
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

GoogleTM books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN

1F 121/43

~~97-B~~

LIVRE D'OR
DE LA NOBLESSE



PARIS. — IMPRIMERIE CLAYE ET TAILLEFER
RUE SAINT-BENOÎT, 7.

ILLUSTRATIONS EUROPÉENNES

QUATRIÈME REGISTRE

DU

LIVRE D'OR DE LA NOBLESSE

PUBLIÉ PAR

M. LE MARQUIS DE MAGNY,

CHAMBELLAN INTIME (*Cameriere segreto di spada e cappa*) DU FEU PAPE GRÉGOIRE XVI ET DE S. S. LE PAPE RÉGNANT PIE IX.
NOBLE AGRÉGÉ A LA NOBLESSE DE TOSCANE, GRAND OFFICIER COMMANDEUR DE L'ORDRE DE CHARLES III D'ESPAGNE, COMMANDEUR DES ORDRES DU CHRIST DU PORTUGAL, DE SAINT-STANISLAS,
DE LA COURONNE DE CHÊNE DES PAYS-BAS ET DE SAINT-SYLVESTRE DE ROME, CHEVALIER DE JUSTICE, DE L'ORDRE DE SAINT-ÉTIENNE DE TOSCANE,
CHEVALIER DE L'ORDRE PONTIFICAL DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND, CHEVALIER ET JUGE D'ARMES DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM (MALTE) POUR LE ROYAUME DE FRANCE,
MEMBRE DES ACADEMIES ROYALES DES SCIENCES DE TURIN, D'ANVERS ET DE FLORENCE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU *Collège héraldique et archéologique de France*.

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
40 - CHANTILLY



AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU COLLÈGE HÉRALDIQUE,
RUE MONSIGNY, 6, PRÈS DU PASSAGE CHOISEUL.

PARIS. — 1847.

A

SA MAJESTÉ GUILLAUME II

ROI DES PAYS-BAS,

PRINCE D'ORANGE-NASSAU, GRAND DUC DE LUXEMBOURG,
DUC DE LIMBOURG, ETC.

SIRE,

Écrire sur le frontispice d'un monument destiné à rappeler les titres des plus nobles familles de l'Europe au respect et à la reconnaissance des peuples, le nom d'un souverain, et surtout celui du Prince magnanime dont la maison brille entre les plus anciennes et les plus illustres, c'est remonter vers la source d'où sont émanées les hautes faveurs, les dignités, les insignes dont se parent avec un légitime orgueil les familles à la gloire desquelles est consacré cet ouvrage.

Le courage, les vertus, les talents transmis de génération en génération comme un saint héritage, ont créé la noblesse : la munificence et la sagesse des Souverains l'ont consacrée et régularisée, en élevant ce qui ne fut d'abord qu'un sentiment à la hauteur d'une institution fixe et durable. La chevalerie est née sur les marches des trônes : les Princes, élus de Dieu et marqués du sceau de la religion, ont communiqué aux plus intrépides soutiens de leurs couronnes, quelque chose de cette auréole de gloire qui éclatait sur leurs fronts.

L'alliance primitivement établie sur le sol germanique entre les Rois et ceux qu'ils se plurent à nommer leurs *compagnons*, leurs *comtes*, a été cimentée par cette émulation de vertus héroïques et d'exploits chevaleresques qui fut le noble apanage du monde féodal. Les révolutions des temps modernes l'ont encore resserrée; et aujourd'hui plus que jamais peut-être les familles dépositaires des grands souvenirs historiques ressentent le besoin de lutter contre la tendance qui semble pousser les peuples à n'apporter comme matériaux à la constitution d'un nouveau monde social, que les ruines du passé.

Nos réformateurs oublient qu'il n'est dans l'ordre politique d'institutions durables que celles qui tiennent un compte rigoureux des droits consacrés par le temps et transmis par la tradition. Pourrait-on effacer les illustrations historiques et nobiliaires sans se montrer ingrat envers le passé, répudier la gloire acquise au profit d'un avenir inconnu, et frapper d'avance de discrédit les prix décernés aux belles actions, en déclarant qu'elles ne brilleront que d'un éclat éphémère?

C'est au Souverain qui sait si bien comprendre que les besoins de l'esprit moderne ne peuvent trouver de satisfaction légitime que dans le respect intelligent et sincère des droits consacrés par une longue possession; c'est au Prince qui, recevant des traditions de sa maison tant d'exemples de vertu guerrière et de prudente sagesse, a su jeune encore faire revivre en sa personne ces qualités inhérentes à sa noble race et qu'il a, depuis que la Providence l'a appelé au trône, consacrées au bonheur de ses sujets; c'est au Roi d'un peuple indépendant et soumis, libre et discipliné, au chef aimé d'une nation justement fière de son passé comme de son présent, qu'il appartenait à l'auteur du *Livre d'Or* de dédier un ouvrage où devait d'ailleurs briller au premier rang l'illustre nom de NASSAU.

En m'accordant, Sire, l'insigne faveur de placer mon œuvre sous votre royal patronage, Votre Majesté a récompensé mes efforts et mes travaux par le prix le plus glorieux qu'il me fût permis d'espérer: Elle a signalé avec éclat, par cette honorable marque d'intérêt et de sympathie, une publication déjà chère, j'ose le dire, à la noblesse européenne; Elle a mis enfin le comble à la reconnaissance que lui devait déjà pour la haute distinction dont Elle l'a personnellement honoré,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le plus humble et le plus dévoué serviteur.

MARQUIS DE MAGNY.

MAISON ROYALE
DES PAYS-BAS
(NASSAU)

MAISON ROYALE DES PAYS BAS.
(HASSAU.)



MAISON ROYALE DES PAYS-BAS (NASSAU)

ALLEMAGNE, PAYS-BAS.

ROIS DES PAYS-BAS, PRINCES DE NASSAU-ORANGE ET DE NASSAU-DIETZ,
GRANDS-DUCS DE LUXEMBOURG, DUCS DE LIMBOURG, ETC.

ARMES : *D'azur, billetté d'or, au lion du même couronné, lampassé de gueules, brochant sur le tout, tenant de la patte dextre une épée d'argent garnie d'or, et de la sénestre, un faisceau de flèches d'or, lié du même. L'écu timbré de la couronne royale. — SUPPORTS : Deux lions au naturel, couronnés d'or. — DEVISE : Je maintiendrai. — PAVILLON : De pourpre, semé de lionceaux d'or et sommé de la couronne royale. — ORDRES : Militaire du Roi Guillaume; du lion Néerlandais, et de la Couronne de chêne du Luxembourg.*



ARMÉ les maisons souveraines dont l'Allemagne est le berceau, « aucune, dit le savant Spener, ne surpasse en antiquité et en illustration la famille de NASSAU, et bien peu peuvent prétendre à l'égaliser sous ce double rapport (1). » La question de son origine a été traitée par un grand nombre d'historiens, sans que leurs recherches aient pu résoudre complètement jusqu'ici les difficultés que l'absence de documents certains présente nécessairement lorsqu'il s'agit de pénétrer dans l'obscurité des dix premiers siècles de notre ère. Soit que les comtes et princes de NASSAU, conformément à une antique tradition rapportée par Textor, Frischlin, Brower et Spener, doivent leur origine et leur nom à *Nasua*, duc des Suèves, qui, avec son frère Cimber, chef des Cimbres, fit une invasion dans la Gaule, et dont il est question dans César, soit que l'on partage le sentiment du docte Kremer qui leur donne une

4. Jacob. Speneri, *Historia insignium illustrium, seu opus heraldicum*. Francfort, 1680, in-fol., tom. II, p. 652.

souche commune avec la maison Salique et les fait descendre de BERO ou WERNER, un des parents et des principaux officiers de la cour du Roi Dagobert I, et père d'Otton, maire du palais de Sigebert III, soit enfin qu'on se borne, avec Wenk, Grollius, Arnoldus, Francken et d'autres écrivains, à faire remonter la filiation certaine des comtes de NASSAU à Robert I, comte de Laurenburg, vivant en 1124, on arrive toujours à reconnaître que cette auguste et illustre maison est une des races royales européennes qui ont jeté le plus d'éclat dans l'histoire. Personne n'ignore en effet que des deux lignes principales qu'elle a formées vers le milieu du XIII^e siècle, l'aînée, connue sous le nom de branche de WALRAM, après avoir donné à l'Allemagne un Empereur en la personne d'Adolphe, comte de NASSAU, élu à l'Empire en 1292, tué en 1298 en combattant contre Albert d'Autriche, a été la tige des branches de NASSAU-SARBRUCK, de NASSAU-SARBRUCK-USINGEN, de NASSAU-IDSTEIN, et de NASSAU-WEILBOURG, tandis que la ligne cadette, issue d'OTTON frère de WALRAM, n'a pas eu moins de renommée et a exercé une influence plus grande et plus durable encore sur les destinées de l'Europe, puisqu'elle est la souche des premiers princes de NASSAU-ORANGE, stathouders des Provinces-Unies, qui se sont assis sur le trône d'Angleterre l'an 1688, en la personne de leur dernier représentant, GUILLAUME III, époux de Marie STUART, fille de Jacques II, des branches de NASSAU-SIEGEN, de NASSAU-DILLENBURG, de NASSAU-HADAMAR, et de l'illustre branche des NASSAU-DIETZ, princes de NASSAU-ORANGE et stathouders des Provinces-Unies dont la dynastie occupe si glorieusement depuis 1814 le trône des Pays-Bas.

Enumérer les alliances de la maison de NASSAU, ce serait nommer presque toutes les familles souveraines ou princières de l'Europe. Nous nous bornerons à rappeler qu'elle est unie à l'auguste maison de Bourbon, aux Empereurs d'Autriche et de Russie, aux Rois d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, de Naples, de Danemark, de Suède et de Norvège, de Prusse, de Sardaigne, de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg.

De tous les historiens des NASSAU, Kremer, dont les travaux pleins d'érudition ont mérité d'être cités souvent comme une autorité par les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, est celui qui s'est appliqué avec le plus de soin, de discernement et de succès, à interroger les documents antérieurs au XI^e siècle pour établir l'origine de cette illustre famille. Ses recherches l'ont conduit à reconnaître une communauté d'extraction entre les comtes de NASSAU et l'ancienne maison Salique, qui pendant plusieurs siècles a occupé le trône impérial. Cette opinion, sagement développée dans l'ouvrage de Kremer intitulé : *De originibus Nassovicis* (1), est aussi la nôtre et nous l'avons adoptée comme la plus probable et la plus satisfaisante, quoique nous n'ignorions pas qu'elle ait été controversée par de graves écrivains, notamment par Wenk et par Grollius.

Cette partie de l'Allemagne arrosée par le Rhin, la Sieg, la Lahn, le Mein, et qui plus tard reçut la dénomination de pays de NASSAU, fut occupée jusque vers la fin du V^e siècle par les Ubiens, les Sicambres, les Cattes, les Allemands et les Francs. Après la bataille de Tolbiac, en 496, la plus grande partie de cette contrée se trouva comprise sous la domination des Rois de France, et elle ne devint une province de l'Empire d'Allemagne que par le traité de Verdun en 842.

1. Wiesbaden, 1779. 2 vol. in-4^o.

Suivant Kremer, que nous suivrons pour les premiers degrés seulement de cette généalogie, les comtes d'abord simples administrateurs ou gouverneurs amovibles, puis héréditaires de ce pays, étaient issus de :

PREMIER DEGRÉ.

I. BERO OU WERNER, qu'on croit être de la famille royale mérovingienne, et qui était un des principaux officiers de la cour du Roi Dagobert I. Il eut pour fils :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. OTTON I, maire du palais du Roi Sigebert III, décédé en 642, père de :

TROISIÈME DEGRÉ.

III. BERTHAR OU WERNER, maire du palais de Thierry, Roi d'Austrasie, mort en 688, et qui eut pour fils :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. OTTON II, comte du district de Worms, décédé en 756. De ce dernier est issu :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. OTTON III, comte du district de Worms de 757 à 765, et père de :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. OTTON IV, qui fut comte du même district de 765 à 802, et eut pour fils :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. OTTON V, comte des districts de Worms et de Lohngau en 821 ; lequel fut père de :

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Gebhard, comte du LOHNGAU sous Louis le Débonnaire, de 832 à 879. De ce dernier sont issus :

1° Otton, qui suit,

2° Berthoff, auteur des comtes de Katzellenbogen, vivant en 879 ;

3° WERNER OU BERENGER, administrateur de l'Alsace, et selon d'autres écrivains comte ou nonce de la chambre de la France du Rhin, mort vers 897, et, suivant Kremer, auteur de la branche illustre de laquelle sont sortis les Empereurs CONRAD II (1032-1039), HENRI III (1039-1056), HENRI IV (1056-1106), HENRI V (1106-1125), et AGNÈS, sœur de ce dernier, et femme de Frédéric I^{er}, duc de SOUABE, tige de la maison impériale de HOHENSTAUFEN.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. OTTON, VI^e du nom, comte de LOHNGAU en 890, épousa ROTRUDE, fille de l'Empereur Lothaire I^{er}, et laissa de cette union :

1^o Conrad, dit le *Vieux*, comte de HESSE et d'ENGERSGAU, duc de THURINGE, tué à Fritzlar, en 906, et qui eut pour fils :

Conrad I^{er}, Empereur d'Allemagne, élu le 9 octobre 944, décédé le 23 décembre 948 ;

2^o Eberhard, qui suit ;

3^o Oda, femme de l'Empereur ARNOUL.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. EBERHARD, I^{er} du nom, comte de LOHNGAU, épousa AMALRADE, sœur de la Reine Mathilde, femme de Henri l'*Oiseleur*, Roi des Romains, et mourut en 902, laissant de ce mariage :

1^o Conrad Curcibold, comte de LOHNGAU, décédé sans postérité en 948 ;

2^o Eberhard, qui suit ;

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. EBERHARD, II^e du nom, comte de LOHNGAU et de MEGENFELD, mourut en 966. Il eut pour fils :

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. OTTON, VII^e du nom, comte de LOHNGAU et de MEGENFELD, mort en 990. Celui-ci fut père de :

1^o Drutwin, comte de KUNIGESUNDRA, en 992 ;

2^o GERLACH, qui suit ;

3^o OTTON, qui épousa, en 1034, Alix ou Adélaïde de GUELDRÉ, fille du comte Wichard III. Il devint par ce mariage comte de GUELDRÉ, et c'est de lui que sont issus les comtes, puis ducs de GUELDRÉ, qui ont joué un si grand rôle dans l'histoire des Pays-Bas.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. GERLACH, comte de LOHNGAU et de la HESSE de 993 à 1008, eut deux fils qui se partagèrent le comté de Lohngau, savoir :

1^o Werner, qui suit ;

2^o Gedebold, comte de NIEDERLOHNGAU ou du Lohngau inférieur, mort en 1053, laissant un fils :

Emmerich, comte de DIETZ, décédé sans postérité.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Werner, I^{er} du nom, comte d'OBER-LOHNGAU ou du LOHNGAU supérieur, et de la HESSE, de 1043 à 1045, eut deux fils :

- 1^o Werner, qui suit ;
- 2^o Dudo, comte de LAURENBURG, en 1043.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Werner, II^e du nom, comte d'OBER-LOHNGAU et de HESSE, mourut en 1066. Il eut pour fils :

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Ulrich, comte d'IDSTEIN, qui épousa Malthilde comtesse d'ARNSTEIN, sœur de Louis II, comte d'Arnstein, et mourut vers 1124, laissant de cette union :

- 1^o Robert, qui suit ;
- 2^o Arnold, I^{er} du nom, comte de LAURENBURG, de 1124 à 1158, lequel participa aux fondations pieuses faites par son frère, et eut pour enfants :
 - A. Robert II, dit le *Belliqueux*, comte de LAURENBURG en partie, qui passa presque toute sa vie dans les camps, vécut dans l'intimité de l'Empereur Frédéric I^{er}, et, en 1294, prit parti dans la Terre-Sainte, pour le *Roi de France, Philippe-Auguste*, contre *Richard, Roi d'Angleterre*. Il mourut en Asie, laissant de son mariage avec Élisabeth ou Lucarde de LEINNGEN (LINANGE), trois enfants :
 - AA. Hermann, chanoine de Saint-Pierre de Mayence ;
 - BB. Cunégonde, mariée à Walram, comte de NASSAU. (Voir ci-après.)
 - CC. Richarde, qui épousa Otton II, comte de GUELDRNE ;
 - B. Henri, comte de LAURENBURG en partie, qui prit part, en 1164, avec son frère, à l'expédition de l'Empereur Frédéric I^{er}, en Lombardie, et en 1167, à celle du même prince contre Rome. Il mourut de la peste à cette dernière époque ;
- 3^o Demuth, mariée à Emmerich, comte de DIETZ.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Robert, Rupert ou Ruperecht, I^{er} du nom, comte de LAURENBURG en partie, apparaît pour la première fois dans un titre de 1124. Il fonda en 1132 avec son frère Arnold le monastère de Gronau, de l'ordre de Saint-Benoît. La même année Robert seul fut fondateur de celui de Schonau, et se réserva pour lui et ses successeurs le droit de patronage de cette abbaye. En 1135 les deux frères eurent avec le chapitre de la cathédrale de Worms une contestation au sujet du château que leur père avait fait bâtir vers l'an 1101 sur une montagne située vis-à-vis de Nassau. Le chapitre s'opposant à cette construction comme ayant été faite sur un terrain qui lui appartenait, l'Empereur décida contre les

comtes de LAURENBURG. Robert avait épousé BÉATRIX, fille de Walram ou Valeram, duc de LIMBOURG; il mourut avant l'année 1151, laissant de ce mariage :

- 1° Arnold II, comte de LAURENBURG, mort sans postérité, en 1158 ;
- 2° Walram, dont l'article suit ;
- 3° Élise, mariée au comte Herman de VIRNEBURG.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. Walram I^{er}, comte de LAURENBURG en partie, posséda d'abord les domaines de sa famille en commun avec son frère et ses cousins; plus tard, vers l'an 1159, quand ils eurent acquis la possession entière du château et des biens de NASSAU, ils adoptèrent le nom de comtes de NASSAU, au lieu de celui de comtes de LAURENBURG, parce que le premier de ces comtés leur appartenait désormais exclusivement, tandis que le dernier était une propriété qu'ils partageaient avec les comtes de DIETZ. Après la mort de son frère et de ses cousins, WALRAM, devenu propriétaire unique de tous les domaines de sa maison, porta seul le titre de comte de NASSAU depuis l'an 1195. Deux ans après il est cité comme témoin dans la chartre qui confirme les privilèges de l'abbaye d'Arnstein. Les dignités de *maréchal* et de *truchses*, que l'on trouve dans l'énumération des personnes attachées à son service prouvent que déjà il était entouré d'une cour. Le comte Walram I^{er} avait épousé, comme nous l'avons dit, CUNÉGONDE, sa cousine, fille de Robert-le-Belliqueux, comte de LAURENBURG. Il mourut en 1198, laissant de cette union :

- 1° Henri II, qui suit ;
- 2° Robert de NASSAU, II^e du nom, qui n'a pas eu de postérité, et dont il n'est plus fait mention dans l'histoire après l'an 1224 ;
- 3° Béatrix de NASSAU.

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.

XIX. Henri, II^e du nom, comte de NASSAU, reçut le surnom de *Riche*, à cause de l'étendue et de l'importance de ses possessions, lorsqu'après la mort de son frère Robert, il resta seul propriétaire de tout le pays de Nassau, qui déjà s'étendait depuis le Mein jusqu'au delà de la Sieg. Jusqu'en 1213, le comte Henri paraît avoir été attaché au parti de l'Empereur Otton IV; mais l'année suivante nous le trouvons devant Juliers, dans le camp de l'Empereur Frédéric, lorsque ce dernier poursuivit son antagoniste Otton, qui venait de perdre contre Philippe-Auguste la bataille de Bouvines. Henri assista, en 1215, au couronnement de Frédéric, à Aix-la-Chapelle; il y prit la croix avec l'Empereur et un grand nombre de princes et de seigneurs allemands, à la sollicitation du Pape Innocent III, et assista à l'entrevue que Frédéric eut avec le Pape et le Roi de Jérusalem, en l'année 1223, afin de disposer les préparatifs de la croisade, à laquelle le comte Henri prit part en effet. De retour en Europe, il continua de suivre l'Empereur, d'abord à la diète de Ravenne, en 1231, ensuite dans son expédition de Sicile, en 1232, et ne reparut dans ses états qu'en 1234. Les documents contemporains prouvent que ce comte était entouré d'un nombreux et brillant cortège de gentilshommes, et citent parmi ses vassaux beaucoup de nobles alle-

mands et étrangers, entre autres les rhingraves et les seigneurs d'Epstein, de Munzenberg et d'Ister. Il exerça aussi le droit de battre monnaie : c'est dans la ville de Siegen que la monnaie à ses armes fut frappée. Le comte Henri-le-Riche avait épousé, avant 1221, Mathilde de GUELDRE, fille d'Otton III, comte de Gueldre. Il mourut entre les années 1247 et 1250, laissant de cette union deux fils qui partagèrent, en 1255, les domaines de leur père, savoir :

- 1° Walram II, auteur de la ligne aînée des comtes de NASSAU, de laquelle sont issues les branches de SARBRUCK, d'USINGEN, d'IDSTEIN et de WEILBURG. Son article viendra en premier lieu ;
- 2° OTTON VIII, auteur de la seconde ligne, qui a formé la première branche de NASSAU-ORANGE, celles de SIEGEN, de DILLEMBURG, de HADAMAR et la branche de DIETZ, depuis NASSAU-ORANGE, qui règne aujourd'hui avec tant d'éclat sur les Pays-Bas. Cette ligne sera rapportée après celle des descendants de WALRAM.

LIGNE DE WALRAM, SOUCHE COMMUNE DES BRANCHES DE NASSAU-SARBRUCK, DE NASSAU-IDSTEIN, DE NASSAU-USINGEN
ET DE NASSAU-WEILBURG.

VINGTIÈME DEGRÉ.

XX. Walram, II^e du nom, comte de NASSAU, partagea avec son frère Otton les biens de la succession paternelle, par acte du 17 décembre 1255. Il devint possesseur, par ce partage, de la partie du pays de Nassau située sur la rive droite de la rivière de Lahn, avec les comtés de Wiesbaden, de Weilburg et d'Idstein, et les deux frères conservèrent en commun les châteaux de Nassau et de Laurenburg. WALRAM, un des principaux conseillers de l'Empereur Rodolphe I^{er}, mourut en 1289. Il avait épousé Adelaïde, fille de DIDIER, comte de Katzenelbogen, de laquelle il eut, entre autres enfants :

- 1° Dietherus ou Dieter de NASSAU, religieux dominicain, puis archevêque de Trèves, mort le 23 novembre 1307 ;
- 2° Adolphe, qui suit ;
- 3° Mathilde de NASSAU, qui épousa Rodolphe, comte de HABSBOURG, depuis Empereur.

VINGT-UNIÈME DEGRÉ.

XXI. Adolphe, comte de NASSAU, fut élu Empereur d'Allemagne, le 1^{er} mai 1292, et couronné à Aix-la-Chapelle, le 1^{er} juillet de la même année. Il acquit l'année suivante la Thuringe ; mais les états de ce pays ayant refusé de le recevoir, il entreprit de le conquérir par les armes. Pendant qu'il était occupé à cette expédition, les intrigues de Gérard, archevêque de Mayence, réussirent à faire déposer Adolphe, dans une diète tenue dans cette ville, le 23 juin 1298, et à faire élire pour le remplacer Albert d'Autriche. Une bataille eut lieu entre les deux compétiteurs, le 2 juillet suivant, à Geilhem, près de Worms, et l'Empereur ADOLPHE y périt de la main de son rival. Il avait épousé, en 1285, Imagine de LIMBOURG, fille de Gerlac, comte de Limbourg.

Les enfants issus de ce mariage ont donné naissance à une nombreuse et illustre postérité dont nous ne pouvons rapporter ici avec détail tous les degrés de filiation; il nous suffira de dire que les descendants de WALRAM étaient représentés, à la fin du XVI^e siècle, par Louis de NASSAU, II^e du nom, comte de NASSAU-SARBRUCK, de WEILBURG, de WIESBADEN et d'IDSTEIN, qui étant devenu le chef de sa ligne, recueillit tous les domaines de ses aînés. Il mourut le 8 novembre 1627, laissant d'Anne-Marie de HESSE, fille de Guillaume, landgrave de Hesse :

1^o Guillaume-Louis de NASSAU, comte de NASSAU-SARBRUCK, dont la postérité ne subsistait plus dans la seconde moitié du siècle dernier, qu'en la personne de ses deux arrière-petits-fils :

A. Charles de NASSAU, prince de NASSAU-USINGEN, comte de Sarbruck, Otweiler, Wiesbaden, Idstein, qui réunit en sa personne les terres de la branche de NASSAU-IDSTEIN, en 1724, et celles de la branche de NASSAU-SARBRUCK-OTWEILER, en 1728. Il laissa deux fils :

AA. Charles-Guillaume, prince de NASSAU, mort sans enfants mâles, le 17 mai 1803;

BB. Frédéric-Auguste, prince de NASSAU, duc de Nassau-Usingen, et membre de la confédération du Rhin le 12 juillet 1806, décédé le 24 mars 1816, ne laissant de son union avec Louise, princesse de WALDECK, qu'une fille : Auguste-Amélie de NASSAU, mariée à Louis-Guillaume, prince de HESSE-HOMBOURG ;

B. Guillaume-Henri, prince de NASSAU-SARBRUCK, auteur de la branche de NASSAU-SARBRUCK, dont le dernier représentant mâle a été : Henri-Louis-Charles-Albert de NASSAU, prince de NASSAU-SARBRUCK, décédé le 26 avril 1797, sans laisser d'enfants de son mariage avec Françoise-Maximilienne de SAINT-MAURICE, princesse de MONTBAREY ;

2^o Jean de NASSAU, créé prince en 1688, tige de la branche de NASSAU-IDSTEIN, éteinte en 1721, et dont les biens ont passé à Charles de NASSAU-USINGEN. (Voyez ci-dessus.)

3^o Ernest-Casimir, qui suit;

VINGT-DEUXIÈME DEGRÉ.

XXII. Ernest-Casimir de NASSAU, comte de NASSAU-WEILBURG, est la tige de la branche de WEILBURG, la seule qui subsiste aujourd'hui de toutes celles formées par la postérité de WALRAM, et qui possède en souveraineté le duché de Nassau.

Cette branche avait pour chef, avant 1839, Guillaume-Georges-Auguste-Henri-Belgique de NASSAU, duc souverain de Nassau depuis le 9 janvier 1816, et qui, par la mort du dernier représentant mâle de la branche de NASSAU-USINGEN, était devenu possesseur de tous les domaines de la ligne de WALRAM, lesquels formaient déjà un duché depuis 1806.

Il avait épousé : 1^o le 24 juin 1813, la princesse Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie de SAXE-ALTENBOURG, fille du duc Frédéric de Saxe-Altenbourg, décédée en 1825; 2^o le 23 avril 1829, la princesse Frédérique-Marie de WURTEMBERG, fille du prince Paul de Wurtemberg. Il est décédé le 20 août 1839, laissant pour enfants, savoir :

Du premier lit :

1^o Thérèse-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle de NASSAU, mariée, le 23 avril 1837, à Pierre, prince d'OLDENBOURG ;

2^o Adolphe-Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric, qui suit;

3^o Maurice-Guillaume-Auguste-Charles-Henri, prince de NASSAU, né le 21 novembre 1820, major au service d'Autriche, régiment des hussards du Palatin ;

MAISON ROYALE DES PAYS-BAS (NASSAU).

IX

4° Marie-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle, princesse de NASSAU, mariée, le 20 juin 1842, à Guillaume-Hermann-Charles, prince de WIED;

Et du second lit :

5° Hélène-Wilhelmine-Henriette-Pauline-Marianne, princesse de NASSAU, née le 12 août 1834 ;

6° Nicolas-Guillaume, prince de NASSAU, né le 20 septembre 1832 ;

7° Sophie-Wilhelmine-Marianne-Henriette, princesse de NASSAU, née le 9 juillet 1836.

Adolphe-Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric, duc régnant de NASSAU, né le 24 juillet 1817, a succédé à son père le 20 août 1839, et a épousé, le 31 janvier 1844, la princesse Elisabeth MICHAELOWNA, grande-duchesse de Russie, née le 26 mai 1826, fille du grand-duc Michel. Il en est veuf depuis le 28 janvier 1845.

LIGNE D'OTTON, SOUCHE COMMUNE DES BRANCHES DE NASSAU-ORANGE, DE SIEGEN, DE DILLENBURG, DE HADAMAR, ET DE LA BRANCHE DE DIETZ, DEPUIS NASSAU-ORANGE, QUI RÈGNE SUR LES PAYS-BAS.

VINGTIÈME DEGRÉ.

XX. Otton de NASSAU, 1^{er} du nom de cette ligne, comte de NASSAU, fils puîné d'Otton VII, dit le *Riche*, eut en partage, outre la moitié du comté de Nassau, les villes et seigneuries de Dillenburg, Beilstein, Siegen et plusieurs autres. Il mourut en 1292, laissant de son mariage avec Agnès, comtesse de SOLMS, entre autres enfants :

VINGT-UNIÈME DEGRÉ.

XXI. Henri, comte de NASSAU, de Dillenburg et de Beilstein, qui fit rebâtir le château de Dillenburg, et mourut en 1323. Il avait épousé Adelaïde de HEMBERGEN, ou, suivant quelques auteurs, Adelaïde d'ARENBERG. De ce mariage sont issus :

1° Otton, qui suit ;

2° Henri de NASSAU, comte de BEILSTEIN, auteur de la branche de ce nom, éteinte à la sixième génération, et dont les biens sont retournés à la branche aînée de la ligne.

VINGT-DEUXIÈME DEGRÉ.

XXII. Otton II, comte de NASSAU et de DILLENBURG, épousa Adelaïde de VIANDEN ou de VIANE, fille et héritière de Godefroy, comte de Vianden ou de Viane, et mourut en 1369, laissant pour fils :

VINGT-TROISIÈME DEGRÉ.

XXIII. Jean, 1^{er} du nom, comte de NASSAU-DILLENBURG, de Vianden, baron de Saint-Vit-Grimbert, épousa Marguerite de la MARCK, fille et héritière d'Engilbert ou Englebert, comte de la Marck et de Clèves, et mourut en 1400 ; ses fils furent :

MAISON ROYALE DES PAYS-BAS (NASSAU).

- 1° Adolphe, comte de NASSAU, mort en 1420, ne laissant de Gutte de Dietz, fille et héritière de Gérard, comte de Dietz, qu'une fille mariée à Godefroy, baron d'EPSTEIN ;
 2° Engelbert ou Englebert, qui suit ;

VINGT-QUATRIÈME DEGRÉ.

XXIV. Engelbert, 1^{er} du nom, comte de NASSAU-DILLENBURG, succéda à son père en 1420, et épousa Jeanne de POLANEN, fille et héritière de Philippe, ou selon d'autres, de Jean de Polanen, baron de Leck et de Breda. C'est par ce mariage que la ville de Breda et son district entrèrent dans la maison de NASSAU. Engelbert mourut en 1442, laissant de cette union, outre trois filles :

- 1° Jean, qui suit ;
 2° Henri de NASSAU, mort sans enfants mâles.

VINGT-CINQUIÈME DEGRÉ.

XXV. Jean, II^e du nom, comte de NASSAU-DILLENBURG, comte de Vianden, baron de Breda, fut gouverneur du Brabant sous Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et mourut en 1475, à 65 ans. Il avait épousé Marie de Loo, fille de Jean, comte de Loo et de Heinsberg. De ce mariage sont issus deux fils :

- 1° Engelbert, II^e du nom, comte de NASSAU-DILLENBURG, gouverneur de Brabant, lieutenant-général des Pays-Bas, chevalier de la Toison-d'Or, qui se trouva à la bataille de Guinegate, servit avec éclat sous l'Empereur Maximilien, et mourut en 1494, ou plutôt, selon d'autres écrivains, en 1504, sans laisser d'enfants de son mariage avec Limburge de BADE, fille de Charles, marquis de BADE. Il est inhumé dans l'église de Breda, sous un tombeau d'une grande magnificence ;
 2° Jean, qui suit :

VINGT-SIXIÈME DEGRÉ.

XXVI. Jean, III^e du nom, dit le *Jeune*, comte de NASSAU-DILLENBURG, succéda à son frère Engelbert en 1504, et mourut en 1516. Il avait épousé Elisabeth de HESSE, héritière du comté de Katzenelbogen, fille de Henri, landgrave de Hesse, et d'Anne, comtesse de Katzenelbogen.

De ce mariage sont issus, outre deux filles :

- 1° Henri de NASSAU, qui partagea avec son frère les successions paternelle et maternelle, et eut les domaines situés dans les Pays-Bas, savoir : le comté de Vianden, la baronnie de Bréda et la vicomté d'Anvers. Il fut chevalier de la Toison-d'Or, et contribua puissamment à faire élire Charles-Quint Empereur. Ce prince l'envoya, en qualité d'ambassadeur en France, auprès du Roi François I^{er}, et la Reine Marie, gouvernante des Pays-Bas, le nomma, en 1536, général en chef de l'armée qu'elle levait pour l'Empereur, son frère. Il mourut le 14 septembre 1538. Il avait été marié trois fois : 1° à Françoise de SAVOIE ; 2° à Claude de CHALON, fille de Jean de Chalon, prince d'Orange, morte en 1521 ; 3° à Marie de MENDOZE, fille de Rodrigue de Mendoza, marquis de Cenette, duc de Calabre. Il ne laissa qu'un fils du second lit ; ce fut :

René, comte de NASSAU, le premier de sa maison qui porta le titre de prince d'Orange, Philibert de Chalon, son oncle maternel, dernier *prince d'Orange* de la 3^e race, tué au siège de

Florence, en 1530, l'ayant institué son héritier universel. René, entré en possession de la principauté d'Orange, prit les armes de Chalon, et fut appelé tantôt René de CHALON-NASSAU, tantôt René de NASSAU-CHALON. Ce fut lui qui adopta le premier pour devise ces mots : *Je maintiendrai*. Gouverneur de Hollande, de Zélande et de Frise, et chevalier de la Toison-d'Or, René de NASSAU servit avec une grande distinction et fut emporté d'un coup de canon au siège de Saint-Dizier, le 18 juillet 1544, à l'âge de 26 ans. N'ayant point d'enfants de son mariage avec Anne de LORRAINE, fille d'Antoine, duc de Lorraine, il laissa par son testament, approuvé de l'Empereur, tous ses biens à Guillaume de Nassau, son cousin, fils aîné de Guillaume-le-Vieil;

2° Guillaume, qui suit;

VINGT-SEPTIÈME DEGRÉ.

XXVII. Guillaume, dit le *Vieil*, comte de NASSAU-DILLENBURG, eut en partage les comtés de Nassau, de Dillenburg, de Beilstein et de Dietz. Il embrassa la religion réformée, l'établit dans ses états, et mourut en 1559, à l'âge de 71 ans. Il avait épousé : 1° Walpurgie d'EGMOND, fille de Jean, dit le Vieil, comte d'Égmond, dont il n'eut que deux filles; 2° Julienne de STOLBERG, fille d'Otton, comte de Stolberg. Du second lit sont issus :

- 1° Guillaume, auteur de la première branche des princes de NASSAU-ORANGE, et dont l'article suit;
- 2° Jean-le-Vieil, qui a continué celle de NASSAU-DILLENBURG, et duquel sont issus les princes de NASSAU-SIEGEN, les princes de NASSAU-HADAMAR, et la branche de NASSAU-DIETZ, seconde branche de NASSAU-ORANGE, qui règne sur les Pays-Bas. Son article viendra après la postérité de son frère.

PREMIÈRE BRANCHE DE NASSAU-ORANGE. (ÉTEINTE EN 1702.)

VINGT-HUITIÈME DEGRÉ.

XXVIII. Guillaume de NASSAU-DILLENBURG (IX^e du nom de NASSAU et I^{er} du nom de NASSAU-ORANGE), né à Dillenburg le 14 avril 1533, fut investi de la principauté d'Orange, en vertu du testament de René de NASSAU, son cousin, et reconnu en cette qualité par le Roi Henri II, suivant le traité de Cateau-Cambrésis, en 1559. Ce prince, fondateur de la république des Provinces-Unies, est un de ceux qui ont jeté le plus d'éclat sur le nom de NASSAU. Gouverneur de Hollande et de Zélande, commandant général dans les Pays-Bas, il embrassa la religion réformée, et se déclara ouvertement l'ennemi du duc d'Albe, qui venait de se souiller du meurtre des comtes d'Égmond et de Hoorn. Les éminentes qualités du prince d'ORANGE, son habileté, sa brillante valeur, lui avaient mérité une influence toute puissante, dont il se servit pour délivrer les Pays-Bas du joug des Espagnols. L'acte célèbre connu dans l'histoire sous le nom d'*Union d'Utrecht*, et qui fut signé, le 29 janvier 1758, par les députés de Hollande, de Zélande, de Gueldre, de Frise et d'Utrecht, fonda la république des Provinces-Unies, dont le prince d'ORANGE fut nommé chef suprême, sous le titre de *Stathouder*, ou gouverneur général. Philippe II, Roi d'Espagne, après avoir

vainement employé les plus odieux moyens pour se défaire du prince d'ORANGE, mit sa tête à prix, par un manifeste du 15 mars 1580. Ce fut alors que les États, assemblés par le stathouder, le 26 juillet de la même année, déclarèrent solennellement le Roi d'Espagne déchu de toute autorité sur les Pays-Bas. Guillaume de NASSAU se préparait à repousser le duc de Parme, général de Philippe II, envoyé contre lui, et qui venait de s'emparer d'Ypres et de Bruges, lorsqu'un émissaire de l'Espagne, Balthazar Gérard, l'assassina d'un coup de pistolet à Delft, le 10 juillet 1584. Le prince d'ORANGE fut marié quatre fois. Il avait épousé : 1° Anne d'EGMOND, fille de Maximilien d'Égmond, comte de Buren, morte en 1559; 2° Anne, princesse de SAXE, fille de Maurice, électeur de Saxe, de laquelle il n'eut que deux filles; 3° Charlotte de BOURBON, fille de Louis de Bourbon, II^e du nom, duc de Montpensier, de laquelle il eut six filles; 4° et Louise de COLIGNY, fille de Gaspard de Coligny, amiral de France.

Les fils que Guillaume de NASSAU eut du premier lit furent :

- 1° Philippe-Guillaume de NASSAU, prince d'Orange, qui étant depuis longtemps au pouvoir des Espagnols lorsque son père mourut, suivit la religion catholique et demeura toujours attaché au service de l'Espagne. Ce prince mourut le 24 février 1648, sans laisser d'enfants de son mariage avec Éléonore de BOURBON-CONDÉ, fille de Henri de Bourbon, II^e du nom, prince de CONDÉ;
- 2° Maurice de NASSAU, prince d'Orange et Stathouder des Pays-Bas, que l'histoire a proclamé un des plus grands capitaines des temps modernes. Né au château de Dillenburg en 1567, il n'avait pas 18 ans lorsque les États des Provinces-Unies le nommèrent Stathouder à la mort de son père. Le glorieux récit de son gouvernement ne saurait être essayé dans cette notice. Il nous suffira de rappeler, après un de ses historiens, qu'il remporta trois victoires en bataille rangée, pris trente-huit villes fortes, quarante-cinq châteaux, et fit lever douze sièges. Maurice de NASSAU succéda, en 1618, dans la principauté d'Orange à Philippe-Guillaume, son frère. Il mourut, le 23 avril 1625, sans avoir été marié;
- 3° Henri-Frédéric, qui suit;

VINGT-NEUVIÈME DEGRÉ.

XXIX. Henri-Frédéric de NASSAU succéda à Maurice, son frère, dans la principauté d'Orange et dans le stathoudérat des Provinces-Unies ou de Hollande. Il continua la guerre avec succès contre l'Espagne, prépara la reconnaissance de l'indépendance des Pays-Bas, et mourut le 14 mars 1647, laissant de son mariage avec Émilie de SOLMS (et non de SALINS, comme le disent par erreur les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*), plusieurs filles et un seul fils nommé :

TRENTIÈME DEGRÉ.

XXX. Guillaume de NASSAU, X^e du nom, prince d'Orange et Stathouder des Provinces-Unies, qui signa, le 30 janvier 1648, la paix de Munster, par laquelle l'Espagne reconnut définitivement les Pays-Bas comme état libre et indépendant. Il mourut de la petite-vérole, à l'âge de 24 ans, le 9 novembre 1650. Il avait épousé Marie d'ANGLETERRE, fille de Charles I^{er}, Roi de la Grande-Bretagne, et de Henriette-Marie de France. De ce mariage naquit un fils posthume, dont l'article suit :

TRENTE-UNIÈME DEGRÉ.

XXXI. Guillaume-Henri de NASSAU, né cinq jours après la mort de son père, le 14 novembre 1650, lui succéda immédiatement dans la principauté d'Orange, mais non dans le stathoudérat que les États abolirent à cette époque. Mais lors de l'invasion des Français et des Anglais en Hollande, l'an 1672, le parti du prince d'ORANGE se réveilla, et Guillaume-Henri fut rétabli dans la dignité de Stathouder. Il délivra la Hollande de ses ennemis, et, en 1674, le stathoudérat fut déclaré héréditaire dans sa famille. Le prince d'ORANGE épousa, le 14 novembre 1677, Marie STUART, fille de Jacques II, Roi de la Grande-Bretagne, et, en 1689, après que la révolution anglaise eut forcé Jacques II à chercher un asile en France et que la convention eut déclaré le trône vacant par suite de son abdication, le prince Guillaume-Henri et son épouse Marie furent choisis, à l'exclusion du prince de Galles, fils de Jacques, pour monter sur le trône, à la condition toutefois qu'ils consentiraient et sanctionneraient préalablement la célèbre déclaration que l'Angleterre appelle sa constitution, sa loi fondamentale. Le prince Guillaume-Henri fut proclamé Roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. Il mourut le 19 mars 1702, sans postérité, après avoir institué pour héritier Jean-Guillaume-Frison, prince de NASSAU-DIETZ. (Voy. ci-après.) Malgré ce testament, le prince de Conti fut investi par Louis XIV de la principauté d'Orange, qui lui fut confirmée en 1713, par le traité d'Utrecht.

BRANCHE DE NASSAU-DILLENBURG, QUI A FORMÉ CELLES DE SIEGEN,
DE HADAMAR ET DE DIETZ.

VINGT-HUITIÈME DEGRÉ.

XXVIII. Jean de NASSAU, dit le *Vieil*, second fils de Guillaume, dit le *Vieil*, comte de Nassau-Dillenburg, et de Julienne de Stolberg, sa seconde femme, hérita de tous les biens de sa famille situés en Allemagne, et posséda les comtés de Nassau, de Dillenburg, de Beilsten et de Dietz. Il fut gouverneur de Gueldre et de Zutphen, et mourut le 8 octobre 1606, à l'âge de 71 ans. Il avait épousé : 1° Élisabeth de LEUCHTENBERG, fille de Georges, landgrave de Leuchtenberg; 2° Cunégonde-Jacqueline, fille de Frédéric III, électeur palatin; 3° Jeannette de SAYN-WITTGENSTEIN, fille de Louis, comte de Sayn-Wittgenstein. Il laissa vingt-cinq enfants, entre autres :

- 1° Guillaume-Louis de NASSAU, Stathouder de Frise et de Groningue, qui servit avec un grand éclat sous le commandement de son oncle Guillaume, prince d'Orange, et mourut sans postérité en 1620;
- 2° Jean de NASSAU, comte de Siegen, tige de la branche de SIEGEN, éteinte en 1743;
- 3° Georges de NASSAU, comte de Dillenburg, qui a formé la branche de DILLENBURG, éteinte en 1739,
- 4° Ernest-Casimir, dont l'article suit;
- 5° Et Jean-Louis de NASSAU, comte d'Hadamar, duquel est issue la branche d'HADAMAR éteinte en 1711.

VINGT-NEUVIÈME DEGRÉ.

XXIX. Ernest-Casimir de NASSAU, comte de NASSAU-DIETZ, né le 22 août 1573, feld-maréchal de l'armée des confédérés en 1607, stathouder de Frise en 1620, et de Groningue en 1625, fut tué devant Ruremonde le 5 juin 1632. Il avait épousé Sophie-Hedwige de BRUNSWICK, fille de Henri-Jules, duc de Brunswick, de laquelle il eut deux fils :

- 1° Henri-Casimir, comte de NASSAU-DIETZ, Stathouder de Frise et de Groningue, commandeur de l'ordre teutonique, mort d'une blessure reçue en Flandre, en juin 1640. Il n'avait pas contracté d'alliance ;
- 2° Guillaume-Frédéric, qui suit :

TRENTIÈME DEGRÉ.

XXX. Guillaume-Frédéric, prince de NASSAU-DIETZ, né le 7 août 1613, succéda à son père dans le gouvernement du stathoudérat de Frise et de Groningue, que les États du pays rendirent perpétuel pour sa postérité en considération de ses services. Il fut créé prince en 1654, et mourut le 21 juin 1664. De son mariage avec Albertine-Agnès de NASSAU, fille de Henri-Frédéric de Nassau, prince d'Orange, il laissa, outre une fille :

TRENTÉ-UNIÈME DEGRÉ.

XXXI. Henri-Casimir, prince de NASSAU-DIETZ, né le 16 janvier 1657, stathouder héréditaire de Frise et de Groningue, capitaine-général des troupes de ces provinces, maréchal-général de l'armée des États, mourut à la fleur de l'âge, le 25 mars 1696. Il avait épousé, en 1683, Henriette-Émilie, princesse d'ANHALT-DESSAU, dont il eut, outre un fils mort en bas âge et plusieurs filles :

TRENTÉ-DEUXIÈME DEGRÉ.

XXXII. Jean-Guillaume-Frison, prince de NASSAU-DIETZ, né le 4 août 1687, stathouder héréditaire de Frise et de Groningue. Le Roi d'Angleterre Guillaume III l'institua son héritier, par le testament dont nous avons parlé plus haut, et les États-Généraux le nommèrent feld-maréchal de leurs troupes. Il fut noyé par accident en passant le Moerdick, dans la Hollande, le 4 juillet 1711. De son mariage avec Marie-Louise de HESSE-CASSEL, fille de Charles, landgrave de Hesse-Cassel, il laissa, outre une fille :

TRENTÉ-TROISIÈME DEGRÉ.

XXXIII. Guillaume-Charles-Henri-Frison, prince de NASSAU-DIETZ (ou Guillaume IV), né posthume le 1^{er} septembre 1711, fut solennellement reconnu Stathouder à La Haye, le 3 mai 1747, et le 17 novembre suivant cette charge suprême fut de nouveau déclarée héréditaire dans la famille. Guillaume-Charles-Henri-Frison qui, par suite de l'extinction des autres branches, avait réuni, en 1742 et 1743, toutes les possessions de la ligne d'Otton, se qualifiait dans les actes : *Par la grâce de Dieu, prince d'Orange et de Nassau, comte de*

Katzenelbogen, Vianden, Dietz, Spiegelberg, Bueren, Leerdam, marquis de Terveer et de Flessingen, baron de Breda, de Beilstein, de Grave et des pays de Cuyk, d'Ysselstein, seigneur de Bredenvoort, Turnhout, Gertruydenberg et autres lieux, burgrave héréditaire d'Anvers et de Bezançon, Stathouder héréditaire de Hollande, etc. Le 16 juin 1732, il avait conclu avec le Roi de Prusse un traité d'accommodement et de partage pour la succession de Guillaume III, Roi d'Angleterre et prince d'Orange. Nommé chevalier de l'ordre de la Jarretière en 1733, il épousa, le 25 mars 1734, Anne, princesse royale d'ANGLETERRE, fille aînée de Georges II. Il mourut le 22 octobre 1751, laissant de ce mariage :

TRENTE-QUATRIÈME DEGRÉ.

XXXIV. Guillaume V, prince de NASSAU-DIETZ, prince d'ORANGE, Stathouder héréditaire des Provinces-Unies, fut obligé de renoncer à cette dernière dignité par suite des événements de la fin du XVIII^e siècle, et se rendit, en 1801, à Dillenburg. La paix de Lunéville lui fit obtenir, en échange de ses possessions de Hollande et de Belgique, les évêchés de Fulde et de Corvei, l'abbaye de Weingarten, ainsi que la ville impériale de Dortmund. Il mourut le 9 avril 1806, laissant deux fils, savoir :

1^o Guillaume-Frédéric, qui suit;

2^o Guillaume-George Frédéric, prince de NASSAU-DIETZ, prince d'Orange, né le 15 février 1774, général-major au service d'Autriche, qui se signala à la bataille de Wurtzbourg, au siège de Kehl, et commandait en chef l'armée d'Italie, lorsqu'il mourut presque subitement au commencement de la campagne de 1799, sans avoir été marié.

TRENTE-CINQUIÈME DEGRÉ.

XXXV. Guillaume-Frédéric, prince de NASSAU-ORANGE, Roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume I^{er}, était né le 24 août 1772. Général d'infanterie au service de la République des Provinces-Unies, il réorganisa l'armée hollandaise et la commanda en chef en 1793. Après l'invasion des armées françaises en Hollande, il reçut un commandement du Roi de Prusse, fit la guerre de 1806 à 1809, et se trouva à la bataille de Wagram. En 1813, il était en Angleterre pour concerter avec le gouvernement britannique les moyens de porter du secours aux Belges lorsqu'une émeute populaire éclata à Amsterdam en faveur de la maison de NASSAU.

Le 29 novembre de la même année le prince d'ORANGE débarqua à Scheveningen. Le 29 mars 1814 la constitution fut adoptée par les députés du peuple, et jurée par Guillaume-Frédéric qui prend d'abord le titre de *Prince souverain des Pays-Bas*, et le 16 mars 1815 celui de *Roi des Pays-Bas*, royaume, qui, aux termes du congrès de Vienne, comprenait la Belgique et le pays de Liège. Le grand-duché de Luxembourg et le duché de Limbourg lui furent donnés en outre, en échange de ses possessions d'Allemagne. On sait avec quelle haute sagesse le Roi Guillaume I^{er} gouverna les peuples réunis sous son sceptre, et comment les événements de 1830 séparèrent violemment la Belgique du royaume des Pays-Bas. Il nous suffira de rappeler que cet illustre souverain abdiqua en faveur de son fils aîné le prince d'ORANGE, le 7 octobre 1840 et mourut le 12 décembre 1843. Il avait épousé le 1^{er} octobre 1791 Frédérique-Louise WILHELMINE, princesse de Prusse, dont il a eu :

- 1° Guillaume-Frédéric-Georges-Louis, qui suit;
- 2° Guillaume-Frédéric-Charles de NASSAU-ORANGE, prince des Pays-Bas, feld-maréchal et amiral de la flotte, marié, le 24 mai 1825, à la princesse Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie de PRUSSE, fille de Frédéric-Guillaume III, Roi de Prusse. De ce mariage sont issues deux filles :
- A. Wilhelmine-Frédérique-Alexandrine-Anne-Louise de NASSAU-ORANGE, princesse des Pays-Bas, née le 5 août 1828 ;
- B. Wilhelmine-Frédérique-Anne-Élisabeth-Marie de NASSAU-ORANGE, princesse des Pays-Bas, née le 5 juillet 1844 ;
- 3° Wilhelmine-Frédérique-Louise-Charlotte-Marianne de NASSAU-ORANGE, princesse des Pays-Bas, née le 9 mai 1810, mariée, le 14 septembre 1830, au prince Frédéric-Henri-Albert de PRUSSE.

TRENTÉ-SIXIÈME DEGRÉ.

XXXVI. Guillaume-Frédéric-Georges-Louis prince de NASSAU-ORANGE, Roi des Pays-Bas sous le nom de Guillaume II, né le 6 décembre 1792, a succédé le 7 octobre 1840 à la couronne royale des Pays-Bas et aux couronnes grand-ducale et ducal de Luxembourg et de Limbourg, en vertu de l'abdication de son père. Roi guerrier et législateur, il a fait briller d'un plus vif éclat encore, en montant sur le trône, les grandes qualités qui depuis longtemps avaient signalé aux yeux de l'Europe le prince d'Orange. Il a épousé, le 21 février 1816, S. A. I. la grande-duchesse Anna PAULOWNA, fille de Paul I^{er}, Empereur de Russie, née le 18 janvier 1795. De cette union sont issus :

- 1° Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, prince d'ORANGE, né le 19 février 1817, lieutenant-général, marié, le 18 juin 1839, à la princesse Frédérique-Mathilde de WURTEMBERG, fille de Guillaume I^{er}, Roi de Wurtemberg, de laquelle il a deux fils :
- A. Guillaume-Nicolas-Alexandre-Frédéric-Charles-Henri, prince héréditaire d'ORANGE, né le 4 septembre 1840 ;
- B. Guillaume-Frédéric-Maurice-Alexandre-Henri-Charles, né le 15 septembre 1843 ;
- 2° Guillaume-Alexandre-Frédéric-Constantin-Nicolas-Michel, prince des Pays-Bas, né le 2 août 1818, lieutenant général et inspecteur général de la cavalerie ;
- 3° Guillaume-Frédéric-Henri, prince des Pays-Bas, né le 13 juin 1820, capitaine de vaisseau ;
- 4° Sophie, princesse des Pays-Bas, née le 8 avril 1824, mariée, le 8 octobre 1842, à Charles, grand-duc héréditaire de SAXE-WEYMAR-EISENACH.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI
PII
DIVINA PROVIDENTIA
PAPÆ IX
LITTERÆ APOSTOLICÆ
DE EQVESTRIS ORDINIS PIANI CONSTITVTIONE.

PIVS PP. IX
AD PERPETVAM REI MEMORIAM.

Romanis Pontificibus Prædecessoribus Nostris, quorum sapientiam non latuit quot uberes lectosque fructus incitamenta honoris producere soleant, non dedecere Apostolicum ministerium visum est certa laudis insignia rebus præclare gestis tribuere, quo magis hominum animi ad optimas quasque disciplinas, et omnigenas virtutes excolendas inflammarentur. Itaque quoniam Nobis ad Summi Apostolatus apicem, divina favente clementia, evectis non solum æternam animarum salutem, verum etiam temporalem populi regimini Nostro commissi felicitatem exquirere incumbit; ita ad tantum tamque sublimem finem consequendum eorumdem Prædecessorum Nostrorum vestigia sectantes, præsertim vero fel. rec. Pii IV, qui Equitum Ordinem instituens eos a suo nomine *Pianos* voluit appellare, ac pluribus nobilitatis titulis augere, nova et Nos honoris insignia decernenda statuimus, per quæ adeo in civili societate præfulgeant ii quibus fuerint conlata, ut aliis non modo exemplo, sed stimulo quoque ad egregia facinora obeunda, et ad bene de Apostolica Sede merendum esse possint. Maximæ porro amoris significationes ab ipso Nostri Pontificatus exordio

Nobis oblata, et eximii indicia obsequii Supremæ B. Petri Cathedræ in persona Nostræ humilitatis exhibita Nos certam in spem adducunt fore ut, benedicente Domino consilium Nostrum, ea quæ nunc edere decrevimus, iis ad quos præcipue spectant grato animo respondentibus, felicem sortiantur effectum. Quapropter hisce Nostris Apostolicis Litteris Equestrem Ordinem creamus et constituimus, qui renovando prædictam illam denominationem a memorato Prædecessore Nostro Pio IV olim inductam, *Ordo Pianus* a Nostro item nomine nuncupabitur; qua quidè denominated cum plurium ea de re votis annuere voluimus, tum id potissime propositum habuimus, ut Nostram peculiarius quoque benevolentiam viris præstantibus in Ordinem ipsum adlegendis testaremur. Ordo in duos dividetur gradus, quorum alter Equitibus primæ classis, alter Equitibus secundæ classis constabit. Qui in primam classem fuerint cooptati privilegio nobilitatis in filios quoque transmittendæ potentur: secundæ classis insigne nobilitatis titulo personam tantummodo afficiet. Proprium Ordinis insigne ex auro stellæ instar superficiem habebit in octo radios cæruleos divisam, referentem in medio parvum numisma album in quo scriptum sit aureis litteris « PIVS IX »: circulus aureus numisma claudet, in eoque cæruleis litteris inscripta sit epigraphæ « VIRTUTI ET MERITO »: in parte numismatis aversa scriptum erit « ANNO MDCCCXLVII ». Primæ classis Equites insigne ipsum gestabunt ita ut e tænia collo inserta dependeat; tænia autem erit serica cærulea, duplici linea rubra extremis oris distincta. Equites secundæ classis idem insigne, minoris tamen moduli, eadem ex tænia pendens sinistro pectoris latere juxta communem Equitum morem deferent. Præterea Equites propriam habebunt vestem cæruleo colore, rubris oris, aureis ornamentis decoratam: quæ quidem ornamenta pro vario Equitum ipsorum gradu different; majora scilicet pro prima classe, minora vero pro secunda erunt, juxta schema cujusque classis proprium. Poterunt etiam primæ classis Equites privilegium adipisci gestandi latere pectoris sinistro magnum numisma argenteum insigni simile: declaramus tamen nulli ex Equitibus licere eodem privilegio uti nisi peculiaris et expressa facultas facta sit. Reservamus autem Nobis Romanisque Pontificibus Successoribus Nostris jus eligendi Equites, itemque concedendi Equitibus primæ classis memorati argentei numismatis usum. Ceterum cum hujusmodi Ordo non ad vanitatem, ambitionemque fovendam, sed ad præmia virtutibus meritisque præstantibus retribuenda unice spectet, plene confidimus illos, qui hisce insignibus fuerint decorati, Pontificiæ erga eos voluntati, communique bonorum suffragio cumulatius in dies responsuros, splendoremque Ordinis, in quem relati fuerint, amplificaturos. Hæc statuimus ac declaramus, non obstantibus in contrarium facientibus etiam speciali mentione dignis quibuscumque. Datum Romæ apud S. Mariam Majorem, sub Annulo Piscatoris, die XVII Junii MDCCCXVII, Pontificatus Nostri Anno Primo.

ALOISIVS CARD. LAMBRVCHINI

A BREVIbus APOSTOLICIS.

LETTRES APOSTOLIQUES

DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE

LE PAPE PIE IX

POUR LA CONSTITUTION DE L'ORDRE ÉQUESTRE DE PIE.

PIE IX, PAPE

VOULONS PERPÉTUER LA MÉMOIRE DE CE QUI SUIT.

Les Pontifes Romains Nos Prédécesseurs ayant reconnu dans leur sagesse que le sentiment de l'honneur produit d'excellents fruits, ils ont pensé qu'il était du domaine du ministère Apostolique de récompenser par des marques de distinction les œuvres méritoires, afin d'exciter l'ardeur des hommes pour l'accomplissement de leurs devoirs et la pratique de toutes les vertus. C'est pourquoi, obligé par la dignité du Suprême Apostolat à laquelle la faveur divine Nous a élevé, de veiller non-seulement à la félicité éternelle, mais encore au bonheur temporel du peuple confié à Notre autorité, afin d'atteindre ce grand et noble but en suivant les traces de nos dits prédécesseurs, particulièrement de Pie IV, d'heureuse mémoire, qui, ayant institué un Ordre de chevalerie, voulut l'appeler de son nom l'*Ordre de Pie*, et y attacher plusieurs prérogatives nobiliaires, Nous avons résolu également de décerner une nouvelle marque d'honneur dont l'effet soit de donner à ceux qui en seront revêtus une position assez éclatante dans la société civile, pour qu'ils puissent servir d'exemple aux autres citoyens, exciter leur émulation pour les actions louables, et les porter à bien mériter du siège Apostolique. Or, les démonstrations d'amour qui Nous ont accueilli à Notre avènement au Pontificat, les marques de déférence et de soumission prodiguées à la Suprême Chaire de Saint-Pierre en Notre humble personne, Nous donnent l'assurance que, Dieu bénissant notre dessein, les dispositions que nous avons jugé à

propos de prendre produiront le résultat que nous en attendons auprès des hommes de mérite qui y sont plus particulièrement intéressés. En conséquence, nous créons et instituons par Nos présentes Lettres Apostoliques un Ordre de chevalerie qui, en renouvelant la dénomination donnée autrefois par Notre dit Prédécesseur Pie IV, sera en même temps appelé de Notre nom, l'Ordre de Pie (*Ordo pianus*), appellation par laquelle Nous avons voulu déférer au vœu qui Nous a été généralement exprimé à ce sujet, et surtout donner aux personnes distinguées qui seront admises dans ledit Ordre un témoignage particulier de Notre bienveillance. L'Ordre de Pie comprendra deux grades; celui des chevaliers de première classe et celui des chevaliers de seconde classe. Les chevaliers de première classe jouiront de la noblesse et la transmettront à leurs enfants. Le titre de chevalier de seconde classe confèrera seulement la noblesse personnelle. La décoration de cet Ordre sera une étoile d'or à huit rais d'azur, au centre de laquelle seront inscrites en or sur un médaillon blanc ces lettres : « PIVS IX ». Autour de la plaque un cercle d'or portera d'un côté cette épigraphe gravée en lettres d'azur : « VIRTUTI ET MERITO », et au revers : « ANNO MDCCCXLVII ». Les chevaliers de première classe porteront la décoration suspendue au cou par un ruban. Ce ruban sera de soie bleue, bordé d'un double liseré rouge. Les chevaliers de seconde classe porteront une décoration semblable, mais d'un plus petit module, suspendue à un ruban attaché au côté gauche de la poitrine, comme les chevaliers des autres ordres. Outre la décoration, les chevaliers auront un costume particulier consistant en un habit bleu à liseré rouge orné de broderies d'or. Les ornements de l'habit varieront suivant le grade des chevaliers; ils seront plus grands pour la première classe et plus petits pour la seconde, conformément au modèle qui sera adopté pour chacune. Les chevaliers de première classe pourront aussi obtenir le privilège de porter sur le côté gauche de la poitrine une grande plaque d'argent semblable à la décoration; mais nous déclarons qu'il ne sera permis à aucun chevalier d'user de ce privilège sans une autorisation expresse et spéciale. Nous réservons à Nous et à Nos Successeurs les Pontifes Romains le droit de nommer les chevaliers et d'accorder à ceux de première classe la permission de porter la plaque d'argent ci-dessus mentionnée. Et comme cet Ordre n'est point institué pour flatter la vanité ou satisfaire l'ambition, mais uniquement pour récompenser les hommes éminents par leurs vertus ou leur mérite, nous avons la ferme confiance que ceux qui en seront décorés répondront à la bienveillance du Souverain Pontife en s'efforçant de mériter de plus en plus l'estime des gens de bien et d'accroître la splendeur de l'Ordre auquel ils appartiendront. Nous avons ordonné, et déclarons ce qui précède nonobstant tout empêchement contraire, même ceux qui pourraient être spécialement mentionnés. Donné à Rome, à Sainte-Marie Majeure, sous l'anneau du Pêcheur le XVII^e jour de juin MDCCCXLVII, l'an premier de notre Pontificat.

LOUIS CARD. LAMBRUSCHINI

SECRÉTAIRE DES BREFS APOSTOLIQUES.

ORDRE EQUESTRE DE PIE IX.



CHEVALIER ET COMMANDEUR.

C O S T U M E & I N S I G N E S de l'Ordre Equestre de PIE IX.

Costume.

Habit bleu de roi doublé & lizéré en drap écarlate.

Collet et parements en drap écarlate brodés de feuilles d'olivier en or.

L'habit brodé sur le devant de la poitrine pour les commandeurs, & avec un écusson plus grand sur le derrière de la taille.

Pantalon en casimir blanc avec un galon d'or.

Epaulettes en or à grosses torsades avec deux étoiles en argent dans la forme de la croix.

Chapeau bordé d'un galon en or & orné d'une plume blanche pour les commandeurs.

Epée avec garde en nacre de perle garnie d'or, à laquelle est appendue une dragonne en or.

Insignes.

La décoration est une étoile à huit rais d'azur entre lesquels sont des rayons d'or, la croix de chevalier est d'un modèle plus petit que celle de Commandeur.

La Plaque qu'on ne peut porter qu'en vertu d'une concession spéciale a la même forme que la décoration, sauf qu'elle est plus grande, et que les rayons placés entre les rais de l'étoile sont en argent.

Le ruban auquel la décoration est suspendue est de couleur bleue de roi avec deux lizérés de couleur ponceau.

1918

1919

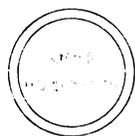
ORDRE EQUESTRE DE PIERRE IX



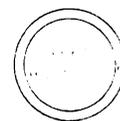
Commandeur.



Chevalier.



Commandeur.



Commandeur.



Chevalier.

D'AGOULT (DE VINCENS)

PROVENCE.

MARQUIS ET COMTES D'AGOULT, BARONS DE SAINT-MICHEL, SEIGNEURS DE ROGNES,
VALONNE, ANGLES, VERGONS, SAINT-AUBAN, SAINT-LAURENT
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'or, au loup d'azur ravissant, armé, lampassé et vilené de gueules.* — COURONNE : *De Marquis.* — DEVISE : *Hospitalité d'Agoult.* — LÉGENDE : *Avidus committere pugnam.*



A haute ancienneté de la maison D'AGOULT, dit le généalogiste Chérin, « la quantité de ses branches, le nombre et l'étendue de ses possessions, « ses services, ses emplois élevés, ses alliances, ne laissent point de com- « paraison entre elle et aucune autre maison de cette province (1). »

Cette illustre maison est issue de la seconde branche des princes d'Apt, souverains barons de Sault, dont la branche aînée a formé la maison de Simiane.

Elle reconnaît pour auteur Humbert, seigneur d'Apt en 993, bienfaiteur de la cathédrale de cette ville, dont le fils aîné, Guillaume, vivant en 1008, prit le nom d'AGOULT, qui est celui d'une terre considérable de l'ancien diocèse de Cavaillon, faisant partie de la viguerie d'Apt.

1. Preuves pour le service militaire faites au cabinet des ordres du Roi.

Ce nom d'AGOULT a jeté tant d'éclat pendant sept siècles, que l'historien Robert de Briançon l'a proclamé *le plus fameux de la Provence*, et en même temps les vertus des princes d'Apt l'avaient rendu si populaire, qu'on répète encore en Provence cet adage du Roi René : *Hospitalité d'Agoult.*

La maison d'AGOULT, outre un grand nombre de prélats élevés aux premières dignités de l'Église, compte des grands chambellans de Bourgogne, de Naples et de Sicile, des amiraux des mers du Levant, des gouverneurs de province; elle a été douze fois revêtue de la charge de grand sénéchal de Provence qui réunissait les fonctions de connétable à celles de chef de la justice. Dans les derniers siècles, cette maison a produit des ambassadeurs, des lieutenants généraux et maréchaux de camp, des officiers supérieurs, des gardes du corps du Roi, des gentilshommes de la chambre, des dignitaires des ordres de Malte, de Saint-Louis et de Saint-Lazare; enfin une de ses branches a été élevée à la pairie.

A la fin du XV^e siècle, le nom et les armes de la maison d'AGOULT passèrent par substitution à une famille noble et ancienne qui en a continué l'illustration dans sa branche jusqu'à nos jours sous le nom d'AGOULT-VINCENS, et qui elle-même transmet le nom et les armes de d'AGOULT à d'autres maisons qui furent connues sous les noms de d'AGOULT-FLOTTE et de d'AGOULT-RAPHÉLIX. Cette famille, dont le nom primitif et patronymique était VINCENS, est connue, depuis la substitution dont nous parlons, sous les noms de VINCENS-D'AGOULT, d'AGOULT-VINCENS, ou de d'AGOULT, seul.

Son origine chevaleresque et l'authenticité des titres en vertu desquels elle a adopté le nom glorieux et les armes qu'elle porte ont été connues de tous les historiens et généalogistes de Provence. La preuve régulière en a été faite, d'ailleurs, d'une manière définitive suivant un mémoire de M. Beaujon, généalogiste des ordres du Roi, dressé en 1770 pour l'admission de cette maison aux honneurs de la cour.

A l'aide des documents originaux cités dans ce mémoire ou de ceux qui sont conservés aux archives de la famille, et d'accord sur les points essentiels avec la généalogie détaillée de la maison d'AGOULT que M. de Courcelles a publiée dans le tome VII de son *Histoire des Pairs de France*, nous allons faire connaître les principales illustrations, la filiation et l'état actuel de la famille de VINCENS-D'AGOULT.

Le premier personnage de cette maison, dont le nom se rencontre dans les titres, est :

PREMIER DEGRÉ.

I. Raimond VINCENS, I^{er} du nom, écuyer, consul de la ville d'Aix en 1289. On croit qu'il avait pour frères Pierre VINCENT ou VINCENS, premier du nom, qualifié chevalier dans une délibération de l'hôtel de ville de Marseille de l'an 1314, conservée aux archives de cette ville, et qui était, ainsi que son frère Jacques VINCENS, capitaine de quatre galères avec lesquelles ils s'emparèrent d'un vaisseau génois en 1328.

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Pierre VINCENS, II^e du nom, écuyer, consul d'Aix, fils de Raimond, est nommé parmi les gentilshommes de la ville d'Aix qui, en 1347, furent députés à la Reine Jeanne de Naples, comtesse de Provence, pour la supplier de ne point aliéner son domaine. Il eut pour fils :

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Rostaing VINCENS, écuyer, coseigneur de Rognes, qualifié *noble et puissant homme*, consul de la ville d'Aix en 1350, et *maire rational* de la grande cour de Provence en 1372. Rostaing Vincens fut père de :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Raimond VINCENS, II^e du nom, écuyer, coseigneur de Rognes, résidant à Aix, lequel fit hommage en 1399 à Louis II, Roi de Naples, comte de Provence, de ce qui lui appartenait dans la seigneurie de Rognes, et mourut après 1433. Il eut pour fils :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Pierre VINCENS, III^e du nom, écuyer, coseigneur de Rognes, qui épousa, avant l'année 1413, damoiselle Jacquette d'ALAMANON, dame de l'autre partie de cette terre, proche parente de Pierre d'Alamanon, chevalier, amiral de Provence. De ce mariage est issu :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Jean VINCENS, écuyer, coseigneur de Rognes, qui mourut avant l'année 1469, dans l'expédition de Jean d'Anjou, duc de Calabre, en Catalogne. Il avait épousé damoiselle Marie SAURE, fille de Louis Saure et de Marguerite des Baux de Marignane. De ce mariage est issu :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Fouquet VINCENS, chevalier, coseigneur de Rognes, qui eut pour parrain Fouquet d'AGOULT, chevalier, baron de Mison, de la Tour-d'Aigues, de la Vallée de Sault et de Forcalqueiret, lequel fit d'abord à son filleul une donation des terres de Lourmarain et de Volonne, le 23 mai 1478, et par un autre acte du 3 février 1489, passé devant Imbert Borrilli, notaire à Aix, ajouta à la première donation d'autres seigneuries, à la charge par Fouquet Vincens et ses successeurs de porter le nom et les armes de d'Agoult. Ces dispositions, confirmées par le testament du donateur, daté du 19 août 1491, furent attaquées par les héritiers de Fouquet d'Agoult; mais, après de longs débats, les parties transigèrent suivant un acte du 20 mai 1511 par lequel il fut convenu que Marie Saure, veuve de Jean Vincens, et Fouquet Vincens, dit d'Agoult, son fils, renonceraient aux terres de Lourmarain et de Volonne, moyennant la cession qui leur fut faite définitivement du nom et des armes d'Agoult, avec les terres de Saint-Auban, Angles, Mauriès, Vergons et Menouilles (V. de Courcelles, tome VII, *Généalogie d'Agoult*, p. 35). Fouquet VINCENS d'AGOULT épousa, en 1490, damoiselle Jeanne de Bouic ou Bohic, dont il eut :

4^o Honoré d'AGOULT, auteur de la branche des seigneurs de Rognes, éteinte en 1597.

2^o Raimond d'AGOULT, seigneur de Saint-Auban, mort laissant une fille mariée à Jean de FLOTTE, dont les descendants ont pris le nom de FLOTTE-D'AGOULT, ou d'AGOULT-FLOTTE.

3^o François, qui suit;

4^o Arnaud d'AGOULT, seigneur de Mauriès, chevalier de l'ordre du Roi, qui, de son mariage avec Lucrece de GÉRENTE-CABANNES, a laissé :

A. François d'AGOULT, seigneur de Mauriès, mort sans alliance;

B. Balthazar d'AGOULT, chevalier de Malte et grand prieur de Saint-Gilles;

C. D. Deux filles mariées dans les maisons de PONTEVÈS et d'ALAGON DE MEYBARGUES.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. François d'AGOULT, seigneur d'Angles, Saint-Laurent et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de deux cents hommes d'armes, épousa, par contrat du 30 novembre 1578, damoiselle Françoise de CASTELLANE, fille d'Honoré de Castellane, seigneur de Montmeyan, et de Marguerite de Glandevès. De cette alliance vinrent entre autres enfants :

- 1° Balthazar, qui suit ;
- 2° Roland d'AGOULT, chevalier de Malte, commandeur de Gap.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Balthazar d'AGOULT, chevalier, seigneur d'Angles, Saint-Laurent et autres lieux, épousa, le 25 avril 1594, damoiselle Anne d'AGUILLERIE DE LESPEUX, dont la sœur avait épousé François de Vintimille, seigneur de Montpezat. Il testa le 24 juin 1629, et mourut l'année suivante, laissant de ce mariage :

- 1° Jean, qui suit ;
- 2° Roland d'AGOULT, chevalier de Malte ;
- 3° Jean-Claude d'AGOULT, auteur d'une branche éteinte au siècle dernier par la mort de Louis d'AGOULT, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment des Landes.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Jean d'AGOULT, chevalier, seigneur d'Angles et autres lieux, eut ordre du duc d'Angoulême, en 1641, de servir dans le corps de la noblesse de Provence. Il avait épousé, le 3 mars 1633, damoiselle Melchione de MARIN, dont il eut :

- 1° Antoine, qui suit ;
- 2° Annibal d'AGOULT, chevalier de Malte ;
- 3° Jean d'AGOULT, prieur de Deuil.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Antoine d'AGOULT, chevalier, seigneur d'Angles et autres lieux, fit hommage au Roi, en 1672, des terres qu'il tenait de Sa Majesté, et mourut avant l'année 1727. Il avait épousé, le 2 novembre 1683, damoiselle Madeleine de DESIDERI, de laquelle il eut :

- 1° André, qui suit ;
- 2° Jean-Antoine d'AGOULT, chanoine de la cathédrale de Paris, abbé de Bonneval, mort en 1769 ;
- 3° Louis-Annibal-François comte d'AGOULT, mestre de camp de cavalerie, puis aide-maréchal-général des logis des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. André d'AGOULT, chevalier, baron de Saint-Michel, capitaine au régiment de Toulouse infanterie, chevalier de Saint-Louis, syndic de la noblesse de Provence en 1746, avait épousé, en 1727, demoiselle Madeleine DAUVET DE GRAND-MAISON. De ce mariage sont issus :

- 1° Louis-Fouquet, titré marquis d'AGOULT, baron de Saint-Michel, maréchal des camps et armées du Roi, major-général des gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, mort en émigration, le 19 février 1843, sans postérité. Il avait été capitaine des gardes du prince de Condé, et se battit en duel avec

S. A. S. en 1784. Ce fut lui qui, étant capitaine des gardes françaises, fut chargé par le Roi, le 5 mai 1788, d'arrêter en plein parlement les conseillers d'Espréménil et de Montsabert ;

- 2° Charles-César, qui suit ;
- 3° François-Auguste baron d'AGOULT, colonel au régiment de l'Ile-de-France, chevalier de Saint-Louis, mort en 1782 à Goudeloure, côte de Coromandel, après la prise de Trinquemale, où il commandait en chef les troupes de terre sous les ordres du bailli de Suffren. Il n'a point laissé de postérité.
- 4° Louis-Annibal, chevalier d'AGOULT, premier aide-major-général des gardes du corps du Roi, mestre de camp de cavalerie en 1772, maréchal de camp en 1788, chevalier de Saint-Louis, commandeur et grand-maitre des cérémonies de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel avant la révolution ; il servit sous l'empire comme général de brigade et fut nommé officier de la Légion d'Honneur. Il était gouverneur de la Navarre, lorsqu'il mourut à Pampelune, le 17 septembre 1810, sans postérité ;
- 5° Jean-Antoine Paul d'AGOULT, grand vicaire du diocèse du Mans ;
- 6° Madeleine-Alexandrine d'AGOULT, mariée à Louis de SAINT-CHAMAS, capitaine au régiment de Médoc ;
- 7° Honorée-Angélique-Marie-Anne d'AGOULT, mariée à N. d'AGOULT, capitaine au corps royal d'artillerie.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Charles-César, comte d'AGOULT, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, épousa, le 5 mars 1774, demoiselle Marie-Catherine-Anne de MONTMÉJAN De ce mariage sont issus :

- 1° Marguerite-Antoinette-Louise d'AGOULT, morte sans alliance ;
- 2° Charles-César-Marie qui suit :

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Charles-César-Marie, comte d'AGOULT, chef de nom et d'armes de sa famille, a épousé, le 27 avril 1813, demoiselle Lucie-Philippine DES VIEUX, dont il a eu :

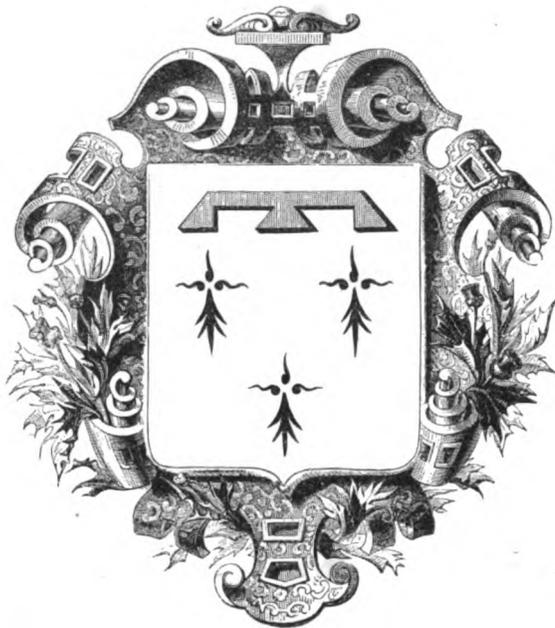
Charles-Marie-Alfred, marquis d'AGOULT, lieutenant démissionnaire au 46^e régiment de ligne, marié le 26 avril 1844 à demoiselle Antoinette-Marie Luce de LOYAC. De ce mariage sont nés :

- A. Louis-Charles-Marie-Fouquet d'AGOULT ;
- B. Lucie-Marie d'AGOULT.

ARMYNOT DU CHATELET

BRETAGNE, BOURGOGNE, CHAMPAGNE.

SEIGNEURS DE LA MOTTE-DE-VEUXAULLES, BEAUREGARD, BONCHEMIN, SANTENOGE, MONTRICHARD, MAISON-ROUGE, FÉE-LE-CHATELET, RIEL-DESSUS, BLANCHEVAUX, PRÉFONTAINE, LATRECEY, BAYEL-SUR-AUBE, LES FORGES, VOUGREY, CUSSANGY, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, à trois mouchetures d'hermines de sable. L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins d'argent et de sable.— SUPPORTS : Deux hermines au naturel, ayant chacune un collier de gueules auquel est attaché un manteau d'hermines. — CIMIER : Une hermine issante du même. — DEVISE : Armis notus.*



ISSUE d'ancienne noblesse militaire, la famille ARMYNOT tire son origine du duché de Bretagne. Elle paraît s'être établie, vers la fin du XV^e siècle, dans la mouvance de la Ferté-sur-Aube, après que le comté de Vertus eut passé, du domaine de la maison d'Orléans, dans celui des Ducs de Bretagne.

A partir de cette époque jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis trois siècles et demi, tous les membres de cette famille, divisée en plusieurs branches, se sont constamment voués au service de nos Rois, soit aux baux et arrière-baux de la noblesse des provinces de Bourgogne et de Champagne, soit dans les compagnies d'ordonnance ou dans les gardes du corps du Roi, soit enfin dans les grades supérieurs depuis la formation des régiments réguliers.

Elle a possédé un très-grand nombre de seigneuries importantes dont nous n'avons pu citer que quelques-unes en tête de la présente notice.

Elle s'est constamment alliée aux maisons les plus distinguées de la noblesse, entre autres à celles de Kermeno, de Rémond, marquis de Montmort, de la Baume, de Dampierre, de la Rue d'Ormoy, d'Ailly, de Condé, de Monchy-d'Hocquincourt, d'Avrillot, de Gissey, de Billard de Beaufort, du Bouchet, de Charlois, de Champagné, de Chalon, de Machat de Pompadour.

Son origine chevaleresque a été reconnue à diverses époques, et l'a fait siéger à la chambre de noblesse des États de la province de Bourgogne. Elle a été d'ailleurs définitivement proclamée par plusieurs jugements de maintenue rendus au bailliage de Langres, les 16 février 1674 et 23 décembre 1705, et par une ordonnance de M. de Lescalopier, intendant de Champagne, du 1^{er} novembre 1718.

La filiation suivie de cette famille est prouvée par titres et documents authentiques depuis Louis ARMYNOT, écuyer échanson d'Anne de Bretagne, qui, s'étant attaché à François II de Bretagne, baron d'Avaugour, frère naturel de cette princesse, auquel le duc François II avait donné le comté de Vertus, s'établit en Champagne peu après l'an 1485, et fut tué à la bataille de Fornoue en 1495.

Son petit-fils Claude ARMYNOT, II^e du nom, écuyer, seigneur de La Motte-de-Veuxaullès et autres lieux, bailli d'épée de Langres en 1578, eut, entre autres enfants :

1^o Jean, qui suit ;

2^o Michel ARMYNOT, auteur de la branche des seigneurs de Préfontaine, éteinte, et réunie, par les femmes, à la branche aînée.

Jean ARMYNOT, II^e du nom, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, capitaine-gouverneur de la place de Montsaugéon, en Champagne, continua la filiation de la branche aînée. Sa postérité était représentée dans la première moitié du XVIII^e siècle, au neuvième degré de filiation, par :

IX. Nicolas ARMYNOT DU CHATELET, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Fée ou Fay-le-Chatelet et de Bonchemin, officier au régiment de Broissia-dragons, maintenu dans sa noblesse, sur production de titres, par ordonnance de M. Le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, au mois d'août 1736. Il mourut le 9 juin 1747, laissant de son mariage avec demoiselle Anne de CHAMPEAUX, entre autres enfants :

1^o Joseph-Henri, dont l'article suit ;

2^o François, auteur de la seconde branche du CHATELET rapportée ci-après.

X. Joseph-Henri ARMYNOT DU CHATELET, écuyer, seigneur de Fée-le-Chatelet et de Bonchemin, fit avec distinction les campagnes de Flandre sous Louis XV, et fut convoqué, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Chaumont, pour l'élection des députés aux États Généraux du royaume. Il épousa, en 1748, demoiselle Madeleine du POTET, et laissa de cette union dix enfants, entre autres :

1^o Nicolas-Eugène, qui suit ;

2^o Jean-Élie ARMYNOT DU CHATELET, ancien garde du corps du Roi, marié à Marie-Jeanne de la LOGE DE LA BARRE, dont il a eu :

A. Nicolas-Victor ARMYNOT DU CHATELET, qui a épousé dame Élisabeth BAILLIT, veuve de Louis-Toussaint de Breuze, écuyer, laquelle est décédée laissant :

ARMYNOT DU CHATELET.

AA. Nicolas-Jules-Paul ARMYNOT DU CHATELET.

3^e Nicolas ARMYNOT DU CHATELET, III^e du nom, né en 1769, marié en 1797 à demoiselle Élisabeth-Monique LE LIEUR, dont il a eu :

- A. Nicolas-Alfred ARMYNOT DU CHATELET, né le 5 mars 1812;
- B. Denise ARMYNOT DU CHATELET, mariée en Périgord à Félix FAULCON DE LA ROQUETTE;
- C. Julie-Philippine ARMYNOT DU CHATELET.

XI. Nicolas Eugène ARMYNOT DU CHATELET, chevalier, seigneur de Riel-Dessus et de Blanchevaux, né en 1760, chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine et de Bar, a assisté aux assemblées de la noblesse de Dijon, les 8 février et 28 mars 1789. Il a épousé, en 1782, demoiselle Marie-Anne de COLLENEL DE CLERVILLE, dont il a eu :

- 1^o Philippe ARMYNOT DU CHATELET, chevalier, né en 1784;
- 2^o Claude-Narcisse ARMYNOT DU CHATELET, chevalier, né en 1786, marié en 1824 à demoiselle Angélique Rosalbe LE FÉRON DES TOURNELLES, et décédé, en 1825, laissant de ce mariage :
 - A. Philippe ARMYNOT DU CHATELET, né à Troyes, le 29 mars 1826.

SECONDE BRANCHE DU CHATELET.

X. François ARMYNOT, III^e du nom, dit le chevalier du CHATELET, troisième fils de Nicolas I^{er}, servit dans le régiment de Ségur-infanterie, et ayant été blessé grièvement à la prise du fort Mahon, en 1756, fut obligé de quitter le service. Il épousa demoiselle Marie-Mélanie VAUCHELET, et laissa de cette union, outre une fille :

- 1^o François, qui suit;
- 2^o Louis-François ARMYNOT DU CHATELET, chevalier, né en 1769, émigré en 1791, qui servit avec distinction à l'armée des princes, et y fut blessé plusieurs fois. Il se retira en Hanovre, où il a épousé en 1796 demoiselle Anne-Charlotte-Madeleine de POLLITZ, dont il a, en outre de plusieurs enfants décédés jeunes :
 - A. Jean-Ludolphe ARMYNOT DU CHATELET, né en 1805;
 - B. Charles-Jean-Olivier ARMYNOT DU CHATELET, né en 1807;
 - C. Louise-Joséphine ARMYNOT DU CHATELET, mariée à Strasbourg en 1814 à Charles-Auguste CAVENNE, docteur en médecine de la faculté de Montpellier;
 - D. Marie-Honorine-Louise ARMYNOT DU CHATELET, née en 1807;
 - E. Herminie-Louise-Madeleine ARMYNOT DU CHATELET, née en 1812.

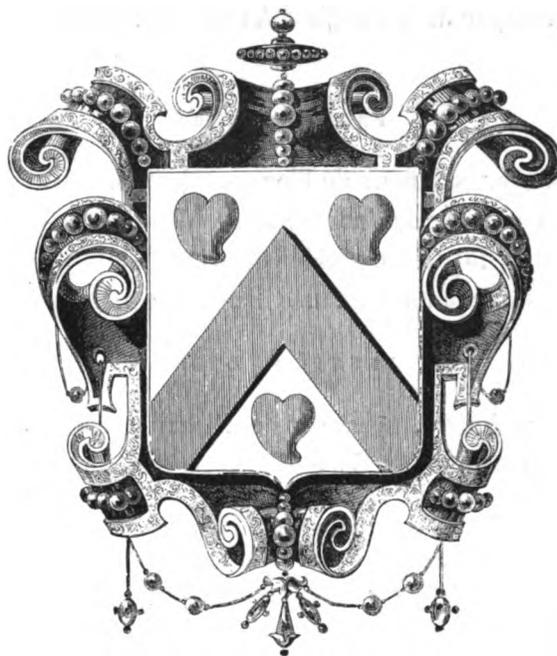
XI. François ARMYNOT, IV^e du nom, chevalier du CHATELET, ancien capitaine d'infanterie, a servi avec éclat dans les chasseurs nobles de l'armée de Condé, et s'est signalé à plusieurs affaires pendant les guerres de l'émigration. Il a été nommé chevalier de Saint-Louis en 1814; la même année, chevalier de justice de l'ordre noble de Saint-Hubert des duchés de Lorraine et de Bar, et, en 1816, chevalier des ordres de l'Ange-Gardien, ou des Quatre-Empereurs, du Lion de Holstein et du Phénix de Hohenlohe. Il a épousé, en 1810, demoiselle Marie-Jeanne GIBRAT, dont il a eu un fils :

Ernest-Joachim ARMYNOT DU CHATELET, né à Paris le 19 mai 1812.

D'ARNOULD DE BERRY

CHAMPAGNE, PICARDIE.

SEIGNEURS DE FLEURY, MITRY, FONTENAY, THAAS, L'HERMITAGE, LES GRANGES,
FOURDAIN, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs du même.* — COURONNE :
De Comte. — CIMIER : *Un lion issant.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — DEVISE : *Libertas.*



A famille D'ARNOULT ou d'ARNOULD, originaire de Champagne, est au nombre des plus anciennes et des plus distinguées de cette province. Sa noblesse de race a été reconnue et constatée à quatre époques différentes : une première fois, le 17 janvier 1485, suivant sentence du bailli d'Épinay, qui, sur production de titres, déclare Jean d'ARNOULT, écuyer, seigneur de Fleury, exempt de toute imposition comme gentilhomme d'extraction ; une seconde fois, par sentence de l'élection de Reims, rendue le 25 mars 1549 en faveur de Georges d'ARNOULT, écuyer, fils de Jean, lequel, en la même qualité de noble d'origine, fut rayé du rôle des tailles de la paroisse de Fleury ; une troisième fois, par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, du 7 septembre 1667, en vertu duquel Pompée d'ARNOULT, écuyer, fut compris dans le rôle des gentilshommes de la province, après production de ses titres ; enfin une quatrième fois, par sentence de Jérôme Bignon, intendant de Picardie, rendue, le 18 mars 1707, sur la requête d'Édouard d'ARNOULT, écuyer, seigneur de Fontenay, major

des ville et gouvernement d'Amiens, qui fut maintenu dans tous ses privilèges et prérogatives nobiliaires.

Outre les seigneuries de Fleury et de Fontenay, que nous venons de nommer, cette famille a possédé les terres et fiefs nobles de Mitry, Thaas, l'Hermitage, l'Hermite, les Granges, Fourdain, et plusieurs autres.

Constamment vouée à la profession des armes, cette maison compte un grand nombre d'officiers supérieurs, chevaliers de Saint-Louis, et elle a contracté à toutes les époques des alliances dignes de sa noble origine.

La filiation non interrompue de la famille d'ARNOULD DE BERRY s'établit sur titres authentiques depuis :

PREMIER DEGRÉ.

I. Jean d'ARNOULT, écuyer, seigneur de Fleury et de Mitry, lequel reçut, à cause de cette dernière seigneurie, l'hommage de Jacqueline de Versailles, vicomtesse de Flavigny, et, comme on l'a vu plus haut, fut déclaré noble et exempt de toutes impositions par sentence du 17 janvier 1485. Il épousa la même année damoiselle Louise de la ROTIÈRE, dont il eut :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Georges d'ARNOULT, écuyer, seigneur de Fleury, marié : 1° en 1549, à damoiselle Renée de HAUCOURT ; 2° à damoiselle Marie BRICETTE. Il laissa du premier lit :

TROISIÈME DEGRÉ.

III. François d'ARNOULT, écuyer, seigneur de Fleury, qui épousa, en 1557, damoiselle Péronne du HAUVAL. De ce mariage est issu :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Claude d'ARNOULT, écuyer, seigneur de Fleury, marié : 1° à damoiselle Claude de TRONSSON, 2° à damoiselle Françoise d'ARRAS. Il laissa de ces deux unions, savoir :

Du premier lit :

1° Constantin qui suit ;

Et du second lit :

2° Lysandre d'ARNOULT, écuyer.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Constantin d'ARNOULT, écuyer, seigneur de Fleury, l'Hermitage, l'Hermitage, Thaas, les Granges, et autres lieux, épousa : 1° damoiselle Catherine de SAULT, 2° damoiselle Bonaventure de PARISOT. Il laissa du second lit, entre autres enfants :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Pompée d'ARNOULT, écuyer, seigneur de Fontenay, capitaine au régiment de cavalerie du duc de Mercœur, qui fut maintenu dans sa noblesse, comme on l'a vu, en 1667. Il épousa damoiselle Anne-Marie de NUGAULT, dont il eut, entre autres enfants :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Édouard d'ARNOULT, chevalier, seigneur de Fontenay, sous-brigadier des mousquetaires du Roi, major et gouverneur pour le Roi de la ville d'Amiens, marié, le 28 février 1692, à damoiselle Catherine de SAINT-AUBIN D'ESPINAY, élevée à Saint-Cyr, et qui reçut en dot de madame de Maintenon une somme de 20,000 livres. Il laissa, entre autres enfants :

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Armand-Jean-Baptiste d'ARNOULT, chevalier, seigneur et comte de Fontenay, capitaine de cavalerie, marié, en 1734, à demoiselle Anne de BERRY, qui lui apporta en dot la terre de Fourdain, à la charge par lui d'ajouter à son nom celui de Berry. Ils ont eu pour fils :

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Barthélemy comte d'ARNOULD DE BERRY, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1765, à demoiselle Dieudonnée MERLIN. Il est décédé en 1789, laissant, entre autres enfants :

- 1^o Claude d'ARNOULD DE BERRY, brigadier des gardes du corps du Roi;
- 2^o François-Benigne, qui suit;

DIXIÈME DEGRÉ.

X. François-Benigne comte d'ARNOULD DE BERRY a épousé, le 25 novembre 1799, demoiselle Louise FRELET, sa parente, de laquelle il a eu le fils qui suit :

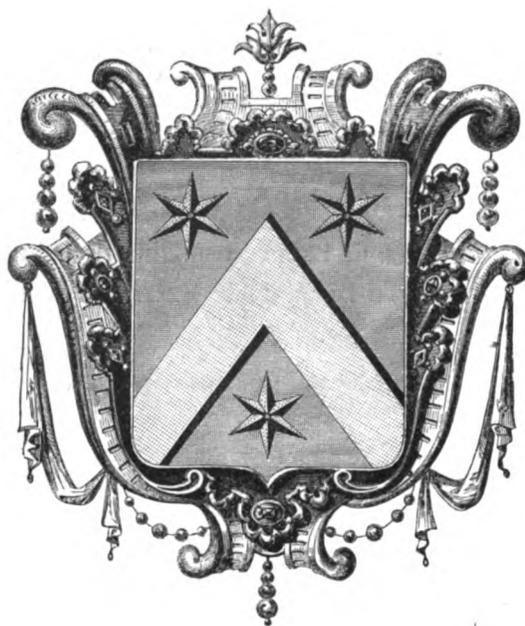
ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Jean-Jacques-Jules comte d'ARNOULD DE BERRY, né le 25 décembre 1804, reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte) par bulles du 17 décembre 1846.

D'ALVIMARE

NORMANDIE ET PAYS CHARTRAIN.

SEIGNEURS DU COUDRAY, DE LA TOUCHE-VAUZELLE, DU BRIOU ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même, 2 et 1.*
COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux griffons.*



LA seigneurie d'ALVIMARE, au pays de Caux en Normandie, a donné son nom à une famille ancienne qui a longtemps occupé un rang élevé dans la noblesse de cette province, et s'est divisée en plusieurs branches, dont une seule, établie depuis le commencement du XVI^e siècle dans le pays Chartrain, en a continué la descendance jusqu'à nos jours.

Outre la terre d'Alvimare, qui lui a donné son nom, cette famille a possédé les seigneuries de Blangies, du Coudray, de la Touche-Vauzelle, de la Thuaudière, du Briou, et un grand nombre d'autres fiefs nobles.

Elle s'est alliée aux maisons de Thuillé de l'Espine, de Boulainvilliers, de Gouse, Chevillard, de Saint-Piat, Parceval de Glatigny, Martin de Rougenard, Doury de Sacy, de Feuquières.

La branche actuellement subsistante, et dont nous avons particulièrement à nous occuper ici, reconnaît pour auteur :

I. Pierre d'ALVIMARE, 1^{er} du nom, écuyer, frère cadet du seigneur d'Alvimare de Blangies,

au pays de Caux. Il épousa la fille du maître de la Monnaie de Paris, en l'année 1517, et s'établit, par suite de ce mariage, à Montfort-l'Amaury. Il laissa, entre autres enfants :

- 1° N... d'ALVIMARE, mariée en premières noces à M. de BOULAINVILLIERS (d'une famille illustre, dont les armes sont : *Fascé d'argent et de gueules de huit pièces*), et en secondes noces à M. de GOUSE ;
- 2° Pierre, qui suit ;
- 3° Marie d'ALVIMARE, mariée en premières noces à Thomas MEUSNIER, qui fut noyé au siège de Rouen ; 2° à N... COTTREAU.

II. Pierre d'ALVIMARE, II^e du nom, écuyer, seigneur du Coudray et autres lieux, épousa à Montfort-l'Amaury damoiselle Nicole LE MAIRE, de laquelle il eut, entre autres enfants :

- 1° Antoine d'ALVIMARE, écuyer, seigneur du Coudray, qui a continué la branche du Coudray, éteinte depuis longtemps ; à laquelle appartenait noble Charles d'ALVIMARE, seigneur du Coudray, marié, en 1664, à damoiselle N. de THUILLÉ DE LESPINE ;
- 2° Louis d'ALVIMARE, écuyer, garde du corps du Roi, marié deux fois : 1° avec damoiselle Perrine GAUTIER ; 2° avec damoiselle Suzanne CHEVILLARD ; de ces deux alliances sont issus plusieurs enfants :
 - A. Catherine d'ALVIMARE, mariée à N. JANSON ;
 - B. Charles d'ALVIMARE, écuyer, né à Saint-Martin-de-Nigelle, qui de son mariage laissa entre autres enfants :
 - AA. Charles d'ALVIMARE DE SAINT-MARTIN, dont la fille Anne d'ALVIMARE fut mariée par contrat de l'année 1677 avec Mathieu PETIT ; au nombre des témoins qui assistèrent à ce contrat, dont l'original existe dans les *archives du Collège héraldique*, nous citerons notamment Charles, Gédéon et Jean d'ALVIMARE, frères de la future, Josias de THUILLÉ, son oncle, et René de la HAYE, chevalier, seigneur de Nigelle-Saint-Martin ;
 - C. Louis d'ALVIMARE, écuyer, qui eut postérité.
 - D. Pierre d'ALVIMARE, conseiller du Roi et élu à Châteaudun en 1677, épousa damoiselle Magdeleine de BEIGNOULX, de laquelle il eut deux enfants :
 - AA. Daniel d'ALVIMARE, écuyer, seigneur de la Touche-Vauzelle ;
 - BB. Pierre d'ALVIMARE, seigneur de Thuaudière.
 - 3° Pierre d'ALVIMARE, III^e du nom, écuyer, qui, de son mariage avec damoiselle Ursule ALAIN, a laissé cinq enfants, entre autres :
 - A. Pierre d'ALVIMARE, IV^e du nom, maréchal des camps et armées du Roi, tué à la bataille de Rhétel, le 15 décembre 1650 ; inscrit sur les tables de bronze du Musée de Versailles.
 - B. François d'ALVIMARE, receveur général de Montauban ;
 - C. Nicolas d'ALVIMARE, aussi receveur général ;
 - 4° Jacques, qui suit ;
 - 5° Nicolas d'ALVIMARE, écuyer, marié dans la ville de Rambouillet, et mort sans postérité ;
 - 6° Marie d'ALVIMARE, qui épousa N... ODOT ou OUDOT, résidant à Paris ;
 - 7° Rose d'ALVIMARE, mariée à N... Corpeau.

III. Jacques d'ALVIMARE, écuyer, marié à damoiselle N... de SAINT-PIAT, a laissé entre autres enfants :

IV. Louis d'ALVIMARE, I^{er} du nom, écuyer, qui épousa damoiselle Judith BRUN, dont il eut :

- 1° Louis, qui suit ;
- 2° Judith d'ALVIMARE, mariée à Daniel SOUCHAY DE MORAY, écuyer, seigneur de Moray.

V. Louis d'ALVIMARE, II^e du nom, écuyer, marié en 1651 à damoiselle MARTIN DE ROUGENARD, fille de Jean Martin, écuyer, seigneur de Rougenard, et de dame Marie le Moyné. De ce mariage est issu :

VI. Louis d'ALVIMARE, III^e du nom, écuyer, seigneur du Briou, qui fut convoqué en 1690 à l'arrière-ban des gentilshommes de l'Orléanais, suivant lettres données à Orléans, le 27 mai de ladite année 1690, par le marquis du Deffand de la Lande, lieutenant général pour le Roi dans ses provinces d'Orléanais, Vendômois et Dunois. Il avait épousé, en 1678, damoiselle Élisabeth PAYEN, fille de Pierre Payen, écuyer, et de dame Marie Foubert, d'une famille noble et distinguée de l'Orléanais, dont il eut, outre deux filles non mariées :

1^o Louis-François d'ALVIMARE, écuyer, seigneur du Briou, père de :

A. Pierre d'ALVIMARE, V^e du nom, mort à l'armée, sans avoir contracté d'alliance ;

B. Marie-Jeanne d'ALVIMARE, religieuse ;

2^o Pierre, qui suit ;

3^o Louis-François d'ALVIMARE DU BRIOU, écuyer, mort en 1725, sans postérité.

VII. Pierre d'ALVIMARE DU BRIOU, VI^e du nom, écuyer, directeur des aides, épousa demoiselle Françoise CARDOUX, et laissa de cette union :

1^o Pierre, qui suit ;

2^o Marie-Geneviève d'ALVIMARE, mariée : 1^o à Pierre-René-Alexandre PARCEVAL DE GLATIGNY, dont les armes sont : *D'argent, au pal de sable, chargé de trois étoiles d'argent* ; 2^o à François-Émery BIGOT DE SAULNAIS, écuyer ; 3^o à Étienne MENOUE DE VALNAY, avocat en parlement.

VIII. Pierre d'ALVIMARE DU BRIOU, VII^e du nom, écuyer, avocat en parlement, receveur des aides à Dreux, épousa demoiselle Cécile DOURY DE SACY, de laquelle il eut :

IX. Martin-Pierre d'ALVIMARE DU BRIOU, écuyer, garde du corps du Roi, compagnie de Vignolles, compositeur célèbre ; lequel épousa : 1^o en 1795 demoiselle Anne-Louise DIDELOT ; 2^o en 1815 demoiselle Alexandrine de FEUQUIÈRES, fille de Jacques-Antoine, chevalier de Feuquières, garde du corps du Roi, d'une noble et ancienne maison. Il a eu pour enfants :

1^o Henri-Pierre d'ALVIMARE DU BRIOU, garde du corps du Roi en 1816 ;

2^o Charles d'ALVIMARE DU BRIOU ;

3^o Marie d'ALVIMARE DU BRIOU, mariée en 1840 à Alfred JANSON DE COURT.

D'AVIAU DE PIOLANT

POITOU.

BARONS, COMTES ET VICOMTES DE PIOLANT, SEIGNEURS DE LA CHAISE-SAINTE-REMY,
D'ORMOY, DE LA BROUSSE, DE BUSSEUIL, DE RELAY, DU BOIS-DE-SANZAY,
DE CHERVES, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, au lion d'argent, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir.* —
COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



SUIVANT les témoignages des documents de l'histoire et des généalogistes les plus accrédités, l'ancienne famille d'AVIAU DE PIOLANT est issue d'une branche de l'illustre maison des comtes de Montfort-l'Amaury, dont elle a conservé les armoiries. Établie, au XV^e siècle, en Poitou, elle n'a pas cessé de figurer au premier rang de la noblesse de cette province par ses services militaires, par l'importance des seigneuries qu'elle a possédées, par les hautes alliances qu'elle a contractées, et par les services éminents des personnages qu'elle a produits dans l'Église, dans l'armée et dans les conseils de nos Rois.

Outre la seigneurie de Piolant, en Poitou, dont elle porte le surnom, les domaines de cette noble famille comprenaient les terres et fiefs nobles d'Ormoy, de la Chaise-Saint-Remy, de la Brosse, de Busseuil, de Doussé, de la Hauterne, de la Tour-d'Aymée, du Relay, du Bois-de-Sanzay ou Sanzay, de Cherves, de Leray, de Gournay, et d'un grand nombre d'autres.

Ses principales alliances, depuis sa séparation de la souche-mère des comtes de Montfort,

sont avec la première maison d'AVIAU, dont elle a pris le nom, et avec celle de Montalto, Caraccioli, Campanichi, de Harcourt, de la Chaise, de Brillac, de Bagnaux, de Beaumont, des Ursins (d'Italie), de La Cépède, du Bois de la Béraudière, Martel de Lamarin, d'Armagnac, d'Aloigny (des marquis de Rochefort), de Ferrières, Gautier de la Rochegentil, des Housseaux, d'Arzac, de Lauzon de la Poupardière, Brossier de la Charpagne, Chebrou de la Roulière, de Méliant.

Elle a donné à l'Église un des plus illustres prélats de notre siècle, monseigneur Charles-François d'AVIAU DU BOIS DE SANZAY, archevêque de Bordeaux, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Depuis le XV^e siècle jusqu'à nos jours, on trouve, parmi les personnages de ce nom, des chevaliers de l'ordre du Roi, des chambellans, des gentilshommes de la chambre, des gouverneurs de villes et places, une dame gouvernante des enfants de France, plusieurs officiers supérieurs de la maison militaire du Roi et de diverses armes, et un grand nombre de chevaliers de Saint-Louis.

La filiation de cette maison commence à :

I. AMAURY de MONTFORT, issu des comtes de Montfort-l'Amaury, et puîné des comtes de Squillace, au royaume de Naples. Il épousa Éléonore d'AVIAU, que l'on croit d'origine napolitaine, et laissa de ce mariage :

1^o Simon, qui suit;

2^o Anastasie de MONTFORT, mariée à Georges ROUX, comte de MONTALTO.

II. Simon d'AVIAU, tout en conservant les armes de Montfort, quitta le nom de ses ancêtres paternels pour prendre celui de sa mère, suivant un usage dont on trouve de fréquents exemples dans l'histoire des grandes familles. Il épousa Charlotte CARACCIOLI, dont il eut, entre autres enfants :

III. Charles d'AVIAU, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Chaise, qui passa en France au commencement du XV^e siècle, et reçut de Guillaume de Chargé, le 18 novembre 1418, hommage pour une terre que celui-ci avait en sa mouvance. Il épousa : 1^o Henriette de HARCOURT, 2^o Alix de la CHAISE, dame dudit lieu. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1^o Louis, qui suit :

Et du second lit :

2^o René d'AVIAU, qui prit le nom de LA CHAISE et se maria à Catherine de BRILLAC, de laquelle il n'eut qu'un fils mort sans postérité masculine.

IV. Louis d'AVIAU, 1^{er} du nom, épousa Béatrix de BEAUMONT, fille de Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire et de la Haye. Il passa en Italie, laissant de cette union :

V. Raoul d'AVIAU, qui suivit le parti des princes de la maison d'Anjou, au royaume de Naples, et revint en France avec le Roi René. Il avait épousé Marie des URSINS, dont il eut un fils qui suit :

VI. François d'AVIAU, 1^{er} du nom, chevalier, chambellan du Roi Charles VIII, épousa, en Provence, au retour de l'expédition de Naples, Marie de LA CÉPÈDE, d'une maison illustre originaire d'Espagne. Il eut de ce mariage :

VII. Macé d'AVIAU, chevalier, seigneur d'Ormoy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et capitaine des gardes de la porte de Sa Majesté, lequel épousa, le 6 mars 1524, Renée TAUDAU, dont il eut :

VIII. François d'AVIAU, II^e du nom, seigneur de Piolant, en Poitou, chevalier de l'ordre du Roi, le 11 octobre 1567, gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il fut honoré de l'estime particulière des Rois François I^{er} et Charles IX, qui lui adressèrent les lettres les plus flatteuses. Il avait épousé, par contrat du 25 janvier 1559, Louise du Bois de la Béraudière. Madame de Piolant fut nommée, par le Roi Henri IV et par la Reine son épouse, sous-gouvernante des enfants de France, et devint ensuite gouvernante en titre des filles de France, mesdames Élisabeth et Christine, la première Reine d'Espagne, la seconde duchesse de Savoie. Elle fut souvent honorée de la correspondance du Roi, de la Reine et des princesses, dont elle mérita constamment l'estime et l'affection. Nous croyons utile de reproduire ici quelques-unes des lettres (1) que ces augustes personnages lui adressèrent, et qui témoignent de l'affection qu'ils eurent toujours pour madame de Piolant. François d'AVIAU fit son testament au château de Piolant, le 25 juin 1568. Cet acte, qui rappelle l'origine de sa maison, est une des preuves les plus certaines de la parenté qui la rattache aux comtes de Montfort-l'Amaury.

Du mariage de François d'AVIAU avec Louise du Bois de la Béraudière sont issus :

1^o Louis d'AVIAU, chevalier, seigneur de Piolant, de Dousse, de la Hauterne et autres lieux, gentilhomme servant de la Reine Louise de Lorraine, douairière de France, écuyer de la princesse d'Espagne, marié en 1603 à damoiselle Jeanne Martel de Lamarin, fille de Charles Martel de Lamarin, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal de camp, gouverneur de Châtellerault. De ce mariage sont nées deux filles :

A. Louise d'AVIAU, qui épousa en 1628 messire Jean d'ARMAGNAC, chevalier, premier maître d'hôtel du Roi, gouverneur de Londres;

B. Françoise d'AVIAU, mariée en 1628 à messire Charles-Martin d'ALOIGNY, baron de la Groye, de l'ancienne et illustre maison des marquis de Rochefort.

2^o François, qui suit;

(1) Lettre du Roi Henri IV à Madame de Piolant :

• Madame de Piolans, vous ayant choisie et élue pour estre sous-gouvernante des enfants qu'il plaira à Dieu me donner, pour les louables qualités qui sont en vous, je vous ai bien voulu avertir par ce mot de ma main, et vous prier incontinent de vous rendre en ce lieu, assurée que vous y serez la bien-venue, et veue de ma femme et de moy, et que vous n'y serez pas si tost que j'espère estre père; car j'en suis à la veille. A Dieu, lequel je prie vous avoir, madame de Piolans, en sa garde. Le 23 septembre à Fontainebleau.

HENRY. »

Madame de Piolans, ayant été nommée gouvernante en chef des filles de France, mesdames Élisabeth et Christine, la première Reine d'Espagne, et l'autre duchesse de Savoie, nous allons rapporter une lettre que lui écrivit la Reine d'Espagne étant encore fille, et celle que lui adressa Madame royale.

• Mamie-lan, je vous écris ce petit mot pour vous mander de mes nouvelles, et aussi que le prince d'Espagne m'a écrit : la Reyne ma mère m'a donné congé d'aller à Saint-Germain; j'y ay mené Vitry et Leuville. Depuis que je vous ay écrit, Mignonne a fait trois petits chiens dont j'ay esté fort aise. Je vous prie de revenir bientôt, car je m'ennuie bien de ne vous voir pas. Je suis vostre bonne maistresse.

ÉLISABETH. »

• Mamie-lan, celle-cy n'est que pour vous assurer de l'affection que je vous porte et que je désirerais qu'il se présentast quelque occasion de m'employer pour vous. Je vous envoie une petite croix; ce n'est pas pour la beauté, mais c'est pour vous ressouvenir de moy. Je vous prie de vous assurer de mon amitié et de croire que je suis et seray toute ma vie, Mamie-lan, votre bonne amie.

CHRESTIENNE. »

IX. François d'AVIAU, III^e du nom, chevalier, seigneur de Relay et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de la Reine Marie de Médicis, fut blessé mortellement au siège du château du Fou, et laissa de son mariage avec damoiselle Elisabeth de FERRIÈRES, qu'il avait épousée en 1607, plusieurs enfants, entre autres :

- 1^o Louis d'AVIAU, chevalier, seigneur et baron de Piolant et autres lieux, capitaine au régiment de Saint-Luc, qui ne laissa qu'un fils mort sans enfants, et trois filles ;
- 2^o Jacques, qui suit.

X. Jacques d'AVIAU, chevalier, seigneur de Relay et du Bois de Sanzay, ou Sanxay, page de la Reine-mère, puis capitaine au régiment de Persan, servit avec distinction. Il épousa, en 1647, Anne d'ARZAC, dont il eut, entre autres enfants :

- 1^o Charles, qui suit ;
- 2^o François-Charles d'AVIAU, brigadier des gardes du corps du Roi, tué à la bataille de Nerwinde en 1691.

XI. Charles d'AVIAU, II^e du nom, chevalier, seigneur de Relay et du Bois de Sanzay, brigadier des gardes du corps du Roi et capitaine au régiment de Persan, épousa Louise BÉGAUD DE CHERVES, et fut père de :

XII. Charles-François-Pierre-Louis d'AVIAU, chevalier, seigneur du Bois de Sanzay, Cherves et autres lieux, épousa, en 1781, demoiselle Catherine-Thérèse de PERRIN, et mourut en 1788, laissant de cette union, outre un fils non marié, une fille :

- 1^o Charles-François d'AVIAU DU BOIS DE SANZAY, archevêque de Bordeaux, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, pair de France, décédé à l'âge de quatre-vingt-dix ans en 1826, avec la réputation d'un des plus vertueux et des plus savants prélats du royaume.
- 2^o Charles-Jean-Marie, qui suit ;

XIII. Charles-Jean-Marie d'AVIAU, chevalier, seigneur du Bois de Sanzay et autres lieux, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, ancien officier de l'armée de Condé, est mort en 1828, laissant de son union avec Marie-Françoise de LAUZON DE LA POUPARDIÈRE :

XIV. Charles-François-Marie d'AVIAU, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de l'armée de Condé, épousa, en 1806, Perrine-Renée-Élisabeth BROSSIER DE LA CHARPAGNE, dont il eut :

- 1^o Charles-Marie d'AVIAU DE PIOLANT, mort à la fleur de l'âge, le 21 juillet 1835, avait épousé, l'année précédente, demoiselle Malcie de MÉLIENT, dont il a laissé un fils posthume :
Charles-Marie d'AVIAU DE PIOLANT, né le 30 août 1835.
- 2^o Charles-Antonin, qui suit ;
- 3^o Thérèse-Marie-Charlotte-Célinie d'AVIAU, mariée en 1830 à Adolphe-François GABORIT DE LA BROUSSE.

XV. Charles-Antonin vicomte d'AVIAU DE PIOLANT, a épousé, le 16 juillet 1838, demoiselle Eugénie CHEBROU DE LA ROULIÈRE, fille de M. Victor Chebrou de la Roulière, ancien maire de la ville de Niort, et de dame Esther Bourasseau de la Renolière.

De ce mariage sont issus :

- 1^o Georges-Charles-Marie d'AVIAU DE PIOLANT, né le 9 juin 1840 ;
- 2^o Albert-Charles-François d'AVIAU DE PIOLANT, né le 30 octobre 1845.

BACOT DE ROMAND

TOURAINNE.



ARMES : *D'azur, à une tour d'or, accostée à dextre d'une branche de lis de jardin d'argent, et à senestre, d'une levrette grimpante du même; au chef d'hermines. L'écu timbré d'une couronne de Baron. — SUPPORTS : Deux lions.*



ssu d'une famille ancienne de la Touraine qui avait fourni des notabilités au commerce de Tours, M. Claude René Bacot, fils aîné de M. César Bacot et de dame N. Estignard de la Faulotte, est né à Paris, le 9 octobre 1782. Il fit son éducation en Allemagne et s'y livra à l'étude des langues étrangères, dont il se servit utilement en parcourant une partie de l'Europe. Auditeur au Conseil d'État le 24 janvier 1811, il fut appelé quelque temps après à la sous-préfecture de Tours; c'est là que le trouva la première Restauration. Le 23 janvier 1815, il fut décoré de la croix de la Légion-d'Honneur. Pendant les Cent-Jours, il s'abstint d'exercer les fonctions de sous-préfet, et ne les reprit qu'après le retour du Roi Louis XVIII. Le 12 juillet 1815, M. Bacot fut nommé préfet du département de Loir-et-Cher; peu de temps après, élu, à Tours, député du département d'Indre-et-Loire, il fit partie de la Chambre de 1815. Le 20 février 1816, le Roi le nomma préfet d'Indre-et-Loire, et le 16 mai suivant, il fut honoré du titre de *Baron*, suivant une ordonnance royale confirmée le 11 juin de la même année par les lettres-patentes dont voici le texte :

« Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.
« Voulant donner à notre amé le sieur Claude-René Bacot, chevalier de l'ordre royal de la

« **Légion-d'Honneur**, membre de la Chambre des Députés, et préfet du département d'Indre-et-Loire, un témoignage de notre satisfaction, récompenser ses bons et loyaux services, sa fidélité et son dévouement à notre personne à l'époque de mars mil huit cent quinze, nous l'avons, par notre ordonnance du seize mai dernier, décoré du titre de *baron*.

« En conséquence, et en vertu de cette décision, notre amé le sieur BACOT désirant profiter de la faveur que nous lui avons accordée, s'est retiré par-devant notre amé et féal chevalier chancelier de France le sieur Dambrey, commandeur de nos ordres, à l'effet d'obtenir nos lettres-patentes nécessaires pour jouir de son titre.

« A ces causes, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, conféré et par ces présentes, signées de notre main, conférons audit sieur BACOT, né à Paris le 9 octobre 1782, le titre de *baron*, lequel sera transmissible à sa descendance directe, légitime, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture; voulons que ledit sieur BACOT puisse porter en tous lieux le titre de *baron* et le prendre en tous actes et contrats, tant en jugement que dehors, et qu'il puisse jouir des rangs et honneurs y attachés. Permettons audit sieur BACOT et à ses enfants, postérité et descendants mâles et femelles, nés et à naître en légitime mariage, de porter en tous lieux les armoiries timbrées telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes et qui sont : *d'azur, à une tour d'or, accostée à dextre d'une branche de lis de jardin d'argent, et à senestre d'une levrette grimpan-
te du même; au chef d'hermines; l'écu timbré d'une couronne de Baron.* »

Mandons, etc.

Donné à Paris, le onzième jour de juin mil huit cent seize et de notre règne le vingt-deuxième.

Signé : LOUIS.

Tombé dans la disgrâce du ministère qui avait proposé au Roi l'ordonnance du 5 septembre 1816, le baron BACOT fut déplacé, le 17 février 1817, de la préfecture d'Indre-et-Loire et transféré à celle de Vaucluse qu'il refusa. Marié le 6 mai 1816 à mademoiselle de ROMAND, dont la famille figure dans cet ouvrage, il fut autorisé par une ordonnance royale du 4 juillet 1821, à prendre, lui et ses enfants déjà nés, le nom de BACOT DE ROMAND. et un jugement du tribunal de première instance de Tours, du 5 novembre 1822, ordonna la rectification des actes antérieurs de naissance et de mariage. Son contrat de mariage fut signé les 5, 7 et 8 mai 1816, par sa Sa Majesté et par la famille royale. En 1824, le baron BACOT DE ROMAND rentra à la Chambre des Députés d'où jusque là son âge l'avait éloigné en vertu de l'ordonnance du 5 septembre. Réélu en 1827, il fut nommé le 13 février 1828 directeur général des contributions indirectes, et le 20 mars suivant, conseiller d'État. Le 29 octobre 1828, il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur. Il conserva ses fonctions jusqu'à la Révolution de 1830. A cette époque, il se retira dans ses foyers et ne s'occupa plus que de sa famille et de ses propriétés.

De son mariage avec mademoiselle de ROMAND le baron BACOT DE ROMAND a trois enfants; savoir :

- 1° Jules-Dieudonné-César BACOT DE ROMAND, né à Tours le 14 décembre 1821, qui succédera à son titre;
- 2° Marie-Thérèse BACOT DE ROMAND, née à Tours le 17 avril 1824, mariée au comte Louis-Alfred de FERRIÈRES-SAUVEBOEUF;
- 3° Alix-Françoise-Perrine BACOT DE ROMAND, née à Tours le 20 février 1827.

BARRAULT

BLAISOIS, ANJOU, POITOU, LORRAINE.

**SEIGNEURS DE LA CHAUVIÈRE, TOURNIEL, LES ESSARTS, LA THIBAUDIÈRE, LA
LARDIÈRE, LA RIVIÈRE. MONTIGNY ET AUTRES LIEUX.**



ARMES : D'or, à deux lions léopardés de gueules posés l'un sur l'autre, et un chef levé de l'écu d'Anjou-Sicile. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux lions.



La famille **BARRAULT**, dont le nom se trouve écrit quelquefois, dans les anciens actes, **BARREAU** et **BARRAU**, était établie en Anjou au XV^e siècle ; mais elle paraît être originaire du Blaisois où elle possédait, un siècle auparavant, des emplois considérables et le titre de chevalier, avec toutes les qualifications qui indiquent une noblesse d'extraction. Après avoir tenu un rang élevé parmi les maisons nobles de l'Anjou et du Poitou, et avoir fourni plusieurs personnages éminents, elle s'est divisée en deux branches, dont l'une a continué quelque temps sa descendance en Anjou et en Poitou, puis s'est éteinte dans le siècle dernier ; l'autre s'est transplantée en Lorraine et s'y est perpétuée jusqu'à ce jour.

Parmi les seigneuries que cette noble famille a possédées, nous citerons celles de la Chauvière, de Tourniel, des Essarts, de la Thibaudière, de la Lardière, de la Rivière et de Montigny.

Ses principales alliances sont avec les familles de Briconnet, de Brinou, Breslay des Mortières, l'Enfant de la Roulière, de Nicolaï, de Bessay, de la Place, de Saint-André.

Un grand nombre des membres de cette famille se sont distingués par leurs services et

leurs hautes fonctions. On remarque entre autres, un gouverneur d'Orléans, un maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, titré chevalier au XIV^e siècle, un maire de Blois à la même époque, un premier secrétaire du Roi Charles VI, un trésorier de Bretagne, Olivier BARRAULT, trois fois maire d'Angers, de 1497 à 1505, le citoyen le plus renommé de cette ville par sa bienfaisance et son amour pour les arts; un grand nombre de gentilshommes convoqués au ban et arrière-ban de la noblesse.

Le plus ancien personnage de ce nom dont il soit fait mention dans les documents historiques est Nicolas BARRAULT, alias BARREAU, bailli de Blois en 1361. Son arrière-petit-fils Jean BARRAUT, homme d'armes de la compagnie de messire Odet d'Aidie en 1477, sous les ordres de Pierre de Rohan, maréchal de France, fut père d'Olivier BARRAULT, le célèbre trésorier de Bretagne, cité plus haut, lequel, en 1498, traita somptueusement le cardinal légat César Borgia dans son magnifique hôtel d'Angers appelé *le logis Barrault*.

Jean BARRAULT, écuyer, seigneur de la Chauvière et de Tourniel, petit-fils d'Olivier, eut de son mariage avec damoiselle Renée BRESLAY DES MORTIÈRES, deux fils savoir :

- 1^o Christophe BARRAULT, écuyer, seigneur de la Chauvière et des Essarts, qui continua en Anjou et en Poitou, la branche aînée éteinte au siècle dernier en la personne de M. BARRAULT, seigneur de Montigny près Niort, décédé sans postérité.
- 2^o Guillaume BARRAULT, écuyer, seigneur de Tourniel.

Ce dernier, qui servit d'abord comme homme d'armes dans la compagnie de la Force, puis dans celle de Piles, et se distingua à la bataille de Moncontour, se retira en Lorraine et y mourut, laissant de son mariage avec noble damoiselle Marguerite de LA PLACE, plusieurs enfants, entre autres N. BARRAULT, écuyer, capitaine au régiment de Navarre, père d'André BARRAULT, écuyer, résidant à Lunéville. Ce dernier eut, entre autres enfants :

- 1^o N... BARRAULT, officier au régiment de Vivarais, qui passa au service de l'Empereur d'Allemagne; ses descendants étaient encore au service de l'Autriche en 1814 et 1815;
- 2^o Et Claude BARRAULT, écuyer, procureur du roi à Sarrelouis, mort en 1795.

Jean-Pierre BARRAULT, écuyer, fils de ce dernier, né à Sarrelouis en 1755, fut d'abord officier au régiment de Nassau, cavalerie, ensuite receveur des finances. Il est décédé en 1824 laissant de son mariage avec demoiselle Jeanne LEISTENSCHNEIDER :

- 1^o Nicolas-Adolphe, qui suit;
- 2^o Anne-Marie BARRAULT;
- 3^o Agnès-Sophie BARRAULT;
- 4^o Marie-Anne-Cécile-Justine BARRAULT;
- 5^o Pierre-Alexis BARRAULT, maire de Verdun, marié le 27 février 1823 à demoiselle Marie LE COURTOIS DU PHAUT, dont il a eu, outre un fils mort en bas âge :
 - A. Jeanne-Pauline-Zoélie BARRAULT;
- 6^o Anne-Marie-Henriette BARRAULT.

Nicolas-Adolphe BARRAULT, l'aîné des représentants actuels de la famille, né à Sarrelouis, le 11 mai 1790, receveur des finances à Sarreguemines, a épousé demoiselle Marie-Marguerite Claudine de SAINT-ANDRÉ. De ce mariage sont issus :

- 1^o Nicole-Clotilde-Emabdee BARRAULT;
- 2^o Hyacinthe-Adolphe BARRAULT DE SAINT-ANDRÉ, né le 27 avril 1813, marié le 2 septembre 1846 à dame Marie-Caroline-Eutrope-Aurine GALLET DE SAINT-AURIN, veuve en premières noces de Jean-Charles-Napoléon comte de Lucotte.

DE BAUDOT

BOURGOGNE, NORMANDIE, LORRAINE.

SEIGNEURS DE CRESSAY SUR THIL, ET DE CHALNOY EN BOURGOGNE; SEIGNEURS ET PATRONS DE SENNEVILLE SUR SEINE, DU BOYON OU DU BOSCHION, D'AMBÈNE, DE BARVILLE, QUERVILLE, NEAUFLE, LA FLEURIÈRE, ET AUTRES LIEUX EN NORMANDIE.



ARMES : *D'azur, à l'aigle d'or au vol abaissé, regardant un soleil du même, posé au premier canton du chef; et une croisette aussi du même au second canton. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux Chevaliers bardés de fer.*



RIGINNAIRE du duché de Bourgogne, la famille de BAUDOT occupait dans cette province, au XV^e siècle, un rang très-élevé parmi la noblesse, soit par ses fonctions et son influence dans les conseils ou dans les armées des ducs, soit par ses alliances avec les plus puissantes et les plus illustres maisons, notamment avec celles de Vienne, de la Guiche, de Berbisey, de Rochechouart-Chandenier, de Mailly.

Pierre BAUDOT, 1^{er} du nom, conseiller du duc de Bourgogne et maître des requêtes de son Hôtel en 1430, eut de son mariage, avec damoiselle N... DE BERBISEY, deux fils, savoir :

- 1^o Philippe BAUDOT, chevalier, seigneur de Cressay-sur-Thil, qui fut successivement avocat général au parlement de Dijon, maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, conseiller au parlement de Paris en 1479, puis conseiller au Grand Conseil, et l'un des quatre députés envoyés pour établir auprès de l'Empereur les droits de la couronne de France sur le

duché de Bourgogne; il mourut en 1506, et fut inhumé dans la chapelle des BAUDOT qu'il avait fait bâtir dans l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon, suivant l'Histoire des grands officiers de la Couronne. Il avait épousé damoiselle Claude de MAILLY, dont il eut un fils unique :

A. Lazare BAUDOT, chevalier, seigneur de Cressay-sur-Thil et de Chalnoy, marié le 27 août 1520 à damoiselle Madeleine de VIENNE, fille de Philippe de Vienne, chevalier, seigneur de Clervaux, Persan, Béthencourt, Bonencontre et Arc-en-Barrois, et de Catherine de la Guiche; il mourut avant l'année 1526, laissant de cette union une fille unique :

AA. Jacqueline BAUDOT, qui prit le nom de MAILLY à cause de son aïeule, et porta en 1535 les biens de la branche aînée de la famille Baudot dans la maison de Rochechouart, par son union avec Claude de ROCHECHOUART, chevalier, seigneur de Chandénier.

2° Et Pierre, dont l'article suit;

Pierre BAUDOT, II^e du nom, maire de Dijon en 1447, conseiller du duc de Bourgogne en 1461, partagea, en 1469, avec son frère Philippe les biens de Pierre I^{er}, leur père. Il prit une part active aux affaires de son temps et jouit de toute la confiance du duc Philippe-le-Bon; mais Charles-le-Téméraire, irrité de ce que Pierre BAUDOT s'était montré trop favorable aux intérêts français dans les traités conclus entre Philippe, son père, et le Roi de France, exila ce fidèle conseiller et le dépouilla de la plus grande partie de ses biens. Pierre BAUDOT se retira alors en Normandie. Sa postérité s'est continuée avec honneur dans cette province, puis en Lorraine, où elle a formé la branche qui a continué la descendance jusqu'à nos jours.

Les faits que nous venons de rappeler, et particulièrement le lien qui rattache la famille de BAUDOT de Normandie à celle de BAUDOT de Bourgogne, ont été authentiquement reconnus dans des lettres-patentes du Roi Louis XIII, datées de Paris au mois de mars 1628, données en faveur de MM. de BAUDOT, seigneurs d'Ambène.

Depuis son établissement en Normandie, la famille de BAUDOT n'a pas cessé de jouir de tous les privilèges de la noblesse ancienne, et s'est constamment montrée digne de l'illustration de son origine par ses possessions, ses alliances et ses services dans l'armée et dans la magistrature.

Parmi les seigneuries nombreuses qu'elle a possédées avec haute et basse justice, et droit de *patronat*, nous nous bornerons à citer celles d'Ambène ou Ambenoy, du Boyon ou du Boschion, de la Fleurière, de Frementel, de Neaufle, du Val, de Senneville, du Breuil, de Barville, de Querville, Hélande, Montfleury, Aubiéville, la Fiefferme.

Ses principales alliances sont avec les maisons de Croismare, d'Aché, des Mares, de Creully, de Beaunay, de Malet de Gravelle, d'Houdetot, de Jarente d'Orgeval, de Villers.

Robert BAUDOT, écuyer, seigneur d'Ambène et du Boschion, fils de Pierre II, laissa deux fils, savoir :

1° Pierre, qui suit;

2° Edmond BAUDOT, écuyer, seigneur du Boschion ou du Boyon, auteur de la branche des seigneurs d'Ambène et du Boyon, et du Breuil, qui a produit un grand nombre d'officiers distingués, entre autres, plusieurs gouverneurs militaires de Verneuil, un brigadier des gardes du corps du Roi, blessé à Leuze, à Steinkerque et à Malplaquet; un commandant de bataillon au régiment d'Albigeois, et plusieurs gardes du corps du Roi dans les compagnies de Villeroy et de Luxembourg, tous chevaliers de Saint-Louis.

Pierre BAUDOT, III^e du nom, écuyer, seigneur de la Fleurière, qui a continué la branche aînée. Cette branche, plusieurs fois confirmée dans sa noblesse d'ancienne extraction, notamment par ordonnance de Jean Lecointe, trésorier de France, en la généralité d'Alençon, du 10 septembre 1641, et par arrêt du conseil d'État du 20 mai 1643, était représentée, au XVII^e siècle, par Nicolas de BAUDOT, écuyer, seigneur de Neaufle, chevau-léger de la garde du Roi, qui fut marié : 1^o à Catherine de CROISMARE; 2^o à Catherine de FRONTIN, et laissa entre autres enfants, savoir :

Du premier lit :

- 1^o Claude de BAUDOT, chevalier, seigneur de Frementel, auteur de la branche des seigneurs de Senneville, Barville et Helande, connue plus particulièrement sous le nom de BAUDOT DE SENNEVILLE, et dont la généalogie imprimée et signée par d'Hozier, existe dans les Archives du Collège héraldique; cette branche, alliée aux d'Aché, aux Malet de Gravelle, aux d'Houdetot, s'est éteinte en la personne de Nicolas-Anne de BAUDOT DE SENNEVILLE, chevalier, seigneur patron de Senneville, enseigne des vaisseaux du Roi en 1757, lequel de son mariage avec Marie-Élisabeth de JARENTE D'ORGEVAL n'a laissé qu'une fille, Maximilienne-Félicité-Isabelle-Joséphe-Jeanne-Paule de BAUDOT DE SENNEVILLE, née le 15 janvier 1767.

Et du second lit :

- 2^o Joseph, qui suit.

Joseph de BAUDOT, I^{er} du nom, écuyer, était, en 1679, sous la tutelle de Claude de BAUDOT, son frère. Il prit du service en Lorraine, s'y établit par mariage et eut pour fils :

Joseph de BAUDOT, II^e du nom, écuyer, garde du corps du Roi de Pologne, chevalier de Saint-Louis, né à Aingeville, en Lorraine, le 25 août 1685, marié le 15 mai 1718 à demoiselle Louise PINOT, et décédé le 17 mars 1765 laissant de ce mariage :

Pierre-Toussaint de BAUDOT, écuyer, capitaine commandant au régiment royal de Lorraine, chevalier de Saint-Louis, né à Aingeville le 27 octobre 1720, marié le 4 novembre 1758 à demoiselle Claude-Catherine SAULNIER, et décédé le 27 novembre 1792. Il a laissé trois enfants :

- 1^o Pierre-Léopold de BAUDOT, aumônier de l'armée de Condé, né le 25 septembre 1759, mort chanoine de Saint-Dié le 4 mai 1834 ;
 2^o César-Auguste, qui suit ;
 3^o Marie-Victoire de BAUDOT, sœur jumelle de César-Auguste.

César-Auguste de BAUDOT, né à Froslois, le 14 octobre 1761, chef de bataillon à l'armée de Condé; chevalier de Saint-Louis, marié à Nancy, le 20 janvier 1810, à demoiselle Pauline-Élisabeth de VILLERS, dont il a eu deux fils :

- 1^o Jacques-Auguste, qui suit ;
 2^o Charles-Victor de BAUDOT, né à Nancy le 26 juillet 1843.

Jacques-Auguste de BAUDOT, né à Nancy, le 20 octobre 1810, capitaine au 2^e régiment de carabiniers, a épousé, à Nancy, le 21 décembre 1843, demoiselle Marie-Caroline-Victoire LAURETTE, et a de cette union un fils :

- Louis-Auguste-Marcel de BAUDOT, né à Nancy le 9 octobre 1844.

BELLOEVRE DE CHARBON

MAINE.

SEIGNEURS DE CHARBON, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : De sable, à une fasce d'or, accompagnée de deux yeux d'argent. L'écu surmonté d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.



La famille de BELLOEVRE, qui doit le surnom de CHARBON à la possession de la seigneurie de ce nom, située dans la paroisse de Coulongé, au Maine, jouit, depuis un temps très-éloigné, de toutes les prérogatives attachées à la noblesse, et tient un rang distingué par ses services et par ses alliances.

La plupart des titres des familles et les registres publics des paroisses de l'élection de La Flèche ayant été brûlés pendant les guerres de la Vendée, il y a plusieurs lacunes, pour les degrés anciens, dans la filiation de cette famille ; mais son état nobiliaire remonte incontestablement à plusieurs siècles, comme l'attestent les titres qui ont échappé à la destruction et les traditions recueillies par la notoriété publique.

PREMIER DEGRÉ.

I. Au commencement du XVII^e siècle, cette famille était représentée par Charles BELLOEVRE, seigneur de la Guignardière, greffier en chef de la maison de ville de La Flèche,

qui fit enregistrer ses armoiries à l'armorial général, créé en vertu de l'édit du 20 novembre 1696, registre de la généralité de Tours, et fut père de :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Charles BELLOEVRE, écuyer, seigneur de Charbon, conseiller du Roi, élu en l'élection de La Flèche, en 1713, décédé avant l'année 1722. Il avait épousé demoiselle Jeanne-Françoise-Marie GUILLOTIN, de laquelle il eut :

- 1^o Gui-Pierre-Jean, dont l'article suit;
- 2^o Charles-Gui-François BELLOEVRE DE CHARBON, écuyer, né en 1745, décédé le 45 avril 1750, et inhumé dans l'église de Coulongé; il n'avait pas contracté d'alliance.
- 3^o Charles-Jean-Marie BELLOEVRE DE CHARBON, écuyer, avocat en parlement en 1776, résidant à Coulongé, épousa demoiselle Marie LE MONIER DES PERRAY, à La Flèche.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Gui-Pierre-Jean BELLOEVRE DE CHARBON, écuyer, conseiller du Roi, élu en l'élection de La Flèche, épousa, par contrat du 28 avril 1750, demoiselle Anne-Marie BINET DE LA MARTINIÈRE, d'une famille noble et ancienne de la province du Maine, et mourut à Ingrande, le 5 octobre 1761, à l'âge de 43 ans, laissant de cette union huit enfants, entre autres :

- 1^o Gui-Charles, dont l'article suit.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Gui-Charles BELLOEVRE DE CHARBON, écuyer, épousa, en 1784, demoiselle Marie-Michelle de la CROIX, fille de messire François de la Croix, conseiller du Roi, juge au grenier à sel d'Ingrande-sur-Loire, décédé le 9 août 1809, âgé de 55 ans.

De ce mariage est issu :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Augustin-Félix BELLOEVRE DE CHARBON, écuyer, actuellement chef de nom et d'armes de la famille. Il a épousé, le 5 octobre 1813, à Brissac, département de Maine-et-Loire, demoiselle Rose-Aimée de LESPINASSE, d'une famille aussi recommandable par l'ancienneté de sa noblesse que par son dévouement à la cause royale. Madame BELLOEVRE DE CHARBON est fille de Louis-François de Lespinasse, connu sous le nom de chevalier de Lespinasse, qui périt à Angers, sur l'échafaud révolutionnaire, à l'époque de la terreur, à l'âge de 41 ans.

DE BEAUMONT

BRETAGNE.



ARMES : D'argent, à trois pieds de biche de gueules, onglés d'or. L'écu surmonté d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins.



RIGINAIRE de la Bretagne, où elle a été maintenue dans sa noblesse par un jugement rendu le 13 mai de l'année 1712, la famille de BEAUMONT est connue depuis le XIV^e siècle parmi les plus distinguées de cette province.

Son nom est cité honorablement dans l'histoire de Bretagne, et se retrouve dans un grand nombre de documents de cette province.

En 1385, Jean de BEAUMONT est qualifié *nuncius et procurator* du duc de Bretagne, dans un compte de son trésorier.

Guillaume de BEAUMONT était écuyer, attaché à la maison du duc de Bretagne en 1417.

Macé de BEAUMONT fut fait écuyer du duc de Bretagne, avec plusieurs autres gentilshommes, le 25 janvier 1418.

En 1437, Pierre de BEAUMONT, était panetier de monseigneur le comte de Bretagne.

On voit qu'à la même époque vivait noble Guillaume de BEAUMONT, écuyer, maître d'hôtel du duc de Bretagne.

La filiation suivie et non interrompue de cette famille, qui nous a été fournie par le jugement de maintenue dont nous avons déjà parlé, ne commence qu'à :

Amaury de BEAUMONT, écuyer, seigneur du Breil-Varennès, qui figure dans plusieurs montres de gentilshommes rapportées dans l'histoire de Bretagne, et vivait en 1549.

Il épousa damoiselle Françoise LE COUPLIER, dont il eut :

Jacques de BEAUMONT, écuyer, seigneur du Breil-Varenes, marié en 1591, avec damoiselle Amaurye des Nos, d'une noble et ancienne famille, de laquelle il a laissé le fils qui suit :

Christophe de BEAUMONT, écuyer, seigneur du Breil-Varenes, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, épousa en 1633 damoiselle Jacquemine de TREAL, qui lui a donné entre autres enfants :

Pierre de BEAUMONT, écuyer, seigneur du Breil-Varenes, marié : 1° en 1672, avec damoiselle Toussainte du Bosq; 2° en 1681, avec damoiselle Marguerite de la BOUEXIERE. De ce second mariage sont issus deux fils :

Alexandre de BEAUMONT, et Jean-César de BEAUMONT, qui furent tous deux maintenus dans leur noblesse d'extraction, par jugement rendu le 13 mai 1712, par M. Ferrand, l'un des commissaires départis pour la recherche des usurpateurs de noblesse.

Ce deux frères ont formé chacun une branche; l'une d'elles est représentée par :

1° Noble Augustin-François de BEAUMONT, né le 28 octobre 1792, marié à demoiselle Victoire DROUET, de laquelle il a laissé un fils :

Augustin-Félix de BEAUMONT, né le 5 avril 1817, professeur de rhétorique au séminaire d'Evreux et aumônier du collège de la même ville;

2° Et par Jacques-Félix, abbé de BEAUMONT, né le 18 octobre 1792, chanoine du diocèse de Nancy, curé d'Yères (Seine-et-Oise), décoré, pour services rendus à la religion, de l'*ordre pontifical de Saint Sylvestre*.

Voici la copie littérale de ce brevet, qui est conçu dans les termes les plus honorables et les plus flatteurs pour M. l'abbé de BEAUMONT.

PIUS PP. VIII.

« Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Ecclesiasticos viros integritate
 « morum præditos, ac de re catholicâ optimè meritos, decet sanè Pontificiæ nostræ munere
 « ribus aliquando donari. Quare quum notum perspectumque sit nobis te in obeundis pa-
 « rochi partibus multum adlaborare, teque in societatem pro tuendâ catholicâ religione in
 « Galliâ institutam, tuis etiam scriptis plurimum illi prodesse; haud possumus non tuis
 « obsequi votis, dum a nobis humiliter petis, ut te insignibus auratæ nostræ militiæ
 « exornare velimus.

« Peculiari te igitur honore afficere volentes, teque a quibusvis excommunicationis et
 « interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis et pœnis quovismodo, et quacumque
 « de causâ latis, si quas forte incurristi, hujus tantum rei gratiâ absolventes, et absolutum
 « fore censentes, te *auratæ nostræ militiæ equitem* legimus, et equitem aliorum illius mi-
 « litæ cetui splendido inferimus. Quare ut crucem auream gestare possis, utque utaris,
 « fruaris privilegiis, juribus indultis, quibus alii equites ejus militæ utuntur, fruuntur, vel
 « uti, frui possunt ac poterunt (citra tamen facultates ac jura abrogata per Tridentinum
 « concilium hujus apostolicæ sedis confirmatum), concedimus et indulgemus, nonobstantibus
 « constitutionibus et sanctionibus apostolicis, ceterisque contrariis quibuscumque. Volumus
 « autem ut eandem crucem juxta modum et formam a fel. rect. Benedicto PP. XIV, præ-
 « decessore nostro præscriptam, cujus schema tibi tradi mandamus, omnium gestes, alio-
 « quin ab hujus concessionis juribus ac privilegiis excidas. Datum Romæ apud sanctum
 « Petrum sub annulo piscatoris, die xii februarii, MDCCCXXX, pontificatus nostri anno
 « primo
 « Signé : J card. ALBANUS. »

DE BÉRARD

LANGUEDOC, PROVENCE, LES ANTILLES, PARIS.

MARQUIS DE MONTALET, DE VILLEBREUIL, VICOMTES D'ALAIS, BARONS DE SAINT-PIERRE ET DE PORTES, SEIGNEURS DE PONTELLIÈRES, DE BANASSAC, DE GENOUILLAC ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, au demi-vol d'argent.* — COURONNE : *De Marquis.* — SUPPORTS : *Deux sauvages au naturel.*



A maison de BÉRARD, d'ancienne chevalerie de la province de Languedoc où elle a possédé dès les temps les plus reculés la seigneurie de Montalet, réunit à cet avantage, celui de prouver une filiation suivie depuis l'an 1180, comme l'atteste l'*Armorial général de la noblesse de France*, par d'Hozier.

Elle a donné en 1275 un cardinal, Hugues de BÉRARD DE MONTALET, appelé le cardinal de Bretagne; en 1304, un ambassadeur auprès du Pape Benoît XI, BÉRARD DE MONTALET-MERUEIL; un archevêque de Milan; un chef d'escadre de la marine espagnole, BÉRARD DE VILLEBREUIL; un conseiller d'État sous le Roi Louis XIII, Pascal de BÉRARD DE SAINT-PIERRE.

Cette maison a contracté des alliances avec celles de Châteauvieux, de Beauregard, de la Fare, d'Antreignes, de Cambis, de Suffren-Saint-Tropez, de Budos, de Portes, de la Ro-

chefoucauld, de Castries, de Truguet, de Pontevès, de Bragelongne, de Vipart, de Boubers, de Richemont.

D'après la généalogie publiée dans l'*Armorial général*, le premier degré connu de la maison de BÉRARD est formé par Arnaud de BÉRARD, chevalier, seigneur de Montalet ou Montalais, en latin de *Monte-Aleto*, Saint-Ambroix, Pontellières, Banassac, co-seigneur d'Alais, de Genouillac et autres lieux, vivant en 1180.

Sa descendance directe continua jusqu'à Louis de BÉRARD, chevalier, seigneur de Montalet, d'Alègre, de Pontellières et autres lieux, qui formait la septième génération depuis Arnaud de Bérard. Louis de Bérard épousa en 1362 sa cousine, Alix de CHATEAUVIEUX. En faveur de ce mariage, Guillaume de BÉRARD, père du futur, lui fit cession de tous ses biens. En 1386, Louis de Bérard fit hommage pour la seigneurie de Montalet à Thibaud de Budos, seigneur et baron de Portes. Alix, sa femme, par testament du 18 octobre 1404, institua pour héritiers leurs deux enfants, Bérard de BÉRARD, et Jean de BÉRARD, qui ont formé les deux branches principales, encore existantes, de cette famille, savoir, la branche des marquis de Montalet et celle des Montalet Saint-Pierre.

PREMIÈRE BRANCHE. — MARQUIS DE MONTALET.

Bérard de BÉRARD, chevalier, fils aîné de Louis de Bérard et d'Alix de Châteaueuix, forma la première branche, qui a toujours tenu en Languedoc un rang distingué et qui recueillit en partage les seigneuries de Montalet, d'Alègre, de Pontellières, de Saint-Ambroix et plusieurs autres terres considérables. Il épousa : 1° le 14 octobre 1380, damoiselle Isabelle d'USSEL, dont il n'eut pas d'enfants ; 2° le 12 février 1411, damoiselle Guillemette de MOREL DE PIERRELATTE, dont il eut :

Antoine de BÉRARD, qui a continué la filiation. La descendance directe de ce dernier s'est éteinte en la personne de Marie-Charlotte-Alix de BÉRARD DE MONTALET, appelée *Mademoiselle d'Alais*, née le 1^{er} juin 1762, et mariée à M. de SUFFREN DE SAINT-TROPEZ, neveu du célèbre amiral de ce nom.

Avant son extinction, cette branche a formé plusieurs rameaux, tels que ceux des marquis de Bernis, des marquis de Villebreuil, qui se sont éteints, et celui des marquis de Montalet, qui existe encore et qui est issu de Charles-Louis de BÉRARD, troisième fils de Jean Scipion de BÉRARD, marquis de Montalet, aïeul de Marie-Charlotte-Alix de BÉRARD DE MONTALET.

DEUXIÈME BRANCHE DE MONTALET SAINT-PIERRE.

Jean de BÉRARD, chevalier, seigneur de Saint-Pierre, fils puîné de Louis de Bérard, seigneur de Montalet, et d'Alix de Châteaueuix, a formé la seconde branche, celle de MONTALET SAINT-PIERRE.

Établi d'abord dans les Cévennes, Jean de Bérard se transporta, peu de temps après, en Provence, comme le prouvent divers actes du parlement d'Aix, notamment une citation

qui lui fut donnée en 1426, à la requête de son frère Bérard de BÉRARD, seigneur de Montalet.

Il épousa damoiselle Étienne de BEAUREGARD, dont il eut trois fils: Guillaume, Jean et Philippe.

Sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours par Guillaume de BÉRARD, son fils aîné, et la filiation en a été dressée, génération par génération, sur pièces originales et authentiques, jusqu'à Jean-Joseph-Vespasien de BÉRARD, formant le douzième degré à compter de Jean de BÉRARD, dans la généalogie contenue au registre VII, tome XI, de l'*Armorial général de la noblesse de France*.

Jean-Joseph-Vespasien de BÉRARD, après avoir servi, en 1815, en qualité d'officier de volontaires royaux, dans l'armée dite *du Midi*, commandée par monseigneur le duc d'Angoulême, et avoir donné des preuves éclatantes de son zèle et de son dévouement pour la cause royaliste, passa, en 1816, à la Guadeloupe. Il a occupé dans cette colonie diverses places, et il y a rempli plusieurs fonctions publiques importantes, entre autres celles de chef d'escadron aide de camp colonial des gouverneurs qui s'y sont succédé: du lieutenant général comte de Lardenois, du vice-amiral comte Jacob, du maréchal de camp baron Vatable, du contre-amiral Angot, baron des Rotours, du vice-amiral Arnous-Dessaulzay.

M. de BÉRARD a rempli aussi les fonctions de vice-président du conseil colonial de la Guadeloupe, dont il a toujours fait partie depuis la création de ce conseil jusqu'à l'époque où M. de BÉRARD est rentré en France.

Il a épousé demoiselle Laure de MAISONCELLE DE RICHEMONT, d'une des principales familles de la Guadeloupe, originaire de la Bretagne, et petite-nièce de l'amiral comte TRUGUET.

De ce mariage sont issus :

- 1° Gustave-François-Gaston-Edmond de BÉRARD, né à la Guadeloupe, commune de Sainte-Anne, le 8 avril 1821 ;
- 2° Évremond-Auguste-Léopold de BÉRARD, né à la Guadeloupe, commune de Sainte-Anne, le 30 juin 1824 ;
- 3° Laure-Rose-Sophie-Hortense de BÉRARD, née à la Guadeloupe, le 21 juillet 1829,
- 4° Jules-Léopold-Léon de BÉRARD, né à Paris, 4^e arrondissement, le 23 juillet 1831 ;
- 5° Henri-Charles-Joseph de BÉRARD, né à la Guadeloupe, commune de Sainte-Anne, le 23 septembre 1833 ;
- 6° Marie-Amélie-Eugénie de BÉRARD, née à la Guadeloupe, commune de Sainte-Anne, le 24 juillet 1836.

Le représentant actuel de cette branche, et ses enfants, ont repris le nom de MONTALET SAINT-PIERRE qu'a porté autrefois leur famille, et ils se sont pourvus en chancellerie pour faire régulariser cette adjonction de nom sur les registres de l'état civil.

Il existe en Languedoc une autre maison de BÉRARD portant aussi le surnom de Montalet ou Montalais, qui paraît être tout à fait distincte de celle dont nous venons de donner la notice historique. Les armes de cette autre famille de Bérard sont : *D'azur, au cor de chasse d'or, et une bordure crénelée d'argent*.

DE BERNARD DE LAUSIÈRE

DAUPHINÉ, PROVENCE, BUGEY, COMTAT VENAISSIN.

SEIGNEURS DE BELLEAFFAIRE, VELLERON, FEYSSAL, REINIER, LA MOLLETTE,
LE CASTELLARD, LAUSIÈRE, HOSTEL, BELMOND, LUTHESIEUX, ET AUTRES
LIEUX, VICOMTES DE VALERNES.



ARMES : De gueules, au lion couronné d'or ; à la bande d'azur, chargée d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or, brochant sur le tout. — COURONNE : De Marquis. — SUPPORTS : Deux lions couronnés. — DEVISE : *Fortitudo et mansuetudo.*



TABLIE au XIV^e siècle dans le diocèse d'Embrun en Dauphiné, où elle jouissait dès lors de toutes les prérogatives attachées à l'ancienne noblesse, la famille de BERNARD, en latin *Bernardi*, serait, suivant une tradition qui remonte aux temps les plus reculés, originaire de Bourgogne, et aurait pour auteur N. BERNARD, seigneur de Montbard, près de Dijon, à la fin du XI^e siècle, aïeul maternel de l'illustre saint Bernard, fondateur de l'abbaye de Clairvaux. Cette tradition n'ayant pu être jusqu'ici appuyée de documents historiques incontestables, nous nous contenterons de la citer comme une opinion d'autant plus probable qu'elle n'est démentie par aucun fait.

Quoi qu'il en soit, les historiens du Dauphiné font souvent mention, et dans les termes

les plus honorables, de la famille de BERNARD, qui, dès le XV^e siècle, s'est divisée en plusieurs branches établies successivement en Provence, dans le comtat Venaissin et en Bugey, où l'aînée subsiste encore sous le nom de BERNARD DE LAUSIÈRE.

Ces diverses branches ont constamment tenu le rang élevé parmi la noblesse du midi de la France. Elles ont possédé d'importantes seigneuries, entre autres celles de Belleaffaire, Saint-Barthélemy, Velleron, Feysal, Reinier, la Mollette, la Lanne, le Castellard, Lausièrè, Hostel, Belmond, Luthesieux, Saint-Maurice de Charençon, Vogland, Lens et Valernes, cette dernière avec le titre de *Vicomté*.

Leurs principales alliances sont avec les maisons d'Adhémar, de Laydet, de Simiane, de Guibert, de Bosse, de Châteauvieux, de la Villette, de la Tour, de Cordier, de Foresta, d'Agout, de Collongue, d'Arestel (famille alliée elle-même à la maison d'Este, aux Montfalcon, aux Loras, etc.), de Villefray, de Balme, d'Ivoley, de Buttet, Capré de Megevre, Feuillot de Varange, de Rhodes, d'Estuard de Cheminades, L'Enfant de Peyresc, de Ravel, de Castellane.

Un grand nombre d'hommes distingués ont rendu recommandable le nom de cette ancienne famille qui a produit un conseiller et garde des sceaux de Marie, Reine de Sicile et de Jérusalem, comtesse de Provence, en 1391; plusieurs capitaines châtelains, gouverneurs de villes; des capitaines de cent hommes d'armes, dans les XV^e et XVI^e siècle, et, depuis cette époque, un trésorier général de France à Aix, et à tous les degrés de sa filiation, des officiers supérieurs et capitaines de toutes armes, chevaliers de Saint-Louis.

Sa noblesse chevaleresque et d'ancienne extraction, reconnue de temps immémorial, a été régulièrement et définitivement proclamée, sur preuves et documents authentiques, par arrêt du 15 décembre 1656 de la souveraine chambre des francs-fiefs et nouveaux acquêts, établie en Provence, et par ordonnance des commissaires départis en cette province, du 10 mars 1667.

La filiation non interrompue de cette maison est établie depuis :

I. Faci BERNARDI ou de BERNARD, I^{er} du nom, écuyer, qui, par acte du 2 août 1389, reçut de Raimond de Beaufort, comte de Valernes, à titre de donation, la Bastide, ou maison noble de Belleaffaire, au diocèse d'Embrun. Il eut entre autres enfants :

II. Raimond BERNARDI ou de BERNARD, seigneur de Belleaffaire, qualifié dans les titres *magnifique homme et chevalier*, exerça, comme on le voit par un acte du 18 novembre 1391, les fonctions de conseiller et garde des sceaux de Marie, Reine de Sicile et de Jérusalem, comtesse de Provence; de *maître rational de la grande cour* de cette princesse, et de juge des secondes appellations de Provence. Son testament est du 6 août 1407. Il avait épousé vers 1380 damoiselle Catherine d'ADHÉMAR, fille de Giraud d'Adhémar, IX^e du nom, baron de Grignan, et de Philippine de Morgues, sa troisième femme.

De ce mariage sont issus :

- 1^o Jean de BERNARD, chevalier, qui, suivant un mémoire domestique, a contracté alliance et est devenu la tige d'une branche établie dans le Forez, où elle subsiste encore sous le nom de BERNARD DE MONTBRISON : cette branche est aujourd'hui l'aînée de la famille;
- 2^o Faci, dont l'article suit;

- 3° Louis BERNARDI ou de BERNARD, qui s'établit à Mazan, diocèse de Carpentras, et a formé la branche du comtat Venaissin, représentée au siècle dernier par Joseph-Elzéar BERNARDI, marié en 1750 à demoiselle Louise Madeleine de MONGÉ.

III. Faci BERNARDI ou de BERNARD, II^e du nom, chevalier, seigneur de Belleaffaire, vécut jusqu'après l'année 1469, et laissa pour fils :

IV. Louis de BERNARD, I^{er} du nom, seigneur de Belleaffaire, qui testa les 2 mars 1512 et 4 avril 1529, et laissa entre autres enfants :

- 1° Antoine de BERNARD, chevalier, qui a continué la branche des seigneurs de Belleaffaire et de Saint-Barthélemy, alliée aux maisons de Laydet, de Simiane, de Guibert et de Châteaueux, et qui s'est éteinte, suivant d'Artefeuille, dans la première moitié du XVIII^e siècle, à Tulette en Dauphiné où elle s'était fixée ;
2° Jean, dont l'article suit.

V. Jean de BERNARD, I^{er} du nom, chevalier, légataire de son père, suivant le testament de ce dernier, du 2 mars 1512, a laissé deux fils :

- 1° Louis, qui suit ;
2° Barthélemy de BERNARD, chanoine d'Embrun.

VI. Louis de BERNARD, II^e du nom, chevalier, capitaine-châtelain de la Tour de Saint-Vincent, dans la vallée de Seyne en Provence, l'an 1538, épousa, le 19 octobre 1546, damoiselle Marguerite de la VILLETTE, dont il eut, entre autres enfants :

- 1° Honoré de BERNARD, héritier universel, capitaine-châtelain de Saint-Vincent, mort sans postérité ;
2° Robert de BERNARD, seigneur de Feyssal, capitaine de cent hommes d'armes et châtelain de Terre-neuve, mort également sans enfants ;
3° Ardoin, qui suit.

VII. Ardoin de BERNARD, chevalier, seigneur de Feyssal et de Reinier, destiné d'abord à l'église, comme cadet, fut chanoine d'Embrun et prieur de Tournon ; mais après la mort de son frère il quitta l'état ecclésiastique et se maria, muni d'une dispense du Pape, le 3 mars 1565, avec damoiselle Melchionne BARDIN. Il laissa de cette union :

VIII. Honoré de BERNARD, chevalier, seigneur de Feyssal et de Reinier, marié le 17 novembre 1603, à damoiselle Isabeau de la TOUR, dont il eut, entre autres enfants :

- 1° Jacques de BERNARD, seigneur de la Molette, dont la postérité, établie à la Martinique, s'est éteinte depuis longtemps ;
2° Louis de BERNARD, seigneur de la Lanne ;
3° Jean, dont l'article suit ;
4° Sibylle de BERNARD, mariée à Gaspard de FORESTA, seigneur de la Roquette, avocat général au parlement de Provence.

IX. Jean de BERNARD, II^e du nom, chevalier, seigneur de Feyssal, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec ses frères, par le jugement du 10 mars 1667, cité plus haut. Il épousa damoiselle Suzanne d'AGOULT, dont il eut :

X. Joseph de BERNARD, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Feysal, marié, le 22 août 1695, à damoiselle Isabeau MEYNIER. De ce mariage est né :

XI. Joseph de BERNARD, II^e du nom, chevalier, seigneur de Lausière, capitaine au régiment Dauphin, infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui fit avec distinction la guerre d'Italie et fut tué à la bataille de Parme, le 20 juin 1734. Il avait épousé en 1724 demoiselle Françoise de COLLONGUE, dame de Lausière, dont il eut, entre autres enfants :

XII. Mathieu de BERNARD DE LAUSIÈRE, chevalier, seigneur du Castellard en partie, d'Hostel, de Belmond, de Luthezieux, de Saint-Maurice de Charençon et de Vogland, capitaine dans la légion de Flandre et chevalier de Saint-Louis. Il fit enregistrer, le 23 décembre 1788, ses titres de noblesse dans la ville de Belley, où il s'était établi dès 1768, par suite de son mariage avec l'héritière d'une des plus nobles et des plus anciennes familles de ce pays, demoiselle Marie-Claudine d'ARESTEL, dame d'Hostel, fille de Messire Joseph-Philibert d'arestel, seigneur d'Hostel et autres lieux, et de Joséphe-Catherine de Loras, sœur du comte de Loras. Il est décédé au château d'Hostel, le 28 avril 1807, laissant de cette union, outre quatre filles :

1^o Charles-Louis-Joseph, qui suit ;

2^o René de BERNARD DE LAUSIÈRE D'ARESTEL, ancien capitaine d'état-major, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, qui n'a pas eu d'enfants de son mariage avec mademoiselle de VILLEFRAY.

XIII. Charles-Louis-Joseph de BERNARD DE LAUSIÈRE, chevalier, lieutenant-colonel des gardes wallonnes au service d'Espagne, capitaine en France, chevalier de Saint-Louis, décédé au château d'Hostel le 1^{er} décembre 1844, avait épousé, le 8 août 1820, demoiselle Antoinette-Louise FEUILLOT DE VARANGE, fille unique de Théodore Feuillot de Varange et de Benoite de la Rivolière de Chandieu. De ce mariage sont issus, outre quatre enfants morts jeunes :

1^o Jean-Jules-Clériade de BERNARD DE LAUSIÈRE, chef actuel de la famille, né le 3 août 1831 ;

2^o Charlotte-Clarisse de BERNARD DE LAUSIÈRE ;

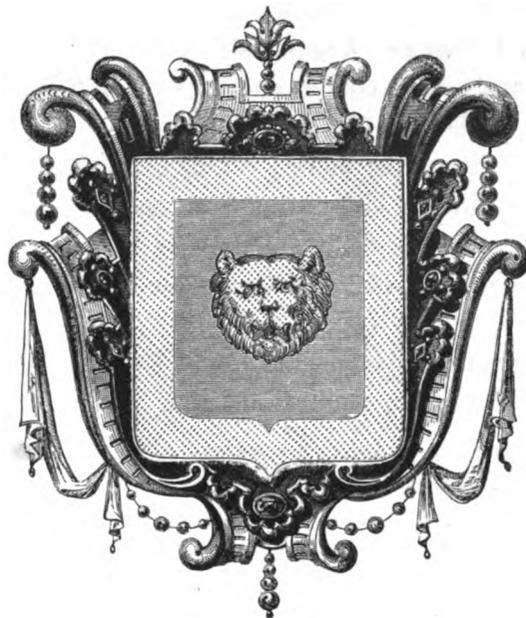
3^o Louise-Henriette-Alexandrine de BERNARD DE LAUSIÈRE ;

4^o Marie-Françoise de BERNARD DE LAUSIÈRE.

BERTHELIN

POITOU, CHAMPAGNE.

SEIGNEURS DE LA MOTTE-BERTHELIN, ROMAGNE, SOURMERAY, AIFFRE, LE CLUSEAU, MONTBRUN, EN POITOU; DE ROSIÈRES, VIÉLAINES, ALLEMAND, LE VERGER, SAINT-THIBAULT ET AUTRES LIEUX, EN CHAMPAGNE.



ARMES : *D'azur, à une tête de léopard d'or, lampassée de gueules et une bordure aussi d'or* (1).
COURONNE : *De Marquis*. — SUPPORTS : *Deux lions*.



L'ANCIENNE et noble famille de BERTHELIN tire son origine du Poitou et a donné son nom à la seigneurie de la Motte-Berthelin en Aiffre, près de Niort, qu'elle possédait à une époque très-reculée ; distinguée au XIV^e siècle par ses services militaires, elle s'est divisée au XVI^e en deux branches principales, également recommandables par la position qu'elles ont occupée dans l'armée ou dans la magistrature, et par les brillantes alliances qu'elles ont contractées. L'une de ses branches a continué d'habiter le Poitou, berceau de la famille, l'autre s'est fixée en Champagne, où sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Ces deux branches ont été maintenues dans leur noblesse d'extraction, savoir : celle de

1. Ces armoiries ont été adoptées par Nicolas BERTHELIN, 1^{er} du nom, par suite de son alliance avec damoiselle Jeanne Béjard, issue par sa mère de la famille l'Esguisé. Mais les BERTHELIN portaient pour armes en Poitou : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux fleurs de lis du même, et en pointe d'une mouche-ture d'hermine de sable*. (Voy. l'*Armorial manuscrit du Poitou*, à la Bibliothèque Royale).

Poitou, en 1667, comme l'atteste la liste imprimée des gentilshommes de cette province; et celle de Champagne, par ordonnance de M. de Caumartin, intendant de cette généralité, rendue au mois de janvier 1668, sur production de titres authentiques.

Outre la seigneurie de la Motte-Berthelin, que nous venons de citer, cette famille a possédé un grand nombre de terres considérables: nous nommerons entre autres celles de Romagne, Sourmeray, Aiffre, le Cluseau, Montbrun, en Poitou; d'Allemand, le Verger, Viélaines, Rosières, Saint-Thibault, en Champagne.

Ses principales alliances, en Poitou, sont avec les maisons du Vergier, d'Arnac, des Monts, d'Andrieu, de Bosnai, Richard, de Chasteigner, Brochard de la Roche-Brochard, de Brach; et en Champagne, avec celles du Puy, de Malon de Bercy, Habert, Potier de Novion, Béjard, Cousin, L'Esguisé, Angenoust, de Mauroy, Molé, Gaulard, Taffignon, Sutaine de Givron, de Bourboulon, comtes de Clinchamp d'Aubigny, Wathier, Bourlon de Colombey, du Chauffour, Paillet, Michel du Crémat.

La filiation suivie de la famille Berthelin, commence à Rodolphe BERTHELIN, écuyer, seigneur de la Motte-Berthelin en Aiffre, qui vivait en 1390, et avait épousé damoiselle Madeleine du VERGIER. Il laissa de cette union Denis BERTHELIN, secrétaire de Charles, duc d'Orléans, comte de Blois, en 1425, et Guillaume BERTHELIN, qui a continué la descendance.

Jean BERTHELIN, II^e du nom, seigneur de la Motte-Berthelin et de Romagne, petit-fils de Guillaume, fut maire de Niort en 1503. Il eut pour fils :

- 1^o Jean, auteur de la branche actuellement existante en Champagne, et dont nous allons parler;
- 2^o Jacques BERTHELIN, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Romagne, qui se distingua dans les armées de François I^{er}, fut blessé à Pavie, et mourut à Châtelleraut en 1586. Son épitaphe latine, qui se voyait dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Saint-Jacques de cette ville, rappelait sa noble origine et ses services militaires. et attestait qu'il avait eu de son mariage avec Adrienne de BOSNAI, *vingt-quatre fils, dont vingt-deux furent, de son vivant, tués à la guerre.* Les descendants de Jacques Berthelin continuèrent la filiation, en Poitou, de cette branche des seigneurs de Romagne, de Montbrun, de Cluseau, d'Aiffre et de Coulan, laquelle avait pour représentant à la fin du siècle dernier Jean-Gabriel-Simon BERTHELIN DE MONTBRUN, qui fut membre de l'assemblée de la noblesse de Poitou tenue en 1789 pour nommer des députés aux États Généraux, et qui rédigea pour cette assemblée un mémoire où il défendait avec autant d'énergie que de talent les principes monarchiques.

Jean BERTHELIN, III^e du nom, écuyer, seigneur de la Motte-Berthelin, après avoir exercé, vers 1544, les fonctions de commissaire des francs-fiefs en Poitou, se fixa par mariage dans la province de Champagne et choisit pour résidence la ville de Troyes. Il eut deux fils :

- 1^o Nicolas, qui suit.
- 2^o Edmond BERTHELIN, écuyer, secrétaire du Roi en 1607, père de Françoise BERTHELIN, qui de son mariage avec messire Charles-Henri MALON DE BERCY, maître des requêtes, eut une fille, mariée en 1674 à André de POTIER, marquis de Novion, maître des requêtes, président à mortier au parlement de Paris.

Nicolas BERTHELIN, I^{er} du nom, écuyer, épousa, le 26 juin 1607, noble damoiselle Jeanne BÉJARD, dont l'aïeule maternelle, Bonaventure L'Esguisé, était issue de François L'Esguisé, écuyer, frère de Jean L'Esguisé, évêque de Troyes. Ce dernier fut un des prélats les plus éminents de son temps. Le Roi Charles VII, en récompense des services signalés qu'il avait

rendus à l'État, l'anoblit ainsi que ses père, mère, frères, sœurs et leurs descendants nés et à naître, par lettres-patentes du mois de mars 1430.

La postérité de Nicolas Berthelin et de Jeanne Béjard a produit entre autres hommes distingués Jean BERTHELIN, IV^e du nom, écuyer, né en 1694, successivement conseiller, échevin et maire de Troyes. Grosley, dans son *Mémoire sur les Troyens célèbres*, le présente comme un homme de génie, doué des plus rares qualités de l'esprit et du cœur, et rappelle qu'il a donné un témoignage éclatant de son zèle pour le bien public par la fondation de l'Hôtel-Dieu de la ville de Troyes. Il a laissé trois fils :

1^o Jean-Edme BERTHELIN, écuyer, qui fut comme lui maire de la ville de Troyes pendant longtemps, et a laissé de son mariage, entre autres enfants, deux fils :

A. Pierre-Jean BERTHELIN, écuyer, marié à demoiselle SUTAIN DE GIVRON, lequel a eu cinq enfants, dont un seul fils : — Jean-Baptiste BERTHELIN, écuyer, lequel a laissé cinq enfants aujourd'hui vivants : — Egmont BERTHELIN, avocat ; — Charles BERTHELIN, ingénieur des ponts et chaussées ; — Maximilien BERTHELIN ; — Émile BERTHELIN, lieutenant de vaisseau ; — Louis BERTHELIN ;

B. Et Louis BERTHELIN DE VIÉLAINES, écuyer, non marié.

Ces deux frères, Pierre-Jean et Louis BERTHELIN, ont signé tous deux le cahier de la noblesse.

2^o Louis-Nicolas BERTHELIN, écuyer, seigneur de Rozières et de Viélaïnes, non marié.

3^o Edme BERTHELIN, qui suit.

Edme BERTHELIN, écuyer, signa le cahier de la noblesse du bailliage de Troyes en 1789. Il avait épousé demoiselle Charlotte WATIER, fille de M. Watier de Puisieux, maître de la ville de Saint-Quentin. De ce mariage sont issus :

1^o Jean-Nicolas BERTHELIN, écuyer, dont l'article suit ;

2^o Marie-Gabrielle BERTHELIN, mariée à M. de BOURLON, seigneur de Colombey et de Rouvro ;

3^o Marie-Adélaïde BERTHELIN, mariée à M. de MAUROY-GODOT ;

4^o Élisabeth BERTHELIN, qui a épousé Jacques-Jean-Baptiste du CHASTEL DE MONFRAMBERT, maire de Troyes, député au conseil des Cinq-Cents.

Jean-Nicolas BERTHELIN, écuyer, né le 15 septembre 1753, signa, avec son père et plusieurs de ses parents, les cahiers de la noblesse du bailliage de Troyes en 1789. Il a été décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur par le Roi Louis XVIII, en 1818, et a exercé les fonctions de membre du conseil général du département de la Haute-Marne depuis 1828 jusqu'au mois d'avril 1837, époque de sa mort. Il a laissé de son mariage avec demoiselle Geneviève du CHAUFFOUR, quatre enfants, savoir :

1^o Edme BERTHELIN, écuyer, mort sans alliance, à l'âge de vingt-deux ans, lieutenant de cavalerie ;

2^o Jean BERTHELIN, écuyer, né le 29 mai 1776, non marié ;

3^o Louis, dont l'article suit ;

4^o Eulalie BERTHELIN, née en 1780, mariée à M. Vincent QUARTERON, et décédée laissant deux enfants.

Louis BERTHELIN, écuyer, membre du conseil général de la Haute-Marne depuis 1837, propriétaire des forges du château de Doulevant, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, a épousé en 1829 demoiselle Marie-Amée MICHEL DU CRÉMAT, sa cousine, fille de Louis de Gonzague Michel du Crémat, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et d'Élisabeth-Amée Berthelin. De ce mariage sont issus :

1^o Louis-Octave BERTHELIN, né le 26 mars 1832 ;

2^o Albertine-Alix BERTHELIN, née le 9 août 1833 ;

3^o Et Jean-Justin Anatole BERTHELIN, né le 17 mars 1835.

DE BÉTHUNE

ARTOIS.

DUCS DE BÉTHUNE, PRINCES DE L'EMPIRE.

ARMES : D'argent, à la fasce de gueules (1). L'écu sommé d'un heaume d'or gorgé de FRANCE, orné de lambrequins de gueules et d'azur, ceux d'azur semés de FRANCE. — **SUPPORTS :** Deux sauvages. — **CIMIER :** Un paon issant d'azur semé de FRANCE, placé entre un vol de BÉTHUNE.



La ville de Béthune en Artois a donné son nom à une maison qui est au nombre des plus anciennes et des plus illustres de la noblesse de France.

Il est peu de familles qui aient jeté un aussi grand éclat dans nos annales et qui ait aussi fréquemment occupé les historiens et les généalogistes. Le célèbre André du Chesne a publié une *Histoire de la maison de Béthune* (un volume in-folio. Paris, 1639), qui est un de ses meilleurs ouvrages ; et, depuis, les auteurs du *Dictionnaire de Moréri*,

le P. Anselme et La Chesnaye du Bois, ont donné chacun la généalogie de cette puissante maison.

Le nombre des seigneuries qu'a possédées la maison de Béthune est tellement considérable qu'il serait impossible d'en donner ici une énumération complète. Nous nous bornerons à citer, outre la ville et la baronnie de Béthune en Artois, qui lui a donné son nom, les seigneuries de Carency, de Richebourg, la baronnie de Warneton, le comté d'Aumale, la ville et baronnie de Tenremonde, les terres de Molembecq ou de Molbecq, de Pontrohart, de Locres, Loques ou Loquerer, de Hébuterne, de Vendeul, la vicomté de Meaux, les seigneuries de Rumpt, de Ghistelle, la baronnie de Baye, les terres de Mareuil, d'Hostel ou d'Ostel, le marquisat de Rosny, la terre de Sully, érigée en duché-pairie en 1606 ; la seigneurie de Congy, le comté, depuis duché d'Orval ; le comté de Selles, le marquisat de Chabris, le duché de Charost, les seigneuries des Planques, de Hesdigneul, de Saint-Venant.

Elle a contracté des alliances avec presque toutes les maisons souveraines de l'Europe, notamment avec la maison royale de France, les Empereurs d'Allemagne et de Constantinople, les Rois de Jérusalem, d'Écosse, d'Angleterre, de Castille, de Léon, les comtes de

1. Les armes primitives de la maison de Béthune étaient : D'azur, à cinq bandes d'or. Guillaume de BÉTHUNE, dit le Roux, ayant épousé Mahaut, héritière des seigneuries de Tenremonde et de Molembecq, quitta ses propres armoiries pour adopter celles de sa femme, que ses descendants ont toujours portées depuis.

DE BÉTHUNE.



ARTCIS.

Flandre, les comtes de Hainaut, les archiducs d'Autriche, les ducs de Lorraine, les maisons de Courtenay, de Châtillon, de Montmorency, de Hornes, de Melun, d'Ailly, d'Alègre, d'Anglure, de Barbançon, de Beauvilliers, de Bourbourg, de Caumont, du Chastellet, de Choiseul, de Coucy, de Créquy, de Dampierre, de Dauvet, de Durfort, d'Estouteville, de Ghisteltes, de Hondscote, d'Isoré, de Lévis, de Luxembourg, de Saint-Pol, de Séguier, de Torcy, de Vissocq, d'Oisy, de Mortagne, de Péronne, de Houdain, de Tenremonde, de Ponrohart, de Hébuterne, de Nesle, de Roye, Jouvenel des Ursins, de Melun, de Louvigny, de Cochefilet.

André Du Chesne fait remarquer que par les maisons de Châtillon, de Nesle, de Montmorency, de Luxembourg, et en dernier lieu, par celle de Melun, la puissante maison de BÉTHUNE est alliée à plus de dix princes du sang royal de France, et à presque tous les souverains de l'Europe.

La maison de Béthune a donné un chef à la quatrième croisade, régent de l'Empire latin et souverain d'Andrinople, dont son fils se qualifia *Roi*; un régent du royaume d'Écosse, un maréchal de France, deux grands maîtres de l'artillerie, des ambassadeurs, des lieutenants généraux, sept chevaliers des ordres du Roi, un cardinal et plusieurs prélats distingués.

Les recherches de Du Chesne ont prouvé que le premier auteur connu de la maison de Béthune, ROBERT, 1^{er} du nom, dont il va être question plus loin, était un des fils puînés d'ADALELME, dernier des comtes souverains d'ARTOIS, et d'ADELINE, fille du comte de LAON, cousine d'Eudes, Roi de France, et qu'il fut apanagé, comme cadet, de la ville et baronnie de Béthune.

Les chartes citées par le même auteur à l'appui de son travail, démontrent en même temps que Robert de Béthune avait un frère nommé Albéric, châtelain d'Arras en 1036, et qui est la tige de la noble et ancienne famille d'ARRAS, dont la généalogie a été rapportée avec détail au troisième registre du *Livre d'or de la Noblesse*, p. 15, et dont nous mentionnerons les représentants actuels à la fin de la présente notice.

La filiation des seigneurs de BÉTHUNE est donc établie sur chartes et documents authentiques depuis :

PREMIER DEGRÉ.

I. Robert de BÉTHUNE (1), 1^{er} du nom, surnommé *Faisseux*, seigneur de Béthune, de Richebourg et de Carency, avoué ou protecteur de Saint-Waast d'Arras, né vers 970, qui fonda, en 999, l'église de Saint-Barthélemy de Béthune, et mourut vers 1037, laissant d'une alliance inconnue deux fils, savoir :

1^o Robert, qui suit;

2^o Baudouin, auteur de la branche de CARENCY, de laquelle est issue celle de BÉTHUNE DES PLANQUES. Son article viendra plus loin.

1. On trouve dans les *Mémoires du Duc de Sully*, livre 4^{er}, page 9, qu'un ROBERT DE BÉTHUNE, le premier ou le second des deux personnages de ce nom, qui figurent aux deux premiers degrés de la filiation, se distingua brillamment dans les guerres de Sicile, tua de sa propre main le tyran Mainfroy, et mérita par cette action que Charles d'Anjou lui donnât la main de Catherine, sa fille.

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Robert de BÉTHUNE, II^e du nom, nommé dans les chartes tantôt Robert de Béthune, tantôt Robert d'Arras, fut avoué d'Arras; il fit achever l'église de Saint-Barthélemy fondée par son père, et fit le voyage de Rome, en 1054, sous le pontificat de Clément IX. Après la mort de Baudouin, comte de Flandre, dont il était l'ami, il prit le parti de la comtesse de Flandre contre Robert-le-Frison, qui se rendit maître de cette province et de l'Artois. Du Chesne croit que Robert II fut tué dans une bataille près de Cassel, en 1071; mais un mémoire manuscrit le fait vivre jusqu'en 1075.

Ses enfants furent :

- 1^o Robert, qui suit;
- 2^o Baudouin de BÉTHUNE, bienfaiteur de l'église Saint-Barthélemy de Béthune.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Robert de BÉTHUNE, III^e du nom, surnommé *le Chauve*, seigneur de Béthune et de Richebourg, avoué d'Arras, accompagna son père à Rome en 1054, et mourut en 1101, laissant trois fils :

- 1^o Robert, qui suit;
- 2^o Adam de BÉTHUNE, chevalier, qui accompagna Robert comte de Flandre à la Terre-Sainte, et pour sa part des conquêtes faites par les chrétiens, obtint la ville et baronnie de Bessan, située dans la province de Galilée, et dont ses descendants prirent le nom;
- 3^o Baudouin de BÉTHUNE, mort en bas âge.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Robert de BÉTHUNE, IV^e du nom, dit *le Gros*, servit avec une grande distinction sous les comtes de Flandre, Robert-le-Jeune, Baudouin-à-la-Hache, Charles et Guillaume. Il épousa Alix de PÉRONNE, héritière de l'ancienne maison de ce nom, et laissa de cette union :

- 1^o Baudouin de BÉTHUNE, avoué d'Arras en 1106, mort sans alliance;
- 2^o Guillaume, qui suit;
- 3^o Robert de BÉTHUNE, avoué d'Arras, mort sans postérité.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Guillaume de BÉTHUNE, I^{er} du nom, seigneur de Béthune, de Richebourg et de Warneton, avoué d'Arras, fit rebâtir en 1137 la ville de Béthune qui avait été détruite par un incendie. Il épousa Clémence d'Oisy, fille de Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, seigneur d'Oisy et de Crèveœur, petite-fille d'Ade de Hainaut, sœur de Baudouin, Empereur de Constantinople.

De ce mariage sont issus :

- 1^o Robert, qui suit;
- 2^o et 3^o Adam de BÉTHUNE et Benoit de BÉTHUNE, chevaliers;
- 4^o Mahaut de BÉTHUNE, mariée à Évrard de MORTAGNE, dit Radoul, châtelain de Tournay, seigneur de Mortagne-sur-l'Escaut, fils d'Évrard de Mortagne-Tournay et de Richilde de Hainaut;
- 5^o N... de BÉTHUNE, mariée au seigneur de MANCICOURT.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Robert de BÉTHUNE, V^e du nom, dit *le Roux*, seigneur de Béthune, Richebourg, Warneton, Choques et autres lieux, avoué d'Arras, suivit le comte Philippe de Flandre à la Terre-Sainte, fut ensuite ambassadeur de ce comte en Angleterre, où il alla visiter, avec Louis-le-Jeune, Roi de France, le tombeau de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry. Il retourna ensuite avec le comte de Flandre dans la Palestine lors de l'expédition de Philippe-Auguste, et fut tué au siège de Ptolémaïs. Il avait épousé Adelaïde de SAINT-POL, petite-fille de Hugues, comte de Saint-Pol, de laquelle il eut :

- 1^o Robert de BÉTHUNE, VI^e du nom, dit *le Jeune*, qui fit avec son père le voyage de la Terre-Sainte, et mourut sans postérité ;
- 2^o Guillaume, qui suit ;
- 3^o Baudouin de BÉTHUNE, comte d'Aumale, auteur d'une branche établie en Écosse, où elle est connue sous le nom de Bethon, barons de Balfour et de Criech ; elle a donné un régent au royaume d'Écosse, s'est alliée à la maison royale de ce pays et à la famille royale d'Angleterre, et a jeté beaucoup d'éclat dans la Grande-Bretagne : La Chesnaye des Bois en donne la filiation jusqu'en 1771. A cette branche appartient Jacques de BÉTHUNE, archevêque de Glasgow, qui vint à Paris en qualité d'ambassadeur de la Reine Marie Stuart, et qui est mort dans cette ville, en 1603, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
- 4^o Jean de BÉTHUNE, évêque de Cambrai, qui se croisa contre les Albigeois, et mourut en Languedoc le 17 juillet 1229 ;
- 5^o Conon de BÉTHUNE, seigneur de Bergues, qui fut un des chefs de la quatrième croisade, et devint, après la prise de Constantinople, gouverneur de cette ville, puis régent de l'empire latin par la mort de Pierre de Courtenay ; il avait eu aussi en partage la seigneurie souveraine d'Andrinople. Son fils, nommé Baudouin de BÉTHUNE, se qualifia Roi ;
- 6^o Anselme de BÉTHUNE, cité dans une charte de l'abbaye de Clairmarais ;
- 7^o Clémence de BÉTHUNE, mariée à Baudouin de BOURBOURG, châtelain de Bourbonnais ;
- 8^o Mahaut de BÉTHUNE, qui épousa : 1^o Gautier de BOURBOURG, fils puîné de Henri, châtelain de Bourbonnais, et de Béatrix de Gand, héritière du pays d'Alost ; 2^o et Hugues HOUDAIN, chevalier, coseigneur de Chocques.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Guillaume de BÉTHUNE, II^e du nom, dit *le Roux*, seigneur de Béthune, Tenremonde, Molembecq, Locres, Richebourg, Warneton et autres lieux, avoué d'Arras, fit avec son père et ses frères, Conon et Robert, le voyage de la Terre-Sainte. Son frère Robert et lui furent proposés pour épouser les deux princesses, leurs cousines-germaines, Sibylle et Isabeau, héritières présomptives du royaume de Jérusalem, mais la jalousie des barons du pays empêcha ce double mariage. Guillaume de BÉTHUNE épousa Mahaut de TENREMONDE, héritière de Tenremonde et de Molembecq, à la condition d'adopter les armes de Tenremonde que ses descendants ont effectivement portées depuis cette époque. Il testa en 1223 et mourut peu de temps après, laissant de cette union, outre deux filles :

- 1^o Daniel de BÉTHUNE, seigneur de Béthune, avoué d'Arras, qui fit le voyage de la Terre-Sainte, et, à son retour, suivit Louis de France, fils de Philippe-Auguste, en Angleterre, dans son expédition contre Jean-sans-Terre, accompagné de quinze chevaliers, ses vassaux, et monta le premier à l'assaut au siège de Douvres ; il épousa Eustachie de CHASTILLON, sa parente, fille de Gaucher de Chastillon, comte de Blois et de Saint-Pol, et mourut sans postérité en 1226 ;

DE BÉTHUNE.

2° Robert de BÉTHUNE, VII^e du nom, seigneur de Béthune, Tenremonde et Richebourg-Warneton, avoué d'Arras et de Gand, mort à la Terre-Sainte en 1248, laissant pour fille unique et héritière :

Mahaut de BÉTHUNE, mariée en 1245 à Guy de DAMPIERRE, frère du comte de Flandre, et comte de Flandre lui-même en 1250, auquel elle porta la seigneurie de la ville de Béthune : de ce mariage sont descendus les plus puissants princes de l'Europe ;

3° Baudouin de BÉTHUNE, mort jeune ;

4° Guillaume, qui suit ;

5° Jean de BÉTHUNE, *comte de Saint-Pol* par son mariage avec Isabeau, héritière de ce comté.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Guillaume de BÉTHUNE, III^e du nom, seigneur de Locres, avoué de Husse, baron de Ponrhoart, s'illustra dans plusieurs guerres en Allemagne, et mourut le 24 août 1243. Il avait épousé Isabelle de PONRHOART, dame dudit lieu, près de Bergues, où il avait fondé avec elle une abbaye en 1234. Ils eurent entre autres enfants :

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Guillaume de BÉTHUNE, IV^e du nom, dit *de Locres*, seigneur de Locres et de Hébuterne, bienfaiteur de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons. Il épousa Catherine de HÉBUTERNE, dont il eut :

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Guillaume de BÉTHUNE, V^e du nom, chevalier, seigneur de Locres et de Hébuterne, en 1279, qui épousa Jeanne de NESLE, fille de Jean de Nesle, seigneur de Palvi, et de Jeanne, comtesse de Ponthieu, Reine de Castille.

De ce mariage vint :

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Guillaume de BÉTHUNE, VI^e du nom, chevalier, seigneur de Locres et de Hébuterne, mort en 1340, et qui laissa de son mariage avec Marie de ROYE, dame de Vendoul :

1° Mathieu de BÉTHUNE, seigneur de Locres et de Hébuterne, mort en 1348, ne laissant que trois filles ;

2° N... de BÉTHUNE, dit *le moine de Béthune*, qui suivit le connétable du Guesclin en Espagne, où il commanda une compagnie de gens de guerre ;

3° Jean, qui suit :

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Jean de BÉTHUNE, I^r du nom, dit *de Locres*, chevalier, seigneur de Vendoul, Liéfontaine, le Verger, Rumilly, Mayoc, Anisy, Essigny, et autres lieux, épousa, en 1351, Jeanne de COUCY, dame d'Autrèches, fille d'Enguerrand de Coucy, vicomte de Meaux, et de Marie de Viane, Vianne ou Vianden.

De ce mariage sont issus :

1° Robert de BÉTHUNE, VIII^e du nom, seigneur de Vendoul, vicomte de Meaux, capitaine-gouverneur d'Aire et de Saint-Quentin, chevalier-banneret, lieutenant-général en Guienne ; il fut marié : 1° en

1368, à Jeanne de CHASTILLON, 2^o à Jeanne de BARBANÇON, 3^o à Isabeau de GHISTELLES, et ne laissa que des filles, alliées dans les maisons de Bar, de Luxembourg, d'Ailly et de Picquigny ;
2^o Jean, qui suit.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Jean de BÉTHUNE, II^e du nom, dit *de Locres*, chevalier, seigneur d'Autrèches, de Bailleul, de Baye en Champagne, et autres lieux, fut tué à la bataille d'Azincourt. Il épousa Isabeau d'ESTOUTEVILLE, fille de Robert d'Estouteville et de Marguerite de Montmorency, et laissa, entre autres enfants :

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Robert de BÉTHUNE, IX^e du nom, chevalier, seigneur de Mareuil, Baye, Hostel et Congy, conseiller et chambellan du Roi, servit sous Charles VII, se trouva aux sièges de Montereau et de Pontoise, et mourut avant 1476. Il avait épousé, en 1450, Michelle d'ESTOUTEVILLE, fille de Guillaume d'Estouteville, seigneur de Torey et de Blainville, grand maître des eaux et forêts de France.

De ce mariage est issu, entre autres enfants :

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Jean de BÉTHUNE, III^e du nom, chevalier, seigneur de Mareuil, Baye, Congy, Novion, et autres lieux, mort en 1512. Il avait épousé vers 1480 Jeanne d'ANGLURE, fille de Simon, dit *Saladin d'Anglure*, et de Jeanne de Neufchâtel. Ils laissèrent entre autres enfants :

- 1^o Robert de BÉTHUNE, auteur de la branche des seigneurs d'HOSTEL, éteinte en la personne de son fils, Georges de BÉTHUNE, seigneur d'Hostel et de Trény, gouverneur de Laon ;
- 2^o Alpin, qui suit.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Alpin de BÉTHUNE, chevalier, baron de Baye, seigneur de Mareuil et autres lieux, se distingua dans toutes les guerres du règne de François I^{er}, et mourut en 1546. De son mariage avec Jeanne JOUVENEL DES URSINS, il laissa entre autres enfants :

- 1^o Jean qui suit ;
- 2^o Oger de BÉTHUNE, auteur de la branche des seigneurs de Congy, éteinte dans la personne de ses petits-fils.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Jean de BÉTHUNE, IV^e du nom, chevalier, baron de Baye, et baron de Rosny par sa femme, mourut en 1544 au château de Coucy. Il avait épousé en 1519 Anne de MELUN, dame de Rosny et de Villeneuve, près de Mantes, troisième fille de Hugues de Melun, vicomte de Gand, gouverneur d'Arras, chevalier de la Toison-d'Or, et de Jeanne de Hornes.

De ce mariage est issu, outre un fils mort sans postérité et trois filles :

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. François de BÉTHUNE, chevalier, baron de Rosny, de Villeneuve, de Baye, qui embrassa la religion réformée et suivit le prince de Condé dans toutes les guerres du temps, fut fait prisonnier à la bataille de Jarnac, et mourut en 1575. Il avait épousé : 1° en 1557, Charlotte DAUVET, fille de Robert Dauvet, seigneur de Rieux, président des comptes; 2° Marguerite de LOUVIGNY, dont il n'eut point d'enfants. Il laissa du premier lit, outre trois fils morts jeunes et une fille :

- 1° Maximilien, qui suit;
- 2° Salomon de BÉTHUNE, chevalier, baron de Rosny, gouverneur de Mantes, gentilhomme de la chambre du Roi, mort en 1597, sans postérité;
- 3° Philippe de BÉTHUNE, auteur de la branche des comtes de SELLES, marquis de Chabris, comtes de Charost, devenue ducale en 1690, par l'érection du comté de Charost en duché-pairie. Cette branche illustre, dont la généalogie détaillée se trouve dans La Chesnaye des Bois et dans le Dictionnaire de Moreri, s'est éteinte en 1806.

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.

XIX. Maximilien de BÉTHUNE, 1^{er} du nom, *duc de Sully*, pair de France, prince souverain, par la grâce de Dieu, d'Henrichemont et de Boisbelle, marquis de Rosny, comte de Dourdan, sire d'Orval, comte de Muret, vicomte de Breteuil, seigneur de Villebon et autres lieux, né au château de Rosny, le 13 décembre 1559, fut l'un des plus grands hommes et le plus habile ministre de son siècle. Nous ne raconterons point ici sa vie qui appartient à l'histoire. Après avoir porté le titre de marquis de Rosny, il le changea pour celui de duc de Sully, par érection en duché-pairie de la terre de Sully-sur-Loire, en 1606, avec dérogation à la clause de réunion à la couronne. Créé grand maître de l'artillerie de France par le Roi Henri IV, il en possédait encore les fonctions en 1634, lorsque Louis XIII, pour les lui retirer, lui donna le bâton de maréchal de France. Cet homme illustre mourut en son château de Villebon, le 21 décembre 1641. Il avait épousé : 1° en 1585, Anne de COURTENAY; 2° en 1592, Rachel de COCHEFILET, morte à quatre-vingt-treize ans, en 1659. Il laissa, entre autres enfants :

Du premier lit :

- 1° Maximilien de BÉTHUNE, 11^e du nom, dont la postérité s'est éteinte, le 2 février 1719, par la mort sans enfants de Maximilien-Henri de BÉTHUNE, duc de Sully, pair de France : le duché-pairie de Sully passa à cette époque à la branche des comtes d'ORVAL, dont nous allons parler;
- 2° Marguerite de BÉTHUNE, mariée avec Henri II, duc de Rohan, petit-fils de René, vicomte de Rohan, et d'Isabelle d'Albret.

Et du second lit :

- 3° François de BÉTHUNE, comte d'Orval, auteur de la branche de ce nom, qui, après avoir hérité du duché-pairie de Sully, le 2 février 1719, à la mort de Maximilien-Henri de BÉTHUNE, dernier duc de Sully de la branche aînée, s'est continuée jusqu'au 20 septembre 1807, époque à laquelle elle s'est éteinte, par la mort de Maximilien-Alexandre de BÉTHUNE, duc de Sully, dont les biens ont passé aux comtes de Béthune Saint-Venant.

**BRANCHE DES SEIGNEURS DE CARENCY, DE LAQUELLE SONT ISSUS LES BÉTHUNE
DES PLANQUES, PRINCES DU SAINT-EMPIRE, SEIGNEURS
DE HESDIGNEUL ET COMTES DE SAINT-VENANT.**

Baudouin de BÉTHUNE, fils puîné de Robert de BÉTHUNE, 1^{er} du nom, fut seigneur de Carency, terre considérable située en Artois, à quatre lieues de Béthune. Sa postérité, dont on peut voir la filiation détaillée dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, de La Chesnaye des Bois, porta pendant plusieurs générations le nom de des PLANQUES ou des PLANQUES, qui était celui d'une seigneurie qu'elle possédait. Mais elle a repris, il y a deux siècles, le nom de BÉTHUNE, comme issue des seigneurs de Carency de la maison de Béthune.

Cette branche s'est divisée au XVI^e siècle en deux rameaux.

Celui des seigneurs et marquis d'Hesdigneul était représenté, avant 1823, époque de son extinction, par Eugène-François-Léon de BÉTHUNE, marquis d'Hesdigneul, qui avait obtenu, le 6 septembre 1781, de l'Empereur Joseph II, dont il était chambellan, un diplôme par lequel il fut créé *prince de Béthune-Hesdigneul*, lui, ses enfants et descendants. Le prince de BÉTHUNE est mort le 17 août 1823, laissant de son mariage avec Eulalie LE VAILLANT, baronne de Bousbecque, sa première femme, entre autres enfants :

Maximilien-Guillaume-Auguste, prince de BÉTHUNE, né le 17 septembre 1774, lieutenant-colonel de cavalerie sous la Restauration, marié le 18 août 1802, à Adélaïde-Octavie LE DESNAYS DE QUÉMADEUC, dont il a eu une fille :

Léonie-Louise-Augustine de BÉTHUNE, née le 28 août 1804.

Le second rameau de cette branche a possédé la seigneurie de Berlette et hérité du comté de Saint-Venant par une alliance avec la maison de LIERRES. Il avait pour chef au commencement de ce siècle Marie-Louis-Eugène de BÉTHUNE, *comte de Saint-Venant*, qui a pris le nom de BÉTHUNE-SULLY, en vertu de la cession qui lui fut faite, en 1808, des terres de Sully, Béthune, Lens et Mongommery, par Alexandrine-Hortense d'Espinay de Saint-Luc, veuve du dernier duc de Sully. Il est mort en 1812, laissant de son mariage avec Anne-Albertine-Josèphe-Marie de MONTMORENCY-LUXEMBOURG :

1^o Maximilien-Léonard-Marie-Joseph, comte de BÉTHUNE-SULLY, né le 1^{er} février 1810 ;

2^o Charles-Louis-Marie-François, comte de BÉTHUNE-SULLY, marié à Charlotte-Henriette-Louise-Juliette de VASSINHAC D'IMÉCOURT.

RAMEAU CONNU SOUS LE NOM DE D'ARRAS.

L'auteur reconnu de ce rameau est Albéric de BÉTHUNE, châtelain d'Arras en 1036, frère de Robert de Béthune, avoué d'Arras, comme le prouve une charte de l'abbaye de Saint-Waast, citée par Du Chesne, page 4 des *Preuves* de son histoire de cette maison. Ses descendants prirent le nom de la ville d'Arras, dont ils étaient seigneurs châtelains.

Nous ne reproduirons pas ici leur filiation, que nous avons donnée dans le tome III du *Livre d'Or* (pages 15-20). Il nous suffira de rappeler que la postérité d'Albéric a jeté, pendant plusieurs siècles, sur le nom de d'ARRAS une grande illustration, puisqu'elle a produit un des plus anciens maréchaux de France connus (Nevelon d'ARRAS, qui exerça cette haute fonction de 1202 à 1217), des chevaliers au tournoi d'Anchin, à la première croisade et à la sixième; des hommes de guerre éminents dans le moyen âge, des magistrats distingués, et qu'elle s'est alliée aux plus nobles familles, entre autres à celles des anciens comtes de Vermandois, d'Oisy, de Wassegnies, de Barat, de Selles, de Preure, de Gomiécourt, de Beaufort, de Sainte-Aldegonde, de Bournonville, de Longsart, de Solesmes, de Hertaing, de Perrouzel, de Samson de Montanglos, de Nantia, de Jacomel de Bienassise, de Chauvelin, etc.

A la fin du dernier siècle, le représentant de cette branche était :

Jacques-Adrien d'ARRAS, né à Abbeville, le 6 janvier 1755, lieutenant de vaisseau, qui servit d'abord sur le vaisseau *Le Tonnant*, et se distingua ensuite de la manière la plus brillante devant Alexandrie et dans les îles Ioniennes comme commandant du brick de guerre *Le Rivoli*. Rentré en France et renbarqué en 1800 sur la frégate *La Désirée*, il fut tué, le 8 juillet, près de ses deux fils, dans un combat sanglant à l'abordage contre une frégate anglaise. De son mariage avec demoiselle Marie-Jeanne-Constance LAMBERT, il a laissé :

- 1° Jacques d'ARRAS, qui, fait prisonnier par les Anglais, resta dix ans en captivité et mourut à son retour en France ;
- 2° François-Édouard d'ARRAS, aspirant de marine, blessé mortellement à côté de son père sur la frégate *La Désirée*, et mort peu de jours après à Dunkerque ;
- 3° Jean-Lambert, qui suit ;
- 4° César-Marie-Benjamin d'ARRAS, non marié ;
- 5° Constance d'ARRAS ;
- 6° Edme d'ARRAS, marié à mademoiselle Élisabeth RETOUT, de l'île Bourbon, de laquelle il a trois fils : Edmond, Grégoire et Victor.

Jean-Lambert d'ARRAS, officier de marine des plus distingués, chevalier de la Légion-d'Honneur, combattit à l'âge de onze ans, près de son père, sur la frégate *La Désirée*, et servit ensuite avec beaucoup d'éclat à bord de la frégate *La Flore*, pendant la lutte soutenue par la division franco-italienne, sous les ordres de l'amiral Dubourdieu, contre une division anglaise dans le golfe Adriatique. Il a épousé en 1821 demoiselle Fanny BRUSLÉ, d'une famille noble de Picardie, fille unique de Louis BRUSLÉ, conseiller du Roi, vice-consul de Suède et de Norvège à Saint-Valery-sur-Somme.

De ce mariage sont issus :

- 1° Lambert-Louis d'ARRAS, né le 5 mai 1822 ;
- 2° Benjamin-Édouard d'ARRAS, né le 5 février 1826 ;
- 3° Ernest-Oscar d'ARRAS, né le 17 juillet 1829.

DE BEAUFRANCHET.



AUVERGNE BOURBONNAIS. &c.

DE BEAUFRANCHET

AUVERGNE, FOREZ, PAYS DE COMBRAILLE, MARCHE, BOURBONNAIS, ETC.

COMTES ET VICOMTES DE BEAUFRANCHET.

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES RAPPORTÉES CI-APRÈS :

AYAT.
BEAUMONT.
LA CHAPELLE.
LE FRÈZE.

GRANDMONT.
MARCEU.
PUYPORTE.
SAILLANS.

SAINT-HYLAIRE.
SAINTE-CHRISTINE.
TORNAGE.

ARMES : *De sable, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent 2 et 1 (1).* —
COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.* — DEVISE : *Bello francus.*



A seigneurie de BEAUFRANCHET, appelée autrefois BAUFRANCHET, BONFRANCHET, BOSTFRANCHET et BEAUSTFRANCHET, ou mieux BOSFRANCHET et BOISFRANCHET, en latin BOSCU-M-FRANCHETUM, a donné son nom à une très-noble et très-ancienne famille d'Auvergne, issue de celle de PELET, et qui s'est successivement répandue dans le comté de Forez, dans le pays de Combraille, sur les frontières du Limousin, dans la Marche et dans le Bourbonnais.

Cette maison a formé deux branches principales : l'aînée, celle des seigneurs d'Ayat, s'est éteinte en la personne de Louis-Charles-Antoine, comte de BEAUFRANCHET D'AYAT, maréchal de camp, inspecteur général des haras sous l'empire, décédé en 1812 sans postérité masculine. La branche des seigneurs de RELIBERT, aujourd'hui l'aînée, et celle des seigneurs de la CHAPELLE, subdivisée en deux rameaux, ont seules continué la descendance jusqu'à ce jour.

Outre les seigneuries de Beaufranchet, d'Ayat, de Relibert et de la Chapelle, la maison de BEAUFRANCHET a possédé un grand nombre d'autres terres et fiefs nobles considérables,

1. La branche des seigneurs de la CHAPELLE porte : de BEAUFRANCHET, écartelé : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or,* qui est de la CHAPELLE.

parmi lesquels il nous suffira de citer Marceu, Beaumont, Grandmont, le Frèze, Puyporte, Tornage, Saint-Hylaïre, Saillans, Sainte-Christine.

Les noms les plus anciens et les plus distingués de la noblesse de France se rencontrent parmi les alliances de cette maison. Nous citerons, entre autres, ceux de :

AUTIER DE VILLEMONTÉE.	L'HÉRAULT DE LA BRETONNIÈRE.	DE ROCHEBARON.
D'AYSSAC.	KEMPFER DE PLOBSHEIM.	DE LA ROCHEBRIANT.
BARBET DE LONGPRÉ.	LAURENT.	DE ROCHETTE.
DE BARRAL.	LAVAL.	ROUSSEAU DE PANTIGNY.
DE BERTRAND DE TERCILLAC.	LE LOUP DE BEAUVOIR.	DE SALHENS.
DE CHALUS.	MAITRE DE RELIBERT.	DE SABARDIN.
DE LA CHAPELLE.	DE MAUSSABRÉ.	DE SERVIÈRES.
DE CHARCOUAT.	DE MONS.	DE SYCARD.
DÉSAIX.	DE MOTTIER.	DE SYRMONT.
DE FRANCHELLINS.	DE MURAT.	DE TOURNABIZE.
DE FRÉDEVILLE.	LE NORMAND DE FLAGEAC.	DE TREIGNAC.
DE LA GARDE.	O'MURPHY.	DE VARNASSE.
DE GILBERTÈS.	DU PEYROUX DE JARDON.	DE VOISOUNAL.
DE GUILHEM.	DE PICHARD DE SAINT-JULIEN.	
GUYOT DE MONTGRAN.	DE PONS.	

Vouée dans tous les temps à la profession des armes, cette maison a produit plusieurs capitaines d'hommes d'armes au moyen âge, des officiers supérieurs des gardes du corps du Roi, un aide-major-général tué à la bataille de Rosbach, et de nos jours deux maréchaux de camp, dont les brillants services ont ajouté une illustration nouvelle au nom de BEAUFRANCHET.

La noblesse chevaleresque de cette famille, plusieurs fois authentiquement constatée, l'a été d'une manière définitive par un jugement de maintenue de M. le Vayer, intendant à Moulins, rendu le 3 août 1699, sur les titres produits par Gilbert-Antoine de BEAUFRANCHET d'AYAT, chevalier, seigneur d'Ayat. Elle compte parmi ses membres plusieurs comtes-chanoines du chapitre noble de l'église royale de Saint-Julien de Brioude et deux comtes-chanoines de Lyon ; une demoiselle de BEAUFRANCHET a été reçue à Saint-Cyr en 1734 ; enfin MM. de BEAUFRANCHET ont été admis aux honneurs de la cour le 9 avril 1784, sur preuves établies par un mémoire de M. Clerambault.

Depuis le XIII^e siècle jusqu'au commencement du XVI^e, les seigneurs de BEAUFRANCHET ont porté le nom de PELET, qui était celui de la famille dont ils étaient issus, et qui avait probablement la même origine que la maison de Pelet, des vicomtes de Narbonne, une des plus anciennes et des plus illustres du Languedoc.

Le premier seigneur de Beaufranchet qui soit connu d'une manière certaine par les documents contemporains est :

PREMIER DEGRÉ.

I. Guigues, Guigon ou Guy PELET, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur de BEAUFRANCHET, qui naquit sous le règne de Saint Louis vers l'an 1240. Par acte du 15 août 1292, il fit hommage

de la terre et seigneurie de Beaufranchet à Bertrand, seigneur de la Boue et de Montpeloux, et laissa d'une alliance qui n'est pas connue un fils dont l'article suit ;

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Pons ou Ponce PELET, chevalier, seigneur de BEAUFRANCHET, épousa damoiselle Béatrix N...., qui lui apporta en dot un fief noble situé dans la châtellenie de Saint-Bonit au comté de Forez. Ce mariage eut lieu avant l'année 1291, date d'un hommage rendu pour ledit fief par Guigues au nom de Béatrix, sa belle-fille. Pons PELET fit lui-même hommage à Robert VI, comte d'Auvergne, en 1307, de plusieurs terres qu'il tenait de lui en fief. Il laissa deux fils, savoir :

1° Guigues ou Guy, dont l'article suit ;

2° Jean PELET, damoiseau, seigneur de Marceu, terre qu'il avait recueillie dans la succession de sa mère ainsi que plusieurs domaines, cens et rentes situés dans les paroisses de Saint-Raguebert ou Saint-Rambert, Saint-Marcellin et autres. (*Archives du royaume, registre 492, page 202, et registre 493, page 140.*) Jean PELET, seigneur de Marceu, figure dans plusieurs actes de l'année 1328. Sa postérité n'est pas connue d'une manière certaine ; mais il y a lieu de croire que ses descendants s'établirent en Artois, et ont été la tige de la branche dans cette province qui a possédé les seigneuries de Louseux, de Chiroges, de la Folie et de Chemincourt, et a été maintenue dans sa noblesse d'extraction en 1666 par ordonnance de M. de Colbert, intendant d'Amiens, de Soissons et d'Arras. A cette branche appartenait Jacques PELET, écuyer, qui rendit au Roi Henri IV des services si éclatants, que ce prince lui concéda, le 40 juin 1596, les armoiries suivantes : *D'Azur, à la fleur de lis d'or, et une bordure engrelée du même.* — CIMIER : *Une lance sommée d'un croissant.*

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Guigues ou Guy PELET, II^e du nom (désigné aussi dans les titres sous le nom de BOSFRANCHET ou BEAUFRANCHET), chevalier, seigneur de Beaufranchet, reçut en 1337 et 1339 divers aveux pour des fiefs mouvant de lui. Il épousa damoiselle Matheline de Mons, fille de Damas de Mons, chevalier, et de dame Marguerite de Douloura. Il mourut après l'année 1369, laissant de cette union :

1° Ponce, qui suit ;

2° Albert PELET, prieur de Sainte-Marie-d'Auzance en Combraille.

QUATRIÈME DEGRÉ.

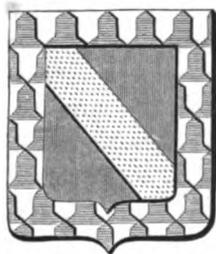
IV. Ponce ou Pons PELET, II^e du nom (appelé aussi Ponce PELET DE BEAUFRANCHET et Ponce de BEAUFRANCHET seulement), rendit hommage par acte de l'an 1385, selon la forme usitée entre les nobles, à Alexandre de Rochebaron, pour divers cens mouvant de la terre de Montarchier, fit partie de la croisade entreprise contre les Maures d'Afrique, et partit pour cette expédition avec la noblesse d'Auvergne, sous la conduite du dauphin BÉRAUD, en 1390. Il épousa damoiselle d'AYSSAC, d'une famille ancienne et distinguée dans la noblesse du Midi.

Ponce de BEAUFRANCHET mourut après le mois de mai 1417, laissant de ce mariage cinq enfants, savoir :

- 4° Antoine, qui suit ;
- 2° Isabelle de PELET ou de BEAUFANCHET, mariée à Jean de la GARDE ou de la CHAISE, écuyer, seigneur de la Faye, damoiseau (Joannes de la Gardia, aliàs de la Chiesa, domicellus de la Faye),
- 3° Pierre PELET ou de BEAUFANCHET ;
- 4° Étienne de BEAUFANCHET ;
- 5° Antoinette de BEAUFANCHET, religieuse à Saint-Pierre de Lyon.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Antoine PELET DE BEAUFANCHET, 1^{er} du nom, damoiseau, seigneur de Beaufranchet, obtint en 1439, de Charles I^{er}, duc de Bourbon et comte d'Auvergne, la permission de fortifier son château de Beaufranchet, *ses tours, créneaux, canonnières, fossés, etc.* Il épousa damoiselle Jeanne MOTTIER DE CHAMPETIÈRES, fille de Guillaume Mottier, chevalier, seigneur de Champetières, lequel était très-proche parent de Gilbert Mottier, seigneur de la Fayette, maréchal de France, mort en 1462.



Armes de MOTTIER : *De gueules, à une bande d'or, et une bordure de vair.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Claude, qui suit ;
- 2° Gabrielle de BEAUFANCHET, mariée à Jean de SYCARD, du lieu d'Albon en Dauphiné ;
- 3° Gabriel de BEAUFANCHET, prieur de Sainte-Marie-d'Auzance ;
- 4° Antoine de BEAUFANCHET, bachelier ès lois, qui a obtenu du pape Paul II, suivant bref du mois de mars 1465, en considération de *la noblesse de son extraction* et de ses bonnes mœurs, une dispense à l'effet de posséder deux ou trois bénéfices dans le diocèse de Clermont ;
- 5° Marguerite de BEAUFANCHET, religieuse à Saint-Pierre de Lyon ;
- 6° Jeanne de BEAUFANCHET, mariée à Étienne de VOISOUNAL, damoiseau.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Claude PELET DE BEAUFANCHET, damoiseau, qualifié dans quelques titres *Claude, écuyer, seigneur de Beaufranchet*, épousa le 4 juin 1463, damoiselle Anne de TOURNABIZE, fille de Guillaume de Tournabize, seigneur de la Varcherie.

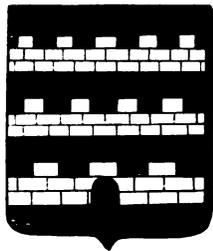
Il mourut le 7 août 1494, laissant de cette union :

- 1° Gabriel, qui suit ;
- 2° Marie de BEAUFANCHET, mariée à Josserand de FRANCHELLINS, damoiseau ;
- 3° Étienne de BEAUFANCHET, prêtre ;
- 4° Jacques de BEAUFANCHET, bénédictin.
- 5° Gabrielle de BEAUFANCHET, religieuse de Saint-Pierre de Lyon, ordre de Saint-Benoît : le pape Alexandre VI lui accorda un bref à l'effet de jouir d'une maison au-devant de la porte dudit monastère à cause de son mérite et de la noblesse de son extraction.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Gabriel PELET DE BEAUFANCHET, nommé aussi dans les actes *Gabriel de Beaufranchet*, écuyer, seigneur de Beaufranchet, épousa le 1^{er} mars 1496 damoiselle Antoi-

nette de MURAT, fille de Philibert de Murat, seigneur de Teissonnière et de Rochemaure, et de Gabrielle de Salhens.



Armes de MURAT : *D'azur, à trois fascés murillées d'argent et crénelées, la première de cinq pièces, la seconde de quatre, et la dernière de trois, celle-ci ouverte en porte ronde au milieu.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Jacques, qui suit ;
- 2° Yves de BEAUFANCHET, comte-chanoine du chapitre noble de l'église royale de Saint-Julien de Brioude, de 1557 à 1578 ;
- 3° Julien de BEAUFANCHET, comte-chanoine de Brioude en 1565 ;
- 4° Gabriel de BEAUFANCHET, comte-chanoine de Lyon ;
- 5° Autre Yves de BEAUFANCHET, aussi comte-chanoine de Lyon ;
- 6° Jeanne de BEAUFANCHET, mariée à Antoine de VARNASSE, écuyer, seigneur de Vars ;
- 7° Gabrielle de BEAUFANCHET, qui épousa Pierre de BONDRY, seigneur de Grilhon.

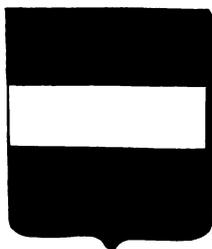
HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Jacques PELET DE BEAUFANCHET (n'usa plus que du nom de BEAUFANCHET, ainsi que le firent par la suite tous ses descendants), écuyer, seigneur de Beaufranchet, épousa, suivant contrat du 28 octobre 1527, damoiselle Louise de ROCHEBARON, fille d'Artaud de Rochebaron, chevalier, seigneur de Montarchier. Par son testament du 12 octobre 1537 (daté par erreur de 1527 suivant quelques généalogies, et de 1587 selon d'autres), il institua pour son héritier principal son fils Jean, et voulut être inhumé en l'église paroissiale de Saillans : « au tombeau des défunts seigneurs ses géniteurs et parents. » Ses enfants furent :

- 1° Jean, dont l'article suit ;
- 2° Gabrielle de BEAUFANCHET, mariée le 17 janvier 1546 à Henri ROUGIER, écuyer, archer de la garde du Roi ;
- 3° N... de BEAUFANCHET, morte sans alliance ;
- 4° François de BEAUFANCHET ;
- 5° Jeanne de BEAUFANCHET.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Jean de BEAUFANCHET, écuyer, seigneur de Beaufranchet, Saillans et autres lieux, servit d'abord comme archer dans la compagnie du maréchal de Strozzi en 1545, ensuite comme homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de M. Bompar de Lastic, grand prieur d'Auvergne, et fut capitaine chatelain des seigneuries et baronnies de Viveyrols, la Bazain et Saillans. Il épousa, par contrat du 23 janvier 1553, damoiselle Louise de GILBERTÈS, fille de Guillaume de Gilbertès, chevalier, lieutenant de la compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi Henri II, et écuyer de la Reine Catherine de Médicis, et d'Olive de Treillac. Jean de BEAUFANCHET est qualifié seigneur de Saillans dans un acte d'obligation qu'Olive de Treillac, sa belle-mère, souscrivit à son profit l'an 1557.



Armes de GILBERTÈS : *D'azur, à la fasce d'argent.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Christophe, qui suit,
 2° Claude de BEAUFRANCHET, écuyer, marié à damoiselle Anne LE LOUP DE BEAUVOIR.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Christophe de BEAUFRANCHET, chevalier, seigneur de Beaufranchet, de Saillans et autres lieux, épousa : 1° le 16 septembre 1587 damoiselle Catherine de FRÉDEVILLE, fille d'Alexandre de Frédeville, baron de Frédeville et de Chambon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi de Navarre, et d'Anne de Levain, dame de Laborie ; 2° le 2 mai 1605, dame Jeanne de SYCARD, qui était alors veuve d'un premier mari.



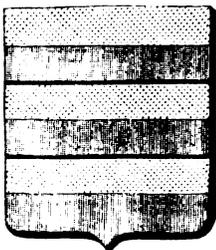
Armes de FRÉDEVILLE : *D'argent, à la croix denchée de gueules.*

Christophe de BEAUFRANCHET laissa pour enfants :

- 1° Antoine, qui suit ;
 2° François de BEAUFRANCHET, écuyer, mort mousquetaire du Roi, sans alliance ; en récompense des services de François de BEAUFRANCHET, le Roi Louis XIII donna à Christophe, son père, trois cents pieds d'arbres à choisir dans la forêt royale de Juvisy ;
 3° Jean de BEAUFRANCHET, écuyer, marié à damoiselle Dauphine de CHANONAT.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Antoine de BEAUFRANCHET, II^e du nom, chevalier, forma, comme son père, deux alliances. Il épousa : 1° par contrat du 16 juillet 1636, Bonne de ROCHETTE, dame d'Ayat, veuve de Jean de la Martre, écuyer, et fille de Gervais de Rochette, écuyer ; laquelle lui fit donation par ce contrat du château d'Ayat (1) et de la moitié des terres qui en dépendaient ; 2° et par contrat du 12 juin 1650, Catherine de PONS, de l'illustre maison des anciens sires de Pons, fille de Jacques de Pons, secrétaire du Roi et trésorier de la gendarmerie de France, et de Marie de Chalus.



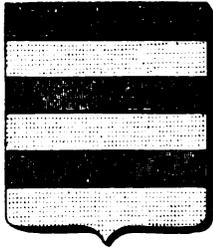
Armes de PONS : *Fascé d'or et de gueules de six pièces.*

De ce second mariage est issu :

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Gilbert-Antoine de BEAUFRANCHET, chevalier, seigneur d'Ayat et de Sainte-Christine, rendit aveu au Roi pour ces deux terres en 1683 et 1685. Il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. le Vayer, intendant à Moulins, rendu sur titres

1. AYAT, village de la basse Auvergne, sur la rivière de Sioule, faisait partie du diocèse de Clermont et de l'élection de Gannat. Selon *Chabrol*, ce lieu est l'ancien *Avitacum* où résida l'Empereur Avitus, et dont Sidoine Apollinaire parle plusieurs fois. Dans le XV^e siècle, Ayat avait appartenu à Louis de Coustave, écuyer du Roi Charles VII et maître d'hôtel de Louis de Bourbon, comte de Montpensier.



et pièces justificatives le 3 août 1699. Il avait épousé, par contrat du 21 mars 1680, damoiselle Marie-Joséphé de SERVIERES, fille de Henri de Servières, écuyer, seigneur de Coronnet et du Teilhot.

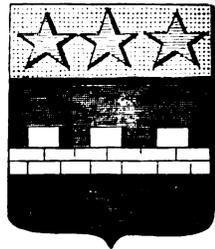
Armes de SERVIERES : *Fascé de gueules et d'or de six pièces.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Amable, qui suit ;
- 2° Charles-Louis de BEAUFRANCHET, prêtre, docteur de Sorbonne ;
- 3° Jean de BEAUFRANCHET, mort gendarme de la garde du Roi en 1710, sans alliance ;
- 4° Anne de BEAUFRANCHET, mariée à noble Sylvain DÉSAIX, écuyer, seigneur de Veigoux ;
- 5° Jean de BEAUFRANCHET, mort bénédictin à l'abbaye de Monat ;
- 6° Jeanne de BEAUFRANCHET, décédée sans alliance ;
- 7° Anne de BEAUFRANCHET, religieuse à la Visitation, à Riom ;
- 8° Élisabeth de BEAUFRANCHET, femme de Renée du PEYROUX, écuyer, seigneur de Jardon ;
- 9° Charles-Louis, auteur de la branche de RELIBERT, rapportée plus loin ;
- 10° Gilbert, qui a fourni la branche de la CHAPELLE, par laquelle nous terminerons la présente notice.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Amable de BEAUFRANCHET D'AYAT, chevalier, seigneur d'Ayat, Sainte-Christine, Grandmont et autres lieux, né le 13 août 1687, fit hommage au Roi de ses terres d'Ayat et de Sainte-Christine le 28 mars 1718. Il épousa le 1^{er} juin de cette dernière année demoiselle Françoise-Antoinette de SYRMOND, fille d'Amable de Syrmont, conseiller du Roi au présidial de Riom, dont les armes sont : *D'azur, à une fasce crenelée de trois pièces d'argent, et un chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur, et laissa de cette union :*



- 1° Jacques qui suit ;
- 2° Amable-Françoise-Catherine de BEAUFRANCHET, née en 1723, reçue le 11 septembre 1734 à la maison royale de Saint-Cyr sur ses preuves de noblesse (Voy. l'*Armorial* de d'Hozier) ; elle épousa le 26 juin 1744 Alexandre de GUILHEM, chevalier, seigneur de Verrières ;
- 3° Charles de BEAUFRANCHET, écuyer, capitaine au régiment de Beauvoisis infanterie, pensionné du Roi, mort sans alliance en 1743 ;
- 4° Amable de BEAUFRANCHET, mariée en 1758 à Gilbert-Antoine DÉSAIX, écuyer, seigneur de Veigoux ;
- 5° Françoise-Antoinette de BEAUFRANCHET, qui épousa en 1756 Jean de SERVIERES, écuyer, seigneur du Teilhot.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Jacques de BEAUFRANCHET D'AYAT, II^e du nom, chevalier, seigneur d'Ayat, Grandmont et autres lieux, successivement cornette au régiment de la Suze, capitaine, puis aide-major-général dans celui de Beauvaisis, aide-major général de l'armée du Bas-Rhin, fut tué à la bataille de Rosbach en 1757. Il avait épousé le 24 novembre 1755 demoiselle Marie-Louise O'MURPHY de Boissally, fille de Daniel O'Murphy de Boissally, gentilhomme irlandais.



dais, laquelle, après la mort de son mari, épousa en secondes noces M. de Flageac.

Armes de O'MURPHY : *Écartelé d'argent et de gueules, et quatre lions de l'un en l'autre; sur le tout une fasce de sable, chargée de trois gerbes de blé d'or.*

Jacques de BEAUFANCHET D'AYAT laissa de cette union :

QUINZIÈME DEGRÉ.

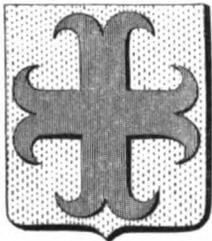
XV. Louis-Charles-Antoine de BEAUFANCHET D'AYAT, appelé le comte de BEAUFANCHET D'AYAT, naquit le 22 novembre 1757, fut baptisé dans la chapelle du château d'Ayat, le 13 mars 1756, et eut pour parrain monseigneur Charles de ROHAN, prince de Soubise, et pour marraine dame Antoinette de CLUNY, comtesse de Quevin de Lugeac. Il fut page du Roi Louis XV, officier réformé des troupes légères, fit ses preuves d'ancienne noblesse pour être admis aux honneurs de la cour, et monta dans les carrosses du Roi le 9 avril 1784. Il devint ensuite maréchal de camp, inspecteur général des haras de l'Empire, et mourut le 2 juillet 1812. Il avait épousé : 1° Élisabeth GUYOT DE MONTGRAN; 2° Charlotte-Joséphine KEMPFER DE PLOBSHEIM, veuve de M. le comte de Sayn-Wittgenstein-Berlenbourg de la maison régnante de ce nom. Le comte de BEAUFANCHET D'AYAT n'eut pas d'enfants de ce second mariage. Il laissa du premier lit une fille unique :

Anne-Pauline-Victoire de BEAUFANCHET D'AYAT, mariée à M. le baron Denis TEREVRE, général de brigade, commandeur de la Légion d'Honneur.

BRANCHE DE BEAUFANCHET DE RELIBERT, SEIGNEURS DE RELIBERT DE PUYPORTE, LE FRÈRE, ET AUTRES LIEUX.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Charles-Louis de BEAUFANCHET, écuyer, quatrième fils de Gilbert-Antoine de Beaufranchet et de Marie-Josèphe de Servières, devint seigneur de Relibert et des Chaumes par son mariage, contracté le 13 septembre 1714, avec demoiselle Anne MAITRE, fille de Gilbert Maître, écuyer, seigneur de Relibert et des Chaumes. Son père l'institua, par son contrat de mariage, son unique héritier, dans le cas où son frère aîné, Amable de Beaufranchet, seigneur de Grandmont, qui n'était pas encore marié à cette époque, viendrait à mourir sans postérité.



Armes de MAITRE DE RELIBERT : *D'or, à la croix ancrée de gueules.*

De cette union sont issus :

- 1° Marien, qui suit;
- 2° Augustin de BEAUFANCHET, prêtre, qui fut reçu comte-chanoine du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude, fit partie de ce chapitre jusqu'à sa suppression, et assista comme syndic à l'assemblée où fut adoptée la chronologie du chapitre dressée par des commissaires nommés à cet effet;
- 3° et 4° Gabriel et Gilbert de BEAUFANCHET, non mariés.

QUATORZIÈME DEGRÉ.



XIV. Marien de BEAUFANCHET, seigneur de Relibert et autres lieux, qualifié *comte de Beaufranchet*, capitaine de milice au bataillon d'Orléans, chevalier de Saint-Louis, épousa, le 21 septembre 1733, demoiselle Catherine LAURENT, dont les armes sont : *D'azur, à trois aiglettes d'argent, au vol éployé, becquées et membrées de sable*. Il mourut le 23 février 1786, laissant de cette union, outre trois filles mortes sans postérité :

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Jacques-Marie de BEAUFANCHET, comte de Beaufranchet, seigneur de Relibert, Puyporte, le Fréze et autres lieux, officier de cavalerie et garde du corps du Roi Louis XVI, épousa demoiselle Claire-Jeanne-Catherine-Angélique AUTIER DE VILLEMONTÉE, fille de Claude-Martin-Nicolas Autier de Chazeron, comte de Villemontée, premier baron de la Marche, et de Marie-Rose de la Rochebriant.



Armes d'AUTIER : *D'azur, au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules*. — DEVISE : *Nec dura, nec aspera terrent*.

De ce mariage sont issus :

- 1° Augustin, qui suit ;
- 2° François-Dorothée-Auguste de BEAUFANCHET, officier d'infanterie, qui fit avec distinction les guerres de l'Empire, et épousa en 1816 Hortense de BEAUFANCHET DE LA CHAPELLE (voir plus loin) et n'eut de ce mariage qu'une fille unique :
Marguerite-Angélique-Aimée de BEAUFANCHET, mariée le 28 juin 1838 à Pierre de PICHARD, baron de Saint-Julien ;
- 3° Claire-Jeanne-Joséphine de BEAUFANCHET, morte sans postérité.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Augustin comte de BEAUFANCHET, né le 3 juillet 1788, fut reçu en 1804 page de l'Empereur Napoléon, et assista en cette qualité à la bataille d'Austerlitz. Entré ensuite comme sous-lieutenant au 13^e régiment de dragons, il fit d'abord les campagnes de Prusse, de Pologne, des côtes du nord. Nommé lieutenant à la première expédition d'Espagne, il fit celle de Portugal, fut fait prisonnier à la bataille d'Almagro le 19 septembre 1812, et fut porté à cette époque comme chevalier de la Légion d'Honneur. Conduit en Angleterre, il ne rentra en France qu'en 1814, époque à laquelle il fut nommé brigadier des gardes du corps du Roi Louis XVIII. Il épousa le 12 septembre 1820 demoiselle Anne de LAVAL, fille de Gilbert de Laval, écuyer, seigneur de la Teissière, et de Marie Garaud de Buffeix.



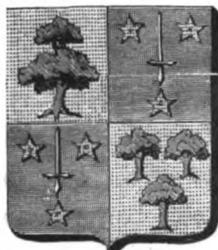
Armes de LAVAL : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant et de deux levrettes affrontées du même*.

De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

- 1° Jacques-Marie-Augustin, dont l'article suit ;
 2° Jean-Nicolas-Amable de BEAUFANCHET, né le 26 novembre 1823.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Jacques-Marie-Augustin de BEAUFANCHET, né le 3 septembre 1823, a épousé, le 23 juillet 1844, au château des Aix, demoiselle Pauline-Henriette-Louise du BUYSSON DES Aix, fille de Charles-Amable du Buysson des Aix, et de dame Adélaïde du Verdier. Elle est décédée le 28 mai 1846.



Armes de du BUYSSON : Écartelé, au 1, d'or, à l'arbre de sinople; aux 2 et 3, d'azur, à l'épée d'argent garnie d'or, posée en pal, accompagnée de trois molettes à cinq pointes du même; au 4, d'or, à trois arbres de sinople.

De ce mariage est issu :

Marie-Augustin-Charles-Félix de BEAUFANCHET, né le 20 juin 1845.

BRANCHE DE BEAUFANCHET DE LA CHAPELLE.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Gilbert de BEAUFANCHET, 1^{er} du nom, écuyer, puis chevalier, cinquième fils de Gilbert-Antoine de Beaufranchet et de Marie-Josèphe de Servières. Il était seigneur de Beaumont et devint seigneur de la Chapelle par son mariage. Il épousa le 25 mai 1725 demoiselle Antoinette de la CHAPELLE, dame dudit lieu.



Armes de la CHAPELLE : D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, 2 et 1.

De ce mariage sont issus :

- 1° Amable, qui suit ;
 2° Gilbert, auteur de la seconde branche de la CHAPELLE, et dont l'article viendra plus loin.

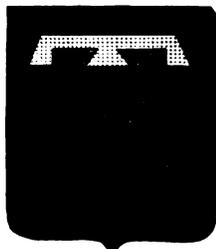
QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Amable de BEAUFANCHET, chevalier, seigneur de la Chapelle, né le 2 novembre 1738, capitaine au régiment de Beaujolais, épousa Aimée-Françoise de BERTRAND DE TERCILLAC, fille de messire Claude de BERTRAND, marquis de Beaumont, et de Tercillac, et de dame Marie-Sylvie-Hortense de NOBLET, dont il eut :

- 1° Claude-Amable, qui suit ;
 2° Hortense de BEAUFANCHET DE LA CHAPELLE, mariée en 1816, comme on l'a vu plus haut, à François-Dorothée-Auguste de BEAUFANCHET, de la branche de Relibert ;
 3° Marie-Aimée de BEAUFANCHET, qui n'a pas contracté d'alliance.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Claude-Amable de BEAUFRANCHET DE LA CHAPELLE, est devenu comte de BEAUFRANCHET à la mort du comte de Beaufranchet d'Ayat. Il s'est marié deux fois : 1^o à demoiselle Henriette de MAUSSABRÉ, sa cousine germaine, dont il n'a pas eu d'enfants ; elle était fille de Claude-Denis-Gilbert de MAUSSABRÉ, seigneur de Puy-Barbeau, vicomte de la Motte-Feuilly, et de Marie-Edmée de BERTRAND DE BEAUMONT. Armes de MAUSSABRÉ : *D'azur, à un lambel d'or à trois pendants, posé en chef.* 2^o Le 4 février 1817 à demoiselle Julia-Émilie de SABARDIN, dont il a eu :

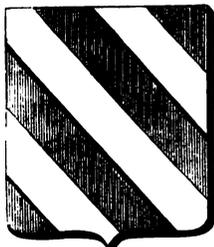


1^o Ernest, qui suit ;

2^o Jules-Henri de BEAUFRANCHET, né le 24 août 1849.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Ernest de BEAUFRANCHET, né le 25 avril 1818, a épousé le 18 avril 1843 demoiselle Marie-Octavie de BARRAL.



Armes de BARRAL : *De gueules, à trois bandes d'argent.*

SECONDE BRANCHE DE LA CHAPELLE.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Gilbert de BEAUFRANCHET DE LA CHAPELLE, II^o du nom, chevalier, second fils de Gilbert, I^o du nom, et d'Antoinette de la Chapelle, était né le 20 mars 1743. Garde du corps du Roi sous Louis XV et sous Louis XVI, il épousa, le 23 juillet 1768, demoiselle Henriette BARBET DE LONGPRÉ, fille de M. Barbet de Longpré, vice-consul à Alexandrie. Il mourut à Nantes le 5 pluviôse an XIII (25 janvier 1805), commissaire en chef des poudres et salpêtres de la République, place qu'il n'avait acceptée que pour échapper aux persécutions révolutionnaires. Il a laissé pour fils :

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Henri-Gilbert de BEAUFRANCHET DE LA CHAPELLE, chevalier, auquel échut le titre de *Vicomte* lorsque celui de *Comte* passa à Claude-Amable, à la mort du général comte de Beaufranchet d'Ayat, était né le 24 novembre 1769. Entré à l'école militaire de Saint-Cyr, sur preuves de noblesse, le 1^{er} septembre 1780, il fut nommé sous-lieutenant d'artillerie le 1^{er} septembre 1786, lieutenant en second bientôt après, lieutenant en premier le 6 février 1792, et capitaine le 26 juillet de la même année. Il fit sa première campagne à l'armée du Nord, et se trouva au camp de Weissembourg. Il assista l'année suivante à la prise de Spire et de Mayence, et en 1794 et 1795 fut chargé du commandement de

l'artillerie de l'île de Noirmoutier et de l'île d'Aix. Après avoir dirigé, de 1796 à 1798, la mise en défense des côtes du Morbihan, il eut mission, en 1799, d'armer les places fortes de la Hollande. Successivement employé à l'armée d'Italie, en 1800, à celle d'observation du Midi en 1801, il fut nommé sous-chef de l'état-major de l'armée de Boulogne en 1803, et chef de bataillon le 12 janvier 1807. Il fit, comme commandant de l'artillerie de la division Gobert, la campagne de Prusse à la grande armée, assista aux batailles de Salsfeld, d'Iéna, de Pulstuck, et au siège de Stralsund. En 1808, le chef de bataillon de BEAUFRANCHET commandait en Espagne l'artillerie de la même division, sous les ordres du général Dupont; il se distingua particulièrement au pont d'Alcolea et à Mengibar, où il repoussa par sa valeur une armée quatre fois supérieure en nombre. Fait prisonnier par la violation des articles de la capitulation de Baylen, il fut un des principaux chefs de ceux qui s'échappèrent, le 16 mai 1810, des pontons anglais en rade de Cadix. Cette évasion s'exécuta en plein jour, sous le feu des batteries anglaises. Revenu en France, le vicomte de BEAUFRANCHET fut nommé major au 9^e régiment d'artillerie à pied, et commandant de l'école d'artillerie de Douai, chevalier de Saint-Louis le 5 novembre 1814, colonel le 28 août 1816, officier de la Légion-d'Honneur le 12 juillet 1820, et maréchal de camp le 17 janvier 1830. Il est mort directeur de l'artillerie et de l'arsenal de Paris, le 31 mai 1832. Il avait épousé, le 1^{er} mai 1818, demoiselle Agathe ROUSSEAU DE PANTIGNY, fille de Jean-Louis Rousseau de Pantigny, ancien receveur général de la province de Berry sous Louis XV, et de dame Adélaïde l'Hérault de la Bretonnière.

De ce mariage sont issus deux fils :

1^o Henri-Louis-Victor, qui suit;

2^o Charles-Marie de BEAUFRANCHET DE LA CHAPELLE, né le 17 janvier 1827.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Henri-Louis-Victor de BEAUFRANCHET DE LA CHAPELLE, vicomte de Beaufranchet, né le 3 juin 1823, a été nommé en 1825 trésorier de l'œuvre charitable de Saint-Joseph. Entré à l'école de Saint-Cyr le 29 mars 1841, il a été fait sous-lieutenant au 9^e régiment de hussards, le 1^{er} avril 1843, et lieutenant au même régiment le 5 mars 1847.

LE BLANC DE CHATEAUVILLARD

ITALIE, COMTAT-VENAISSIN, PROVENCE.

COMTES DE CHATEAUVILLARD, SEIGNEURS DE BRÉAU, D'ORSONVILLE, DE LA BONNEVILLE, DE LA ROUVIÈRE, DE FOURNIQUET, DE L'OLIVE, DU BROC, DE MONTABONNET, DE SOLIGNAC, DE ROVEYROLES, DE VENTABRIN, DE MONDESPIN, DE BOISVERD, DE CASTILLON, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'argent, au cerf naturel, accompagné en pointe d'un croissant de gueules ; au chef cousu d'argent, chargé de trois étoiles d'azur. — COURONNE : De Comte. — SUP-PORTS : Deux lions.



ETTE famille, originaire d'Italie, où elle portait dans les titres latins les noms d'*Albi*, et dans les actes en langue italienne ceux de *Bianchi*, occupe une place dans l'ouvrage de l'historien napolitain Aldimari. Les renseignements qui suivent sont puisés, soit dans cet auteur, soit dans deux notices généalogiques manuscrites dont nous avons eu communication et qui ont été dressées, la première par M. La Croix, généalogiste de l'ordre de Malte, et la seconde par M. de Saint-Allais.

La famille des Bianchi ou Blanqui, au royaume de Naples, d'une noblesse très-ancienne, s'est alliée dans ce pays aux maisons les plus illustres, entre autres à celles de Morra-Bonito, Tufo, Tomacello, Carafa, Salaja, Capece, Brancaccio (Brancas), Guindazzo,

Galsola, Boccapionola, Gennaro, Balzo, Recco, Bastida, Piccolomini; elle tenait aussi par des liens de parenté très-rapprochés à la famille du pape Benoît XII.

Elle s'est divisée, dès le XIII^e siècle, en plusieurs branches dont quelques-unes établies dès lors en France, feront l'objet de la présente notice. Mais avant de nous occuper de celles-ci, nous énumérerons les personnages les plus distingués parmi ceux de cette maison qui ont continué de résider à Naples.

Le cardinal Girard LE BLANC fut légat du Saint-Siège en 1305.

Jacques LE BLANC, neveu du précédent, et comme lui cardinal, fut aussi légat du Saint-Siège en 1311.

Étienne LE BLANC, 1^{er} du nom, obtint, en 1313, du Roi de Naples, Charles II, la terre et seigneurie de Cancelli.

Raymond LE BLANC fut grand chambellan du Roi Robert II, dit *le Sage*, en 1323.

Étienne LE BLANC, 2^e du nom, commanda un corps d'armée en Piémont, pour le même prince, en 1339.

Vidal LE BLANC était en 1437 grand chambellan du Roi Alphonse-le-Magnanime.

François LE BLANC, qui fut créé, par le Roi d'Espagne Ferdinand-le-Catholique, provvediteur et commissaire général de son armée en Catalogne, en l'année 1515, revint ensuite à Naples, et, en récompense de ses services, reçut le don de la seigneurie de Ceglie, près d'Otrante.

Michel LE BLANC, fils du précédent, fut aussi seigneur de Ceglie et en outre d'Oliveto, dans la principauté extérieure. De lui descendaient Charles LE BLANC et Annibal LE BLANC, tous deux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Guy-Thomas LE BLANC, marquis d'Oliveto, seigneur de Perdifumo, mestre-de-camp général et gouverneur de toute la cavalerie napolitaine, servit en cette qualité dans le Milanais, en Flandre, en Allemagne.

Michel LE BLANC, marquis de San-Gio, frère de Guy-Thomas, fut également capitaine-général de la cavalerie du royaume de Naples.

Vincent LE BLANC et François LE BLANC furent successivement marquis de Pizzone.

Une branche de cette maison vint se fixer à Marseille vers 1250, et y jouissait d'une telle considération que quand le pape Clément V publia, en 1306, une croisade pour la Terre-Sainte, il crut devoir en confier la direction, avec le commandement de l'armée, à un membre de cette branche, Humbert LE BLANC, grand prieur du Temple. Vers la même époque, c'est-à-dire en 1315, Jean LE BLANC, chevalier, était préfet de l'arsenal de Marseille, et peu de temps après Jacques LE BLANC, chevalier, fut surintendant du même arsenal.

Mais la principale branche française de cette ancienne maison, celle qui a continué la descendance jusqu'à nos jours, est la branche du comtat Venaissin, arrivée en France au XIII^e siècle, et à laquelle appartenait le cardinal Othon LE BLANC, qui suivit à Lyon le pape Innocent IV, lorsque ce pontife s'y réfugia, en 1244, pour échapper aux persécutions de l'Empereur Frédéric II.

La filiation de cette branche est établie sans interruption à compter de :

I. Durand LE BLANC, qui mourut à Alby en 1514, laissant quatre enfants, savoir :

1^{er} Pierre LE BLANC, écuyer, marié à damoiselle Claudine de VAUX, et auteur d'un rameau qui a possédé les seigneuries de la Rouvière, Fourniquet, l'Olive, le Broc, s'est allié aux familles de Rezel, de Mas-

clary, d'Albert de Luynes, Gaultier de Girenton, des Laurents, d'Auvel, et a produit des chevaliers de Malte et un grand nombre de personnages distingués. Nous citerons entre autres : Robert LE BLANC, seigneur de la Rouvière et de Fourniquet, qui se distingua au combat de Doye, contre les Anglais, et qui fut fait chevalier par le maréchal de Brissac; et Pierre LE BLANC, aumônier de Louis XIII, nommé évêque de Coutances en 1616 et décédé la veille de son sacre.

- 2° Guillaume LE BLANC, conseiller clerc au parlement de Toulouse et chancelier de l'université de cette ville, puis évêque de Toulon en 1574 et député du clergé de Provence aux États de Blois;
- 3° Charles LE BLANC, auteur d'un rameau éteint, auquel appartenaient Guillaume LE BLANC, camérier du pape Sixte IV, puis évêque de Grasse, et de Vence en 1592;
- 4° Antoine, qui suit;

II. Antoine LE BLANC, écuyer, épousa damoiselle Louise de la FOREST, de laquelle il eut :

III. Pierre LE BLANC, écuyer, marié à damoiselle Elisabeth-Anne de BROCHARD, et qui laissa de cette union :

IV. Michel LE BLANC, écuyer, lequel s'établit en Dauphiné. Il fut pourvu de l'office de conseiller du Roi et son procureur général au conseil souverain de Pignerol, en 1640. Il laissa pour fils :

V. Jacques LE BLANC, écuyer, commissaire de la chambre royale de Valence, marié le 16 février 1642, à damoiselle Marguerite de MICHEL DE BEAUREGARD. Il fut inhumé dans l'église cathédrale de Gap, et laissa, outre deux filles et un fils mort jeune :

VI. Charles LE BLANC, écuyer, né le 22 septembre 1648, lieutenant des maréchaux de France en Dauphiné, marié, le 28 novembre 1673, à damoiselle Madeleine de ROUX DE CHAMPFLORY, dont il eut, entre autres enfants :

VII. Reynaud-Bruno LE BLANC, écuyer, seigneur de Chateauvillard, subdélégué du Roi à l'intendance de Dauphiné. Il épousa, le 4 mars 1710, damoiselle Anne de BOUSQUET, fille de messire Étienne de BOUSQUET, marquis de Montlaur, capitaine d'une compagnie de cheval-légers, et colonel d'un régiment d'infanterie. Il laissa de ce mariage :

- 1° Joachim-Bruno, dont l'article suit;
- 2° François-Bruno LE BLANC DE CHATEAUVILLARD, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, puis inspecteur et contrôleur général de l'Hôtel royal des Invalides et conseiller-maitre en la Chambre des comptes de Paris en 1749, mort en 1772;

VIII. Joachim-Bruno LE BLANC, comte de Chateauvillard, commissaire ordinaire des guerres au département de Champagne, puis conseiller-maitre en la chambre des comptes, le 24 septembre 1772, au lieu et place de son frère, épousa, le 9 février 1759, demoiselle Louise-Anne DAVOULT, fille de messire Louis Davoult, maitre particulier des eaux et forêts en Normandie. Il mourut en juin 1790, laissant pour enfants :

- 1° François-Joachim, qui suit;
- 2° François-Louis-Bruno LE BLANC DE CHATEAUVILLARD DE VILLIERS, marié à mademoiselle de VEAUCE, dont il n'a pas eu de postérité;

3° Anne-Marie LE BLANC DE CHATEAUVILLARD, mariée à messire Louis-François MAYON D'ANNOY, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, secrétaire des commandements de S. A. Monsieur, frère du Roi;

4° Adelaïde-Victoire-Denise LE BLANC DE CHATEAUVILLARD, mariée à messire Augustin-Jean-François de CHAILLON DE JONVILLE, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, ancien président au grand conseil et conseiller honoraire au parlement de Paris.

IX. François-Joachim LE BLANC, comte DE CHATEAUVILLARD, chevalier, seigneur de Bréau, d'Orsonville, de la Bonneville et autres lieux, né à Paris, le 20 mars 1750, fut reçu conseiller-maître en la chambre des comptes de Paris, le 15 mars 1780. Il épousa, le 15 février 1798, demoiselle Marie-Jeanne-Raphaël SABATIER, et mourut le 1^{er} mai 1803, laissant de ce mariage le fils qui suit:

X. Louis-Alfred LE BLANC, comte DE CHATEAUVILLARD, né à Paris, le 26 février 1799, a épousé mademoiselle BEEBY; fille de Robert Beeby, écuyer, et de dame N..... Dalrymple, de la famille des Stairs. De ce mariage sont issus :

1° Alfred, vicomte LE BLANC DE CHATEAUVILLARD, né le 7 avril 1826 ;

2° Louise-Hélène LE BLANC DE CHATEAUVILLARD, née le 28 juillet 1827.

NOTA. Cette famille a encore formé deux autres branches désignées dans d'autres généalogies.

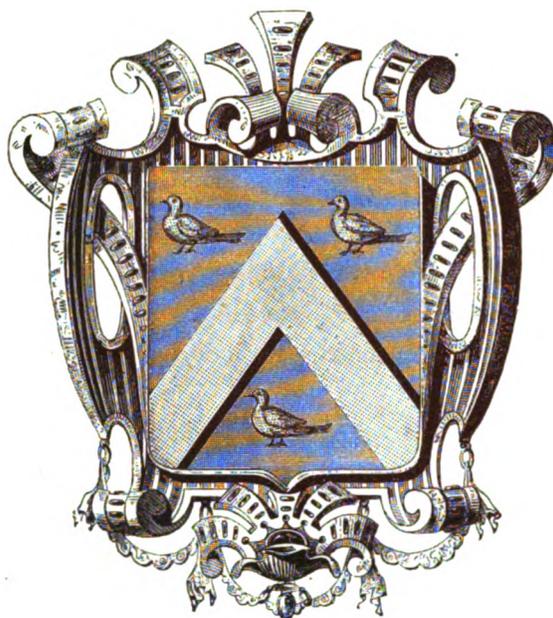
Celle des seigneurs de Montabonnet, établie en 1543 dans la ville du Puy, a fourni François LE BLANC, écuyer, seigneur de Montabonnet, Solignac et Roveyroles, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Louis XIV et gouverneur du château de Saint-Agrève. Il testa le 14 décembre 1666, et laissa plusieurs enfants de son mariage avec Catherine de CHABANNES.

La branche des seigneurs de Ventabrin, Mondespin, Boisverd et Castillon, à Aix et à Nîmes, reçut du Roi Henri IV, en 1607 et en 1609, des lettres confirmatives de noblesse. Elle a fourni des conseillers au parlement de Provence, des officiers distingués à l'armée, et des chevaliers de l'ordre de Malte.

BLONDEL

DAUPHINÉ, BOURGOGNE, BEAUJOLAIS.

SEIGNEURS DES BLONDELS, DE JULIENNAS EN PARTIE, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois blondeaux ou tourterelles du même, 2 et 1.



L'ANCIENNE noblesse de la famille **BLONDEL** est constatée par des documents authentiques qui en font remonter l'origine au delà du XIV^e siècle, époque à laquelle elle jouissait déjà de toutes les prérogatives attachées à une extraction chevaleresque.

Il résulte de ces documents que la province de Dauphiné a été le berceau de cette famille, et qu'un gentilhomme du nom de **BLONDEL** étant entré, comme chevalier-bachelier, au service du duc de Bourgogne, dans les premières années du XV^e siècle, s'établit à Autun, puis dans le Beaujolais, où elle a continué d'occuper jusqu'à ce jour une position digne de sa noble origine, soit par ses fonctions, soit par ses alliances avec les familles les plus distinguées du pays, notamment avec celle des Jeannin de Castille à laquelle appartenait l'illustre président Jeannin, soit enfin par la possession de plusieurs seigneuries importantes, entre autres celles de Juliennas en partie, et la terre des Blondels qui porte encore aujourd'hui le nom de ses anciens possesseurs.

Cette famille est aujourd'hui divisée en deux branches qui reconnaissent pour auteur commun :

Pierre BLONDEL, nommé dans une charte du 6 février 1327, comme possédant, dans la paroisse des Monts-Adrets, en Dauphiné, plusieurs fiefs nobles relevant d'Artaud de Beaumont, sous la suzeraineté d'Amédée de Savoie, comte de Genève.

Charles BLONDEL, fils du précédent, qualifié dans les titres chevalier-bachelier, s'attacha au parti de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, fit sous les ordres de ce prince diverses expéditions à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, et l'accompagna dans la guerre contre les Liégeois en 1408. (V. D. Planchet, *Histoire de Bourgogne, Preuves*, tom. 3, p. 580.) A son retour, il se fixa dans les États du duc, et c'est de lui que sont descendues les diverses branches de la famille BLONDEL, dont la principale s'est établie à Juliennas en Beaujolais, et une autre à Autun.

La branche qui s'est perpétuée à Juliennas est la seule qui existe aujourd'hui de cette noble maison. Elle s'est alliée, comme nous l'avons dit, aux Jeannin de Castille, seigneurs en partie de Juliennas. Un procès, qui eut lieu sous le règne de Louis XIII, entre le président Jeannin et le chef de la famille Blondel, fit perdre à celui-ci une grande partie de ses biens, et depuis cette époque, sa postérité a eu beaucoup à souffrir des vicissitudes de la fortune; néanmoins elle s'est longtemps maintenue en possession du hameau des Blondels, près de Juliennas, auquel elle avait donné son nom.

A la fin du XVII^e siècle, la famille BLONDEL formait deux branches (1), dont l'aînée reconnaissait pour chef :

I. Benoît BLONDEL, I^{er} du nom, conseiller du Roi, enquêteur en l'élection de Beaujolais, lequel fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général dressé en vertu de l'édit de 1696, et laissa un fils :

II. Antoine BLONDEL, écuyer, marié à damoiselle Marguerite BERGERON, dont il eut, outre plusieurs filles :

III. Dominique BLONDEL, écuyer, né à Juliennas, le 22 septembre 1730, marié, le 27 février 1753, à demoiselle Anne LARDET.

De ce mariage sont issus :

1^o Étienne BLONDEL, écuyer, né à Juliennas, le 16 mai 1754, décédé au même lieu, sans postérité;

2^o Joseph BLONDEL, écuyer, né à Vaux-sur-Juliennas, le 21 juillet 1763, marié à demoiselle N... BARBET et qui a laissé de ce mariage plusieurs filles, dont la dernière :

Marie BLONDEL, est décédée à Mâcon, le 22 novembre 1844;

3^o Claude, dont l'article suit :

IV. Claude BLONDEL, écuyer, né à Vaux-sur-Juliennas, le 27 août 1765, est mort à Mâcon, le 5 mai 1835. Après avoir contracté une première alliance, dont il n'eut point de postérité, il épousa en secondes noces demoiselle Françoise CHARVET. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, dont deux seulement existent aujourd'hui, savoir :

1^o Marie-Anne BLONDEL, religieuse de Saint-Joseph;

2^o Et Benoît, dont l'article suit :

V. Benoît BLONDEL, II^e du nom, né à Mâcon, le 22 décembre 1804, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, le 9 janvier 1833, actuellement capitaine commandant la troisième compagnie de fusiliers de discipline à Belle-Ile-en-mer, est le seul représentant mâle de la branche aînée de cette ancienne famille.

1. La branche cadette, détachée de la souche antérieurement à cette époque, s'est unie à ses aînés par le mariage de Benoît BLONDEL, dit Roux, représentant de cette branche, avec Pierrette BLONDEL, fille d'Étienne BLONDEL (de la branche aînée), et de Pierrette Janin ou Jeannin, et nièce de Benoît, qui forme ici le premier degré. Cette branche cadette qui a contracté d'autres alliances plus récentes avec la famille Jeannin, portait généralement le surnom de *Roux*. Elle existe encore à Juliennas, où elle s'est alliée aux plus nobles familles, entre autres à celle de LA ROCHEFFE.

VAN DEN BOGAERDE

PAYS-BAS ET BELGIQUE.

SEIGNEURS DE HEESWYCK ET DE DINTHER, BARONS VAN DEN BOGAERDE.



ARMES : D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois arbres de sinople. — COURONNE : De Baron. — SUPPORTS : Deux sauvages. — DEVISE : *Fortitudini juncta fidelitas.*



LA maison de VAN DEN BOGAERDE (1), une des plus anciennes et des mieux alliées de la noblesse des Pays-Bas, est originaire du pays de Juliers, où elle était connue dès le XIII^e siècle.

On trouve, en effet, le chevalier Jean VAN DEN BOGAERDE, au nombre de ceux qui furent tués à la célèbre bataille de Woeringen, en 1298.

Eustache VAN DEN BOGAERDE n'eut pas une fin moins glorieuse à la bataille de Batweiler, qui eut lieu, le 22 août 1371, entre le duc de Brabant et le duc de Gueldres. Ledit Eustache habitait sa terre seigneuriale de Bogaerde au Brabant-Wallon, qui ayant passé à d'autres familles, mérita par son importance d'être érigée en comté en l'année 1678.

Un peu avant cette époque, quelques membres de cette famille allèrent s'établir en Flandre. En 1312, L. VAN DEN BOGAERDE était échevin du pays de Waes.

1. Voir les ouvrages de des Roches, Sanderus et de l'Espinoy, Théâtre de la noblesse.

En 1340, Josse VAN DEN BOGAERDE, du chef de son épouse, fit un acte de partage, à la mort de sa belle-mère, Marguerite, fille naturelle du comte Louis de Flandre.

En 1421, Arnoud (Arnoldus) VAN DEN BOGAERDE tenait déjà une place distinguée parmi la noblesse de Flandre et sur son territoire, sous le règne de Philippe-le-Bon.

C'est de la Flandre qu'est sorti le premier VAN DEN BOGAERDE, qui est venu se fixer dans la ville de Bruges, et à partir duquel la filiation de la famille est établie d'une manière régulière et suivie :

PREMIER DEGRÉ.

I. Jacques VAN DEN BOGAERDE, né à Bruges en 1448, y épousa dame ELMENILDE, de l'ancienne et illustre maison des van den Straeten, et laissa de cette union :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Donat VAN DEN BOGAERDE, qui se maria avec dame Cornélie de BRUNE, morte le 12 mars 1574, et décéda le 4 avril 1559. Leur tombe, sur laquelle étaient gravées leurs armes, se voyait autrefois dans l'église de Saint-Gilles, à Bruges. Il eut pour fils :

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Vincent VAN DEN BOGAERDE, né le 15 août 1547, décédé le 1^{er} février 1586, laissant de son mariage avec damoiselle Justine de STRABANT :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Donat VAN DEN BOGAERDE, conseiller et échevin héréditaire du Franc de Bruges, décédé en 1640, et inhumé comme son aïeul Donat ci-dessus dans l'église de Saint-Gilles, sous une tombe décorée de ses armoiries. Il épousa damoiselle Marie de CLAESMAN, fille de Gérard de Claesman, baron de Maele. De ce mariage sont issus :

1^{er} André, qui suit ;

2^o Guy VAN DEN BOGAERDE, conseiller et échevin héréditaire du Franc de Bruges, marié à damoiselle Jacqueline de CRITZ. Il laissa de cette union Marie et Jeanne VAN DEN BOGAERDE, mariées toutes deux dans la maison des barons de Le Poyvre, et dont la postérité s'est alliée aux comtes de Carnin, aux comtes de Coloma, aux barons de Grutère, de Joigny, aux marquis et ducs de la Vieville et aux comtes d'Allegambe, barons d'Aumeghem, comtes et princes de Béthune, etc.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. André VAN DEN BOGAERDE, I^{er} du nom, conseiller et échevin héréditaire du Franc de Bruges, figure parmi les gentilshommes des archiducs Albert et Isabelle, épousa, en 1632, damoiselle Catherine VAN LILLE, dont il eut :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. André VAN DEN BOGAERDE, II^e du nom, conseiller et échevin héréditaire du Franc de Bruges, né en 1634, marié en 1670, à damoiselle Catherine de MARISSAEL, dite Halle. De cette union vint :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Jean VAN DEN BOGAERDE, né en 1674, et mort à Bruges, le 5 janvier 1728. Il avait épousé demoiselle Jeanne-Bernardine VAN DER MEULEN, fille unique de Jean van der Meulen, décédée le 7 juillet 1779, et inhumée avec son mari dans l'église de Saint-Gilles, à Bruges. Ils eurent pour fils :

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. André-Louis VAN DEN BOGAERDE, né à Bruges, le 1^{er} décembre 1726, bourgmestre, échevin perpétuel du Franc de Bruges, mort le 1^{er} avril 1799. Il avait épousé, le 19 janvier 1749, demoiselle Thérèse-Angéline Ross, dit *Rotsaert*, d'HERTAING, des comtes et lords Ross, en Irlande, fille de Louis-Ferdinand Ross, dit *Rotsaert*, d'Hertaing, sire de Dypenhove, de Wyngaerde et autres lieux, et de dame Albertine, des comtes d'Aranda.

De ce mariage est issu :

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. André-François-Eugène baron VAN DEN BOGAERDE, né le 7 juin 1754, marié à Gand, le 5 mai 1785, à demoiselle Marie-Jacqueline de LAREBEKE DE TERBRUGGE, fille unique d'Égide de Larebeke de Terbrugge et de dame Jeanne de Mattèle.

Il est décédé en 1834, laissant de cette union deux fils :

- 1^o André-Jean-Louis, dont l'article suit;
- 2^o Charles-Ambroise VAN DEN BOGAERDE, né à Gand, le 20 mars 1790, et qui a épousé, le 15 janvier 1832, dame Albertine, comtesse de Lens et du Saint-Empire, baronne de Meulebeke, fille de Philippe, comte de Lens, et de dame C., comtesse de Lichterwelde. Il a de cette union deux filles en bas âge, Marie et Clémentine.

DIXIÈME DEGRÉ.

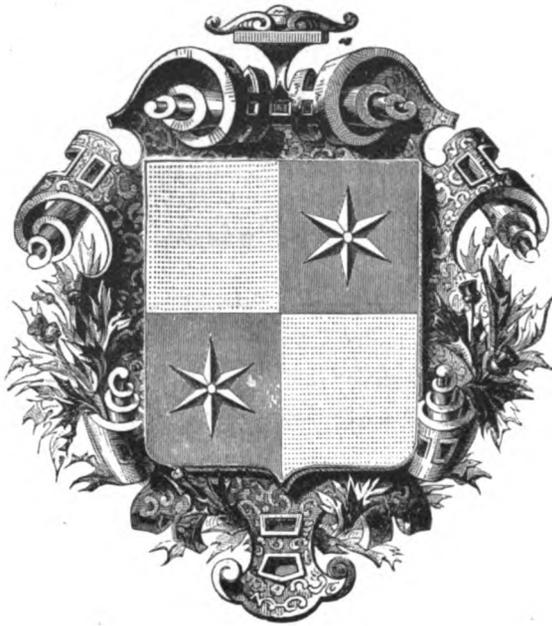
X. Son Excellence André-Jean-Louis baron VAN DEN BOGAERDE, seigneur de Heeswick et de Dinther, ancien gouverneur du Brabant septentrional, conseiller d'état, grand-officier de la couronne des Pays-Bas, chambellan et grand échanson de Sa Majesté, commandeur de l'ordre royal du Lion Néerlandais, né à Gand, le 7 juillet 1787, a épousé, le 21 février 1821, demoiselle Eugénie-Thérèse-Barbe-Ghislaine PAPEIANS, des comtes de Morcheven et du Saint-Empire, dit *van der Strepen*, fille de messire Jacques Papeians, dit *van der Strepen*, chevalier héréditaire, et de dame Thérèse-Barbe Piers, des comtes Piers de Gaveston en Écosse, décédée le 11 février 1843, et inhumée à Heeswick. Son Exc. M. le baron VAN DEN BOGAERDE a de cette union.:

- 1^o Emma-Marie-Eugénie VAN DEN BOGAERDE, née le 20 novembre 1821, décédée en bas âge et inhumée dans le caveau de sa famille, à Merlebeke.
- 2^o Amédée-André-Robert VAN DEN BOGAERDE, né le 21 juin 1823, chambellan du roi des Pays-Bas;
- 3^o Louis-Marie-Chrétien VAN DEN BOGAERDE, né le 20 mai 1826, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, par bulles du 3 novembre 1846;
- 4^o Donat-Théodore-Albéric VAN DEN BOGAERDE, né le 16 février 1829.

DE BOMBELLES

ITALIE, ORLÉANAIS, MAINE, ANJOU, VENDOMOIS.

COMTES ET MARQUIS DE BOMBELLES, BARONS DE LA MOTTE-SAINTE-LIÉ, SEIGNEURS DE LAVAU, DE LUYÈRES, DE VAUX, DE LOINVILLE, DU PORTAIL, OUTARVILLE, CHARMONT ET AUTRES LIEUX.



ARMES : Écartelé : aux 1 et 4, d'or plein; aux 2 et 3, de gueules, à une molette d'éperon d'argent. — COURONNE : De Marquis. — SUPPORTS : Deux licornes.



ÉPANDUE successivement en Italie et en France dans les XII^e et XIII^e siècles, la maison de BOMBELLES serait, suivant une antique tradition, originaire de Portugal, où se voient encore, près de Sétuval, les ruines d'un château de ce nom qui fut, dit-on, la demeure de ses premiers auteurs.

Guillaume de BOMBELLES était un des consuls de la ville de Gênes en 1125 et 1139. Ses descendants étaient établis à Valence sur le Pô, en 1348. Les annales contemporaines font connaître Lancia BOMBELLI ou de BOMBELLES traitant de la reddition de cette ville avec le marquis de Montferrat; et, dans l'acte qui la fit passer sous la domination de ce marquis, sont désignés six autres personnages du nom de BOMBELLES, parmi les notables admis à signer cette capitulation. On ne saurait douter que ces BOMBELLES, en raison de l'identité du nom et du voisinage de Valence,

ne soient les mêmes que ceux qui, peu de temps après, paraissent à Asti et à Ceva en Piémont, tandis qu'une autre branche de leur maison était possessionnée dans l'Orléanais, le Maine, l'Anjou et le Vendômois.

La communauté d'origine des branches de France et d'Italie est justifiée par des faits qui sont amplement analysés dans la généalogie que l'auteur de l'*Histoire des Pairs de France et des grands dignitaires de la couronne* a consacrée à cette maison (tome II), et qui contient des développements auxquels la brièveté de cette notice nous oblige de renvoyer le lecteur.

Pour nous borner ici à ce qui concerne les branches françaises de cette famille, nous nous contenterons de rappeler que leurs preuves de noblesse d'ancienne extraction ont été faites pour l'admission de plusieurs de leurs membres dans les anciennes compagnies de gentilshommes, aux pages du Roi, à Saint-Cyr, à l'École militaire, à Malte et dans l'ordre de Saint-Lazare.

Un arbre généalogique de ces diverses branches, signé de M. d'Hozier, juge d'armes de France, le 5 septembre 1754, établit la filiation de cette maison, depuis son établissement en France, à partir de :

I. Siméon de BOMBELLES, qui accompagna, l'an 1270, le Roi saint Louis à la croisade d'Afrique, et, après la mort de ce prince, revint en France à la suite du Roi Philippe-le-Hardi; et, en récompense de ses services, reçut de ce prince le don de la baronnie de la Motte-Saint-Lié, située dans la forêt d'Orléans. Il épousa damoiselle Marie de la VALLE, dont il eut :

II. Simon de BOMBELLES, baron de la Motte-Saint-Lié, seigneur de Bougy, marié à damoiselle Jeanne de GOURCY, et père de plusieurs enfants, entre autres :

1^o Jean, qui suit;

2^o Antoine de BOMBELLES, écuyer, seigneur de Lavau en Sologne;

III. Jean de BOMBELLES, 1^{er} du nom, baron de la Motte-Saint-Lié, seigneur d'Outarville, de Chaumont et de Luyères, épousa damoiselle Roberte du THEIL. Jean de BOMBELLES et sa femme vivaient encore en 1364; ils ont laissé le fils ci-après :

IV. Jean de BOMBELLES, II^e du nom, baron de la Motte-Saint-Lié, seigneur d'Outarville, Charmont et Luyères, marié, vers 1420, à damoiselle Jeanne du MONCEAU. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1^o Jacques, dont l'article suit;

2^o Jean de BOMBELLES, écuyer, seigneur de la Motte-Bougy, de Charmont et des Bordes, marié à damoiselle Robert de BROSSETTE et auteur d'une branche qui paraît être éteinte depuis longtemps.

V. Jacques de BOMBELLES, 1^{er} du nom, baron de la Motte-Saint-Lié, et seigneur de Ville-reau, près Pithiviers, né vers 1425, laissa de son mariage avec damoiselle Marie de la SAYETTE plusieurs enfants, dont l'aîné fut :

VI. Michel de BOMBELLES, baron de la Motte-Saint-Lié, seigneur du Vivier, de Bougy et autres lieux, lequel vivait en 1480. Il épousa damoiselle Dauphine des PERSONNES, dont il eut :

VII. Claude de BOMBELLES, écuyer, seigneur de Lavau, de Loinville, de la Boissière et du Portail, gouverneur du château de Chambord, qui fut marié trois fois : 1° à damoiselle Jeanne de MARNAIS; 2° à damoiselle Catherine de la BOISSIÈRE, 3° et à damoiselle Marie GIRARD DE SALMET. Il laissa du second lit :

VIII. Jacques de BOMBELLES, II^e du nom, écuyer, seigneur de Lavau, Loinville et autres lieux, gouverneur du château de Chambord, marié, après l'année 1574, à damoiselle Louise AUBERT, de laquelle il eut cinq enfants, entre autres :

- 1° Pierre, qui suit;
- 2° Marc-Antoine de BOMBELLES, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Martin de Pressignac;
- 3° Philippe de BOMBELLES, écuyer, seigneur de Lavau et de la Fontaine, page de Louis XIII, ensuite capitaine au régiment de Bussy-Rabutin et premier écuyer de la princesse Nicole de Lorraine. Il fut tué au siège de Thionville, en 1639.

IX. Pierre de BOMBELLES, écuyer, seigneur de Lavau, capitaine-commandant d'un bataillon du régiment de Champagne et gentilhomme de la chambre du Roi, se signala par sa valeur en diverses rencontres. Il épousa, vers 1640, damoiselle Éléonore Piroyset, dont il eut huit enfants, entre autres :

- 1° François, dont l'article suit :
- 2° Charles de BOMBELLES, écuyer, major et inspecteur général des troupes des galères du Roi, chevalier de Saint-Louis, marié à damoiselle Diane de VIMEUR DE ROCHAMBEAU et auteur d'une branche qui a produit un grand nombre d'hommes distingués, officiers supérieurs, chevaliers de Saint-Louis, entre autres Jacques-François de BOMBELLES, brigadier des armées du Roi, qui se signala sous Louis XV, et Gabriel-Joachim, baron de BOMBELLES, lieutenant-colonel commandant du bataillon le Royal-Vaisseau en 1783, nommé lieutenant général par le Roi Louis XVIII, le 21 février 1816.

X. François de BOMBELLES, chevalier, seigneur de Lavau, major-commandant les villes et châteaux de Philippeville et d'Huningue, chevalier de Saint-Louis, épousa, le 22 avril 1673, damoiselle Françoise BURIN DE RICQUEBOURG, dont il eut :

XI. Henri-François, comte de BOMBELLES, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du duc de Chartres, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, se distingua dans toutes les guerres depuis 1696 jusqu'à 1744. Le Roi lui conféra le titre héréditaire de comte, par lettres-patentes du mois de mars 1753. Il est décédé, le 29 juillet 1760, à l'âge de quatre-vingts ans. Le comte de BOMBELLES avait épousé : 1° Marie-Françoise-Suzanne de SURIREY DE SAINT-RÉMY; 2° damoiselle Geneviève-Charlotte de BADAINS. Il a laissé du premier lit, entre autres enfants :

- 1° Joseph-Henri, comte de BOMBELLES, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis et commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, mort en 1783 sans postérité mâle;
- 2° Marc-Marie, qui suit;

XII. Marc-Marie, marquis de BOMBELLES, seigneur des fiefs de Work et d'Achenheim en Alsace, né le 8 octobre 1721, mousquetaire du Roi en 1757, capitaine au régiment de Berchiny en 1763, conseiller d'ambassade dans diverses cours, ministre du Roi près la diète de l'Empire en 1775, ambassadeur en Portugal en 1785, maréchal de camp en 1788, nommé ambassadeur à Venise en 1789, servit activement pendant l'émigration les intérêts de la cause royale comme ambassadeur de Louis XVI, puis de Louis XVIII près des souverains étrangers, et commanda dans l'armée de Condé. Il avait épousé, en 1778, Angélique-Charlotte, baronne de MACKAU. Veuf en 1800, le marquis de BOMBELLES entra dans les ordres, devint premier aumônier de la duchesse de Berry en 1816, et évêque d'Amiens en 1819. Il est mort à Paris, en 1822, laissant de son mariage, entre autres enfants :

XIII. 1° Louis-Philippe, comte de BOMBELLES, né le 1^{er} juillet 1780, est aujourd'hui le chef de nom et d'armes de sa maison. Il est chambellan de l'Empereur d'Autriche, chevalier de l'ordre de Dannebrog, de l'Aigle-Rouge de Prusse, de l'Étoile polaire de Suède, etc., a exercé les fonctions de ministre plénipotentiaire de l'Empereur d'Autriche à Copenhague, à Dresde et à Florence. Il a épousé, en 1816, demoiselle Ida BRUN, fille de M. Brun, conseiller d'état du Roi de Danemark.

XIII. 2° Charles-René, comte de BOMBELLES, né en 1785, chambellan impérial, chevalier des ordres de Malte et de Maximilien de Bavière, lieutenant-colonel au service d'Autriche, ensuite grand-maitre de la cour de S. M. l'archiduchesse de Parme depuis 1833, et président du département militaire de ce duché, marié, en 1816, à dame Caroline de POULHARIEZ DE FOUCAUD, dame chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière, dont il a eu :

A. Louis-Marc de BOMBELLES, né à Vienne, en Autriche, le 5 août 1817;

B. Marie-Aimée de BOMBELLES;

XIII. 3° Henri-François, comte de BOMBELLES, né le 26 juin 1789, chambellan impérial, chevalier de Malte et de l'Épée de Suède, ambassadeur d'Autriche près la cour de Russie.

BONAMY

FLORENCE, BRETAGNE.

SEIGNEURS DU CHATEAU-GAILLARD, DU CHASTELIER, DE SESMAISONS-EN-LAVAU, DU CHESNET, DE LA NOE, DE BESSAC, D'ALLART, DE LA GRÉE, DE LAUNAY, DE SAINT-GILLES, DE LA GLOSE, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, à un phénix d'argent, sur un bûcher de gueules, regardant un soleil d'or posé au canton dextre du chef. L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins et surmonté d'une couronne de Comte. — SUPPORTS : Deux sauvages.



ES guerres civiles qui troublèrent la république de Florence durant le XIV^e et le XV^e siècle obligèrent, comme on sait, un grand nombre de familles nobles de ce pays à émigrer en France. Telle est l'origine de quelques-unes des maisons qui honorent le plus aujourd'hui la noblesse française.

Parmi les patriciens de Florence qui eurent beaucoup à souffrir de la lutte opiniâtre des Guelfes et des Gibelins, il faut citer les *Bonamici* ou *Buonamici*, qui occupaient un des premiers rangs dans la noblesse florentine, et qui donnèrent à la république deux gonfaloniers : Matteo BONAMICI, en 1488, et Francesco BONAMICI, en 1494, et plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Étienne de Toscane.

Pour la première fois, vers le milieu du XIV^e siècle, un des membres de cette noble famille, N..... BONAMICI, exilé par la faction des Gibelins, vint, comme tant d'autres gentilshommes italiens, servir la France dans les armées de Charles V, et reçut, en récompense de ses services, plusieurs fiefs nobles à Juvilly et à Bricolles en Bourbonnais, dont il fit hommage direct au Roi ; en 1367.

Des deux fils qu'il laissa, l'un, Jean BONAMI, s'établit en Orléanais, où il possédait, en 1386, la

seigneurie de Beaugency-le-Cuit; l'autre, Pierre BONAMI ou BONAMY, ayant pris part aux guerres entre les maisons de Blois et de Montfort, se fixa en Bretagne, s'y maria, et y laissa des descendants qui occupèrent des emplois importants dans les armées et à la cour des ducs, notamment Jean BONAMY, châtelain de la Guerche, en 1464, puis trésorier de Bretagne en 1475.

Les membres de la famille BONAMICI restés à Florence avaient continué de prendre une grande part au gouvernement de la république; mais, en 1478, la faction des Pazzi, un moment triomphante, ayant fait assassiner le jeune Julien de Médicis, les Bonamici, attachés par les liens du sang et ceux de l'amitié à l'illustre maison de Médicis, se virent en butte à la haine du parti vainqueur. Ce fut alors que l'un d'eux, Francesco BONAMICI, profitant des relations que sa famille avait conservées avec la branche établie depuis un siècle en Bretagne, quitta l'Italie, et se rendit à Nantes auprès de son parent Jean BONAMICI ou BONAMY, trésorier de Bretagne et favori du duc François II. Ce prince l'accueillit avec distinction, l'attacha à sa personne, et, en récompense de ses services, lui fit don du Château-Gaillard, près de Ligan, que sa postérité a possédé jusqu'en 1793, époque à laquelle il fut détruit.

Les descendants de Francesco BONAMICI, divisés en plusieurs branches sous le nom de BONAMY, ont possédé, outre le Château-Gaillard, les seigneuries du Chastelier, de Sesmaisons-en-Lavau, du Chesnet, de la Noë, de Bessac, d'Allart, de la Grée, de Launay, de Saint-Gilles, de la Close, de la Hellandière, de la Ferrière et plusieurs autres.

Leurs principales alliances sont avec les familles Pretiosi, Grimaldi, Michel de la Noë, de Rochereul, de Becdelièvre, Grignard de Pontharouart, de Grimouville, du Moutier, Gravé de Talembert, Guyard du Pierré, le Cour de Grandmaison.

Une seule de ces branches s'est perpétuée jusqu'à nos jours; c'est celle qui est issue de Robert BONAMY, écuyer, seigneur de la Close, second fils de Francesco BONAMICI, dont nous venons de parler.

François BONAMY, V^e du nom, descendant en ligne directe, au quatrième degré, de Robert ci-dessus, né en 1710, fut recteur de l'université de Nantes, membre de plusieurs académies, fondateur de la Société d'agriculture de Bretagne, la première qui ait existé en France, auteur du *Floræ nannetensis Prodromus*, etc., l'un des hommes les plus savants et les plus généreux de son temps. La noblesse de son extraction et sa descendance de l'illustre famille patricienne de Bonamici, de Florence, ont été formellement reconnues dans l'article que MM. de Noual de la Houssaye et du Petit-Thouars lui ont consacré dans la *Biographie universelle* de Michaud, tome V, pages 82-84. Il épousa, en 1754, demoiselle Julienne-Perrine-Laurence GUYARD DU PIERRÉ, et mourut le 5 janvier 1786, laissant de cette union, entre autres enfants :

Michel-Alexis BONAMY, écuyer, né en 1765, marié, en 1803, à demoiselle Jeanne-Louise LE COUR DE GRANDMAISON, et décédé en 1827, laissant de ce mariage :

1^o Louise-Julie BONAMY, née en 1804; 2^o Alexis-Louis-Stanislas, qui suit;

Alexis-Louis-Stanislas BONAMY, né le 31 juillet 1815, a épousé, le 26 février 1840, demoiselle Victorine-Eulalie PRÉVOST, fille du général Prévost, née le 14 août 1819.

De ce mariage sont issus :

1^o Alexis-Stanislas BONAMY, né le 2 janvier 1841; 2^o Henri-Marie BONAMY, né le 13 janvier 1843;
3^o Louis-Édouard-Marie BONAMY, né le 17 janvier 1845.

DE BONNEFOND

BEAUJOLAIS, LANGUEDOC, AUVERGNE.

SEIGNEURS DE SAINT-JEAN, SAINT-CY, FAVERET, AGUILLAC, VOGIE, VILLENOVE,
SAINT-MAURICE, BIOUSAT, PUYCOUZENS, LA VIALLE, PUYVERDIER,
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'or, à une fontaine de sable, posée sur une terrasse de sinople. La branche de BIOUSAT portait des armes allusives : D'azur, à la bande d'argent ondée.*



TABLIÉ en Auvergne depuis le XIII^e siècle, la famille de BONNEFOND (1) est originaire du Beaujolais, où elle figure dans les documents historiques, dès le X^e siècle, parmi les plus puissantes de cette province.

Après avoir formé diverses branches en Languedoc et en Périgord, cette famille s'est continuée avec distinction en Auvergne et s'y est subdivisée en deux rameaux, dont l'un sous le nom de BONNEFOND DE BIOUSAT a été admis dans l'ordre de Malte, au XVI^e siècle ; l'autre, fixé à Mauriac depuis quatre cents ans, s'y est perpétué jusqu'à nos jours sous les noms de BONNEFOND DE LA VIALLE et de BONNEFOND DE PUY-VERDIER.

Cette famille a possédé entre autres terres considérables, celles de Saint-Jean, Saint-Cy, Faveret, Torzie, Saint-Bonnet, Aguillac, Vogie, Villenove, Puycouzens, Biousat, La Vialle, Puy-Verdier, et un grand nombre de domaines et fiefs seigneuriaux.

1. Ce nom est écrit indifféremment dans les anciens titres : *Bonnefons, Bonnefont, Bonnefonds et Bonnefond.*

Elle s'est alliée aux maisons d'Anglure, de Gout ou de Gouth, de Bêche, de Granier, de Cambefort, de la Barre, de Vigier d'Orcet, et à plusieurs autres familles des plus distinguées des diverses provinces du midi de la France.

Le plus ancien personnage du nom de BONNEFONDS ou BONNEFONS dont il soit fait mention dans les chartes et documents de l'histoire, et celui que la tradition présente comme l'auteur commun de toutes les branches de cette famille, est :

Odon de BONNEFONS, chevalier, fils d'Abelin de BONNEFONS. Il vivait sous le règne du Roi Robert; son cousin Engilbert de BONNEFONS était abbé de Saint-Sulpice de Bourges, en 990.

Girin de BONNEFONDS ou de BONNEFONS, chevalier, un des descendants d'Odon, apparaît dans le Beaujolais au XII^e siècle, et fait, en 1187, plusieurs donations à l'église métropolitaine de Lyon. Il eut pour fils :

Dalmas de BONNEFONS, chevalier, seigneur de Saint-Jean, qui, du consentement de *Belle-Aude*, sa femme (*Bella-Auda*), céda à Roland de Chaponères, en l'année 1235, quelques courtils et cens dépendant de sa seigneurie de Saint-Jean. Il paraît avoir laissé de cette union deux fils, savoir :

1^o Bertrand, qui s'établit à Vissac et forma la branche d'Auvergne, rapportée ci-après;

2^o Hugues, qui suit;

Hugues de BONNEFONS, chevalier, seigneur de Saint-Cy et de Faveret, épousa Sibille d'ANGLURE, de l'illustre maison de ce nom. Il n'existait plus en 1276, époque à laquelle sa veuve transigea au sujet de divers biens seigneuriaux qu'elle possédait dans la ville de Beaujeu. De ce mariage sont issus :

1^o Hugues, qui suit;

2^o Guionet de BONNEFONS, damoiseau, seigneur de Saint-Maurice en Forez, qui, suivant titre de 1304, avait le droit de *mouvance* sur les hommes de ce bourg;

3^o Guillaume-Arnaud de BONNEFONS, damoiseau, qui s'établit par mariage en Languedoc et, vers l'an 1313, reçut en don de Raymond de Gout ou de Gouth, que l'on croit frère de sa femme, plusieurs terres seigneuriales régies par les coutumes de la Lomagne. Ses descendants se sont longtemps continués dans l'Armagnac et y ont formé une branche à laquelle appartenait Jeanne de BONNEFONS, mariée, vers 1415, à Perrotin de GOUT ou de GOUTH, d'une très-noble et très-ancienne famille du pays, lequel, par acte de l'an 1418, fit hommage au comte d'Armagnac des terres et fiefs nobles qu'il possédait dans ce comté;

4^o Béatrix de BONNEFONS, mariée à Grand de CORDEIL, chevalier, et qui possédait une partie de la dime de Saint-Cy et de Faveret en l'année 1349;

Hugues de BONNEFONS, damoiseau, seigneur de Saint-Cy, de Faveret, de Torzie et de Saint-Bonnet, fut héritier de sa tante Alise de la MARCHE, veuve de messire Humbert de LESPINASSE, comme on le voit par deux actes originaux des années 1328 et 1337. Il céda une partie de ses droits sur lesdites seigneuries, suivant un acte de l'année 1334. Il fut père de :

Jean de BONNEFONS, chevalier, seigneur d'Aguillac, de Vogie, de Villenove, et co-seigneur de Saint-Cy et de Faveret, lequel eut pour fils :

Jean de BONNEFONS, damoiseau. Celui-ci épousa, vers 1404, damoiselle Lyonnnette de BÊCHE, fille de noble Arnould de Bêche, avec laquelle il figure dans un acte de l'année 1441, consigné au registre des fiefs de Beaujeu.

La branche de Beaujolais paraît s'être éteinte vers cette époque, depuis laquelle elle cesse d'apparaître dans les documents et dans l'histoire de la noblesse de cette province.

BRANCHE D'Auvergne.

Bertrand de BONNEFONS, fils aîné de Dalmas de Bonnefons, seigneur de Saint-Jean en Beaujolais, est le premier de cette famille qui vint s'établir en Auvergne. Il possédait des fiefs seigneuriaux à Vissac, comme le prouve un titre de l'année 1252. Il eut pour fils :

- 1° Guillaume, qui suit;
- 2° Souverain de BONNEFONS, qui paraît être l'auteur de la branche des BONNEFONS du Périgord, représentée au siècle dernier par Gabriel de BONNEFONS ou de BONNEFOND, seigneur de Puycouzens, lieutenant de cavalerie au régiment de Bretagne et chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité le 24 avril 1742.

Guillaume de BONNEFONS ou de BONNEFONS, sénéchal d'Auvergne dans les dernières années du XIII^e siècle, a continué la postérité dans cette province.

Ses descendants se sont partagés en deux branches, dont la cadette, qui a possédé la seigneurie de Biouzat, s'est éteinte après avoir donné deux chevaliers à l'ordre de Malte : Archambault de BONNEFONS DE BIOUSAT, reçu le 14 août 1551, et Charles de BONNEFONS DE BIOUSAT, reçu le 10 février 1557.

La branche aînée, la seule subsistante aujourd'hui, avait pour chef, au commencement du XVI^e siècle, Jean de BONNEFOND, I^{er} du nom de cette branche, écuyer, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Auvergne, à Riom, lequel eut pour fils :

- 1° Jean, qui suit;
- 2° N... de BONNEFOND, député de la ville de Riom auprès du comte de Randan, chef des ligueurs, en 1589.

Jean de BONNEFOND, II^e du nom, écuyer, né en 1554, lieutenant-général d'abord à Riom, puis à Bar-sur-Seine, auteur de poésies latines estimées, entre autres d'une pièce célèbre intitulée : *Pancharis*. Il mourut en 1614, laissant entre autres enfants :

Jean de BONNEFOND, III^e du nom, écuyer, aussi lieutenant-général à Riom, et poète latin distingué; lequel fut père de :

Joseph de BONNEFOND, écuyer, qui s'établit à Mauriac, par son mariage avec N.... de GRANIER, héritière de la famille noble de ce nom. De cette union est issu :

Jacques de BONNEFOND, écuyer, qui épousa demoiselle Marguerite de CAMBEFORT, dont il eut :

Paul de BONNEFOND, écuyer, avocat au parlement et avocat du Roi à la cour des aides, né à Mauriac, et décédé dans la même ville, laissant de son mariage avec demoiselle de la BARRE :

Charles-Benoît de BONNEFOND, écuyer, seigneur de Puy-Verdier et de la Vialle, avocat du Roi à la cour des aides, marié à mademoiselle de VIGIER D'ORCET, et père de :

- 1° Jean-Joseph, qui suit;
- 2° N... de BONNEFOND DE LA VIALLE, dont les descendants se sont établis à Paris;

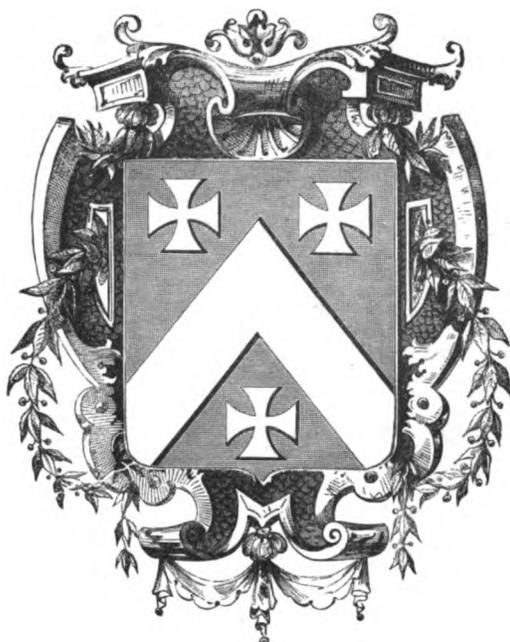
Jean-Joseph de BONNEFOND DE PUY-VERDIER, né à Mauriac en 1770, a laissé pour fils :

Charles-Hyppolite de BONNEFOND DE PUY-VERDIER, né en septembre 1795, avocat et juge de paix, chef actuel de nom et d'armes de la famille.

BOTHEREL DE LA BRETONNIÈRE

BRETAGNE

COMTES DE LA BRETONNIÈRE, VICOMTES DE BÉDÉE, SEIGNEURS DE MONTELLON,
DU PLESSIS-HYETTE, DES COUROYERS, DE PRIOULLAYS, DE BEAULIEU
ET DE LA PINELAIS.



ARMES : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croix patées du même.* —
COURONNE : *De Comte.*



LACÉE depuis une époque fort ancienne au nombre des meilleures maisons de la noblesse de Bretagne, la famille de BOTHEREL s'est constamment distinguée par ses services dans l'armée et dans la magistrature.

Maintenue dans sa noblesse d'extraction suivant deux arrêts de la chambre de réformation de Bretagne, rendus dans les années 1668 et 1671, elle a eu plusieurs fois depuis lors l'occasion de renouveler ses preuves à cet égard, notamment pour l'admission dans l'ordre de Malte, de François-Félicité de BOTHEREL DE BÉDÉE, le 10 juin 1738, et de Victoire-Hilarion BOTHEREL DE LA BRETONNIÈRE, en 1758.

Cette famille a produit un grand nombre de personnages distingués ; les bornes de cette notice ne nous permettent d'en citer ici que quelques-uns.

Pierre BOTHEREL, chevalier, seigneur de Montellon ou Montlong, se distingua sous le règne de Henri IV par ses services militaires.

Jean BOTHEREL, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Montellon et de Bédée, un des fils du précédent, fut conseiller au parlement de Bretagne sous Louis XIII.

Charles-Élisabeth BOTHEREL (petit-fils de Jean I^{er}, ci-dessus), qualifié dans les titres chevalier, vicomte de Bédée, seigneur du Coudray, fut président aux enquêtes du parlement de Bretagne et procureur-général-syndic des États de cette province; épousa, le 25 janvier 1716, Marie-Thérèse RAOUL DE LA GUIBOURGÈRE, et eut de cette union François-Félicité de BOTHEREL DE BÉDÉE, reçu chevalier de Malte, comme nous l'avons dit, le 10 juin 1738.

Jean BOTHEREL, II^e du nom (également petit-fils de Jean I^{er}), chevalier, seigneur de la Bretonnière, est l'auteur de la branche de la Bretonnière, la seule subsistante aujourd'hui.

Gilles BOTHEREL, chevalier, seigneur de la Bretonnière, fils du précédent, fut capitaine de cheveu-légers au régiment de Lestrade, en 1678.

Jean BOTHEREL, III^e du nom, chevalier, seigneur de la Bretonnière et autres lieux, frère de Gilles, fut brigadier des armées du Roi, gouverneur des ville et château de Dinan. Après avoir servi comme mousquetaire de la seconde compagnie, en 1672, il se distingua, comme capitaine de cavalerie, au combat de Senef, en 1674, et à toutes les batailles mémorables de la campagne de Flandre, terminée, en 1679, par la paix de Nimègue; il servit ensuite avec éclat aux sièges de Philipsbourg et de Manheim, en qualité de lieutenant-colonel du régiment de Saint-Simon. Nommé chevalier de Saint-Louis en 1692, gouverneur de Dinan l'année suivante, et mestre-de-camp de cavalerie à la même époque, il fit avec ce dernier grade la campagne d'Allemagne et mérita les éloges de tous les généraux. En 1701, la guerre d'Italie lui fournit encore l'occasion de signaler de nouveau sa valeur et ses talents militaires. Il prit une part glorieuse au combat de Luzara, et l'ennemi ayant bloqué Mantoue, il se jeta dans cette place avec le régiment du Bordays qu'il commandait; ce fut à la suite de cette action que le Roi le nomma brigadier de ses armées, et il continua de se signaler depuis en plusieurs occasions, notamment en Piémont.

Anne de BOTHEREL, seigneur de la Bretonnière, fils du précédent, capitaine de cavalerie en 1709, fut nommé gouverneur de Dinan sur la démission de son père, le 1^{er} février de la même année. Il fut père de quatre fils, dont un fut reçu chevalier de Malte, comme nous l'avons dit, en 1718. Un autre, le puiné, père du contre-amiral ci-dessous, lieutenant-colonel au régiment de la Martinique, fut tué glorieusement à la prise de l'île de la Grenade, où commandait en chef M. le comte d'Estaing.

Cette famille a aujourd'hui pour chef de nom et d'armes M. Voldhemar Guillaume, comte BOTHEREL DE LA BRETONNIÈRE, contre-amiral, né au Fort-Royal, île Martinique, le 24 décembre 1775. Le comte BOTHEREL DE LA BRETONNIÈRE a figuré avec le plus grand éclat à la bataille de Trafalgar, à celle de Navarin et au blocus d'Alger, qui a conduit à la grande expédition dont on connaît les glorieux résultats. On peut consulter sur les faits d'armes du contre-amiral DE LA BRETONNIÈRE tous les historiens de notre époque. Il a épousé demoiselle Rose de CAMBOULARET, fille de Claude-Antoine de Camboularet, inspecteur colonial, née au Fort-Royal, le 13 mai 1788. De ce mariage sont issus deux fils :

1^o Charles BOTHEREL DE LA BRETONNIÈRE, né à Bruxelles, le 31 juillet 1813;

2^o Xavier BOTHEREL DE LA BRETONNIÈRE, né à Bruxelles, le 14 juin 1814.

DE BOUCHAREINC DE CHAUMEILS

DE LA COSTE

LANGUEDOC.

SEIGNEURS DE CHAUMEILS, DE PALAMBERT ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent.* — COURONNE : *De Comte.*
— SUPPORTS : *Deux lions.*



La famille de BOUCHAREINC DE CHAUMEILS, en Languedoc, est au nombre des plus distinguées de cette province par l'ancienneté de sa noblesse, ses services militaires et ses alliances.

Elle s'est divisée, à une époque déjà ancienne, en deux branches, dont l'ainée est éteinte depuis longtemps dans la ligne masculine; c'est de cette branche qu'est issu, par les femmes, M. le comte de MORANGIES, résidant au château de Fabrèges, département de la Lozère.

La seconde branche avait pour représentant, vers la fin du XVIII^e siècle, M. Louis Joseph de BOUCHAREINC DE CHAUMEILS, chevalier, seigneur de Chaumeils et de Palambert, capitaine au régiment de Berry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; lequel fut nommé, par commission du 19 juillet 1770, lieutenant des maréchaux de France au département de Villeneuve-de-Berg en Vivarais, charge qui ne pouvait être occupée, comme on sait, que par des gentilshommes d'ancienne extraction.

Il avait épousé demoiselle N..... de LA COSTE, fille de M. Jean-Bruno de LA COSTE, commandant pour le Roi, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, d'une subdivision de la province de Languedoc, comprenant une partie des montagnes des Cévennes, le Vivarais et le Gévaudan, et composée de deux cent quarante paroisses, au nombre desquelles se trouvaient les villes de Pradelles, l'Angogne, l'Argentièrre, Joyeuse et le Monastier.

Madame de BOUCHARREINC DE CHAUMEILS était sœur d'André-Bruno de LA COSTE, comte de l'Empire français, général de brigade, aide de camp de l'Empereur Napoléon, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de la Couronne-de-Fer et de Saint-Henri de Saxe, lequel fut tué à Sarragosse, dont il dirigeait le siège en qualité de général du génie. Il n'a pas laissé de postérité (1).

Du mariage de M. de BOUCHARREINC DE CHAUMEILS avec mademoiselle de LA COSTE est issu :

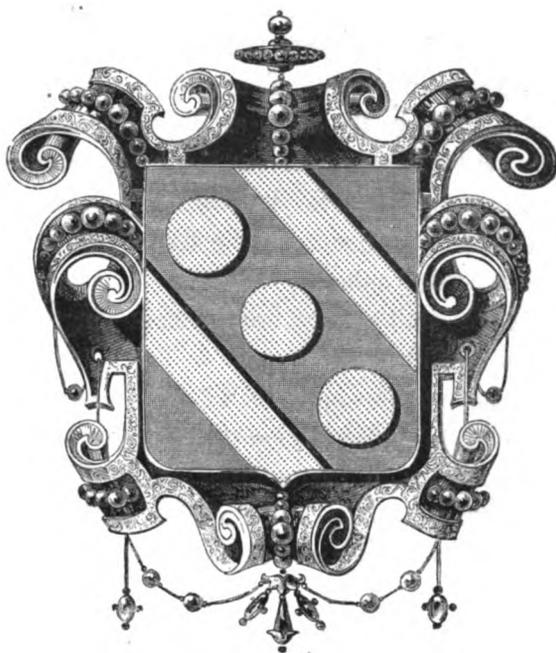
N..... de BOUCHARREINC DE CHAUMEILS DE LA COSTE, qui, par ordonnance royale du 25 novembre 1829, insérée au *Bulletin des Lois*, a été autorisé à ajouter à son nom celui de LA COSTE, comme étant seul représentant et héritier, par sa mère, de la famille du général de LA COSTE.

1. Les armoiries de LA COSTE étaient : *De gueules, à deux lions d'or affrontés, portant une roue du même, et posés sur une montagne aussi d'or*; mais le diplôme de comte de l'Empire, délivré au général André-Bruno de LA COSTE, le 29 juin 1808, y ajouta : *Une tour d'argent accompagnée de deux pyramides du même chargées d'héroglyphes de sable, et terrassées de sinople; au franc quartier des comtes militaires, brochant sur le tout.*

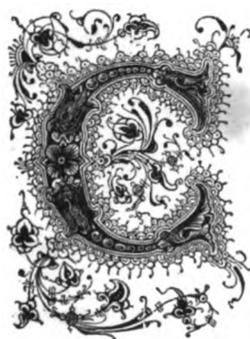
BOUCZO DE KERCARADEC

BOURGOGNE, BRETAGNE.

**SEIGNEURS DU ROSEY ET DU FAUSSEY, EN BOURGOGNE; DE LA BRULARDAYE, DE GUEN,
DE KERCARADEC ET DU RONGOET, EN BRETAGNE.**



**ARMES : D'azur, à trois besants d'or en bande, côtoyés de deux cotices du même. — COURONNE :
De Comte. — SUPPORTS : Deux lions.**



ETTE famille, d'ancienne chevalerie, établie depuis le XIII^e siècle en Bretagne, où elle est connue dans la noblesse sous le nom de Bouczo, et quelquefois Bouzo ou Bouezo, est originaire de la province de Bourgogne; elle portait dans ce pays le nom de Boucseau ou Boucsseau, et figurait dès l'époque la plus reculée parmi les gentilshommes d'extraction.

Depuis son établissement en Bretagne, la famille de Bouczo a constamment fait profession des armes; elle a été maintenue dans toutes ses prérogatives nobiliaires lors de l'ancienne réformation faite en 1536.

Elle a possédé en Bourgogne, entre autres seigneuries considérables, celles du Rosey et du Fossey, et en Bretagne les terres et fiefs nobles de La Brulardaye, de Guen, de Ker-caradec et du Rongoët.

Les documents historiques attestent que dès la fin du XII^e siècle, la famille de Boucseau

jouissait en Bourgogne de tous les privilèges attribués à la noblesse ancienne. Notre dessein n'est pas d'en suivre la filiation dans cette province. Nous nous bornerons à dire que la branche restée dans le duché de Bourgogne s'y est longtemps continuée avec distinction, et qu'elle était représentée au commencement du XVI^e siècle par Thomas de BOUCSEAU ou BOUCSSEAU, écuyer, seigneur du Rosey et du Fossey, conseiller au parlement de Dijon en 1503.

Quant à la branche de Bretagne, dont nous avons particulièrement à nous occuper dans la présente notice, elle reconnaît pour auteur :

Pierre ou *Pitre* BOUCZEAU, qui de la Bourgogne vint se fixer en Bretagne sous le règne du duc Jean II, c'est-à-dire entre les années 1286 et 1305, et y devint possesseur de la seigneurie de Kercaradec, près d'Hennebon, dont quelques domaines appartiennent encore aujourd'hui à ses descendants. Pierre BOUCZEAU est appelé dans les actes, passés depuis son établissement en Bretagne, *Pitre* BŒUCZO, suivant l'orthographe de ce pays, où l'on trouve plusieurs noms analogues, entre autres celui de *Gouczo* et *Gouczau*.

La postérité de Pitre de BOUCZO DE KERCARADEC a figuré pendant tout le moyen âge dans la noblesse militaire de l'évêché de Vannes.

En 1376, Aymar de Bouczo était au nombre des cent vingt-cinq écuyers qui servaient dans la compagnie du baron de Clisson.

Eon ou Eonnet de Bouczo fut convoqué en 1477 à la montre, ou revue des gentilshommes, tenue à Vannes, et dut fournir *un cheval, un homme armé et un homme à gorgette*.

Flocquet de BOUCZO ou BOUCSSEAU, fit partie d'une montre d'hommes d'armes qui eut lieu à Dinan le 1^{er} septembre 1489. Il était sans doute frère de Marguerite de Bouczo, mariée en 1507 à Guillaume Aubin, écuyer, seigneur de Grosbois, fils de Guillaume Alain Aubin, écuyer, seigneur dudit lieu.

Le procès-verbal de l'ancienne réformation de Bretagne atteste qu'en l'année 1536 un personnage de cette maison, Yvon de Bouczo, fut confirmé, ainsi que Périne de Bouczo, sa sœur, dans les privilèges de la noblesse. Il était seigneur de la Brulardaye, et figure avec ce titre parmi les gentilshommes qui composaient en 1554 la garnison d'Auray, commandée par Olivier d'Aradon, seigneur de Kerdreant.

Peu après cette époque, la famille de BOUCZO DE KERCARADEC a formé en Bretagne une branche cadette, celle des seigneurs de Guen, à laquelle appartenait Pierre de Bouczo, seigneur de Guen, marié vers 1630 à Julienne de TREGOUET, et dont la postérité s'est éteinte en la personne de Mathurin de Bouczo, seigneur de Guen, qui vivait en 1670.

Aujourd'hui la branche principale, celle des seigneurs de KERCARADEC, est représentée par :

- 1^o Ferdinand-Louis de BOUCZO DE KERCARADEC, chef de nom et d'armes de sa maison, fils de feu Jean-Baptiste de BOUCZO DE KERCARADEC, et de dame Adélaïde de MASCARENE DE RIVIÈRE ;
- 2^o Et M. Vincent-Gabriel de BOUCZO DE KERCARADEC, oncle du précédent, marié à demoiselle Eugénie BUNAUT DE MONTBRUN, dont il a une fille: Antonie de BOUCZO DE KERCARADEC, mariée, le 1^{er} juillet 1847, à M. Georges de CADOUAL.

Un rameau issu de cette branche principale, et éteint de nos jours dans la ligne masculine, n'est plus représenté que par deux filles, dont l'une a épousé le comte de FRANCHEVILLE, et l'autre M. de BRUC DE MONPLAISIR.

DU BREUIL

BERRY, MARCHE.

**SEIGNEURS DU BREUIL, DE BARAÏSSE, BUZAI, CHEZEAU-GOTIER, SOUVOLLE
ET AUTRES LIEUX.**



ARMES : *D'argent, à la fasce de gueules vivrée, bordée de sable, et accompagnée de deux jumelles, aussi de gueules bordées de sable. — COURONNE :* *De Comte. — CIMIER :* *Une aigle issante de gueules. — SUPPORTS :* *Deux lions.*



La terre du BREUIL, située dans la paroisse de Baraise, en Berry, a donné son nom à une noble et ancienne maison, aussi distinguée par ses services militaires que par ses alliances.

Cette famille s'est divisée, au commencement du siècle dernier, en deux branches principales, dont l'une possède encore l'antique manoir du BREUIL, et est connue en Berry sous le nom de comtes du BREUIL DE GARGILESSÉ, tandis que l'autre, établie par mariage dans la Marche, y a possédé la seigneurie de Souvolle, et s'y est perpétuée avec honneur sous le nom de DU BREUIL DE SOUVOLLE. Cette dernière branche est celle dont nous avons particulièrement à nous occuper dans la présente notice.

Parmi les seigneuries considérables qui ont fait partie des domaines de cette famille, nous citerons celle du Breuil de Baraise, de Chezeau-Gotier, de Fougoinin, Beurré, en Berry, et la terre de Souvolle, dans la Marche.

Ses alliances principales sont avec les familles d'Agurande, du Genest, d'Allogny, de la Chapelle, de Béthoulat, de Lavandrier, Igonin de Ribagnac, de Valenciennes, de la Celle, de Villiers, de la Marche, de Fénieux de Plaisance.

Sa noblesse de race et d'extraction chevaleresque a été reconnue d'une manière authentique, sur production de titres, aux termes de deux ordonnances rendues, la première, le 4 septembre 1666, par M. d'Herbigny, intendant de la province de Berry; la seconde, le 17 février 1715, par M. de Martangis, son successeur.

D'après les documents produits lors de ces jugements de maintenue, la filiation régulière et non interrompue de la famille DU BREUIL est établie depuis :

I. Jacques DU BREUIL, écuyer, seigneur du Breuil, en Berry, et de Fougoin, marié, par contrat du 17 décembre 1517, à damoiselle Gilberte d'AGURANDE, qui était veuve de lui en 1549. De ce mariage est issu, entre autres enfants :

II. Gilbert DU BREUIL, écuyer, seigneur du Breuil et de Fougoin, homme d'armes de la compagnie du comte de Saint-Pol, en 1545, lequel laissa de son union avec damoiselle Gabrielle du GENEST :

III. Jean DU BREUIL, I^{er} du nom, chevalier, seigneur du Breuil, de Baraise, du Chenaux, de Chezeau-Gotier, de Buzai, écuyer et lieutenant des gardes du duc de Montpensier, et capitaine gouverneur des ville et château de Mézières, marié avec dispense, par contrat du 12 mars 1586, à damoiselle Françoise d'ALLOGNY, sa cousine, fille d'Antoine d'Allogny, écuyer, seigneur de Chagon, Chenaux et Jeu, et de dame Françoise de Thibervillier. De ce mariage est issu, entre autres enfants, Jean, qui suit :

IV. Jean DU BREUIL, II^e du nom, chevalier, seigneur du Breuil et autres lieux, épousa, le 3 juin 1613, damoiselle Marie de BÉTOULAT, fille d'Edme de Bétoulat, seigneur de la Perrière, un des cent gentilshommes de la maison du Roi, et de dame Jeanne de la Chapelle-de-la-Celle. Ils eurent pour fils :

V. Sébastien DU BREUIL, chevalier, seigneur du Breuil et autres lieux, né le 7 novembre 1609, marié par contrat du 26 septembre 1639 à damoiselle Marie de LAVANDRIER, dont il eut, entre autres enfants :

VI. Sylvain DU BREUIL, I^{er} du nom, chevalier, seigneur du Breuil, de Baraise et autres lieux, fit avec une grande distinction la campagne de Candie sous les ordres du duc de La Feuillade, dans la brigade de M. de Villemort, et épousa, le 13 novembre 1673, damoiselle Marthe Igonin de Ribagnac. De ce mariage sont issus :

1^o Sylvain du BREUIL, II^e du nom, chevalier, seigneur du Breuil et autres lieux, marié à Silvie-Marguerite de VALENCIENNES, et qui a continué dans la province de Berry la branche aînée de la famille du BREUIL, représentée aujourd'hui par les comtes du BREUIL DE GARGILESSÉ, propriétaires du vieux manoir du Breuil, paroisse de Baraise.

2^o Charles, qui suit :

VII. Charles DU BREUIL, écuyer, seigneur de Beurré et de Baraise, en Berry, et de Souvolle, près Saint-Sulpice-le-Dunois, dans la Marche, épousa, le 6 novembre 1708, damoiselle Anne de LA CELLE, fille de Claude de la Celle, écuyer, seigneur de Souvolle, et se fixa, par suite de ce mariage, dans la province de la Marche. Il eut pour fils :

VIII. François DU BREUIL, écuyer, seigneur de Souvolle, marié le 6 avril 1734 à demoiselle Catherine de VILLIERS, fille de Philippe-Frédéric de Villiers, écuyer, capitaine des cent Suisses de la garde du Roi. De ce mariage sont issus :

- 1° Philippe-Frédéric DU BREUIL DE SOUVOLLE, écuyer, décédé sans postérité ;
- 2° Philippe-François, qui suit :

IX. Philippe-François DU BREUIL DE SOUVOLLE, écuyer, seigneur de Souvolle, épousa demoiselle Marie Jeanne-Gabrielle de la MARCHE DE PUYGUILLON. Cinq enfants sont issus de cette union, savoir :

- 1° Marie-Catherine DU BREUIL DE SOUVOLLE, décédée sans alliance, le 18 mars 1832 ;
- 2° Gabriel-François qui suit ;
- 3° Marguerite DU BREUIL DE SOUVOLLE, décédée aussi sans alliance ;
- 4° Autre Marguerite DU BREUIL, mariée à François de la CELLE, vicomte de Châteauclos, morte le 21 février 1847.
- 5° Pierre-Jean DU BREUIL DE SOUVOLLE, né le 21 août 1774, qui émigra en 1791, fit les campagnes de l'armée des princes, et reçut une blessure grave à l'affaire d'Obercomlach, le 13 août 1796. Lorsqu'en 1798, le général eut formé un corps en Italie, pour le service du Roi, Pierre-Jean DU BREUIL y entra comme lieutenant de carabiniers, obtint par ses services une compagnie avec le brevet de capitaine en 1799, et après le licenciement de ce corps, en 1802, profita de l'amnistie pour rentrer en France. A la restauration, il fut nommé capitaine dans la légion des Ardennes, devenue depuis premier régiment d'infanterie légère, et a servi dans ce corps jusqu'en 1830. Chevalier de Saint-Louis en 1815, chevalier de la Légion-d'Honneur en 1824, il a été décoré de la croix de Saint-Ferdinand à la suite de la campagne d'Espagne dans laquelle il se distingua. Il quitta le service en 1830, et se retira au bourg de Cheniers (Creuse), où il est mort sans alliance, le 27 décembre 1844, après avoir nommé son légataire universel Pierre DU BREUIL DE SOUVOLLE son neveu.

X. Gabriel-François DU BREUIL DE SOUVOLLE, né le 3 décembre 1770, émigra en 1791 et fit toutes les campagnes de l'armée des princes ; se distingua particulièrement au combat de Berstheim (2 décembre 1793), où il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse, et fut promu au grade de capitaine de cavalerie le 7 novembre 1799. Rentré en France en 1802, il reprit du service à la restauration comme garde du corps du Roi, compagnie de Luxembourg, en 1814, et fut blessé pendant la campagne de Béthune, lors du départ du Roi Louis XVIII. Nommé brigadier des gardes du corps le 31 octobre 1815, il a été fait capitaine de la gendarmerie royale en 1816. Il était, depuis 1801, chevalier de l'ordre du Phénix de Hohenlohe, et avait été décoré de l'ordre de Saint-Louis en 1815. Il a épousé demoiselle Catherine MAILLASSON, et est décédé au château de Souvolle le 2 mars 1841, laissant de cette union un fils unique :

XI. Pierre DU BREUIL DE SOUVOLLE, seul représentant actuel de sa branche, né le 12 avril 1807, marié le 29 octobre 1842 à demoiselle Renée-Julie-Aolézia de FÉNIEUX DE PLAISANCE, fille de Philippe-Alexandre de Fénieux de Plaisance, ancien garde du corps du Roi, et de dame Renée-Amable-Alexandrine de Revionne de la Simalière. De ce mariage sont issus deux fils :

- 1° Pierre-François-Alexandre DU BREUIL DE SOUVOLLE, né le 8 novembre 1843 ;
- 2° François-Olivier-Henri DU BREUIL DE SOUVOLLE, né le 12 mai 1846.

DEL BUE

ITALIE.



ARMES : D'azur, au bœuf d'or, posé sur une terrasse de sinople, accompagné de trois molettes d'éperon d'or, deux en chef et une entre les jambes du bœuf, en pointe. — **COURONNE :** De Comte. — **SUPPORTS :** Deux lions.



ORIGINAIRE de Naples, suivant quelques auteurs, de Bologne ou de Ferrare selon d'autres, la famille DEL BUE, dont le nom se trouve écrit aussi dans les Chartes *del Bove*, *del Bo* et *Bovio*, figure depuis cinq siècles parmi les plus nobles et les plus distinguées de la ville de Mantoue, et aujourd'hui de celle de Crémone.

La Chambre héraldique instituée à Mantoue par l'impératrice Marie-Thérèse, en 1771, a reconnu, par décret du 20 juin 1774, et après production de titres, l'extraction chevaleresque de cette noble maison, et ce décret a été confirmé en 1816 par un rescrit souverain de S. M. l'Empereur François I^{er}.

La filiation non interrompue de la famille DEL BUE commence à :

Antonio DEL BOVE, qualifié *nobil uomo* dans les titres, et qui vivait au XV^e siècle à Rivarol, province de Mantoue.

Les bornes de cette Notice ne nous permettent pas de rapporter ici avec détail la descendance de cette famille depuis Antonio DEL BOVE jusqu'à nos jours. Il nous suffira de citer quelques-uns des personnages les plus distingués qu'elle a produits, et de faire connaître ses représentants actuels.

Giovanni Paolo DEL BOVE OU DEL BUE, fils d'Antoine, est désigné dans tous les actes qui le concernent, sous le titre de *Magnifique*, qualification réservée aux personnes d'ancienne noblesse.

Angelo DEL BUE et Antonio DEL BUE, tous deux fils de Giovanni-Paolo, avaient aussi le titre de *Magnifique*. Un acte du duc Vespasiano Gonzaga, prince de Bozzolo, leur conféra, ainsi qu'à leurs descendants, le droit de citoyens dans ses États, avec les privilèges et prérogatives les plus étendus. Angelo exerça les fonctions de lieutenant prétorial.

Giulio DEL BUE, fils d'Angelo, docteur en l'un et l'autre droit, fut nommé, en 1610, avocat général fiscal de la principauté de Bozzolo, charge qui équivalait à celle de président du tribunal suprême de justice.

Giovanni-Mario DEL BUE, capitaine de la milice urbaine, exerça les fonctions de podestat en 1707, 1709 et 1715, puis celles de *pretore di commessaggio*. Il mourut en 1749.

Giovanni DEL BUE, fils du précédent, délégué royal de Bozzolo, commissaire général des approvisionnements de cette principauté, fut nommé ministre de la junte de gouvernement par diplôme de l'impératrice Marie-Thérèse, du 14 décembre 1767, et, après la suppression de cette junte, exerça les fonctions de préteur à Revere en 1772, à Gonzaga en 1782, et à Sabionetta en 1793.

Francesco DEL BUE, fils aîné du précédent, fut membre de la junte de Mantoue et ensuite promu à la dignité de préteur de Marcazia en 1782. Il déploya une haute capacité dans l'exercice de ces diverses fonctions et mourut en 1795.

César DEL BUE, second fils de Giovanni, et frère de Francesco, fut docteur en droit, et, en 1793, décurion de la classe des juristes. Ayant transporté son domicile à Crémone, il y fut inscrit au rôle des nobles en 1816. Nommé régent de la congrégation de la Charité en 1818, assesseur municipal en 1819, il a été promu en 1821, par l'archiduc Regnier, aux fonctions de directeur des *Orphanotrophes* de Crémone.

Giovanni-Francesco DEL BUE, fils de César, nommé docteur en droit à l'université de Pavie, le 10 août 1818, est assesseur près le tribunal provincial de Crémone. Doué d'un esprit étendu, il possède des connaissances aussi variées que profondes. Il a composé un *Traité de l'Art héraldique* qui jouit d'une grande réputation auprès des savants. Il a épousé demoiselle Élisabeth RIONDET DE FALIEUSE, d'une famille noble et ancienne du Dauphiné, sur laquelle le présent registre contient un article, fille de Pierre-Benoît Riondet de Falieuse et de dame Luigia Manara, de Crémone. De ce mariage est issu :

Luigi-Pietro DEL BUE, ancien garde-noble du royaume Lombard-Vénitien, résidant à Vienne, qui a obtenu de S. M. l'Empereur d'Autriche, Ferdinand, le titre de lieutenant honoraire, avec le droit de porter l'uniforme d'officier retraité.

DE BASTARD

**COMTÉ NANTAIS, BERRY, GUIENNE, LANGUEDOC, MAINE, POITOU,
BASSE-BRETAGNE, COMTÉ DE DEVON (ANGLETERRE).**

COMTES ET BARONS D'ESTANG, BARONS DE SAINT-DENIS-SUR-GARONNE, MARQUIS ET COMTES DE FONTENAY ET DE DOBERT, VICOMTES DE FUSSY, VICOMTES DE SOULANGIS, BARONS D'HERRY, MARQUIS DE LA CRESSONNIÈRE, SEIGNEURS DE BASTARDIÈRE, DU PÉLERIN, DE LA PREUILLE, DU BOSQ, DE BRÉCHANT, DE CROSSES, DE LA PORTE-AU-BASTARD, DE VILLENEUVE, DES MÉTAIRIES, DE MESMEUR, DE KERGUIFFINNEC, DE ELFORDE ET GERSTON, DE KITLEY ET SHARPHAM, ETC.



ARMES : *D'or, à l'aigle d'empire; mi-parti : d'azur, à la fleur-de-lis d'or.* — **COURONNE :** *De Marquis.* — **CIMIER :** *Un ange armé et armorié de l'écu, et chargé du cri Diex aye.* — **BANNIÈRES :** *Une aigle et une fleur de lis.* — **SUPPORTS :** *Un ange et un griffon coupé de sable et d'or, la tête d'or.* — **DEVISE** concédée par Charles VII : *Cunctis nota fides.*



La maison de BASTARD ou LE BASTARD est originaire du comté nantais, où vivait en l'an 1040 Richer BASTARD, seigneur du fief de Bastardièrre sur Sèvres, situé entre Nantes et Clisson. Depuis cette époque, la filiation est établie sans interruption. Roaud BASTARD, seigneur de Bastardièrre et du Pélerin-sur-Loire, fonde le prieuré de Sainte-Marie-du-Pélerin, en 1049. Païen et Robert BASTARD, fils du précédent, sont mentionnés dans les historiens de Bretagne, aux années 1066 et 1112. De Robert BASTARD sont issues les branches d'Elforde, de Kitley et Sharpham encore existantes en Devonshire. Richard BAS-

TARD, coseigneur de Cormaillère, en 1157, et petit-fils de Paien, est l'auteur de la branche cadette de la Porte et Kerbiquet en Guer, aujourd'hui éteinte, et de laquelle sont sorties, aux XV^e et XVI^e siècles, celle des seigneurs de Villeneuve et des Métairies, et celle des seigneurs de Mesmeur et de Kerguiffinec. Jehan de BASTARD, seigneur de Bastardière, chevalier, rappelé dans un titre de donation de l'année 1207, assista à la bataille de Bouvines, en 1214, avec ses trois fils : Robert, qui continua la branche aînée, éteinte au commencement du XVII^e siècle; Étienne, qui s'établit en Berry, où il vivait en 1231, et où il fonda la branche des vicomtes de Fussy, éteinte au XVI^e siècle, et Pierre, qui se croisa en 1249.

Les bornes de cet article nous obligent à ne parler ici que des branches encore existantes.

1^o La branche des seigneurs du Bosq, comtes d'ESTANG, en Armagnac, issus des vicomtes de Fussy, en Berry, et dont l'ancienne noblesse a été reconnue par divers arrêts du conseil d'État et jugements de maintenue des années 1552, 1652, 1671, 1763, 1782, 1819, 1829. Cette branche, qui avait pour chef feu François de BASTARD, comte d'Estang, décédé en 1844, vice-président de la Chambre des pairs, est aujourd'hui représentée par le comte de BASTARD D'ESTANG, chef de nom et d'armes de sa maison, ancien officier supérieur de la garde royale, ancien membre de la Chambre des députés, et membre du conseil général du département de Lot-et-Garonne, et ses trois frères, savoir :

Le baron de BASTARD D'ESTANG, ancien préfet de la Haute-Loire et du Cher, et ses deux fils.

Le comte Auguste de BASTARD D'ESTANG, chef d'escadron d'état-major, et son fils.

Le vicomte de BASTARD D'ESTANG, dont il sera parlé ci-après à l'article de la branche des marquis de Fontenay.

Et leur sœur, qui a épousé M. le marquis de VILLENEUVE-LÉVIS, son cousin germain.

2^o Le rameau des seigneurs de la ROLLE, qui n'est plus représenté aujourd'hui que par madame Rosalie de Percin de Lauret-Lillanges, veuve de feu Dominique de BASTARD DE LA ROLLE, et par leur fille unique.

• 3^o La branche des barons de SAINT-DENIS SUR-GARONNE, en Agenais, représentée aujourd'hui par le baron Édouard de BASTARD SAINT-DENIS, conseiller à la cour royale de Bordeaux, et député du département de la Gironde; et par son frère, ancien capitaine de cavalerie. Cette branche porte un écusson d'hermine au point d'honneur de son écu.

4^o La branche des seigneurs de la FITTE, qui n'est plus représentée aujourd'hui que par madame la baronne de BASTARD SAINT-DENIS, douairière. Cette branche écartèle ses armes de celles de Fauville, qui sont : *D'azur, à deux aigles d'or affrontées et essorantes, soutenant une tonne d'or, cerclée de sable et accompagnée en pointe d'un croissant d'argent.*

5^o La branche des marquis de FONTENAY et de DOBERT, au Maine, qui n'est plus représentée que par madame Laurence de BASTARD DE FONTENAY, mariée à M. Louis de LEUZE, officier supérieur de cavalerie, dont elle a plusieurs enfants. Sa seconde fille, demoiselle Alexandrine de LEUZE, instituée héritière de la branche de Fontenay, par feu madame la marquise de Fontenay, sa tante, a épousé, en 1834, son cousin, le vicomte de BASTARD D'ESTANG, ancien procureur général, conseiller à la cour royale de Paris. L'ancienne devise de cette branche est : *Sanguis regum et Caesaris*; sa brisure : *Un lambel.*

6^o La branche des seigneurs de VILLENEUVE et des MÉTAIRIES, qui reconnaît pour chef actuel M. Charles LE BASTARD DE VILLENEUVE, lequel de son mariage avec demoiselle Arsène-

Louise-Désirée du **POULPIQUET DU HALGOUET**, a plusieurs enfants, dont deux se sont alliés aux maisons de Pioger et de Rolland de Rengervé. Cette branche écartèle ses armes de celles de Hudelor-Kerbiquet, qui sont : *De sable, à la croix d'argent, cantonnée de douze fleurs de lis du même.* — **SUPPORTS** : *Deux lions (alias), un ange et un griffon.*

7° La branche des seigneurs de **MESMEUR**, et le rameau de **KERGUIFFINEC**, qui ont actuellement pour représentants :

- 1° Alain **LE BASTARD DE MESMEUR**, ancien lieutenant de cavalerie, demeurant au manoir de Lescoat en Crozon, qui de son alliance avec demoiselle J. Ét. **CHAUVEAU DE KERNABET**, a trois enfants : Alain, Ernest et Anna ;
- 2° Jean-Marie **LE BASTARD DE KERGUIFFINEC**, ancien capitaine de frégate, ancien membre de la Chambre des députés et du conseil général du Finistère, marié à demoiselle Eugénie **LE DÉAN**, de laquelle il a deux enfants : Eugène et Geronime ;
- 3° Auguste **LE BASTARD DE KERGUIFFINEC**, auquel appartient l'ancien manoir de Kerguiffinec, en Tréguennec.

Cette branche écartèle ses armes de celles de **KERGUIFFINEC**, qui sont : *D'argent, à trois fasces de gueules, surmontées de trois mouchetures d'hermine.* — **SUPPORTS** : *Deux épées la pointe en bas.* — **CRI** : *Dieux aye.* — **CIMIER** : *Un lion.*

8° La branche des seigneurs de **KITLEY**, en Devonshire, qui possède encore une partie des terres attribuées à Robert **BASTARD**, par Guillaume-le-Conquérant, en 1066, et le rameau de **SHARPHAM**, qui en est sorti au milieu du siècle dernier.

Ils ont aujourd'hui pour représentants :

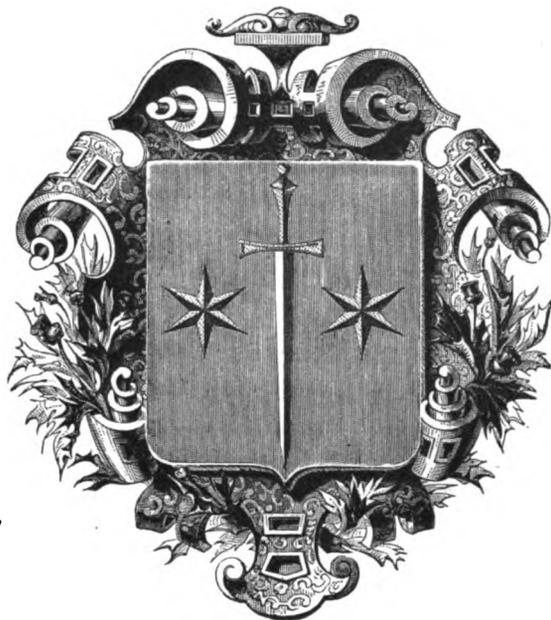
- 1° Edmund-Rodney-Pollexfen **BASTARD DE KITLEY**, esquire, seigneur de Kitley, et ses deux frères, Baldwin et William ;
- 2° John-Pollexfen-Pownoll-Wade **BASTARD DE SHARPHAM**, esquire, lieutenant des gardes à cheval de la Reine Victoria ;
- 3° William-Benjamin **BASTARD DE SHARPHAM**, capitaine dans l'armée anglaise ;
- 4° Et Frances, dite Fanny, de **BASTARD DE SHARPHAM**.

Cette branche écartèle ses armes de celles de **Pélerin ancien** au comté nantais, qui sont : *D'or, au chevron d'azur.* — **CIMIER** : *Un bras droit armé tenant une épée en barre la pointe en bas.* — **DEVISE** : *Pax potior bello.*

BERNARD

FLANDRE ET ARTOIS.

COMTES DE BAILLEUL ET DE CALONNE, BARONS DE TAINIGNIES, SEIGNEURS
D'ESQUELME, JOLLAIN, BETTIGNIES, ZIGUESCAPE, SAINT-PHORIEN,
AUBERLIEU, LANNOY, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : De gueules, à l'épée d'argent garnie d'or, posée en pal, la pointe en bas, accostée de deux étoiles à six rais aussi d'or. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux griffons.



MAISON d'ancienne chevalerie, originaire de la Flandre Wallonne, qui a formé trois branches, dont une seule actuellement existante réside depuis plusieurs siècles en Artois.

Suivant l'ouvrage manuscrit du savant antiquaire Maloteau de Guerne, conservé à la bibliothèque de Douai, cette noble maison de BERNARD avait, avant la fixation des noms dans les familles, le surnom de *Baralle*. On voit, en effet, figurer parmi les nobles qui assistèrent au célèbre tournoi d'Anchin, donné en l'année 1096, *Joannes à Baralla*, et *Michael dictus Bernardus filius ejus*.

Parmi les seigneuries considérables qu'elle a possédées, nous citerons celles de Vieville, du Mont, de Rigour, de Saint-Phorien, de Wallers, d'Auberlieu, de Binethun, de Vimilel, de Lannoy, de Taintignies, dont les Bernard ont été barons, d'Esquelme, de Jollain, de Bettignies, de Florent, de Ziguescape et de Calonne; cette dernière seigneurie a été érigée en comté, par lettres-patentes données, le 3 mars 1696, par le Roi Louis XIV.

Ses principales alliances sont avec les maisons de Blandain, d'Antoing, de Liedekerke, de Croix, de Landas, de Saint-Genois, des princes de Berghes Saint-Winoc, d'Esclaiques, de

Lannoy, Deleval, de Raulin, de Cambry, d'Hangouwart, et avec l'illustre maison de Béthune.

La noblesse de race de la famille de BERNARD est surabondamment établie par les documents qui précèdent et ceux qui vont suivre; c'est donc à tort que Le Roux, dans son *Recueil de la noblesse de Flandre*, et d'autres auteurs qui l'ont copié, ont prétendu qu'elle avait été anoblée en 1499; on verra que ce sont tout au plus des lettres récognitives de noblesse que l'un de ses membres a dû recevoir à cette époque. Le premier auteur connu de la maison de BERNARD est :

Michel, dit BERNARD, I^e du nom, fils de Jean de Baralle, qui assista au tournoi d'Anchin, en 1096, comme nous l'avons dit plus haut, et qui eut pour fils :

Michel BERNARD, II^e du nom, seigneur de Rahaucourt; lequel fit une donation à l'abbaye du Mont-Saint-Éloy, du consentement de Mahaut, sa femme, et de ses enfants, Anselme et Alexandre, Michel, Jean et Simon.

A partir dudit Michel, la filiation se poursuit sans interruption, par degrés successifs, jusqu'au VIII^e, où nous la reprenons.

VIII. Messire Jean BERNARD, fils aîné d'un Michel, IV^e du nom, grand prévôt de la ville de Cambrai, épousa damoiselle Marie BLANDAIN, fille de Jean Blandain et de Marguerite de Haudion, laquelle décéda le 12 octobre 1387. De ce mariage est issu :

IX. Messire Michel BERNARD, VI^e du nom, chevalier, marié à damoiselle Agnès BRAS-SART, de laquelle il eut deux fils, dont le puîné est mort chanoine de la cathédrale de Tournay, en 1438, et une fille mariée à Jean Wettings, grand prévôt de Tournay.

X. Messire Michel BERNARD, VII^e du nom, fils du précédent, fut grand prévôt de Tournay, et épousa damoiselle Quinte de VILAIN, fille unique et héritière de Marc Vilain, grand prévôt de Tournay. De cette union vinrent entre autres enfants :

1^o Jean, qui suit; 2^o Jacques BERNARD, chevalier du Saint-Sépulcre, mort en 1475;

3^o Marc BERNARD, chevalier, grand prévôt de Tournay, qui laissa de sa femme, Jeanne de SAINT-GENOIS, un fils mort sans alliance et deux filles.

XI. Messire Jean BERNARD, chevalier, seigneur d'Esquelme, épousa damoiselle Jeane de WATRIPONT, et en eut, entre autres enfants :

XII. Messire Arnould BERNARD, seigneur d'Esquelme, du Mont, de Taintignies et de Florent, lieutenant général du bailliage de Tournay, marié, en 1469, avec damoiselle Jacqueline d'ANTOING, dite de Rocques. De cette alliance sont issus plusieurs enfants, entre autres :

1^o Michel, qui suit;

2^o Simon BERNARD, auteur de la branche des barons de Taintignies, seigneurs de Lannoy, éteinte à la fin du XVII^e siècle;

3^o Agnès BERNARD, mariée au sire Gérard de CUINGHEM;

4^o Antoinette BERNARD, femme d'Antoine de LIEDEKERKE.

C'est cet Arnould Bernard qui reçut les lettres, que quelques auteurs ont prises à tort pour des lettres d'anoblissement; on reste convaincu par ce qui précède que la noblesse de race de la famille était notoirement reconnue et authentiquement prouvée depuis plus de trois siècles avant lesdites lettres. L'abbé Butkens et Théodore-Augustin Casetta nous fournissent d'ailleurs l'un et l'autre des dates de beaucoup antérieures à ces prétendues lettres d'anoblissement.

XIII. Messire Michel BERNARD, VIII^e du nom, chevalier, seigneur d'Esquelme et du

Mont, épousa, le 14 mars 1510, Antoinette CROIX DE DRUMÉZ, de laquelle il eut, entre autres enfants :

XIV. Messire Michel BERNARD, IX^e du nom, chevalier, seigneur d'Esquelme, Florent et du Mont, marié à Barbe de LANDAS, qui le rendit père de cinq enfants, quatre filles et un fils :

XV. Messire Florent BERNARD, écuyer, seigneur d'Esquelme, de Florent et du Mont, se maria, le 28 mai 1576, avec Catherine BERNARD, de laquelle il eut plusieurs enfants.

XVI. Maximilien BERNARD, fils puîné du précédent, seigneur d'Esquelme, de Jollain, de Bettignies, s'allia, le 19 juin 1602, avec damoiselle Marie de CORDÉS, et en eut :

XVII. Maximilien de BERNARD, chevalier, seigneur d'Esquelme, Jollain, Bettignies, qui épousa damoiselle Marie-Claire de BERGHES SAINT-WINOC, fille de Philippe, premier pair de Namur, et de Françoise de Hallewin. De ce mariage vinrent le fils qui suit et une fille, mariée à Louis-Joseph de Brias, marquis de Royon.

XVIII. Maximilien-François BERNARD, chevalier, seigneur d'Esquelme, de Jollain, Bettignies, Florent, du Mont, Ziguéscape, Calonne, en faveur duquel cette dernière seigneurie a été érigée en comté, par lettres-patentes du Roi Louis XIV, données le 3 mars 1696. Il fut capitaine d'infanterie, et épousa, le 4 avril 1685, Marguerite-Charlotte de BERGHES, sa cousine germaine, nièce d'Eugène de Berghes, prince de Rache, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Mons. De ce mariage sont issus :

1^o Charles-Alexandre de BERNARD, comte de Bailleul, marié, le 5 juillet 1706, avec Marie-Alexis de LANNOY, de laquelle il n'eut qu'une fille unique :

Marie-Marguerite de BERNARD, dame d'Esquelme, Bailleul, Bettignies, Florent, du Mont, Saint-Phorien, mariée à Antoine-Alexandre d'ESCLAIBES, comte de Hust, auquel elle apporta en dot ces diverses seigneuries ;

2^o François-Eugène, qui suit ; 3^o et 4^o Deux filles non mariées.

XIX. François-Eugène de BERNARD, comte de Calonne, seigneur de Wallers, Auberlieu, Binethun, Vimille, etc., capitaine au régiment de Boufflers, en 1706. Fut marié deux fois : 1^o avec Marie-Claire-Josèphe de LANNOY, d'Arpingshien ; 2^o avec Jeanne-Josèphe DELEVAL DE LA MARCHE. Du second lit sont issus deux enfants, savoir :

1^o Marie-Louise-Josèphe de BERNARD, mariée, en 1767, à Adrien-Joseph-Amélie, comte de BÉTHUNE, mestre de camp d'une compagnie de carabiniers ; 2^o Marie-François-Joseph, qui suit ;

XX. Marie-François-Joseph de BERNARD, comte de Calonne, seigneur de Wallers, Auberlieu, Divion, et autres lieux, capitaine d'infanterie, ancien page de la Reine, épousa, en 1780, demoiselle Adélaïde-Marie RAULIN DE BELVAL, fille de M. Raulin, seigneur de Belval, ancien mestre de camp et mayeur de la ville d'Arras. De cette alliance vinrent :

1^o Marie-Joseph-César, qui suit ; 2^o Marie-Louise-Charlotte de BERNARD, mariée au comte de BOTHEREL ; 3^o et 4^o Amélie de BERNARD et Polixène de BERNARD, mortes filles ; 5^o Camille de BERNARD, mariée à M. John DALY, noble irlandais.

XXI. Marie-Joseph-César de BERNARD, comte de Calonne, né en 1781, a épousé, en 1800, demoiselle Thérèse-Julie-Alexandrine LEBON, de laquelle il a eu quatre enfants, savoir :

1^o Nelly de BERNARD DE CALONNE, morte sans alliance ;

2^o Jules-César-Léopold de BERNARD, vicomte de Calonne, a épousé, le 9 mars 1847, demoiselle Marie-Louise-Adélaïde-Sophie MOREL DE BONCOURT, d'une ancienne maison du Cambrésis, dont la généalogie complète figure dans le présent registre ;

3^o Zénaïde-Charlotte-Constance, morte jeune ; — 4^o Alphonse-Adolphe de BERNARD, baron de Calonne.

DE BUDÉ

ILE DE FRANCE, CHAMPAGNE, PAYS DE GEX.

COMTES DE BUDÉ ET DE MONTRÉAL, BARONS DE MONTFORT.

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES RAPPORTÉS CI-APRÈS :

BAGNAUX,	LE CHATELET,	MONTGERON,
BALAISSON,	EVRY,	LA MOTTE-SAINT-MERRY.
BELLEGRAND,	FERNEY,	LA MOTTE-SAINT-LOUP,
BOIS-BEAUREGARD,	FLEURY,	NAZELLES,
BOISY,	GENTILLY,	TROCY,
BREGNY,	IRANCY.	VÉRACE,
BRETOCHE,	MANDRE,	VILLABÉ,
BRISSEY,	MARLY-LA-VILLE,	VILLIERS-SUR-MARNE.
BRUYÈRES,	MONTFORT,	VILLENEUVE.

ARMES : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin d'azur, tigées et feuillées de sinople.* — COURONNE : *De Marquis.* — SUPPORTS : *Deux sauvages.*



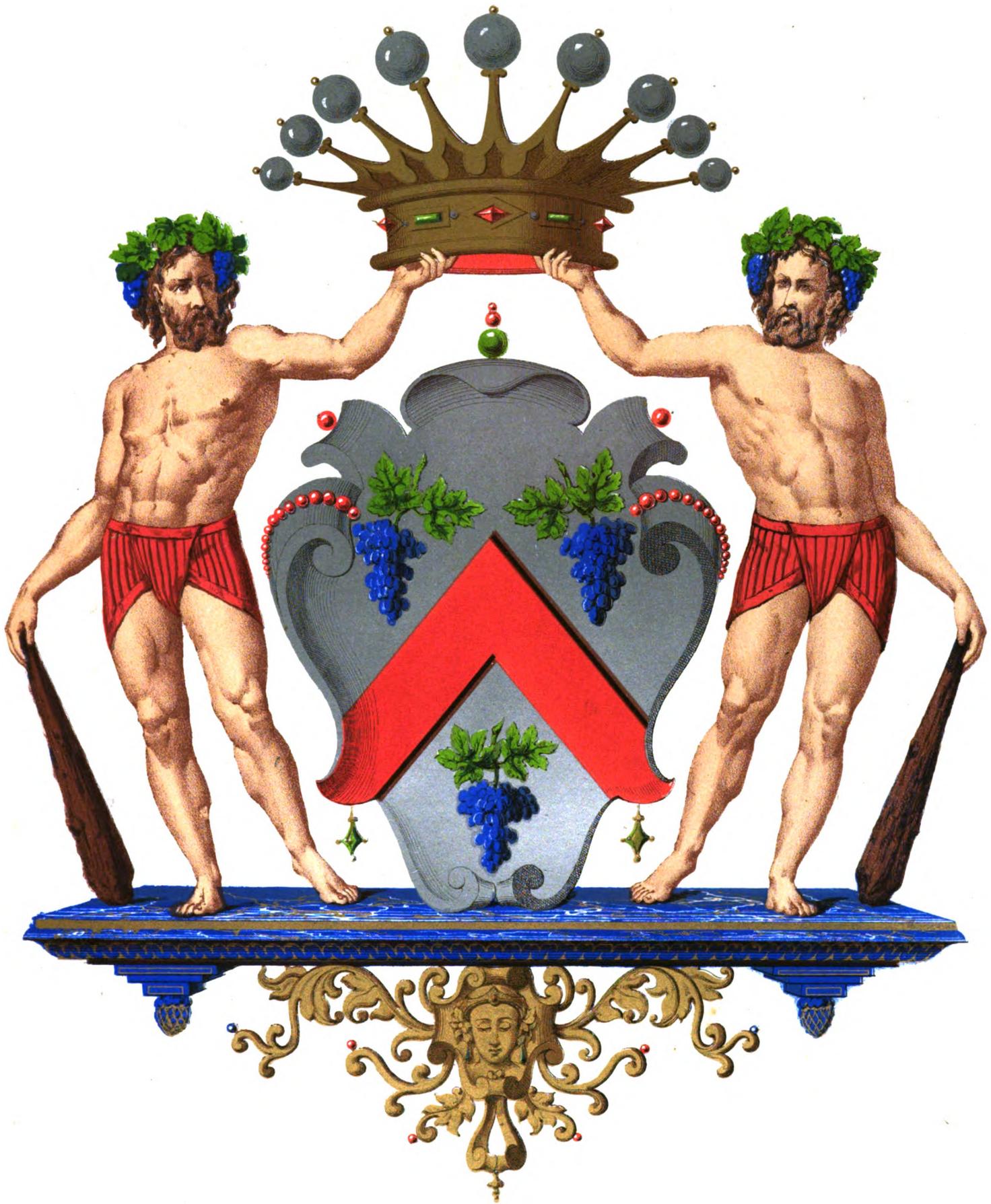
TABLIE à Paris dès le règne du Roi Charles V, et répandue successivement en diverses provinces de France, particulièrement en Champagne et dans le pays de Gex, la famille de BUDÉ a constamment tenu un rang distingué dans la noblesse française par le mérite éminent et les fonctions élevées de la plupart de ses membres, aussi bien que par l'importance de ses possessions et l'éclat de ses alliances.

L'ancienneté de son origine et ses droits à tous les privilèges attachés à la noblesse d'extraction, ont été reconnus à diverses époques, notamment par jugement de maintenue de M. de Caumartin, intendant de la province de Champagne, rendu, sur production de titres, en l'année 1667. Cette maison a eu d'ailleurs plusieurs fois l'occasion de renouveler ses preuves à cet égard; lors de l'admission de plusieurs de ses membres dans l'ordre de Malte.

Ses principales alliances directes sont avec les familles :

D'ALINGES.	DE BARTHÉLEMY.	BRISSON.
ALLEGRIN.	DE BEAUFORT.	DE LA BRUYÈRE.
ANJORANT.	DE BONS.	DE CARVOISIN.
D'ARGOUGES.	DE BRACHET.	DE CHAMPANGES.

DE BUDE.



LEU DE BUDAÏE CHAMPAGNE PAYS DE COÛ

DE CHANTELOU.	DE MACHAULT.	RAGUIER.
D'ESPARBÈS DE LUSSAN.	MONTBRUN.	ROLAZ DU ROSEY.
FAVRE.	D'ORGÈRES.	DE SAINT-ANDRÉ.
DE GRAMONT.	DU PAN.	SALADIN.
DE GRIGNOLS.	PASQUIER.	DE SELLON.
D'HAUTPOUL.	LE PICART.	SOLIER.
DE JOUAN.	PICTET.	DE THÉLUSSON.
DE LESPEZ.	PORCHER.	DE THUMERY.
LE LIEUR.	DE PORTES.	DE TRIE.
LULLIN DE CHATEAUVIEUX.	DE PUGNY.	DU WEZ.

Le nom de BUDÉ, que l'illustre Guillaume Budé, maître des requêtes de l'hôtel sous François I^{er}, ambassadeur de ce prince près de Léon X, bibliothécaire de S. M. et prévôt des marchands de Paris, a rendu si célèbre dans les lettres, n'est pas moins recommandable dans les annales de l'armée, de la diplomatie, de la magistrature. En effet, on verra plus loin que cette famille a produit plusieurs grands audiençiers de France, maîtres des requêtes de l'hôtel, gardes des chartes du Roi, présidents et conseillers au parlement et à la cour des comptes, et, depuis deux siècles, un grand maître de la maison de la reine d'Angleterre, fille de Jacques II; des gentilshommes de la maison du Roi, des lieutenants généraux, maréchaux de camp et officiers supérieurs de toutes armes; enfin, depuis son établissement à Genève, des syndics, membres du conseil d'État et du grand conseil de cette ville, des généraux et colonels au service des diverses puissances de l'Europe.

La généalogie de la maison de Budé a été donnée par Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*; par Blanchard, dans son *Histoire des Maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi*; par Bayle (édition de 1715, tome I^{er}, p. 744); par Moreri, et d'une manière plus complète par M. de Courcelles, *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, tome III. Nous avons mis à profit ces divers ouvrages pour la rédaction de la présente Notice, que nous avons néanmoins basée principalement sur les preuves produites lors de la maintenue de 1667, et sur une généalogie manuscrite dressée d'après des titres originaux et signée par M. Charles d'Hozier, le 27 décembre 1721.

Toutes ces autorités, d'accord avec les documents historiques, établissent la filiation non interrompue de cette famille depuis :

PREMIER DEGRÉ.

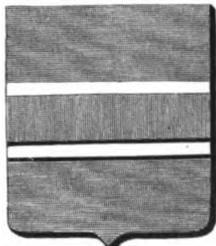
I. Guillaume BUDÉ, I^{er} du nom, mentionné dans un registre de la chambre des comptes de Paris, de l'an 1340, et qui eut quatre fils, savoir :

- 1^o Jean, dont l'article suit ;
- 2^o Guillaume BUDÉ, auquel furent communes les lettres-patentes du mois de septembre 1399, citées plus loin ; il mourut sans postérité en 1429 ;
- 3^o et 4^o Louis BUDÉ et Simon BUDÉ, vivants en 1399.

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Jean BUDÉ, I^{er} du nom, notaire et secrétaire du Roi Charles VI, et contrôleur de la chancellerie, obtint de ce prince des lettres d'anoblissement datées de Maubuisson, près

Pontoise, au mois de septembre 1399. Il passa divers actes de 1403 à 1428. Il avait épousé : 1° damoiselle Isabeau LAUBIGEOIS, fille de Jean Laubigeois, juge au grenier à sel de la ville d'Auxerre; 2° damoiselle Marie LA GODDE, décédée sans enfants.



Armes de LAUBIGEOIS : *D'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une fasce de gueules.*

Du premier lit sont issus :

- 1° Dreux, qui suit,
- 2° Jean BUDÉ, chanoine de Langres en 1410, conseiller du Roi et maître des requêtes de l'hôtel, le 27 mars 1440.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Dreux BUDÉ, I^r du nom, seigneur d'Yères, Évry, Brégy, Bretoche, la Motte-Saint-Merry, Sarçay, Irancy, Mandre, Bellegrand, Gentilly, Villiers-sur-Marne, Grigny en l'Île-de-France, et Marly-la-Ville, notaire et secrétaire du Roi, créé garde des chartes et titres du Roi en 1449, grand audencier de la chancellerie en 1452, fut élu, le 19 août de cette dernière année, prévôt des marchands de la ville de Paris, et réélu en 1454. Le Roi lui avait permis, en 1448, de fortifier sa maison noble de Villiers, et il avait acheté la châtellenie d'Yères en 1452. Après la mort de Charles VII, en 1441, Dreux BUDÉ, chargé du convoi



de ce prince, qui l'avait nommé exécuteur de son testament, fut arrêté à Montargis et détenu prisonnier; mais le Roi Louis XI le fit remettre en liberté et le confirma dans ses charges. Il vivait encore en 1474. Il avait épousé, le 29 juin 1422, damoiselle Jeanne PÉSCART, d'une famille noble, dont les armes étaient : *D'or au dragon, ou basilic de gueules.* De ce mariage est issu, outre deux filles :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Jean BUDÉ, II^e du nom, seigneur d'Yères, Villiers-sur-Marne, Marly-la-Ville, Bagnaux, Bois-le-Vicomte, et autres lieux, notaire et secrétaire des Rois Louis XI et Charles VIII, trésorier, garde des chartes et grand audencier en la chancellerie de France après son père, testa en 1499 et mourut le 28 février 1501. Il avait épousé en 1454 damoiselle Catherine LE PICART, fille de Jean Le Picart, seigneur de Plateville, La Rouselière, et autres lieux, maître des comptes et général des finances de Charles VII.



Armes de LE PICART : *D'azur, au lion d'or.*

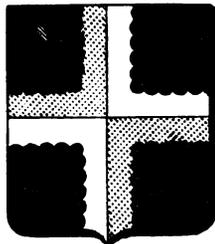
De ce mariage sont issus huit fils :

- 1° Dreux, qui suit ;
- 2° Étienne BUDÉ, archidiacre de Pontaudemer et grand vicaire de Troyes ;
- 3° Jacques BUDÉ, seigneur de Sarçay, élu à Noyon, décédé en 1521, laissant un fils mort sans postérité ;
- 4° Louis BUDÉ, archidiacre de Meaux ;
- 5° Guillaume, auteur de la branche des seigneurs de Marly, Vérace, Boisy et Ferney, rapportée plus loin ;

- 6° Jean BUDÉ, seigneur de Perthes, élu de Gisors, décédé sans enfants, le 25 août 1522 ;
7° et 8° Matthieu BUDÉ et Jean BUDÉ, seigneurs d'Irancy, morts sans alliance.

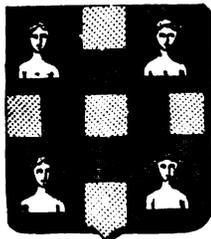
CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Dreux BUDÉ, dit *Drouet*, II° du nom, seigneur de Villiers, d'Yères, de Bagnaux, de Montgeron et du Châtelet, notaire et secrétaire du Roi, trésorier des chartes et grand audiençier de France, mourut en 1528. Il avait épousé damoiselle Guillemette de THUMERY, fille de Denis de Thumery, seigneur de Boissise, conseiller au parlement de Paris, et président des requêtes du palais, et de Françoise de Longueil de Maison. Les armes de THUMERY sont : *D'azur, à la croix écartelée d'or et d'argent, engrêlée, cantonnée de 4 boutons de rose au naturel*. Ils eurent, entre autres enfants :



SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Jean BUDÉ, III° du nom, seigneur d'Yères, Bagnaux et Villiers, conseiller et secrétaire du Roi, trésorier et garde des chartes de France, épousa damoiselle Jacqueline de BAILLY, fille de Jean de Bailly, seigneur d'Ozereau, conseiller du Roi, correcteur et grand rapporteur en la chancellerie, et de Marie de Feugeraie. Les armes de BAILLY sont : *De gueules, à la croix équipolée de 5 points d'or, à quatre d'azur, cantonnée de 4 bustes de femmes d'argent*. Il mourut le 16 juillet 1547, laissant de cette union :



- 1° Dreux, dont l'article suit ;
2° Pierre BUDÉ, seigneur de Fleury et de Villiers, conseiller du Roi, correcteur des comptes, maître des eaux et forêts de France et échanson du Roi Charles IX, marié en 1569 à damoiselle Anne BRACHET, fille de Jean Brachet, seigneur de Néry, conseiller au parlement, et de Marie le Cirier. Il eut de ce mariage :
- A. Nicolas BUDÉ, écuyer, seigneur de Villiers-sur-Marne, maître d'hôtel ordinaire du Roi, chevalier de Saint-Michel en 1618, mort en 1647, laissant entre autres enfants :
 - AA. Guillaume BUDÉ, seigneur de Villiers, page du Roi, puis lieutenant-colonel au régiment de Picardie, mort sans postérité.
 - BB. Jean BUDÉ, seigneur de Nazelles, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans, capitaine d'une compagnie de cheveau-légers, lequel n'a laissé que deux filles, mariées, l'une à Philippe de CARVOISIN, chevalier, seigneur d'Achy en Picardie ; l'autre à Charles du VIVIER, auquel elle porta la seigneurie de Villiers-sur-Marne.
 - B. Pierre BUDÉ, seigneur de Fleury, maréchal des logis de la compagnie, mestre de camp de cavalerie légère, mort en 1633, laissant un fils décédé sans alliance et deux filles :
 - AA. Charlotte BUDÉ, qui épousa en 1634 Charles de LESPEZ, chevalier, seigneur d'Hostel-neau ;
 - BB. Isabelle BUDÉ, mariée à Henri, marquis de GRIENOLS.
 - C. Anne BUDÉ, dame de Fleury, seconde femme de François de MACHAULT, seigneur de l'Arbre-au-Vivier et de Saint-Suplex, procureur général de la cour des aides et conseiller d'État en 1644.

SEPTIÈME DEGRÉ.

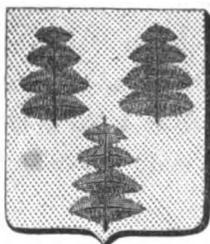
VII. Dreux BUDÉ, III^e du nom, seigneur châtelain d'Yères et de Bagnaux, conseiller du Roi, conseiller de la ville de Paris en 1574, mort en 1578, avait épousé : 1^o Marie



BRACHET, morte sans enfants, fille de Jean Brachet, seigneur de Néry en Valois, conseiller au parlement, et de Marie Le Cirier; (les armes de BRACHET sont : *D'azur, au chien braque d'or assis*); 2^o Marie ALLEGRIN, fille d'Eustache Allegrin, seigneur d'Herbelay-sur-Seine, correcteur des comptes; 3^o Marie NEVEU, veuve de Gérard de Brion, écuyer, seigneur d'Orcheux, de laquelle il n'eut point d'enfants. Ceux du second lit furent :

- 1^o Eustache BUDÉ, seigneur châtelain d'Yères, correcteur des comptes, dont le fils mourut sans postérité;
- 2^o Michel BUDÉ, écuyer, seigneur de Bruyères, décédé sans enfants en 1659;
- 3^o Jacques, qui suit;
- 4^o Jean BUDÉ, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur provincial des guerres, maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil d'Etat du Roi en date du 3 août 1668. Il a laissé plusieurs enfants dont la descendance masculine est éteinte.

HUITIÈME DEGRÉ.



VIII. Jacques BUDÉ, écuyer, seigneur de Bagnaux, conseiller du Roi, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, puis contrôleur général de la maison de la Reine, épousa, le 15 novembre 1609, damoiselle Anne de LA BRUYÈRE (les armes de LA BRUYÈRE sont : *d'or, à trois rameaux de bruyère de sinople*), et mourut le 16 novembre 1646, laissant de ce mariage, outre plusieurs enfants morts jeunes, et cinq filles religieuses :

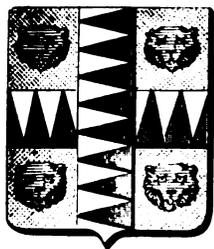
- 1^o Charles BUDÉ, écuyer, seigneur de Bagnaux et de Villergennes, mort en 1660, ne laissant que deux filles de son mariage avec Françoise de PIGNEY;
- 2^o Augustin BUDÉ, écuyer, qui fut enseigne au régiment de Noigneux.

SEIGNEURS DE MARLY ET DE VÉRACE, PUIS DE BOISY ET DE FERNEY.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Guillaume BUDÉ, II^e du nom, chevalier, seigneur de Marly-la-Ville, de Villeneuve et autres lieux, cinquième fils de Jean Budé, II^e du nom, seigneur d'Yères, grand audien-cier de France, et de Catherine Le Picart de Plateville, naquit à Paris en 1467. Cet homme illustre, que Scaliger appelle le *prodige* de la France, et que tous les historiens ont proclamé le premier savant de son siècle dans la littérature et les langues anciennes, embrassa, dans l'étonnante variété de ses connaissances, la théologie, la jurisprudence, les mathématiques, mais c'est particulièrement son profond savoir dans le grec qui lui valut la haute réputation scientifique qu'il a laissée. Sa capacité dans les affaires égalait sa vaste érudition. Son mérite extraordinaire n'échappa point au chancelier de Rochefort, qui le présenta au Roi Charles VIII. Louis XII le fit secrétaire du Roi et l'envoya à Rome. François I^{er} l'honora de

sa familiarité, et par lettres du 21 août 1522, le nomma maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et maître de la librairie, c'est-à-dire bibliothécaire du Roi; enfin il l'envoya en ambassade auprès de Léon X, qui n'admira pas moins son habileté comme négociateur que sa supériorité comme savant. La ville de Paris joignit à toutes ces dignités la charge de prévôt des marchands, à laquelle il fut élu en 1522. Guillaume Budé profita du crédit que lui donnait sa haute position pour déterminer efficacement François I^{er} à consommer la fondation du Collège Royal (depuis Collège de France), et pour former, de concert avec Lascaris, la bibliothèque de Fontainebleau. L'ombrage que le chancelier du Prat prit de sa faveur auprès de François I^{er} le détermina à s'éloigner de la cour, qu'il avait déjà quittée une première fois après la mort de Louis XII; mais l'élévation de Poyet, son ami, à la dignité de chancelier de France, l'y rappela malgré lui. Il mourut le 23 août 1540, et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Nous n'avons point à parler ici des ouvrages nombreux qui ont fait la renommée de Guillaume Budé, et dont le recueil a été publié à Bâle en 1557 (4 vol. in-fol.). L'un des plus célèbres est son traité : *De Asse*, si précieux pour l'étude de la numismatique des anciens. Trois autres œuvres publiées à Paris ne lui ont pas fait moins d'honneur : ce sont les *Commentaires latins sur la langue grecque*, ses *Lettres grecques*, dont la pureté fut admirée des Grecs eux-mêmes, et son *Traité de l'institution d'un prince*, qu'il composa en français. Guillaume Budé avait épousé en 1503 damoiselle Roberte LE LIEUR, morte à Genève le 15 avril 1550, fille de Roger



Le Lieur, seigneur de Bois-Bernard et de Mallemaire, et d'Isabelle de Lailly.

Armes de LE LIEUR : D'or, à la croix enchevêtrée d'argent et de gueules, intérieurement, cantonnée de quatre têtes de léopard d'azur.

Ils eurent, entre autres enfants :

- 1^o Dreux Budé, seigneur de Marly-la-Ville, secrétaire du Roi et avocat de Sa Majesté aux requêtes de l'hôtel, marié à demoiselle Barbe PAILLARD DE JUMEAUVILLE, dont il eut :
 - A et B. Gui et Guillaume Budé, morts jeunes.
 - C. Marguerite Budé, femme de Pierre de SAINT-ANDRÉ, chevalier, seigneur de Monbrun en Languedoc, conseiller au parlement de Paris, et président aux enquêtes ;
- 2^o Jean, dont l'article suit ;
- 3^o Mathieu Budé, mort célibataire ;
- 4^o Antoine Budé, écuyer, seigneur de Trocy et de Brissy, marié le 12 mai 1556, à damoiselle Marie LE BLANC, fille d'Étienne Le Blanc, seigneur de Beaulieu, contrôleur général de l'épargne, et de Marguerite Anjorant de Cloye. Il mourut en 1590, laissant de cette union, outre trois filles mortes sans alliance ;
 - A. Étienne Budé, écuyer, seigneur de Trocy et de la Motte-Saint-Loup, près Nogent-sur-Seine, mort au siège de Paris portant les armes pour le service du Roi, et qui a laissé des enfants dont la postérité est éteinte ;
 - B. Matthieu Budé, écuyer, mort au service, sous le maréchal de Biron, en Franche-Comté ;
 - C. Anne Budé, mariée en 1582 à Charles de ΒΑΡΤΗΛΕΜΥ, seigneur de Bienville et de Chambly, morte en 1588 ;
 - D. Marie Budé, femme de Philippe du Waz, chevalier, seigneur dudit lieu, en Vermandois ;
- 5^o François Budé, écuyer, seigneur de Villeneuve, secrétaire du Roi en 1540, lequel se retira à Genève avec Jean Budé son frère, s'y maria et ne laissa que deux filles ;

- 6° Louis BUDÉ, écuyer, seigneur de la Motte, qui n'eut point d'enfants de Barbe LE BOUCH DE LA BOURDONNIÈRE, qu'il avait épousée le 9 août 1550 ;
- 7° Catherine BUDÉ, femme de Jean ANJORBANT, seigneur de Cloye et de Juilly, conseiller au parlement, et président aux enquêtes ;
- 8° Marguerite BUDÉ, qui épousa Guillaume de TRIE, écuyer, seigneur de Varennes, mort en 1567.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Jean BUDÉ, III^e du nom, écuyer, seigneur de Vêrace, cultiva les lettres avec succès. Ayant embrassé la religion réformée, il se retira à Genève avec sa famille en 1547, et y prit des lettres de bourgeoisie en 1555; fut fait, l'an 1559, conseiller du grand conseil, et envoyé, en 1565, auprès de l'électeur palatin, puis, en 1567, auprès de l'amiral de Châtillon et des cantons évangéliques. Il avait épousé en 1549 Marie de JOUAN, fille de



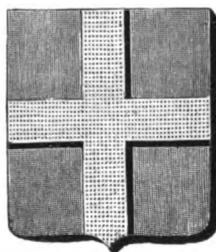
Rogerin de Jouan, seigneur de Jonvilliers, en Beauce, issu d'une ancienne famille de Guyenne, et de Madeleine Imbault.

Armes de JOUAN : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux merlettes de sable, et en pointe de trois larmes du même, 2 et 1.*

De ce mariage est issu, outre un fils mort sans enfants et trois filles :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Jean BUDÉ, IV^e du nom, seigneur de Vêrace et de Balaison, gentilhomme ordinaire du Roi Henri IV, et qui se distingua, le 17 septembre 1591, à la bataille de Pontcharra, comme lieutenant de la compagnie des gendarmes du sieur de Briquemault. Créé conseiller d'État de la république de Genève en 1599, député l'année suivante à Lyon auprès de Henri IV, et en Dauphiné auprès du connétable de Lesdiguières, il fut nommé syndic de la république en 1603, et mourut en mai 1610. Il avait épousé en juin 1602 damoiselle



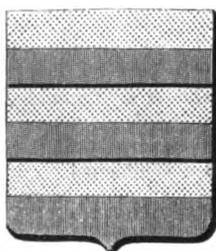
Esther d'ALINGES, fille de Bernard d'Alinges, chevalier, baron de la Courdrée, Balaison, Montfort et autres lieux en Genevois, et de Françoise de Mionax, dame de Beauregard.

Armes d'ALINGES : *De gueules, à la croix d'or.*

De ce mariage sont issus plusieurs enfants, dont l'aîné fut :

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Bernard BUDÉ, chevalier, seigneur de Verace, Bois-Beauregard et Veullerans, décédé en 1667. Il avait épousé, en octobre 1631, damoiselle Marie TURRETINI, fille de François Turretini et de Camille Burlamachi, nobles Lucquois.



Armes de TURRETINI : *Fascé d'or et de gueules.*

De ce même mariage sont issus, outre deux fils morts en bas-âge et cinq filles :

- 1° Isaac BUDÉ, seigneur de Vérace, Boisy et Balaison, né en 1642, mort sans laisser d'enfants de son union avec Aimée Du MONIER.
- 2° Guillaume, qui suit ;
- 3° Bernard BUDÉ, lieutenant au régiment du baron d'Eulenberg en 1663, capitaine dans celui du colonel Bakre en 1664, passa en Amérique, et prit part à la descente effectuée à la Martinique. A son retour, il passa en Hollande par suite d'un duel, fut rappelé en 1683, et breveté lieutenant-colonel. Plus tard, le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, le créa grand maître de la maison de la Reine Marie, son épouse, fille de Jacques II. Les États-Généraux lui assurèrent une pension de mille livres et lui donnèrent une compagnie. Il quitta tous ces avantages en 1688 pour se retirer à Genève où il mourut sans enfants.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Guillaume BUDÉ, III^e du nom, seigneur de Ferney, Beauregard et Boisy, né en juin 1643, servit dans les gardes du corps de Charles XI, Roi de Suède, ensuite au siège de Candie sous le maréchal de la Feuillade. En 1679, il fut député de la noblesse du pays de Gex auprès du prince de Condé. Il épousa : 1° le 19 juillet 1661, damoiselle Françoise



SALADIN, fille de Jacques Saladin et de Françoise Trembley ; 2° en 1689 Andrienne FAVRE, fille de noble Jean-Jacques Favre, conseiller d'État de la ville de Genève, et de Marguerite de La Croix.

Les armes de SALADIN sont : *De gueules, au léopard lionné d'argent.*

Ses enfants furent :

Du premier lit :

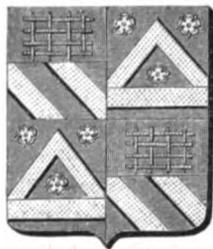
- 1° Bernard BUDÉ, comte de Montréal, seigneur de Ferney, qui servit en France comme premier lieutenant de la Colonelle dans les gardes suisses, et mourut en son château de Ferney en 1755, sans enfants d'Isabelle de Bons, sa femme ;
- 2° Jacob BUDÉ, lieutenant au régiment de Surbeck, tué en Flandre, au siège d'Hust ;
- 3° Anne Élisabeth BUDÉ, mariée en 1698 à noble Marc PICTET, et mère du comte Jacques PICTET, lieutenant général des armées du roi de Sardaigne.

Et du second lit :

- 4° Isaac, qui suit ;
- 5° Jacob BUDÉ, général et propriétaire d'un régiment suisse en Hollande, mort en 1776, sans postérité de son union avec demoiselle Marie-Jeanne QUISARD, fille de noble David Quisard, seigneur de Crans ;
- 6° Guillaume BUDÉ, baron de Montfort, né le 21 mai 1699, général dans les armées du Roi de Sardaigne et colonel d'un régiment de son nom, mort sans postérité en 1774 ;
- 7° Marguerite BUDÉ, mariée au comte de PORTES, général au service de Sardaigne et gouverneur d'Alexandrie.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Isaac BUDÉ, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Vérace, né le 29 décembre 1691, homme recommandable par son rare mérite qui lui valut des distinctions flatteuses de plusieurs cours étrangères, épousa demoiselle Marie Du PAN, fille de noble Marc, premier syndic de Genève, et de Louise Calandrini, d'une famille illustre de Lucques.



Les armes de Du PAN sont : *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules à une claié d'or ; coupé d'azur, à deux bandes d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à la fasce d'or abaissée, supportant un chevron du même, accompagné de trois roses d'argent.*

De ce mariage sont issus, outre une fille décédée sans alliance :

- 1° Jean-Louis, qui suit ;
- 2° Jacob BUDÉ, né en 1737, général au service d'Angleterre, mort sans postérité en 1818 ;
- 3° Georges BUDÉ, né en 1745, mort en 1768 au service de Hesse-Cassel, colonel au régiment des gardes.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Jean-Louis BUDÉ, seigneur de Boisy et de Balaison, né en 1729, servit dans les armées du Roi de Sardaigne, et épousa Jeanne-Renée SOLIER, fille de Jacques Solier et d'Isabeau Fuzier de Gandin. Il eut de cette union :

- 1° Isaac, qui suit ;
- 2° Jacques-Louis, mentionné plus loin ;
- 3° Marie-Françoise BUDÉ, mariée en 1783 à Abraham-Auguste SALADIN, seigneur syndic de la république de Genève ;
- 4° Isabelle BUDÉ, non mariée ;

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Isaac de BUDÉ, II^e du nom, seigneur de Boisy, né le 11 novembre 1756, qui a servi en France et est décédé en 1811. Il avait épousé Catherine-Aimée-Marguerite ROLAZ, fille de noble Georges-Alexandre Rolaz, seigneur du Rosey, et d'Angélique-Henriette de Pelissari. Il a eu de ce mariage :

- 1° Alexandrine-Françoise-Cécile BUDÉ, mariée le 31 mars 1813, à Jean-Jacques comte de SELTON ;
- 2° Louis-Jules-Eugène de BUDÉ, né le 19 septembre 1793, capitaine aux gardes suisses, marié à demoiselle Anne-Henriette-Gasparine-Adélaïde KUNKLER, fille de Jean-Jacques Kunkler, conseiller d'État, et de Anne-Sophie-Adélaïde Rigaud. Il a de ce mariage :
 - A. Jeanne-Blanche-Aloïse de BUDÉ ;
 - B. Julia de BUDÉ ;
 - C. Eugène de BUDÉ.
- 3° Eugène de BUDÉ, né le 10 décembre 1800, officier supérieur au service de Bade.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Jacques-Louis, comte de BUDÉ, seigneur de Ferney-Voltaire, né en avril 1758, ancien colonel des gardes hanovriennes, s'est marié quatre fois : 1° avec Agnès-Marguerite de BICKER, d'une famille distinguée de Hollande ; 2° en mars 1791 avec Anne de THÉLUSSON, fille de noble Isaac-Louis de Thélusson Ployart ; 3° en 1802 avec Claudine-Henriette de PERRAULT-DE-FEULLASSE, fille de Charles-Antoine de Perrault, chevalier de Jotemps-de-



Feuillasse, seigneur de Ruthet, Matignin, Cointrins et autres lieux, officier de la noblesse du pays de Gex, et de Louise-Claudine de Fabry ; 4° au mois de mars 1822 avec Charlotte de MAY, de la ville de Berne. Les armes de MAY sont : *Palé d'or et d'azur, au chef d'or, chargé de deux lionceaux de gueules affrontés*. Le comte de BUDÉ est décédé en 1844, laissant pour enfants, savoir :

Du premier lit :

- 1° Henri-Isaac-Maximilien, dont l'article suit ;
- 2° Agnès-Louise-Catherine de BUDÉ, née en 1782, mariée en 1802 au marquis Edouard BRANDOIN DE BALLAGUIER DE BEAUFORT D'HAUTPOUL, colonel du génie, dont elle a des enfants ;
- 3° Wilhelmine-Isabelle de BUDÉ, née en 1783, mariée à Othon de POUAGNY, baron de Monthoux, seigneur d'Annemasse et autres lieux, ancien officier supérieur, chevalier de Malte, de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Du second lit :

- 4° Auguste-Jules de BUDÉ, né en janvier 1794, marié en 1819, à Marie-Hortense-Laurence de GRAMONT, dont il a :
 - A. Louis-Auguste-Edgard de BUDÉ, né le 6 juillet 1820, officier de cavalerie au service de Piémont ;
 - B. Cécile-Auguste-Malthide de BUDÉ, née le 19 mars 1822 ;
 - C. Christine de BUDÉ ;

Du troisième lit :

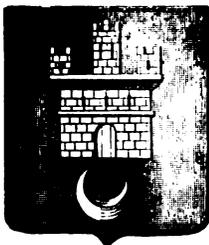
- 5° Edouard-Louis de BUDÉ, ancien élève de Saint-Cyr, mort en 1827, au service de France, chevalier de la Légion-d'Honneur, et capitaine au 44° léger ;
- 6° Marie-Louis de BUDÉ, né en 1806 ;
- 7° Louise-Zoé de BUDÉ, née au mois de mai 1803 ;

Du quatrième lit :

- 8° Charles-Victor-Rodolphe de BUDÉ, né le 8 février 1822.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Henri-Isaac-Maximilien, comte de BUDÉ, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de



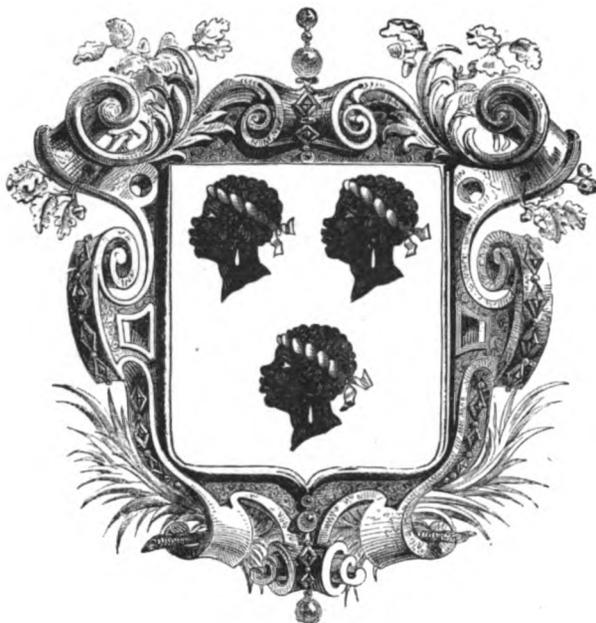
Prusse, de la Légion-d'Honneur et de l'ordre des Saint-Maurice et Lazare, né en 1784, a épousé en 1807 demoiselle Caroline-Jeanne-Amélie de LULLIN DE CHATEAUVIEUX, fille de Michel Lullin de Chateauvieux et d'Amélie-Christine Pictet. Les armes de LULLIN DE CHATEAUVIEUX sont : *de gueules, au château d'argent, accompagné en pointe d'un croissant du même*. De ce mariage sont issues deux filles :

- 1° Marie-Louise-Auguste de BUDÉ, mariée en 1840, à Alexis-Alphée de REGNY ;
- 2° Caroline-Augusta, mariée en 1829, à Charles-Émile de TRAZ.

BAUDIER

CHAMPAGNE.

VICOMTES DE VILLE-EN-TARDENOIS ET DE VOULCIENNES, SEIGNEURS DE LA CHAPELLE, SERIGNY, VIRGINY, LA NEUVILLE, BERZIEUX, LE VERGER, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'argent, à trois têtes de maure de sable, tortillées du champ. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux lions.



ussi distinguée par ses services militaires que par ses alliances avec les plus nobles maisons de la France, la famille de BAUDIER (*Balderus, Balderius, Baldericus*), originaire de Champagne, possède depuis un temps immémorial les prérogatives de la noblesse. La principale branche de cette famille reconnaît pour auteur : Oudard BAUDIER, auquel le Roi Jean accorda, en 1356, des lettres d'anoblissement, pour lui et sa postérité, en récompense de ses *services militaires*.

Maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, rendu au mois de mars 1668, sur pièces et documents authentiques, elle avait déjà fourni les preuves de sa noble extraction lors de l'admission de Charles BAUDIER, dans l'ordre de Malte, le 20 mars 1645.

Parmi les seigneuries nombreuses et considérables que la famille BAUDIER a possédées, nous nous bornerons à citer celles de Ville-en-Tardenois, Voulciennes, la Neuville, la Chapelle-Monthodon, Nanteuil, Berzieux, Sérigny, Virginy, Fussy, Saint-Remy-sous-Bussy, le Verger, Pierremande, Villiers-aux-Corneilles, le Buisson, Seignicourt-sur-Saulx.

Ses principales alliances sont avec les maisons de Montplacey, Drouin, de la Haye, de Miremont, Le Bouteiller, de Noirfontaine, de Condé, du Puis, de Choisy, d'Eltouf de Pradines, de la Tour-en-Voivre, de Roucy, d'Aspremont, de Luxembourg, d'Y, de Madeuil, de la Rovère, de Salnove, de Villers, de Vaivre, de Martigny, de Sercey, de Thomassin, d'Autré, des Roys.

En faisant une énumération rapide des personnages distingués qui sont sortis de cette noble famille, on trouve qu'elle a produit : des archers des ordonnances, des représentants de la noblesse au procès-verbal de réformation de la coutume de Vermandois, en 1566; un maréchal des logis des archers de la garde, un capitaine au régiment de la Marine, un aide de camp des armées du Roi, un mestre de camp, un page du duc de Lorraine, capitaine de cavalerie, un gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Charleville et de Mézières, et un chevalier de l'ordre de Malte.

Michel BAUDIER, conseiller et historiographe du Roi Louis XIII, et gentilhomme de sa maison, était probablement issu de cette famille.

Des diverses branches que la famille de BAUDIER a formées, deux ne subsistent plus depuis longtemps : ce sont celles de la Neuville, éteinte au XVI^e siècle dans la postérité d'Antoine de BAUDIER, seigneur de la Neuville, fils aîné d'Émery de BAUDIER, seigneur de Ville-en-Tardenois; et celle de Sérigny et de Virginy, qui a pris fin dans les premières années du XVIII^e siècle.

Une autre branche a continué la descendance jusqu'à ce jour; elle est issue des vicomtes de Ville-en-Tardenois et de Voulciennes, seigneurs de la Chapelle et du Verger, et est représentée par M. Edmond Baudier.

Cette branche, à son IX^e degré de filiation, avait pour représentant :

IX. Jean BAUDIER, vivant en 1655, marié à damoiselle Françoise DROUIN ou DROUHIN, famille avec laquelle s'était déjà allié, vers la fin du XV^e siècle, un de ses ancêtres, Émery de BAUDIER. Françoise Drouin était issue de François Drouin ou Drouhin, qui avait épousé, en 1623, Marie d'Allory, remariée en secondes noces à Antoine de Thiboust, chevalier, seigneur de Brégy. Jean BAUDIER laissa de cette alliance :

X. François BAUDIER, né le 26 juin 1679, marié à demoiselle Françoise CESTRE, de laquelle il eut :

XI. Edme BAUDIER, I^{er} du nom, né le 16 mai 1711, et qui épousa demoiselle Marie-Anne AUX-COUTEAUX. De ce mariage est issu :

XII. Edme BAUDIER, II^e du nom, né le 24 mars 1738, marié, vers 1765, à demoiselle Pierrette CHARLES, dont il a eu un fils unique :

XIII. Edme BAUDIER, III^e du nom, né le 7 décembre 1767, qui a épousé demoiselle Florence-Hélène-Malo Du Puy. De ce mariage est issu :

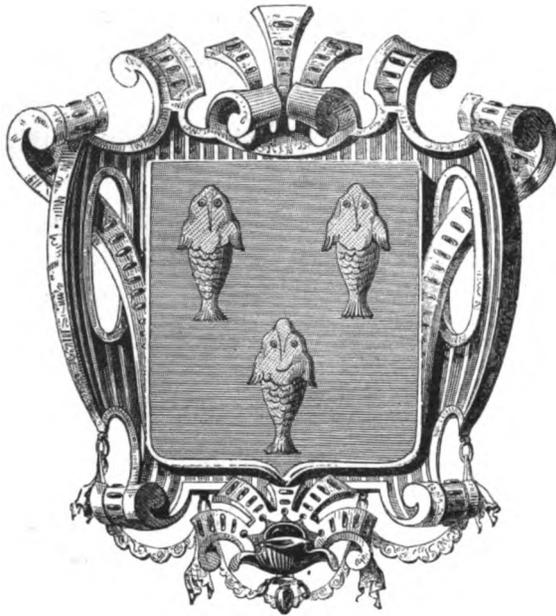
XIV. Edmond BAUDIER, né le 17 mars 1812, marié à demoiselle Angélique-Marie-Camille NOEL.

CABOT DE LA FARE

ET DE DAMPMARTIN

LANGUEDOC.

MARQUIS DE LA FARE, VICOMTES DE DAMPMARTIN, SEIGNEURS DE RUAS, FINIALETTES,
PEYRIGNY, COLLORGUES, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, à trois chabots d'or, posés 2 et 1. — COURONNE : De Marquis. —
SUPPORTS : Deux lions. — DEVISE : *Semper cor caput Cabot.*



La famille de CABOT, qui s'est acquis une illustration impérissable par la découverte de Terre-Neuve et de la Floride, est originaire de Venise, et s'est établie au XVI^e siècle en Languedoc, où ses descendants, divisés en deux branches, celle de CABOT DE LA FARE et celle de CABOT DE DAMPMARTIN, ont perpétué jusqu'à nos jours ce nom glorieux.

La filiation régulière et non interrompue de cette ancienne maison est établie sur des documents authentiques depuis :

I. Jean CABOT, I^{er} du nom, noble vénitien, qui prit du service en Angleterre, et dans un voyage qu'il fit pour cette nation, découvrit Terre-Neuve, en 1497. D'une alliance inconnue il a laissé trois fils, savoir :

- 1^o Jean CABOT, II^e du nom, qui retourna à Venise et y mourut;
- 2^o Louis, dont l'article suit;
- 3^o Sébastien CABOT, qui resta au service du Roi d'Angleterre Henri VII, et en cherchant un passage du côté de l'Ouest pour aller aux Indes-Orientales, découvrit la Floride, et ouvrit ainsi le chemin du

Canada aux Français, qui y abordèrent huit ans après. Il revint plus tard rejoindre son frère Louis en France. On croit généralement qu'il mourut sans enfants; cependant le *Dictionnaire de Moreri* dit qu'il eut postérité, et que c'est de lui que descendait Vincent CABOT, jurisconsulte célèbre du XVI^e siècle.

II. Louis CABOT, I^{er} du nom, entra au service de France, et, ayant adopté la religion protestante, fut forcé de se retirer en Languedoc, près des Cévennes, et fixa sa résidence à Saint-Paul-la-Côte, près d'Alais. Il eut pour fils :

III. Pierre CABOT, dont le testament reçu par Petit, notaire à Alais, le 27 décembre 1552, constate qu'il était *fils de Louis et petit-fils de Jean Cabot, célèbre navigateur vénitien*. Il fut père de :

IV. Louis CABOT, II^e du nom, qui testa en 1586, et laissa de son mariage avec noble damoiselle Antonie de VIERNE :

V. Jean CABOT, III^e du nom, marié : 1^o en 1576, à damoiselle Marguerite de LEUZE; 2^o en 1593, à damoiselle Anne RAUZIER, et mort en 1605, laissant pour enfants :

1^o Pierre, qui suit;

2^o David CABOT, mort sans enfants;

3^o Jean CABOT, qui se fit catholique et fut la tige des seigneurs de Collogues rapportés ci-après.

VI. Pierre CABOT, II^e du nom, écuyer, dit *le capitaine*, fut un des chefs du parti protestant dans les Cévennes. Il y épousa, en 1630, damoiselle Jeanne ROUX DE MALBOS, dont il eut :

VII. Jean-Pierre CABOT, écuyer, seigneur de Ruas, Finialettes et autres lieux, marié, en 1675, à damoiselle Suzanne CHAPTAL.

De ce mariage est issu :

VIII. Jean de CABOT, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Ruas, Finialettes, Peyrigny et la Fare, acheta cette dernière seigneurie, par acte du 9 mai 1719. Il avait épousé, en 1705, demoiselle Jeanne RICHARD DE LA GRANVILLE, dont il eut, outre une fille, mariée à M. de la CHAM, un fils qui est l'auteur de la branche de CABOT DE LA FARE.

BRANCHE DE CABOT DE LA FARE.

IX. Jean-Pierre de CABOT DE LA FARE, marié, en 1761, à mademoiselle de MONTFAUCON, est mort en 1763, laissant de cette union :

X. Charles-Jean-Pierre, marquis de CABOT DE LA FARE, ancien cheveu-léger de la garde du Roi, entré au service en 1779, et retiré en 1817, avec la croix de Saint-Louis et le grade de chef d'escadron dans la maison militaire du Roi. Le titre de *marquis* lui a été donné par le Roi Louis XVIII, suivant deux brevets datés du 24 août 1814. Il est décédé le 23 février 1830, laissant de son mariage avec demoiselle Emmanuelle de BRUGES, fille du comte de Bruges :

1^o Esprit-Ange-Camille, qui suit;

2^o Hyacinthe-Isidore, comte de CABOT DE LA FARE, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, ancien capitaine au 6^e de ligne, marié, en 1834, à demoiselle Emma d'ISOARD DE VAUVENARGUES, dont il a une fille :

Marie-Apollonie de CABOT DE LA FARE, née en 1833 :

3° Jules-Alphonse-Alcibiade, vicomte de CABOT DE LA FARE, chevalier de la Légion-d'Honneur, chef de bataillon d'infanterie, non marié;

4° Julie de CABOT DE LA FARE, mariée au lieutenant général baron BRUN DE VILLERET, pair de France; dont postérité;

5° Ninette de CABOT DE LA FARE, qui a épousé M. du CAYLA DE MONTBLANC, ancien député de la Lozère.

XI. Esprit-Ange-Camille, marquis de CABOT DE LA FARE, né le 26 mars 1788, blessé à Iéna et à Sézanne, chef d'escadron en 1813, officier de la Légion-d'Honneur le 26 février 1814, a épousé, le 1^{er} août 1819, demoiselle Adèle SOLEYROL, dont il a un fils :

Charles-Joseph-René de CABOT DE LA FARE, né le 4^{er} avril 1829.

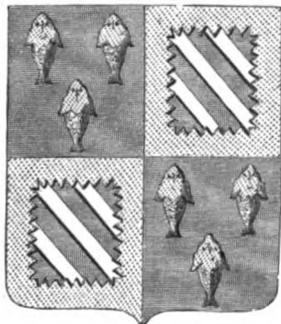
BRANCHE DE CABOT DE DAMPMARTIN.

VI. Jean CABOT, IV^e du nom, fils de Jean Cabot, III^e du nom, et d'Anne Rauzier, laissa pour fils, de son mariage avec Anne de RILOTT :

VII. Lambert CABOT DE COLLORGUES, conseiller du Roi, qui épousa, en 1653, damoiselle Marie CANILLE, de laquelle il eut le fils qui suit :

VIII. Jean CABOT DE COLLORGUES, V^e du nom, conseiller du Roi et président des trésoriers de France de Montpellier, fut marié, en 1691, avec demoiselle Anne de la CROIX DE CANDILHARGUES, de l'illustre maison de la Croix de Castries. Il est mort à Montpellier, laissant pour fils :

IX. Jean-Roch CABOT DE COLLORGUES, secrétaire du Roi et président des trésoriers de France de Montpellier, qui épousa demoiselle Marguerite d'AUTREVAY, de laquelle il eut :



X. Jean-Antoine CABOT DE COLLORGUES, qui prit le nom et les armes de Dampmartin, en exécution du testament de son oncle maternel, et conformément à un arrêt du parlement de Toulouse. Depuis cette époque, la branche de CABOT DE DAMPMARTIN porta ses armoiries écartelées de celles de DAMPMARTIN, qui sont : *D'azur, à trois bandes d'argent, et une bordure dentelée d'or.* Il fut commandant de la ville d'Uzès, avec le grade de colonel, et se maria, en 1753, avec demoiselle Jeanne de VERANT D'IVERGNY, dont il eut :

XI. Anne-Henri CABOT, vicomte de Dampmartin, maréchal de camp, marié, en 1785, à demoiselle Geneviève de BIGNAN. Il a été décoré du titre de *vicomte* par S. M. Louis XVIII, par brevet du 17 août 1816, et il est mort en 1825, laissant :

XII. Jean-Antoine-Anne-Roch-Tancrede de CABOT, vicomte de Dampmartin, ancien sous-préfet, chef actuel de cette branche, marié, en 1816, à mademoiselle Clémentine de MÉRIGNARGUES, dont il a trois enfants :

1° Jean-Anatole de CABOT DE DAMPMARTIN, né en 1823;

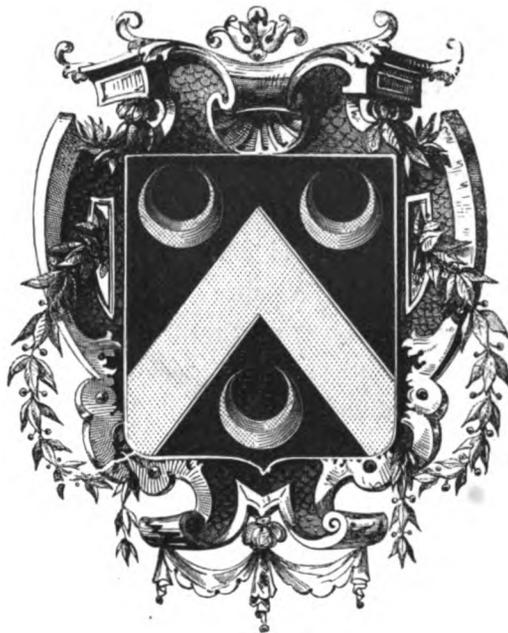
2° Herminie de CABOT DE DAMPMARTIN, mariée au comte de LANCIANI, dont postérité;

3° Gabrielle de CABOT DE DAMPMARTIN, qui a épousé le comte de MAYRAND DE LE GOY.

CAMBIER DE BUHAT

HAINAUT.

COMTES DE BUIAT, SEIGNEURS DE LA LOZERIE, DE LA MOTTE, DE LA HAYE-HUART,
DU PRÉ, DE DESART, DE LA HAYE-D'OISY ET AUTRES LIEUX.



ARMES : De sable , au chevron d'or , accompagné de trois croissants du même . — COURONNE : De Comte . — SUPPORTS : Deux lions .



LE nom de CAMBIER, en latin *de Cambario*, *de Camberio*, *de Cambio*, est celui d'une famille répandue dans le Hainaut et en Flandre depuis une époque très reculée et qui, depuis le moyen âge, n'a pas cessé de jouir de toutes les prérogatives réservées à la noblesse d'ancienne extraction.

Outre l'importante seigneurie de Buhat qui avait le titre de *comté* et qui a donné à la branche principale le surnom qu'elle porte, cette famille a possédé les terres nobles de la Motte, la Haye-Huart, le Pré, Desart, la Haye-d'Oisy et un grand nombre d'autres fiefs seigneuriaux.

Elle s'est alliée aux maisons les plus distinguées des Pays-Bas et de nos provinces du

Nord, entre autres à celles de Ghoy, de le Roy de Ville, Evrard, de Préseau, d'Oisy, de Becque, de Fannius, Urich de Reyerchuilier.

Le plus ancien personnage de cette maison qui soit connu d'une manière certaine, par les documents historiques, est Hue ou Hugues CAMBIER, chevalier du Hainaut, qui assista, avec plusieurs autres gentilshommes, en l'année 1283, à une donation faite à l'hôpital des Béguines de Lille.

En 1338, Pierre CAMBIER, un des fils de Hugues, était chanoine de Soignies en Hainaut

En 1391, Thomas CAMBIER, écuyer, issu d'un des enfants de Hugues, assiste, avec les principaux nobles du comté de Hainaut, entre autres avec les seigneurs d'Enghien, de Trazegnies, de Ligne, de la Hamaide, de Lens, de Gavre, de Hennin, de Montigny de Wargny à la charte de confirmation et d'interprétation des anciennes lois du Hainaut données originairement en l'année 1200. (Voy. Saint-Genois, *Monuments anciens*, tome I, p. 112.)

Dès le siècle suivant on trouve la famille de CAMBIER divisée en plusieurs branches dont une établie à Tournay, a possédé les seigneuries du Pré et de la Lozerie. N'ayant point à nous occuper ici de la filiation de cette branche, nous nous bornerons à dire qu'elle paraît avoir eu pour auteur Pierre CAMBIER, écuyer, qui vint se fixer à Tournay en 1473, et fut seigneur du Pré-à-Cordes, fief dépendant de la pairie de Rebaix. A cette branche appartenait Jean CAMBIER, écuyer, seigneur de la Lozerie, qui fit hommage pour cette terre en l'année 1502; François CAMBIER, écuyer, seigneur de la Lozerie, fils du précédent, qui rendit aveu pour la même terre en 1565. Cette branche, qui portait *d'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses du même, et en pointe d'une étoile à six rais aussi d'or*, était représentée au commencement du XVIII^e siècle par Michel-Dominique CAMBIER, écuyer, conseiller du Roi, trésorier général héréditaire des états de la ville de Tournay et du Tournésis, décédé le 11 février 1737 et inhumé dans l'église de la Madeleine de ladite ville sous une tombe ornée de ses armoiries.

Quant à la branche principale dont la descendance s'est continuée jusqu'à nos jours dans le Hainaut, d'abord à Mons et à Silly, puis à Valenciennes, elle a pour auteur :

Wautier CAMBIER, écuyer, qui vivait en 1434, et était fils aîné de Thomas Cambier, que nous avons vu plus haut assister en 1391, avec les principaux gentilshommes du Hainaut, à la confirmation des anciennes lois de ce pays.

Adrien CAMBIER, écuyer, fils de Wautier, est cité dans un titre de 1473, comme possédant au comté de Hainaut divers biens seigneuriaux.

Christophe CAMBIER, écuyer, fils d'Adrien, résidait en 1535 à Silly, chef-lieu d'une des pairies de ce comté. Il épousa damoiselle Marguerite de Ghoy, d'une maison noble et ancienne du pays. Ayant vendu à Antoine de Ghoy, son beau-frère, par contrat du 22 août 1544, tous les fiefs nobles qu'il possédait à Silly, il revint à Mons où son père et son aïeul avaient résidé. Il laissa de son mariage :

1^o Nicolas, qui suit;

2^o Martin CAMBIER, écuyer, qui acquit plusieurs biens seigneuriaux à Silly, par un acte de 1555, et fut père de :

Jacques CAMBIER, écuyer, marié, le 30 mai 1595, à damoiselle Adrienne EVRART.

Nicolas CAMBIER, écuyer, seigneur de la Motte et de la Haye-Huart, et échevin de Mons, décédé au mois de mai 1627, laissa trois fils, savoir :

- 1° Jean, qui suit ;
- 2° Henri CAMBIER, écuyer, seigneur de la Haye-Huart, qui ayant embrassé l'état ecclésiastique, devint chanoine de Cambrai, et mourut avant 1648, laissant pour héritier son frère Jean ;
- 3° Philippe CAMBIER, écuyer, receveur du clergé de la province de Hainaut ;
- 4° François CAMBIER, chanoine à Ath, nommé dans un titre de l'an 1629.

Jean CAMBIER, écuyer, seigneur de la Motte et de la Haye-Huart, était échevin de la ville de Mons, lorsque, par acte passé le 16 août 1648 devant le bailli de la ville de Chièvres, il rendit hommage à haute et puissante damoiselle Marie-Ferdinande de Croy, marquise de Renty, dame de Chièvres, pour raison du *fief ample* de la Haye-Huart, tenu des ville, terre et pairie dudit Chièvres et auquel il avait succédé par le trépas de Henri CAMBIER, son frère, écuyer, chanoine de Cambrai. Jean CAMBIER avait épousé par contrat du 9 août 1641, damoiselle Marie d'ELBECQUE, fille de noble Adrien d'Elbecque et de dame Barbe de Waudré.

De ce mariage sont issus plusieurs fils et une fille nommée Marie-Madeleine CAMBIER, née à Mons le 3 avril 1646, mariée par contrat du 13 mars 1665 à Jean-François LE ROY, écuyer, fils de Jean-François Le Roy, écuyer, et de dame Catherine de Fannius, laquelle était fille de Messire Jean de Fannius, chevalier, conseiller du conseil privé et de la suprême amirauté des Pays-Bas. Des lettres-patentes du Roi d'Espagne Charles II, datées de Madrid le 23 février 1669, conférèrent à Jean-François Le Roy, époux de Marie-Madeleine CAMBIER, le titre de *chevalier*, motivant cette décision sur ses services militaires et sur les alliances de sa famille avec les plus nobles maisons du comté de Hainaut, entre lesquelles est nommée comme ancienne et considérable, celle de CAMBIER. Du mariage de Marie-Madeleine CAMBIER et de Jean-François Le Roy est issu Jean-Marc Le Roy de Ville, chevalier, père de François-Jean-Marc-Antoine-Louis Le Roy de Ville, lequel fut père d'Alexandre-Joseph-Adolphe Le Roy de Ville, admis sur preuves de noblesse paternelle et maternelle dans les pages du Roi, puis dans l'ordre de Malte.

Les descendants mâles de Jean CAMBIER s'établirent à Valenciennes, où ils étaient représentés au commencement du siècle dernier par :

Philippe-Noël-Joseph CAMBIER, chevalier, seigneur du comté de Buhat, de Desart, de la Haye-d'Oisy, et autres lieux, conseiller du Roi, mayeur héréditaire des ville et comté de Valenciennes, lequel épousa damoiselle Marie-Anne-Ursule-Josephe de PRESEAU d'OISY, dame d'Oisy-en-Wahen, et laissa de ce mariage :

Pierre-Amand-Joseph-Guislain CAMBIER DE BUHAT, comte de Buhat, ainsi qualifié dans les actes et lois du siècle dernier, seigneur de Desart, de la Haye-d'Oisy et autres, receveur général des finances du département du Hainaut. Il épousa demoiselle Marie-Françoise-Placide ROBILLARD, fille de Joseph-François Robillard, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres et de la compagnie des cheveu-légers de la garde du Roi. De ce mariage sont issus :

1° Richard-François-Joseph CAMBIER DE BUHAT, né à Valenciennes, le 12 janvier 1762, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, décédé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, au commencement de la révolution ;

2° Philippe-Noël-Albert, dont l'article suit :

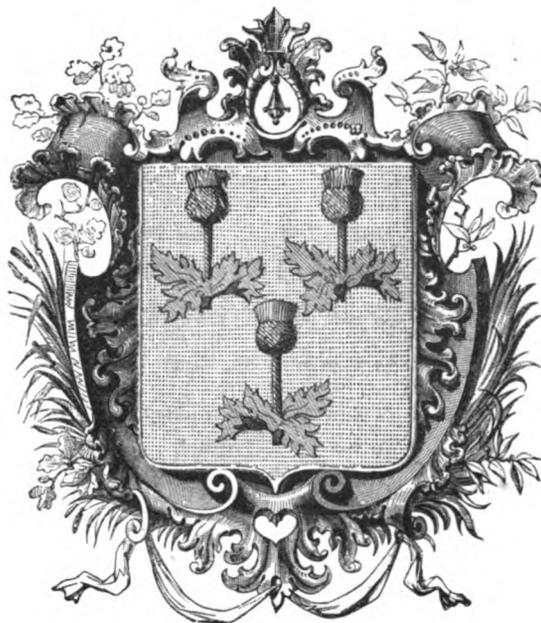
Philippe-Noël-Albert CAMBIER DE BUHAT, comte de Buhat, né à Valenciennes le 27 septembre 1765, entra le 20 mai 1781, en qualité de cadet gentilhomme, dans le régiment de Bourbon, infanterie, et fut successivement nommé sous-lieutenant le 2 juin 1782, puis lieutenant le 4 août 1784. Il passa ensuite avec ce dernier grade, le 24 septembre de la même année, dans le régiment des chasseurs des Cévennes, commandé par le vicomte de Toulangeon son cousin. Il y était capitaine depuis le 5 novembre 1791, lorsque les événements de la révolution le déterminèrent à donner sa démission. Il a épousé à Bitche, le 3 décembre 1788, demoiselle Marie-Claudine-Catherine UHRICH DE REYERCHUILER, et a laissé de ce mariage un fils unique :

François-Maurice-Amand CAMBIER DE BUHAT, comte de Buhat, chef actuel de nom et d'armes de sa famille. Né à Soissons le 25 décembre 1800, il entra le 4 novembre 1814 dans les gardes du corps du Roi, compagnie de Noailles, et il y a servi jusqu'en 1823. Marié le 18 octobre de la même année à demoiselle Georgette-Nathalie DESVIGNES.

DE CARDON DE SANDRANS

ESPAGNE, ITALIE, LYONNAIS.

SEIGNEURS DE LA ROCHE ET DE LA FEUILLADE EN LYONNAIS, DE RILLIEUX
ET DE SANDRANS EN BRESSE.



ARMES : D'or, à trois fleurs de chardon au naturel. — COUBONNE : De Baron. — SUPPORTS :
Deux licornes.



La famille FOLCH DE CARDON ou CARDONNE DE SANDRANS tire son origine de la ville de Cardonne en Catalogne, laquelle avait le titre de duché. Les seigneurs de Cardonne, qui se nommaient primitivement FOLCH-MAYOR DE CARDONNE-ARAGON, contractèrent des alliances avec la maison royale d'Aragon, ainsi qu'avec les plus illustres familles de l'Europe. La seigneurie de Cardonne, leur principal héritage, a passé dans les maisons d'Aragon, de Beaumont et de Monte-Mayor.

On distingue parmi les personnages les plus éminents de cette famille : Jacques de CARDONNE, évêque d'Urgel, cardinal en 1461 ; Henri de CARDONNE, cardinal, archevêque de Montréal et vice-roi de Sicile sous Charles-Quint, et cinq chevaliers de la Toison d'or.

Vers l'an 1500, Fernando FOLCH-MAYOR DE CARDONNE, commandant des troupes aragonaises, fut envoyé au secours de la république de Lucques, attaquée par le duc de Modène. Il mourut à Lucques laissant un fils nommé Joseph FOLCH CARDONI ou CARDONY.

Celui-ci, chargé d'une famille nombreuse que les revers qu'il avait essayés ne lui permettaient plus de soutenir dans tout son éclat, vint s'établir à Lyon dans l'espoir d'un sort plus heureux. Il laissa de son mariage avec Élisabeth ANDRIOLI :

1° 2° 3° Trois fils qui restèrent au service des princes d'Italie ;

4° Horace CARDONY, qui fut appelé à Lyon CARDON, et se fit dans la librairie un grand nom et une

immense fortune. Il fut chargé à plusieurs reprises de missions importantes en Espagne et en Italie, et employa plus d'un million à divers édifices publics et religieux de la ville qui lui avait tenu lieu de patrie; on voyait encore ses armoiries, à la fin du siècle dernier, sur les vastes greniers de la Charité, au monastère de Blie, aux deux églises des Cordeliers, au chœur des pénitents de Gonfalon, au couvent de Saint-Clair, aux Dominicains, aux Célestins; enfin à la maison professe de Saint-Joseph, qu'il avait notablement aidée, et dans l'église de laquelle il voulut avoir sa dernière demeure. Horace CARDON fut seigneur de la Roche et exerça les fonctions de consul et échevin de Lyon. Par lettres-patentes du 3 mars 1603, le Roi Henri IV confirma son extraction de la noble maison de Folch Mayor de Cardonne, en Aragon, et reconnut les nombreux services qu'il avait rendus à l'État. Il mourut, le 21 juin 1644, sans postérité;

5° Jacques, de qui descendent les barons de Sandrans, et dont l'article suit;

Jacques FOLCH DE CARDON, I^{er} du nom, consul de Lyon en 1636 et 1637, marié à Lucrece de STROZZI, laissa de cette union :

Jacques FOLCH DE CARDON, II^e du nom, seigneur de la Roche, chevalier de Saint-Michel, prévôt général des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Il épousa, le 14 février 1644, damoiselle Claudine du FENOUIL. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1° Antoine FOLCH DE CARDON, tué au siège de Besançon, en 1674; 2° Et Laurent, qui suit;

Laurent FOLCH DE CARDON, premier baron de Sandrans en Bresse, seigneur de la Roche et de la Feuillade en Lyonnais, capitaine au régiment de Navarre, épousa noble damoiselle Marie THOREL dont il eut, entre autres enfants, Laurent, qui suit :

Laurent II^e FOLCH DE CARDON, seigneur de la Roche, marié à Clémence de QUINSON qui le rendit père de :

Jacques-Gaspard FOLCH DE CARDON, baron de Sandrans, seigneur de la Roche, officier au régiment de Lyonnais, qui épousa noble damoiselle Benotte BELLET et laissa de ce mariage :

1° Pierre-Joseph FOLCH DE CARDON, seigneur de Rillieux, mariée à Blandine de PALLA; 2° Jean, qui suit;

Jean FOLCH DE CARDON, baron de Sandrans, officier au régiment de Gondrin, a épousé damoiselle Marie-Anne VINGTEX. De ce mariage est né : Joseph FOLCH DE CARDON, baron de Sandrans, officier aux régiments de Poitou et de Rohan-Rochefort, député de la noblesse de Bresse aux États-Généraux de 1789, marié à demoiselle Élisabeth d'ANDELIN, de laquelle il eut, outre six enfants morts jeunes :

1° Paul-François, qui suit,

2° Alexandre-François FOLCH DE CARDON, ancien garde du corps du Roi;

3° Paul-François-Frédéric FOLCH DE CARDON, ancien garde du corps de Monsieur, et capitaine dans la garde royale;

4° Claudine-Victoire-Ernestine FOLCH DE CARDON, veuve d'Étienne de ROYER DU PRÉ,

5° Augustine-Benotte FOLCH DE CARDON, veuve d'Arnauld-Noël, baron de RUSSELL D'INVAL.

Paul-François, baron FOLCH DE CARDON DE SANDRANS, né au château de Sandrans (Ain), le 26 novembre 1781, sous-intendant militaire en retraite, marié à demoiselle Jeanne-Rose ROBIN DE LIVET. De ce mariage sont issus :

1° Paul-William-Philip, baron FOLCH DE CARDON DE SANDRANS, né à Paris, le 15 octobre 1818;

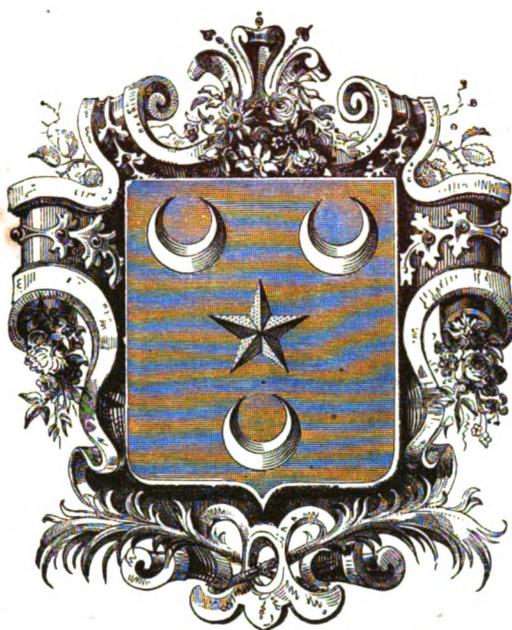
2° Élisabeth-Marie-Louise-Philippine FOLCH DE CARDON DE SANDRANS, née le 25 août 1820;

3° Suzanne-Judith-Rose FOLCH DE CARDON DE SANDRANS, née le 30 septembre 1823.

CARPENTIER DE CHANGY

CAMBRÉSIS, FLANDRE, NIVERNAIS, ANGLETERRE.

COMTES DE CHANGY EN NIVERNAIS, SEIGNEURS D'ATTICHES, DE VANNES, DE FLÉCHINET, D'AUMONT, DE Waignon en CAMBRÉSIS ET EN FLANDRE; SEIGNEURS DE BERTHIER, DE CRÉCY, DE MARIGNY, DE RATILLY, DE MACHY, DE LAVEAU, DU QUARTIER-DAMAS, DE COURTOIS, DE LA THUILLERIE, DES PAVILLONS, DE BEAUDEDUIT, DE VANZE, ETC., BARONNETS D'ANGLETERRE.



ARMES : D'azur, à trois croissants d'argent, 2 et 1, et une étoile d'or en abtme. — COURONNE : De Marquis. — SUPPORTS : Deux lions d'or, alias deux levriers d'argent. DEVISE : Dieu m'aide.



ETTE maison d'ancienne chevalerie, originaire du Cambrésis, figure dans les documents historiques depuis le commencement du XI^e siècle, et suivant le témoignage de l'auteur de l'Histoire de Cambrai, descend des anciens sires de Gouy ou Goy, une des plus puissantes familles du Nord, qui a fourni un champion au fameux tournoi d'Anchin, célébré en 1096, et qui est citée dans les documents historiques depuis l'an 1036.

Établie au XIII^e siècle dans la Flandre Gallicane, elle s'y est continuée avec éclat pendant deux cents ans, et au XV^e siècle s'est divisée en deux branches dont l'aînée a fixé sa résidence dans le Nivernais où elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, tandis que la seconde s'est transplantée en Angleterre.

NOTA. Les armes sont décrites le plus souvent : D'azur, à l'étoile d'or accompagnée de 3 croissants d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.

La branche du Nivernais s'est à son tour subdivisée en plusieurs rameaux, celui des seigneurs de Changy, celui des seigneurs de la Thuillerie, et celui des seigneurs de Crécy. La famille n'est plus aujourd'hui représentée en France que par les seigneurs-comtes de Changy, maintenus plusieurs fois dans leur noblesse d'ancienne extraction, notamment par arrêt du conseil d'État, rendu en présence de Sa Majesté, le 7 mai 1669.

Outre les seigneuries possédées par les diverses branches de cette maison, tant en Cambrésis et en Flandre qu'en Nivernais, et dont nous avons cité plus haut les principales, la branche établie en Angleterre et en Écosse au XV^e siècle posséda des terres considérables dans ces royaumes, où elle contracta de très-belles alliances et occupa des charges importantes.

Les branches françaises se sont alliées aux maisons de Tourmignies, de Neufville, d'Hangouart, d'Erquinghem, de Commines, de Bolacre, du Pont, dite de Bouvignes, de Thieulaine, de Dorémieux, de la Fosse, de Bouchavesne, de Wainonville, de Serre, de Pintaflour, de Wasquehal, de Savigny, de Boulogne, de Preud'homme, de Fontenay, de Maubus, de Lannoy, d'Assignies, de Hauport, de Magnien, de Haudion-de-Giberchies, de Wignacourt, de Courmondrain, de Ghistelles, de Landas, de Bouzenton, de Foulé, de la Flie, de Lithier, de Vault, de Roux, de la Chassigne, d'Ory, de Joly, de Brisson, de Roussel, de l'Espinasse, de Vigne, de Le Bault, de Neuchèze, de Pinet-de-Mantelet, de Bardin-d'Origny, de Champs, de Charry, de La Fond, de la Souche-Saint-Augustin, de Thoynard, de Rapine-de-Sainte-Marie, de Courvol, d'Astier, de la Bussière, du Verne-de-Marancy, du Bois-des-Cours-de-la-Maisonfort, de Chazal, de Cavailhès, de Melotte-d'Envoz.

En résumant les illustrations diverses de la famille CARPENTIER on trouve qu'elle a fourni aux tournois de vaillants champions, aux armées des hommes d'armes, chevaliers et capitaines distingués qui prirent part avec leurs suzerains aux grandes batailles de Crécy, d'Azincourt, de Monthéry, de Nancy; des gouverneurs à Théroüenne, à Dinant, à Edimbourg, des grands baillis aux villes de Courtray et de Menin, un chevalier à l'ordre du Saint-Sépulcre, un prélat assistant au trône du pape Jean XXIII.

Elle a donné encore à l'Eglise un évêque de Castravalet, des abbés de Bourghelles, des prieurs, aumôniers des comtes de Flandre, des abbesses de Sainte-Marie en Irlande. Enfin on peut citer parmi ses membres des conseillers, écuyers, gentilshommes de la chambre et maîtres d'hôtel des Rois de France et d'Angleterre; des envoyés diplomatiques et des chambellans des cours de Danemark et de Suède, et depuis son établissement en Nivernais un grand nombre d'officiers d'infanterie, de cavalerie, du génie, des mousquetaires, chevau-légers de la maison du Roi, et de chevaliers de Saint-Louis.

Outre l'historien de Cambrai et du Cambrésis, dont nous avons parlé ci-dessus, plusieurs écrivains se sont occupés de cette maison, entre autres le P. Anselme dans son *Histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, et La Chesnaye des Bois dans son *Dictionnaire de la noblesse*. Pour dresser la présente notice, nous avons mis à profit les renseignements fournis par ces divers auteurs, et ceux que nous avons puisés

dans les documents originaux que la famille possède ou dans ceux qui se trouvent aux archives du collège héraldique.

« La maison de CARPENTIER, dit l'historien de Cambrai, reconnaît pour sa source les « anciens et illustres seigneurs de GOUY ou GOY, si renommés dans les archives des abbayes « de Saint-Waast d'Arras, du Mont-Saint-Éloy, de Honnecourt et du Mont-Saint-Martin « dès l'an 1036, et mentionnés par le sieur André Duchesne dans ses œuvres généalo-
« giques. »

Roger, sire de Goy, est au nombre des chevaliers qui figurèrent au tournoi d'Anchin, célébré en 1096.

De Roger étaient issus Barthélemy et Renaud CARPENTIER qui en l'année 1160, firent une donation à l'abbaye de Vaucelles près de Cambrai, comme l'atteste le cartulaire de ce monastère.

Au siècle suivant, deux frères Siger CARPENTIER et Godefroy CARPENTIER, descendants de Renaud, étaient, selon l'histoire du Cambrésis, « en grande estime » dans cette province.

Godefroy CARPENTIER, sire de Daniel et d'Avesnes-les-Obert, fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Vaucelles, à laquelle il donna des biens suivant une charte de l'année 1280. Quelques-uns de ses descendants se retirèrent en Angleterre et en Hollande, où ils prirent des armes différentes de celles de leurs ancêtres.

Siger CARPENTIER, seigneur d'Attiche et de Vannes-lès-Lille, *un des plus signalés chevaliers de son temps*, donna les dîmes d'Attiche à l'abbaye de Cisoing suivant titre de 1265. Il est qualifié chevalier dans un autre acte de 1267, cité dans les preuves nobiliaires faites en 1669 par ses descendants. Siger Carpentier épousa damoiselle Berthe de TOURMIGNIES, dame d'Erquinghem, et laissa de ce mariage :

Ansel ou Anseau CARPENTIER chevalier, seigneur de Vannes et d'Attiche, « donna le commencement à une belle postérité qui se domicilia dans la Flandre Gallicane et s'y maintint avec gloire et réputation jusqu'au XV^e siècle, qu'aucuns d'icelle allèrent s'établir au royaume de France où ils gardèrent le rang de leur ancienne noblesse. » (*Histoire de Cambrai.*)

Ce fut en effet dans la première moitié du XV^e siècle que Guillaume CARPENTIER, chevalier, seigneur de Vannes et d'Attiche, gouverneur de Théroouenne, un des descendants de Siger, quitta la Flandre, dépendante alors de l'Empire, et vint fixer sa résidence en France avec Renée ou Renette de VAIGNONVILLE sa femme.

Colinet CARPENTIER, un de leurs fils, s'établit en Nivernais, et devint seigneur de Crécy dans cette province, par son mariage avec Jeanne de SAVIGNY, à laquelle cette terre fut donnée en dot par son contrat de mariage, daté du 14 janvier 1463. Son cousin germain Jacques CARPENTIER, chevalier, seigneur d'Aumont et de Berthier, l'institua son héritier universel par testament du 15 octobre 1479, à la charge de quitter les anciennes armes de la famille, *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent*, pour adopter les

modifications que le testateur y avait introduites, et porter désormais : *d'azur, à trois croisants d'argent, et une étoile d'or en abîme*; changement qui a été en effet suivi depuis cette époque par tous les rejetons de la famille en Nivernais. La branche d'Angleterre a conservé les anciennes armes qu'elle a écartelées successivement de celles de diverses alliances.

Le testament dont nous venons de parler et toutes les autres pièces établissant la filiation directe de ses descendants d'abord en Flandre, puis en Nivernais, ont été produits lors de la recherche de 1669 et sont rappelés dans l'arrêt du conseil d'État du 7 mai de ladite année qui maintient dans toutes les prérogatives de la noblesse d'ancienne extraction François CARPENTIER, écuyer, seigneur de Changy et de Ratilly, lieutenant de la compagnie de Bonnefonds au régiment du Dauphin, et son frère Jacques CARPENTIER, seigneur de Marigny, chevalier, baronnet d'Angleterre.

Au milieu du XVIII^e siècle, cette noble maison était encore représentée par trois branches :

1^o Celle des seigneurs de Changy, la principale et la seule qui ait continué jusqu'à nos jours la descendance. Nous en parlerons plus loin.

2^o Celle des seigneurs de la Thuillerie, issue de la précédente et aujourd'hui éteinte dans la famille de Sainte-Marie.

3^o Celle des seigneurs de Crécy, éteinte également vers 1789 dans la personne des enfants de Gilbert CARPENTIER, chevalier, seigneur de Crécy et autres lieux, et de Louise de THOYNARD.

Le chef de nom et d'armes de cette maison était, à la fin du siècle dernier, François-Ignace CARPENTIER DE CHANGY, chevalier, *comte de Changy*, seigneur de Vanzé, Beaudéduit, etc., ancien chevau-léger de la maison du Roi et capitaine au régiment de Mestre de camp général dragons, chevalier de Saint-Louis, auquel le Roi Louis XVIII, par acte daté de Blankenburg et signé de sa main, le 26 janvier 1798, a confirmé le titre de *comte* qui était déjà dans la famille avant 1789. Depuis la maintenue de noblesse de 1609, qui rappelait ses ancêtres à partir de Siger (1267), la filiation est établie jusque-là par les actes civils et religieux, preuves pour les compagnies nobles de la maison du Roi et autres documents originaux. Le comte de Changy avait épousé, le 2 juin 1790, demoiselle Rose-Esther du Bois des Cours de la Maisonfort, fille de Philippe du Bois des Cours, marquis de la Maisonfort, et de dame Anne de Kergadiou. Il mourut le 16 avril 1812. De ce mariage sont issus :

1^o François-Charles, qui suit ;

2^o Marie-Léontine CARPENTIER DE CHANGY, née le 15 décembre 1804, mariée, en 1824, à Charles-François-Frédéric de CAVAILHÈS, chevalier, ancien chevau-léger de la maison du Roi Louis XVIII, en 1844, capitaine de cavalerie, démissionnaire en 1830, chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne ; dont postérité ;

François-Charles CARPENTIER, comte de CHANGY, né au château de Vauzé, le 16 mars 1791, épousa le 26 novembre 1817 demoiselle Jeanne-Amélie de CHAZAL, fille de Charles-

Antoine de Chazal, chevalier, et de dame Marie-Augustine Sainte de Saint-Félic, et petite-fille du vice-amiral de Saint-Félix, marquis de Maurémont, commandeur de Saint-Louis, etc.

Le comte François-Charles de CHANGY est mort en 1837, laissant trois enfants :

- 1° François-Pierre-Charles-Eugène, qui suit;
- 2° Françoise-Charlotte-Félicie CARPENTIER DE CHANGY, née en 1824, à Paris;
- 3° Aimée-Gabrielle-Alix CARPENTIER DE CHANGY, née en 1826, à Toulouse.

François-Pierre-Charles-Eugène CARPENTIER, comte de CHANGY, né au château de Vanzé (Nièvre), le 2 août 1819, est aujourd'hui le chef de nom et d'armes de sa maison. Il a épousé, le 12 mai 1846, à Envoz, province de Liège (Belgique), demoiselle Marie-Anne-Félicie de MELOTTE D'ENVOZ, fille de Denis-Marie de Melotte d'Envoz, chevalier, et de dame Marie-Catherine-Joséphine de GÉRADON. Les armes de Melotte sont : *d'argent, au lion de gueules couronné.*

Il y a aujourd'hui de ce mariage un fils :

Marie-Denis-François, né le 6 avril 1837, à Liège.

DE CASSAGNE

LANGUEDOC.

SEIGNEURS DE CASSAGNE, D'AGULONS, DE MASSENNES, DE CEPIT, DE
CAZAL, DE MONTJOIE, DE LA SALVETAT, DE LA CALMETTE ET DE
SAINT-JEAN-DE-LIBRON.

ARMES : *De sable, à deux épées d'argent, passées en sautoir, et un chef d'argent, chargé d'un lis de gueules fleuroné, accosté de deux croisettes du même.*

COURONNE : *De Comte.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

DEVISE : *Jus a stirpe traho. (Je tire mon droit de ma race.)*



Le nom de CASSAGNE, un des plus anciens de la noblesse du Languedoc, est honorablement porté depuis près de huit siècles par une famille qui, après avoir occupé dans le moyen âge un rang très élevé, s'est continuée avec distinction dans la même province, d'abord à Nîmes, puis à Montpellier, et de nos jours à Béziers où elle subsiste encore.

C'est à la fin du XI^e siècle que cette antique famille commençait à figurer dans les monuments historiques. Mais les guerres civiles et religieuses qui ont si souvent bouleversé le midi de la France depuis cette époque, n'ont pas permis à ses descendants de conserver sans lacune des titres établissant leur filiation suivie depuis ces temps reculés. Néanmoins, l'ancienneté de leur origine et leur noblesse d'extraction chevaleresque a été reconnue par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, rendu le 3 novembre 1670, qui les maintint dans tous leurs privilèges et prérogatives nobiliaires.

Les titres produits pour l'obtention de ce jugement de maintenue ne remontent pas au delà de l'année 1555. Il paraissait inutile alors de pousser l'investigation plus loin, attendu que cette ancienneté était plus que suffisante pour établir la noblesse de la famille, et que les commissaires royaux ne demandaient rien de plus.

Aujourd'hui, à l'aide des documents que nous avons réunis, il nous sera facile de reculer de beaucoup ces limites et de démontrer, en nous appuyant uniquement sur l'autorité des

DE CASSAGNE.



LANGUEDOC.

chartes et des pièces historiques, que la maison de CASSAGNE est d'une origine infiniment plus ancienne, et qu'elle était puissante dans le Languedoc, cinq siècles avant l'époque à laquelle le jugement de maintenue en commence la filiation.

Le premier seigneur du nom de CASSAGNE qui se rencontre dans l'histoire du Languedoc est :

Pons de CASSAGNE (1), I^{er} du nom, qui assista avec plusieurs autres chevaliers languedociens à une donation faite, en 1077, par Foy, vicomtesse de Narbonne, en faveur des abbayes de Cluni et de Moissac. Cet acte est rapporté dans le *Gallia christiana*, tome I, preuves, p. 38, et dans l'*Histoire générale de Languedoc* de Dom Vaissette, tome II, p. 295.

Raimond de CASSAGNE, probablement fils de Pons, fut un des gentilshommes témoins d'un accord de l'an 1121 relatif à l'église de Verlac. (*Gallia christiana*, tome XIII, preuves, p. 181.)

Pons de CASSAGNE, II^e du nom, fut présent, en 1155, avec Pierre de Mostuéjols et d'autres chevaliers languedociens, à une charte de donation accordée par Guillaume, prévôt de Beaumont, aux religieux de Silvanes.

Eudes ou Odon de CASSAGNE, qui vivait vers le milieu du même siècle, était seigneur de Cassagne, de Massennes, de Cepit et de Cazal. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il fut père de :

1^o Azalaïs de CASSAGNE, mariée à Raymond de CASTILLON, fils de Pierre de Castillon, laquelle, par acte de l'année 1199, fit donation à ses frères ci-après nommés, ainsi qu'à son mari et à son beau-père, de sa part dans les seigneuries de Cassagne, de Massennes, de Cepit et de Cazal.

La maison de Castillon, une des plus anciennes et des plus nobles du Languedoc, avait pour armes :
De gueules, au château d'argent, surmonté de 3 tours du même.

2^o Durand de CASSAGNE ;

3^o Pierre de CASSAGNE ;

4^o Guillaume de CASSAGNE.

Le 3 janvier 1259, Guillaume de CASSAGNE fut du nombre des seigneurs qui se plaignirent au Roi d'Angleterre des exactions commises par son sénéchal et ses autres officiers en Guienne. (*Gallia christiana*, tome II, preuves, p. 294.)

Jean de CASSAGNE était chevalier du Temple et commandeur de Nogarède, près Pamiers, au commencement du XIV^e siècle. Lors du procès intenté aux membres de cet ordre illustre sous le règne de Philippe-le-Bel, on procéda à son interrogatoire. Au nombre des témoins qui y assistèrent se trouvaient R. de Montlaur et Frédol de Loubens.

4. Ce nom est quelquefois écrit *Cassagnes* dans les documents, mais plus ordinairement sans *s*. Nous avons suivi cette dernière orthographe, qui est celle que la famille a depuis longtemps adoptée.

En 1334 florissait à Montpellier Gaucelin de CASSAGNE, célèbre *docteur en décrets*, qui écrivit sur les Clémentines et composa un commentaire sur les *Extravagantes*, du pape Jean XXII. (*Histoire de Languedoc*, tome IV, p. 215.) Il fut consulté, en 1339, comme une des lumières de l'université de Montpellier, pour la rédaction des statuts que le cardinal Bertrand de Deaulx dressa par ordre du pape Benoît XII pour concilier les privilèges des évêques de Maguelonne avec ceux de la faculté de droit, à la tête de laquelle il était placé. (*Ibid.*, p. 216.)

Auger et Fortanier de CASSAGNE, écuyers, figurent parmi les gentilshommes de l'armée du comte de Foix qui furent passés en revue à Mont-de-Marsan en 1339. (*Histoire de Languedoc*, tome IV, preuves, p. 183.)

En 1341, le Roi d'Angleterre concéda à Raimond de CASSAGNE les fiefs d'Agulons, de Montjoie et de la Salvetat (*Catalogue des rôles gascons et normands conservés à la Tour de Londres*, tome I, p. 106.)

En 1418, Jean de CASSAGNE, homme de lois, *jurisperitus*, assista aux articles conclus pour la pacification du Languedoc. (*Histoire du Languedoc*, tome IV, p. 414.)

D'après les recherches auxquelles nous nous sommes livrés, nous avons acquis la preuve positive que tous les personnages énumérés ci-dessus appartiennent à la famille de CASSAGNE représentée aujourd'hui par MM. de CASSAGNE, de Béziers ; et cette preuve est suffisante pour démontrer l'ancienneté et l'illustration de cette maison ; mais les lacunes qui existent dans les titres ne permettent pas de déterminer d'une manière précise le degré de filiation auquel chacun d'eux appartient. La descendance suivie et sans interruption n'est établie régulièrement par les actes que depuis :

PREMIER DEGRÉ.

I. Jean de CASSAGNE ou CASSAGNE, écuyer, qui vivait noblement à Nîmes, vers la fin du XV^e siècle, comme on doit le conclure du testament de son arrière-petit-fils, dont il sera question ci-après. On ignore son alliance, mais on sait qu'il fut père de :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Pierre de CASSAGNE, écuyer, qui forme le premier degré de filiation dans le jugement de maintenue, cité plus haut. Il devait être fort âgé en 1555, époque à laquelle il vivait encore, comme on le voit par un acte du 18 septembre de ladite année. Il fut père de :

- 1^o Jacques, dont l'article suit ;
- 2^o Jean de CASSAGNE, écuyer, qui fut père de :
Pierre CASSAGNE, écuyer ;

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Jacques de CASSAGNE, I^{er} du nom, écuyer, eut d'une alliance inconnue :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Jacques de CASSAGNE, II^e du nom, écuyer, qui par son testament du 17 novembre 1565 voulut être inhumé dans le tombeau de Jean de Cassagne, son bisaïeul, témoignage certain qui permet de remonter à ce dernier, comme nous venons de le faire, le premier degré de la filiation, bien que le jugement de maintenue (qui pourtant cite cet acte) ne l'établisse que depuis Pierre de Cassagne, aïeul de Jacques II. Celui-ci laissa trois enfants :

- 1^o Michel de CASSAGNE, écuyer ;
- 2^o Pierre de CASSAGNE, écuyer ;
- 3^o Et Jacques, qui suit :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Jacques de CASSAGNE, III^e du nom, écuyer, conseiller du Roi, trésorier du domaine en la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, fit une déclaration en ladite sénéchaussée, en faveur de ses enfants, le 13 mai 1623. Il avait épousé le 17 mai 1586 damoiselle N.... De ce mariage sont issus deux fils, savoir :

- 1^o Jacques, qui suit ;
- 2^o Et Michel de CASSAGNE, écuyer, co-seigneur de la Calmette, fut, comme son frère, maître des requêtes du duc d'Orléans (Voyez Moréri, article de l'abbé Cassagne, second fils de Michel), puis trésorier du domaine à Nîmes. Il fut maintenu avec son frère dans sa noblesse d'extraction en 1670. Il a laissé le fils qui suit :

Jacques de CASSAGNE, docteur en théologie, prieur de Saint-Étienne, garde de la bibliothèque du Roi, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Né à Nîmes le 4^{or} août 1636, il vint jeune à Paris, où il prêcha avec succès, et se délassa de ses travaux ecclésiastiques par des poésies; une ode à la louange de l'Académie française lui en ouvrit les portes, en 1662, à l'âge de vingt-cinq ans; et l'année suivante, un poème où il introduisit Henri IV donnant des instructions à Louis XIV lui acquit l'estime du grand Colbert, qui lui procura une pension du Roi. Sa vaste érudition lui mérita l'emploi de garde de la Bibliothèque du Roi et le fit choisir pour être un des quatre premiers membres de l'Académie française dont se composa l'Académie des Inscriptions et belles-lettres. Outre ses poésies, il a publié des traductions estimées de la Rhétorique de Cicéron et des œuvres de Salluste. Le trait célèbre que Boileau lança contre l'abbé Cassagne dans sa satire du *Repas*, affecta vivement celui-ci et le détermina à renoncer à la prédication. Il mourut à Paris, le 19 mai 1679.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Jacques de CASSAGNE, IV^e du nom, écuyer, seigneur de la Calmette, maître des requêtes du duc d'Orléans, puis conseiller du Roi en la sénéchaussée de Nîmes et trésorier du domaine en ladite sénéchaussée, lequel fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec Michel de Cassagne, son frère, par le jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 3 novembre 1670, dont il a été question plus haut. Il avait épousé, en 1621, damoiselle Laure de RHODES, fille de Bernardin de Rhodes, qui avait épousé en premières noces, en 1588, Marie de Gironde, et en secondes noces, l'an 1590, Françoise de Rafelis, laquelle était fille d'Hélie de Rafelis et de Louise de Tertulle. C'est de ce dernier mariage qu'était issue Laure de Rhodes. Françoise de Rafelis survécut à son mari et se retira auprès de Jacques de Cassagne, son gendre, à Nîmes, où elle fit son testament le 26 juin 1639. La famille de Rhodes est originaire du royaume de Murcie en Espagne et a fourni des gouverneurs ou comtes amovibles au royaume d'Aragon, que l'historien Jérôme Blanca qualifie de gentilshommes d'origine chevaleresque, *ricos hombres*. Les armes de cette maison sont : *De gueules, à la roue d'or.*

Du mariage de Jacques IV et de Laure de Rhodes sont issus :

- 1^o François-Georges de CASSAGNE, conseiller du Roi en la sénéchaussée et au siège présidial de Nîmes, co-seigneur de la Calmette, qui fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France, généralité de Montpellier, en vertu de l'édit bursal de 1696 ; il portait : *Parti, au 1, de sable, à deux épées d'argent en sautoir la pointe en bas ; au 2, d'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux du même.* François-Georges de CASSAGNE parait être décédé sans postérité ;
- 2^o Philippe, dont l'article suit :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Philippe de CASSAGNE, écuyer, co-seigneur de la Calmette, fit enregistrer ses armoiries à l'armorial général de France, en vertu de l'édit de 1696. Il fut père de :

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Jean de CASSAGNE, écuyer, né à Montpellier, en 1686, et qui eut pour fils :

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Antoine de CASSAGNE, I^{er} du nom, chevalier, qui épousa à Béziers, le 11 mai 1741, demoiselle Claire BROUZET DE CONNEAU, d'une famille noble et ancienne du Languedoc, dont

les armoiries sont enregistrées à l'*Armorial général*, créé en vertu de l'édit de 1696, registre de la généralité de *Montpellier*, fol. 844.

Il a laissé de ce mariage :

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Antoine-Pierre-Claude de CASSAGNE, né le 23 août 1750, marié, le 12 février 1776, à demoiselle Élisabeth-Constance DESARNAUDS OU DES ARNAUDS, de laquelle il a eu :

- 1^o Jean-Baptiste-Antoine, qui suit;
- 2^o Marie-Élisabeth de CASSAGNE, née le 45 février 1778.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Jean-Baptiste-Antoine de CASSAGNE DE SAINT-JEAN DE LIBRON, né le 9 mars 1777, représentant et chef actuel de nom et d'armes de la famille, lequel a été agrégé, ainsi que ses deux fils, par lettres-patentes du 9 août 1847, à la noblesse héréditaire de Toscane, le père avec le titre de comte, et les fils : Antoine, avec celui de vicomte, et Étienne, avec celui de baron.

Le comte Jean-Baptiste-Antoine de CASSAGNE a épousé, le 17 avril 1809, demoiselle Marie-Françoise ROUCH, de laquelle il a eu :

- 1^o Antoine, vicomte de CASSAGNE, né le 40 mai 1840, non marié;
- 2^o Étienne, baron de CASSAGNE, né le 49 décembre 1843, et marié, le 45 juin 1842, à demoiselle Élise PAYRE, fille de M. Isidore Payre, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du conseil général de l'Aude, et de demoiselle Pélissier. De ce mariage est née :

Marie-Isaure de CASSAGNE.

DE CHABAN

AUNIS.

SEIGNEURS DE CHABAN, COMTES DE L'EMPIRE FRANÇAIS.



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois mouches du même. —*
 COURONNE : *De Comte. — SUPPORTS : Deux cygnes.*



ISSUE de vieille souche d'armateurs, la famille **MOUCHARDE CHABAN** est originaire de La Rochelle, et trouverait au besoin quel-
 qu'un de ses ancêtres parmi ces bourgeois huguenots qui maniaient
 l'épée comme des gentilshommes et qui se comportèrent si fièrement
 pendant le siège de 1628.

Elle a été anoblie par le Roi Louis XIV dans la personne de :

I. Isaac MOUCHARDE, écuyer, seigneur de Chaban, conseiller et secré-
 taire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances. La seigneurie de Chaban
 qu'il possédait et dont il a pris le nom était située dans l'Aunis, et se trouve aujourd'hui
 comprise dans la commune de Cran-Chaban. Il a laissé de son mariage avec damoiselle
 Suzanne de PONT plusieurs enfants, dont l'aîné fut :

II. Jean MOUCHARD, écuyer, seigneur de Chaban, capitaine au régiment de la Tour, cavalerie, mort en 1732. Il avait épousé demoiselle Renée GILLOIS. L'ainé des enfants issus de son mariage était :

III. François-Philippe-Amédée MOUCHARD, chevalier, seigneur de Chaban, capitaine au régiment des gardes françaises, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à La Rochelle, le 19 juin 1720, mort à Paris, le 24 décembre 1781. Il avait épousé demoiselle Anne-Louise MOUCHARD dont il a eu, entre autres enfants :

IV. François-Louis-René MOUCHARD, chevalier, seigneur, puis comte de Chaban. En 1789, il était lieutenant au régiment des gardes françaises dans lequel il servait comme officier depuis l'âge de seize ans. Il passa les temps orageux de la révolution dans une petite terre qu'il avait achetée des débris de sa fortune. Appelé à servir l'Empire par sa parenté avec la famille de Beauharnais, il fut successivement préfet de Coblenz, puis de Bruxelles, membre de la junte de Toscane, conseiller d'État et intendant général des finances et de l'intérieur des départements anséatiques. Il était d'une intégrité et d'une bienfaisance qui ont laissé de profonds souvenirs partout où il a vécu. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de lui, c'est de rappeler que les paysans du département de la Dyle l'appelaient *notre père Chaban*, et qu'il mourut du typhus en soignant, pendant le siège de Hambourg, les soldats atteints de cette maladie. Napoléon l'avait créé en 1809 chevalier de la Légion-d'Honneur et comte de l'Empire (1). Il était né à Paris le 18 août 1757 et il est mort le 23 mars 1814. De son mariage avec demoiselle Marie-Madeleine DUJON il a laissé plusieurs enfants dont l'aîné fut Charles-Marie-Louis, qui suit :

V. Charles-Marie-Louis MOUCHARD, comte de CHABAN, page de l'Empereur, lieutenant au premier régiment de carabiniers, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Paris le 26 février 1790, est mort à Romorantin le 18 mai 1819. Il avait épousé demoiselle Héloïse-Désirée MARGANNE. De ce mariage est issu un fils unique Charles-Louis-Marie, dont l'article suit :

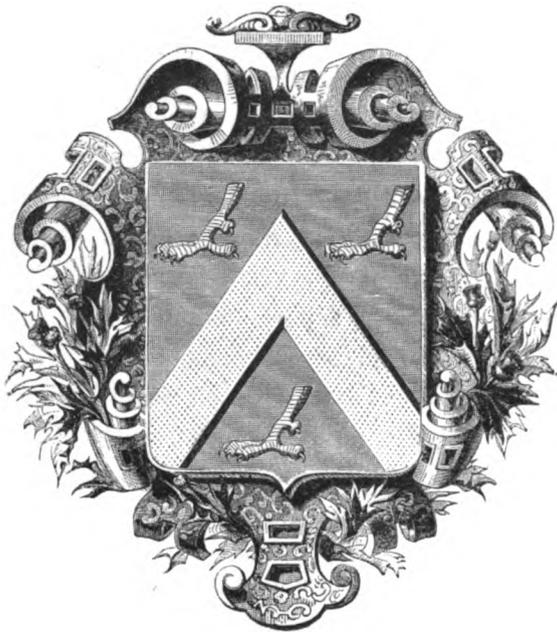
VI. Charles-Louis-Marie MOUCHARD, comte de Chaban, né à Vendôme le 23 octobre 1815, a épousé le 30 mai 1842 demoiselle Louise-Palmyre de LA SALLE-SÉGUIN.

1. Les armoiries qui furent concédées par l'Empereur au comte de Chaban étaient : *parti au 1 des armoiries de CHABAN ancien, au 2, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois scarabées du même, soutenu d'une champagne de gueules au signe des chevaliers de l'Empire, et un franc quartier des comtes-conseillers d'État* (échiqueté d'or et d'azur de six traits) *brochant sur le tout.*

DE CHABRON DE SOLILHAC

LANGUEDOC.

SEIGNEURS DE SOLILHAC, CHASSAGNOLES, GLAVENAS, LA TOUR,
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois pattes de griffon d'argent. — COURONNE :
De Comte. — SUPPORTS : Deux lions.



La noblesse de la famille DE CHABRON remonte aux temps les plus reculés. Divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons le *Gallia Christiana*, et l'*Histoire de Notre-Dame du Puy*, font mention de plusieurs personnages de ce nom qui furent sénéchaux de Beaucaire au XIII^e siècle. Les archives de la ville de Nîmes fournissent un grand nombre d'actes émanés de leur autorité. Au commencement du XV^e siècle, cette famille vint s'établir à Saint-Paulien, en Velay. C'est dans cette ville que vivaient au XVI^e siècle :

I. Guillaume de CHABRON, et Gaspard de CHABRON, seigneur de Bardon, tous deux fils de Guillaume de CHABRON et de Françoise de MOZAC, qui embrassèrent avec chaleur la cause du Roi Henri IV contre la Ligue. Ils animèrent tellement par leur exemple les habitants de Saint-Paulien, qu'ils les déterminèrent à tenir tête au parti ennemi jusqu'à son entière extermination.

Gaspard de CHABRON sut allier les qualités du magistrat aux vertus militaires : nous trouvons en effet qu'il fut en même temps conseiller du Roi, questeur des affaires criminelles en la sénéchaussée d'Auvergne, et au présidial de Riom, et enfin assesseur et premier conseiller.

Il laissa de son mariage avec demoiselle Gabrielle de FRÉTAT, le fils qui suit :

II. Georges de CHABRON, 1^{er} du nom, seigneur de Limandre, qui fut un des plus fidèles serviteurs du Roi Henri IV. Il leva 800 hommes de guerre, les conduisit au siège du château de Valon, sous les ordres du vicomte de Polignac, y fit des prodiges de valeur, et se signala encore à la prise de Montréal.

En 1632, il parvint avec cent hommes seulement à empêcher le vicomte de L'Étrange d'entrer dans la ville du Puy, dont celui-ci était gouverneur, et qu'il voulait livrer aux rebelles.

Nous pourrions citer encore bien d'autres exemples de la fidélité constante des membres de la famille de CHABRON, à leurs Rois.

A la même époque que Georges de CHABRON, vivait un Guillaume de Chabron, dont parle Chabrol dans son ouvrage des *Coutumes d'Auvergne*, lequel était jésuite et fut l'auteur d'un ouvrage de philosophie imprimé en 1650; il est décédé en 1670, à Toulouse.

Georges de CHABRON mourut en 1663; il avait épousé en 1640 demoiselle Elisabeth-Armande de COMBES, de laquelle il eut plusieurs enfants, savoir :

- 1^o Jacques de CHABRON, rapporté ci-après;
- 2^o Pierre de CHABRON;
- 3^o Joseph de CHABRON, religieux de l'ordre de Saint-François.

III. Jacques de CHABRON, né en 1646, épousa demoiselle Jeanne GALLIEN DE LABROUE, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

- 1^o Jean de CHABRON, seigneur de la Tour, mort sans postérité;
- 2^o Mathieu-Elzéar de CHABRON, dit le comte de Limandre, servit d'abord dans les cadets-gentilshommes et dans les gardes du corps du Roi pendant plusieurs années; puis il fut fait officier dans le Dauphin-étranger de cavalerie, et enfin capitaine de dragons en 1696. Quelques années après, en 1705, le Roi récompensa ses services en lui donnant une des compagnies qu'il avait créées dans le régiment du Mestre de camp général de ses dragons.
Et enfin il le choisit pour être son ambassadeur à Turin, près de S. A. le duc de Savoie. De son mariage avec demoiselle N. DANGUILLON il n'a eu qu'un fils: Georges de CHABRON, capitaine au régiment de Torcy, mort sans enfants;
- 3^o Georges de CHABRON, qui a continué la descendance;
- 4^o Jean-Baptiste de CHABRON embrassa comme ses frères la carrière des armes; il fut capitaine au régiment de la Ferronnais, cornette de la compagnie de Lanoue, et décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

IV. Georges de CHABRON, II^e du nom, seigneur de Chabron, Chassagnoles, Solilhac, coseigneur de Limandre, né le 1^{er} novembre 1670, subdélégué des commissaires départis par le Roi en Languedoc et en Auvergne, contribua puissamment à apaiser les séditions fréquentes qui s'élevèrent à cette époque dans ces deux provinces. En 1709, année de disette et de calamités, il fournit, au péril de sa vie, à l'armée du Dauphiné des grains dont

elle avait un extrême besoin, et sans lesquels elle n'aurait pu tenir la campagne. En 1721, il exposa maintes fois ses jours, en allant porter des secours sur tous les lieux atteints de la peste qui ravageait à cette époque le Gévaudan et le Vivarais.

Georges de CHABRON est mort le 3 mai 1749, laissant plusieurs enfants, savoir :

- 1° Georges de CHABRON, qui suit,
- 2° Guillaume de CHABRON, nommé, en 1727, prieur commendataire de Reugny,
- 3° Jacques-Dominique de CHABRON, seigneur de Glavenas, garde du corps du Roi;
- 4° Joseph de CHABRON, seigneur de Chassagnoles, aussi garde du corps du Roi, marié, en 1739, avec demoiselle Agnès DURAND DE FLORIVAL.

V. Georges de CHABRON, III^e du nom, seigneur dudit lieu, de la Tour, et de Solilhac, capitaine d'infanterie, est décédé le 16 janvier 1768, à l'âge de quatre-vingts ans.

Il a laissé le fils unique qui suit :

VI. Georges de CHABRON DE SOLILHAC, IV^e du nom, seigneur desdits lieux, qui épousa demoiselle Marguerite OLIER d'une ancienne et noble famille d'Auvergne qui porte pour armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.* Il est décédé dans un âge très-avancé, le 31 août 1807, et a laissé deux fils, savoir :

- 1° Georges-Marcellin de CHABRON, rapporté ci-après :
- 2° Jean-Georges de CHABRON, né le 11 août 1771, émigra dès les premiers jours de la révolution, servit dans l'armée du prince de Condé, et mourut de blessures qu'il avait reçues à Obendorff, le 27 décembre 1794.

VII. Georges Marcellin de CHABRON DE SOLILHAC, né le 12 octobre 1769 à Saint-Paulien en Velay; après avoir fait de brillantes études au collège d'Effiat, fut nommé officier au régiment d'Orléans, et ayant émigré au commencement des orages politiques de la révolution, il fit partie du cantonnement d'Ath, dès sa formation, qui eut lieu au mois de juin 1791. Il fit la campagne de 1792 à l'avant-garde de l'armée de Condé, en qualité de lieutenant d'une compagnie d'élite, toute composée de sous-officiers français. De là, il passa à l'armée de la Vendée en mai 1793. Fait prisonnier à la déroute du Mans, il fut condamné à être fusillé et eut le bonheur d'échapper et d'arriver à l'armée autrichienne d'où il fut envoyé en Angleterre pour le service de la cause royale. Il avait alors le grade de lieutenant-colonel. De retour de sa mission il fut attaché à l'armée de Bretagne comme aide-major-général colonel. C'est en cette qualité qu'il signa le traité de paix entre la république française et les troupes royales des départements de la Bretagne. Ce traité, daté de Mabilais, près Rennes, le 20 avril 1795, avait été précédé d'un projet de pacification, du 12 février, même année, également signé par M. de SOLILHAC et présenté aux commissaires du gouvernement républicain. Après avoir éprouvé toutes les angoisses d'une longue détention et d'une mise en jugement devant un conseil militaire, au mépris du traité de paix et de pacification, M. de SOLILHAC revint à Saint-Paulien, sa ville natale, dont il fut nommé maire quelque temps après. On n'a pas oublié que ce fut lui qui, par de sages conseils, fit échouer des projets de guerre civile fomentés dans le département, sous le Directoire. Ses concitoyens se rappelleront longtemps combien son administration comme maire a été douce et bienveillante. Dès les premiers jours de la Restauration, M. de SOLILHAC fut nommé

membre du conseil général du département de la Haute-Loire, qu'il présida longtemps, reçut du Roi les fonctions de commandant pour S. M. de la place de Verdun, et fut décoré des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Appelé dès 1815, par le suffrage des électeurs, à la Chambre des députés, il n'a pas cessé d'y siéger jusqu'à sa mort, arrivée le 20 novembre 1829. Honoré plusieurs fois du choix du Roi pour présider le collège électoral, il donna des preuves nombreuses de son attachement au gouvernement monarchique, et en même temps de son respect pour la liberté des suffrages. Les principes de justice et de modération réglèrent constamment sa conduite à la Chambre des députés. Dans la séance du 17 juillet 1821, en exprimant son opinion sur le dégrèvement, il disait à ses collègues : « Vous êtes, Messieurs, dans vos nobles fonctions, les réparateurs de toutes les injustices et les vengeurs de toutes les oppressions. » Il avait donné lui-même un remarquable témoignage de la noblesse et de l'élévation de ses sentiments, en demandant au Roi, par une lettre du 22 janvier 1819, le rappel de M. Réal compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et qui avait contribué, pendant la terreur, à le sauver de l'échafaud. M. de SOLILHAC est décédé à Saint-Paulien, le 20 novembre 1829. Il avait épousé le 29 janvier 1801 demoiselle Magdeleine Emilie-Euphrasie de LAGARDE.

De ce mariage sont issus cinq enfants, savoir :

- 1° Toussainte-Gabrielle-Catherine-Georgette de CHABRON DE SOLILHAC, née le 19 février 1803, mariée, le 18 février 1824, à Saint-Bonet-le-Château, à M. Pierre-Christophe-Régis BOUCHETAL DE LAROCHE ;
- 2° Claude-Magdeleine-Gaspard de CHABRON DE SOLILHAC, né le 17 septembre 1804 ;
- 3° Marie-Louise de CHABRON DE SOLILHAC, née le 19 mai 1806, mariée, le 29 octobre 1828, à M. Louis-Michel de BOUCHARRENC DE CHAUMEILS DE LACOSTE ;
- 4° Pierre-Joseph, qui suit ;
- 5° Marie-Françoise-Marcelline de CHABRON DE SOLILHAC, née le 28 mars 1810, mariée, le 15 juillet 1833, avec M. Gilbert-Alphonse ARNAULD.

VIII. Pierre-Joseph-Alexis de CHABRON DE SOLILHAC, né le 23 mai 1808, sortit de l'école de Saint-Cyr, en 1827, avec le grade de sous-lieutenant, entra avec ce grade dans le huitième régiment de cuirassiers, et quitta le service en 1830, parce qu'il ne voulut pas prêter serment à la nouvelle dynastie. Il a épousé, le 25 avril 1836, demoiselle Anne-Jeanne-Gabrielle de VARENES, fille de M. François-Gabriel-Jean-Etienne de Varenes, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, et de dame Jeanne-Marie-Marguerite de CHAMPFLOUR. La famille de Varenes, une des plus nobles et des plus anciennes d'Auvergne, porte pour armes : *D'azur, au chevron d'or et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Jean-Baptiste-Gabriel-Georges de CHABRON DE SOLILHAC, né le 13 janvier 1837 ;
- 2° Émilie-Gabrielle-Marthe de CHABRON DE SOLILHAC.

LE CORGNE

BRETAGNE.

SEIGNEURS DE LAUNAY, DE LA NOË-HALLÉ, DE TRESELIN, DE LA PLESSE,
DE LA VILLEMORHEN ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, au lion d'or passant, accompagné en chef de deux fleurs de lis du même. —*
COURONNE : *De Comte. — SUPPORTS :* *Deux lions.*



ANCIENNE et noble famille du duché de Lamballe en Bretagne, qui a constamment fait profession des armes et a été maintenue plusieurs fois dans tous les privilèges attribués à la noblesse d'extraction chevaleresque, notamment par arrêt rendu en la chambre de la réformation de Bretagne, le 15 juin 1669.

Connue dans l'histoire de cette province depuis une époque très-reculée du moyen âge, la famille LE CORGNE s'est fait remarquer par ses services militaires et par ses alliances avec les maisons les plus distinguées du pays, parmi lesquelles nous nous bornerons à citer celles de Kergouet, de Boullen, de Lesmeleuc, Gouicquet de la Villemarqué, de Liz de la Lande, de Queauguen, du Bohu, Jollan de Clerville, Hersart de la Villemarqué, de Châteaubriand, Couriolle de la Houssaye, Rogon de la Plesse, du Rocher de Saint-Riveul, du Bouilly de Turcant, de Langle de Beaumanoir, de Trédern, de Bruc, de Quélen, de Kergariou, Chrétien de Tréveneuc, Farcy de la Ville-du-Bois, de la Barre, Harscouët de Saint-Georges, Chaton des Morandais.

Dès le commencement du XV^e siècle, elle était en possession de la seigneurie de Launay, située paroisse de Maroué, et ses domaines ont compris, à différentes époques, les terres de la Noë-Hallé, de la Villemorhen, de Treselin, de la Plesse et un grand nombre d'autres fiefs nobles.

Il résulte d'un mémoire rédigé sur pièces authentiques, le 27 novembre 1776, par le juge d'armes de France, pour l'admission de M. Joseph-Gabriel-Ange LE CORGNE DE LAUNAY dans les pages de la Grande écurie du Roi, que la filiation suivie et non interrompue de cette maison commence à :

I. Jean LE CORGNE, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Launay, qui vivait au commencement du XV^e siècle, et fut compris au rôle des nobles de la paroisse de Maroué, évêché de Saint-Brieuc, convoqué au ban et arrière-ban, suivant actes des 25 avril 1446, 21 avril 1460, et 19 juillet 1476. Il épousa vers 1446 damoiselle Tualle de KERGOUET, dont il eut :

- 1^o Guillaume LE CORGNE, écuyer, qui figure parmi les nobles de l'évêché de Saint-Brieuc passés en revue en janvier 1479 et septembre 1481. Il mourut sans postérité avant l'année 1505;
- 2^o Rolland, qui suit;

II. Rolland LE CORGNE (1), écuyer, seigneur de Launay, marié à damoiselle Catherine BOULLEN, dont il eut :

- 1^o Jean, qui suit;
- 2^o François LE CORGNE, religieux bénédictin, qui transigea avec son frère, par acte du 11 septembre 1555.

III. Jean LE CORGNE, II^e du nom, écuyer, seigneur de Launay, fit aveu au Roi de cette seigneurie par acte du 15 mars 1539, et reconnut être tenu de fournir pour ledit domaine, lors de l'arrière-ban, « un homme puissant pour servir le Roi à cheval, armé des armures « requises pour un archer. » Il épousa en 1540 damoiselle Jacqueline de LESMELEUC, dont il eut :

- 1^o Gilles, qui suit;
- 2^o Marie LE CORGNE, mariée en premières noces à Gilles GOUCQUET DE LA VILLEMARQUÉ, et en secondes noces à Robert de LIZ DE LA LANDE, écuyer, seigneur dudit lieu.

IV. Gilles LE CORGNE, écuyer, seigneur de Launay, de la Noë-Hallé, de Villemorhen, de Treselin et autres lieux, fut au nombre des gentilshommes portant les armes en 1595 sous les ordres du maréchal d'Aumont, lieutenant-général pour le Roi en Bretagne. Il épousa damoiselle Gillette de QUEAUGUEN, fille de Raoul de Queauguen, écuyer, seigneur de la Motte. De ce mariage sont issus :

- 1^o Jean LE CORGNE, écuyer, seigneur de Launay, qui fit un accord avec son frère, le 17 mai 1624, et mourut sans postérité;
- 2^o Philippe, qui suit;
- 3^o Hélène LE CORGNE, dame de Treselin, mariée, le 20 avril 1623, à Pierre du BOHU, écuyer, seigneur du Bourgné.

4. Ledit Rolland LE CORGNE et son fils Jean prirent part à la souscription qui fut faite en 1530, parmi les nobles, pour la rançon du roi François I^{er}.

V. Philippe LE CORGNE, I^r du nom, écuyer, seigneur de la Noë-Hallé et de Villemorhen, épousa le 8 août 1629 damoiselle Elisabeth JOLLAN DE CLERVILLE, fille de Jacques Jollan de Clerville, écuyer, seigneur de Clerville et de Gauresac, et laissa de cette union :

- 1^o Philippe, qui suit;
- 2^o René LE CORGNE, écuyer, seigneur de la Noë-Hallé;
- 3^o Gilles LE CORGNE, écuyer, seigneur de la Villemorhen;
- 4^o Julien LE CORGNE, écuyer;
- 5^o François-Claude LE CORGNE, mort jeune.

VI. Philippe LE CORGNE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Launay, fut définitivement maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, ainsi que ses frères, par l'arrêt du 15 juin 1669 que nous avons cité plus haut, et partagea noblement les successions de ses père et mère suivant acte du 29 décembre 1685. Il avait épousé, 1^o le 29 novembre 1660 damoiselle Marguerite HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, fille aînée de François Hersart de la Villemarqué, écuyer, seigneur de la Villemarqué et de Saint-Briac, et de dame Jeanne de Chateaubriand; 2^o et en secondes noces damoiselle Suzanne COURIOLE DE LA HOUSSAYE. Du premier lit est issu :

VII. Louis LE CORGNE, chevalier, seigneur de Launay et autres lieux, alloué (1) de la juridiction de Lamballe, né le 13 août 1662, épousa le 30 octobre 1691, en présence de son père, damoiselle Jacquemine ROGON DE LA PLESSE, dame de la Plesse. De ce mariage sont issus :

- 1^o Louis-Philippe, dont l'article suit;
- 2^o Jean-Baptiste LE CORGNE, écuyer, seigneur de la Plesse, qui partagea avec son frère la succession de leur père, par acte du 2 janvier 1721.

VIII. Louis-Philippe LE CORGNE, chevalier, seigneur de Launay et autres lieux, premier alloué civil et militaire du duché de Penthièvre, à Lamballe, né dans cette ville le 30 septembre 1696, épousa suivant contrat du 13 décembre 1720 damoiselle Jeanne-Catherine DU ROCHER DE SAINT-RIVEUL, dame de Saint-Riveul, fille et héritière de Messire Jacques du Rocher, chevalier, seigneur de Saint-Riveul, et de dame Claude Le Chauff. De ce mariage est issu :

IX. Louis-Bonaventure-Jacques LE CORGNE, chevalier, seigneur de Launay et autres lieux, né à Maroué, le 14 juillet 1722, capitaine au régiment d'infanterie des Gardes Lorraines suivant commission du 2 avril 1746. Il épousa par contrat du 13 décembre 1749, demoiselle Françoise-Catherine DU BOUILLY DE TURCANT, dame de Resnon, fille de Messire François-Jean du Bouilly de Turcant, chevalier, seigneur d'Optair, de Resnon et autres lieux, et de dame Sainte-Guillemot de la Rozelaye. Ce contrat fut passé en présence de dame Jacquemine Rogon de la Plesse, veuve de Messire Louis LE CORGNE, et aïeule du futur. De ce mariage sont issus :

1. Le mot *alloué* a été employé, en Bretagne, pour désigner la qualité de lieutenant-général du bailli. Une réformation des ordonnances de l'hôtel des ducs de Bretagne, faite en 1445, porte *alloués* ou *baillis*.

- 1° Louis-Jean-François, qui suit ;
- 2° Joseph-Gabriel-Ange LE CORGNE DE LAUNAY, né à Lamballe le 20 février 1762, reçu en 1776 page de la grande écurie du Roi, sous le commandement de S. A. le prince de Lambesc, grand écuyer de France. Les preuves sur lesquelles eut lieu cette admission furent établies sur titres et pièces authentiques dans le mémoire dressé par le juge d'armes de France, le 27 novembre 1776, et dont nous avons fait usage pour rédiger la présente notice.
- 3° Marie-Vincente-Ange LE CORGNE, qui épousa, le 23 août 1776, René-Fiacre, comte de KERGARIOU, conseiller au parlement de Bretagne.

X. Louis-Jean-François, comte LE CORGNE, ainsi qualifié dans les actes antérieurs à la révolution, chevalier, seigneur de Launay, Bonabry et autres lieux, né le 16 juillet 1752, a épousé, le 4 mai 1774, demoiselle Judith de LANGLE DE BEAUMANOIR, d'une ancienne et noble maison de la province de Bretagne. De ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

- 1° Judith LE CORGNE, qui a épousé M. Louis de TRÉDERN, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
- 2° Jean-Baptiste-Marie-Louis, qui suit ;
- 3° Olympe-Augustine LE CORGNE, mariée à M. Auguste, marquis de BRUC ;
- 4° Joseph-Marie-Prosper LE CORGNE, chevalier, marié à demoiselle Stéphanie de QUÉLEN.

XI. Jean-Baptiste-Marie-Louis, comte LE CORGNE DE BONABRY, né le 13 mars 1786, ancien membre de la Chambre des députés, a épousé le 6 janvier 1805 demoiselle Cécile-Louise CHRÉTIEN DE TRÉVENEUC, de laquelle il a eu quatre enfants, savoir :

- 1° Cécile-Marie-Judith LE CORGNE, mariée à M. Armand-Paul-Marie-Ange de Farcy de la Ville-du-Bois ;
- 2° Méliite-Marie-Josèphe LE CORGNE, qui a épousé M. Gustave-Louis de la Barre ;
- 3° Mathilde-Marie-Henriette LE CORGNE, mariée à M. Ernest-Marie-Prosper Harscouet de Saint-George ;
- 4° Louis-Joseph-Anne, qui suit :

XII. Louis-Joseph-Anne, comte LE CORGNE, né le 29 septembre 1809, a épousé le 9 mai 1833 demoiselle Marie-Anne CHATON DES MORANDAIS, dont il a trois enfants, savoir :

- 1° Marie-Caroline-Louise LE CORGNE, née le 6 mai 1834 ;
- 2° Louise-Marie-Thérèse LE CORGNE, née le 25 août 1838 ;
- 3° Cécile-Marie-Charlotte LE CORGNE, née le 16 janvier 1842.

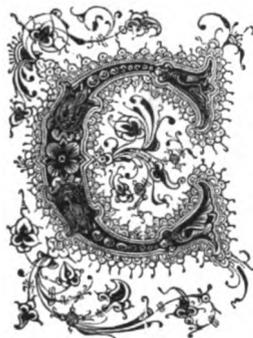
DE COMMINGES

GASCOGNE ET LANGUEDOC.

COMTES SOUVERAINS DE COMMINGES, COMTES DE PÉGUILHAN, VICOMTES DE MONTFAUCON,
BARONS DE SAINT-LARY, MARQUIS DE VERVINS, MARQUIS DE LASTRONQUES,
ET SEIGNEURS DES FIEFS ET TERRES CI-APRÈS :

AMBRES.	FLORENTIN.	ROZAY-SAINTE-AUBIN.
BATLONGUE (DE LA VALLÉE DE).	GIROSSENS.	SAINTE-ARAILLES.
BIANE.	GUIAUT.	SAINTE-GEORGES.
CABAROS.	LAUTREC.	SAINTE-GIRONS.
CADALON.	LUPIAT.	SAINTE-IBARS.
CASTILLON.	MANSIEUX.	SAINTE-LARY.
COAN.	MOLIS.	SAINTE-MARCEL.
CONFOLENS.	MONDILLAN.	SAUBOLE.
DORIAN.	MONTBLANC.	SERRERIA.
ESCOUBAS.	MONTGAILLARD.	SOURS.
ESPARRON.	PARISOT.	SPAON.
FENOLZ.	PELLETIÈRE.	TERSAC.
LA FERRIÈRE.	PEYROLA.	TYR.
FRECHET.	LA PORTE.	URATIS.
FIAT.	ROQUEFORT.	

ARMES : *De gueules, à quatre otelles ou amandes d'argent posées en sautoir (1). L'écu surmonté d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins et timbré d'une couronne de Comte, ayant pour cimier un griffon issant d'or. — SUPPORTS : Deux griffons d'or. — DEVISE : En amendant.*



COMMINGES, *Cominge* ou *Comenge*, est le nom d'un ancien comté situé au pied des Pyrénées et qui formait une province particulière dépendante du gouvernement de Guienne et Gascogne. Cette contrée, connue des anciens sous le nom de *Convenæ*, avait pour limites à l'orient, le comté de Foix et le Conserans, à l'occident le Bigorre et le comté d'Astarac, au nord le Languedoc, au midi les Pyrénées, qui la séparaient de la Catalogne. Ce pays se divisait en deux parties : le haut Comminges où étaient la ville de Saint-Bertrand de Comminges, siège

1. Les anciens comtes de COMMINGES portèrent jusqu'au milieu du XIII^e siècle : *D'argent, à la croix patée de gueules*. Nous lisons dans un mémoire domestique que ces armoiries avaient été données à la famille par Charle-

DE COMMINGES.



d'un évêché suffragant d'Auch et capitale de tout le comté, Saint-Gaudens, Montrejean, Salies; et le bas Comminges situé dans la plaine, et dont les villes principales étaient Lombez, évêché, l'Île-Dodon, Samatan et Muret.

Le Comminges a eu dès la fin du IX^e siècle ses comtes déjà héréditaires ou souverains dont le premier connu d'une manière certaine est *Anérius*, qui vivait de 850 à 900. Sa postérité masculine s'est continuée jusqu'à Pierre-Raimond, II^e du nom (1341-1375) lequel ne laissa que deux filles dont l'aînée, nommée Marguerite, recueillit seule la succession paternelle et transmit le comté de Comminges à Mathieu de Foix son troisième mari; mais celui-ci l'ayant maltraitée et retenue prisonnière, ce mariage fut rompu, et Marguerite fit don du comté de Comminges au Roi Charles VII, au préjudice de la branche cadette de sa maison (1).

Un puîné de la maison de COMMINGES, Gui, seigneur de Sainte-Foix, septième fils de Bernard II comte de Comminges, mort en 1150, est l'auteur de cette branche cadette, connue sous le nom de barons et comtes de Péguilhan, vicomtes de Montfaucon, et qui s'est éteinte elle-même dans la ligne aînée vers 1650, après avoir formé plusieurs rameaux dont les principaux sont les suivants :

- 1° Les barons de Saint-Lary, dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à nos jours;
- 2° Les seigneurs de Montblanc et d'Escoubas, éteinte dans la ligne masculine il y a quelques années et qui n'est plus représentée que par mademoiselle Virginie de COMMINGES née en 1792;
- 3° Les seigneurs de Sieuras, marquis de Lastronques, éteints en 1844;
- 4° Les seigneurs de Mansieux, éteints au commencement du dernier siècle;
- 5° Les marquis de Vervins, seigneurs de Saubole, éteints sous le règne de Louis XIV;
- 6° Les seigneurs de Roquefort, éteints en 1608;
- 7° Les seigneurs de Guitaut, issus du rameau de Roquefort;
- 8° Les seigneurs de la Ferrière, éteints en 1695.

Ainsi les comtes de COMMINGES SAINT-LARY, issus de la branche des comtes de Péguilhan, sont aujourd'hui les seuls représentants directs en ligne masculine de l'illustre maison des anciens comtes souverains de COMMINGES.

Cette glorieuse origine, établie de la manière la plus incontestable par les titres et documents que nous avons eus sous les yeux pour rédiger la présente notice, a été formellement reconnue par les lettres-patentes de Henri IV, du mois de mars 1597, qui érige en vicomté la baronnie de Montfaucon en faveur de Jean-Jacques de COMMINGES DE PÉGUILHAN, « lequel,

magne; mais il y a certainement erreur dans cette date, puisque les armoiries fixes et héréditaires sont postérieures de plus de deux siècles au règne de Charlemagne. Quoiqu'il en soit, ces premières armoiries de Comminges remontent à une époque très-reculée; celles que la maison porte depuis près de six siècles et encore aujourd'hui, lui furent concédées par saint Louis pendant la croisade de 1249, suivant une tradition adoptée dans la généalogie dressée par d'Hozier.

1. En 1464, le Roi Louis XI donna le comté de Comminges à Jean, bâtard d'Armagnac, maréchal de France, lequel mourut sans postérité en 1472. Rentré alors en possession du comté, Louis XI en disposa en faveur d'Odet d'Aydie, seigneur de Lescun. Ce fut seulement après la mort de ce dernier que le Roi Louis XII réunit le Comminges à la couronne, en 1498.

disent ces lettres, *est d'une qualité des plus distinguées, comme descendant immédiatement des comtes de Comminges et portant mêmes nom et armes.* »

Outre le comté de Comminges dont elle porte le nom, cette antique et noble maison a possédé un nombre très considérable de terres titrées et seigneuries, entre autres :

La vicomté, puis comté de Péguilhan, la vicomté de Montfaucon, le marquisat de Vervins.

On trouve parmi ses alliances les noms les plus illustres de la noblesse française. Le tableau suivant fera connaître les principales :

D'ARMAGNAC.	DE CAILLON-SAINT-ARAILLES.	DE MONTPELLIER.
D'ARAGON.	DES CARES.	DE MUN-SARLABOUS.
D'AURE.	DE CASTILLON.	DE MURET.
D'Auvergne.	DE COARAZE.	D'ORBESSAN.
D'ASTARAC.	D'ESPAGNE.	D'ORNEZAN.
DE BARRAU DE MONTÉGUT.	DE FERNANDEZ-CORDOVA.	DE PONS.
DE LA BARTHE.	DE FOIX.	DE LA ROQUE.
DE BAUDÉAN.	DE L'ISLE.	DE SACÈRE.
DE BÉARN DE MONCADE.	DE LAUTREC.	DE SAINT-ÉTIENNE-CAMPENAULT.
DE BEAUFORT.	DE MALVIN MONTAZET.	DE SAINT-GRESSE.
DE BIGORRE.	DE MARCA DE LA MARQUE.	DE SOULAS.
DE BOISSE.	DE MERITENS.	DE TOULOUSE.
DE BOURBON-MALAUSE.	DE MONCLAR.	DE TURENNE.
DE BURNIQUEL.	DE MONTFORT.	DE VILLEMUR.

Au milieu d'une foule de personnages distingués que cette maison a donnés à l'Église, à l'armée, à la diplomatie, aux conseils de nos Rois, on distingue particulièrement un cardinal de la sainte Église romaine, un archevêque, plusieurs évêques, un ambassadeur de France en Angleterre et en Portugal, des lieutenants généraux, un lieutenant général des galères, des maréchaux de camp, mestres de camp de cavalerie et d'infanterie, des capitaines des gardes du Roi, des capitaines de cent hommes d'armes, des gentilshommes de la chambre, trois premiers maîtres d'hôtel du Roi, plusieurs gouverneurs de Saumur et d'autres villes et places fortes, des chevaliers de l'ordre du Roi, de Malte, de Saint-Louis.

Une généalogie manuscrite dressée par Pierre d'Hozier en 1634, le *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye des Bois, le P. Anselme et d'autres historiens non moins estimés sont d'accord avec les titres et documents originaux pour établir la filiation suivie et non interrompue de la maison de COMMINGES depuis :

PREMIER DEGRÉ.

I. Anerius comte de COMMINGES, qui vivait de 850 à 900, comme l'atteste une charte de l'église d'Auch de l'an 980, rapportée dans l'*Histoire des grands officiers de la couronne*. Il eut entre autres enfants :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Arnaud, I^{er} du nom, comte de COMMINGES, mentionné dans une charte de 950, tirée du cartulaire de l'abbaye de Lézat au comté de Foix, et cité comme fils d'Anerius et père de Raimond dans la charte de 980 rapportée plus haut. Ses enfants furent :

- 1^o Raymond, qui suit;
- 2^o 3^o 4^o et 5^o Louis, Aimar, Garsias et Ramelus, tous quatre désignés comme frères de Raymond dans la charte de 980.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Raimond, I^{er} du nom, comte de COMMINGES, vivait aussi en 980 suivant le même titre, par lequel il fit donation à l'église d'Auch du lieu de Saint-Ferréol. Il eut pour enfants :

- 1^o Bernard, I^{er} du nom, qualifié, du vivant de son père, comte de COMMINGES, et mort sans enfants;
- 2^o Roger, qui suit;

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Roger, I^{er} du nom, comte de COMMINGES, succéda à son frère aîné, ainsi que l'attestent des chartes de l'abbaye de Lezat, datées de 1010 et 1026. Il eut pour fils :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Arnaud, II^e du nom, comte de COMMINGES, qui est nommé avec ce titre dans des actes de 1048 et 1063. Il eut, d'après les mêmes titres, trois fils qui furent qualifiés tous trois comtes de COMMINGES. Ces trois fils étaient :

- 1^o Roger, qui suit;
- 2^o Bernard de COMMINGES;
- 3^o Raimond de COMMINGES.

SIXIÈME DEGRÉ.

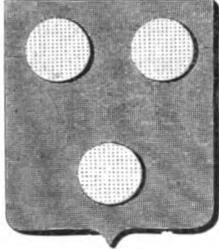
VI. Roger, II^e du nom, comte de COMMINGES, vivait encore en 1114. Ses enfants furent :

- 1^o Bernard, qui suit;
- 2^o Brune de COMMINGES, mariée à Geoffroi, sire de Pons, dont on fait sortir la célèbre maison de Pons, en Saintonge.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Bernard, II^e du nom, comte de COMMINGES, florissait sous le règne de Louis VI, dit le Gros. « En 1116, dit de Belloy, il passa les Pyrénées accompagné de Raimond comte de Tolose, pour secourir Alphonse le Batailleur, Roi de Castille et de Léon, contre les Maures. » Il est mentionné dans un titre de 1119 et dans une donation qu'il fit en 1139

avec sa femme et ses fils, à Bernarde, sa fille. Il fonda avec son fils Bernard l'abbaye de Bonnefond, de l'ordre de Citeaux, et vers l'an 1145 celle des Feuillants. Il fut tué en 1150 auprès de la ville de Saint-Gaudens, et inhumé dans l'abbaye de Bonnefond. Il avait épousé Dias de MURET, fille et héritière de Geoffroi, seigneur de Muret et de Samatan.



Armes de MURET : *D'azur, à trois besants d'or.*

De ce mariage sont issus, outre plusieurs fils morts sans enfants :

- 1° Dodon, qui suit;
- 2° Guy, qui a fondé la branche des barons et comtes de Peguilhan, rapportée après la postérité des comtes de COMMINGES;
- 3° Bernarde de COMMINGES, mariée à Roger de BÉZIERS.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Dodon, surnommé Bernard, III^e de ce dernier nom, comte de COMMINGES, prit part aux guerres d'Alphonse, Roi de Castille, contre Ramire, Roi d'Aragon, et Garcias, Roi de Navarre. Selon Zurita, il accompagna Alphonse lorsque ce dernier fit son entrée à Sarra-
gosse en 1134. Il vivait encore en 1181, et avait épousé Laurence de TOULOUSE, fille de Raimond V, comte de Toulouse.

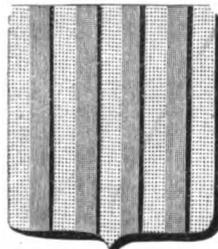


Armes de TOULOUSE : *De gueules, à la croix clechée, vidée et pommetée d'or.*

Leur fils aîné fut :

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Bernard, IV^e du nom, comte de COMMINGES, qui suivit le parti de Raimond, comte de Toulouse, contre Simon de Montfort sous le règne de Louis VIII. Son nom se trouve mêlé à l'histoire des événements importants de cette guerre. Dans un traité qu'il fit avec le
Roi d'Aragon, à Toulouse, en l'année 1212, il prend le titre de comte de COMMINGES *par la grâce de Dieu* : *Bernardus Dei gratiâ comes Convenarum.* (Voy. D. Vaissette *Hist. de Lan-*
guedoc.) Il mourut en 1225 et fut inhumé à l'abbaye de Bolbonne où l'on croit qu'il s'était retiré. Il avait épousé :



1° Stéphanie de BIGORRE, veuve de Pierre vicomte d'Acqs, et fille de Centule, III^e du nom, comte de Bigorre, et de Matilde ou Matille parente d'Alphonse II, Roi d'Aragon; 2° Contoure DE LA BARTHE, issue des Rois d'Aragon, laquelle il répudia. (Armes de la BARTHE : *D'or, à quatre pals de gueules*); 3° MARIE, dame de Montpellier; 4° selon quelques auteurs, BÉATRIX dont il n'eut pas de postérité. Il laissa entre autres enfants :

Du premier lit :

- 1° Bernard, qui suit (1);

1. C'est par erreur que La Chesnaye des Bois a dit que Bernard était issu du second mariage.

- 2° Péronnelle de COMMINGES, mariée, en 1196, à Gaston de MONCADE, vicomte de Béarn ;
 3° Arnaud-Roger de COMMINGES, élu évêque de Saint-Bertrand de Comminges, en 1242 ;

Et du troisième lit :

- 4° Péronne de COMMINGES, mariée à Centule, comte d'ASTARAC, un des plus puissants seigneurs de la Guienne.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Bernard, V° du nom, comte de COMMINGES, succéda à son père en 1225 et mourut en 1241. De son mariage avec Cécile de Foix, fille de Raimond Roger, comte de Foix, il laissa, entre autres enfants :

- 1° Bernard, qui suit ;
 2° Arnaud-Roger de COMMINGES, évêque de Toulouse, en 1297 ;
 3° Marguerite ou Mascarosse de COMMINGES, mariée à Henri II, comte de RODEZ et vicomte de Carlat ;

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Bernard, XI° du nom, comte de COMMINGES, fut fait chevalier par saint Louis en 1242 et épousa Laure de MONTFORT, fille de Guy-Philippe de Montfort, comte de Castres, lequel était fils du célèbre Simon, comte de Montfort, et d'Alix de Montmorency.



Armes de MONTFORT : *De gueules, au lion d'argent, la queue fourchue et passée en sautoir.*

Bernard XI est mort en 1312, laissant de ce mariage :

- 1° Bernard, XII° du nom, comte de COMMINGES, fait chevalier en 1343, mort en 1335. Il avait épousé :
 1° Capsuelle d'ARMAGNAC, sœur de Bernard VI, comte d'Armagnac ; 2° Marguerite, vicomtesse de TURENNE, fille de Raimond VII, vicomte de Turenne, toutes deux mortes sans enfants ; 3° Marthe de l'ISLE-JOURDAIN, fille de Bernard IV, seigneur de l'Isle-Jourdain. Il eut de ce dernier lit :
- A. Jean de COMMINGES, né posthume, mort sous la tutelle de sa mère, en 1339 ;
 B. Cécile de COMMINGES, mariée à Jacques d'ARAGON, comte d'Urgel, fils d'Alphonse IV, Roi d'Aragon ;
 C. Jeanne de COMMINGES, mariée à Pierre-Raimond II, comte de COMMINGES, son cousin germain ;
 D. Aliénor de COMMINGES, femme de Guillaume, comte de BEAUFORT, frère du pape Grégoire IX ;
 E. Marguerite de COMMINGES, mariée à Renaud, sire de PONS, d'où sont sortis les ducs de la ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT ;
 F. G. Deux autres filles ;
- 2° Pierre-Raimond, qui suit ;
 3° Guy de COMMINGES, chevalier, seigneur de Figeac ;
 4° Arnaud-Roger de COMMINGES, évêque de Lombez en 1317, et ensuite de Clermont ;
 5° Jean-Raimond de COMMINGES, élu successivement évêque de Maguelonne en 1309, archevêque de Toulouse en 1317, et cardinal en 1327 ; il refusa la papauté, ne voulant pas s'engager à transférer le saint-siège d'Avignon à Rome ;
 6° Simon de COMMINGES, évêque de Maguelonne ;
 7° Cécile de COMMINGES, mariée à Amauri, vicomte d'ASTARAC ;
 8° Éléonore, femme de Gaston II, comte de Foix ;
 9° Béragère de COMMINGES, qui épousa Géraud d'AURE, vicomte d'Arboust.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Pierre-Raimond, I^{er} du nom, comte de COMMINGES, fut d'abord vicomte de Ferrières. Il s'empara, après la mort de Jean de COMMINGES, son neveu, du comté de Comminges au préjudice de ses nièces, prétendant que c'était un fief masculin dont les femmes devaient être exclues. Il en résulta une guerre qui ne fut terminée que par le mariage de son fils avec une de ses nièces. Pierre-Raimond mourut en 1341. Il avait épousé Françoise d'ARMAGNAC-FEZENSAQUET (1).



ARMES d'ARMAGNAC : Écartelé aux 1 et 4, d'argent, au lion de gueules ; aux 2 et 3, de gueules au léopard lionné d'or.

De ce mariage sont nés entre autres enfants :

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Pierre-Raimond, II^e du nom, comte de COMMINGES, vicomte de Ferrières, testa au mois de septembre 1375. Il avait épousé en 1350 Jeanne de COMMINGES, sa cousine germaine, fille et héritière de Bernard VII, comme on l'a vu plus haut. Il ne laissa de cette union que deux filles :

1^o Marguërite, qui suit (2) ;

2^o Éléonore de COMMINGES, mariée à Jean, comte d'AUVERGNE et de BOULOGNE. Leur fille Jeanne épousa Jean de FRANCE, duc de Berry, frère de Charles V.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Marguerite de COMMINGES, comtesse de Comminges, dame de Ferrières, succéda à son père dans le comté de Comminges. Elle épousa : 1^o en 1378, Jean III, comte d'ARMAGNAC ; 2^o en 1386, Jean d'ARMAGNAC, vicomte de Fezensaquet ; 3^o en 1419, Mathieu de FOIX, auquel elle apporta le comté de Comminges. Celui-ci exerça sur elle les plus mauvais traitements, et la retint prisonnière pendant vingt-trois ans, d'abord au château de Saint-Marcet, ensuite au château de Saint-Julien. Le Roi Charles VII lui rendit la liberté, et, en reconnaissance de ce bienfait, elle fit donation à ce prince du comté de COMMINGES en 1442, et mourut en 1443. Par un accord fait avec Mathieu de Foix, celui-ci eut la jouissance du comté jusqu'à sa mort arrivée en 1453. Le Roi prit alors possession du comté de COMMINGES, qui fut définitivement réuni à la couronne, comme il a été dit ci-dessus, en l'année 1498.

1. Françoise de Séguzac, selon la Chesnaye des Bois.

2. Suivant la Chesnaye des Bois, la seconde fille de Pierre-Raimond II se nommait Agnès, et mourut sans alliance avant l'année 1392.

BRANCHE DES BARONS ET COMTES DE PÉGUILHAN, VICOMTES DE MONTFAUCON,
DE LAQUELLE SONT ISSUES LES BRANCHES ACTUELLEMENT EXISTANTES.

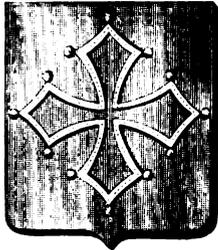
HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Gui de COMMINGES, seigneur de Sainte-Foix, fils puîné de Bernard II, comte de Comminges et de Dias de Muret, eut entre autres enfants :

- 1° Bernard, qui suit ;
- 2° Raimond de COMMINGES, chevalier ;

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Bernard de COMMINGES, 1^{er} du nom de sa branche, fut seigneur de Sainte-Foix et du pays de Saves. Il est cité dans divers titres du Trésor des chartes de 1226, 1232 et 1240. Par son testament, non daté, et conservé également au trésor des chartes, il met ses enfants ci-après nommés sous la protection de son cousin Bernard, comte de Comminges, et de Raimond, comte de Toulouse. Il avait épousé Hunaude de LAUTREC (1), dont les armes étaient : *De gueules, à la croix clechée, vidée et pommetée d'or*, et de laquelle il eut, entre autres enfants :



- 1° Bernard de COMMINGES, 2^e du nom, qui rendit hommage, avec Fortanier, son frère, au comte de Toulouse, pour la terre de Saves, celle de Savery, la ville de Crie, Villeneuve et Bolbonne, suivant deux actes de 1240 et 1242. Il mourut sans enfants avant l'année 1269 ;
- 2° Fortanier de COMMINGES, décédé sans postérité ;
- 3° Aimery, qui suit ;

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Aimeric ou Aimery de COMMINGES, 1^{er} du nom, seigneur de Péguilhan, de Montblanc et autres lieux, apparait comme troisième fils de Bernard 1^{er} et cousin de Bernard comte de Comminges, dans divers actes de 1240, 1242 et 1249. Il confirma en 1275 aux habitants de Montblanc la charte de privilèges que leur avait accordée le comte Bernard de Comminges. Ses fils furent :

- 1° Aimery, qui suit ;
- 2° Roger de COMMINGES, exécuteur du testament du comte de Comminges, son cousin.

ONZIÈME DEGRÉ.

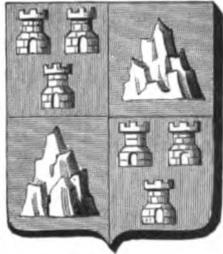
XI. Aimeric de COMMINGES, 2^e du nom, chevalier, seigneur de Peguilhan, Montdillan, Martres, Rieulles, Samatan et autres lieux, nommé fils d'Aimeric I dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit à Bernard VII, comte de Comminges, son cousin, le 21 mars 1330, eut pour fils :

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Aimeric de COMMINGES, 3^e du nom, chevalier, seigneur de Péguilhan, Montdillan, Martres, Rieulles, Marignac, Spaon et autres lieux, reçut en don de Marguerite, comtesse

1. Nommée par erreur Blanche de UNAUD dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye des Bois.

héritière de COMMINGES, l'an 1377, les terres de Molis, Sours et leurs dépendances. Il fit dénombrement en 1380, pour ses diverses seigneuries, au nombre de plus de vingt. Il avait épousé 1° Guillemette de CASTILLON, 2° en 1395 N... d'ORBESSAN, dont il n'eut pas d'enfants.



Armes de CASTILLON : Écartelé, aux 1 et 4, de gueules, à 3 tours d'argent; aux 2 et 3, d'azur, à un rocher d'argent.

Du premier lit est né :

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Aimeric de COMMINGES, IV^e du nom, chevalier, baron de Péguilhan, seigneur de Montdillan, Martres, Spaon, Montgaillard, Molis, Castillon et autres lieux, sénéchal du comté de Comminges, lequel épousa, le 13 septembre 1420, Jeanne de COARAZE, dame de l'autre partie de Péguilhan, et vivait encore en 1466.



Armes de COARAZE : De gueules, au léopard d'or.

De ce mariage sont issus :

1° Aimeric, qui suit ;

2° Roger de COMMINGES, chevalier, seigneur de Roquefort, Saint-Féréol, Saint-Antoine, Cologne, Guitaut et autres lieux, rendit hommage pour ces terres, en 1356, et épousa Mascarosse d'ORNEZAN. Ses descendants ont formé deux branches, dont l'aînée, celle des seigneurs de Roquefort, alliée aux maisons de Joyeuse, de Foix et de Lomagne, s'est éteinte à la mort de Jean de COMMINGES, chevalier, seigneur et baron de Roquefort, qui ne laissa pas d'enfants de son mariage avec Briette de VILLEMUR, qu'il avait épousée en 1555. La branche cadette, celle des seigneurs de Guitaut et de la Ferrière, de Fléac, Saint-Fort et la Réole, Langlade, l'Aiguille, a jeté un grand éclat sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Elle a produit, entre autres personnages distingués, Nicolas de COMMINGES, chevalier, seigneur de Langlade, gouverneur de Clermont, en Lorraine, et capitaine des gardes; François de COMMINGES, seigneur de Guitaut, gouverneur de Saumur, en 1650, et capitaine des gardes de la Reine; Charles de COMMINGES, seigneur de Fléac, capitaine des gardes, maître d'hôtel du Roi, tué au siège de Pignerol; Gaston-Jean-Baptiste de COMMINGES, chevalier, dit le comte de Comminges, gouverneur de Saumur, lieutenant général des armées du Roi, ambassadeur de France en Portugal et en Angleterre; Louis de COMMINGES, chevalier, dit le comte de Comminges, gouverneur de Saumur, mestre de camp de cavalerie; Philippe-Victor de COMMINGES, chevalier de Malte, tué au service, en 1678; François de COMMINGES, frère du précédent, aussi chevalier de Malte, mort en 1726, et qui a été le dernier de sa branche. Au rameau des seigneurs de la Ferrière, issu des seigneurs de Guitaut, appartenaient Gaspard de COMMINGES, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de la Ferrière, gentilhomme de la chambre du Roi; Gaspard de COMMINGES, II^e du nom, chevalier de Malte, en 1634, lieutenant général des galères; Henri de COMMINGES, chevalier, seigneur de la Ferrière et de Biron, maréchal des camps et armées du Roi, dont le fils fut nommé aussi Louis de COMMINGES, est mort sans alliance, en 1695.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Aimeric de COMMINGES, V^e du nom, chevalier, baron de Péguilhan, seigneur de Montdillan et autres lieux, marié à Clariane ou Clariade d'ESPAGNE, fille de Bertrand



d'Espagne, chevalier, seigneur de Ramefort, sénéchal de Foix.

Armes de d'ESPAGNE : *D'argent, au lion de gueules et une bordure de sinople, chargée de six écussons d'or, bordés de gueules.*

De cette union sont nés deux fils :

- 1° Arnaud-Guilhem, qui suit ;
- 2° Aimeric de COMMINGES, chevalier, auteur de la branche des marquis de Vervins, seigneurs de Saubole, Molis, Spaon et autres lieux, alliée aux maisons de Mauléon, de Coucy, d'Espagne, d'Aure, de Pouilly, de Joyeuse-Grandpré. Cette branche, représentée au XVII^e siècle par Louis de COMMINGES, marquis de Vervins, premier maître d'hôtel du Roi, mestre de camp d'infanterie, s'est éteinte en la personne de son fils, Louis-Joseph de COMMINGES, marquis de Vervins, né en 1664 et mort sans postérité.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Arnaud-Guilhem de COMMINGES, chevalier, baron de Péguilhan, baron de Montfaucon, marié en 1487 à Isabeau de la BARTHE, issue des Rois d'Aragon.

Il en eut deux filles et un fils qui suit :

SEIZIÈME DEGRÉ.



XVI. Mathieu de COMMINGES, chevalier, baron de Péguilhan, servit en Italie sous le Roi de Navarre, et testa en 1554. Il avait épousé en 1519 Marie d'AURE.

Armes d'AURE : *D'or, au levrier de gueules rampant, et une bordure de sable, chargée de huit besants d'or.*

De ce mariage virent :

- 1° Roger, qui suit ;
- 2° Nicolas de COMMINGES, auteur de la branche des seigneurs de Mansieux et de Montpezat, éteinte dans la maison de la Tour-Landorthe.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Roger de COMMINGES, 1^{er} du nom, baron de Péguilhan, chevalier de l'ordre du Roi, épousa par contrat du 28 juin 1543 Jeanne de SAINT-ÉTIENNE, fille de Jacques de Saint-Étienne, seigneur de Campenault, dont les armes sont :



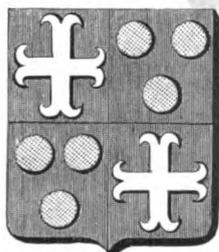
D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.

Et laissa de cette union :

- 1° Jean-Jacques, qui suit ;
- 2° Nicolas de COMMINGES, vicomte de Péguilhan et de Saint-Étienne, auteur de la branche des seigneurs de Sieuras, marquis de Lastronques, dont la filiation est donnée par La Chesnaye des Bois jusqu'en 1772, et qui était représentée par Théodore de COMMINGES, *marquis de Lastronques*, mort en 1841, ne laissant que des filles.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. Jean-Jacques de COMMINGES, en faveur duquel Henri IV érigea en vicomté la baronnie de Montfaucon par lettres du mois de mars 1597, est, comme nous l'avons dit, reconnu dans ces lettres *descendant des comtes de Comminges et portant mêmes nom et armes.* « Il y est qualifié conseiller du Roi en son conseil d'État, chevalier de son ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, premier baron du pays de COMMINGES, seigneur de Péguilhan, seigneur des terres et baronnie de Montfaucon et Sours. » Il épousa, le 14 janvier 1579, Françoise de MONTCLAR, fille de Pierre de Montclar et d'Anne de Saint-Lary.



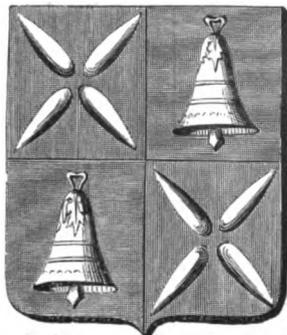
Armes de MONTCLAR : *Écartelé aux 1 et 4, de gueules, à une croix ancrée d'argent; aux 2 et 3, de gueules, à trois besants d'or.*

De son mariage avec Françoise de MONTCLAR, Jean-Jacques de COMMINGES a laissé :

- 1° Roger de COMMINGES, II^e du nom, comte de Peguilhan, vicomte de Montfaucon, par lettres d'érection du mois d'avril 1712, sénéchal du comté de Comminges, gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur des château et ville de Saint-Béat, épousa Catherine de BOURBON-MALAUSE, héritière de la branche de ce nom de l'illustre maison de Bourbon, et ne laissa de ce mariage qu'une fille : Andrée de COMMINGES, comtesse de Peguilhan, qui vivait en 1656, et fut mariée à Anet de VILLEMUR, baron de Pailès;
- 2° Paul, auteur de la branche de SAINT-LARY, rapportée ci-après;
- 3° Charles de COMMINGES, mort sans postérité;
- 4° Pierre de COMMINGES, auteur de la branche des seigneurs de Montblanc et d'Escoubas, dont La Chesnaye des Bois a donné la filiation jusqu'en 1772, et qui a été représentée il y a quelques années par M. Jean-Gustave de COMMINGES, chevalier, (fils de Jean-François), lequel n'a laissé qu'une fille : Virginie de COMMINGES, née en 1792, non mariée.

BRANCHE DES BARONS DE SAINT-LARY, ISSUE DES BARONS DE PÉGUILHAN.

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.



XIX. Paul de COMMINGES, chevalier, baron de Saint-Lary, second fils de Jean-Jacques de Comminges, vicomte de Péguilhan et de Françoise de Montclar, fut chevalier de l'ordre du Roi, devint baron de Saint-Lary par la donation que lui en fit, le 1^{er} avril 1585, Anne de Saint-Lary son aïeule, donation qu'elle confirma par son testament du 19 avril 1590, à la condition que le donataire joindrait aux armes de Comminges celles de Saint-Lary (*D'azur, à la cloche d'argent*). Cette branche a porté pour armoiries depuis cette époque : *Écartelé, aux 1 et 4, de gueules à quatre otelles d'argent; aux 2 et 3, d'azur, à la cloche d'argent.*

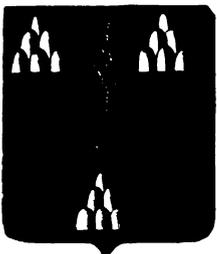


Paul de COMMINGES épousa, le 8 juin 1615, Jeanne de MÉRITENS, fille de Marc-Antoine de MÉRITENS et de Jacquette d'Isalguier.

Armes de MÉRITENS : *D'azur, à un arbre au naturel, et un levrier d'argent rampant contre l'arbre.*

De cette union est né le fils qui suit :

VINGTIÈME DEGRÉ.



XX. Roger de COMMINGES, baron de Saint-Lary, se distingua au siège de La Rochelle en 1628. Marié, le 12 décembre 1650, à Jeanne de MARCA DE LA MARQUE, qui porte pour armes : *D'azur, à une palme d'or, accompagnée de trois montagnes de six coupeaux d'argent, posées 2 et 1, il a laissé pour fils :*

VINGT-UNIÈME DEGRÉ.



XXI. Jourdain de COMMINGES, baron de Saint-Lary, capitaine de dragons au régiment d'Espinay, chevalier de Saint-Louis, né le 2 mars 1664 ; il épousa, le 9 décembre 1693, Marie-Anne de BARRAU, fille de Henri de Barrau, écuyer, seigneur de Montégut.

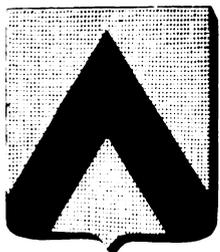
Armes de BARRAU : *D'or, à un lion de gueules.*

Jourdain de COMMINGES mourut à Dôle le 24 août 1724, laissant de cette union, outre une fille religieuse :

- 1^o Bernard, qui suit ;
- 2^o Gaston de COMMINGES, mort, en 1729, lieutenant au régiment de Touraine ;
- 3^o Marthe de COMMINGES, mariée à Jean-François du POUY, baron de Sacère ;

VINGT-DEUXIÈME DEGRÉ.

XXII. Bernard de COMMINGES, baron de Saint-Lary, seigneur de Saint-Arailles et de Biane, appelé le *baron de Comminges*, né en 1696, lieutenant-colonel au régiment de La Rochefoucauld, chevalier de Saint-Louis, fit avec distinction la guerre d'Italie, et ayant pris sa retraite en 1755, fut fait lieutenant des maréchaux de France en Comminges. C'est lui qui fit rebâtir le château de Saint-Lary, où il mourut le 13 octobre 1778.



Il avait épousé : 1^o le 13 février 1730, Jeanne-Françoise de CAILLON, dame de Saint-Arailles et de Biane ; 2^o et le 6 janvier 1738, Marie-Anne de SOULAS.

Armes de SOULAS : *D'or, au chevron de sable.*

De ces alliances sont nés :

Du premier lit :

- 1^o Marie-Joseph de COMMINGES, dit le *comte de Comminges*, seigneur de Saint-Arailles et de Biane, né en 1734, lieutenant-colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, décédé le 15 août 1807, sans enfants de son mariage avec demoiselle Jeanne de la ROQUE ;

Et du second lit :

- 2^o Marie-Anne-Marthe de COMMINGES, décédée sans alliance le 22 octobre 1810 ;
- 3^o Jean-Bernard, qui suit :

VINGT-TROISIÈME DEGRÉ.



XXIII. Jean-Bernard de COMMINGES, baron de Saint-Lary, né le 7 novembre 1753, servit dans le régiment de dragons de La Rochefoucauld, se retira très-jeune du service et épousa, le 8 août 1797, demoiselle Joséphine de **MALVIN DE MONTAZET**.

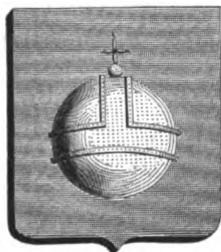
Armes de **MALVIN DE MONTAZET** : *D'azur, à trois étoiles d'argent.*

Jean-Bernard est décédé le 31 décembre 1835, laissant de ce mariage, outre une fille morte en bas âge :

- 1° Joseph-Hector-Gustave, dont l'article suit ;
- 2° Léon-Jean-Bernard de **COMMINGES**, né le 22 juillet 1802, décédé sans alliance le 30 janvier 1834 ;
- 3° Ferdinand-Louis-François de **COMMINGES**, frère jumeau du précédent, qui prit du service en Espagne, en 1823, fut lieutenant au 4^e régiment d'infanterie de la garde royale, puis capitaine. Marié en 1830 à demoiselle Joséphine de **FERNANDEZ-CORDOVA**, dont il n'eut point d'enfants, il se retira, après la mort de Ferdinand VII, à Valence, en Espagne, et donna sa démission en 1837. Il se proposait alors de rentrer en France ; mais il mourut en mer, le 8 juillet 1837, dans la traversée de Valence à Port-Vendres. Il est inhumé à Tarragone ;
- 4° Auguste de **COMMINGES**, né le 22 juillet 1807, marié, en février 1835, à demoiselle Eugénie de **SAINT-GRESSE**, et résidant à Callian, près Vic-Fezenzac (Gers). Il a trois enfants :
 - A. Hector de **COMMINGES** ;
 - B. Ida de **COMMINGES** ;
 - C. Emma de **COMMINGES**.

VINGT-QUATRIÈME DEGRÉ.

XXIV. Joseph-Hector-Gustave, comte de **COMMINGES SAINT-LARY**, baron de Saint-Lary, né à Saint-Gaudens, le 27 août 1800, chevalier des ordres de Saint-Ferdinand de première classe, du Phénix de Hohenlohe et de la Fidélité, servit en Espagne sous les ordres de son parent le lieutenant général comte d'Espagne, dont il était aide de camp au siège de Pampelune en 1823. Il entra ensuite comme lieutenant au régiment de cavalerie légère de la Reine Amélie, et à la formation de la cavalerie de la garde en 1825, il fut fait sous-lieutenant aux cuirassiers avec rang de lieutenant, et l'année suivante capitaine-lieutenant aux chasseurs à cheval de la garde. Démissionnaire en 1829, il a épousé, le 3 mai de ladite année, demoiselle Marie-Alexandrine de **MUN-SARLABOUS**, fille d'Antoine, comte de **Mun-Sarlabous**, ancien premier page de la Reine Marie-Antoinette, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne de Saint-Félix.



Armes de **MUN** : *D'azur, à un monde d'argent, croisetté et cerclé d'or.*

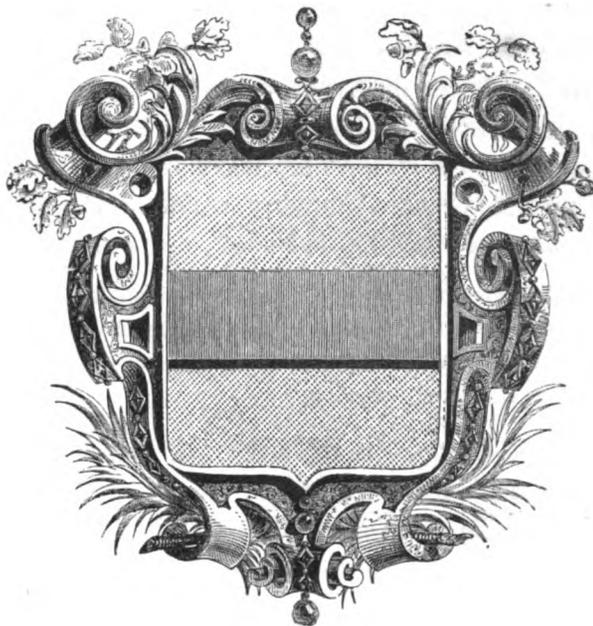
De ce mariage sont issus :

- 1° Élie-Marie-Bernard de **COMMINGES SAINT-LARY**, né le 6 mars 1834 ;
- 2° Célestine-Louise de **COMMINGES SAINT-LARY**, née le 25 août 1834, morte l'année suivante ;
- 3° Fernand-Louis de **COMMINGES SAINT-LARY**, né le 4 juillet 1835 ;
- 4° Marie-Louise-Fortunée de **COMMINGES SAINT-LARY**, née le 19 juillet 1840 ;
- 5° Blanche-Sophie-Adrienne de **COMMINGES SAINT-LARY**, née le 22 janvier 1842.

DE CONDÉ

HAINAUT, CHAMPAGNE, POITOU.

SIRES ET BARONS DE CONDÉ EN HAINAUT, SEIGNEURS DE TRAINCOURT EN CHAMPAGNE, DE VILFOLLET, DE VILLIERS-LE-CHEZÉ, DES BOESSES, DES ÉTIÈRES, DE LA MARGOTTERIE ET AUTRES LIEUX, EN POITOU.



ARMES : D'or, à la fasce de gueules. — DEVISE : *Loyauté.* — CRI DE GUERRE : *Vieil Condé.*



La baronnie de CONDÉ en Hainaut était possédée dès les temps les plus reculés du moyen âge par l'ancienne et puissante maison de ce nom, qui s'était alliée depuis longtemps avec les comtes de Hainaut, les ducs de Brabant et les comtes de Flandres, lorsqu'elle eut l'honneur de mêler son sang à celui de la maison de Bourbon, en 1335, par le mariage de Jeanne de Châtillon, petite-fille de Catherine de CONDÉ et de Jacques sire de Châtillon, avec Jeanne de Bourbon comte de la Marche, auquel elle apporta en dot une partie de la seigneurie de CONDÉ.

Les anciens sires de Condé, dont la généalogie a été donnée en 1648 par Vinchant dans ses *Annales de la province et comté de Hainaut*, sont issus, suivant le témoignage de Jacques de Guyse, d'un chevalier normand qui fit bâtir la tour de Condé et dont le fils porta, le premier, le titre de sire ou baron de CONDÉ.

La filiation régulière de cette famille s'établit sans interruption depuis Roger, sire de CONDÉ, qui donna en 1200, à l'église de cette ville, conjointement avec ses cousins les sires d'Avesnes, toutes les dîmes féodales de son domaine. Il épousa Alix de MONS, fille de Gosuin de Mons et de Béatrix de Rumigny, laquelle était elle-même fille de Baudouin de Jérusalem, comte de HAINAUT.

La postérité de Roger de CONDÉ a possédé dans le Hainaut, outre la baronnie de Condé, les seigneuries de Fontaines, de Bellœil, de Moriamés, de Carency, de Duysant, d'Aubigny, de Bucquoy et de Ronsoy.

Les limites de cette notice ne nous permettent de citer qu'un petit nombre des personnages distingués que cette famille a produits pendant son séjour dans le Hainaut.

Godefroy de CONDÉ, surnommé *de Fontaines*, fils de Roger, fut évêque de Cambrai de 1220 à 1238, et a laissé un nom vénéré comme législateur de la ville de Cambrai, à laquelle il donna la charte de commune appelée *la loy de Godefroy*.

Nichol ou Nicolas de CONDÉ, sire de Condé et de Fontaines, frère de Godefroy, était un des principaux seigneurs de la cour de Baudouin, Empereur de Constantinople. Il épousa Isabeau de Moriamés, fille et héritière d'Arnoult sire de Moriamés et de Bellœil, laquelle après la mort de son mari, épousa en secondes noces Robert de Béthune et fut mère de Mahaut de Béthune, femme de Guy de Dampierre, comte de Flandre.

Nicolas de CONDÉ, II^e du nom, petit-fils de Nichol, eut, entre autres enfants :

- 1^o Catherine de CONDÉ, qui de son mariage avec Jacques de CHATILLON, eut Hugues de Chatillon, père de Jeanne de Chatillon, qui porta une partie de la seigneurie de Condé dans la maison de Bourbon en épousant, comme nous l'avons dit, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, tige de la branche de BOURBON-CONDÉ; 2^o Guillaume, qui suit;

Guillaume ou Willame de CONDÉ, sire de Bellœil, de Moriamés et de Condé en partie, continua la descendance masculine de sa maison.

Un arrêt de la cour de Vandières atteste « qu'Arnold de Condé et ses frères, petits-fils de « Guillaume, abandonnèrent leur ville de Condé en 1318 et se retirèrent en différents « royaumes, notamment en France et en Espagne, où ils ont fait loyal service. »

Josias de CONDÉ, fils d'Arnold, s'établit en Champagne près de Clermont en Argonne, où sa postérité s'est divisée en deux branches principales, encore subsistantes.

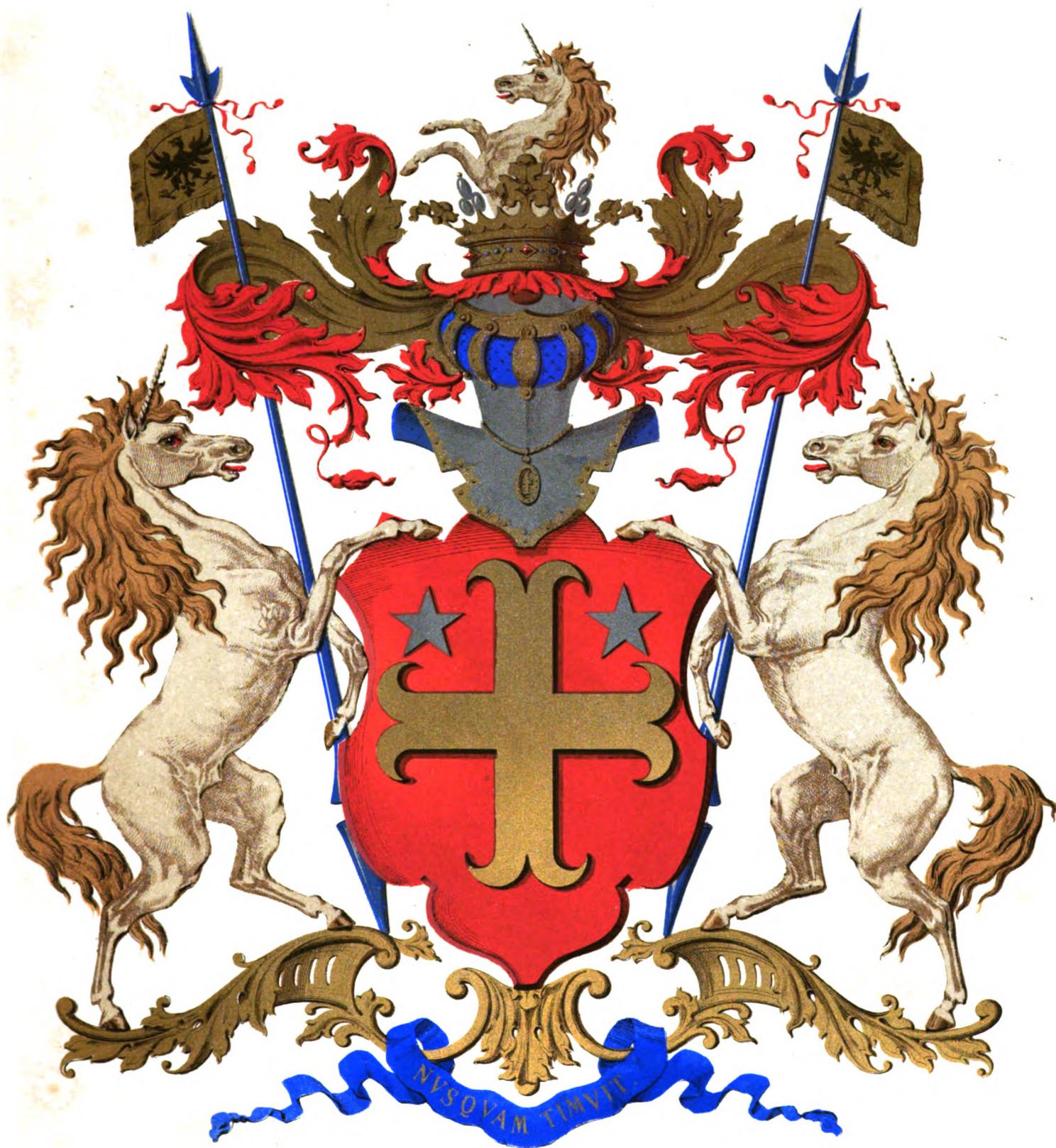
L'une de ces branches, qui a conservé le titre de baron de CONDÉ et a possédé les seigneuries de Bellefontaine, Autrecouff, la Neuville, les Termes, Avocourt, la Cour en Champagne, a été l'objet d'une notice insérée au tome XX du *Nobiliaire universel de France*. Elle est aujourd'hui représentée par M. Georges-Ferdinand-Emile, baron de CONDÉ, auditeur au conseil d'État.

L'autre branche titrée seigneurs de Traincourt en Champagne, et établie depuis le XVI^e siècle en Poitou, a produit en 1715, devant M. Quentin de Richebourg, intendant de cette province, des titres authentiques établissant sa noblesse et son antique origine. Ses principaux domaines dans le Poitou étaient les seigneuries de Villefollet près de Melle, de Villiers-le-Chézé, des Boësses, des Étières et de la Margotterie.

Cette branche, qui compte parmi ses alliances plusieurs des plus grands noms de la noblesse de France, entre autres ceux de SAINT-GELAIS et de LUSIGNAN, est aujourd'hui divisée en deux rameaux, dont l'aîné a pour chef : M. N.... de CONDÉ, capitaine au 38^e régiment de ligne, fils de M. Jean-Pierre de CONDÉ, chevalier, seigneur de Villefollet, Villiers et autres lieux, et de dame Marie-Benigne de GARNIER.

Le second rameau était représenté il y a quelques années par M. Félix-Théodore de CONDÉ, qui est décédé laissant de son mariage avec demoiselle Clémentine du RIVAULT, plusieurs enfants qui habitent avec leur mère la ville de Châtellerault.

DE COURVOL.



NIVERNAIS.

DE COURVOL

NIVERNAIS.

MARQUIS, COMTES ET VICOMTES DE COURVOL, MARQUIS DU TREMBLAY,
BARONS DE POUSSERY,

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES RAPPORTÉS CI-APRÈS :

ABRANE.	GRANDVAUX.	MONTENOISON.
LES AUBUS.	HERRY.	MOULINS.
AUNE.	ISSENAY.	OULON.
AUTHIOU.	LIMANTON.	POULIGNY.
BAZOLLES.	LOMBRAUT.	S ^t -GERVAIS-LE-VERNEUIL.
BEUVRON.	LUCERY.	SAVIGNY.
BILLERON.	LUCY.	TAIS.
LA CHAPELLE S ^t -ANDRÉ.	LUGNY.	THOMERY.
CHATENOIS.	MIMASSON.	LE TREMBLAY.
CHAZEUIL.	MICHEL-EN-LONGUE-SALLE.	VILLIERS-SUR-NOYN.
CROISY.	MONTARON.	LE VRILLIERS.
ESTIVAUX.	MONTAS.	

ARMES : *De gueules, à la croix ancrée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent. L'écu timbré d'un casque ayant pour cimier une licorne issante. — COURONNE :* *De Marquis.*
— **SUPPORTS :** *Deux licornes supportant chacune une bannière d'or, chargée d'une aigle de sable au vol éployé. — DEVISE :* *Nusquam timuit.*



LA maison de COURVOL, autrefois CORVOL, une des plus anciennes du Nivernais, tire son nom d'une petite ville de cette province, située près de Clamecy, au diocèse d'Auxerre, et autrefois chef-lieu d'une châtellenie. Cette ville, appelée en latin *Corvallis*, *Corvillum*, *Corvolium*, *Curvavallis*, et en français *Corvol*, *Corval*, *Corvoul*, *Courvaul*, *Courvout*, *Courvol*, *Courvoul*, et même *Courvou* dans l'idiome populaire, existait avant le V^e siècle. Elle fut donnée à l'oratoire de Saint-Maurice, par saint Germain, évêque d'Auxerre, mort en 448, et elle est mentionnée dans un grand nombre de chartes postérieures citées par l'abbé Lebeuf, le P. Labbé et Dom Martène. Dans le moyen âge on a ajouté au nom de cette ville l'épithète d'*Orgueilleux*, par corruption de celle d'*Argileux*, pour la distinguer d'un bourg voisin,

fondé en 981 par un de ses seigneurs Bernard de COURVOL, et qui avait reçu de son fondateur le nom de *Courvol-dam-Bernard*.

Les seigneurs de COURVOL qui apparaissent dans l'histoire dès le X^e siècle ont constamment tenu un des premiers rangs dans la noblesse militaire du Nivernais par l'ancienneté de leur origine, par l'importance de leurs possessions, leurs alliances avec les premières familles du pays, et les services qu'ils ont rendus dans les armées de nos Rois.

La ville de COURVOL avait cessé dès le XIII^e siècle d'appartenir à ses anciens seigneurs (1), et au siècle suivant la terre de Courvol-dam-Bernard était également sortie de leur maison (2). Mais ils avaient conservé un grand nombre de seigneuries considérables, dont nous avons énuméré les principales en tête de la présente généalogie.

Leurs principales alliances sont avec les maisons de :

D'ASSUE.	DE GAYOT.	DU REAU.
DE LA BARRE.	DE GOURDON.	DE REUGNY.
DE BAULDOIN.	DE LUGNY.	DE SAINT-JULIEN.
DE BAZAY.	DE MARREY.	DE SAINT-PÈRE.
BIDAUD DE POUSSERY.	DE MONTIGNY.	DE SAINT-VERAIN.
DE BONGARS.	DE MONTSAULNIN.	SAVE DE SAVIGNY.
DE LA BUSSIÈRE.	DE MOULAS.	DE SESSAC.
DE BRÉCHARD.	DE PAGANY.	DE THOURY.
DE CHASSY.	DES PAILLARDS.	DE LA TOURNELLE.
DE DISSY.	DE LA PERRIÈRE.	DE TROUSSEBOIS.
D'ESPENSE.	PIERRE DE FRANAY.	DE LA VENNE.
DE FELY.	DU PLAN.	DE VICHY.
GASSEAU DE FUCY.	DU PRÉ DE SAINT-MAUR.	

Plusieurs jugements d'intendants, rendus lors de la recherche de 1666, ont confirmé la maison de COURVOL dans toutes ses prérogatives de noblesse chevaleresque.

Sa généalogie détaillée, dressée sur pièces authentiques, et dont l'original est déposé au cabinet des titres de la Bibliothèque du Roi, a été imprimée en 1750, et publiée de nouveau, avec des additions et rectifications, en l'année 1753, in-4. C'est le travail le plus étendu qui ait été fait jusqu'ici sur cette maison, dont la Thaumassière n'avait parlé que d'une manière très-incomplète dans son *Histoire de Berry*. Les articles publiés en 1759 dans la dernière édition du *Dictionnaire de Moreri*, et en 1772 dans le *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye des Bois, ne sont que des extraits de la généalogie dont nous venons de parler.

1. La seigneurie de Courvol-l'Orgueilleux était réunie, avant l'année 1284, au domaine des comtes de Nevers, qui l'inféodèrent depuis à divers gentilshommes. Cette ville fut distraite du bailliage d'Auxerre pour être réunie à celui de Villeneuve-le-Roi, par lettres du Roi Charles VI, datées du 19 juillet 1384.

2. Cette terre n'était plus dans la maison de Courvol en 1380, époque à laquelle Jeanne d'Artois, veuve de Simon de Thouars, comte de Dreux, en rendit hommage au comte de Nevers. En 1466, Courvol-dam-Bernard appartenait à Perrette de la Rivière, dame de la Roche-Guyon, et passa depuis dans plusieurs familles. M. Fremin, président au bureau des finances de Paris, l'acquit en 1708, et la transmit à son petit-fils, M. Fautrier, qui la possédait en 1753.

Depuis la rédaction de ce dernier ouvrage, un certain nombre de titres ont été retrouvés; des renseignements nouveaux ont été recueillis dans diverses archives. C'est à l'aide de cet ensemble de documents, auxquels nous avons joint le résultat de nos propres recherches, que nous avons rédigé la présente notice. Toutefois il nous a été impossible jusqu'à présent de combler complètement les lacunes que présentent les premiers degrés. Les cartulaires des abbayes du Nivernais renfermaient sans doute beaucoup d'indications sur l'histoire de la famille de COURVOL entre le X^e et le XIII^e siècle, mais malheureusement ces précieux documents ont été détruits lorsque ces monastères furent pillés et brûlés pendant les guerres de religion.

Dès l'an 908, la ville de *Corvol* ou *Courvol* était possédée par les seigneurs de ce nom dont la postérité s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Mais le plus ancien personnage de cette maison dont le nom soit connu dans l'histoire d'une manière certaine, est :

Bernard de COURVOL, seigneur dudit lieu, qui fonda en 981, à peu de distance de la ville qu'il possédait, un bourg auquel il donna son nom et qui fut appelé, comme nous l'avons dit, *Courvol-dam-Bernard* (1).

Hugues de COURVOL, chevalier, vivait vers la fin du siècle suivant. Une charte du prieuré de la Charité-sur-Loire, datée de l'an 1088, indiction XII, le cite comme tenant alors la seigneurie de *Courvol de Corvolio* de Robert des Oulches lequel en donna la mouvance à ce monastère, du consentement d'Agnès, sa femme.

Quelques années après, lorsque la première croisade eut été décidée au concile de Clermont, Hugues de Courvol suivit Godefroy de Bouillon à la conquête de Jérusalem et périt les armes à la main dans la Terre-Sainte, avec deux de ses frères dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms.

Hugonin de COURVOL, chevalier, était seigneur de Courvol-dam-Bernard et de Chazeuil en 1124; Raoul et Enguerrand de Courvol, chevaliers, seigneurs de Courvol-l'Orgueilleux et de Courvol-dam-Bernard, se trouvèrent en 1146 au concile de Vezelay, et partirent pour la croisade. Enguerrand, à son retour, fit construire avec Marie de SAINT-VERAIN, sa femme, une maladrerie à Courvol-l'Orgueilleux.

Au commencement du XIII^e siècle, Charles de COURVOL ou de *Courvout*, Robert et Guillaume de COURVOL, ses parents, tous trois chevaliers, prirent une part glorieuse à la victoire de Bouvines remportée en 1214 par Philippe-Auguste sur l'empereur Othon. Suivant une tradition qui s'est perpétuée parmi leurs descendants, ils enlevèrent à l'ennemi une bannière sur laquelle était peinte l'aigle impériale, et le Roi Philippe-Auguste leur permit de garder ce précieux témoignage de leur vaillance. C'est en mémoire d'un fait d'armes si remarquable, que cette bannière figure dans les armoiries de la maison de COURVOL (2).

Hugues de COURVOL, II^e du nom, chevalier, prenant le titre de baron de Courvol ou de

1. *Dam* est, comme on sait, l'abréviation de *Dominus*, et se retrouve dans beaucoup de noms de lieux, par exemple dans *Dammartin*, *Dampierre*, etc.

2. Nous lisons dans un mémoire domestique que cette bannière, aux armes de l'Empire, s'est conservée jusqu'à la révolution chez M. le Marquis de Courvol, au château de Lucy. Plus tard on ajouta à cette bannière, dans les armoiries, cette devise : *In caede explicat alas*.

Corvou, fut confirmé dans la possession de cette seigneurie par la comtesse Mahaut de Courtenay en 1224.

Jean de COURVOL, chevalier, était seigneur de Courvol-dam-Bernard en 1246.

La filiation non interrompue de la maison de Courvol est établie sur titres et documents authentiques, depuis :

PREMIER DEGRÉ.

I. Gaucher de COURVOL, I^{er} du nom, chevalier, seigneur de Courvol-dam-Bernard, lequel florissait à la fin du XIII^e siècle et vivait encore en 1301 comme le prouve un acte de cette date. Il eut pour enfants :

- 1^o Gaucher, qui suit;
- 2^o Jean de COURVOL, damoiseau, mort sans alliance.

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Gaucher de COURVOL, II^e du nom, chevalier, seigneur d'Issenay, du Tremblay et autres, cité dans plusieurs titres des années 1327, 1330, 1349, 1354, laissa de son mariage avec damoiselle Isabeau, dont le nom de famille n'est pas connu :

- 1^o Gui de COURVOL, chevalier, seigneur du Tremblay et d'Issenay, qui rendit hommage au comte de Nevers pour sa maison forte d'Issenay, en 1363. Il fit, en 1390, un testament dont les termes annoncent un homme puissant et de la position la plus élevée. Il mourut au mois d'août 1399. Il avait épousé damoiselle Thomasse de Dissy, dame de Sallières, dont il n'eut pas d'enfants;
- 2^o Jean, qui suit;
- 3^o Girard de COURVOL, écuyer, mort sans alliance;
- 4^o Renaud de COURVOL.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Jean de COURVOL, chevalier, seigneur du Tremblay, d'Issenay et autres lieux, mentionné dans des titres de 1377 à 1389, fut père de :

- 1^o Gaucher, qui suit;
- 2^o Huguette de COURVOL, qui épousa Périnet GRASSAY, écuyer, capitaine de la Charité-sur-Loire, et vivait en 1425.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Gaucher de COURVOL, III^e du nom, chevalier, seigneur du Tremblay, d'Issenay et de Tais ou Thais en partie, épousa en 1401 damoiselle Jeanné BIDAUD DE POUSSERY dont il eut :

- 1^o Jean de COURVOL, chevalier, seigneur du Tremblay, d'Issenay et du Poussery, marié, le 26 juillet 1444, à Jeanne de la TOURNELLE, de l'illustre et ancienne maison de ce nom en Bourgogne, fille de Pierre de la Tournelle, écuyer, seigneur dudit lieu, en Morvant, et de Jeanne de Lugny. Il mourut sans enfants avant l'année 1463;
- 2^o Philibert, qui suit;
- 3^o Étienne de COURVOL, écuyer, mort sans enfants en 1448;

- 4° Hérard, auteur commun des diverses branches cadettes, dont l'une a continué la descendance jusqu'à nos jours. Son article viendra plus loin ;
 5° Catherine de COURVOL, mariée à Jean de MARREY ou de MARRY, écuyer, seigneur de Villaines ;
 6° Jeanne de COURVOL, qui épousa Simon COIGNET, écuyer, seigneur de Châtenois ;
 7° Guillaume de COURVOL, prieur de Commagny.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Philibert de COURVOL, chevalier, coseigneur du Tremblay, Issenay, Faveray, Montaron, Poussery, Tais et autres lieux, obtint avec son frère Jean, du Roi Charles VII, en 1447, la permission de bâtir une forteresse au Tremblay. Philibert et ses frères Jean, Étienne et Hérard, rendirent de grands services à la cause royale pendant les guerres contre les Anglais, et Charles VII leur adressa à cette occasion plusieurs lettres honorables, qui ont été retrouvées en 1773 et sont aujourd'hui dans les archives de la famille. Une de ces lettres, datée du Bois-sire-Amé, permet à « ses amis et féaux chevaliers, Jean, Philibert, Étienne et Hérard de Courvol, de porter deux fleurs de lys dans leurs armes, » autorisation dont quelques-uns seulement de leurs descendants ont fait usage. Philibert de Courvol épousa par contrat du 10 septembre 1454 damoiselle Agnès de SAINT-JULIEN, fille de Jean de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Neuilly, et de dame Agnès de Courtenay, de la branche des seigneurs de Champigneulle et de Bleneau, issus, comme on sait, de la maison royale de France par Pierre de Courtenay, un des fils de Louis-le-Gros.



Les armes de SAINT-JULIEN sont : *De sable, semé de billettes d'or, et un lion du même brochant.*

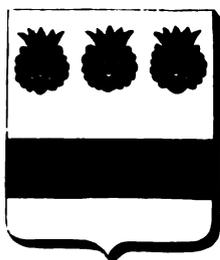
De ce mariage sont issus :

- 1° Gaucher de COURVOL, IV° du nom, chevalier, seigneur du Tremblay et de Tais, mort sans alliance ;
 2° Jean de COURVOL, écuyer, seigneur de Montaron, décédé également sans alliance ;
 3° Alexandre de COURVOL, écuyer, gentilhomme servant du duc de Brabant, comte de Nevers, en 1477, mort sans postérité ;
 4° Antoine, qui suit ;
 5° Gui de COURVOL, seigneur de Poussery et de Montaron, prieur commandataire de Saint-Victor de Nevers, mort avant 1524 ;
 6° Anne de COURVOL, mariée, 1° le 30 juillet 1480, à Guillaume de BAULDOIN, écuyer, seigneur dudit lieu ; 2° à Jean de FRANAY, écuyer, seigneur de la Mouche ;
 7° Jeanne de COURVOL, qui épousa, par contrat du 27 juin 1486, Ortongue d'ASSUE. De ce mariage sont issus les seigneurs de Chastenay, le Vieil et de Leugny, qui se sont éteints dans la maison de Prie.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Antoine de COURVOL, chevalier, seigneur du Tremblay, d'Issenay, de Faveray et autres lieux, fut marié deux fois : 1° le 12 juin 1499 à Jeanne de SESSAC ou de CESSAC (1), fille de Guinet de Sessac, chevalier, seigneur de Beausson, et de Marguerite de Merse, dont il n'eut point de postérité ; 2° et à Philiberte de LA PERRIÈRE, d'une ancienne et noble

1. Ce nom est écrit dans quelques titres *Cesac* et *Sesac*.



maison du Nivernais, fille de Jean de la Perrière, écuyer, seigneur de la Bove et de Saint-Michel en Longue Salle, et de Jeanne Maumigny (1).

Armes de LA PERRIÈRE : *D'argent, à une fasce de sable abaissée sous trois têtes de léopard du même, lampassées et couronnées de gueules, et rangées en fasce.*

De cette seconde union sont issus :

- 1^o Louis de COURVOL, chevalier, seigneur du Tremblay et autres lieux, épousa, le 16 mars 1534, damoiselle Philippe de SAINT-PÈRE, fille de Jean de Saint-Père, écuyer, seigneur de Verø, et de dame Paule Le Bourgoing. Louis de Courvol mourut peu après ce mariage, sans laisser de postérité. Avec lui s'est éteinte, en ligne masculine, la branche aînée de la maison de Courvol ;
- 2^o Jeanne de COURVOL, dame du Tremblay, de Montaron, de Faveray, d'Issenay, de Poussery, de Tais et autres lieux, hérita, par la mort de son frère, de tous les biens de sa branche. Elle épousa : 4^o par contrat du 8 octobre 1526, Jacques de REUGNY (2), écuyer, seigneur de Riegot et de Lancray, fils de Philippe de Reugny, écuyer, seigneur de Reugny, Riegot, Promesson, Lancray et autres lieux, et de Catherine de Marrey. De ce mariage est sortie une nombreuse postérité, qui a hérité des seigneuries de la branche aînée de Courvol. Un descendant de Jacques de Reugny et de Jeanne de Courvol, messire Louis-Alexandre de REUGNY, chevalier, comte du Tremblay, a fourni à MM. de Courvol, en 1751, les titres et renseignements à l'aide desquels la généalogie de leur maison a été publiée pour la seconde fois, avec des augmentations, en 1753.

Après la mort de Jacques de Reugny, Jeanne de COURVOL épousa en secondes noces, le 19 juillet 1552, Gilbert LE GROING, écuyer, seigneur d'Arculat, la Chaussade et Hormeaux, d'une famille illustre du Berry, qui portait : *D'argent, à trois têtes de lion arrachés de gueules, couronnées d'or, et un croissant de sable mis en abîme.* Elle n'eut point d'enfants de ce second mariage.

BRANCHE DE LAQUELLE SONT ISSUS LES SEIGNEURS DE GRANDVAUX, LUCY, LUCERY, LES AUBUS, BAZOLLES, MONTAS ET CHAMPEAUX.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Hérard de COURVOL, écuyer, quatrième fils de Gaucher de Courvol, III^e du nom, chevalier, seigneur du Tremblay, et de Jeanne Bidaud de Poussery, épousa par contrat du 25 mai 1459 en présence de Jean de COURVOL, chevalier, seigneur d'Issenay, son frère, damoiselle Philiberte DU REAU, d'une ancienne et noble famille du Berry, qui porte pour armes : *D'argent, à une bande de gueules, frangée de sable.* Elle était fille de Jean du Reau, écuyer, seigneur de Chailleau, et de dame Claude de la Choue. Ce contrat a été produit par MM. de Courvol devant MM. d'Herbigny et de Machault, intendants de Bourges et d'Orléans, en 1667. Hérard de Courvol mourut avant l'année 1515, laissant de cette union :



- 1^o Philibert, qui suit ;

1. Après la mort d'Antoine de Courvol, Philiberte de la Perrière se remaria, en 1518, à Jean de Lodines, dit *Jam-Pierre*, écuyer, seigneur de la Bouhe, dont elle a eu postérité.

2. La maison de REUGNY, une des plus anciennes du Nivernais, s'est alliée à celle de Partenay, de Bongars-d'Ar-silly, de Regnier de Guerchy, de la Rivière, de Choiseul, de Loron. Elle a pour armes : *Palé d'argent et d'azur de six pièces, et un croissant de gueules sur le tout.*

- 2° Jean de COURVOL, écuyer, qui épousa damoiselle Marie de MOULAS, avec laquelle il fit, le 25 juin 1550 une vente d'héritage aux enfants de Philibert, son frère ;
- 3° Étienne de COURVOL, écuyer, vivant en 1545 ;
- 4° Jeanne de COURVOL, mariée à Jean de PENIER, écuyer, dont elle était veuve en 1529 ;
- 5° Françoise de COURVOL, qui épousa Jean d'ESPENSE, écuyer, mort avant 1529. La maison d'Espense, une des plus anciennes et des plus distinguées de Champagne, s'est alliée à l'illustre famille des Ursins d'Italie, et a produit, entre autres personnages éminents, le célèbre Claude d'Espense, cardinal, un des plus savants théologiens et des plus habiles négociateurs du XVI^e siècle, mort en 1571. Cette famille portait : *De gueules à trois chèvres d'or, l'une sur l'autre ;*
- 6° Anne de COURVOL, mariée à Jean de BAZAY, écuyer.

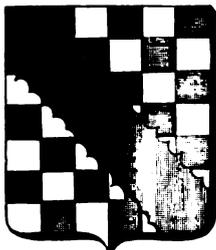
SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Philibert de COURVOL, 1^{er} du nom de cette branche, écuyer, épousa par contrat du 7 août 1515, damoiselle Jeanne de BAZAY, fille de Claude de Bazay, écuyer, et de Jeanne de la Forest. Il vivait encore en 1550. De ce mariage il a laissé :

- 1° Claude, qui suit ;
- 2° Jean de COURVOL, écuyer, seigneur de Russy, fut au nombre des cinq cents archers de l'ordonnance du Roi, et servit plus tard dans la compagnie des soixante-dix lances, sous la charge du duc de Nivernais, dont la revue fut passée à Troyes le 2 juin 1562. Il est qualifié capitaine dans un titre du 26 juin 1584.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Claude de COURVOL, écuyer, acquit avec son frère quelques fiefs seigneuriaux de Jean leur oncle, le 25 juin 1550. Il épousa : 1° Rolette de MONTIGNY, de l'ancienne et illustre maison de ce nom en Champagne, qui porte pour armes : *Échiqueté d'argent et d'azur, et une bande engrêlée de gueules brochant ;* 2° et par contrat du 27 septembre 1577, Guyotte de GOURDON, d'une maison distinguée originaire d'Écosse, veuve de Richard Scot, écuyer, homme d'armes de la compagnie de M. Le Grand, écuyer de France. Claude de COURVOL mourut avant l'année 1579, laissant pour enfants, SAVOIR :



Du premier lit :

- 1° Philibert, qui suit ;
- 2° Jean de COURVOL, écuyer, qui vendit, le 4^{er} février 1588, à Philibert, son frère, sa part dans la succession de leurs père et mère, et mourut entre les années 1604 et 1604. Il avait épousé, par contrat de mariage du 31 octobre 1584, damoiselle Edmée des PAILLARDS, veuve de Charles de la Porte, écuyer, seigneur de Servanday, et fille de Jean des Paillards, écuyer, seigneur de Marquettans, et de dame Barbe de Baudouin. La famille des Paillards, aujourd'hui éteinte, s'est plusieurs fois alliée directement ou indirectement à la maison de Courvol,
- 3° Jeanne de COURVOL, mariée à Claude de FÉLY, écuyer, suivant titre de 1589 ;

Et du second lit :

- 4° Autre Jean de COURVOL, écuyer, coseigneur de Savigny et seigneur de Bazolles, marié : 1° le 24 juillet 1604, à Edmée de GAYOT, fille d'Edme de Gayot, écuyer, et de Henriette de Paris, et sœur de François de Gayot, écuyer, coseigneur de Savigny, duquel mariage il n'eut pas d'enfants ; 2° le 14 novembre 1640, damoiselle Charlotte de la BUSSIÈRE, fille de Claude de la Bussière, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Jeanne de la Forest. Jean de COURVOL, décédé après l'an 1640, laissa du second lit :

- A. François de COURVOL, chevalier, seigneur du Petit-Bazolles et de Savigny, lieutenant de la compagnie de Philibert de Courvol, seigneur des Aubus et de Lucery, son cousin-germain, dans le régiment de Langeron, en 1635. Il vivait encore le 29 juin 1655;
- B. Bénigne de COURVOL, dame d'Angelié, mariée, le 20 avril 1640, à Edme de la BUSSIÈRE, écuyer, seigneur dudit lieu, dont elle a eu postérité;

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Philibert de COURVOL, II^e du nom, écuyer, seigneur de Montas, épousa par contrat du 26 décembre 1580 damoiselle Louise de BONGARS, fille d'Edme de Bongars, écuyer, seigneur de l'Étang et d'Arsilly, et de Françoise Julyet.



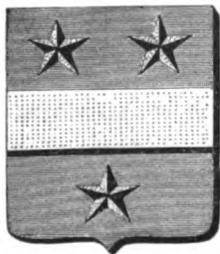
Armes de BONGARS : *De gueules, à trois merlettes d'argent, 2 et 1.*

Philibert de COURVOL mourut en janvier 1604, laissant de cette union :

- 1^o Philibert de COURVOL, III^e du nom, seigneur des Aubus et de Lussery ou Lucery, capitaine de cent hommes de pied au régiment de Langeron, par commission du 6 juin 1630, épousa Marie de MONTSAULNIN, fille de Claude de Montsaulnin, seigneur des Aubus, et de Marguerite de Charry, et tante de Charles de Montsaulnin, comte de Montal, chevalier des ordres du Roi et lieutenant général de ses armées. Philibert de Courvol et sa femme testèrent, le 2 août 1650, en faveur de leurs neveux, Alexandre, Jean et François de Courvol, et choisirent leur sépulture dans l'église paroissiale de Pouques;
- 2^o Jean, qui suit;
- 3^o François de COURVOL, écuyer, seigneur de Bazolles et de Montas, duquel est issue la branche des seigneurs de ce nom, dont la généalogie est rapportée dans Moréri jusqu'en 1759, et qui s'est éteinte après avoir formé le rameau des seigneurs de Champeaux également éteint.
Ce rameau, qui s'est allié aux familles de Grandry, du Pin, des Jours, de Bar, de Danguy et de Coqueborne, a possédé des commanderies de l'ordre de Malte, et a produit entre autres personnages distingués, des capitaines et un cornette de cavalerie, des chevaliers de saint Louis et de Malte, et des religieuses de la congrégation de Saint-Maur et de l'ordre de Cîteaux.
- 4^o Françoise de COURVOL, dame du Bouchet;
- 5^o Louise de COURVOL, dame du Bougin.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Jean de COURVOL, chevalier, seigneur de Grandvaux et autres lieux, capitaine de cent hommes de guerre au régiment de Langeron en 1634, fut reconnu noble d'extraction avec François son frère par ordonnance de M. de Caumartin, intendant de Bourbonnais, et de M. Brisacier, commissaire du Roi, du 31 mars 1635. Il se signala au siège de Montrond et mourut avant 1660. Il avait épousé, le 19 février 1624, damoiselle Bénigne de CHASSY, fille de Gilles de Chassy, chevalier, seigneur du Marais, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi.



Armes de CHASSY : *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Gilles de COURVOL, enseigne, puis capitaine au régiment de Langeron, en 1643, tué au service sans avoir contracté d'alliance ;
- 2° François, qui suit ;
- 3° Jean de COURVOL, écuyer, mort sans alliance avant 1667 ;
- 4° Alexandre de COURVOL, chevalier, auteur de la branche des seigneurs de Lucery et des Aubus, rapportée dans Moréri jusqu'au milieu du siècle dernier, et qui est éteinte ;
- 5° Gilbert de COURVOL, écuyer, seigneur de Lombraux, cornette de cheveu-légers du marquis de la Croizette, marié, le 3 août 1671, à Gabrielle de TROUSSEBOIS, dont il n'a eu qu'une fille et un fils mort sans postérité masculine ;
- 6° Lazare de COURVOL, écuyer, seigneur de Grandvaux en partie, marié, le 13 septembre 1674, à Marie de BRÉCHARD, fille de Jean de Bréchar, chevalier, seigneur de Brinaye, Pouilly et Chamonot. Il n'a laissé de cette union qu'une fille :
Marie de COURVOL, mariée, en 1695, à Jean de la VENNE, écuyer, seigneur de Sanisy, dont postérité.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. François de COURVOL, chevalier, seigneur de Grandvaux, de Lucy et de Montas, fut confirmé dans sa noblesse d'extraction chevaleresque avec ses frères et ses cousins germains, par jugement de M. Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins et de Bourges, du 27 mars 1667. Il avait épousé le 4 avril 1662 damoiselle Marguerite de PAGANY, fille de Jean de Pagany, écuyer, seigneur de la Chaise, d'une famille noble et ancienne du Nivernais dont les armes étaient : *D'or, à deux lions affrontés d'azur, soutenant de leurs pattes de devant un casque taré de front de couleur d'acier et sommé d'une fleur de lys de gueules.* Il mourut en 1691, laissant de ce mariage :



- 1° Lazare, qui suit,
- 2° Joseph de COURVOL, écuyer, seigneur de Montas, marié à Renée de la BARRE, et décédé sans postérité le 18 mars 1714 ;
- 3° Claude de COURVOL, écuyer, seigneur de Villaines, qui épousa, le 7 août 1708, Etienne de la VENNE, fille de Jean-Baptiste de la Venne, écuyer, seigneur de la Pallu. Il mourut le 20 juillet 1734, ne laissant de cette union que deux filles :
A. Geneviève de COURVOL, décédée sans alliance le 17 février 1754 ;
B. Marie de COURVOL, mariée, le 21 janvier 1752, à Edme de la BUSSIÈRE, écuyer, seigneur de la Bruère ;
- 4° François de COURVOL, capitaine au régiment d'Agenois, en 1708, marié, en 1722, à Anne PIERRE, veuve de François de la Chassagne, écuyer, seigneur d'Uxeloup, fille de Pierre Pierre, écuyer, et sœur de Françoise-Marie Pierre, femme de Lazare de Courvol. Ils n'ont point laissé d'enfants ;
- 5° Gasparde de COURVOL, mariée, le 26 janvier 1693, à Gaspard-François de CHAMP, écuyer, seigneur de Saint-Léger ;
- 6° Geneviève de COURVOL, morte religieuse ursuline à Saint-Pierre-le-Moustier.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Lazare de COURVOL, écuyer, seigneur de Lucy, mort le 5 avril 1735, avait épousé le 4 octobre 1694 Françoise-Marie PIERRE DE FRANAY, fille de Pierre Pierre,



écuyer, seigneur de Franay, Saint-Cy, le Chaillou et autres lieux.

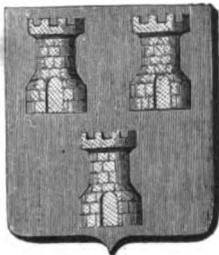
Armes de la famille PIERRE : *D'azur, à une clef d'argent et un bourdon d'or passés en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'une coquille d'or.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Pierre de COURVOL, chanoine de la cathédrale de Nevers et prieur commendataire de Faye, en 1720 ;
- 2° Gaspard-Guillaume de COURVOL, mort en bas âge ;
- 3° Louis-François, qui suit ;
- 4° François de COURVOL, mort jeune sans enfants en 1706 ;
- 5° Germain-Gabriel, qui a formé la branche cadette actuelle, et dont la postérité viendra après celle de Louis-François ;
- 6° N... de COURVOL, mort en bas âge, en 1708 ;
- 7° Lazare de COURVOL, mort enfant le 15 janvier 1710 ;
- 8° Robert-Joseph de COURVOL, également décédé en bas âge, le 22 avril 1710 ;
- 9° Gabrielle-Marie de COURVOL, religieuse aux dames de Sainte-Marie de Nevers, décédée en 1750 ;
- 10° Françoise de COURVOL ;
- 11° Marie-Anne de COURVOL, mariée, le 19 janvier 1719, à Charles-François SAVE DE SAVIGNY, seigneur de Savigny, officier de la grande fauconnerie.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Louis-François de COURVOL, seigneur de Lucy, qualifié marquis de Courvol dans le procès-verbal de l'assemblée des états-généraux, né le 29 septembre 1698, capitaine au régiment d'Aginois en 1723, épousa le 19 janvier 1745 demoiselle Marie-Anne de la TOURNELLE, fille de Gilbert de la Tournelle, écuyer, seigneur d'Esnet et de Reugny, capitaine au régiment de Laval infanterie, chevalier de Saint-Louis.



La noble et illustre maison de la TOURNELLE, plusieurs fois alliée à celle de COURVOL, a pour armes : *De gueules, à trois tours d'or.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Gilbert de COURVOL, décédé en 1746, à l'âge de six semaines ;
- 2° Jean-Baptiste de COURVOL, chevalier, seigneur de Billeron, Mimasson, la Comté, Estivaux, la Chapelle et autres lieux par suite de l'extinction de la branche de Grandvaux et d'Herry, né à Lucy, le 25 mai 1752, chevalier de Saint-Louis, épousa demoiselle N... de VICHY, d'une ancienne maison de Bourgogne. Il est décédé en 1823, laissant pour enfants :
 - A. Thérèse de COURVOL, mariée à M. de THOURY, et décédée en 1826 ;
 - B. Charlotte de COURVOL, qui épousa M. DU PLAN, et mourut en 1832 ;
- 3° Marie-Anne de COURVOL, connue sous le nom de *Mademoiselle de Courvol*, née le 2 mars 1747, admise à Saint-Cyr sur preuves de noblesse, et décédée sans alliance ;
- 4° Autre Marie-Anne de COURVOL, née à Lucy, le 22 juin 1748, connue aussi sous le nom de *Mademoiselle de Lucy*, morte aussi sans avoir été mariée ;
- 5° Louise-Monique de COURVOL, née à Lucy le 17 août 1749, connue sous le nom de *Mademoiselle de Reugny*, décédée également sans alliance ;
- 6° N... de COURVOL, née le 22 août 1750, morte le 22 décembre suivant ;
- 7° Louis-Alexandre, dont l'article suit ;

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Louis-Alexandre de COURVOL, chevalier, marquis de Courvol, seigneur de Lucy, né à Lucy en 1758, colonel et chevalier de Saint-Louis, mourut en 1829. Il avait épousé en 1786 demoiselle Philippine DUVERNE DE PRESLE, sœur de M. Duverne de Presle, écuyer cavalcadour de S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois, et dont un autre frère se signala pendant la révolution par son attachement à la cause royale.



Armes de DUVERNE : *Fascé de sable et d'argent.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Alexandrine de COURVOL, née en 1787, morte à l'âge de quatre ans;
- 2° Jean-Baptiste, qui suit;

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Jean-Baptiste de COURVOL, marquis de Courvol, chef actuel de nom et d'armes de sa maison, né en 1788, lieutenant-colonel, nommé officier de la Légion d'Honneur à 18 ans, et sous la Restauration chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, avait été proposé à l'âge de vingt-trois ans pour le grade de colonel; mais il quitta le service très-jeune. Il possède les terres de Lucy, Limanton et Montigny en Nivernais et celle de Maubranche près Bourges. Il a épousé en 1824 demoiselle Adélaïde DUPRÉ DE SAINT-MAUR, petite-fille de l'ancien intendant du Berry et de la Guienne, et nièce du duc de Rivière.

Armes de DU PRÉ DE SAINT-MAUR : *D'azur, à un compas d'or ouvert.*

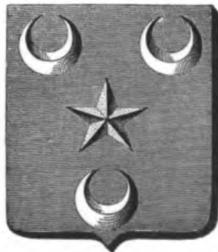
De ce mariage sont issus :

- 1° Alexandre-Louis-Adélaïde-Gaston, comte de COURVOL, né le 11 mars 1825;
- 2° Philippine-Louise-Gabrielle de COURVOL, née le 15 août 1826;
- 3° Clémentine-Caroline-Charlotte de COURVOL, née le 11 novembre 1827, mariée, en avril 1847, à M. Francis GASSEAU, vicomte de FURY, à Bourges.

BRANCHE CADETTE.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Germain-Gabriel de COURVOL, seigneur de Montas, dénommé comte de Courvol aux états-généraux de la province du Nivernais, fils putné de Lazare de Courvol, seigneur de Lucy, et de dame Françoise-Marie Pierre de Franay, né le 19 août 1704, gentilhomme de la manche en 1745, brigadier des gardes du corps du Roi en 1748, chevalier de Saint-Louis en 1749, épousa le 3 octobre 1740 demoiselle Monique CARPENTIER, fille de noble



Jean-François Carpentier de Changy, écuyer, seigneur de Pavillons, et de Madeleine de la Fond.

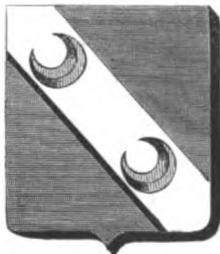
Armes de CARPENTIER DE CHANGY : *D'azur, à trois croissants d'argent, et une étoile d'or en abîme.*

Il eut de ce mariage :

- 1^o Jean-François de COURVOL, né le 25 juillet 1745, mort à quatre ans ;
- 2^o Claude-Pierre de COURVOL, né le 18 novembre 1747, mort chevalier de Saint-Louis, en 1838, sans alliance ;
- 3^o Augustin, qui suit ;
- 4^o Joseph de COURVOL, né le 6 mars 1750, mort en bas âge ;
- 5^o Françoise-Monique de COURVOL, née le 3 mai 1742, admise à Saint-Cyr sur preuves de noblesse, en 1752, morte sans alliance.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Augustin de COURVOL, chevalier, seigneur de Montas, connu sous le nom de *comte de Courvol*, né le 12 novembre 1748, est mort chevalier de Saint-Louis en 1836. Il avait épousé demoiselle Anne LE COMTE.



Les armes de LE COMTE sont : *D'azur, à la bande d'argent chargée de deux croissants de gueules.*

Il eut de ce mariage :

- 1^o Charles, qui suit ;
- 2^o Frédéric de COURVOL, né en 1800, non marié, a servi dans les gardes du corps du Roi.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Charles de COURVOL, comte de Courvol, chef actuel de la branche cadette de cette maison, né en 1798, a été capitaine de dragons et a servi ensuite dans les gardes du corps du Roi. Il a épousé, en mai 1832, demoiselle Laure MATHIEU DE LA CAVE.

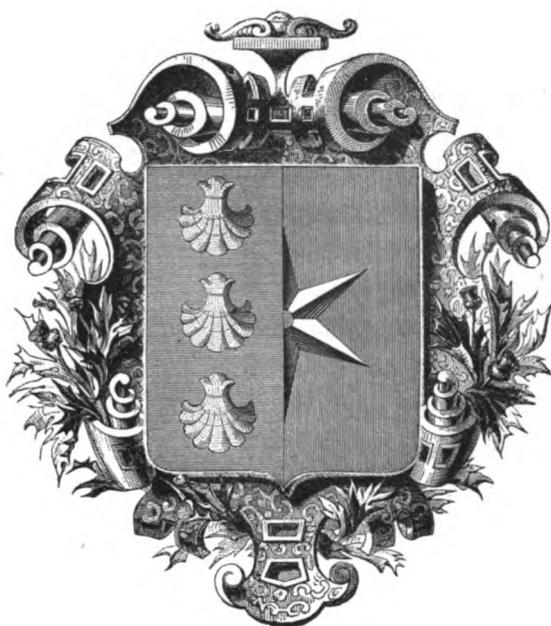
Il a eu de ce mariage deux filles :

- 1^o Augustine de COURVOL, née en 1833 ;
- 2^o Caroline de COURVOL, née en 1835, morte en 1846.

DE COMBAREL

POITOU, LIMOUSIN ET AUVERGNE.

COMTES DE COMBAREL, COMTES ET BARONS DE SARTIGES, SEIGNEURS DE GIBANEL,
DE NOAILLES, DU BOUX, DE LA RIBEYROTE, DE LA CHAISE, DE VERNÈGE,
DE SAINT-GERMAIN ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à trois coquilles d'or, posées en pal; mi-parti, de gueules, à une demi-molette d'argent, mouvante de la partition.* — COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



RIGINAIRE de la province du Poitou et transplantée dans celle du Limousin au commencement du XV^e siècle, la maison de COMBAREL a toujours été placée au premier rang des familles les plus nobles et les plus considérables de ces deux provinces, à cause des éminents services qu'elle a rendus, des belles alliances qu'elle a contractées, des nombreuses terres et seigneuries qu'elle a possédées, dont plusieurs ont été titrées, et des hautes fonctions que ses membres ont occupées. L'extraction chevaleresque de cette maison a été constatée, comme on le verra plus loin, par plusieurs jugements de maintenue, rendus en sa faveur, lors de la recherche de la noblesse faite dans l'année 1666, en Auvergne et en Limousin. Elle résulte encore et surabondamment des preuves faites pour l'admission d'un de ses membres à l'école royale militaire, et plus récemment pour l'obtention des

honneurs de la cour. Il est fait mention dans ces preuves de l'alliance d'une demoiselle de COMBAREL, avec le marquis de Gonzague, fils du duc régnant de Mantoue.

Nous nous sommes servi pour rédiger la présente notice des renseignements que nous avons puisés dans ces preuves et de ceux consignés dans les divers ouvrages manuscrits et imprimés qui ont parlé de cette maison.

En outre de l'importante seigneurie de Gibanel qui avait le titre de *comté*, et qui a donné son nom à une branche détachée de la souche mère au milieu du XVI^e siècle et établie dans l'Auvergne, et de la baronnie de Sartiges, cette famille a possédé les terres nobles de la Chaise, du Bouix, de la Ribeyrote, de Noailles, de Vernège et de Saint-Germain. Ses alliances sont avec les maisons de Gonzague, d'Isoré, de Montalembert, d'Aramite, de Maumont, d'Escorailles, de Pestels, de Saint-Chamand, Green de Saint-Marsault, d'Autressal, du Monteil, d'Escars, de Noailles, d'Ayen, de Conros, barons d'Aubusson et de Sartiges, etc.

Elle a fourni entre autres personnages distingués, un prélat d'un grand mérite, qui a occupé successivement les évêchés de Tulle, de Béziers, et de Poitiers, un lieutenant des maréchaux de France, grand sénéchal de Limousin, un capitaine commandant au régiment de cavalerie royale Normandie, un maréchal des logis de la compagnie des chevaliers légers de la garde du Roi, lequel avait rang de colonel d'infanterie, un maréchal de camp, et enfin plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Toutes les traditions conservées dans la famille, jointes à quelques documents écrits, s'accordent pour faire remonter l'existence de la maison de COMBAREL à l'époque des premières croisades; cependant sa filiation suivie et non interrompue n'a pu être établie par actes et titres originaux qu'à partir de :

I. Jean de COMBAREL, écuyer, seigneur de Noailles, conseiller du Roi, vivant en 1380, lequel eut trois enfants de son alliance, avec damoiselle N. d'ISORÉ, savoir :

- 1^o Hugues COMBAREL, qui fut d'abord conseiller en la cour souveraine du royaume, établie à Paris par Charles, dauphin de Viennois, lieutenant général du Roi dans tout le royaume, en 1418. (*Recueil des ordonnances des Rois de France*, tome 10.) Il déploya tant de talent dans cette assemblée, où allait se décider l'avenir de la France, que peu d'années après, en 1424, il fut nommé d'abord évêque de Béziers, puis évêque de Poitiers, en 1426. (*Gallia Christiana*.)
- 2^o Pierre de COMBAREL, qui a continué la descendance;
- 3^o François de COMBAREL, chevalier;
- 4^o Isabelle de COMBAREL, mariée, vers 1410, avec noble Guillaume de MONTALEMBERT, écuyer, seigneur de Ferrières.

II. Pierre de COMBAREL, chevalier, seigneur de Gibanel, a laissé les deux enfants ci-après :

- 1^o Pierre, qui suit;
- 2^o Catherine de COMBAREL, qui a épousé, vers 1435, noble Jacques ARAMITE, seigneur de la Gorce. (P. Anselme, tome VIII.)

III. Pierre de COMBAREL, chevalier, seigneur de Gibanel, chambellan du Roi en 1460, rendit foi et hommage, en l'année 1455, avec Jean de la Béraudière, Jean Turpin, et Jean le Voyer, à haute et puissante dame Catherine de l'Île, dame de la Trémoille et de Craon, à cause de ses châteaux, terres et seigneuries de Doué et de Rochefort-sur-Loire.

Il a laissé deux enfants :

- 1° François, dont l'article suit ;
- 2° Françoise de COMBAREL, mariée, vers 1470, avec Jean d'ISORÉ, IV^e du nom, chevalier, seigneur de Pleumartin, chambellan du Roi Louis XI.

IV. François de COMBAREL, chevalier, seigneur de la Chaise près Bellac, épousa vers 1446 damoiselle Marguerite de MAUMONT, issue d'une des plus anciennes familles du Limousin, fille de messire Alexandre de Maumont, seigneur et baron de Saint-Witt, et de Philippe d'Aubusson.

Il fit son testament le 2 août 1474, et partagea tous ses biens entre ses trois enfants rapportés ci-après :

- 1° Jacques, dont il va être parlé ;
- 2° Pierre de COMBAREL, auquel le comte de Ventadour permit de fortifier sa maison noble de Saint-Germain, par lettres du 23 janvier 1548. Ayant reçu en partage, après la mort de son père, une portion de la terre et seigneurie de Gibanel, il quitta son nom de COMBAREL pour ne plus porter que celui de GIBANEL, comme ont fait tous ses descendants. La branche dont il est l'auteur s'est constamment alliée aux familles les plus distinguées du Limousin, notamment avec celles de la Rébuffie, de la Majorie, de Pommerie et de Fontmartin. Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction en 1668.
- 3° Françoise de COMBAREL, dite de Gibanel, femme d'Antoine d'ESCORAILLES, dit de Claviers, seigneur de Murat-l'Arabe et de Châteauneuf.

V. Jacques de COMBAREL rendit hommage au Roi le 16 août 1517, testa le 2 août 1529, et laissa de son alliance avec damoiselle Louise POT, un fils qui a continué la descendance.

VI. Antoine de COMBAREL, commandait une compagnie d'hommes d'armes en 1555 ; il épousa le 28 août de la même année damoiselle Marie d'ESCORAILLES, de laquelle il eut un fils et deux filles :

- 1° Jean, dont l'article suit ;
- 2° Louise de COMBAREL, mariée, le 5 mai 1577, avec messire Jean de SAINT-CHAMAND ;
- 3° Jacqueline de COMBAREL, qui ne fut point mariée.

VII. Jean de COMBAREL DE GIBANEL, chevalier, fit une transaction avec sa sœur Jacqueline, au sujet de la succession de leur père et mère, le 2 juillet 1592, et se maria le 8 mars 1588 avec damoiselle Gabrielle de PESTELS, fille de messire Claude de Pestels, chevalier, et de dame Héleine de Reillac.

De cette union est issu, entre autres enfants, le fils qui suit :

VIII. Jacques de COMBAREL, seigneur de Gibanel, en faveur duquel fut rendu, en 1667, par les commissaires royaux départis dans la province du Limousin, un jugement qui le maintint, lui et ses descendants nés et à naître, dans toutes les prérogatives attachées à la noblesse d'ancienne extraction.

De son mariage avec damoiselle Françoise GREEN DE SAINT-MARSAULT, il a laissé :

IX. Annet de COMBAREL DE GIBANEL, chevalier, qui épousa, par contrat du 23 janvier 1656, damoiselle Catherine d'AUTRESSAL, héritière de la plus grande portion de la sei-

gneurie de Sartiges, qu'elle lui apporta en dot. Elle était issue d'une très ancienne famille de la ville de Mauriac dont le nom s'est aussi écrit d'OLTRASSAIL. De ce mariage est issu le fils qui suit :

X. Louis-Charles de COMBAREL DE GIBANEL, chevalier, seigneur de Sartiges, eut de son mariage avec damoiselle Catherine du Monteil, trois fils rapportés ci-après :

- 1° Louis-Charles, qui suit ;
- 2° Jean-Louis de COMBAREL DE GIBANEL, né en 1689, maréchal des logis de la compagnie des cheveu-légers du Roi, avec rang de colonel de cavalerie, était retiré du service en 1769, époque à laquelle il recevait une pension de plus de 2,000 livres, en considération de ses longs services ;
- 3° Pierre-Marie de COMBAREL DE VERNÈGE, chevalier, mestre de camp de cavalerie, major des gendarmes de la garde ordinaire du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, eut de sa femme, Jeanne COUSTARD, avec laquelle il est nommé dans un testament du 17 juillet 1754, trois enfants, savoir :
 - A. Jean-Baptiste-Paul de COMBAREL DE VERNÈGE, né à Paris, en 1760, élevé à l'école royale militaire, fut d'abord cadet-gentilhomme au régiment de Savoie-Carignan, le 19 avril 1776, puis sous-lieutenant dans le même régiment le 2 juin 1777 ;
 - B. Marie-Louise-Charlotte de COMBAREL DE VERNÈGE ;
 - C. Louise-Armande de COMBAREL DE VERNÈGE.

XI. Louis-Charles de COMBAREL, titré baron de Sartiges, seigneur du Bouix et de la Ribeyrote, lieutenant des maréchaux de France, et grand sénéchal du Limousin, se maria vers 1713 avec demoiselle Antoinette de SARTIGES, fille de Charles de Sartiges, capitaine de dragons dans le régiment de Senneterre, et de dame Marie Renée de Montclar.

De ce mariage vint entre autres enfants :

XII. François comte de COMBAREL DE GIBANEL, qualifié comte de Sartiges, capitaine commandant au régiment de cavalerie royale de Normandie, lequel vendit la terre de Sartiges, en 1779, à M. le comte de Sartiges de Sourniac.

La maison de COMBAREL est aujourd'hui représentée par : Mathieu-Louis-Désiré comte de COMBAREL DE LEYVAL, député du Puy-de-Dôme, petit-fils du précédent ; (le nom de LEYVAL lui vient par l'adoption de M. de Leyval, son oncle maternel, ancien député du Puy-de-Dôme) ;

Et ses deux sœurs, dont l'une nommée Marie-Marguerite-Agnès-Félicie de COMBAREL, a été mariée, le 20 janvier 1836, à M. Jean-Baptiste-Eugène comte de MURAT-SISTRÈRES, ancien capitaine d'artillerie, membre du conseil-général du département du Cantal, duquel mariage il y a des enfants. (Voir la généalogie de la maison Murat de Sistrères, dans le présent volume.)

DE COPPIN.



BOURGOGNE, PAYS-BAS.

DE COPPIN DE BEAUSAIN

BOURGOGNE, PAYS-BAS.

VICOMTES DE CONJOUX,

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES RAPPORTÉS CI-APRÈS :

ARSY.	FALOU	LE SARY.
BARBAISE.	MONTAIGLE.	VECQUEMONT.
BEAUSAIN.	MONTAIGU.	LA VILLE.
CORENNE.	RIENNE.	
LA COUR-ÉVANG.	SALAEN.	

ARMES : De gueules, à une croix d'or, cantonnée aux 1 et 4, d'un cygne d'argent; aux 2 et 3, d'une fasce d'argent. L'écu surmonté d'un casque sommé d'une couronne de baron et accompagné de ses lambrequins. — SUPPORT A DEXTRE : Un sauvage. — CIMIER : Un cygne d'argent.



RIGINAIRE du duché de Bourgogne, la famille de COPPIN s'est établie au XV^e siècle dans les Pays-Bas où un de ses membres suivit le duc Philippe le Bon. Elle réside depuis cette époque dans la province de Luxembourg et y a formé deux principales branches également distinguées. L'aînée, celle des vicomtes de Conjoux, s'est éteinte dans la ligne masculine en 1691 et a laissé pour héritière de ses titres la branche cadette des seigneurs de Beusaint, qui seule a perpétué jusqu'à ce jour la descendance de cette ancienne et noble maison.

Ses alliances ont été constamment dignes du rang qu'elle occupait dans la noblesse des Pays-Bas. Parmi elles on remarque celles qu'elle a contractées avec les familles :

DE BRIALMONT.	DE MARBAIS.	DE VILLIERS.
DE CASSAL.	DE MASBOURG.	DE WAHA.
CHALTIN.	DE NAMUR-D'ELZÉE.	DE WILDRE.
DE LAMOCK.	OHAY DE DAMMARTIN.	DE WALCOURT DE ROCHEFORT dit D'ORJO.
DE MAILLART.	DE QUARRÉ.	DE WOELMONT.
DE MAILLEN.	DE LA ROCHE.	
DE MAIZIÈRES.	DE SNOCK.	

Son union avec les seigneurs de Walcourt de Rochefort, dits d'Orjo, procure à ses membres (comme on le verra plus loin) l'honneur de descendre en ligne féminine des comtes de Namur et par ceux-ci du Roi Louis IV, surnommé d'Outre-mer.

La noblesse de la famille de COPPIN est d'origine chevaleresque. Le titre de *baron* que ses

membres portent depuis un temps fort reculé, leur a été authentiquement confirmé, sur la production de titres réguliers, par un diplôme de Guillaume I^{er}, Roi des Pays-Bas, en date du 25 juillet 1825.

La filiation non interrompue de cette maison est prouvée par les documents historiques et par les titres conservés aux archives de la famille depuis :

PREMIER DEGRÉ.

I. Philippe ou Philippot de COPPIN, qui vers 1430 suivit dans les Pays-Bas le Duc Philippe le Bon; dont il était l'un des principaux officiers, comme l'attestent les mémoires d'Olivier de la Marche. Il mourut à Bruges le 15 juin 1467 et laissa pour fils :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Gilles de COPPIN, seigneur de Conjoux, au comté de Namur, cité dans des actes de 1453 et 1456 relatifs à la chapelle ou autel de Notre-Dame, qu'il fonda dans l'église de Marche. Il fut prévôt d'Ardenne en 1457 et ensuite de Marche. Il rendit aveu, le 16 juin 1472 pour la seigneurie de Conjoux qu'il avait acquise de Jean de Custine. Gilles de COPPIN mourut en 1499 et fut inhumé dans l'église de Conjoux où on lit sur sa tombe l'inscription suivante :

CHI GIST :

GILLE DE COPPIN, SEIGNEUR DE CONJOUL, PRÉVOST DE MARCHE,
QUI TRESPASSA L'AN MILLE III^e IIII^{xx} ET XIX
LA NUICT DEVANT LA SAINT JEHAN.



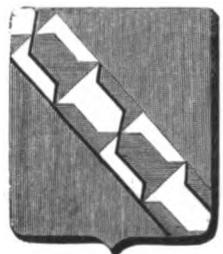
Il avait épousé, comme on le voit par un partage de 1490 et un acte du 15 avril 1494, damoiselle Marie de WILDRE, fille de Jean de Wildre, écuyer, seigneur de Grinchamps, et de dame Marie de Jamblinnes.

Armes de WILDRE : *D'azur, à la bande onnée d'argent; parti : de vair à trois pals de gueules.*

De ce mariage est issu :

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Louis de COPPIN, I^{er} du nom, seigneur de Conjoux, Vecquemont et autres lieux, lequel épousa avant l'année 1510 damoiselle Jeanne d'OHAY DE DAMMARTIN, fille de N..... d'Ohay de Dammartin et de N..... de Waha.



Armes d'OHAY DE DAMMARTIN : *De gueules, à la bande de vair.*

Louis de COPPIN mourut au mois de janvier 1525, et sa femme le 17 mars 1532. Ils furent inhumés dans l'église de Vecquemont où on lit leur épitaphe sur une tombe armoriée. Quatre quartiers y sont figurés, savoir : Coppin, Wildre, Ohay de Dammartin et Waha.

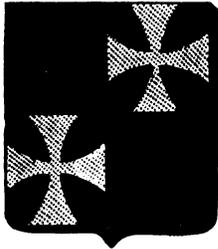
Leurs enfants furent :

1^o Jean, qui suit;

2^o N... de COPPIN, mariée, suivant un acte du 16 novembre 1532, à Olivier de HERBEUMONT.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Jean de COPPIN, I^r du nom, écuyer, seigneur de Conjoux, Vecquemont et Corenne, rendit aveu en 1539 pour cette dernière seigneurie, qu'il possédait du chef de sa femme Anne de CHALTIN, dame de Corenne, fille de Jean de Chaltin, écuyer, seigneur dudit lieu et de Corenne, et de dame Alix de Gesves de Skeuvre.



Armes de CHALTIN : *Écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à trois ciseaux de sable; aux 2 et 3, d'azur, à la croix patée d'or.*

Jean de COPPIN mourut le 10 avril 1600, et Anne de Chaltin le 5 juin 1595. Sur leur tombe, placée dans le chœur de l'église de Conjoux, sont gravés ces huit quartiers : Coppin, Wildre, Ohay de Dammartin, Waha, Chaltin, Lamock, Gesves et Melendurp.

Ils laissèrent quatre enfants, savoir :

- 1° Jean, qui a formé la branche aînée, et dont l'article suit;
- 2° Louis, chef de la branche de BEAUSAIN, dont l'article viendra après la postérité de son frère;
- 3° Marguerite de COPPIN, mariée à Antoine de LOYERS, bourgmestre de Dinant;
- 4° Et Jeanne de COPPIN, qui épousa Jean de CHAVANNE.

BRANCHE DES SEIGNEURS ET VICOMTES DE CONJOUX (ÉTEINTE).

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Jean de COPPIN, II^e du nom, écuyer, fut seigneur de Conjoux et fit un acte d'aveu pour cette terre en 1567. Il épousa damoiselle Anne de WAHA, fille de Didier de Waha, chevalier, seigneur d'Astrouffe, et de Catherine Carpentier de Haversin.



Armes de WAHA : *De gueules, à l'aigle d'hermines au vol éployé, membrée et becquée d'or.*

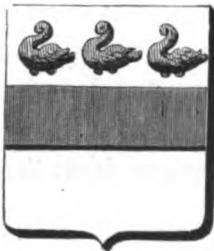
On ignore la date de la mort de Jean II, mais on sait qu'Anne de Waha mourut le 24 août 1619. L'église de Conjoux, dans laquelle ils avaient fondé un obit, renfermait leur tombe portant ces huit quartiers : Coppin, Chaltin, Ohay de Dammartin, Gesves, Waha, Carpentier, Sorvelt et Montjoie.

De leur mariage sont issus deux enfants, savoir :

- 1° Jean, qui suit;
- 2° Catherine de COPPIN, mariée, en 1603, à Jean de LAMOCK, et qui fonda la chapelle de Botassart en 1629.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Jean de COPPIN, III^e du nom, écuyer, seigneur de Conjoux, du Sart, de Rienne et autres lieux, épousa damoiselle Catherine de MARBAIS, d'une illustre et ancienne famille des Pays-Bas, fille de Jean de Marbais, chevalier, seigneur de Jamblinnes, de Rienne et du Sary, et de dame Élisabeth d'Eve.



Armes de **MARBAIS** : *D'argent, à la fasce de gueules, surmontée de trois merlettes du même.*

Jean III mourut le 10 février 1635, et sa veuve le 8 juillet 1637, comme l'atteste leur épitaphe placée dans l'église de Conjoux, avec ces huit quartiers : Coppin, Chaltin, Waha, Carpentier, Marbais, Coblet, Eve et Custine.

Ils laissèrent pour fils :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Jean de **COPPIN**, IV^e du nom, écuyer, seigneur de Conjoux, du Sary, de Rienne et autres lieux, qui épousa le 17 janvier 1631 damoiselle **Éléonore de MAILLART**, fille de François de Maillart, seigneur d'Ouvage, et de dame Louise de Saint-Blaise.



Armes de **MAILLART** : *De sable, à l'orle d'or, et un lion issant de l'orle, du même.*

Jean IV mourut le 25 septembre 1636. Il est inhumé avec sa femme à Conjoux sous une tombe ornée de seize écussons : Coppin, Waha, Carpentier, Marbais, Goblet, Eve, Custine, Maillart, Issenat, de Rosetti, Beauvois, Chamiset, Saint-Blaise, Tarante, Suzanne, Cardaliaque.

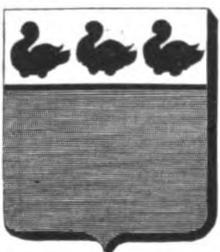
Leurs enfants furent :

1^o Louis-François, qui suit,

2^o Catherine de **COPPIN**, mariée à Antoine de **VILLIERS**, chevalier, seigneur de Barbaise et Landreville, mestre de camp de cavalerie, fils de Jean de Villiers, seigneur de Villiers-la-Tour, Barbaise, Pouilly, et autres lieux, et de dame Lucie de Bohan. (Armes de **VILLIERS** : *De sable, semé de fleurs de lis d'argent.*) De ce mariage est né :



A. Louis-François de **VILLIERS**, chevalier, seigneur de Conjoux, Rienne, Barboise et autres lieux, capitaine au service de France, lequel avait hérité desdites terres au décès de Louis-François de **COPPIN DE CONJOUX**, mort sans enfants. Il épousa, le 5 juin 1699, Marie-Anne de **COPPIN DE BEAUSAIN**. (Voir ci-après le VII^e degré de la branche de Beausain.) De ce mariage sont issus huit enfants, dont l'aîné fut :



AA. Louis de **VILLIERS**, chevalier, seigneur et vicomte de Conjoux, marié à Marie-Ferdinande de **MASBOURG DE SEMALE**, sa cousine. (*D'azur, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable.*) Ils moururent sans enfants, ce qui motiva, en 1780, le retour de la vicomté de Conjoux et de tous les titres et biens de la branche aînée de la maison de Coppin à la branche de Beausain.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Louis-François de **COPPIN**, écuyer, seigneur de Conjoux, Rienne et autres lieux, épousa dame Marguerite de **WAHA**, chanoinesse d'Andenne, fille de Nicolas de Waha, chevalier, seigneur de Baillonville, et de Catherine de Namur.



Armes de Waha : *De gueules, à l'aigle d'hermines au vol éployé, membrée et becquée d'or.*

Louis-François de COPPIN mourut le 8 juillet 1691, et sa veuve le 19 janvier 1700. Leur épitaphe dans l'église de Conjoux porte les seize quartiers suivants : Coppin, Waha, Marbais, Eve, Maillart, Beauvois, Saint-Blaise, Suzanne, Waha, Pottiers, Mérode, Culembourg, Namur, Erchou, Berlo, Hun.

Aucun enfant n'étant issu de leur union, la seigneurie de Conjoux et tous les titres et seigneuries de leur branche se trouvèrent, comme nous l'avons dit, dévolus au fils que Catherine de Coppin, sœur de Louis-François, avait laissé de son mariage avec Antoine de Villiers, et ce fut seulement un siècle plus tard que ces titres et possessions rentrèrent dans la famille de Coppin, de la branche cadette, par le décès de Louis de Villiers petit-fils d'Antoine de Villiers et de Catherine de Coppin.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BEAUSAIN, PUIS VICOMTES DE CONJOUX.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Louis de COPPIN, II^e du nom, écuyer, second fils de Jean de Coppin, I^{er} du nom, et d'Anne de Chaltin, reçut en partage, dans la succession de son père, les biens situés dans la province de Luxembourg, et fut seigneur de la Cour-Evang, de Corenne, et de Beausain, du chef de sa femme. Le 16 juillet 1614, il fut admis à siéger dans l'assemblée des nobles de la province de Luxembourg. Il avait épousé damoiselle Catherine de la Roche, dernier rejeton d'une des plus anciennes familles du pays, fille unique et héritière de Jean de la Roche, écuyer, seigneur de Beausain, et d'Isabeau de Vervot d'Ama.



Armes de la Roche : *Parti de gueules d'hermines, à la bande ondulée d'argent, brisée d'un lambel d'azur brochant.*

Cette alliance rendit Louis de Coppin si riche, que, suivant le témoignage d'un chroniqueur du temps, Jacques Hemricourt, « un lièvre n'eût pu en un jour faire le tour de ses domaines. »

Il mourut le 22 septembre 1625, et sa femme le 22 octobre 1600. Leur tombe est dans l'église de Beausain avec les quartiers suivants : Coppin, Dammartin, Chaltin, Gesvres, Beausain, Hodister, Vervaz, Grandhau, la Roche, Hamale, Hodister, Ochin, Vervaz-d'Ama, Anthine, Grandhau et Clicoux.

Leurs enfants furent :

- 1^o Anne de COPPIN, morte célibataire;
- 2^o Catherine de COPPIN, morte aussi célibataire;
- 3^o Jeanne de COPPIN, mariée à Évrard de MAILLEN, seigneur de Ville;
- 4^o Louis de COPPIN, écuyer, marié à damoiselle N... de MAILLEN;
- 5^o Jean, dont l'article suit :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Jean de COPPIN, I^{er} du nom de cette branche, écuyer, seigneur-baron de Beusaint et autres lieux, rendit aveu à la cour de la Roche pour la terre de Beusaint, suivant acte du 20 mai 1627. Il épousa, le 1^{er} août 1631, Marguerite de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, fille de Philippe de Walcourt, comte de Rochefort, dit d'Orjo, et de dame Catherine de Fizenne, fille d'Adrien de Fizenne, chevalier, seigneur d'Achères.



Armes de WALCOURT DE ROCHEFORT D'ORJO : *D'or, à l'aigle de gueules, chargée en cœur d'un croissant d'or.*

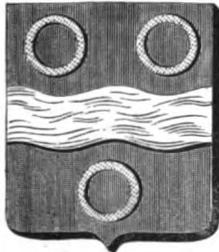
Nous avons dit plus haut que cette alliance procurait à la maison de COPPIN un lien de parenté avec la famille issue de Louis d'Outre-mer, Roi de France. Ce fait résulte, en effet, de la généalogie suivante : Louis IV, surnommé d'Outre-mer, avait épousé Gerberge, sœur de l'Empereur Othon I^{er}. Leur fils, Charles de FRANCE, duc de Basse-Lorraine, en 977, eut de sa femme Agnès, comtesse de TROYES, la princesse Irmengarde de FRANCE, mariée à Albert I^{er}, comte de NAMUR, et mère d'Albert II, comte de NAMUR, qui épousa Regeline, princesse de LORRAINE. De ce dernier mariage naquit Henri, comte de NAMUR, de la Roche et de Durbuy. Il contracta alliance avec une princesse de LIMBOURG, fille d'Henri I^{er}, duc de Limbourg. Leur fille, Mathilde de NAMUR, épousa Thierry I^{er}, sire de WALCOURT. Thierry ou Werry II, sire de WALCOURT, leur fils, épousa Gerberge ou Berthe de LOOZ, comtesse de Duras, héritière de Montaigu, dame de Clermont, de Rochefort, et autres lieux, qui légua ces titres et apanages à son fils Thierry III de WALCOURT, comte de Montaigu, sire de Walcourt, Clermont, Rochefort et Duras, lequel fut père de Gilles de WALCOURT, comte de Montaigu, sire de Walcourt, Clermont, Rochefort, Duras et Orjo. Un des cinq enfants de Gilles de Walcourt fut Jean de WALCOURT, dit de ROCHEFORT, chevalier, sire d'Orjo, qui épousa une demoiselle de la maison de CLERMONT, et en eut un fils nommé Jean de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, seigneur de Courrière. Celui-ci, de son mariage avec Isabelle de CARPENTIER, eut, entre autres enfants, Jean de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, chevalier, sire de Freyres, qui épousa Marie de BEAUFORT, fille de Guillaume III, comte de Beaufort, et d'Agnès de Juppleu. Leur fils, Robert de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, se maria avec Isabelle de MASBOURG DE SOMALE OU SOMALLE, et fut père de Jean de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, chevalier, sire de Somale, qui, de son union avec Michelette de LAMINES, eut Guillaume de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, I^{er} du nom, chevalier. Ce dernier laissa de son mariage avec Marguerite de SAUVAGE, Guillaume de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, II^e du nom, chevalier, seigneur de Lonchin, qui s'allia avec demoiselle Catherine de FIZENNE, fille de Guy de Fizenne, chevalier, et d'Agnès de Longchamps. Leur fils, Guy de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, chevalier, seigneur de Lonchin, se maria à Jeanne de Fizenne, dame de Baronville, et fut père de Philippe de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, marié à damoiselle Catherine de FIZENNE, fille d'Adrien de Fizenne, chevalier, seigneur d'Achères. C'est de ce dernier mariage que naquit Marguerite de WALCOURT DE ROCHEFORT, dit d'Orjo, qui épousa en 1631, comme nous l'avons dit, Jean de COPPIN, seigneur et baron de Beusaint.

De cette union sont issus cinq enfants, savoir :

- 1° Pierre-Louis, qui suit ;
- 2° Jean-François de COPPIN DE BEAUSAIN, écuyer, seigneur d'Arsy ;
- 3° Anne de COPPIN DE BEAUSAIN, abbesse d'Argenton ;
- 4° Éléonore de COPPIN DE BEAUSAIN, religieuse à la même abbaye ;
- 5° Claude-Florence de COPPIN DE BEAUSAIN, qui épousa Georges de MOTET, écuyer, seigneur de Grune.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Pierre-Louis de COPPIN, chevalier, seigneur baron de Beausaint, seigneur de Vecquemont et autres lieux, épousa, avant l'année 1673, demoiselle Marguerite de LAMOCK, fille de Jean de Lamock, seigneur de Botassart, et de Marguerite Lardinois de Ville.



Armes de LAMOCK : *De gueules, à la fasce d'argent ondée et flottée de sable, accompagnée de trois annelets d'or, 2 et 1.*

Sept enfants sont nés de ce mariage, savoir :

- 1° Louis-Joseph de COPPIN, chevalier, seigneur baron de Beausaint, de Montaigu et autres lieux, marié à Catherine-Cécile de CASSAL, fille de M. de Cassal, prévôt de Durbuy. Il n'eut de cette union qu'une fille, morte sans alliance, et qui légua ses biens considérables à son cousin messire Joseph-Augustin de COPPIN, seigneur de Vecquemont, chanoine de Ciney. (Voir ci-après le VIII^e degré.)
- 2° Jean-Bernard, qui suit ;
- 3° Marie-Anne de COPPIN DE BEAUSAIN, mariée à Louis de VILLIERS ;
- 4° Marguerite de COPPIN DE BEAUSAIN, mariée à M. de BRIALMONT ;
- 5° Anne-Catherine de COPPIN DE BEAUSAIN, qui épousa Robert-Joseph de SNOCK ;
- 6° et 7° Deux autres filles mortes en bas âge.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Jean-Bernard de COPPIN DE BEAUSAIN, chevalier, seigneur de Vecquemont, épousa demoiselle Louise-Thérèse de WAHA, fille unique et héritière de François-Sébastien de Waha, seigneur de Grinchamps, Erneville et Beaulieu, et de dame Marie de Steinbach, appartenant à une des plus anciennes familles du pays. Ses armes sont figurées dans les pages 171 et 173.

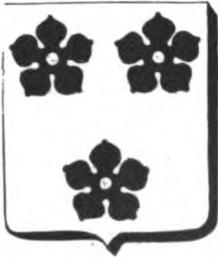
De ce mariage sont issus trois fils, savoir :

- 1° François-Sébastien, dont l'article suit ;
- 2° Joseph-Augustin de COPPIN DE BEAUSAIN, seigneur de Vecquemont, chanoine de Fosse, puis de Ciney, lequel devint, par la donation de sa cousine, seigneur de Beausaint, Falaen, Montaigle-la-Ville et autres lieux ; décédé en émigration, à Bamberg, le 13 mai 1795, il fut inhumé dans le cloître de la cathédrale de cette ville ;
- 3° François-Urbain de COPPIN DE BEAUSAIN, chanoine trésorier de Saint-Lambert de Liège.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. François-Sébastien COPPIN DE BEAUSAIN, chevalier, seigneur de Grinchamps, Beaulieu, Erneville et autres lieux, épousa, le 21 février 1755, demoiselle Antoinette de MAI-

ZIÈRES, fille d'Eugène-Louis, baron de Maizières, seigneur d'Isier et Jupille, et de Marie-Josèphe de Blanchard, familles illustres aujourd'hui éteintes. Les de Maizières furent admis en 1481 et 1527 dans l'illustre chevalerie de Saint-Georges. Les Blanchard sont aussi d'une des plus anciennes maisons de la Lorraine, et, suivant un mémoire particulier, comptent parmi leurs ancêtres un chevalier qui se croisa avec Godefroy de Bouillon et construisit un château sur le Mont-Thabor.



Armes de MAIZIÈRES : *D'argent, à trois quintefeuilles de sable.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Louis-Marie-Ferdinand, dont l'article suit ;
- 2° Joachim de COPPIN, chevalier.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Louis-Marie-Ferdinand, baron de COPPIN, chambellan de Sa Majesté Guillaume I^{er}, Roi des Pays-Bas, fut confirmé par ce prince dans le titre héréditaire de *baron* que ses ancêtres portaient depuis un temps immémorial. Il était depuis 1782 vicomte de Conjoux, par suite du retour à la famille des terres et fiefs de la branche aînée éteinte, et, depuis 1795, seigneur de Beusaint et Vecquemont, par la mort de son oncle Joseph-Augustin de COPPIN. Il épousa, en 1787, demoiselle Flore, comtesse de QUARRÉ, fille de N..... comte de Quarré, et de N..... comtesse de Ryckel.



Armes de QUARRÉ : *D'azur, à une fasce vivrée d'or.*

Les huit quartiers du comte de Quarré sont : de Quarré, O'Mallun, de Namur, de Mérode, de Potter van der Loo, Pothier, Anthoni, de Lannoy.

Ceux de la comtesse de Ryckel sont : de Ryckel, de Ryckel, Schotti, de Dekere, d'Aix, de Glymes, d'Yves, de Lonchies.

Le baron de COPPIN est mort le 23 novembre 1822, et la baronne de COPPIN le 26 août 1813 ; tous deux sont inhumés dans l'église de Conjoux sous une tombe armoriée.

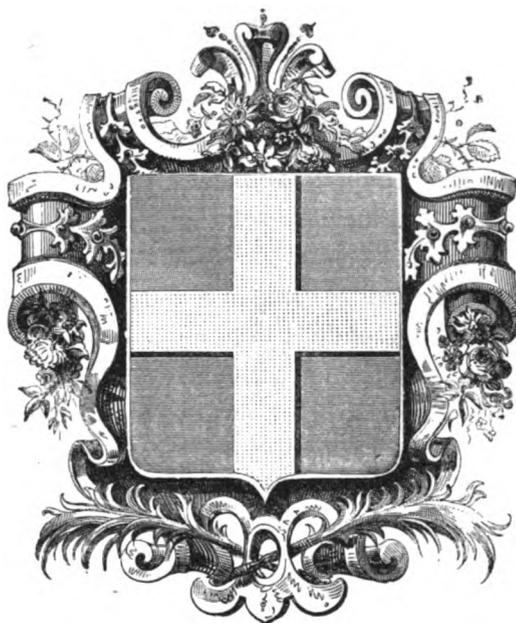
De leur union sont issues sept filles, dont deux seulement sont mariées, savoir :

- 1° Pauline, baronne de COPPIN, mariée à Dieudonné, comte de NAMUR D'ELZÉE ;
- 2° Constance, baronne de COPPIN, qui a épousé, le 23 novembre 1813, Joseph-Augustin, baron de WOELMONT. (Voir dans ce volume la notice généalogique sur la famille de Woelmont) Elle a eu de cette union :
 - A. Ferdinand-Philippe de WOELMONT, né en 1815 ;
 - B. Florimond-Charles de WOELMONT, né en 1818 ;
 - C. Louise-Marie de WOELMONT, née en 1822, mariée, le 3 janvier 1843, à Charles, comte de VILLIERS ;
 - D. Édouard-Emmanuel de WOELMONT, né en 1824 ;
 - E. Charles de WOELMONT, né en 1827, mort en 1837.

DE LA CROIX DE CASTRIES

LANGUEDOC.

DUCS DE CASTRIES, BARONS DE GOURDIÈGES, DE CASTELNAU, DE GAUJAC,
D'ANGLARS, D'USSEL, DE PLANCY, VICOMTES DE BRUGNY ET DE SEMOINE,
SEIGNEURS DE MEYRARGUES, CADILHARGUES, SUEILHES, ET AUTRES LIEUX,
PAIRS DE FRANCE.



ARMES : *D'azur, à la croix d'or.* — COURONNE : *Ducale.* — SUPPORTS : *Deux licornes.* —
DEVISE : *Fidèle à son Roi et à l'honneur.*



ETTE maison a pour premier auteur certain Guillaume de LA CROIX, vivant en 1476, conseiller du Roi et trésorier de l'extraordinaire des guerres, nommé président en la cour des aides de Montpellier, le 3 juin 1487, et sénéchal de la même ville, lequel fut en grande faveur auprès des Rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et acquit, en 1495, l'ancienne baronnie de Castries, située au diocèse de Montpellier. Cette baronnie, qui donnait entrée aux états de Languedoc, a été érigée en marquisat par lettres-patentes de 1645.

La postérité de Guillaume de LA CROIX a formé six branches principales alliées aux maisons de Cezilly, de Monthel, de Sarras, d'Isard de Fontanilles, de la Roglia, de Montfaucon, de Béranger-Montmouton, la Roche, de Bonne, de l'Hopital-Choisy, de Casteras, de Brachet-Perusse, de Rochechouart-Mortemart, de Lévis-Charlus, de Talaru, de Mailly,

de Piolenc, de Cabot, de Fontanges, de la Motte-Saint-Pardoux, de Murat, de Vaissière, d'Azéma de Sueilhes, de Chaslus, de Hacqueville, de Harlay, de Briçonnet, de Poncher, de Salazar, le Bouteiller de Banzé, de Courtenay, de Bralahan, de Clermont-Toulonjon, de Ludres, de Guénégaud, et à beaucoup d'autres familles illustres.

La principale de ces branches, celle des barons de Castries, de Gourdiéges et de Castelnau, marquis, puis ducs de Castries, possessionnée en Languedoc, en Auvergne et en Limousin, avait pour chef au siècle dernier :

Joseph-François, marquis de CASTRIES, chevalier des ordres du Roi, fils de René-Gaspard, aussi marquis de CASTRIES, chevalier du Saint-Esprit, et qui fut lui-même père de :

Charles-Eugène-Gabriel, marquis de CASTRIES, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et ministre de la marine, qui mourut en 1801, après avoir porté les armes avec gloire pendant soixante ans et s'être distingué pendant les guerres de l'émigration par ses exploits et son dévouement à la cause royale. Il eut pour fils :

Armand-Nicolas-Augustin, marquis, puis duc de CASTRIES, lieutenant général, pair de France; né en avril 1756, et connu jusqu'en 1784 sous le titre de comte de Chaslus, il entra jeune dans la carrière des armes, et après avoir fait avec éclat la guerre de l'indépendance aux États-Unis, avec le grade de colonel en second du régiment de Saintonge, infanterie, il fut promu au grade de brigadier de cavalerie en 1782, reçut le titre de *duc de Castries*, par brevet de 1784, et devint maréchal de camp le 9 mars 1788. Élu député aux États-Généraux, l'année suivante, par la noblesse de la vicomté de Paris, le duc de Castries se montra dans cette assemblée un des plus zélés défenseurs des prérogatives de la couronne. Émigré en 1791, il servit à l'armée des princes, et leva un corps d'émigrés qui fut employé en Portugal en 1795. Rentré en France à la restauration, il fut nommé pair de France, par ordonnance royale du 4 juin 1814; nommé le 22 du même mois lieutenant général des armées du Roi, et successivement chargé du commandement de la 15^e division militaire, puis de la 2^e en 1817. Admis à la retraite le 5 novembre 1818, il a été nommé par le Roi gouverneur du château de Meudon, le 9 mai 1822, et chevalier du Saint-Esprit le 30 mai 1825. Il a eu de sa première femme, décédée en 1817 :

Edmond-Eugène-Philippe-Hercule de la CROIX, marquis de Castries, qui a fait avec distinction les guerres de l'Empire, puis la campagne d'Espagne, où il était à la tête du 4^e régiment de chasseurs à cheval. Le 21 août 1823, le Roi Louis XVIII le nomma commandeur de la Légion-d'Honneur et colonel des chasseurs à cheval de la garde royale. Il a épousé Claire-Clément-Henriette-Claudine de MAILLÉ DE LA TOUR-LANDRY, fille de Charles-François-Arnaud, marquis, puis duc de Maillé, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Monsieur. De ce mariage sont issus deux fils qui ont été pages du Roi Charles X.

DE CUREL .



DE CUREL

CHAMPAGNE ET LORRAINE.

VICOMTES DE CUREL, SEIGNEURS DE WALTEREST, DE TANNE, DE TOURAILLE,
D'AUTRICOURT, DE XONVILLE, DE LA NOUE, DE ROIAUMEY ET AUTRES LIEUX.

ARMES : *Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent* (Nobiliaire de Lorraine, par Dom Pelletier). *L'écu timbré d'un casque d'argent garni d'or et taré de front, sommé d'une couronne de vicomte et accompagné de ses lambrequins.* —
CIMIER : *Un lion d'or issant.*



ARMI les familles nobles de race chevaleresque des provinces de Champagne et de Lorraine, il en est peu qui puissent justifier d'une origine aussi ancienne, et établir une filiation sur titres remontant à une époque aussi reculée que la famille de CUREL.

Elle prouve sa descendance à partir du XII^e siècle, et depuis lors jusqu'à nos jours, chacun de ses membres, à tous les degrés, a eu la qualification de *chevalier*; l'un d'eux, Guillaume de CUREL, qui vivait au XIII^e siècle, prit part à la sixième croisade en 1248. Le sire de Joinville, dans son Histoire de saint Louis, édition de Cramoisy, page 79 et suivantes, l'appelle « le bon chevalier, messire Gaultier de CUREL, son compagnon (1). »

En effet, au siège de la Massoure, Gaultier DE CUREL gardait pendant le jour, conjointement avec le sire de Joinville, les *chaz-chateilz* (machines de guerre) que le comte d'Anjou, frère du Roi, gardait pendant la nuit.

On verra par ce qui va suivre que ce même Gaultier de CUREL fit, ainsi que le faisaient tous les chevaliers au moment de partir pour la Terre-Sainte, son testament, qui nous est resté comme un monument fort curieux du commencement de la langue française dans nos provinces du Nord.

4. Il semblerait que d'après ce témoignage contemporain du sire de Joinville, la famille de CUREL aurait dû obtenir, sans autre justification, l'inscription de ses armoiries dans l'une des salles du Musée de Versailles; mais le chef actuel de nom et d'armes de la maison de CUREL reçut de M. Trognon, secrétaire des commandements du prince de Joinville, chargé du travail, la réponse suivante, qui donne la mesure du soin avec lequel les inscriptions ont été faites :

« Vos papiers ont été envoyés trop tard, les cadres destinés aux inscriptions étant déjà remplis; et pour les remplir, on a accepté pour bonnes bien des inscriptions sans preuves ni authenticité. »

La maison de CUREL a contracté des alliances, à toutes les époques, avec les familles les plus considérables de la France ; nous citerons seulement celles ci-après :

DES ARMOISES.	DE HALDAT.	DE PRUDHOMME.
DE BAILLIVY.	HUMBERT.	DE ROUYER.
DE BAUDIN.	LYNAM.	DE RUIS.
LE CAMUS.	DE MAIRLEY.	DE SEPTAINVILLE.
DE CHOISEUL.	DE MITRY.	DE SÉROCOURT.
DE COMBLES.	DE MOISSON.	DE TOURNIS.
COURTOIS.	DES NOYERS.	DE VERGY.
DE FAULTRIER.	DE PINTEVILLE.	DE VERNET.

En résumant les illustrations de la famille de CUREL, on trouve qu'elle a produit un grand nombre de gentilshommes qui se sont distingués dans les armes, et dont plusieurs sont morts au champ d'honneur : un écuyer d'écurie du duc de Lorraine, un capitaine de cent hommes d'armes, un gentilhomme servant de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, un conseiller d'État, plusieurs capitaines de cavalerie et d'infanterie, un commandant d'une compagnie franche, un colonel du génie, des chevaliers des ordres de Saint-Louis, de Malte et de la Légion-d'Honneur, et de nos jours plusieurs officiers supérieurs.

La maison de CUREL a été confirmée dans sa noblesse d'ancienne chevalerie, et dans la qualité de chevalier portée par tous ses membres depuis le XII^e siècle, par un décret du duc de Lorraine du 1^{er} juin 1660, et par deux arrêts : le premier rendu par le conseil d'État de Lorraine, le 26 août 1721, et le second par la chambre des comptes de Lorraine, le 23 juin 1783.

Le titre de vicomte lui a été conféré par Sa Majesté le Roi Louis XVIII, en l'année 1817, en la personne de messire Nicolas-François de CUREL, ancien colonel du génie, directeur des fortifications de la ville de Metz, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, en considération de ses services éminents et de son ancienne noblesse.

Le premier auteur connu de cette maison est :

PREMIER DEGRÉ.

I. Dodon de CUREL, chevalier qui vivait en 1190, et fit plusieurs donations à l'abbaye de Mureaux, située en Champagne, à trois lieues de Gondrecourt, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété passé devant les officiers du bailliage de Chaumont, le 27 novembre 1780, par le prieur et les religieux de ladite abbaye, qui attestèrent avoir vu les titres de ces diverses donations.

Dodon de CUREL eut de sa femme Adeline N....., outre une fille nommée Helvide, le fils qui suit :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Gaultier de CUREL, celui dont nous avons déjà parlé, qui fit le voyage de la Terre-Sainte avec le Roi saint Louis et le sire de Joinville. On a vu qu'il avait été chargé avec le sire de Joinville, pendant cette expédition, du commandement de nuit des machines de

guerre en usage alors. Le testament qu'il fit avant son départ, le samedi après Pâques de l'année 1248, et dont nous rapportons ci-dessous le texte original (1), fait connaître qu'il eut pour femme Berthine N....., et pour fils Simon de CUREL, qui a continué la descendance. Les exécuteurs de ce testament furent Jean, sire de Joinville, Antoine de Chevillon et Guillaume de Septainville.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Simon de CUREL, chevalier, apparaît dans des lettres de l'année 1321, dans lesquelles il est qualifié par Gobert d'Aspremont *chevalier « notre cousin. »*

On voit par ces lettres, et par plusieurs titres rapportés au degré suivant, qu'il a laissé d'une alliance inconnue un fils nommé :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Thiéry de CUREL, chevalier, qui passa le 10 octobre 1325, avec Gaultier de CUREL, son neveu, un acte d'échange dans lequel il est qualifié *messire* (chevalier.) Il a laissé deux enfants de son mariage avec damoiselle N... , savoir :

1° Jean de CUREL, dont l'article va suivre;

2° Adeline de CUREL, femme de Guillaume de GONDRECOURT. Ils sont nommés tous deux dans un contrat d'acquisition, passé le dimanche après Noël de l'année 1334, entre leur père et Jean de Poyer, écuyer, prévôt de Gondrecourt.

CINQUIÈME DEGRÉ.

Jean de CUREL I^{er} du nom, qualifié *bon chevalier et le premier du duché de Bar*, ainsi que Gaultier de Vergy, dans un manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Evre, près Toul, se trouva avec lui, en 1368, au combat de Ligny, dans lequel le comte de Bar fut

1. En nom dou père et dou filz et dou Saint-Esperit, amen. Cognue chose soit à touz ke je *Gaultier de Curel, chevalier*, com mon chier signor li sires de *Jouuille*, mait appelleit en son chasteil de Jouuille oub me croisie por outre mer, et com je estois en mon boin senz et en bone saniteit de mon corps, por lou remeide de maimie, je *Gaultier* auant dis ait fais mon testament et mai deuse en toil mainière; premeit je lieue et doins maimie a Diex ke lait en paradis, quar ja cuide en mi ke por cist grant emprise man ottoient lou guerdon, et je vueil et comand ke touz meiz tortz fuit émendeiz et touz meiz debtz fuit paiez où porroient estre treueit et proveit léalment, et de ceu en chaige mi hoirs et mi exécutors ke sont aprez nomeit, se vueil ke mi executors assiez faicent à testament de mon père ke fut de ceu ke est encores a faire, ceu est assavoir à l'abbaies décureis deiz liures de fors, et a l'abbaies de mirvalz seix liures ensi com lait deuseit lidis *Dodon* en son testament, et volsje ke les sept liures de terre ke je ait assigneit por lerecion d'une capeille en lenglise de Gondrecourt, li executors lait à prene enceu ke je possiede a dit Gondrecourt, et vueilsje et comends encores ke as povres de Curel soit porpartit lai sommes de seix liures de fors à penre en meis rentez de Curel. Et je estaublis mi exécutors ad ces choses espécialement *Berthine, maidume et maichière feme*, et li comends apartement *Simon, mon june filz*, ke diey wairde et avec icelle *Berthine*, noble homs icil Jehan sires de Jouuille, Anchielz de Chevillon, escuyer, et Guillaume de Septainuille. Et por ke ceu soit ferme et stable a tos jours mais je *Gaultier de Curel*, chevalier, ait mis mon sceil armoies pendans ad cist présent testament et je ait déproieit et requit icilz exécutors ke il meissent lor sceilz avec lou mien. Cist escrist fut fais lou ters sabmedis aprez Pasques, quant li milliaires corroit par M et CC et XLVIII ans.

Pour copie collationnée, conforme mot à mot et lettre pour lettre à l'original en parchemin, sans sceau, comme il est dit, lequel appartient à messire Hyacinthe de Curel, chevalier, seigneur de Touraille, demeurant à Gondrecourt, qui l'a communiqué et à qui il a été rendu, par nous notaires royaux au bailliage et siège présidial de Toul, y demeurant, soussignés. A Toul, le vingt-quatre juillet mil sept cent quatre-vingt-cinq.

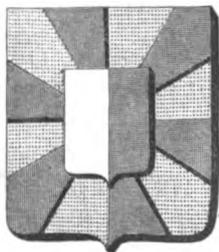
Signé : GEORGES et CONRAD.

fait prisonnier par les Messains. Il avait acquis en 1347 plusieurs biens seigneuriaux de Gérard, dit Hurault de Dainville.

Il a laissé pour fils et successeur :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Gérard de CUREL, chevalier, qui, étant possesseur des terres, rentes et revenus d'Abienville, donna des lettres d'acquêt et de retrait pour cette seigneurie sur Jean d'Abienville, écuyer, Remy son fils, et damoiselle Mariette sa fille, le 13 septembre 1387.



De son mariage avec damoiselle Marie des ARMOISES, d'une noble et ancienne famille qui porte pour armes : *Gironné d'or et d'azur de douze pièces, et un écusson d'argent parti de gueules en abîme*, il a eu trois enfants :

- 1° Simon de CUREL ;
- 2° Jean de CUREL, II^e du nom, qui a continué la descendance ;
- 3° Guillelmine de CUREL.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Jean de CUREL, II^e du nom, chevalier, fit plusieurs acquisitions de biens seigneuriaux en 1412, et rendit foi et hommage à René, Roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Bar, etc., le 6 février 1425, pour le fief que lui avait laissé son père en mourant.

Il épousa damoiselle Catherine de SEPTAINVILLE OU CETAINVILLE, de laquelle il eut, outre une fille morte sans avoir été mariée, le fils qui suit :

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Pierre de CUREL, I^{er} du nom, chevalier, était encore sous la tutelle de sa mère, en 1437, ainsi qu'il résulte de lettres d'acensement données le 28 décembre de ladite année. Il s'est marié, postérieurement à cette époque, avec damoiselle Madeleine de MAIRLEY, dont les armes sont : *De gueules, au lion d'argent armé, lampassé, et couronné d'or, la queue fourchue et passée en sautoir*.

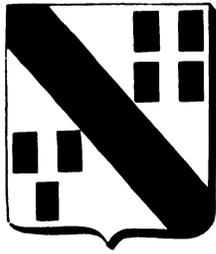


Elle l'a rendu père de deux enfants, savoir :

- 1° Jean de CUREL, dont l'article suit ;
- 2° Louis de CUREL n'était encore qu'écuyer lorsqu'il passa un accord avec son frère aîné, en l'année 1472, mais il est qualifié *chevalier*, dans l'acte de foi et hommage qu'il rendit à René, duc de Lorraine, le 28 août 1487.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Jean de CUREL, III^e du nom, chevalier, écuyer d'écurie de René, duc de Lorraine, de Bar et de Calabre, se trouva au siège de Lunéville en 1476 avec plusieurs gentilshommes,



au nombre desquels nous citerons Thiébault de Jussey, Pierre de Fey et Jean d'Haussonville.

De son mariage avec damoiselle Louise de SÉROCOURT, d'une ancienne maison de la Lorraine qui porte pour armes : *D'argent, à la bande de sable, accompagnée de sept billettes du même, posées 4 en chef, 2 et 2, et 3 en pointe, 2 et 1*, il a laissé plusieurs enfants, savoir :

- 1° François de CUREL, rapporté ci-après ;
- 2° Pierre de CUREL, chevalier, capitaine pour monseigneur le duc de Lorraine, rendit foi et hommage au comte de Lynange et de Daspourck, seigneur d'Aspremont, le 3 décembre 1540, tant en son nom que comme fondé de procuration de son frère François et de Louise, sa sœur, pour les biens qu'ils avaient, mouvant de la chatellenie d'Aspremont, et provenant de la succession de leur mère ;
- 3° et 4° Louise et Jeanne de CUREL.

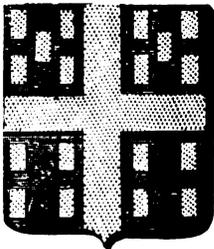
DIXIÈME DEGRÉ.

X. François de CUREL, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes à cheval pour le duc de Lorraine, rendit foi et hommage à la comtesse de Dampierre, douairière d'Aspremont, le 31 mars 1537, tant en son nom qu'en celui de ses enfants, pour certains biens seigneuriaux qu'il avait acquis.

Il est nommé avec sa femme, damoiselle Nicole de TOURNIS, dans le contrat de mariage de son fils rapporté ci-après, où il est qualifié *très-honoré seigneur messire*.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Louis de CUREL, chevalier, seigneur de Walterest, issu des anciens seigneurs de CUREL, ainsi qu'il résulte des titres domestiques, épousa, par contrat du 20 décembre 1540, noble damoiselle Jeanne de CHOISEUL, de l'illustre et puissante maison de Choiseul, qui a produit trois maréchaux de France, nombre de chevaliers des ordres du Roi, des lieutenants généraux et maréchaux de camp des armées, des ambassadeurs, des ministres, des conseillers d'État, et un grand nombre de personnages célèbres dans les armes et la diplomatie.



Armes de CHOISEUL : *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq dans chaque canton du chef, posées en sautoir, et quatre dans chaque canton de la pointe, posées une dans chaque angle*.

De ce mariage sont issus trois enfants, savoir :

- 1° Claude de CUREL, qui a continué la descendance ;
- 2° Charles de CUREL, capitaine au service de France ;
- 3° Jean de CUREL, marié avec damoiselle Aline de PRUDHOMME, ainsi qu'on le voit dans une transaction que sa veuve passa avec ses deux frères, le 4 mars 1599.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Claude de CUREL, chevalier, seigneur de Tanne, gentilhomme servant de monseigneur Charles de Lorraine, duc de Mayenne, fut convoqué par ce prince pour qu'il se trouvât armé, monté et équipé, en la ville de Saint-Mihiel, le 15 septembre 1589.

Il a épousé, par contrat du 16 avril 1574, damoiselle Catherine de COMBLES, fille de noble Pierre de Combles, écuyer, seigneur de Naives, et de dame Nicole Garinot.

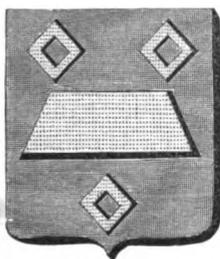


Armes de COMBLES : *Écartelé, au 1, d'or; au 2, de gueules à une étoile d'or; au 3, d'azur; au 4, d'argent, et une croix de sinople bordée de sable brochante sur le tout.*

De ce mariage est issu le fils qui suit :

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Noël de CUREL, chevalier, gentilhomme servant d'Henry, duc de Lorraine, reçut une lettre de convocation de ce prince, datée de Nancy du 29 novembre 1621, pour qu'il ait à se rendre immédiatement en équipage convenable près de sa personne.



Il s'est marié par contrat du 5 mai 1599 avec damoiselle Jeanne BAUDIN DE SALONNE, fille de noble Jean Baudin et de dame Catherine de Falquenstein.

Armes de BAUDIN : *D'azur, à une hamaide d'or, accompagnée de trois mâcles du même.*

De ce mariage vinrent plusieurs enfants, savoir :

- 1° Claude de CUREL, conseiller d'État du duc de Lorraine;
- 2° Jean de CUREL, dont l'article va suivre;
- 3° Catherine de CUREL, mariée à Pierre HUMBERT, écuyer, ainsi qu'il résulte d'une transaction qu'elle passa avec ses frères, au sujet des biens provenant de la succession de leur mère, le 9 mars 1632, époque à laquelle elle était veuve;
- 4° Antoinette de CUREL, morte jeune.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Jean de CUREL, IV^e du nom, chevalier, capitaine au service du duc de Lorraine, comme on le voit par un acte d'échange de l'année 1627 et la transaction rapportée ci-dessus, épousa par contrat du 22 janvier 1622 damoiselle Alixau LE CAMUS, fille de feu noble



Gilbert Le Camus, docteur en droit, seigneur de la Motte, et de dame Marguerite de Saint-Mauris de Dôle, qui porte pour armes : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une aigle essorant du même.*

Jean de CUREL a été tué par les Suédois, le 6 février 1637.

Il laissa plusieurs enfants, savoir :

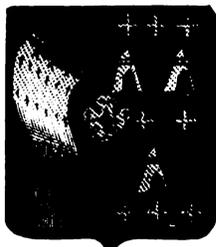
- 1° Pierre de CUREL, qui a continué la descendance;
- 2° et 3° Nicolas et François de CUREL, tous deux tués au service du duc de Lorraine;
- 4° Marguerite-Anne de CUREL;
- 5° Claude-François de CUREL.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Pierre de CUREL, II^e du nom, chevalier, seigneur de Touraille, né le 1^{er} avril 1624, fut commandant d'une compagnie franche, au service de Son Altesse le duc de Lorraine, se distingua dans les guerres de Charles IV, et dissipa presque tout son patrimoine, pour soutenir le parti du duc. Ce prince, pour récompenser ses services, rendit le 1^{er} juin 1660, un décret qui le maintint dans tous les droits, honneurs et privilèges attribués à la noblesse d'ancienne chevalerie.

Ce décret reçut sa confirmation d'un acte de notoriété par lequel les officiers du bailliage de Gondrecourt, attestèrent l'ancienne noblesse de la maison de CUREL.

Pierre de CUREL acquit, le 20 octobre 1660, la terre et seigneurie de Touraille, de noble Claude Gourdot qui lui-même l'avait acquise le 11 novembre 1659 de Charles de Vergy, marié à Louise de Rouyer. Il épousa par contrat du 18 juin 1646, damoiselle Catherine de ROUYER, fille de noble Nicolas de Rouyer, écuyer, lieutenant général au bailliage de Gondrecourt, conseiller en la cour souveraine du duc de Lorraine, seigneur de Touraille, et de défunte dame Françoise de Boyer. Elle était sœur de Louise de Rouyer mariée à Charles de Vergy et tante de Louise de Vergy, femme de Louis de Mitry, chevalier seigneur de Rebeuville.



Armes de ROUYER : Parti : au 1, de gueules à une voile d'or ; au 2 d'azur, à trois tentes d'or, ouvertes de gueules, accompagnées de huit croisettes d'or, recroisettées au pied fiché, posées 3 en chef, 2 au milieu, et 3 en pointe, et une quartefeuille d'or, brochant sur la partition.

De cette alliance sont issus quatre enfants :

- 1^o Jean de CUREL d'AUTRICOURT, qui transigea avec son frère cadet pour son droit d'aînesse dans la seigneurie de Touraille ;
- 2^o Hyacinthe de CUREL, qui suit ;
- 3^o et 4^o Louis et Nicolas de CUREL, morts jeunes.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Hyacinthe de CUREL, chevalier, seigneur de Touraille, né le 26 février 1663, adressa une requête au duc Léopold de Lorraine, dans laquelle il lui exposa que les services de son père joints à ceux de ses aïeul et bisaïeul, ayant tellement diminué sa fortune, qu'elle était insuffisante pour soutenir l'éclat de l'ancienne noblesse de sa maison, il le pria de lui accorder la concession de l'*acensement* des bois de son domaine de Gondrecourt. Ce prince lui répondit le 20 novembre 1698, qu'il remettait à des temps plus heureux pour lui témoigner sa gratitude et reconnaître d'une manière digne, les services que lui et ses ancêtres avaient rendus à sa personne ainsi qu'à ses prédécesseurs.

Hyacinthe de CUREL obtint, le 26 août 1721, un arrêt du conseil d'État de Lorraine, qui le maintint et le confirma, ainsi que sa postérité, dans tous les honneurs et privilèges attri-



bués à la noblesse d'ancienne chevalerie. Il avait épousé le 6 avril 1686, damoiselle Pétronille de VERNET, fille de feu noble Philippe Emmanuel de Vernet, capitaine, lieutenant-colonel au service de S. A. le duc de Lorraine, et de dame Marguerite Payen.

Armes de VERNET : *Parti aux 1 et 2, d'azur, à deux bandes ondées d'or.*

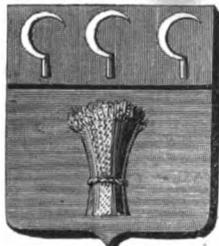
De ce mariage sont issus cinq enfants, savoir :

- 1° Claude-Hyacinthe de CUREL, qui a continué la descendance ;
- 2° Anne-Françoise de CUREL, mariée à Gabriel MENGEOT, conseiller d'État du duc Léopold de Lorraine ;
- 3° Marie-Thérèse de CUREL, mariée à Pierre de RUIS, gouverneur de Volterre en Toscane ;
- 4° Marie-Anne de CUREL, femme de noble Hyacinthe de COURTOIS, écuyer, seigneur du Vallier, et gentilhomme du duc de Lorraine ;
- 5° Sébastien de CUREL, chevalier, épousa 1° en 1722, demoiselle Catherine de MITRY, sa cousine sous-germaine, fille de Louis de Mitry, chevalier, seigneur de Rebeville, et de Louise de Vergy ; 2° demoiselle Thérèse de HALDAT, fille d'Antoine de Haldat, écuyer, seigneur de la Tour-Saint-Blaise, d'une famille alliée à celle de Jeanne d'Arc.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Claude Hyacinthe de CUREL, chevalier, seigneur de Touraille, né le 5 août 1697, en la ville de Gondrecourt, rendit foi et hommage au Roi, le 27 juillet 1742, par devant les président et trésoriers des domaines et généralité de Champagne, pour la moitié de la terre et seigneurie de Touraille.

Il a épousé par contrat du 13 avril 1720, demoiselle Marguerite de Moisson, fille de noble Claude de Moisson, ancien cheveu-léger de S. A. le duc de Lorraine. On remarque au nombre des témoins qui signèrent à ce contrat, messire Charles-Joseph comte de Choiseul, seigneur de Beaupré.



Armes de Moisson : *D'azur, à une gerbe de blé d'or, et un chef cousu de gueules, chargé de trois faucilles d'argent.*

De ce mariage sont issus cinq enfants, savoir :

- 1° Hyacinthe de CUREL, chevalier, seigneur de Touraille, qui épousa, en 1746, demoiselle Marie des NOYERS DE BRÉCHAINVILLE, fille d'Antoine des Noyers de Bréchainville, chevalier, et de Marie Humbert ;
- 2° Pétronille de CUREL, mariée à Jean-Pierre-Maximilien, seigneur de Vigne ;
- 3° Maximilien de CUREL, chanoine régulier ;
- 4° Jeanne de CUREL, religieuse du Saint-Sacrement, à Toul ;
- 5° Nicolas-François de CUREL, rapporté ci-après :

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. Nicolas-François de CUREL, chevalier, titré vicomte de Curel par diplôme de

l'année 1817 (1), seigneur de Xonville, de la Noue, de Roiaumey (2), fut colonel du génie, directeur des fortifications de la ville de Metz, et décoré de la croix de Saint-Louis et de celle d'officier de la Légion-d'Honneur. Le vicomte de CUREL ne fut pas seulement un officier très distingué : doué d'un esprit brillant et des talents les plus variés, il s'est fait un nom dans la littérature et les sciences exactes. On a de lui plusieurs mémoires et rapports insérés au *Mémorial de l'officier du génie*, une *Théorie des ombres*, qui fait encore autorité à l'École Polytechnique, un *éloge de Vauban* supérieur à tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, plusieurs pièces de vers imprimées dans le *Mercure de France*, et un ouvrage malheureusement inachevé sur les fortifications permanentes. Le vicomte de CUREL fut le rival de Papillon pour la gravure sur bois; il perfectionna beaucoup l'art de la distillation et finit par pénétrer le secret de l'Hipériante ou liqueur des Iles.

Il a épousé par contrat du 23 janvier 1773 demoiselle Louise de BAILLIVY, fille de messire Nicolas-François de Baillivy, chevalier des petits chevaux de Lorraine, seigneur de Fiquelmont, Xonville et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Rosen, et de dame Barbe de Hault.



Armes de BAILLIVY : *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un triangle, le tout du même.*

Il fut appelé à partager les biens provenant de la succession de sa belle-mère, le 30 avril 1782, rendit foi et hommage au Roi, le 24 août de la même année, à cause de sa femme, pour la terre de Xonville, et obtint le 23 juin 1783, un arrêt rendu en la chambre des comptes de Lorraine, par lequel il lui fut donné acte de la production par lui faite des aveux et dénombrement de ladite terre et seigneurie de Xonville, et des titres qu'il présentait pour justifier sa qualité de *chevalier*.

Le vicomte de CUREL est mort le 4 mars 1824, laissant de son mariage avec demoiselle Louise-Françoise de Baillivy, onze enfants, savoir :

- 1° Charles-Émile de CUREL, capitaine au corps impérial du génie, chevalier de la Légion-d'Honneur, mort à Breslau, en Silésie, à l'âge de 28 ans;
- 2° Théodore de CUREL, lieutenant au 5^e régiment d'artillerie à cheval, reçu chevalier de Malte, par bref de minorité, du 19 octobre 1789, chevalier de la Légion-d'Honneur, tué d'un boulet de canon à la bataille de Wagram, en 1809;
- 3° Gabriel de CUREL, élève du lycée de Metz, mort en 1807, à l'âge de 49 ans;
- 4° Alcibiade, vicomte de CUREL, chevalier de la Légion-d'Honneur, capitaine d'infanterie,
- 5° Agathon de CUREL, capitaine d'état-major, marié à demoiselle N. de PINTÉVILLE, fille du baron de Pinteville, général des chasseurs de la garde impériale. Il est mort sans laisser d'enfants de cette union;
- 6° Léonce de CUREL, qui a continué la descendance de sa maison;
- 7° Lydie de CUREL, reçue chanoinesse de l'ordre de Malte, par bref du 15 janvier 1787, mariée à M. de FAULTRIER, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, qu'elle a rendu père de quatre fils;

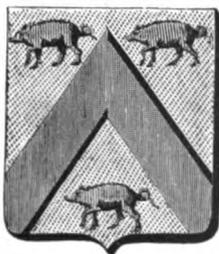
1. Ce diplôme donne, à l'exemple de La Chesnaye des Bois, des armoiries autres que celles décrites en tête de la présente généalogie, qui sont les anciennes et seules véritables armoiries de la famille de CUREL, rapportées dans le *Nobiliaire de Lorraine* par Dom Pelletier.

2. ROIAUMEY, en latin *Regalis hortus* ou *Regia mansio*, était anciennement une maison de plaisance des Rois d'Austrasie de la première et de la seconde race.

- 8° Elvire de CUREL, née en 1777, morte sans alliance en 1803;
 9° Delphine de CUREL, élevée à Saint-Cyr, mariée, en 1804, à son cousin, N. de ROUYER. De cette union sont issus plusieurs enfants;
 10° Virginie de CUREL, mariée à M. le comte de MONTGAILLARD;
 11° Adèle de CUREL, non mariée;

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.

XIX. Léonce de CUREL, capitaine d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, a épousé demoiselle Marie-Anne LYNAM, fille de John Lynam, baronnet irlandais, et d'Anna Gore, d'une famille noble et ancienne d'Angleterre, qui a produit plusieurs officiers généraux de terre et de mer.



Armes de LYNAM : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois sangliers du même.*

De cette alliance sont issus :

- 1° Albert de CUREL ;
- 2° Ernest de CUREL ;
- 3° Léonce-Gustave de CUREL ;
- 4° Henri de CUREL ;
- 5° Elvire de CUREL ;
- 6° Isabelle de CUREL.

DE CUSTINE

PAYS DE LIÈGE ET LORRAINE.

MARQUIS ET COMTES DE CUSTINE, COMTES D'OFFLANCE, BARONS DE CONS, SEIGNEURS DE VILLY, BIONCOURT, VARIMONT, GUERMANGE, PONTIGNY ET AUTRES LIEUX.



ARMES : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de sable, accostée de deux cotices du même ; qui est de CUSTINE ; aux 2 et 3, de sable, semé de fleurs de lis d'argent, qui est de LOMBU.



La maison de CUSTINE a eu pour berceau les château et fief de ce nom, première pairie du comté de Rochefort, situé au pays de Liège. Les droits seigneuriaux de ce fief, qui en avait plusieurs autres fort importants sous sa mouvance, s'étendaient jusque dans la ville de Virton, où ils étaient exercés en commun avec ceux des comtes de Chiny.

Les alliances de cette maison, les hauts emplois dont ses membres ont été revêtus, ses grandes possessions, la placent au rang des plus anciennes maisons de France.

On voit en effet qu'elle s'est alliée aux familles d'Egmond, de Croy, de la Marck, d'Arenberg, de Lombu, de Pouilly, d'Espinal, de Guermange, de Lambertie, de Haraucourt, de Serocourt et de Gournay.

Gérard de CUSTINE, seigneur de Custine, premier pair du comté de Rochefort, marié en 1231 avec damoiselle Gertrude d'Egmont dont l'arrière-petit-fils, Ferri de Custine, eut de sa femme Isabelle de BARBANÇON : Gilles de CUSTINE, premier pair du comté de Rochefort.

Son fils, Pierlot de CUSTINE, premier pair du comté de Rochefort, seigneur de Grimosars, Comsons, Romeric, et autres lieux, qui fut marié avec damoiselle Hennepegarde de LOMBU, dame et héritière de la maison et seigneurie de Lombu, qui lui apporta tous les biens de sa famille à la condition que ses descendants écartèleraient leurs armoiries de celles de LOMBU.

Colart de CUSTINE, premier pair du Cambrésis, seigneur de Lombu, de Domey, de Bioncourt, baron de Cons, du Sart, de Rouvroy, épousa en 1467 damoiselle Marguerite de VILLY dont le douaire fut composé en grande partie des seigneuries de Villy, de Domey et d'Offlance. De ce mariage sont nés entre autres enfants :

- 1° Thiébault de CUSTINE, qui suit ;
- 2° Jacques de CUSTINE, auteur de la branche des seigneurs d'OFFLANCE, qui était représentée à la fin du dernier siècle, par Joseph, comte de CUSTINE, lequel épousa en 1755 demoiselle Madeleine de RUTANT.

Thiébault de CUSTINE fut gouverneur de Chauveney et gentilhomme de la chambre du duc René II. Il épousa en 1504 damoiselle Claude d'ESPINAL de laquelle il a laissé outre deux filles alliées aux familles de Lutz et de Montigny, un fils dont l'article suit :

Martin de CUSTINE, baron de Cons, seigneur de Villy, Bioncourt, Arey, Ugnies, Cosne, Vaux, capitaine et premier gentilhomme de la chambre du grand-duc Charles, épousa en 1545 damoiselle Françoise de Guermange qui le rendit père de plusieurs enfants :

- 1° Louis de CUSTINE, baron de Cons, chambellan du Roi Charles III, et son ambassadeur en différentes cours de l'Europe, gouverneur de Longuay, en 1596, mort sans avoir eu d'enfants de sa femme Catherine de GOURNAY.
- 2° Adam, dont l'article va suivre ;

Adam de CUSTINE, seigneur de Guermange, épousa en 1582 damoiselle Anne de ROUCELZ, de laquelle il a eu deux fils :

- 1° Philippe, qui suit ;
- 2° Louis-Philippe de CUSTINE, auteur de la branche des seigneurs de PONTIGNY, qui s'est éteinte à la quatrième génération, par la mort de Marc-Antoine, marquis de CUSTINE, tué à la bataille de Rosbach, en 1748. Son père avait obtenu du duc de Lorraine, en 1719, l'érection de la terre de Condé-sur-Moselle en *marquisat*, sous le nom de CUSTINE.

Philippe de CUSTINE, seigneur de Guermange, continua la descendance directe de la famille ; elle était représentée au XVI^e degré de la filiation par :

Adam-Philippe de CUSTINE, né en 1740, qui obtint en 1762 du ministère Choiseul, la création d'un régiment de dragons du nom de Custine. Il était maréchal de camp et gouverneur de Toulouse, lorsqu'il fut élu député de la noblesse de Lorraine aux États-généraux. Devenu général de l'armée du Rhin, et forcé de battre en retraite en 1792 devant un corps de l'armée prussienne, bien supérieur en nombre à celui qu'il commandait, il fut décrété d'accusation, traduit au tribunal révolutionnaire, et périt sur l'échafaud en 1793.

Son fils Renaud-Philippe de CUSTINE jura de venger la mort de son père, et se jeta dans le parti des Girondins. Il s'attira bientôt la haine de Robespierre, et mourut aussi victime de la révolution.

Son fils P. A. L. marquis de CUSTINE, né en 1792, s'est fait connaître dans le monde littéraire, par plusieurs ouvrages fort estimés.

DENIS DU PÉAGE

FLANDRE FRANÇAISE.

SEIGNEUR DU PÉAGE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, au lion de sable lampassé de gueules.* — COURONNE : *De Comte.*
— SUPPORTS : *Deux lions.*



Une noble et ancienne famille DENIS est fixée depuis le XII^e siècle dans la Flandre française où elle occupe un rang distingué parmi la noblesse d'extraction.

Elle s'est alliée aux maisons de Villers, Cockerel, Cannart de Grimarez, Le Prevost, Saint-Venant, Marchenelle, du Tertre, Ongnies, Le Nepveu, Gommer, du Bosquiel, Le Pippre, de Cordes, Le Machon de le Sauch, Hangouart, de Sommyèvre, de Maulde et à un grand nombre d'autres familles des plus considérables du pays.

Jacquemon DENIS, chevalier, fut un des premiers rewarts ou mayeurs de Lille en 1300.

Phane DENIS, veuve de noble Jean Le Toillier (lequel portait : *D'or, à l'aigle de gueules, et une bordure de sable*), fonda, en 1321, un hôpital à Lille sous l'invocation de saint Julien.

Ferri DENIS, chevalier, fut, à la même époque, gouverneur de Tournay et souverain bailli ou gouverneur de Lille, charge dont il était encore revêtu en l'an 1337.

Bler DENIS fut élu roi de l'Épinette en 1350. Il fut inhumé dans la chapelle de la Transfiguration de Saint-Étienne à Lille, où l'on voyait son épitaphe autour d'une lame de cuivre sur laquelle il était représenté à genoux, son épée pendant en bandoulière.

Martin DENIS fut aussi roi de l'Épinette en 1458.

Jean DENIS fut plusieurs fois mayeur ou rewart de Lille, de 1514 à 1538.

Enfin Jacques-François DENIS, seigneur du Péage, fut aussi plusieurs fois rewart ou mayeur de Lille de 1782 à 1790, époque où l'ancienne constitution de la ville de Lille fut abolie par suite de la révolution.

Cette famille a donc fourni un des premiers rewarts de la ville, et le dernier.

Ses membres actuellement existants sont :

Jacques-Hyacinthe-Joseph DENIS DU PÉAGE, célibataire, domicilié au château d'Hollebecque, à Marquette près Lille.

Marie-Pauline-Joseph DENIS DU PÉAGE, résidant à Lille, non mariée.

Henri-Édouard-Joseph DENIS DU PÉAGE, résidant au château de la Rose à Houplines, marié à demoiselle Albertine-Louise-Marie-Julie de SOMMYÈVRE dont il a deux enfants, savoir :

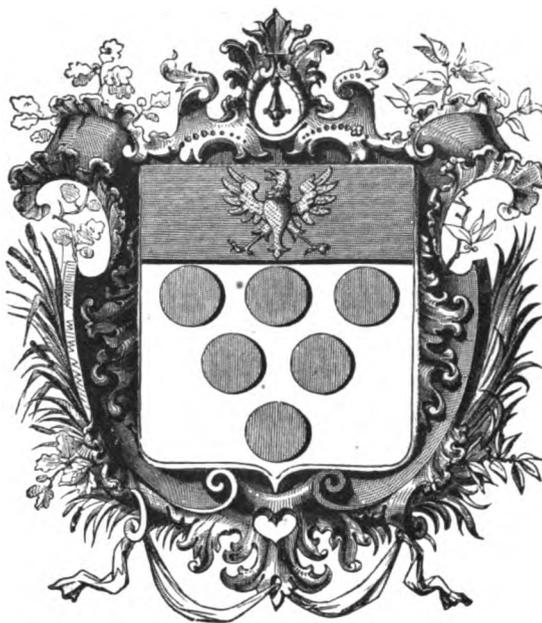
- 1° Albine-Élisa-Joseph DENIS DU PÉAGE, non mariée;
- 2° Théophile-Édouard-Jacques-Hyacinthe DENIS DU PÉAGE, allié à demoiselle Augustine-Eugénie-Fortunée de MAULDE. De ce mariage sont issus :
 - A. Marie-Fortunée-Henriette DENIS DU PÉAGE;
 - B. Ferri-Joseph-Marie DENIS DU PÉAGE.

On peut consulter sur cette famille : Buzelin, page 481; — les manuscrits et ouvrages imprimés concernant les fêtes de l'Épinette à Lille; le Recueil manuscrit relatif à la magistrature de Lille, conservé à la bibliothèque de cette ville; l'obituaire de l'hôpital Saint-Julien; la généalogie certifiée des DENIS; les généalogies des maisons de Mailly, d'Ongnies, d'Hangouart.

DE LA DEVÈZE

COMTÉ D'ALBRET ET BRUILHOIS.

SEIGNEURS DE CHARRIN, DE LA RIVIÈRE, DU BOUTET, DE LARROUY, DE LANGLADE,
DE SAINT-SEVÉ, DU HAGET ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, à six tourteaux de gueules, posés 3, 2 et 1, et un chef d'azur, chargé d'une aigle d'or au vol éployé. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux lions.*



ORIGINAIRE du comté d'Armagnac, où elle était connue dès l'époque la plus reculée, la maison de LA DEVÈZE est d'extraction chevaleresque et a constamment exercé la profession des armes. Son ancienneté et ses services militaires la mettent au nombre des maisons les plus distinguées du midi de la France.

Elle a contracté des alliances avec les familles les plus nobles et les plus considérables de la noblesse de France, parmi lesquelles nous citerons celles : de Vaubans, d'Esparbès, de Larroquan, de Voisins, de Crussol, de Lasseran, de Mons, de Sédillac, de Lartigue, de Sarran, de Lupé, de Castéra, de Basignan, de la Mazellière, de Mèlignan, de la Masère, de Grammont, etc.

La plupart de ses membres se sont distingués dans la carrière des armes, et ont légué à leurs descendants une part assez brillante d'illustration. L'un d'eux, Jean de la Devèze, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, fut généreusement récompensé par le Roi Henri IV, à cause de la bravoure dont il fit preuve aux batailles d'Arques et d'Ivry.

Parmi les personnages remarquables qu'elle a produits, nous mentionnerons particulièrement : plusieurs capitaines d'hommes d'armes, un gentilhomme servant de la Reine de Navarre qui devint plus tard conseiller et trésorier des finances de son Royaume, plusieurs chevaliers de Saint-Louis, un lieutenant au régiment royal des Vaisseaux, un capitaine au régiment de Savoie-Carignan, deux pages de la grande écurie du Roi, et enfin un conseiller et procureur du Roi, lequel vivait encore au commencement de ce siècle.

La généalogie de la famille de la Devèze, qui a pu être établie d'une manière suivie et non interrompue, d'après un grand nombre de titres originaux, dont la plupart échappés au fléau destructeur des guerres civiles qui désolèrent si souvent le midi de la France, sont encore en la possession des représentants actuels de cette maison, commence à noble Jean de la Devèze qui suit :

PREMIER DEGRÉ.

I. Noble Jean-Gaston de la Devèze, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, suivant brevet du 8 août 1346, signé par le Roi Philippe de Valois, épousa par contrat du 3 juin 1350, noble damoiselle Marguerite d'Esparbès, de l'illustre et ancienne maison d'Esparbès de Lussan, qui a eu plusieurs maréchaux de France. Il a laissé de ce mariage le fils ci-après :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. François de la Devèze, qui fut nommé, comme son père, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, par brevet du Roi Charles VI, en date du 17 décembre 1381. On sait qu'à cette époque il fallait être reconnu *noble de race*, pour être investi du commandement important d'une compagnie d'hommes d'armes, qui eux-mêmes étaient tous gentilshommes. François de la Devèze épousa, le 3 mars 1387, damoiselle Jolie ou Julie de Bonepay qui le rendit père de :

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Melchior de la Devèze, aussi capitaine de cinquante hommes d'armes, qui se distingua dans un grand nombre de sièges et de batailles, et mourut en 1429, à la suite des blessures qu'il avait reçues au siège d'Orléans. De son alliance contractée, le 14 mai 1421, avec damoiselle Blanche de Vaubans, est né :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Antoine de la Devèze, lieutenant d'une compagnie d'ordonnance, par brevet du Roi Charles VII, de l'année 1445, qui fut père de :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. N. de la DEVÈZE, lequel suivit comme ses ancêtres la carrière des armes, et laissa deux enfants, savoir :

- 1° Jean, qui suit;
- 2° N. de la DEVÈZE, marié, en 1544, avec damoiselle Hélène de VOISINS, fille de Maffre de Voisins, chevalier, vicomte de Lautrec, baron d'Ambres et de Verdalle, et de Jeanne de Crussol. (P. Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne.*)

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Noble Jean de la DEVÈZE, fit l'acquisition de plusieurs biens seigneuriaux, appartenant à noble Roger de Banque, par acte du 13 mars 1534. De son mariage avec damoiselle Anne de LARROQUAN, il a eu trois garçons et cinq filles, savoir :

- 1° Pierre, dont l'article viendra ci-après;
- 2° Blaise de la DEVÈZE, seigneur de Charrin en Albret, chanoine de Condom, fit son testament le 40 septembre 1568, prit dans cet acte la qualité de *noble homme*, et nomma pour son exécuteur testamentaire noble Pierre de la DEVÈZE, son frère, habitant alors la paroisse des Marets, au diocèse d'Auch. On voit également par ce titre qu'il avait un autre frère, dit le capitaine Jean de la DEVÈZE, et qu'il légua à Jacques de la DEVÈZE, fils de N. de la Devèze et de damoiselle Marie de Castéra, le bien de Heurgarède, dépendant de celui de Charrin, et enfin qu'il institua pour son héritier universel le *premier-né* de noble Pierre de la DEVÈZE, son frère, à la condition « que la place noble de Charrin « ne se pourra vendre, aliéner ny engager par ses dits héritiers ou substitués. »
- 3° Jean de la DEVÈZE, nommé capitaine par brevet du 26 avril 1568, dont nous donnons ici les passages les plus importants : « Le Roy estant à Paris, désirant reconnoistre les bons et agréables services que « le capitaine Jean de la DEVÈZE a faits à Sa Majesté, tant ez guerres passées qu'en ces derniers « troubles..... le retient au nombre des *capitaines entretenus* et fait mettre et coucher à l'état « desdits capitaines entretenus qu'il a pour ce signé de sa propre main, à six cents livres de pension « par an. »
Jean de la DEVÈZE eut de son union, contractée le 17 juin 1565, avec damoiselle Anne de Mons, deux enfants: Bernard et Jean de la DEVÈZE;
- 4° Peyronne de la DEVÈZE, femme de N. de CAMPAN;
- 5° 6° et 7° Bertrande, Marguerite et autre Marguerite de la DEVÈZE;
- 8° Vidette de la DEVÈZE, mariée avec noble Jean de SÉDIRAC, seigneur de Sainte-Colonne.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Noble Pierre de la DEVÈZE, écuyer, seigneur de la Rivière, vendit le château de la Devèze à un membre de la maison d'ARRE, dont les descendants le possèdent encore de nos jours, et sont connus sous le nom d'Arre de la DEVÈZE. Il a épousé le 8 avril 1549, damoiselle Catherine de LASSERAN, fille de noble Bertrand de Lasseran, seigneur de la Salle de Cazaux. On remarque parmi les parents de la future qui assistèrent au contrat, Jeanne de Lasseran, sa sœur germaine, femme de Jean de Montesquiou, seigneur de Lasserre, noble Bertrand de Larroquan, seigneur de Lixandre, noble Bertrand d'Esparbès de Lussan,

noble Bernard Amavilles, seigneur de Lisle, noble Bertrand de Larroquan, seigneur de Gaygobier, noble Jean du Fondac, et noble Jean de Larroquan.

L'ancienne maison de Lasseran s'est constamment alliée aux familles les plus illustres de la Gascogne; nous mentionnons entre autres celles de Montesquiou et de la Barthe. Du mariage de Pierre de la DEVÈZE avec Catherine de Lasseran, sont issus six enfants, savoir :

- 1° Jean de la DEVÈZE, mort en bas âge;
- 2° Dominique, qui suit;
- 3° Jean de la DEVÈZE, capitaine d'une grande bravoure, donna des preuves d'un courage héroïque sur les champs de bataille d'Arques et d'Ivry, où il reçut plusieurs blessures. Le Roi Henri IV voulut lui témoigner sa satisfaction et sa reconnaissance, en lui faisant don, par lettres datées de Montereau, du dernier jour d'octobre 1598, « de la place de religieux lay dans l'abbaye de Grand-Selve... en attendant (ainsi qu'il est dit dans ces lettres) que nos affaires nous puissent permettre d'user envers « lui de la gratification condigne au mérite de sesdits services »;
- 4° Marie-Françoise de la DEVÈZE, mariée avec noble Bompard de LARTIGUE, seigneur de Lassalle, capitaine au régiment de Piémont, tué au siège de Montauban, en 1626. Il était fils d'Antoine de Lartigue, damoiseau (fils de chevalier), seigneur de Loubes, Bassabat, Romat, Lassalle, Auzan, Ballos, et seigneur direct d'une partie de la ville et juridiction de Mézin en Condomois, colonel de cinq enseignes gasconnes, et de Marie de Mèlignan;
- 5° Paul de la DEVÈZE, prêtre-chapelain de la Chapelle-Annette-du-Pouy, dont son frère était patron laïc;
- 6° Marthe de la DEVÈZE, femme de noble André de la FITTE, écuyer.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Dominique de la DEVÈZE, écuyer, seigneur de Charrin en Albret, fut gentilhomme servant de la Reine de Navarre, suivant lettres données à Fontainebleau le 22 mai 1582. Quelques années après, le 15 août 1590, il fut envoyé en Guyenne, avec le titre de conseiller et trésorier des finances du royaume de Navarre, afin d'y négocier des affaires très-importantes. Le 12 juillet 1597, il rendit hommage pour les fiefs et rentes dépendant de la maison noble de Charrin, qu'il possédait dans les paroisses de Marcadis, d'Artigues, et de la Hitte; et le 13 mars 1613 il fonda la chapelle Saint-Antoine de Charrin.

Il a épousé par contrat du 3 mars 1579, passé au château de Soulers, damoiselle Lucrèce de SARRAN, fille de feu Étienne de Sarran, écuyer, seigneur de Soulers, et de damoiselle Marie d'Arlabos. Les parents qui signèrent au contrat sont : noble Felix d'Esparbès, seigneur de Lussan, chevalier de l'ordre du Roi, François d'Esparbès, seigneur du Feuga, son frère, Jean-Antoine de Montlezun, écuyer, seigneur de Bérault, et Arnault de Salles de Monts. Dominique de la DEVÈZE épousa en secondes noces damoiselle N. de Boëry, dont il n'eut pas d'enfants.

Du premier lit sont issus :

- 1° Pierre, qui suit;
- 2° N. de la DEVÈZE, dit le chevalier de Charrin, ou Saurin, suivant quelques titres, fut tué en duel par son cousin, Daniel de Lartigue, capitaine dans le régiment de Sainte-Croix.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Pierre de la DEVÈZE, écuyer, seigneur de Charrin, fut écuyer de la grande écurie du Roi, par brevet du 26 décembre 1609, et capitaine de cheveu-légers, par brevet du

20 juillet 1620. Il se trouva en cette qualité au siège de Montauban, l'an 1626. Il s'est marié deux fois : 1° par contrat du 19 février 1615, avec damoiselle Anne de LAMASÈRE DE GRAMMOND, sœur de messire Jean de Lamasère, baron de Grammond et autres places ; 2° le 31 juillet 1622, avec damoiselle Paule de LUPÉ, fille de noble Renaut de Lupé, seigneur de Castillon, et de Magdeleine de Mélignan, et petite-fille d'Auger de Lupé, seigneur de Castillon, et de Jeanne de Grossolles de Flammarens. Parmi les témoins qui assistèrent au contrat, à titre de parents, on remarque : noble Renaut de Lupé, seigneur de Castillon ; noble Renaut de Lupé, seigneur du Pont-d'Aurat ; noble Antoine de Mélignan, seigneur de Trignan ; Hercule de Larroquan, seigneur de Regaumont ; noble Bompard de Lartigue, seigneur de Lassalle ; noble Ramond ou Rainaud de Frère ; nobles Pierre et Daniel de Lartigue, seigneurs de Romat et de Bassabat, et Jean de la Mothe, seigneur dudit lieu. De cette seconde alliance naquirent cinq enfants, savoir :

- 1° Renaud de la DEVÈZE, mort en 1626 ;
- 2° Marc-Antoine, dont l'article suit ;
- 3° François de la DEVÈZE DE CHARRIN, seigneur de Larrouy, servit lors de la convocation du ban et de l'arrière-ban, faite en 1674, par le maréchal d'Albret, gouverneur de la Guyenne, ainsi que l'atteste un certificat délivré, le 16 juillet de ladite année, par M. d'Esparbès, comte de Lasserre-Aubeterre, lieutenant général des armées du Roi, commandant celle de Guyenne, sous l'autorité du maréchal d'Albret ;
- 4° Marguerite de la DEVÈZE, mariée, le 3 juillet 1658, avec noble Pierre de BARBEAU, seigneur de la Teulère ;
- 5° Anne de la DEVÈZE, mariée deux fois : 1° avec noble Melchior de TOUSIN ; 2° avec N. DUTAUT DE LA PEYRÈRE.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Marc-Antoine de la DEVÈZE, écuyer, seigneur du fief et seigneurie de Charrin, pour lequel il rendit hommage le 15 avril 1663, s'allia avec damoiselle Paule de GRENIER, par contrat du 21 octobre 1650, auquel assistèrent comme parents et amis, messire Renaut de Pardaillan, marquis de la Mothe-Gondrin ; messire Bernard de Besolles, seigneur et comte de Besolles ; nobles Gaston et François de Lupé ; noble Renaut de Lupé, seigneur de Castillon, et ses frères Charles et Simon de Lupé ; noble Arnaud de Larroquan, seigneur de Terrebren et de Regaumont ; noble Frix de Lartigue, seigneur de Lassalle ; noble Antoine de Ferbaux, seigneur de Magnos et de Douat.

Il a laissé de cette union deux fils :

- 1° Joseph, qui continue la descendance directe ;
- 2° Marc-Antoine de la DEVÈZE DE CHARRIN, qui fut lieutenant dans le régiment de Boulonois, le 20 août 1688, aide-major le 27 février 1700, capitaine le 15 juillet 1704, chevalier de Saint-Louis le 11 février 1713, et mourut de ses blessures en 1717.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Joseph de la DEVÈZE, écuyer, seigneur de Charrin, rendit hommage, le 13 juin 1687, pour les fiefs et rentes qui dépendaient de la seigneurie de Charrin, dans les paroisses de

Marcadis, d'Artigues et de la Hitte. C'est lui qui requit l'enregistrement de ses armoiries, le 11 septembre 1698, à l'armorial général, créé en vertu de l'édit du 20 novembre 1696.

De son alliance, contractée le 15 avril 1694, avec damoiselle Gabrielle de BASIGNAN, fille de feu noble de Basignan, et d'Anne de Cadillon, sont nés quatre enfants, savoir :

- 1° Arnaud, rapporté ci-après ;
- 2° Joseph de la DEVÈZE DE CHARRIN, chanoine au mas d'Agenais ;
- 3° Marc-Antoine de la DEVÈZE, auteur d'une branche rapportée après la descendance de son frère aîné,
- 4° Raymond de la DEVÈZE DE CHARRIN, seigneur du Haget, testa, le 8 octobre 1733, en faveur de son frère aîné.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Arnaud de la DEVÈZE, écuyer, seigneur de Charrin, rendit aveu et dénombrement pour cette seigneurie, le 8 juillet 1729, et épousa, par contrat passé le 30 décembre 1726, au château de Nérac, damoiselle Anne de la MAZELLIÈRE, fille de messire Josias de la Mazellière, écuyer, seigneur de Réau, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, commandant et lieutenant pour le Roi du Château-Trompette et fort de la ville de Bordeaux, et de dame Suzanne de Pédesclaux. De ce mariage sont issus cinq enfants, savoir :

- 1° Josias de la DEVÈZE DE CHARRIN, lieutenant au régiment royal des Vaisseaux, par brevet du 16 mai 1746, tué au siège de Maestricht, en 1748, à l'âge de 20 ans.
- 2° Paul, qui va suivre ;
- 3° Autre Paul de la DEVÈZE DE CHARRIN, dit le chevalier de la DEVÈZE, fut nommé lieutenant dans le régiment de Touraine le 7 juillet 1758, capitaine dans le régiment de Savoie-Carignan le 28 juillet 1773, capitaine de grenadiers le 3 juin 1784, et enfin décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a pris sa retraite le 19 janvier 1785, et est décédé au château de Charrin le 19 février de la même année ;
- 4° Jean-Baptiste de la DEVÈZE, abbé ;
- 5° Marie-Marguerite de la DEVÈZE, femme de M. Jean-Jacques CAZEAUX.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Paul de la DEVÈZE, écuyer, seigneur de Charrin et du Boutet, seigneur-patron laïc de la Chapelle-Annette-du-Pouy et de la Chapelle-du-Saint-Christ, rendit hommage en 1777, pour les maisons et biens nobles du Boutet et fiefs en dépendant. Il s'est marié, le 29 décembre 1755, avec demoiselle Marie de LAFFARGUE, dont il eut un fils unique :

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Jean de la DEVÈZE DE CHARRIN, page de la grande écurie du Roi en 1772, qui fut tué en duel peu de temps après avoir été promu au grade de lieutenant. Ce Jean étant fils unique de Paul de la Devèze ci-dessus, celui-ci fit son testament le 30 décembre 1803, partagea sa grande fortune entre ses héritiers naturels, et légua la terre de Charrin à Marc-Antoine de la Devèze, son cousin.

**SECONDE BRANCHE DEVENUE L'AINÉE PAR L'EXTINCTION DE
CELLE RAPPORTÉE CI-DESSUS.**

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Marc-Antoine de la DEVÈZE DE CHARRIN, écuyer, troisième fils de Joseph de la Devèze, seigneur de Charrin, et de Gabrielle de Basignan, fut d'abord enseigne dans le régiment de Boulonois. Il épousa, le 1^{er} juillet 1721, demoiselle Marie de CAUBOU, fille de feu Barthélemy de Caubou, seigneur de Langlade, et de damoiselle de Soubiran du Dèhés, de laquelle il eut sept garçons et deux filles, savoir :

- 1° Jean de la DEVÈZE DE CHARRIN, seigneur de Langlade, mort dans les fles;
- 2° Jean-Louis de la DEVÈZE DE CHARRIN, seigneur de Saint-Lévé, officier de cuirassiers;
- 3° Marie de la DEVÈZE DE CHARRIN, morte sans alliance;
- 4° Joseph de la DEVÈZE DE CHARRIN, prêtre, chapelain de l'hôpital de Bordeaux;
- 5° Raymond de la DEVÈZE DE CHARRIN, seigneur du Haget, lieutenant au régiment du duc d'Angoulême, dans lequel son cousin, le chevalier de la Devèze, était capitaine-commandant;
- 6° François de la DEVÈZE DE CHARRIN, prêtre lazariste;
- 7° Blaise, qui suit;
- 8° et 9° Joseph-Guillaume et Marguerite de la DEVÈZE.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Blaise de la DEVÈZE DE CHARRIN, écuyer, a épousé, le 24 mars 1774, demoiselle Rose BESSE DE BOUHEBENT, fille de M. Jacques Besse de Bouhebent, conseiller et procureur du Roi au bailliage de Bruilhois, et de dame Marie-Anne de Bacon-Lamarque. Il assista comme témoin au contrat de mariage passé, le 17 février 1778, entre Marie-Anne Besse de Bouhebent, sa belle-sœur, avec noble Jean-Joseph de Bourrousse de Laffore, écuyer, fils de noble Joseph de Bourrousse, écuyer, seigneur de Laffore, qui exerça pendant vingt-trois années consécutives (1742 à 1765) les fonctions de conseiller du Roi et maire en titre de la ville de la Plume, capitale de la vicomté et du bailliage de Bruilhois. Blaise de la DEVÈZE a laissé trois enfants :

- 1° Marc-Antoine, dont l'article suit;
- 2° Jacques de la DEVÈZE, mort jeune;
- 3° Pierre de la DEVÈZE DE CHARRIN, qui, de son mariage avec demoiselle Anne MARTIN, a eu trois enfants :
 - A. Marc-Antoine de la DEVÈZE DE CHARRIN,
 - B. Étienne-Raymond de la DEVÈZE DE CHARRIN;
 - C. Laurency de la DEVÈZE DE CHARRIN, mort jeune.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Marc-Antoine de la DEVÈZE DE CHARRIN, écuyer, chef actuel des nom et armes de la maison de la Devèze, fit partie de la colonne infernale, commandée par la Tour d'Auvergne,

dans l'armée des Pyrénées-Orientales, et contribua à la prise du fort Maya. Il hérita, en 1803, de la terre de Charrin, et se maria avec demoiselle Jeanne CAZAUX, fille de M. Jean-Jacques Cazaux, et de dame Marguerite de la Devèze de Charrin, qui l'a rendu père de trois enfants :

- 1° Marie-Marguerite-Léontine de la DEVÈZE DE CHARRIN, mariée, le 5 juin 1824, avec M. Jean de CAPOT-DUROI, fils de noble Paul de Capot-Duroi, et de dame Anne de Laffite ;
- 2° Marie-Anne-Eulalie de la DEVÈZE DE CHARRIN, mariée, le 40 décembre 1828, avec M. Jean-Jacques-Ferdinand CAZAUX, fils de M. Pierre Cazaux-Lamaurague, ancien capitaine de grenadiers, et de dame Anne de Galard, cousine du marquis de Galard de Terraube ;
- 3° Pierre de la DEVÈZE DE CHARRIN, rapporté ci-après :

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Pierre de la DEVÈZE DE CHARRIN, né en 1811, a épousé, le 29 décembre 1839, demoiselle Marie-Louise-Paule CAZAUX, fille de M. Joseph Cazaux et de dame Catherine-Guillemette de Mondran, laquelle était fille de M. François-Victor de Mondran, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Hainaut, et petite-fille de M. Jean-Jacques-Bertrand de Mondran, capitoul de Toulouse, dont le portrait figure dans la salle des hommes illustres de cette ville.

De ce mariage sont issus :

- 1° Marie-Léon-Marc-Antoine-Albert de la DEVÈZE DE CHARRIN, né au château de Charrin, le 28 octobre 1840 ;
- 2° Marie-Thérèse-Antoinette-Joséphine de la DEVÈZE DE CHARRIN, née le 40 avril 1844.

DEVONSHIRE

(CAVENDISH DUCS DE)

MARQUIS DE HARTINGTON, COMTES ET DUCS DE DEVONSHIRE, BARONS CAVENDISH DE HARDWICKE, BARONS DE CLIFFORD, DE LANESBOROUGH, PAIRS D'ANGLETERRE.



ARMES : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois têtes de cerf de sable, qui est de CAVENDISH; au 2, tranché bastillé d'argent et de gueules, qui est de BOYLE; au 3, échiqueté d'argent et d'azur et une fasce de gueules brochant, qui est de CLIFFORD. — COURONNE : Ducale. — SUPPORTS : Deux cerfs. — DEVISE : *Cavendo tutus.*



Une noble famille de CAVENDISH, dont deux branches ont obtenu le titre de *duc* au siècle dernier, doit la plus grande partie de sa haute fortune aux immenses domaines ecclésiastiques donnés, après la suppression des monastères dans la Grande-Bretagne, à sir William CAVENDISH, gentilhomme du cardinal Wolsey, et à l'habileté d'Élisabeth, sa veuve, remariée à Georges, comte de Shrewsbury. Mais longtemps auparavant cette maison tenait un rang distingué dans la noblesse d'Angleterre.

Le premier seigneur de ce nom qui posséda la terre de Cavendish, au comté de Suffolk, était-il issu des anciens barons de Gernon, premiers possesseurs de cette seigneurie? C'est une question que les recherches des généalogistes n'ont pu encore éclaircir. Ce qu'il y a de

certain, c'est que sir John CAVENDISH, seigneur de Cavendish-Overhall, marié à Alice d'ODYNGSELES, fille et héritière de John d'Odyngseles, chevalier, était président de la cour du banc du Roi en 1366, 1373 et 1377. Élu chancelier de l'université de Cambridge la deuxième année du règne de Richard II, il fut chargé l'année suivante, avec Robert de Hales, trésorier d'Angleterre, de réprimer l'insurrection qui avait éclaté dans le comté de Suffolk. Cette expédition lui fut fatale, il périt de la main des révoltés.

Sir John CAVENDISH, son fils, écuyer du Roi Richard II, fut créé *chevalier* par ce prince en récompense de ses services.

Son arrière-petit-fils était sir William CAVENDISH, cité plus haut, qui fut gentilhomme du cardinal Wolsey, et après la mort du célèbre ministre exerça les fonctions de trésorier de la chambre du Roi sous les règnes de Henri VIII et d'Édouard VI, et de membre du conseil privé sous le règne de Marie. Ce fut lui qui fit bâtir le magnifique château de Chatsworth, une des plus belles résidences de l'Angleterre.

Parmi les plus illustres descendants de sir William CAVENDISH on remarque particulièrement :

Sir William CAVENDISH, son fils, élevé à la pairie sous le titre de *baron de Cavendish*, de Hardwick, le 4 mai 1605, et créé *comte de Devonshire* le 2 août 1618.

William CAVENDISH, troisième comte Cavendish, petit-fils du précédent, fut créé, par lettres du 12 mai 1694, *marquis de Hartington* et DUC DE DEVONSHIRE, et nommé en même temps chevalier de l'ordre de la Jarretière.

Son fils aîné, William CAVENDISH, second duc de DEVONSHIRE, épousa Rachel RUSSEL, fille de William lord Russel, et sœur du duc de Bedford. Il eut de ce mariage entre autres enfants :

1° William, qui suit ;

2° Charles CAVENDISH, père de Henri CAVENDISH, célèbre dans les sciences et dans la philosophie.

William CAVENDISH, troisième duc de DEVONSHIRE, lord-lieutenant d'Irlande en 1727, mort en 1755, a laissé pour fils aîné :

William CAVENDISH, quatrième duc de DEVONSHIRE, pair d'Angleterre en 1751, lord-lieutenant d'Irlande en 1755, marié, en 1748, à Charlotte de BURLINGTON, baronne de Clifford, fille de Richard, comte de Burlington, a laissé de ce mariage deux fils :

1° William, qui suit ;

2° Georges-Augustus-Henri CAVENDISH, créé comte de BURLINGTON.

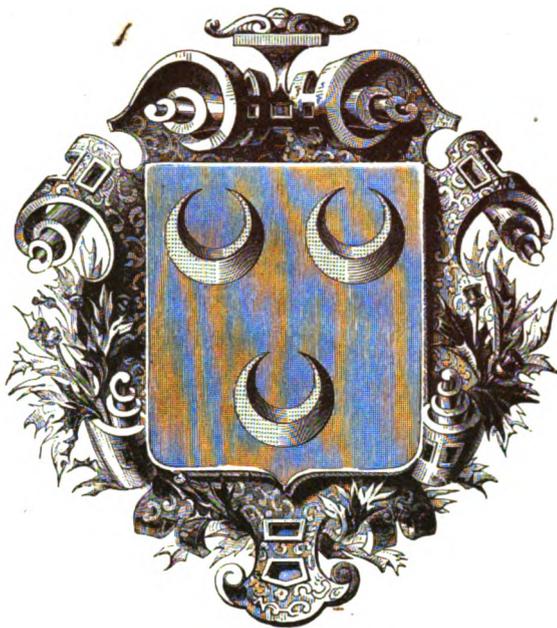
William CAVENDISH, cinquième duc de DEVONSHIRE, baron de Clifford, a laissé de son mariage avec Georgiana SPENCER, fille de John, comte Spencer, deux filles et un fils qui suit :

William-Spencer CAVENDISH, sixième duc de Devonshire, marquis de Hartington, comte de Devonshire, baron Clifford de Lanesborough, né le 21 mai 1790, a succédé à son père comme duc de Devonshire, le 29 juillet 1811. Il a été nommé en 1826 ambassadeur extraordinaire de S. M. Britannique pour assister au couronnement de Nicolas I^{er}, Empereur de Russie. Le duc de DEVONSHIRE est lord-lieutenant et *custos rotulorum* du comté de Derby.

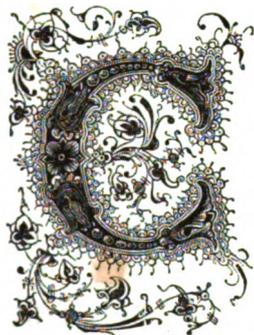
DES ESSARS

PICARDIE.

MARQUIS ET COMTES DE LINIÈRES, MARQUIS ET BARONS DE MEIGNEUX, SEIGNEURS DE CHARNY, DE THIEUX, DE SA TOUR, DU HAMELET ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, à trois croissants d'or.* — COURONNE : *De Marquis.* — SUPPORTS : *Deux aigles.*



ETTE famille, une des plus anciennes et des plus considérables de la noblesse de Picardie, est d'origine chevaleresque. Les diverses branches qu'elle a formées se sont toutes également distinguées par leurs services et leurs alliances.

Les deux aînées, celles des seigneurs de Charny et de Thieux, se sont éteintes, la première en 1402, la seconde en 1590; la troisième branche, connue sous le nom de marquis et comtes de Linières, étant aussi éteinte, il ne subsiste plus de cette maison que celle des marquis des ESSARS, issue des seigneurs de Meigneux et du Hamelet, et dont les représentants actuels résident à Abbeville.

La maison des ESSARS possédait autrefois un très-grand nombre de seigneuries titrées et de terres nobles; elle compte parmi ses alliances les premiers noms de la noblesse de France, entre autres ceux de Pacy, de Bussy, de Belloy, d'Ongnies, de Menou, de Gouffier, de Mailly, du Prat, de Nantouillet, de Harlay, de l'Hopital, de Linières, du Refuge, de Créquy, de Saveuse, de Pecquigny, de Rune, du Hamel de Bellenglise, de Sorel, de Longueval, de Joigny, de Ponthriand, de Fittes de Soucy, du Gardin, de Monchy, de Ponts-Renepont.

La maison des ESSARS a donné à l'Église un évêque d'Auxerre, à l'armée, à l'administration des affaires publiques et aux conseils de nos Rois; une foule de personnages distingués, notamment un grand bouteiller de France, un surintendant général des finances et souverain maître des eaux et forêts du royaume, prévôt de Paris; plusieurs maîtres d'hôtel, chambellans et gentilshommes de la chambre du Roi, des capitaines d'hommes d'armes, un bailli d'épée de Meaux, un viguier de Béziers, un gouverneur de Saint-Quentin, plusieurs gouverneurs de Montreuil-sur-Mer, un gouverneur lieutenant de la province de Champagne, des maréchaux de camp, colonels et officiers supérieurs de toutes armes, dont plusieurs ont péri sur les champs de bataille, des chevaliers de l'ordre du Roi, un grand nombre de chevaliers de Malte et de Saint-Louis.

La branche de Linières, dont celle de Meigneux est issue, a été admise aux honneurs de la cour en 1783 et 1786, sous les titres de *marquis* et *comte* de Linières, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du Roi et conservées à la Bibliothèque royale.

Suivant la généalogie insérée au tome VIII de l'histoire des grands officiers de la couronne par le P. Anselme (p. 559), les branches de Linières et de Meigneux ont pour auteur commun Robert des ESSARS, chevalier, marié le 7 janvier 1451, à Marguerite de LINIÈRES, fille de Perceval de Linières, chevalier, seigneur dudit lieu. De ce mariage, sont issus :

- 1° Cardin des ESSARS, chevalier, seigneur de Linières, duquel sont issus les marquis et comtes des ESSARS DE LINIÈRES;
- 2° Charles des ESSARS, écuyer, seigneur de Meigneux, auteur de la branche de ce nom, la seule aujourd'hui existante.

La descendance de la branche de Linières s'étant éteinte à la fin du siècle dernier, les titres de *marquis* et *comte* dont elle jouissait et qui ont été constatés par les preuves de cour dont nous venons de parler, ont passé régulièrement à la branche de Meigneux, dont plusieurs membres avaient déjà été qualifiés *baron* dans un titre de 1638, et *marquis* dans des actes de 1665 et des années suivantes.

La filiation de celle-ci est rapportée dans l'histoire des grands officiers de la couronne jusqu'à Charles des ESSARS, chevalier, seigneur de Meigneux, qui laissa de son union avec Elisabeth Ursule du GARDIN :

Louis-Charles des ESSARS, seigneur et marquis de Meigneux, marié en 1742 à demoiselle Henriette-Joséphine de MONCHY, dernière héritière de cette illustre maison. De ce mariage est issu :

André-Louis-Joséphine des ESSARS, marquis de Meigneux, qui épousa le 14 janvier 1784 demoiselle Marie-Élisabeth-Clémentine des LYONS dont il a eu :

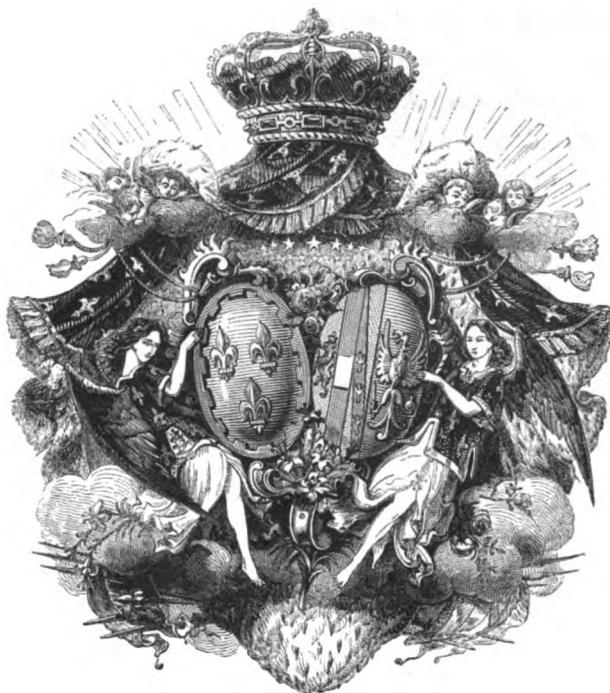
André-Louis-Édouard des ESSARS, marquis des ESSARS, chef actuel des noms et armes de sa maison, et héritier des titres de la branche de Linières. De son mariage avec demoiselle Marie-Adèle de BRASSARD-SAINT-MARTIN-AU-BOSC, contracté le 15 septembre 1814, il a pour fils :

- Alban-André-Marie, comte des ESSARS, qui a épousé à Paris, le 15 juillet 1844, demoiselle Alphonsine-Bernardine de PONTS-RENEPONT; il a de cette alliance un fils : Max-Alphonse-André des ESSARS, né le 27 mars 1847.

MAISON D'ESTE

ITALIE.

MARQUIS D'ESTE, DUCS SOUVERAINS DE FERRARE, DE MODÈNE, DE REGGIO,
DE LA MIRANDOLÉ, DE MASSA ET CARARRA.



ARMES : *Parti, au 1, d'AUTRICHE; au 2, d'ESTE, qui est : d'azur, à l'aigle d'argent, couronnée, becquée et membrée d'or.* — Nous avons accolé aux armes d'ESTE, à dextre, les armes de S. A. R. HENRI DE FRANCE, *comte de Chambord*, pour montrer quelles sont les armoiries actuelles de ce dernier, par suite de son mariage avec S. A. I. et R. l'Archiduchesse Marie-Thérèse-Béatrix-Gaëtane de MODÈNE.



La famille souveraine d'ESTE est au premier rang des maisons illustres de l'Italie, par son antiquité, par la haute influence qu'elle a exercée sur les destinées de sa patrie, ainsi que par ses alliances avec la plupart des grandes dynasties impériales et royales de l'Europe.

Cette puissante maison a reçu son nom de la ville épiscopale d'Este, près de Padoue, qu'elle possédait avec le titre de *marquisat* depuis une époque très-reculée.

Un grand nombre d'historiens ont écrit sur l'origine des marquis d'ESTE; les uns, cédant

aux habitudes du temps où ils écrivaient, n'ont pas craint de remonter jusqu'aux âges héroïques, et ont fait descendre les premiers seigneurs de la ville d'Este des anciens Rois d'Albe-la-Longue. Les autres, et particulièrement Jean-Baptiste Pignano, auteur d'une histoire de cette maison, traduite plus tard de l'italien en latin par Baronius, en établissent la filiation depuis C. Actius, qui aurait eu de Martia, sa femme, un fils nommé aussi Actius, père d'Aurélien, mort en 418. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces systèmes ne sont appuyés d'aucune preuve. La critique moderne n'a donc à s'en occuper que dans le but de constater les efforts faits par les historiens anciens pour expliquer une illustration si antique qu'ils n'en pouvaient découvrir le commencement.

Une opinion plus probable et qui réunit en sa faveur de graves autorités, entre autres celle du savant Muratori, désigne pour premier auteur connu de cette maison Azon, I^{er} du nom, seigneur d'Este, appelé aussi Alberte, et surnommé *le grand marquis*, lequel vivait au X^e siècle, et mourut dans un âge très-avancé. Il avait été marié : 1^o à Cunégonde GUELFE, héritière de sa maison; 2^o à Ermengarde, fille de Hugues, comte du MAINE, en France. Il eut pour enfants :

Du premier lit :

- 1^o Guelfe d'ESTE, héritier des biens de sa mère en Allemagne, créé duc de Bavière en 1071, et qui est la tige de la maison de BRUNSWICK-LUNEBOURG, et par conséquent de la race royale actuelle d'Angleterre et de Hanovre, comme l'a prouvé Georges-Guillaume de Leibnitz dans une lettre de l'an 1696, publiée à l'occasion du mariage du duc de Modène avec la princesse de Hanovre, et par laquelle il établit la commune origine des deux maisons;

Et du second lit :

- 2^o Hugues d'ESTE, qui fut pendant quelque temps comte du Maine en France, et mourut sans enfants de son mariage avec la fille de Robert GUISCARD, comte de la Pouille;
- 3^o Et Foulques, qui suit;

Foulques, seigneur d'ESTE, a continué en Italie la descendance. Les bornes de cette notice ne nous permettent pas de donner ici la généalogie détaillée de la maison d'ESTE, dont l'histoire, si étroitement liée à celle de l'Italie elle-même, a été publiée par Muratori avec tout le savoir qu'on devait attendre de ce célèbre écrivain, dans un ouvrage spécial intitulé : *Della antichità Estensi ed Italiane* (2 vol. in-folio, 1717-1740). Nous nous contenterons de rappeler brièvement les possessions, les alliances et les principales illustrations de cette puissante et illustre famille jusqu'à l'époque actuelle.

Outre la seigneurie, puis marquisat d'Este, d'où elle tire son nom, cette maison a possédé successivement en toute souveraineté le duché de Ferrare, le marquisat d'Ancône, les duchés de Modène, de Reggio, de la Mirandole, de Massa et Carrara, les principautés de Carpi et de Correggio, le marquisat de San-Martin, de Borgomanero, de Portezza, de Lauzo, de Droneto, et un très-grand nombre d'autres seigneuries titrées.

Presque tous les noms des grandes dynasties souveraines et des plus illustres familles de la noblesse européenne se rencontrent parmi ses alliances. Il nous suffira de citer celles qu'elle a contractées plusieurs fois avec la maison royale de France et les Empereurs d'Allemagne, la maison impériale d'Autriche aujourd'hui régnante, les Rois d'Aragon, d'Angleterre, de Naples, de Hongrie, les ducs de Lorraine et de Savoie, de Saxe, de Bavière, de Milan, de

Brunswick, de Hesse-Darmstadt, d'Anhalt, les comtes du Maine, les Chatillon, les princes d'Antioche, et avec les familles italiennes de Guelfe, de la Scala, de Malespina, de Malatesta, de Fiesque, Visconti, de Gonzague, de Carrara, de Saluces, Sforze, Borgia, de Cardone, de la Rovère, de Médicis, Pic de la Mirandole, Farnèze, Barberini, Colonna.

Azon d'ESTE, II^e du nom, petit-fils de Foulques, nommé ci-dessus, fut marquis d'Este et de Ferrare, Podestat de Padoue et de Vérone, marquis d'Ancône. Il mourut en 1212 laissant pour fils :

Azon d'ESTE, III^e du nom, marquis d'Este et de Ferrare, qui eut une longue guerre contre l'Empereur Frédéric II. Ce prince s'empara du château d'Este qu'Azon recouvra quelque temps après.

Obizzon d'ESTE, II^e du nom, petit-fils d'Azon III, marquis d'Este et de Ferrare, réunit à ses États Modène et Reggio.

Nicolas d'ESTE, III^e du nom, marquis d'Este ou de Ferrare, issu d'Aldobrandin, second fils d'Obizzon II, fut surnommé l'arbitre de l'Italie et fit éclater sa magnificence dans un concile que le pape Eugène IV assembla à Ferrare. Il voyagea en Chypre, dans la Palestine, en Espagne et enfin en France où le Roi Charles VI, pour marque de sa bienveillance, lui permit de porter dans ses armes trois fleurs de lys.

Borso d'ESTE, un des fils de Nicolas III, fut élevé par l'empereur Frédéric III, l'an 1451, à la dignité de duc de Modène et de Reggio, et le pape Paul II le créa duc de Ferrare en 1470. Il mourut sans alliance et laissa ses possessions et ses titres à son frère, qui suit :

Hercule d'ESTE, I^{er} du nom, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, autre fils de Nicolas III (1), succéda à son frère Borso. Il mourut en 1505, laissant entre autres enfants de son mariage avec Éléonore d'Aragon, fille de Ferdinand, Roi de Naples.

Alphonse d'ESTE, I^{er} du nom, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, marquis d'ESTE, prince de Carpi, comte de Rovigo, père de :

1^o Hercule d'ESTE, II^e du nom, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, dont la postérité s'éteignit en 1597, en la personne de son fils, Alphonse d'ESTE, II^e du nom, lequel testa en faveur de César d'ESTE, son cousin ;

2^o Alphonse, qui suit :

Alphonse d'ESTE, mort en 1582, est la tige des ducs de Modène. Il laissa de son mariage avec Julie de la ROVÈRE, fille de François-Marie de la Rovère, fille du duc d'Urbin, plusieurs enfants, entre autres :

César d'ESTE, qui fut institué par Alphonse II, son cousin, héritier des duchés de Ferrare, de Modène et de Reggio. Le pape Clément VIII lui ayant refusé l'investiture du duché de Ferrare, il ne put se mettre en possession que des duchés de Modène et de Reggio dont sa postérité a continué de jouir, et auxquels elle a joint plusieurs autres domaines considérables.

4. Un frère puîné d'Hercule I^{er}, Sigismond d'ESTE, a formé la branche des marquis de San-Martin et de Borgomanero, princes du Saint-Empire, éteinte depuis longtemps.

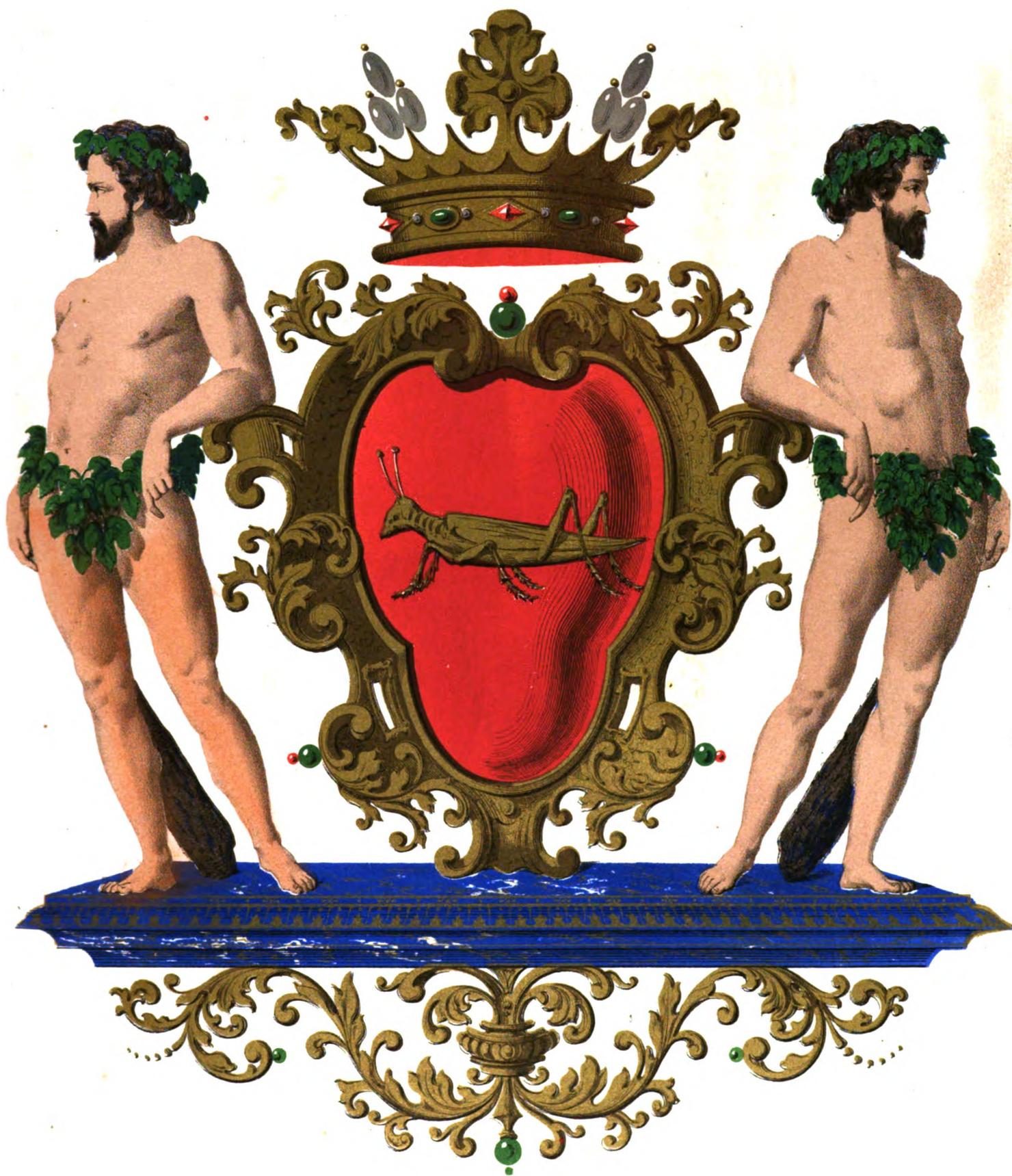
Le dernier descendant de César d'ESTE dans la ligne masculine fut Hercule-Renaud d'ESTE, duc de Modène, de Reggio, de la Mirandole, de Massa et Carrara, Prince de Carpi, de Novellara et de Correggio, marquis d'ESTE et de Concordia, chevalier de la Toison d'Or. Né le 22 novembre 1727 de François-Marie d'ESTE, duc de Modène, et de la princesse Charlotte-Aglæe d'ORLÉANS, il épousa le 29 septembre 1741 Marie-Thérèse de Cibo, fille et héritière d'Alberan de Cibo, duc de Massa et Carrara, et devint par ce mariage possesseur de ces duchés. Il est mort en 1803, ne laissant de cette union qu'une fille, qui suit :

Marie-Béatrix d'ESTE, née le 6 avril 1750, mariée le 15 octobre 1771 à S. A. I. et R. Ferdinand-Charles-Antoine-Joseph-Jean Stanislas archiduc d'Autriche, duc et gouverneur de Milan, troisième fils de l'Empereur François I^{er}, et porta par cette union les duchés de Modène, de Reggio, de Massa et Carrara dans la maison impériale d'Autriche. Elle est décédée le 14 novembre 1829, laissant pour fils :

François-Joseph-Charles-Ambroise-Stanislas, archiduc d'AUTRICHE-ESTE, né le 6 octobre 1779, duc de Modène sous le nom de FERDINAND IV, fut investi du duché de Modène, de Reggio, de la Mirandole, par les traités de 1814 et 1815, et succéda à sa mère dans les duchés de Massa et Carrara le 14 novembre 1839. Il épousa le 20 juin 1812, la princesse Marie-Béatrice-Victoire-Joséphine, fille de Victor-Emmanuel Roi de Sardaigne, et mourut le 21 janvier 1846, laissant de cette union :

- 1^o François-Ferdinand-Géminien, archiduc d'AUTRICHE-ESTE DE MODÈNE, né le 1^{er} juin 1819, et qui a succédé à son père comme duc régnant de Modène, de Reggio, de la Mirandole, de Massa et Carrara, le 21 janvier 1846, sous le nom distinctif de François V. Il a épousé, le 30 mars 1842, la princesse Aldegonde-Auguste-Charlotte-Caroline-Élisabeth-Amélie-Sophie-Marie-Louise de BAVIÈRE, fille de S. M. le Roi Louis de Bavière ;
- 2^o Marie-Thérèse-Béatrix-Gaétane, archiduchesse d'AUTRICHE-ESTE DE MODÈNE, née le 14 juillet 1817, mariée le 7 novembre 1846 à S. A. R. HENRI DE FRANCE, *comte de Chambord*.
- 3^o Ferdinand-Charles-Victor, archiduc d'AUTRICHE-ESTE, né le 20 juillet 1821, major-général au service d'Autriche, brigadier d'artillerie à Olmütz, propriétaire du régiment impérial-royal d'infanterie n^o 26, ainsi que du bataillon des chasseurs de Frignano ;
- 4^o Marie-Béatrice-Anne-Françoise, archiduchesse d'AUTRICHE-ESTE DE MODÈNE, née le 13 février 1824.

DE FAUCHER.



LIMOUSIN, GUYENNE, PÉRIGORD & SAINTONGE.

DE FAUCHER

LIMOUSIN, GUYENNE, PÉRIGORD ET SAINTONGE

MARQUIS DE VERSAC, MARQUIS ET COMTES DE LA LIGERIE, SEIGNEURS DE CLOZUROU, DE VAUZELLES, DE SAINT-DENIS, DE FAVÉRIEUX, DE SAINT-FRONT, DE LACAUX, ET AUTRES LIEUX.

ARMES : *De gueules, à une sauterelle ou faucheur d'or.* — COURONNE : *De Marquis.*
— SUPPORTS : *Deux sauvages.*



La famille de FAUCHER est originaire de la province de Limousin où elle occupait, dès le XIII^e siècle, un rang élevé dans la noblesse, comme l'attestent les documents originaux de cette époque et le témoignage des historiens.

A une date qui n'est pas précisément déterminée, mais qui ne saurait être postérieure au XV^e siècle, une des branches de cette ancienne maison s'est transplantée en Guyenne. Elle a formé dans le Bordelais et en Périgord plusieurs rameaux dont le principal est celui qui a pour auteur Isaac de FAUCHER, seigneur de Clozurou près Champagne en Périgord, tige commune des Marquis seigneurs de Versac et des seigneurs marquis de la Ligerie, établie en Saintonge au siècle dernier.

Cette maison a été confirmée dans les prérogatives de la noblesse d'extraction par un jugement de maintenue rendu en 1667; ses armoiries, telles qu'elles sont décrites et représentées ci-dessus, ont été enregistrées à l'armorial général dressé en vertu de l'édit du 20 novembre 1696. Enfin elle a fourni de nouveau, et surabondamment, les preuves de son ancienne et noble origine à l'occasion de l'admission de demoiselle Cécile-Séraphine-Marguerite de FAUCHER DE LA LIGERIE à la maison royale de Saint-Cyr, le 20 mars 1780.

On verra plus loin que la famille de FAUCHER a produit, dans ses diverses branches, des personnages distingués par leurs fonctions élevées, par leurs services militaires, par leur attachement et leur dévouement aux idées monarchiques. L'un d'eux Jean FAUCHER, chevalier, seigneur de Saint-Denys, capitaine du château de Saint-Sulpice, fut honoré de la confiance particulière du Roi Henry IV, comme le constate une lettre autographe de ce prince, que nous aurons à citer.

Parmi les seigneuries nombreuses et considérables qu'elle a possédées, on remarque celles de Saint-Denys, de Favérieux, de Clozurou, de Versac, de Lacaux-du-Vivier, de Saint-Front, de la Ligerie.

Ses principales alliances sont avec les maisons de Parisot de la Valette, de laquelle était l'illustre grand maître de l'ordre de Malte, de Lauthonnye, de Bariat, Bertin du Burg, de la Vergne, d'Abzac, de Vaux, du Barry, de Peycher, de Camain, de Solmignac, de Verneuil, de Terrasson, d'Hautefaye, de Guinot, de Vitry, de Beauchamps, de Vasselot, Mallat de la Bertinière, Le Gardeur de Tilly, de Turpin et de Luc.

Guillaume FAUCHER, damoiseau, *domicellus*, vivait dans le Limousin, diocèse de Tulle, en 1263. Il est ainsi qualifié dans une charte de ladite année rapportée par l'historien Baluze. On sait que la qualité de *damoiseau* était exclusivement donnée aux fils des chevaliers; elle est par conséquent la preuve d'une noblesse de race et d'ancienne chevalerie.

Hélie de FAUCHER (*Foscherii*), chevalier, et Marie sa femme, font une vente de certains biens à André des Brosses chevalier croisé, par acte passé à Limoges le 21 mai 1237.

En 1293, Bernard FAUCHER, *Bernardus Folcherii*, fils du précédent, issu, disent les savants auteurs du *Gallia christiana*, d'une noble famille du Limousin, *ex nobili apud Lemovices genere ortus*, devint abbé de Saint-Augustin de Limoges, et continua d'être revêtu de cette éminente dignité pendant les années 1294 et 1295, comme on le voit par l'ancien catalogue des abbés de ce monastère. Il eut beaucoup à souffrir des difficultés qui s'élevèrent entre les habitants de Limoges et la vicomtesse Marguerite. (*Gallia christiana*, tome II, col. 579.)

En 1361, Pierre FAUCHER ou de FAUCHER, *Petrus Focherii*, remplissait les fonctions ecclésiastiques les plus élevées du diocèse de Tulle après celles de l'évêque. Il était prévôt de la cathédrale et vicaire général de l'évêché. (*Ibidem*, p. 670.)

Au milieu du siècle suivant, l'an 1450, un autre Pierre de FAUCHER, *Faucherius*, succéda en la même qualité de prévôt de la cathédrale de Tulle, à Jean d'Étampes, de l'illustre maison de ce nom, appelé à l'évêché de Carcassonne. (*Ibidem*, p. 679.)

C'est vers cette époque, au plus tard, ainsi qu'on l'a vu plus haut, que la branche actuellement subsistante de cette antique maison quitta le Limousin pour s'établir en Guyenne et de là en Périgord; mais avant de nous occuper de cette branche, nous continuerons de citer quelques-uns des membres de la famille qui continuèrent d'habiter le Limousin, où ils sont cités dans les monuments historiques jusque vers le milieu du XVII^e siècle.

Vers 1455, Marguerite de FAUCHER, l'une des descendantes de Guillaume Faucher, *damoiseau*, vivant en 1263, et qui était issue, par les femmes, de la maison PARISOT DE LA VALETTE, sur laquelle le célèbre grand maître de l'ordre de Malte, Jean de la Valette, a jeté tant d'éclat, épousa noble Rigal de BARIAT, seigneur de Carlatte. Leur fille, damoiselle Anne de Bariat, fut mariée, par contrat du 6 février 1478, à Géraud de Lauthonnye, *damoiseau*, d'une famille noble et très-ancienne du Limousin qui tirait son nom de la terre de Lauthonnye, relevant immédiatement du comté de Ventadour. Cette famille, alliée aux Gontaut-Biron et aux Chabannes, avait pour armes : *Écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à deux épis de blé d'or réunis en pointe, aux 2 et 3, d'or, à trois étoiles d'azur*. (Dictionnaire de la noblesse, de la Chesnaye des Bois, tome XIV, p. 367.)

Suivant le nobiliaire manuscrit du Limousin, aux archives du collège héraldique, noble damoiselle Marthe de FAUCHER épousa, le 2 février 1502, noble Jean BERTIN, seigneur du Burg, de Pecherias et du Mazeau, paroisse de Saint-Cyr-la-Roche.

D'après le même nobiliaire, noble damoiselle Catherine de FAUCHER fut mariée, par con-

trat du 23 juillet 1532, à Jean de la VERGNE, seigneur de Juillat, des Pallies et de Pibiers, vicomté de Turenne.

Le premier de cette maison qu'on trouve établi dans la Guyenne est Jean de FAUCHER ou FAUCHER, conseiller du Roi et sénéchal de Bazas sous le règne de Louis XI. Ses fonctions auprès du Roi ne lui permettant pas d'exercer avec assiduité celles de sénéchal, il obtint une dispense de ce prince par lettres données au Plessis-du-Parc le 20 février 1477. « Autorisons, disent ces lettres, nostre chier et bien amé conseiller Jehan FAUCHER, sénéchal de Bazas, à se faire remplacer dans son dit office par personne de suffisance, en considération de l'occupation continuelle qu'il a à l'entour de nostre personne. Donné au Plessis-du-Parc, le 20^e jour de février 1477. Par le Roy, contresigné Picot. » (*Titre aux archives de la famille.*)

A la branche de Guyenne appartenait aussi François FAUCHER, écuyer, homme d'armes des ordonnances du Roi, qui servit avec distinction dans les guerres du XVI^e siècle. Un certificat qui lui fut délivré le 1^{er} novembre 1572 par Pierre de Ségur, seigneur de Ligonie, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, atteste que « François FAUCHER, écuyer, homme d'armes des ordonnances, a été employé au service du Roi, dans sa compagnie, en Siennois et à Parme, et qu'il y a toujours servi avec valeur et intelligence. » (*Titre aux archives de la famille.*)

Jean de FAUCHER, chevalier, seigneur de Saint-Denys, que les documents de famille disent fils du précédent, fut capitaine du château de Saint-Sulpice. Par acte daté de Bordeaux, du 5 janvier 1597, il donna à maître Henry de Caussade, conseiller du Roi et comptable de cette ville, quittance d'une somme qui lui était due en sa dite qualité de *capitaine du chastel de Saint-Sulpice*. L'original de cette pièce est entre les mains de la famille. Le même personnage prit une part active aux guerres et aux événements de son temps. Il mérita la confiance particulière du Roi Henry IV, comme on le voit par la lettre suivante que ce prince adressa à M. de Ségur et que MM. de Faucher de la Ligerie conservent également :

« Monsieur de Ségur. Je vous envoie par le capitaine Faucher, présent porteur, les copies des deux lettres que m'avez demandés et la réponse qu'ay fete à la premyère, en quoy je suys assureé que l'aprouverés car elle la méritoit de telle sorte. J'ai donné charge au dyt capitaine de vous dyre par le menu les propos qui se sont passés hyer. Et est grant temps que revenyés vers y celluy quy vous désyre et que trouverés toujours

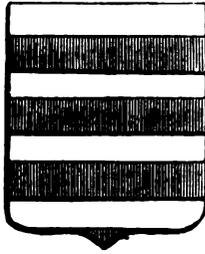
« Votre plus affectionné mestre et assureé amy,

« HENRY. »

La branche de Guyenne, après avoir formé en Périgord le rameau dont nous allons parler, continua d'habiter le Bordelais, où elle était représentée vers le milieu du XVIII^e siècle par Jean Étienne FAUCHER, écuyer, conseiller du Roi, chevalier de Saint-Michel et de Saint-Louis, commissaire des guerres employé au département d'Agen, secrétaire du gouvernement de Guyenne, maire royal et perpétuel de la ville de la Réole.

Dès le XVI^e siècle, on voit des rejetons de cette branche établis en Périgord. Le premier qui paraisse s'y être fixé, et à partir duquel se continue sans interruption jusqu'à nos jours la filiation de cette ancienne et noble famille, est Isaac, qui suit :

PREMIER DEGRÉ.



I. Isaac de FAUCHER, écuyer, seigneur de Clozurou, paroisse de Champagne en Périgord, épousa le 2 mai 1598, par contrat dont l'original existe dans les archives de la famille, noble damoiselle Rebecca de VAUX, laquelle par son testament du 7 juillet 1625, où sont nommés ses enfants ci-après, déclare qu'elle veut être inhumée en l'église des dames de Fontaines, en la place qu'elle a acquise des religieuses dudit lieu.

Les armes de DE VAUX sont : *D'argent, à trois fascés de gueules.*

Il apparaît d'autres actes et documents que Isaac de FAUCHER a eu pour frère Henri de FAUCHER ou FAUCHER, diacre et chanoine de l'église collégiale de Montrésor, au diocèse de Périgueux, qui fut élu abbé de l'importante abbaye de Brantôme en l'année 1633. C'est sous son gouvernement que ce monastère fut réuni à la congrégation de Saint-Maur en 1636. L'année suivante il confirma divers accords passés avec les religieux de Chezal-Benoît. Il vivait encore en 1648, époque à laquelle il quitta le siège abbatial. (*Gallia christiana*, tome II, col. 1495.)

Du mariage d'Isaac de FAUCHER et de Rebecca de VAUX sont issus :

- 1° Élie, tige des Marquis de Versac, seigneurs de Clozurou, dont l'article suit;
- 2° Autre Élie, tige des Marquis et Comtes de la Ligerie, seigneurs de Lacaux, dont l'article viendra après la postérité de son frère;
- 3° Jean de FAUCHER, religieux de l'ordre de Saint-François, connu sous le nom de *Père Christophe* depuis son entrée en religion;
- 4° Et Ysabeau de FAUCHER.

BRANCHE DES MARQUIS DE VERSAC, SEIGNEURS DE CLOZUROU

(BRANCHE AINÉE, AUJOURD'HUI ÉTEINTE).

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Elie de FAUCHER, écuyer, seigneur de Clozurou, épousa par contrat du 7 juin 1616 damoiselle Madeleine de PEYCHER, de laquelle il eut :

TROISIÈME DEGRÉ.



III. Jean de FAUCHER, écuyer, seigneur de Versac, marié, suivant contrat du 4 décembre 1644, à damoiselle Marguerite de SOLMIGNAC, dont les armes sont : *D'argent, à cinq pals d'azur et un chef d'argent, chargé d'un cœur de gueules supportant une croisette du même.* Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu en 1667.

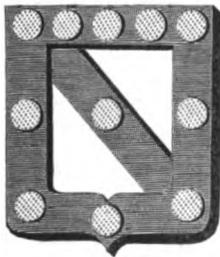
Il a eu pour fils :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. François de FAUCHER, chevalier, seigneur de Versac, qui fit enregistrer ses armoiries : *De gueules, à une sauterelle d'or, à l'armorial général de 1696, et fut père de :*

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. François *aliàs* Jean-Marin de FAUCHER, chevalier, seigneur et marquis de Versac, résidant en la paroisse de Champagne de Bourzac, marié vers 1715 à damoiselle Barbe d'ABZAC DE MAYAC, d'une maison ancienne et illustre du Périgord (1), fille aînée de Henri d'Abzac de Mayac, baron de Rouffiac, seigneur de Mayac, Migré, Villautrange, Limérac, Montplaisir, Pomiers et autres lieux, capitaine de cheveu-légers et de carabiniers, et de dame Marie-Benoîte SAUNIER DE MONTPLAISIR, dame de Montplaisir et de Pomiers. Madame de FAUCHER, veuve le 30 avril 1742, est morte le 4 avril 1793, à la Roche-Beaucourt, à l'âge de 95 ans.



Les armes de d'ABZAC sont : *D'argent, à une bande d'azur, chargée d'un besant d'or, et une bordure d'azur besantée de 10 pièces d'or.*

BRANCHE DES MARQUIS ET COMTES DE LA LIGERIE,
SEIGNEURS DE LACAUX.

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Elie de FAUCHER, écuyer, seigneur de la Ligerie, second fils d'Isaac de Faucher et de Rebecca de Vaux, épousa par contrat du 23 novembre 1622, damoiselle Jeanne de CAMAIN.



Les armes de CAMAIN sont : *De gueules, à une colonne d'or supportée par deux lions d'argent affrontés, et un chef cousu d'azur, chargé d'une croisette d'or, accostée de deux étoiles du même.*

Élie de FAUCHER mourut le 5 janvier 1667, dans la paroisse de Fontaines, à l'âge de 65 ans, laissant de ce mariage le fils qui suit :

TREIZIÈME DEGRÉ.

III. Jean de FAUCHER, 1^{er} du nom de cette branche, écuyer, seigneur de la Ligerie

1. La maison d'ABZAC tire son origine de Hugues d'Abzac, chevalier, baron de Languais, en 1220, qui fit bâtir la forteresse d'Abzac, sur la Dordogne.



et de Lacaux, né vers 1637, est décédé à Fontaines le 22 mars 1697. Il avait été marié par contrat du 24 janvier 1663, à damoiselle Jeanne du BARRY, dont les armes sont : *D'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un lion du même.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Catherine de FAUCHER, née le 2 novembre 1663, décédée sans alliance le 4 octobre 1707;
- 2° François, qui suit;
- 3° Françoise de FAUCHER, née le 13 avril 1667, morte le 2 août suivant;
- 4° Autre Françoise de FAUCHER, née le 14 décembre 1668, et qui fut tenue sur les fonts de baptême, le 23 du même mois, par M. de Faucher de Clozou et damoiselle de Verthillac;
- 5° Angélique de FAUCHER, née le 23 septembre 1670, baptisée le 28 décembre suivant. Elle eut pour parrain Léonard du Barry, écuyer, seigneur de Verthillac, et pour marraine damoiselle Angélique de Fayard;
- 6° Isabeau de FAUCHER, née le 12 février 1672, tenue sur les fonts de baptême, le 24 mars de la même année, par Raimond du Barry, écuyer, seigneur de Dauradons, et damoiselle Isabeau de Fayolle;
- 7° Antoine de FAUCHER, né le 6 mars 1673; il eut pour parrain Antoine du Barry, seigneur du Puichenis, et pour marraine dame Catherine du Barry, épouse de François de Saunier, seigneur de Mondevis;
- 8° Autre François de FAUCHER, né le 2 juin 1675;
- 9° Autre François de FAUCHER, né le 9 septembre 1676, décédé le 26 septembre 1677;
- 10° Louis de FAUCHER, né le 10 mai 1679, décédé le 12 juin suivant.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. François de FAUCHER, écuyer, seigneur de la Ligerie, capitaine au régiment du Saule, né à Fontaines le 7 mars 1666, fut tenu sur les fonts de baptême, le 9 du même mois, par François du Barry et damoiselle Jeanne de Faucher. Il épousa par contrat du 18 septembre 1698 damoiselle Éléonore-Silénie de TERRASSON, fille de noble Jean de Terrasson, seigneur de la Faye, et de défunte dame Éléonore de Fayart. (Archives de la famille.)



La famille de TERRASSON porte : *D'azur, à un monde d'or, accompagné de deux étoiles du même en pointe.*

François de FAUCHER est décédé en 1709, laissant de ce mariage :

- 1° Jean, qui suit;
- 2° Louis de FAUCHER, frère jumeau de Jean, fut baptisé en même temps que lui, et eut pour parrain messire Joseph de Corlieu;
- 3° Pierre de FAUCHER, né le 2 avril 1706, tenu sur les fonts de baptême par messire N. de la Croix, écuyer, seigneur du Repaire;
- 4° Autre Jean de FAUCHER, né le 27 mai 1709, mort le 25 août suivant.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Jean de FAUCHER, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Ligerie, de Lacaux, de Vauzelles et autres lieux, né le 17 mai 1704, mort le 18 avril 1772, avait épousé par contrat



du 6 février 1724 demoiselle Julie d'HAUTEFAYE, fille de messire Jean d'Haufefaye, seigneur de Lusseray, la Guerivière et Villars, et de dame Madeleine de Buatier. (Contrat original aux archives de la famille.)

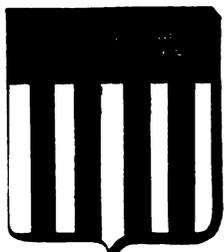
Les armes d'HAUTEFAYE sont : *D'argent, au lion léopardé de sable, couronné de gueules.*

De cette union sont issus :

- 1° Nicolas, dont l'article suit ;
- 2° Renée de FAUCHER, née le 4^{er} juillet 1727 ;
- 3° Marguerite de FAUCHER, née le 12 février 1729 ;
- 4° Élisabeth de FAUCHER, née le 18 septembre 1733 ;
- 5° Léonard de FAUCHER, né le 20 novembre 1737.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Messire Nicolas de FAUCHER, chevalier, seigneur de la Ligerie, né le 18 mai 1726, à Fontaines en Périgord, et tenu sur les fonts de baptême par messire Nicolas de Jaubert, seigneur des Vallons, est le premier de la famille qui s'établit en Saintonge. Il était capitaine au régiment de Champagne, lorsqu'il épousa par contrat du 4 février 1755 demoiselle Julie Gabrielle de GUINOT, fille de messire Charles-Élie de Guinot, chevalier, seigneur de Lujon, d'Anglier et autres lieux, et de dame Marie-Guillemette de Briconnet. Parmi les principaux témoins qui assistèrent au contrat on remarque du côté du futur : messire Paul Sidrac de Saint-Mathieu des Touches, son oncle à la mode de Bretagne, et dame Catherine de Malvin sa femme ; messire Gaspard de la Vallée et messire François de la Loubière ses cousins ; et du côté de la future : messire Louis-Charles de Guinot, enseigne des vaisseaux du Roi, dame Suzanne de Blois sa tante, messire Jean Dexmier, brigadier des armées du Roi, et messire François de Brach, chevalier, enseigne des vaisseaux du Roi.



Les armes de GUINOT sont : *D'argent, à quatre pals d'azur, au chef du même, chargé de trois étoiles d'or.*

De ce mariage vinrent plusieurs enfants, savoir :

- 1° Julie de FAUCHER, née le 10 septembre 1755, et baptisée le 13 du même mois, eut pour parrain messire Charles-Élie de Guinot, chevalier, seigneur de Lujon, et pour marraine dame Julie d'Haufefaye ;
- 2° Suzanne-Madeleine de FAUCHER, née le 30 octobre 1756 ;
- 3° François de FAUCHER, né le 15 janvier 1759, et tenu sur les fonts de baptême par messire François de Faucher, seigneur de Versac ;
- 4° Marguerite de FAUCHER, née le 28 janvier 1760, mariée, par contrat passé devant Bironneau, notaire à Saintes, le 8 octobre 1784, à haut et puissant seigneur Jacques-Louis de GUINOT DE SOULIGNAC, chevalier, baron de Moragne, ancien major au régiment de Beaujolais, infanterie, chevalier de Saint-Louis, fils de feu messire Louis de Guinot, chevalier, seigneur de Soullignac, et de dame Marguerite d'Havrout ;
- 5° Pierre de FAUCHER, chevalier de la Ligerie, né le 15 décembre 1764, entra au service, le 11 avril 1777, comme aspirant-garde de la marine, et devint successivement garde de la marine le 20 mars 1778,

enseigne de vaisseau le 16 février 1780, et enfin lieutenant de vaisseau le 1^{er} mai 1786. Il assista, dans ces divers grades, au combat d'Ouessant, en 1778; au siège de la Grenade, conduit par le comte d'Estaing, en 1779; à divers combats qui eurent lieu l'année suivante en Amérique; au siège et combat de Trinquemalay, livré par le bailli de Suffren, en 1782; au combat donné devant Pondichéry l'année suivante; et enfin il fit la campagne de 1792 dans le corps commandé par le comte d'Hector, à l'armée du Centre.

A cette époque, il quitta le corps de la marine pour prendre du service dans l'armée de terre, et fut nommé lieutenant-colonel d'infanterie, par brevet signé Louis, et daté du 5 janvier 1797;

De 1778 à 1795, les états de service du chevalier de la Ligerie produisirent un effectif de plus de trente années, les campagnes de guerre ayant été comptées doubles, ainsi que le voulaient les ordonnances.



C'est pour récompenser une carrière militaire aussi longue et aussi glorieuse que le Roi lui conféra la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 12 janvier 1796.

Pierre de FAUCHER épousa demoiselle Angélique-Rosalie LE GARDEUR DE TILLY, fille de messire Armand Le Gardeur de Tilly, chef d'escadre, et de dame Jeanne-Rosalie de Montaigu, de laquelle il ne laissa pas d'enfants;

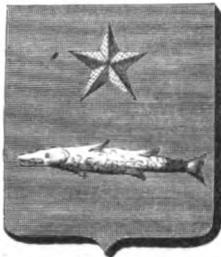
Les armes de LE GARDEUR DE TILLY sont : *De gueules, à trois cloches d'or bataillées d'azur, et un chef du même, chargé d'un lion d'or, armé et lampassé de gueules;*

6° Marie-Gabrielle de FAUCHER, née le 19 février 1762;

7° Julie-Gabrielle de FAUCHER, née le 28 janvier 1763;

8° Jean de FAUCHER, né le 19 janvier 1764;

9° Pierre-Omer de FAUCHER DE LA LIGERIE, chevalier, frère jumeau du précédent, né le 19 janvier 1764, admis à l'école militaire de la Flèche, en 1772; il en sortit pour entrer comme cadet-gentilhomme au régiment de Blaisois, en 1779, dans lequel il parvint au grade de lieutenant en second. Émigré en 1791, il servit en Allemagne comme chef de section dans la compagnie de la noblesse de Saintonge, rentra en



France en 1802, et fut nommé chevalier de Saint-Louis par Sa Majesté le Roi Louis XVIII en 1815. Il s'est marié, en 1803, à demoiselle Marie-Claude-Amable-Ursule de Luc, fille de messire Jacques-Marc, comte de Luc, et de dame Geneviève de Malvin de Montazet.

Les armes de LUC sont : *D'azur, au brochet d'argent, mis en fasce, surmonté d'une étoile d'or.*

De ce mariage sont issus :

A. Amable-Geneviève de FAUCHER DE LA LIGERIE, née en 1804, morte en 1842;

B. Paul-Sidrac-Ernest de FAUCHER DE LA LIGERIE, chevalier, né le 18 août 1808, et marié, le 29 août 1838, avec demoiselle Marie-Christine-Philippine-Amélie VERCHÈRE DE REFFYE, de laquelle il a deux enfants, une fille et un fils,

40° Elisabeth de FAUCHER, née le 4 juin 1765, mariée en premières nocés à M. Ferdinand-Louis-Joseph de VITRY, officier d'artillerie, fils de Philippe-Joseph-Hyppolite, marquis de Vitry, et de dame Marie-Louise-Françoise de Poucques, et en secondes nocés à messire Anne-Joseph de Beauchamps, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis;

41° Catherine de FAUCHER, née à Lujon, paroisse de Sazennes, le 6 novembre 1766, tenu sur les fonts de baptême par messire Jean-Louis Dexmier de Saint-Simon, et demoiselle Catherine de Montazet des Touches.

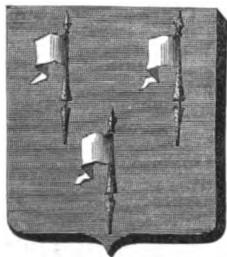
42° Paul-Sidrac, qui suit;

43° Étienne-Marie de FAUCHER, né le 8 octobre 1768, tenu sur les fonts de baptême le 7 août 1769, par messire Étienne de Guinot, marquis de Mauconseil, lieutenant général des armées du Roi, et demoiselle Marguerite Dexmier de Saint-Simon.

Entré au service comme chasseur noble, il a fait les campagnes de 1792 et 1793 jusqu'à l'époque

du licenciement de son régiment, et a été admis au grade de capitaine dans l'armée d'infanterie par brevet, qui, en vertu d'une décision de S. Exc. le ministre de la guerre, du 16 novembre 1815, datait et lui donnait rang à partir du 11 juin 1795.

Il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 31 janvier 1815, et reçu, le 20 mars de la même année, par son frère, Paul-Sidrac de Faucher; enfin, il a été inscrit comme pensionnaire sur la cassette du Roi, en récompense de ses services militaires.



Étienne-Marie de FAUCHER a épousé, le 5 septembre 1803, demoiselle Marie-Catherine de VASSELOT DE LA CHESNAYE, fille de feu André de Vasselot de la Chesnaye, et de Claire de Lanneau.

La maison de VASSELOT, qui a obtenu les honneurs de la cour le 27 mars 1789, porte : *D'azur, à trois guidons d'argent, fûtés d'or, posés en pal 2 et 1.*

De ce mariage sont issus :

- A. Pierre-Nicolas-Alphonse de FAUCHER, né le 14 mai 1806, et marié à demoiselle de MONTGAUGÉ ;
- B. Marie-Alexandrine-Élisabeth de FAUCHER, née en 1804, et mariée à M. de TIZON, de laquelle il est veuf aujourd'hui ;

14° Cécile-Séraphine-Marguerite de FAUCHER, née le 12 décembre 1769, eut pour parrain messire Marc-Antoine de Cumont, et pour marraine dame Cécile-Séraphine de Guinot, comtesse de la Tour-du-Pin. Elle fut admise, en 1780, à la maison royale de Saint-Cyr, sur production des preuves de sa noblesse pardevant le juge d'armes de France, ainsi qu'il résulte d'un certificat par lui délivré le 20 mars de la même année. (Titre original aux archives de la famille.)

15° Louis de FAUCHER, né en 1770, mort en bas âge.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Paul-Sidrac de FAUCHER DE LA LIGERIE, né le 31 juillet 1767, fut tenu sur les fonts de baptême par messire Paul-Sidrac de Saint-Mathieu des Touches, et dame Geneviève de Montazet de Luc.

En 1783, il fut porté sur la liste des gentilshommes destinés pour servir en qualité de garde de la marine au département de Rochefort, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré à Versailles, le 1^{er} juin de ladite année, par le maréchal de Castries, ministre de la marine.

Devenu major d'infanterie, il fut décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Un certificat, délivré le 16 mars 1801, par le prince de Condé, atteste que M. de la Ligerie, chevalier de Saint-Louis, major d'infanterie, chef de section de la compagnie n° 13 du régiment noble à pied, émigré le 26 octobre 1791, a servi depuis cette époque sans interruption sous ses ordres, qu'il l'a suivi à Oberkirch, qu'il a fait la campagne de 1792 dans la compagnie composée des officiers nobles du régiment d'Austrasie, et les suivantes, jusqu'à ce jour (1801), dans l'infanterie noble, et qu'enfin il s'est toujours conduit avec honneur et s'est distingué en toutes occasions par son zèle et son courage.

Il fut admis à prendre sa retraite comme capitaine de frégate, par décision royale du 31 décembre 1814, et reçut, à partir de cette époque, une pension de 900 francs, qui lui fut assurée par brevet signé du Roi, dont l'original existe, ainsi que toutes les pièces rapportées ci-dessus, dans les archives de la maison de FAUCHER DE LA LIGERIE.

Paul-Sidrac de FAUCHER DE LA LIGERIE a épousé, le 5 novembre 1812, demoiselle Fran-

çoise-Bénigne MALLAT DE LA BERTINIÈRE, fille de noble Jacques Mallat de la Bertinière, et de Marguerite-Françoise-Louise Mossion de Lagontrie.

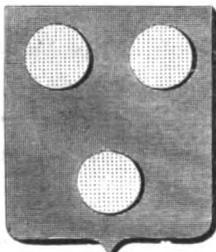


La famille MALLAT DE LA BERTINIÈRE, sur laquelle il a été inséré une notice dans le présent registre, porte pour armes : *D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur.*

De ce mariage est issu le fils qui suit :

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Louis-Charles, comte de FAUCHER DE LA LIGERIE, né le 25 août 1813, marié, par contrat passé le 12 janvier 1836, devant M^e Gaillard et son collègue, notaires à Saint-Porchain, avec demoiselle Marie-Mélanie TURPIN DE JOUHÉ, fille de M. Hyppolite-Charles, comte de Turpin de Juhé, et de dame Julie-Élisabeth-Constance-Céleste de Turpin de Juhé. L'ancienne maison de TURPIN, dont un des membres, M. le vicomte de Turpin de



Juhé a obtenu les honneurs de la cour, le 17 février 1789, porte pour armes : *D'azur, à trois besants d'or, posés 2 et 1.* Le comte de LA LIGERIE a été reçu, en ladite qualité, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte), en l'année 1846, sur production de ses preuves de noblesse d'ancienne extraction. Il a de son mariage trois enfants :

- 1° Marie-Françoise-Noémie de FAUCHER DE LA LIGERIE, née le 17 janvier 1837;
- 2° Agathe-Eustelle-Philomène-Marie de FAUCHER DE LA LIGERIE, née le 5 février 1838;
- 3° Marc-Ernest-Louis de FAUCHER DE LA LIGERIE, né le 11 octobre 1845.

DE FAYOLLE

PÉRIGORD.

MARQUIS DE FAYOLLE, SEIGNEURS DE TOCANE, DE MENSIGNAC, DE CHAUDEUIL,
DE VERNODE, DE DOUET, DE NEUVIC, DE CLERMONT, DE MONZIE
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules. — SUPPORTS : Deux sauvages. — COURONNE : De Marquis. — DEVISE : *Non ibi, sed ubique.*



La maison de FAYOLLE est originaire du Périgord, où elle était reconnue dès le milieu du XII^e siècle, comme l'une des plus considérables de cette province. Elle a possédé sans discontinuité depuis sept cents ans la terre seigneuriale de Fayolle dont elle a pris le nom, et qui a été érigée en *marquisat* par lettres patentes du Roi Louis XV, données en 1724.

Sa filiation suivie, établie sur titres originaux, remonte à Pierre de FAYOLLE, chevalier, qui fit plusieurs donations à l'abbaye de Chancelade en 1143, et se continue sans interruption jusqu'à notre époque dans la branche aînée, de laquelle sont issues quatre autres branches éteintes aujourd'hui. Ces quatre branches sont : 1^o celles de Chaudeuil, éteinte en 1743; 2^o celle de Douet et Neuvic, éteinte en 1548; 3^o celle de Clermont qui finit après deux siècles d'existence en 1465; et 4^o celle de Monzie dont on ne

peut poursuivre la filiation plus bas que le XIII^e siècle. Au nombre des nobles alliances contractées par les membres de cette maison, nous mentionnerons particulièrement celles de : d'Abzac de la Douze, d'Arlot de Frugie, de Saint-Astier, d'Aydie, de la Baume-Forzac, de Bayly de Bazac, de Barrière, de la Brousse de Verteillac, de Carbonnières, de Chabans, de Conan, de Faydit, de Foucaud de Pontbriant, de Galard, de Gontaut de Biron, de Grimoard-de-Frateaux, des Héliers de Bourdeille, de la Garde, de Lambertye, de Lur-Saluces, de Malet, de Mellet (maison qui porte les nom et armes de la branche de FAYOLLE DE NEUVIC qui s'est éteinte dans son sein), de la Roche-Aimon, de la Porte de Puy-férac, de Salignac, de Ségur, de Solmignac (cette alliance fit entrer dans la famille de Fayolle la nièce du *bienheureux* Alain de Solmignac, abbé de Chancelade, (comte-évêque de Cahors), de Taillefer, de Talleyrand-Périgord.

Les limites de cette notice ne nous permettant pas d'énumérer toutes les illustrations qu'a fournies la maison de FAYOLLE, nous en mentionnerons seulement quelques-unes :

Gérard de FAYOLLE, capitaine de la ville de Saint-Astier dont le Roi Philippe de Valois récompensa la fidélité et les services par une rente annuelle et le droit de haute et basse justice sur les domaines de Tocane et Mensignac, concession que le Roi Jean confirma par lettres de 1351.

Antoine de FAYOLLE, qui doué d'une bravoure intrépide, se signala dans les guerres du Narbonnais. A la suite d'un défi que lui avait porté Guy de Bourdeille, il tua son adversaire en duel, et bien que protégé contre des poursuites judiciaires par la faveur du prince, il vit ses domaines en proie au pillage et à l'incendie. Sa mort amena une conclusion de paix entre ses frères et ses héritiers et la maison de Bourdeille.

Guillaume, dit Guillonnet, seigneur de FAYOLLE, frère du précédent, nous fournit la preuve de l'étendue des dommages que durent causer ces guerres, à cette maison, puisqu'il déclare au procureur du comte de Périgord, en réponse à une sommation d'hommage à faire au Roi, que « des gens mal intentionnés étaient venus avec armes piller le château, et « avaient emporté tous les titres; par quoi, ne sait s'il tient rien en la mouvance du seigneur Roi. »

Jean de FAYOLLE, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Charles IX et chevalier de ses ordres, obtint du commandant de l'armée de Guyenne, une garde pour la défense de son château situé sur la frontière de l'ennemi. Il mourut assassiné en 1680.

Nicolas de FAYOLLE, qui forme le XVIII^e degré de la généalogie de cette famille, fut capitaine d'infanterie dans le régiment d'Anjou. Le Roi Louis XV voulant récompenser son propre dévouement et l'attachement constant de ses aïeux aux Rois ses prédécesseurs, érigea la seigneurie de FAYOLLE en *marquisat*, « pour par lui en jouir ensemble ses enfants « et postérité mâle nés et à naître en légitime mariage à perpétuité. »

Il avait épousé le 10 décembre 1697, damoiselle Marie de SOLMIGNAC dont il a eu quatre enfants :

- 1^o Alain-Thibaut de FAYOLLE, dont l'article suit;
- 2^o Marguerite de FAYOLLE, non mariée;
- 3^o Madelaine de FAYOLLE, mariée à Guy de FAYARD, seigneur de Combes;
- 4^o Marguerite de FAYOLLE, qui épousa N. de SOUCHET.

XIX. Alain-Thibaut de FAYOLLE, qualifié haut et puissant seigneur, marquis de FAYOLLE, épousa le 18 avril 1724, Françoise du BARRY, fille de haut et puissant seigneur messire François du Barry et de dame Marguerite de la Garde de Saigne. De ce mariage naquirent trois enfants, qui sont :

- 1° Nicolas-Antoine de FAYOLLE, dont l'article suit,
- 2° Charles-Louis de FAYOLLE, mort au service;
- 3° Marguerite de FAYOLLE, mariée, le 22 juin 1757, à Pierre, comte de LAMBERTYE.

XX. Nicolas de FAYOLLE, II^e du nom, marquis de Fayolle, chevalier, seigneur du Puy-cherny et autres lieux, épousa au château de Beau-Séjour de Drone, le 8 février 1754, demoiselle Jeanne de TOURTEL DE GRAMMONT qui lui donna sept enfants :

- 1° André-Alain de FAYOLLE, dont l'article suit.
- 2° André-Augustin, comte de FAYOLLE, capitaine des vaisseaux du Roi, a émigré et servi dans l'armée de Condé; il s'est marié, en 1817, à demoiselle Aure de BOUBERS-ABBEVILLE-TUNC, de laquelle il a laissé deux fils :
André-Alain-Élie, et Charles-Amédée-Raoul.
- 3° André-Félix, vicomte de FAYOLLE, capitaine d'infanterie, a également émigré et fait toutes les campagnes de l'armée de Condé;
- 4° Marguerite de FAYOLLE, mariée, en 1775, à Louis d'ARLOT, baron de Saint-Saud;
- 5° Jeanne de FAYOLLE, demoiselle de Saint-Vincent, qui épousa François de BORNOS, en 1778;
- 6° Marie-Marguerite de FAYOLLE, non mariée;
- 7° Pauline de FAYOLLE, qui a épousé, en 1794, Louis-Olivier de VAUCELLE.

XXI. André-Alain marquis de FAYOLLE, ancien page du Roi, épousa en 1787 Claire de MÉRIDIEU D'AMBOIS dont il n'a eu qu'une fille :

Jeanne-Marie-Aline de FAYOLLE, mariée en 1813 au marquis d'ABZAC DE LA DOUZE, décédée le 25 avril de la même année.

Par suite de l'extinction de la ligne aînée, les représentants actuels de la maison de FAYOLLE, sont :

André-Alain-Hélie, marquis de FAYOLLE, par l'adoption de son oncle André-Alain, et Charles-Amédée-Raoul comte de FAYOLLE, par l'adoption de son oncle André-Augustin.

DE LA FOREST D'ARMAILLÉ

BRETAGNE, ANJOU.

MARQUIS ET COMTES D'ARMAILLÉ, BARONS DE CRAON ET DE NOIZAY,

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES RAPPORTÉS CI-APRÈS :

BOISGELIN.	LIGNY.	SAINT-MARTIN.
CAMSON.	LOCHRIST.	SAINT-MERVEN.
LA FOREST.	LA QUEUE EN BRIE.	SELLE-CRANOISE (LA).
LÉSIGNY.	RENAZÉ.	SORINIÈRE (LA).
LA MENANTIÈRE.	SAINT-AMADOUR.	
LE MOUTIER.	SAINT-GEORGES	

ARMES : *D'argent, au chef de sable. — Couronne : De Marquis.*

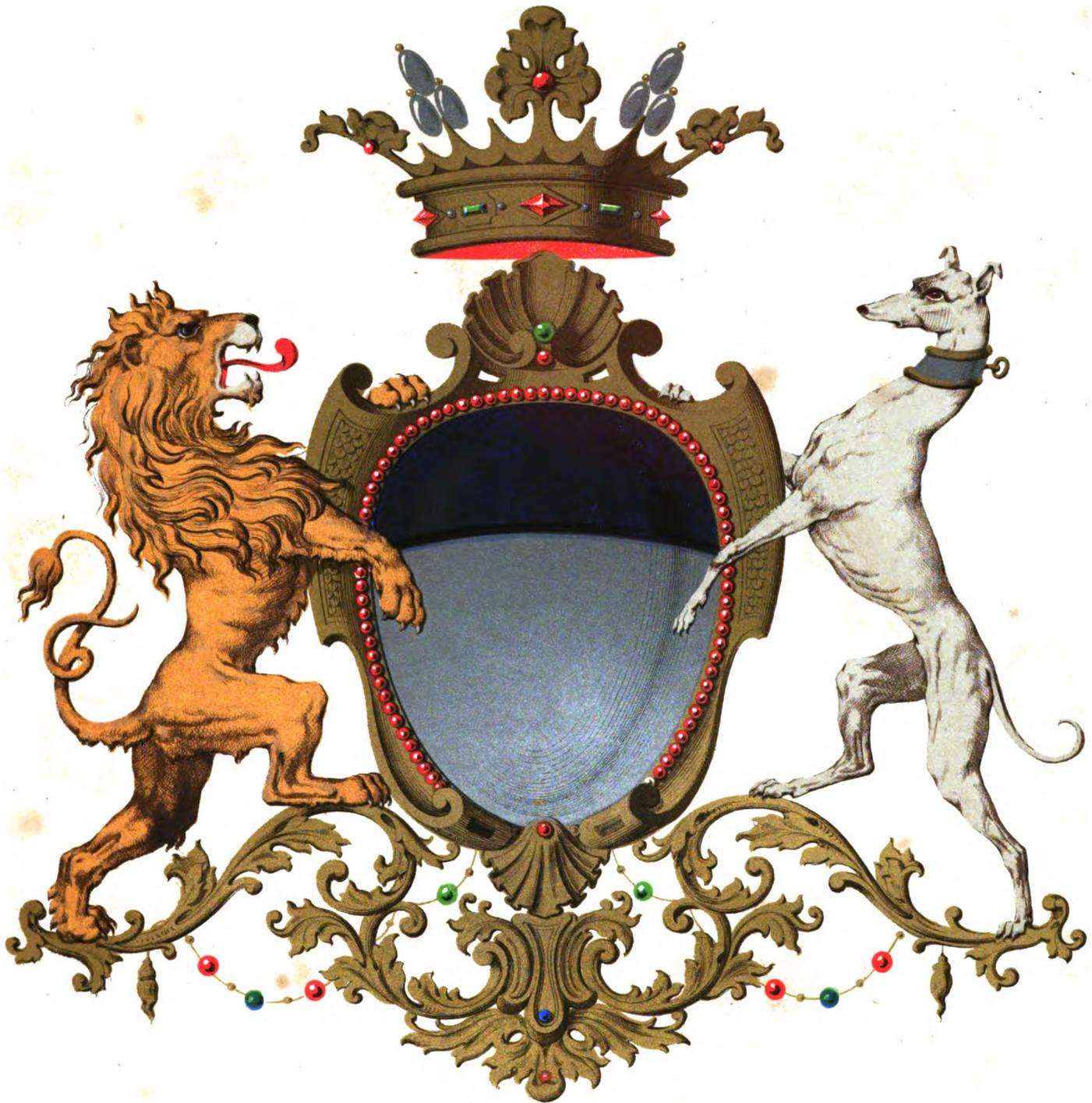
SUPPORTS : *A dextre un lion, et à senestre un levrier.*



CONNUE dans l'histoire de Bretagne dès le XI^e siècle, la maison de la FOREST est originaire du diocèse de Vannes, et a reçu son nom de la terre de la Forest, près Hennebon. L'ancienneté de son extraction chevaleresque, l'éclat des alliances qu'elle a contractées à toutes les époques, les hautes fonctions dont ses membres ont été revêtus, les services qu'ils ont rendus dans l'armée, dans les conseils des Rois et dans les cours souveraines, la placent au nombre des familles les plus distinguées de la noblesse française.

Cette maison s'est divisée, vers la fin du XIV^e siècle, en deux lignes principales, dont l'aînée, depuis longtemps éteinte, a porté la seigneurie de la Forest dans la maison de Kermaouan ou Carman; l'autre ligne s'est continuée tant en Bretagne que dans l'Anjou, où elle a possédé, entre autres terres considérables, celle d'Armaillé, dont elle porte le surnom. Les seigneurs de la FOREST D'ARMAILLÉ se sont eux-mêmes subdivisés en plusieurs branches qui ont été à diverses fois maintenues dans les privilèges de la noblesse d'extraction, notamment par arrêt du parlement de Bretagne, rendu sur production de titres et conformément au rapport de M. de Bréhan, le 14 juillet 1670. Deux de ces branches ont perpétué la descendance jusqu'à ce jour; nous en ferons connaître ci-après la filiation et l'état actuel.

DE LA FOREST D'ARMAILLÉ.



ANJOU.

Outre la seigneurie de la Forest, près Hennebon, les domaines de cette ancienne famille comprenaient un grand nombre de terres et fiefs nobles parmi lesquels se distinguent la baronnie de Craon, la première de toute la province d'Anjou, et la baronnie et châtellenie de Noisay, appelée aussi de Soulaines.

Elle s'est alliée avec les sires de Kermaouan ou de Carman, issus eux-mêmes des vicomtes de Léon, et dont la postérité s'est éteinte dans l'illustre maison de Rohan, puis avec les familles ci-après :

BLOT DE MARLON.	FORNIER DE MONTAGNY.	POISSON DE GASTINES.
DE LA BORDE.	GOURREAU DE LA BLANCHARDIÈRE.	DE QUATREBARBES.
BOULLAY DU MARTRAY.	DE GRIMAUDET.	DE ROBETHON.
DE BOYSLÈVE.	HOCQUART.	DE ROCHEREUL.
DE CATHUS.	HUCHEAU DE CADILLAC.	DE SALIGNÉ.
LE CHAT DE LA TOUCHE.	JEGOU DE KERLAN.	SAUVAIGE DE LA THIBAUDIÈRE.
DE LA CORBIÈRE.	DE LESRAT.	DE TURPIN DE CRISSÉ.
DE COSSÉ.	DE MORNAY.	DE VILLOUTREYS.
CRESPIN DE LA CHABOULAIS.	DE NULLY.	
DE FONTENAY.	LE PAGE DE VARENCÉ.	

Cette ancienne famille a donné à l'église de France plusieurs prélats, entre autres un évêque de Quimper au XIII^e siècle (1). Dans le moyen âge, comme dans les temps modernes, depuis la croisade du règne de Saint Louis jusqu'aux héroïques combats de la Vendée, elle a versé maintes fois son sang pour la défense de la religion, de l'indépendance nationale, de la monarchie et de la civilisation; c'est ainsi que Pierre de la Forest, chevalier, combattit à la Massoure, à côté du sire de Chateaubriand, que Guillaume de la Forest, II^e du nom, maréchal de l'armée bretonne, et fidèle compagnon d'armes du comte de Richemont, périt en soutenant le choc des Anglais, à la funeste journée d'Azincourt; qu'un autre la Forest d'Armaillé, officier au régiment de Turenne, fut tué au service du Roi, en 1643; que de nos jours M. Augustin-Médard de la Forest d'Armaillé succomba dans les champs de la Vendée pour la cause royale, tandis que trois de ses fils combattaient pour la même cause sous les ordres du prince de Condé.

Outre les services militaires, qui font sa plus ancienne et sa plus constante illustration, la maison de la Forest d'Armaillé peut en revendiquer de très-nombreux dans les conseils des anciens ducs de Bretagne, dans ceux de nos rois et dans les parlements de Paris et de Rennes, où elle compte depuis le XVI^e siècle dix-sept conseillers.

Un bien petit nombre de maisons nobles de Bretagne peuvent prétendre à une origine aussi ancienne que celle des seigneurs ou sires de la Forest, près Hennebon. On les trouve, en effet, dès le XI^e siècle, revêtus de la qualité de *chevaliers*; le premier document, dans

1. Un prélat éminent a rendu le nom de la Forest fort célèbre au XIV^e siècle; c'était Pierre de la Forest, évêque de Paris, puis archevêque de Rouen, cardinal et chancelier de France sous Philippe de Valois et sous le Roi Jean; mais ce personnage, né à la Suse, près du Mans, n'a rien de commun que le nom avec la famille de la Forest d'Armaillé.

l'ordre chronologique, où soient nommés ces seigneurs est une charte, du 12 mai 1057, conservée en original, avant 1789, dans les archives de la chambre des comptes de Nantes, et dont copie certifiée a été délivrée, le 12 mai 1788, par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi. Dans cet acte, passé entre Yvon, comte de Bretagne, et ses principaux barons, au nombre de soixante-treize, on voit figurer Pierre; sire de la FOREST, chevalier, que MM. de la FOREST D'ARMAILLÉ reconnaissent pour leur premier auteur.

Les enfants de Pierre I^{er} ne sont pas connus, mais on sait qu'il eut pour petit-fils Geffroy, qui suit :

PREMIER DEGRÉ.

I. Geffroy de la FOREST, chevalier, fit à une abbaye une donation, que Henri, baron de Fougères, confirma, suivant une charte de l'an 1150, citée par D. Lobineau dans son *Histoire de Bretagne* (tome I^{er}, page 151). Il fut père de :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Robert, sire de la FOREST, chevalier, qui fut l'un des bienfaiteurs du monastère de Rillé, suivant une charte de l'an 1163. (D. Morice, *Histoire de Bretagne*, tome III, page 652.) Il eut pour fils :

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Jacques, I^{er} du nom, sire de la FOREST, chevalier, seigneur de Saint-Georges-sur-Couesnon, qui assista, en 1185, avec les principaux nobles de Bretagne, à la célèbre assise du comte Geoffroy. D'une alliance inconnue, Jacques de la FOREST eut trois fils, savoir :

- 1^o Ruellon, qui suit;
- 2^o Guillaume de la FOREST, qui embrassa l'état ecclésiastique et fut chanoine de Nantes. Il assista en cette qualité à une donation, faite l'an 1210, à l'abbaye de Blanche-Couronne;
- 3^o Pierre de la FOREST, chevalier, qui, suivant un mémoire particulier, fit le voyage d'outre-mer avec Saint Louis, sous les ordres de Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, et combattit à la bataille de la Massoure auprès du sire de Chateaubriand.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Ruellon de la FOREST, chevalier, sire de la Forest, seigneur de Lochrist en partié, florissait dans la première moitié du XIII^e siècle. Il était mort en 1255, époque à laquelle Alain VI, vicomte de Rohan, céda à Olivier, son sénéchal, quelques domaines qu'il avait dans la paroisse de Lochrist, sauf les droits des enfants de Ruellon qui en étaient coseigneurs. (*Histoire de Bretagne*, de Dom Morice, tome I^{er}, col. 962.) Ruellon de la FOREST laissa entre autres enfants :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Alain de la FOREST, I^{er} du nom, chevalier, sire de la Forest, coseigneur de Lochrist, qui était au nombre des gentilshommes entendus comme témoins dans l'enquête faite en 1246 pour constater les excès dont Goleran, évêque de Nantes, s'était plaint au pape. Avec

lui figurent parmi ces témoins Alain de Rohan, Étienne de Dol, Jean de Sesnaisons, etc. Alain de la FOREST, toujours qualifié chevalier, fut commis l'an 1260, par le même évêque, pour juger des malfaiteurs arrêtés sur son fief. Il vivait encore en 1266, comme on le voit par une charte de cette date, scellée de son sceau, sur lequel figure son écu chargé d'une bande. (Voy. D. Morice, *Histoire de Bretagne*.) Il eut pour fils :

- 1° Guillaume, qui suit;
- 2° N... de la FOREST, évêque de Quimper, en 1283, mort en 1290.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Guillaume de la FOREST, I^{er} du nom, chevalier, seigneur dudit lieu, lequel scella de son sceau, l'an 1288, un accord entre Guillaume, sire de Rieux, et les moines de Redon, attendu que le sire de Rieux étant mineur n'avait pas encore de sceau. Guillaume de la FOREST apparaît de nouveau en l'an 1296, comme témoin d'une vente faite par Henri de Kergouet au vicomte de Rohan. (Voy. D. Morice, tome I^{er}, col. 1118.) Ses enfants furent :

- 1° Hugues, qui suit;
- 2° Eustachie de la FOREST, qui épousa Maurice de CATHUS, chevalier, seigneur de Saint-Generous en Poitou, lequel portait : *De gueules semé d'étoiles d'or, au lion aussi d'or brochant sur le tout.*

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Hugues de la FOREST, seigneur dudit lieu, est qualifié *damoiseau*, c'est-à-dire fils de chevalier, dans un acte de 1347, où il est cité comme frère d'Eustachie de la Forest, femme de Morice de Cathus. Il prit une part active à la longue guerre de la succession de Bretagne entre les maisons de Blois et de Montfort, et mourut vers 1367, laissant quatre fils, savoir :

- 1° Pierre de la FOREST, chevalier, seigneur de la Forest, mort en 1426. Il eut pour fils :
 - A. Jean de la FOREST, chevalier, seigneur de la Forest et Saint-Merven, mort en 1436, père de :
 - AA. Pierre de la FOREST, chevalier, seigneur de la Forest, de Saint-Merven et de Camson, capitaine de la garde du duc de Bretagne en 1482, mort en 1494, laissant une fille unique :
 - AAA. Louise de la FOREST, dame de la Forest, de Saint-Merven et de Camson, qui porta ces seigneuries dans la maison de KERMAOUAN, vulgairement de CARMAN ou Carmen, par son mariage avec Tanneguy de KERMAOUAN ou de CARMAN, descendu en ligne directe, au V^e degré, de François de LÉON, fils puîné du vicomte de Léon. Louise de la Forest mourut en 1544, ayant eu de cette union un fils, Tanneguy de KERMAOUAN ou CARMAN, marié à Catherine de ROHAN, dame de la Rebaudière, de la Grande-Boissière et d'Olivet, fille de Jean de Rohan, grand maître de Bretagne sous le règne de la Reine Anne, femme de Charles VIII;
- 2° Guillaume, qui suit;
- 3° Geoffroy ou Geffroy de la FOREST, écuyer, qui servit en qualité d'écuyer dans la compagnie de messire Jean de Juch, chevalier banneret en 1371, et fit hommage, en 1382, à Jeanne, dame de Rais, pour certaines terres nobles qu'il tenait d'elle sous la châtellenie de Fouesnant en Cornouaille;
- 4° Jean de la FOREST, écuyer, qui était, en 1404, un des gentilshommes de Jean V, duc de Bretagne.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Guillaume de la FOREST, II^e du nom, chevalier, maréchal de l'armée de Bretagne, fut un des hommes de guerre les plus distingués de son temps. Sa valeur et son expérience

militaire sont vantées par les historiens. En 1412, il fut choisi par Arthur, comte de Richemont, pour commander, avec le vicomte de la Bellière, Eustache de la Houssaye, Alain de Beaumont et Armel de Chateaugiron, la petite armée d'élite que le comte avait obtenue du duc de Bretagne, son frère, pour aller secourir le duc de Berry. Pendant les deux années qui suivirent, le nom de Guillaume de la FOREST se rencontre parmi les plus glorieux dans les récits de ces combats de chaque jour dont la Bretagne était alors le théâtre. Maréchal de l'armée bretonne au commencement de 1415, il contribua en cette qualité à la levée du siège de Parthenay, sous les ordres de Richemont. Enfin, la même année, il termina dignement une vie toute dévouée à son pays en périssant à la bataille d'Azincourt. (Voy. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, tome I^{er}, pages 151, 457, 459, 478.) D'une alliance inconnue, Guillaume de la FOREST laissa entre autres enfants :

- 1^o Alain de la FOREST, chevalier, fait prisonnier dans les grèves du Mont-Saint-Michel, en 1427;
- 2^o Hervé de la FOREST, écuyer, fait prisonnier avec son frère Alain;
- 3^o Jean, dont l'article suit;
- 4^o Yves de la FOREST, écuyer, qui s'établit dans l'évêché de Léon et prêta serment au duc de Bretagne, en 1437. (Dom Morice, tom. IV, col. 4312.) C'est de lui que paraît être issue une branche qui a continué d'habiter la Bretagne, et qui après avoir fourni un grand nombre de personnages distingués, s'est éteinte il y a plusieurs années;
- 5^o Roberte de la FOREST, mariée, vers 1450, à Jean de ROCHEREUL, écuyer, seigneur de la Frenaudière, dont elle eut une fille :

Françoise de ROCHEREUL, qui épousa, par contrat du 12 avril 1472, passé en la cour de Nantes, Jean SAUVAIGE, écuyer, seigneur de la Thibaudière.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Jean de la FOREST, chevalier, panetier du comte de Richemont, devenu duc de Bretagne en 1437, fut investi par ce prince de la charge de connétable d'Angers, c'est-à-dire de capitaine de cette ville. On ignore la date précise de sa nomination, mais on sait qu'il exerçait ces fonctions le 16 janvier 1444, époque à laquelle le duc lui en fit payer les appointements par Mathurin Hervé, son trésorier. (Pièce produite en original lors du jugement de maintenue, du 14 juillet 1670.) Il acquit, en 1465, quelques fiefs situés près de la ville d'Angers (*Noms féodaux*) et assista, en 1468, à la délibération prise au conseil du Roi, avec le cardinal d'Angers, des sires de Craon et de la Bellière, etc., en faveur du duc de Penthièvre. Jean de la FOREST laissa d'une alliance inconnue :

- 1^o Jean, dont l'article suit;
- 2^o Guilleberte ou Gilberte de la FOREST, mariée à Jacques de NULLY, chevalier, dont elle était veuve en 1490. Elle possédait à cette époque une partie du péage de Chambon-sur-Loire. (*Noms féodaux*.)
- 3^o Pierre de la FOREST, écuyer, homme d'armes d'une compagnie de soixante lances fournies, commandée par messire Jean de Karquelevant, chevalier, et dont la montre fut reçue à Beaune, le 4^{er} septembre 1509.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Jean de la FOREST, II^o du nom, chevalier (que plusieurs généalogistes ont confondu à tort avec son père Jean I^{er}, connétable d'Angers) assista à la réformation de la coutume de Bretagne en 1515. Il eut pour fils, entre autres enfants :

ONZIÈME DEGRÉ.



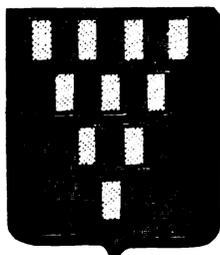
XI. Jacques de la FOREST, écuyer, seigneur de la Sorinière, nommé conseiller au parlement de Bretagne par lettres de provisions du 5 septembre 1576 et reçu le 25 octobre suivant; lequel épousa damoiselle Jeanne PINOT, dont les armes sont : *D'azur, à trois pommes de pin d'or*; et mourut avant 1599.

Il laissa de ce mariage :

- 1° Pierre, qui suit;
- 2° Jean de la FOREST, écuyer, seigneur de la Sorinière, qui partagea avec ses frère et sœur les successions de leurs père et mère, le 26 avril 1599, et transige aavec eux au sujet des mêmes successions, suivant acte du 3 février 1604;
- 3° Renée de la FOREST, qui prit part au partage du 26 avril 1599, et épousa, par contrat du 9 septembre 1600, Pierre CRESPIN DE LA CHABOULAIS, écuyer, seigneur de la Chaboulais, avec lequel elle est nommée dans la transaction du 3 février 1604.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Pierre de la FOREST, écuyer, seigneur d'Armaillé, fut pourvu de la charge de conseiller au parlement de Bretagne, en remplacement de son père, suivant lettres du 20 août 1594, et en sa qualité de fils aîné, héritier principal et noble de ses père et mère, partagea leurs successions avec ses frère et sœur par l'acte du 26 avril 1599 dont il a été question ci-dessus. Des contestations s'étant ensuite élevées entre eux à ce sujet devant les commissaires aux requêtes du Palais à Paris, il intervint le 3 février 1604 à une transaction par laquelle Pierre de la FOREST s'obligeait à parfaire à ses frère et sœur le tiers de la valeur de plusieurs métairies situées en Bretagne. Pierre de la FOREST épousa par contrat du 29 avril 1599 noble damoiselle Anne PERRIER, dont les armes sont : *D'azur, à dix billettes d'or, posées 4, 3 2 et 1*; et mourut doyen des conseillers du parlement de Rennes.



Il laissa de cette union :

- 1° François, qui suit;
- 2° N... de la FOREST, écuyer, seigneur de Ligny, lieutenant de la compagnie d'Amboise, au régiment de Turenne, tué au service du Roi, en septembre 1643.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. François de la FOREST, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur d'Armaillé, de Boisgelin, du Moutier, et autres lieux, fut pourvu de la charge de conseiller au parlement de Bretagne et de commissaire aux requêtes du Palais suivant lettres du Roi Louis XIII en date du 28 avril 1633 et fut reçu en cette qualité le 28 juin de la même année. Il épousa par contrat du 28 mai 1639 damoiselle Françoisse LE CHAT DE LA TOUCHE, fille de messire Pierre Le Chat, chevalier, seigneur de la Touche, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel en la sénéchaussée d'Anjou et siège présidial d'Angers, et de dame Anne Airault.



Armes de LE CHAT : *D'azur, à trois têtes de chat d'or.*

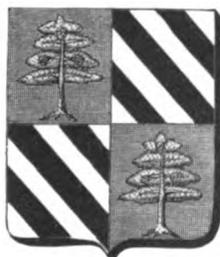
Françoise Le Chat de la Touche survécut à son mari, et ce fut à sa requête qu'un arrêt du parlement de Rennes, rendu le 14 juillet 1670 sur le rapport de M. de Bréhan, maintint ses enfants dans tous les privilèges de la noblesse *comme issus d'ancienne chevalerie.*

Ces enfants étaient :

- 1° François, dont l'article suit;
- 2° François-Pierre de la FOREST D'ARMAILLÉ, écuyer, né à Armaillé, le 12 novembre 1649, conseiller au parlement de Bretagne, chevalier de Saint-Lazare;
- 3° Autre François-Pierre de la FOREST D'ARMAILLÉ, né à Armaillé le 3 décembre 1653, religieux de la compagnie de Jésus;
- 4° François-René de la FOREST D'ARMAILLÉ, né à Armaillé le 5 janvier 1660, religieux bénédictin, docteur de Sorbonne, abbé de Chalonge, prieur de Beaupreau;
- 5° Autre François de la FOREST D'ARMAILLÉ, dit le *chevalier d'Armaillé*, né à Saint-Jean-lez-Rennes, le 26 décembre 1664, conseiller au parlement de Bretagne;
- 6° Anne de la FOREST D'ARMAILLÉ, mariée : 1° à François HUCHEAU DE CADILLAC, écuyer, seigneur de Cadillac, conseiller au parlement de Bretagne; 2° à Claude JEGOU DE KERJAN, chevalier, seigneur de Kerjan, président des enquêtes du même parlement;
- 7° Louise-Françoise de la FOREST D'ARMAILLÉ, qui épousa François-Gabriel de GRIMAUDET;
- 8° Françoise de la FOREST D'ARMAILLÉ, religieuse en l'abbaye de Saint-Sulpice;
- 9° Angélique de la FOREST D'ARMAILLÉ, religieuse au même monastère;
- 10° Perrine de la FOREST D'ARMAILLÉ, mariée à Jean de SALIGNÉ, seigneur de la Chaise-le-Vicomte en Poitou.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. François de la FOREST D'ARMAILLÉ, II^e du nom, chevalier, baron de Craon et de Noizay, seigneur d'Armaillé, de Boisgelin et autres lieux, né à Armaillé, le 13 janvier 1647, fut reçu conseiller au parlement de Paris le 27 mai 1682, et admis le 1^{er} février 1715 en la grand'chambre. Il acheta, en 1701, la baronnie de Craon (la première de l'Anjou), de Marie-Henriette d'Aloigny, épouse de Charles de la Rochefoucauld, et, vers le même temps, la baronnie et chatellenie de Soulaines, appelée aussi de Noizay, de M. Roux des Aubiers. Il rendit aveu au Roi pour ces deux terres, par actes de 1702 et 1728. Le baron de Craon



avait épousé : 1° demoiselle Marie JOUBERT DE BRIOLLAY, fille de messire Jacques Joubert de Briollay, élu de la Flèche, laquelle, par son testament, fonda plusieurs lits dans l'hôpital de Saint-Aubin de Pouancé;

Les armes de JOUBERT sont : *D'azur, au pin d'or fruité de 3 pommes du même; écartelé : d'argent, à trois bandes de sable.*

2° Demoiselle Gabrielle de BOYSLÈVE, marquise d'Haroué, dame de Lésigny et de la Queue-en-Brie, fille de Claude de Boyslève, marquis d'Haroué, intendant général des finances.



Les armes de BOYSLÈVE sont : *D'azur, à trois sautoirs d'or alésés.*

François de la FOREST D'ARMAILLÉ mourut à Paris, paroisse Saint-André-des-Arcs, le 19 août 1731, laissant pour enfants, savoir :

Du premier lit :

- 1° François-Pierre, qui suit ;
- 2° Autre François-Pierre de la FOREST D'ARMAILLÉ, *chevalier d'Armaillé*, marié à demoiselle Louise BLOR DE MARLON, qui était veuve de lui lorsqu'en 1769 elle assista au contrat de mariage d'Augustin-Médard de la Forest d'Armaillé, son neveu ;

Et du second lit :

- 3° René-Charles-Gabriel de la FOREST D'ARMAILLÉ, chevalier, conseiller au parlement de Paris, reçu en la deuxième chambre des enquêtes, le 28 avril 1719, père de :

Armand-Charles-Gabriel de la FOREST D'ARMAILLÉ, *comte d'Armaillé*, ainsi qualifié dans un procès qu'il eut, en 1751, au parlement de Paris, contre les ayants-cause de Henri, marquis de Maillé, et le duc de la Force, au sujet d'une créance provenant de la succession de Gabrielle de Boyslève, son aïeule. (*Mémoire imprimé.*)

- 4° Et Louis-Henri, auteur de la branche cadette, rapportée en dernier lieu.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. François-Pierre de la FOREST D'ARMAILLÉ, chevalier, baron de Craon et de Noizay, seigneur de Lésigny, la Queue-en-Brie et autres lieux, fut reçu, du vivant de son père, en 1714, conseiller au parlement de Bretagne, et épousa demoiselle François-Thérèse GAUBERT, et mourut le 19 octobre 1743, laissant de cette union :

- 1° Ambroise-Pierre, dont l'article suit ;
- 2° Augustin-Médard, dont l'article viendra après celui de son frère aîné ;
- 3° François-Thérèse-Perrine de la FOREST D'ARMAILLÉ, épouse de messire François-Honoré-Hyacinthe de la CORBIÈRE, chevalier, baron de Juvigné, seigneur des Alleux et de Noirzé ;
- 4° Marie-Henriette-Thérèse de la FOREST D'ARMAILLÉ, mariée, le 22 février 1749, à messire Hardi-Guil-laume-Germain de VILLOUTREYS, chevalier, seigneur du Bas-Plessis.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Ambroise-Pierre de la FOREST D'ARMAILLÉ, marquis d'Armaillé, baron de Craon et de Noizay, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né à Paris, paroisse Saint-Sulpice, le 4 avril 1734, partagea noblement avec ses frères et sœurs la succession de ses père et mère, suivant acte du 4 juin 1753, et épousa, par contrat du 6 juillet de la même année, demoiselle Marie-Gabrielle de MORNAY, fille de haut et puissant seigneur Christophe-Léon de MORNAY, chevalier, comte de Mornay, capitaine aux gardes françaises du Roi, brigadier des armées de S. M., et de haute et puissante dame Marie-Françoise Fournier de Montagny son épouse. A ce contrat de mariage signèrent le Roi Louis XV, la Reine, le Dauphin, la Dauphine et Mesdames de France.



Les armes de MORNAY sont : *Burelé d'argent et de gueules, au lion de sable morné, couronné d'or, brochant sur le tout.*

De cette union est issue une fille unique :

Marie-Camille-Adelaïde de la FOREST D'ARMAILLÉ, née à Paris, le 21 octobre 1759, mariée, le 29 mai 1784, à François-Artus-Hyacinthe-Timoléon, comte de Cossé, chevalier de Malte, mestre de camp commandant du régiment de Vivarais, infanterie, premier gentilhomme de la chambre de MONSIEUR, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, fils de Hugues-René-Timoléon de Cossé, comte de Cossé, et de dame Marie-Anne Hocquart.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Augustin-Médard de la FOREST D'ARMAILLÉ, chevalier d'Armaillé, chevalier, seigneur de la Menantière et autres lieux, épousa par contrat du 22 juillet 1769 demoiselle Étienne-Françoise-ANNE GOURREAU DE LA BLANCHARDIÈRE, fille de Messire Marie-Louis



Gourreau, écuyer, seigneur de la Blanchardière, Fontenay, la Douve et autres lieux, et de dame Étienne-Françoise-ANNE Gourreau.

Les armes de GOURREAU sont : *D'or, à l'aigle de sable à deux têtes, au vol éployé, becquée et membrée de gueules.*

Dame Étienne-Françoise GOURREAU DE LA BLANCHARDIÈRE, victime des horribles exécutions ordonnées par le représentant du peuple Carrier, fut noyée à Nantes avec trois de ses filles, pendant la terreur. M. Augustin-Médard de la FOREST D'ARMAILLÉ, qui était avant 1789 officier au régiment Royal-marine et aide de camp du général marquis de Rougé, périt dans le même temps pour la défense de la cause royale sur les champs de bataille de la Vendée. Il laissa de son mariage neuf enfants, entre autres les cinq ci-après, savoir :

- 1^o Augustin-Marin, dont l'article suit ;
- 2^o Étienne-Ambroise de la FOREST D'ARMAILLÉ, comte d'Armaillé, né en 1772, chevalier de Saint-Louis, est décédé le 22 mai 1844. Il avait épousé, le 20 janvier 1806, demoiselle Pauline-Mélanie MABILLE DE LA PAUMELIÈRE, dont il a eu :
 - A. Marie-Élisabeth de la FOREST D'ARMAILLÉ, née en 1806, morte en 1819 ;
 - B. Mélanie-Camille de la FOREST D'ARMAILLÉ, née le 18 mars 1811, mariée à Philippe-Adolphe d'ARTHUIS ;
 - C. Ambroise-Louis-Henri de la FOREST D'ARMAILLÉ, né le 24 juin 1821 ;
 - D. Paul-Alexandre de la FOREST D'ARMAILLÉ, né le 22 juin 1833 ;
- 3^o René de la FOREST D'ARMAILLÉ, vicomte d'Armaillé, né en 1775, rejoignit en 1791 l'armée commandée par le prince de Condé, et s'y distingua. A la rentrée de la famille des Bourbons, en 1814, il reprit du service, passa comme officier supérieur dans la compagnie des mousquetaires gris, et, en 1816, fut nommé colonel du 44^e régiment d'infanterie de ligne, et fit en cette qualité la campagne de 1823, en Espagne. En 1830, il prit part à l'expédition d'Alger, fut le premier qui franchit l'Atlas, à la tête de sa colonne, et s'empara de la position du Téniah, sous les ordres du général Achard. Ce fait d'armes valut au colonel, vicomte d'Armaillé, le grade de maréchal de camp. Depuis cette époque, le général a pris sa retraite et réside dans ses terres. Il a épousé, en 1805, demoiselle Louise de FONTENAY DE LA CHATELLENIE, dont il a eu :
 - A. René-Louis-Ernest de la FOREST D'ARMAILLÉ, né en 1806, mort sans postérité, en 1838 ;
 - B. Marie-Louise de la FOREST D'ARMAILLÉ, morte en bas âge en 1807 ;
 - C. Arthur-Louis-Remi de la FOREST D'ARMAILLÉ, mort sans alliance en 1830 ;
- 4^o Jean-Joseph de la FOREST D'ARMAILLÉ, né en 1783, émigra avec ses deux frères en 1791, et servit comme eux dans l'armée des princes. Il a épousé, en 1805, demoiselle Alexandrine-Marie-Charlotte de ROBETHON. De ce mariage sont issus :
 - A. Marie-Charlotte de la FOREST D'ARMAILLÉ, mariée au marquis Prosper de TURPIN DE CRISSÉ ;
 - B. Camille de la FOREST D'ARMAILLÉ ;
 - C. Joseph-René-Charles de la FOREST D'ARMAILLÉ, baron d'Armaillé, né en 1822 ;

5° Marie-Charlotte-Claudine de la FOREST D'ARMAILLÉ, qui, sur le point de partager le sort de sa mère et de ses trois sœurs noyées à Nantes par ordre de Carrier, dut la vie à l'humanité d'une femme du peuple qui l'empêcha de monter dans le fatal bateau. Mademoiselle d'Armaillé épousa Jacques Poisson DE GASTINES, chevalier de la Légion-d'Honneur; elle a eu de cette union Marie-Thérèse Poisson DE GASTINES, mariée, en 1830, à M. Augustin-Félix de la FOREST D'ARMAILLÉ, marquis d'Armaillé, son cousin germain. (Voir ci-après.)

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Augustin-Marin de la FOREST D'ARMAILLÉ, marquis d'Armaillé, né à Angers le 9 mai 1770, émigra avec ses deux frères Étienne-Ambroise et René. Ancien officier de l'armée de Condé, il fut décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il est mort le 23 juin 1821. Il avait épousé le 19 pluviôse an x (8 février 1802), à Angers, demoiselle Marie BOULLAY DU MARTRAY, fille de Jacques Boullay du Martray, ancien maire de la ville d'Angers sous le régime des anciens privilèges, et de dame Marie-Charlotte Le Page de Varenécé. De ce mariage sont issus :

- 1° Zoé-Marie de la FOREST D'ARMAILLÉ, née en 1804, mariée à Léopold-Sophie-Louis-François-Marie de QUATREBARBES;
- 2° Et Augustin-Félix, dont l'article suit :

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. Augustin-Félix de la FOREST D'ARMAILLÉ, marquis d'Armaillé, né le 3 février 1805, demeurant au château de Launay ancienne demeure du bon Roi René, qui aimait à y résider, est aujourd'hui chef de nom et d'armes de sa maison. Il a épousé, le 19 janvier 1830, demoiselle Marie-Thérèse Poisson DE GASTINES, sa cousine germaine, fille de M. Jacques Poisson de Gastines, et de dame Marie-Charlotte-Claudine de la Forest d'Armaillé.



Les armes de POISSON DE GASTINES sont : *D'azur, à un dauphin d'or, couronné d'argent.*

De ce mariage sont issues trois filles, savoir :

- 1° Marie-Charlotte-Renée de la FOREST D'ARMAILLÉ, née le 13 juin 1834 ;
- 2° Camille-Marie-Mélanie de la FOREST D'ARMAILLÉ, née le 18 décembre 1832 ;
- 3° Louise-Marie-Alexandrine de la FOREST D'ARMAILLÉ, née le 4 janvier 1833.

BRANCHE CADETTE.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Louis-Henri de la FOREST D'ARMAILLÉ, chevalier, quatrième fils de François de la Forest d'Armaillé, II^e du nom, et de Marie Joubert de Briollay, fut seigneur de Saint-Amadour, la Selle, Saint-Martin, Renazé et autres lieux. Nommé conseiller au parlement de Bretagne par lettres de provisions du 8 août 1744, et reçu le 21 du même mois, il vivait

encore en 1781, lorsque par acte du 9 janvier de ladite année, il transigea avec Ambroise-Pierre de la Forest d'Armaillé, marquis d'Armaillé, baron de Craon, Augustin-Médard de la Forest d'Armaillé, chevalier d'Armaillé, et mesdames de la Corbière de Juvigné et de Villoutreys, ses neveux et nièces, au sujet de l'exécution du testament de madame de la Forest d'Armaillé, née Joubert de Briollay, leur mère et aïeule. M. Louis-Henri de la Forest d'Armaillé résidait à cette époque en son château de Saint-Amadour, paroisse de la Selle Cranoise. Il avait épousé demoiselle Élisabeth de la Borde, filleule de MADAME ADELAÏDE DE FRANCE. De ce mariage est issu :

SEIZIÈME DEGRÉ.



XVI. Louis-André de la FOREST D'ARMAILLÉ, né en mars 1755, résidant aux Thernes près Neuilly, et décédé le 28 août 1839. Il avait épousé demoiselle Pauline-Louise-Marie de LESRAT, d'une très-ancienne famille de chevalerie, qui porte pour armes : *D'azur, à une tête de loup d'or arrachée, et un chef de gueules.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Louis-Germain, dont l'article suit;
- 2° André-Paul de la FOREST D'ARMAILLÉ, né le 23 janvier 1804, ancien conseiller de cour royale, démissionnaire en 1830, pour refus de serment;
- 3° Gabrielle-Pauline-Louise de la FOREST D'ARMAILLÉ, sœur jumelle du précédent, née le 23 janvier 1804, et reçue dame chanoinesse du chapitre de Sainte-Anne de Bavière.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

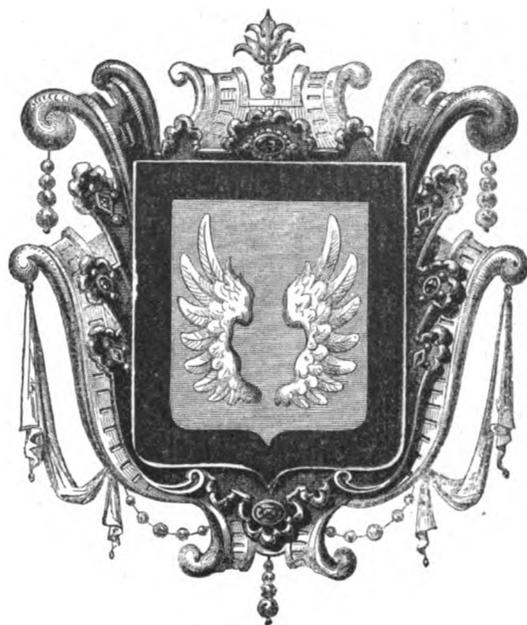
XVII. Louis-Germain de la FOREST D'ARMAILLÉ, né au mois de novembre 1788, lieutenant-colonel sous la Restauration et chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, était avant 1830 gentilhomme de la chambre du Roi.

NOTA. Cette notice est rectificative de celle, fort succincte du reste, que nous avons insérée au 1^{er} volume du *Livre d'Or*, et dans laquelle nous avons attribué à tort à cette dernière branche les titres et les qualités appartenant exclusivement à la branche aînée.

DE FORNEL

ITALIE, LANGUEDOC.

SEIGNEURS DE LA COURBOTIZON, MALÈGUE, LIMERAT, LA LAURENCIE
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, à un vol d'argent et une bordure cousue de sable. — COURONNE : De Comte.
— SUPPORTS : Deux lions.



RIGINAIRE des États-Romains où elle a possédé le titre de sénateur, la famille de FORNEL, ou de FERRAND DE FORNEL, s'est établie en Languedoc au XVI^e siècle, et n'a pas cessé de figurer depuis cette époque parmi les familles nobles de cette province.

Sa noblesse toute militaire, et d'origine chevaleresque, a été constatée, d'abord par lettres testimoniales du 7 mars 1570, puis par lettres-patentes du Roi Louis XIII, en date du 12 février 1611, qui l'autorise à jouir en France de toutes les prérogatives qui lui appartenaient en Italie, et par arrêt du parlement de Paris du 31 octobre de ladite année 1611; enfin à diverses reprises par décisions de MM. d'Aguesseau et de Rouyer, intendants du Languedoc, rendues sur production de titres et pièces authentiques.

Ces documents attestent que noble Paul de FERRAND DE FORNEL, gentilhomme bolonais, fils de noble Pierre de Ferrand de Fornel, étant passé en France, fut nommé maréchal des logis de l'infanterie italienne au service du Roi Henri II, suivant commission donnée par

le maréchal de Brissac le 27 septembre 1558. Un certificat délivré par le duc de Joyeuse le 10 décembre 1567, constate les brillants services qu'il avait rendus à la France.

Des lettres testimoniales justificatives de son ancienne noblesse lui furent délivrées le 7 mars 1570, et il fut nommé quelque temps après *viguier* du comté d'Agde. Paul Ferrand de FORNEL avait épousé suivant contrat du 15 octobre 1552 damoiselle Marie du PLUVIERS. De ce mariage est issu :

François de Ferrand de FORNEL, écuyer, auquel le titre de sénateur romain fut reconnu par lettres du sénat de Rome, données le 10 juin 1588; acquit le château et fief noble de la Courbotizon de Diane des Cars, comtesse de la Vauguyon, suivant contrat notifié au nom du Roi Henri IV, le 4 juillet 1605. Ce fut lui qui obtint du Roi Louis XIII, le 12 février 1611, les lettres récognitives de sa noblesse d'ancienne extraction, confirmées par le parlement de Paris sur les conclusions du procureur général, le 31 octobre de la même année. Il avait épousé suivant contrat du 24 mai 1608 damoiselle Françoise du CROIZET, dont il eut :

Jacques de FORNEL, écuyer, seigneur de la Courbotizon et de Malègue, marié par contrat du 23 juillet 1645 à damoiselle Anne de VILLARS, de l'ancienne et illustre famille de ce nom. Il eut de cette union :

Jean de FORNEL, chevalier, seigneur de la Courbotizon et de Malègue, qui a continué la descendance.

La postérité de Jean de FORNEL s'est divisée en quatre branches, savoir : 1° celle de Limerat, éteinte; 2° celle de la Laurencie; 3° celle de la Grillère, éteinte pendant l'émigration; 4° et enfin celle de Peliac.

L'aînée, qui a possédé la seigneurie de Limerat, dont elle portait le surnom, s'est éteinte peu de temps après la Révolution en la personne de M. le chevalier de FORNEL DE LIMERAT, décédé sans enfant mâle.

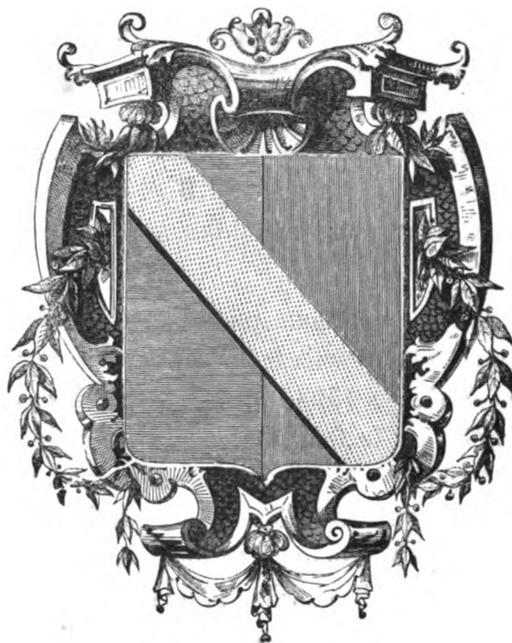
La seconde branche, qui est la seule subsistante aujourd'hui, s'est alliée aux meilleures maisons du Périgord et de l'Angoumois, notamment avec les de Cumont, les La Soudière, les d'Aguesseau, les Salignac de la Motte-Fénelon, les d'Argentré et les La Valade. Elle est plus particulièrement connue sous le surnom de la Laurencie, qui est celui d'une de ses principales seigneuries.

Son représentant actuel, qui est en même temps chef de nom et d'armes de sa maison depuis l'extinction de la branche aînée, est M. le chevalier de FORNEL DE LA LAURENCIE, résidant en son château de la Laurencie.

D'ESCOUBLEAU

POITOU.

MARQUIS DE SOURDIS, MARQUIS D'ALLUYE, COMTES DE JOUY, SEIGNEURS DE BELLOUIN,
DE COUNTRY, D'AUNAU, DE MONTDOUBLEAU, DE GAUJAC ET AUTRES LIEUX.



ARMES : Parti d'azur et de gueules, et une bande d'or brochant sur le tout. — **COURONNE :** De Marquis. — **SUPPORTS :** A dextre un lion, et à senestre une licorne. — **CIMIER :** une levrette issante.



La seigneurie d'ESCOUBLEAU était un fief considérable, situé en Poitou, près Châtillon-sur-Sèvre, qui a donné son nom à l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la noblesse de France, dont la filiation remonte sans interruption à Honfroy d'ESCOUBLEAU, qui vivait en 1224, ainsi qu'on le voit dans les preuves faites en 1784, par le marquis d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, pour son admission aux honneurs de la cour. Au nombre des seigneuries considérables qui composaient les domaines de cette noble maison, plusieurs ont été titrées.

Depuis deux siècles, les chefs de nom et d'armes de cette famille portent le titre de *marquis de Sourdis et d'Alluye*, qui leur a été donné et reconnu dans une foule d'actes émanant de l'autorité royale, et celui de *comtes de Jouy* en vertu de l'érection de cette seigneurie en *comté*, par lettres-patentes du mois de décembre 1654.

La maison d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS peut citer parmi ses alliances les plus grands noms de la noblesse de France, entre autres ceux de Foucher, de Châteaubriand, de Melun, de Rostaing, de Simiane, de Cremeaux d'Entragues, de Bretagne, de la Rochefoucauld, de Maillé, de Barbesières, de la Trémoille, de Gaucourt, de Froulay, de Clermont-Tonnerre, de Montluc, de Rusé-d'Effiat, de Colbert, de Béziade d'Avaray, de Rohan, de Montmorency, de Grammont, de Choiseul, d'Estrées, de Richelieu, de Villeroy, de Beauveau, de Brancas, de Duras, etc.

A toutes les époques, cette illustre famille a produit des personnages éminents soit dans la robe, soit dans l'épée, soit dans la prélature, dont les noms se trouvent mêlés à tous les grands événements politiques, et ont été transmis à la postérité par les historiens. On remarque parmi eux plusieurs officiers généraux, des conseillers d'État, trois chevaliers et deux commandeurs du Saint-Esprit, des chevaliers de l'ordre du Roi, un maître de la garde-robe de S. M., un premier écuyer de sa grande écurie, des gouverneurs de province et de place, un maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de l'Orléanais, du pays Chartrain et du Blaisois, un lieutenant général des armées du Roi, gouverneur d'Orléans, puis de Bordeaux.

Mais en première ligne de ces illustrations qui ont rendu le nom d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, si célèbre dans nos annales, vient se placer François d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, créé cardinal par le pape Clément VIII, en 1598, et nommé l'année suivante à l'archevêché de Bordeaux. Cet éminent prélat fut le fondateur de la belle Chartreuse de Bordeaux qu'il plaça dans un vaste terrain rendu à la culture par le dessèchement d'un marais immense qui occasionna la dépense de sommes considérables. La Reine Marie de Médicis, instruite de cet important service, lui dit : « Monsieur le cardinal, vous méritez que le Roi vous fasse « du bien. — S'il m'en fait, répondit Sourdis, je ne l'emploierai que pour les églises et les « hôpitaux, » et il tint parole. Sa mort, arrivée le 8 février 1628, fut un deuil général pour la ville de Bordeaux, dont il était le père plutôt que l'archevêque.

Henri d'ESCOUBLEAU, frère du précédent, lui succéda l'an 1629, dans l'archevêché de Bordeaux. Doué de talents militaires et montrant plus de goût pour les armes que pour les fonctions épiscopales, il suivit le Roi Louis XIII au siège de La Rochelle, fut mis à la tête d'une escadre avec laquelle il défit en 1638 la flotte du Roi d'Espagne, prit en 1639 la ville de Loredon en Biscaye, et remporta en 1641 un avantage signalé sur des galères ennemies. Il est mort, en 1645, lieutenant général des armées navales de France.

La maison d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS a aujourd'hui pour chef de nom et d'armes :

M. Antoine-René d'ESCOUBLEAU, marquis de SOURDIS, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc., maréchal de camp, ancien aide de camp de S. A. R. monseigneur le duc de Berry, qui a épousé en premières noces : 1^o demoiselle Augustine-Olympe de BEZIADÉ D'AVARAY, fille du duc d'Avaray, pair de France, chevalier des ordres du Roi, premier chambellan, maître de la garde-robe de S. M. Louis XVIII, et de demoiselle de Mailly, dame d'honneur de S. A. R. madame la comtesse d'Artois; et en deuxièmes noces, demoiselle Éléonora de BOTTA, fille du lieutenant général de Botta, noble toscan. De ces deux alliances sont issus deux enfants, savoir :

Du premier lit :

1^o Ange-François d'ESCOUBLEAU, comte de Sourdis, colonel des chasseurs du Roi, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, mort sans postérité;

Et du second lit :

2^o Lina-Marie-Augustine d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, mariée, par contrat du 26 mai 1847, à M. Pierre-Alexandre MATHELAT, comte de BOURBÉVELLE, commandeur des ordres de la Tour et de l'Épée et du Christ de Portugal, d'une noble et ancienne famille de la Franche-Comté, élevé au titre de *comte* par S. M. le Roi Dom Miguel.

Il a été stipulé par conventions matrimoniales et imposé à M. le comte de Bourbévèlle la condition d'ajouter à son nom celui de SOURDIS, et il a été substitué, en vertu des mêmes conventions, par M. le marquis d'ESCOUBLEAU DE SOURDIS à son titre et aux armes de sa famille.

Le comte de BOURBÉVELLE DE SOURDIS est issu d'une très-ancienne famille, originaire d'Écosse, qui vint se fixer en France sous le Roi Charles VII, dans la personne d'André de MATHELAT (1), écuyer, l'un des archers de sa garde, dans la compagnie écossaise, lequel obtint des lettres de naturalisation dont l'original est encore aux archives de la famille.

En 1552, Marc de MATHELAN, gentilhomme de la suite de la Reine Marie Stuart, épousa Blanche de COURTENAY, issue de Pierre de France, septième et dernier fils de Louis le Gros.

Sa fille Edme de MATHELAT fut mariée avec Antoine de CHOISEUL, seigneur d'Ische.

Alexandre de MATHELAT était en 1610 secrétaire du Roi d'Espagne Philippe II.

Son fils Jacques-André de MATHELAT, né en 1654, fut procureur général de l'Empereur au tribunal de Jonvelle, et épousa damoiselle Claudine-Marguerite de NICOLAY, fille de M. le comte de Nicolay, procureur général en la cour des comptes de Nancy.

L'un de ses fils, André de MATHELAT servit comme cornette au régiment de Dragons-Mauroy.

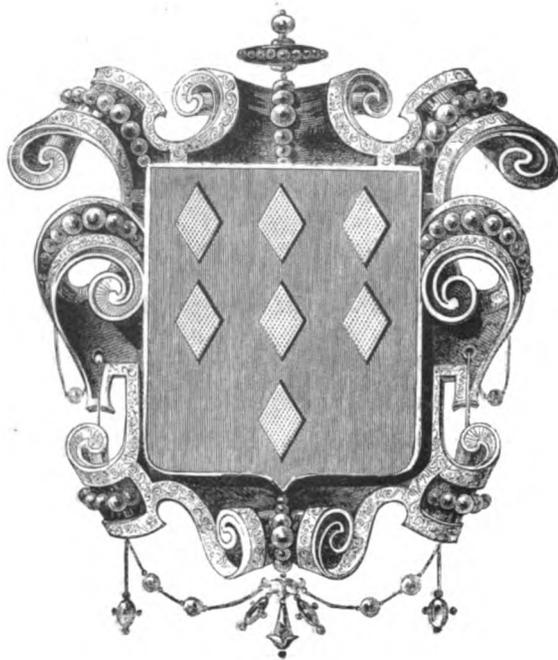
L'ancienne noblesse de cette famille, son origine écossaise, ses belles alliances, les fonctions élevées dont ses membres ont été revêtus, sont authentiquement prouvées par un grand nombre de titres originaux, qui sont encore conservés, soit dans les archives du royaume, soit dans celles de la cour des comptes de Dôle, soit enfin dans les papiers de famille de M. le comte de BOURBÉVELLE DE SOURDIS, et se trouvent pour la plupart relatés et consignés dans un arbre généalogique dressé et signé en 1704, par M. d'Hozier, juge d'armes de France.

1. Ce nom est écrit quelquefois dans les actes de Mathelas ou Mathelan.

DE GABRIAC

LANGUEDOC.

MARQUIS ET COMTES DE GABRIAC, SEIGNEUR DE CADOINE OU CADOENE, DE TIGNAC, DÈSE, VER, SAINT-MAURICE, MOUVOY, BARJAC, SAINTE-CROIX, LA FALQUIÈRE, BÉASSE, PIERREFORT, LE SAULT, BLANCHEIRETTE, SAINT-PAULET ET AUTRES LIEUX. CO-SEIGNEURS DE BAGNOLS ET DE SAINT-ANDÉOL.



ARMES : *De gueules, à sept losanges d'or.* — COURONNE : *De Marquis.*
— SUPPORTS : *Deux lions.*



ETTE maison, une des plus anciennes et des plus illustres du Languedoc, est désignée indifféremment dans les titres des XII et XIII^e siècles sous les deux noms de CADOINE ou CADOÈNE, et de GABRIAC, qui étaient ceux de ses deux principales seigneuries.

La baronnie de Gabriac, une des terres les plus considérables du Gévaudan, et qui donnait entrée aux États de Languedoc, est sortie de cette famille le 2 avril 1644, par le mariage de Louise de GABRIAC avec Barthélemy de VALLAT, chevalier, seigneur de Roquetaillade, maréchal des camps et armées du Roi. Outre cette baronnie et la seigneurie de Cadoine, la maison de Gabriac a possédé un grand nombre de terres et fiefs nobles très-considé-

rables, entre autres ceux de Tignac, Dèse, Ver, Saint-Maurice, Mouvoy, Barjac, Sainte-Croix, la Falquière, Pierrefort, Le Sault, Blancheirette, Saint-Paulet, Lesouls, Lioujas, Coudournac et une partie des villes de Bagnols et de Bourg-Saint-Andéol.

Cette noble famille s'est alliée aux maisons de Combes, d'Agulhac de Beaumefort, Doussel de Chantarnejes, de Pelet de Combas, de Bannes d'Avejan, de Rodulphe de Saint-Ferréol, de Chanaleilles, de Vallat, de Roquetaillade, de Celesia. Mais son alliance la plus illustre est le mariage contracté en 1513, par Jean de GABRIAC, seigneur de Cadoine, avec Madeleine de Budos, grand'tante de Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, mariage qui a procuré à ses descendants des liens de parenté avec l'auguste maison de France, et qui a valu à M. l'abbé de GABRIAC, grand vicaire de Sens, l'honneur d'être présenté en 1763, en qualité de parent, à S. A. S. monseigneur le prince de Condé, ainsi qu'à S. A. S. monseigneur le prince de Conti.

La noblesse chevaleresque de la maison de GABRIAC a été authentiquement constatée à diverses époques, sur productions de titres, notamment suivant trois jugements de maintenue rendus par M. de Bezons, intendant de Languedoc, les 3 décembre 1668, 18 juillet et 13 septembre 1669.

Les bornes de cette notice ne nous permettent pas d'énumérer ici tous les personnages éminents que la maison de Gabriac a produits. Il nous suffira de rappeler que plusieurs de ses ancêtres ont pris part à la croisade de 1270, et ont accompagné le Roi Saint Louis en Égypte; que l'on trouve des grands dignitaires et des chevaliers de ce nom dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem aux époques les plus brillantes de son histoire, et qu'enfin, depuis les temps les plus reculés du moyen âge jusqu'à nos jours, cette famille n'a pas cessé de se distinguer par des services militaires éclatants.

La maison de Gabriac a formé, tant à Mende qu'à Uzès, plusieurs branches dont les deux principales ont continué la descendance jusqu'à ce jour.

La branche aînée avait pour chef de nom et d'armes, il y a quelques années, M. le comte de GABRIAC-SAINT-PAULET, ancien page du Roi Louis XV, possesseur des biens et domaines les plus importants de cette famille, qui a laissé un fils.

Le chef de la branche cadette est M. le marquis de GABRIAC, ancien aide de camp de S. A. S. monseigneur le prince de Condé dans la guerre de l'émigration, et qui était autrefois un des plus riches propriétaires de Saint-Domingue. Il a été admis aux honneurs de la cour le 24 mars 1789, sur preuves faites par-devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi. Il a épousé en 1790 demoiselle Marie-Élisabeth de CELESIA, noble génoise. De cette union est issu :

M. le marquis Ernest de GABRIAC, ancien ambassadeur et pair de France, officier de la Légion-d'Honneur.

Il existe encore deux autres branches de cette maison : l'une sous le nom de ROQUEFEUIL-GABRIAC, était en possession de la vicomté de Roquefeuil; l'autre, séparée très-anciennement de la souche mère, a des propriétés considérables à l'île de France, et est encore en possession d'un grand nombre de titres très-anciens dont plusieurs, que nous allons rapporter ici à cause de leur importance, prouvent que dès le XIII^e siècle cette maison portait indistinctement le nom de CADOINE et celui de GABRIAC.

Le plus ancien de ces titres est un contrat passé le troisième jour des calendes d'avril de l'année 1276 par lequel Bertrand de la Coste vendit à Hugon de la Coste son frère, du consentement d'Arsende de GABRIAC et de Guillaume de CADOENE, chevalier, son fils (*dictæ dominæ Garsendis filius*), le quart du mas de la Combe avec ses appartenances, qu'il tenait de la directe du seigneur de Gabriac à la censive accoutumée.

21 mars 1332. Raimond de Pelet, fils de feu noble et puissant seigneur Raimond de Pelet, chevalier, seigneur d'Alais, fait remise à Guillaume de CADOENE (*de Cadohena*) damoiseau, fils et héritier de Bertrand de Cadoene, de deux albergues de chevalier qu'il devait lui rendre chaque année.

25 février 1343. Échange au sujet d'une pièce de terre fait entre noble Guillaume de CADOENE, seigneur de Pierrefort, et Bertrand de Rivet de la paroisse de Gabriac.

1422. Accord passé entre noble et puissant seigneur Guillaume de CADOENE, damoiseau, seigneur des châteaux de Gabriac, de Barasse et de Pierrefort, et Guillaume de La Font, au sujet de plusieurs mas situés dans la directe dudit seigneur.

Cette branche a pour représentants actuels deux frères :

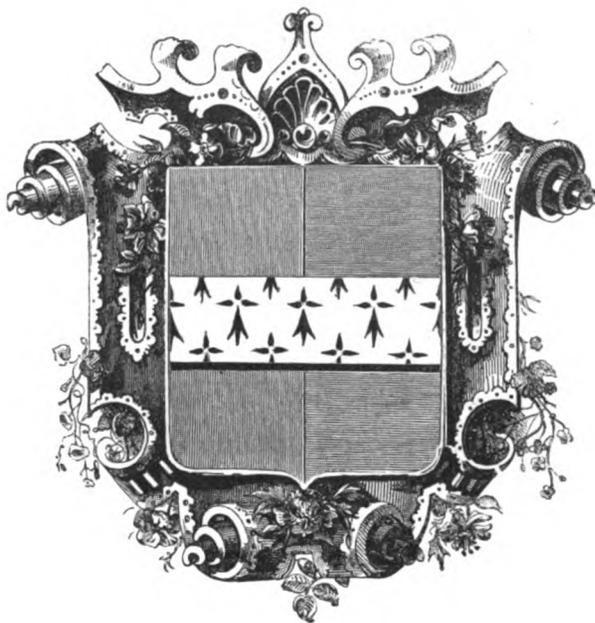
M. Jean-Alexis vicomte de GABRIAC, chevalier de la Légion-d'Honneur, second secrétaire d'ambassade à Vienne.

M. Victor-Amédée baron de GABRIAC, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur au corps royal des ponts et chaussées, qui a obtenu le grand prix de mathématiques au concours général.

DU GAIGNEAU

BOURGOGNE ET ORLÉANAIS.

SEIGNEURS DE CHATEAUMORAND, DE CHAMPVALLINS ET DE CHAMPRENAULT.



ARMES : Parti de gueules et d'azur, et une fasce d'hermines brochant sur le tout. L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins. — **SUPPORTS :** Deux lions. — **DEVISE :** Quo fata.



La famille du GAIGNEAU est originaire de la province de Bourgogne où elle possédait en l'année 1650 plusieurs terres et seigneuries; entre autres, celles de Champrenault et de Chateamorand. Quelques années après cette époque, un membre de cette famille, Pierre du GAIGNEAU, vint s'établir à Orléans où sa descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Une ancienne généalogie, dressée sur titres originaux vers le milieu du siècle dernier, fait remonter l'origine de cette maison à :

- I. Simon du GAIGNEAU qui vivait à la fin du XV^e siècle et qui eut pour fils :
- II. Philibert du GAIGNEAU qui a laissé le fils qui suit ;

III. Nicolas du GAIGNEAU, seigneur de Chateumorand, co-seigneur de Provençy près Genouilly, marié à Edme LECAMUS, mourut en 1563, laissant de cette union trois fils, savoir :

- 1° Jean du GAIGNEAU, qui suit;
- 2° Bonaventure du GAIGNEAU, receveur général d'Auxois, qui commanda une compagnie de cavalerie et mourut sans laisser de postérité;
- 3° Symphorien du GAIGNEAU, mort aussi sans enfants.

IV. Jean du GAIGNEAU fut en butte à de nombreuses et cruelles persécutions de la part des protestants de Vezeley; il est mort à l'âge de 33 ans, laissant de son alliance avec Marguerite FILSJEAN, issue d'une très-ancienne famille de Bourgogne, outre deux enfants morts jeunes, le fils qui suit :

V. Pierre du GAIGNEAU épousa Marguerite ROBERT, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres :

VI. Claude du GAIGNEAU, écuyer, seigneur de Chateamorand, embrassa la carrière des armes, parvint à des fonctions élevées, et donna maintes preuves de courage dans un grand nombre de sièges et de batailles. Le Roi Louis XIV, voulant récompenser ses glorieux et brillants services, et ceux de ses trois fils dont deux avaient été tués en combattant pour lui, lui accorda des lettres de noblesse au mois de septembre 1676. Ces lettres sont plutôt confirmatives qu'attributives de la noblesse pour la famille du GAIGNEAU, puisque Claude du GAIGNEAU est qualifié *écuyer*, seigneur de Chateamorand et de Champrenault, dans le contrat de mariage de son fils antérieur de six années aux dites lettres (il fut passé le 26 mars 1670 devant Fauchaux, notaire à Orléans).

Claude du GAIGNEAU épousa demoiselle Marie MOREAU, de laquelle il eut trois fils :

- 1° Jean du GAIGNEAU, qui s'engagea, en 1655, comme volontaire dans un régiment de cavalerie, assista en cette qualité aux sièges de Landrecies et de Condé, où il fut blessé; eut un cheval tué sous lui à la retraite de Valenciennes, fit les campagnes de 1657 et 1658, et enfin se trouva aux sièges de Montmédy, Saint-Venant, Dunkerque, Gravelines, Dixmude, Bergues, Oudenarde, Ypres, dans lesquels il donna de nombreuses preuves de valeur et de courage. Après la conclusion de la paix des Pyrénées, il entra dans la seconde compagnie des mousquetaires du Roi; il y servit pendant dix années, fut blessé en Hollande, aux sièges de Tournay, de Douay, d'Oudenarde et de Lille, fit partie de l'expédition de l'île de Candie, et revint en Hollande où il servit en qualité d'ingénieur. Nommé à ces importantes fonctions dans la ville de Nimègue, il assista, l'an 1675, aux sièges de Dinan, d'Huy et de Limbourg, et vit ses services récompensés par un brevet de capitaine au régiment de Picardie. Peu de temps après il fut blessé mortellement à la prise d'une redoute devant Bouchain. (Tous ces détails, ainsi que ceux qui concernent Claude et Pierre du GAIGNEAU, qui suivent, sont extraits des lettres-patentes dont il a été parlé ci-dessus.)
- 2° Claude du GAIGNEAU, seigneur de Montpléssis, d'abord cornette dans un régiment de marine, se trouva à la bataille des Dunes, passa quelque temps après en Hongrie, et combattit vaillamment à la bataille de Saint-Godard, remportée sur les infidèles. Devenu garde du corps du Roi, il servit en cette qualité pendant près de trois années, et se distingua tellement, en qualité d'ingénieur, au siège de Lille, qu'il mérita le brevet de capitaine du régiment de la marine. Après cette époque, il assista encore à un grand nombre de sièges et mourut des suites d'une blessure mortelle qu'il reçut au siège d'Aire;
- 3° Pierre, qui suit;

VII. Pierre du GAIGNEAU DE CHATEAUMORAND, écuyer, seigneur de Champrenault, capitaine au régiment de la marine, fit la campagne de Flandre, prit part à la conquête de la Franche-Comté en 1668, et se trouva aux sièges de Gray, de Dôle et de Bezançon. Ayant pris sa retraite, il fut pourvu le 23 mars 1692, de l'office de conseiller du Roi, et de maître particulier des eaux et forêts du duché d'Orléans, charge qui s'est perpétuée dans sa famille jusqu'à la Révolution. De son second mariage contracté en 1679, avec demoiselle Marie VAILLANT DE CHAMPVALLINS, fille d'Antoine Vaillant, écuyer, seigneur de Champvallins, Pierre du Gaigneau laissa entre autres enfants :

- 1° Alexandre, dont l'article suit;
- 2° Elisabeth-Marguerite du GAIGNEAU, mariée, en 1714, avec noble François de HÈRE, chevalier, seigneur de Villermain, premier président du présidial d'Orléans.

VIII. Alexandre du GAIGNEAU DE CHATEAUMORAND, écuyer, seigneur de Champvallins, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts du duché d'Orléans en 1707, a épousé le 18 août 1709 demoiselle Madeleine SIMONEAU, fille de noble Denis Simoneau, écuyer, seigneur de Choiseau, et de dame Madeleine Vaillant de laquelle il eut six enfants dont un seul, Alexandre-Pierre qui suit, s'est marié et a laissé postérité.

IX. Alexandre-Pierre du GAIGNEAU DE CHATEAUMORAND, chevalier, seigneur de Champvallins, pourvu, le 10 juillet 1731, de la charge de maître particulier des eaux et forêts du duché d'Orléans, épousa le 13 octobre 1739 demoiselle Marie-Anne COLAS D'AJOUAN, fille de noble Charles Colas, écuyer, seigneur d'Ajouan, conseiller au bailliage et siège présidial d'Orléans, et de dame Claude Rousseau.

De cette alliance vinrent sept enfants, entre autres :

- 1° Alexandre-Charles, qui forme le degré suivant;
- 2° Alexandre-Joseph du GAIGNEAU DE CHATEAUMORAND, conseiller au bailliage et siège présidial d'Orléans, décédé en 1772;
- 3° Alexandre-François-Marie du GAIGNEAU, chevalier de Saint-Louis, lieutenant en second à l'école de Mézières, en 1771, lieutenant du génie en 1774, capitaine du génie en septembre 1785, chef de bataillon, sous-directeur des fortifications en 1793, mis à la retraite le 22 juin 1796, et décédé en 1839.

X. Alexandre-Charles du GAIGNEAU DE CHATEAUMORAND, chevalier, seigneur dudit lieu et de Champvallins, conseiller du Roi, fut pourvu, le 10 août 1775 de la charge de maître particulier des eaux et forêts, puis nommé conservateur dans la même administration à la résidence d'Orléans; mais cette nomination n'eut point d'effet, par suite de la Révolution, qui supprima ces fonctions. Il s'est marié le 19 avril 1784 avec demoiselle Marie-Félicité TASSIN DE VILLEPION, fille de Prosper-Guillaume Tassin, écuyer, seigneur de Villepion, intendant des finances de monseigneur le duc d'Orléans, conseiller du Roi et son procureur au bailliage, siège présidial et châtelet d'Orléans, et de dame Anne-Suzanne-André Le Clerc de Douy-Damoiselle; il est décédé le 5 avril 1819 laissant trois enfants, savoir :

- 1° Alexandre-Désiré, qui suit;
- 2° Marie-Esther-Anne-Azelle du GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS, décédée sans postérité en 1836;
- 3° Marie-Adeline du GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS, mariée à M. Jules-Philippe, vicomte d'HARDOUNEAU, chevalier, maréchal des logis des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

XI. Alexandre-Désiré du GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS, chevalier de la Légion-d'Honneur, entra dans la magistrature, en 1811, en qualité de substitut du procureur impérial près le tribunal civil d'Orléans, fut nommé conseiller à la cour royale au mois de septembre 1814; il cessa ces fonctions pendant les Cent-Jours et les reprit à la rentrée du Roi, et devint président de chambre en 1828. L'année précédente, il avait été élu député du Loiret; il fut du nombre des 181 membres de la chambre qui votèrent contre l'adresse. Lorsque la révolution de juillet 1830 éclata, il crut devoir se démettre de ses fonctions de président de chambre, ne voulant donner aucune marque d'adhésion au nouveau gouvernement. Depuis cette époque il a accepté seulement les fonctions de membre du conseil municipal de la ville d'Orléans, qui lui furent déférées par ses concitoyens en 1843. Le chevalier du GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS, s'est marié le 3 décembre 1810, avec demoiselle Marie-Madeleine-Pauline de SAINT-MESMIN, fille de feu M. Léon de Saint-Mesmin, écuyer, brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Jeanne de Loynes de Milbert.

De cette union sont issus deux enfants, savoir :

1° Marie-Alexandre-Louis du GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS, qui a épousé, en 1839, demoiselle Albérie TASSIN DE BEAUMONT, de laquelle il a deux enfants :

Marie-Alexandre-Charles-Amédée et Marie-Madeleine-Marguerite du GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS;

2° Marie-Madeleine-Lydie-Camille du GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS, mariée à M. Pierre-Raoul MARIN DE MONTMARIN, ancien officier de cavalerie.

GENESTET DE CHAIRAC

VELAY.

SEIGNEURS DE MONTBONNET, DE SAINT-DIDIER, DE SÉNEUJOLS,
DE CHAIRAC, DE PLANHOL ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, au lion d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent.* —
COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



ETTE famille, une des plus anciennes de la ville du Puy en Velay, a possédé les importantes baronnies de Montbonnet et de Saint-Didier, et entre autres seigneuries, celles de Séneujols, Chairac, et de Planhol.

Les bornes de cette notice ne nous permettent pas de donner une généalogie complète de la maison de GENESTET. Il nous suffira de citer quelques-uns des hommes distingués qu'elle a produits et de faire connaître ses représentants actuels.

POUS GENESTET exerçait en 1559 les fonctions de l'un des six consuls de la ville du Puy. Robert GENESTET était revêtu de la même charge en 1614, et Charles GENESTET en 1645.

Gabriel GENESTET fut nommé premier consul du Puy en 1682. Il siégea en cette qualité à l'assemblée des États de Velay, tenue dans cette ville le 8 mars 1683, et à laquelle assistaient N. d'Urfé, doyen de la cathédrale, et Melchior de Polignac. C'est lui qui requit l'enregistrement des armoiries de la famille, selon le vœu de l'édit du 20 novembre 1696.

Jacques de GENESTET, II^e du nom, seigneur de Séneujols et baron de Montbonnet, conseiller du Roi, juge mage en la cour du sénéchal et siège présidial du Puy, fut présent à diverses assemblées des États de Velay en 1718, 1719, 1724, 1729, 1734, 1736, ou s'y fit représenter par des gentilshommes du pays. C'est en 1716 que Jacques de GENESTET devint possesseur de la baronnie de Montbonnet qui avait successivement appartenu aux maisons de Montlaur, d'Ornano, et d'Harcourt. Il acquit en 1733 une autre baronnie, celle de Saint-Didier, qui avait passé des mains de Guillaume vicomte de Joyeuse, maréchal de France en 1592, dans la maison de Nerestan et avait été possédée à la fin du XVII^e siècle par le marquis de Nerestan, duc de Gadagne (*Histoire de Velay*, tome II). Dix-huit baronnies représentaient la noblesse aux États-généraux du Velay; celle de Montbonnet était la huitième, et celle de Saint-Didier la treizième (*Ibid.*).

Jean-Louis de GENESTET, religieux de l'ordre des Prémontrés, fut abbé de Saint-Jacques de Doue, au diocèse du Puy, par nomination royale du 15 octobre 1729, et mourut le 17 juin 1741.

Claude-Jacques-Vincent de GENESTET, seigneur de Séneujols, baron de Montbonnet et de Saint-Didier, fils de Jacques II qui précède, fut reçu aux États-généraux comme héritier de son père, le 9 avril 1745.

Le château et le petit village de Chairac ou Cheyrac, situé dans la commune de Polignac, à une lieue du Puy, ont donné leur nom à une des branches de cette famille qui avait pour chef, à la fin du siècle dernier :

Jean-Louis-Vital-Christophe GENESTET DE CHAIRAC, écuyer, marié en 1766 à demoiselle Marie-Anne CONTE DE TOLOBRE, fille de Jean CONTE, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Tolobre, en Auvergne, et autres lieux, et de dame Antoinette de Borel. De ce mariage est issu :

Jean-Louis-Christophe GENESTET DE CHAIRAC, écuyer. Nommé premier adjoint de la ville du Puy au mois d'octobre 1815, et une seconde fois le 12 avril 1816, il donna sa démission le 2 décembre 1819 et vint habiter la ville de Saint-Chamond (Loire), dont il fut nommé juge de paix en 1825. Il est mort le 16 février 1833 au château de Garris (Landes), propriété qui lui était échue comme légataire de mademoiselle Ruffine GENESTET sa parente, fille d'Arnaud GENESTET, échevin de Bayonne, dernier représentant mâle d'une branche de la famille, établie dans cette ville depuis le milieu du XVII^e siècle. Jean-Louis-Christophe GENESTET DE CHAIRAC avait épousé, le 18 janvier 1818, demoiselle Marie-Antoinette GILLIER. De ce mariage est issu un fils unique :

Pierre-Joseph-Vital Christophe GENESTET DE CHAIRAC, né à Saint-Chamond le 24 décembre 1819, marié le 12 octobre 1842 à demoiselle Marie-Emilie LANNE, dont il a deux enfants :

1^o Gilbert-Vital GENESTET DE CHAIRAC, né le 29 mars 1844;

2^o Elisabeth-Ruffine GENESTET DE CHAIRAC, née le 9 décembre 1845.

NOTA. Il existe encore au Puy une autre branche de la même famille, celle de GENESTET DE PLANHOL, représentée aujourd'hui par quatre frères, qui servent tous dans l'armée.

DE GROISEILLIEZ

PONTHIEU, BOULONNAIS, ARTOIS.

SEIGNEURS DE SAINT-LÉGER, OMEMONT, LA VASSENNERIE, POPINCOURT, LE SAULCHOY, LE BOIS-D'ARGOULLE, NEUFVILLETTE, NEUFVILLE, NEUFVIROLLE, VILLEROY, QUILLEN, HERVELOIS, SELINCOURT, LA MAIRIE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De sable, à la croix ancrée d'argent.* — SUPPORTS : *Deux sauvages.* — CIMIER : *Un levrier naissant.*



La famille de GROISEILLIEZ, de GROISEILLIERS ou des GROISEILLIERS, originaire du Ponthieu, est établie depuis plusieurs siècles dans le Boulonnais et dans la partie de l'Artois comprise autrefois dans le diocèse de Boulogne. Dès l'époque la plus reculée, elle a joui des prérogatives attachées à la noblesse de race, et ses membres les plus anciennement connus ont porté le titre d'*écuyer*. Elle a constamment occupé une position digne de son origine soit par de hautes fonctions dans l'armée ou dans la magistrature, soit par des alliances avec les maisons les plus considérables de la province, parmi lesquelles nous nous contenterons de citer celles de Le Briois, d'Osterel, de la Fosse, de Caux, de Lever, de Folleville et du Fresne.

Cette famille a été confirmée plusieurs fois dans toutes ses prérogatives nobiliaires ; d'abord le 13 juin 1600 par sentence des élus sur le fait des aides et tailles, puis en 1666 par une décision qui renvoya François de GROISEILLIEZ, II^e du nom, de l'assignation qui lui avait été donnée par M. de Colbert, intendant de Picardie, à l'effet de produire ses titres, et une troisième fois, d'une manière définitive, par jugement de maintenue rendu le 9 mai 1699 en faveur du même François de GROISEILLIEZ et de Léonor de GROISEILLIEZ, son cousin. Elle a encore fait ses preuves de noblesse d'extraction en 1708, à l'occasion de la réception d'Adrien-Joseph de GROISEILLIEZ D'HERVELOIS, dans les pages du Roi.

Une lacune se remarque dans les titres sur lesquels est établie la filiation de la famille de GROISEILLIEZ ; mais on ne peut l'attribuer qu'aux révolutions et aux troubles qui ont dépouillé tant de maisons de gentilshommes des témoignages écrits de leur origine. Malgré cette lacune, le lien qui rattache à leurs ancêtres les représentants actuels de cette famille, MM. de GROISEILLIEZ, de Fressin, est prouvé, non-seulement par la tradition, la notoriété, et la conformité du nom, mais encore par leur résidence immémoriale et non interrompue dans l'ancien diocèse de Boulogne où sont situés les domaines possédés pendant plusieurs siècles par leurs aïeux, et où il n'existe aucune autre maison noble de ce nom.

La filiation régulière de cette famille commence à Jacques de GROISEILLIEZ ou de GROISEILLIERS, I^{er} du nom, seigneur de Saint-Léger près Dompmart-lès-Ponthieu, et d'Omémont, qui fut mayeur d'Abbeville en 1521, et épousa en 1495 damoiselle Jeanne LE BRIOIS dame d'Omémont, fille de Bernard Le Briois, écuyer, seigneur de la Pasture, d'Omémont et de la Neufville et de Jeanne d'Osterel.

Parmi les descendants de Jacques de GROISEILLIEZ et de Jeanne Le Briois on remarque, entre autres personnages distingués :

Jacques de GROISEILLIEZ, III^e du nom, leur petit-fils, seigneur de Saint-Léger, de Neufville et du Bois d'Argoulle, capitaine d'une compagnie de deux cents hommes de pied sous la charge du vicomte d'Heilly, tué au siège de Chartres en 1591 ;

François de GROISEILLIEZ, I^{er} du nom, fils du précédent, seigneur des mêmes lieux et de Quellen, grand-maitre des eaux et forêts de Picardie et gentilhomme servant du Roi.

A la fin du dernier siècle, cette ancienne famille était représentée par M. Jacques de GROISEILLIEZ, chevalier, né à Fressin, diocèse de Boulogne, en 1720, lequel eut pour fils :

Jacques-François-Louis de GROISEILLIEZ, chevalier, né le 6 avril 1762, marié à demoiselle Emilie-Françoise DELVALLÉ. De ce mariage sont issus plusieurs enfants, dont :

1^o François-Messidor de GROISEILLIEZ, chevalier, né à Bergues, en 1794, marié, le 21 avril 1835, à demoiselle Marie-Hélène OUDAILLE, dont il a deux enfants :

A. Marie-Françoise-Hélène de GROISEILLIEZ, née à Paris le 11 septembre 1836 ;

B. Marcellin-François-Charles de GROISEILLIEZ, né à Paris le 9 octobre 1837 ;

2^o Emilie-Thérèse-Constance de GROISEILLIEZ, née à Bruges ;

3^o Isidore-Alexandre de GROISEILLIEZ, né à Bruges.

GUÉAU DE GRAVELLES
DE REVERSEAUX.



ORLÉANAIS, PAYS CHARTRAIN, ILE DE FRANCE

GUÉAU DE GRAVELLES

ET DE REVERSEAUX

ORLÉANAIS, PAYS CHARTRAIN ET ILE-DE-FRANCE.

MARQUIS DE REVERSEAUX, SEIGNEURS DE GRAVELLES, DE ROUVRAY, D'ÉCOUVILLE, DE LA BORDE, DE SAINT-FLORENTIN, DE CHAUVIGNY, DES DIORIÈRES, DE SAINVILLE, DE FONTENAY, DU BREUIL, DE RUAN ET AUTRES LIEUX.

ARMES : Écartelé aux 1 et 4, d'azur, à la croix de Jérusalem d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'un gland de chêne feuillé d'or, la tige en haut; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent. — **COURONNE :** De Marquis. — **SUPPORTS :** A dextre un aigle, à sénestre un lion en barroque.



CONNUE dans le pays Chartrain depuis plus de quatre siècles, la famille de GUÉAU a constamment joui des privilèges attribués à la noblesse d'extraction et a formé dans cette province deux branches, dont l'une s'est continuée jusqu'à nos jours, et l'autre s'est éteinte à la fin du XVII^e siècle.

Outre la terre et seigneurie de Reverseaux, érigée en *marquisat* par lettres patentes du Roi Louis XV, données au mois de juillet 1766, en faveur de Jacques-Philippe-Jean GUÉAU DE GRAVELLES DE REVERSEAUX, cette noble famille a possédé plusieurs seigneuries non moins considérables, dont les principales ont été indiquées en tête de la présente généalogie.

Les alliances de la maison de GUÉAU sont avec les familles de :

LE BEAU D'HERMERAY.	DE GRAVELLES.	LE ROY DE LA BRIÈRE.
BERNARD DE MARIGNY.	GRENET.	DE SAINTES.
DE BONVOUST.	GUESTRE.	SORBIER.
LE BRETON DE LA RIGAUDIÈRE.	DE LAUSSAT.	DE LA TAILLE.
BROUILLET DE LA CARRIÈRE.	MAHON.	DU TEMPLE.
DE CHAMPIGNEAU.	DU MARCHAIS.	THORIN.
CONTEST.	DE MAUBUISSON.	DE TREMAULT.
DE COSNE.	DE MILLEVILLE.	DE TROSSARD.
DE COURTARVEL.	DE MONTGINOT.	DE TRIMOND.
DE COURTEN.	LE NOIR.	DE TRONCHOY.
ÉDELIN.	PARENT.	DE VERGENNES.
DE FONTETTE.	DU PLAN DE SIEYES.	DE VILLEMALIN.

Un auteur moderne qui a parlé de cette famille (de Courcelles, *Dictionnaire de la Noblesse*, tom. I, p. 326) a commis une grave erreur en prétendant qu'elle tirait sa noblesse d'un office de secrétaire du Roi, acheté en 1737, par Jacques-Étienne GUÉAU, seigneur de Reverseaux, et en la séparant d'une autre famille Guéau, à laquelle il a donné, à tort, une origine et des armoiries différentes de celles de la maison de Guéau de Reverseaux.

On verra par ce qui va suivre, que cette prétendue famille n'est autre qu'une des branches de la maison de Guéau, qui fait l'objet de la présente notice, détachée du tronc principal au commencement du XVI^e siècle et éteinte à la fin du XVII^e.

Pour éviter que de semblables erreurs, volontaires ou non, se renouvellent, et aussi, afin de lever les doutes qu'auraient pu faire naître de pareilles assertions sur la véritable noblesse de la famille GUÉAU, nous allons rapporter ici textuellement, les lettres de provisions de la charge de lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Châteaudun, accordées par le Roi, le 12 septembre 1771, à M. Gabriel-Jacques-Nicolas GUÉAU DE ROUVRAY (2), père du possesseur actuel du titre de marquis, ainsi qu'il sera prouvé plus bas. Ces lettres ont été enregistrées en la Chambre des Comptes de Paris le 16 du même mois, et une expédition authentique en a été délivrée par M. Pajot, greffier en chef de la Cour des Comptes, le 14 mars 1816.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces pré-
 « sentes verront; salut : Ayant reconnu combien il était essentiel au bien du service, que
 « les charges de nos cousins les maréchaux de France ne fussent désormais remplies que
 « par des personnes dont la conduite, l'état et les qualités personnelles répondissent à l'im-
 « portance et à la délicatesse des fonctions attachées à ces offices; nous avons ordonné,
 « par notre déclaration du 13 janvier 1771, qu'elles ne seraient plus à l'avenir possédées
 « qu'à vie par des gentilshommes, qui nous auraient déjà donné, comme militaires, des
 « preuves de leur zèle et de leur attachement à notre personne. Ces qualités distinguant
 « particulièrement notre cher et bien-ami le sieur Gabriel-Jacques-Nicolas GUÉAU DE ROU-
 « VRAY, chevalier, seigneur du Breuil, l'un des mousquetaires ordinaires de notre garde,
 « nous nous sommes d'autant plus volontiers déterminés à agréer le choix qu'en ont fait
 « nos dits cousins, pour être pourvu de la charge de leur lieutenant, à Châteaudun, qu'il
 « réunit l'avantage d'être issu d'une famille qui possède depuis près de *quatre cents ans*
 « *sans interruption*, des terres dans la province où il exercera sa charge, à celui d'une no-
 « blesse de race prouvée par les actes de foi et hommage rendus aux seigneurs de Launay,
 « Courtelain et Rouvray, pour raison des seigneuries d'Écouville et de la Borde, par Pierre
 « GUÉAU, écuyer en 1408, par Étienne GUÉAU, écuyer, fils du précédent, en 1454 et 1460;
 « enfin par les contrats de mariage des ancêtres dudit de Rouvray, des années 1508, 1551,
 « 1597, 1634, 1656 et 1755, et notamment tant par le traité de mariage de Jean GUÉAU,
 « écuyer, passé le 25 janvier 1505, que par son alliance avec Anne de PARENT qui a mis
 « dans sa famille la terre de Reverseaux, qui y est encore, et que nous avons par nos
 « lettres du mois de juillet 1766, registrées en notre cour du parlement de Paris, *érigée en*
 « *titre et dignité de marquisat*, en faveur de notre ami et féal, le sieur Jacques-Philippe-
 « Jean GUÉAU DE GRAVELLES DE REVERSEAUX, frère aîné dudit sieur de Rouvray, que nous
 « avons appelé par nos lettres-patentes de la même année 1766, à posséder ledit titre et

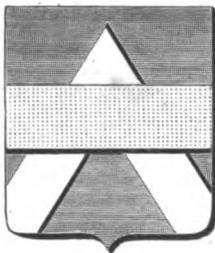
« dignité de *marquisat*, à défaut de descendants dudit sieur son frère aîné. A ces causes et
« autres à ce nous mouvants, en confirmant la nomination de nos cousins les maréchaux
« de France, nous avons audit sieur Gabriel-Jacques-Nicolas GUÉAU DE ROUVRAY, donné
« et octroyé, donnons et octroyons, par ces présentes, l'office de lieutenant de nos dits
« cousins les *maréchaux de France*, au bailliage de Châteaudun, créé par édit du mois de
« mars 1693, vérifié où besoin a été, auquel n'a été pourvu, et dont ledit sieur de Rou-
« vray a payé la finance en nos revenus casuels, pour en jouir à vie, conformément à notre
« dite déclaration du 13 janvier 1771, et l'avoir, tenir et dorénavant exercer par ledit sieur
« de ROUVRAY, aux honneurs, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges, droits,
« exemptions, franchises, immunités, prérogatives, prééminences, rang, séance, gages,
« pensions, droits, et émoluments y attribués par les édits et déclarations des mois de mars
« 1693, juillet 1694, octobre 1702, octobre 1704, novembre 1707, et 13 janvier 1771,
« et autres édits, déclarations, arrêts et règlements rendus en conséquence, à condition
« toutefois que ledit sieur GUÉAU DE ROUVRAY ait atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis,
« suivant son extrait baptistaire du 18 mars 1744, délivré par le sieur Martin, vicaire de
« la paroisse Saint-André-des-Arcs à Paris, ci avec ladite nomination, quittance de ladite
« finance et autres pièces attachées sous le contre-scel de notre chancellerie, à peine de
« perte dudit office, nullité des présentes et de sa réception. Si donnons en mandement à
« nos très-chers et bien-amés cousins les maréchaux de France, ou l'un d'eux, que leur
« étant apparu de bonnes vie, mœurs, conversation, âge susdit de 25 ans accomplis, reli-
« gion catholique, apostolique et romaine, dudit sieur GUÉAU DE ROUVRAY, et de lui pris
« et reçu le serment requis et accoutumé, ils le reçoivent, mettent et instituent, de par
« Nous, en possession dudit office et l'en fassent jouir et user pleinement et paisiblement
« aux honneurs, pouvoirs, libertés, fonctions, autorités, privilèges, droits, exemptions,
« franchises, immunités, prérogatives, prééminences, rang, séance, gages, pensions,
« fruits, profits, revenus et émoluments susdits et y appartenant, et lui fassent obéir et
« entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra es choses concernant ledit office. Man-
« dons en outre à nos chers et bien-amés les trésoriers généraux des maréchaussées, que
« lesdits gages, pensions et droits audit office appartenant, ils aient à payer et délivrer
« comptant audit sieur de ROUVRAY, dorénavant, par chaque an, aux termes et en la ma-
« nière accoutumée, savoir : les gages à commencer du jour et date de la réception, et les
« pensions, suivant et ainsi qu'il est porté par l'article douze de notre dite déclaration du
« 13 janvier 1771; et rapportant par lesdits trésoriers copie collationnée des présentes et
« de ladite réception pour une fois seulement, avec quittances et pièces suffisantes, nous
« voulons lesdits gages et droits être passés et alloués en la dépense de leurs comptes par
« nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre chambre des comptes à Paris, aux-
« quels mandons ainsi le faire sans difficultés. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi,
« nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Paris le 12^e jour de sep-
« tembre, l'an de grâce 1771, et de notre règne, le 57^e, signé sur le repli par le Roi,
« Domilliers et scellé du grand sceau de cire jaune.

« Et ensuite est écrit : Registrées en la chambre des comptes, où le procureur général
« du Roi pour jouir par le pourvu dudit office des gages et droits y attribués, le 16 sep-
« tembre 1771. »

Il est démontré par les termes mêmes des lettres qui précèdent que la famille GUÉAU est en possession de la noblesse depuis plus de quatre siècles, qu'elle a possédé dès cette époque et au delà, des biens seigneuriaux pour lesquels elle a reçu différents actes de foi et hommage, et enfin qu'elle a constamment joui d'une grande considération, puisque l'un de ses membres a obtenu du Roi Louis XV l'office de lieutenant des maréchaux de France, qui ne se donnait, ainsi que le porte la déclaration Royale du 13 janvier 1771, qu'aux gentilshommes qui réunissaient à une noblesse de race parfaitement prouvée toutes les qualités qui pouvaient accroître l'influence que donnaient ces importantes fonctions auprès de la noblesse.

Aux documents que nous avons puisés dans lesdites lettres de provisions et dans les autres titres de famille qui nous ont été communiqués, nous avons joint ceux recueillis dans nos propres archives et dans les dépôts publics, et c'est de ce faisceau de renseignements, tous parfaitement authentiques, que nous avons pu établir de la manière la plus péremptoire, la véritable origine et la filiation suivie de la famille GUÉAU à partir de :

PREMIER DEGRÉ.



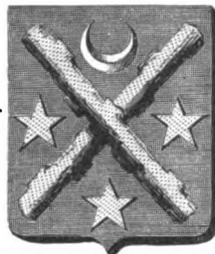
I. Pierre GUÉAU, écuyer, seigneur d'Écouville et de la Borde, qui rendit foi et hommage en 1408, pour ces fiefs à messire Martin de Rouvray, chevalier, sire de Courtallain, de Launay, du Mée et de Boisruffin. Il eut de sa femme Anne de Cosne, d'une noble et ancienne famille qui porte pour armes : *D'azur, au chevron d'argent, et une fasce d'or brochant*, le fils qui suit :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Étienne GUÉAU, écuyer, seigneur d'Écouville, de la Borde, et autres lieux, rendit hommage pour les mêmes fiefs en 1454 et 1460, à Pasquier Boucher, seigneur de Rouvray-Saint-Florentin. Il est mort peu de temps après cette dernière époque, laissant de sa femme Denise de CHAMPIGNEAU, un fils qui a continué la descendance.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Jean GUÉAU, écuyer, seigneur de la Borde, et d'Écouville, épousa en 1505, damoiselle Anne PARENT, fille de noble Jean Parent, écuyer, seigneur de Rouvray-Saint-Florentin, et de Marie Boucher et dame de Reverseaux, en partie, qui lui apporta en dot cette seigneurie avec le nom de Reverseaux, qui resta dès lors à la famille.



Les armes de PARENT sont : *D'azur, à deux bâtons nouveaux d'or, écotés, alésés, et passés en sautoir, accompagnés d'un croissant d'argent et de trois étoiles d'or.*

De ce mariage est issu :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Jacques GUÉAU, écuyer, seigneur de Reverseaux en partie, paroisse de Montainville et autres lieux, qui épousa en 1551, damoiselle Marie BACHELIER de laquelle il a eu six enfants savoir :

- 1° Jacques GUÉAU, qui a continué la descendance;
- 2° Jean GUÉAU, auteur d'une branche qui s'est éteinte à la troisième génération, comme on va le voir ci-après. Jean GUÉAU, qualifié élu en l'élection de Chartres, dans un acte d'accord qu'il passa, en l'année 1620, avec son frère aîné, épousa, vers 1630, damoiselle Geneviève de SAINTES, fille de René de Saintes et de Françoise de Rebours, de laquelle il eut quatre enfants :
 - A. François GUÉAU, écuyer, père de :
 - AA. Nicolas GUÉAU, avocat en parlement, marié avec damoiselle Françoise du MARCHAIS, qui le rendit père de :
 - AAA. Claude GUÉAU, écuyer, avocat en parlement, lequel n'eut que deux filles de son mariage avec Anne-Marie MACHON, savoir :
 - AAAA. Marie-Catherine GUÉAU, femme de Jacques BOUVART, receveur général du Dauphiné, duquel elle était veuve en 1734 ;
 - BBBB. Catherine GUÉAU, mariée, en 1791, avec Jean GRENET, seigneur des Chaises, conseiller au bailliage et présidial de Chartres ;
 - BB. N. GUÉAU, qui épousa N. du MARCHAIS ;
 - CC. Pierre GUÉAU, marié deux fois, et mort laissant une fille, mariée à Jean BELET, avocat ;
 - B. Jean GUÉAU, chapelain du collège de Boissy ;
 - C. Marie GUÉAU, femme de Jean du VAL, élu à Chartres ;
 - D. Michel GUÉAU, mort sans postérité ;
- 3° Cardin GUÉAU, écuyer, seigneur de Reverseaux, qui eut de sa femme, Marie TROSSARD, cinq enfants, savoir :
 - A. Philippe GUÉAU, écuyer, marié deux fois : 1° avec Jeanne HERRY ; 2° avec Jeanne BEURRIER ;
 - B. Jérôme GUÉAU, écuyer, se maria avec demoiselle Anne de TRONCHOY, qui le rendit père de plusieurs enfants :
 - AA. Jérôme GUÉAU, écuyer, qui, de son alliance avec damoiselle Marie GUESTRE, eut un fils unique nommé Jérôme, lequel fut père de trois filles, mortes sans alliance ;
 - BB. Antoine GUÉAU DE LA CHAPELLE, écuyer, conseiller du Roi en l'élection de Chartres, mort célibataire ;
 - CC. Jean GUÉAU, chanoine de l'église cathédrale de Chartres ;
 - DD. Christine GUÉAU, religieuse jacobine ;
 - EE. Françoise GUÉAU, femme de Pierre de MAUBUISSON ;
 - C. Éléonore GUÉAU, mariée à Louis MAUGERDE ;
 - D. Geneviève GUÉAU, mariée à Christin de GRAVELLES, dont postérité ;
 - E. Catherine GUÉAU, morte fille ;
- 4° Marie GUÉAU, mariée à noble Jean TROUILLARD, procureur du Roi au présidial de Chartres ;
- 5° Anne GUÉAU, femme de Euverte HAVERDIN, receveur des aides en l'élection de Chartres ;
- 6° N. GUÉAU, mariée, en 1600, à Claude EDELIN.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Jacques GUÉAU, écuyer, seigneur de Reverseaux, conseiller du Roi et son lieutenant de robe courte au bailliage de Chartres, passa, en l'année 1620, un acte d'accord avec son frère Jean Guéau, et son beau-frère, Euverte Haverdin. (Titre original aux archives du

collège héraldique.) Il épousa, en 1597, damoiselle Claudine TROSSARD, fille de Jérôme Trossard, sieur de Sainville, et sœur de Marie Trossard, qui épousa son frère Cardin Guéau; il eut d'elle, outre une fille, les deux fils qui suivent :

- 1° Jacques, qui suit;
- 2° Antoine GUÉAU, écuyer, marié, vers 1637, avec damoiselle Marie CONTEST, qui le rendit père de deux enfants :
 - A. François GUÉAU, mort sans postérité;
 - B. Charles GUÉAU, marié à damoiselle Marie ÉTIENNE, de laquelle il a eu :
 - AA. Charles GUÉAU, qui fut avocat au parlement de Paris, et requit l'enregistrement des armoiries de sa famille à l'Armorial général, créé en vertu de l'édit du 20 novembre 1696, registre de la généralité de Paris, t. II. De son alliance avec damoiselle N. de FONTETTE, il a eu deux enfants, morts sans laisser de postérité; l'un d'eux a été mousquetaire du Roi;
 - BB. Marène GUÉAU, chanoine de Chartres;
 - CC. Marguerite GUÉAU, mariée, vers 1702, à Guillaume LE BEAU, écuyer, seigneur d'Hermeray.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Jacques GUÉAU, écuyer, seigneur de Sainville, Fontenay et autres lieux, conseiller du Roi au présidial de Chartres, gentilhomme servant de la maison du Roi, l'un des deux cents cheveu-légers de sa garde, épousa, en 1634, damoiselle Denise de TREMAULT, qui porte pour armes : *De gueules à deux haches d'argent, posées en pal, et un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*



De cette union vinrent les enfants ci-après :

- 1° Étienne, qui suit;
- 2° Élisabeth GUÉAU, mariée à Louis LE BRETON, écuyer, seigneur de la Rigaudière, dont postérité,
- 3° N. GUÉAU, religieuse, morte en 1695.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Étienne GUÉAU, écuyer, conseiller du Roi, puis l'un des deux cents cheveu-légers de sa garde et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, fit enregistrer, en 1697, les armoiries de sa famille à l'Armorial général, registre de la généralité d'Orléans, n° 56. Il avait épousé, en 1656, damoiselle Anne THORIN, de laquelle il a eu le fils qui suit :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Philippe GUÉAU, écuyer, devint seigneur de Reverseaux par héritage, après l'extinction du rameau sorti de Cardin GUÉAU, frère de Jacques GUÉAU, qui forme le V° degré de filiation, fut d'abord conseiller et premier avocat du Roi au bailliage et présidial de Chartres, puis lieutenant-général-criminel au même bailliage. (Voy. Moréri, *Dictionnaire historique*.) De son alliance contractée, en 1705, avec damoiselle Marguerite de MILLEVILLE, fille de Jacques de Milleville, conseiller du Roi à Chartres, et de Marguerite-Françoise Bouvard, dont les armes sont : *De gueules, au sautoir d'argent, accompagné de quatre glands d'or*, il a laissé, outre une fille, nommée Anne, et mariée à noble Claude-Nicolas-Pierre de VILLEMMAIN, le fils dont l'article va suivre.



HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Jacques-Étienne GUÉAU, écuyer, seigneur de Reverseaux, Rouvray-Saint-Florentin et autres lieux, conseiller en tous les conseils de Monseigneur le duc d'Orléans, né à Chartres en 1706, fut reçu au serment d'avocat au parlement le 22 juillet 1726. Dès sa plus tendre jeunesse, il se destina par goût à l'étude des lois et à la profession d'avocat, et comme il était animé du plus vif désir de s'y distinguer et de s'y faire un nom, il n'épargna ni soins, ni travaux, ni veilles, pour atteindre le but d'une si noble ambition; elle fut bientôt satisfaite, et il acquit une réputation qui le plaça de bonne heure, soit au barreau, soit dans les conseils, au rang des plus célèbres orateurs et des plus savants jurisconsultes (Voy. Moréri.); de plus, on trouve son nom et celui de son fils aîné, premier marquis de Reverseaux, inscrits dans le *Dictionnaire des hommes illustres de France*. Il mourut le 19 avril 1753, âgé



de 47 ans. Il avait épousé, en 1738, damoiselle Marie-Angélique LE NOIR, fille de noble Isaac Le Noir, écuyer, conseiller-secrétaire du Roi, maison-couronne de France, et de Marguerite-Gabrielle Lorné. Les armes de LE NOIR sont : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de deux étoiles du même, et en pointe d'une tête de maure de sable tortillée d'argent*

De ce mariage sont issus deux enfants, savoir :

- 1° Jacques-Philippe-Jean, qui a continué la descendance;
- 2° Gabriel-Jacques-Nicolas, auteur de la branche rapportée après la descendance de son frère aîné;
- 3° Marie-Henriette-Gabrielle GUÉAU, mariée à Charles BROUILLET DE LA CARRIÈRE DE LEVILLE, écuyer.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Jacques-Philippe-Jean GUÉAU DE GRAVELLES, nommé par erreur Jacques-Philippe-Isaac dans plusieurs ouvrages, chevalier, seigneur et marquis de Reverseaux, né le 26 juin 1739, fut reçu conseiller au parlement de Paris, le 17 juillet 1761, maître des requêtes en 1765, président au grand conseil le 4 janvier 1768. C'est en sa faveur que la terre et seigneurie de Reverseaux a été érigée en *marquisat*, comme nous l'avons vu plus haut, par lettres-patentes du Roi Louis XV, données en l'année 1766; indépendamment de cette haute faveur, le marquis de Reverseaux recevait, en 1786, deux pensions de 4,000 livres chacune : la première, en considération de ses services en qualité d'intendant d'abord de la généralité de Moulins, et, postérieurement, de la généralité de



La Rochelle; la seconde, pour le récompenser des services qu'il avait rendus pour le dessèchement des marais de La Rochelle et de Rochefort.

De son alliance avec damoiselle N... SORBIER, dont les armes sont : *D'argent, à un lion passant d'azur, couronné et armé de gueules*, il a eu deux fils et cinq filles.

- 1° Jacques-Philippe-Étienne GUÉAU DE GRAVELLES, marquis de Reverseaux, chevalier de Saint-Louis et capitaine de frégate, est décédé, le 26 avril 1846, en son château des Noes, à l'âge de 84 ans, laissant de son mariage avec damoiselle Anne de BONVOUST deux filles, dont l'une s'est mariée au marquis de MARESCOT, et l'autre a épousé M. de SAINT-PAUL, capitaine d'état-major;

2° Jacques-Philippe-Edme GUÉAU, comte de Reverseaux, décédé à Eaucourt, près Pontoise, le 9 août 1808.

Il avait épousé demoiselle N. de TRIMOND, de laquelle il a eu un fils et une fille ;

A. N. GUÉAU DE REVERSEAUX, né en 1772, mort jésuite ;

B. Léontine GUÉAU DE REVERSEAUX, qui fut mariée ;

3° N. GUÉAU DE REVERSEAUX, mariée à M. le comte de COURTEN ;

4° N. GUÉAU DE REVERSEAUX, mariée à M. de la TAILLE ;

5° N. GUÉAU DE REVERSEAUX, morte abbesse des carmélites, à Bruges ;

6° N. GUÉAU DE REVERSEAUX, vivant encore à Chartres ;

7° Élisabeth GUÉAU DE REVERSEAUX, mariée, en 1803, à Jules-Honoré-César, vicomte de COURTARVEL, né en 1768, chevalier de Malte, sous-lieutenant au régiment de Navarre en 1783, chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis en 1814, membre de la Chambre des députés en 1823.

BRANCHE CADETTE, DEVENUE L'AINÉE PAR L'EXTINCTION DES ENFANTS MALES DE LA BRANCHE AINÉE.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Gabriel-Jacques-Nicolas GUÉAU DE GRAVELLES DE ROUVRAY, né en 1744, chevalier, seigneur châtelain de Chauvigny, les Diorières, le Breuil, Ruan, Rouvray, et autres lieux, ancien mousquetaire du Roi, obtint du Roi Louis XV, en 1771, la charge importante de lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Châteaudun et du pays de Dunois. Nous avons rapporté ci-dessus la teneur des lettres de provisions qui le mirent en possession de cet office.



Il épousa damoiselle Marie-Thérèse-Honorine de MONTGINOT, fille de M. de Montginot, receveur général des domaines, dont les armes sont : *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux flammes d'argent, et en pointe d'un lion du même; au chef cousu d'azur, chargé d'une cloche d'or, accostée de deux trèfles du même, et de laquelle il a eu quatre enfants.*

1° André-Jacques-Frédéric, qui suit ;

2° Édouard-Jacques GUÉAU DE GRAVELLES, né en 1775, tué dans les rangs de l'émigration, à Werwick, le 28 février 1794 ;

3° Jacques-Ferdinand GUÉAU DE GRAVELLES, né le 7 mai 1783, au château des Diorières, mort le 3 novembre 1839, directeur des contributions indirectes du département de la Seine, laissant de demoiselle Sophie de LAUSSAT, deux fils et deux filles, savoir :

A. Edouard-Ferdinand-Honoré-Clément GUÉAU DE GRAVELLES DE ROUVRAY DE REVERSEAUX, né le 6 mai 1814, inspecteur des finances ;

B. Lisis-Pierre-Baure GUÉAU DE GRAVELLES DE ROUVRAY DE REVERSEAUX, né à Paris, le 24 janvier 1820, lieutenant des vaisseaux de la marine royale ;

C. Hélène-Marie-Frédérique GUÉAU DE GRAVELLES DE ROUVRAY DE REVERSEAUX, née le 19 décembre 1815, mariée, le 5 octobre 1839, à Furcy-Albert-François-Joseph LE ROY DE LA BRIÈRE. De cette union sont issus deux enfants :

AA. Furcy-Ferdinand-Pierre-Gaston LE ROY DE LA BRIÈRE, né le 24 mai 1844 ;

BB. Albert-Léon-Marie LE ROY DE LA BRIÈRE, né le 14 janvier 1845 ;

D. Clémence-Léopoldine-Zoé GUÉAU DE ROUVRAY DE REVERSEAUX, née le 40 juin 1848, religieuse bénédictine au couvent de Verneuil ;

4° Marie-Angélique-Désirée GUÉAU DE GRAVELLES DE ROUVRAY, abbesse des dames bénédictines de Verneuil (Eure).

5° Denis-Jacques-Léopold, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. André-Jacques-Frédéric GUÉAU DE GRAVELLES DE ROUVRAY, né le 9 juin 1773, est le chef actuel de nom et d'armes de la maison de GUÉAU, marquis de REVERSEAUX, par suite de l'extinction des enfants mâles dans la branche aînée ; il a servi comme officier au régiment de la Sarre, a fait toutes les campagnes de l'émigration, et a été décoré, en 1814, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De son mariage avec demoiselle Luce-Charlotte-Élisabeth BERNARD DE MARIGNY, est issu entre autres enfants, morts sans postérité :

Albert-Jacques-Charles GUÉAU DE GRAVELLES, comte de REVERSEAUX DE ROUVRAY, né le 9 décembre 1804, marié, le 16 juin 1838, à demoiselle Charlotte de VERGENNES, fille de M. le comte de Vergennes, de laquelle il a deux fils :

A. Jacques-Albert-Marie-Alphonse GUÉAU DE REVERSEAUX DE ROUVRAY, né à Paris, le 6 juillet 1839 ;

B. Jacques-Charles-Ferdinand-Frédéric GUÉAU DE REVERSEAUX DE ROUVRAY, né au château de Manouyau, le 6 mars 1845.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Denis-Jacques-Léopold GUÉAU DE GRAVELLES, comte de REVERSEAUX, frère du précédent, né au château des Diorières, le 7 février 1788, capitaine des vaisseaux de la marine royale, a été décoré du titre de *comte*, par ordonnance du Roi Charles X, en date du 15 août 1829, en récompense de ses éminents services, notamment pendant la guerre de l'indépendance de la Grèce, et en dernier lieu lors de l'expédition maritime qu'il commanda à l'effet d'anéantir la piraterie dans les mers du Levant.

Le comte de Reverseaux s'est marié deux fois : 1° le 5 avril 1825, avec demoiselle Léontine GUÉAU DE REVERSEAUX, sa cousine-germaine, l'une des dernières héritières de la branche aînée ; 2° le 9 février 1830, avec demoiselle-Aimée-Éléonore CHANU.

Il a du premier lit :

1° Marie-Antoinette-Frédérique-Léonie GUÉAU DE GRAVELLES DE REVERSEAUX, née le 31 janvier 1826, mariée, le 22 février 1847, à M. le comte François-Éléonore du PLAN DE SIEYÈS, député de la Drôme ;

Et du second lit :

2° Marie-Augustine-Mathilde, née le 49 janvier 1834 ;

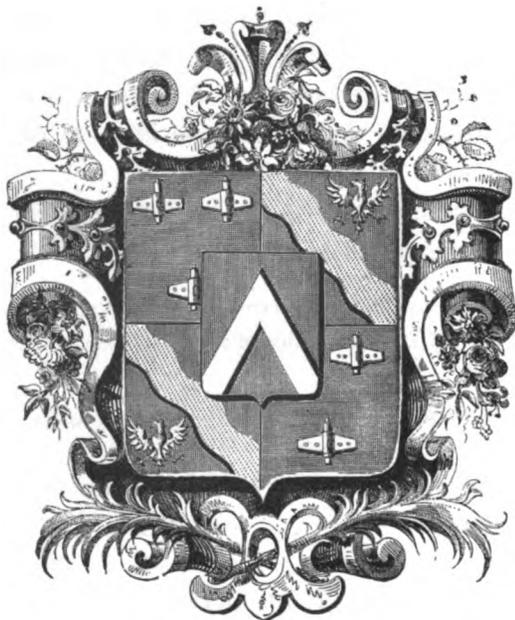
3° Pierre-Charles-Jacques-Édouard, né le 4^{or} décembre 1834 ;

4° Marie-Françoise-Amélie, née le 29 mai 1836 ;

5° Marie-Cécile-Alix, née le 3 septembre 1838.

HUGON D'AUGICOUR

FRANCHE-COMTÉ.



ARMES : Écartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois gonds d'argent, qui sont les armes primitives ; aux 2 et 3 de gueules, à la bande onnée d'or, accompagnée de deux aiglettes d'argent, qui sont les armes de concession ; sur le tout : de gueules, au chevron d'argent, qui est de POLIGNY.



UNE charte du XI^e siècle faisant partie du cartulaire de Saint-Pierre de Bèze, rapportée par l'auteur de l'*Histoire de Gray*, contient une donation faite à ce monastère par N. HUGON, au nom de sa femme, d'un domaine situé au village de Velet, près Gray. N. HUGON, chanoine, et HUGON DE RONCEIS frères, sont désignés en qualité de témoins dans la charte d'inféodation de la ville d'Auxonne, rapportée par Duchesne aux preuves de l'*Histoire de Vergy*, sous la date de 1197. Par son testament, daté de 1283, testament dont la copie collationnée sur l'original existe, Guillaume de Neufchâtel, sire de Frasne le Chatel, ordonne que l'on rende à Monseigneur HUGON DE GYR la somme que ledit seigneur avait prêtée au testateur dans la ville de Châlon.

Cette maison a produit un chancelier de Bourgogne, un cardinal et un garde des sceaux du duc d'Alençon, frère de Henri III, appartenant à des branches depuis longtemps

séparées et éteintes, dont la consanguinité est rappelée dans des actes du XVI^e et du XVII^e siècles. La lignée perpétuée en Franche-Comté s'y est fixée après la réunion du duché de Bourgogne à la couronne par Louis XI. Pour l'indemniser de ses pertes et honorer sa fidélité, l'Empereur Charles-Quint lui accorda, en 1530, dans les forêts du souverain situées aux environs de Gray, les mêmes droits dont elle jouissait précédemment dans les forêts domaniales de l'autre côté de la frontière. Pierre, I^{er} du nom, fut gouverneur de Gray pendant l'invasion des Suédois en 1636. En récompense de ses services, l'archiduc Léopold lui donna au nom de l'Empereur Ferdinand III son frère, une coupe de vermeil qui était jadis substituée d'ainé à aîné aux termes du testament dudit Pierre en date du 19 avril 1638.

A partir de son établissement en Franche-Comté la famille (1) se compose de quatorze générations dont aujourd'hui les seuls représentants sont : Marie-Joseph et Antoine-Henri François, qui ont relevé du chef de leur mère le nom et les armes de POLIGNY.

Un parent très-éloigné avait obtenu à la majorité d'une voix et contre l'avis du rapporteur un arrêt du parlement qui ouvrait en sa faveur la substitution de la maison de Poligny. Cet arrêt, attaqué par une des filles du comte de Poligny devenue majeure, fut réformé, et mesdames de Poligny rentrèrent dans la succession entière de leur père. Quelques années après, un membre d'une de ces nombreuses familles désignées sans la moindre preuve par l'historien Chevalier, comme autant de branches de cette même maison, fit des tentatives pour en prendre le nom; mais cette prétention n'a pu être soutenue en présence d'une substitution de 1636, qui, sans faire aucune mention de ces prétendues branches, appelle à défaut des mâles le fils aîné de l'aînée des filles des cousins-germains du substituant.

La maison de Poligny, que les traditions du comté de Bourgogne font descendre de Gérard de Roussillon, rival de Charles le Chauve, a produit des grands officiers de la maison du souverain, un connétable, des croisés, un grand nombre de chevaliers des ordres du Temple, Teutonique et de Saint-Jean de Jérusalem, plusieurs présidents de la noblesse aux États de Franche-Comté. La situation de ses anciennes terres et la possession du grand et antique fief, établi sur la ville de son nom, annoncent des partages de famille avec les premiers comtes de Bourgogne, et confirment l'origine qui lui est attribuée.

1. Dans une compilation intitulée : *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, par Labbey de Billy, on trouve une généalogie extraite, dit l'auteur, du manuscrit de Jules Chiflet. Vrais ou faux, bien ou mal cités, peu importent ces manuscrits. La prétendue généalogie rapportée par Billy diffère entièrement de celle contenue dans un acte de 1643, qui se trouve en la possession de la famille, et par lequel ce même Jules Chiflet, chancelier de la Toison-d'Or, demande, ainsi que son frère, que leur descendance de Claude Hugon, leur aïeule maternelle, soit authentiquement constatée.

HODY DE WARFUSÉE

BELGIQUE.

BARONS DE HODY.



ARMES : *D'argent, à la croix ancrée de gueules.* — **SUPPORTS :** *Deux cygnes contournés, au vol éployé d'argent tenant chacun une bannière de gueules chargée de fleurs de lys d'argent sans nombre, qui est de WARFUSÉE.* — **COURONNE :** *De Baron.*



ETTE noble et ancienne famille établie depuis longtemps en Brabant, est originaire du pays de Liège, et, suivant le témoignage de Hemricourt, auteur du *Miroir des nobles de Hasbaye*, elle est issue des sires de WARFUSÉE, si célèbres dans l'histoire de ce pays pendant le moyen âge. Elle a été admise dans la noblesse du royaume de Belgique, conformément à l'ordonnance royale du 26 janvier 1822, par décision du 31 décembre 1838, et titrée *Baron* le 10 juillet dernier.

Des actes authentiques et des documents officiels, notamment une déclaration de la chambre héraldique de Bruxelles, du 13 février 1730, établissent en ligne directe la filiation suivie de cette maison depuis :

Jean de HODY, écuyer, qui vivait à Liège en 1450 et y épousa demoiselle Catherine de METZ, dont le père fut élu plusieurs fois aux fonctions de Bourgmestre de la ville de Liège. (V. Loppens, *Recueil héraldique des bourgmestres de Liège*, 1720, in-fol.)

La descendance de Jean de HODY DE WARFUSÉE était représentée au commencement du siècle dernier par Philippe de HODY, capitaine de cavalerie dans les cuirassiers de la garde de l'électeur de Bavière.

Joseph-Philippe de HODY, second fils du précédent, fut lieutenant-amman de la ville de Bruxelles en 1750.

Charles-Joseph-Ignace de HODY, fils de Pierre-Joseph et d'Anne-Hyacinthe-Thérèse de Rudder, épousa demoiselle Émérence-Charlotte-Joséphine VAN COECKELBERGHE DE DUTSEL, d'une famille ancienne et distinguée du Brabant.

De ce mariage est issu :

Alexis-Guillaume-Charles-Prosper de HODY, né à Bruxelles le 27 septembre 1807, ancien procureur du Roi près le tribunal de première instance séant à Bruxelles, aujourd'hui administrateur des prisons et de la sûreté publique, nommé chevalier héréditaire par le Roi Léopold en récompense de ses services, le 24 janvier 1843, et tout récemment décoré du titre de *baron*, par disposition royale du même prince en date du 10 juillet dernier. Il a épousé le 2 septembre 1830, demoiselle Joséphine-Marie-Thérèse-Emmanuelle de BURLET.

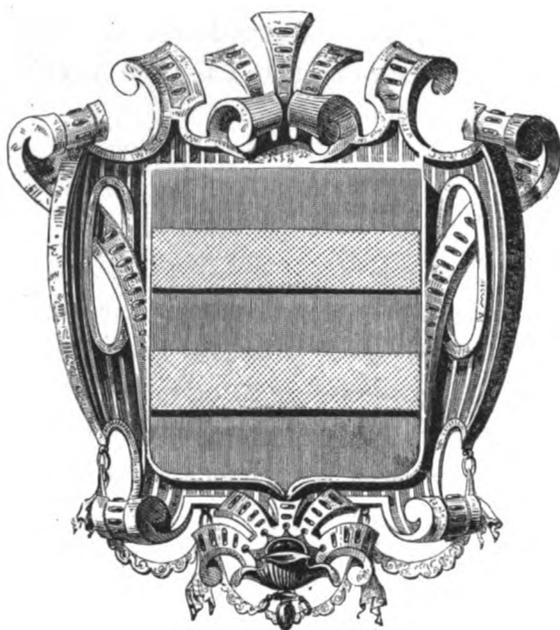
Deux enfants sont issus de cette union :

- 1° Émérence-Charlotte-Joséphine, née à Bruxelles le 27 mai 1834 ;
- 2° Et Louis-Charles-Émile, né le 40 mai 1835.

DE HARCOURT

NORMANDIE.

DUCS ET MARQUIS DE HARCOURT, MARQUIS DE BEUVRON, COMTES D'ELBEUF, DE BRIONNE, DE LILLEBONNE, D'AUMALE, DE MORTAIN, DE TANCARVILLE, DE COSSIAC ET DE SÉZANNE, VICOMTES DE MELUN, BARONS D'OLONDE, DE BEAUMESNIL, DE MONTGOMMERY, ETC., PAIRS DE FRANCE.



ARMES : De gueules, à deux fasces d'or. — COURONNE : Ducale. — SUPPORTS : Deux lions d'or, armés et lampassés de gueules. — DEVISE : Gesta verbis prævenient.



La maison de HARCOURT est la première de Normandie et l'une des plus considérables du royaume. Ses nombreuses illustrations répondent à la grandeur et à la haute ancienneté de son origine. Outre une foule de personnages célèbres dans les premières dignités de l'Église et de la diplomatie, elle compte quatre maréchaux de France, un amiral, deux grands maîtres des eaux et forêts, plusieurs capitaines des gardes du corps, six chevaliers et un commandeur du Saint-Esprit, un chevalier de la Toison d'or et plus de trente généraux et gouverneurs de province.

Le savant Gilles de la Roque a publié en 1662, en 4 vol. in-fol., la généalogie de la maison de HARCOURT, à laquelle il donne pour auteur Bernard, surnommé *le Danois*, ou de Danemark, parent du fameux Rollon ou Raoul, prince danois, qu'il accompagna dans son expédition en Neustrie.

Une branche de cette famille, établie en Angleterre depuis la conquête de ce royaume par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie en 1066, est en possession de la pairie de la Grande-Bretagne et a été successivement créée baron en 1711, vicomte en 1721 et comte en 1749.

La souche restée en France, et qui reconnaît pour auteur Robert I^{er}, sire de HARCOURT, lequel vivait au XI^e siècle, s'est divisée en plusieurs lignes.

La branche aînée, celle des comtes de Harcourt, d'Elbeuf, de Brionne, de Lillebonne et d'Aumale, vicomtes de Châtellerauld, maréchaux héréditaires de Poitou, s'est éteinte au milieu du XV^e siècle, et a transmis ses biens par mariage à la maison de Lorraine-Guise, devenue ducale d'Aumale et d'Elbeuf. Les personnages les plus marquants de cette branche ont été : Richard de HARCOURT, chevalier de l'ordre du Temple, qui prit part à la croisade et fonda la commanderie de Renneville en 1150; Philippe de HARCOURT, son frère, évêque de Salisbury, puis de Bayeux; Renaud de HARCOURT, échanson de Philippe le Bel; Raoul de HARCOURT, conseiller ordinaire du même prince, chanoine de Paris, qui fonda en 1280 le collège de Harcourt; Jean de HARCOURT, I^{er} du nom, maréchal de France, mort en 1302; Jean IV, premier comte de HARCOURT par lettres d'érection de 1338, tué à la bataille de Crécy.

Cette maison n'est plus représentée aujourd'hui que par les deux branches d'Olonde et de Beuvron.

Les barons d'Olonde, marquis de HARCOURT, qui forment la branche aînée actuelle, détachée de la souche au XIV^e siècle, avait pour chef en 1830 :

Amédée-Louis-Charles-François, comte, puis marquis de HARCOURT, qui hérita de la pairie à la mort de son père le 6 juin 1820, mais ne siégea jamais et mourut en Angleterre en 1831. Il avait épousé à Londres Sophie de HARCOURT, de la branche établie en Angleterre depuis le XI^e siècle. De ce mariage sont issus, outre une fille :

- 1^o William-Bernard de HARCOURT, naturalisé dans la Grande-Bretagne;
- 2^o Georges-Trévor-Douglas-Bernard, qui suit :

Georges-Trévor-Douglas-Bernard marquis de HARCOURT; chef actuel de nom et d'armes de la maison de Harcourt en France, par suite de la naturalisation de son frère en Angleterre, a épousé en 1841 mademoiselle de SAINT-AULAIRE.

La branche des barons, puis marquis de BEUVRON, devenus ducs de HARCOURT en 1700 et pairs de France en 1709, a produit les deux derniers maréchaux de France de la maison de HARCOURT. Elle a pour chef actuel :

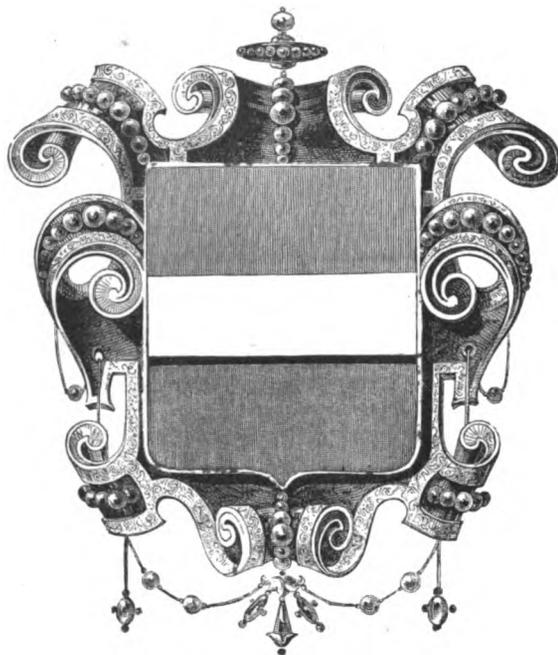
François-Eugène-Gabriel duc de HARCOURT, né le 22 août 1786, député de 1827 à 1837, ambassadeur en Espagne en 1830, pair de France le 3 octobre 1837, marié le 14 avril 1807 à demoiselle Aglaé TERRAY. De ce mariage sont issus :

- 1^o Henri-Marie-Nicolas, marquis de HARCOURT, né en 1808, marié, en 1820, à Flavie de CHOISEUL-PRASLIN, sœur du duc de Praslin;
- 2^o Bruno-Jean-Marie de HARCOURT, lieutenant de vaisseau;
- 3^o Bernard-Hippolyte-Marie de HARCOURT;
- 4^o Henriette-Marie de HARCOURT, née le 8 octobre 1828.

DE LASTIC

AUVERGNE, LIMOUSIN, POITOU.

MARQUIS ET COMTES DE LASTIC, COMTES DE SIOUZAC ET DE SAINT-JAL, VICOMTES DE MURAT, BARONS DE VALEILLES, DEPUIS ROCHEGONDE, SEIGNEURS DE MONTSUC, LESCURE, PARENTIGNAC, SAINT-GEORGES, ALEUZE, FOURNEL, CAMBOULIVE, GABRIAC, PIERREFITTE, CORRÈZE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, à la fasce d'argent.* — COURONNE : *De Marquis.* — SUPPORTS : *Deux lions.*



LA maison de LASTIC est une des plus anciennes et des plus distinguées de la noblesse d'Auvergne. Issue ; suivant un mémoire domestique, d'un puiné de la maison de Mercœur, elle occupe, depuis le commencement du XIII^e siècle, une position considérable dans cette province par l'ancienneté de son origine, par l'importance et l'étendue de ses possessions, et par l'illustration de ses alliances avec les premières familles du royaume.

Elle s'est divisée, à une époque déjà ancienne, en diverses branches, dont plusieurs ont continué la descendance jusqu'à ce jour, savoir : celle des comtes de LASTIC SAINT-JAL, dont le principal représentant est chef de nom et d'armes de sa famille ; celle des

marquis et comtes de LASTIC DE SIOUZAC, vicomtes de Murat, dans la basse Auvergne, et celle des comtes de LASTIC DE LESCURE, seigneurs du Vigouroux, dans la haute Auvergne.

Outre la terre de Lastic, qui a donné son nom à la famille, les domaines de ses diverses branches comprenaient les seigneuries de Valeilles, depuis Rochegonde, Montsuc, Cussac, Siouzac, Lescure, Parentignac, Saint-Georges, Aleuze, Murat, Saint-Maurice, Aumale, Neuveglise, le Vigouroux, Fournel, d'Unzac, de Segonzac, Gabriac, Chamboulive, Pierrefitte, Comhord, Corrèze, Saint-Jal, Mont-Saint-Jal, et beaucoup d'autres fiefs nobles d'une grande importance.

Les principales alliances de la maison de LASTIC sont avec celles des dauphins d'Auvergne, des comtes de Foix, et les nobles familles de Montagu, de Chatillon, de Monceles, de Taillac, de Peyrols, de Tourzel, de Saint-Priest, de Saint-Nectaire ou Senneterre, de la Fayette, de Polignac, de Saint-Chamarent, Héral de Gabriac, de la Rochefoucaud, de Roquelaure, Bazin de Bezons, de la Queuille, de Lasteyrie, de Pinyot, de Beysac, Thoreau de Maisonneuve, Buchet de Martigny, de la Toison-Rocheblanche, d'Espinchal, de Beaufort-Canillac, la Roche-Aymon, des Cars, Camus de Pontcarré, de Ménars, de Montesquiou-Fezenzac, de Saisseval, de Pestels, de Floirac, d'Ancezune de Caderousse, de Crussol, de Briou-Duroc, de Pradt.

Parmi les plus remarquables illustrations de cette noble famille, on peut citer un Grand Maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte), un grand maréchal et plusieurs grands prieurs, commandeurs et dignitaires du même ordre; des lieutenants généraux, maréchaux de camp, gentilshommes de la chambre, officiers supérieurs des gardes du corps et de diverses armes de cavalerie et d'infanterie; un grand nombre de chevaliers de l'ordre du Roi et de chevaliers de Saint Louis. Elle a donné à l'église de France quatre évêques, plusieurs comtes-chanoines du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude, des abbés et d'autres dignitaires éminents.

La filiation régulière et non interrompue des seigneurs de LASTIC commence à :

I. Hugues de LASTIC, issu d'un puiné de la maison de Mercœur, suivant un mémoire dressé sur titres originaux. Il était déjà chevalier lorsqu'en 1211, il décida Simon, dit le Machabée, comte de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, à ne pas attendre le comte de Toulouse, et à se jeter dans Castelnaudary. (*Histoire générale du Languedoc*, tome III, page 216.) Il fit, en 1225, diverses fondations en faveur de l'église de Brioude, dont son oncle, Étienne de LASTIC, était chanoine dès l'an 1200. Il laissa de sa femme Ermengarde, deux enfants, savoir :

1° Bompert, qui suit;

2° Guillaume de LASTIC, archiprêtre de Brioude et de Langeac, puis abbé de Pibrac. (*Gallia Christiana*, t. III.)

II. Bompert de LASTIC, chevalier, seigneur dudit lieu et de Valeilles, transigea, en 1254, ainsi que plusieurs autres barons, avec Alphonse, comte de Poitiers, frère de Saint-Louis, au sujet des franchises et immunités de la noblesse d'Auvergne enfreintes par les officiers de

ce prince. Sa femme Ade, dame de Valeilles, et son fils, soumirent à l'évêque de Clermont, en 1256, la terre de Lastic, qui avait toujours été jusqu'alors un fief indépendant. Bompart de LASTIC laissa entre autres enfants :

- 1° Bertrand-Bompart, qui suit,
- 2° Guillaume de LASTIC, chanoine, comte de Brioude en 1237, abbé de Saint-André-Mégemont, en 1243.

III. Bertrand-Bompart de LASTIC, sire de Lastic, chevalier, sire de Lastic, de Valeilles et de Pauliac, mourut en 1270, suivant le nécrologe de Saint-Julien de Brioude. Il avait épousé demoiselle Aude d'AURILLAC, dont il eut, entre autres enfants :

IV. Pierre-Bompart de LASTIC, I^{er} du nom, chevalier, sire de Lastic et de Valeilles, qui rendit hommage au Roi pour sa terre de Lastic en 1281. Il eut de sa femme, GALIENNE, deux fils :

- 1° Étienne-Bompart, qui suit;
- 2° Pierre-Bompart, chanoine-comte de Brioude.

V. Étienne-Bompart de LASTIC, I^{er} du nom, chevalier, sire de Lastic et autres lieux, est qualifié *damoiseau* dans le testament de son père, et dans plusieurs autres actes haut et puissant seigneur. Il testa le 10 juin 1334. Il avait épousé : 1° Julienne du BEC, fille de Guillaume du Bec; 2° Sobiranne de PIERREFORT. Du dernier lit sont issus :

- 1° Pierre-Bompart de LASTIC, II^e du nom, dit Bayard, chevalier, qui ne vivait plus lors du testament de son père. Il avait épousé : 1° en 1312, Maragde de PAULIAS, dame dudit lieu; 2° en 1322, Béatrix de BASCHAND. Il n'a point laissé de postérité masculine;
- 2° Pierre de LASTIC, chanoine-comte de Brioude;
- 3° Étienne-Bompart, qui suit :

VI. Étienne-Bompart de LASTIC, II^e du nom, dit le Jeune, chevalier, sire de Lastic, Valeilles, Saint-Pons et autres lieux, se trouva à la bataille de Poitiers, en 1356, et servit avec distinction dans toutes les guerres contre les Anglais sous le Roi Jean et sous Charles V. Il épousa, en 1336, Ahelis, Aelis ou Alix de MONTAGU, dame de Champeil-de-Lodève, fille de Pierre de Montagu et d'Isabelle, dauphine d'Auvergne, fille de Robert III, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, et d'Isabeau de Chatillon. Il laissa de cette union :

- 1° Jean-Baptiste-Bompart, qui suit;
- 2° Bayard de LASTIC, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la Torrette, qui prit une part glorieuse dans les guerres de son temps;
- 3° N.... de LASTIC, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Montcalm, maréchal de Rhodes;
- 4° N.... de LASTIC, chanoine-comte de Brioude, prévôt de cette église en 1385.

VII. Jean-Baptiste-Bompart de LASTIC, chevalier, seigneur de Lastic, Valeilles et autres lieux, combattit vaillamment contre les Anglais et fut fait prisonnier en 1385. Une lettre que la comtesse d'Auvergne écrivit au comte d'Armagnac pour le prier d'obtenir la délivrance de Jean de LASTIC se termine par ces mots : « *Veillez sçavoir, cher Sire, que ledit*

seigneur de Lastic est du lignage de Monsieur, et pour ce je vous écris plus affectueusement. » (Voy. Baluze, *Maison d'Auvergne*, tome II, p. 779.) Jean de LASTIC avait épousé, en 1358, HÉLIS, AELIS ou ALIX de MONCELES, dame d'Unzac et de Segonzac, dont il eut, entre autres enfants :

- 1° Étienne-Bompart, qui suit;
- 2° Bayard de LASTIC, dit Bertrand, auteur des seigneurs d'Unzac et de Segonzac;
- 3° Jean-Bompart de LASTIC, né vers 1374, grand-prieur d'Auvergne, commandeur de Montcalm, élu Grand-Maitre de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, en 1437, et qui soutint vaillamment, en 1444, le second siège de Rhodes contre Mahomet. Ses vertus et sa valeur l'ont fait proclamer par les historiens un des plus brillants héros de l'ordre de Malte.

VIII. Étienne-Bompart de LASTIC, III^e du nom, chevalier, seigneur de Lastic, Valeilles et autres lieux, homme d'armes des ordonnances du Roi dans la compagnie du comte de Clermont, dauphin d'Auvergne en 1383 et 1384, épousa, en 1392, Agnès de TAILLAC, dame de Montsuc, de laquelle il eut entre autres enfants :

- 1° Draguinet de LASTIC, chevalier, seigneur de Lastic, Valeilles, Montsuc et autres lieux, conseiller et chambellan de Louis de Bourbon, comte de Montpensier, remplit les mêmes fonctions auprès du Roi Charles VII, fut premier maître d'hôtel de la Reine, et servit en qualité de chevalier-bachelier contre les Anglais, en 1419 et 1423. De son mariage avec Marie de PEYROLS, dame de Saint-Diéry, il ne laissa que deux filles qui épousèrent, l'une, en 1454, Jacques de TOURZEL, chevalier, baron d'Alègre; l'autre, Léonard de SAINT-PIERRE, chevalier, seigneur de Saint-Chamond;
- 2° Pons, qui suit;
- 3° Guillaume de LASTIC, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Lyon, de Celles et de Carlat, sénéchal de son ordre, et qui se distingua dans les guerres contre les Turcs.

IX. Pons de LASTIC, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Rohegonde (autrefois Valeilles), seigneur de Montsuc, Cussac et autres lieux, substitué à Draguinet, son frère aîné, par le testament de son père, fut commissaire du Roi sur le fait des aides au haut pays d'Auvergne. Marié, le 14 janvier 1447, à Michelette de SAINT-NECTAIRE ou SENETERRE, dame de Soubz-la-Tour, aujourd'hui Saultour, il a laissé, entre autres enfants :

X. Louis de LASTIC, chevalier, seigneur de Lastic, baron de Rohegonde, qui vivait encore en 1520. Il avait épousé, le 28 avril 1490, Anne de la FAYETTE, fille de Gislebert de la Fayette, chevalier, seigneur de la Fayette et de Pontgibeau, et d'Isabeau de Polignac. Leurs enfants furent, entre autres :

- 1° Jean-Jacques, qui suit;
- 2° Claude de LASTIC, chef de la branche des marquis et comtes de LASTIC DE SIOUZAC, vicomtes de Murat, qui existe encore dans le rameau des comtes de Lastic et du Vigouroux, en haute Auvergne;
- 3° Louis de LASTIC, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, grand-prieur d'Auvergne, commandeur de Blande, puis grand maréchal de l'ordre, capitaine d'une compagnie des ordonnances du Roi et gentilhomme de sa chambre. Il fut employé contre les religionnaires sous Charles IX, se distingua à Malte contre les Turcs en 1565, et mourut en 1576;
- 4° Thibault de LASTIC, chef de la branche des comtes de LASTIC DE FOURNEL, en basse Auvergne, éteinte récemment;
- 5° Françoise de LASTIC, mariée : 1° en 1569, à Joseph de Foix, baron de Mardogne, de l'illustre maison souveraine des comtes de Foix; 2° et en 1582, à Jean de la GUICHE, baron de Bournonele, chambellan ordinaire de François, fils de France.

XI. Jean-Jacques de LASTIC, chevalier, baron de Rochegonde, seigneur de Montsuc, né le 23 juin 1498, homme d'armes des ordonnances du Roi en 1516, épousa N... de SAINT-CHAMARENT, dont il eut :

XII. Jean de LASTIC, chevalier, baron de Rochegonde, seigneur de Gabriac, chevalier de l'ordre du Roi, marié, le 18 août 1568, à Gabrielle HÉRAL DE GABRIAC, dame de Gabriac. De ce mariage sont issus :

- 1° Thibault de LASTIC, chevalier de l'ordre du Roi, marié, en 1640, à Marie de la ROCHEFOUCAUD, et décédé sans postérité ;
- 2° Antoine, qui suit ;

XIII. Antoine de LASTIC, chevalier, seigneur de Chamboulive, Pierrefitte, et autres lieux, succéda à Thibaut dans la terre de Gabriac et dans les autres seigneuries de sa maison, en vertu d'une substitution faite par Jean de LASTIC père au contrat de mariage de Thibaut et confirmée par son testament. Il épousa, au château de Saint-Jal, en Limousin, le 12 avril 1627, Antoinette DESTRESSES DE SAINT-JAL, dame de Saint-Jal, Beaumont, Saint-Salvador et autres lieux. Leurs fils furent :

- 1° Jean-Jacques de LASTIC, chevalier, vicomte de Saint-Jal, seigneur de Chamboulive, qui servit vaillamment dans les premières années du règne de Louis XIV, comme le témoigne, entre autres documents, une lettre flatteuse que ce prince lui adressa le 20 janvier 1653. Il épousa Claudine de ROQUELAURE, fille du duc de Roquelaure, et laissa de ce mariage trois fils :
 - A. Jean-Claude de LASTIC, marquis de Saint-Jal, vicomte de Combord et de Chamboulive, lieutenant général des armées du Roi, chef de brigade des gardes du corps et colonel du régiment de cavalerie de son nom, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, mort gouverneur de Charleville et de Mézières. De son union avec Marie-Marguerite BAZIN DE BEZONS, fille du maréchal de France de ce nom, il n'eut que deux filles, mariées, l'une en 1741, au comte de la QUEUILLE, marquis d'Almanzais et de Chateaugeai, colonel du régiment de Nice ; l'autre au comte de LASTEYRIE DU SAILLANT, maréchal de camp ;
 - B. Jean-Charles, comte de LASTIC SAINT-JAL, lieutenant général des armées du Roi et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, qui fit toutes les campagnes sous le maréchal de Saxe, dont il était l'ami, et mourut sans postérité ;
 - C. Charles-Philippe de LASTIC SAINT-JAL, évêque d'Uzès et ensuite de Castres :
- 2° Jean, dont l'article suit :

XIV. Jean de LASTIC, chevalier, seigneur du Mont-Saint-Jal, le Vialle, le Bezons et autres lieux, né au château de Saint-Jal le 6 octobre 1634, épousa le 17 juillet 1673, Martine de PLACE, dame en partie de Corrèze, et laissa de ce mariage un fils unique :

XV. François comte de LASTIC, chevalier, seigneur du Mont-Saint-Jal, de Corrèze et autres lieux, capitaine de dragons au régiment d'Estrades, né au château de Corrèze le 30 octobre 1673. Il épousa, le 8 mai 1700, Anne-Marie de PINYOT, dame de Puychenin, du Breuil et de la Guérinière, veuve de messire Charles de Guischard, chevalier, seigneur d'Orfeuill. De ce mariage sont issus, outre six filles dont l'une a épousé le comte de BEYSAC :

- 1° Jean-François, comte de LASTIC SAINT-JAL, chevalier, seigneur de Mont-Saint-Jal et autres lieux, capitaine de cavalerie dans la seconde compagnie des mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, lequel a

épousé, à Fontenay-le-Comte, Rose de GENTET DE LA CHENELIÈRE, et est mort sans postérité en 1789;

2° Louis-Romain, qui suit;

XVI. Louis-Romain vicomte de LASTIC SAINT-JAL, mestre de camp colonel de cavalerie, officier supérieur des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, né le 18 novembre 1709, a épousé le 4 septembre 1761 Anne THOREAU DE MAISONNEUVE, dont il a eu :

1° Pierre-Romain de LASTIC SAINT-JAL, mort sans postérité, à la campagne d'Italie, en 1798;

2° Jean-François-Charles, qui suit;

3° Louis-René de LASTIC SAINT-JAL, élève de l'École militaire, mort en 1798, à Milan, des suites de ses blessures. Il n'avait pas contracté d'alliance;

4° N... de LASTIC SAINT-JAL, mariée à Pierre BUCHET DE MARTIGNY, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis;

5° Julie de LASTIC SAINT-JAL, élevée dans la maison royale de Saint-Cyr, et morte sans alliance.

XVII. Jean-François-Charles comte de LASTIC SAINT-JAL, né à Paris le 12 janvier 1764, élève de l'École royale militaire, a servi comme lieutenant-colonel de la légion de Montalibert au service de S. M. Britannique à l'armée de Saint-Domingue où il a combattu les nègres insurgés, et a été fait chevalier de Saint-Louis, pendant son émigration, le 15 novembre 1796. Il a épousé à Londres le 14 mars 1801 demoiselle Ursule-Françoise de la TOISON-ROCHEBLANCHE, fille de Louis marquis de la Toison-Rocheblanche, et d'Ursule de Caradeuc. De ce mariage sont issus huit enfants, cinq fils et trois filles dont l'une est morte en bas âge.

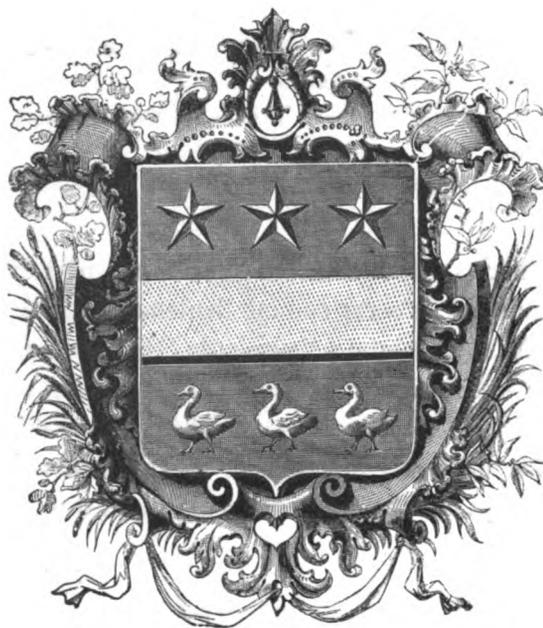
Un de ses fils, Dominique-Marie de LASTIC SAINT-JAL, né à la Ville-Dieu le 12 février 1807, élève de l'école militaire de Saint-Cyr, a fait en 1830 la campagne d'Alger en qualité de sous-lieutenant au 30^e régiment de ligne et s'y est distingué par son courage et son sang-froid. Il est mort à la Ville-Dieu, le 15 novembre 1831, lieutenant au 8^e régiment d'infanterie légère et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Les autres enfants du comte de LASTIC SAINT-JAL habitent le Poitou.

DE LATTRE

FICARDIE, FLANDRE, ARTOIS ET CHAMPAGNE

**SEIGNEURS DE TASSIGNY, DE CASSINY, DE RELICOURT, DU SAUSOIS,
ET AUTRES LIEUX.**



ARMES : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent rangées en chef et en pointe de trois canettes du même, becquées et membrées de gueules. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux levrettes.*



L existe dans les provinces du Nord de la France plusieurs familles du nom de DE LATTRE, qui ont toutes la même origine, quoiqu'elles aient des armoiries différentes, circonstance du reste assez commune pour les familles qui se sont divisées en plusieurs branches.

L'une de ces familles de LATTRE, qui est allée se fixer à Guise vers le milieu du XVI^e siècle, où elle a continué de résider jusqu'à l'époque de la Révolution, est originaire de la Flandre. On la trouve mentionnée dans les annales et quelques titres originaux de cette province dès le XIV^e siècle.

Déjà, à cette époque, plusieurs de ses membres, occupaient des fonctions assez élevées dans la magistrature civile, et depuis, leurs descendants ont presque tous suivi cette carrière, de préférence à celle des armes.

Le premier personnage dont il soit fait mention dans les titres, est :

I. Jean de LATTRE, qui figure dans le compte de Jacques de la Tannerie, receveur de Lille pour le fait des nouveaux acquêts du 4 février 1389.

En 1394, il remplissait les fonctions d'Ecouteur de la ville de Bruges, ainsi qu'il résulte du compte de toutes les recettes et missions (dépenses) qu'il fit le 21 septembre 1394. (Titre original aux archives du collège héraldique.)

II. Jehan de LATTRE, fils du précédent, fut d'abord receveur des aides à Gisors; ainsi qu'on le voit par deux quittances originales sur parchemin, des années 1404 et 1405. Il abandonna ces fonctions pour revenir dans la Flandre, berceau de sa famille, et y fut « lieutenant de honorable homme et sage Jean seigneur d'Escamaing, bailli de noble « homme Gérard de Cuinghien, écuyer, seigneur de Hem » en 1418 (titre original aux archives du collège héraldique); il l'était encore en 1435, lorsqu'il se maria avec damoiselle Adeline N..., de laquelle il eut le fils qui suit :

III. Jacques de LATTRE, qualifié écuyer, seigneur de Relicourt, marié en 1471 avec damoiselle Catherine de LANSTAIS. Elle était veuve en 1500 ainsi qu'on le voit dans le compte de Jean de Ruffault, trésorier de la ville de Cambrai, rendu en ladite année. Il laissa entre autres enfants :

IV. Jean de Lattre, dit Jeannet, seigneur de Relicourt, et du Sausois près Saint-Quentin, non loin de Guise, qui fut homme d'armes des Ordonnances du Roi dans la compagnie du comte de Vendôme.

Il a laissé d'une alliance qui ne nous est pas connue, entre autres enfants, savoir :

1° N... de LATTRE, qui suit;

2° Marie de LATTRE, mariée, en 1517, avec Théophile BOUZIER, écuyer, seigneur de Sauzoy. Le nobiliaire de Picardie, qui mentionne cette alliance, reporte cette date, par erreur, à l'année 1507.

V. N. de LATTRE, écuyer, bailli de la ville de Saint-Quentin, se maria et eut un fils nommé Charles, qui suit :

VI. Charles de LATTRE, écuyer, probablement le même que Charlot de LATTRE, mentionné dans un manuscrit intitulé : *Transposition et mutation des fiefs nobles en France*, est le premier de cette famille qui alla se fixer à Guise. Il eut pour fils :

VII. Rolland de LATTRE, écuyer, né à Guise, vers 1560, qui laissa de son mariage avec damoiselle Jacqueline THELINGUE, sept enfants, savoir :

1° Lambert, qui suit;

2° Lazare de LATTRE, écuyer, receveur des traites à Guise, mort le 16 juin 1684, dans un âge très-avancé, après s'être marié deux fois : 1° avec damoiselle Anne GARBE; 2° avec damoiselle Nicole VANDIN;

Du premier lit sont issus :

A. Marie de LATTRE, femme de N... du MANGEOT;

B. Louise de LATTRE, mariée à Claude BALIGANT, dont postérité;

C. Charles de LATTRE, religieux bénédictin;

D. Barbe de LATTRE, mariée trois fois, et en troisième nocces avec N... FLEURY, avocat en parlement;

Et du second lit :

E. Marguerite de LATTRE, mariée à Antoine MENNECHET, avocat en parlement, dont postérité;

F. Lazare de LATTRE, né à Guise, receveur des tailles à La Rochelle, s'allia à damoiselle Marguerite LALLEMENT, de laquelle il a eu plusieurs enfants :

AA. Jean-Baptiste de LATTRE, receveur des tailles à La Rochelle, mort laissant deux filles;

BB. Louis-Henri de LATTRE, chevalier de Saint-Louis, capitaine aux grenadiers du régiment de Lorraine infanterie, décédé sans avoir contracté d'alliance;

CC. N... de LATTRE DE LORDEVEAUX, mort célibataire;

DD. Charlotte de LATTRE, mariée à noble Jean DIDIER DE BOUCHERON, procureur du Roi au présidial et sénéchaussée de la Rochelle, qu'elle a rendu père de plusieurs enfants;

G. H. Thérèse et Marguerite de LATTRE, nées à Guise, religieuses ursulines à Noyon;

I. Anne de LATTRE, femme de Louis CANART, notaire royal et greffier des eaux et forêts de Guise. De cette union sont issus deux enfants : un fils, né en 1679, qui a été chanoine et doyen du chapitre de Guise, et une fille, mariée en 1708, avec son cousin Jean-Paul de LATTRE, gentilhomme servant de S. A. R. M^{se} le duc de Berry;

3° Marguerite de LATTRE, femme de Michel CARTIER, notaire et procureur du Roi à Guise;

4° N... de LATTRE, religieux bernardin à Foigny, près Vervins;

5° Marie de LATTRE, mariée à Jean de la CROIX, dont deux filles et un fils chanoine;

6° Barbe de LATTRE, née vers 1620, morte sans avoir été mariée;

7° Anne de LATTRE, mariée à Michel LESCARTOTTE, dont l'arrière-petit-fils, Nicolas-Philippe Lescarbotte, brigadier des gendarmes du Roi, fut tué à la bataille de Fontenoy, en 1749.

VIII. Lambert de LATTRE, écuyer, échevin en la mairie de Guise, est décédé dans ses fonctions le 22 décembre 1650, et a été enterré à l'église Saint-Médard de cette ville. Il s'était marié deux fois : 1° avec damoiselle Abel d'ANDIGNY, 2° avec damoiselle Jeanne BOURGEOIS.

Du premier lit est issu :

1° Rolland, qui a continué la descendance;

Et du second lit vinrent :

2° Jean de LATTRE, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné,

3° Lambert de LATTRE, échevin de la ville de la Fère;

4° Marguerite de LATTRE, née en 1652; on ignore si elle a été mariée.

IX. Roland de LATTRE, écuyer, a épousé damoiselle Antoinette d'ADVISARD. Il est mort le 18 décembre 1674, laissant de cette union quatre enfants savoir :

1° Rolland, dont l'article va suivre;

2° Jean de LATTRE, né à Guise, le 4 septembre 1670, garde du corps du Roi en 1693, mayor de la ville de Bohain en 1716, mort à Vervins, en 1749, laissant du mariage qu'il avait contracté avec damoiselle Catherine de BARLEMONT, trois enfants rapportés ci-après :

A. Thérèse Robertine de LATTRE, née le 25 février 1721, mariée, en 1745, à noble Jean LORREAU DE SAVIGNY, issu d'une ancienne famille de Bourgogne, et faisant partie de la garde du Roi;

B. Jean-Louis-Antoine de LATTRE, né à Bohain, le 4^{me} septembre 1719, épousa en premières noces, le 7 février 1741, damoiselle Marie-Antoinette FOUAN, et en deuxièmes noces, le 25 juillet 1770, damoiselle Jeanne-Joseph VIBAILLE;

De ces deux alliances sont issus huit enfants, savoir :

AA. Marie-Louise-Thérèse de LATTRE, née à Vervins, en 1742, mariée, le 22 septembre 1767, à Marc-Nicolas PÈCHEUX;

BB. Anne-Nicole-Henriette de LATTRE, née à Vervins, en 1742;

CC. Jacques-Thérèse-Narcisse de LATTRE, née à Vervins, le 29 mai 1744;

DD. Jean-Louis-Antoine de LATTRE, avocat, né à Vervins, le 18 février 1745;

EE. Félix-Louis-César de LATTRE, né en 1746, mort jeune;

FF. Marguerite-Charlotte de LATTRE, née le 46 juillet 1747;
 GG. Marie-Josèphe-Honorine de LATTRE, née le 26 février 1770;
 HH. Philippe-Nicolas-Martial de LATTRE, né en 1772;

C. Claude-Marie de LATTRE, né le 2 octobre 1718, a épousé, le 2 septembre 1760, demoiselle N. du LAURENT, de laquelle il n'a pas eu d'enfants;

- 3° Marguerite de LATTRE, mariée à Martin COQUEBERT, d'une ancienne et noble famille de Champagne;
- 4° Anne de LATTRE, mariée à François LE MADRE;
- 5° Antoinette de LATTRE, née le 25 septembre 1665, mariée, en 1696, à Pierre ROBERT, intéressé dans les affaires du Roi, qu'elle rendit père d'une fille unique : Marie-Antoinette ROBERT, qui a épousé, en 1716, Jean-Martin d'ALÈGRE, mousquetaire du Roi.

X. Roland de LATTRE, écuyer, mort en 1721, eut de son union avec demoiselle Louise POLENX deux fils :

- 1° Louis, dont l'article suit;
- 2° Lambert-Joseph de LATTRE, marié, en 1714, avec demoiselle Marguerite BAUDOIN, et décédé en 1718.

XI. Louis de LATTRE, écuyer, a épousé le 7 septembre 1710, demoiselle Anne d'ESPAGNES, veuve de Louis Saulet. Il est décédé à Chaillot, près Paris, laissant deux enfants :

- 1° Louis-Augustin de LATTRE, né le 28 juillet 1713, mort le 2 mars 1770, sans laisser de postérité de l'alliance qu'il avait contractée, en 1744, avec Anne le FÈVRE;
- 2° Marie-Louise-Françoise-Gabrielle de LATTRE, née le 25 octobre 1714, mariée, en 1741, avec Jacques GUENOT.

BRANCHE CADETTE DEVENUE L'AINÉE.

IX. Jean de LATTRE, écuyer, avocat en parlement, issu du second mariage de Lambert de LATTRE, et de Jeanne Bourgeois, épousa en 1660, damoiselle Marie-Marguerite LE MOINE. Il est décédé à Paris le 22 août 1694, laissant de cette union cinq enfants, savoir :

- 1° Lambert, dont l'article suit;
- 2° Jean-Paul de LATTRE, gentilhomme de S. A. R. monseigneur le duc de Berry, mort le 20 juin 1747, sans laisser d'enfants de l'alliance qu'il avait contractée, le 20 juillet 1708, avec Anne-Marie-Ursule CANART, née à Guise, le 20 juillet 1687, et morte le 3 février 1759;
- 3° Marie-Agnès de LATTRE, mariée, 1° à Jean-Baptiste CHAPLET, greffier des commissaires extraordinaires du conseil du Roi; 2° à N. POBINET, marquis de Villers;
- 4° Jeanne de LATTRE, née à Guise, mariée, le 5 février 1687, à Charles de la RUE, conseiller-secrétaire du Roi, mort le 26 septembre 1724. De cette union vint une fille unique :
 Marie-Anne de la RUE, née en 1704, mariée à noble Jean DAGUIN DE SAUNAC, maître des comptes;
- 5° Anne de LATTRE, chanoinesse du Saint-Sépulcre, à Charleville, morte le 6 février 1744, sous-prieure de l'abbaye royale de Sainte-Benoite de Lattre;
- 6° Marguerite de LATTRE, mariée, le 29 février 1688, avec Henri de la RUE, procureur au Châtelet de Paris.

X. Lambert-Joseph de LATTRE, écuyer, avocat en parlement, maire perpétuel de la ville de Guise, né audit lieu le 22 juin 1680, se maria en premières noces, le 27 mars 1708, avec demoiselle Marie-Anne MARGUERITE, morte le 1^{er} septembre 1709, de laquelle il n'eut pas d'enfants; et en deuxièmes, avec Marie-Anne BRONDON, décédée le 14 octobre 1765. Il est mort le 10 septembre 1726, laissant de ce second mariage :

- 1° Robert-François, qui suit;
- 2° Marie-Anne de LATTRE, née à Guise, le 22 août 1712, mariée, le 13 novembre 1734, avec Charles GONNET, conseiller du Roi;
- 3° Jean-Lambert de LATTRE, écuyer, né le 24 mars 1718, mort célibataire;
- 4° Louise-Marguerite de LATTRE, née le 16 mars 1725, décédée sans avoir contracté d'alliance;
- 5° N... de LATTRE, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné.

XI. Robert-François-Joseph de LATTRE, écuyer, lieutenant particulier au bailliage de Ribemont, né à Guise le 13 août 1716, a épousé : 1° demoiselle Marie-Anne MARQUETTE, décédée le 10 mai 1752; 2° Anne-Marie de VIOLETTE. Il a laissé de ses deux alliances, savoir :

Du premier lit :

- 1° Marie-Jean-Nicolas de LATTRE, écuyer, né à Ribemont le 9 juillet 1744, mort à l'île d'Aix le 6 février 1764;
- 2° Jacques-Joseph de LATTRE, né à Ribemont le 1^{er} mai 1752, mort le 31 octobre 1770;
- 3° Marie-Joseph-Thérèse de LATTRE, née à Ribemont le 5 décembre 1750;
- 4° Marie-Anne de LATTRE, née à Guise, le 24 juin 1742, épousa à Laon, le 49 mai 1773, Jean-Claude GARNON DES NOUES, gendarme de la garde du Roi;
- 5° Jean-Joseph de LATTRE, religieux de l'ordre des Prémontrés en l'abbaye du Val-Secret, près Château-Thierry, né à Ribemont le 40 août 1743;

Et du second lit :

- 6° Trois fils nés à Ribemont, dont on ignore la descendance.

TROISIÈME BRANCHE, DEVENUE L'AINÉE PAR L'EXTINCTION DES DEUX PREMIÈRES.

XI. N.... de LATTRE, écuyer, issu du mariage de Robert-François-Joseph de LATTRE, avec demoiselle Marie de VIOLETTE, laissa quatre enfants, savoir :

- 1° Louis-Antoine-Joseph, qui suit;
- 2° Antoine-Joseph-César de LATTRE DE BRICOTTE, né à Guise, le 2 décembre 1774, tué à l'armée de Condé, dans les chasseurs nobles;
- 3° Louise-Hélène de LATTRE DE TASSIGNY, née le 7 juin 1773, mariée avec M. le chevalier de VERRIÈRE;
- 4° Gabrielle-Adrienne-Louise de LATTRE DE TASSIGNY, née à Guise le 3 septembre 1767, morte jeune;

XII. Louis-Antoine-Joseph de LATTRE DE TASSIGNY, né à Guise en 1769, sous-préfet de Châtellerault, a épousé en 1798, demoiselle Marie CHANTALE-IMBERT DE LA CHOTTIÈRE, de laquelle il a eu les trois fils rapportés ci-après :

- 1° Lorent-Émile de LATTRE DE TASSIGNY, qui suit;
- 2° Louis-Antoine-Léon de LATTRE, né le 2 février 1805;
- 3° Henri de LATTRE, né le 17 janvier 1815, a épousé, au mois de janvier 1842, demoiselle Clémence de JOANNIS.

XIII. Lorent-Émile de LATTRE DE TASSIGNY, né à Poitiers le 25 mars 1799, officier dans les dragons de la garde royale, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand, a épousé le 26 août 1826 demoiselle Elisabeth-Colombe AVELINE, par contrat auquel ont signé S. M. le Roi Charles X et la famille royale.

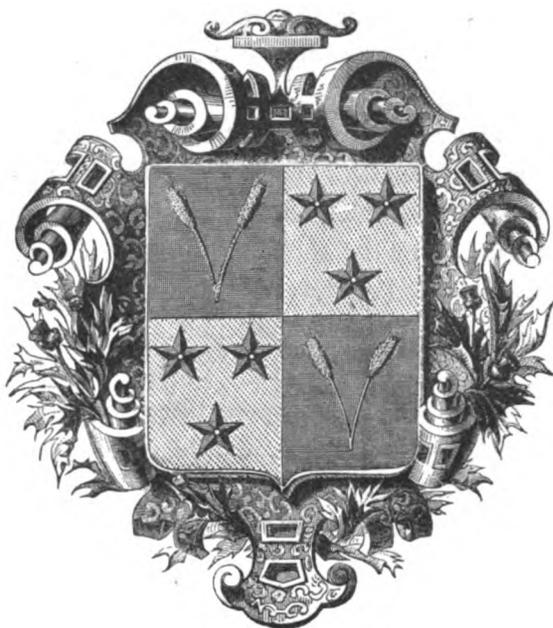
Il a de ce mariage un fils :

- Joseph-Gaston de LATTRE DE TASSIGNY, né le 23 août 1834, au château de la Touche.

DE LAUTHONNYE

LIMOUSIN.

COMTES DE LAUTHONNYE, BARONS DE LA GARDE, SEIGNEURS DE LA FARGE, DE
CHAUNAC, DE LA BERGERIE, DU SOUL ET AUTRES LIEUX.



ARMES : Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à deux épis de blé d'or réunis en pointe; aux 2 et 3, d'or à trois molettes d'azur, à cinq pointes. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux griffons.



PARMI les familles nobles de la province du Limousin, il en est peu dont le nom soit aussi illustre que celui de la maison de LAUTHONNYE, tant à cause de son ancienneté que de ses alliances et de ses services militaires.

Depuis plus de quatre siècles le fief de LAUTHONNYE, qui jouissait du droit de haute, moyenne et basse justice, appartient à cette ancienne maison. Outre cette seigneurie, elle en a possédé d'autres non moins importantes.

Elle a pris ses alliances avec les familles les plus nobles du Limousin, au nombre desquelles nous trouvons celles de Chanac, de la Falconnie, de Bariat, de Faucher, de Roux, de Boussac, de Médicis, de Bar, de Veillan de la Majorie, de Maynard de Chaussenejoul, du Pradel, de Chabannes, de Bardoulat, Teyssier de Chaunac, de Courtoux, de Montaignac, Autier, de Bouchiat, Le Vassor de Bonneterre et de Fongaudran.

Elle a produit un grand nombre de personnages qui se sont constamment distingués dans

les hautes fonctions qu'ils ont occupées. L'un d'eux, Jean de LAUTHONNYE, gouverneur de Beaulieu en Limousin, rendit des services si éminents dans l'exercice de ces fonctions, et plus tard lorsque la ville de Tulle fut assiégée par les protestants, que le Roi Henri III lui adressa à cette occasion une lettre de remerciements, conçue dans les termes les plus honorables et les plus flatteurs pour celui qui en a été l'objet.

La filiation de la maison de LAUTHONNYE aurait pu assurément être remontée à l'époque des croisades, si la majeure partie de ses titres écrits n'avaient été détruits dans un incendie, lors des guerres de religion auxquelles plusieurs membres de cette famille prirent une part des plus actives, ainsi que l'atteste un certificat délivré en 1445; mais ne voulant nous appuyer que sur des actes originaux, nous n'avons dû la commencer qu'à partir de Jean de LAUTHONNYE qui suit :

I. Jean de LAUTHONNYE, I^{er} du nom, est qualifié noble dans une transaction passée le 16 novembre 1339 avec dame Marie de Tulle, pour raison de la justice du fief de la Farge qui leur appartenait à tous deux par indivis. De son mariage avec demoiselle N. de CHANAC, issue de la maison de ce nom, qui a donné à l'église deux cardinaux, des patriarches et un archevêque de Bourges, Jean de LAUTHONNYE a eu pour fils :

II. N. de LAUTHONNYE, écuyer, seigneur dudit lieu, qui mourut jeune, et laissa le fils qui suit :

III. Jean de LAUTHONNYE, II^e du nom, eut pour tuteur Guillaume de CHANAC, son aïeul maternel. En 1392 il présenta une requête au sénéchal du Limousin, à l'effet de se faire rendre tous les honneurs et droits seigneuriaux qui lui étaient dus, et d'être envoyé en possession des biens délaissés par son père, parmi lesquels se trouvaient les tenements du Mas, du Plos, de la Bergerie, du Soul et autres. Il est qualifié *damoiseau* (fils de chevalier) dans l'acte d'hommage qu'il rendit le 2 mai 1397, à noble Aymard de la Garde, au sujet de quelques fiefs situés à la Garde.

Il eut pour fils :

IV. Philippe de LAUTHONNYE, II^e du nom, écuyer, seigneur de la Garde, qui racheta, le 2 octobre 1434, de Guy de Saint-Chamans, une rente vendue par son père. Il est qualifié *damoiseau* dans une reconnaissance qu'il fit le 28 janvier 1439 au comte de Ventadour. Il épousa demoiselle Catherine de la FALCONNIE DE THUDEIL, de laquelle il eut le fils mentionné ci-après.

V. Gérald de LAUTHONNYE, damoiseau, reconnaît et déclare par un acte de 1478, au comte de Ventadour, que sa terre de Lauthonnye relevait de son comté, mais sans hommage ni serment de fidélité. (*Francum feudum absque hommagio et fidelitatis juramento.*) Il s'est marié, par contrat du 6 février 1478, avec demoiselle Annette de BARIAT, fille de noble Rigal de Bariat, seigneur de Carlatte, et de Marguerite de Faucher d'une très-ancienne maison originaire du Limousin, dont la généalogie est rapportée dans le présent registre. De ce mariage sont issus quatre enfants, savoir :

1^o Gilbert de LAUTHONNYE, seigneur de la Farge, marié, par contrat du 17 juin 1504, avec demoiselle Clémence de Roux, fille de noble Jean de Roux, viguier de Champagnac, de laquelle il eut pour fils :

Jean de LAUTHONNYE, écuyer, seigneur de la Farge, mort en 1530, sans avoir contracté d'alliance;

- 2° Gabriel, qui a continué la descendance ;
3° et 4° Et deux autres fils religieux.

VI. Gabriel de LAUTHONNYE, écuyer, seigneur de la Farge, épousa en premières noces, le 12 juillet 1525, damoiselle Marguerite de BOUSSAC, fille de noble Antoine sire de BOUSSAC, et en deuxièmes noces, en 1531, damoiselle Françoise Roux. Du second lit vint, outre deux enfants morts jeunes, le fils qui suit :

VII. Jean de LAUTHONNYE, écuyer, seigneur de la Farge et de Lauthonnye, servit d'abord dans la compagnie de cent hommes d'armes commandée par le maréchal de Saint-André, en l'année 1560. Il reçut, en 1571, le brevet de maréchal des logis de la compagnie de cinquante lances commandée par le comte de Ventadour, gouverneur de la province du Limousin.

Lors des troubles civils qui ravagèrent cette province, quelques années après, le comte de Ventadour voulant pourvoir à la sûreté des villes du Limousin, et connaissant le courage, la fidélité et l'expérience de Jean de LAUTHONNYE, lui confia d'abord le commandement de la ville de Beaulieu, puis ensuite celui de la ville de Limoges. Tous les chroniqueurs de l'époque ne tarissent pas d'éloges sur la manière dont il s'acquitta de ces fonctions aussi difficiles que périlleuses, et pour les services éclatants qu'il rendit dans cette occasion.

En 1585, la ville de Tulle étant assiégée par les protestants, ses habitants vinrent implorer l'assistance de Jean de LAUTHONNYE qui était alors dans son château de Lauthonnye : celui-ci se mit à leur tête, fit avec eux plusieurs sorties et repoussa les assiégeants avec tant de valeur et de succès, que le Roi Henri III crut devoir lui en témoigner sa haute satisfaction et ses remerciements, dans une lettre que nous rapportons ci-dessous textuellement (1).

Jean de LAUTHONNYE épousa, 1° le 23 août 1571, damoiselle Catherine de MÉDICIS DE ROSSIATS, fille de Nicolas, seigneur de Rossiats, et de Marie de Marqueissac, de laquelle il n'eut pas d'enfants ; 2° le 15 mars 1582, damoiselle Françoise de BAR, qui le rendit père du fils qui suit :

VIII. Charles de LAUTHONNYE, écuyer, seigneur de la Garde et autres places, tué au service du Roi, en 1619, avait épousé, le 13 septembre 1609, Jeanne VEILLAN DE LA MAJORIE, fille de N. Veillan de la Majorie et d'Anne de Biron, de laquelle il eut entre autres enfants :

- 1° Pierre de LAUTHONNYE, écuyer, seigneur dudit lieu, qui rendit hommage simple au duc de Ventadour, en 1635, pour le fief de Lauthonnye, et épousa damoiselle Catherine MAYNARD DE CHAUSSENEJOL, dont il n'eut qu'une fille ;
2° Joseph de LAUTHONNYE, rapporté ci-après ;
3° Jacques de LAUTHONNYE, cornette dans une compagnie d'ordonnance du duc de Ventadour.

IX. Joseph de LAUTHONNYE, écuyer, seigneur dudit lieu, brigadier dans la compagnie

4. MONSIEUR DE LAUTHONNYE, je ne vous saurois assez exprimer le contentement qui demeure du bon et fidèle devoir que vous avez fait de secourir les habitants de ma ville de Tulle et les délivrer des misères et calamités qui leur étoient préparées, si Dieu eût permis que La Maurie et ses adhérens fussent venus à chef de leurs entreprises. Sur quoi, comme vous n'avez pas moins mérité de louanges que de récompenses, je désire que l'occasion se présente de vous rendre content de l'un et de l'autre : à quoi vous me trouverez toujours disposé ; et cependant je vous prierai de ne vous lasser point de secourir ces pauvres gens s'ils reviennent derechef réclamer votre assistance, priant Dieu, Monsieur de Lauthonnye, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde. Écrite à Paris, le 24 septembre 1585.

Signé : HENRI.

des gentilshommes du Bas-Limousin, fournit le dénombrement de la seigneurie de la Garde et de ses autres biens nobles, au prince de Rohan, seigneur du duché de Ventadour, dont il relevait. De son alliance contractée en 1664 avec damoiselle Marie du PRADEL, fille de N. du Pradel, maréchal des logis de la Reine, il a laissé une fille et le fils qui suit :

X. Armand de LAUTHONNYE, chevalier, seigneur de la Garde, s'allia, le 28 novembre 1709, avec demoiselle Marie de CHABANNES, fille de Jean-Joseph de CHABANNES, et de dame Jeanne-Marie de Bardoulat, qui lui donna deux enfants, savoir :

1° Jean-Charles, dont l'article suit ;

2° Éléonore de LAUTHONNYE, mariée, le 4^{er} juin 1738, avec Jean-Joseph de BARDOULAT.

XI. Jean-Charles de LAUTHONNYE, chevalier, seigneur de Lauthonnye et autres lieux, baron de la Garde, épousa le 2 avril 1740, demoiselle Jeanne-Aimée TEYSSIER DE CHAUNAC, fille aînée de messire Blaise de Teyssier de Chaunac, capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Entre autres conventions matrimoniales, il fut stipulé que le seigneur de Chaunac donnait cette seigneurie au premier des enfants mâles qui naîtraient de cette union, à la charge d'ajouter le nom de Chaunac à celui de Lauthonnye. Jean-Charles de LAUTHONNYE a laissé deux filles et un fils qui suit :

XII. Jean-Joseph de LAUTHONNYE, né le 5 août 1745, ayant été présenté à la cour, fut nommé page de la Reine, femme de Louis XV. Il entra ensuite dans la compagnie des cheveu-légers de la Garde du Roi, et fut décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, le 21 septembre 1768, par contrat auquel signèrent plusieurs princes et princesses de la famille Royale, demoiselle Claude-Pétronille de COURTOUX, fille de messire Nicolas-Joseph de Courtoux, chevalier, écuyer de S. A. S. monseigneur le duc de Penthievre, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. Il est mort en son château de la Garde près Tulle, le 31 août 1815, laissant de cette union entre autres enfants :

1° Louis-Jean-Marie, comte de LAUTHONNYE, filleul du duc de Penthievre et de la princesse de Lamballe, officier dans Orléans cavalerie, chevalier de Saint-Louis, qui émigra. Il était commandant des chasseurs de l'Orne sous la restauration. Il est mort au château de la Garde, sans laisser d'enfants de son alliance avec demoiselle N... du PUY ;

2° Louis-Aimé, chevalier de LAUTHONNYE, page de S. A. R. le duc d'Orléans, officier au régiment d'Orléans infanterie, chevalier de Saint-Louis, émigra comme son frère. Il épousa en premières noces demoiselle de MONTAIGNAC DE CHAUVANCE, dont il n'eut pas d'enfants ; et en secondes noces, demoiselle d'AUTIER, qui le rendit père de deux enfants :

Charles et Auguste de LAUTHONNYE, résidant au château de Chaunac ;

3° Louis-Jean-Bonaventure-Joseph, comte de LAUTHONNYE, était, avant 1830, maire de Perpezac et membre du conseil d'arrondissement de Brives. Il s'est marié avec Élisabeth de BOUCHIAT, de laquelle il a un fils :

A. Jean-Joseph de LAUTHONNYE, mort en 1843, laissant de son alliance avec demoiselle Caroline LE VASSOR DE BONNETERRE, trois enfants, savoir :

AA. Jean-Louis-Ferdinand de LAUTHONNYE, filleul de S. A. R. le prince de Joinville et de S. A. R. madame la princesse Clémentine, né en 1835 ;

BB. Marie-Adélaïde-Alexandrine-Élisabeth de LAUTHONNYE ;

CC. Louis-Charles de LAUTHONNYE ;

4° Frédéric, baron de LAUTHONNYE, chef de bataillon en retraite depuis 1830, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, a suivi le Roi Louis XVIII à Gand. Il a épousé demoiselle de FONGEAUDRAN, dont il n'a pas d'enfants.

DE LIRON D'AIROLES

LANGUEDOC.

SEIGNEURS DE LA ROUVIÈRE-KAOULS ET D'AIROLES.



ARMES : *De gueules, à un lion d'argent et un chef d'azur chargé de deux étoiles d'or. —
COURONNE : De Comte.*



ES documents authentiques établissent que la famille de LIRON d'AIROLES comptait parmi la noblesse de Languedoc à une époque très-reculée du moyen âge, et qu'elle y occupait un rang distingué au XIV^e siècle.

MM. de LIRON d'AIROLES ont en effet constamment soutenu le rang que leur assignait leur ancienne origine par les positions qu'ils occupèrent, par des services militaires distingués et par leurs nobles alliances avec d'anciennes maisons, dont les principales sont celles : de la Fabrègue, de Rousset de la Farelle, de Bringuier de Thoms, de Brueys, de Brun, de Roussy, de Serres, de Bonald, de Nattes, de Calvières, de Bernis, de Cambescure, d'Assas, de Faventine, de Bouillargues, d'Alzon, d'Auzon, de Fouchier, de Maupeou d'Ableiges, de la Serre, de

Couville, de Semerville, de Lyrot, de Santo-Domingo, de Martel, le Pelletier de Montéran, de Croismare, de Montchenu.

Un titre original, possédé par la famille de LIRON D'AIROLES, est une charte latine de l'année 1353, par laquelle Philippe de LIRON de la Rouvière-Kaouls reconnaît tenir du Roi Jean le fief noble de la Rouvière-Kaouls, situé près du mont Liron en Cévennes.

C'est en 1610 que cette famille, qui avait réuni la totalité des droits féodaux de la seigneurie du domaine d'Airoles, prend la qualification de seigneur d'Airoles et autres lieux. Cette seigneurie relevait du marquisat de Ganges et de Roquefeuille.

Une série non interrompue de titres et contrats, ou autres actes, établit la filiation depuis :

PREMIER DEGRÉ.

I. Guillaume de LIRON, seigneur de la Rouvière-Kaouls, qui eut pour fils :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Antoine de LIRON, écuyer, seigneur de la Rouvière-Kaouls, fils du précédent, consul de la ville du Vigan, marié, en 1539, à dame Isabeau FORCAILLE. De ce mariage est issu :

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Jean de LIRON, écuyer, seigneur de la Rouvière-Kaouls, marié, en 1598, à dame Anne de la FABRÈGUE, de laquelle il eut :

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Jean de LIRON, écuyer, seigneur de la Rouvière-Kaouls, qui a été officier de chevau-légers du régiment d'Aubais, et marié, en 1625, à dame Louise de ROUSSET, fille de noble Jacques de Rousset et de dame Anne de Valat, de la ville du Vigan.

De cette union vint :

1° Marie de LIRON, mariée à noble Étienne de la FARELLE.

2° Et Pierre, qui suit ;

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Pierre de LIRON, écuyer, seigneur de la Rouvière-Kaouls et d'Airoles, marié, suivant acte du 12 septembre 1655, à dame Jeanne de BRINGUIER, fille de noble Jean de Bringuiet, seigneur de la Roque et de Thoms du Château de Cornelies, du lieu de la Salle ; ils eurent pour fils :

SIXIÈME DEGRÉ

VI. Jacques de LIRON, écuyer, seigneur de la Rouvière-Kaouls et d'Airoles, qui, suivant un récépissé du 13 mai 1689, paie la taxe imposée aux gentilshommes de la sénéchaussée de

Beaucaire et de Nismes. Il a été marié, le 15 novembre 1677, à Catherine de BRUEYS, fille de noble Tristan de Brueys et de Suzanne du Pont, de la ville de Montpellier.

De ce mariage est issu :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Pierre de LIRON, écuyer, seigneur d'Airoles et autres lieux, né au Vigan le 28 février 1683, marié, suivant contrat du 12 juin 1709, à Isabeau de BRUN, fille de noble Pierre de Brun et de dame Jeanne de Recolin.

Ils eurent pour fils :

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Étienne de LIRON, écuyer, seigneur d'Airoles et autres lieux, marié, en 1742, à dame Jeanne de ROUSSY, fille de Jean de Roussy, seigneur de Caladon, capitaine aux gardes françaises.

De ce mariage sont issus :

- 1° Pierre-François de LIRON, écuyer, seigneur d'Airoles et autres lieux, lieutenant-colonel au régiment de Dauphiné, infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants;
- 2° Daniel-Xavier de LIRON D'AIROLES, chanoine honoraire, vicaire général de l'évêque de La Rochelle en 1780, prieur commendataire de Saint-Pierre d'Évresmes, mort vicaire général de l'évêque de Nismes en 1838;
- 3° Jeanne de LIRON D'AIROLES, mariée à M. de FAVENTINES DE MONTREDON. De ce mariage sont nés :
 - A. Louis de FAVENTINES DE MONTREDON;
 - B. Clémentine de FAVENTINES DE MONTREDON, mariée au vicomte d'ALZON, ancien député;
 - C. Finette de FAVENTINES DE MONTREDON, mariée au marquis d'ASSAS, contre-amiral.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Louis-Philippe de LIRON, chevalier d'Airoles, capitaine au régiment de Dauphiné, brigadier aux gardes du corps du Roi (en 1815), chevalier de Saint-Louis, marié, en 1791, à dame Olympe-Louise-Émilie de NATTES DE LUZIÈS DE MIALET, fille de noble Jean de Nattes, seigneur de Luziès et de Mialet, et de dame Thérèse de Triaire.

La famille de NATTES, dont le chef actuel est le marquis de NATTES a pour armes : *De gueules, à trois nattes d'or, traversées par une épée d'argent, garnies d'or.*

Cette branche s'est éteinte dans la personne de madame Olympe-Émilie de NATTES, épouse de M. Louis-Philippe de LIRON D'AIROLES.

La famille de TRIAIRE, dont elle descendait du côté maternel, était d'une très-ancienne noblesse, prouvée par un mémoire manuscrit qui lui attribue neuf cents ans d'existence noble.

Charles de TRIAIRE, écuyer, ancien capitaine au régiment de l'Auxerrois, ingénieur en chef de la ville et citadelle de Montpellier, fit avec une grande distinction toutes les campagnes d'Italie, pendant lesquelles il se distingua aux sièges de Crémone, de Milan, de la Mirandole, du château de Gonzague; il est mort, en 1739, colonel-brigadier, ingénieur de la citadelle de Montpellier et de Pont-Saint-Esprit.

Le seigneur Charles de TRIAIRE eut quatre fils, ingénieurs du Roi, qui périrent les armes à la main :

Le premier, au siège d'Ostende, à l'âge de 21 ans.

Le deuxième, à l'armée du Luxembourg.

Le troisième, à Pondichéry, à l'âge de 28 ans.

Le quatrième fit avec éclat les campagnes du Canada et des Indes orientales, et mourut à bord en ramenant les débris de son régiment.

Du mariage de Louis-Philippe de LIRON, chevalier d'Airoles, sont issus cinq enfants, savoir :

1° Marie-Louis-Achille, dont l'article suit ;

2° Céleste de LIRON D'AIROLES, mariée à Prosper DELBOSC D'AUZON, officier supérieur des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur ;

3° Jeanne de LIRON D'AIROLES, mariée à Henri de FOUCHIER, capitaine de cavalerie, dont la famille a donné plusieurs chevaliers à l'ordre de Malte ;

4° Xavier-Louis-Philippe de LIRON D'AIROLES, capitaine au corps royal d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, marié à dame Julie de la SERRE, fille d'Auguste Barbier de la Serre, écuyer, et de Sophie de Beaussier, petite-fille de M. A. de Beaussier, député du Nord de 1814 à 1822 ;

5° Jules de LIRON D'AIROLES, marié à demoiselle Marie-Caroline de LYROT, fille du comte de Lyrot, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, petite-fille du comte de Lyrot, chef de la cavalerie vendéenne, tué au combat de Savenay, et de dame Louise de Santo-Domingo.

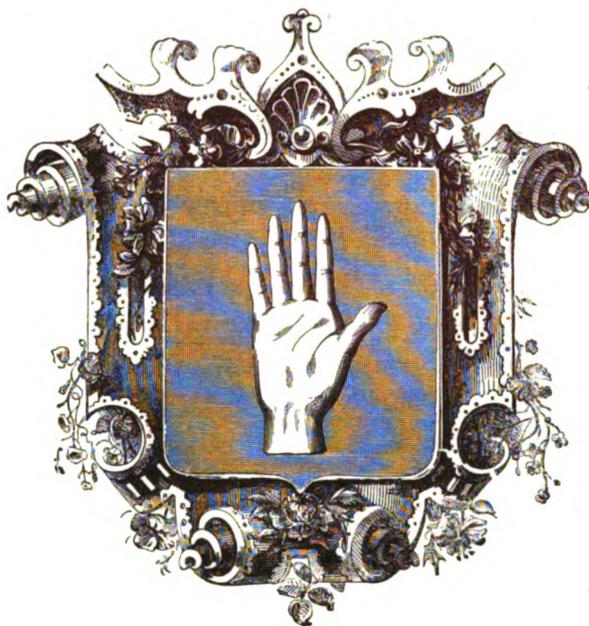
ONZIÈME DEGRÉ.

X. Le chef de nom et d'armes de la famille est Marie-Louis Achille de LIRON D'AIROLES, officier supérieur au corps royal d'état-major, et chevalier de la Légion-d'Honneur ; il a épousé demoiselle Louise-Élisabeth-Antoinette de MAUPEOU-D'ABLEIGES, fille du comte de Maupeou-d'Ableiges, capitaine aux gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, colonel des milices coloniales de l'île de la Martinique pendant l'émigration, député de la colonie en 1816, et de dame Louise-Élisabeth le Pelletier de Montéran de Liancourt, dont la famille a compté deux frères lieutenants généraux, cordons rouges.

DE MAGNE

GASCOGNE, LIMOUSIN, AUVERGNE.

SEIGNEURS DE SALENAVE, LA PALISSE, SARLANDE, LA CHANUDIE, SARAZAT
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à une main d'argent appaumée.* — COURONNE : *De Comte.* —
SUPPORTS : *Deux lions.*



ORIGINAIRE de Gascogne, l'ancienne et noble famille de MAGNE, dont le nom est écrit parfois MAIGNE dans les vieux titres, s'est répandue depuis plusieurs siècles en diverses provinces du midi de la France, notamment dans le Limousin et l'Auvergne. De cette dernière province, une branche s'est détachée de la souche et s'est transplantée dans les Antilles françaises, à l'île de Marie-Galante, où elle a continué la descendance jusqu'à nos jours.

Cette famille a possédé en France un grand nombre de seigneuries considérables, entre autres celles de Salenave, au diocèse d'Auch, de la Palisse, de Sarlande, de la Chanudie, de Sarzat.

Elle s'est constamment alliée avec les maisons les plus nobles et les plus distinguées, parmi lesquelles il nous suffira de citer celles de Reilhac, de Mauléon de Sérilhac, de Soubiette, de Biran, de Briqueville, de Montesquiou-Fezensac, du Haget, de La Borie, de

Fournier, de Beles, de Salvat, d'Amelin, de Verlhac de la Coste, de la Filolie, de Marqueissac, de Rignat, de Gournay, de Galigny de Bonneval, de Boulogne.

Vouée à la profession des armes depuis une époque très-reculée, la famille de MAGNE a produit un grand nombre d'officiers de toutes armes, des gentilshommes d'ambassade, des commandeurs de Saint-Lazare, deux chevaliers de Saint-Louis, et de nos jours plusieurs chevaliers de la Légion-d'Honneur. Elle a fourni en outre à plusieurs sièges judiciaires du royaume des magistrats d'un mérite distingué.

Dès l'an 1200, le nom de MAGNE apparaît dans les documents historiques avec tous les indices auxquels on reconnaît les familles nobles d'extraction. A cette date Gilbert de MAIGNE ou de MAGNE, écuyer, passe un accord avec Richard le Sonier et Guillaume Popekin relativement à des fiefs nobles relevant de la terre de Chachemoille.

Rostan de MAGNE, écuyer, est au nombre des gentilshommes appelés comme témoins au testament de Geoffroy de la Roche, seigneur en partie d'Espelache, daté du 7 octobre 1298.

Guillaume de MAGNE, écuyer, figure comme homme d'armes dans la montre de messire Jean Aimery, chevalier bachelier, reçue à Paris le 1^{er} avril 1415.

En 1520, Françoise de MAGNE, dame de Sarlande et de la Chanudie, était mariée à Jean de REILHAC, d'une très-ancienne et illustre famille du Limousin, seigneur dudit lieu de Reilhac près de Tulle, baron de Saint-Martin et de Valmouroux, seigneur de Nazières, chevalier de l'ordre du Roi.

La filiation régulière et non interrompue de la maison de MAGNE est établie sur pièces et documents authentiques depuis :

I. Jean de MAGNE, écuyer, seigneur de Salenave au diocèse d'Auch, marié vers 1560 à damoiselle Madeleine de MAULÉON DE SÉRILHAC, d'une des premières familles de la noblesse du Midi. De ce mariage sont issus :

- 1^o Antoine de MAGNE, écuyer, seigneur de Salenave, qui a continué en Gascogne la postérité de la branche des seigneurs de Salenave et de la Palisse. Cette branche s'est alliée aux maisons de Serre, de Montesquiou, de Biran, du Haget. Elle était représentée à la fin du siècle dernier par M. Jacques-Honoré de MAGNE DE SALENAVE, écuyer, né le 6 mai 1766, lequel obtint, le 20 décembre 1784, de M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, le certificat de noblesse requis pour le service militaire ;
- 2^o Jacques, auteur de la branche établie en Limousin et en Auvergne, et dont l'article suit ;
- 3^o Jeanne de MAGNE DE SALENAVE, mariée : 1^o à Jean de SERRES, chevalier, seigneur de Soubessens ; 2^o et le 11 février 1582, à Bertrand de MONTESQUIOU, de l'illustre maison de ce nom.

BRANCHE ÉTABLIE EN LIMOUSIN ET EN AUVERGNE, MAINTENANT AUX COLONIES.

II. Jacques de MAGNE ou de MAIGNE, écuyer, ayant été pourvu, le 20 août 1597, d'une charge de conseiller et avocat du Roi au siège présidial de Brives en Limousin, fixa sa résidence dans cette ville et s'y maria le 16 juin 1599 à damoiselle Marie de LA BORIE. Il testa le 9 avril 1636, et laissa de ce mariage :

III. François de MAGNE, écuyer, reçu conseiller et avocat du Roi au siège présidial de Brives le 8 juillet 1636. Il épousa, le 14 janvier 1643, damoiselle Martiale de BELES. Il testa le 4 novembre 1664 et eut pour fils :

IV. Hugues de MAGNE, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Sarazat, conseiller du Roi et son avocat au siège présidial de Brives, suivant provisions du 22 août 1675. Il épousa, le 24 novembre 1679, damoiselle Marie de VERLHAT DE LA COSTE, fille de Pierre de Verlhât, écuyer, seigneur de la Coste, et de dame Marguerite de la Filolie. De ce mariage sont issus :

- 1^o Hugues de MAGNE, II^e du nom, écuyer, seigneur de Sarazat, reçu chevalier de Malte sur preuves d'ancienne noblesse paternelle et maternelle, faites suivant deux procès-verbaux des 12 juillet 1698 et 11 juin 1699 ;
- 2^o Pierre, qui suit ;

V. Pierre de MAGNE, écuyer, conseiller et procureur du Roi au siège présidial de Riom, fit enregistrer ses armoiries à l'armorial général dressé en vertu de l'édit bursal de 1696. Il eut entre autres enfants, un fils dont l'article suit :

VI. N... de MAGNE, écuyer, conseiller du Roi en la sénéchaussée et au siège présidial de Riom en Auvergne, a laissé d'une alliance inconnue plusieurs enfants, entre autres :

- 1^o N... de MAGNE, mariée à M. N... LE GEAY, résidant à Sebazat, près de Clermont en Auvergne ;
- 2^o Anne-Charles, dont l'article suit :

VII. Anne-Charles de MAGNE, écuyer, né en Auvergne, prit d'abord le parti des armes, et passa ensuite, vers 1780, aux colonies, où il exerça divers emplois civils. Il se maria à demoiselle Marguerite de MAULION, dont il a eu trois enfants, savoir :

- 1^o Charles de MAGNE, écuyer, chef de bataillon d'artillerie de marine, officier distingué, mort sans postérité ;
- 2^o Démétrius-Denis-Rose, dont l'article suit ;
- 3^o Angélique-Félicité de MAGNE, mariée à Georges-Claude-Siméon de GOURNAY, d'une famille noble de Normandie, qui compte parmi ses plus anciennes illustrations Hue ou Hugues de Gournay, un des seigneurs Normands qui accompagnèrent Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066, et Girard de Gournay, un des chevaliers de la première croisade, en 1096. Madame de Gournay est décédée laissant deux filles, mariées, l'une à M. GALIGNY DE BONNEVAL, l'autre à M. de BOULOGNE.

VIII. Démétrius-Denis-Rose de MAGNE, propriétaire, résidant à Marie-Galante, est marié à demoiselle Desirée-Adélaïde du BOIS DES RIVIÈRES.

DE MALLAT

AUVERGNE, ANGOUMOIS.

SEIGNEURS DE MALLAT, POURSAY, TORSÉ, LA BERTINIÈRE, BARBEAU,
L'ÉTANCHE, MONCEAU, PEYRAS, ÉTROUMAY ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles d'azur; l'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.



TABLIE depuis plusieurs siècles dans l'Angoumois, la famille MALLAT (1) tire son origine de la province d'Auvergne, et son nom de la seigneurie de Mallat ou Malhat près d'Issoire, qu'elle possédait dès le XIII^e siècle.

Le plus ancien personnage de cette famille qui soit cité dans les documents historiques est Guillaume de MALHAT ou de MALLAT, seigneur dudit lieu, près d'Issoire, qui vivait en 1280, et dont la fille Agnès de MALHAT épousa noble Jean de TUBIÈRES, seigneur de la Chadenède, duquel est issue la maison de ce nom, une des plus distinguées du Rouergue et du Quercy.

On ignore la date précise de l'établissement des descendants de Guillaume de Mallat dans

1. Ce nom est quelquefois écrit dans les anciens titres Malhat, Mallatz, Malat, Malatz, Malats et Malas.

l'Angoumois, mais il est certain qu'ils y résidaient en 1494, époque à laquelle deux frères Giron MALLAT ou MALLATZ et Arnaud MALLAT ou MALLATZ possédaient dans cette province des fiefs nobles.

Depuis ces temps reculés, la famille de MALLAT n'a point cessé d'occuper en Angoumois une position distinguée et de s'allier à la première noblesse du pays, notamment avec les maisons du Tillet, de Galard de Béarn, le Ménestrel de Hauguel, de Bazin de Bezons, le Cirier de Neufchelles, le Clerc de Juigné, Berbier du Metz, du Bois-Bayet, de Voyer, de Sainte-Hermine, Fé-Lesmerie, du Vigier, de Beaucorps-Créquy, de Meaux, MoSSION de la Gontrie, Carrouge de Morigny, de Faucher de la Ligerie.

Cette famille s'est divisée au XVII^e siècle en deux branches :

La branche aînée, celle des seigneurs de Poursay, Torsé, Barbeau et la Bertinière, avait pour chef sous le règne de Louis XV :

Jacques-Louis MALLAT DE LA BERTINIÈRE, écuyer, seigneur de Barbeau, fils de Louis Mallat, écuyer, seigneur de la Bertinière, et de Bénigne de Beaucorps de la maison de Beaucorps-Créquy. Jacques-Louis MALLAT DE LA BERTINIÈRE épousa le 10 septembre 1771 demoiselle Marguerite-Françoise-Louise MOSSION DE LA GONTRIE, fille de messire Jean-François MoSSION de la Gontrie, écuyer, seigneur de la Touche et des Rabainiers, et de dame Marguerite Carrouge de Morigny. De ce mariage sont issus :

1^o Louis-Jacques MALLAT DE LA BERTINIÈRE, écuyer, dernier rejeton de sa famille en ligne masculine, officier émigré à la révolution et qui fut tué, le 13 août 1796, à l'attaque du village d'Oberkamlach, en combattant glorieusement sous les ordres du prince de Condé ;

2^o Françoise MALLAT DE LA BERTINIÈRE, mariée, le 26 octobre 1812, à Paul-Sidrac de FAUCHER DE LA LIGERIE, fils de Nicolas de Faucher de la Ligerie, chevalier, seigneur de la Ligerie, ancien capitaine au régiment de Champagne, et de Julie-Gabrielle de Guinot. De ce mariage est issu :

A. Louis-Charles, comte de FAUCHER DE LA LIGERIE, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, marié, le 12 janvier 1836, à demoiselle Marie-Mélanie de TURPIN DE JOUHÉ, dont il a trois enfants :

AA. Marie-Françoise-Noémie de FAUCHER DE LA LIGERIE, née le 17 janvier 1837 ;

BB. Agathe-Estelle-Philomène de FAUCHER DE LA LIGERIE, née le 5 février 1838 ;

CC. Marie-Ernest-Louis de FAUCHER DE LA LIGERIE, né le 11 octobre 1845.

La branche cadette, qui a possédé les seigneuries de l'Étanche, Peyras, Etroumay et Monceaux, est depuis longtemps éteinte. Elle était subdivisée au dernier siècle en deux rameaux :

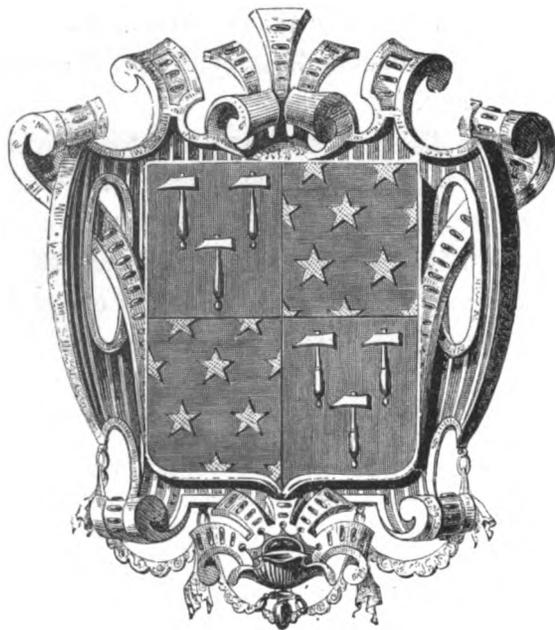
Celui des seigneurs de l'Étanche a eu pour dernier représentant en ligne masculine Jean MALLAT, écuyer, seigneur de l'Étanche, lieutenant des maréchaux de France à Angoulême en 1751, lequel n'a laissé qu'une fille mariée à Simon du TILLET, seigneur des Rousselières, dont elle a eu une fille unique qui a épousé en 1773 Thibaud comte de GALARD DE BÉARN.

Le rameau des seigneurs de Monceaux a fini en 1718 en la personne de demoiselle Marie-Anne MALLAT DE MONCEAUX, qui institua pour son légataire universel messire Étienne Le Menestrel de Hauguel, son cousin, lieutenant général des armées du Roi.

DE MALRIEU

ROUERGUE.

SEIGNEURS DE MALRIEU, SALMANAC ET AUTRES LIEUX.



ARMES : Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à trois marteaux d'argent ; aux 2 et 3, d'azur, semé d'étoiles d'or. — **COURONNE :** De Comte.



Le château et la seigneurie de MALRIEU ou MALVIEU (1), aujourd'hui MELVIEU, situés dans le Rouergue sur les bords du Tarn, ont donné leur nom à une ancienne et noble famille citée dans les documents historiques dès le XIV^e siècle et dont l'origine paraît remonter à une époque beaucoup plus reculée. Le château de Malrieu a été détruit vers 1420, pendant les guerres anglo-françaises qui désolaient alors le midi de la France et particulièrement le Rouergue. On y distingue encore sur quelques pierres les débris d'un écusson aux armes de MALRIEU, c'est-à-dire chargé de *trois marteaux posés 2 et 1*.

Raymond de MALVIEU ou MALRIEU, chevalier, seigneur dudit lieu, vivant dans les premières années du XIV^e siècle, épousa damoiselle Alix de CASTELNAU, de l'une des plus nobles et des plus puissantes familles du midi, fille de Bertrand de Castelnau, chevalier.

1. Ce nom se trouve écrit sous ces deux formes dans les titres du moyen âge.

Un acte du 26 août 1348, atteste que, d'accord avec son beau-père, Raymond de MALRIEU fit construire à Saint-Isaïre une chapelle en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie. Cet acte est daté du règne de Philippe de Valois et de l'épiscopat de Pierre, évêque de Vabres (*Domini Petri Vabrensis episcopi*), sous l'obédience duquel cette chapelle était placée. Suivant un autre acte du 9 mai 1368, dressé sous le règne d'Édouard III, Roi d'Angleterre, et d'Étienne, évêque de Vabres, la jouissance de la même chapelle fut accordée à perpétuité à Alix de Castelnau, femme de Raymond de Malrieu, et à ses descendants. On ignore l'époque de la mort de Raymond, mais on sait que sa femme lui survécut et qu'elle fit son testament le 10 août 1375.

La postérité de Raymond de MALRIEU et d'Alix de Castelnau a continué jusqu'à ce jour la descendance des seigneurs de MALRIEU.

Leur filiation s'établit d'une manière régulière et non interrompue, sur contrats de mariages, actes de baptême et testaments, depuis l'année 1551.

Pierre de MALRIEU, I^{er} du nom, écuyer, vivait à la fin du XVI^e siècle et dans la première moitié du siècle suivant.

Guillaume de MALRIEU, probablement frère de Pierre I^{er}, figure dans divers actes de la seconde moitié du XVI^e siècle. Le 1^{er} décembre 1583, il reconnut avoir reçu d'honorable homme Bérauld de la Roche, receveur des tailles au haut pays d'Auvergne, les arrérages d'une rente qui lui avait été assignée sur les dites tailles par les commissaires sur ce députés par le Roi. Il laissa de son mariage avec noble demoiselle Anne de la CROIX :

Pierre Jean de MALRIEU, écuyer, qui épousa par contrat du 10 décembre 1648, noble damoiselle Marthe de ROUVÉ. De cette union est issu :

Pierre de MALRIEU, II^e du nom, écuyer, marié le 6 février 1700, à noble demoiselle Jeanne de BARTHE DE LA BESSIÈRE, fille de feu Jacques de Barthe, écuyer, seigneur de la Bessière.

Le petit-fils de Pierre II, Jacques de MALRIEU, chevalier, seigneur de Salmanac, épousa en 1786, noble demoiselle Gabrielle de NEIRAC, fille de messire Antoine de Neirac, chevalier. De ce mariage sont issus :

1^o Théophile-Antoine de MALRIEU, décédé à Toulouse, en 1811, sans postérité;

2^o Raymond-Jean-François de MALRIEU, chevalier, a épousé, en 1823, noble demoiselle Marie-Laure

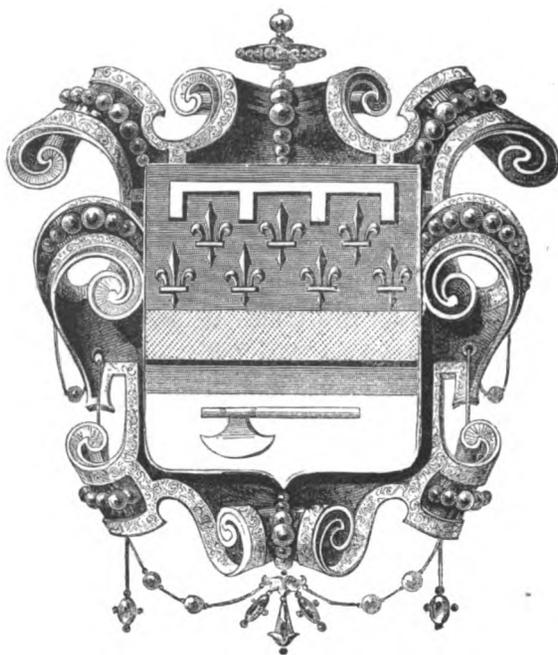
GRAND DE PÉLANDE, dont il a eu quatre enfants, savoir :

- A. Léontine-Marie-Gabrielle de MALRIEU ;
- B. Raymond-Charles-Joseph de MALRIEU ;
- C. Marie-Joséphine-Laure de MALRIEU ;
- D. Alix-Joséphine-Irma de MALRIEU.

MANARA

ITALIE.

SEIGNEURS DE GRUMELLO, CANSERIO ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à une fasce d'or abaissée, surmontée de 7 fleurs de lis d'argent, posées 3 et 4, et d'un lambel d'argent de quatre pendants, et une champagne du même, chargée d'une hache au naturel posée en fasce.*



ous les auteurs qui se sont occupés des familles italiennes et les historiens de la ville de Crémone s'accordent à considérer la famille de MANARA comme une des plus nobles et des plus anciennes de cette ville, et citent un grand nombre de personnages distingués qu'elle a produits soit dans l'église et les armes, soit dans la magistrature et les lettres.

Suivant la plupart de ces historiens, cette maison serait originaire de France, et aurait pour premier auteur un chevalier français qui vint s'établir à Crémone vers l'an 1000. Clément Fiammeno, qui a écrit l'histoire de Castel-Leone, fait remonter encore plus haut l'origine de la maison de MANARA, et affirme qu'elle

est issue d'un frère d'Olaüs, Roi de Norwége (vers 900), lequel, après s'être signalé au service du Roi de France par de brillants exploits en Bourgogne, passa en Italie et fixa sa résidence à Crémone, où il posséda les seigneuries de Soresino et de Cà-Ruberto.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que la famille MANARA était déjà puissante à la fin du XI^e siècle, époque à laquelle un chevalier de ce nom, Giovanni MANARA, partit, à la tête de cent nobles de Crémone, pour la première croisade de 1096.

Lorsque la ville de Crémone se constitua en république, à l'exemple des autres cités du nord de l'Italie, la famille MANARA, comme la première du pays, fut appelée à exercer le pouvoir consulaire. Petrazio MANARA, consul de Crémone, en 1195, reçut en cette qualité l'investiture de l'Empereur Henri VI.

A la même époque, Gabriele MANARA, chevalier, coopéra avec quelques autres gentils-hommes à la fondation de la ville de Castel-Leone.

Gherardo MANARA était consul de Crémone en 1202.

Pedrazzolo MANARA, qui florissait en 1217, fut élu capitaine des troupes envoyées par la ville de Crémone contre les Milanais qui avaient envahi son territoire.

Les MANARA se trouvèrent mêlés à la longue et sanglante querelle des Guelfes et des Gibelins, et prirent parti pour les premiers. Ils sont mentionnés parmi les principaux soutiens de la cause des Guelfes dans une bulle du pape Innocent IV. Ce fut à cette occasion que les MANARA prirent des fleurs de lis dans leurs armoiries, qui étaient le signe des Guelfes.

Bernardo MANARA fut un des huit nobles Crémonais que le podestat Rodolfo Noce choisit pour apaiser les différends survenus entre le peuple et la noblesse de Plaisance en 1221.

Ottolino MANARA, chevalier renommé, était gouverneur de Pizzighettone en 1227.

Mercurio MANARA était dans le même temps un des plus braves capitaines de l'armée de l'Empereur Frédéric II. Après avoir accompagné ce prince, en 1236, dans son expédition de Vérone, il fut nommé gouverneur de Castel-Leone, et, en 1243, décurion de Crémone, sa ville natale.

Eliodoro MANARA, gouverneur de Casalmaggiore, était aussi décurion de Crémone en 1316.

Blasio MANARA fut chargé de la défense de Crémone lorsqu'elle fut investie par Luchino Visconti.

Luchino MANARA était, en 1360, capitaine des troupes du duc Bernabo Visconti. Copino MANARA avait aussi, en 1392, la charge de capitaine d'hommes d'armes sous Galéas Visconti.

Delfino MANARA, gentilhomme d'un mérite éminent, fut commandant du château de Pizzighettone, un des boulevards du territoire crémonais. Il se signala dans une expédition

contre Rodolfo Malatesta, et lorsque Crémone fut assiégée, en 1431, par les Vénitiens, c'est à lui que l'on confia le soin de défendre la *Porta Mosa*. Enfin, il fut un des douze députés qui allèrent au-devant du Pape Jean XXIII et de l'Empereur Sigismond lorsqu'ils firent leur entrée dans Crémone.

Georges MANARA, chevalier, fut un des trois citoyens du conseil de Crémone qui, le 12 septembre 1499, prêtèrent serment, au nom des habitants, entre les mains de Marco-Antonio Morosino, noble vénitien, nommé gouverneur et provéditeur de cette ville lorsqu'elle eut été soumise à la république de Venise.

Giovanni-Antonio MANARA, chevalier, capitaine dans les troupes du duc Francesco Sforza, fut ensuite mestre de camp des armées de l'Empereur Charles-Quint, en 1529.

Jean-Marie MANARA, chevalier, prit part à l'expédition de 1543 contre les Français, en Piémont, comme capitaine de l'armée impériale. Revêtu plus tard des fonctions de gouverneur de Pizzighettone, il défendit cette place avec un courage qui lui mérita d'obtenir le grade de mestre de camp sans passer par celui de colonel.

Antonio MANARA, colonel des troupes milanaises, se mit au service de la Pologne et fut en grande faveur auprès du souverain de ce royaume, qui lui confia des ambassades importantes et le créa *marquis*. Philippe II, Roi d'Espagne, le nomma gouverneur de Lodi et chevalier de l'ordre de Saint-Jacques. Il mourut les armes à la main dans la guerre de Flandre.

Beaucoup d'autres hommes distingués qu'il serait trop long d'énumérer ici ont jeté de l'éclat, à diverses époques, sur le nom de Manara. Nous nous bornerons à citer ici N... MANARA, évêque d'Acernia, Idelfonso MANARA, évêque de Bobbio, nommés tous deux dans l'*Italia sacra*, d'Ughelli; le Père Giacinto MANARA, auteur des *Notti melanconiche*, dont fait mention avec éloge Paradisi, dans son *Atenea dell' uomo nobile*; Francesco-Maria MANARA, qui s'appliqua avec un égal succès à la théologie, à l'éloquence, à la philosophie, aux mathématiques, et après avoir enseigné à Naples et à Rome, professa la philosophie à Pavie, en 1740, aux applaudissements unanimes des habitants de cette savante cité.

Parmi les seigneuries considérables que cette famille a possédées, on remarque particulièrement celle de Grumello, dont elle avait fondé l'église et où elle exerçait et exerce encore le droit de patronage, comme l'atteste un titre du XV^e siècle, et la terre de Conserio, près de Pizzighettone, dans laquelle elle exerçait le même droit en 1404.

LES MANARA ont constamment pris leurs alliances dans les premières familles de la noblesse crémonaise, entre autres avec les Amidani, Negrisoli, Cambiagi, Bonfiglio, Cauzzy, Mainoldi, del Bue, etc.

Cette maison a fait régulièrement ses preuves de noblesse devant le tribunal héraldique créé à Milan par la Reine Marie-Thérèse, et c'est sur la production de ces titres qu'un diplôme authentique constatant son antique origine, et contenant sa généalogie, lui a été délivré par ledit tribunal, le 17 septembre 1770. Ses prérogatives nobiliaires ont été confirmées plus récemment par un rescrit souverain de S. M. l'Empereur François I^{er}, en date de 1816; enfin elle a été admise aux honneurs de la cour en 1825.

Le chef de nom et d'armes de cette famille était à la fin du siècle dernier, Giuseppe MANARA, noble décurion de Crémone, qui prit une part considérable et très-utile à l'administration de cette ville en 1769 et 1770. Il épousa Laura MAINOLDI, d'une famille comtale qui a donné des sénateurs, des présidents du sénat et d'autres personnages éminents, et plusieurs chevaliers de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare de Piémont. De cette union sont issus :

- 1° Alessandro, dont l'article suit ;
 - 2° Pietro MANARA ;
 - 3° Teresa MANARA ;
 - 4° Costanza MANARA, mariée au marquis de LODI, résidant à Crémone ;
 - 5° Luigia MANARA, qui a épousé Pierre-Benoît RIONDET DE FALIEUSE, d'une famille noble de la province du Dauphiné en France, payeur de l'armée des Alpes et d'Italie, et depuis receveur particulier de l'arrondissement de Libourne, membre de plusieurs sociétés savantes, fils de Joseph-Benoît Riondet de Falieuse, écuyer, premier lieutenant au régiment de dragons du Dauphin et chevalier de Saint-Louis.
- De ce mariage sont issus :

- A. Benoît-Pierre RIONDET DE FALIEUSE, lieutenant au 4° régiment de chasseurs à cheval ;
- B. Élixa RIONDET DE FALIEUSE, mariée à noble Giovanni-Francesco DEL BUE, noble Crémonais.

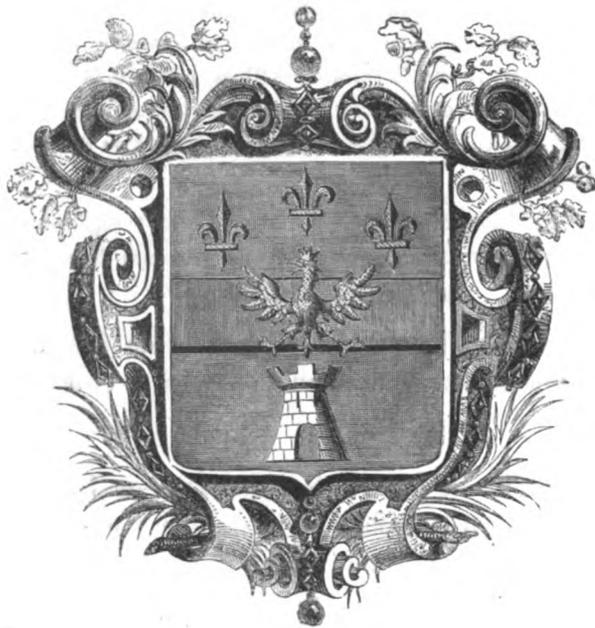
Alessandro MANARA, assesseur municipal de la ville de Crémone, a épousé America BRUMANI, des comtes Brumani, ancienne famille patricienne et décurionale. De ce mariage est né :

Giuseppe MANARA, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, reçu par bulle du 23 janvier 1844, et l'un des gardes-nobles du royaume Lombard-Vénitien, institués par S. M. l'Empereur Ferdinand I^{er} lors de son couronnement à Milan, en 1838. M. le chevalier Giuseppe MANARA cultive les lettres, et particulièrement la poésie : il a traduit en italien avec talent les œuvres de Victor Hugo. Antiquaire distingué, il a formé dans sa résidence de Crémone une précieuse collection d'armes anciennes que les étrangers visitent avec intérêt.

MARSUCCO

ÉTATS-ROMAINS.

COMTES PALATINS.



ARMES : D'azur, à une tour d'argent sommée d'une aigle d'or, au vol éployé, brochant sur une fasce de gueules, surmontée de trois fleurs de lis d'or posées 1 et 2. — **DEVISE :** *Nec mors nec vincula terrent.* — **COURONNE :** De Comte.



ANCIENNE et noble famille d'Italie, qui a possédé pendant plusieurs siècles des fiefs seigneuriaux, puis la dignité de gouverneur héréditaire de la ville et du territoire d'Oneille, *Oneglia*, où ses représentants résident encore aujourd'hui, et jouissent depuis l'époque la plus reculée des titres de *comte palatin* et de *chevalier*.

Les personnages illustres que cette maison a produits dans l'Église, dans l'armée, dans la magistrature, sa constante fidélité à ses souverains, l'éclat de ses services et de ses alliances, la placent au nombre des plus considérables et des plus distinguées de la noblesse des États romains. Un grand nombre de diplômes et de brefs délivrés à diverses époques aux membres de la famille, depuis le 9 novembre 1541 jusqu'au 25 juin 1802, reconnaissent que cette maison est issue des anciens comtes de

Marspurgh, qu'elle a pour premier auteur connu MARSUC-GOPHREDON, seigneur et gouverneur d'Oneille, marié, en 870, à WITIKIND, sa cousine, et qu'elle a l'avantage très-rare de posséder une filiation suivie depuis cette époque reculée jusqu'à nos jours.

MARSUC GOPHREDON, II^e du nom, cinquième descendant direct de Marsuc I^{er}, épousa, en 1159, Françoise MALESPINA, de l'illustre et antique maison de ce nom. Il eut pour frère Gophrido MARSUCCO, évêque de Sarzanne. Un autre MARSUCCO fut aussi évêque de cette ville au commencement du XIII^e siècle.

Dans les générations suivantes, on trouve plusieurs alliances avec les Cibo, les Conti, les Marfredi, les Trucco-Fiesque, les Tagliaferri, les Doria, les Calvi, de la même ligne du comte Lazzari Calvi, grand de la couronne, premier président de la chambre des comptes à Turin, grand-cordon de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, et une possession non interrompue des charges les plus considérables de la principauté d'Oneille.

Le comte Étienne-Witikind-Jean-Baptiste MARSUCCO, qui présenta, en 1580, les clefs de la ville d'Oneille à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, obtint de ce prince la reconnaissance de son ancienne extraction et le commandement supérieur de la milice urbaine.

Le comte Thomas-Étienne-Jean-Baptiste-Witikind MARSUCCO, fils du précédent, fut député auprès du duc Victor-Amédée, et rendit de grands services à sa patrie, comme l'atteste une lettre autographe que lui adressa ce prince le 27 juin 1635.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, cette maison avait pour chef Jean-Baptiste-Thomas-Bernard-Witikind MARSUCCO, comte palatin, consul, syndic et commandant général des milices d'Oneille, qui, de son mariage avec Camille ROSSI FORNARI, a laissé entre autres enfants :

1^o Nicolas-François, dont l'article suit;

2^o Joseph MARSUCCO, colonel, chevalier de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, qui servit avec une grande distinction dans la guerre d'Italie, en 1794 et 1796, et obtint du Roi Charles-Emmanuel, en 1800, la confirmation des titres et privilèges accordés à ses ancêtres. Il ne laissa qu'une fille de son mariage avec Jeannette ROGGERI, sœur du baron Roggeri, ministre et ambassadeur, et préfet de Maëstricht sous l'Empire.

Nicolas-François MARSUCCO, né le 29 janvier 1748, comte palatin, chevalier, consul d'Oneille, nommé, en 1777, insinuateur royal, charge très-honorable qui donnait de grands privilèges, fut, pendant la révolution, président de la municipalité, et préserva Oneille des plus grands malheurs par sa fermeté et sa sagesse. Après avoir exercé sous l'Empire français les fonctions de directeur des sels et tabacs, il est rentré, en 1814, en possession d'une partie des emplois qu'il avait exercés auparavant, est devenu successivement juge auditeur des guerres et capitaine conservateur des chasses, et est mort en 1829. Il avait épousé, le 23 février 1778, Julie-Colombe DEMORA, petite-fille des comtes Belgrano Famulesco, fille de Jacques Demora, insinuateur royal et juge conservateur du tabellion et de Françoise Belgrano, et tante du comte Joseph Belgrano actuellement intendant général à Chambéry, chevalier de Saint-Maurice et de Saint-Lazare. De ce mariage sont issus :

- 1° Thérèse-Émilie MARSUCCO, morte sans alliance en odeur de sainteté ;
- 2° Thomas-Jean-Baptiste-Michel, dont l'article suit ;
- 3° Jean-Jacques MARSUCCO, ancien capitaine des gardes urbaines, décédé sans enfants de son mariage avec Françoise RIGGI BACHILIERI, d'une famille alliée anciennement aux Doria et aux Cardèse, et dont actuellement est le général comte Maurice Bachiglieri, chevalier de Saint-Maurice et de Saint-Lazare, gouverneur de Cagliari, et le syndic Augustin, neveu de l'archevêque de Cagliari Gherardi, alliée aux familles Cattaneo, Pineli, Vivaldi, Ricardi, Calsamilie, dont actuellement le chevalier Antoine, sénateur à Gênes, chevalier de Saint-Maurice et de Saint-Lazare ; Mazzucchi, dont Joseph-François et Jean-Marie, sénateurs, et ce dernier, en 1815, à Turin, et Antoine, qui fut général-adjutant du maréchal de Richelieu ;
- 4° Joseph-Bruno MARSUCCO, protonotaire apostolique, nommé chevalier de Malte et de plusieurs autres ordres.
- 5° Étienne-Dominique-Blaise MARSUCCO, capitaine au service du Roi de Sardaigne, marié, en 1820, à Denise-Porcie MANZOLI DEL MONTE, et décédé à Modène, sans postérité, en 1844, chambellan de S. A. R. le duc de Modène.

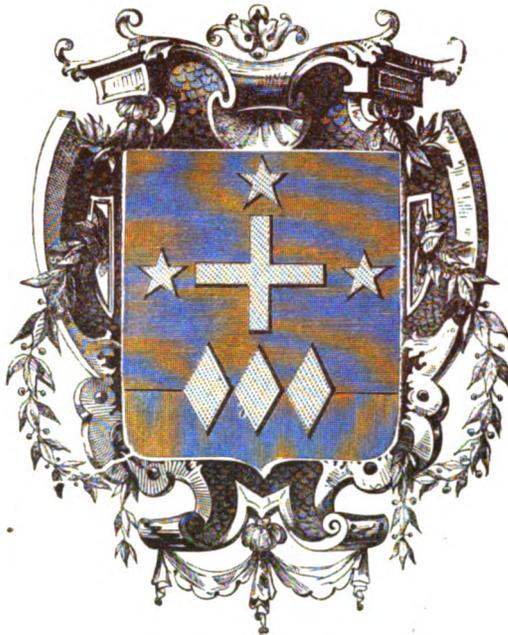
Thomas-Jean-Baptiste-Michel MARSUCCO, comte palatin, chevalier de plusieurs ordres, né en 1780, fut d'abord régent, avocat-fiscal et auditeur des guerres, puis major ; il exerçait les fonctions de colonel commandant la milice. Sous l'Empire français, il fut nommé greffier en chef de la cour criminelle du département de Montenotte, et eut le bonheur de pouvoir rendre des services au souverain pontife lorsqu'il se trouva à Savone, en 1809. Lorsque Pie VII eut repris possession de ses états, le comte MARSUCCO fut promu aux fonctions de préfet des missions, de syndic général apostolique, de cameriere segreto (gentilhomme de la chambre) de Sa Sainteté.

Il a épousé Camille-Adelaïde GANDOLFO, des marquis Borca d'Olmo. De ce mariage sont issus :

- 1° Nicolas-Charles-Roland-Witiking, comte MARSUCCO, né le 7 septembre 1822, capitaine honoraire des chasses royales, docteur en droit, reçu chevalier de l'Éperon d'or et de Jérusalem ;
- 2° Jules-Marie MARSUCCO, admis par le Roi de Sardaigne, en 1840, à l'Académie militaire de Turin ;
- 3° et 4° Antoine-François-Minutolo et Joséphine MARSUCCO, jumeaux, nés le 27 juillet 1833 ;
- 5° Grégoire-Charles-Albert-Jean-Baptiste MARSUCCO, né en 1836, mort en bas âge ;
- 6° Pélerine-Sabine MARSUCCO ;
- 7° Maria-Plena-Gratia-Pontificia-Gloria MARSUCCO.

DE MATHAREL

ITALIE ET AUVERGNE.



ARMES : D'azur, à la croix d'or, accompagnée de trois étoiles du même, 1 en chef et 2 aux flancs ; et une champagne de gueules, chargée de trois fusées d'or accolées, moitié sur l'azur, moitié sur le gueules. — DEVISE : *In hoc signo vinces.*



La maison de MATHAREL (di MATARELLI) est originaire de Ravenne, en Italie. Elle a été puissante parmi les patrices de cette ville, et un des principaux fut Nicolas di MATARELLI, en 1300. Francisco di MATARELLI, attaché au prince de Hulette, vivait en 1332. Depuis cette époque jusqu'en 1500, on retrouve de plus à Ravenne la trace de deux cardinaux et d'un évêque du nom de MATARELLI ; mais pendant cet intervalle de siècles, l'Italie fut si souvent en révolution que, pour éviter la fureur des séditieux, le noble Armand di MATARELLI nommé ci-dessus, fut obligé d'émigrer en France. Sa qualité d'Italien lui permit de se faire attacher aux expéditions de Louis, duc d'Anjou, dans le royaume de Naples, et après la mort de ce prince, il obtint du Roi Charles VI l'autorisation de repasser en France et une pension en récompense de ses services. Il put alors épouser, dans la province d'Auvergne, Marie-Alli-

fante de CISTERNE ou LISTERNE, qui lui apporta la seigneurie du Chéry, restée dans la branche aînée de MATHAREL jusqu'en 1793. A cette époque, Jean-Baptiste de MATHAREL, seigneur du Chéry, un des deux cents cheveu-légers du Roi, ne put échapper à la révolution qu'en démembrant la terre du Chery, et le château, abandonné depuis, est aujourd'hui complètement en ruines.

Jusqu'à la fin du XV^e siècle, la famille de MATHAREL s'était concentrée dans la province d'Auvergne; mais, vers le milieu du XVI^e siècle, Antoine de MATHAREL, seigneur des Granges, en Auvergne, fut reçu conseiller au parlement de Bretagne et nommé ensuite procureur général de la Reine Catherine de Médicis, avec survivance en faveur de son fils aîné. Là commence une branche cadette de la famille de MATHAREL, laquelle a occupé des charges importantes et a toujours habité la Normandie et Paris. Jusqu'en 1750, les gouverneurs d'Honfleur et du pays d'Auge furent choisis dans cette famille. Le dernier de ces gouverneurs était Marie-Joseph de MATHAREL, seigneur de Cesny-aux-Vignes, de Montreuil et de Saint-Ouen.

Il avait épousé demoiselle Adelaïde-Félicité de FIENNES, fille du marquis de Fiennes, maréchal des camps et armées du Roi, avec condition de joindre à ses nom et armes les nom et armes de Fiennes.

De ce mariage sont nés Auguste-Joseph-Félicité, marquis de MATHAREL-FIENNES, et Armand-Joseph, comte de MATHAREL-FIENNES, chevalier de Malte.

Un seul rejeton de cette branche subsiste aujourd'hui, mais la branche aînée, toujours fixée dans l'ancienne Auvergne, conserve dans cette province de nombreuses ramifications.

MICHEAU DE CHASSY

BERRY, POITOU, CHAMPAGNE.

COMTES ET SEIGNEURS DE CHASSY, DE GRANDCHAMPS, DU MESLIER, DE LA BONNELIÈRE,
DE LA VALLANCHÈRE, DE LA RULLAIRE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, au lion d'or. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux lions.



RIGINAIRE du Berry, la famille MICHEAU, dont le nom se trouve aussi écrit dans les titres *Michau* et *Michot*, possédait des fiefs nobles à Saint-Benoit du Sault antérieurement au XIV^e siècle. Transplantée plus tard en Poitou par suite de fonctions de magistrature, elle s'est établie, par mariage, vers la fin du XVII^e siècle, en Champagne, où ses descendants ont acquis et possèdent encore des biens considérables.

La filiation régulière et suivie de cette famille commence à :

I. Claude MICHEAU, écuyer, seigneur du Meslier et de Grandchamps, lieutenant général au siège de Montmorillon, qui fut imposé, en 1669, au rôle de la capitulation des nobles de Poitou, et rendit hommage au Roi pour le fief de Grandchamps en 1671. Il avait épousé en 1653 noble damoiselle Marie RICHARD DE LESCHÉ, dont il eut, outre une fille :

1^o André MICHEAU, écuyer, seigneur du Meslier, lieutenant général au siège de Montmorillon après son père, puis président et sénéchal au même siège, en 1698, père de :

A. Claude MICHEAU, écuyer, seigneur du Meslier, sénéchal au siège de Montmorillon, en 1721, lequel eut pour fils :

AA. Claude MICHEAU, écuyer, seigneur du Meslier, sénéchal au siège de Montmorillon, en 1752. Il a laissé deux fils, l'un subdélégué à Montmorillon, en 1780, l'autre lieutenant particulier à Chatellerault en 1784. Cette branche n'a plus aujourd'hui de représentants en Poitou ;

2° Pierre MICHEAU, qui suit ;

II. Pierre MICHEAU, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Grandchamps, vint s'établir à Reuwez en Champagne vers 1662, et laissa deux fils :

1° Jean-Baptiste MICHEAU, curé de Mouzon ;

2° Pierre, qui suit ;

III. Pierre MICHEAU DE GRANDCHAMPS, écuyer, épousa en 1696, à Gesponsart près Charleville, demoiselle Élisabeth de BROUET et laissa de cette union, outre un fils mort sans postérité :

IV. Jean-François MICHEAU DE GRANDCHAMPS, écuyer, né le 14 mars 1701 et décédé le 8 janvier 1769. Il avait épousé demoiselle Marguerite de PANHAY. De ce mariage sont issus six enfants, savoir :

1° Pierre-Louis MICHEAU, curé de Gesponsart, chanoine de Reims ;

2° Georges-François, qui suit ;

3° Jean-Baptiste MICHEAU, né le 15 janvier 1728 ;

4° Louis-Richard MICHEAU, né le 15 juillet 1731 ;

5° Hubert MICHEAU, né le 12 décembre 1732 ;

6° Et Jean MICHEAU, né le 31 octobre 1738.

V. Georges-François MICHEAU DE GRANDCHAMPS, chevalier, né le 31 octobre 1725 et décédé le 4 mai 1764, fut marié à demoiselle Catherine DELMONT, de laquelle il eut cinq enfants :

1° Jean-François MICHEAU, né le 19 décembre 1753, décédé sans enfants le 2 mai 1832 ;

2° Jean-Baptiste-Remi MICHEAU, né le 5 février 1755, mort sans alliance, à Chaource, le 20 février 1838 ;

3° Pierre-Louis, qui suit ;

4° Marie-Thérèse MICHEAU, mariée à M. PRÉVOT, dont elle a eu postérité ;

5° Jeanne-Élisabeth-Louise MICHEAU, morte sans alliance.

VI. Pierre-Louis MICHEAU DE GRANDCHAMPS, chevalier, né le 14 décembre 1756, fut maire de Chaource. Il épousa en 1798 demoiselle Françoise-Catherine PARENT DE CHASSY, d'une famille noble de Champagne et laissa de cette union le fils unique qui suit :

VII. Frédéric-Louis comte MICHEAU DE CHASSY et de Grandchamps, né à Troyes le 30 novembre 1798, membre du conseil général du département de l'Aube et ancien colonel de la garde nationale du canton de Chaource, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, a été reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) par bulles du 24 février 1845, et agrégé à la noblesse de Toscane au titre de comte, par lettres-patentes en date du 21 juin 1847. Il a épousé le 13 novembre 1825 demoiselle Aimée-Geneviève-Louise ALEXANDRE, dont il est veuf depuis le 12 février 1840. De ce mariage est issue :

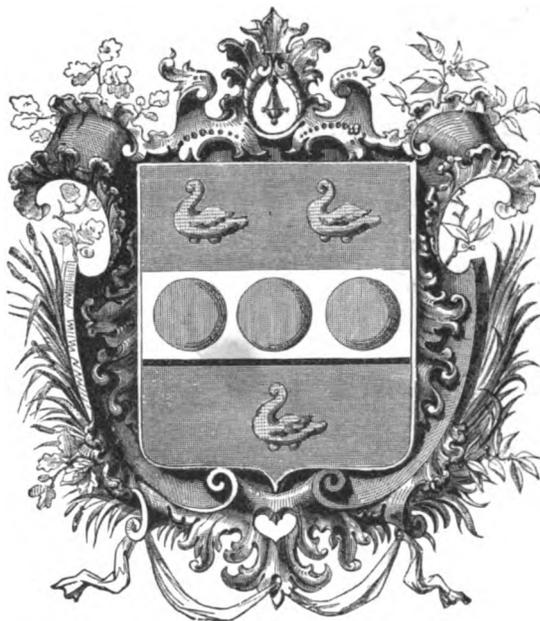
Aurélien-Louise MICHEAU DE CHASSY, née le 11 mars 1828.

MICHEL DE LA MORINERIE

DE DICONCHE

SAINTONGE.

BARONS DE SAINT-DIZANT, SEIGNEURS D'USSON, DE SAINT-FORT, DE DICONCHE,
DE BRESNEAU, DE BOUQUET, DE LA LANDE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois tourteaux de gueules, et accompagnée de trois merlettes d'or, 2 et 1. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux lions.*



ETTE famille jouit depuis longtemps en Saintonge des prérogatives de la noblesse. Suivant un mémoire certifié, au siècle dernier, par les principaux gentilshommes de cette province, elle s'est alliée aux maisons de Périgord, de La Rochefoucauld, Boscal de Réals, Bouet du Portal, de Brémond d'Ars, de Cumont, de la Garrigue, de Grailly, Le Veneur, de Bonsonge, de Montalembert, Rigaud de Vaudreuil, de Rippe de Beaulieu, de Valles, de Beaupoil de Saint-Aulaire et de Brie, de la Faye, Guyot du Repaire, de Bourdeille, Campet de Saujon, de Barberin, Coflin de Frédouville, de Luchet, de Meschinet, d'Amblimont.

La famille MICHEL a formé quatre branches dont plusieurs se sont éteintes; ces quatre

branches sont : celle de Saint-Dizant, celle de la Lande, celle de Saint-Fort et celle de la Morinerie de Diconche, la seule qui subsiste actuellement.

Les titres de cette famille ont été en partie adirés, lors des guerres de religion qui dévastèrent les pays d'Aunis et de Saintonge, ainsi que le déclarait M. Michel de Saint-Dizant, dans une lettre du 27 janvier 1774, adressée à M. de Garat, auquel il annonçait avoir en sa possession un mémoire certifié par les gentils hommes de Saintes et des environs, qui établit l'ancienneté et l'origine de la famille MICHEL, les services qu'elle a rendus, ainsi que ses alliances avec la meilleure noblesse de Saintonge et d'Angoumois.

Le premier personnage connu de cette famille est N. MICHEL DE LA LANDE, écuyer, conseiller et secrétaire ordinaire du grand Condé, dont il mérita la confiance. Il vivait encore en 1673, ainsi que le constate un mandement daté d'Utrecht, le 4 juin de ladite année, qui lui enjoint de se rendre, pour le service du prince, dans la seigneurie de Coutras.

Isaac MICHEL DE SAINT-FORT, écuyer, seigneur de Saint-Fort-sur-Gironde; Bresneau, Bouquet, Usson et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, conseiller du Roi, capitaine commandant des vaisseaux de Sa Majesté, épousa demoiselle Marguerite de MESCHINET, de la famille de Jacques de Meschinet, chevalier, seigneur de Beugnon, conseiller du Roi au siège présidial de Saint-Jean-d'Angély, en 1618. Il est mort en 1719, laissant, entre autres enfants, une fille mariée au marquis d'Amblimont.

N. MICHEL DE SAINT-DIZANT, seigneur et baron de Saint-Dizant, vivait en 1774.

La branche des seigneurs de la MORINERIE DE DICONCHE, la seule qui subsiste aujourd'hui, était représentée au commencement du XVII^e siècle, par :

Isaac MICHEL, écuyer, seigneur de la Morinerie, écuyer, seigneur de Diconche, qui, de son mariage avec demoiselle Catherine COTTARD, a laissé douze enfants, entre autres :

- 1^o Catherine MICHEL DE LA MORINERIE, mariée à Jean-Nicolas-Antoine de BOURDEILLE, né en 1740, conseiller du Roi au siège présidial de Saintes, mort en 1804 ;
- 2^o Joseph-Armand MICHEL DE LA MORINERIE, prêtre, mort en Espagne où il avait émigré ;
- 3^o Et Étienne, qui suit :

Étienne MICHEL DE LA MORINERIE, chevalier, seigneur de Diconche, né à Saintes le 3 août 1749, entra en 1772 dans les gardes du corps du Roi, compagnie de Beauvau, et se trouva aux fatales journées des 5 et 6 octobre 1789 et du 10 août 1792. De retour en Saintonge après la mort du Roi Louis XVI, il fut arrêté comme coupable d'avoir donné asile à deux prêtres proscrits pour refus de serment, comparut devant le tribunal révolutionnaire et fut incarcéré à Brouage. La mort de Robespierre lui rendit la liberté. A la rentrée des Bourbons il fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 21 juin 1814. Admis à la retraite en qualité de maréchal des logis des gardes du corps du Roi le 7 octobre 1814, il est mort le 29 octobre 1820. Il avait épousé en 1786, demoiselle Elisabeth-Charlotte-Pauline COFLIN DE FRÉDOUVILLE, fille de Charles-Armand Coffin de Frédoville, colon de Saint-Domingue, et de demoiselle de Campet de Saujon. Cette dernière était

filie de François de Campet, marquis de Saujon; et petite-fille de Charles-François de Campet, comte de Saujon, gouverneur du Pont-de-l'Arche, et de demoiselle Louise-Angélique de Barberin de Reignac. Le frère d'Élisabeth-Charlotte-Pauline de Coflin de Frédouville épousa demoiselle Aimée-Félicité de Beaupoil de Saint-Aulaire. La famille Campet de Saujon est alliée aux Boufflers, aux Comminges, aux Pimodan, aux Murray en Écosse, aux Beauvau, etc.

Étienne MICHEL DE LA MORINERIE a laissé de cette union, entre autres enfants :

- 1° Armand MICHEL DE LA MORINERIE DE DICONCHE, mort à vingt ans d'une chute de cheval;
- 2° Flavie-Élisabeth-Catherine-Aimée MICHEL DE LA MORINERIE DE DICONCHE, mariée à François NORMAND DE LA TRANCHADE, fils de Guillaume Normand de la Tranchade, écuyer, maréchal des logis des gardes du corps du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. On remarque parmi les personnes qui signèrent au contrat comme parents ou alliés : MM. de Bonsonge, de Pindray, Boscal de Reals, de la Garrigue, et de Grailly.
- 3° Eugène-Joseph, dont l'article suit;

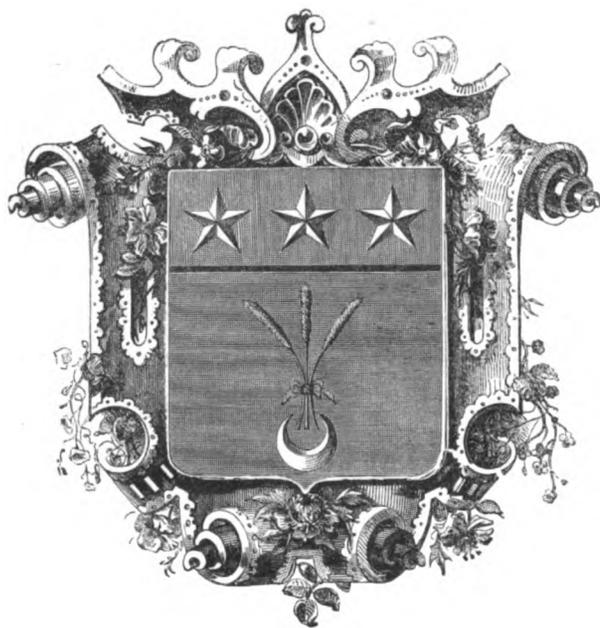
Eugène-Joseph MICHEL DE LA MORINERIE DE DICONCHE, né à Saintes le 10 septembre 1795, garde du corps du Roi, compagnie de Noailles, le 1^{er} juillet 1814, a épousé le 29 janvier 1822, à Paris, demoiselle Alexandrine-Eugénie-Claudine VIAL DE MACHURIN, fille de Jean-François Vial de Machurin, conseiller référendaire à la cour des comptes, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et de dame Alexandrine-Suzanne-Pauline Gay de la Tour de la Jonchère, issue d'une noble famille du Dauphiné. De ce mariage sont issus :

- 1° Charles-Léon MICHEL DE LA MORINERIE DE DICONCHE, né à Paris le 19 novembre 1822;
- 2° Marie-Émilie MICHEL DE LA MORINERIE DE DICONCHE, née à Paris le 2 juillet 1833;
- 3° Armand-Arthur MICHEL DE LA MORINERIE DE DICONCHE, né à Barbezieux le 23 mars 1835.

DE MILHAU

ROUERGUE, LANGUEDOC.

SEIGNEURS DE SAINT-MARTIN, DE LODIÈS, DE LA PEYRE, DE LA BOULBÈNE,
GOURJADE, LA COULIÉ, LAMBERT, ROQUERLON, DE LA BARONNIE DE
CAMBIAC ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à trois épis de mil empoignés d'or, accompagnés en pointe d'un croissant d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.* — **COURONNE :** *De Marquis.* — **SUPPORTS :** *Deux lions.*



RIGINAIRE du Rouergue, la famille de MILHAU, établie dans le haut Languedoc au XV^e siècle, est d'extraction chevaleresque, et jouit depuis une époque très-reculée de tous les privilèges réservés à la noblesse d'extraction.

Un jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 23 novembre 1669, l'a maintenue dans les prérogatives des anciens gentilshommes « comme issue de noble race et lignée », et ce fait suffit pour démentir l'assertion de M. de Courcelles, qui, dans le tome II de son *Dictionnaire de la Noblesse*, prétend que la famille de MILHAU a acquis la noblesse par le capitoulat de Toulouse, en 1707 et 1713. Cette erreur est d'ailleurs réfutée

surabondamment par les documents que nous avons eus sous les yeux pour rédiger la présente notice, et dont la plupart sont mentionnés dans le jugement de maintenue.

Depuis son établissement dans le haut Languedoc, la famille de MILHAU y a possédé d'importantes seigneuries, entre autres celles de Saint-Martin, de la Boulbène, de Gourjade, de Carlat.

Elle s'est constamment alliée à des familles nobles, notamment à celles de Riquet de Bonrepos, de laquelle est issue l'illustre maison de Riquet de Caraman, de la Rosserie, de Boucherimbaud, de Pousseyre, d'Estournette, de Bonnafous, de Gardia, de Calvayrac, de Portes, de Pechcalvel, de Paraza, de Roquefère.

Elle a donné à l'armée un grand nombre d'officiers distingués, dont un fut tué à la bataille de Pavie, deux à celle de Guastalla et un à Orthez, plusieurs lieutenants-colonels de cavalerie, des majors d'infanterie, des capitaines de toutes armes, tous chevaliers de Saint-Louis, et, en 1788, un lieutenant des maréchaux de France.

On trouve trois de ses membres, le comte de MILHAU, le comte Charles de MILHAU et le vicomte de MILHAU, sur la liste imprimée des gentilshommes de Languedoc qui signèrent en ces qualités, en 1788, le mémoire sur le droit réclamé par la noblesse de cette province de nommer ses députés aux États-Généraux du royaume.

Cette position élevée et la possession immémoriale de la noblesse ont donné lieu de penser que les seigneurs de ce nom descendent d'une branche cadette des anciens vicomtes de Milhau, en Rouergue, issus eux-mêmes des comtes de Toulouse. Ce qu'il y'a de certain, c'est que la branche cadette de ces vicomtes, établie dans le Rouergue longtemps après l'extinction de leurs aînés, figurent dans les documents historiques (1) jusqu'au moment où commence la filiation des seigneurs de Milhau actuellement existants.

Le jugement de maintenue de 1668 établit régulièrement cette filiation depuis noble Jean de MILHAU, écuyer, qui vivait dans la seconde moitié du XV^e siècle et testa le 8 août 1503. Il laissa de son mariage avec demoiselle Catherine de la Rosserie un fils nommé Bernard de MILHAU, tige des diverses branches de cette famille qui étaient représentés au siècle dernier par Jean-Joseph-François, marquis de MILHAU; Pierre-Joseph, comte de MILHAU; Marie-Augustin, vicomte de MILHAU, et Charles, comte de MILHAU, mort sans postérité.

La descendance des trois branches subsistantes est établie comme il suit :

PREMIÈRE BRANCHE.

Jean-Joseph-François, marquis de MILHAU, décédé laissant deux fils :

- 1^o Amédée de MILHAU;
- 2^o Auguste de MILHAU, qui a un fils :
Raymond de MILHAU.

1. Géraud de MILHAU, chevalier, vivant à la fin du XII^e siècle, eut pour fils Bernard de MILHAU, chevalier, présent à un hommage rendu à Raymond VII, comte de Toulouse, par Malfred de Castelnau, en 1237. Raymond de MILHAU était archidiacre d'Agen en 1251. (Voyez *Histoire de Languedoc*, tome III, pages 382 et 490.)

DEUXIÈME BRANCHE.

Pierre-Joseph, comte de MILHAU, qui a laissé trois fils, savoir :

1° Jules, comte de MILHAU, décédé père de quatre garçons :

- A. Béranger de MILHAU ;
- B. Gilbert de MILHAU ;
- C. Gabriel de MILHAU ;
- D. Ferdinand de MILHAU ;

2° Gabriel, vicomte de MILHAU, qui a deux fils, savoir :

- A. Léopold de MILHAU ;
- B. Henri de MILHAU ;

3° Lucien, chevalier de MILHAU, père de :

- A. Richard de MILHAU.

TROISIÈME BRANCHE.

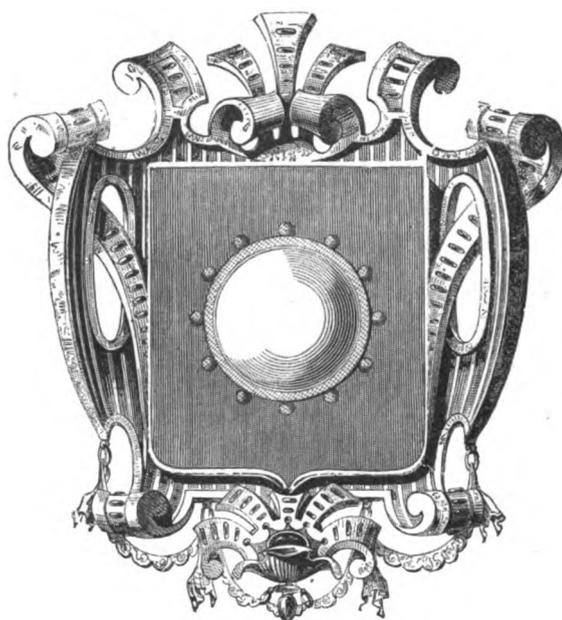
Marie-Augustin, vicomte de MILHAU, décédé laissant quatre fils, savoir :

- 1° Théodore de MILHAU ;
 - 2° Félix de MILHAU, père de : Théodore de MILHAU ;
 - 3° Léon de MILHAU ;
 - 4° Auguste de MILHAU.
-

MIRON

ITALIE, ROUSSILLON, PARIS, ORLÉANAIS.

SEIGNEURS ET BARONS DE CRÉMAILLES, SEIGNEURS DE BEAUVOIR, LINIÈRES, LE TREMBLAY, BONNES, GILLEVOISIN, L'HERMITAGE, CHENAILLES, CONCIRE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De gueules, au miroir d'argent arrondi, pommeté et cerclé d'or.* — COURONNE : *De Comte.* — SUPPORTS : *Deux aigles.*



La famille MIRON, autrefois MIRO, est originaire du royaume de Naples, où elle occupait dès les temps les plus reculés un rang distingué dans la haute noblesse, comme l'attestent les principaux héraldistes italiens, entre autres Joseph Campanile et Blaise Aldimari, qui font remonter sa filiation jusqu'à l'année 995, en s'appuyant sur des documents authentiques conservés aux archives *della Zecca*, à Naples.

Un des membres de cette ancienne famille ayant quitté l'Italie vers le commencement du XV^e siècle, s'établit d'abord dans la ville de Perpignan, en Roussillon, qui appartenait alors à l'Espagne, circonstance qui a causé sans doute l'erreur que plusieurs écrivains ont commise en supposant cette maison originaire de

ce dernier pays. C'est de Perpignan que sont sorties les différentes branches françaises de la famille Miron, dont les deux principales se sont établies, l'aînée à Paris, où elle s'est éteinte, la cadette à Orléans, où elle s'est perpétuée avec distinction jusqu'à ce jour.

L'une et l'autre de ces branches, subdivisées en plusieurs rameaux, ont produit un très-grand nombre d'hommes éminents dans l'Église, dans la magistrature, dans l'administration, dans les armées, dans les conseils de nos Rois. Nous citerons entre autres :

Gabriel MIRON, évêque de Nevers au XV^e siècle.

Charles MIRON, évêque d'Angers, puis archevêque de Lyon, qui prononça l'oraison funèbre de Henri IV et représenta le clergé aux États-Généraux de 1614.

Robert MIRON, chevalier, seigneur du Tremblay, prévôt des marchands de Paris, président du tiers-état aux États-Généraux de 1614, ambassadeur en Suisse, puis intendant général de la province de Languedoc.

François MIRON, chevalier, seigneur de Bonnes et de Gillevoisin, maître des requêtes, président au grand conseil, lieutenant civil, puis, en 1604, prévôt des marchands. Il s'illustra dans cette dernière charge par son courage à soutenir, dans des circonstances graves et difficiles, les droits de la cité et les intérêts du peuple, et par les soins éclairés qu'il apporta à l'embellissement de la capitale. On sait que, entre autres monuments, il fit élever, ou du moins achever la façade actuelle de l'Hôtel de Ville. L'administration de François MIRON a laissé à Paris des souvenirs impérissables. On se rappelle qu'une rue voisine de l'Hôtel de Ville a reçu son nom il y a quelques années.

La famille Miron compte en outre un chancelier de Bretagne, des gouverneurs de villes, plusieurs conseillers d'état, un grand maître des eaux et forêts, un contrôleur général des monnaies, un grand nombre de présidents et de conseillers au parlement de Paris, au grand conseil, à la chambre des comptes, et plusieurs chevaliers de l'ordre de Malte.

Elle a possédé de nombreuses et importantes seigneuries parmi lesquelles il nous suffira de citer la baronnie de Crémailles et les terres et fiefs nobles de Beauvoir, Linières, le Tremblay, Bonnes, Gillevoisin, l'Hermitage, la Ferrière, Lachault, Brie-sur-Marne, Malabry, Chenailles, Concire, Pont-le-Roy, la Motte, les Bordes, Poisioux, les Ormeaux.

Ses principales alliances sont avec les familles d'Alexandrie, des princes de Somma en Italie, de Fortia, de Mondoucet, de Morvilliers, de Hue de Courson, de Gouffier, Le Fèvre de Caumartin, d'Estouteville, de Pommereu, Brisson, Le Berruyer, de Boislandry, du Coudray, Colas des Francs, Baguenault, de Loynes, Seurrat de Belair, d'Aussy.

La branche établie dans l'Orléanais, et qui est la seule subsistante aujourd'hui, a pour auteur Robert, dont l'article suit, et qui forme le cinquième degré de la filiation depuis François MIRO ou MIRON, chevalier, lequel ayant quitté Naples, sa patrie, par suite de circonstances politiques, vint résider à Perpignan vers 1425.

V. Robert MIRON, chevalier, seigneur de Chenailles, près d'Orléans, troisième fils de François Miron, premier médecin de Henri II, et de Geneviève de Morvilliers. Il exerça suc-

cessivement les fonctions de maître des comptes, de contrôleur général des finances et d'intendant des ordres du Roi.

De son mariage avec damoiselle Marie VALLÉE DE CHENAILLES, il laissa un fils nommé Claude, dont l'article suit :

VI. Claude MIRON, chevalier, fut revêtu de la charge de prévôt de la maréchaussée d'Orléans, suivant lettres de provision de Henri III, enregistrées à la connétablie le 11 octobre 1586. On sait que, conformément aux ordonnances de Charles IX et de Henri III, il fallait alors, pour exercer cette charge, prouver par titres qu'on était *gentilhomme et de qualité noble*. Claude MIRON avait épousé, avant 1576, dame Guillemette CHAUVREUX, veuve en premières noces de Jean Texier, écuyer, seigneur de Moussy. Il a laissé de ce mariage deux fils, savoir :

- 1° Jean-Louis, qui suit;
- 2° Jean MIRON, écuyer.

VII. Jean-Louis MIRON, écuyer, épousa, par contrat du 10 juin 1607, damoiselle Rose LE GENDRE, et mourut le 18 février 1631, ayant eu de cette union, outre deux filles :

VIII. Louis MIRON, écuyer, marié, le 17 janvier 1633, à damoiselle Suzanne MARIETTE, fille de noble Robert Mariette, et qui descendait par les Amanjou et les Alleaume, de la sœur du célèbre Alain Chartier, secrétaire d'état sous Charles VI et Charles VII, et fondateur du collège de Boissy, à Paris, en faveur des descendants de sa sœur, mariée à Ferry Alleaume. De ce mariage sont issus :

- 1° Philippe, dont l'article suit;
- 2° Guillaume MIRON, écuyer, marié, le 8 septembre 1678, à damoiselle Anne LE VASSOR, fille de N... Le Vassor, écuyer, seigneur de Frouville, de laquelle il eut, outre trois filles mortes sans alliance :
Guillaume MIRON, écuyer, né le 26 mai 1682, et qui passa, en 1708, à Saint-Domingue, puis à la Martinique, où il épousa, le 19 janvier 1710, demoiselle Catherine LE CLERC. Il est mort à l'île de la Grenade, le 5 septembre 1751, ne laissant que des filles, dont l'une a épousé M. de GANNES, fils du gouverneur de la Grenade.
- 3° Joseph MIRON, écuyer, seigneur de Concire, né à Orléans le 24 octobre 1654, compris au rôle des gentilshommes de l'Orléanais pour la convocation du ban et de l'arrière-ban, suivant procès-verbal du 16 janvier 1690, et qui n'a point laissé de postérité masculine;
- 4° Robert MIRON, écuyer, qui n'a également laissé qu'une fille, mariée à Jean-Baptiste LE BERCHE, écuyer;
- 5° Jean MIRON, prêtre, qui, par deux testaments des 22 avril et 3 août 1703, légua sa bibliothèque aux Pères de la mission de Paris, avec des fonds d'entretien, à la charge de la rendre publique;
- 6° Suzanne MIRON, mariée, en 1649, à noble Jean de BEAUSSE, écuyer.

IX. Philippe MIRON, 1^{er} du nom, écuyer, épousa, le 14 février 1661, damoiselle Marie de LOYNES, fille de noble Antoine de Loynes, d'une des familles les plus distinguées de l'Orléanais, qui avait le titre de *chevalier* et possédait d'importantes seigneuries. M. Louis de Loynes était, au moment de la révolution, maréchal des camps et armées du Roi et che-

valier de Saint-Louis. C'est à cette maison qu'appartient M. de Loynes, aujourd'hui membre de la Chambre des députés.

De ce mariage sont issus :

- 1° Philippe, qui suit ;
- 2° François MIRON, écuyer, seigneur de Pont-le-Roy, auteur de la branche des seigneurs de ce nom, représentée de nos jours par M. MIRON, président du tribunal de première instance d'Orléans.

X. Philippe MIRON, II^e du nom, écuyer, né à Orléans le 24 juillet 1663, épousa, le 17 février 1688, noble damoiselle Marie-Anne VAN DE BERGUE, et laissa de ce mariage, entre autres enfants :

- 1° Antoine MIRON, écuyer ;
- 2° Guillaume MIRON, écuyer ;
- 3° Jean-Baptiste MIRON, écuyer, marié : 1° à demoiselle Hélène-Élisabeth de COGNOU, morte sans postérité ; 2° à demoiselle Claude LHULLIER DES COUDREUX, dont il a eu plusieurs enfants ;
- 4° Pierre MIRON, écuyer, marié, le 14 mai 1733, à demoiselle Élisabeth-Françoise-Jacqueline du COURDRAY, dont il a eu :
 - A. N... MIRON, écuyer, seigneur de Poisioux ;
 - B. C. Et deux filles, mariées, l'une à M. BAGUENAUT, l'autre à M. COLAS DES FRANCS ;
- 5° Jacques, dont l'article suit ;

XI. Jacques de MIRON, écuyer, épousa à Orléans, par contrat du 30 juin 1737, demoiselle Marie-Claude FABUS, dont il a eu, entre autres enfants :

XII. Charles-Euverte MIRON, écuyer, seigneur des Ormeaux, né à Orléans le 13 mars 1749, marié, le 3 mai 1779, à demoiselle Élisabeth SEURRAT DE BELAIR, dont il a eu :

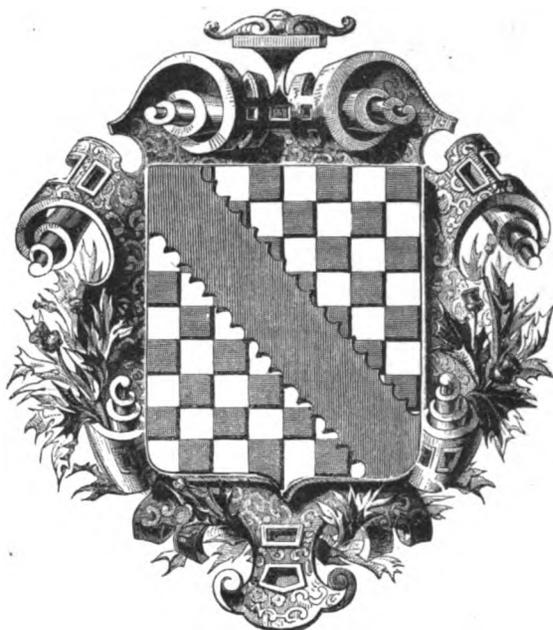
XIII. Jacques-Charles-Miron-Casimir MIRON, écuyer, chef actuel de nom et d'armes de sa famille, né à Orléans, en 1785. Il s'est marié deux fois, et a épousé en secondes noces, le 19 mars 1813, demoiselle Marie-Antoinette d'Aussy. De ce mariage sont issus :

- 1° Charles MIRON, écuyer, prêtre-chanoine, né à Pithiviers le 14 mars 1814 ;
- 2° Louis-Ernest MIRON, écuyer, ancien officier de cavalerie, né à Pithiviers le 21 avril 1816 ;
- 3° Jean-Adolphe MIRON, écuyer, né à Pithiviers le 11 juillet 1823.

DE MONTIGNY

CHAMPAGNE.

MARQUIS DE MONTIGNY, VICOMTES DE DREUX, BARONS DE LA COUDRAYE, SEIGNEURS DES HATTES, DE LA HAUTE-FERRIÈRE, DE LA DAUTRÉ, DE PLANCY, MONTBAUDRAN, CHOULLOT, SEICHAMP, LE MESNIL, PEREUX, LONGPRÉ, HANGEST, LE VERGER, SAUGEVILLE, SOURS, PONNAISSANT, PINABEAUX, LA TOUCHE-HERSAN, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : Échiqueté d'argent et d'azur, à la bande engrelée de gueules, brochante. — COURONNE : De Marquis. — SUPPORTS : Deux griffons.



La maison de MONTIGNY, une des plus anciennes de Champagne, a reçu son nom de la terre de Montigny qu'elle possédait dans cette province depuis une époque très-reculée.

Illustrée dès le XIII^e siècle par la vaillance de Galon de MONTIGNY, chevalier renommé qui portait la bannière de France à la bataille de Bouvines, où il eut la gloire de sauver la vie au Roi Philippe-Auguste, cette famille n'a pas cessé depuis lors de servir dans les armées de nos Rois. On compte parmi ses membres, des ambassadeurs, un chef d'escadre, un vice-amiral, plusieurs lieutenants généraux, des gouverneurs de villes et de places fortes, des

maréchaux de camp, des chevaliers de l'ordre du Roi, gentilshommes et pages de la Chambre, des maîtres d'hôtel de S. M., des commandeurs et chevaliers de Malte et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Ses alliances ont été constamment prises dans les premières familles de la noblesse. Celle qu'elle a contractée avec la maison Quinquet de Montifaut, l'a fait descendre en ligne directe féminine de la maison royale de France, par la branche de Courtenay. Parmi les autres maisons auxquelles elle s'est unie, on peut citer celles de Cameron, du Lys, de Canillac, de Racault, Séguier de la Verrière, de Moncquois, de Ribe, de Dangeal, de Boulainvilliers, de Pardieu, marquis d'Avremesnil, de Canaye, de la Forest, de Lenfernat, de Brilhac, de Loyac, Lejay, du Bellay du Plessis, de Plantières, de Taillevis de Périgny, du Château, Guyon de Montlivault, Devezeaux, marquis de Rancogne, de Trémault, de la Blotinière, Salmon du Chastellier, de Noireterre.

Outre la seigneurie de Montigny dont elle a reçu son nom, cette maison a possédé la vicomté de Dreux, la baronnie de la Coudraye, les terres des Hattes, de la Haute-Ferrière, de la Dautré, de Plancy, Montbaudran, Choulot, Seichamp, le Mesnil, Pereux, Longpré, Hangest, le Verger, Saugeville, Sours, Ponnaissant, Pinabeaux, la Touche-Hersan, et un grand nombre d'autres fiefs nobles.

Elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction chevaleresque par arrêt du conseil donné à Paris, le 28 avril 1667.

La filiation régulière et non interrompue de la maison de MONTIGNY est établie sur titres et documents authentiques, depuis Jean de MONTIGNY, écuyer, seigneur dudit lieu, qui florissait à la fin du XV^e siècle, et fut marié à damoiselle Jeanne de CAMARON.

Dans l'impossibilité d'énumérer ici tous les personnages éminents qu'on trouve parmi les descendants de Jean de MONTIGNY, nous nous bornerons à signaler quelques-uns des plus remarquables.

Charles de MONTIGNY, un des petits-fils de Jean, fut reçu chevalier de Malte en 1549 et commandeur de Ville-Dieu ;

Edme de MONTIGNY, I^{er} du nom, son frère aîné, seigneur de Montigny et des Hattes, périt à la bataille de Saint-Laurent, le 10 août 1557. Il avait épousé par contrat du 5 février 1553 damoiselle Françoise QUINQUET DE MONTIFAUT, fille de Guillaume Quinquet, écuyer, seigneur de Montifaut, et de dame Edmée de Courtenay, de la maison royale de France, fille de Pierre de Courtenay, chevalier, seigneur de la Ferté-Houpière, descendant direct au IX^e degré du Roi Louis le Gros. Les enfants issus de cette union ont continué jusqu'à nos jours la filiation de la famille de Montigny.

Edme de MONTIGNY, II^e du nom, fils du précédent, écuyer, seigneur de Montigny, de Plancy, de Montbaudran et de Choulot, était gentilhomme de la Reine Marguerite de Navarre et son premier écuyer. Il épousa en 1574, damoiselle Gabrielle du Lys, fille de Michel du Lys, seigneur de Choulot, et de Claude de Canillac.

Guillaume de MONTIGNY, II^e du nom, leur fils aîné, chevalier, seigneur de Montigny en Champagne, de Chouillot et de Seichamp en Nivernais, fut chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur des villes de Château-Thierry, de Ham, et de Dieppe en 1619, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1624, ambassadeur en Suisse l'année suivante, et commandant des troupes du Limousin et de la haute et basse Marche en 1638.

Joseph de MONTIGNY, frère puîné du précédent, chevalier de Malte, commandeur de Montegar et de Moisy, contribua comme capitaine de vaisseau à la victoire remportée en 1622, par l'armée navale sous les ordres de M. de Guise, contre la flotte des Rochellois. Plusieurs autres actions d'éclat lui valurent le grade de chef d'escadre, puis celui de vice-amiral. A la tête de la flotte française il couvrit l'armée royale qui, en 1638, reprit les îles de Lérins, et alla incendier le port de Carita à la vue de l'armée navale espagnole. Plus tard il commanda une partie de l'armée de terre, comme maréchal de camp, au siège de Tarragone où il fut blessé, et ensuite comme lieutenant général au siège d'Orbitelle. Sa mort couronna dignement une vie toute dévouée au service de l'État. Il fut tué à l'avant-garde de l'escadre qu'il commandait, le 17 décembre 1655.

Philippe de MONTIGNY, fils aîné de Guillaume II, et neveu de Joseph, est qualifié chevalier vicomte de Dreux, baron de la Coudraye, seigneur de Péreux, de Ponnaissant, de Longpré, de Hangest et du Verger; successivement capitaine des gardes du duc de Longueville, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, maréchal des camps et armées de S. M., il se distingua particulièrement au siège de Salsède, et au mémorable passage du Rhin, et exerça, après Guillaume de MONTIGNY son frère puîné, les fonctions de gouverneur de Dieppe. Il mourut le 5 septembre 1675 au château de Dieppe qu'il avait commandé pendant trente-cinq ans.

Guillaume-Antoine de MONTIGNY, arrière-petit-fils de Philippe, chevalier, seigneur de Péreux, la Touche-Hersan, Drouilly et autres lieux, écuyer du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, écuyer ordinaire de madame Victoire de France, cornette au régiment de Sassenage, cavalerie, épousa, le 17 novembre 1744, demoiselle Angélique-Louise du BELLAY, de la noble et ancienne maison de ce nom, fille de Paul du Bellay, chevalier, seigneur de Drouilly, et de Louise-Geneviève de Marescot. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

- 1^o Gaston-Louis-Guillaume, qui suit;
- 2^o Jean-Baptiste-Jérôme-Antoine de MONTIGNY, reçu chevalier de Malte le 15 juillet 1752;
- 3^o Guillaume-Louis de MONTIGNY, reçu chevalier de Malte le 4 avril 1780;
- 4^o Victoire, baron de MONTIGNY, filleul du comte de Provence (depuis Louis XVIII) et de madame Victoire de France, fille de Louis XV.

Gaston-Louis-Guillaume de MONTIGNY, vicomte de Dreux, chevalier, né le 22 juin 1750, premier page du Roi en 1771, capitaine de cavalerie au régiment de Noailles en 1772, reçu chevalier honoraire de Saint-Jean de Jérusalem par bulle du 22 août 1819, avait épousé, le 4 février 1778, demoiselle Marie-Geneviève de TAILLEVIS DE PÉRIGNY, fille de messire

Hercule-Charlemagne de Taillevis, seigneur de Périgny, et de dame Geneviève de Tissard de Jupeaux. De ce mariage sont issus :

- 1° Gaston-Louis-Guillaume-Joseph, qui suit;
- 2° Philippe-Auguste, comte de MONTIGNY, ancien officier supérieur dans la garde royale, chevalier des ordres de Saint-Jean de Jérusalem, de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne ;
- 3° Théodore-Henri, vicomte de MONTIGNY, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion-d'Honneur ;
- 4° Louise-Élisabeth de MONTIGNY, mariée à Éléonore-François-de-Sales GUYON, comte de MONTLIVALT, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Louis ;
- 5° Marie-Hélène de MONTIGNY, mariée à Charles DEVEZEAUX, marquis de RANCOGNE, ancien officier supérieur de la garde royale, chevalier des ordres de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand ;
- 6° Marie-Charlotte de MONTIGNY, mariée à Charlemagne de TRÉMAULT DE LA BLOTINIÈRE.

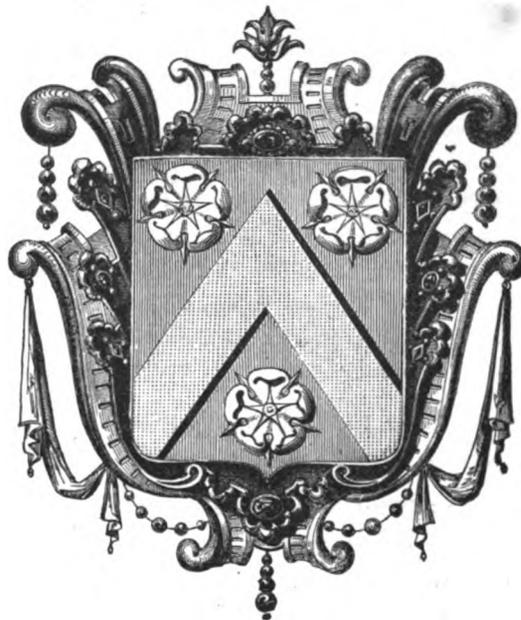
Gaston-Louis-Guillaume-Joseph, marquis de MONTIGNY, ancien capitaine de cavalerie, a épousé demoiselle Marie-Angélique SALMON DU CHASTELLIER, d'une maison de noblesse chevaleresque, originaire du Vendômois, fille de Charles-Pierre-Léonar-Salmon, marquis du Chastellier, et de Marie-Ursule-Henriette de Gourdeau de Saint-Cyr. De ce mariage sont issus :

- 1° Gaston-Charles, comte de MONTIGNY ;
- 2° Alfred, chevalier de MONTIGNY ;
- 3° Charles-Ferdinand, vicomte de MONTIGNY, marié à demoiselle Élisabeth-Aglé de NOIRETERRE, dont il a une fille :
 Marie-Geneviève de MONTIGNY ;
- 4° Palamède, baron de MONTIGNY ;
- 5° Georgette de MONTIGNY ;
- 6° Angèle de MONTIGNY.

LE MOYNE

NORMANDIE ET MARCHE.

SEIGNEURS DE BIVILLE, DES FLÈCHES, D'AVIRON, DE LA TRÉBARDIÈRE, DES VINGNELLES ET DU CROSET.



ARMES : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent. —*
COURONNE : *De Comte.*



RIGINAIRE de Normandie, où elle a été maintenue dans sa noblesse d'extraction par deux jugements rendus, l'un au mois de septembre 1668, l'autre au mois d'octobre de la même année, la famille **LE MOYNE DE LA TRÉBARDIÈRE** est connue depuis la fin du XV^e siècle, parmi les plus distinguées de cette province.

Ses principales alliances sont avec les familles de Suhart, du Bosc, Arnois, Poutrel, de Theufles, du Hail, de la Bussière, de Marcoul de la Prévotière, Vergne de Lavaud, Pelletier des Bouchards, Rouyère de la Rochette, Poncet de la Rivaille, et Thomas de Lazardet.

Elle s'est divisée en deux branches, dont l'une, celle des seigneurs de Biville, des Flèches et d'Aviron, a été maintenue dans sa noblesse à deux époques différentes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et l'autre, celle des seigneurs de la Trébardière, qui fait plus particulièrement l'objet de la présente notice, est allée s'établir dans la Marche, où elle a continué sa descendance jusqu'à nos jours.

Le premier auteur connu de cette famille est :

I. Jean **LE MOYNE**, vicomte de Rouen en 1446, lequel eut pour fils :

II. Guillaume LE MOYNE, conseiller de la ville de Rouen en 1464, mort en 1479, laissant de sa femme, damoiselle Marguerite du Bosc, fille de Guirout du Bosc, le fils qui suit :

III. Louis LE MOYNE, écuyer, seigneur d'Aviron, résidait en la paroisse de ce nom, élection d'Évreux, sergenterie de Broville, lorsqu'il fut confirmé dans sa noblesse, en 1523. Il a laissé :

IV. Jacques LE MOYNE, écuyer, seigneur de Biville, conseiller au parlement de Rouen, qui épousa, vers 1575, damoiselle Jacqueline SUHART, d'une très-ancienne famille de la Normandie. De ce mariage est issu, outre un fils entré dans les ordres :

V. Jean LE MOYNE, écuyer, seigneur de Biville et des Flèches, marié en 1610 avec damoiselle Anne HARNOIS ou ARNOIS, fille de noble Charles Harnois, seigneur des Blancques, et de Suzanne le Bailleul, de laquelle il eut trois enfants, savoir :

1° Jean-Maximilien LE MOYNE, écuyer, seigneur de Biville, marié à damoiselle Catherine POUTREL ;

2° Charles-Henri LE MOYNE, écuyer, seigneur de Biville et des Flèches, qui épousa, en 1632, noble damoiselle Françoise de THEUFLES, fille de N... de Theufles, écuyer, qui le rendit père de :

Pierre LE MOYNE, écuyer, seigneur de Biville, demeurant paroisse de Saint-Germain, élection d'Arques. C'est lui qui produisit les titres de famille pour prouver sa noblesse d'ancienne extraction, et obtint le jugement de maintenue rendu par les commissaires du Roi au mois d'octobre 1668. On ignore s'il a été marié et s'il a laissé postérité ;

3° Pierre, qui suit :

VI. Pierre LE MOYNE, écuyer, seigneur des Vingnelles, épousa sa cousine, damoiselle Marie LE MOYNE, de laquelle il eut le fils qui suit :

VII. Jean LE MOYNE, écuyer, seigneur de la Trébardière, qui habitait Colonge, dans la généralité de Rouen, en l'année 1666, avant de quitter la Normandie, pour aller s'établir dans la Marche ; il s'allia avec damoiselle Anne du HAIL, fille de Nicolas du Hail de Lalie et de dame Madeleine Coru. De ce mariage est issu :

VIII. François LE MOYNE DE LA TRÉBARDIÈRE, demeurant au château du Mont, paroisse de Noth, en Poitou, marié le 11 avril 1711 avec demoiselle Marie OLIVIER, qui le rendit père de :

IX. Sébastien LE MOYNE DE LA TRÉBARDIÈRE, demeurant à Naillao, lequel épousa, par contrat du 15 février 1733, demoiselle Marie de la BUSSIÈRE, fille de messire Michel de la Bussièrre, seigneur du Crozet ; il eut de cette alliance, entre autres enfants :

X. François-Jean-Baptiste LE MOYNE, seigneur du Croset, marié, en 1769, avec demoiselle Marie-Anne MARCOUL DE LA PRÉVOTIÈRE, fille de messire N... Marcoul de la Prévotière, ancien cheveu-léger, seigneur de Montmayer, et de dame Sylvain de Brimord. De cette union sont issus cinq enfants, savoir :

1° Françoise-Adélaïde LE MOYNE, mariée, en 1794, avec M. PELLETIER DES BOUCHARDS (d'Aigurande).

2° François-Philippe LE MOYNE DU CROSET, qui a épousé demoiselle Marguerite VERGNE DE LAVAUD, de laquelle il a plusieurs enfants :

3° Jean-Augustin LE MOYNE, non marié ;

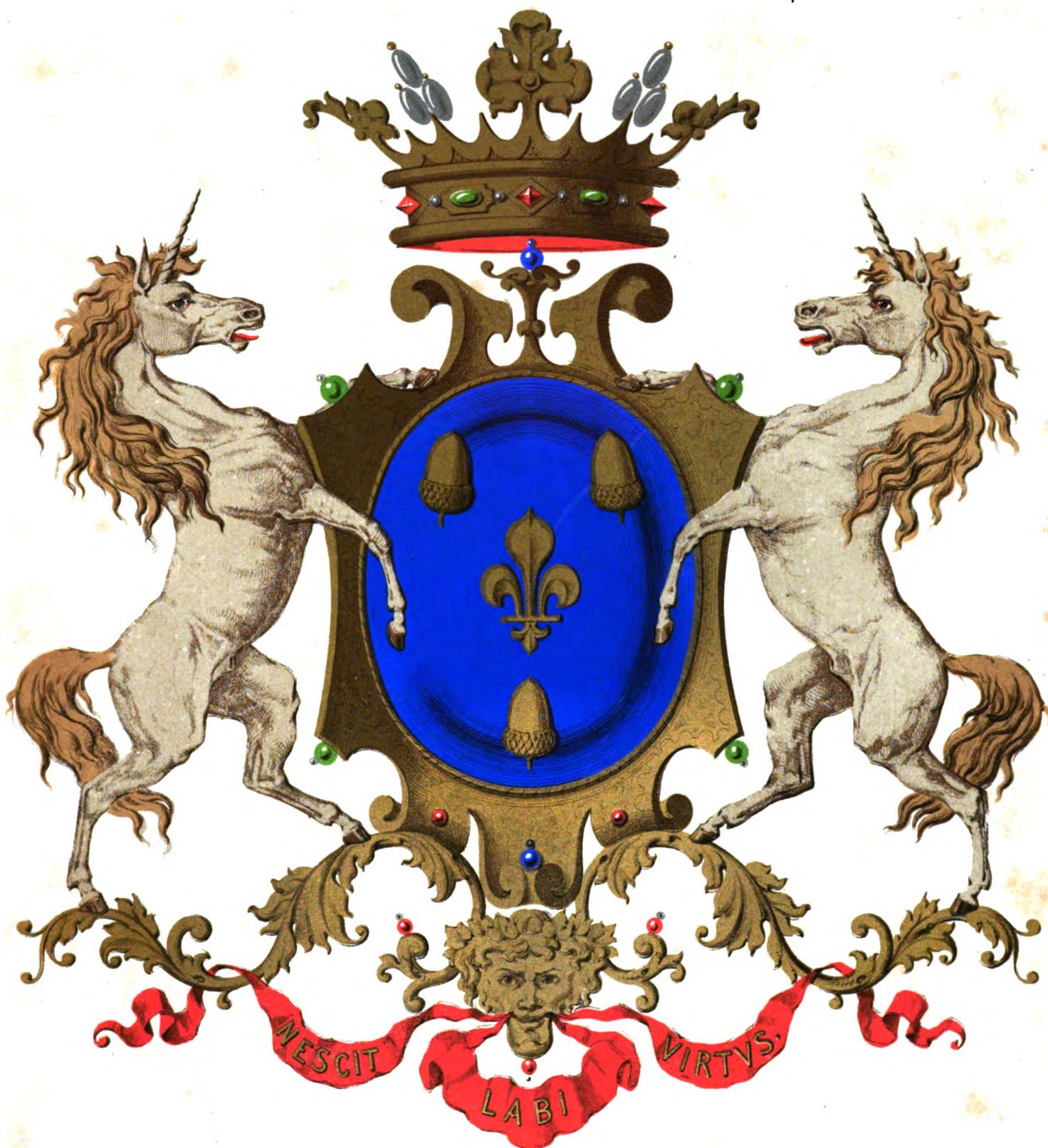
4° Michel-Antoine LE MOYNE DES FORGES, marié, en 1809, avec demoiselle N... ROUYÈRE DE LA ROCHETTE, qui l'a rendu père de plusieurs enfants, dont deux fils :

A. Paul, marié, en 1837, à demoiselle Zoé DANÉ DE SALIGNY, de laquelle il a plusieurs enfants ;

B. Arsène, marié, en 1838, à demoiselle Céline PONCET DE LA RIVAILLE ;

5° François-Victor LE MOYNE DE LA VERGNE, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller à la cour royale de Limoges, a épousé, en 1813, demoiselle Marie-Madeleine-Sophie THOMAS DE LAZARDET, fille de M. François Thomas de Lazardet et de dame Marie-Hyacinthe Mosnier de Montcheny. De cette union sont issues deux filles mortes en naissant.

MOREL .



APTOSIS CAMBRESIS ET PICARDIE .

MOREL

CAMBRÉSIS, ARTOIS, PICARDIE.

VICOMTES DE MOREL, DE VINDÉ, BARONS DE FOUCAUCOURT, SEIGNEURS DE BONCOURT.

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES RAPPORTÉS CI-APRÈS :

ARDOUVILLE.	HANGEST.	LA MOTTOYE.
ATTILLY.	HAZIN.	OUTREBOIS.
BAZENTIN-LE-GRAND.	HEBESCOURT.	PERTIN.
BÉCORDEL.	HERIVAL.	POMERY.
BOISTIROUX.	LA HÉTROYE.	POULLENCOURT.
BONCOURT.	LA HOUSOYE.	PROYART.
LE BRICOT.	LÉCALUS.	QUENNEZY.
CATHEVILLE.	LERIGNY.	VEREIGNES.
COURTAVANT.	LONGUEVAL.	VILLAMBRAY.
CRESMERY.	LE MEIX.	VILLERS-GUILLAIN.
EISSIGNY.	MISERY.	VINDÉ.
ESTRAILLIER.	MONTIGNY.	
FOUCAUCOURT.	LA MOTTE.	

ARMES : *D'azur, à trois glands d'or renversés, posés 2 et 1, et une fleur de lis du même (1) en abîme.* — SUPPORTS : *Deux licornes.* — COURONNE : *De Marquis.* — CIMIER : *Une licorne issante.* — DEVISE : *Nescit labi virtus.*



TABLIE, au commencement du XIII^e siècle, dans le Cambrésis, la maison de MOREL était renommée dès cette époque pour l'ancienneté de sa noblesse et l'illustration de son origine. Les chroniques de la ville de Guines, près Calais, la font descendre des anciens sires de Fauquembergues, en Artois, lesquels étaient issus de Baudoin *Bras-de-Fer*, en faveur duquel l'Empereur Charles le Chauve érigea la Flandre en comté, l'an de grâce 863, en lui accordant pour femme sa fille Judith qu'il avait enlevée. Quoi qu'il en soit de cette origine, il est constant que lorsque Guillaume MOREL vint en Cambrésis, pour

4. Philippe MOREL, II^e du nom, lieutenant d'une compagnie de cent lances (cinq cents hommes), déploya tant de valeur à la bataille de Fournoue, en la présence du Roi Charles VIII, que ce prince, pour en perpétuer la mémoire, lui octroya, par lettres du 14 janvier 1495, d'ajouter une *fleur de lis d'or* à ses armes. Depuis cette époque, les descendants de Philippe de MOREL ont toujours porté : *D'azur, à trois glands d'or renversés, et une fleur de lis du même en abîme.* Les branches des seigneurs de Boistiroux et de Vindé ont brisé ces armes : *D'un chef d'argent, chargé d'une aigle de sable au vol abaissé.*

occuper les fonctions de capitaine du château de Walincourt, auxquelles il avait été nommé par le Roi Saint Louis, il était réputé être d'une race ancienne : son épitaphe, qui se voyait encore à Saint-Aubert de Cambrai en 1789, en fait foi.

Cette maison a contracté des alliances avec les familles les plus anciennes et les plus illustres de la noblesse de France, parmi lesquelles nous citerons celles de :

D'AILLY.	LE FÈVRE DE SORMONT.	DE MONTLÉART.
D'AINVILLE.	DE FLERS.	DE NAUROY.
D'AMIENS.	DE LA FONTAINE-SOLARE.	NEUFVILLE.
D'AUBÉ DE BRAQUEMONT.	DU FRESNE.	PAIGNON.
D'AUMALE.	DE GENTIL.	PARDO.
BERNARD DE CALONNE.	GODART DE SAINT-GERMAIN.	DU PASSAGE.
BERTHE.	GOMMIER.	PETIT.
BEUDET DE MORLET.	GON D'ARGENLIEU.	PICOT.
LE BOUCHER D'AILLY.	GUÉRIN.	LE PILEUR.
DE BOUFFLERS.	DE GHISTELLES.	PINGRÉ.
BRANQUE.	DE HARCHIES.	PINGUET.
DE CANY.	HÉMART.	PIQUET.
CARBONNEL.	DE HERTE.	DE PONSART.
CARNIN.	DE HEU.	ROMANET.
LE CARRON.	HINSELIN.	DE LA RUE.
CHOPPIN.	DE LANNOY.	DE SACHY.
CLARENTIN.	DE LESSAN.	DE SAISSEVAL.
COLLART.	DE LIGNIÈRES.	DE SALABERY.
COLLEMONT.	DE LIMOGES.	DE SÈZE.
LE COMBLE DE POUILLY.	DE LOSSANDIÈRES.	SOUDANT.
LE CONVERS.	LOUVEL.	SOYECOURT.
LE CORROYER.	LUCAS.	DE SUYN.
COULET.	MAILLOC.	TASSART DE BELLOY.
DE COURTENAY.	LE MAIRE.	LE TELLIER DE SAINT-VICTOR.
COZETTE.	DE MARLE.	TERRAY.
DE L'EAU.	MARTINE.	THIERRY.
EUDEL.	MESNAGER.	TRUDAINE.
D'EUVILLERS.	DE MILLY.	DU VAL.
FABRY.	DE MONET DE LA MARK.	LE VASSEUR DE NEUILLY.
LE FÈVRE DE GAUMARTIN.	DE MONS	LE VAVASSEUR D'HEROUVILLE.
LE FÈVRE DE LA MALMAISON.	MONTJAN.	DU WALON.

Au nombre des illustrations et des notabilités qu'elle a produites, nous mentionnerons particulièrement : un capitaine ou gouverneur du château-fort de Walincourt, un grand écuyer de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, un lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi Charles VIII, un premier président du conseil souverain d'Arches et Charleville, deux présidents en la cour des aides de Paris, un lieutenant général

du bailliage et gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, des conseillers d'État, un grand nombre de conseillers du Roi, des officiers supérieurs, un aumônier du Roi Louis XIV et enfin un pair de France, membre de l'Académie royale des sciences.

La maison de MOREL s'est subdivisée en sept branches principales dont nous allons présenter successivement la filiation, en nous attachant surtout à celles qui se sont continuées jusqu'à nos jours. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces diverses branches reconnaissent pour auteur commun :

PREMIER DEGRÉ.

I. Guillaume MOREL, 1^{er} du nom, né vers 1186, qui était en 1226 capitaine, c'est-à-dire gouverneur du château de Walincourt et seigneur de la Motte en Cambrésis, ainsi qu'on le voit dans l'Histoire de Cambrai, tome II, page 810. Il est mort à l'âge de 74 ans, et a été inhumé à Saint-Aubert de Cambrai, où l'on voyait encore avant la révolution (1789), l'épithaphe suivante, que nous accompagnons de la traduction :

D. O. M.

Splendidissimo equiti Guillelmo Morel.

Artesia nobilitatem dedit.

Avorum sanguis fortitudinem invictam a Rege Ludovico VIII præclare gestis benemeritus a Rege Ludovico IX castro Walincurtio præfectus est,

Obiit

Annum agens septuagesimum quartum, die nonâ mensis decembris anno Domini

MCCLX.

D. O. M.

Le très-illustre chevalier Guillaume Morel,

Tirait de l'Artois sa noble origine;

Ses aïeux lui transmirent avec le sang un invincible courage. Ayant, par ses actions éclatantes, bien mérité du Roi Louis VIII, Il fut nommé par le Roi Louis IX gouverneur du château de Walincourt.

Il est mort

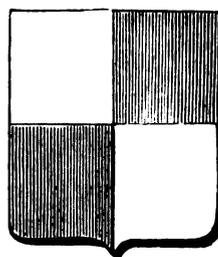
Dans la 74^e année de son âge le 9^e jour du mois de décembre l'an du Seigneur

MCCLX.



Guillaume MOREL eut de sa femme Agnès de MILLY, dont les armes sont : De sable, au chef d'argent, le fils qui suit :

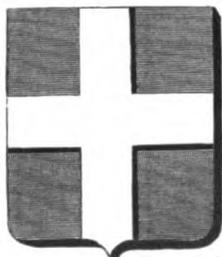
DEUXIÈME DEGRÉ.



II. Guy MOREL, 1^{er} du nom, seigneur de la Motte, est aussi mentionné dans l'Histoire de Cambrai, et sa sépulture était au même lieu que celle de son père. Il épousa damoiselle Mahault d'EUVILLERS, dont les armes de famille sont : Écartelé d'argent et de gueules.

Il eu a eu le fils qui suit :

TROISIÈME DEGRÉ.



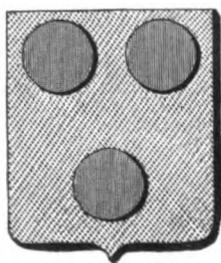
III. Guy MOREL, II^e du nom, seigneur de la Motte-Vereignes, Villers-Guillain, Montigny, Lécals et autres lieux, se maria avec damoiselle Marie SOUDANT, qui portait pour armes : *D'azur, à la croix d'argent.*

De ce mariage sont issus plusieurs enfants :

- 1^o Guillaume MOREL, II^e du nom, seigneur de la Motte et de Montigny, tué à la bataille de l'Écluse, en 1340 ;
- 2^o Raoul MOREL, dont l'article suit ;
- 3^o Pierre MOREL, I^{er} du nom, fut tué, comme son frère, à la bataille de l'Écluse. Il a laissé un fils : Jean MOREL, chevalier seigneur de Lécals, marié deux fois : 1^o avec damoiselle Marie de BOUFFLERS ; 2^o avec damoiselle Catherine PARDO, dame de Nédonchel. Les enfants issus de ces deux mariages se sont établis d'abord à Gand, puis en Artois, où ils ont possédé, entre autres terres, celle de Nédonchel, du chef de leur mère Catherine Pardo, dont ils prirent le nom. Cette branche est très-imparfaitement connue, et elle s'est éteinte dans la maison de Carnin, en faveur de laquelle la terre de Nédonchel fut érigée en *marquisat*, l'an 1694.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Raoul MOREL, seigneur de Vereignes, Villers-Guillain, la Motte, Montigny et autres lieux, est mentionné dans les *Chroniques de Guines*, parmi les gentilshommes qui accompagnèrent aux tournois des noces de Philippe, duc d'Orléans, en l'année 1344, le connétable Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, lequel y perdit la vie. Raoul MOREL fut tué à la bataille de Crécy, en 1346, après avoir épousé damoiselle Anne de COURTENAY de l'illustre et ancienne maison de Courtenay, issue comme on le sait de la maison royale de France.

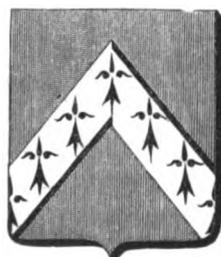


Les armes de COURTENAY sont : *D'or, à trois tourteaux de gueules.*

De ce mariage sont issus :

- 1^o Charles-Gaspard MOREL, reçu chanoine de Senlis en 1358 ;
- 2^o Philippe MOREL, qui suit ;

CINQUIÈME DEGRÉ.

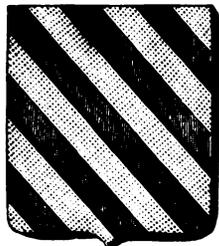


V. Philippe MOREL, I^{er} du nom, seigneur de la Motte, Montigny, Vereignes, Villers-Guillain et autres lieux, épousa, en 1362, damoiselle Jeanne de GHISTELLES, qui avait pour armes : *De gueules, au chevron d'hermines*, et de laquelle il eut le fils ci-après :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Robert MOREL, I^{er} du nom, seigneur de la Motte, Montigny, Vereignes, Villers-Guillain et autres lieux, s'attacha à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et comte de

Flandre, auprès duquel il s'acquit une très-grande faveur. Il était son grand écuyer, lorsque ce prince l'envoya en ambassade à Liège. Les chroniques de ce pays vantent la grande magnificence de Robert MOREL, qui ayant dissipé tous ses biens, se retira dans le Vermandois après la mort du duc de Bourgogne, et y mourut en 1406. Il avait épousé damoiselle Jeanne de HARCHIES.

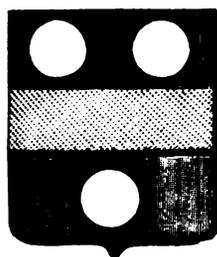


Les armes de HARCHIES sont : *D'or, à cinq bandes de gueules.*

De ce mariage sont issus plusieurs enfants :

- 1° Marguerite MOREL, née en 1389, à la cour du duc de Bourgogne, et tenue sur les fonts de baptême par madame Marguerite de Flandre, épouse du duc de Bourgogne;
- 2° Nicolas MOREL, qui suit;
- 3° N... MOREL, religieux.

SEPTIÈME DEGRÉ.



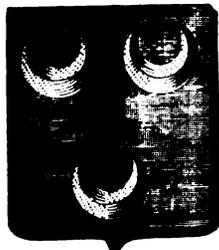
VII. Nicolas MOREL, 1^{er} du nom, acquit les terres d'Eissigny, de Poulencourt, et de Pertin, par les deux alliances qu'il contracta, la première, en 1425, avec damoiselle Marie-Jeanne de FLERS, de laquelle il n'eut point d'enfants, et la deuxième, en 1431, avec damoiselle Marie BRANQUE.

Les armes de BRANQUE sont : *De gueules, à une fasce d'or, accompagnée de trois besants d'argent.*

Du second lit sont issus :

- 1° Nicolas MOREL, rapporté ci-après;
- 2° Pierre MOREL, 11^e du nom, seigneur de Pertin, marié à Éléonore de CANTY, de laquelle il a eu plusieurs enfants, tous morts en bas âge.

HUITIÈME DEGRÉ.



VIII. Nicolas MOREL, 11^e du nom, seigneur de Poulencourt et d'Eissigny, épousa en 1452 damoiselle Jeanne LE MAIRE DE PARISIFONTAINE, qui lui donna plusieurs enfants.

Les armoiries de LE MAIRE DE PARISIFONTAINE sont : *D'azur, à trois croisants d'or.*

- 1° Philippe MOREL, qui suit;
- 2° Robert MOREL, 11^e du nom, auteur de la branche des seigneurs d'ARDOUVILLE et de CATHEVILLE. Cette branche, qui s'est alliée aux familles Le Comble de Pouilly, de la Rue, de Mailloc, d'Ailly, de Soyecourt, de Limoges, a produit trois chevaliers de Malte, reçus en 1525, 1566 et 1584, et s'est éteinte vers cette dernière époque; le dernier, Louis MOREL, mourut commandeur de Villedieu, en Drugesin;
- 3° Parthe MOREL, mariée, le 4^{er} mars 1479, à Pierre PICOT, chevalier, seigneur dudit lieu.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Philippe MOREL, II^e du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, Proyard, Bécordel, et autres lieux, était lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi Charles VIII, à la bataille de Fournoue, le 6 juillet 1495.

Ce prince lui ayant vu faire, dans cette mémorable journée, des prodiges de valeur, et cherchant à l'en récompenser d'une manière qui en perpétuât le souvenir, lui fit, en la ville de Lyon, le 14 janvier de la même année avant Pâques, concession d'une *fleur de lis d'or* en ses armes. Nous croyons devoir rapporter textuellement les termes des lettres de concession qui sont rédigées en latin, et les faire suivre de la traduction.

« Carolus Dei gratiâ Francorum, Neapolis, et Hierusalem Rex, dux Mediolani. Universis,
 « et singulis præsentis litteras inspecturis notum facimus. Quod cum die sexta Julii elapsi
 « insignem Fortinovi victoriam reportavimus, inter strenuos et fideles milites nostros
 « emicaverit potissimum dilectus miles noster Philippus MOREL, cataphractorum satellitum
 « regali nostræ personæ vigilantium subcenturio, cujus maximæ fortitudinis memoriam
 « fieri perpetuam desiderantes, æternum existimationis nostræ pignus, lilium præsentavi-
 « mus regium, ut quæ accepit ab avis insignia Philippus MOREL *hoc lilio imposterum deco-*
 « *rentur.* Datum Lugduni, die decimâ quartâ mensis januarii ante Pascham, anno Domini
 « MCDXCV.

TRADUCTION.

« Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France, de Naples, et de Jérusalem, duc de Milan ;
 « à tous ceux qui ces présentes lettres verront, savoir faisons : que lors de l'écla-
 « tante victoire que nous avons remportée à Fournoue, le sixième jour de juillet passé,
 « notre cher chevalier Philippe MOREL, lieutenant des cuirassiers des gardes qui veillent
 « près de notre personne royale, ayant brillé principalement entre nos braves et fidèles
 « combattants, nous voulous rendre perpétuelle la mémoire de sa très-grande valeur, et à
 « cet effet nous lui avons fait don et concession du *lis royal* comme gage éternel de notre
 « estime, afin que les armoiries que Philippe MOREL a reçues de ses ancêtres en soient
 « pour toujours décorées. Donné à Lyon le quatorzième jour de janvier avant Pâques, l'an
 « du Seigneur 1495.



Philippe MOREL se retira, après les guerres d'Italie, dans la ville de Péronne, où il occupa la charge de mayeur et épousa en premières noces, le 14 juin 1483, damoiselle Jeanne LE CONVERS, et en deuxièmes noces Jeanne LE FÈVRE DE SORMONT.

Armes de LE CONVERS : *D'argent, à trois ancolies d'azur, et une larme de sable en abîme.*

Du premier lit sont issus :

1^o Baulde MOREL, dont l'article suit;

2^o Fourcy MOREL, qui a formé la branche des seigneurs de BÉCORDEL et d'ATTILLY, rapportée ci-après.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Baulde MOREL, seigneur de Cresmery, Poullencourt et autres lieux, fut d'abord homme d'armes des ordonnances du Roi dans la compagnie du duc d'Alençon, premier prince du sang; il devint ensuite enseigne, puis lieutenant dans la même compagnie. Ce fut sur l'avis qu'il donna à Bayard de la présence de Prosper Colonna dans Villefranche, que cette ville fut prise par François I^{er}, et Colonna fait prisonnier en 1515.



Il est mort le 16 juillet 1535, âgé de cinquante-un ans, après avoir épousé : 1^o au mois de septembre 1509, damoiselle Jeanne de MONTJEAN, 2^o en l'année 1517, damoiselle Marguerite PETIT DU VERGY, fille de Guillaume Petit, écuyer, seigneur du Vergy.

Les armes de PETIT DU VERGY sont : *D'azur, à une aigle d'or, au vol abaissé, surmontée de deux étoiles du même.*

Du premier lit est issue :

1^o Jeanne MOREL, mariée à Christophe de LIGNIÈRES, seigneur d'Élincourt en Valois,

Du second lit sont provenus :

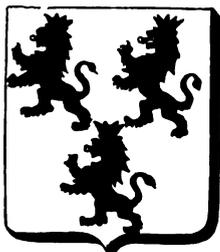
2^o Claude MOREL, qui suit;

3^o Jean MOREL, religieux à Saint-Waast d'Arras, mort en 1555;

4^o Ysabeau MOREL, morte sans avoir été mariée.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Claude MOREL, I^{er} du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt et autres lieux, né le 18 mars 1521, mort le 18 octobre 1578, avait épousé en premières noces, le 9 novembre 1544, damoiselle Françoise de LANNOY, et en deuxième noces, l'an 1559, damoiselle Madeleine LE FÈVRE DE CAUMARTIN, fille de Jean Le Fèvre, seigneur de Caumartin et de Jeanne Auxcou-teaux.



Les armes de LANNOY sont : *D'argent, à trois lionceaux de sinople, armés, lampassés et couronnés de gueules.*

Du premier lit sont issus :

1^o Philippe MOREL, dont l'article va suivre;

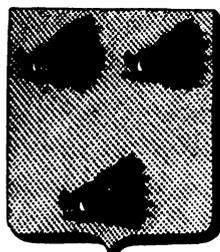
2^o Marguerite MOREL, mariée à Philippe LE CARON, seigneur d'Avesnes;

Du second lit :

3^o Marie MOREL, morte fille;

4^o Claude MOREL, qui a formé la branche de Boistroux et de Vindé, rapportée après celle de Bécordel.

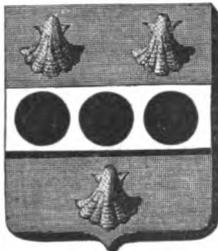
DOUZIÈME DEGRÉ.



XII. Philippe MOREL, III^e du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, Hebescourt, Foucaucourt, et autres lieux, est cité dans le *Recueil des maisons illustres de Picardie* par La Morlière. Il est mort le 18 juin 1587, à l'âge de trente-quatre ans; il avait épousé, le 24 mai 1580, damoiselle Marguerite LOUVEL DE GLISY, dont les armes sont : *D'or, à trois hures de sanglier de sable, défendues d'argent*, et de laquelle il eut :

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Claude MOREL, II^e du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, Hébescourt, Foucaucourt, et autres lieux, né le 7 janvier 1582, mort le 5 mars 1652, épousa le 14 janvier 1608, damoiselle Catherine de COLLEMONT.

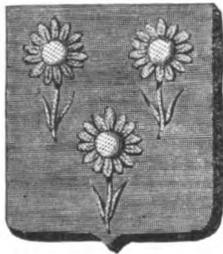


Armes de COLLEMONT : *D'azur, à une fasce d'argent, chargée de trois tourteaux de sable, et accompagnée de trois coquilles d'or.*

De ce mariage sont issus plusieurs enfants :

- 1^o Claude MOREL, rapporté ci-après ;
- 2^o Louis MOREL, seigneur de Poullencourt, né le 15 mars 1625, mort le 30 décembre 1676, s'allia, en 1662, avec damoiselle Marie de LESSAN, et n'en eut qu'une fille morte jeune ;
- 3^o Charles MOREL, tige du rameau des seigneurs d'HEBESCOURT, mourut dans sa quatre-vingtième année, le 7 février 1712. Il avait épousé, le 3 novembre 1663, damoiselle Marguerite LUCAS, de laquelle il a laissé plusieurs enfants :
 - A. Louis MOREL, capitaine dans le régiment de Boufflers, mort sans avoir été marié ;
 - B et C. Charles et François MOREL, tous deux morts célibataires ;
 - D. Marie-Catherine MOREL, mariée à Jean LE VASSEUR, seigneur de Courtieux ;
 - E. Marguerite MOREL, mariée à Jean-Louis TRUDAINE, seigneur de Dreuil-sur-Somme ;
- 4^o Adrien MOREL, auteur de la branche des seigneurs de FOUCAUCOURT, qui sera rapportée après celles de BÉCORDEL et de BOISTIROUX ;
- 5^o Marie MOREL, mariée à François du FRESNE, seigneur de Pagny ;
- 6^o Anne MOREL, mariée à Florentin CLARENTIN, seigneur de Marcellet ;
- 7^o Catherine MOREL, morte fille.

QUATORZIÈME DEGRÉ.



XIV. Claude MOREL, III^e du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, la Houssoye, Hazin, Villambray et autres lieux, président du présidial d'Amiens, conseiller d'État par brevet de l'an 1658, a épousé le 25 juin 1642 Jeanne de HERTE DE HAILLES, dont les armes sont : *D'azur, à trois soucis d'or.* Il est mort le 12 avril 1684, laissant de ce mariage :

- 1^o Marguerite MOREL, mariée à Guillaume MESNAGER, seigneur de Courliuison ;
- 2^o Marie-Joseph MOREL, mariée à Antoine BERTHE, seigneur de Coursebonne ;
- 3^o Claude MOREL, IV^e du nom, qui suit ;
- 4^o Jean MOREL, seigneur de Poullencourt, capitaine de dragons, mort en 1686, sans avoir été marié.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Claude MOREL, IV^e du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt, la Houssoye et autres lieux, né en 1646, mort avant son père, le 19 octobre 1681, fut comme lui prési-



dent au présidial d'Amiens; il avait épousé, le 22 août 1672, Marie-Marguerite de SUYN, fille de François de Suyn, seigneur des Briques et de Marie Pequet.

Armes de SUYN : *D'argent, à une cigogne de sable, ayant la patte levée.*

De ce mariage sont issus plusieurs enfants :

- 1° Claude MOREL, V° du nom, mort âgé de 13 ans, le 14 février 1688;
- 2° Nicolas MOREL, III° du nom, rapporté ci-après;
- 3° Jean MOREL, seigneur de Poullencourt, né le 8 mai 1677, mort capitaine de cavalerie, le 31 janvier 1704, sans avoir contracté d'alliance;
- 4° Marie-Anne MOREL, mariée à François THIERRY DE DOURS, seigneur de Castel, brigadier des chevaux-légers de la garde du Roi.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Nicolas MOREL, III° du nom, seigneur de Cresmery, Poullencourt et autres lieux, né le 27 août 1678, mort consul au Caire, le 12 février 1724, avait épousé le 22 août 1712, demoiselle Anne-Charlotte de la FONTAINE-SOLARE, fille de Philippe de la Fontaine, comte de Solare, premier écuyer de madame la duchesse du Maine, et de dame Charlotte-Madeleine de Gaya.



Armes de la FONTAINE-SOLARE . *Bandé d'or et d'azur de six pièces, les bandes d'or échiquetées de gueules de trois traits.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Claude MOREL, VI° du nom, seigneur de Cresmery, né le 5 mai 1713, directeur général des fermes à La Rochelle, mourut en 1771, sans laisser d'enfants de sa femme Élisabeth GOMMIER DE LA GACHETIÈRE, qu'il avait épousée le 28 août 1744;
- 2° Anne-Françoise-Christine MOREL, née le 13 février 1715, morte en bas âge;
- 3° Philippe-Jean-Baptiste MOREL, né le 9 août 1716, mort à deux ans;
- 4° Jean-Louis MOREL, né le 30 septembre 1718, commissaire de la marine à Brest, mort sans enfants vers 1768;
- 5° Jean-Charles MOREL, né en 1720, mort à un an;
- 6° Charlotte-Madeleine MOREL, née le 19 octobre 1722, mariée à Nicolas FABRY, le 28 avril 1743;
- 7° Joseph-Ptolémée MOREL, né le 8 novembre 1723, périt sur mer, en 1743. Il ne s'était pas marié.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BÉCORDEL ET D'ATTILLY,
ÉTEINTE EN 1766.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Fourcy MOREL, né en 1486, deuxième fils de Philippe, II° du nom, et de Jeanne LE CONVERS (voir page 322), fut seigneur de Bécordel, Pomery, et autres lieux, et mourut

lieutenant général des bailliage et gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye. Il avait épousé damoiselle Françoise du WALON, fille d'Antoine du Walon, seigneur d'Attilly, et de Marguerite Petit; c'est cette Marguerite qui épousa en secondes noces Baulde MOREL, frère aîné de Fourcy.



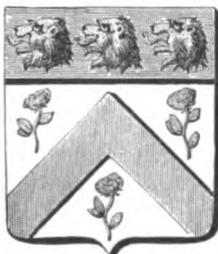
Armes de du WALON : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent, surmonté d'une croix d'or.*

De ce mariage vinrent plusieurs enfants :

- 1° Philippe MOREL, seigneur de Bécordel, mort en 1557, sans laisser d'enfants de son mariage contracté, le 14 janvier de la même année, avec damoiselle Marguerite de MONTJAN;
- 2° Antoine MOREL, seigneur d'Attilly, capitaine d'infanterie, mort en 1564, épousa damoiselle Antoinette de MARLE, et ne laissa qu'une fille morte en bas âge;
- 3° Fourcy MOREL, II^e du nom, aussi capitaine d'infanterie, se maria avec damoiselle Éléonore de l'EAU, en faveur de laquelle il obtint, le 15 novembre 1562, une autorisation de porter des habillements (*de soie*) affectés aux seules personnes de qualité. Il est mort sans postérité;
- 4° Adrien MOREL, dont l'article suit :

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Adrien MOREL, I^{er} du nom, seigneur de Bécordel, Proyard en partie, Attilly, Estrail-lier, Pomery et autres lieux, lieutenant-colonel de Montmorency, mort en 1606, épousa :



1° Jacqueline LOUVEL-FONTAINE, qui porte pour armes : *D'or, à trois hures de sanglier de sable, défendues d'argent*; 2° le 13 juin 1583, Marie HINSELIN; 3° Marie de SAISSEVAL.

Armes de HINSELIN : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois roses du même tigées de sinople; au chef d'azur, chargé de trois têtes de lion d'or.*

Du premier lit sont issus :

- 1° Jean MOREL, qui suit;
- 2° Élisabeth MOREL, mariée à Simon de CARBONNEL, seigneur de Lassus, capitaine au régiment d'Hocquincourt;
- 3° Marie MOREL, mariée à Jean PIQUET, seigneur de Bonainvillers;
- 4° Éléonore MOREL, mariée à Claude NEUFVILLE, seigneur de Misery :

Du second lit :

- 5° Fourcy MOREL, III^e du nom, seigneur d'Attilly, capitaine dans Hocquincourt, mort, sans avoir été marié, le 8 novembre 1635.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Jean MOREL, I^{er} du nom, seigneur de Bécordel, Proyard en partie, Attilly, Estrail-lier, Misery, mourut capitaine dans le régiment de Montmorency en 1609; sa sépulture



est dans le cloître de Saint-Denis à Amiens; il avait épousé, le 10 février 1599, Marguerite COZETTE d'HERIVAL, fille d'Aubert COZETTE, seigneur d'Herival, et de Marguerite Fournet.

Armes de COZETTE : *D'azur, à trois aiglettes d'or.*

De cette alliance vinrent :

- 1° Adrien MOREL, II^e du nom, qui suit;
- 2° Jean MOREL, II^e du nom, religieux feuillant;
- 3° Adrienne MOREL, mariée à Jean d'AINVILLE, seigneur de Marieux, conseiller au présidial d'Amiens;
- 4° Marie MOREL, mariée à Jean COULET, seigneur de Bussy;
- 5° Françoise MOREL, religieuse aux dames de Moreaucourt.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Adrien MOREL, II^e du nom, seigneur de Bécordel, Proyart en partie, Attilly, Pomery, Misery, Estrailier, Boncourt, Herival, Lerigny, etc., né le 2 décembre 1607, mort le 30 août 1661, fut conseiller au présidial d'Amiens; il épousa, le 4 novembre 1633, damoiselle Agnès de HEU, fille d'Adrien de Heu, seigneur de Conty, et de Marie Boulat.



Armes de HEU : *D'or, à la croix denchée de sable, cantonnée de quatre trèfles de sinople.*

Il a laissé de son mariage :

- 1° Adrien MOREL, III^e du nom, qui suit;
- 2° Jacques MOREL, I^{er} du nom, auteur de la branche des seigneurs de Boncourt, qui sera rapportée à la fin de ce travail, après celle de Foucaucourt;
- 3° Jean MOREL, III^e du nom, seigneur du Rigny, épousa Françoise MARTINE, et mourut le 2 janvier 1697, laissant une fille mariée à Pantaléon PINGRÉ, seigneur de Frigant;
- 4° Antoinette MOREL, mariée à Joseph d'AMIENS, seigneur de Behen;
- 5° Catherine MOREL, mariée à Claude le CORROYER, seigneur du Perron;
- 6° Jacques MOREL, religieux.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Adrien MOREL, III^e du nom, seigneur de Bécordel, Attilly, Pomery, Bazentin-le-Grand, etc., conseiller du Roi au présidial d'Amiens, né le 11 décembre 1634 et mort le 14 mars 1713, épousa, le 21 avril 1659, damoiselle Jeanne-Colette LE BOUCHER d'AILLY, fille de Nicolas Le Boucher, seigneur d'Ailly-le-haut-Clocher et autres lieux, et de Jeanne Thierry.



Armes de LE BOUCHER d'AILLY : *D'argent, au sautoir de sable, accompagné de quatre aiglettes du même.*

De ce mariage sont issus les enfants qui suivent :

- 1° Adrien MOREL, IV° du nom, seigneur d'Attilly, né en 1660, mort en 1729, sans avoir été marié;
- 2° Jean-Baptiste MOREL, né en 1664, décédé le 40 décembre 1690, s'était marié, le 5 novembre 1689, avec damoiselle Anne-Thérèse de SACHY, de laquelle il eut un fils mort jeune;
- 3° Jacques MOREL, qui suit;
- 4° Jeanne-Colette MOREL, morte fille;
- 5° Jacqueline MOREL, religieuse.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Jacques MOREL, seigneur de Pomery, Misery, Estraillier, et autres lieux, conseiller du Roi au présidial d'Amiens, né le 4 juillet 1668, et mort le 4 janvier 1715, épousa : 1° le 25 novembre 1693, damoiselle Diane-Catherine LE CARRON, fille de Gabriel Le Carron et de Catherine Lestocq; 2° damoiselle Louise ROMANET, dont les armoiries sont : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois branches de laurier de sinople.*

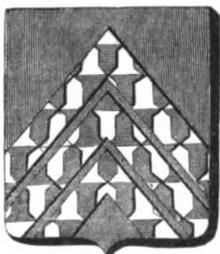


Du second lit sont issus :

- 1° Louise MOREL, religieuse, morte en 1709;
- 2° Gilbert MOREL, qui suit;

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Gilbert MOREL, seigneur de Bécordel, Attilly, Misery, Bazentin-le-Grand, Longueval, la Hetroye, etc., né le 2 mars 1707, conseiller au présidial d'Amiens, épousa, le 4 novembre 1740, demoiselle Marie-Anne-Honorée d'AMIENS, fille de Barthelemy d'Amiens, seigneur de Contay, Agnicourt, et autres lieux, et de Marie-Anne Cornet, de laquelle il eut trois filles rapportées ci-après.



Armes d'AMIENS : *De gueules, à trois chevrons de vair.*

De ce mariage sont nées trois filles :

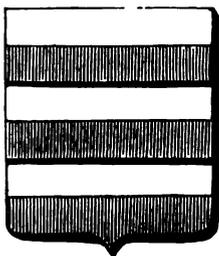
- 1° Marie-Anne-Catherine-Gilberte MOREL, née le 20 août 1741;
- 2° Élisabeth-Louise-Honorée MOREL, née le 4^{er} novembre 1742;
- 3° Marie-Marguerite-Charlotte MOREL, née en août 1751.

Gilbert MOREL est décédé mayor de la ville d'Amiens, le 31 octobre 1766, sans laisser de postérité mâle.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BOISTIROUX ET DE VINDÉ

ÉTEINTE EN 1842.

DOUZIÈME DEGRÉ.



XII. Claude MOREL, II^e du nom, seigneur de Boistiroux, fils de Claude Morel, I^{er} du nom, et de Madeleine LE FÈVRE DE CAUMARTIN (Voir page 323), né en 1564 et décédé en 1650, fut capitaine, bailli et gruyer des château et chatellenie de Chaource. Il épousa, en 1596, damoiselle Suzanne de PONSARD, dont les armes sont : *Fascé d'argent et de gueules*, de laquelle il eut :

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Claude MOREL, III^e du nom, né en 1598, seigneur de Boistiroux, *vicomte* de Morel, premier président du conseil souverain d'Arches et de Charleville, en faveur duquel le duc de Mantoue, souverain de cette principauté, érigea l'un de ses fiefs en *vicomté* de son nom, avec concession d'ajouter à ses armes : *Un chef d'argent, chargé d'une aigle (de Mantoue) de sable, au vol éployé*. Après la réunion de cette principauté à la



France, il fut conseiller d'état, intendant des frontières de Champagne et pays conquis, lieutenant général du bailliage de Sedan, et mourut revêtu de ces fonctions, en 1665. Il avait épousé, en 1630, damoiselle Jeanne GUÉRIN, décédée en 1655.

Armes de GUÉRIN : *D'or, à trois lionceaux de sable, armés, lampassés et couronnés de gueules*.

De ce mariage sont issus :

- 1^o Marius-Basile MOREL, qui suit ;
- 2^o Poncette-Marie MOREL, mariée à Charles-Simon de SALABERY ;
- 3^o Nicolas-Bernard MOREL, docteur en Sorbonne, aumônier du Roi, doyen de Sezannes.
- 4^o Jeanne-Idelette MOREL, fondatrice de la maison des religieuses de la Providence, à Charleville.

QUATORZIÈME DEGRÉ.



XIV. Marius-Basile MOREL, I^{er} du nom, né en 1632, mort en 1686, seigneur de Boistiroux, Vindé, le Meix, etc., *vicomte* de Morel, succéda aux charges et dignités de son père ; il épousa, en décembre 1660, damoiselle Antoinette-Marie COLLART, qui porte pour armes : *D'argent, à deux étoiles d'azur en chef et en pointe une tête de lion de sable arrachée*. Il eut de ce mariage :

- 1° Pierre-Benoît MOREL, qui suit;
- 2° Claude-Nicolas MOREL, mousquetaire du Roi, puis conseiller au grand conseil, mort sans postérité;
- 3° Armand-Charles MOREL, capitaine de cavalerie au régiment d'Anjou, mort sans postérité;
- 4° Jeanne MOREL, mariée à Pierre de MONTLÉART, marquis de Rumont;
- 5° Claude-Charlotte MOREL, religieuse.

QUINZIÈME DEGRÉ.



XV. Pierre-Benoît MOREL, 1^{er} du nom, seigneur de Boistiroux, Vindé, le Meix, Courtavant, etc., vicomte de Morel, président en la cour des aides de Paris, né en 1675, mort le 14 avril 1735, épousa : 1° en 1703, demoiselle Jeanne JACOBÉ DE NAUROY; 2° en 1724, Jeanne-Catherine-Angélique de LOSSANDIÈRES.

Armes de LOSSANDIÈRES : *D'azur, à un arbre d'or, terrassé du même.*

Du premier lit sont issus :

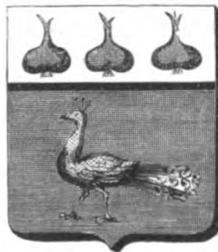
- 4° Claire-Célinie MOREL, mariée à René CHOPPIN D'ARNOUVILLE;
- 2° Louise MOREL, femme d'Augustin LE PILEUR DE BREVANNES;
- 3° Marie-Anne MOREL, mariée en premières noces à Antoine LE FEVRE DE LA MALMAISON, et en deuxième noces à Jean-Baptiste-Maximilien GON D'ARGENTLIEU;

Du second lit vinrent :

- 4° Antoinette-Marie-Angélique MOREL, mariée à Claude-François LE TELLIER, brigadier des armées du Roi;
- 5° Claire-Catherine MOREL, morte fille, en 1758;
- 6° Claude-Pierre-Gaston MOREL, maître des requêtes, mort sans postérité, en 1759;
- 7° Charles-François MOREL, qui suit;
- 8° Marie-Angélique MOREL, mariée à Simon-Jacques LE VAVASSEUR D'HÉROUVILLE, maître des comptes, à Paris.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Charles-François MOREL, 1^{er} du nom, vicomte de Morel, seigneur de Boistiroux, Vindé, le Meix, Courtavant et autres lieux, né à Paris en 1728, mort le 1^{er} août 1762, fut



président en la cour des aides de Paris. Il avait épousé, en 1758, demoiselle Anne-Catherine PAIGNON-DIJONVAL, née en 1737 et décédée en 1759, dont les armes sont : *D'azur, au paon d'or; au chef d'argent, chargé de trois oignons de gueules.*

De ce mariage est issu :

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Charles-Gilbert MOREL, 11^e du nom, vicomte de Morel, seigneur de Vindé, le Meix, le Bricot et autres lieux, né à Paris le 20 janvier 1759, conseiller au parlement de Paris,



chevalier de la Légion-d'Honneur, créé *pair de France* le 17 août 1815, et membre de l'Académie royale des sciences. Il épousa, le 1^{er} mai 1780, demoiselle Marie-Renée-Élisabeth CHOPPIN D'ARNOUVILLE, qui avait pour armes : *D'azur, à un cerf ailé d'or passant sur un épieu d'argent, futé d'or*, et de laquelle il n'a eu qu'une fille :

Claire-Marie MOREL, mariée, au mois de janvier 1800, à Claude-Hippolyte TERRAY.

Le vicomte de MOREL DE VINDÉ est mort le 20 décembre 1842, âgé de 83 ans, sans laisser de postérité mâle.

Une ordonnance du 1^{er} mars 1819 porte transmission héréditaire des rang et qualité de *Pair*, sous le titre de *vicomte*, à Charles-Louis Terray, actuellement conseiller à la cour royale de Paris, petit-fils, par sa mère, du vicomte de MOREL, et l'autorise à joindre à son nom celui de son aïeul maternel et à écarteler ses armoiries de celles de Morel.

BRANCHE DES SEIGNEURS BARONS DE FOUCAUCOURT, ACTUELLEMENT EXISTANTE, DEVENUE BRANCHE AINÉE.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Adrien MOREL, 1^{er} du nom, seigneur de Foucaucourt, né en 1634, mort le 22 avril 1702, épousa, le 12 juillet 1677, Marguerite HÉMART DU TRONQUOY, fille de François Hémart, seigneur du Tronquoy, et de Madeleine de Flesselles.



Armes de HÉMART : *D'argent, à trois fascés de sable.*

De ce mariage sont issus :

1^{er} Adrien MOREL, 2^e du nom, qui suit,

2^e François MOREL, seigneur de Quennezy, mort en 1750, qui se maria avec damoiselle Marie-Françoise PINGUET DE BELLINGANT, de laquelle il n'a eu qu'une fille :

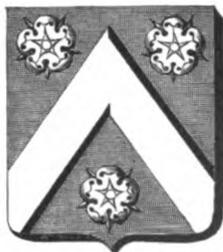
Marie-Françoise MOREL, née à Péronne le 22 novembre 1737, mariée en premières noces à Claude-François-Félix BOULLANGER, seigneur de Rivery, lieutenant civil au bailliage d'Amiens, qu'elle rendit père d'un fils unique, conseiller au parlement de Paris, mort victime du tribunal révolutionnaire ; et en secondes noces : Charles-Joseph, chevalier d'AUMAËLE, chef de brigade d'artillerie, mort à Metz le 30 mai 1785. Elle est décédée à Amiens le 30 janvier 1810 ;

3^e Louis MOREL DE FOUCAUCOURT, prieur commendataire de la Barche-Gondouin, mort en 1735 ;

4^e Marie MOREL, décédée sans avoir été mariée ;

5^e Marguerite-Marie MOREL, femme de Louis TASSART, seigneur de Belloy.

QUINZIÈME DEGRÉ.



XV. Adrien MOREL, seigneur de Foucaucourt, né en 1669, épousa, en 1722, demoiselle FrançoisE LE TELLIER DE SAINT-VICTOR, dont les armes sont : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même, et de laquelle il eut :*

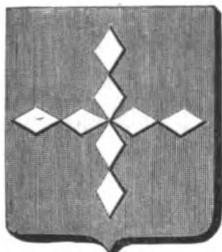
SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Jean-Claude MOREL, baron de Foucaucourt, ainsi qualifié dans un arrêt du parlement de Paris, rendu le 9 mars 1776, né le 1^{er} avril 1727, mort le 10 août 1817, qui épousa, le 28 avril 1760, demoiselle Marie-Charlotte-Pélagie de MONET DE LA MARK DE BAZENTIN, qui le rendit père du fils qui suit.



Armes de MONET DE LA MARCK : *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, au lion d'or ; aux 2 et 3, d'azur, à trois tours d'or, maçonnées de sable, accompagnées en chef de trois étoiles d'argent.*

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.



XVII. Marie-Jean-Édouard MOREL, baron de Foucaucourt, né le 15 mai 1772, mort le 1^{er} décembre 1813, chevalier de la Légion-d'Honneur, lieutenant-colonel d'état-major, épousa, le 3 février 1795, demoiselle Louise-Alexandrine-Henriette AUBÉ DE BRAQUEMONT, qui avait pour armes : *De gueules, à huit losanges d'argent en croix, et de laquelle il a laissé :*

- 1^o Marie-Louis-Édouard MOREL, qui suit ;
- 2^o Henriette-Alexandrine-Clara MOREL, née le 12 mai 1800, mariée, le 27 juin 1817, à Paul-Emmanuel-Adolphe de SEZE, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, sous-préfet à Compiègne.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. Marie-Louis-Édouard MOREL, baron de Foucaucourt, ex-mousquetaire gris, né le 2 janvier 1798, résidant au château de Belloy en Santerre, épousa, le 10 avril 1827, demoiselle Adelaïde-Sophie DESEMBLOIS.

De ce mariage sont issus :

- 1^o Marie MOREL DE FOUCAUCOURT, née le 16 février 1828 ;
- 2^o Claire MOREL DE FOUCAUCOURT, née le 15 septembre 1831 ;
- 3^o Gaston MOREL DE FOUCAUCOURT, né le 27 novembre 1833.

BRANCHE AINÉE DES SEIGNEURS DE BONCOURT.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

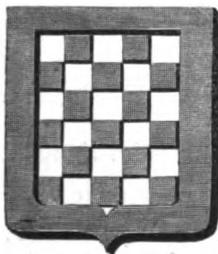


XIV. Jacques MOREL, 1^{er} du nom, seigneur de Boncourt, Proyart en partie, la Mottoye et autres lieux, naquit le 2 février 1640, et mourut en 1692. Il avait épousé, en 1665, damoiselle Élisabeth EUDEL. Les armes d'EUDEL sont : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois demi-vols d'argent.*

De ce mariage, vinrent :

- 1^o Jacques MOREL, II^e du nom, qui suit ;
- 2^o Adrien MOREL fut religieux de Sainte-Geneviève, puis il passa à l'abbaye de la Trappe, où il mourut en 1695. Le père Daire lui a consacré une édifiante notice dans son *Histoire de la ville d'Amiens*, p. 245.
- 3^o Charles MOREL, seigneur d'Hérival, né en 1669, auteur de la branche des seigneurs de ce nom, laissa de son mariage avec damoiselle Marie-Hélène LE VASSEUR DE NEUILLY, outre une fille morte sans alliance, un fils :
 - A. Louis-Joseph MOREL, seigneur d'Hérival et de la Mottoye, né en 1706, marié en 1734, avec damoiselle Marie-Marguerite PINGRÉ, fille d'Augustin Pingré, capitaine dans un régiment de la marine, de laquelle il a eu plusieurs enfants :
 - AA. Marie-Victoire MOREL, née le 6 août 1733 ;
 - BB. Marie-Marguerite MOREL, née le 13 mars 1736 ;
 - CC. Louis-Augustin MOREL, né le 25 septembre 1737, mort sans alliance en 1788 ;
- 4^o Louis MOREL, connu sous le nom de *chevalier d'Hérival*, né en 1678, mort en 1703, capitaine de dragons ;
- 5^o François MOREL, religieux ;
- 6^o Françoise MOREL, religieuse ;
- 7^o Élisabeth MOREL, morte fille.

QUINZIÈME DEGRÉ.



XV. Jacques MOREL, II^e du nom, seigneur de Boncourt, Proyart en partie, Hangest et autres lieux, né le 27 juin 1666, conseiller du Roi au présidial d'Amiens, mort le 19 décembre 1697, épousa, en 1692, damoiselle Anne-Thérèse de SACHY, veuve de Jean-Baptiste MOREL DE BÉCORDEL, qui avait pour armes : *Échiqueté d'argent et d'azur, à la bordure du même*, et de laquelle il eut :

- 1^o Anne-Thérèse MOREL, mariée à Guillain du VAL, seigneur de Nampty ;
- 2^o Jacques MOREL, qui va suivre :

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Jacques MOREL, III^e du nom, seigneur de Boncourt, Proyart en partie, Hangest et autres lieux, né en 1695, mort en 1763, s'allia, le 15 juin 1726, avec demoiselle Jeanne de MONS, fille de Joseph de MONS, seigneur d'Omermont.



Armes de MONS : D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux molettes en chef, et en pointe d'une rose du même.

De ce mariage sont nés les enfants qui suivent :

- 1^o Jacques-François-de-Paule MOREL, rapporté ci-après :
- 2^o Jeanne-Thérèse MOREL, née en 1730, mariée à Jean GODARD DE SAINT-GERMAIN, capitaine au régiment de Condé, chevalier de Saint-Louis;
- 3^o Marie-Cécile MOREL, née le 5 décembre 1734, mariée à Louis du FRESNE, mousquetaire noir, chevalier de Saint-Louis.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Jacques-François-de-Paule MOREL, seigneur de Boncourt, Proyart en partie, Hangest et autres lieux, né le 17 août 1727, mort en 1782, épousa, le 18 août 1766, demoiselle Louise-Marie-Claire d'AUMALE, de l'ancienne maison d'Aumale, qui porte pour armes : *D'argent, à une bande de gueules chargée de trois besants d'or.*



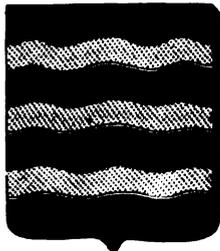
Il a laissé de ce mariage :

- 1^o Louis-François-de-Paule MOREL, qui suit;
- 2^o Louis-Jacques-Joseph MOREL, tige de la branche cadette des seigneurs de BONCOURT, rapportée ci-après;
- 3^o Claire-Françoise MOREL, née en 1769, mariée à Louis-Honoré LEFÈVRE, seigneur de Villers-sous-Mareuil, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. Louis-François de Paule MOREL, seigneur de Boncourt, Proyart en partie, Hangest et autres lieux, né à Amiens le 30 novembre 1767; entré au service du Roi dans le régiment de Vivarais, en 1786, ancien capitaine d'infanterie; sorti de France le 4 août 1791, ayant servi dans l'armée des princes, et ensuite pendant près de cinq ans dans le régiment de Castries, qui était alors au service d'Angleterre et portait la cocarde blanche; rentré en

France en 1801, il fut nommé par le Roi chevalier de Saint-Louis, le 27 décembre 1814; il épousa, le 11 août 1802, Louise-Marthe du PASSAGE, mourut à Amiens le 2 janvier 1841 et fut inhumé à Sainte-Segrée. La *Gazette de Picardie* et la *Quotidienne* lui ont consacré un article nécrologique.



Les armes de DU PASSAGE sont : *De sable, à trois fasces ondées d'or.*

De ce mariage sont issus cinq enfants, tous nés à Sainte-Segrée près Poix, en Picardie :

- 1° Marie-Louise-Jeanne-Pauline MOREL, née le 27 novembre 1803, mariée, en 1828, à Toussaint LE CARON DE TROUSSURES, chef de bataillon, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur ;
- 2° Louis-François-Olivier MOREL, né le 23 janvier 1805, non marié ;
- 3° Marie-Octavie MOREL, née le 11 octobre 1806, religieuse au couvent des dames du Sacré-Cœur ;
- 4° Marie-Gabrielle-Claire-Mathilde MOREL, jumelle de la précédente, morte le 9 janvier 1815 ;
- 5° Alexandre-Marie-Jules MOREL, chevalier de Boncourt, né le 12 mai 1814, capitaine d'état-major.

BRANCHE CADETTE DES SEIGNEURS DE BONCOURT (1).

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

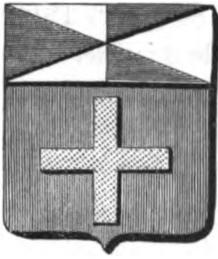
XVIII. Louis-Jacques-Joseph MOREL, chevalier de Boncourt, seigneur en partie d'Outrebois, Hangest et autres lieux, né à Amiens le 28 octobre 1768, fut capitaine-commandant d'artillerie sous le Roi Louis XVI, et mourut à Versailles, le 27 mars 1845. Il a été l'objet d'un article des plus honorables dans la *Quotidienne* du 7 avril suivant. Il avait épousé, le 28 juillet 1799, demoiselle Marie-Louise-Claire POCHELLE, de laquelle il a laissé :

- 1° Marie-Joseph-François-de-Paule MOREL, qui suit ;
- 2° Louis-Eugène-Hilaire MOREL, connu sous le nom d'*abbé de Boncourt*, né à Amiens le 4 mai 1804 ;
- 3° Marie-Louise-Adélaïde-Sophie MOREL, née à Amiens le 14 janvier 1806, mariée en premières noces le 24 septembre 1833, à François-Louis BEUDET DE MORLET, lieutenant-colonel du génie, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, retraité volontaire en 1830 ; et en secondes noces, le 8 mars 1847, à Jules-César-Léopold de BERNARD, comte de CALONNE.

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.

XIX. Marie-Joseph-François-de-Paule MOREL, chevalier de Boncourt, né à Amiens

1. Cette branche est désignée mal à propos sous le nom de Puchévillers, dans le *Dictionnaire de la Noblesse*, par M. de Courcelles.



le 31 mars 1800, a épousé, le 9 février 1846, Edmée-Louise de GENTIL, fille de Charles-Edme de Gentil, lieutenant-colonel de cavalerie, démissionnaire en 1830, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine Lefebvre.

Armes de GENTIL : *De gueules, à une croix d'or alésée, au chef gironné d'argent et d'azur de six pièces.*

La généalogie qu'on vient de lire a été rédigée d'après un travail très-complet, fait et dressé en 1745 par Jacques-Louis Chevillard, historiographe de France et généalogiste ordinaire du-Roi, auquel furent communiqués tous les contrats de mariage, extraits baptistaires, testaments, etc., lesquels titres avaient été déjà produits lors de l'arrêt du conseil rendu le 26 février 1696 par M. Hyérome Bignon, qui maintint la maison de MOREL dans ses titres et qualités, et tous les privilèges attachés à la noblesse d'ancienne extraction.

Nous l'avons continuée jusqu'à nos jours à l'aide de titres originaux, postérieurs à l'année 1745, qui nous ont été communiqués, en rectifiant toutefois plusieurs erreurs échappées aux écrivains généalogistes qui se sont occupés avant nous de cette maison.

DE MONTALEMBERT

ANGOUMOIS, POITOU, AUNIS, SAINTONGE, AGÉNAIS, LIMOUSIN, ETC.

MARQUIS ET COMTES DE MONTALEMBERT, MARQUIS DE LOSTANGES, SEIGNEURS DE SAVEILLES, DE VAUX, DE SAINT-SIMON, DE LA VIGERIE, DE CERS, DE VARAIZE, D'ESSÉ, DE FERRIÈRES, DES ROUETS, DE LA BOURLIE, MONBEAU, DE GOULAIN, DE NUCHÈZE, ET D'UN GRAND NOMBRE D'AUTRES LIEUX, PAIRS DE FRANCE.



ARMES : *D'argent, à la croix ancrée de sable.* — SUPPORTS : *Deux autruches.* —
DEVISE : *Ferrum fero, ferro feror.*



La maison de MONTALEMBERT, originaire du Poitou, se trouve mentionnée dès l'année 1050, par les historiens de cette province; mais sa filiation régulière et suivie, telle qu'elle a été établie sur titres originaux dans différentes circonstances, notamment lors des preuves de cour faites pardevant Cherin, en 1772, n'a pu être remontée au delà de l'année 1250.

Cette maison s'est constamment alliée aux familles les plus illustres de la noblesse de France, parmi lesquelles nous citerons seulement celles de d'Abzac, d'Appelvoisin, d'Archiac, d'Aubigné, de Beauvilliers, de Belsunce, du Bouchet de Sourches, de Bueil-Sancerre, de Chasteigner, de Croismare, Desmier d'Olbreuse, d'Escorailles, d'Estouteville, de Goulaine, d'Illiers, d'Isoré, de Lambertye, de Malvin, de Monchy, de Montbourcher, de Nuchèze, de Pierre-Buffière, de la Roche-Aymon, de Saint-Exupéry, de Saint-Gelais-Lusignan, de La Rochefoucauld, de Touchebœuf, de Valory, et de Vassal.

Les bornes de cette notice ne nous permettant pas d'énumérer tous les personnages

illustres que cette maison a produits, nous nous bornerons à mentionner les principaux, renvoyant pour de plus amples détails à la généalogie publiée par M. de Courcelles dans le tome XII de l'*Histoire des pairs de France*.

Haimeric de MONTALEMBERT, chevalier, et Guillaume de MONTALEMBERT, prirent part à la sixième croisade, sous Saint Louis, et se trouvèrent au siège de Damiette, en 1249.

Jean III de MONTALEMBERT servit de 1375 à 1388 contre les Anglais, et devint conseiller et chambellan de Jean, duc de Berry.

Jean de MONTALEMBERT fut prieur de Saint-Martin-des-Champs, abbé de Saint-Geldas et de Gimont, évêque de Montauban en 1470, et envoyé comme ambassadeur à Rome, par le duc de Guyenne, afin de négocier son mariage avec la fille de Charles-le-Téméraire.

André de MONTALEMBERT, seigneur d'Essé, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre et son panetier, fut un des trois gentilshommes du Poitou qui, avec François I^{er}, furent les tenants du fameux tournoi de 1520. Nommé trois fois lieutenant général, il défendit victorieusement Landrecies en 1544, lorsque cette ville était assiégée par l'Empereur Charles-Quint, commanda les armées françaises en Écosse, en 1548, et fut tué sur la brèche de Téroüanne, à l'âge de 70 ans, en 1553.

Léon de MONTALEMBERT fut grand prieur de Champagne en 1551.

Christophe de MONTALEMBERT était capitaine de cinquante hommes d'armes, et chevalier de l'ordre du Roi en 1574.

Marc-René marquis de MONTALEMBERT, maréchal de camp, lieutenant général de Saintonge et d'Angoumois, dirigea les armées russes et suédoises pendant la guerre de Sept ans, et inventa un système de fortification défensive qui porte son nom.

Marc-René comte de MONTALEMBERT, fils du précédent, ministre plénipotentiaire en Allemagne et en Suède, a été créé pair de France en 1819, et est mort en 1831, laissant de son mariage avec demoiselle Élisabeth FORBES, de la maison des lords Forbes en Écosse et des comtes de Granard en Irlande, deux fils, savoir :

1^o Charles, comte de MONTALEMBERT, pair de France, né le 29 mai 1810, chef de nom et d'armes de sa maison, qui a épousé, le 16 août 1836, demoiselle Marie-Anne-Henriette, comtesse de MÉRODE, fille de Philippe-Félix, comte de Mérode et du Saint Empire, ministre d'état du royaume de Belgique, et de Rosalie de Grammont, de laquelle il a eu deux filles :

1^o Marie-Élisabeth-Wiltrude de MONTALEMBERT, née le 11 juin 1837;

2^o Marie-Catherine-Thérèse de MONTALEMBERT, née le 21 mai 1844.

2^o Marc-Arthur-Jacques, comte de MONTALEMBERT, lieutenant au 3^e régiment de chasseurs à cheval, né le 6 août 1812, n'est pas encore marié.

Plusieurs branches de la maison de MONTALEMBERT existent encore en Agénais et dans la Saintonge : celle qui s'est établie dans le Périgord est représentée par :

Jacques-Joseph-Louis, comte de MONTALEMBERT, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre militaire de Pologne, né en 1788, marié le 8 février 1821 à demoiselle Caroline-Ferdinande de WAVRIN-VILLERS-AUTERTRE.

De ce mariage sont issus :

1^o Artus-Louis-Henri-Jacques, né le 11 juillet 1824;

2^o Caroline-Ferdinande, née le 24 septembre 1822;

3^o Henri-Dieudonné-Charles-Godefroy, né le 27 novembre 1831.

DE MURAT SISTRIÈRES.



AUVERGNE.

DE MURAT-SISTRIÈRES

AUVERGNE

COMTES DE MURAT-SISTRIÈRES, VICOMTES DE MURAT ET DE CHEYLANNE, BARONS DE SAINT-AUBAN ET DE CALVISSON,

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES CI-APRÈS :

AIGUESVIVES.	CHEYLANNE (VICOMTÉ).	ROCHE (LA).
ALBINHAC.	CLAUX (LES).	ROFFIAC.
ANGLARS.	CODOGNAN.	ROQUE (LA).
AUBEPEYRE.	CUSOL.	RUEYRE.
AUJARGUES.	CUSSAC.	SAINT-AUBAN (BARONNIE).
BARRES.	LANGLADE.	SAINT-DIÉRY.
BASTIDE (LA).	LASCOSTES.	SAINT-EUSTACHE.
BECOYRE-LÈS-BREDON.	LAUSSAC.	SAINT-GENIEZ.
BESSE.	LENCHE.	SAINT-MARTIN.
BIZAC.	LIVIÈRES.	SAINT-MAURICE.
BREDON.	LOUBEZARGUES.	SALVINHAC.
BROC.	MALLET.	TEISSIÈRES.
BROMMAT.	MALBOT.	THERONDELS.
CALVISSON (BARONNIE).	MARNHAC.	TOURLANDE.
CEZENS.	MARVEJOLS.	USSEL.
CHALINARGUES.	MASSILLARGUES.	VAISSENET (LA).
CHAMBEUL.	MAUCHER.	VALCAYLEZ.
CHAPELLE (LA).	MONS.	VALEUJOL.
CHASTEL.	MURAT (VICOMTÉ).	VÉDRINES-SAINT-LOUP.
CHATEAUNEUF.	MURATOL.	VERGISES.
CHAVAGNAC.	MUS.	VIGOUROUX.
CHAYLA (LE).	PAULHAC.	

ARMES : Écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à trois fasces murillées et crénelées d'argent, la première de cinq créneaux, la seconde de quatre, et la dernière de trois; celle-ci ouverte d'une porte ronde au milieu, qui est de MURAT; aux 2 et 3, d'azur, à un saint Michel d'or, tenant enchaîné sous ses pieds le démon, aussi d'or, et le frappant avec une épée flamboyante de gueules. — **COURONNE** : De Comte, ayant pour cimier une épée d'argent garnie d'or la pointe en bas. — **DEVISE** : *Vim utraque repello.*



ssus d'une branche cadette des anciens comtes de Carlat et du Carladez (1), les vicomtes de MURAT, qui apparaissent dans l'histoire dès le XI^e siècle, ne le cèdent à aucune autre maison de l'Auvergne ni pour l'illustration de leur origine, ni pour l'éclat de leurs alliances, ni pour les services distingués qu'ils ont rendus dans l'armée, dans les conseils de nos Rois et dans la magistrature.

Cette ancienne et noble famille ne s'est point éteinte au XV^e siècle,

1. Le Carladez, petite contrée de la haute Auvergne, sur les confins du Rouergue, fut réuni à la couronne sous le règne de Henri IV.

comme l'ont prétendu quelques auteurs. La branche aînée seule a pris fin à cette époque, et la descendance s'est continuée jusqu'à ce jour par la branche puînée, celle de MURAT-SISTRIÈRES, laquelle a pour auteur Jean de MURAT, second fils de Renaud I^{er}, vicomte de MURAT, mort en 1404, et de Jeanne de Châteauneuf, extraction qui sera établie de la manière la plus authentique par les titres énoncés dans la présente notice, et qui a été d'ailleurs définitivement et souverainement reconnue par les lettres-patentes du Roi Louis XVI, données à Versailles, au mois de septembre 1776, que nous citerons plus loin.

Le château de Murat, séjour des vicomtes de ce nom, était bâti sur un rocher qui domine la ville de Murat, située dans la province d'Auvergne, sur la rivière d'Alagnon, à quatre lieues de Saint-Flour (1). Cette place servait non-seulement à couvrir la ville, mais encore à protéger et à défendre tout le pays environnant. Un grand nombre de fiefs relevaient de la vicomté de Murat, et parmi ces fiefs on comptait plus de trente châtellenies, dont les fortifications existaient encore au XIV^e siècle. Outre ces seigneuries, la famille des vicomtes de MURAT en a possédé beaucoup d'autres non moins importantes; nous avons fait connaître les principales en tête de cette généalogie.

Cette maison a contracté des alliances avec les plus illustres familles du midi de la France, comme le prouve le résumé suivant :

APCHIER (D').	CONDUCHER.	SAUME.
ARBRE (DE L').	DIENNE (DE).	SEVERAC (DE).
BOISSIÈRES (DE).	LEIGONIE (DE).	SISTRIÈRES (DE).
BREZONS (DE)	DE LESPINASSE.	THEILHARD-BAUVEZÉ (DE).
CALMONT (DE).	LOUET (DE).	TOULOUSE (DE).
CARDAILLAC (DE).	MALLET (DE).	TOUR (DE LA).
CAYLUS (DE).	NARBONNE (DE).	TRIEU (DU).
CASSES (DE).	PEYRE (DE).	TRAVERSE (DE).
CHATEAUNEUF (DE).	PONS (DE).	
CLAVIÈRES (DE).	RODEZ (DE).	

Glorieusement mêlés à tous les événements militaires, les vicomtes de MURAT prirent part à la première croisade prêchée au concile de Clermont (1095), et à celle de Philippe-Auguste; l'un d'eux périt à la première de ces pieuses expéditions; un autre se signala au siège de Tripoli, en 1103; plus tard on voit d'autres vicomtes de MURAT accompagner le Roi Philippe-le-Long à la guerre contre les Flamands, en 1318. Au siècle suivant, lorsque l'attachement qu'ils avaient voué au parti de la maison de Bourgogne leur eut valu la confiscation de leurs domaines, l'histoire nous les montre soutenant un siège en forme, dans le château de Murat, contre les troupes de Charles VI, et ne se rendant qu'après une résistance vigoureuse, qui fut leur dernier acte de puissance, puisque c'est alors que la vicomté de Murat, déjà disputée à la famille par la maison de Cardaillac, fut définitivement incorporée au comté du Carladez.

1. Ce château se composait d'un vaste bâtiment principal et d'une tour ronde plus élevée; son enceinte renfermait une place d'armes avec un pré pour l'entretien des bestiaux en temps de siège.

Fondateurs de la ville de Murat, à laquelle ils avaient accordé une charte de commune en 1263, bienfaiteurs de l'église de Saint-Flour, des monastères de Bredon, d'Ébreule, de Saint-Hilaire, de Saint-Julien de Paulhac et du bourg d'Aubepeyre, qui reçut d'eux des privilèges et franchises en 1292, les vicomtes de MURAT occupaient au moyen âge une position si élevée que, dès le XIII^e siècle, ils s'intitulaient vicomtes de MURAT par la *grâce de Dieu*, et disputaient aux barons d'Apchon et de Pierrefort et aux sires de Mercœur la préséance dans les assemblées de la noblesse, et plus tard aux états d'Auvergne. Les archives de l'insigne chapitre de Brioude font connaître un grand nombre de personnages de cette maison admis dans cette noble communauté depuis les temps les plus reculés. Citons encore parmi les hommes distingués qu'elle a produits des capitaines de cent hommes d'armes, des chambellans du Roi et du duc de Bourgogne, des baillis d'Auvergne.

La branche de MURAT-SISTRÈRES, détachée de la souche principale à une époque où la vicomté de Murat n'appartenait plus à la famille, a jeté moins d'éclat dans l'histoire; elle a néanmoins occupé constamment un rang digne de l'illustration de son origine. Le lien qui la rattache aux vicomtes de MURAT et les principaux services de ses membres sont résumés dans les lettres patentes par lesquelles le Roi Louis XVI érige en *vicomté*, sous le titre de *vicomté de Murat-Sistrières*, plusieurs domaines que cette branche possédait dans la province de Calvi, en Corse. Il est indispensable que nous citions ici quelques extraits de cette pièce importante.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, etc. Nous avons jugé
 « à propos de concéder aux sieurs Jean-Aimar de Sistrières, chevalier de MURAT, major de
 « Calvi, ci-devant capitaine au régiment de Picardie, et à François-Michel de SISTRÈRES DE
 « MURAT, propriétaire de la baronnie de Murat et autres lieux, notre conseiller, bailli,
 « sénéchal d'Appeaux, d'Épée et de Robe, du Carladez, et lieutenant général au bailliage
 « dudit pays, à Vic, en Auvergne, frères, deux mille cinq cents arpents de terres incultes
 « dans nos domaines de la province de Calvi, et d'en former un fief et seigneurie sous le
 « nom, titre et dignité de vicomté de MURAT, dont ledit terrain est susceptible, en justifiant
 « par eux dans la forme ordinaire, par la représentation des preuves de leur noblesse,
 « qu'ils sont susceptibles de ce titre et dignité, à quoi lesdits sieurs de SISTRÈRES ayant
 « depuis pleinement satisfait, soit par la représentation de leurs titres, soit par les diffé-
 « rents arrêts, visés et datés dans celui de notre cour et parlement, du 23 août dernier;
 « instruit d'ailleurs de leurs talents, et considérant leurs services depuis plus de vingt-trois
 « années, soit dans leurs dites fonctions, soit dans les commissions et commandements qui
 « ont été confiés audit chevalier de SISTRÈRES, tant en Allemagne, durant le cours des
 « campagnes de la dernière guerre, qu'il a faites dans les chasseurs, que depuis en l'île de
 « Corse; soit dans les ouvrages d'histoire, de littérature et d'agriculture consacrés à l'utilité
 « de notre province d'Auvergne, et que l'ancienneté de la naissance se réunit avec les ser-
 « vices que nous voulons récompenser. De tout temps la famille de SISTRÈRES DE MURAT,
 « connue dès le XI^e siècle, s'est distinguée tant dans l'épée que dans la robe, et a con-
 « tracté des alliances avec les plus grandes maisons du pays, telles que celles de la Tour, de
 « Peyre, de Caumont, de Pons, de Châteauneuf, de Teilhard-Bauvezé, de Séverac, de
 « Lespinasse, de Leigonie et autres. Les biens de Jean de MURAT, 1^{er} du nom, fils de

« Renaud, vicomte de Murat, et de Jeanne de Châteauneuf, ayant été confisqués pour
 « félonie, en 1414, à l'occasion de son mariage, en 1416, avec Catherine de SISTRÈRES,
 « fille de Guillen Sistrères, l'un des écuyers du comte d'Armagnac, leurs descendants ont
 « adopté le nom de SISTRÈRES, et en ont réuni les armes à celles de MURAT; qu'en 1456,
 « Barthélemy de SISTRÈRES, leur fils, était revêtu de l'office de bailli, juge et garde des
 « sceaux de notre vicomté de Murat, charge remplie avant lui par des personnes décorées
 « du titre de *chevalier* et de *damoiseau*, laquelle il exerçait encore en 1503, conjointe-
 « ment avec Jacques de SISTRÈRES, son fils, et que Jean, second du nom, fils audit
 « Jacques, autre Jean troisième, son petit-fils, et François, son arrière-petit-fils, ont,
 « ainsi que Guillaume et Hugues, son frère, fils audit François, possédé successivement et
 « sans interruption, de père en fils, pendant six générations, presque toujours conjointe-
 « ment avec celle de lieutenant général en notre bailliage d'Andelat, jusqu'en 1650; que
 « depuis Jean de SISTRÈRES, IV^e du nom, autre fils audit François, et bisaïeul desdits sieurs
 « de SISTRÈRES, a exercé avec les mêmes talents et la même distinction que ses aïeuls,
 « depuis 1647 jusqu'en 1692, les charges de bailli d'Épée et de Robe, et de lieutenant
 « général du pays de Carladès, principales charges de la haute Auvergne, possédées encore
 « par l'un d'eux, en vertu desquelles il convoqua par notre ordre, en 1675, la noblesse de
 « son ressort au ban et arrière-ban, charges qu'il a transmises à Michel et à Pons, ses deux
 « fils, et ce dernier à Gabriel-Joseph, son fils, et père desdits sieurs de SISTRÈRES;
 « que dans tous les temps leurs cadets se sont également distingués dans l'épée et
 « dans la robe, puisque indépendamment des autres branches de cette maison, autre
 « Jean de SISTRÈRES, leur grand-oncle, était conseiller d'état en 1650; que Louis de
 « SISTRÈRES, l'un des grands-oncles de ce dernier, avait été l'un des gentilshommes de la
 « compagnie d'ordonnance du duc d'Albanie et d'Auvergne, en 1522; et Jean, un de ses
 « petits-neveux, premier capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux, fut chevalier de
 « Saint-Louis presque à la création de l'ordre et mourut de ses blessures en 1705; que,
 « enfin, Jean-Baptiste de SISTRÈRES DES CLAUX, leur oncle, après avoir servi dans nos
 « gardes dès 1732, ensuite en qualité d'officier de cavalerie dans le régiment de la Vieu-
 « ville, est aussi mort à notre service en 1748; que, en outre, plusieurs de cette famille ont
 « été en différents temps, et dès 1594, connus dans la république des lettres, où ils se sont
 « également rendus utiles. A CES CAUSES et autres à ce nous mouvant, nous avons, de notre
 « grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, créé, érigé et élevé par ces présentes
 « signées de notre main, créons, érigeons, instituons et élevons ledit fief et terrain par nous
 « concédés dans nos domaines de la province de Calvi, en titres, noms, prérogatives,
 « prééminences de *vicomté*, sous le nom de VICOMTÉ DE MURAT-SISTRÈRES... Donnée à Ver-
 « sailles, au mois de septembre, l'an de grâce 1776, et de notre règne le troisième.

« Signé : LOUIS.

Et plus bas : HUE DE MIROMESNIL. »

Les faits reconnus par ces lettres-patentes, et que nous allons développer d'après les titres originaux, démontrent l'erreur dans laquelle est tombé l'auteur des *Archives de la noblesse de France*, relativement à la branche de MURAT-SISTRÈRES, dans l'article incomplet qu'il a

consacré à la maison de MURAT (1). Nous allons rétablir ces faits en donnant pour la première fois une notice complète sur cette ancienne et illustre famille.

PREMIER DEGRÉ.

I. Gilbert, 1^{er} du nom, vicomte de MURAT, qui vivait dans la première moitié du XI^e siècle et est cité comme défunt dans une charte de l'an 1160, était, suivant les plus graves témoignages, fils de Géraud de CARLAT, quatrième enfant de Bernard, 1^{er} du nom, vicomte de CARLAT et de MILHAUD, qui fut la souche commune des vicomtes de Carlat, de Murat, de Lodève, de Milhaud, de Gévaudan, et des comtes de Rhodéz, et mourut vers 937 (2). On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il eut pour fils :

- 1^o Guillaume, dont l'article suit ;
- 2^o Pierre de MURAT, décédé avant 1060.

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Guillaume, 1^{er} du nom, vicomte de MURAT, vivait au milieu du XI^e siècle. Il avait pour vassal Bernard-Henri, *Bernardus-Henricus*, seigneur de Bredon, frère de Durand, abbé de Moissac, et depuis évêque de Toulouse. Bernard ayant aliéné, pour la fondation du prieuré de Bredon, plusieurs fiefs qui relevaient de la vicomté de Murat, Guillaume 1^{er} confirma cette aliénation et affranchit les biens cédés de toute charge envers lui et ses successeurs, vicomtes du château de Murat, mais avec défense expresse qu'aucun château-fort fût construit à Bredon. La charte qu'il donna à cet effet est de 1060 environ ; il l'accorde, dit-il, pour le repos de l'âme de Gilbert, son père, et de celles de sa mère et de Pierre, son frère. (*Bibliothèque du Roi, Titres de Carcassonne*, t. VI et VII, p. 121 ; *Recueil de Donat*, vol. 128, f^o 94.) Dans la charte de consécration du prieuré de Bredon, datée du 12 septembre 1095, Guillaume, qui y assista, est nommé immédiatement après Robert, comte d'Auvergne, et avant Amblard, *comptor* d'Apchon. La même année, le vicomte de MURAT prit la croix au concile de Clermont, et, avant de partir pour la Terre-Sainte, il fit un hommage de dévotion de son alleu du Chayla à Notre-Dame de Clermont. On croit qu'il périt dans cette pieuse expédition. D'une alliance inconnue il a laissé deux fils :

- 1^o Jean, qui suit ;
- 2^o Pierre de MURAT, vivant en 1095.

1. *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, t. I.

2. Les vicomtes souverains de Carlat et du Carladez ont fleuri dans l'histoire depuis le commencement du X^e siècle ; ils se sont alliés aux maisons de Béziers, d'Anduse, de Narbonne, de Bésalu, de Lodève, de Milhaud, de Provence, de Barcelone, par lesquelles ils touchent à plusieurs des grandes familles souveraines de l'Europe. La vicomté de Carlat et du Carladez entra dans la maison de Pons en 1290, par le mariage d'Isabelle de Carlat, comtesse de Rhodéz, avec Geoffroi V, sire de Pons, dont les descendants la possédèrent jusqu'en 1351. Réunie à la couronne depuis cette époque, elle en fut séparée, en 1642, en faveur de la maison de Monaco, qui l'a possédée jusqu'à la révolution. Les anciens vicomtes de Carlat portaient : *De gueules, au lion léopardé d'or*. Leurs descendants, les vicomtes de Murat, ont longtemps écartelé de Carlat et de Murat pour attester de leur extraction.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Jean, I^{er} du nom, vicomte de MURAT, se croisa, en 1102, avec Armand de Bréon, seigneur de Mardogne, Armand, *comptor* d'Apchon, Louis de Podenas, Louis de Montmorin, Jacques de Tournemine, Léon de Dienne, le sire de Beaufort et le baron de la Tour, et prit une part glorieuse au siège de Tripoli, sous les ordres de Guillaume VII, comte d'Auvergne. (*Voy. l'Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, tome X, p. 134.) Le vicomte Jean I^{er} laissa, entre autres enfants :

- 1° Pierre, dont l'article suit,
- 2° Pétronille de MURAT, prieure de Lavau-Dieu, en 1148. (*Gallia christiana*, t. II.)

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Pierre, I^{er} du nom, vicomte de MURAT, qui succéda à son père vers 1135, ne fut pas étranger aux démêlés des maisons de Barcelone et de Baux, au sujet du comté de Provence. En 1150, il remit son château de Murat et ses autres domaines patrimoniaux entre les mains de Raimond Bérenger, II^e du nom, comte de Provence et vicomte de Carlat, et par la même charte ce comte en investit de nouveau le vicomte de Murat, à la charge de les tenir de lui à foi et hommage. (*Bibliothèque du Roi, Titres d'Armagnac*, vol. 66.) Cet hommage n'empêcha pas, comme on le verra, Pierre III, petit-fils de Pierre I^{er}, de s'intituler vicomte de Murat, *par la grâce de Dieu*. Pierre I^{er}, vicomte de Murat, eut cinq fils :

- 1° Guillaume, II^e du nom, vicomte de MURAT, chevalier, qui prit part à la croisade de Philippe-Auguste, en 1187, comme l'atteste une sentence rendue à Usson, en 1368, en faveur de Jean Dodon, seigneur de Lespinasse et de Moissac. Il revint de cette expédition et mourut peu après 1196, sans postérité,
- 2° Pierre, dont l'article suit ;
- 3° Amblard de MURAT, vicomte de Cheylanne en 1215, père de :
 - A. Armand de MURAT, vicomte de Cheylanne, qui confirma, en 1257, un don fait par Guillaume de Châteauneuf-Apchier, seigneur de Villars, à l'église de Saint-Flour, et mourut après l'année 1275, laissant pour fils :
 - AA. Guillaume de MURAT, vicomte de Cheylanne, dont la fille unique, Marguerite de MURAT, vicomtesse de Cheylanne, porta cette terre en mariage à Astorg de PEYRE en 1284. (*Coutumes d'Auvergne*, tome IV, p. 657.) Leur fille Ermengarde de PEYRE épousa, en 1319, Guillaume d'Estaing, III^e du nom, dont les successeurs furent vicomtes de Cheylanne ;
 - B. Bernard de MURAT, vivant en 1240 ;
 - C. Yolande de MURAT, dame du Chayla, mariée à Armand de DIENNE, chevalier, seigneur dudit lieu, avec lequel elle rendit hommage à Pierre III, vicomte de MURAT, pour le château du Chayla, en 1250 ;
- 4° Jean de MURAT, qui se croisa, en 1187, avec le vicomte Guillaume, son frère, sous le Roi Philippe-Auguste ;
- 5° Bertrand de MURAT, chevalier, vivant en 1199. On le croit père de :
 - A. et B. Guillaume et Géraud de MURAT, chevaliers, mentionnés dans un acte de 1244. (*Archives du château de Vernines*.)

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Pierre, II^e du nom, vicomte de MURAT, bienfaiteur de l'abbaye des bénédictins d'Ebreule, près Gannat, au diocèse de Clermont, en 1204 (*Gallia christ.*, t. II, col. 390), et de l'église de Saint-Flour l'année suivante (*Cartul. de Saint-Flour*, n° 92, p. 746), était en instance auprès du Roi Philippe-Auguste, en 1207, relativement à la préséance à l'assemblée de la noblesse d'Auvergne, où il disputa le pas aux barons d'Apchon et de Pierrefort et au sire de Mercœur. Il mourut avant l'année 1239, laissant entre autres enfants :

- 1^o Pierre, qui suit;
- 2^o Astorg de MURAT, seigneur d'Aubepeyre ou Albepierre, vivant en 1240;
- 3^o Guillaume de MURAT, élu évêque du Puy en 1248, et décédé en 1251. (*Gallia christ.*, t. II, col. 715.)

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Pierre, III^e du nom, vicomte de MURAT, assista, en 1239, à un traité conclu à Toulouse entre Raimond VII comte de Toulouse, et Hugues comte de Rhodéz. (Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, tom. II, pag. 762.) Au mois de mars de l'année suivante, le vicomte de MURAT fonda trois messes dans le monastère de Bredon, et donna au prieur les manses de Besse et de Lascostes; il prend dans l'acte le titre de vicomte de MURAT *par la grâce de Dieu* : *Petrus, Dei gratiâ, vicecomes de Murato.* (*Cartulaire de Bredon.*) En 1253, il transigea avec Béraud VII, seigneur de Mercœur, et reconnut tenir de lui à foi et hommage les terres de Muratol et de Cusol. Pierre III, qui vivait encore après l'année 1270, avait épousé Gaillarde de la TOUR, fille de Bernard VI, seigneur de la Tour, et de Jeanne de Toulouse, petite-fille par Jeanne d'Angleterre, sa mère, de Henri II, Roi d'Angleterre, et d'Éléonore duchesse de Guyenne.



Armes de la TOUR : *D'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochant sur le tout.*

De ce mariage sont issus :

- 1^o Pierre, dont l'article suit;
- 2^o Géraud de MURAT, qui fut appelé, ainsi que son frère aîné, à la substitution des biens de Bernard VI, seigneur de la Tour, leur aïeul maternel, par le testament que ce seigneur fit, en 1248, en partant pour la Terre-Sainte avec le Roi Saint Louis. (*Histoire de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 498.)
- 3^o Astorg de MURAT, vivant en 1253;
- 4^o Pons de MURAT, chanoine-comte de Brioude en 1277. (*Gallia christ.*, t. II, preuves, col. 445)

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Pierre, IV^e du nom, vicomte de MURAT, chevalier, accorda, par une charte du 3 des calendes d'octobre 1263, de l'aveu du vicomte Pierre son père, de sa mère, et de son beau-père, la permission, aux habitants de Murat de s'ériger en commune, et de cein-

dre le bourg de murailles, d'élire des consuls et de jouir des droits d'octroi. Telle fut l'origine de la ville de Murat qui dans la suite est devenue le siège d'un bailliage, d'une prévôté et d'une maîtrise des eaux et forêts. En 1265, Pierre IV marcha à la tête de ses vassaux contre Guillaume, *comptor* d'Apehon, qui ravageait le pays, et le fit prisonnier. (*Dictionnaire statistique du département du Cantal*, par M. Dérubier, pag. 221.) Il avait épousé, vers l'an 1255, Marquise de PEYRE, fille d'Astorg de Peyre, chevalier, seigneur dudit lieu en Gévaudan.



ARMES DE PEYRE : D'or, à l'aigle d'azur à deux têtes, au vol éployé.

Il mourut avant l'année 1274, laissant de cette union :

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Guillaume, III^e du nom, vicomte de MURAT, chevalier, seigneur de Vigouroux, d'Aubepeyre, de Mallet, de Chateaneuf et autres lieux, fit un don en 1269 à l'église de Saint-Flour, confirma le 12 juin 1283, par une charte scellée de son sceau représentant trois fascés crénelées, les privilèges que son père avait octroyés à la ville de Murat, donna en 1285 à Henri comte de Rhodéz, vicomte de Carlat, le dénombrement de sa vicomté de Murat, déclarant tenir du Roi le château de Chambeul et d'autres fiefs, accorda en 1292 des coutumes et privilèges à la commune d'Aubepeyre, et est nommé encore dans un acte de 1295, où il figure avant Hugues d'Arpajon, Raimond d'Estaing, Astorg d'Aurillac, Étienne de la Tour et Amalric de Narbonne. Il avait épousé vers 1280 Éléonore de CALMONT, fille de Bégon IV, baron de Calmont d'Olt, qui était veuve le 21 janvier 1297.



ARMES DE CALMONT : D'argent, au lion de sable.

De ce mariage sont issus :

1^o Bégon, vicomte de MURAT, chevalier, seigneur de Vigouroux, la Bastide, Aubepeyre et autres lieux, rendit hommage à Renaud, sire de Pons, vicomte de Carlat, le 8 mai 1303, et transigea sur partage avec ses frères, en 1314, ratifiant la substitution que leur père leur avait faite de la vicomté de Murat, l'un au défaut de l'autre, à l'exclusion des filles. (*Invent. des titres du Bourbonnais*, t. 11, fol. 318, *Chambre des comptes de Paris*.) En 1318, il accompagna le Roi Philippe-le-Long dans la guerre contre les Flamands, rendit ensuite de nombreux services militaires au Roi Jean, et mourut en 1359 ou 1360. Il avait épousé, en 1304, Braïde de CAYLUS, fille de Dorde de Caylus, seigneur dudit lieu, en Rouergue. (*D'or, au lion de gueules, accompagné de seize étoiles du même, en orle.*) Une fille unique naquit de ce mariage :

Hélix de MURAT, mariée, par contrat du 13 mars 1329, à Bertrand de CARDAILLAC, seigneur de Vareyre et de Privezac, union qui amena dans la suite de longs et sanglants démêlés entre les maisons de Murat et de Cardaillac ;

2^o Guillaume, qui suit ;

3^o Pierre de MURAT, vivant en 1344 et 1360.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Guillaume, IV^e du nom, vicomte de MURAT, seigneur de Vigouroux en Auvergne, de Barrès en Rouergue, et autres lieux, bienfaiteur des prieurés de Saint-Hilaire et de Saint-Julien de Paulbac, fut appelé, en 1360, par la mort sans enfants mâles de son frère Begon, à recueillir la substitution faite par leur père dans la vicomté de Murat; mais dès lors la maison de Cardaillac, à cause de son alliance avec Hélix de MURAT, fille de Begon, éleva sur cette vicomté des prétentions dont elle fut déboutée par un premier arrêt du parlement de Paris, du 13 janvier 1367. Le vicomte Guillaume IV mourut peu de temps après. Il avait épousé vers 1320 Marquise de PONS, fille de Geoffroi V, sire de PONS, chevalier, seigneur de Ribérac, vicomte de Turenne, et d'Isabelle de Rhodéz, vicomtesse de Carlat.



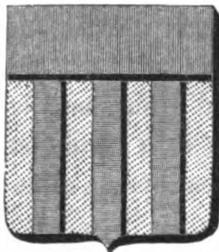
Armes de PONS : *D'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules.*

De ce mariage sont issus :

- 1^o Renaud, qui suit;
- 2^o Pierre de MURAT, mort sans postérité après l'année 1395.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Renaud, I^{er} du nom, vicomte de MURAT, seigneur de Vigouroux, la Bastide, Aubepeyre, Tourlande et autres lieux, soutint, de concert avec son frère Pierre, contre Guillaume et Pons de Cardaillac, ses droits à la vicomté de Murat; trois arrêts du parlement de Paris des 17 juin 1384, 14 juin 1399 et 11 avril 1403, le maintinrent dans la possession de cette vicomté conformément à la substitution dont nous avons parlé. Renaud I^{er} mourut en 1404. Il avait épousé : 1^o après l'année 1350, Catherine de BOISSIÈRES, fille de Gérard de Boissières, chevalier, seigneur de Châlus et du Crest, et veuve de Robert dauphin d'Auvergne, II^e du nom, seigneur de Saint-Ilpize (Armes de BOISSIÈRES : *D'or, à la croix engrêlée d'azur*); 2^o en 1375 Jeanne de CHATEAUNEUF-APCHIER, dame de Châteauneuf-sur-Murat, veuve en premières noces d'Eudes, *comptor* d'Apchon, et fille de Bérenger de Châteauneuf-Apchier et de Jeanne de Mallet.



Armes de CHATEAUNEUF-APCHIER : *D'or, à trois pals d'azur; au chef de gueules.*

Il laissa pour enfants, savoir :

Du premier lit :

- 4^o Dauphine de MURAT, femme de Pierre IV de BREZONS, chevalier, seigneur dudit lieu;

Et du second lit :

- 2^o Renaud II, vicomte de MURAT, chevalier, seigneur de la Bastide, d'Aubepeyre, de Tourlande, de Châteauneuf et de Mallet, en 1404, ensuite baron de Saint-Auban, de Calvisson et des états de Languedoc, capitaine

de cent hommes d'armes, suivit, dès 1414, le parti de la maison de Bourgogne contre les Armagnac. Le refus qu'il fit de rendre hommage au connétable d'Armagnac ayant été puni de la confiscation de ses biens, il s'enferma dans le château de Murat avec son frère Jean, et le défendit avec vigueur contre les troupes royales, commandées par Begon d'Estaing; mais les deux frères furent obligés de se rendre, et la vicomté de Murat fut incorporée à celle de Carladez. Renaud II se réfugia dans le duché de Bourgogne. Dans la suite il rentra en grâce, et fut nommé bailli des montagnes d'Auvergne, écuyer et chambellan du Roi. En 1418 et 1420, il était employé comme lieutenant général en Languedoc. Il avait épousé, en 1409, Blanche d'APCHIER, baronne de Saint-Auban et de Calvisson en Languedoc, dame de Massillargues et d'Albon, fille de Raymond d'Apchier, baron de Saint-Auban, et de Bourguine de Narbonne. Il mourut en 1460, laissant de ce mariage une fille unique :

A. Marguerite de MURAT, baronne de Saint-Auban, de Calvisson et des états de Languedoc, dame de Massillargues, qui épousa Louis de LOUET, chambellan et favori du Roi Charles VI, président de Provence et ministre d'état sous le règne de Charles VII. Elle testa, le 8 mars 1465, en faveur des enfants qu'elle avait eus de ce mariage ;

- 3° Pierre de MURAT, chevalier, décédé sans postérité après l'année 1438 ;
- 4° Jean, auteur de la branche de MURAT-SISTRÈRES, et dont l'article suit ;
- 5° Antoine de MURAT, mort jeune ;
- 6° Dauphine de MURAT, femme de Jean SAUME, receveur des aides et bailli des montagnes à Montvallat ;
- 7° Jeanne de MURAT, religieuse à Notre-Dame de Bonlieu, en 1428.

BRANCHE DE MURAT-SISTRÈRES.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Jean de MURAT, 1^{er} du nom, chevalier, troisième fils de Renaud 1^{er}, vicomte de Murat, et de Jeanne de Châteauneuf-Apchier, était seigneur de Saint-Diery, près Besse, et de la Roche par la donation que sa mère lui en avait faite. Attaché comme son frère, le vicomte Renaud II, au parti du duc de Bourgogne, il partagea sa disgrâce, s'enferma avec lui comme on l'a vu, dans le château de Murat, et après la prise de cette forteresse, se vit dépouiller de ses possessions en 1414, par le même arrêt qui confisquait sur son frère la vicomté de Murat. Il continuait de servir le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, et se trouvait chargé d'une mission importante en Languedoc, lorsque le dauphin le fit arrêter en 1423 et enfermer pendant plusieurs mois dans le château de Carcassonne avec Pierre d'Arlac son secrétaire. Il avait épousé en 1416 Catherine de SISTRÈRES, fille de Guilhem de Sistrères, de Sisteiriis ou plutôt de Sistreriis, un des écuyers qui suivirent le comte d'Armagnac à la conquête du Rouergue en 1386. Ce mariage eut lieu à la condition expresse que Jean de MURAT et ses descendants porteraient le nom et les armes de SISTRÈRES.



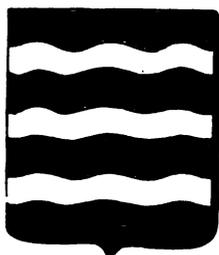
Ces armes étaient : *D'azur, à un saint Michel d'or tenant enchaîné sous ses pieds le démon aussi d'or, et le frappant d'une épée flamboyante de gueules.*

C'est en exécution de cette convention, peut-être trop rigoureusement suivie, que la postérité de Jean de MURAT a été connue sous le nom de SISTRÈRES, seul, et SISTRÈRES DE

MURAT jusqu'au moment où les lettres patentes de 1776 vinrent rétablir le nom primitif. Quant aux armes, cette branche a porté jusqu'à la même époque les armes de SISTRÈRES : *Brisées des trois fasces murillées et crénelées de MURAT, à dextre du saint Michel.*

Du mariage de Jean de MURAT et de Catherine de SISTRÈRES est issu :

DOUZIÈME DEGRÉ.



XII. Barthélemy de MURAT, dit de SISTRÈRES, écuyer, bailli, juge et garde des sceaux de la vicomté de Murat en 1456, lequel épousa, en 1460, damoiselle Jeanne du TRIEU.

Armes de du TRIEU : *D'azur, à trois fasces ondées d'argent.*

De ce mariage est issu :

TREIZIÈME DEGRÉ.



XIII. Jacques de MURAT, dit de SISTRÈRES, écuyer, bailli, juge et garde des sceaux de la vicomté de Murat de 1503 à 1532. Jacques de SISTRÈRES épousa en premières noces damoiselle Isabeau de CLAVIÈRES (*De gueules, au sautoir d'argent*), et en secondes noces damoiselle N.... de BORJA.

Il laissa deux fils, savoir :

Du premier lit :

1° Jean, dont l'article suit ;

Et du second lit :

2° Louis de MURAT, dit de SISTRÈRES, un des gentilshommes de la compagnie de cent lances, commandée par le duc d'Albanie, en Auvergne, l'an 1522. (*Archives de l'ordre du Saint-Esprit.*)

QUATORZIÈME DEGRÉ.



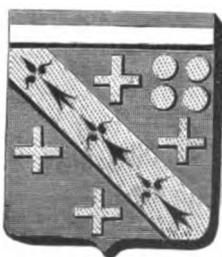
XIV. Jean de MURAT-SISTRÈRES, II° du nom, exerça outre les fonctions de juge royal et de garde des sceaux de la vicomté de Murat, celles de lieutenant général au bailliage d'Andelat. Il épousa en 1547 damoiselle Françoise de LARBRE (*D'argent, à l'arbre de sinople, accompagné de deux quintefeuilles de sinople en chef.*)

De ce mariage sont issus :

1° Jean, qui suit ;

2° Autre Jean de MURAT-SISTRÈRES, chanoine-celèrier d'Aurillac.

QUINZIÈME DEGRÉ.



XV. Jean de MURAT-SISTRÈRES, III^e du nom, écuyer, juge royal de la vicomté de Murat et lieutenant général au bailliage d'Andelat, épousa en 1574 damoiselle Lombarde de TRAVERSE (*D'azur, à la bande d'or, chargée de 3 mouchetures d'hermines, accostée de 4 croisettes d'or et accompagnée au canton sénestre du chef de 4 besants du même; et une devise d'argent en chef*).

Il laissa de cette union :

- 1^o François, qui suit;
- 2^o Jean de MURAT-SISTRÈRES, chevalier, conseiller d'état en 1650.

SEIZIÈME DEGRÉ.



XVI. François de MURAT-SISTRÈRES, écuyer, juge royal et garde des sceaux de la vicomté de Murat, lieutenant général au bailliage d'Andelat, épousa en 1613 damoiselle Gilberte de TEILHARD OU THEILHARD DE BEAUVESÉ, sœur d'Éléonore de Teilhard de Beauvesé, mariée à Pierre BERAIL et tige des seigneurs de Lastic d'Hauteroche.

ARMES de TEILHARD DE BEAUVESÉ : *D'or, à l'arbre de gueules.*

De ce mariage sont issus :

- 1^o Jean, qui suit;
- 2^o et 3^o Guillaume et Hugues de MURAT-SISTRÈRES, successivement juges royaux de Murat, qui ont pris des alliances dans les maisons de SÉVERAC et de LESPINASSE.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.



XVII. Jean de MURAT-SISTRÈRES, IV^e du nom, écuyer, bailli, juge d'appaux et lieutenant général au bailliage du pays du Carladez à Vic, de 1647 à 1692, convoqua en cette dernière qualité le ban et l'arrière-ban de la noblesse de son ressort en 1675. Il avait épousé en 1650 damoiselle Catherine de CASSES.

ARMES de CASSES : *D'argent, à un arbre de sable, et un lion du même passant devant l'arbre; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

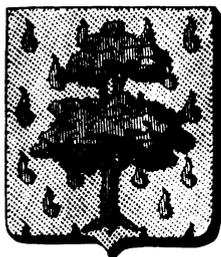
De ce mariage sont issus :

- 1^o Michel de MURAT-SISTRÈRES, bailli, juge d'appaux et lieutenant général au bailliage du Carladez avant son frère Pons;

2° Jean de MURAT-SISTRÈRES, premier capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux, chevalier de Saint-Louis, presque à la création de l'ordre, mort des blessures qu'il avait reçues au service du Roi en 1705 ;

3° Pons, dont l'article suit :

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.



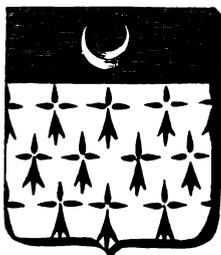
XVIII. Pons de MURAT-SISTRÈRES, écuyer, bailli, juge d'appeaux, garde des sceaux de la vicomté de Murat et lieutenant général au bailliage du Carladez, résidant à Vic en 1698, avait épousé en 1696 damoiselle Madeleine de LEIGONIE (*D'or, semé de larmes de gueules, et un arbre du même brochant.*)

De ce mariage sont issus :

1° Gabriel-Joseph, qui suit ;

2° Jean-Baptiste de MURAT-SISTRÈRES, écuyer, seigneur des Claux, qui, après avoir servi dans la garde du Roi, en 1732, fut officier de cavalerie au régiment de la Vieuville et mourut au service, en 1748.

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.



XIX. Gabriel-Joseph de MURAT-SISTRÈRES, chevalier, qui exerça comme son père et ses ancêtres les charges de bailli, juge d'appeaux, garde des sceaux de la vicomté de Murat et lieutenant général du bailliage du Carladez à Vic, en l'année 1722. Il épousa en 1728 demoiselle Françoise de CONDUCHER (*D'hermines, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent.*)

Il laissa de cette union :

1° François-Michel, qui suit ;

2° Jean-Aymar de MURAT-SISTRÈRES, chevalier de Murat, puis vicomte et ensuite comte de MURAT-SISTRÈRES, en vertu de lettres-patentes en brevet rappelées à l'article de son frère, servit d'abord dans les mousquetaires noirs, puis comme capitaine au régiment de Picardie, et exerça ensuite les fonctions de major de la place de Calvi, où il résidait en 1776.

VINGTIÈME DEGRÉ.

XX. François-Michel de MURAT-SISTRÈRES, qualifié d'abord dans les titres *baron de Murat*, de la Roque et de Teissières, devint *vicomte de MURAT-SISTRÈRES*, ainsi que son frère Jean Aymar, en vertu des lettres-patentes du Roi Louis XVI, du mois de septembre 1776, qui érigeaient en leur faveur, sous ce titre, les domaines qui leur avaient été concédés à Calvi, et ce sur les preuves par eux régulièrement faites de leur extraction des anciens vicomtes de MURAT. (Voyez plus haut l'extrait de ces lettres.) Plus tard, par brevet du 13 octobre 1783, le Roi voulant donner à cette famille une nouvelle preuve de sa satisfaction accorda aux vicomtes François-Michel et Jean-Aymar de MURAT-SISTRÈRES le

titre héréditaire de *comte*, transmissible aux aînés mâles de leurs enfants et descendants en légitime mariage. L'annonce de ce brevet a été faite dans la *Gazette de France* du 30 décembre 1783. Le comte François-Michel de MURAT-SISTRIÈRES, qui exerçait depuis 1752 les fonctions, en quelque sorte héréditaires dans sa famille, de bailli, juge d'appaux et lieutenant général du bailliage du Carladez à Vic, avait épousé en 1763 demoiselle N... SYRIÈS, de laquelle il a eu le fils qui suit :

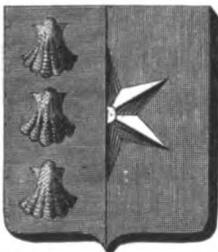
VINGT-UNIÈME DEGRÉ.

XXI. François-Michel, comte de MURAT-SISTRIÈRES, né le 22 août 1764 et décédé le 2 septembre 1835, fut général sous l'Empire. Il avait épousé, en 1789, demoiselle Elisabeth-Catherine du NOYER, de laquelle il eut deux fils :

- 1° Michel-François-Isidore, comte de MURAT-SISTRIÈRES, marié à demoiselle Clara BRILLAT DE TRAVERSA, mort sans postérité ;
- 2° Et Jean-Baptiste-Eugène, qui suit.

VINGT-DEUXIÈME DEGRÉ.

XXII. Jean-Baptiste-Eugène, comte de MURAT-SISTRIÈRES, ancien capitaine d'artillerie, membre du conseil général du département du Cantal, a épousé, le 20 janvier 1836, demoiselle Marguerite-Agnès-Félicie de COMBAREL, fille de Marie-François-Xavier, comte de Combarel, et de Françoise-Antoinette-Hippolyte-Julie Dauphin de Leyval.



L'ancienne famille de COMBAREL, qui est originaire du Poitou, porte pour armes : *D'azur, à trois coquilles d'or, posées en pal; mi-parti de gueules, à une demi-molette d'argent, mouvante de la partition.* (Voir la notice de Combarel dans le présent registre.)

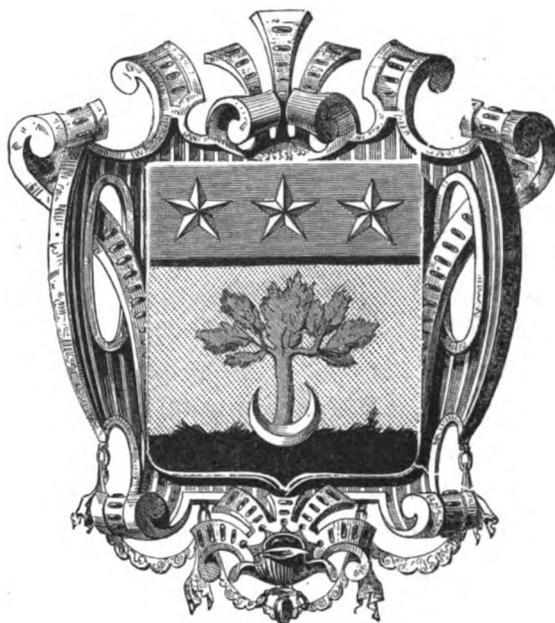
De cette alliance sont issus quatre enfants, savoir :

- 1° Marie-Louise-Élisabeth de MURAT-SISTRIÈRES, née le 14 décembre 1836, morte en bas âge ;
- 2° Louis-Eugène-François-Michel de MURAT-SISTRIÈRES, née le 26 février 1838 ;
- 3° Marie-Louise-Geneviève-Philomène-Elianne de MURAT-SISTRIÈRES, née le 1^{er} janvier 1839 ;
- 4° Et Anna-Marie-Antoinette-Gabrielle de MURAT-SISTRIÈRES, née le 28 septembre 1846.

D'OLIVE

LANGUEDOC.

SEIGNEURS DE SÉRIGNAN, D'ABEILLAN, DU BOUSQUET, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'or, à un olivier de sinople, fruité d'or, posé sur une terrasse de sable et chargé au pied d'un croissant d'argent; à un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* — **COURONNE :** *De Comte.* — **SUPPORTS :** *Deux lions.*



RIGINAIRE du diocèse de Béziers, la famille d'OLIVE est connue dans l'histoire du Languedoc depuis une époque très reculée, et s'est successivement répandue à Béziers, à Narbonne, à Carcassonne, à Montauban, à Toulouse, et a formé diverses branches toutes également distinguées par de hautes alliances et par des services très-brillants dans l'Église, dans l'armée et dans la magistrature.

Suivant une tradition conservée d'âge en âge dans cette famille, elle aurait pour auteur un comte d'*Oliba*, d'*Oliva* ou d'*Olive*, qui au commencement du X^e siècle prit une grande et glorieuse part aux guerres qui troublaient le midi de la France, et livra aux environs de Carcassonne plusieurs combats dont le récit nous a été conservé par les historiens du Languedoc.

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, un autre personnage de cette maison acquit un genre de célébrité tout différent.

Nous voulons parler de Pierre-Jean d'OLIVE, religieux minime, qui se signala par son esprit, sa capacité et son amour pour l'exacte observance de sa règle, mais dont les traités sur diverses matières théologiques furent censurés par l'Église à cause des opinions singulières qu'il y exprimait. Appelé à Paris devant une assemblée de docteurs, il défendit lui-

même avec beaucoup de feu ses opinions, et plus tard fit partager ses doctrines à plusieurs religieux de son ordre, qui se firent gloire d'être ses sectateurs. Frère Pierre-Jean d'OLIVE comptait surtout de nombreux partisans aux environs de Narbonne; il mourut dans cette ville le 16 mars 1297.

Jean d'OLIVE ou OLIVE, écuyer, exerçait en 1466 les importantes fonctions de capitoul de Toulouse, charge dont on ne pouvait être revêtu alors qu'après avoir fait preuve d'ancienne noblesse. Il testa en 1496, et laissa un fils Barthélemy d'OLIVE ou OLIVE, écuyer; la postérité de celui-ci a formé à Toulouse une branche qui a occupé un rang très-élevé dans ce pays. Jean d'OLIVE, II^e du nom de cette branche, petit-fils de Barthélemy, était en 1600 syndic général de la province de Languedoc.

Jean d'OLIVE, écuyer, était du nombre des hommes d'armes servant sous les ordres de messire Jacques de Grolée et dont la montre fut reçue dans la ville de Morat le 12 septembre 1592. (Titre original aux archives du collège héraldique.)

La branche dont nous avons particulièrement à nous occuper ici a formé, tant à Béziers qu'à Agde et à Carcassonne plusieurs rameaux. Elle reconnaît pour auteur : Arnaud d'OLIVE, écuyer, seigneur d'Abeillant et du Bousquet, qui fut déchargé du ban et de l'arrière-ban en 1568, attendu son service militaire. Il avait épousé : 1^o en 1543 damoiselle Jeannede GRP, 2^o le 7 janvier 1552 damoiselle Delphine BONNET DE MAURELHAN. Il eut entre autres enfants :

Gaspard d'OLIVE, écuyer, seigneur d'Abeillant et du Bousquet, marié, le 5 mai 1595, à damoiselle Anne de MERCADIER, et décédé vers l'an 1622 laissant deux fils :

- 1^o Jean d'OLIVE, écuyer, seigneur d'Abeillant, résidant à Pézénas, en 1649;
- 2^o Henri d'OLIVE, écuyer, seigneur du Bousquet, demeurant à Béziers, en 1669.

N. d'OLIVE, lieutenant-colonel du régiment de Languedoc en 1699 était également issu de cette branche.

A l'un des rameaux de la même branche de Béziers, maintenant établie à Carcassonne, appartenait Pierre d'OLIVE, écuyer, qui vivait noblement au milieu du XVII^e siècle et laissa entre autres enfants :

Philippe d'OLIVE, écuyer, père de :

- 1^o Benoît, qui suit;
- 2^o Antoine d'OLIVE;
- 3^o Jean d'OLIVE;
- 4^o Pierre d'OLIVE, conseiller du Roi en la cour des aides de Montauban, qui fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France dressé en vertu de l'édit bursal de 1696.

Benoît d'OLIVE, I^{er} du nom, écuyer, testa le 9 octobre 1752, et laissa entre autres enfants :

Jacques d'OLIVE, I^{er} du nom, écuyer, marié par contrat du 24 janvier 1751 à damoiselle Jeannette FARENC, dont il a eu un fils unique :

Benoît d'OLIVE, II^e du nom, écuyer, né à Carcassonne le 8 septembre 1753, marié suivant contrat du 1^{er} juillet 1775 à damoiselle Elisabeth REVEL. De ce mariage sont issus, outre six enfants morts en bas âge :

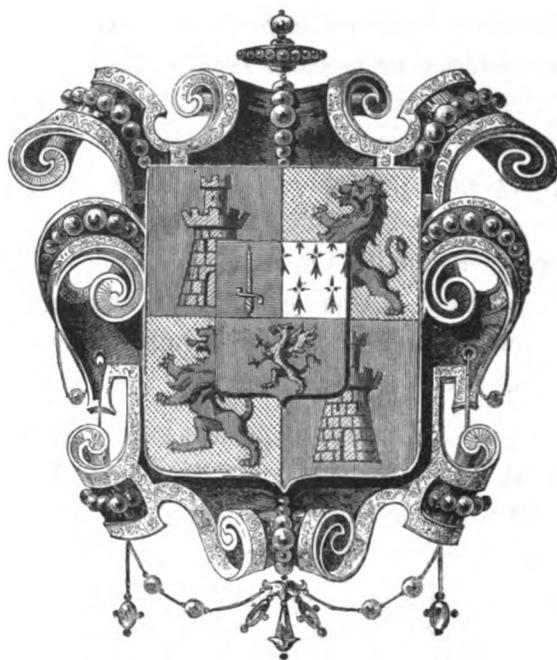
- 1^o Marie d'OLIVE, née le 8 juillet 1782, décédée sans alliance à l'âge de 36 ans;
- 2^o Jacques, qui suit;
- 3^o Benoît d'OLIVE, né le 40 mai 1788, mort sans alliance à l'âge de 22 ans;
- 4^o Antoine d'OLIVE, né le 27 novembre 1790, décédé aussi sans postérité à l'âge de 22 ans.

Jacques d'OLIVE, II^e du nom, né le 8 octobre 1785, résidant à Carcassonne, est aujourd'hui le seul représentant de cette ancienne famille. Il n'est pas marié.

D'ORNANO

CORSE, ITALIE, PROVENCE, TOURAINE.

ANCIENS SOUVERAINS, COMTES DE CORSE, D'ORNANO, DE CINARCA, DUCS DE MITTILIANO, D'AGRIGENTE ET DE CORNOLA, PRINCES DE MONTLAUR ET DE CISTRIA.



ARMES : Écartelé, aux 1 et 4, de gueules à la tour ouverte et donjonnée d'or; aux 2 et 3, d'or au lion de gueules, qui est d'ORNANO; sur le tout : coupé au 1^{er}, d'azur, à l'épée d'or mise en pal la pointe en haut, qui est le franc-quartier des Comtes militaires de l'Empire, parti d'hermines comme allié de la Maison Impériale; au 2^e, de gueules au griffon d'or. — **SUPPORTS :** Deux griffons d'or. L'écu surmonté de la couronne princière et environné du manteau de pair, sommé de la couronne de comte. — **DEVISE :** *Deo favente comes Corsica.*



ETTE maison a fourni, dans ses diverses branches, plus de quarante seigneurs souverains, princes de Montlaur et de Cistria, ducs de Mittiliano, d'Agrigente et de Cornola, marquis d'Aubenas, de Montpezat et de Maubec, et en cette dernière qualité premiers barons du Dauphiné, comtes de Corse, d'Ornano, de Cinarca, d'Istria, de Bozzi, de la Rocca et de Bastellica, despotes des Quatre-Iles et de Corcas, seigneurs de Saint-Martin, Miremande, Montbonnet, Gratteloup, Ayguse, Lunel, et autres lieux.

Elle s'est alliée directement ou indirectement aux maisons impériales de Julia de l'au-

cienne Rome, de Paléologue, de Lascaris, de Lorraine, de Bragance et de Bonaparte; aux maisons royales d'Aragon et de Bavière et au rameau royal de Bourbon-Vendôme; aux maisons souveraines et princières de Gonzague, de Savoie-Faucigny-Lucinge, de Colonna dans presque toutes ses branches. Ses autres alliances ont été prises dans les maisons de Raymond-Modène-Montlaur, de Casseran-Massencome-Montluc, ou Montesquiou, de Flasans, de Grignan; et par conséquent de Sévigné, de Lussan, du Tronc de Varaville, de Pourdiac de Montiechi, de Franchi, de Fiorella, de Levie, de Linche, établie aujourd'hui en Valachie, de Laczynski, de Voyer-de-Paulmy d'Argenson.

Elle compte un cardinal de la sainte Église romaine, un Gonfalonnier du saint-siège, un porte-glaive du Pape, un maréchal de la sainte Inquisition, plus de dix archevêques, évêques, abbés mitrés et autres prélats. On cite également parmi ses rejetons, un chevalier croisé, un grand bailli et plusieurs commandeurs et chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, et des ordres pontificaux; plus de dix officiers généraux et nobles capitaines des républiques de Gênes et de Venise; enfin, au service de France, deux maréchaux de France, et quatre colonels-généraux des Corses, deux lieutenants généraux des armées du Roi, et plusieurs officiers généraux et supérieurs, quatre chevaliers des ordres du Roi, un pair de France, un commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et un grand dignitaire de la Légion-d'Honneur.

La filiation de la maison d'ORNANO est littéralement établie depuis *Guglielmo I^{er}*, souverain comte et seigneur de la Corse, qui vivait au milieu du X^e siècle, comme il appert de la décrétale du pape Agapet, relative au rétablissement de l'évêché d'Ursinum, et que les anciennes chroniques font descendre en ligne directe au 4^e degré, du prince *Ugo Colonna*, préfet du prétoire et du sacré palais, qui, ayant conquis l'île de Corse sur le Roi sarrasin Négulon, fut investi par Charlemagne, suivant le récit d'Alcuin, de la souveraineté des pays de Corse et de Sardaigne, sous le titre de *comté*, en 816.

Antonio, comte de Corse et de Cinarca, petit-fils de Guglielmo, qui fit don de sa couronne d'or à la cathédrale d'Aléria et la déposa lui-même sur le maître-autel, mourut avant l'an 1049; il est qualifié dans les actes contemporains *Deo favente comes Corsiæ*, par la grâce de Dieu comte de Corse. Son cinquième descendant direct était :

Turfetta de Corsica Cinarca, premier seigneur d'ORNANO, lequel fut apanagé de cette seigneurie avant l'année 1170.

Lupo DE CORSE ET D'ORNANO, petit-fils du précédent, laissa de son mariage avec Janusia BENTIVOGLIO, entre autres enfants :

- 1^o Orlando, qui suit;
- 2^o Galuccio d'ORNANO, chevalier croisé;
- 3^o Arrigo d'ORNANO, auteur de la branche des princes de Cistria, despotes de Corcas, ducs de Mittiliano, ducs d'Agriente et de Cornola, éteinte dans la maison de Faucigny-Lucinge.

Orlando d'ORNANO des comtes de Corse, souverain seigneur d'Ornano Portobose et Santa-Maria del Monte, continua la descendance en Corse, il eut pour arrière-petit-fils :

Alphonse ou Alfonzo d'ORNANO des comtes de Corse, souverain seigneur d'ORNANO et gouverneur d'Orezza, qui florissait en 1450, et vivait encore en 1488. Il laissa deux enfants :

1° François d'ORNANO, souverain seigneur d'Ornano, marié à Franchetta d'ISTRIA, et père de :

Vanina d'ORNANO, héritière des seigneuries de sa maison, et mariée, en 1537, à Sampierro d'ORNANO, son parent, issu d'une branche depuis longtemps établie dans les États romains, mais dont on ne connaît pas bien le point de jonction avec celle de Corse. Sampierro d'ORNANO, colonel-général des Corses, chevalier de l'ordre du Roi François I^{er}, périt dans une embuscade, après avoir lui-même tué de sa main la malheureuse et célèbre Vanina d'ORNANO, sa femme. De cette union si cruellement brisée est issue une branche illustrée par deux maréchaux de France, Alphonse d'ORNANO et Jean-Baptiste d'ORNANO, le premier sous Henri IV, le second sous Louis XIII. Mort sans enfants de son mariage avec Marie de RAIMOND-MONTLAUR, comtesse héritière de Montlaur. Cette branche s'éteignit avec Anne d'ORNANO, marquise du Tronc de Varaville, en 1698 ;

2° Bernardino, qui suit :

Bernardino d'ORNANO des comtes de Corse, co-seigneur d'Ornano, est la tige de la branche actuelle de cette antique et noble maison. Son neuvième descendant direct formant le XXIV^e degré de la filiation depuis Guglielmo I^{er}, était au commencement de ce siècle :

XXIV. Louis d'ORNANO, colonel de la garde nationale d'Ajaccio, né en 1748, mort en 1816. Il épousa Isabelle BONAPARTE, fille unique de Napoléon Bonaparte, oncle de l'Empereur Napoléon, et laissa de ce mariage, outre un fils mort jeune et deux filles :

1° Jean-Baptiste d'ORNANO, marié à Marie SPOTURNO, dont il eut :

- A. Napoléon d'ORNANO, né en 1806, ancien officier de cavalerie, compagnon de captivité du prince Napoléon-Louis Bonaparte ;
- B. Thadée d'ORNANO, née en 1808 ;

2° Michel-Ange d'ORNANO, ancien membre du corps législatif et du conseil général du département de la Corse, né en 1774, marié à Marianne de LEVIE, dont il n'a pas d'enfants ;

3° Philippe Antoine, qui suit :

Philippe-Antoine d'ORNANO, comte d'Ornano, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, grand officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de Saint-Louis, grand' croix de l'ordre de la Réunion, chevalier de la Couronne de fer d'Italie, et du Mérite militaire de Bavière, né à Ajaccio le 17 janvier 1784, a fait avec éclat les campagnes de l'Empire, et commandait en chef toute la cavalerie de la garde impériale en 1814, lors des adieux de Napoléon à Fontainebleau. Nommé inspecteur général de cavalerie en 1828, commandant de la quatrième division militaire en 1830, il a été élevé en 1832 à la dignité de pair de France.

Il a épousé en 1816 la comtesse polonaise Marie LACZYNSKA, fille du Staroste Mathieu Laczynski, veuve en premières noces du comte Alexandre de Colouua Walewski, et décédée le 10 décembre 1817. De ce mariage est né un fils unique :

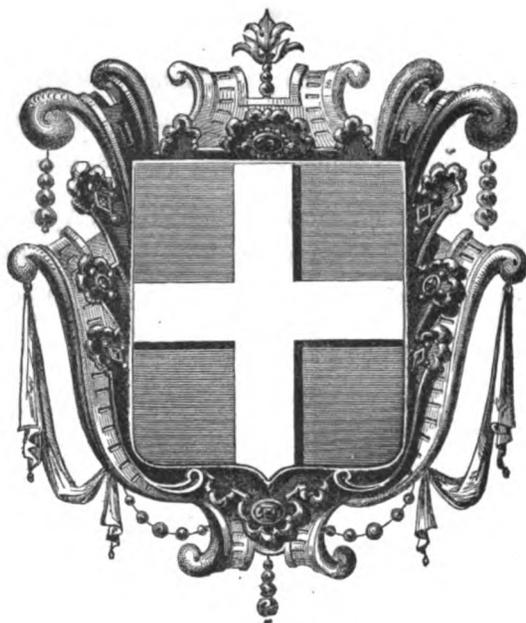
Rodolphe-Auguste-Louis-Maurice d'ORNANO, né à Liège le 9 juin 1817, marié le 16 juin 1845, à Elisabeth-Aline de VOYER DE PAULMY D'ARGENSON, fille de Charles-Marc-Réné de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson. De ce mariage est issue :

Vanina-Marie d'ORNANO, née au château des Ormes le 12 septembre 1846.

PAPE

LYONNAIS, DAUPHINÉ, PAYS-BAS.

SEIGNEURS DE LA PAPE, MARQUIS DE SAINT-AUBAN, BARONS DE SAHUNE, SEIGNEURS DE MONTCLAR, SAINTE-EUPHÉMIE, CORNILLON, VERCOIRAN, AUTANNE, ALAN, BESIGNAN ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, à la croix d'argent. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux lions.



Le fief noble de la PAPE, situé à une lieue de la ville de Lyon, a donné son nom à une très-ancienne famille qui s'est établie dans le Dauphiné au XV^e siècle et s'y est illustrée par les hommes distingués qu'elle a produits, entre autres le célèbre Gui PAPE (1), ambassadeur du Dauphin, depuis Roi sous le nom de Louis XI.

Pendant deux siècles, cette famille a tenu un rang élevé dans la noblesse de Dauphiné. Elle s'est ensuite divisée en deux branches, dont l'une, après s'être continuée en Dauphiné et en Provence avec la même distinction, s'est éteinte au milieu du siècle dernier, tandis que l'autre, ayant adopté la religion réformée, fut obligée de s'expatrier, résida quelque temps en Alsace, et après la réunion de cette province à la France et la révocation de l'édit de Nantes, s'établit d'abord dans le duché de Nassau, ensuite dans les Pays-Bas où elle s'est perpétuée jusqu'à ce jour.

Cette maison s'est constamment alliée aux premières familles de la noblesse du midi de

1. Le véritable nom de ce personnage historique était Gui de LA PAPE, traduction littérale du nom latin sous lequel il a publié tous ses ouvrages : *Guido Popæ*, mais il était plus ordinairement appelé par abréviation *Gui Pape*, et ce nom ayant prévalu a été adopté par sa famille.

la France, entre autres à celles d'Adhémar, de Guilhon, de Tholon de Sainte-Jaille, de Besignan, de Poitiers, de Lestranges, du Puy-Montbrun, de Caritat de Condorcet, des Massues, de Perci, de Périssol, de Massannes, de Saint-André Montbrun, Lériget de la Faye. Parmi ses alliances dans les Pays-Bas on compte également les noms les plus distingués, par exemple, les Didier de Boncourt, originaires de France, et les comtes de Wassenaer, maison aussi ancienne qu'illustre.

Outre le célèbre Gui Pape, qui fut conseiller au conseil Delphinal à Grenoble, maître des Requêtes de l'hôtel du Roi, ambassadeur du Dauphin près de son père Charles VII, puis ambassadeur de France à Rome auprès du Pape Nicolas V, cette maison a produit plusieurs gouverneurs de Dauphiné, du comtat Venaissin et de la principauté d'Orange, un général en chef, des mestres de camp, colonels, capitaines de trois cents hommes d'armes, un gentilhomme de la chambre du Roi Louis XIII, un brigadier de la noblesse de Dauphiné, plusieurs conseillers au conseil Delphinal et au parlement de Grenoble.

Les seigneurs de ce nom, qualifiés dans tous les actes contemporains *barons de Saint-Auban*, ont pris le titre de *marquis de Saint-Auban* depuis l'an 1634. Leur noblesse d'ancienne extraction a été formellement reconnue par un jugement de maintenue rendu sur production de titres, le 4 juillet 1668, par les commissaires royaux députés en Provence pour la recherche des usurpateurs de noblesse.

La filiation de la famille P A P E est établie sans interruption depuis Jean de la P A P E, chevalier, seigneur dudit lieu, vivant en 1350, et qui fut l'aïeul de Gui P A P E. C'est de Philibert P A P E, baron de Saint-Auban, petit-fils de ce dernier, que sont issues les deux branches de cette maison.

La branche aînée s'est éteinte en 1752 en la personne de M. P A P E DE SAINT-AUBAN, chevalier, mort au service sans avoir contracté d'alliance.

La branche cadette reconnaît pour auteur Albert P A P E, chevalier, second fils de Philibert, lequel ayant embrassé la religion réformée se réfugia en Alsace où ses descendants sont restés jusqu'après la révocation de l'édit de Nantes. Ils ont fixé alors leur résidence à Westerburg, duché de Nassau. Cette branche avait pour chef au commencement de ce siècle :

Carl-Friedrich P A P E, écuyer, né à Heiligenborn au duché de Nassau, le 10 décembre 1754, marié à Breda en Hollande, le 17 janvier 1788, à demoiselle Johanna-Maria GOEDVREE, et décédé à Breda le 6 janvier 1834, laissant de cette union plusieurs enfants dont l'aîné est :

Carl-Wilhelm P A P E, écuyer, chevalier du lion Néerlandais, président du Consistoire provincial du Brabant méridional et premier ministre protestant à Heusden. Né à Breda le 19 décembre 1788, il a épousé dans la même ville, le 7 novembre 1811, demoiselle Justina-Jacoba de BRUYN.

De ce mariage sont issus sept enfants :

- 1° Justus-Dorotheus-Wilhelm P A P E, procureur du Roi à Bois-le-Duc, né le 10 septembre 1812;
- 2° Carl-Frederik-Jean P A P E, né le 3 décembre 1813;
- 3° Philippe-Hendrick P A P E, né le 12 mai 1815;
- 4° Jan-Alexander-Schiphorst P A P E, né le 17 avril 1817;
- 5° Marius-Justinus-Peter P A P E, né le 17 juillet 1821;
- 6° Caroline-Wilhelmine-Justina-Jacoba P A P E, née le 2 janvier 1825;
- 7° Maria-Élisabeth-Johanna P A P E, née le 26 décembre 1833.

PESCHART D'AMBLY

MAINE, LORRAINE, CHAMPAGNE.

BARONS D'AMBLY ET DE LEVONCOUR, SEIGNEURS DE VIDAMPIERRE, TOURNISET,
VASSINCOURT, LONGUEVILLE, GIRONCOURT, MAISEY ET AUTRES LIEUX.



ARMES : Coupé d'argent et de sable, au lion de l'un à l'autre. — CIMIER : Un lion naissant.
— SUPPORTS : Deux sauvages (1).



RIGINAIRE du Maine, la famille PESCHART ou PESCHARD jouissait depuis plusieurs siècles de toutes les prérogatives attribuées à la noblesse d'ancienne extraction, lorsqu'un de ses membres vint, vers l'an 1525, s'établir par mariage en Lorraine. Sa postérité, divisée en plusieurs branches, tant dans cette province qu'en Champagne, s'est constamment distinguée par l'étendue de ses possessions, par l'illustration de ses alliances, et par les hautes fonctions qu'elle a occupées tant dans l'armée que dans la magistrature.

Outre le fief seigneurial d'Ambly, dont la branche principale porte le nom, cette famille a possédé la baronnie de Levoncour et les terres de Vidampierre, Neuville-sur-Orne, Con-tusson, Lymon-en-Barrois, Longueville, la Vallée, Vassincourt, Gironcourt, Maizey et beaucoup d'autres.

Ses principales alliances sont avec les maisons de Thumery, d'Audenet, de Salles, de Beurges, de Rouyn, de Gourdot, Nota de la Tour, Anthoine de Bussy, de Mainbourg,

1. La branche établie en Champagne écartèle ses armes de celles des comtes de Vienne, qui sont : *D'argent, à l'aigle de sable.*

Pomponne de Vienne (alliance qui lui procure des liens de parenté avec les Montmorency, les Coligny, la famille souveraine de Mecklembourg-Schwerin), de Parchappe, des Marets de Palis, Armbrust.

La filiation régulière et non interrompue de cette famille est établie depuis :

I. Pierre PESCHART ou PESCHARD, 1^{er} du nom, écuyer, originaire du Maine, et qui vint se fixer en Lorraine vers 1525. Il épousa, à Lymon-en-Barrois, Barbe SURILLARD, dont il eut :

- 1^o Alexandre, qui suit;
- 2^o Pierre PESCHART, II^e du nom, écuyer, qui laissa entre autres enfants une fille :
Gabrielle PESCHART, mariée à Pierre de THUMERY, écuyer.

II. Alexandre PESCHART, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Vidampierre, né vers 1561, reçut, le 10 juillet 1605, du duc de Lorraine, des lettres confirmatives de noblesse mentionnant son état nobiliaire antérieur. Par actes des 20 décembre 1606, 6 février 1608 et 23 septembre 1609, il fit hommage au duc de Lorraine pour ses terres de Vidampierre, la Neuville-sur-Orne et Contusson. De son mariage avec Marie DE PATIS il laissa :

- 1^o Pierre PESCHART, III^e du nom, écuyer, seigneur de Tourniset, maire de la ville de Bar, mort sans postérité;
- 2^o Thierry, qui suit;
- 3^o Marie PESCHART, mariée à Paul d'AUDENET, écuyer, auditeur en la chambre des comptes du duché de Lorraine.

III. Thierry PESCHART, écuyer, seigneur de Vidampierre, Tourniset, la Neuville-sur-Orne et autres lieux, échangea, le 4 décembre 1615, la terre de Vidampierre avec Paul d'Audenet, son beau-frère, et fut compris dans la convocation du ban et de l'arrière-ban de la noblesse de Lorraine, qui eut lieu le 14 août 1635. De son mariage avec Anne RUTAY il eut, outre une fille dont le sort est ignoré :

IV. Alexandre PESCHART D'AMBLY, écuyer, seigneur d'Ambly, de la Neuville-sur-Orne et autres lieux, né le 6 juin 1633. Il acquit la seigneurie d'Ambly, suivant arrêt de la cour souveraine du Barrois, du 23 novembre 1666, et en prit le nom. Il avait été nommé, le 18 mars 1655, conseiller-auditeur en la chambre des comptes de Lorraine. De son union avec N... de SALLES, il a laissé :

- 1^o René, qui suit;
- 2^o Anne PESCHART D'AMBLY, qui épousa Joseph de BEURGES, écuyer, seigneur de Ville-sur-Saulx;
- 3^o Henriette PESCHART D'AMBLY, dame de Tourniset, décédée sans alliance.

V. René PESCHART D'AMBLY, écuyer, seigneur d'Ambly et autres lieux, épousa Thérèse de ROUYN, fille de Nicolas-Antoine, baron de Rouyn, seigneur de Vassincourt, conseiller d'état et président de la chambre des comptes de Lorraine, et de Thérèse de la Morre. Il mourut en 1733, laissant de ce mariage, outre une fille morte sans enfants :

- 1^o Alexandre, qui suit;
- 2^o Louis PESCHART D'AMBLY, chevalier, seigneur de Gironcourt, marié à Barbe de GOURDOT, dame de Gironcourt, dont il eut :
François PESCHART DE GIRONCOURT, qui fonda la branche des PESCHART DE MAISEY, existante en Lorraine;
- 3^o Joseph PESCHART D'AMBLY, chevalier, seigneur de Tourniset, mariée à Pétronille de MEAUGROT, dont il n'eut qu'une fille, qui épousa Nicolas-François NOTA DE LA TOUR;
- 4^o Thérèse PESCHART D'AMBLY, mariée au sieur Jean-Henri de FLEURY, écuyer, seigneur de Bouyolle, Marson et Neuville, mourut sans laisser de postérité.

VI. Alexandre PESCHART D'AMBLY, chevalier, baron d'Ambly et de Levoncour, ainsi qualifié dans les actes, devint, comme héritier de sa tante la baronne de Levoncour; née de Rouyn, possesseur de la seigneurie de Levoncour et la Vallée, qui avait été érigée en baronnie le 9 avril 1721. Le 14 mars 1772, il rendit foi et hommage au Roi de France pour la baronnie de Levoncour et pour les fiefs d'Ambly, Vidampierre, Vassincourt et Longueville. Le baron d'AMBLY qui avait épousé, le 23 mars 1735, Marie-Françoise ANTHOINE DE Bussy, fille de Nicolas Anthoine, chevalier, seigneur de Bussy, et de Marguerite-Françoise de Brouiller, mourut le 29 mai 1775, laissant de cette union :

1° Alexandre-Antoine PESCHART D'AMBLY, chevalier, baron d'Ambly et de Levoncour, marié à Claire de MAINBOURG, et décédé le 40 mars 1802, ne laissant qu'une fille :

Françoise-Claire-Antoinette PESCHART D'AMBLY;

2° Nicolas-René, qui suit;

3° Marie-Henriette PESCHART D'AMBLY, mariée à François de NIARD, et décédée sans postérité le 18 avril 1799.

VII. Nicolas-René PESCHART D'AMBLY, chevalier, baron d'Ambly et de Levoncour, rendit foi et hommage au Roi pour ses terres et celles de Vassincourt le 5 juillet 1784. Nommé chevalier de Saint-Louis dès le 3 février 1773, il suivit les princes à l'émigration, et le 30 avril 1792, il fut fait maréchal des logis dans la seconde compagnie noble d'ordonnance du Roi, suivant brevet délivré à Coblenz par les princes Louis-Stanislas-Xavier et Charles-Philippe, frères de Louis XVI. Il avait épousé, le 25 mai 1772, Marie-Jeanne-Louise POMPONNE DE VIENNE, fille de François-Nicolas Pomponne, comte de Vienne, et de Thérèse-Antoinette Loison d'Alençon (1). A son retour de l'émigration, le baron d'AMBLY se fixa en Champagne, et mourut en 1815, laissant un fils unique :

VIII. Alexandre-Nicolas PESCHART D'AMBLY, baron d'Ambly, qui suivit les princes dans l'émigration, reprit du service dans les mousquetaires en 1814, fut nommé chevalier de Saint-Louis le 1^{er} mai 1821, et mourut en 1833. Il avait épousé Jeanne-Éléonore de PARCHAPPE, fille de Roch-Joseph-Éléonor de Parchappe, écuyer, seigneur de Domprot, et de Jeanne-Jacobé de Frémont. De ce mariage sont issus cinq fils et quatre filles, savoir :

1° Alexandre-Gustave, qui suit;

2° Louis-Ernest PESCHART D'AMBLY, né en 1811, mort sans postérité en 1839;

3° Rosalie-Anaïs PESCHART D'AMBLY, mariée à Louis VÉROLLOT;

4° Eugène-François PESCHART D'AMBLY, né le 4^{er} octobre 1815;

5° Clémence PESCHART D'AMBLY, décédée en bas âge,

6° Hortense-Éléonore PESCHART D'AMBLY, mariée à Eugène DES MARRETS DE PALIS, officier de la marine royale;

7° Marcel-Léopold PESCHART D'AMBLY, né le 27 février 1823, élève ingénieur au corps royal des mines;

8° Céline-Amélie PESCHART D'AMBLY, qui a épousé Victor GALLICE;

9° Charles-Frédéric PESCHART D'AMBLY, né le 4^{er} octobre 1825, élève à l'école royale polytechnique.

IX. Alexandre-Gustave PESCHART D'AMBLY, baron d'Ambly, né le 9 mars 1809, maire de Philippeville, en Algérie, a épousé Carlotta-Gratia-Rosa ARMBRUST, dont il a un fils :

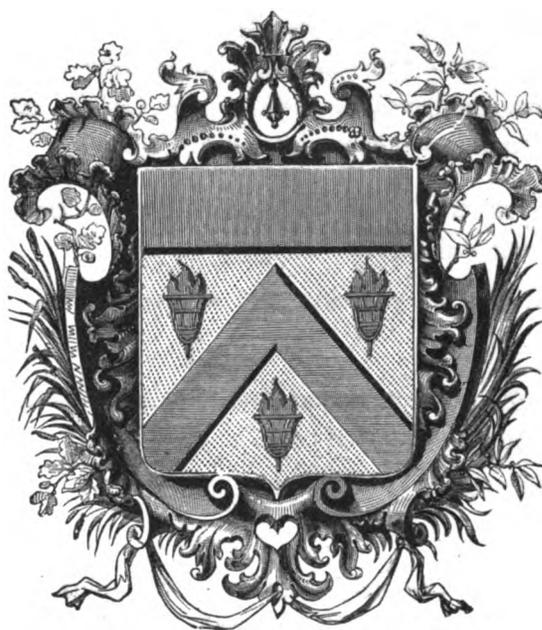
Alexandre-Charles-Édouard PESCHART D'AMBLY, né le 15 février 1846.

1. C'est ce mariage qui donne à la famille PESCHART D'AMBLY une parenté avec les maisons de Montmorency et de Mecklembourg-Schwerin, au moyen de ce que Elisabeth-Angélique de VIENNE, sœur de Bernard de Vienne, marquis de Soligny, lieutenant général d'artillerie, gouverneur de Bourg-en-Bresse, bisaïeul dudit François-Nicolas POMPONNE, comte de Vienne, avait épousé, le 17 mars 1647, François de MONTMORENCY-BOUTEVILLE, comte souverain de Luxe, et eut de ce mariage, entre autres enfants : Elisabeth-Angélique de MONTMORENCY, mariée 1^o en 1645, à Gaspard de COLIGNY-CHATILLON, marquis d'Andelot; 2^o en 1664, à Christian-Louis, duc de MECKLEMBOURG-SCHWERIN.

PICOT

BRETAGNE, MAINE, AUTRICHE.

VICOMTES DE VAULOGÉ, COMTES DE LA MINTAYE ET DE TRÉMAR, VICOMTES DE PECCADUC, BARONS DE HERZOGENBERG, SEIGNEURS DE PONTAUBRAY, DE VAHAIS, DE JUVIGNÉ ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois fallots de gueules allumés, et un chef du même. — COURONNE : De Marquis. — SUPPORTS : Deux levriers. — DEVISE : Nullus exlinguitur.*



ETTE famille, originaire de la partie de la Bretagne nantaise qui confine à l'Anjou et à la Vendée, est connue depuis la fin du XII^e siècle.

Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, suivant jugement rendu, le 10 février 1699, par M. de Maupeou d'Ableiges, intendant de la généralité de Poitiers, et au siècle suivant, aux termes d'une ordonnance des commissaires généraux du conseil du 4 avril 1715, d'un jugement de M. Feydeau de Brou, intendant de Bretagne, en date du 10 septembre 1716, et enfin d'un arrêt du parlement de Bretagne du 10 avril 1781.

La famille de PICOT a formé quatre branches principales qui se sont successivement répandues en divers pays, où elles se sont distinguées par leurs services et leurs alliances.

De ces quatre branches, celle des seigneurs, puis comtes de la Mintaye, s'est éteinte en 1797. La branche actuelle de Trémar a ses représentants actuels aux États-Unis; celle des vicomtes de Peccaduc, barons de Herzogenberg, est en Autriche; de telle sorte que la famille n'est plus représentée aujourd'hui en France que par la branche connue autrefois sous le nom de seigneurs de Pontaubray et aujourd'hui sous ceux de PICOT DE VAULOGÉ, vicomte de VAULOGÉ et de PICOT DE VAHAIS.

Le premier personnage de cette maison qui soit connu avec certitude est Guillaume PICOT, qui assista comme témoin, avec Guillaume de Clisson et plusieurs autres gentilshommes, à la charte par laquelle Bernard, seigneur de Machecoul, confirme, vers 1180, au prieuré de Saint-Martin de Machecoul une concession faite à ce prieuré par les vassaux de Bernard, de certains biens situés dans la mouvance de sa terre. (*Cartulaire de l'abbaye de Marmoutiers*, à la Bibliothèque royale, manuscrits latins, n° 5441, tome III, fol. 119, 120.)

Les descendants de Guillaume PICOT se maintinrent avec distinction dans la Bretagne nantaise. D'après un mémoire dressé en 1782, par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, leur filiation régulière et non interrompue commence à :

I. Antoine PICOT, écuyer, marié, en 1483, à damoiselle Marie de LANDES, et décédé avant 1516, laissant de cette union :

- 1° Jacques PICOT, écuyer, seigneur de Contais, mort célibataire;
- 2° Jean, qui suit :

II. Jean PICOT, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Sauvieux, épousa, le 4 septembre 1516, damoiselle Jeanne de PRIGUES, dont il eut :

- 1° Pierre PICOT, écuyer, seigneur de Saint-Lezin;
- 2° Jean, qui suit :

III. Jean PICOT, II^e du nom, écuyer, seigneur de Sauvieux, fit un partage noble avec son frère en 1543, et épousa, le 12 octobre 1545, damoiselle Jeanne de la SAULAYE, de laquelle il eut, outre une fille :

IV. Jean PICOT, III^e du nom, écuyer, seigneur de Landefrière et de la Goupillais, marié à damoiselle Bertranne LOYSEAU, et père de :

V. Adrien PICOT, I^{er} du nom, écuyer, seigneur de Landefrière et de la Goupillais, qui s'allia, par contrat du 2 septembre 1619, à damoiselle Suzanne LUZEAU, fille de noble Samuel Luzeau, écuyer, seigneur du Tertre. De ce mariage sont issus :

- 1° Jean PICOT, IV^e du nom, écuyer, seigneur de la Mintaye, de Landefrière et de la Goupillais, marié, en 1649, à damoiselle Renée LOYSEAU, dame de la Mintaye, dont il eut :

A. Adrien PICOT, II^e du nom, comte de la Mintaye, seigneur de Landefrière et la Goupillais, lieutenant-colonel de dragons, maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par le jugement du 16 février 1699 cité plus haut. De son mariage avec damoiselle Marguerite-Françoise de MATZ DE MONTMARTIN, il laissa :

AA. Benjamin PICOT, chevalier, comte de la Mintaye, seigneur châtelain des Touches et de Chevaignes, colonel de cavalerie et gentilhomme de la chambre de S. M. Britannique, mort à près de cent ans, en 1797, sans postérité;

B. Henri Picot, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Fiefrubé, né en 1659, et maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par ordonnance des commissaires généraux du conseil, du 4 avril 1745. Marié 1^{er} à demoiselle Marguerite PINEAU DE TRÉMAR, dame de Trémar; 2^e à demoiselle Françoise de la CHEVIÈRE. Il a laissé du premier lit :

AA. Henri Picot, 2^e du nom, chevalier, seigneur de Fiefrubé, de Trémar, de Boisby et autres lieux, qui assista en la chambre de la noblesse aux états de Rennes, en 1744. Il avait épousé, en 1720, demoiselle Anne-Renée de la RUÉE, dame de Peccaduc, de laquelle il eut, outre un fils mort sans postérité :

AAA. Jean-Marie Picot, chevalier, comte de Trémar, marié, en 1748, à Marie-Gillette-Sainte de CHATEAUGIRON ancien. De ce mariage sont nés :

AAAA. Henri-François-Marie Picot, chevalier, comte de Trémar, mousquetaire du Roi, puis capitaine de cavalerie, marié, en 1786, à Marie-Désirée de LUNELLE, et mort en 1792, laissant plusieurs enfants qui se sont établis aux États-Unis ;

BBBB. François-Louis-Jean-Marie Picot, officier de la marine royale, mort sans postérité ;

CCCC. Joseph-Baptiste Picot, colonel d'infanterie, décédé sans postérité ;

DDDD. Angélique Picot, mariée, en 1774, à Louis-Éléonore-François, comte de PERCY ;

BBB. Pierre-Jean-Baptiste Picot, chevalier, seigneur de Peccaduc et autres lieux, conseiller au parlement de Bretagne, marié, en 1760, à Angélique-Marguerite de la CHEVIÈRE, dont il a eu entre autres enfants :

AAAA. Pierre-Marie-Auguste PICOT DE PECCADUC, baron de Herzogenberg, feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, propriétaire du régiment de son nom, directeur de l'Académie impériale du corps du génie et curateur de celle de Marie-Thérèse, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, grand-croix de l'ordre de Léopold d'Autriche, chevalier des ordres de Sainte-Anne de Russie, de l'Aigle-Noir de Prusse, mort à Vienne le 13 février 1834, laissant de son mariage avec la comtesse Fanny de SEDLITZKY, un fils et une fille ;

BBBB. Henri-René-Marie Picot, vicomte de Peccaduc, né en 1770, colonel sous l'empire, maréchal de camp en 1824, et depuis inspecteur général d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, marié, en 1826, à Marguerite de CARLOTTI, fille du marquis de Carloti ;

2^e René, dont l'article suit ;

VI. René Picot, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Fiefrubé, baptisé le 15 avril 1622, épousa, le 8 juin 1648, damoiselle Jeanne du BOISPEAN, dame de la Noé, dont il eut, outre cinq filles :

VII. René Picot, 2^e du nom, écuyer, seigneur de la Cour, puis de Pontaubray, né en 1651, officier de cavalerie, qui servit d'abord dans les Pays-Bas, puis sous les ordres du maréchal d'Estrées, en 1702, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par le jugement du 10 septembre 1716, cité plus haut, et mourut en 1722, laissant de son union avec damoiselle Suzanne BUISNARD, un fils unique qui suit :

VIII. Samuel-René Picot, chevalier, seigneur de Pontaubray, alla se fixer dans le Maine, et y fit enregistrer, en 1719, le jugement de maintenue dont nous venons de parler. Il avait épousé, en 1717, demoiselle Marguerite LE BIGOT DE NEUFBOURG, dont il eut :

IX. François-René PICOT DE PONTAUBRAY, chevalier, seigneur de Monguerray, la Herouze et autres lieux, né le 27 septembre 1718, et marié le 23 mai 1746, à demoiselle Renée-Madeleine-Louise RICHARD DE LA CUINIÈRE. De ce mariage sont issus :

- 1° Henri-Antoine-Samuel, qui suit;
- 2° Marie-Anne PICOT DE PONTAUBRAY, mariée, le 28 janvier 1772, à André-Joseph de GAUEL, chevalier, ancien mousquetaire du Roi;
- 3° Agathe-Hélène-Charlotte PICOT DE PONTAUBRAY, morte sans alliance.

X. Henri-Antoine-Samuel PICOT DE PONTAUBRAY, chevalier, seigneur de Vahais, la Herouze, Juvigné, Vaulogé et autres lieux, né le 9 juin 1753, mousquetaire du Roi, émigra en 1791, fit avec distinction les campagnes de l'armée des princes, et mourut à l'étranger en 1801. Il avait épousé, le 13 octobre 1777, demoiselle Renée-Louise de la CORBIÈRE, dame de Vahais, morte en 1802, fille de messire René-Élisabeth de la Corbière, chevalier, seigneur du Feu, de Vahais et autres lieux, et de dame Louise-Françoise Guitton des Bois. De ce mariage sont issus :

- 1° Henri-Jean-Baptiste-Élisabeth-Charles, qui suit;
- 2° Alexandre-Geneviève-Pierre PICOT DE VAHAIS, chevalier, né le 23 octobre 1787;
- 3° Marie-Louise Picot, dame du Feu, mariée à M. du BREIL, comte de Landal;
- 4° Angélique-Caroline Picot, morte sans alliance;
- 5° Henriette-Renée-Andrée Picot.

XI. Henri-Jean-Baptiste-Élisabeth-Charles Picot, créé *vicomte de Vaulogé* par ordonnance royale du 22 mars 1827, né à Ernée le 15 septembre 1783, a épousé à Laval, le 19 avril 1809, demoiselle Madeleine-Victoire LE CLERC DE LA PROVOTERIE, fille de messire François Le Clerc de la Provoterie, chevalier de Saint-Louis. Ils ont eu pour enfants :

- 1° Henri-Louis, qui suit;
- 2° Charles-Alexandre PICOT DE VAULOGÉ, né à Laval le 20 juillet 1816;
- 3° Victoire-Marie PICOT DE VAULOGÉ, mariée, le 14 mai 1838, à Albéric, comte de GAUDECHART.

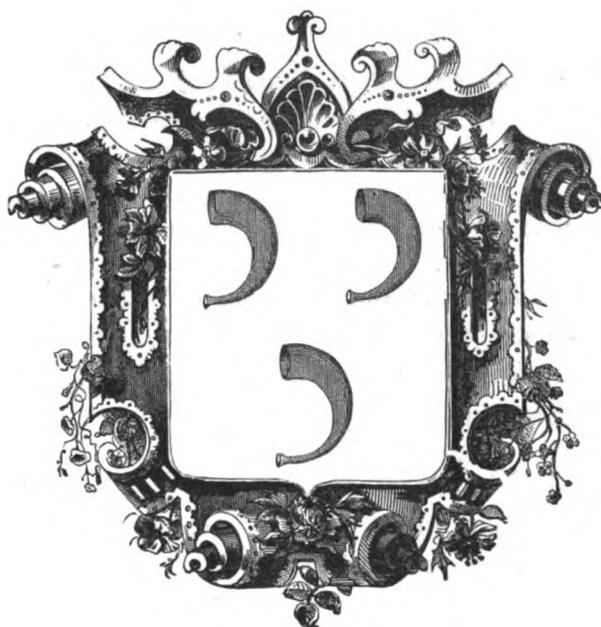
XII. Henri-Louis Picot, vicomte de Vaulogé, né à Laval le 23 août 1814, a épousé, le 26 septembre 1844, Marie-Louise-Nelly de GIRARDIN, fille d'Alexandre-Numance, baron de Girardin, ancien capitaine des chasses du Roi Charles X, et de dame Sidonie d'Yre de Baray. De ce mariage est issu :

- Henri-François-Edgard Picot DE VAULOGÉ, né le 18 septembre 1845.

PIGACHE

NORMANDIE.

SEIGNEURS DE LAMBERVILLE, DE LA CHAMPAGNE, DU BESIER, DE SAINTE-MARIE
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'argent, à trois cornets de gueules, posés en pal 2 et 1. — COURONNE : De Marquis.



La famille **PIGACHE** qui est originaire de la Normandie, généralité de Caen, élection de Valogne, figure parmi les plus anciennes et les plus nobles maisons de cette province; elle est citée dans l'histoire depuis le XIII^e siècle.

L'extraction chevaleresque de cette maison est attestée par tous les procès-verbaux des recherches de la noblesse de la généralité de Caen, où elle a été maintenue dans sa noblesse à plusieurs reprises, notamment après la preuve de noblesse faite en 1641 pour se conformer à l'édit du mois de novembre 1640, et le 16 janvier 1668, par jugement de Monsieur de Chamillart.

Ses principales alliances sont avec les familles de Chanteloup, de Lamberville, de Guilbert, de Pelebon, d'Aigremont, de Boisroger, etc., etc.

Jean PIGACHE était en 1220, sergent du Roi, *serviens domini regis*, ainsi qu'on le voit dans une déclaration faite par Guillaume de Putot, lorsqu'il prit l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Étienne de Caen. (Archives du Calvados.)

Dans la même année Nicolas PIGACHE était maire de la ville de Rouen : il assista comme témoin, avec Guillaume d'Estourmel, et d'autres gentilshommes, à une donation faite en 1230, par Alain de Venois, et Asceline sa femme, à l'abbaye d'Ardenes, d'une maison située à Caen.

Martin PIGACHE, aussi maire de Rouen en 1254, avait épousé Ameline N... morte l'an 1279. Il fut enterré dans l'église du chapitre des religieux de l'abbaye de Saint-Ouen de cette ville. (Farin, *Histoire de Rouen*.)

Vers 1270 florissait Richard PIGACHE, qui donna à l'abbaye de Saint-Étienne une certaine quantité de froment, plus sept vergées de terre. En 1326, Yvon PIGACHE, probablement fils du précédent, fit une vente à la même abbaye. (Archives du Calvados.)

On trouve encore un Jean PIGACHE maire de la ville de Rouen, en 1272.

En 1356, Pierre PIGACHE obtint du Roi de France un sauf-conduit pour se rendre près du Roi d'Angleterre, afin de négocier avec lui diverses affaires. L'an 1423, J. PIGACHE et A. PIGACHE étaient au nombre des 119 gentilshommes qui défendirent si bien le mont Saint-Michel que les Anglais ne purent le prendre.

Le 5 novembre 1436, le fief qui avait appartenu à Jean PIGACHE et à Regnaut de Livry, fut transféré par Henri VI, Roi d'Angleterre, après la confiscation qui en avait eu lieu sur eux, à Guillaume Gloucester, écuyer, maître de son artillerie.

Romain PIGACHE, receveur d'Argentan, reçut en 1458, une quittance de frère Pierre Latné, commandeur de Villedieu. (Titre original.)

Jean PIGACHE, écuyer, le premier qui figure dans le jugement de maintenue, dont on a parlé ci-dessus, est cité avec d'autres gentilshommes, Jacques de Clermont, bailli de Caen, Jacques de Painel, chevalier, Ferrant de Saint-Germain, écuyer, et Jacques Cornets, écuyer, dans un rôle d'amendes dressé au bailliage de Caen, à l'époque de la Saint-Michel de l'année 1453. (Titre original aux archives du collège héraldique.)

A partir de Jean PIGACHE, jusqu'à François-Antoine et Charles, tous trois fils de Jean PIGACHE DE LAMBERVILLE, qui furent confirmés dans leur noblesse d'extraction par M. de Chamillart, en 1668, la filiation est établie sans interruption, d'après une masse de titres originaux, tels que contrats de mariage, actes d'accord, aveux et dénombremens de fiefs, contrats de vente, etc., etc.

Parmi ces titres, on remarque un acte d'aveu et de dénombrement rendu par Jacques de PIGACHE, écuyer, à M. de Rohan, prince de Guéméné, pour la seigneurie de Remilly en 1580.

Jacques PIGACHE, ayant embrassé le parti de Henri IV, combattit avec valeur à la bataille d'Ivry, et y reçut une blessure presque mortelle. Le Roi qui lui témoignait beaucoup d'intérêt, lui fit écrire une lettre, le 5 mai 1590, par le duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie, pour s'informer de l'état de sa santé et le rassurer sur la blessure qu'un de ses fils, Hercule, avait reçue au bras gauche, dans la même bataille.

Au nombre des personnages qui représentaient cette noble maison, au commencement du siècle dernier, nous citerons :

Jean-Baptiste-Denis de PIGACHE, né vers 1704, écuyer, capitaine d'une des portes du Louvre, qui épousa demoiselle Marie-Marguerite d'AIGREMONT, de laquelle il eut le fils qui suit :

Jean-Baptiste-Denis de PIGACHE, né le 23 octobre 1729, écuyer, commissaire de la marine, qui en 1789 fut député de la noblesse rassemblée chez le duc de Bouillon à Navarre près d'Evreux, et s'est marié, 1° avec demoiselle N... de BOISROGER, 2° avec demoiselle Agathe-Antoinette JALLOT; 3° avec demoiselle Geneviève ÉTABLE DE LA BRIÈRE.

Du second lit sont issus trois enfants, savoir :

- 1° Agathon-Philippe de PIGACHE, né en 1766, marié, en 1793, à demoiselle de la Touche ;
- 2° Louis-Denis de PIGACHE, né en 1772, mort aux Iles sans enfants ;
- 3° Louis-Marie-Auguste, dont l'article suit ;

Du troisième mariage est issue :

- 4° Marie-Madeleine-Sophie de PIGACHE, née en 1780, non mariée.

Jusques en 1793, la cure de Valogne, dont les revenus équivalaient à ceux d'un évêché, était toujours donnée à un membre de la famille de PIGACHE.

Louis Marie-Auguste de PIGACHE DE SAINTE-MARIE, né le 13 octobre 1773, écuyer, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, s'est marié deux fois, 1° le 6 février 1805, avec demoiselle Louise de LAFONT; 2° le 31 janvier 1827, avec demoiselle Rosalie-Eugénie de MARCORELLE, fille de noble Jean-Pierre-Marie-Victor de Marcorelle, officier dans le régiment de Bretagne, infanterie.

Les cinq enfants issus de ces deux alliances, sont décédés à l'exception d'un seul :

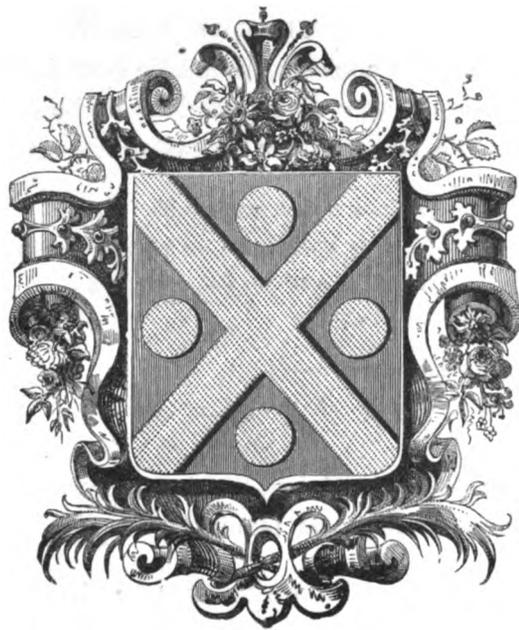
- Alphonse-Louis de PIGACHE DE SAINTE-MARIE, né le 45 mai 1828.

DE PIGNOL

OU PIGNIOL

PÉRIGORD, TOURAINE ET LANGUEDOC.

**COMTES DE PIGNOL, BARONS DE ROCREUSE, SEIGNEURS DE PIGNAU, RIBOULETS,
ET AUTRES LIEUX.**



ARMES : *De gueules, au sautoir d'or, accompagné de quatre besants du même.* — **COURONNE :** *De Comte.* — **SUPPORTS :** *Deux lions.* — **DEVISE :** *Deus et meus Rex.*



La maison de PIGNOL (1) est originaire du Languedoc, où de tout temps elle a été reconnue comme jouissant de tous les privilèges exclusivement réservés à la noblesse d'ancienne extraction.

Suivant une tradition qui s'est perpétuée dans la famille et que l'on trouve consignée dans un vieux manuscrit qui est encore en la possession des comtes de PIGNOL, la souche de cette maison remonterait à un vieux Paladin saxon, nommé de PINKOL, qui vivait du temps de Charlemagne.

1. Ce nom a été écrit indistinctement de *Pignol* ou de *Pigniol*; cependant on doit remarquer que la branche aînée de Sarlat a adopté la première de ces deux orthographe, tandis que la branche cadette a suivi la seconde.

Sans se reporter à des temps aussi éloignés, sur lesquels il nous reste si peu de preuves authentiques, pour établir l'ancienneté de la noblesse de cette famille, on peut dire que deux de ses membres sont cités avec honneur dans les histoires du Languedoc dès le commencement du XIII^e siècle, à cause de leurs exploits chevaleresques.

L'un, Jean-Raimond de PIGNOL, s'acquit le surnom de *Vaillant* à la bataille de Castelnaudary, où il combattait sous les ordres du comte de Foix.

L'autre, son frère Adolphe de PIGNOL, prit part à la sixième croisade, commandée par Saint Louis, assista au siège et à la prise de Damiette, et fut tué par les Sarrasins en 1250.

On assure que c'est en commémoration de cette expédition glorieuse, que les de PIGNOL ont mis dans leur écusson, à l'instar d'autres chevaliers qui comme Adolphe de PIGNOL, avaient fait les guerres d'outre-mer, des *besants d'or*, qui à cette époque étaient des pièces de monnaie en usage à Constantinople et dans tout l'Orient.

Cette maison s'est alliée avec les familles les plus anciennes et les plus distinguées du midi de la France : nous citerons particulièrement celles de Bergame, de Lautrec, de Permessan, de Vanceaux, de Dormans, de la Haye, du Bellay, de Vergnes, de Mauléon, de Poulhariez, de Rieux, Berthé de Chailly, de Saint-Clar, de Belle-Ile, Coste de Maurival, de Valette de Traversac, marquis des Deux-Ponts, de Vasse, etc.

Elle s'est divisée en deux branches principales, vers le milieu du XV^e siècle; l'une s'est établie à Sarlat, où elle a formé deux rameaux connus sous le nom patronymique de la famille, l'autre, à Cormery, en Touraine, où elle est plus particulièrement connue sous le titre de barons de Rocreuse.

La filiation régulière et suivie de la famille de PIGNOL, établie sur titres originaux, et d'après le témoignage d'historiens, commence à :

I. Jean-Raimond, chevalier, seigneur de PIGNIOL, qui épousa en 1202, damoiselle Marie GUIRAUDE. Il rendit hommage la même année pour le château et domaine de Pignioli, à Raimond VII comte de Toulouse, qui lui donna une gratification en 1203. Il s'acquit le surnom de *Vaillant* à la bataille de Castelnaudary, comme nous l'avons dit plus haut, et son frère fut tué à la prise de Damiette en 1250. Jean-Raimond de PIGNIOL laissa entre autres enfants, le fils qui suit :

II. Jacques de PIGNIOL, chevalier, marié en 1261 à Catherine de LAUTREC, de laquelle il eut :

III. Louis de PIGNIOL, I^{er} du nom, chevalier, qui se maria : 1^o avec damoiselle Marie de LAUSENAI, dont il n'eut pas d'enfants; 2^o en 1323, avec damoiselle Cécile de PERMESSAN, qui le rendit père de trois enfants, savoir :

- 1^o Paul de PIGNIOL, mort en bas âge;
- 2^o Raimond, qui suit;
- 3^o Antoinette de PIGNIOL, mariée à Philippe de VANCEAUX, chevalier.

IV. Raimond de PIGNIOL, I^{er} du nom, chevalier, épousa Marie de Bussy, fille de messire Étienne de Bussy, de laquelle il eut entre autres enfants :

- 1^o Raimond, rapporté ci-après;
- 2^o Cécile de PIGNIOL, mariée à N... de VARELIN, sire de Belpech.

V. Raimond de PIGNOL, II^e du nom, chevalier, épousa, le 4 janvier 1421, damoiselle Marguerite de DORMANS, fille de Renaud de Dormans et de Philippine de Thibault, de laquelle il a laissé le fils qui suit :

VI. Charles de PIGNOL, chevalier, est venu le premier se fixer à Sarlat en 1473. Il s'y maria, en 1474, avec damoiselle Marie MORTIER, fille de Louis Mortier et de Jeanne Fonvreilles. De ce mariage sont issus :

- 1^o François, qui a continué la branche aînée, fixée à Sarlat, laquelle s'est divisée en deux rameaux, comme on va le voir ;
- 2^o Joseph, auteur de la branche cadette ;
- 3^o Anne de PIGNOL, mariée à Ambroise de TRISTAN, écuyer.

BRANCHE AÎNÉE FIXÉE A SARLAT.

PREMIER RAMEAU.

Les documents officiels nous manquant pour ce rameau, nous ne pouvons en donner la filiation suivie, nous nous bornerons seulement à citer ici quelques passages d'une lettre écrite, le 12 mars 1760, par M. de PIGNOL, conseiller au présidial de Sarlat, à l'un de ses cousins de l'autre rameau.

« Notre famille est des plus anciennes; nos alliances ont toujours été prises dans les premières familles de nos provinces. Vous et moi sommes les deux seuls cadets de notre maison, qui avons été mariés : nos pères ont toujours occupé les premiers rangs dans les emplois où leur naissance et leur capacité ont pu les appeler.

« Depuis lors, on les a vus successivement les uns lieutenants-colonels, dans le régiment de Bourbon, en Espagne; les autres dans la magistrature, tantôt procureurs du Roi, tantôt capitouls de Toulouse; d'autres se sont signalés dans les rangs de Condé : l'un a été principal des Jésuites à Paris, un autre directeur des Jésuites à Bordeaux. Les uns se sont alliés aux d'Archies, aux d'Ambrugeac, les autres à l'ancienne famille de la Haye. Mon bisaïeul avait épousé la petite-fille du marquis des Deux-Ponts. Ma mère appartient à une famille toute militaire et sort, par sa grand'mère paternelle, de la maison des Ignaires et par sa grand'mère maternelle de l'ancienne famille de Conty de Pézenas. Mes grand'tantes avaient toutes épousé des hommes de haute condition, tels que les Belle-Ile, les de Sault, les Meynard.

« Ce rameau est représenté actuellement par M. le baron de Pignol, ancien capitaine au 3^e régiment de la garde royale; M. François de PIGNOL, marié à mademoiselle de la Haye, et son fils :

SECOND RAMEAU.

Ce rameau qui a possédé le titre de comte, ainsi qu'on le verra par plusieurs actes et pièces mentionnés ci-après, était représenté au IX^e degré par :

IX. N... de PIGNOL, écuyer, qui épousa en 1592 damoiselle de BENET, fille de N... de Benet, avocat du Roi, de laquelle il eut deux fils :

- 1° N... de PIGNOL, qui suit ;
- 2° N... de PIGNOL, marié avec damoiselle COSTE DE MAURIVAL.

X. N... de PIGNOL, écuyer, officier au présidial de Sarlat, épousa en 1632 damoiselle N... de SAINT-CLAR, d'une très-ancienne famille du Périgord. De ce mariage sont issus deux fils savoir :

- 1° Louis-Gabriel, rapporté ci-après ;
- 2° N... de PIGNOL, officier au régiment de Normandie.

XI. Louis-Gabriel de PIGNOL, chevalier, s'allia en 1656 avec damoiselle Jeanne TOURET, qui le rendit père du fils qui suit :

XII. Louis-Marc de PIGNOL, que sa famille voulait faire entrer dans les ordres, refusa, quitta la maison paternelle, et passa en Espagne, où il étudia la médecine ; revenu à Lunel, il y a épousé le 22 décembre 1685, damoiselle Gabrielle BRUNEL.

De ce mariage vinrent deux enfants savoir :

- 1° Louis, qui suit ;
- 2° N... de PIGNOL, capitaine d'une compagnie dans le régiment de la Ferté-Imbault, ainsi qu'on le voit par un congé militaire donné, le 5 juillet 1732, à Jacques du Rieux, sergent de ladite compagnie, natif de la paroisse de Montcuq, en Périgord, juridiction de Sarlat. (Titre original aux archives du collège héraldique.)

XIII. Louis de PIGNOL, chevalier, s'est marié, par contrat reçu à Nîmes le 30 janvier 1712 par Faucon, notaire, avec demoiselle Marthe de Vasse, qui l'a rendu père du fils qui suit :

XIV. Louis de PIGNOL, titré comte de PIGNOL, entretenait des relations intimes avec son cousin M. le cardinal de Bernis, ministre et ambassadeur extraordinaire à Rome, qui lui écrivait le 20 juin 1763 : « Je vous remercie, mon cher comte, de ce que vous avez fait « pour moi dans cette occasion.... Votre ami.... *Cardinal de BERNIS.* »

Louis de PIGNOL a épousé par contrat passé le 6 février 1739, à Nîmes, devant Tamplier notaire, demoiselle N... de VALETTE DE TRAVERSAC, petite-fille du marquis des Deux-Ponts. De cette alliance sont issus huit filles et un fils qui continue la descendance.

XV. Antoine-Louis de PIGNOL, comte de PIGNOL, a épousé, le 20 janvier 1777, demoiselle Marguerite GAY, riche héritière de la ville de Vias, diocèse d'Agde, de laquelle il eut cinq filles et cinq garçons, dont plusieurs sont morts en bas âge.

Les deux fils qui ont survécu sont :

- 1° Louis-Casimir de PIGNOL, mort à Perpignan en 1814, avec le grade de chirurgien-major des hôpitaux civils de Barcelone ;
- 2° Henri-Casimir, dont l'article suit :

XVI. Henri-Casimir comte de PIGNOL, actuellement receveur des finances, et des établissements publics de la réunion de Sommières (Gard), a épousé, le 25 juillet 1821, à Mont-

pellier, demoiselle Marie-Alexandrine BARASC ou BARASCUT-VALLIÉ, fille de M. Barascut, ex-inspecteur général des hopitaux romains.

De ce mariage sont issus trois enfants, dont il ne reste plus que Louis-Gabriel, vicomte de PIGNOL, né au château de Manduel (Gard) le 27 octobre 1824.

BRANCHE CADETTE, TITRÉE -BARONS DE ROCREUSE.

Cette branche était représentée au XI^e degré par :

XI. Bernard de PIGNOL, écuyer, seigneur de Pignau, Riboulets et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, qui épousa 1^o le 2 janvier 1664, damoiselle Raimonde de RASTET, dont il n'eut pas d'enfants; 2^o Catherine de BAILLADE, fille de N... de Baillade, écuyer, et de N... de Monterinard. Il a eu de cette union plusieurs enfants, entre autres :

- 1^o Antoine de PIGNOL, capitaine au régiment de Picardie, chevalier de Saint-Louis;
- 2^o Jean-François, qui suit;

XII. Jean-François de PIGNOL, chevalier, s'allia, le 4 février 1720, avec demoiselle Raimonde de POULHARIEZ, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

- 1^o Jean, dont l'article viendra;
- 2^o Louis-Joseph de PIGNOL, commandeur de la Mercy.

XIII. Jean de PIGNOL, chevalier, baron de Rocreuse, s'est marié, par contrat du 14 janvier 1742, avec demoiselle Cécile de RIEUX, fille de Joseph de Rieux et de Marie de Lauriol. Il a eu de ce mariage cinq enfants, savoir :

- 1^o Gaspard-Jean-Joseph-Olivier, qui suit;
- 2^o Jean-Pierre de PIGNOL, tué au service du Roi;
- 3^o Marie-Anne de PIGNOL, femme de N... de FRANCK;
- 4^o Marguerite de PIGNOL, morte sans alliance;
- 5^o Jeanne de PIGNOL, épouse de N... SERDA.

XIV. Gaspard-Jean-Joseph-Olivier de PIGNOL, chevalier, baron de Rocreuse, chevalier de Saint-Louis, en 1789, capitaine au régiment d'Agénois, infanterie, en 1791, a fait la campagne de 1792, dans l'armée des princes, dans la huitième brigade des mousquetaires du Roi, commandée par M. le comte d'Asnières. Après le licenciement de cette brigade, il est passé en Espagne, et a été incorporé dans le régiment de Bourbon, dont il fut premier capitaine en 1803.

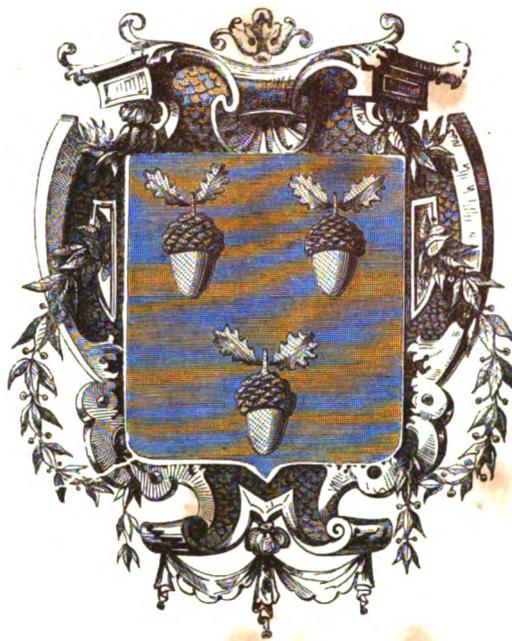
Il a été agrégé, en la qualité de lieutenant-colonel à la place de Puycerda, jusqu'à la prise de possession de cette ville par les Français. Il a épousé, le 24 janvier 1785, demoiselle Louise-Éléonore de BERTHÉ DE CHAILLY, de laquelle il a huit enfants, entre autres :

- 1^o Charles-Olivier de PIGNOL, adjudant-major au 3^e régiment d'infanterie légère en 1820;
- 2^o Paul de PIGNOL.

DE LA PLACE

LIMOUSIN.

SEIGNEURS DE CHAUVAC, DE TORSAT, DE LA TOUR-GARNIER, DE LA BROUSSE,
DE BABAUD, DU DEVEIX ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, à trois glands d'or, tigés et feuillés du même. — SUPPORTS : Deux sauvages.



RIGINAIRE du Limousin, la famille de LA PLACE figure parmi les plus anciennes et les plus distinguées de cette province; elle a été reconnue et maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par plusieurs jugements des intendants de Limoges, rendus en l'année 1668.

Le domaine seigneurial de cette maison comprenait un grand nombre de terres, fiefs et seigneuries, entre lesquels nous citerons ceux de Chauvac, de Torsat, de la Tour-Garnier, de la Vallette, de la Brousse, de Betoux, de Babaud, du Deveix.

Elle a constamment pris ses alliances avec les familles les plus nobles du Limousin, entre autres avec celles de Cumont, de Tison d'Argence, de Galard de Béarn, de Pindray, de Chauvac, de la Raimondie, de la Vergne, de Rouziers, des Pousses, de Chassaing, de Praulet, de Fabrègues, de Saint-Chamans, etc.

Son alliance avec l'héritière de la maison de CHAUVAC mit en sa possession le château de

ce nom , qui est resté sa propriété jusqu'au moment de la révolution , et dont elle avait pris le nom , que depuis lors elle a ajouté au sien comme surnom de fief.

La maison de CHAUVAC, originaire du Dauphiné , où elle possédait les châteaux de Nyons et d'Embrun , a produit un abbé de Montcalm en 1260 , un président au parlement, un docteur en Sorbonne, des avocats très-érudits et un supérieur du séminaire du Puy, auteur d'un grand nombre de mémoires sur l'histoire, les conciles et la théologie, et qui jouissait d'une grande réputation comme savant et comme théologien. Plusieurs membres de la famille de LA PLACE ont péri victimes de leur dévouement à la cause monarchique.

Vers 1560, Jean de LA PLACE, commandant pour le Roi, s'empara d'un fort, près la ville de Beaulieu, qui était au pouvoir des protestants; enhardi par un tel succès, et n'écou- tant que son patriotisme, il voulut aller secourir la garnison du fort Saint-Laurent, mais il tomba dans une embuscade où il fut massacré avec tous les siens. Une *croix de pierre* a été élevée sur le lieu du combat afin de rappeler à la postérité ce fait d'armes mémorable.

Peu de temps après, Pierre de LA PLACE, qui avait été reçu premier président en la cour des aides, le 22 décembre 1553, en survivance de son oncle, Jacques Luillier, entra en fonctions l'année suivante; ses ennemis l'ayant accusé de connivence avec les huguenots, il fut destitué le 23 décembre 1568. Rétabli en 1570, il fut massacré le jour de la Saint-Barthélemy, en 1572. (Catalogue des officiers de la cour des aides de Paris, manuscrits de la bibliothèque du collège héraldique.)

*La famille de LA PLACE s'est divisée en trois branches, qui ont toutes les trois été confir- mées dans leur noblesse lors de la recherche ordonnée par le Limousin, en 1666. Ces trois branches sont : 1° celle des seigneurs de Torsat, de la Tour-Garnier, de la Vallette et de Chauvac; 2° celle des seigneurs de la Brousse, de Betoux et de Veyrinas; 3° et celle des seigneurs de Babaud, de la Motte et du Deveix.

Nous ne donnerons que la filiation de la branche aînée, qui s'est continuée jusqu'à nos jours, et à laquelle cette notice est plus particulièrement consacrée. Il est à remarquer que les deux autres branches ont eu des armoiries différentes de celles de leur aînée, mais quant à l'émail seulement, circonstance qui se rencontre quelquefois dans les familles divisées en plusieurs branches. Ces armoiries, ainsi qu'elles sont rapportées dans la recherche de la noblesse de Limoges de 1666, sont pour les deux branches cadettes : *D'argent, à trois glands de sinople 2 et 1.*

Pour la branche aînée, la filiation commence à :

I. Pierre de LA PLACE, que les trois branches de la famille reconnaissent pour leur auteur commun.

On voit, en effet, par son testament, du 28 septembre 1499, qu'il avait eu de son mariage avec damoiselle Louise de CUMONT, quatre fils, entre lesquels il partagea sa suc- cession. Ces quatre fils sont les suivants :

- 1° Pierre, qui suit;
- 2° Bertrand de LA PLACE, écuyer, qui a formé la branche des seigneurs de Babaud, de la Motte et du Deveix, résidant en la paroisse de Saint-Jean de Ligoure;
- 3° Jean de LA PLACE, écuyer, auteur de la branche des seigneurs de la Brousse, de Betoux, et de Vey- rinas, résidant dans la même paroisse;
- 4° Et Jacques de LA PLACE, écuyer.

II. Pierre de LA PLACE, écuyer, seigneur de Torsat et de la Vallette, rendit foi et hommage au comte de Ventadour pour ces deux seigneuries le 20 janvier 1499. Il avait épousé damoiselle Marguerite PASTOUREAU, de laquelle il eut deux fils :

1^o Hélié, qui suit;

2^o Pierre de LA PLACE, dont la postérité sera rapportée après celle de son aîné.

III. Hélié de LA PLACE, écuyer, seigneur de Torsat, gentilhomme servant du Roi François I^{er}, épousa, le 20 décembre 1544, damoiselle Anne REGNAUD, qui lui donna un fils :

IV. Pierre de LA PLACE, écuyer, seigneur de Torsat et de la Vallette, racheta certains biens vendus par son père, le 7 août 1591, et se maria avec damoiselle Gabrielle TISON D'ARGENCE, de laquelle il eut deux enfants : savoir :

1^o François, dont l'article suit;

2^o Pierre de LA PLACE, chevalier, seigneur de la Vallette, marié, par contrat du 9 janvier 1644, avec damoiselle Marguerite de PINDRAY.

V. François de LA PLACE, chevalier, seigneur de Torsat, épousa, le 12 avril 1617, damoiselle Jeanne de VASSOIGNES, qui le rendit père du fils qui suit :

VI. Charles de LA PLACE, chevalier, seigneur de Torsat, marié, par contrat du 13 mai 1665, avec damoiselle Julie de GALARD DE BÉARN. On ignore s'il a laissé postérité.

RAMEAU ISSU DE LA BRANCHE CI-DESSUS.

III. Pierre de LA PLACE, chevalier, fut nommé premier président en la cour des aides de Paris le 22 septembre 1553. S'étant livré de bonne heure à l'étude du droit, il se fit connaître dans le monde savant par des *Paragraphes sur Justinien*, qui lui firent beaucoup d'honneur comme légiste; plusieurs autres ouvrages *sur les lois et la morale* étendirent rapidement sa réputation et le rangèrent au nombre des plus savants jurisconsultes de son temps. Jacques Lhuillier, son oncle, premier président en la cour des aides, étant mort, Pierre de LA PLACE eut la survivance de ces hautes fonctions. Sa probité, son désintéressement, et surtout son incorruptibilité, lui suscitèrent de nombreux et puissants ennemis qui le dénoncèrent au Roi comme partisan de la réforme. Le plus ardent de ses adversaires, Étienne de Nully, conseiller au parlement de Bretagne, parvint à le faire destituer de la présidence dans laquelle il le remplaça. Mais Pierre de LA PLACE confondit ses adversaires en fournissant la preuve de ses principes orthodoxes; il rentra en grâce, et fut rétabli en décembre 1570 dans ses fonctions de premier président. Il ne jouit pas longtemps de cette réparation, car Étienne de Nully, dont les sentiments de haine et de jalousie avaient puisé un nouvel aliment dans le juste triomphe de son adversaire, le fit lâchement assassiner le jour de la Saint-Barthélemy, le 25 août 1572, sous le fallacieux prétexte de liaisons avec les huguenots.

De son mariage contracté en 1561, avec damoiselle Badegondie CHAILLER, il a laissé entre autres enfants :

1° Élie de LA PLACE, écuyer, seigneur de la Tour-Garnier, marié à Anne de la CHARLONIE, de laquelle il eut un fils :

François de LA PLACE, chevalier, seigneur de la Tour-Garnier, qui a épousé damoiselle Marguerite-Françoise de la VÉSÉE; c'est en sa faveur qu'il fut rendu le jugement de maintenue de noblesse de 1668 ;

2° François de LA PLACE, qui suit :

IV. François de LA PLACE, chevalier, second fils de l'infortuné président massacré à la Saint-Barthélemy, vint à Paris avec la résolution de venger la mémoire de son père; mais craignant pour ses enfants, il les envoya auprès d'un parent qui était alors très-puissant dans l'église de Cahors; c'est à cette circonstance qu'il faut attribuer l'établissement de cette famille dans ce diocèse.

V. N... de LA PLACE, chevalier, l'aîné d'entre eux, laissa d'une alliance dont le nom ne nous est pas connu plusieurs enfants, entre autres :

VI. François de LA PLACE, chevalier, qui fit l'acquisition d'une propriété en Limousin, provenant du marquis de Saint-Charamant; le contrat fut passé aux Toires, en l'année 1683. Son héritier fut :

VII. Géraud de LA PLACE, chevalier, seigneur de Chauvac, qui épousa damoiselle Antoinette de CHAUVAC, héritière du château de ce nom, situé près la ville d'Argentat, qu'elle lui apporta en dot, et dont il ajouta le nom au sien, surnom que depuis cette époque ses descendants ont toujours porté.

De cette alliance sont issus trois fils :

1° Jean-Pierre, qui suit;

2° Joseph-Marie de LA PLACE, garde du corps du Roi, quitta le métier des armes, étudia la théologie à Toulouse, et devint curé de la ville d'Argentat, dont il était co-seigneur par indivis avec la maison de Noailles;

3° Pierre de LA PLACE, avocat en parlement.

VIII. Jean-Pierre de LA PLACE DE CHAUVAC, épousa demoiselle Marie-Anne de CHASSAING DE PRAULET, le 12 novembre 1787.

De ce mariage sont issus deux enfants :

1° Pierre, non marié;

2° Joseph-Marie, qui suit.

IX. Joseph-Marie de LA PLACE DE CHAUVAC, marié avec demoiselle Thérèse de CHASSAING DE PRAULET, sa cousine, le 7 février 1816.

De ce mariage sont nés les fils dont les noms suivent :

1° Pierre-Joseph-Louis-Cyrille;

2° Joseph-Claude-Chrysostôme;

3° Pierre-Sigismond;

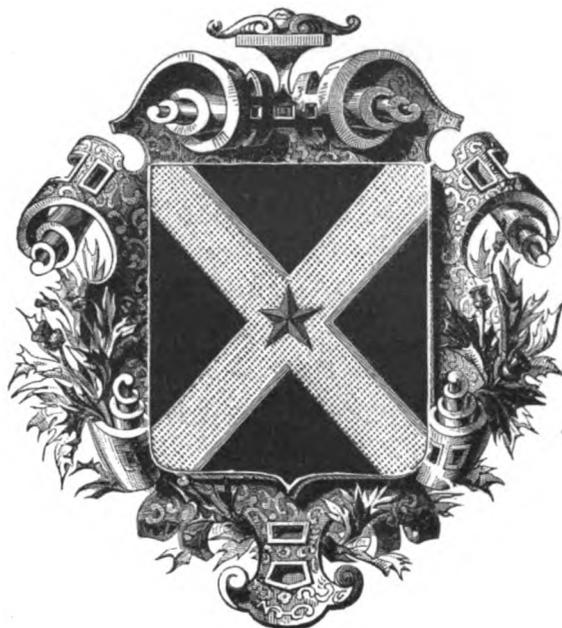
4° Antoine-Apollinaire;

5° Sébastien-Jean-Évariste.

POULLAIN

BRETAGNE.

SEIGNEURS DES DODIÈRES, DE GESVRES, DE LA RIVIÈRE, DU HOUSSEAU, DE LA HOUSSAYE, DE LA VINCENDIÈRE, DE LA HEMERIAIS, DE LA TROUSSAYS, DE FORGE, DE LA SALMONAIS, DE BOJU, DE LA FORESTERIE, DE LA COUTANCIÈRE, DU PERNAY, DU TERTRE, DE GRÉE, DE CEINTRÉ.



ARMES : *De sable, au sautoir d'or, chargé en cœur d'une étoile de gueules. —
COURONNE : De Marquis.*



L'ANCIENNE maison de **POULLAIN**, originaire de Bretagne, qui a été reconnue et maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction pendant les années 1513 et 1669, a produit des magistrats d'un grand mérite et des officiers fort distingués.

Elle a eu trois maires de la ville de Nantes depuis l'année 1576 jusqu'à l'année 1661; un maire de la ville d'Angers, en 1703; six échevins de la ville de Nantes, de 1568 à 1661; trois conseillers d'honneur au siège présidial de la même ville; un maître des comptes en 1705; un correcteur des comptes en 1706; trois députés de la ville de Nantes aux états de Bretagne, depuis 1562 jusqu'en 1662; un député des états de Bretagne aux états de Blois, présidés par le Roi Henri III, lors du massacre des de Guise, en 1588; un trésorier des états de Bretagne, en 1635; un officier d'infanterie blessé à l'affaire de Cassel; deux officiers tués sur le champ de bataille, et enfin un page sous la restauration.

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, les domaines de cette famille se composaient d'un grand nombre de terres, fiefs et seigneuries, dont plusieurs furent l'objet d'un partage noble fait entre Pierre POUILLAIN, écuyer, et sa sœur Louise, l'an 1682.

La famille de POUILLAIN s'est constamment alliée aux maisons les plus nobles et les plus anciennes de la noblesse de Bretagne.

Robert POUILLAIN, seigneur de Gesvres, épousa, vers 1550, damoiselle Marié de LOPÈS, issue d'une illustre maison d'Aragon, qui porte pour armes : *De gueules, à un château sommé de deux tours d'argent, et un loup de sable passant en pointe.*

Jean POUILLAIN, seigneur du Housseau, épousa, en 1576, damoiselle Ursule ALLAIRE DE LA RABLAIS, dont les armes sont : *D'azur, à un pigeon essorant d'argent, accompagné de quatre alérions cantonnés d'or.*

Jean POUILLAIN, seigneur de la Vincendière, s'allia, en 1600, avec demoiselle Élisabeth AMPROUX DE LA MASSAYS, qui porte pour armes : *De sinople, à trois larmes d'argent.*

Anthoine POUILLAIN, seigneur de la Coutancière, s'unit, en 1651, avec damoiselle Françoise de CADARAN.

Sa petite-nièce, Louise POUILLAIN DE LA HEMERIAIS, fut mariée, en 1720, avec noble Charles-Yves de MONTI, issu d'une ancienne famille italienne, dont les armes sont : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux montagnes à six coupeaux du même.*

Jean-Baptiste POUILLAIN, seigneur des Dodières, se maria, en 1752, avec demoiselle Ursule-Françoise de FÉLIX, famille très-ancienne originaire de la Provence, qui a pour armoiries : *De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois F de sable; et pour devise : Felices fuerunt fideles.*

Jean-Baptiste POUILLAIN, seigneur des Dodières, fils du précédent, a épousé, en 1776, demoiselle Rose-Suzanne BONNAMOUR DE CHARETTE, dont les armes sont : *D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné de trois aiglettes de sable 2 et 1, membres et becquées de gueules.*

Pierre-Michel-Gabriel POUILLAIN, seigneur des Dodières, frère du précédent, épousa, en 1800, demoiselle Sophie-Marie SIMON DE SOUCHÉ. Armes de SIMON : *De sable, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.* DEVISE : *C'est mon plaisir.* Ces armes étaient portées par Eudes Simon, qui se croisa en 1248.

De ce mariage sont issus :

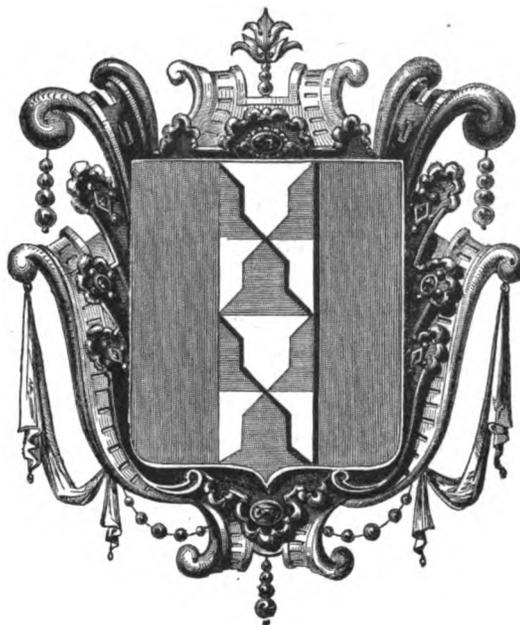
Robert POUILLAIN DES DODIÈRES, qui a épousé, en 1841, demoiselle Anne-Céline de BASCHER, dont les armes sont : *D'argent, à la croix fleuronée de sinople, chargée d'une épée d'or en pal, cantonnée aux 1^{er} et 4^e de trois quintefeuilles d'azur, 2 et 1; aux 2^e et 3^e d'un chêne arraché de sinople.* — DEVISE. *Dieu, le Roi.*

Et Edmond POUILLAIN DE LA VINCENDIÈRE, qui s'est marié en 1835, avec demoiselle Marie d'AUMONT DE VILLEQUIER, fille du duc d'Aumont. La maison d'AUMONT, l'une des plus illustres de France, a produit des maréchaux de France, plusieurs officiers-généraux et des ambassadeurs; elle porte : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 7 merlettes du même, 4 en chef 2 et 2, et 3 en pointe mal ordonnées.*

DE PÉRUSSE DES CARS

MARCHE

DUCS, COMTES, VICOMTES ET BARONS DES CARS, PRINCES DE CARENCY, BARONS DE CAUBON, SEIGNEURS D'UN GRAND NOMBRE DE FIEFS.



ARMES : *De gueules, au pal de vair.* — SUPPORTS : *Deux sauvages.* — CIMIER : *Un dextro-chère tenant une épée.* — LÉGENDE : *Sic per usum fulget.* — DEVISE : *Fais que dois, advienne que pourra.*



QUELQUES généalogistes ont prétendu que la maison de PÉRUSSE, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, descendait des anciens princes de PÉROUSE en Italie, à cause sans doute de l'analogie des noms et de la conformité des armoiries de ces deux maisons; d'autres lui donnent pour auteur un chevalier nommé Rodulphe, qui possédait en 790 la terre de Pérusse, située dans la province de la Marche à huit lieues de Limoges.

Quoi qu'il en soit de ces deux assertions, qu'il est impossible de vérifier faute de preuves suffisantes, cette maison était regardée comme l'une des plus illustres et des plus anciennes de la noblesse de France dès le XI^e siècle. En l'an 1027, Aimeri et Constance de PÉRUSSE font une donation à l'abbaye de Saint-Étienne de Buxeuil, conjointement avec Aimeri de Rochechouart et Aimeri de Nieul, hauts barons du Pays.

Le surnom de DES CARS, en latin de *Cario*, de *Quadris*, que la maison de PÉRUSSE porte depuis le XIII^e siècle, lui vient d'une terre considérable qu'elle a possédée dès cette époque. On le trouve écrit de diverses manières dans les titres et les chroniques, tantôt d'ESCARS,

DESCARS et DES CARS; et c'est cette dernière orthographe qui a prévalu, ainsi qu'il appert des lettres patentes d'érection de la baronnie DES CARS en *Comté*, données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars 1561, par le Roi Charles IX.

La maison de PÉRUSSE s'est divisée en trois branches principales, dont une seule est actuellement existante. Nous allons les mentionner ci-après, en faisant connaître les diverses illustrations que chacune d'elles a produites.

1° La branche des seigneurs, barons, puis comtes DES CARS, éteinte dans la ligne aînée en 1626, et dans la ligne cadette en 1743, a fourni entre autres illustrations : Arnoul de PÉRUSSE, grand maréchal de l'Église, qui fut chargé, en 1359, de faire bâtir les murs d'enceinte de la ville d'Avignon; Audouin, Gauthier et Geoffroi de PÉRUSSE, chambellans des Rois Charles VI, Charles VII et Henri II; François de PÉRUSSE, lieutenant général au gouvernement de Guyenne, gouverneur du Périgord en 1567, et chevalier du Saint-Esprit en 1578, refusa, par attachement pour Henri IV, les dignités de maréchal et d'amiral de France, et l'érection de sa terre des Cars en *duché-pairie*, qui lui avaient été offertes par les chefs de la Ligue.

2° La branche des seigneurs de la VAUGUYON, princes de CARENCY, formée par Gautier de PÉRUSSE DES CARS, chambellan du Roi Charles VII. Son fils unique François de PÉRUSSE, lieutenant général en Lyonnais et en Dauphiné, épousa Isabeau de BOURBON, fille et héritière de Charles de Bourbon, prince de Carency, de laquelle il eut : Jean de PÉRUSSE, prince de Carency, comte de la Vauguyon, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, chevalier du Saint-Esprit en 1578, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, lieutenant général de ses armées, mort en 1595 sans laisser d'enfants mâles.

3° La branche des barons de CAUBON, comtes, puis ducs DES CARS, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, était représentée en 1706 par : Louis-François de PÉRUSSE, marquis DES CARS, marié à Marie-Françoise-Victoire de VERTAMON, de laquelle il eut deux fils, auteurs de deux rameaux, dont le premier s'est éteint en 1822, et le second s'est perpétué jusqu'à nos jours.

SECOND RAMEAU.

Louis-Nicolas de PÉRUSSE DES CARS, frère puîné du précédent, eut pour fils :

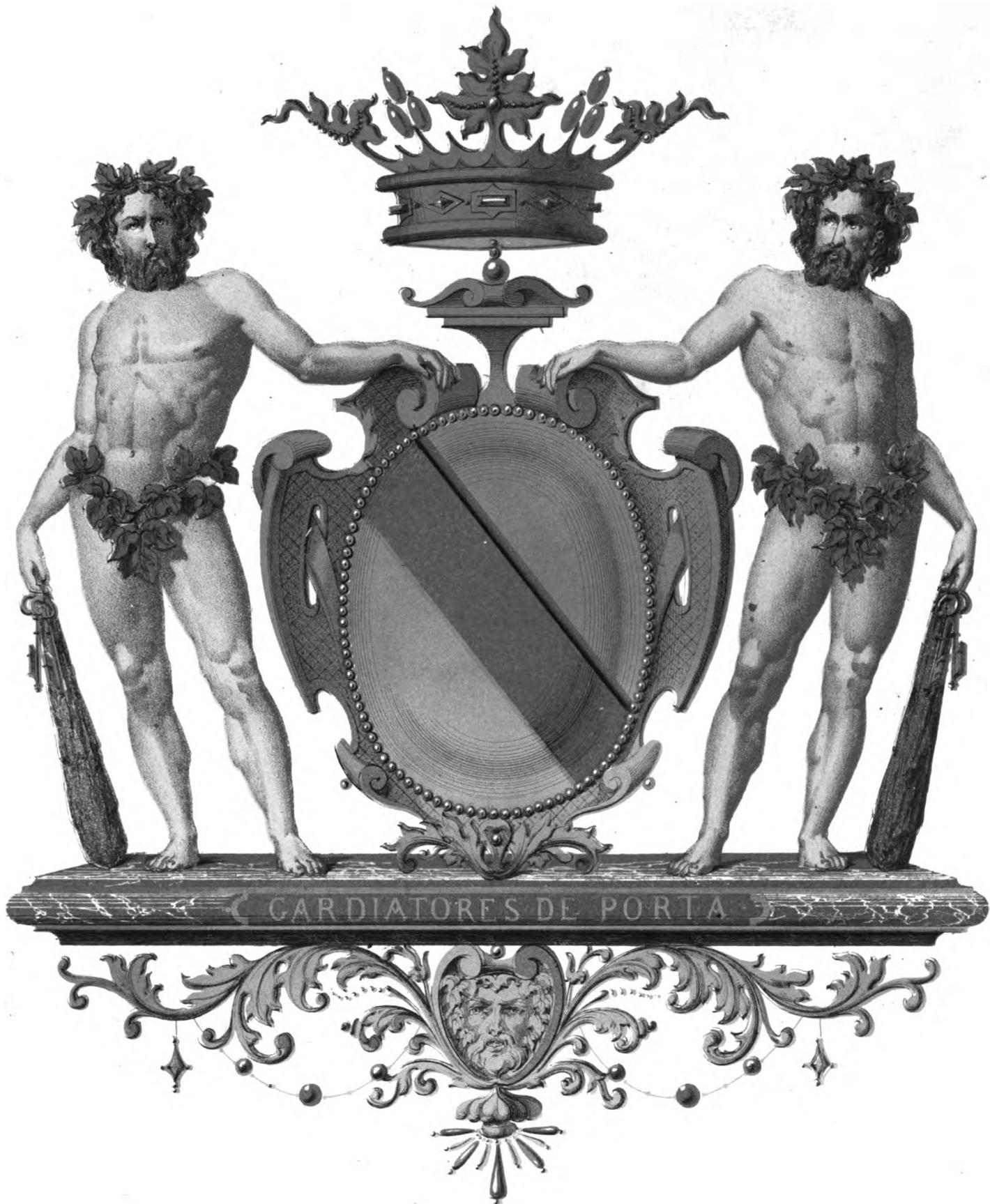
François-Nicolas-René de PÉRUSSE, comte DES CARS, né en 1759, capitaine des gardes du comte d'Artois, créé pair de France le 17 août 1815, et chevalier des ordres du Roi en 1820. Il est mort le 30 décembre, laissant un fils :

Amédée-François-Régis de PÉRUSSE, vicomte, puis comte, et enfin duc DES CARS, colonel en 1815, qui fut nommé maréchal de camp sur le champ de bataille. Il recueillit en 1822 la pairie de son père, à laquelle le titre de *duc* fut attaché héréditairement par lettres patentes du 30 mai 1825. Il était lieutenant général et commandait une division d'infanterie lors de la prise d'Alger, en 1830; il donna sa démission à la nouvelle des événements de juillet. De son mariage contracté le 25 juin 1817, avec demoiselle Augustine-Frédérique-Joséphine du BOUCHET DE SOURCHES, sont issus :

1° François-Joseph de PÉRUSSE DES CARS, né le 7 mars 1819;

2° Amédée-Joseph de PÉRUSSE DES CARS, né en 1820, marié, le 9 mai 1843, à Mathilde-Louise-Camille de COSSÉ-BRISSAC; — 3° Jean-Augustin de PÉRUSSE DES CARS, né le 22 juin 1821; — 4° Marie-Paule de PÉRUSSE DES CARS, née le 2 février 1827; — 5° Henriette-Radegonde de PÉRUSSE DES CARS, née le 28 octobre 1833; — 6° Pauline-Geneviève de PÉRUSSE DES CARS, née le 20 juillet 1836.

DE LA PORTE D'YSSERTIEUX.



DE LA PORTE D'YSSERTIEUX

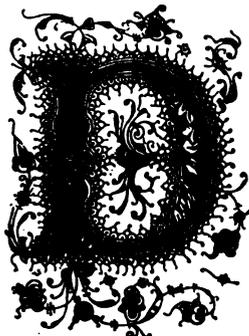
BERRY.

MARQUIS ET COMTES DE LA PORTE, DE DROIT MARÉCHAUX HÉRÉDITAIRES DU NIVERNAIS ET DU SANCERROIS,

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES RAPPORTÉS CI-APRÈS :

ALLARDE.	FERTÉ-AURAIN (LA).	OUROUER.
AUBUSSON.	FERTÉ-CHAUDERON (LA).	PESELLIÈRES.
BANNEGON.	FONTENAY.	PIERRY.
BOIS-BRUER.	FORÊT-THAUMIERS (LA).	POLIGNY (AUJ. LUREY-LÉVY).
BORDELINS (LES).	GENETET.	POULAINE.
BORDES (LES).	GIRARDON.	RAUCHES (LES).
BRÉVIANDE.	GROSBOIS.	RAYMOND.
BRIOU (LE).	HÉRAULTS (LES).	SAINT-AUBIN.
BROSSES (LES).	JURIGNY.	SAINT-CHRISTOPHE.
CHAFFAULT.	LEUGNY.	SAINT-GEORGES.
CHALIVROY-MILON.	LUSSEAU.	TENEUILLE.
CHAMPROUX.	LYONS (LES DEUX).	TRALAY.
CHAPELLE (LA).	MAGNY.	VALLIGNY.
CHARENTON.	MARZELLE.	VARENNE.
CHARENTONNAY.	MAUSSE.	VAUX.
CHARGY ou CHARGIS.	MAZANT.	VEAUGUES.
CHARROUX.	MEILLANT.	VERGNY.
CHAUMONT.	MOTTE (LA).	VILLECHARANS.
CORNASSE.	NEAUFLE-LE-CHATEL.	YSSERTIEUX.
CRESANCEY.	NOURRISSONS (LES).	

ARMES : D'or, à la bande d'azur. — COURONNE : De Marquis. — SUPPORTS : Deux sauvages.
— DEVISE : *Gardiatores de Porta*. — Armes primordiales, dont un bas-relief exécuté au XIII^e siècle existe encore au château d'Yssertieux.



ÉJA considérable en Berry au X^e siècle, la maison de LA PORTE est depuis neuf cents ans au premier rang de la noblesse de cette province. La Thaumassière, dans son *Histoire de Berry*, le savant Dom Pressieux, bénédictin de Bourges, ont constaté la haute ancienneté et l'illustration de cette famille, au sujet de laquelle on lit dans un mémoire du dernier siècle, tiré du cabinet de M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi : « Une grandeur toujours plus sensible à proportion
« qu'elle se rapproche de son origine, une piété constante envers les
« monastères, une possession immémoriale des principales terres de sa province, dont

« quelques-unes lui appartiennent encore aujourd'hui, des alliances contractées avec les
 « plus illustres maisons du royaume, une tradition de concert avec une foule de titres
 « authentiques, tels sont les caractères qui distinguent cette famille de toutes celles qui
 « portent le même nom. Quoique revêtue de tous ces avantages, la maison de LA PORTE
 « a peu paru à la cour de nos Rois. Ces seigneurs, contents de figurer avec distinction dans
 « leurs armées, se retiraient dans leur province où l'affection de leurs nombreux vassaux
 « et l'estime de la noblesse semblaient les dédommager de la perte des charges de la cour. »
 M. René-François de la Cour, généalogiste de la maison d'Orléans, a parlé de MM. de LA
 PORTE en termes équivalents.

Une ancienne tradition, fondée sur de graves témoignages, place en Italie le berceau de cette noble famille, et lui donne pour ancêtres les seigneurs DELLA PORTA de Salerne, issus eux-mêmes, suivant Aldimari, des Rois lombards. Cette opinion s'appuie de l'autorité de divers auteurs, entre autres d'Antonio Mazella qui a publié à Naples, en 1682, un ouvrage intitulé *De rebus Salernitanis*. Une circonstance d'ailleurs lui donne un haut degré de probabilité, c'est que les seigneurs des diverses branches de la maison DELLA PORTA restées en Italie ont conservé des relations avec MM. de LA PORTE de Berry et les ont traités et reconnus comme parents dans toutes les occasions. Nous nous abstenons cependant d'insister ici sur cette origine; la position de la maison de LA PORTE en France est si élevée et si bien établie, qu'il n'est pas nécessaire de recourir à des conjectures pour lui assigner le rang distingué qui lui appartient parmi les antiques maisons historiques dont la France s'honore.

Les documents les plus irrécusables, c'est-à-dire les chartes des abbayes et les chroniques contemporaines, attestent que dès la fin du X^e siècle cette famille était puissante et considérée dans les provinces de Berry et de Bourbonnais; et l'on ne peut douter qu'elle y fût établie longtemps avant cette époque, puisqu'un titre du XI^e siècle conservé jusqu'en 1791 aux archives du chapitre de Saint-Outrille de Bourges, fait mention en ces termes d'un seigneur de cette maison : « N.... de PORTA, miles, ex antiquissimo genere natus.

Au siècle suivant, la famille de LA PORTE comptait déjà de nombreux rejetons et s'était divisée en plusieurs branches, dont les quatre principales étaient :

1^o Celle des seigneurs d'YSSERTIEUX qui a continué la descendance et possède encore aujourd'hui le domaine d'Ysertieux;

2^o Celle des seigneurs de BANNEGON, éteinte vers 1350;

3^o La branche de PESSÉLIÈRES ou de SANCERRE qui passa en Artois en 1440;

4^o La branche du surnom des RAUCHES, qui possédait la terre de la Forêt-Thaumiers, et s'est éteinte en 1525 après avoir formé le rameau des seigneurs de Champroux, subdivisés eux-mêmes en plusieurs lignes également éteintes.

Plus tard se sont encore formées d'autres branches, notamment celles de VEAUGUES, des DEUX-LYONS, de VAUX, enfin celle du BRIOU ou de RIANTZ, qui s'est éteinte en 1835.

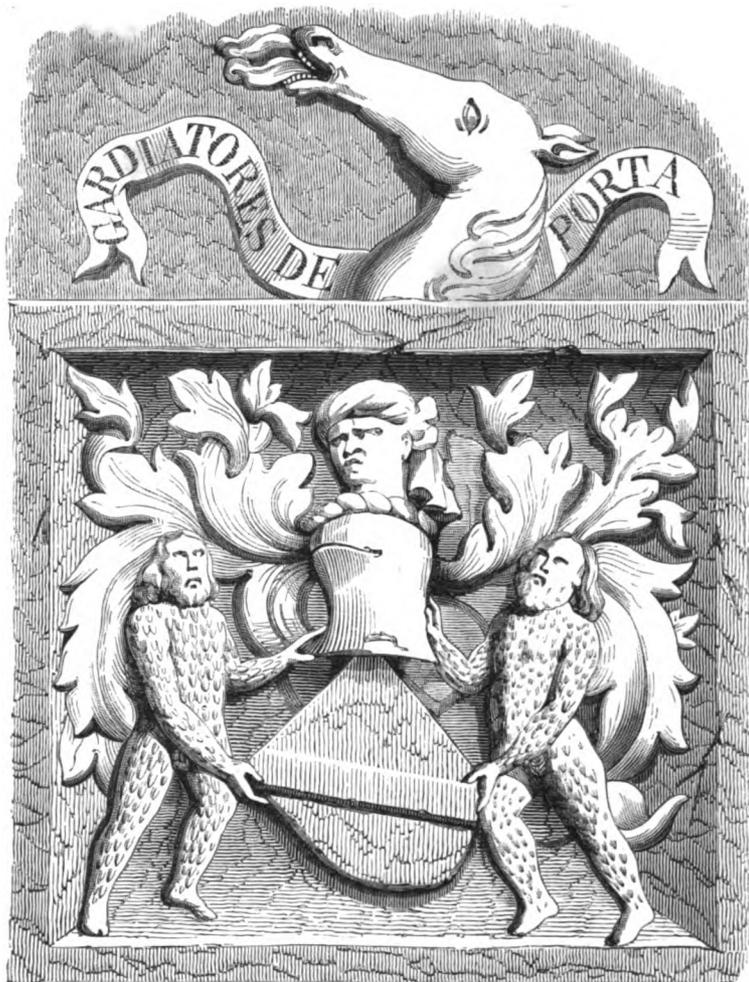
Ces diverses branches, riches et puissantes, jouissaient de toutes les prérogatives attachées à la noblesse chevaleresque, prérogatives dans lesquelles elles ont été maintenues par ordonnance de M. de Foullé, marquis de Mortangis et de Pruneveaux, intendant de la province de Berry, en date du 11 janvier 1716. Il semble même résulter d'un titre de 1288,

qui sera cité plus loin, que la branche mère ou principale avait le privilège de battre monnaie.

Les seigneuries que la maison LA PORTE a possédées depuis son origine sont tellement nombreuses qu'il nous a été impossible de les citer toutes. Nous nous sommes bornés à indiquer les plus importantes dans le tableau ci-dessus.

Les terres de la Ferté-Chauderon et de Pesselières donnaient à leurs possesseurs les titres de maréchaux héréditaires du Nivernais et du Sancerrois avec le privilège de commander l'arrière-ban de la noblesse.

La terre d'Yssertieux, que possède encore la branche de ce nom, est la seule terre de la province de Berry (avec celle de Fontenay, peut-être) qui soit restée depuis le moyen âge jusqu'à ce jour dans la même famille. Voici la figure d'un bas-relief qui existe encore au dessus du portail du donjon du château d'Yssertieux, et que l'on croit avoir été exécuté au XIII^e siècle; il représentait les armoiries de la famille de LA PORTE, telles qu'elle les portait à l'époque des croisades et des tournois.



On remarque que ces armoiries sont surmontées d'une tête de cheval jetant des flammes par la bouche. Cette figure semble faire allusion à la devise : *Gardiatores de Porta*. Depuis la

substitution des couronnes aux casques et aux cimiers, cette tête de cheval ne figure plus dans les armoiries de la maison de LA PORTE.

Les alliances principales de cette maison sont avec celles de :

AGLAM (D').	CONDAMINE (DE LA).	MONTMORIN (DE).
ALENÇON (D').	CONTREMORET (DE).	MURAT (DE).
ALIGNY (D').	COTOLENDY DE BEAUREGARD (DE).	NÉRY (DE).
ANGLADE (D').	COURAUD (DE).	PASZKIEWICKZ.
ANLEZY (D').	COURVOL (DE).	PÉAN (DE).
BABUTTE DE GERMIGNY.	COUSSAY (DE).	PASSAVANT (DE).
BARRES (DES).	CULANT (DE).	PELETIER DE SAINT-FARGEAU (LE).
BASSAYNS DE MONTBRUN (DES).	FAVEROLLES (DE).	PIERRY (DE).
BEAUMONT (DE).	FAYE (DE).	PÉRUSSE DES CARS (DE).
BEAUVARLET DE BOMICOURT.	FONTENAY (DE).	RABUTIN (DE).
BELLESME (DE).	FUSSY (DE).	ROCHECHAUDRY (LA).
BÉTHUNE (DE).	GASPIAS (DE).	ROCHECHOUART (DE).
BLANCAFORT (DE).	GRAÇAY (DE).	ROUGÉ (DE).
BOISJARDIN (DE).	GRAILLY (DE).	RUAUX (DES).
BONNAY (DE).	GROING (LE).	SAINTE-MARTIN (DE).
BONNEVAL (DE).	GUILLOIN (DE).	SAINTE-PÈRE (DE).
BRAUN.	GUILLOT DE MAUPERTUIS.	SANCERRE (DE).
CHABANNES (DE).	GUITOIS D'ARQUIEN.	SAUCIÈRE DE TÉNANCE.
CHAMPAGNE (DE).	LADÈVÈZE (DE).	SEGAULT.
CHAMPLIVAUT (DE).	LÈVEILLÉ DE FOURNAY.	SULLY (DE).
CHARENTON (DE).	LEVIS DE CHATEAUMORANT (DE).	THOU.
CHARLUS-CHATEAUMORANT (DE).	LONGUEVILLE (DE).	TRUPIÈRE (DE).
CHATEAUBODEAU (DE).	MANDELLOT (DE).	TROUSSEAU.
CHATRE (LA).	MARAFIN DE VIEUXMOULIN (DE).	TROUSSEBOIS.
CHAUVIGNY (DE).	MARMAGNE (DE).	TULLIER (DE).
CHENU (DE).	MAUVOISIN (DE).	VENERO.
COLONGE (DE).	MILLY (DE).	VILLARS-DE-BLANCFOSSÉ (DE).
COLBERT DE CROISY (DE).	MOLINS (DES).	VILLELUME (DE).
CONGRESSANT (DE).		

Les seigneurs de LA PORTE ont été fondateurs des prieurés de Chaumont, de Fontguodon et de Valligny-le-Monial. Les abbayes de Saint-Sulpice-lès-Bourges, de Saint-Laurent, de Font-Morigny, de Saint-Satur, le chapitre de Saint-Ursin, celui de Saint-Outrille de Bourges les regardaient comme leurs bienfaiteurs, et leurs défenseurs ou *avoués* : *guardiatores de Porta*. Les services militaires de cette maison n'ont pas été moins éclatants que sa bienfaisance et sa piété. Elle a donné plusieurs chevaliers aux croisades, et ses membres ont pris part à toutes les grandes guerres du moyen âge et des derniers siècles comme capitaines d'hommes d'armes, chevaliers bannerets ou bacheliers, officiers supérieurs des armées de terre et de mer. Un grand nombre d'entre eux reçurent les témoignages les plus flatteurs de la confiance et de l'affection de nos souverains auxquels ils ont donné, dans

tous les temps, et pendant la tourmente révolutionnaire, des preuves d'un attachement sincère et dévoué.

On compte également parmi les personnages distingués que cette ancienne famille a produits, un évêque et plusieurs éminents dignitaires de l'Église, des commandeurs de Malte, un panetier du Roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre de Sa Majesté, un grand nombre de chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Quelque grave que soit l'autorité des historiens et généalogistes qui ont proclamé l'ancienneté et les services de la maison de LA PORTE, c'est moins sur leur témoignage que sur les preuves littérales résultant des chartes, titres et pièces authentiques rassemblés et conservés en grand nombre dans les archives de la famille, que nous nous appuyerons pour en faire connaître l'origine, les principales illustrations et la descendance.

La plupart de ces documents, tous authentiques et sur parchemin, et en forme régulière, ont été recueillis de 1750 à 1765 par les soins de la marquise de LA PORTE née de Faveroles, qui dans sa sollicitude éclairée pour l'avenir de ses enfants, s'occupait avec zèle de rechercher tous les titres de famille qu'il lui fut possible d'obtenir, avec l'aide de MM. de Clairambault et de Beaujon, généalogistes des ordres du Roi.

Le premier personnage de cette maison que les chartes fassent connaître d'une manière certaine est :

PREMIER DEGRÉ.

I. Odon ou Eudes de LA PORTE, I^{er} du nom, seigneur d'Yssertieux et de Bannegon, qui vivait sous le règne de Hugues-Capet (987-997), et confirma avec Béraud un de ses fils et Archambaud de Bourbon, II^e du nom, la donation que *Odo Martyriatres, Abereda*, sa mère, et les sires de Poligny avaient faite à l'église de Bourges du fief presbytéral de Bannegon. (*Cartulaire de Bourges*, cité par La Thaumassière.) Les actes qui seront cités plus loin prouvent qu'il possédait la seigneurie d'Yssertieux en même temps que celle de Bannegon. On voit par un titre du Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Ursin qu'il avait épousé Ade ou Adèle de BELLESME, de l'illustre famille des sires de Bellesme, comtes du Perche et depuis comtes d'Alençon.

De ce mariage sont issus :

- 1^o Béraud, qui suit;
- 2^o Hervé de LA PORTE, archidiacre de Sainte-Croix d'Orléans et doyen de Saint-Verain, qui fonda, en 1030, le prieuré de la Ferté-Aurain et le donna à Albert de Bellesme, abbé de Saint-Mesmin de Micy, son oncle maternel. (Voy. *Gallia christiana*, tome VIII, col. 4532.) L'ancien château d'Yssertieux existait dès cette époque, et Hervé de LA PORTE y résida. Une grosse tour carrée située jadis au nord-ouest de l'enceinte et reliée par des galeries aux deux tours latérales, qui subsistent encore, portait, en mémoire d'Hervé, le nom de *Tour de l'archidiacre*. Elle a été détruite par un incendie en 1650;
- 3^o Robert de LA PORTE, qui, sous la garantie de Béraud de LA PORTE, son frère aîné, restitua aux églises de Saint-Sulpice de Bourges et de Saint-Ursin, des prés situés au pont de Chargis, qu'il détenait injustement. (*Cartulaire de Saint-Ursin*.)

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Béraud de LA PORTE, seigneur d'Yssertieux et de Bannegon, était en même temps seigneur dominant de toute la paroisse de Chalivoy-Milon dans laquelle est située la terre d'Yssertieux. Ce fut en cette qualité que, par une charte de l'an 1032, il se rendit caution

du délaissement fait à l'abbé de Saint-Sulpice de Bourges, par un seigneur nommé Raimond, de l'église de Saint-Silvain de Chalivoy-Milon qu'il avait envahie. (*Supplément au Cartulaire de Saint-Sulpice de Bourges.*) Béraud de LA PORTE fut fondateur du prieuré de Valligny-le-Monial au diocèse de Bourges, comme l'atteste un titre du prieuré de la Charité-sur-Loire. Il eut pour fils :

- 1° Sadon, qui suit ;
- 2° Humbaud de LA PORTE, qui assista à une donation faite à l'abbaye de Vierzon en 1070.

TROISIÈME DEGRÉ.



III. Sadon de LA PORTE, chevalier, seigneur d'Yssertieux et de Bannegon, se rendit garant, avec plusieurs autres seigneurs, de la restitution faite à l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges de l'église de la Chapelle, en l'année 1064. Il épousa Alix de SULLY. (ARMES : *D'azur, semé de molettes d'or, et un lion du même brochant sur le tout.*)

Ce mariage et les autres alliances que les seigneurs de LA PORTE ont contractées, comme on le verra plus loin, avec la maison des anciens sires de Sully leur procurent des liens de parenté avec la maison de Bourbon ancien, avec celle des comtes de Champagne et un grand nombre des premières familles du royaume, auxquelles les sires de Sully étaient alliés. Ceux-ci ont donné plusieurs archevêques au diocèse de Bourges.

Sadon de LA PORTE laissa de cette union :

- 1° Eudes, qui suit ;
- 2° Humbaud de LA PORTE, qui, en 1090, signa avec l'archevêque de Bourges et plusieurs seigneurs, la charte de restitution faite à l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges de l'église d'Allogny ou Aloigny ;
- 3° Albert de LA PORTE, nommé comme témoin dans une charte de 1080, contenant une donation à l'abbaye de Saint-Sulpice par Étienne de Meun ;
- 4° et 5° Robert de LA PORTE et Gimon de LA PORTE, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, nommé dans un titre de l'an 1086.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Eudes ou Odon de LA PORTE, II^e du nom, chevalier, seigneur d'Yssertieux et de Bannegon, fut du nombre des *grands* ou seigneurs puissants du pays, *proceres terræ illius*, qui confirmèrent, en 1073, la donation de certains droits sur l'église de Bannegon, faite par un chevalier nommé Segault au prieuré de Saint-Ursin. Il eut pour fils :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Eudes de LA PORTE, III^e du nom, chevalier, seigneur d'Yssertieux et de Bannegon, qui consentit, par un acte daté de 1109, ou selon d'autres de 1118, à la cession des droits qui se percevaient à la porte Neuve et à la porte Gordaine de la ville de Bourges, faite par Matthieu de Parigny, Guilbarge sa femme, et leurs enfants, à l'abbaye de Saint-Sulpice. Quelques années après, Eudes fit donation au même monastère d'une vigne située à Chalivoy-Milon, et, comme seigneur de la terre, mit ce don, suivant l'expression de la charte, entre les mains de l'abbé. (*Cartulaire de Saint-Sulpice, et Coutumes du Berry, par La Thaumassière.*)

NOTA. A la même époque, plusieurs seigneurs de cette famille apparaissent dans les chartes comme bienfaiteurs des monastères ou témoins des donations qui leur étaient faites. En 1126, Aimery de LA PORTE signe une charte en faveur du prieuré de Saint-Denis. A la même date, Simon de LA PORTE et Pétronille, veuve de Blain de LA PORTE, et en 1131, Renaud de LA PORTE, font des donations à plusieurs abbayes du diocèse de Bourges. En 1153, Gimon de LA PORTE est témoin, avec Eudes de LA PORTE, d'un accord fait entre Humbaud *Capreolus* et l'abbé de Chalivoy.



Eudes de LA PORTE avait épousé Marguerite de GRAÇAY, d'une des plus anciennes et des plus puissantes maisons du Berry, dont les armes étaient : *D'azur, au lion d'or.*

La petite ville de Graçay avait de toute ancienneté porté le titre de baronnie, et ses seigneurs se qualifiaient *sires, barons* et *princes*. Ils ont joui de cette terre jusqu'en 1371, que Regnaud de Graçay, VII^e du nom, la vendit à Jean de France, duc de Berry, qui la donna au chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges.

De ce mariage sont issus plusieurs enfants, dont l'aîné fut Eudes, qui suit :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Eudes de LA PORTE, IV^e du nom, chevalier, seigneur d'Yssertieux et de Bannegon, dit *Eudes l'aîné*, senior dans les titres, fit donation à l'abbaye de Saint-Satur des dîmes qui lui appartenaient dans la paroisse de Sainte-Gemme. La convention, datée de 1169, est faite par Eudes, du consentement d'Aelis ou Alix, sa femme, d'Eudes, son fils aîné, qui était alors sur le point de faire le voyage de la Terre-Sainte pour la délivrance de Jérusalem, et de ses autres enfants nommés plus loin. Par un autre acte passé au chapitre de Saint-Satur, le troisième jour des calendes d'avril 1174, Eudes de LA PORTE, l'aîné, vendit au même monastère les dîmes qu'il lui avait engagées. A la même époque vivait Mauguin de LA PORTE, chevalier (probablement frère d'Eudes), cité comme témoin d'un acte de 1176, dans le *Cartulaire de l'abbaye de Font-Morigny*, conservé à la bibliothèque de Bourges. C'est en mémoire de ce Mauguin de LA PORTE qu'un lieu dépendant de la terre d'Yssertieux, et situé dans la paroisse de Chalivoy-Milon, porte depuis un temps immémorial le nom de *Mauguin*.

En 1175, Roger de LA PORTE signe, avec André de Bourbon, un accord fait entre l'abbaye de Chézal-Benoît et le prieuré de la Charité-sur-Loire au sujet des paroisses de Saint-Bénigne et de Barzay. (*Cartulaire de Chézal-Benoît.*)



Eudes de LA PORTE avait épousé Aelis ou Alix de SANCERRE, de l'illustre maison souveraine des comtes de ce nom, issus des comtes de Champagne et de Blois.

ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, côtoyée de deux doubles cotices d'or potencées et contre-potencées de treize pièces.*

De ce mariage vinrent :

- 1° Eudes, qui suit;
- 2° Guy-Alumnat de LA PORTE, nommé dans la charte de 1169, relatée ci-dessus;
- 3° Ermengarde de LA PORTE, citée dans le même titre.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Eudes de LA PORTE, V^e du nom, seigneur d'Yssertieux et de Bannegon, qui prit part à la croisade qui eut lieu sous le règne de Louis-le-Jeune, comme l'atteste le titre de 1169 cité plus haut. Il était de retour de cette glorieuse expédition lorsqu'il fit, du consentement de sa femme Béatrix, vers l'an 1193, une vente de blé et de seigle à Sancier ou Sance, dame de Montfaucon. Il eut pour enfants :

- 1° Eudes, qui suit;
- 2° Étienne, auteur de la branche des seigneurs d'YSSERTIEUX, et dont l'article viendra plus loin;
- 3° Hardouin de LA PORTE, chevalier, qui, à l'exemple de son père, prit la croix, et suivit Philippe-Auguste à la Terre-Sainte. Il était en Orient en 1191, comme le prouve un acte qu'il souscrivit ladite année à Saint-Jean-d'Acre;
- 4° Pierre de LA PORTE, chevalier, qui fut marié deux fois : 1° à N... de PASSAVANT; 2° à Agnès des BARRES. Il fit avec son frère Étienne plusieurs aumônes aux religieux de Font-Morigny, et, du consentement de sa seconde femme, il abandonna à l'abbé de Saint-Laurent de Bourges tout ce qu'il pouvait prétendre au Chezal de Villeroy. Pierre de LA PORTE, que la Thaumassière a désigné à tort comme père d'Eudes VI, n'eut qu'un fils nommé :

Guillaume de LA PORTE, qui approuva, en 1210, toutes les ventes ou donations faites par son père et son oncle Étienne à l'abbaye de Font-Morigny.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Eudes de LA PORTE, VI^e du nom, chevalier, seigneur de Bannegon, confirma, en 1225, le délaissement fait par ses frères Étienne et Pierre de leurs droits sur le Chezal de Villeroy. Il eut, comme son père, une femme du nom de Béatrix, et fut père de :

NEUVIÈME DEGRÉ.

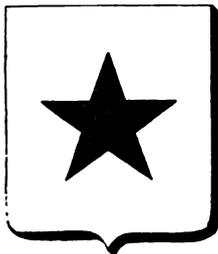
IX. Hugues de LA PORTE, chevalier, qui ne posséda pas la terre de Bannegon, étant mort, suivant toute probabilité, avant son père, auquel succéda directement, comme seigneur de cette terre, Humbaud, l'aîné des fils de Hugues. Ce dernier fut seigneur de Marmagne par son mariage avec Élisabeth de MARMAGNE, dame dudit lieu, suivant titre de 1218. Il fit une donation, en 1228, à l'abbaye de Font-Morigny et lui légua divers biens. Il eut pour fils :

- 1° Humbaud, qui suit;
- 2° et 3° Hugues de LA PORTE et Eudes de LA PORTE, qui, par acte du mercredi après la fête de saint Pierre 1248, approuvèrent, ainsi que leur frère Humbaud, les legs faits par leur père à l'abbaye de Font-Morigny.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Humbaud de LA PORTE, I^{er} du nom, chevalier seigneur de Bannegon, de Raymond, la Ferté-Chauderon et de Cornusse, fut exécuteur du testament de Hugues, son père. Il

épousa, en premières noces, Calderonne ou Chauderonne de SULLY, sœur de Simon de Sully, archevêque de Bourges, laquelle était décédée en 1230. La preuve de cette alliance résulte d'une transaction passée, au mois de janvier 1230, entre Humbaud de LA PORTE et Simon de Sully, au sujet de la vicairie de Raymond, dans laquelle Calderonne, sa défunte épouse, avait institué un chapelain chargé de prier pour le repos de son âme et de celle de ses ancêtres. Par cet acte, Humbaud abandonne à l'archevêque, qu'il appelle son frère : *Reverendo fratri nostro ac Domino in Christo carissimo Simoni Dei gratia Bituricensi archiepiscopo*, les revenus de cette vicairie, en se réservant toutefois ceux du fief de Cornusse (1). Humbaud de LA PORTE se maria en secondes noces à Isabelle (nommée Isabelle de CHARENTON dans un mémoire particulier), avec laquelle il reconnut, par acte du mois de février 1235, avoir reçu cent livres, monnaie de Sauvigny, que lui devaient les religieux de Font-Morigny. Armes de CHARENTON : *D'argent, à l'étoile de gueules*. Suivant le *Cartulaire de l'archevêché de Bourges*, il fonda vers le même temps le chapitre de Raymond. Il choisit sa sépulture dans l'église de Font-Morigny, et laissa pour fils :



ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Guillaume de LA PORTE, chevalier, seigneur de Bannegon, la Ferté-Chauderon, Raymond et autres lieux, qui s'obligea, par acte du mois de juin 1255, envers les religieux de Font-Morigny, de racheter la dîme de Neuilly à eux léguée par son père. Au mois de mai 1256, il approuva, comme seigneur du fief, la vente faite au chapitre de Montermoyen, par la veuve de Guy de Chenay, sa vassale, de la quatrième partie des dîmes de Lugny. Les guerres entre les seigneurs particuliers étaient devenues si fréquentes à cette époque, que les conciles les interdirent sous des peines très-sévères. L'exécution des canons concernant ces défenses fut confiée aux prélats, qui faisaient jurer les seigneurs de leurs diocèses de s'y soumettre. On voit par le *Cartulaire du chapitre de Bourges* qu'en 1261 et 1263, Jean de Sully, archevêque, reçut le serment des seigneurs du Berry, parmi lesquels figurent les comtes de Sancerre, les sires de Bourbon, de Chateauroux, de Meun, de Vierzon, Odonet de LA PORTE, damoiseau, Guillaume de LA PORTE, chevalier, seigneur de Bannegon, et Humbaud de LA PORTE, aussi chevalier, seigneur d'Yssertieux.

Guillaume de LA PORTE fut père de :

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Humbaud de LA PORTE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Bannegon, la Ferté-Chauderon, Raymond et autres lieux, racheta, suivant un acte de 1278, moyennant une rente de trente sols tournois, l'obligation à laquelle il était assujéti de recevoir à certain jour de chaque année, en sa maison de Bannegon, l'abbesse de Saint-Hippolyte de Bourges avec sa suite. (*Cartulaire de Saint-Outrille-du-Château.*) Sa femme, dont le nom de famille n'est pas connu, est nommée Marguerite dans les titres. Il en eut cinq enfants, savoir :

1. Calderonne ou Chauderonne paraît avoir donné son nom au fief de la Ferté-Chauderon.

- 1° Guillaume, qui suit ;
- 2° Bernard de LA PORTE, chevalier, qui, par acte fait sous le scel de l'officialité de Bourges, en 1288, échangea avec le comte de Sancerre certains droits, entre autres celui d'un denier que ledit Bernard avait le droit de percevoir sur chaque livre de monnaie qui se fabriquait au château du comte de Sancerre ;
- 3° Geoffroy de LA PORTE ;
- 4° Raoul de LA PORTE ;
- 5° Béatrix de LA PORTE.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Guillaume de LA PORTE, chevalier, seigneur de Bannegon, Raymond, Levy-Poligny et autres lieux, ratifia, en 1298, l'accord fait entre son père et les religieuses de Saint-Hippolyte. Il est fait mention, dans cette ratification, de ses deux fils, qui étaient :

- 1° Jean ou Jeannin, qui suit ;
- 2° Henri de LA PORTE, chevalier, seigneur de Bannegon en partie après la mort de son frère. On trouve sous la date du mercredi avant la Saint-André, apôtre, 1337, un hommage rendu par Jeannin du Danjou à Henri de LA PORTE, damoiseau, seigneur de Bannegon, tant pour lui que comme tuteur et curateur de Marguerite et Marie ou Marion de LA PORTE, ses nièces. Par un autre acte d'hommage daté du lundi après l'Assomption, 1343, Perrault de Pesgnes, damoiseau, reconnaît tenir en fief de noble et puissant seigneur Henri de LA PORTE, seigneur de Bannegon, plusieurs fiefs nobles situés au territoire de Grosbois. Henri de LA PORTE mourut sans alliance, et avec lui finit la ligne masculine des seigneurs de Bannegon. Il avait servi dans la guerre de Flandre. Le 20 septembre 1336, il donna quittance à François de L'Hospital, cleric des arbalétriers du Roi, de la somme de 43 livres tournois pour ses gages et ceux de trois écuyers de sa compagnie aux guerres de Flandre. (*Titre du cabinet de M. de Beaujon.*)

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Jean ou Jeannin de LA PORTE, chevalier, seigneur de Bannegon, Raymond, Levy-Poligny et autres lieux, mourut vers la fin de l'année 1336, ne laissant que deux filles sous la tutelle de son frère, savoir :

- 1° Marie de LA PORTE, dame de Bannegon, qui épousa, par contrat passé le samedi après la Saint-Martin d'hiver 1350, Guillaume des BARRES, auquel elle apporta en dot la seigneurie de Bannegon ;
- 2° Marguerite de LA PORTE, dame de Raymond et de Levy-Poligny, seigneurie qu'elle a portée dans la maison de Charlus par son mariage avec Hugues de CHARLUS DE CHATEAUMORAND.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'YSSERTIEUX.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Étienne de LA PORTE, chevalier, seigneur d'Yssertieux et autres lieux, second fils d'Eudes de La Porte, V^e du nom, chevalier, seigneur de Bannegon et d'Yssertieux, surnommé Eudes *le Croisé* parce qu'il prit part, comme nous l'avons dit, à la croisade qui

eut lieu sous le règne de Louis-le-Jeune, vendit, par acte de l'an 1207, à Gilbert de Meillant la dîme de Chalivoy-Milon, qui fut rachetée ensuite par Herbert de Faye. Il vendit en 1235, du consentement de JULIENNE, sa femme, aux religieux de Font-Morigny, tout ce qu'il possédait dans la forêt d'Oroy. Étienne de LA PORTE laissa trois fils :

1° Humbaud de LA PORTE, damoiseau, seigneur d'Yssertieux, marié à damoiselle Jeanne de FAYE, fille d'Herbert de Faye, chevalier, seigneur dudit lieu. De ce mariage sont issus :

- A. Simon de LA PORTE, qui se voua à l'état ecclésiastique et fut prieur de Chaumont;
- B. Jean de LA PORTE, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur d'Yssertieux, qui hérita, en 1259, avec son cousin, Jean de LA PORTE, chevalier, seigneur des Rauches (4), de leur parent Huguenin de LA PORTE, dit le Pelart, chevalier, seigneur de Boismervier. Par son testament, passé sous le scel de l'officialité de Bourges, en 1282, Jean de LA PORTE, seigneur d'Yssertieux, demanda à être inhumé dans l'église de Chaumont, fondée par les seigneurs de cette branche où ils avaient leur sépulture ordinaire. Il mourut sans enfants, et sa succession fut partagée par Hervelin et Étienne, ses oncles;

2° Hervelin, dont l'article suit;

3° Étienne de LA PORTE, chevalier, qui fit d'abord, en 1282, avec son frère Hervelin, et ensuite, en 1291, avec son neveu Perrin, le partage de la succession de Jean de LA PORTE, seigneur d'Yssertieux. Il recueillit, par ce dernier partage, la terre et le manoir des Brosses, avec plusieurs fiefs seigneuriaux dans les paroisses de Charly, de Fontenay, de Cogny et de Thaumiers.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Hervelin de LA PORTE, chevalier, devint seigneur d'Yssertieux après la mort de son neveu Jean de LA PORTE, fils d'Humbaud, et mourut vers 1290. Il avait épousé Ennode, *aliàs* Enorde ou Annordre de SULLY.



Armes de SULLY : *D'azur, semé de molettes d'or, au lion du même, brochant sur le tout.*

De ce mariage est issu :

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Perrin de LA PORTE, 1^{er} du nom, damoiseau, seigneur d'Yssertieux, Mazan, Fosselau, les Bourdelins et autres lieux, qui recueillit plusieurs de ces terres par le partage qu'il fit avec Étienne, son oncle, en 1291, et dans lequel on lit après l'énumération des fiefs qui lui étaient échus : *Quidquid patres sui et nobiles de Porta consueverunt habere.* Perrin de LA PORTE acquit diverses rentes, par actes des années 1294 et 1298. Suivant transactions

4. La branche des seigneurs des RAUCHES, sur laquelle nous ne possédons pas des renseignements assez complets pour que nous puissions en donner la filiation suivie, n'était ni moins puissante, ni moins bien alliée que les autres branches de la maison de LA PORTE. Jean de LA PORTE, chevalier, seigneur des Rauches, dont il est question ici, avait épousé Isabeau de CHARENTON, veuve en premières noces de Guillaume de Roussillon, avec laquelle il apparut, en 1309, dans une sentence du prévôt de Dun-le-Roi, rendue en leur faveur contre Jean de SANCERRE, chevalier, gendre de ladite Isabelle de CHARENTON, qui fut inhumée au monastère de Fonguodon, de l'ordre de Grammont, où l'on voyait son tombeau et celui de Jean de LA PORTE, son fils. (*Procès-verbal aux archives de la famille.*) La maison de CHARENTON est une des plus anciennes et des plus illustres du Bourbonnais, et s'est plusieurs fois alliée aux comtes de Champagne et de Sancerre et aux seigneurs de Courtenay, issus de la maison de France. Ses armes étaient comme on l'a déjà vu : *D'argent, à l'étoile de gueules.*

de 1307 et 1313, Huguelin Segault de Teneuille et Perrin Segault de Teneuille, ses deux beaux-frères, lui abandonnèrent les parts qui leur revenaient dans les successions de leurs père et mère. Il avait épousé damoiselle Isabelle SEGALUT DE TENEUILLE, fille de Guillaume Segault de Teneuille, chevalier, et de dame Marguerite d'Amoy, laquelle était fille d'Étienne d'Amoy, chevalier.



Armes de SEGALUT DE TENEUILLE : *D'or, au lion de gueules.*

De cette union sont issus trois enfants, savoir :

1° Jean de LA PORTE, II^e du nom, chevalier, seigneur d'Yssertieux, qui partagea avec son frère Perrin, par acte de l'an 1348, la succession d'Isabelle de Pierry, leur tante maternelle, et lui abandonna la terre de Pierry, en conservant la totalité de celle d'Yssertieux. Il fit aussi, en 1369, une transaction avec la dame de Troussebois, sa sœur. Des dissensions graves s'élevèrent dans les années 1368 et 1369 entre Jean de LA PORTE et les seigneurs de Charlus, sires de Chateumorand, par suite de discussions d'intérêt. Une sentence rendue en faveur de Jean envenima plus encore la querelle. Regnaud, Guichard et Jean de Chateamorand, suivis d'hommes armés, surprirent et saccagèrent le château d'Yssertieux. Jean de LA PORTE, contraint de céder à la violence, se plaignit au Roi Charles V, qui le prit *sous sa sauve et spéciale garde*, et ordonna au bailli de Saint-Pierre-le-Moustier de poursuivre les sires de Chateamorand. Ces lettres de sauvegarde sont du 26 septembre 1369. Jean de LA PORTE avait épousé, le lundi avant la Saint-Barnabé 1326, damoiselle Simonne d'AGLAM, fille de Jean d'Aglam, damoiseau. Il mourut en 1374, laissant de ce mariage :

Jean de LA PORTE, III^e du nom, damoiseau, seigneur d'Yssertieux, mort sans enfants en 1388.

Il avait fait un testament par lequel il donnait à Denis de Beaumont, son cousin, les châtel et manoir d'Yssertieux. Mais Jean de LA PORTE, seigneur de Pierry, fils de Perrin et héritier direct du testateur, transigea aussitôt avec Denis de Beaumont, et devint possesseur d'Yssertieux moyennant une rente viagère stipulée en faveur du légataire (1) ;

2° Perrin, dont l'article suit ;

3° Philippe de LA PORTE, mariée à Jean de Troussebois, damoiseau, seigneur d'Allarde, sous l'autorité duquel elle fit un accord avec son frère Jean, en 1369 ;

4° Jeanne de LA PORTE, religieuse à Saint-Menoux, nommée dans le partage de 1348 fait entre Jean et Perrin, ses frères.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Perrin de LA PORTE, II^e du nom, chevalier, seigneur de Pierry et de la Ferté-Chauderon, recueillit la terre de Pierry par le partage qu'il fit avec son frère Jean, en 1348, de la succession d'Isabelle de Pierry, leur tante maternelle. Il était seigneur de la Ferté-Chauderon par le mariage qu'il avait contracté en 1344 avec damoiselle Marguerite de VENERO, dame de la Ferté-Chauderon.



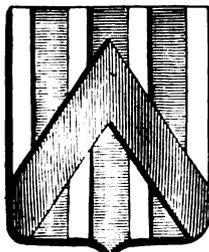
Armes de VENERO : *D'azur, à trois fleurs de lis d'or, et une cotice de sable bordée d'or brochant.*

1. On trouve depuis l'an 1328 jusqu'à l'époque de la mort de Jean de LA PORTE, III^e du nom, plusieurs chevaliers et écuyers de cette famille, entre autres Henri de LA PORTE, Guillaume de LA PORTE, un autre Guillaume de LA PORTE, Huguenin de LA PORTE, Guy de LA PORTE, Louis de LA PORTE, qui servirent valeureusement le Roi de France pendant les guerres contre les Anglais, celles de Flandre, celle de la succession de la Bretagne et autres sous les maréchaux de Sancerre et de Boucicault, le comte de Dampmartin, et qui presque tous moururent sur les champs de bataille.

Perrin de LA PORTE ainsi que son frère Jean III suivirent la carrière des armes, à l'exemple de presque tous les seigneurs de leur maison. Au moment de partir pour l'armée en 1379, tous deux laissèrent leur procuration générale pour l'administration de leurs biens, à vingt-trois personnes dénommées dans l'acte. Perrin de LA PORTE eut de son mariage :

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Jean de LA PORTE, IV^e du nom, chevalier, d'abord seigneur de Pierry et de la Ferté-Chauderon, qui devint seigneur d'Yssertieux après la mort Jean III en 1388 par la transaction qu'il fit avec Denis de Beaumont, légataire de ce dernier, comme nous l'avons dit ci-dessus. Jean IV, nommé écuyer du Roi Charles VI en 1406, reçut de ce prince des lettres de sauvegarde en 1411. Il avait épousé : 1^o damoiselle Isabelle de GASPIAS, dame de Malentris, fille de Jean de Gaspas, écuyer; 2^o et damoiselle Marguerite de FONTENAY-POUGUES.



Armes de FONTENAY: *D'argent, à trois pals d'azur, au chevron de gueules brochant sur le tout.*

Jean de LA PORTE testa le 27 avril 1417, et laissa pour enfants, savoir :

Du premier lit :

1^o Jean de LA PORTE, écuyer, seigneur de Malentris, marié à damoiselle Jeanne de MOLINS, et décédé avant son père, laissant trois enfants, dont Oudart de LA PORTE, leur oncle, était tuteur en 1417, savoir :

- A. Philippon de LA PORTE;
- B. Jeanne de LA PORTE;
- C. Pierre de LA PORTE;

Et du second lit :

- 2^o Oudart, qui suit;
- 3^o Pierre de LA PORTE, religieux de la Charité;
- 4^o Louise de LA PORTE, mariée 1^o à Jean d'ALLIGNY, écuyer; 2^o et à Philippe de MAUVOISIN, chevalier;
- 5^o Catherine de LA PORTE, qui épousa Guillaume SERGULT, chevalier.

Du temps de Jean de LA PORTE, IV^e du nom, plusieurs de ses parents signalèrent leur valeur dans les guerres sanglantes de cette époque :

Nicolas de LA PORTE, chevalier, périt glorieusement en 1415, à la fameuse bataille d'Azincourt;

Jean, Louis et Périnet de LA PORTE eurent le même sort pendant la lutte qui précéda l'expulsion des Anglais.

Josse de LA PORTE, de la branche de Pesselières, fut député, avec cinq autres gentilshommes, par la duchesse de Bourgogne, pour traiter de la paix avec le Roi.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Oudart de LA PORTE, chevalier, seigneur d'Yssertieux et autres lieux, panetier du Roi, châtelain et capitaine de l'Espau en Combraille, rendit foi et hommage au duc de

Bourbon pour la seigneurie d'Yssertieux et les fiefs nombreux qui en dépendaient, par acte du 9 juillet 1417. Le 25 août 1432, il vendit à Jean de Bougié, écuyer, « l'hostel de Pierry et ses appartenances, situé dans la paroisse de Charly, appelé communément l'hostel Jehan de la Porte. » En 1436, il obtint du duc de Bourbon, moyennant vingt réaux d'or, l'autorisation de réparer le vieux donjon et la forteresse d'Yssertieux. L'année suivante, Oudart de LA PORTE acquit avec Jean Guitois d'Arquien, écuyer, la terre du Frouet d'Alerdre, qu'ils donnèrent l'un et l'autre à leurs enfants, lorsque Jean de LA PORTE, fils d'Oudart, eut épousé, comme on le verra plus loin, Jeannelette Guitois d'Arquien, fille de Jean. Ce fut aussi en faveur de ce mariage que Louis de Bourbon, comte de Montpensier et de Clermont, dauphin d'Auvergne, seigneur de Combraille, donna à Oudart de LA PORTE, et plus tard à Jean, son fils, les capitainerie et châtellenie de l'Espau en Combraille. Oudart de



LA PORTE avait épousé en 1420 damoiselle Marguerite de MAUVOISIN, à laquelle ses deux frères Pierre et Philippe de Mauvoisin, et Enor de Culant, dame de Culant et de Saint-Désiré, constituèrent une dot.

Armes de MAUVOISIN : D'azur, à deux lions passants de gueules, partis d'hermines.

Oudart de LA PORTE mourut en 1446 laissant de cette union :

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Jean de LA PORTE, V^e du nom, chevalier, seigneur d'Yssertieux, du Frouet-d'Alerdre et autres lieux, écuyer ordinaire du Roi, réunit à ces fonctions celles de panetier du duc d'Orléans que ce prince lui confia en 1444; quatre années auparavant le duc d'Orléans l'avait nommé chevalier de son ordre du Camail ou du Porc-épic. Capitaine et châtelain de l'Espau en Combraille après la mort de son père, Jean de LA PORTE fut créé par lettres datées de 1456 capitaine-gouverneur des lieux et places de Bussy et de Saultrenon dans le comté de Forez. Quelques années après, le duc de Bourbon, auquel il était resté attaché, lui accorda une pension en récompense de ses services. Jean de LA PORTE mourut en



1485. Il avait épousé en 1437 damoiselle Jeannelette GUITOIS D'ARQUIEN (1), fille de Jean Guitois d'Arquien, écuyer, et de dame Odette de Chavignat.

Armes de GUITOIS D'ARQUIEN : De sable, à trois têtes de lion d'or, et une bordure d'azur.

De ce mariage sont issus :

1^o Pierre, qui suit;

2^o Charles de LA PORTE, écuyer, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, suivant acte de 1482, et auteur d'une branche qui s'est éteinte dans une de celles de la maison de Béthune.

1. Jeannelette ou Jeanne GUITOIS, femme de Jean de LA PORTE, seigneur d'Yssertieux, était tante de Jeanne Guitois, dame d'Arquien, qui épousa, en 1474, Geoffroy de la Grange, seigneur de Montigny, et en eut, entre autres enfants, François, seigneur de Montigny, trisaïeul de Marie-Casimir de la Grange d'Arquien, épouse de Jean Sobieski, Roi de Pologne. (Voy. l'*Histoire des grands officiers de la couronne*, t. VII, p. 425 et suivantes.)

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Pierre de LA PORTE, écuyer, seigneur d'Yssertieux, de Neaufle-le-Châtel et autres lieux, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, écuyer du duc de Bretagne, joignit à ces diverses charges celle d'écuyer ordinaire du Roi Charles VIII, à laquelle il fut nommé par lettres de 1489 en remplacement de Jean de Culant. Le duc de Bretagne l'avait envoyé en 1486 en ambassade à Naples, et à son retour lui avait fait don de la terre de Neaufle-le-Châtel, au comté de Montfort-l'Amaury. L'an 1489, en se rendant à Nantes avec quatorze serviteurs et autant de chevaux, il fut arrêté à Saumur par un parti ennemi, et sa rançon fixée à quatre cents écus d'or; mais il obtint du Roi de ne pas payer cette rançon. En 1493, le Roi Charles VIII lui donna la capitainerie de Cussy et le fit gouverneur de cette place. L'année suivante, le même prince lui conféra le gouvernement de l'Isle en Bretagne. Pierre de LA PORTE fut confirmé par Louis XII, l'an 1498, dans sa charge d'écuyer ordinaire du Roi, « en considération, disent les lettres royales, des continuel et agréables services qu'il nous a rendus depuis notre avènement à la couronne et de ceux qu'il a faits à feu nostre très-cher seigneur et cousin le Roi Charles VIII. Il mourut en 1500. Il avait épousé le 12 mars 1482 damoiselle Madeleine de la CONDAMINE, fille de Jean de la Condamine, écuyer, seigneur du Bouchat.



Armes de la CONDAMINE : *D'azur, à trois mufles de lion d'or.*

De ce mariage sont issus :

- 1^o Simon, qui suit;
- 2^o Pierre de LA PORTE, prieur de Fontguodon, et depuis évêque de Rieux;
- 3^o Gabriel de LA PORTE, protonotaire du Saint-Siège;
- 4^o Gilbert de LA PORTE;
- 5^o Jeanne de LA PORTE, fille d'honneur de la Reine Anne, femme de Charles VIII et de Louis XII, et qui fut mariée à Antoine de la ROCHECHAUDRY, chevalier, seigneur de Brye. Par acte du 23 décembre 1544, Jeanne de LA PORTE et son mari cédèrent à Simon-Gilbert-Gabriel de LA PORTE les droits de ladite Jeanne dans la succession de ses père et mère, et obtinrent en échange *le droit de porter le nom et les armes de La Porte.*
- 6^o Marie de LA PORTE, qui épousa Chotard de COLONGES, écuyer, seigneur de Leret.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Simon de LA PORTE, écuyer, seigneur d'Yssertieux, de Lugny, Chaffault, Lesault ou Lussault et autres lieux, fut maître d'hôtel et écuyer ordinaire du Roi François I^{er} (1). Simon de LA PORTE avait épousé par contrat du 28 octobre 1519, et en vertu de dispenses, damoiselle Charlotte de NÉRY, sa cousine, fille de François de Néry, écuyer, capitaine de la

1. Du temps de Simon de LA PORTE vivait un de ses parents d'une autre branche, Jacques de LA PORTE, frère d'armes du chevalier Bayard. Il assista à la bataille d'Agnadel, et peu de temps après fut fait prisonnier à Trevi, sur l'Adda.



ville de Nevers et du château de Montenoison, maître d'hôtel du comte de Nevers et d'Eu, et de dame Jeanne de la Vergne ou de la Verne.

Armes de NÉRY : *Coupé de sable et d'argent, et un lion de l'un à l'autre.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Amador, qui suit ;
- 2° Pierre de LA PORTE, écuyer ;
- 3° Jean de LA PORTE, écuyer, chevalier de Malte, nommé commandeur de Bellecombe, suivant lettres du grand maître Jean de La Valette, datées de 1565, et conservées aux archives de la famille. Il fut aussi commandeur de la Ruchère en 1570 ;
- 4° Claude de LA PORTE, mariée à Jacques de VILLARS, écuyer, seigneur de Blancfossé ;
- 5° Joseph de LA PORTE ;
- 6° Françoise de LA PORTE, qui épousa Jean de SAINT-MARTIN, écuyer, seigneur dudit lieu. Sa mère lui fit une donation en 1557 ;
- 7° Christophe de LA PORTE ;
- 8° Jacqueline de LA PORTE.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Amador de LA PORTE, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur d'Yssertieux, de Chaffault et autres lieux, fut nommé en 1576 gentilhomme ordinaire de la chambre de monseigneur le duc d'Alençon, frère du Roi (depuis Henri III), en considération des services qu'il avait rendus à ce prince *au fait des guerres*. Amador de LA PORTE avait en effet pris une grande part aux événements militaires de son temps et des règnes de François II et de Charles IX, et était placé très-haut dans l'estime et la confiance de ces deux souverains. La lettre suivante, que lui écrivait François II en 1560, donnera la mesure de la considération dont il jouissait auprès de ce prince :

« Monsieur d'Yssertieux,

« Aiant sceu l'affection que me portez, et spécialement au bien, repos et tranquillité de
 « ce royaume, j'ay bien voulu vous faire la présente, sachant le moyen que vous avez de
 « mettre ensemble beaucoup de vos amys, pour vous prier de ne différer, quelque chose
 « que vous entendiez, à me venir trouver et voir. Sy serez aussi bien veu et receu que le
 « scauriez desirer. Sur ce je prie Dieu, monsieur d'Yssertieux, vous avoir en sa garde.
 « Escript au camp de Chastillon-sur-Indre, le xxix^e jour d'octobre 1560.

« Vostre bon amy :

« FRANCOYS. »

L'original de cette lettre est aux archives de la famille.

Amador de LA PORTE mourut à Paris le 19 juin 1583, et fut inhumé dans la chapelle

Saint-Pierre de l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés (1). Il avait épousé, en 1551, damoiselle Anne de CHENU, fille de Jean de Chenu, écuyer, seigneur de Charentonnay.



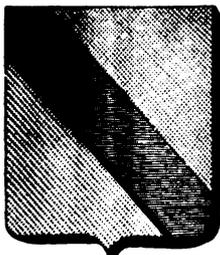
Armes de CHENU : *D'argent, à un chevron d'azur, accompagné de trois hures de sanglier de sable.*

De ce mariage sont issus :

- 1° François, qui suit;
- 2° Amédée-François de LA PORTE, écuyer, gouverneur de la Charité-sur-Loire. Pendant une des guerres civiles de cette époque, il défendit la ville avec vigueur contre M. de la Fayette et le grand prieur d'Auvergne. Le soulèvement des habitants, fatigués d'un long siège, put seul le déterminer à se rendre;
- 3° Pierre de LA PORTE, écuyer, seigneur de Poulaine, la Chaume et autres lieux, qui transigea avec son neveu Amador, II^e du nom, par acte du 7 décembre 1602 et du 26 juin 1615;
- 4° Marie de LA PORTE, femme de Jean de Troussebois, écuyer.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. François de LA PORTE, écuyer, seigneur d'Yssertieux, du Briou et autres lieux, fut placé fort jeune auprès du Roi de Navarre (Henri IV) en qualité de gentilhomme ordinaire, et suivit constamment la fortune de ce prince. Il combattit, comme son père et souvent auprès de lui, dans les guerres de son temps. En 1576, son cousin, M. de Mandelot, seigneur de Passy, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Lyonnais, Forez et Beaujolais, lui délivra un passe-port pour aller de Lyon rejoindre son père partout où il serait. Par lettres-patentes du 19 décembre 1585, le Roi Henri III le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre. Il avait épousé en 1583 sa cousine Louise de LA PORTE, fille de feu noble Guichard de LA PORTE et de dame Françoise de la Coudre, et petite-fille de Gilbert de LA PORTE, écuyer (quatrième fils de Pierre, ci-dessus).



Armes de LA PORTE : *D'or, à la bande d'azur.*

De ce mariage sont issus :

- 1° Amador, dont l'article suit;
- 2° Pierre de LA PORTE, écuyer;
- 3° Genetine de LA PORTE, qui épousa Jean de Troussebois, écuyer.

4. Une parente d'Amador de LA PORTE, nommée Marguerite de LA PORTE, fille de Pierre de La Porte et de Gilberte Le Groing, et petite-fille de Philippe de La Porte, écuyer, seigneur de Jurigny en Berry, paroisse de Saint-Pierre-du-Bolt, épousa, par contrat du 3 avril 1584, François de BONNEVAL, chevalier, seigneur de Chastain en Combraille, de l'illustre maison de ce nom, auquel elle porta en dot la terre de Jurigny. De ce mariage est issue la branche des Bonneval, seigneurs de Jurigny. Les armes de BONNEVAL sont : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.* — SUPPORTS : *Deux griffons d'or.*

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. Amador de LA PORTE, II^e du nom, écuyer, seigneur d'Yssertieux, du Briou, de Breviande, de Jarnay et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi



Louis XIII, mourut vers l'année 1640. Il avait épousé, le 3 juillet 1616, damoiselle François de CULANT, dame de la Ferté-Grailly, fille de François de CULANT, écuyer, seigneur de Culant, de la Ferté-Grailly et de Saint-Desirs, et de Charlotte de Grailly.

Armes de CULANT : *D'azur, semé d'étoiles d'or, et un lion du même brochant.*

Françoise de Culant descendait par son père des anciens sires de Chauvigny en Berry, de la Tour d'Auvergne, et des comtes de Champagne et de Sancerre. Par sa mère elle sortait des seigneurs de Grailly, au pays de Gex, devenus depuis captals de Buch, comtes de Foix et de Bigorre, pairs de France, souverains de la Navarre dont une branche s'est éteinte dans la maison d'Albret, par le mariage de son unique héritière avec Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

De ce mariage sont issus :

- 1^o François de LA PORTE, chevalier, mort au service du Roi, sans avoir contracté d'alliance;
- 2^o Philibert de LA PORTE, chevalier, mort aussi au service du Roi;
- 3^o Jean, qui suit;
- 4^o Renée de LA PORTE.

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.

XIX. Jean de LA PORTE, VI^e du nom, chevalier, seigneur d'Yssertieux, du Briou, de Bréviande, de Jarnay et autres lieux, fut écuyer de la petite écurie du Roi. En 1650, un incendie ayant détruit la grosse tour d'Yssertieux, Jean de LA PORTE la remplaça par un corps de bâtiment élevé entre les deux tours latérales de l'enceinte. Il mourut en 1663, à l'âge de 38 ans. Il avait épousé : 1^o le 2 septembre 1647, damoiselle François de LONGUEVILLE, fille de François de Longueville, chevalier, maître d'hôtel du Roi; 2^o et le 21 mars 1654, damoiselle Élisabeth de FAVEROLLES, fille de feu messire Joseph de Faverolles, chevalier, seigneur de Bléré, et de dame Claude de Rigné, sa veuve, alors mariée en secondes noces à messire François de Bérard, chevalier, baron de la Croix, maréchal des camps et armées du Roi.



Armes de FAVEROLLES : *De gueules, à trois chevrons d'or.*

Jean de LA PORTE laissa pour enfants, savoir :

Du premier lit :

- 1^o Jean-François, qui suit, auteur du rameau connu sous le nom de LA PORTE DE RIANTZ.

RAMEAU DE LA PORTE DE RIANZ.

Jean-François de LA PORTE, chevalier, seigneur du Briou, épousa, le 9 juin 1682, damoiselle Charlotte COTIGNON, fille de Guy Cotignon, écuyer, de laquelle il eut :

A. Guy-François de LA PORTE, chevalier, seigneur de Briou, marié, le 4 mars 1719, à demoiselle Léonard de GUILLON, fille de Léonard de Guillon, chevalier, seigneur de Malmousse, et de dame Denise de Crenezy. Ils eurent pour fils :

AA. Guy-François de LA PORTE, marquis de La Porte de Riantz, guidon dans les gendarmes écossais, chevalier de Saint-Louis, marié, en 1746, à Henriette de COLBERT DE CROISY, dont il eut, entre autres enfants :

AAA. Guy-François-Henri de LA PORTE, comte de La Porte de Riantz, chevalier de Saint-Louis, marié, le 4^{er} juin 1778, à demoiselle Catherine Françoise BEAUVARLET DE BOMICOURT, et mort sans postérité, en 1835, laissant une mémoire vénérée de tous ceux qui l'ont connu :

BBB. Augustin-François-Charles, vicomte de LA PORTE DE RIANZ, lieutenant-colonel du régiment de dragons Mestre de Camp, chevalier de Saint-Louis, marié, le 4^{er} avril 1789, à demoiselle Adelaïde-Charlotte-Colombe LE PELLÉTIER DE SAINT-FARGEAU, et mort comme son frère, en 1835, laissant une fille unique héritière de ses vertus et de sa bonté :

AAAA. Charlotte de LA PORTE DE RIANZ, mariée au comte Camille de Rougé ;

2^o Madeleine de LA PORTE, mariée à messire François de FAVEROLLES, chevalier, seigneur du Plessis, près Limeray, en Touraine, ainsi qu'il résulte d'un titre de 1675 ;

Et du second lit, entre autres enfants :

3^o Barthélemy-Joseph, qui suit :

VINGTIÈME DEGRÉ.

XX. Barthélemy-Joseph de LA PORTE, chevalier, baron d'Yssertieux, servit pendant deux ans dans la marine, et fut, en 1691, commissaire de la noblesse de Bourbonnais à l'assemblée de Moulins. Une ordonnance de M. Foullé, marquis de Martangis et de Prunevaux, intendant de la généralité de Bourges, rendue le 11 janvier 1716, le maintint, ainsi que ses neveux de la branche du Briou, dans toutes les prérogatives de la noblesse d'ancienne extraction. Barthélemy-Joseph de LA PORTE avait épousé, le 21 novembre 1698, damoiselle de TRIPIÈRE, fille de René de Tripière, écuyer, seigneur de Pierry et de Trenoussin, gentilhomme d'origine écossaise, et de dame Suzanne de Nérét.



Armes de TRIPIÈRE : *D'azur, à un lion d'or couronné.*

Il mourut en 1733, laissant de cette union :

- 1° Joseph-René, qui suit ;
- 2° Jean-Henri de LA PORTE, chevalier, seigneur de Pierry ;
- 3° Louis de LA PORTE, chevalier, officier au régiment de Chépy, mort au service du Roi sans avoir contracté d'alliance ;
- 4° Charles de LA PORTE, chevalier, seigneur de Tournefin et de Marcillon, qui servit dans les carabiniers et acquit une grande réputation de bravoure. Il épousa damoiselle N... GUILLOT DE MAUPERTUIS ;
- 5° Marie-Madeleine de LA PORTE ;
- 6° Élisabeth de LA PORTE, mariée à Pierre LE BOURGOUIN, écuyer, seigneur de Maupertuis.

VINGT-UNIÈME DEGRÉ.

XXI. Joseph-René de LA PORTE, baron, puis marquis d'YSSERTIEUX, seigneur de Chaumont et coseigneur de Chalivoy-Milon, commissaire de la noblesse de la généralité de Berry, né le 31 août 1699, est le premier de sa famille qui fut qualifié dans les actes du titre de *marquis*, titre reconnu par le parlement à l'occasion d'un procès que ledit Joseph-René de LA PORTE eut à soutenir pour la succession de Françoise de Culant, sa bisaïeule paternelle, et aussi par tous les chefs des familles nobles de la province, les plus hauts qualifiés qui donnèrent ce titre à M. le marquis de LA PORTE dans toutes les occasions et en divers actes et procès-verbaux. Il épousa, par contrat du 8 mars 1737, demoiselle Marie-Madeleine-Étienne-Françoise de FAVEROLLES, fille de messire Antoine-François de Faverolles, chevalier, seigneur de Donnecy-sur-le-Vaux, commandant du régiment de Bouhier-Bourgogne, et de dame Marie-Anne-Madeleine de Quesse de Valcourt.



Armes de FAVEROLLES : *De gueules, à trois chevrons d'or.*

Joseph-René de LA PORTE, marquis d'YSSERTIEUX, mourut en 1779, laissant de cette union :

- 1° Joseph-Antoine, qui suit ;
- 2° Henri-Charles, comte de LA PORTE D'YSSERTIEUX, qui servit dans la marine. Il était lieutenant de vaisseau en 1780. Le 30 juillet de cette année, le *Montréal*, commandé par M. Vialis de Fontbelle, et chargé d'escorter un riche convoi, fut attaqué près de la côte d'Afrique par deux frégates, deux brigantins et un corsaire anglais. Le capitaine ayant été tué au commencement du combat, le comte de LA PORTE D'YSSERTIEUX, son lieutenant, prit le commandement, et, après une lutte terrible et acharnée, força les cinq bâtiments anglais, maltraités et démâtés, à prendre le large. Il sauva ainsi le convoi et le conduisit à sa destination. En récompense de ce glorieux fait d'armes, le comte de LA PORTE D'YSSERTIEUX fut fait capitaine de vaisseau et reçut la croix de Saint-Louis (Voir la *Gazette de France* de l'époque.)
- 3° Gilbert de LA PORTE D'YSSERTIEUX, officier au régiment de Montmorin, qui, ayant été blessé à l'affaire de l'Arrach (Maroc), fut obligé de rentrer en France, où il est mort sans postérité ;
- 4° Suzanne-Étienne-Renée de LA PORTE, reçue chanoinesse de l'abbaye de Saint-Louis de Metz, sur preuves de noblesse, dont procès-verbal dressé en 1767, par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi. (*Titre original aux archives de la famille.*) Elle émigra à la révolution et mourut à Vienne (Autriche), en 1815.

VINGT-DEUXIÈME DEGRÉ.

XXII. Joseph-Antoine-Clair de LA PORTE, marquis de La Porte d'Yssertieux, seigneur d'Yssertieux et de la Pointe, fut page du duc d'Orléans, en 1752. Il entra ensuite au régiment d'Orléans, cavalerie, dans lequel il eut une compagnie. Après avoir fait plusieurs campagnes de la guerre de Sept-Ans et s'être distingué dans diverses occasions, il fut fait chevalier de Saint-Louis et quitta le service. Le 25 septembre 1765, il épousa damoiselle Catherine-Étiennette LEVELLE DU FOURNY.

Le marquis de LA PORTE trouva dans madame la marquise de LA PORTE une femme du plus haut mérite : aux grandes qualités du cœur elle joignait celles de l'esprit le mieux cultivé et du jugement le plus solide ; elle sut, comme son mari, supporter avec le courage et la résignation des âmes élevées les maux dont ils furent accablés pendant la tourmente révolutionnaire, et tandis que leurs deux fils Charles et René suivaient la bannière de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, tous leurs biens furent confisqués ou séquestrés, et ils eurent à supporter deux ans de la détention la plus dure. Mais ni les peines physiques, ni les privations, ni l'insulte, ne purent ébranler leur foi religieuse et politique et leur attachement pour la cause royale. Aux jours de l'adversité, le marquis et la marquise de LA PORTE et leurs enfants surent se montrer dignes de l'héritage de constance et de fidélité que leur avaient légué leurs ancêtres. Le dévouement et les noms de deux serviteurs, François Villers et Reine Jullien, sa femme, pendant les malheurs du marquis et de la marquise de LA PORTE méritent d'être recueillis par l'histoire. Le marquis de LA PORTE mourut en 1821, à plus de 80 ans; vingt ans auparavant, en 1801, il avait perdu la marquise de LA PORTE. De leur union sont issus, outre un fils mort en bas âge :

1° Louis-Joseph-Charles, dont l'article suit ;

2° René-Joseph, vicomte de LA PORTE D'YSSERTIEUX, né le 18 juin 1770, page de la Reine en 1784, ensuite officier au régiment Royal-Cavalerie, émigré à la révolution. Il servit, comme son frère aîné, dans l'armée des Princes et reçut la croix de Saint-Louis lors de la restauration. Il avait épousé, à son retour de l'émigration, en 1802, demoiselle Clotilde de TULLIER, dont les armes sont : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent*. Le vicomte de LA PORTE, veuf le 10 avril 1828, est mort à la Charité-sur-Loire le 15 novembre 1842, laissant de cette union quatre filles.

VINGT-TROISIÈME DEGRÉ.

XXIII. Louis-Joseph-Charles, marquis de LA PORTE D'YSSERTIEUX, né le 3 octobre 1768, est aujourd'hui chef de nom et d'armes de sa maison. Reçu page de la petite écurie du Roi en 1783, il servit ensuite comme officier dans le régiment de dragons Mestre de Camp. A la révolution, il combattit avec son frère sous les ordres du prince de Condé, et trouva parmi ses compagnons d'émigration le comte et le vicomte de LA PORTE DE RIANTZ, ses cousins.



(Voy. le XIX^e degré.) Nommé chevalier de Saint-Louis à la restauration, M. le marquis de LA PORTE D'YSSERTIEUX a reçu dans ces derniers temps de don Carlos, à Bourges, le brevet de grand'croix de l'ordre de Charles III d'Espagne. Il a épousé, à son retour de l'émigration, le 9 novembre 1801, demoiselle Angélique-Henriette SAUCIÈRE DE TENANCE.

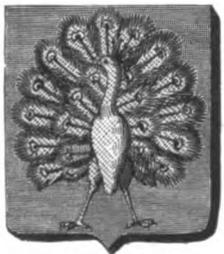
ARMES : *De gueules, au lion d'or couronné du même.*

Madame la marquise de LA PORTE, qui faisait le bonheur de sa famille et le charme de la société par la douceur de ses vertus, comme par la grâce et la distinction de son esprit, est décédée le 11 juin 1843. M. le marquis de LA PORTE D'YSSERTIEUX a eu de cette union :

- 1^o Marguerite-Joséphine-Albertine de LA PORTE D'YSSERTIEUX, mariée à Antoine de COTOLENDY DE BEAUREGARD ;
- 2^o Marie-Joseph-Alexandre-Amador, qui suit :
- 3^o Henriette-Louise-Simonne-Augusta de LA PORTE D'YSSERTIEUX, mariée à M. Godefroy-Stephan PASZKIEWICZ, d'une illustre famille de Pologne.

VINGT-QUATRIÈME DEGRÉ.

XXIV. Marie-Joseph-Alexandre-Amador, comte de LA PORTE D'YSSERTIEUX, né le 6 juin 1804, ancien officier aux chasseurs de Nemours, décoré, comme son père, de la grand'croix de l'ordre de Charles III, s'est marié le 9 février 1831 à demoiselle Augustine-Louise PANON DES BASSAYNS DE MONTBRUN, nièce du comte de Villèle, ancien ministre et président du conseil sous la restauration.



Armes de des BASSAYNS DE MONTBRUN : *D'azur, au paon d'or faisant la roue.*

QUEMPEL DE LANASCOL



BRETAGNE.

DE QUEMPEL

BRETAGNE, PAYS DE CORNOUAILLES.

COMTES ET VICOMTES DE LANASCOL,

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES CI-APRÈS :

DU GAGE.	KERGADIOU.	PLOUMILLIO.
LA GARENNE.	KERMENGUI.	LA ROCHE-DERRIEN.
LE GUENGAT (1).	KERMORVAN.	SAINT-GLEN.
KERANROUX.	KERTANGUY.	LES SALLES.
KERAVEL.	LA LANDE.	LA VILLENEUVE.

ARMES : *D'argent, au léopard de sable, surmonté de trois coquilles du même rangées en chef.*
 — COURONNE : *De Marquis.* — SUPPORTS : *Deux levriers.* — DEVISE : *En bon repos.*



ussi distinguée par l'illustration de son origine que par ses alliances, la maison de QUEMPEL, originaire du pays de Cornouailles, est au nombre des familles les plus nobles, les plus anciennes et les plus considérables de la province de Bretagne.

Elle a pour auteur un puiné des comtes et ducs de Penthievre, ducs souverains de la Bretagne, ainsi qu'il ressort du tableau généalogique dressé ci-après.

Les recherches consciencieuses auxquelles nous nous sommes livrés, appuyées des titres que possède la famille, nous ont mis à même de pouvoir prouver authentiquement la descendance et le lien glorieux qui unit la maison de QUEMPEL DE LANASCOL à l'ancienne maison souveraine de Bretagne. On en jugera par le tableau généalogique qui suit, dont la filiation est justifiée par les documents consignés dans les histoires de Bretagne et dans divers actes authentiques qui sont en la possession de la famille. Mais nous ne pouvons cependant combler la lacune qui existe, comme on le verra plus loin, à cause de la destruction des archives domestiques de cette maison, lors des guerres civiles qui désolèrent si longtemps la Bretagne et du pillage du château de Lanascot, résidence habituelle

1. Au moyen âge, les seigneurs *du Guengat* avaient la prérogative de tenir l'étrier de l'évêque de Quimper lors de son sacre et de lui ôter ses bottes : ils recevaient pour bénéfice de cette charge les bottes et le cheval de l'évêque.

des seigneurs de QUEMPEL, à plusieurs reprises depuis l'année 1474, notamment lors de la réunion de cette province à la couronne, ainsi que le constate un *Significavit*, que Pierre de QUEMPEL DE LANASCOL obtint en 1515 de la cour de Rome, et aussi du temps d'Alain et de Gilles de QUEMPEL qui avaient pris parti pour le Roi Henri IV.

BENEDIC, Comte de Cornouailles épousa Guigeden, après la mort de laquelle il embrassa l'état ecclésiastique et fut évêque de Quimper.

ALAIN, comte de Cornouailles, mort en 1050.	ORCAND, évêque de Quimper.	GUETHENEC ou GUEZENEC.	AGNÈS, femme d'EUDON, comte de Penthievre, deuxième fils de Geoffroi, duc de Bretagne en 992, mort en 1079, laissant neuf enfants, entre autres :
---	----------------------------	------------------------	---

Alain LE ROUX, comte de Richemont, mort sans postérité.	ÉTIENNE, comte de Penthievre, eut plusieurs enfants, entre autres :	DERRIEN, juveigneur, bâtit le château de la Roche, en 1090. (Dom Morice, t. I, p. xvi. et du Paz, p. 6.) Il a eu pour fils, ainsi qu'on le voit par l'acte de fondation du prieuré de Sainte-Croix de la Roche-Derrien. (D. Morice, t. I, preuves col. 8.)
---	---	--

HENRI, comte de Treguier et de Guingamp, épousa, l'an 1151, MATHILDE, fille du comte de Vendôme, de laquelle il eut trois fils, entre autres :	Robert de QUEMPEL, chevalier, vivant en 1190. (Titre original.)	Eudes de QUEMPEL, chevalier, épousa MARIE, de laquelle il eut quatre enfants :
--	---	--

ALAIN, qui a continué la descendance des comtes de Treguier et de Penthievre.	CONAN, seigneur de la Roche-Derrien, épousa ALIÉNOR, et laissa un fils et une fille. (P. de Treguier Anselme, t. III.)	Eudes, seigneur de la Roche-Derrien, avant de partir pour la Terre-Sainte, en 1218, fit un acte d'accord avec le vicomte de Rohan, et mit sous sa tutelle le fils et la fille d'Eudes, son oncle, qui étaient encore mineurs.	Robert de QUEMPEL.	N. de QUEMPEL vivant en 1218.	N. de QUEMPEL vivant en 1218.
---	--	---	--------------------	-------------------------------	-------------------------------

ALAIN, vivant en 1237.	PLAISOU, héritière de la Roche-Derrien, apporta cette seigneurie à son mari, Olivier de Clisson.
------------------------	--

On voit aussi par cet accord de 1218, qui est rapporté textuellement dans D. Morice, t. I, Preuves col. 837, et dont nous donnons ci-dessous en note la traduction (1), que

1. « Sachent tous ceux qui ces présentes lettres verront, que moi, Eudes de la Roche-Derrien, j'ai engagé au vicomte de Rohan toute la terre que je possède dans la basse Bretagne, le douaire de ma femme Villaine excepté, pour la somme de 600 livres de monnaie courante, qu'il m'a payées avant mon départ pour la Terre-Sainte, et que j'ai mis sous la tutelle dudit vicomte le fils et la fille d'Eudes de QUEMPEL, mon oncle, et sous sa sauvegarde le château de la

Eudes de la Roche-Derrien engagea toute la terre qu'il possédait dans la Basse-Bretagne au vicomte de Rohan pour les 600 livres que celui-ci lui avait prêtées avant son départ pour la croisade, qu'il remit entre ses mains le château de la Roche, à la condition de le faire garder; et que de plus il stipula entre autres conventions, que s'il venait à mourir pendant son voyage, ainsi que son neveu, l'un des frères du vicomte de Rohan épouserait la fille d'Eudes, qui n'était pas encore mariée.

On ne saurait expliquer pourquoi Robert, fils aîné de DERRIEN, premier seigneur de la Roche, prit le surnom de QUEMPEL, qu'on trouve souvent écrit dans les titres *Kaemper* et *Kemper*, qu'en acceptant comme parfaitement exacte la tradition qui le dit avoir été apanagé de la vicomté et châtellenie de Quemper-Guezenc, près Pontrioux, évêché de Treguier, qui avait appartenu à son ancêtre GUEZENEC, l'un des fils de BENEDIC, comte de Cornouailles. C'est à notre avis la seule opinion qu'on puisse avoir en l'absence de documents écrits. Cette châtellenie, regardée comme le berceau de la famille, depuis qu'elle a pris le nom de Quemper, est passée successivement aux maisons de la Roche-Jagu, aux Péan et aux d'Acigné Grandbois.

Quoi qu'il en soit, ce Robert de QUEMPEL n'en est pas moins qualifié *chevalier* dans une charte de donation faite en 1190, que nous allons rapporter textuellement (1), et par laquelle on voit qu'il donna à l'église de Treguier, du consentement de ses deux fils Eudes et Robert, vingt aissins de terre situés sur le territoire de *la Roche*, à la condition que ladite église paierait audit Robert, ou à son sergent établi à la Roche, un cens annuel.

C'est à peu près vers cette époque qu'un seigneur de QUEMPEL fonda l'église de Saint-

ROCHE, à la condition que ledit vicomte mettra dans ledit château un sergent et le conservera fidèlement pour lesdits enfants.

« Dans le cas où la mort me surprendrait dans le cours de mon voyage et où le fils viendrait à mourir aussi, il est stipulé que l'un des frères dudit vicomte épousera la fille survivante.

« Tous les revenus de ma terre devront être employés à acquitter la somme susdite en présence de mon alloué, après, toutefois, qu'il aura été prélevé dessus les dépenses que le susdit vicomte, ou même mes alloués, auront été obligés de faire pour mes propres affaires et pour la conservation de ma propriété.

« Lorsque, Dieu m'ayant eu en sa sainte garde, je serai de retour de Jérusalem, si la somme susdite n'avait pu être encore intégralement remboursée au vicomte de Rohan, je consens à lui payer ce qui restera dû en écus, ou à le lui garantir par une hypothèque équivalente, avant de rentrer en la jouissance de madite terre.

« Dans le cas où, au contraire, les revenus auraient excédé le montant de ma dette, je consens à ce que l'excédant soit partagé, par égale portion, entre ledit vicomte et moi.

« Et, enfin, j'entends que ce ne sera qu'après l'entier remboursement audit vicomte de ladite somme à moi prêtée que ma terre, mon château et lesdits enfants me seront rendus.

« Les présentes conventions sont réciproques, elles engagent aussi bien moi que le vicomte de Rohan, qui est tenu de les remplir fidèlement.

« Et afin que le présent engagement ait son plein effet, j'y ai apposé mon sceau, comme un témoignage et une sûre garantie de son exécution. Fait l'an de grâce 1218. » (Titre de Bonrepos, Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I des preuves, col. 837.)

1. Ego R. miles dominus de Landa. Omnibus presentes litteras inspecturis. Notum facio quod dominus *Robertus de Kaemper Miles*, in presentia meâ constitutus recognovit se de consensu *Eudonis et Roberti*, filiorum suorum investisse ecclesiam Trecoriensem, de viginti aissinis terræ ab ipso moventibus, sitis in territorio de *Ruppe*. Hos viginti aissinos terræ productos debet dicta ecclesia in perpetuum pacifice possidere, liberos a terragio et omni alia consuetudine, excepto censu duodecim denariorum Nigrorum quos sepedicta ecclesia tenetur reddere dicto Roberto, vel ejus servienti apud *Ruppem* annuatim, in festo sancti Remigii in capite octobris vel infra octabas. Salva nichilominus dicto Roberto justitia sua in predicta terra. Hec omnia superius annotata ego R. de Landa predictus, laudo et approbo et sigilli nostri presentibus litteris appensione confirmo. Actum anno Domini millesimo centesimo nonagesimo mense januario. (*Titre original aux archives de la famille.*)

Mandez dans l'abbaye de Bégard ; l'acte de cette fondation existait autrefois dans les archives de ladite abbaye.

Les alliances qu'a contractées la maison de QUEMPEL avec les familles les plus nobles de la Bretagne sont parfaitement en rapport avec son origine et son ancienneté, et témoignent de la haute considération dont elle jouissait parmi la noblesse chevaleresque ; les principales sont :

D'ANDIGNÉ.	LE FROTTER DE LESVERN.	MORICE.
D'ARGENCE.	LE GLAS.	DU PARC DE LOCMARIA.
DE BAHUNO.	DE GOESBRIANT.	POUGIN DE MAISONNEUVE.
DE BARRIN.	DE KERALLIC.	DE QUÉLEN.
DE BEGAIGNON.	DE KERGORLAY.	DU RÉCHOU.
BERARD.	DE KERISAC.	RUSSEL DE BEDFORD.
DE LA BOESSIÈRE.	DE KEROENT.	SAUVEUR DE LA CHAPELLE.
LE BORGNE.	DE KERSALIOU.	DE TAVIGNON.
DU BREIL DE PONTBRIANT.	LE LAGADEC.	URVOY.
DU BUC DE BELLEFONDS.	LE LEIZOUR DE LANASCOL.	LE VICOMTE.
LE CARDINAL DE KERNIER.	DE LESMAES.	DE VILLENEUVE.
DE CLEUX DU GAGE.	DU LOUET.	
DU COSKAER.	MERIEN.	

La noblesse d'ancienne extraction de la maison de QUEMPEL DE LANASCOL a été reconnue lors de toutes les réformations de noblesse effectuées en Bretagne depuis l'année 1426 jusqu'en 1669, et en dernier lieu lors des preuves de noblesse dressées pardevant le juge d'armes de France pour l'admission d'un de ses membres aux pages de la grande écurie du Roi.

Dans tous ces documents, la filiation suivie et non interrompue, n'est établie qu'à partir de l'année 1413 ; et il ne nous a pas été possible de combler les lacunes qui existent entre cette dernière date et celle de 1250, à laquelle s'arrêtent les documents anciens ; nous n'avons pu constater l'existence que de quelques personnages vivant entre ces deux époques.

En 1373, Guillaume de QUEMPEL, abbé de Bonrepos, accepta une fondation de deux messes par semaine faite en son église par Jean I^{er}, vicomte de Rohan, et s'obligea, le 28 août 1381, à dire une messe par semaine pour le duc Jean le Conquérant (Dom Morice, tom. I, p. CLII).

En 1392, Yves de QUEMPEL, aussi abbé de Bonrepos, rendit hommage au duc avec le vicomte de Rohan, et reconnut l'année suivante que son monastère dépendait de cette seigneurie. Il est nommé parmi les exécuteurs testamentaires du connétable de Clisson, mort en 1407. (Dom Morice, T. 1, p. CCLII.)

A cette même époque vivait André de QUEMPEL, qui forme le premier degré de la filiation.

PREMIER DEGRÉ.

I. André de QUEMPEL, écuyer, seigneur de la Villeneuve, laissa deux fils savoir :

1^o Nicolas, qui suit ;

2° Pezron de QUEMPEL, *juveigneur* (4), qui demeurait à Keranroux, en la paroisse de Ploubert, l'an 1427; il prêta serment de fidélité au duc en 1437.

DEUXIÈME DEGRÉ.



II. Nicolas de QUEMPEL, seigneur de la Villeneuve, et des Salles, épousa, le 26 janvier 1413, damoiselle Marguerite de LESMAES d'une ancienne famille de Bretagne dont le nom est aussi écrit de Lesmes, dans plusieurs actes originaux des années 1410, 1411, 1552 et 1591. Les armes de cette famille sont : *D'argent, à un cor de chasse de sable, accompagné de trois merlettes du même.*

Nicolas de QUEMPEL servit l'an 1420 en qualité d'homme d'armes de la compagnie commandée par messire de Penhoet, amiral de Bretagne, dans l'armée rassemblée par le sire de Coetquen, maréchal de Bretagne, afin de délivrer le duc qui avait été fait prisonnier par Charles de Blois et Louis de Chastillon son frère.

Il laissa entre autres enfants le fils qui suit :

TROISIÈME DEGRÉ.



III. Alain de QUEMPEL, écuyer, fils aîné, héritier principal du précédent, épousa damoiselle Tiphaine LE GLAS, fille aînée et héritière de l'ancienne maison de Kerdrioniou, passée aux réformations de 1427 et 1536, et dont les armes sont : *D'argent, au lion de sable.*

De ce mariage sont issus six enfants, savoir :

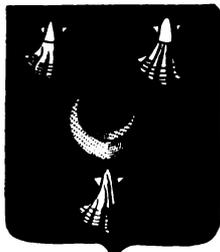
- 1° Jean, dont l'article suit;
- 2° Rolland de QUEMPEL, chanoine de Treguier et recteur de Ploementz;
- 3° Nicolas de QUEMPEL, écuyer, marié à Jeanne MERIEN, de laquelle il a eu un fils :
Roland de QUEMPEL, écuyer, seigneur de Kerembars.

L'ancienne maison de MERIEN a été maintenue dans sa noblesse en 1427, 1513 et 1543. Elle a produit un croisé en 1248. Ses armes étaient : *D'or, au sanglier de sable;*

- 4° Perceval de QUEMPEL;
- 5° et 6° Anne et Jeanne de QUEMPEL.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Jean de QUEMPEL, écuyer, devint seigneur de Lanascol, par son mariage, contracté en 1474, avec damoiselle Jeanne LE LEIZOUR, fille d'Yvon Le Leizour, seigneur de Lanascol et de Pontreuzou, et unique héritière de sa maison.



Cette famille d'ancienne extraction, reconnue dans sa noblesse en 1427 et 1432, portait pour armes : *De gueules, à trois coquilles d'argent, posées 2 et 1, et un croissant d'or en abîme.*

4. Vieux terme de coutume que l'on emploie fréquemment en Bretagne pour désigner le puîné ou le cadet; on trouve aussi *juveigneur*. On s'est servi du mot *junior* comme abréviation de *jeune seigneur*.

De ce mariage vinrent sept enfants, savoir :

- 1° Pierre, rapporté ci-après ;
- 2° Gilles de QUEMPEL, encore mineur l'an 1498, fut coadjuteur de l'abbaye de Beauport en 1536, et prêta serment de fidélité au Roi, en cette qualité, le 46 octobre 1539. Il est mort abbé commendataire le 4 mars 1546. Il fut plusieurs fois député aux états de Bretagne et chargé de présenter leur cahier au Roi en 1539 ;
- 3° Anne de QUEMPEL fut mariée, le 21 juillet 1508, à François de BEGAINON, écuyer, seigneur du Romain, gouverneur de Guingamp. La famille de Begaignon, qui a été reconnue dans sa noblesse d'ancienne extraction en 1427 et 1543, compte parmi ses illustrations un évêque de Treguier, qui devint ensuite cardinal, et mourut en 1378 ; un grand nombre d'écuyers, des officiers de la maison des ducs et des commandants de compagnies. ARMES : *D'argent, fretté de gueules* ;
Anne de QUEMPEL a épousé en deuxièmees noces HELIAS, seigneur de Kerallic et de Kerouspy, dont elle était veuve en 1546, et dont les armes sont : *D'argent, à trois étoiles de sable et une quinte-feuille du même en abîme* ;
- 4° Béatrix de QUEMPEL, mariée, en 1509, à Guillaume MERIEN, seigneur de Melchonnec, de la famille dont il a été parlé plus haut ;
- 5° Françoise de QUEMPEL fut mariée, en premières noces, le 12 septembre 1512, à Guy de KERSALIOU, seigneur de Kermorvan, issu d'une maison chevaleresque, passée aux réformations des années 1427, 1449, 1513 et 1543, et qui porte pour armes : *Fascé d'argent et de gueules, et un lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le tout*. C'est ainsi qu'on les voit figurées dans une galerie des Croisades du Musée de Versailles, à cause de Geoffroy de Kersaliou, qui se croisa en 1248. Françoise de QUEMPEL fut mariée, en deuxièmees noces, à Jean de VILLENEUVE, seigneur du Calouer, qui avait pour armes : *D'argent, au lion de sable* ;
- 6° Marguerite de QUEMPEL, femme de Pierre du RÉCHOU, seigneur du Réchou et de Pennazen, d'une famille d'ancienne extraction, dont les armoiries étaient : *D'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées de dix merlettes de sable, posées 4, 3, 2 et 1* ;
- 7° Guillemette de QUEMPEL, mariée, le 3 juillet 1515, au seigneur de KERANHOUC et de PLOUNEVEZ. ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même*.

CINQUIÈME DEGRÉ.



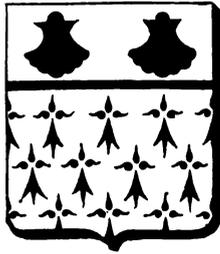
V. Pierre de QUEMPEL, écuyer, seigneur de Lanascot, se maria trois fois : 1° en 1521, avec damoiselle Marie MORICE, dame de Kerbave, issue d'une ancienne famille, passée aux réformations de 1441, 1463 et 1543, qui avait pour armes : *D'argent, à trois bandes de gueules et un canton du même, chargé d'une coquille et une demie d'argent*. Cette famille est mentionnée à diverses époques dans l'histoire de Bretagne. Pierre Morice était en 1539 maître des requêtes du duc de Bretagne.



Pierre de QUEMPEL épousa en secondes noces damoiselle Jeanne BÉRARD, fille de noble Jean Bérard, seigneur de Kermartin, de la Trénoie, et de Kerbreuc. C'est de cette maison de Kermartin qu'est issu saint Yves.

ARMES de BÉRARD : *D'or, à une croix dancée de sable, cantonnée de 4 aiglettes du même à deux têtes*.

Cette maison a produit un chevalier croisé en 1248, et un sénéchal de Lamballe.



Il se maria en troisièmes nocés avec damoiselle Mathurine de KÉRISAC, fille aînée de la maison de Kérisac et de Kerguirione au pays de Vannes, dont les armes sont : *D'hermines, au chef d'argent, chargé de deux coquilles de gueules.*

Après sa mort, Mathurine de Kérisac se remaria à noble Franc de Rosmar, seigneur de Kerbalanen.

Du premier lit est issu :

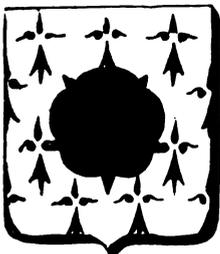
1° Alain de QUEMPEL, qui suit;

Et du second lit :

2° François de QUEMPEL, mort jeune.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Alain de QUEMPEL, écuyer, seigneur de Lanascot, II^e du nom, fut fait prisonnier l'an 1592, en combattant pour la cause du Roi Henri IV. Confiant dans sa foi, on lui permit d'aller chercher lui-même sa rançon.



Il avait épousé, en 1548, damoiselle Madeleine LE LAGADEC, fille aînée de Charles Le Lagadec, écuyer seigneur de Kergueguen, et de Françoise Bristo.

Armes de LE LAGADEC : *D'hermines, à la rose de gueules* — DEVISE : *Plutôt mourir que pâlir.*

De ce mariage vinrent cinq enfants, savoir :

1° Gilles, dont l'article viendra ci-après;

2° Françoise de QUEMPEL, mariée à Gilles du COSKAER, écuyer, seigneur du Goazruz. La maison de Coskaer est fort ancienne en Bretagne. Huon du Coskaer, seigneur de Rosambo, prit part à la sixième croisade en 1248. Ses armoiries figurent dans l'une des salles des Croisades du Musée de Versailles; elles sont : *Écartelé; aux 1 et 4, d'or, au sanglier de sable; aux 2 et 3, contre-écartelé d'or et d'azur;*

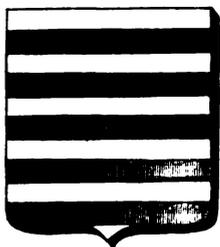
Cette maison est la souche de celle de la Vieuville titrée *duc* et si célèbre par les maréchaux qu'elle a donnés à la France.

3° Jeanne de QUEMPEL, femme de Guillaume de QUELEN, écuyer, seigneur de Pontplancoet. ARMES : *Burelé d'argent et de gueules de dix pièces;*

4° et 5° Marguerite et Louise de QUEMPEL, mortes sans avoir été mariées.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Gilles de QUEMPEL, écuyer, seigneur de Lanascot, de la Garenne, de la Lande et de Ploumillio, suivit, comme son père, le parti de Henri de Bourbon, ainsi que l'attestent divers ordres datés du camp de Villesalmon, qu'il reçut de ce prince en 1581.



Il épousa, par contrat du 25 février 1595, damoiselle Jeanne de QUELEN, fille unique de Martin de Quélen et de Louise de Begaignon.

Armes de QUELEN : *Burelé d'argent et de gueules de dix pièces.*

On sait que cette maison, illustre par ses alliances, et puissante par ses domaines, se rattache par une commune origine à une autre grande

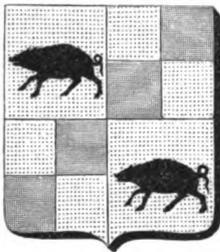
maison de Bretagne, les Quélen de Stuer de Caussade, marquis de Saint-Mégrin, comtes, puis ducs de la Vauguyon.

De cette alliance sont issus cinq enfants, savoir :

- 1° Alain, qui suit ;
- 2° Marguerite de QUEMPEL, mariée, en 1644, à Yves de GOESBRIANT, seigneur du Roscoat, qui porte pour armes : *D'azur, à la fasce d'or*. De la maison chevaleresque de Goesbriant, qui a passé à toutes les réformations, est sorti un grand nombre de personnages distingués; nous citerons particulièrement un gouverneur des ville et château de Saint-Macaire, lieutenant général sous Charles VI, en 1389; un gentilhomme de la chambre de François I^{er}; des gouverneurs de Morlaix. Au sacre de Louis XV, le marquis de Goesbriant, lieutenant général des armées du Roi, fut l'un des seigneurs qui portèrent le dais ;
- 3° 4° 5° Marie, Françoise, et Adélaïde de QUEMPEL firent toutes trois profession au monastère des dames bénédictines du Calvaire de Morlaix.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Alain de QUEMPEL, III^e du nom, chevalier, seigneur de Lanascot, de la Lande, de Ploumillio et de la Garenne, reçut en 1644, le collier de Saint-Michel, qui lui fut envoyé par la Reine mère Anne d'Autriche, et obtint du Roi, l'an 1647, des lettres d'érection de sa terre de Lanascot en *châtellenie*. Il s'est marié, par contrat accordé le 1^{er} mars 1620, avec damoiselle Julienne du COSKAER, dame de Barache, quatrième fille de haut et puissant seigneur messire François du Coskaer, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Marie de Kerhoent.



Armes du COSKAER : *Écartelé, aux 1 et 4 d'or, au sanglier de sable; aux 2 et 3, contre-écartelé d'or et d'azur.*

La maison de KERHOENT DE KERGOURNADECH, est l'une des plus anciennes de Bretagne : elle a pour auteur, suivant une tradition rapportée par Albert-le-Grand, un jeune guerrier de Cléder, nommé Nuz, qui, ayant terrassé et tué un dragon qui dévastait le pays de Léon, au XI^e siècle, reçut en récompense, du comte Guitur, une terre qui en mémoire de son courage et de son intrépidité fut appelée *Ker gour na dech* (la maison de l'homme qui ne fuit pas).

Du mariage d'Alain de QUEMPEL avec Julienne du COSKAER sont issus sept enfants, savoir :

- 1° François de QUEMPEL, mort âgé de 24 ans, en 1652, sans avoir été marié ;
- 2° Joseph-François, qui a continué la descendance ;
- 3° Marie de QUEMPEL, mariée à messire Jean du LOUET, chevalier, seigneur de Pennanvern, du Rest, de Kertanguy, d'une famille chevaleresque d'ancienne extraction, qui compte au nombre de ses illustrations plusieurs chevaliers de l'ordre du Roi, et un évêque de Cornouailles. ARMES : *D'or, à trois têtes de loup de sable, arrachées de gueules ;*
- 4° Mathurine de QUEMPEL épousa, en 1650, messire Guillaume LE BORGNE, seigneur de Coatuevenoy, qui porte : *D'argent, au chef endenché de gueules ;*
- 5° Françoise de QUEMPEL, religieuse au couvent des dames ursulines de Treguier ;
- 6° Marie et Marthe de QUEMPEL, non mariées, en 1653.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Joseph-François de QUEMPEL, chevalier, seigneur châtelain de Lanascot, de la Lande, de Kergadiou et de Kermengui, sénéchal et premier magistrat du duché de Penthièvre, au siège de Lamballe, épousa en 1659, damoiselle Catherine URVOY, dame de Saint-Glen, fille aînée et héritière de messire Gilles Urvoy, gentilhomme de la chambre, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Saint-Glen, de Duault, Bellorian, et de demoiselle Marguerite Le Vicomte.



Armes de URVOY : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois chouettes de sable, becquées et membrées de gueules; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.

Le nom d'URVOY est celui d'une famille très-ancienne de Bretagne dont la noblesse remonte à un chevalier croisé qui prit part à la sixième croisade en 1248.

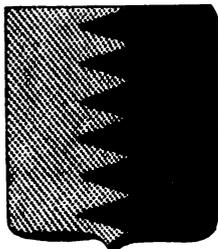
Quant à la maison LE VICOMTE, elle ne le cède en ancienneté et en illustration à aucune autre des plus distinguées de la Bretagne. Les diverses branches qu'elle a formées, entre autres celles des comtes du Romain, des marquis de Coetanfao, et des seigneurs de la Houssaye et de Blangy, ont donné naissance à un grand nombre de personnages remarquables.

Du mariage de Joseph-François de QUEMPEL avec Catherine URVOY sont issus deux enfants :

- 1° Charles-René-Joseph, qui suit ;
- 2° Marguerite de QUEMPEL, mariée à François LE CARDINAL, seigneur et comte de Kernier, morte sans laisser d'enfants, le 27 septembre 1734. ARMES : D'argent, au chef endenché de gueules.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Charles-René-Joseph de QUEMPEL, né le 6 avril 1668, et baptisé le 18 du même mois, est qualifié haut et puissant seigneur, messire, chevalier, seigneur et comte de Lanascot, dans les actes publics et dans son contrat de mariage accordé le 23 octobre de l'année 1698, avec damoiselle Françoise-Anne de CLEUX, fille de haut et puissant seigneur messire Julien de Cleux, chevalier, seigneur et marquis du Gage, et de dame Claude de Kergorlay. On remarque parmi les noms des gentilshommes qui assistèrent au contrat, ceux de la Boissière, de Ploëuc et de la Corbière.



Armes de CLEUX : Parti emmanché d'or et de gueules de six pièces.

Cette maison peut être rangée parmi les plus anciennes de la province de Bretagne dans les annales de laquelle son nom est cité très-fréquemment. Olivier de Cleux fut créé chevalier de l'Hermine en 1454. Quant à la famille de KERGORLAY, son origine n'est pas moins ancienne que son illustration est grande. Elle compte deux chevaliers croisés. Il existe encore des branches cadettes de cette maison, alliées aux Penthièvre, aux Léon, et aux Beaumanoir.

De l'alliance du comte de QUEMPEL DE LANASCOT avec Françoise-Anne de CLEUX, sont nés trois enfants :

- 1° Claude-Françoise de QUEMPEL, religieuse au couvent des dames hospitalières de Treguier ;
 2° N... QUEMPEL, morte en bas âge ;
 3° Yves-Joseph-Jacques, dont l'article suit ;

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Yves-Joseph-Jacques de QUEMPEL, chevalier, seigneur et comte de Lanascot, né le 27 octobre 1697, fut reçu page du Roi, de la grande écurie, suivant preuves de noblesse faites par-devant le juge d'armes de France au mois de mars 1715.

Étant encore mineur, il épousa en 1721, par dispense du pape Innocent XIII, demoiselle Marie marquise de CLEUX, fille aînée de messire Jacques-Charles de Cleux, chevalier, marquis du Gage, frère de Françoisé-Anne marquise de Cleux, dame douairière de Lanascot.

Armes de CLEUX : Comme ci-dessus.

De cette union il a laissé le fils qui suit :

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Charles-Claude-Yves-Joseph-François de QUEMPEL, seigneur et comte de Lanascot, fut lieutenant des maréchaux de France à Lannion en 1748, puis colonel de la maréchaussée et grand voyer de Bretagne. Il est mort au château de Lanascot, et a été enterré dans la chapelle de Keraudy, dans laquelle se trouvait le tombeau de ses ancêtres.

Il s'était marié avec demoiselle Charlotte-Marie-Claude de CLEUX, sa cousine germaine, fille aînée de messire Claude-Hyacinthe de Cleux, marquis du Gage, et de Marie-Marguerite du Parc de Locmaria, de laquelle il eut trois enfants, savoir :

- 1° Marie-Joseph de QUEMPEL, mariée, en premières noces, au marquis du BREIL DE PONTBRIANT, dont les armes sont . *D'azur, au lion morné d'argent* ; et en deuxièmes noces, à M. Bernard de la GASTINAIS, d'une famille originaire d'Anjou passée à la réformation de Bretagne en 1680. ARMES : *D'argent, a deux léopards de sable, l'un sur l'autre* ;
 2° Marie-Anne-Louise de QUEMPEL, femme de M. de BAHUNO, comte du LISCOAT. ARMES : *De sable, au loup d'argent passant, surmonté d'un croissant du même* ;
 3° Jacques-Yves-Joseph-Marie, rapporté ci-après :

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Jacques-Yves-Joseph-Marie de QUEMPEL, seigneur et comte de Lanascot, marquis du Guérand, seigneur du Guengat, de Kertanguy, et autres lieux, né le 16 septembre 1759, émigra en 1789, passa en Angleterre d'où il alla en Allemagne, rejoindre l'armée des princes et y servit dans les dragons nobles, en 1792. Pendant tout ce temps, il donna maintes preuves de la générosité de son cœur, en partageant avec ses compatriotes malheureux les ressources qui lui restaient encore. Il revint en Angleterre, fit partie de l'expédition de Quiberon, et rentra en France en 1800.



Il avait épousé, le 28 avril 1783, demoiselle Marie-Marquette-Françoise-Julie de la BOESSIÈRE-LANVIC, fille de Bertrand-Pierre-Marie marquis de la Boessière-Lanvic, lieutenant des maréchaux de France, et de Marie-Jeanne de Tavignon de Kertanguy.

Armes de la BOESSIÈRE : *De sable, au sautoir d'or.*

La noble maison de la BOESSIÈRE, dont la généalogie complète et détaillée est insérée au *Troisième registre du Livre d'or de la Noblesse*, figure depuis le XII^e siècle, dans les documents du temps et dans les récits des chroniqueurs, avec toutes les qualifications qui indiquent une haute extraction et une position considérable.

Elle s'est constamment alliée, dans ses diverses branches, aux familles les plus anciennes et les plus illustres de la Bretagne et des autres provinces de la France.

On trouve au nombre des personnages éminents qu'elle a donnés à l'État, des forestiers ou grands veneurs des ducs de Bretagne, des châtelains et gouverneurs des châteaux du Roi, des capitaines d'hommes d'armes, des unaréchaux et sergents de bataille, un grand nombre d'officiers supérieurs dans les armées de terre et de mer, des lieutenants des maréchaux de France, des commandeurs et chevaliers de Saint-Louis, un grand nombre de conseillers et présidents au parlement de Bretagne.

L'ancienneté de sa noblesse d'extraction a été reconnue par divers arrêts ou jugements souverains, d'abord lors de la première réformation de la noblesse de Bretagne, en 1426, puis par un arrêt du conseil d'État du 27 mai 1669, ensuite par trois jugements de main-tenue rendus en Bretagne, sous les dates des 12 juin, 5 septembre et 17 octobre 1669, et enfin, lors des preuves de noblesse faites au mois de mai 1789, pour l'admission aux honneurs de la cour.

Il en est encore parlé dans les termes les plus honorables, dans les lettres patentes de comte délivrées le 20 août 1755, à messire Joseph-Jean-Baptiste de la BOESSIÈRE DE CHAMBORS.

Le nom des premiers seigneurs de la Boessière est mentionné dans un grand nombre de chartes rapportées, la plupart textuellement, dans l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice, sous les dates de 1155, 1160, 1173, 1193, 1197 et 1210. En outre un titre authentique de l'an 1249, daté de Saint-Jean-d'Acre, atteste qu'un Jean de la BOESSIÈRE, chevalier, se trouva à la sixième croisade, sous le règne de Saint Louis. Ce titre ainsi que plusieurs autres non moins anciens sont entre les mains de la famille de la Boessière qui les a fait valoir trop tard pour être admise au Musée de Versailles.

Pendant toute la durée du XIV^e siècle, les seigneurs de la Boessière prirent une part active aux guerres et aux événements politiques dont la Bretagne fut le théâtre à cette époque, et principalement à la lutte si mémorable des maisons de Blois et de Montfort. La branche de Chambors n'étant représentée actuellement que par madame la comtesse de Polignac, il ne reste plus de cette maison que la branche de Lanvic, dont le chef actuel est M. Marc-Antoine-Marie, marquis de la Boessière.

Marie-Julie de Tavignon était fille du comte de Tavignon et de Jeanne-Marquette de Barrin.

De l'alliance de Jacques de QUEMPEL DE LANASCOL et de mademoiselle de la BOESSIÈRE, sont nés huit enfants, savoir :

- 4^o Aline-Yvonne-Marie-Charlotte, née le 43 février 1785, au château de Lanascal, se maria, le 2 août 1802, avec Achille-Armand-Charles de BARRIN, marquis de Fromenteau, qui était, en 1787, mestre de camp en second au régiment des Évêchés, cavalerie, de la même famille que le Barrin de la Galisonnière, vice-amiral de France. Il est mort sans postérité;



2° Charles-Marie-Marc-Jacques de QUEMPEL, marquis du Guérand, né le 8 septembre 1786, a épousé, le 10 septembre 1816, demoiselle Émilie LE FROTTER DE LESVERN (ancienne maison de Bretagne maintenue en 1427).

ARMES : *D'argent, au château d'azur maçonné et girouetté d'or.* — DEVISE : *Nil conscrire sibi.*

3° Adolphe-Marie de QUEMPEL, mort à Bonn, en 1794 ;

4° Frédéric-Charles-Joseph-Marie, dont l'article suit ;

5° Georges-Marie-Charles-Yves de QUEMPEL, vicomte DE LANASCOL, né le 3 février 1795, fut d'abord attaché, en 1812, au ministère de la guerre, puis il passa au service actif comme simple garde d'honneur au 1^{er} régiment de ce nom, le 1^{er} avril 1813. Peu de temps après, il rejoignit la grande armée, se trouva à toutes les affaires qui eurent lieu depuis celles de Leipsig. Fait officier par l'Empereur après la bataille de Hanau, il continua à servir activement jusqu'en 1830, époque à laquelle la révolution le trouva capitaine dans le 1^{er} cuirassiers de la garde royale, et fut souvent chargé de missions très-importantes pendant ces dix-sept années de service.

Un certificat, signé le 25 mars 1815, par sept officiers, témoigne de son énergie et de sa noble conduite à Orléans, lors de la rébellion de son régiment.

Le vicomte de LANASCOL a épousé, par contrat auquel ont signé le Roi et la famille royale, le 11 mai 1824, demoiselle Hélène du BUC DE BELLEFONDS, décédée en 1829 ; elle était arrière-petite-fille de M. le chevalier du Buc de Saint-Prix, gouverneur de la Martinique, et arrière-petite-nièce du chevalier du Buc, commandant pour le Roi, à Versailles. Le vicomte de LANASCOL est décoré de l'ordre du Lion de Holstein-Limbourg.

De ce mariage sont nées trois filles, savoir :

A. Claire-Marie-Georgine ;

B. Alix-Louise-Marie-Charlotte ;

C. Mathilde-Marie-Hélène ;

6° Eugénie-Marie-Charlotte de QUEMPEL DE LANASCOL, née à Bath le 7 juin 1796, mariée, le 22 octobre 1822, à M. Désiré-François-Marie, baron SAUVEUR DE LA CHAPELLE, ancien député des Côtes-du-Nord en 1834. Après sa sortie de la chambre, en 1839, il fut immédiatement nommé consul général, chargé d'affaires de France près la république des États-Unis de l'Amérique centrale. Il est chevalier de la Légion-d'Honneur, grand-officier du Lion et du Soleil de Perse, et décoré de plusieurs autres ordres étrangers ;

7° Hyacinthe-Marie-Marc de QUEMPEL DE LANASCOL, né en émigration, mort jeune ;

8° Hyacinthe-Jacques-Marie-Charles de QUEMPEL, comte DE LANASCOL, né le 16 janvier 1804, fit partie de la magistrature jusqu'en 1830. Il a épousé, le 19 août 1834, demoiselle Marie-Élisabeth-Victorine-Félicie RUSSEL DE BEDFORD, fille de Pierre-Michel-Élisabeth, comte Russel de Bedford, capitaine de vaisseau en retraite de la marine royale de France, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur. M. Russel de Bedford, actuellement le chef de la branche cadette de la maison Russel de Bedford d'Angleterre, est petit-fils de celui qui émigra en France avec Jacques II, en 1689, ainsi qu'il résulte d'un certificat signé de la main de Jacques II, écrit pendant son séjour à Rome et dans la lettre de condoléance écrite d'Angleterre au nom du duc de Bedford, par sir Charles Flint, son secrétaire, à sir Russel, à l'occasion de la mort de son père, celui qui émigra avec Jacques II. Il a pour armes : *D'argent, au lion de gueules, et un chef de sable chargé de trois coquilles d'argent.* — DEVISE : *Che sara sara.* De cette union sont nés six enfants :



A. Marie-Michelle-Aline, née le 2 octobre 1835 ;

B. Amicie-Marie-Charlotte, née le 1^{er} mars 1837 ;

- C. Jacques-Marie-Stanislas, né en 1838, mort jeune ;
- D. Hyacinthe-Marie-Georges, né le 30 mars 1840 ;
- E. Charles-Marie-Émile, mort en bas âge ;
- F. Félicie-Marie-Marquette, née le 28 août 1846 ;
- G. Georges-Marie-Frédéric, né le 10 octobre 1847.

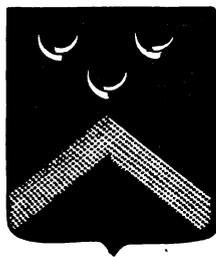
QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Frédéric-Charles-Joseph-Marie de QUEMPEL, comte de LANASCOL, né à Mayence le 2 juillet 1792, eut pour parrain le prince d'Alberg, électeur de Mayence. Page de l'Empereur Napoléon en 1808, il fut nommé successivement sous-lieutenant au 4^e cuirassiers en 1811, lieutenant au même régiment en 1815, porte-cornette blanche la même année, puis lieutenant en premier avec rang de capitaine au 2^e régiment des cuirassiers de la garde royale, le 12 octobre 1815; capitaine en second le 5 avril 1815, chef d'escadron breveté le 28 février 1819, capitaine commandant le 25 octobre 1823, et enfin chef d'escadron aux cuirassiers de la Reine le 8 juin 1825.

Il a fait, dans ces divers grades, les campagnes de 1811 et 1812 en Russie, celle de 1813 en Allemagne, celle de 1815 dans les armées royales, et celle de 1823 en Espagne.

Ses brillants services lui ont valu la décoration de la Légion-d'Honneur le 1^{er} août 1821, celle de Saint-Ferdinand d'Espagne de 2^e classe le 18 novembre 1823, et la croix de Saint-Louis le 30 octobre 1829.

En 1815, il sut se faire distinguer par le duc d'Aumont commandant l'expédition en Normandie, qui lui donna, ainsi qu'à son frère Georges et aux deux MM. de la Moussaye, l'ordre de reconnaître le lieu où le débarquement devait s'effectuer, et leur accorda la faveur d'être du nombre des 25 officiers d'avant-garde, auxquels fut confiée la mission de s'emparer du fort d'Aromanche sous le feu duquel s'opérait le débarquement. Il était encore à l'avant-garde lors de l'attaque et de la prise de Bayeux.



Le comte de LANASCOL épousa en premières noces, en 1822, demoiselle Amélie-Pauline-Henriette PUGIN DE MAISONNEUVE, décédée le 1^{er} avril 1823. (Armes : *D'azur, à un chevron d'or, surmonté de trois croissants d'argent posés 2 et 1*); et en deuxièmes noces, le 17 février 1829, demoiselle Sophie-Charlotte-Pauline d'ANDIGNÉ DE MAINEUF, fille de Louis-Gabriel-Auguste, comte d'Andigné de Maineuf, et de dame Armande de Robien.

La maison d'ANDIGNÉ occupe le premier rang parmi les familles nobles de l'Anjou, dont elle est originaire, tant par son ancienneté que par les titres, honneurs et dignités dont ses membres ont été revêtus.

Elle a pris ses alliances avec les maisons les plus considérables de France, entre lesquelles nous remarquons celles de la Porte, de Juigné, de Châteaubriant, de Goyon, de Tinteniach, de Robien, de Bouillé, de Choiseul, de Rieux, de Mons, de Hainault, de Vendôme, etc.

Ses armoiries figurent au musée de Versailles, à cause de Jean d'ANDIGNÉ, qui faisait partie, en 1190, de la troisième croisade, sous Philippe-Auguste.

Cette maison prouva sa filiation par titres originaux remontant, sans interruption, jus-

qu'à Renaud d'ANDIGNÉ, vivant en 1050, lors de son admission aux honneurs de la cour, en 1771 et 1787.

Elle a produit des officiers généraux, des chevaliers de Malte, de Saint-Michel et de Saint-Louis, et a donné à l'Église plusieurs prélats de mérite, entre autres un évêque de Saint-Pol-de-Léon; enfin, elle a été élevée à la pairie en 1815, en la personne de Louis-Marie-Auguste Fortuné, comte d'ANDIGNÉ. Il est une de ses illustrations qui, de nos jours s'est acquis une grande réputation, par la fermeté de ses opinions politiques et son dévouement à la cause monarchique; nous en dirons quelques mots :

Louis-Gabriel Auguste, comte d'ANDIGNÉ DE MAINEUF, né en 1763, au château de l'Isle-Briant, fut nommé, en 1788, conseiller au parlement de Bretagne.

Détenu, ainsi que ses collègues, pour avoir refusé de siéger en 1789, il fut compris avec eux dans le décret d'exil, qui les privait en même temps de leurs droits civiques.

En 1792, il contribua puissamment aux soulèvements qui eurent lieu sur la rive droite de la Loire, ainsi qu'à la guerre de détail qui s'y établit après la bataille du Mans.

Plus tard, il reçut chez lui, à la Jonchère, les chefs de parti de l'Ouest, et fut chargé de la direction de tout ce qui concernait l'administration et même la politique.

Après la pacification de la Vendée, il fut nommé président du conseil général de Maine-et-Loire.

A cette époque, le général Bonaparte passant par Angers, et connaissant son caractère, désira le voir et se le fit présenter.

Député de 1815 à 1827, chevalier de la Légion-d'Honneur en 1814, il fut premier président de la cour royale d'Angers, jusqu'en 1830, époque à laquelle il donna sa démission et se retira au château des Alliers, où il mourut en 1839, après avoir donné des preuves multipliées de son attachement aux Bourbons de la branche aînée.



ARMES D'ANDIGNÉ : *D'argent, à trois aiglettes de gueules au vol abaissé, becquées et membrées d'azur.*

Du premier lit est issue une fille :

1^o Marie de QUEMPEL DE LANASCOL, mariée, en 1842, à M. Alfred, vicomte d'ARGENCE;

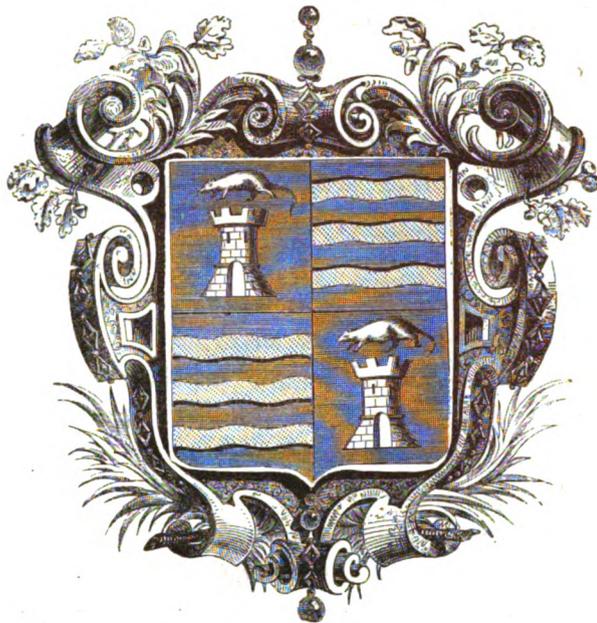
Et du second lit sont nés cinq enfants, savoir :

- 1^o Yves-Louis-Marie, né le 7 février 1830;
- 2^o Eudes-Marie-Armand, né le 12 septembre 1832;
- 3^o Frédéric-Charles-Marie, né le 8 juillet 1833;
- 4^o Louis-Marie-Emmanuel, né le 23 juin 1834;
- 5^o Marquette-Marie-Armande-Anna, née le 15 juillet 1836.

DE RAGUET-BRANCION

BOURGOGNE, BRESSE ET PAYS TOULOIS.

COMTES DE RAGUET-BRANCION, SEIGNEURS D'UXELLES, DE FOSSÉ, DE LIMAN, DE ROYALMAIX, DE VISARGENT, DE SAINT-ANDRÉ, DE CONDÉ ET AUTRES LIEUX.



ARMES : Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à une tour d'argent maçonnée de sable, surmontée d'un rat d'argent passant; aux 2 et 3, d'azur, à trois fasces ondes d'or. — **COURONNE :** De Comte.



A maison de RAGUET-BRANCION tire son origine des anciens comtes et seigneurs de Brancion, petite ville de la Bourgogne, située à quatre lieues de Tournus. Ces seigneurs de Brancion sont mentionnés dans l'histoire dès l'année 960, époque à laquelle vivait Varulphe de Brancion, dont le fils Bernard, dit le Gros, est qualifié dans un titre de l'abbaye de Clugny, *vir secundum sæculi dignitatem clarissimus*.

Lors de la croisade prêchée par saint Bernard en 1147, les seigneurs de BRANCION furent des premiers à répondre à l'appel de l'illustre abbé, et à rassembler leurs vassaux pour prendre part à cette sainte expédition.

Bernard de BRANCION, dit le Gros, II^e du nom, partit pour la Terre Sainte en 1150 : son fils Josserand suivit son exemple et se croisa avec plusieurs seigneurs bourguignons. Josserand, II^e du nom, petit-fils du précédent, fut tué à la bataille de la Massoure, où il avait accompagné Saint Louis : enfin, Henri, III^e du nom, seigneur de BRANCION, faisait partie de la même expédition.

Ces preux chevaliers, par la part active qu'ils prirent aux expéditions d'outre-mer, ont jeté sans doute beaucoup d'éclat sur le nom de la famille de RAGUET-BRANCION, mais on verra par la suite que leurs descendants ne l'ont pas moins illustré par les places éminentes

qu'ils ont occupées dans la diplomatie, dans les armes, dans la magistrature et la prélature.

Nous voyons en effet que la famille de RAGUET-BRANCION a fourni à l'État deux ambassadeurs des ducs de Lorraine, en 1310 et 1360, un gouverneur et président de la souveraineté de Commercy, des capitaines de cheveu-légers, un grand bailli du comte de Charolais, des gouverneurs de villes et un mestre de camp de cavalerie, des alcades de la chambre de la noblesse des États de Bourgogne, des officiers supérieurs, et plusieurs chevaliers des ordres de Saint-Louis, de Malte et de Saint-Lazare.

Cette maison s'est divisée à une époque déjà ancienne en quatre branches principales dont trois se sont éteintes : ces quatre branches sont, 1° celle des comtes de RAGUET-BRANCION, dont la descendance s'est continuée jusqu'à ce jour; 2° celle des seigneurs de BRANCION-VISARGENT, éteinte dans la maison de Villers-la-Faye; 3° celle des comtes de BRANCION, issue de la précédente, dont la dernière héritière a épousé un de ses cousins; 4° et enfin celle des comtes de BRANCION, seigneurs de Visargent, dont l'héritière a été mariée, en 1749, avec le marquis de CLERMONT MONT-SAINT-JEAN.

Outre la ville de BRANCION, qui a donné son nom à la famille, les domaines de ses diverses branches comprenaient un grand nombre de terres et fiefs très-importants, entre autres ceux d'Uxelles, de Fossé, de Voiselles, de Liman, de Marmora, de Royalmaix, de Visargent, de Pernant, d'Alauze, de Courgoulin, de Saint-André, de Chasnay, de Saint-Martin, de Batie, de Civri, de Bure, de Condé et de Géraud.

Ses alliances sont avec les plus illustres et les plus anciennes familles de la noblesse du royaume, parmi lesquelles on remarque la maison souveraine de Lorraine et les familles de Millet, de Châlons, de Vignory, de Vienne, de Choiseul, de Genève, d'Almara, de Vaudray, de Bellassise, de Montangon, de Casier, de Damenne, de Digoine, de Scey, de Montjeu, de Bouton, de Montconis, de Poligny, de Villers-la-Faye, de Montrichard, le Compasseur de Courtivron, et de Clermont Mont-Saint-Jean.

Les bornes de cette notice ne nous permettent pas de donner la filiation complète de la branche des comtes de RAGUET-BRANCION, à laquelle elle est plus particulièrement consacrée; nous la prendrons seulement au IX^e degré, et nous renverrons pour les degrés antérieurs au Tom. I^{er} du Nobiliaire universel de France de M. de Saint-Allais, qui a publié une généalogie complète de cette maison, à partir de VALRUPHE, qui vivait en 960, jusqu'en l'année 1815. Au X^e degré du Nobiliaire universel de France figure :

Didot de RAGUET-BRANCION, comte de Fossé et de Royalmaix, qui fut en 1310 ambassadeur du duc de Bar et de Lorraine auprès du Roi de France, Charles V. Il est mort en 1379, laissant de son mariage avec Anne de MORY, le fils rapporté ci-après :

XI. Étienne de RAGUET-BRANCION, seigneur de Fossé et de Royalmaix, ambassadeur, comme son père, du duc de Lorraine auprès du Roi de France. Il prêta le 2 août 1380 à la ville de Briey, sous le cautionnement du duc de Lorraine, la somme de 1,000 livres tournois, pour subvenir aux frais du siège que celui-ci allait mettre devant Clugny.

Il est décédé en 1386, laissant de sa femme Jeanne ALMARA, Simon et Jean qui ont continué la descendance.

XII. Jean de RAGUET-BRANCION, I^{er} du nom, gouverneur et président de la souveraineté de Commercy, épousa sa cousine Françoise de RAGUET-BRANCION, dont il eut :

XIII. Claude de RAGUET-BRANCION, I^{er} du nom, capitaine de la garde du Roi Louis XI,

qui fut tué à la fameuse bataille de Montlhéry, en 1465. Il s'était marié avec Marguerite de VAUDRAY, qui le rendit père du fils qui suit :

XIV. Simon de RAGUET-BRANCION, capitaine des cheveu-légers de Charles VIII, fut tué en Italie où il avait accompagné ce prince.

De son alliance avec Claudine-Gérarde de BELLASSISE, sont issus trois fils, entre autres :

XV. Gérard de RAGUET-BRANCION, gouverneur de Hadon-Châteaux et grand bailli du comté de Charolais, qui épousa Marguerite de BRIELLE, fille du seigneur de Brielle et d'Epargne en Champagne, et de Louise d'Ailly de Chaulne; il a eu de cette union le fils ci-après :

XVI. Nicolas de RAGUET-BRANCION, succéda à son père dans le gouvernement de Hadon-Châteaux, et fut marié deux fois, 1° à Christine fille du baron de Montangon, 2° avec Nicole fille de Charles du Saussay. Il eut de son premier mariage :

XVII. Jean de RAGUET-BRANCION, 1^{er} du nom, seigneur de Voiselles, qui épousa, le 7 novembre 1650, Béatrix de MANGEOT. De ce mariage est issu :

XVIII. François de RAGUET-BRANCION, chevalier, seigneur de Royalmaix, qui fut gouverneur des pays et ville de Remiremont pour les Rois de France Louis XIII et Louis XIV. De son mariage contracté en 1636 avec Anne d'ORME, fille de Richard d'Orme et de Marie-Françoise, princesse de Furstemberg, il a laissé trois fils, entre autres celui qui vient ci-après :

XIX. Jean-Charles de RAGUET-BRANCION, chevalier, seigneur de Liman et de Fossé, mestre de camp de cavalerie, alcade de la chambre de la noblesse des états de Bourgogne, épousa Louise, fille de Philibert, comte de Brancion, seigneur de Saint-Martin en Bresse, et de Philiberte Gérard de la Madeleine, de laquelle il a eu six enfants, entre autres :

1° François-Marie, dont l'article suit;

2° Antoine de RAGUET-BRANCION, seigneur de l'Abergement, capitaine des vaisseaux du Roi;

3° Jean de RAGUET-BRANCION, capitaine au régiment de la Marck;

4° Jacques-Charles de RAGUET-BRANCION, seigneur de Liman, page du Roi, marié en secondes noces à mademoiselle de la SUZE, dont il n'eut que des filles.

XX. François-Marie de RAGUET-BRANCION, comte, seigneur de Liman et de Fossé, lieutenant-colonel du régiment de la Marck, chevalier de Saint-Louis, s'est marié avec Marie-Josèphe, fille de Jacques-Philippe-Dominique, baron de Cazier.

De ce mariage sont issus douze enfants, entre autres :

1° Jean-Louis, dont l'article viendra;

2° Antoine, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné;

3° Etienne, élu aux États de Bourgogne, mort à Marmora.

4° Charles-Antoine, comte de RAGUET-BRANCION, dont la branche viendra après celle du précédent;

5° Pierre-Anne-Charles de RAGUET-BRANCION, capitaine au corps royal du génie, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, participa à la direction des immenses travaux qu'occasionna la construction du canal du Charolais; mort sans alliance;

6° Marie-Charlotte de RAGUET-BRANCION, mariée à M. de VAULX, capitaine au corps royal du génie, dont postérité.

XXI. Jean-Louis de RAGUET-BRANCION, vicomte, seigneur de Liman, mort lieutenant-colonel du régiment de la Marck, et chevalier de Saint-Louis. Il avait contracté deux alliances. La première avec N... de FOURMESTROS; la seconde avec Sophie-Dorothée, fille du comte de DAMENNE et de Christine comtesse de Harnem.

Du premier lit est née :

Une fille, mariée à M. LESCALE DE VILLOTTE ;

Et du second lit sont issus trois enfants :

1^o Frédéric-Christian-Xavier, vicomte de RAGUET-BRANCION, adjudant-major de la garde du Roi, qui a épousé sa cousine, Clotilde de RAGUET-BRANCION, et est mort sans postérité ;

2^o Louis-Frédéric-Antoine-Noël, de RAGUET-BRANCION, comte de Liman, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, qui a épousé : 1^o Antoinette de LA MARQUE, de laquelle il n'a pas eu d'enfants ; 2^o Eugénie Loaisel du PATY, qui lui a donné un fils et une fille :

A. Louis-Frédéric-Xavier, marié : 1^o à Marie-Anne de COUSSON ; 2^o à Élise-Rose LORÉAL DE KERSALIO, fille de Louis Loréal de Kersalio, officier de marine en retraite ;

B. Eugénie-Marie-Anne ;

3^o Pierre-Anne-Charles de RAGUET-BRANCION, comte de BRANCION, servit d'abord comme sous-lieutenant à la suite dans le régiment de Royal-Comtois, puis dans le régiment de Bourbon-Dragons, et émigra en 1794. Entré à la restauration dans les gardes du corps du Roi, il était porte-étendard de la compagnie de Grammont avec rang de lieutenant-colonel quand il accompagna le Roi Charles X à Cherbourg, et prit sa retraite. Il a été décoré des ordres de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de la médaille d'or d'Autriche ;

De son premier mariage avec demoiselle Constance FRIGNET DE VALENCIENNES, il a eu deux enfants :

A. Charles-Louis-Alexis-Joseph, né en 1799, actuellement chef d'escadron au 6^e dragons, et marié, en 1827, avec Armandine de VALENCE, de laquelle il a un fils, Henri, né en 1830 ;

B. Adolphe-Ernest, né en 1803, actuellement chef de bataillon au 40^e de ligne, a épousé, en 1836, Clara de la FAURIE D'ÉCHEPARE ;

De son second mariage avec demoiselle Antoinette de LOYS ESPANET DE BRUGES, il a quatre enfants :

C. Henriette-Louise-Caroline, mariée, en 1835, au comte Charles de BOURCIER DE VILLERS ;

D. Louis, mort en 1843 ;

E. Sophie, morte en 1825, à Saint-Denis ;

F. Hortense, morte en 1844, à Toul.

XXI. Antoine de RAGUET-BRANCION DE FOSSÉ, fut capitaine au régiment de la Marck, et chevalier de Saint-Louis. Il est mort en 1781, laissant de son mariage avec Clotilde de POLCHET, fille de M. de Polchet, brigadier des armées du Roi, trois enfants, savoir :

1^o Louis-François-Henri, né le 11 octobre 1765, entra d'abord comme élève à l'École militaire. Devenu major du 6^e d'infanterie légère, il fut nommé peu de temps après commandant de la place de Phalsbourg, fonctions dont il s'acquitta avec tant de courage et de fidélité que S. A. R. MONSIEUR crut devoir lui en témoigner tous ses remerciements dans une lettre autographe des plus flatteuses qu'il lui adressa de Nancy le 3 avril 1814 ; marié à demoiselle de BELLEPERCHE ; il n'en a pas eu d'enfants.

2^o Jacob, chevalier de Saint-Louis, mort en 1845 ;

3^o Clotilde, mariée à N.... de RAGUET-BRANCION, son cousin.

XXI. Charles-Antoine, comte de RAGUET-BRANCION, chevalier, seigneur de Fossé, de Royalmaix et de Marmora, troisième fils de François-Marie et de Joseph de Cazier, fut alcade de la noblesse des états généraux de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis, et maréchal de camp au service du Roi Louis XVI. Il épousa, en 1790, demoiselle Reine de VAULX DE NAFRAITIÈRE dont il eut un fils :

Charles-Josseran, comte de RAGUET-BRANCION, né en 1794, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, chef de bataillon au 5^e de ligne jusqu'en 1830, qui se maria, en 1816, à Jeanne-Marie-Amélie BARTHÉLEMY-BARTHÉLEMY, dont il a un fils :

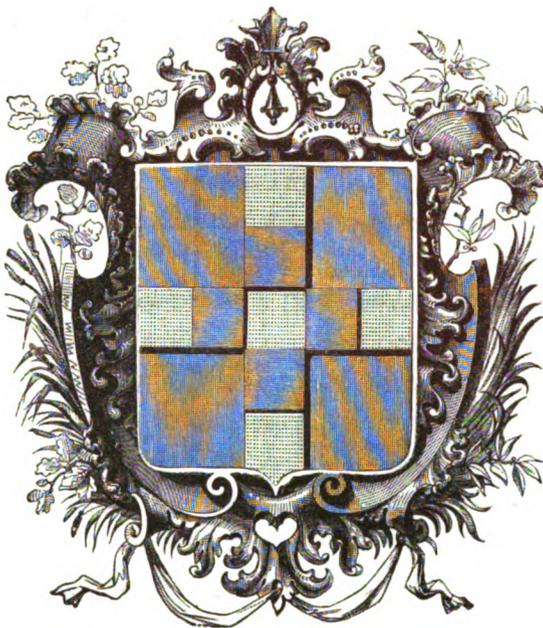
Marie-Barthélemy-Josseran, né en 1817, marié, en 1842, à Marie-Esther de LANTIVY DE KERVENO, de laquelle il a deux filles :

Marie-Agathe et Jeanne-Marie-Berthe.

DE RIVIÈRE

PROVENCE, COMTAT VENAISSIN ET DAUPHINÉ.

BARONS DE LAVAL-SAINTE-MARIE, SEIGNEURS DE LA CHARCE, DE MONTMAURIN,
DE POMEROLS, DU PUGET-D'ALBANEZ, DE REMUSAT, DE BRUEIX
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : De gueules, à la croix composée d'or et d'azur de neuf pièces. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux lions.



ENUE du comté d'Ampurias, en Catalogne, la maison de RIVIÈRE s'établit d'abord dans le comté de Forcalquier, en 1167, puis successivement au comtat Venaissin et en Dauphiné. Elle a tiré son nom de la terre de Fluviano (signification du mot *Rivière* en catalan), seigneurie où ses auteurs avaient fondé l'abbaye de Saint-Michel de Fluviano. Elle est connue dans les annales catalanes depuis Raimond-Bernard et Raimond FLUVIANO, qui assistèrent, en 1099, à la consécration de l'église de Gisson, au diocèse d'Urgel. La branche aînée, qui existait encore en Espagne au XVI^e siècle, a donné un grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Rhodes, en 1421, nommé Antoine FLUVIANO OU DE RIVIÈRE. (*Histoire de Malte*, par Vertot, et *l'Art de vérifier les dates*.)

Les branches françaises de la maison de RIVIÈRE, en Provence et en Dauphiné, ont fourni plusieurs dignitaires au même ordre et un grand nombre de personnages distingués, entre autres un capitaine de châtelainie, un commandant des galères du Roi, gouverneur de la

citadelle de Toulon, des capitaines d'hommes d'armes, un gentilhomme de la Chambre du Roi, gouverneur de Doullens, un gouverneur du Pont-Saint-Esprit, un mestre de camp général de cavalerie, un garde des sceaux de la province de Dauphiné, plusieurs officiers supérieurs, et un grand nombre de chevaliers des ordres de Malte, de Saint-Michel, de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Leurs alliances ont été prises parmi les maisons les plus nobles et les plus distinguées du midi de la France; nous nous bornerons à citer celles qu'elles ont contractées avec les familles d'Agoult, du Puget de Rosans, du Puy-Montbrun, de Saint-Ours de Chateau-double, Artaud de Montauban, de Franchis, de Vachères de Saint-Paul, de Quiqueran-Beaujeu, de Vincenty-Montseveny, de Mirabel, de Fauque de Centenier.

Les bornes de cette notice ne nous permettent point de rapporter la filiation complète de la maison de RIVIÈRE, telle qu'elle se trouve dans l'*Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin*, par Pithon Curt, t. III, p. 63, et dans le *Nobiliaire universel* de M. Saint-Allais, t. XI, c'est-à-dire commençant à Raimond FLUVIANO, et se continuant jusqu'à nos jours sans interruption. Nous énumérerons seulement les personnages les plus remarquables qu'elle a produits à diverses époques.

Outre Raimond-Bernard et Raimond, dont nous avons constaté plus haut l'existence en 1099, nous trouvons d'abord, pour la branche de Dauphiné, Rainaud de RIVIÈRE, en 1337, II^e du nom, seigneur de la Charce, de Montmaurin, d'Ancezune en partie et autres lieux, qui était capitaine de la chatellenie de Serres, puis Jacques de RIVIÈRE, commandeur de Sainte-Croix, premier conseiller de Humbert II, dauphin de Viennois, qui signa, le 13 avril 1343, l'acte de cession du Dauphiné au Roi Philippe de Valois et fut nommé ensuite, en 1355, par le dauphin, son exécuteur testamentaire, conjointement avec les évêques d'Orange et de Tunis, le chancelier François de Parme et Amblard de Beaumont.

La filiation se continue depuis ce dernier par quatre degrés jusqu'à Jean de RIVIÈRE, seigneur de Brueix, l'un des hommes de guerre les plus renommés de son temps, auquel le Roi François I^{er} confia le commandement des galères dans les ports de Provence, le 8 mai 1544, puis successivement le gouvernement des Iles de Lépante, le 18 mai 1547, et celui de la citadelle de Toulon en 1548.

Antoine de RIVIÈRE, seigneur de Laval Sainte-Marie, capitaine d'une bande de 500 hommes de pied pour le Roi François I^{er}, rendit des services éminents à ce prince, dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir, et particulièrement lorsqu'il fut chargé de défendre la ville d'Arles contre l'Empereur Charles-Quint.

François de RIVIÈRE, fils de celui-ci, seigneur de Rémusat, servit sous cinq Rois, dont il sut se concilier l'estime et l'affection. Il fut gentilhomme de la chambre de François II, gouverneur de Doullens pour le Roi Charles IX, et reçut du Roi Henri III le collier de son ordre en 1574.

Laurent de RIVIÈRE, frère de François ci-dessus, fut chevalier du même ordre et gouverneur du Pont-Saint-Esprit, qu'il défendit avec beaucoup de valeur contre les calvinistes.

Claude de RIVIÈRE, II^e du nom, l'aîné de François et de Laurent, seigneur de Laval Sainte-Marie, de Brueix, de Vaudrome, etc., chevalier de l'ordre du Roi, étant doué d'une capacité précoce pour les affaires, fut envoyé en ambassade par le Roi Henri II, auprès du Grand Seigneur pour l'engager à prolonger la trêve que la France avait conclue avec la Porte. L'heu-

reuse issue de cette négociation difficile lui gagna la faveur de Catherine de Médicis et du Roi Henri III, qui lui confia en 1576 la mission d'aller apaiser les troubles survenus en Provence.

Gaspard de RIVIÈRE, petit-fils de Claude ci-dessus, seigneur et baron de Laval Sainte-Marie, surnommé le *brave capitaine*, fut honoré par Louis XIII de la charge de mestre de camp général de l'infanterie entretenue en Dauphiné. Lors des irruptions fréquentes des calvinistes, son château de Sainte-Marie servait d'asile aux ecclésiastiques persécutés. Le baron de Sainte-Marie avait fait mettre sur ses drapeaux un ciboire et un sceptre posés et réunis en sautoir derrière une épée avec cette devise : *pro utroque*. Il est mort en 1654, à l'âge d'environ 65 ans.

Au commencement du XVIII^e siècle la maison de RIVIÈRE avait pour chef, au XVI^e degré de sa filiation, dans les ouvrages que nous avons cités plus haut :

XVI. Alexis de RIVIÈRE, chevalier, né en 1714, qui prit du service en Espagne, après que son père eut aliéné la terre de Laval Sainte-Marie, principal domaine de la famille. Il épousa, par contrat du 29 septembre 1738, Paula CÉLIS DE QUIROGA, fille du noble capitaine Don Juan Célis de Quiroga, de la ville de la Très-Sainte-Trinité et port de Buénos-Ayres, domination espagnole dans l'Amérique méridionale, province de la Plata. Peu de temps après, Alexis de RIVIÈRE revint en France et fut nommé, en 1742, conseiller du Roi, président des traites foraines du Dauphiné.

Il a laissé le fils qui suit :

XVII. Pierre-Charles de RIVIÈRE DE LA MURE, chevalier, né au château de Brison en 1742, officier de cavalerie, puis conseiller du Roi, garde des sceaux de la province du Dauphiné, décédé le 24 juillet 1804, avait épousé, le 9 août 1773, Marie-Catherine-Scholastique de VINCENTY DE MONTSEVENY, fille de noble seigneur Gabriel de Vincenty de Montseveny, et de Catherine de Justé de Sardige. De ce mariage sont issus six enfants savoir :

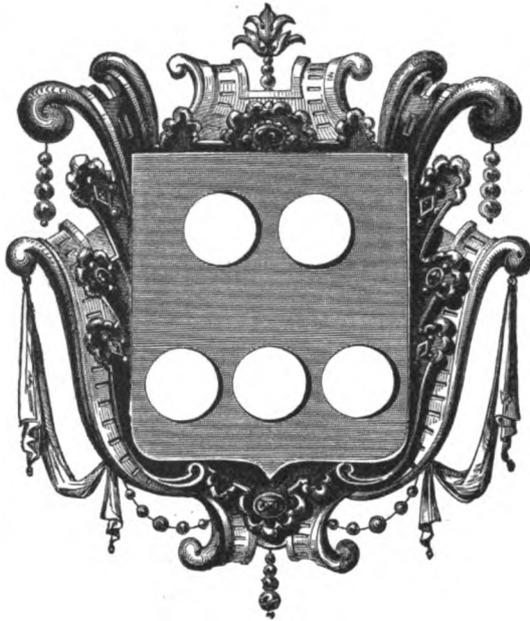
- 1^o Pierre-François-Régis de RIVIÈRE DE LA MURE, officier de cavalerie à l'armée française, tué dans la campagne de Russie, en 1812 ;
- 2^o Pierre-François-Frédéric, qui suit ;
- 3^o Gabriel-Maurice de RIVIÈRE DE LA MURE, officier d'infanterie, mort dans la campagne de Russie ;
- 4^o Marie-Antoinette-Pauline de RIVIÈRE DE LA MURE, mariée à M. Joseph-Jacques MONTEIL ;
- 5^o Marie-Charlotte de RIVIÈRE DE LA MURE, mariée à Charles de MOLENBEC, colonel du 4^{er} régiment étranger, chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de plusieurs autres ordres ;
- 6^o Marie-Henriette de RIVIÈRE DE LA MURE, mariée à Stanislas de FAUQUE DE CENTENIER, chef d'escadron en retraite.

XVIII. Pierre-François-Frédéric de RIVIÈRE DE LA MURE, né le 12 mars 1780, nommé en 1813, par brevet de l'Empereur, capitaine de la première compagnie de chasseurs de la garde nationale mobile de la Drôme, ancien membre du conseil d'arrondissement de Montélimart, ex-commandant des gardes nationales de ce canton, et de celui de Pierrelatte, fonctions qu'il a exercées depuis la Restauration jusqu'en juillet 1830, a épousé, le 13 mai 1824, Victoire-Julie-Azélie de MIRABEL, fille de noble Toussaint de Mirabel, ancien officier de cavalerie, et de noble dame de Neyrieux de Domarin. De ce mariage sont issus trois enfants :

- 1^o Pierre-Charles-Joseph de RIVIÈRE DE LA MURE, né le 7 mars 1825, élève à l'École militaire de Saint-Cyr ;
- 2^o Pierre-Louis-Guillaume-Jules de RIVIÈRE DE LA MURE, né le 45 mars 1827, élève de la marine ;
- 3^o Pierre-Henri-Jean-Baptiste-Edmond de RIVIÈRE DE LA MURE, né le 27 septembre 1829.

ROMAND

DAUPHINÉ.



ARMES : D'azur, à cinq besants d'or posés 2 et 3, l'écu surmonté d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.



DEPUIS l'époque où la famille de ROMAND, que l'on dit originaire d'Italie, est venue s'établir dans la province de Dauphiné, c'est-à-dire vers la fin du XVI^e siècle, tous ses membres n'ont cessé de jouir des privilèges et prérogatives attribués à la noblesse de race et d'ancienne extraction, et d'occuper des postes élevés dans les armes et dans la magistrature.

Au nombre des personnages distingués qu'elle a produits, on remarque des conseillers du Roi d'un grand mérite; un premier consul de la ville de Grenoble, plus tard syndic de la noblesse de la communauté de Saint-Ferjus; un lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, qui devint maréchal des camps et armées du Roi, et fut commandeur de la Légion-d'Honneur; un payeur général de l'armée des côtes de l'Océan, et, de nos jours, un inspecteur général des finances, chevalier de la Légion-d'Honneur.

La famille ROMAND a constamment fait partie des assemblées de la noblesse de Dauphiné; plusieurs de ses membres ont figuré sur les rôles des appels nominaux faits les 5 sep-

tembre 1743, 29 août 1762 et 13 août 1772, et l'un d'eux fit partie de l'assemblée des États Généraux, en 1789.

Lors de la recherche des usurpateurs de noblesse, ordonnée par le Roi Louis XIV, en 1684, la famille de ROMAND a été déclarée *noble* conjointement avec plusieurs autres du bailliage de Grenoble et exemptée de plus amples preuves et justifications.

Ses armoiries, telles qu'elles sont figurées en tête de la présente notice, ont été reconnues et confirmées d'abord par un certificat du juge d'armes de France délivré le 28 avril 1785, puis, supplétivement, par les lettres-patentes données, le 2 mai 1818, par S. M. le Roi Louis XVIII.

La plupart des titres originaux qui auraient pu servir à établir la généalogie et une filiation complète de la maison de ROMAND ont été lacérés et détruits à l'époque de la révolution, et il ne reste pour y suppléer, très-imparfaitement d'ailleurs, que ce que l'on trouve relaté dans un arrêt de la cour des comptes de Paris, du 18 mars 1785, lequel est conservé aux Archives du royaume, section domaniale, n° 1244.

Le premier auteur de la famille que cet arrêt mentionne est :

I. Claude ROMAND, écuyer, né vers 1575, qui vint se fixer à Grenoble, en 1600, y épousa damoiselle Antoinette BORNE et mourut en 1630. De ce mariage sont issus six enfants, savoir :

- 1° Jeanne ROMAND, mariée à Guillaume BLANC, notaire royal;
- 2° et 3° Françoise et Marie ROMAND;
- 4° Catherine ROMAND, femme de Thomas PUISSANT, conseiller du Roi, secrétaire en chef du parlement de Grenoble;
- 5° Pierre, qui suit;
- 6° Georges ROMAND, mariée à N... du VERNAY DE LA VARENNE.

II. Pierre ROMAND, écuyer, se maria le 10 septembre 1656, avec damoiselle Anne JOLY, et décéda le 14 septembre 1681, laissant de cette union, outre Claude et Pierre ROMAND, écuyers, et deux autres enfants, le fils rapporté ci-après :

III. Laurent ROMAND, écuyer, né le 2 novembre 1666, mort le 31 mars 1745, fut conseiller du Roi et secrétaire en chef du parlement de Grenoble. De l'alliance qu'il contracta, le 6 juillet 1704, avec demoiselle Élisabeth BEGOND DE LA BASSIE, il eut seize enfants, entre autres :

IV. Balthazard ROMAND, écuyer, avocat consistorial au parlement de Grenoble, remplit les fonctions importantes de premier consul de la ville de Grenoble pendant douze années, et fut nommé syndic de la noblesse de la communauté de Saint-Ferjus. Il épousa, le 7 février 1739, demoiselle Thérèse BOYER, dont il eut six enfants, savoir :

- 1° François, qui suit;
- 2° Thérèse ROMAND, mariée à N. de MONTUCLA, écuyer, premier commis des bâtiments du Roi, membre de l'Académie des Sciences, censeur royal;
- 3° Catherine ROMAND, femme de N... du Bois, directeur des fermes du Roi, administrateur des douanes sous l'Empire;
- 4° Balthazar ROMAND, lieutenant-colonel d'artillerie, puis maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion-d'Honneur, mort en 1844, sans alliance;
- 5° Delille ROMAND, major d'artillerie, épousa, à la Martinique, une nièce du marquis de Bouillé, et mourut fort jeune, après avoir reçu la croix de Saint-Louis et de brillantes distinctions;
- 6° Laurent ROMAND, garde du corps, colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

V. François ROMAND, écuyer, servit quelque temps comme cadet; mais ayant été blessé à l'expédition de Cayenne, il entra dans l'administration des finances, et mourut payeur général de l'armée des côtes de l'Océan. Il avait épousé, en 1774, demoiselle Anne-Julie AUGER DE LA VOYE, fille de M. Auger de la Voye, contrôleur général des cheveau-légers de la maison du Roi, et de Julie Cancel. Des neuf enfants issus de cette union deux seulement survécurent :

- 1° Balthazar-Emmanuel-Étienne, qui suit :
- 2° Anne-Julie ROMAND.

VI. Balthazard-Emmanuel-Étienne ROMAND, écuyer, né le 20 juin 1775, fut nommé contrôleur général des fermes, surnuméraire, puis inspecteur général des finances, et enfin payeur général de la 22^e division militaire, devenue depuis la 4^e. Le 29 octobre 1828, il a été créé chevalier de la Légion-d'Honneur; il s'était marié, en 1800, avec demoiselle Thérèse-Madeleine-Mélanie WEY, dont il a eu :

- 1° Marie-Françoise-Clémence ROMAND, née le 6 février 1802, mariée, le 6 mai 1846, au baron Claude-René BACOT, autorisé, par ordonnance royale du 4 juillet 1824, à prendre héréditairement les noms de BACOT DE ROMAND; (Voir la notice sur la famille BACOT, page 49 de ce volume.)
- 2° Jean-Baptiste-Jules ROMAND, né le 4 septembre 1806, décédé le 12 janvier 1824.

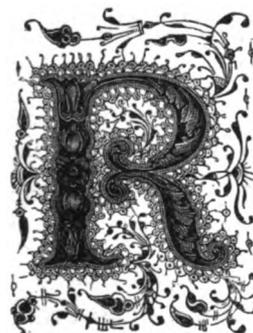
DE ROUCY

SOISSONNAIS, CHAMPAGNE ET PICARDIE

COMTES DE ROUCY, DE BRAINE ET DE SISSONNE, MARQUIS DE SAINTE-PREUVE,
BARONS DE TERMES, SEIGNEURS DE RAMERU, DE LA SUZE AU MAINE, DE THOSNY,
DE MANRE, DE VILLETTE, DE CHASTAY, D'ASPREMONT-SUR-AISNE, DE SAINTE-
PREUVE, D'ORIGNY, DE GRANDCHAMP, DE MONCEAU ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'or, au lion d'azur. — COURONNE : De Comte. — SUPPORTS : Deux anges au naturel, ailés d'or, et vêtus d'une robe du même semée de lions d'azur.



ROUCY est une ville du Laonnais, située sur la rive gauche de l'Aisne, à quatre lieues nord-ouest de Reims, qui avait le titre *de comté* dès l'an 948, époque de sa fondation, et qui a donné son nom à l'une des plus illustres maisons de la noblesse de France.

Des actes d'hommage et de dénombrement attestent que le *comté* de Roucy relevait directement de la couronne. Lorsque le duc de Bourgogne, Eudes I^{er}, eut été reconnu comte de Champagne par le Roi Hugues-Capet, les comtes de ROUCY furent soumis à sa vassalité et le comté de Roucy fut, conjointement avec Joigny, Réthel, Porcéan, Grandpré, Bar-sur-Seine et Braine, l'une des pairies du comté de Champagne.

Mais après le mariage de Jeanne, héritière de la Navarre et de la Champagne, avec le Roi Philippe-le-Bel, en 1289, le comté de Roucy redevint fief de la couronne; c'est donc à tort que plusieurs auteurs ont dit qu'il relevait de la châtellenie de Chastillon. Des actes des années 1126, 1212 et 1231 corroborés par le témoignage de graves historiens, démontrent la fausseté de cette assertion.

En effet, on voit, dans Du Chesne, *Histoire de Chastillon*, qu'en l'année 1289, le Roi Philippe-le-Bel échangea la terre de Chastillon, qui lui avait été apportée en dot, contre celle de Crécy, en Brie, et qu'il retint la mouvance de Roucy par une clause expresse : *retento similiter feudo comitis Rociaci*.

En 1303, le même prince reprit Chastillon et donna en échange Château-Porcien, Gandelus et Rosy-en-Tierrache. C'est depuis cette époque, que presque toujours ce fut à Chastillon, appartenant au Roi, comme le lieu le plus proche et le plus commode, que les comtes de Roucy servirent leur hommage comme vassaux de la couronne.

Ainsi, il est notoire que, depuis l'année 1289 jusqu'à l'époque de l'abolition de la féodalité, le comté de Roucy a toujours relevé directement des Rois de France.

Ce fief était d'une telle importance, que les différentes maisons auxquelles il échut par mariage quittèrent leurs noms et armes pour porter les nom et armes des anciens comtes de Roucy.

C'est ainsi qu'on verra les maisons de Montdidier, de Pierrepont, de Sarbruck, de Roye et de la Rochefoucauld, posséder successivement ce comté et quitter leurs noms patronymiques pour prendre celui de Roucy.

Outre la ville de Roucy, les immenses domaines de cette antique maison comprenaient un grand nombre de fiefs et seigneuries considérables, dont plusieurs sont aujourd'hui des cantons d'arrondissement fort importants. Parmi ces seigneuries et fiefs, nous citerons ceux de Rameru, de Braine, de la Suze au Maine, de Rochefort en Iveline, de Thosny, du Bois, de Manre, de Termes, de Chevières, de Villette, de Chalendry, des Ayvelles, d'Esclaires, de Chastay, d'Aspremont-sur-Aisne, de Sissonne, de Sainte-Preuve, d'Origny, de Grandchamp, de Monceau.

Énumérer les alliances de la maison de Roucy, c'est nommer les principales et les plus grandes familles de la noblesse du royaume; elle en a même contracté plusieurs avec des maisons souveraines et princières, telles que les Rois d'Aragon, les d'Orléans, les ducs de Bourbon-Condé et de Bourbon-Vendôme, les ducs de la Pouille, les de la Marck, ducs de Bouillon. Ses autres alliances sont avec les comtes de Hainaut, de Corbeil, de Chiny, de Rethel, de Namur, de Dreux, de Sancerre, de Sarbruck, et les maisons de Rochefort, de Montagu, de Chastillon, de Coucy, de Dampmartin, de Beaumez, de Montmorency, d'Enghien, de Roye, de Sully, de Jouvenel des Ursins, d'Haraucourt, d'Aspremont, de Joyeuse, de Conflans, d'Ambly, de Pouilly, de Saluces, d'Albret, de Melun, de Châteauvillain, de Barbançon, de Luxembourg, d'Amboise, de Lamet, de Mailly, etc.

Si l'on voulait mentionner tous les personnages illustres que cette puissante maison a produits dans ses diverses branches, il faudrait aussi nommer presque tous ses membres, car la plupart ont occupé les positions les plus élevées dans les armes, la diplomatie, la magistrature et la prélature; leurs noms se trouvent mêlés à tous nos grands événements

politiques ; plusieurs même furent assez puissants pour tenir tête à leurs souverains et leur disputer une partie de leurs droits régaliens sur des possessions limitrophes des leurs.

Comme notre intention n'est pas de donner ici la généalogie complète de la maison de Roucy, mais seulement de faire connaître les principaux personnages qu'elle a produits dans chacune de ses treize branches, et qui ont à jamais glorifié le nom de Roucy, cette notice devra être fort succincte. Nous devons toutefois dire quelques mots de l'origine des premiers comtes de Roucy, et nous nous aiderons pour cela des *Chroniques de Flodoard*, de l'*Histoire* de l'abbé de Longuerue et du *Dictionnaire* de la Martinière. Le plus ancien des membres de cette illustre race qui ait laissé des traces dans les annales de la Picardie, et par lequel on doit commencer la filiation de la maison de Roucy, est :

Renaud de VERMANDOIS, comte de Reims et de Roucy, qui fit bâtir la forteresse de Roucy l'an 948, et y soutint le siège mis par Hugues-le-Grand. Le comte Renaud était fils d'Herbert II, comte de Vermandois, et descendait par conséquent en ligne directe de l'Empereur Charlemagne. Il est mort en 973, après s'être marié avec ALBRADE, fille de Louis IV, Roi de France, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres :

GISLEBERT, comte de Reims et de Roucy, marié à N... de POITIERS, dont deux filles mariées, l'une au sire de Roye et de Coucy, l'autre au comte de Rethel, et un fils nommé EBLES, comte de Reims et de Roucy, qui ne laissa de sa femme Béatrix de HAINAUT, que deux filles : l'aînée, nommée ALIX, comtesse de Roucy, porta les biens de sa maison dans celle de son époux HILDUIN, IV^e du nom, comte de Montdidier, d'Arcies et de Rameru. C'est cet Hilduin qui a formé la première branche de la maison de Roucy, connue sous le nom de ROUCY-RAMERU, de laquelle sont venues toutes les autres, comme on va le voir par ce qui suit ;

PREMIÈRE BRANCHE.

COMTES DE ROUCY-RAMERU.

La postérité d'HILDUIN, IV^e du nom, dont nous venons de parler, s'est alliée aux maisons les plus illustres de l'Europe ; son fils HILDUIN eut plusieurs enfants, entre autres Félicie de Roucy, femme de Sanche-Ramire, Roi d'Aragon ; EBLES, comte de Roucy et de Rameru, suivant un traité fait avec les papes Alexandre II et Grégoire VII, à l'effet d'expier plusieurs fautes qu'il avait commises, conduisit à ses frais une grande armée en Espagne contre les Sarrasins. Suger, qui rapporte ce fait, ajoute « que jusqu'à ce temps il n'y avait eu que les « Rois seuls qui eussent entrepris une semblable expédition. » Hugues, surnommé Cholet (*Cauliculus*), frère du précédent, eut plusieurs enfants, entre autres : Hugues de Roucy, auteur de la branche des seigneurs du Bois et de MANRE, qui sera rapportée la sixième, et GUISCARD, comte de Roucy, père d'EUSTACHIE, héritière du comté de Roucy, qu'elle apporta en dot à son mari Robert de PIERREPONT.

DEUXIÈME BRANCHE.

COMTES DE ROUCY-PIERREPONT.

Robert, fils de Hugues, sire de Pierrepont, et de Clémence-Agathe de Rethel, dont la sœur avait épousé Roger, Roi de Sicile, devint comte de Roucy par son mariage avec Eus-

TACHIE, fille de Guiscard. Jean, V^e du nom, comte de Roucy, de Braine et de Rochefort en Iveline, qui forme le V^e degré de la filiation de cette branche, fit prisonnier le comte de Flandre, en 1320, et fut tué à la bataille de Crécy, en 1346.

Son fils Robert, II^e du nom, comte de Roucy, a été grand maître des eaux et forêts de France. Dans les guerres contre les Anglais, il fut fait prisonnier trois fois : la première à la bataille de Poitiers, en 1356, et les deux autres en 1358. Ce fut pendant cette année-là que les Anglais, réunis aux Navarrais, ayant surpris par trahison le château de Roucy, firent prisonniers le comte, la comtesse de Roucy et leur fille, auxquels il en coûta douze cents florins d'or au mouton pour leur rançon.

La même année, les Anglais étant venus assiéger la ville de Sissonne, qui appartenait au comte de Roucy, celui-ci fut blessé et fait de nouveau prisonnier; mais l'année suivante les villes de Roucy et de Sissonne furent reprises sur les ennemis. Ce même Robert fut chargé de conduire Isabeau de France à Galéas, duc de Milan, son mari, en 1362, et mourut l'année suivante du chagrin que lui causa le rapt de sa fille unique et son héritière Isabelle, par Louis de Namur, qui l'épousa. Celle-ci vendit le comté de Roucy, l'an 1383, à Louis d'Anjou, Roi de Sicile, moyennant quarante mille francs d'or; mais le contrat n'eut pas son effet. Néanmoins Simon de Roucy, comte de Braine, frère puîné de Robert, fut obligé d'obtenir un arrêt du parlement, en 1390, pour pouvoir rentrer légalement en la possession du comté de Roucy.

La dernière héritière de cette ligne cadette, Jeanne de Roucy, porta le comté de Roucy dans la maison de Sarbruck, qui descend, comme l'on sait, des premiers ducs de Lorraine par la maison de Montbéliard.

TROISIÈME BRANCHE.

COMTES DE ROUCY-SABBRUCK.

ROBERT, fils et unique héritier d'Amé de Sarbruck, damoiseau de Commercy, prince souverain d'Euville, devint comte de Roucy par son mariage avec Jeanne, fille unique de Jean VI, en 1435. Il soutint une guerre contre le Roi Charles VII, qui envoya contre lui le connétable de Richemont et Évrard de la Marck; mais trop faible pour tenir tête à un adversaire aussi puissant, il se rendit, en 1442, et fournit au Roi hommage et dénombrement du comté de Roucy.

Son fils Jean, comte de Roucy, marié à Catherine d'ORLÉANS, fille de Jean, comte de Dunois, est mort en 1497, ne laissant qu'un fils naturel nommé Louis, bâtard de Roucy, seigneur de Sissonne, auteur de la branche des seigneurs de ce nom, qui sera rapportée la neuvième.

Amé, II^e du nom, dernier comte de Roucy de cette branche, fut gouverneur de l'Isle-de-France; il épousa Renée de LA MARCK, et mourut de la pierre, en 1525, laissant une succession considérable qui fut partagée entre ses trois sœurs. L'une d'elles, Catherine, qui avait épousé Antoine de ROYE, eut en partage Roucy, Pierrepont, le vidamé de Laonnais, etc. Cette alliance donna lieu à la branche des comtes de ROUCY-ROYE.

QUATRIÈME BRANCHE.

COMTES DE ROUCY-ROYE.

Antoine de ROYE, comte de Roucy, laissa de Catherine de Roucy, son épouse, un fils nommé Charles, marié à Magdeleine de MAILLY. Il est mort en 1552, laissant deux filles : 1° Éléonore de ROYE, mariée, en 1551, à Louis de BOURBON, prince de Condé, et morte en 1564 ; 2° Charlotte, qui porta le comté de Roucy à François, III^e du nom, comte de la ROCHEFOUCAULD, son mari.

CINQUIÈME BRANCHE.

COMTES DE ROUCY-LA-ROCHEFOUCAULD.

Par suite de cette alliance, le comté de Roucy entra dans une branche de la maison de la Rochefoucauld, qui, à partir de cette époque, fut connue sous les noms de la ROCHEFOUCAULD DE ROYE et de ROYE DE LA ROCHEFOUCAULD. C'est de cette branche que sont issus les ducs d'Estissac et de d'Anville.

Le comté de Roucy est encore sorti de cette illustre maison pour entrer dans celle de Béthune-Charost, par suite de l'alliance de Marguerite-Élisabeth de la ROCHEFOUCAULD, comtesse de Roucy, avec François-Joseph de BÉTHUNE-CHAROST, duc d'Anceis, en 1737.

SIXIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS DU BOIS ET DE ROUCY.

Hugues de Roucy, seigneur de Thosny et du Bois, en 1141, quatrième fils de Hugues, surnommé *Cholet*, comte de Roucy, appartenant à la branche des comtes de ROUCY-RAMERU, est l'auteur de cette branche, qui s'est alliée aux familles les plus considérables du nord de la France, et qui a produit une foule de personnages remarquables. Nous citerons particulièrement : Nicolas de Roucy, guidon de la compagnie du duc de Bouillon, en 1544 ; Jacques de Roucy, baron de Termes, mestre de camp d'infanterie ; Josias de Roucy, seigneur de Manre, capitaine au régiment de Chastel infanterie ; Salomon de Roucy, seigneur de Vieux et de Vrisy, qui fut gouverneur du fort de l'Aiguillon ; et enfin Jacques-Henri-Salomon-Joseph, comte de Roucy, seigneur de Manre, qui fut reçu page de la grande écurie du Roi en 1761. Il était colonel au régiment de la Reine cavalerie, lorsqu'il épousa, en 1784, la fille du marquis de SCÉPAUX, de laquelle on croit qu'il a laissé des enfants.

Cette branche, ainsi que les deux autres qui vont suivre et qui en sont issues, avait pour armoiries : *De gueules, au chou d'or*, armoiries différentes de celles des anciens comtes de Roucy, portées par toutes les autres branches, mais parlantes du surnom *Cholet* (*Cauliculus*, petit chou), donné à leur auteur commun Hugues de Roucy.

SEPTIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS DE VILLETTE, CHALENDRY, ETC.

Cette branche, issue de la précédente, a été formée par Paul de Roucy, seigneur de Villette, troisième fils de Claude, seigneur de Manre, et d'Edmée des Marins, qui fut capitaine d'infanterie, et se maria, en 1596, avec Guillemette d'AMBLY, fille du gouverneur de Donchery.

Son fils, François de Roucy, seigneur de Villette, fut maréchal des camps et armées du Roi et lieutenant au gouvernement de Montmédy.

Samuel-François de Roucy, seigneur de Chalendry, d'Esclaires et des Ayvelles, petit-fils du précédent, fut lieutenant d'infanterie au régiment d'Artois en 1681 et 1693, puis capitaine au régiment de Limousin. Le représentant de cette branche en 1734, était François-Ernest de Roucy, marié avec Marie de GREICHE, dont il a laissé postérité.

HUITIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS DE CHASTAY.

Charles de Roucy, seigneur de Chastay, et d'Aspremont-sur-Aisne, troisième fils de Nicolas de Roucy, seigneur de Manre, est l'auteur de cette branche qui s'est éteinte à la seconde génération. Charles de Roucy fut mestre de camp d'infanterie et chambellan d'Henry duc de Lorraine. Il a eu pour fils Africain de Roucy, baron de Termes, seigneur d'Aspremont, qui de sa femme Charlotte de BAUDIER a laissé quatre enfants, trois fils tués au service, et une fille religieuse.

NEUVIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS DE SISSONNE.

Cette branche a pour auteur Louis de Roucy, seigneur de Sissonne et de Sainte-Preuve, fils naturel de Jean VII^e du nom, comte de ROUCY-SARBRUCK, vidame de Laon par la donation que lui en fit sa mère Jeanne de ROUCY-PIERREPONT, le 11 mars 1439, à la condition que ledit Jean, son fils aîné, et ses descendants porteraient le nom et les armes de Roucy.

Ce Louis de Roucy, tige de la maison de Roucy en Picardie, fut apanagé de la ville et châtellenie de Sissonne en Laonnais par acte du 2 juin 1490. De sa femme Jeanne de BLECOURT il a eu plusieurs enfants, entre autres :

Henri de Roucy, qui continua la descendance; Joachim de Roucy, auteur de la branche des seigneurs de SAINTE-PREUVE, rapportée ci-après, et Charles de Roucy, évêque de Soissons en 1559, abbé commandataire des abbayes de Val-Roi, de Beaulieu et de Saint-Basle, maître de l'oratoire du Roi Henri II. C'est lui qui fit bâtir le palais épiscopal de Soissons et restaurer la cathédrale de cette ville, ainsi que l'atteste une inscription placée sur la principale porte du chœur. Il est mort en odeur de sainteté, ayant mérité le titre de père des pauvres. (Dormay, *Histoire de Soissons.*)

Henri de Roucy, seigneur de Sissonne et d'Origny, chambellan d'Antoine de Bourbon,

Roi de Navarre en 1539, a laissé cinq enfants, savoir : trois filles, dont une fut abbesse de Saint-Étienne de Reims, et deux fils jumeaux, nés le 7 avril 1548. Ces deux frères se ressemblaient d'une manière si frappante que leurs nourrices furent obligées de leur mettre deux bracelets différents pour les reconnaître. Charles IX, qui leur portait une affection toute particulière, prenait souvent plaisir à les considérer longtemps tous deux ensemble, pour y trouver quelques marques de différence. Pasquier, leur contemporain, a consacré tout un chapitre de ses *Recherches* à cette ressemblance si merveilleuse. L'un d'eux, Nicolas de Roucy, fut d'abord page d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, puis gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Charles IX, en 1573. Son arrière-petit-fils, François-César de Roucy, chevalier, seigneur comte de Sissonne, fut page de la grande écurie du Roi, en 1673, et aide de camp du maréchal de Créquy en 1684. Les dépenses qu'il avait faites au service mirent un tel désordre dans ses affaires, qu'il se vit obligé de vendre, en 1706, la terre de Sissonne qui était en la possession de sa famille depuis plus de cinq siècles. N'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Élisabeth Godefroy, en lui s'éteignit la branche des seigneurs de Sissonne.

DIXIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS DE SAINTE-PREUVE.

Joachim de Roucy, seigneur de Sainte-Preuve, Origny et Grandchamp, quatrième fils de Louis de Roucy, seigneur de Sissonne, et de Jeanne de Blécourt, est l'auteur de cette branche. Joachim de Roucy fut chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et gouverneur de Soissons. Sa mort, arrivée en combattant, l'an 1576, couronna une vie dévouée tout entière à servir sa patrie. Son cœur fut inhumé auprès du corps de son frère l'évêque de Soissons, et l'épithaphe placée sur ce tombeau nous a été conservée par un document imprimé en l'année 1774 dans lequel il est dit que « Joachim de Roucy était quatrième fils de Louis de Roucy, 1^{er} du nom, seigneur de Sissonne (tige de la branche de ROUCY-SISSONNE en Picardie, issue des comtes de ROUCY-SARBRUCK), et de Jeanne de Blécourt, de laquelle il eut huit enfants qui ont formé trois branches principales, celle de ROUCY-SISSONNE l'aînée; celle de ROUCY SAINTE-PREUVE, la cadette; et celle de ROUCY-D'ORIGNY. Cette dernière subsistait en 1774 dans la personne de Claude-Joseph de Roucy, seigneur d'Origny, et de Pierre-Léonard de Roucy (de la branche de Grandchamp rapportée ci-après), cousins issus de germains, qui descendent de Louis 1^{er} en ligne directe masculine. »

Cette branche qui s'est alliée aux maisons de Grandchamp, de Chantelou, de Monsures, de Lannoy, de Mailly et de Ploëuc, a fini en la personne de Charles-Emmanuel de Roucy, titré comme son père, marquis de Sainte-Preuve, seigneur d'Origny en partie, qui mourut en 1722, sans laisser d'enfants de son mariage avec N. de Ploëuc.

ONZIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS D'ORIGNY.

Nous allons entrer dans de plus grands détails au sujet de cette branche et des deux autres qui suivent et qui en sont issues, cette notice leur étant plus particulièrement con-

sacrée. Cette branche a pour auteur Nicolas de Roucy rapporté ci-après, et qui forme le XXII^e degré de la filiation.

VINGT-DEUXIÈME DEGRÉ.

XXII. Nicolas de Roucy, seigneur en partie d'Origny, Monceau et Grandchamp, appelé le chevalier d'Origny, troisième fils de Valentin de Roucy, seigneur de Sainte-Preuve, et de Suzanne de Lannoy, fut enseigne, puis lieutenant au régiment d'Uxel, infanterie, et tué en 1652. Il avait épousé, le 4 juin 1648, damoiselle Nicole de RUMIGNY, de laquelle il eut le fils unique qui suit :

VINGT-TROISIÈME DEGRÉ.

XXIII. Nicolas II de Roucy, seigneur en partie d'Origny, Monceau et Grandchamp, suivit pendant longtemps, mais sans succès, un procès commencé par son père, contre Louis de Roucy, seigneur de Sissonne, pour ses droits sur plusieurs terres et le mobilier qui avaient appartenu à ses ayeux. Il est mort en 1681, ne laissant à ses cinq enfants (suivant un compte de tutelle du 4 juin 1690 et un acte de partage du 7 avril 1701) que le reste d'une fortune délabrée. Il avait épousé, le 20 novembre 1672, damoiselle Jeanne de PARISOT, dont il eut cinq enfants, entre autres :

- 1^o Toussaint, dont l'article suit;
- 2^o Pierre de Roucy, seigneur de Grandchamp, auteur de la branche des seigneurs de ce nom, rapportée ci-après;
- 3^o Thomas de Roucy, seigneur de Monceau, mentionné après son frère.

VINGT-QUATRIÈME DEGRÉ.

XXIV. Toussaint de Roucy, seigneur en partie d'Origny et de la Grenarie, enseigne, puis lieutenant d'infanterie au régiment de Toulouse en 1695 et 1697, partagea avec ses frères et sœurs les débris de la succession de leur père le 7 avril 1701 et fit un accord avec eux le 15 avril 1705, touchant les héritages qu'ils avaient en commun, et sur le paiement des dettes de la succession.

De son mariage contracté, le 3 novembre 1698, avec damoiselle Marie-Françoise de SONS, il a laissé huit enfants, entre autres :

- 1^o Nicolas, rapporté ci-après;
- 2^o Joachim de Roucy, dit le chevalier de Roucy, lieutenant de grenadiers au régiment de Richelieu, tué en 1734;
- 3^o Amé de Roucy, lieutenant de cavalerie au régiment de Montrevel;
- 4^o Valentine de Roucy, mariée à Jacques d'Oisy, seigneur de Lierre.

VINGT-CINQUIÈME DEGRÉ.

XXV. Nicolas III de Roucy, seigneur d'Origny et de la Grenarie, garde du corps en 1723, mort en 1728, se maria en 1724 avec Élisabeth de BOVE, qui le rendit père de deux fils, nommés : Henri-Joseph de Roucy et Pierre-Paul de Roucy, tués tous deux au service, l'un à la bataille de Fontenoy, l'autre à celle de Hastembeck.

DOUZIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS DE GRANDCHAMP.

VINGT-QUATRIÈME DEGRÉ.

XXIV. Pierre de Roucy, seigneur de Grandchamp en partie, cheveu-léger de Bourgogne en 1696; épousa, le 17 octobre 1698, damoiselle Suzanne CORIN, fille d'Isaac Cotin d'Isle dont il eut deux fils :

1° Pierre, qui suit;

2° Charles-Amé de Roucy, lieutenant, puis capitaine d'infanterie au régiment du comte Danoy.

VINGT-CINQUIÈME DEGRÉ.

XXV. Pierre de Roucy, II^e du nom, seigneur en partie de Grandchamp et d'Isle, lieutenant de dragons au régiment de Rochepierre, fut forcé de vendre la majeure partie de ses biens, le 4 septembre 1727, et fut depuis receveur des aides et finances.

De son alliance, contractée le 24 septembre 1786, avec demoiselle Marie-Madeleine RIVIÈRE, fille de Guillaume, seigneur du Fresny, il a eu six enfants, cinq filles et le fils qui suit :

VINGT-SIXIÈME DEGRÉ.

XXVI. Pierre-Léonard de Roucy, fut inspecteur général des finances de la province du Limousin. Il épousa, en 1774, demoiselle Françoise-Marguerite MIDY, fille de Léonard Midy, seigneur de Gigoudas et de Bozilliers, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection de Bourgneuf, et de Marie Saury du Villars. De ce mariage sont issus deux enfants :

1° Pierre-Hugues-François-de-Paule de Roucy, né en leur pavillon de Vésigneux, près Soissons, le 4^{er} juin 1780;

2° Adélaïde-Marie-Françoise-de-Paule de Roucy, née le 15 avril 1775.

TREIZIÈME BRANCHE.

SEIGNEURS DE MONCEAU.

VINGT-QUATRIÈME DEGRÉ.

XXIV. Thomas de Roucy, seigneur de Monceau, 3^e fils de Nicolas de Roucy, seigneur en partie d'Origny, et de Jeanne de Parisot, rendit aveu en 1705, pour le fief de Monceau, à Charles-Emmanuel de Roucy, seigneur direct, son oncle à la mode de Bretagne, avec lequel il eut un procès. Il s'est marié, par contrat du 2 décembre 1699, avec damoiselle

Anne BOSQUET, fille de Nicolas, seigneur de Saint-Martin, officier de la vénerie du Roi, et a laissé d'elle sept enfants, entre autres :

- 1° Joseph de Roucy, mort lieutenant d'infanterie au régiment de La Fère ;
- 2° Nicolas de Roucy, seigneur du Monceau, qui a continué la descendance ;
- 3° Thomas de Roucy servit dans la gendarmerie avec son cousin Frédéric, puis épousa Anne du RHIN, dont il n'eut pas d'enfants.

VINGT-CINQUIÈME DEGRÉ.

XXV. Nicolas de Roucy, seigneur de Monceau, fut directeur des domaines du Roi, et épousa, par contrat du 10 octobre 1740, demoiselle Marie-Agnès GUILLAUMET DU CHAMP, de laquelle il a eu quatre enfants :

- 1° François de Roucy, religieux de l'ordre des Prémontrés ;
- 2° Jean-Nicolas de Roucy, volontaire dans Royal-Roussillon cavalerie, puis lieutenant d'infanterie, épousa, en 1769, avec dispense, Marie-Thérèse L'HEUREUX DE SÉAUX, sa cousine, mère d'Ambroise, mort jeune ;
- 3° Claude-Joseph, qui a continué la descendance ;
- 4° Marie-Agnès de Roucy, morte jeune.

VINGT-SIXIÈME DEGRÉ.

XXVI. Claude-Joseph de Roucy, seigneur en partie d'Origny, de Monceau, et des fiefs des Tournelles et du Bois-le-Comte, près Noyon, avocat au parlement, se maria, en 1777, avec demoiselle Jeanne-Louise-Constance SANSON, fille de Daniel, seigneur de Loisel, et d'Anne-Élisabeth d'Orival.

De ce mariage sont issus sept enfants, savoir :

- 1° Charles-Marie de Roucy, né le 40 décembre 1784, mort laissant deux filles ;
- 2° Céleste-Marie, qui suit ;
- 3° Pierre-Frédéric de Roucy, } jumeaux, nés à Noyon le 7 janvier 1785 ;
- 4° Paul-Léopold de Roucy, }
- 5° Élisabeth-Euphrosine-Constance de Roucy, née le 31 mai 1778 ;
- 6° Anne-Sophie de Roucy, née le 28 décembre 1779 ;
- 7° Marie-Joséphine de Roucy, née le 46 février 1789.

VINGT-SEPTIÈME DEGRÉ.

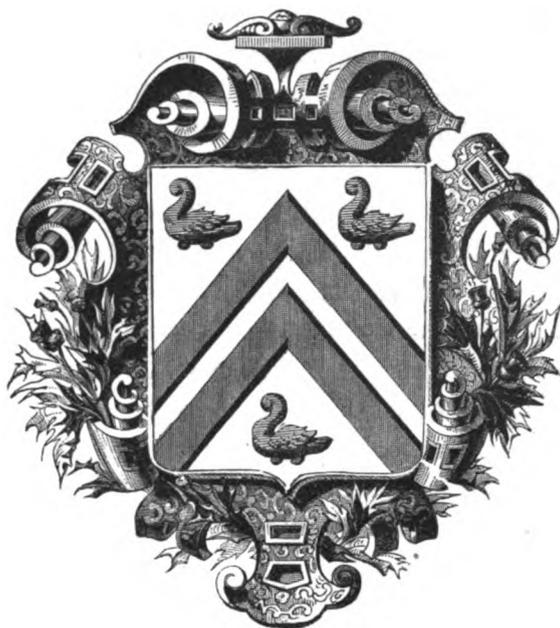
XXVII. Céleste-Marie de Roucy, né le 12 octobre 1783, a épousé, en avril 1813, demoiselle Élise PETIT DE DOUILLY, née le 24 mai 1792. Il est mort le 22 septembre 1846, ayant eu de ce mariage six enfants :

- 1° Albert de Roucy, né le 25 juin 1844, marié, le 8 juin 1840, à demoiselle Marie-Émilie FARON, d'une ancienne famille de la ville de Meaux ;
- 2° Édouard de Roucy, né le 47 décembre 1845, marié, le 40 mai 1842, à demoiselle Léontine RENARD ;
- 3° Paul de Roucy, né le 2 septembre 1847, non marié ;
- 4° Gustave de Roucy, né à Noyon le 23 mars 1822, mort en bas âge ;
- 5° Charles-Gustave de Roucy, né à Noyon le 22 juin 1825 ;
- 6° Adrien de Roucy, né le 44 septembre 1829.

RIONDET DE FALIEUSE

ROUERGUE, LYONNAIS, DAUPHINÉ.

SEIGNEURS DE FALIEUSE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'argent, à deux chevrons de gueules, accompagnés de trois merlettes d'azur. —*
 COURONNE : *de marquis. — SUPPORTS : deux lions.*



La famille de RIONDET, d'une ancienne noblesse de Rouergue, a quitté cette province à la fin du XVI^e siècle, et, après avoir séjourné quelque temps dans le Lyonnais, s'est établie, au XVII^e siècle, à l'Isle-d'Abeau, près de Vienne en Dauphiné, où elle a continué de jouir de toutes les prérogatives attribuées à la noblesse d'extraction.

Plusieurs nobiliaires, et un grand nombre d'ouvrages puisés à des sources officielles, entre autres *l'État des pensions, l'État militaire de la France* et *l'Histoire des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, mentionnent de la manière la plus honorable divers personnages distingués appartenant à cette maison.

L'autorité de ces témoignages est appuyée sur deux documents plus récents, signés les 25 et 29 octobre 1823 par les autorités principales du département de la Vienne, et qui ont été délivrés au chef actuel de la famille, M. Pierre-Benoît RIONDET DE FALIEUSE, ancien payeur de la guerre aux armées des Alpes et d'Italie, ancien receveur particulier de l'arrondisse-

ment de Libourne. Il résulte de cette pièce que la famille de RIONDET s'est constamment alliée à la noblesse, qu'elle a donné à l'Église des chanoines de la cathédrale de Vienne (dignités ecclésiastiques qu'on ne pouvait obtenir, suivant le statut de 1228, qu'après avoir prouvé au moins deux cents ans de noblesse de père et de mère; ces chanoines portaient le titre de *comte*, comme les chanoines-comtes de Lyon (*Dictionnaire historique et généalogique*, par Guy Allard, manuscrit, t. II, p. 230; Bibliothèque du collège héraldique et archéologique de France); qu'elle a produit plusieurs officiers supérieurs, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; qu'enfin ses membres ont toujours vécu noblement et n'ont jamais exercé d'industrie.

Les premiers auteurs de la famille de RIONDET occupaient depuis longtemps un rang distingué parmi les gentilshommes du Rouergue, lorsqu'un de leurs descendants, Jean-François de RIONDET, écuyer, obtint, en 1581, du Roi Henri III, la charge nouvellement créée de conseiller et élu du Roi, sur le fait des aides et tailles en l'élection de Villefranche, sénéchaussée de Rouergue. Ces fonctions, qui étaient alors considérables, lui furent conférées par des lettres-patentes datées de Paris, le 30 septembre 1581 (titre original aux Archives de la famille) et dans lesquelles le Roi s'exprime ainsi : « Henry, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Pologne.... savoir faisons que nous a plein confiant en la personne de notre très-cher et bien amé messire Jean-François RIONDET, et en ses sens, vertu, littérature, prudence et bonne diligence, à icelui, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, avons donné et octroyé l'état et office d'élu et conseiller pour nous sur le fait de nos aides et tailles en l'élection de Villefranche, sénéchaussée de Rouergue..... » On ignore dans quelle famille Jean-François RIONDET prit alliance, mais on sait qu'il eut pour fils Joseph qui suit.

Joseph de RIONDET, écuyer, quitta le Rouergue dans les dernières années du XVI^e siècle, pour venir s'établir à Lyon, où il fut pourvu de l'office de conseiller du Roi Henri IV, contrôleur pour Sa Majesté en la juridiction des foires de Lyon, suivant lettres-patentes données à Paris, le 8 novembre 1609 (Titre original aux Archives de la famille). On lit dans ces lettres que cette charge lui fut conférée « à cause de ses sens, suffisance, loyauté, prudence et expérience au fait de la justice, pour en jouir par lui *sans gages*, aux honneurs, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, droits, fruits, revenus et émoluments audit office appartenants. »

Le fils aîné de Joseph de RIONDET s'étant fixé à l'Île-d'Abeau, près de Vienne en Dauphiné, par suite de son mariage avec l'héritière d'une famille noble de ce pays, y a laissé une postérité qui a possédé la seigneurie de Falieuse, et a produit entre autres hommes distingués :

Pierre-Joseph RIONDET DE FALIEUSE, écuyer, seigneur de Falieuse, né en Dauphiné, à l'Île-d'Abeau, l'an 1671, et qui commença à servir dans le régiment de dragons de Listenoy, en 1690. Nommé cornette en la compagnie de Suzemont au même régiment, par brevet du 1^{er} octobre 1703, et lieutenant en la compagnie de Bauffremont dudit régiment, par brevet du 14 janvier 1705, il obtint le grade d'aide-major au régiment de Bauffremont dragons, pour prendre rang de capitaine. Le brevet royal qui lui confère cet avancement est daté de Marly, le 9 mai 1713 (Ces trois titres originaux, de 1703, 1705 et 1713, sont aux Archives de la famille). Il contient l'expression de la satisfaction du Roi pour les services de

cet officier. Les mêmes témoignages se reproduisent dans la lettre que lui écrivit le Roi Louis XV, le 6 mai 1728 (Titre original aux Archives de la famille), en lui accordant la croix de Saint-Louis.

« Monsieur de Falieuse, dit Sa Majesté, la satisfaction que j'ai des services que vous avez rendus au feu Roy, mon très-honoré seigneur et bisaïeul, de glorieuse mémoire, et ceux que vous continuez de me rendre, m'ont convié à vous associer à l'ordre militaire de Saint-Louis; mais, comme votre éloignement ne vous permet pas de faire le voyage qui serait nécessaire pour être reçu par moi audit ordre, je vous écris cette lettre, pour vous dire que j'ai commis le sieur de Romecourt, lieutenant-colonel du régiment de dragons Bauffremont et chevalier dudit ordre, pour, en mon nom, vous recevoir et admettre à la dignité de chevalier de Saint-Louis.

« Écrit à Versailles, le sixième may 1728.

« Signé : Louis. »

Créé capitaine commandant d'une compagnie audit régiment de Bauffremont, le 18 novembre 1734, M. RIONDET DE FALIEUSE fut fait lieutenant-colonel, par brevet donné au camp devant Ypres, le 23 juin 1744 (Titres originaux aux Archives de la famille). Admis ensuite à la retraite, il est mort à Stenay, en Lorraine, le 22 avril 1746, à l'âge de 75 ans. Il avait épousé demoiselle Barbe SCARF DE THIONVILLE, qui lui survécut.

Messire Joseph RIONDET DE FALIEUSE était, en 1731, un des chanoines de l'église métropolitaine et primatiale de Vienne, dignité qu'on n'obtenait, comme nous l'avons dit, qu'en faisant preuve d'au moins deux cents ans de noblesse. Il fut présent, en cette qualité, à un acte passé, le 8 novembre 1731, devant Thuillier, notaire et secrétaire de l'archevêché de Vienne, et il fut quelques années commissaire-député du chapitre, comme on le voit par un titre du 24 juin 1740 (aux archives de la famille), où il est qualifié révérend et vénérable seigneur.

Joseph RIONDET DE FALIEUSE, écuyer, neveu des deux précédents, né à l'Île-d'Abeau, le 10 août 1727, premier lieutenant au régiment de Dragons-Dauphin, fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 26 mai 1780. (Aux archives de la famille.) Ses longs et brillants services, pour lesquels il est honorablement cité dans l'ouvrage intitulé : *État militaire de la France*, année 1784, lui méritèrent une pension qui lui fut accordée, comme récompense nationale, le 8 mai 1793.

Messire François RIONDET DE FALIEUSE, après avoir été coadjuteur de la cathédrale de Saint-Maurice de Vienne, fut, en 1772, nommé chanoine de la même église.

Le chef actuel de nom et d'armes de cette famille est M. Pierre-Benoît RIONDET DE FALIEUSE, écuyer, lequel, après avoir exercé sous l'Empire les hautes fonctions de payeur des armées des Alpes et d'Italie, entra dans l'administration des finances, et fut nommé, en 1815, receveur particulier des finances de l'arrondissement de Libourne. Ayant accueilli avec joie la restauration de la famille de Bourbon, sous laquelle ses ancêtres avaient si glorieusement servi, il a été décoré, peu après cette époque, de l'ordre royal du Lis, et, plus tard, il a été proposé pour la croix de la Légion-d'Honneur, à la sollicitation de personnages éminents, qui lui ont délivré à cette occasion les attestations les plus flatteuses, entre autres M. le baron Berthezène, lieutenant général, et M. le comte Rogniat,

aussi lieutenant général et pair de France. M. RIONDET DE FALIEUSE joint au caractère le plus élevé, des connaissances littéraires qui lui ont mérité d'être admis dans plusieurs sociétés savantes. Il a épousé demoiselle Luigia MANARA, d'une ancienne et illustre famille consulaire et patricienne de Crémone, originaire de France, fille de Joseph Manara, un des nobles décurions de cette ville, et de Laura Mainoldi, d'une maison comtale du même pays. La famille de MANARA, inscrite au registre de la noblesse chevaleresque de Crémone, a fourni depuis le X^e siècle, époque à laquelle vivaient ses premiers auteurs connus, un grand nombre d'hommes distingués, entre autres un chevalier à la croisade de 1096, plusieurs consuls de la république de Crémone aux XII^e et XIII^e siècles; des capitaines d'hommes d'armes au moyen âge, des gouverneurs de villes, et une foule de personnages revêtus des plus hautes charges dans l'Église, dans la magistrature et dans l'administration, comme l'atteste une généalogie dressée officiellement par le tribunal héraldique de Milan, sous le règne de Marie-Thérèse, en 1770, et confirmée en 1816 par un rescrit de Sa Majesté l'Empereur François I^{er}. Cette maison fut admise aux honneurs de la cour en 1825; elle a joui, dans une de ses branches, du titre de *marquis*, qui lui avait été conféré par Casimir, Roi de Suède; elle a pour armes :

D'azur, à une fasce d'or abaissée, surmontée de sept fleurs de lis d'argent, posées 3 et 4, et d'un lambel de quatre pendants du même; et une champagne d'argent, chargée d'une hache de sable, emmanchée de gueules. — COURONNE : De Marquis.

De ce mariage sont issus :

- 1^o ÉLISA RIONDET DE FALIEUSE, mariée, en 1824, à noble Jean-François DEL BUE, docteur en l'université de Pavie, assesseur près le tribunal de Crémone, auteur d'un traité héraldique sur les titres, dignités et qualifications en Italie, qui jouit d'une grande estime auprès des savants.

La famille DEL BUE, originaire de Mantoue, et dont une branche s'est établie à Crémone, est une des plus nobles et des mieux alliées du Royaume Lombardo-Vénitien. Son antique extraction et ses prérogatives ont été reconnues, sur production de titres, par décret du tribunal héraldique de Mantoue, en date du 20 juin 1774. Elle porte : *D'azur, au bœuf d'or passant sur une terrasse de sinople, accompagné de trois étoiles à huit pointes d'or, 2 en chef et 1 entre les jambes du bœuf en pointe.* De ce mariage est issu :

Luigi-Piétro DEL BUE, garde-noble Lombardo-Vénitien, résidant à Vienne;

- 2^o LOUIS RIONDET DE FALIEUSE, lieutenant au 4^e régiment de chasseurs à cheval, lequel a fait avec distinction la guerre d'Espagne, en 1823, celle de Belgique, en 1832, et s'est ensuite signalé en Algérie, particulièrement à Bouffarick, au mois d'avril 1840, dans une affaire où il eut un cheval tué sous lui et courut les plus grands dangers. Ce fait d'armes, dont les journaux ont rendu compte, lui mérita d'être mis à l'ordre du jour de l'armée.

DE SAINCTHORENT.



LIMOUSIN ET SAINTONGE.

DE SAINCTHORENT

BERRY, LIMOUSIN ET SAINTONGE, ORIGINAIRE D'ARMAGNAC.

MARQUIS DE SAINT-ORENS, SEIGNEURS DE FAUJOUX, LE PLESSIS-LANDOLLE, BREUIL-MARMAND, PELLEFIGUE, LA VALLÉE, MÉRIGNAC, LONZAY, MÉVORANGES, PLANCHAT, JURIGNY ET AUTRES LIEUX.

ARMES : D'azur, à une tour crénelée d'argent maçonnée de sable, senestrée d'une croix de Malte aussi d'argent. — COURONNE : De Marquis. — SUPPORTS : Deux lions.



Le village et le monastère de Saint-Orens au diocèse d'Auch, en Armagnac, devaient leur nom à SAINT-ORENS ou ORIENT (*Sanctus Orientius*) qui occupa le siège épiscopal d'Auch dans le V^e siècle, et que cette ville, aussi bien que celle de Toulouse, révèrent comme leur patron.

La seigneurie du lieu était possédée depuis une époque très-reculée par une famille de *chevalerie* qui a pris part aux croisades et a constamment tenu un rang distingué dans la noblesse du midi de la France. Elle s'est répandue dans le Berry, dans le Limousin et dans la Saintonge, où elle a formé diverses branches. Le nom de cette ancienne famille n'était autre que celui de la terre qu'elle possédait, mais il a beaucoup varié dans les actes, suivant les temps et les localités. On le trouve écrit SAINT-ORENS, qui est sa véritable orthographe primitive, puis SAINCTORENS en un seul mot, SAINT-AURENT, SAINCT-HORENT et SAINCTHORENT. Cette dernière modification a prévalu dans la province de Berry où est venue s'établir, vers le commencement du XVI^e siècle, la branche qui fait plus particulièrement le sujet du présent travail.

Outre la seigneurie de SAINT-ORENS, cette maison a possédé celles de Faujoux, du Plessis-Landolle, Breuil-Marmand, Pellefigue, la Vallée, Mérignac, le Vivier-Cressé, Lonzay, la Rue-Franche, Cazalis, la Prévoté, les Chasteigners, Salveur, la Négate, Chantemille, Juriguy, Mévoranges, le Monteil, Faye, la Grange-Boursault, la Buzeratte, Planchat, et autres lieux.

Ses principales alliances sont avec l'illustre maison de Foix et avec les familles de Caurac, de La Tour, de Laveran, de Motières, de Heer, de Verdelin, de Mallevaud, de Vaumorant et de La Tour Beaulieu ou Bouliou, de Barbayrac, de la Roche-Aymon, de Bize, etc. En s'alliant avec les Verdelin, MM. de SAINT-ORENS sont aussi devenus parents des marquis de Bremond-d'Ars et de la maison d'Abzac.

L'origine des seigneurs de SAINT-ORENS est incertaine. On lit dans l'*Histoire de Languedoc*

de Dom Vaissète, que la seigneurie de ce nom a été autrefois possédée par les comtes d'ASTARAC, d'où l'on pourrait conclure avec vraisemblance que les sires de SAINT-ORENS étaient une branche cadette de cette noble et puissante maison; cependant, en l'absence de documents positifs, nous ne pouvons donner cette opinion que comme une conjecture. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le commencement du XIII^e siècle, les seigneurs de SAINT-ORENS apparaissent avec les prérogatives et aussi avec les charges attribuées à la haute noblesse. Dans son *Traité du ban et arrière-ban*, La Roque les cite comme relevant directement du Roi, en l'année 1236, et étant tenus envers lui au droit d'*ost et chevauchée* (P. 55).

Géraud de SAINT-ORENS, chevalier, suivit Saint-Louis à la croisade de 1248 et se trouvait, au mois de juin 1250, à Saint-Jean-d'Acre, où le frère du Roi, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, se porta caution pour lui et quelques autres chevaliers du Languedoc à l'occasion d'un emprunt qu'ils firent à des marchands génois. Ce fait si honorable est attesté par une pièce authentique dont l'original est aux archives de la famille et que nous rapporterons ici textuellement :

« Notum sit universis presentes litteras inspecturis quod nos Geraldus de SANCTO-ORENCIO,
 « Peregrinus de Sentaralha et Johannes de Saubiac, milites, habuimus et recepimus à
 « Manuele de Becino et Peregrino de Recho, civibus et mercatoribus Januensibus, pro se
 « et suis sociis mutantibus, centum et sexaginta libras turonenses quas illustrissimus
 « dominus Alphonsus comes Pictavensis et Tholosanus, pro nobis erga predictos mercatores
 « plegius et garantizator de dicta pecunia constitutus nobis mutuari fecit sub obligacione
 « honorum nostrorum ipsi domino facta. Et de prenotata quantitate nos tenemus bene pa-
 « gatos et supradictos mercatores quietamus. Actum Accon sub sigillo mei GERALDI DE
 « SANCTO-ORENCIO, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo, mense junio.

TRADUCTION :

« Sachent tous ceux qui les présentes lettres verront que nous Géraud de SAINT-ORENS,
 « Pélerin de Sentaralhe et Jean de Saubiac, chevaliers, avons eu et reçu de Manuel de
 « Becino et de Pélerin de Recho, citoyens et marchands de Gènes, agissant pour eux et
 « leurs associés, cent soixante livres tournois que le très-illustre seigneur Alphonse, comte
 « de Poitiers et de Toulouse, s'étant porté pour nous, près desdits marchands, plège et
 « garant de ladite somme, nous a fait prêter sous l'obligation de nos biens faite par nous
 « audit seigneur. De laquelle somme nous nous tenons pour bien payés, et en quittons
 « lesdits marchands. Fait à Acre, sous le scel de moi GÉRAUD DE SAINT-ORENS, l'an du Sei-
 « gneur 1250, au mois de juin. »

Une remarque à faire sur ce titre important, c'est que Géraud de SAINT-ORENS avait la prééminence sur les deux autres chevaliers stipulant avec lui, lesquels appartenaient cependant à des familles considérables du Languedoc. On voit en effet qu'il est nommé le premier, et que seul il appose son sceau à l'acte, privilège réservé au plus puissant ou au plus qualifié.

Un siècle plus tard, un autre membre de cette famille, Pierre de SAINT-ORENS, écuyer, servit dans la guerre de Gascogne où il commandait une compagnie en 1345 sous les ordres de Robert de Houdetot, capitaine et sénéchal d'Agénois et de Gascogne. Ses services sont

attestés par la pièce suivante dont l'original est également conservé dans les archives de MM. de SAINCTHORENT.

« Nostre sire le Roy est tenu à Monsieur Hoc Campaines, chevalier, en la somme de six
« vins dix-sept livres quinze sous et six deniers, pour tout le demourant des gaiges de
« Pierre de SAINT-ORENS, escuier, deux autres escuiers et VIII sergents de pié de sa com-
« pagnie deservis es guerres de Gascogne sous le gouvernement monsieur Robert de Hou-
« detot, naguières capitaine et sénéchal d'Agénois et de Gascoigne pour le Roy nostre dit
« seigneur, du IX^e jour de juing l'an M. CCC. XLV, jusques au XV^e jour d'octobre en
« suivant pour fin de compte fait à moy Adam Prevet, cleric et lieutenant de Jehan
« Duchange, trésorier des guerres du Roy nostre dit seigneur. Donné à Paris sous mon
« signet, le XXV^e jour d'avril, l'an mil CCC XL et huit.

« ADAM. »

En 1422, Armand de SAINT-ORENS est nommé dans le testament d'Eudes ou Odon de Montault, daté du 23 juillet de ladite année, et reçoit de lui en même temps que Jean de Montault et plusieurs autres parents et amis d'Eudes, divers legs en récompense de ses services tant à la guerre qu'autrement.

Dans le courant du XV^e siècle, on trouve une branche de cette famille établie dans le Limousin et dans les provinces voisines où elle possédait des terres considérables. Cette branche, qui a été maintenue dans sa noblesse en 1667, comme on le verra plus loin, fait remonter sa filiation non interrompue à :

PREMIER DEGRÉ.

I. Bertrand de SAINT-ORENS, chevalier, seigneur dudit lieu, vivant en 1480, marié à damoiselle Mongette de Foix, qui lui survécut et fit son testament le 20 août 1519.

Armes de Foix : *D'or, à trois pals de gueules.*

De ce mariage est issu :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Antoine de SAINT-ORENS, I^{er} du nom, chevalier, que sa mère institua son légataire universel par le testament dont nous venons de parler. Il épousa damoiselle Jeanne de CAURAC, qui le rendit père de :

TROISIÈME DEGRÉ.



III. Cléophas de SAINT-ORENS, chevalier, seigneur dudit lieu, nommé au testament de Mongette de Foix, son aïeule. Il épousa, le 23 juillet 1544, damoiselle Françoise de la TOUR.

Armes de la TOUR : *D'azur, à une tour d'argent.*

De ce mariage sont issus :

1° Odet, qui suit ;

2° Antoine de SAINT-ORENS, II^e du nom, chevalier, qui transigea avec Odet, son frère, sur leur droit dans la succession de Cléophas de Saint-Orens, leur père, suivant acte du 15 avril 1578.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Odet de SAINT-ORENS, chevalier, seigneur dudit lieu, épousa damoiselle Marguerite de LAVERAN, et laissa de ce mariage :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Paul-Antoine de SAINT-ORENS, chevalier, seigneur dudit lieu et de Faujoux, qui contracta deux alliances :

La première, le 31 mars 1617, avec damoiselle Jeanne de MOTIÈRES, *aliàs* de MONTIER et du MOUSTIER ;

La deuxième, le 11 juillet 1633, avec damoiselle Anne VITET.

Il testa le 13 avril 1652, et laissa pour enfants, savoir :

Du premier lit :

1° Louis, qui suit ;

Et du second lit :

2° Jean de SAINT-ORENS, chevalier, légataire de son père, suivant le testament du 13 avril 1652, et résidant, en 1667, dans la paroisse de Merpeins ;

3° Et (probablement) Jeanne de SAINT-ORENS, mariée à Pierre de BARRIÈRE, écuyer, seigneur de Chays, et qui fut légataire de Marie de la Tour, première femme de son frère Louis, comme on le verra plus loin.

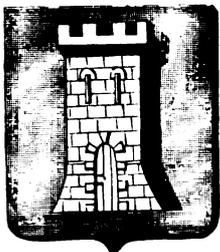
SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Louis de SAINT-ORENS, SAINT-OURENS et SAINTORENS, chevalier, seigneur dudit lieu, du Plessis-Landolle et de Breuil-Marmand, capitaine enseigne des gendarmes de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, produisit ses titres de noblesse pardevant M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges, et fut maintenu, ainsi que Jean de SAINT-ORENS, son frère, par jugement de cet intendant du 26 juillet 1667. Il résidait alors dans la paroisse de Gimeaux. Il fit son testament en la ville de Cognac, devant le notaire Roux, le 6 avril 1685. Par cet acte, il fit un grand nombre de legs pieux, et institua pour héritier Alexis de SAINT-ORENS, son fils, qu'il chargea d'exécuter son testament, s'en remettant à sa discrétion pour les honneurs funèbres à lui rendre. Il vivait encore le 22 novembre 1687, date du mariage de son fils, auquel il fut représenté par messire Nicolas de BARRIÈRE, chevalier, seigneur de Chays, que nous croyons son neveu, comme étant fils de Pierre de Barrière et de Jeanne de SAINT-ORENS.

Il avait été marié deux fois, savoir :

1° Le 3 novembre 1660 par contrat devant Nouveau, notaire royal à Cognac, à dame Marie de la TOUR, fille de feu haut et puissant seigneur messire René de la Tour, chevalier, seigneur de Saint-Fort, Angeac, le Foullenson, Boutiers et autres lieux, et de dame Marie

Vinssonneau, et veuve de messire Jean-Louis de Verdeline, chevalier, seigneur du Fresne; laquelle fit son testament devant ledit Nouveau, notaire à Cognac, le 4 septembre 1661, par lequel acte elle fit diverses dispositions pieuses et légua tous ses biens meubles et le tiers de ses immeubles patrimoniaux à dame Jeanne de SAINTORENS (sans doute sœur de son mari), veuve de Pierre de BARRIÈRE, écuyer, seigneur de Chays.



Armes de la TOUR : *D'azur, à une tour d'argent.*

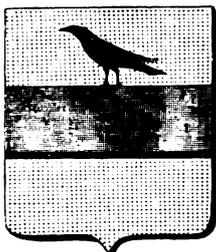
2° Le 22 avril 1665, suivant contrat passé devant Antoine Huart et Jean Gabillon, notaires au châtelet de Paris, à dame Marie-Bénigne de HERR, veuve de messire Zenas de Remigioux, conseiller du Roi en ses conseils, seigneur châtelain de La Haye, Romflare et autres lieux.

Il n'eut point de postérité de sa première femme, et laissa du second lit :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Alexis de SAINT ORENS ou de SAINTORENS, et de SAINT-ORAINS, chevalier, seigneur du Plessis-Landolle, Breuil-Marmand et autres lieux, capitaine de chevau-légers, obtint, le 12 septembre 1685, en la chancellerie du palais à Paris, des lettres de bénéfice d'âge pour jouir de ses biens nobles. Il était alors âgé de 17 ans.

Il épousa, par contrat passé au château d'Orlac, le 22 novembre 1687, devant Retif, notaire royal en Saintonge, damoiselle Antoinette-Marie de VERDELIN, fille de défunt haut et puissant seigneur messire Tristan-Louis de Verdeline, chevalier, seigneur de Lavore, Mérignac, Fief-Gallet et autres lieux, et de dame Louise GALLET, les parties étant assistées, savoir : le futur, de Louis de SAINT-ORENS, son père, représenté par messire Nicolas de Barrière son mandataire, et la future, de messire Jean-Louis de Brémond, chevalier, seigneur d'Orlac, Dompierre, Saint-Fort, le Fresne et autres lieux, son cousin et son curateur honoraire, d'Isaac de Verdeline, chevalier, seigneur de Lavore, son frère, de dame Marie de la Tour, veuve de messire Jacques de Brémond, seigneur et marquis d'Ars, la Garde, Merpins et autres lieux, de dame Marie de Verdeline, épouse dudit seigneur de Brémond, ses cousines, et de messire François d'Abzac, chevalier, seigneur de Mayac et de Villautrange, enseigne-colonel du régiment d'Artois.



Armes de VERDELIN : *D'or, à une fasce d'azur, soutenant un verdelet de sinople.*

Alexis de SAINT-ORENS et sa femme firent leur testament par acte passé en la maison noble du Fief-Gallet, devant Tourneur, notaire, le 31 décembre 1691. Ils voulurent être inhumés dans l'église paroissiale du Plessis, se firent donation mutuelle de leurs biens et instituèrent pour héritiers leurs enfants. Antoinette-Marie de Verdeline, après la mort de son mari, fut maintenue dans sa noblesse, en qualité de noble et de veuve d'écuyer, suivant jugement rendu le 1^{er} février 1700, par M. Begon, intendant de la Rochelle, sur la repré-

sensation des titres de M. Alexis de SAINT-ORENS, remontant à 1519, et sur le vu du jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, du 26 juillet 1667, cité plus haut. Elle épousa en secondes noces messire Henri SÉGUIN DE MIRANDE, chevalier, seigneur de Saint-Gemme, Thomeille et autres lieux, chevalier de Saint-Louis (1), transigea avec Étienne et Marguerite de SAINT-ORENS, ses enfants du premier lit, par acte du 27 mars 1720, et assista par un fondé de procuration au mariage dudit Étienne, le 6 mars 1726.

Du mariage d'Alexis de SAINT-ORENS et d'Antoinette-Marje de VERDELIN sont issus :

- 1° Étienne, qui suit;
- 2° Marguerite de SAINT-ORENS, mariée, le 20 janvier 1727, à Alexandre de VERDELIN, chevalier, seigneur d'Aventignan, cornette de cavalerie. (Voy. *Dictionnaire de la Noblesse*, de la Chesnaye des Bois, t. XII, p. 754);
- 3° N... de SAINT-ORENS, non encore baptisée lors du testament de son père, et qui paraît être morte en bas âge.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Étienne de SAINT-ORENS, chevalier, seigneur du Plessis-Landolle, de Breuil-Marmand, de Merignac, du Vivier-Cressé, de Lonlay, de la Prévôté et de la Rue-Franche, capitaine de dragons aux régiments de Belabre, de Plélo, et enfin de Nicolaï, chevalier de Saint-Louis, demeurant *en son logis noble de Salignas*, paroisse de Puignat, épousa, par contrat passé devant Robinet, notaire à Saint-Jean-d'Angely, le 5 mars 1726, en présence du fondé de procuration de sa mère, demoiselle Catherine GUIGNOT DE LONZAY, fille de feu messire Bernard Guignot, chevalier, seigneur de Lonlay, et de dame Marianne de la Fargue, son épouse, sœur de messire Jean de la Fargue, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant pour le Roi en la ville de Saint-Jean-d'Angely, et l'un des trésoriers de France au bureau des finances de la généralité de la Rochelle.



Armes de GUIGNOT : *D'argent, à quatre pals d'azur, et un chef du même chargé de 3 étoiles d'or.*

Parmi les parents du futur qui assistèrent à ce contrat de mariage figure messire Bertrand de SAINT-ORENS, chevalier, seigneur de Pellefigue et de la Vallée, chevalier de Saint-Louis. Les renseignements nous manquent pour établir d'une manière précise le degré de parenté qui le liait à Étienne de SAINT-ORENS; mais cette parenté elle-même ne saurait être mise en doute puisqu'elle est constatée par le contrat. Au même rameau de la famille appartenait Marguerite de SAINT-ORENS, qualifiée *co-seigneuresse* de Pellefigue, laquelle, d'après l'armorial manuscrit de d'Hozier, acquitta le droit d'armoiries perçu en vertu de l'édit de 1696, dans la généralité de Toulouse, et qui portait : *Parti, au 1 d'argent, à une croix patée de sable; au 2 d'argent, à une tour de sable, maçonnée d'argent.*

Le 5 juillet 1718, Étienne de SAINT-ORENS (nommé aussi dans l'acte SAINT-AURENT, ce qui est une preuve de plus de la variété et de l'irrégularité de l'orthographe de ce nom), fit

1. Elle eut de ce second mariage une fille, Françoise-Gabrielle SÉGUIN DE MIRANDE, mariée à messire René TURPIN, chevalier, seigneur du Breuil-Marmand, Mondenis et autres lieux.

hommage au Roi pour les fiefs, terres et seigneuries du Plessis-Landolle et de Breuil-Marmand, relevant directement de Sa Majesté à cause de ses châteaux de Cognac et de Merpins au duché d'Angoumois. Cet acte d'hommage est rappelé dans l'ouvrage intitulé : *Noms féodaux*, Cognac, registre 440, pièce 8.

Le 3 août 1766, Étienne de SAINT-ORENS et Catherine Guignot de Lonzay, son épouse, firent leur testament devant Durousseau, notaire à Saint-Jean d'Angely, et partagèrent leurs biens entre leurs quatre enfants, lesquels furent :

- 1^o Louis-Jean-Henri, qui suit ;
- 2^o Louis-Bernard de SAINT-ORENS, chevalier, seigneur de Lonzay, lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis. Il eut en partage la terre de Lonzay, suivant l'acte testamentaire du 3 août 1766, et transigea avec son frère et madame Mallevaud de Vaumorant, sa sœur, au sujet des successions de leurs père et mère, par acte du 7 février 1776 ;
- 3^o Marie-Luce de SAINT-ORENS, mariée à messire-Jacques-Marie MALLEVAUD DE VAUMORANT, lieutenant de vaisseau, aide-major des armées navales et du port de Rochefort, chevalier de Saint-Louis ;
- 4^o Marie-Bertrand de SAINT-ORENS, nommée au partage testamentaire de 1766, et sans doute morte jeune, puisqu'elle ne figure pas dans la transaction de 1776.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Louis-Jean-Henri de SAINT-ORENS, marquis de SAINT-ORENS, chevalier, seigneur de Merignac et du Vivier-Cressé, terres qu'il reçut en partage de ses père et mère, fut capitaine au régiment d'Orléans infanterie, et chevalier de Saint-Louis. Il épousa, le 3 septembre 1768, en présence de sa mère, par contrat passé devant Seimé, notaire à Saintes, demoiselle Marie-Marc-Cécile-Agathe de la TOUR-BOULIEU, *aliàs* BEAULIEU, fille de François, comte de la Tour-Boulieu ou Beaulieu, seigneur de la Balme, Parmilieu, Sainte-Colombe en Dauphiné, Azais et Rioux en partie, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Antoinette de Lévenne.



Armes de la TOUR-BEAULIEU : *De gueules, à deux lions d'argent affrontés, armés, lampassés et couronnés d'or.*

De ce mariage est issu :

DIXIÈME DEGRÉ.

X. François-Cléophas de SAINT-ORENS, marquis de SAINT-ORENS, seigneur de Mérignac et du Vivier-Cressé, né le 7 juillet 1769 en la paroisse de Saint-Sauveur du Vivier-Cressé au diocèse de Saintes. Il fit ses preuves de noblesse en 1788 pour être reçu sous-lieutenant.

Une autre branche de la même famille, dont nous ne pouvons établir ici la filiation détaillée faute d'indications suffisantes, était représentée au dernier siècle par messire Jean-

Claude de SAINT-ORENS ou SAINT-AURANT, seigneur de Cazalis, conseiller en la Cour des comptes de Montpellier, lequel, de son mariage avec demoiselle Marie de PUJOL DE BEAUFORT, eut une fille, Marie-Anne-Angélique-Antoinette de SAINT-AURANT, qui épousa, le 15 novembre 1751, Antoine de BARBEYRAC, seigneur de Saint-Maurice, né le 14 décembre 1723. A la même branche se rattachait dame Marie-Françoise de SAINT-AURANT, mariée à messire Pierre-Nicolas GAUDION, conseiller d'État, garde du trésor royal, mort à Paris le 4 novembre 1751. L'inventaire fait après le décès de ce dernier, et conservé dans les archives de MM. de Saincthorent, de Boussac, constate que Marie-Françoise de Saint-Aurant avait eu de ce mariage un fils : Nicolas-Jérôme GAUDION DE LA GRANGE, conseiller au parlement de Paris, et une fille, Marie GAUDION.

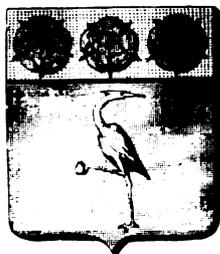
C'est vers la fin du XVI^e siècle qu'une autre branche de cette famille, celle dont nous allons parler, est venue s'établir aux environs de Boussac, petite ville de la province de Berry, située sur les confins de la Marche. Les troubles religieux qui agitèrent, bientôt après, cette partie de la France, contribuèrent à séparer cette branche de l'antique souche dont elle est sortie ; mais MM. de SAINCTHORENT DE BOUSSAC n'en ont pas moins conservé la tradition et la preuve des faits qui, indépendamment de la conformité des armes, les rattachent de la manière la plus évidente à la maison de SAINT-ORENS, origine dont ils se sont d'ailleurs montrés constamment dignes par la haute position qu'ils n'ont cessé d'occuper.

Un Saint-Orens ou SAINCTHORENT, dont le prénom est ignoré, mais qu'on sait avoir été page de la duchesse de Mercœur, sous le règne de Henri III, vint se fixer à Boussac, à l'époque que nous venons de rappeler, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Il était originaire d'Auch, berceau de l'ancienne race des SAINT-ORENS, et il apporta dans sa nouvelle résidence, avec le souvenir de son extraction, et ses titres de famille, dont ses descendants n'ont pu malheureusement conserver ou recouvrer qu'une faible partie, des armoiries absolument semblables à celles de MM. de Saint-Orens, et que sa postérité porte encore de nos jours.

Les documents manquent, pour qu'il soit possible d'établir une filiation suivie et non interrompue des descendants du page de la duchesse de Mercœur, sur lesquels nous ne possédons que des dates isolées, mais des actes et des documents authentiques nous les montrent contractant de nobles alliances dès le milieu du XVII^e siècle, et possédant des seigneuries importantes aux environs de Boussac.

Ainsi, en 1662, on voit un Jean de SAINCTHORENT, seigneur de Plachat, demeurant au lieu noble de Pouisouze, épouser l'héritière d'une maison illustre, Catherine de la ROCHE-AYMON.

Vers la même époque, François de SAINCTHORENT était seigneur de Jurigny (titre de 1659).



En 1679, Gilbert de SAINTHORENT figure dans un acte comme fils de Robert de SAINTHORENT, seigneur de FAYE, et de damoiselle Gilberte DUCHIER, fille noble de Jean Duchier, seigneur de la Courcelle.

Armes de DUCHIER : *D'azur, à une grue d'or, tenant une vigilance d'argent, et un chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*



En 1681, Anne de SAINTHORENT était mariée à noble Bernard de BIZE, seigneur des Biesses.

Armes de BIZE : *D'azur, à une colombe d'or essorante, surmontée d'une croix patée du même.*



Jeanne de SAINTHORENT, fille de Philippe de SAINTHORENT, seigneur des Chasteigniers, avait épousé Claude de BONNEVAL, écuyer, seigneur de Jurigny, qui mourut en 1681, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Antoine de l'église de Boussac.

Armes de BONNEVAL : *D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

Jean de SAINTHORENT, frère de Jeanne, possédait la seigneurie de Salveur.

On trouve encore, vers la même époque, Robert de SAINTHORENT, seigneur de Chanteuille, Claude de SAINTHORENT, seigneur de Monteil, Jean de SAINTHORENT, seigneur de Mevoranges, Louis de SAINTHORENT, seigneur de la Négate, etc., etc.

Le chef de nom et d'armes de cette branche de la famille de SAINTHORENT DE BOUSSAC, était au dernier siècle, et à une époque contemporaine d'Alexis de Saint-Orens formant le VII^e degré de la branche mère :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Godefroy de SAINTHORENT, écuyer, né à Boussac, 1704, mort en 1776, laissa, outre sept filles, mariées ou religieuses, et trois fils morts jeunes :

1^o Gabriel, dont l'article suit ;

2^o Robert de SAINTHORENT, écuyer, établi à Reuilly en Berry, et qui a eu, entre autres enfants :

N... de SAINTHORENT, écuyer, juge de paix à Lury (Indre) ;

3^o Jean de SAINTHORENT, écuyer, résidant au château de Boucheroux, et qui de son mariage avec demoiselle N... THIAULIER, d'une famille d'Auvergne, a laissé :

A. N... de SAINTHORENT, mariée à M. BEAULATON, ancien chef de division au ministère de la justice, dont elle a deux filles, savoir :

AA. Gasparine BEAULATON ;

BB. N... BEAULATON, qui a épousé M. MABRUE, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite ;

4^o Et Nicolas de SAINTHORENT, curé de Lavaud-Franche et prieur de Toulx-Sainte-Croix.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Gabriel de SAINTHORENT, écuyer, bailli de Clugnac, né en 1735, mort en 1804, avait épousé, le 5 novembre 1765, demoiselle Marie GALLERAND, de laquelle il eut, outre plusieurs enfants morts en bas âge, deux fils, savoir :

1° François-Godefroy, qui suit;

2° Et Godefroy de SAINTHORENT, écuyer, né en 1773, mort en 1835. Il avait épousé demoiselle Marie de BIZE DU PUIZOR, d'une maison noble et ancienne déjà alliée à la famille de SAINTHORENT. Il eut de ce mariage :

Marie-Dioné de SAINTHORENT, née en 1799, mariée, en 1818, à son cousin Jean-Gabriel-Théophile de SAINTHORENT, et décédée en 1836.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. François-Godefroy de SAINTHORENT, écuyer, né en 1766, fut membre du conseil des Cinq-Cents, puis préfet du département de l'Aveyron, depuis la création des préfectures jusqu'en 1808, et enfin membre du conseil général de la Creuse. Il mourut en 1823, au château de Lavaud-Franche (Creuse).

De son mariage avec demoiselle Marie BONTEMPS, il a laissé un fils dont l'article suit.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Jean-Gabriel-Théophile de SAINTHORENT, écuyer, né en 1795, membre du conseil général de la Creuse et ancien député, qui a épousé, en 1818, comme on l'a vu plus haut, demoiselle Marie-Dioné de SAINTHORENT, sa cousine, décédée en 1836.

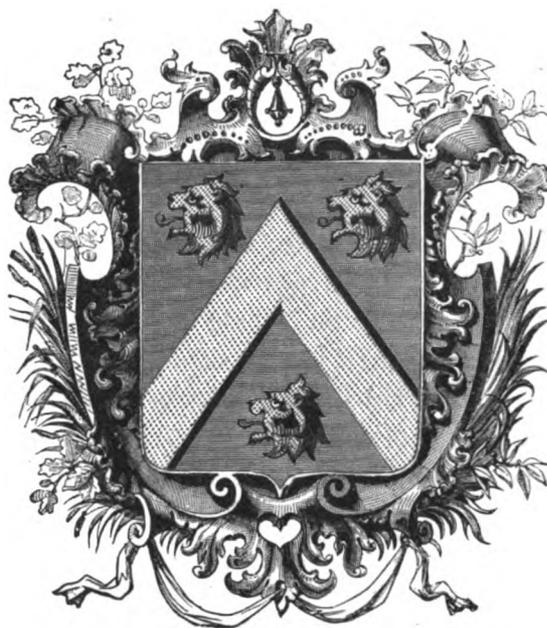
De ce mariage est issu :

Jean-Marie-Théophile de SAINTHORENT, écuyer, né le 7 juin 1820.

DE SALMON

ÉCOSSE, VENDÔMOIS, MAINE ET TOURAINE.

COMTES DU CHASTELLIER, COMTES DE SALMON, SEIGNEURS DU LEHON,
DE LA GILLETIÈRE, DE LA FERTIÈRE, DE COURTANGON,
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois têtes de lion du même, arrachées et lampassées de gueules. — COURONNE : De marquis. — SUPPORTS : Deux lions.



LA maison de SALMON, qui est connue dans le Vendômois depuis le commencement du XV^e siècle, est originaire d'Écosse, et paraît être un rameau de l'une des familles de ce nom qui ont habité ce pays jusqu'au XVII^e siècle.

Dans un acte testamentaire du 20 septembre 1535, Jean SALMON et sa femme font connaître à leurs héritiers leurs suprêmes volontés « attendu le long voyage au pays d'Écoce, où il leur convenoit d'aller. »

Cette maison s'est alliée avec les familles les plus anciennes et les plus nobles de l'Orléanais et de la Touraine, parmi lesquelles nous trouvons celles de Vancay, de Coutances, de Menon, de Maillé de la Tour-Landry, de Renty, Gigault de Bellefonds, Davy de la Pailleterie, de Sayette de Clerval, de Musset. Son alliance avec celle de Menon lui procure, ainsi qu'il résulte d'un tableau synoptique dressé par d'Hozier, dans le quatrième registre de l'Armorial général, une parenté très-proche avec le Roi Louis XIV, et toute la ligne ascendante jusqu'à Philippe-lé-Hardi ; avec les Rois d'Espagne et de Sardaigne ; avec les ducs d'Orléans et de Chartres, etc., etc.

Les membres de cette famille ont constamment occupé des fonctions élevées dans la magistrature, la diplomatie et la prélature ; ils ont eu de hauts grades dans l'armée ; les uns ont été : capitaine des gentilshommes du ban et de l'arrière-ban ; trésorier du comté de Vendômois ; maître d'hôtel du duc de Longueville ; chevaliers de Malte et de l'ordre du Roi, chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur ; les autres, cornettes, capitaines et colonels de cavalerie et d'infanterie ; l'un d'eux était, au milieu du siècle dernier, capitaine des gardes du Roi Stanislas, et un autre inspecteur général des remontes de la cavalerie ; enfin, dans des temps rapprochés de nous, un Salmon a été successivement évêque d'Évreux, de Laon et de Mende, puis élevé à la dignité de pair de France.

La famille de SALMON s'est divisée en cinq branches principales, dont deux seulement se sont éteintes.

La seconde branche, celle qui a donné naissance à l'évêque de Mende, créé pair de France en 1824, a porté le titre de *comte*, qui lui a été confirmé par Sa Majesté le Roi Louis XVIII.

Quant à la troisième branche, représentée, de nos jours, par M. le comte Emmanuel-César-Magdés de SALMON, colonel du 7^e régiment de cuirassiers et officier de la Légion-d'Honneur, elle a reçu le même titre de Sa Majesté le Roi Stanislas de Pologne.

Cette branche, à laquelle cette notice est plus particulièrement consacrée, a été formée par :

Antoine de SALMON, second fils d'Urbain de SALMON et de Marie MARTIN, écuyer, seigneur de la Giraudière et autres lieux, qui mourut en 1715, laissant de son mariage, contracté le 24 janvier 1696, avec damoiselle Polixène DAVY DE LA PAILLETERIE, plusieurs enfants, entre autres :

1^o Antoine-François de SALMON, écuyer, seigneur de la Brosse et de Chenusson, capitaine dans le régiment de La Fère, infanterie, qui s'est marié en 1734 avec demoiselle Louise-Charlotte HUBERT DE LAUBARDIÈRE, fille de M. Hubert de Laubardière, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Tours, de laquelle il a eu quatre fils, entre autres :

- A. Antoine-Louis de SALMON, écuyer ;
- B. Alexandre-César de SALMON, écuyer ;

2^o Et Antoine-Louis qui suit :

Antoine-Louis de SALMON, chevalier, seigneur de la Brosse, entra jeune au service, et parvint rapidement au grade de capitaine. Officier des plus distingués, il fut nommé d'abord capitaine des gardes du Roi Stanislas, qui ensuite lui conféra le titre de *comte*, en récompense de ses services. De son mariage avec demoiselle Anne RITCHBEY, il a laissé entre autres huit enfants, le fils qui suit :

Charles-Pierre comte de SALMON, né en 1752, cinquième fils du précédent, fut d'abord lieutenant aux chasseurs de Bussy, puis officier supérieur aux dragons de Lorient, et enfin inspecteur général des remontes de cavalerie. Il est mort en 1847, laissant de son mariage avec demoiselle Marie-Anne de SAYETTE DE CLERVAL, fille du comte de Clerval, quatre enfants dont deux sont morts sans alliance. Les deux qui ont survécu sont :

- 1^o Emmanuel-César-Magdés, qui suit ;
- 2^o Marie-Joséphine de SALMON, née en 1803.

Emmanuel-César-Magdés comte de SALMON, né en 1799, actuellement chef des nom et armes de la troisième branche de la maison de SALMON, est colonel du 7^e régiment de cuirassiers, et officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

LE SERGEANT D'HEUDECOURT.



ARTOIS

LE SERGEANT

ARTOIS, ANGLETERRE, BRETAGNE, NORMANDIE, PICARDIE.

VICOMTES DE PONT-DE-L'ARCHE, BARONS DE RANSART, SEIGNEURS D'HENDECOURT, DE BEURAINS, DE RUBEMPRÉ, DE MARSIGNY, DE SAPIGNIES, D'HURTEBISE, D'ORESMAUX, D'HUNVAL, D'HOUVIGNEUL, D'ESTRÉES-CAUCHY, D'ESPOURDON, ETC., ETC.

ARMES : D'azur, à trois gerbes d'or, liées de gueules. — COURONNE : De comte.
— SUPPORTS : Deux sauvages.



La famille LE SERGEANT, *alias* LE SERGENT, LE SERJANT OU LE SERJEANT, une des plus anciennes de la province d'Artois, semble tirer le nom qu'elle porte de l'office de *sergeantie* dont auraient été revêtus ses premiers auteurs.

Suivant tous les juriconsultes qui ont traité de l'ancien droit féodal français, « tenir en grande sergeantie », c'était tenir quelque chose du Roi pour lui en faire service en personne, comme de porter sa bannière, sa lance, son épée à son couronnement, mener son ost, être maréchal; « tenir en petite sergeantie », c'était tenir une terre du Roi, à condition de lui donner chaque année quelque chose servant à la guerre, comme un arc, une épée, une lance, un cheval, une paire de gantelets de fer.

(Voyez entre autres ouvrages le *Traité des Tenures*, chap. v, viii et ix, et le *Dictionnaire de Trévoux*, tom. VII, page 665.)

Le nom de LE SERGEANT indique donc, pour toutes les personnes familiarisées avec les usages et les lois du moyen âge, une famille revêtue de hautes fonctions militaires, à l'époque où les surnoms se sont formés.

Cette interprétation est, d'ailleurs, entièrement d'accord avec tout ce qu'on sait de l'origine de la famille LE SERGEANT, constamment signalée, depuis le XIII^e siècle, dans les documents historiques comme appartenant à la noblesse militaire, et occupant une position des plus distinguées parmi les gentilshommes de l'Artois et des provinces voisines.

Un grand nombre de terres et de seigneuries importantes ont fait partie des domaines de cette maison, entre autres la baronnie de Ransart et les seigneuries d'Espourdon, de Beurains, d'Hendecourdel (depuis Hendecourt), de Rubempré, de Marsigny, d'Hurtebise, d'Oresmaux, de Sapignies, d'Hunval, d'Houvineul, d'Estrées-Cauchy, etc.

Ses alliances ont été prises, à toutes les époques, dans des maisons nobles des Pays-Bas et des provinces du nord de la France. Nous citerons notamment celles qu'elle a formées

directement avec les familles du Pire, de Douai, Thorel de Crémouville, l'Antailleur, Denis d'Oresmaux, des Maretz, de Vitry, de Semerpont, Théry d'Oppy, de Thiennes, de Wiesselles, de Gosson, de Cornaille, des Groseilliers, des Servins, des Lyons, le Carlier, de Boulongne, de Hangest, de Lalot, Taffin de Tilques, de Valory, de la Grange, de l'Épine, de Blondel de Beauregard, de Tiersonnier, etc....., et qui lui ont donné parenté avec les familles d'Anvin, de Coupigny, de Bertout, de la Fons, de la Motte-Baraffe, de Croix, de Montmorency-Luxembourg, de Mortagne-Landas, de Dion, des Essarts, de Tenremonde, de Nédonchel, de Briois, de Gantès, de Jumelles-d'Aoust, du Chambge de Liessart, Le Josne-Contay, Moullart de Vilmarest, de Colbert-Castelhill, de Champagné, de Salon-nyer, etc., etc...

Divers auteurs se sont occupés de l'histoire de cette famille, admise au milieu du dernier siècle dans le corps de la noblesse des états d'Artois, et qui s'était divisée à une époque déjà ancienne en plusieurs branches, dont une s'était établie en Angleterre, et dont la principale, en France, était celle des seigneurs d'Hendecourt, Beaurains et Marsigny, la seule qui subsiste aujourd'hui.

Avant d'énumérer les principaux personnages qu'a produits cette maison, et d'entrer dans les détails de la filiation de la branche d'HENDECOURT, dont nous avons particulièrement à nous occuper ici, il importe de rectifier une erreur grave, commise, en ce qui concerne cette branche, par Jean le Roux, auteur du nobiliaire des Pays-Bas et par quelques généalogistes modernes.

Ces écrivains prétendent que Louis LE SERGEANT (II^e du nom), un des rejetons de la branche qui porte aujourd'hui le surnom d'HENDECOURT, a été anobli en 1614. Cette assertion est tout à fait démentie par les titres qui seront analysés plus loin. On verra en effet que les ancêtres de ce Louis Le Sergeant, et notamment son père, Louis Le Sergeant, I^{er} du nom, ont joui, antérieurement à ce prétendu anoblissement, de tous les privilèges nobiliaires. Ce dernier, qui était seigneur de Beaurains, Hendecourdel, Hurtebise et autres lieux, fut inhumé, en 1601, dans l'église de Saint-Aubert d'Arras, sous une tombe aux armes de sa famille, celles blasonnées en tête de la présente notice; et personne n'ignore que les lois qui régissaient alors la noblesse, et qu'on observait en Artois plus strictement que dans aucune autre province de France, n'auraient pas toléré une semblable usurpation, d'autant plus que venait de paraître, en 1595, un édit fort sévère de Philippe II, roi de Castille et d'Aragon, qui défendait, pour sa province d'Artois, à quiconque ne pourrait prouver par titre sa noblesse, de porter armoiries, ni en lieu public, ni en lieu privé, sous peine de les voir effacer partout où on les rencontrerait, et d'être en outre puni d'amende; et ordonnait aux officiers, chargés de cette police, de déployer à cet égard la plus grande sévérité. Ajoutons que dans les actes qui le concernent, et qui se trouvent aux archives de la famille, et dont quelques-uns seront analysés plus bas, Louis I^{er}, père de Louis II, est invariablement désigné avec toutes les qualifications réservées à la noblesse d'origine.

Ces lettres de 1614 n'étaient donc que confirmatives ou recognitives, et non point attributives de la noblesse.

Dès le XIII^e siècle, des seigneurs du nom de LE SERGEANT apparaissent dans les chartes et documents de l'histoire des comtés d'Artois et de Flandre. L'un d'eux, Jean LE SERGEANT, écuyer, un des principaux officiers de Guy, comte de Flandre, fut chargé en cette qualité,

l'an 1287, de se concerter avec les chanoines de la Salle, à Valenciennes, sur le paiement de certains droits domaniaux que le comte réclamait. (Saint-Génois, *Monuments anciens*.)

Peu de temps après, et lorsque Robert d'Artois, III^e du nom, comte de Beaumont-le-Roger, ayant perdu le comté d'Artois par arrêts de la cour des pairs de 1309 et 1318, rendus en faveur de Mahaut d'Artois, sa tante, mariée à Othon IV, comte de Bourgogne, se fut retiré à la cour d'Édouard III, Roi d'Angleterre, qui lui donna le comté de Richmond, et lui confia le commandement de l'armée qui guerroyait pour lui en Bretagne, plusieurs membres de la famille LE SERGEANT s'attachèrent à la fortune de ce prince et le suivirent, les uns en Angleterre, les autres en Bretagne : telle est l'origine des branches que cette maison a formées dans ces deux pays.

BRANCHE D'ANGLETERRE.

A la branche d'Angleterre appartenait Jean LE SERGEANT, écuyer, qui, suivant les rôles conservés à la Tour de Londres, obtint, en 1418, du Roi d'Angleterre, la permission de quitter la Grande-Bretagne pour se rendre en France, d'où il revint ensuite en Angleterre. Sa postérité s'y est perpétuée et a formé divers rameaux qui, sous les noms de SERGEANT, SARGENT, SARGEANT et SARGANT, se sont continués jusqu'à nos jours dans les comtés de Stafford, de Gloucester, de Buks, de Northumberland et de Kent.



Ce dernier rameau était représenté au commencement de ce siècle par sir John SARGENT de Halstead Place, au comté de Kent, dont le fils nommé aussi John SARGENT, écuyer, a été longtemps secrétaire de la trésorerie et membre du parlement pour Queenborough.

Ses armes sont : *D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois dauphins du même.*

BRANCHE DE BRETAGNE.

Les membres de la famille LE SERGEANT passés en Bretagne après avoir pris part à toutes les expéditions dirigées dans cette province par Robert d'Artois, comte de Richmond, y ont laissé postérité. Jean LE SERGEANT, écuyer, figure parmi les gentilshommes qui servaient sous les ordres de Jean, sire de Beaumanoir, chevalier banneret, et dont la montre fut reçue à Saint-Lô, le 1^{er} février 1369. (*Histoire de Bretagne*, de D. Lobineau, tome I, page 1637.)

Hannequin LE SERGEANT, aussi écuyer, était au nombre des hommes d'armes combattant sous Olivier, sire de Clisson, qui les fit passer en revue à Vannes, le 1^{er} juin 1376. Il est encore nommé dans plusieurs autres rôles de montres des années 1378 et 1379. (*Ibidem*.)

BRANCHE DE NORMANDIE.

C'est de la branche de Bretagne que sont issus les personnages du nom de LE SERGEANT que l'on trouve en Normandie au XVI^e et XVII^e siècle, et parmi lesquels on remarque

Jean LE SERGEANT, écuyer, vivant en 1545; Jean LE SERGEANT, écuyer, son fils, vicomte de Pont-de-l'Arche en 1575 et père de Claude LE SERGEANT, écuyer, tous trois cités dans un titre original du 13 avril 1577, conservé aux archives de la famille; Marguerite LE SERGEANT, mariée, en 1630, à Jacques THOREL DE CRÉMONVILLE, écuyer, seigneur dudit lieu de Crémonville; Charles LE SERGEANT, écuyer seigneur de la Touldraye, vicomte de Pont-de-l'Arche, en 1627.

Dans la province d'Artois, la descendance de la ligne principale s'est continuée avec distinction dans les deux branches qu'elle a formées, et dont une s'est établie en Picardie.

BRANCHE DE PICARDIE.

A cette dernière appartenait Mathieu ou Mahieu LE SERGEANT, écuyer, seigneur d'Espourdon, près d'Amiens, qui, suivant acte du 23 décembre 1515, dont l'original est aux archives de la famille, fit un accord avec Guillaume de Pisseleu, chevalier, seigneur d'Heilly et de Fontaines, au sujet d'une créance conférant hypothèque sur la terre d'Heilly.

Les seigneurs du Montant, issus de la branche d'Espourdon, existaient encore au siècle dernier en Picardie, et avaient pour représentant, en 1729, messire N.... LE SERGEANT DU MONTANT, écuyer, prévôt de la connétablie et maréchaussée de France, à Abbeville.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'HENDECOURT, BEAURAINS, MARSIGNY, SAPIGNIES, BARONS DE RANSART, ETC.

Il nous reste maintenant à rapporter la descendance jusqu'à nos jours de la branche mère d'Artois, dont la filiation non interrompue n'a pu être établie sur titres et documents authentiques, qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

Jehan LE SERGEANT, écuyer, seigneur de Sapignies et autres lieux, né à Bapaume, dans les dernières années du XV^e siècle, qui vint, en 1533, fixer sa résidence à Arras, où il reçut cette même année les droits de bourgeoisie, et où il mourut, le 28 juin 1557. Il avait épousé damoiselle Marie DU PIRE, décédée le 5 février 1572, et inhumée avec son mari dans l'église de Saint-Aubert d'Arras.



Les armes de DU PIRE sont : *D'azur, à la fleur de lis d'or abaissée, surmontée de deux étoiles du même; au chef aussi d'or, chargé d'une étoile de sable.*

De ce mariage sont issus deux enfants :

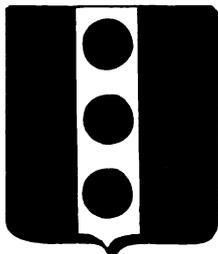
1^o Louis, qui suit ;

2^o Victor LE SERGEANT, écuyer, qui d'une alliance inconnue a laissé un fils :

Pierre LE SERGEANT, écuyer, marié, le 45 janvier 1570, à damoiselle Jacqueline de DOUAI, dont il paraît n'avoir pas eu d'enfants.

DEUXIÈME DEGRÉ.

LOUIS LE SERGEANT, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Beaurains, Hendecourdel, Hurtebise et autres lieux, échevin de la ville d'Arras (1), mourut le 27 mars 1601.



Il avait épousé damoiselle Sainte de DOUAI.

Armes de DOUAI : *D'azur, au pal d'argent, chargé de trois tourteaux de sinople.*

Elle lui survécut et fut inhumée près de lui sous une tombe armoriée dans l'église de Saint-Aubert d'Arras, dont ils avaient été les bienfaiteurs.

Leur épitaphe était ainsi conçue :

« Ci-dessous repose le corps de feu noble (2) homme, LOUIS LE SERGEANT, à son trépas
« seigneur de Beaurains, Hendecourdel, Hurtebise, etc....., et à son tour échevin de cette
« ville d'Arras ; et de damoiselle Sainte de DOUAI, sa compagne, qui trespasèrent, savoir :
« ledit LE SERGEANT, le 27 mars 1601, et ladite damoiselle, le » (La date est restée
à remplir).

Ses armes, placées sur le tombeau, étaient telles que nous les avons représentées ci-dessus :

« *D'azur, à trois gerbes d'or liées de gueules.* » Accolé : « *D'azur, au pal d'argent, chargé de trois tourteaux de sinople.* »

En 1608, on voyait dans la même église, devant le grand autel, deux colombes de cuivre avec cette inscription : « *Donné par L. LE SERGEANT, seigneur de Beaurains, et damoiselle Sainte de DOUAI.* » Et les mêmes armoiries. Ces armes se trouvaient encore dans une des salles de l'hôpital Saint-Jean d'Arras et sur une verrière de l'église paroissiale du village de Méricourt.

Par leur testament conjonctif, daté du 25 juillet 1598, et qui renferme un grand nombre de dispositions pieuses, Louis 1^{er} et sa femme ordonnent que deux piliers seront élevés à l'autel de la sainte Vierge de l'église de Saint-Aubert d'Arras, semblables à ceux qu'ils avaient fait ériger à l'autel de Saint Aubert en cette même église, et que leurs armes y seront apposées.

1. NOTA. L'échevinage d'Arras conférait la noblesse ; ainsi le voulait la charte de Louis XI, de 1484.

Cela seul, puisque Louis 1^{er} avait été échevin, aurait rendu inutiles les lettres de 1614 données à son fils, si elles n'eussent été recognitives de noblesse.

2. Le titre de *noble* et d'*écuyer* est encore donné à Louis LE SERGEANT dans deux actes notariés des années 1605 et 1608 ; ces actes sont des constitutions de rentes faites par messire Gilles de Lens, baron d'Aubigny, au profit de damoiselle Sainte de DOUAI, qualifiée veuve de Louis LE SERGEANT, écuyer, seigneur de Beaurains, Hendecourdel et autres lieux. Le même titre lui est encore reconnu par une confirmation de ces constitutions de rentes données, en 1612, par le prince d'Egmont, comme héritier de Gilles de Lens, son beau-père. Ces titres reposent, comme ceux dont il est parlé plus haut, aux archives de la famille.

Ils ont laissé pour enfants :



4° Hugues LE SERGEANT, écuyer, seigneur de Beaurains et autres lieux, lequel épousa, le 28 septembre 1588, damoiselle Marie du Buisson, dont il n'eut qu'un fils, mort religieux capucin.

Les armes de du Buisson sont : *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, au buisson de sinople; aux 2 et 3, d'azur, au lion d'argent, surmonté de trois étoiles d'or.*

2° Louis, qui suit;

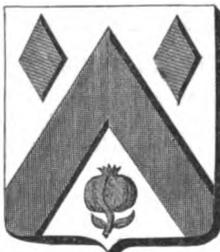
3° Marie LE SERGEANT, mariée à noble Hugues L'ANTAILLEUR, seigneur de la Vasserie, d'une famille aujourd'hui éteinte.

TROISIÈME DEGRÉ.

LOUIS LE SERGEANT, II^e du nom, écuyer, seigneur de Beaurains, Hendecourdel, Hurtebise et autres lieux, avocat au conseil d'Artois, échevin de la ville d'Arras, reçut, le 20 juin 1614, ces lettres de confirmation de noblesse dont nous avons parlé plus haut, et que l'héraldiste Jean le Roux, a prises par erreur pour des lettres d'anoblissement.

Dans l'original de ces lettres, il est dit expressément que Louis LE SERGEANT ayant demandé à continuer à user des armoiries que *ses ancêtres et lui avoient jusques ores portées*, il a été autorisé à porter : *Un escu d'azur, à trois gerbes d'or liez de gueules, le heaulme à traille ouverte, à la tocque et hachemens d'or et d'azur, timbré d'une gerbe d'or liée comme dessus.*

LOUIS LE SERGEANT avait épousé, le 27 octobre 1602, damoiselle Jeanne DENIS, dame d'Oresmaux, fille d'Antoine Denis, chevalier, seigneur d'Oresmaux, et autres lieux, président au conseil d'Artois, et de dame Madeleine de Marconville.



Les armes de DENIS sont : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux losanges de sinople, et en pointe d'une grenade du même, ouverte de gueules.*

Il est décédé le 2 octobre 1640, et a été inhumé dans l'église de Saint-Aubert d'Arras, auprès de sa femme, morte le 8 septembre 1639.

De ce mariage sont issus :

4° Louis, qui suit;

2° François LE SERGEANT, écuyer, sans alliance;



3° Ignace LE SERGEANT, écuyer, marié à damoiselle Barbe-Thérèse de HANNEDOUCHE, de laquelle il eut un fils:

Ignace LE SERGEANT, écuyer, marié, le 9 mai 1662, à damoiselle Marguerite CLÉMENT.

Armes de HANNEDOUCHE : *De sinople, à la bande d'or, chargée de trois croix pattées au pied fiché de sable.*

4° 5° Deux filles religieuses brigittines;

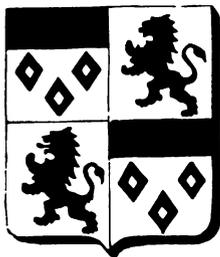
6° Marie-Marguerite LE SERGEANT, dame d'Oresmaux, morte sans alliance, en 1670 ;

7° Marie-Thérèse LE SERGEANT, qui épousa Henri des MARETZ, écuyer, seigneur de Lehilleur, de Preuille et autres lieux ;

8° Isabeau LE SERGEANT, mariée, le 9 septembre 1632, à Hugues de VITRY, écuyer, seigneur de Warnicamp, fils de Louis, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Anne de la Diennée.

QUATRIÈME DEGRÉ.

LOUIS LE SERGEANT, III^e du nom, écuyer, seigneur de Beurains, Hendecourt, Hurtebise et autres lieux, conseiller du Roi, premier élu en l'élection provinciale d'Artois, décédé à Arras, le 23 janvier 1657, avait épousé, le 12 février 1627, damoiselle Marie-Marguerite de SEMERPONT, d'une ancienne et noble famille, et fille de Pierre de Semerpont, chevalier, seigneur de Tincques et du Maisnil, premier ministre de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas.



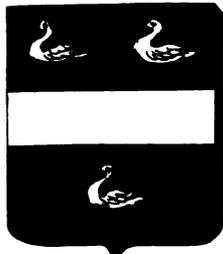
Les armes de SEMERPONT sont : *Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à trois macles de sable, et un chef de gueules ; aux 2 et 3, d'argent, au lion de sable.*

Ils furent inhumés tous deux à Arras, dans l'église de Saint-Aubert, et laissèrent pour enfants :

1 Philippe-Ignace, qui suit ;

2° Alexandre-Augustin LE SERGEANT, chevalier, seigneur de Marsigny et de la Mardelle, né à Arras le 23 avril 1675, capitaine pour le service du Roi dans le régiment de Lorraine, et depuis dans celui de la Marine.

Par lettres-patentes du Roi Louis XIV, données à Saint-Germain-en-Laye, le 3 avril 1679, le titre de *chevalier* lui fut conféré en considération de ses services. Ces lettres portent qu'il était issu d'une ancienne famille noble du pays d'Artois.



Il épousa à Arras, le 28 mars 1675, damoiselle Anne-Josèphe THÉRY, fille de Mathieu Théry, écuyer, seigneur d'Oppy, de Bloms et autres lieux, grand bailli de Douai, et veuve de François-Gilbert de Cardevacque, écuyer, seigneur de Saint-Amand (4).

Armes de THÉRY : *De gueules, à la fasce d'argent, accompagné de trois merlettes du même 2 et 1.*

Alexandre-Augustin LE SERGEANT DE MARSIGNY a laissé de cette union sept filles :

A. Agnès-Marguerite LE SERGEANT DE MARSIGNY, dame de la Mardelle, qui fut mariée : 1° le 12 octobre 1700, à Edme-Marc-Antoine de THIENNES, chevalier, seigneur de Vancquetin ; 2° à François de WIESSELLES, chevalier, capitaine au régiment de Ponthieu, infanterie ;

B. Anne-Thérèse-Gertrude LE SERGEANT DE MARSIGNY, qui épousa Jacques-Noël de Gosson, écuyer, seigneur de Rionval, capitaine au régiment d'Auxerrois, fils de Jean-François, écuyer, seigneur du Petit-Preil ;

De cette alliance sont nés quatre enfants :

AA. Marie-Anne-Françoise de Gosson, née à Arras le 18 mars 1696 ;

BB. François-Jacques de Gosson, né à Arras le 18 avril 1697 ;

CC. Agnès-Constance-Alexandrine de Gosson, née à Arras le 12 septembre 1698 ;

DD. ~~W~~ Edme-Jacques de Gosson, né à Arras le 22 juin 1703 ;

4. Anne-Josèphe THÉRY avait eu de ce premier mariage une fille unique : Françoise-Gertrude de CARDEVACQUE, mariée à Louis-Claude-Nicolas CORNAILLE, écuyer, gouverneur de la Gorgue et du pays de l'Aleu.

LE SERGEANT.

C. Jeanne-Claire-Monique LE SERGEANT DE MARSIGNY, religieuse à l'abbaye d'Origny, en Vermandois;

D. Joseph LE SERGEANT DE MARSIGNY, religieuse à l'abbaye de la Paix, à Arras;

E. Marie-Élisabeth LE SERGEANT DE MARSIGNY, née à Arras le 19 octobre 1676;

F. Agnès-Augustine LE SERGEANT DE MARSIGNY, née à Arras le 25 février 1682;

G. Marie-Agnès-Scholastique LE SERGEANT DE MARSIGNY, née à Arras le 1^{er} janvier 1684;

3^e Jean-Baptiste LE SERGEANT, écuyer, mort sans postérité;

4^e Anne-Marie ou Monique LE SERGEANT, morte sans alliance;

5^e Marguerite LE SERGEANT, mariée à Claude-Dominique CORNAILLE, écuyer, seigneur du Croquet et autres lieux.

CINQUIÈME DEGRÉ.



Philippe-Ignace LE SERGEANT, écuyer, seigneur de Beaurains, Hendecourt, Hurtebise, Oresmaux, épousa, le 30 mars 1669, damoiselle Marie-Françoise des GROISEILLIERS.

Armes de des GROISEILLIERS : *D'or, au groseillier arraché de sinople.*

Il mourut le 5 novembre 1690, laissant de ce mariage :

1^o François-Dominique LE SERGEANT, écuyer, né à Arras le 4 septembre 1672, mort religieux à l'abbaye des Guillemains-lez-Wallencourt, en Cambrésis;

2^o Louis-Joseph, qui suit;

3^o Marie-Françoise-Josèphe LE SERGEANT, née le 5 février 1674, morte jeune;

4^o Antoinette-Ursule LE SERGEANT, née le 3 mai 1678, morte sans alliance;

5^o Marie-Barbe-Thérèse LE SERGEANT, née le 3 décembre 1679, mariée, en 1704, à Charles-François de SERVINS, écuyer, seigneur d'Héricourt, fils de Pierre-François, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Anne-Caroline de Genevières, dame de Roisin;

6^o Marie-Marguerite LE SERGEANT, religieuse à l'abbaye de Marquette.

SIXIÈME DEGRÉ.

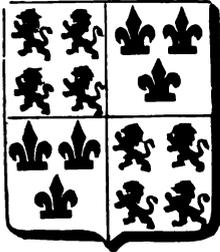
Louis-Joseph LE SERGEANT, chevalier, baron de Ransart (1), seigneur de Hendecourt, Hurtebise, Beaurains, Oresmaux et autres lieux, capitaine au régiment d'infanterie wallonne de Monchy, acquit, en 1718, la baronnie de Ransart, dont il porta le nom avec le titre de *baron de RANSART*, qu'il transmit régulièrement à son fils, et qui resta dans la famille pendant plus de quarante ans.

Il avait épousé, le 5 février 1698, damoiselle Marie-Isabelle-Ursule des LYONS, fille de Louis, écuyer, seigneur de Feuchin et autres lieux, et de Marie-Barbe des Lyons.

Les armes de des LYONS étaient : *D'argent, à quatre lions cantonnés de sable, armés et lam-*

1. La baronnie de Ransart, située près d'Arras, avait été successivement possédée par l'ancienne famille de ce nom et par celles de Beaufort et de Croy. La maison de Croy la vendit, au XVII^e siècle, à N... Widebien, écuyer, seigneur d'IGNAUCOURT; son fils, Philippe Widebien, chevalier, baron de Ransart et de Saint-Waast d'Arras, mourut laissant de son mariage avec Marie-Françoise de la Barre, une fille mineure, Marie-Ignace Widebien, héritière de Ransart. Ce fut de Marie-Françoise de la Barre, comme tutrice de sa fille et autorisée par justice, que Louis-Joseph LE SERGEANT acquit, en 1718, la baronnie de Ransart.

passés de gueules. Mais depuis l'alliance, en 1555, d'Antoine des Lyons, seigneur du Châtelet, Wingles, etc., avec Marie de Wignacourt de Bellesaigne, elles sont : Écartelé : aux 1 et 4, d'argent à quatre lions cantonnés de sable, armés et lampassés de gueules, qui est de DES LYONS ; aux 2 et 3, d'argent à trois fleurs de lis de gueules au pied nourri posées 2 et 1, qui est de WIGNACOURT. — DEVISE : *Ex genere et virtute leones.*



Il laissa de ce mariage :

- 1° Adrien-Joseph, qui suit ;
- 2° Marie-Louise-Françoise LE SERGEANT, née à Arras le 10 avril 1702, religieuse au couvent de la Visitation, à Amiens.

SEPTIÈME DEGRÉ.

Adrien-Joseph LE SERGEANT, chevalier, baron de Ransart, seigneur d'Hendecourt, Hurtebise, Oresmaux et autres lieux, né à Arras le 9 mars 1699, fut chevalier d'honneur au conseil provincial et supérieur d'Artois, et reçu, en 1750, membre du corps de la noblesse des états de cette province.

C'est contre lui que le procès de la revendication de la baronnie de Ransart, comme ayant été indûment vendue, fut intenté par la famille de Haynin, à laquelle s'était alliée Marie-Ignace Widebien, et c'est après une possession de quarante ans qu'il en fut déposé par un arrêt de l'année 1758.

Le baron de RANSART, qui est décédé à Arras le 5 octobre 1759, avait épousé, le 15 juin 1723, demoiselle Marie-Josèphe-Françoise LE CARLIER, décédée le 2 juillet 1775, fille de Philippe-François Le Carlier, écuyer, seigneur d'Hunval, d'Houvigneul, d'Estrées-Cauchy et autres lieux, chevalier d'honneur au conseil provincial et supérieur d'Artois, et de Marie-Marguerite Postel.



Armes de LE CARLIER : Parti : au 1, de gueules, à deux roues d'or ; au 2, d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.

De ce mariage sont issus :

- 1° Louis-Ignace, qui suit ;
- 2° Marie-Marguerite-Josèphe LE SERGEANT, née le 11 août 1724, morte sans alliance ;
- 3° Alexandre-Joseph-François-de-Paule-Marie LE SERGEANT, né le 29 mars 1726, mort jeune ;
- 4° Thimothée-Antoine-Xavier LE SERGEANT, écuyer, né le 10 janvier 1728, mort jeune ;
- 5° Marie-Agnès-Placide LE SERGEANT, née le 12 octobre 1729, morte sans alliance ;
- 6° Osite-Thérèse-Josèphe LE SERGEANT, née le 8 octobre 1732, morte sans alliance ;
- 7° Adelpine-Françoise LE SERGEANT, née le 11 janvier 1734, morte aussi sans alliance.

HUITIÈME DEGRÉ.

Louis-Ignace-Joseph LE SERGEANT, chevalier, seigneur d'Hendecourt, Hurtebise, Hunval, Houvigneul, Oresmaux, Sapignies, et autres lieux, chevalier d'honneur au conseil provincial et supérieur d'Artois, né le 27 octobre 1730, périt, le 5 avril 1794, victime du régime révolutionnaire qui pesa si longtemps sur la ville d'Arras.

Il avait épousé, 1^o le 15 février 1760, demoiselle Marie-Dorothée-Clotilde des LYONS, décédée sans postérité, le 21 janvier 1767, fille de messire Hector-Adrien-Louis, baron des Lyons, seigneur de Bavincourt, aide de camp aux armées du Roi, et de Marie-Dorothée-Dominique des Lyons; 2^o le 6 novembre 1769, demoiselle Marie-Josèphe de BOUNGNE, fille de messire N... de Boulongne, écuyer, seigneur de Planque, de Beaurepaire et autres lieux, décédée le 27 mai 1790.



ARMES DE BOULONGNE : *D'argent, à la bande de sable, accompagnée de trois lionceaux de sinople armés et lampassés de gueules et couronnés d'or, posés 2 et 1.*

Du second lit sont issus :

- 1^o Louis-Antoine-Joseph LE SERGEANT D'HENDECOURT, écuyer, né le 2 juin 1772, mort sans alliance à Arras le 28 février 1831;
- 2^o Jean-Louis-Ferdinand LE SERGEANT D'HENDECOURT, dit le chevalier d'Hendecourt, né le 28 décembre 1775 qui émigra au moment de la révolution avec son frère Louis-Antoine-Joseph ci-dessus servit en Allemagne dans le régiment de Latour-Autrichien et mourut de ses blessures, à Osnabruck, le 49 mai 1800;
- 3^o Louis-François-Joseph, qui suit;
- 4^o Cornille-Guislain-Joseph, dont l'article viendra après la postérité de son frère Louis-François-Joseph;
- 5^o Waast-François-Marie LE SERGEANT D'HENDECOURT, écuyer, né le 30 janvier 1783;
- 6^o Louis-Benoît, dont l'article sera rapporté en troisième lieu;
- 7^o Marie-Josèphe-Antoinette LE SERGEANT D'HENDECOURT, dite mademoiselle d'Hendecourt, née le 2 août 1770, mariée à Arras, le 28 février 1810, à messire François-Joseph-Romain FROMENTIN DE SARTEL, écuyer, et décédée dans cette même ville, sans postérité, le 13 avril 1844;
- 8^o Marie-Osité-Bénédictine LE SERGEANT D'HENDECOURT, dite mademoiselle de Sapignies, née le 15 octobre 1774, décédée sans alliance le 31 décembre 1794;
- 9^o Marie-Louise-Josèphe LE SERGEANT D'HENDECOURT, née le 26 novembre 1784, mariée à Arras, le 27 juillet 1807, à messire Claude-Philippe-Charles GRIFFON D'OFFOY, écuyer, et décédée au château de Mérélessart, près d'Abbeville, le 22 avril 1830;

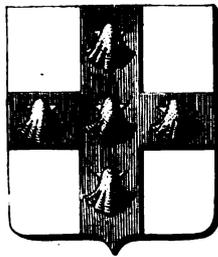
De ce mariage sont issus deux enfants :

- A. Aimé GRIFFON D'OFFOY, écuyer, né à Abbeville le 22 août 1808, marié, le 17 février 1840, au château de Rojeant, près d'Abbeville, à demoiselle Euphémie du PLOUY, décédée au château de Mérélessart le 24 janvier 1843, laissant une fille :
 - AA. Claudine GRIFFON D'OFFOY, née au château de Mérélessart le 10 septembre 1844;
- B. Jules GRIFFON D'OFFOY, né en 1810, décédé sans alliance le 14 avril 1843.

NEUVIÈME DEGRÉ.

Louis-François-Joseph LE SERGEANT D'HENDECOURT, chevalier, décédé le 7 janvier 1830, à Ivry, près Paris, et inhumé dans le cimetière de l'église d'Hendecourt, avait épousé à Laon, le 1^{er} juillet 1805, demoiselle Marie-Françoise de HANGEST, d'une ancienne et illustre maison de Picardie (1), fille de messire Louis-Gabriel, vicomte de Hangest, ancien capi-

1. Elle figure dans une des salles des Croisades du Musée de Versailles, en la personne de Florent 1^{er}, seigneur de Hangest, en Picardie, qui combattit à la Terre-Sainte, l'an 1190. De cette maison est sorti N... de Hangest, vivant en 1352, d'abord grand panetier du Roi, puis maréchal de France.



taine de cavalerie sous Louis XVI, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Vivante-Charlotte QUARRÉ DE CHELERS.

Les armes de HANGEST sont : *D'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.*

De ce mariage sont issus :

1° Amédée-Charles-Joseph, qui suit;



2° Charles-Waast-Louis LE SERGEANT D'HENDECOURT, écuyer, capitaine-commandant au 6° régiment d'artillerie, né le 10 mars 1810, marié au château de Vary, près Nevers, le 10 janvier 1847, à demoiselle Adèle de TIERSONNIER, fille de messire Éloi de Tiersonnier et de dame Agathe Cabaille de Lisle.

Armes de TIERSONNIER : *D'azur, à un cœur d'or, surmonté d'une étoile du même et soutenu d'un croissant d'argent.*

3° Marie-Antoine-Joséphine LE SERGEANT D'HENDECOURT;

4° Louise-Marie-Thérèse LE SERGEANT D'HENDECOURT, religieuse au couvent des dames du Sacré-Cœur;

5° Rosalie-Marie-Charlotte LE SERGEANT D'HENDECOURT;

6° Valentine-Marie-Claudine LE SERGEANT D'HENDECOURT, religieuse au couvent des dames du Sacré-Cœur.

DIXIÈME DEGRÉ.

Amédée-Charles-Joseph LE SERGEANT D'HENDECOURT, chevalier, chef de nom et d'armes de la famille, né à Arras le 10 décembre 1806, chef de bataillon au 46^e régiment de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, a épousé au château de Tilques, près Saint-Omer, le 27 mai 1834, demoiselle Cornélie-Marie-Françoise de TAFFIN DE TILQUES, fille de messire Simon-Louis-François de Taffin de Tilques, écuyer, ancien officier d'infanterie sous Louis XVI, ancien officier à l'armée de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Charlotte-Marie-Védastine des Lyons de Moncheaux.



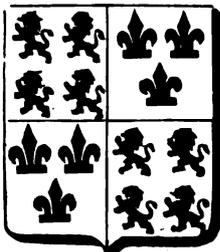
Armes de TAFFIN : *D'argent, à trois têtes de maure de sable tortillées du champ.* — DEVISE : *Pense à ta fin.*

DEUXIÈME BRANCHE.

NEUVIÈME DEGRÉ.

Cornille-Guislain-Joseph LE SERGEANT D'HENDECOURT, chevalier, quatrième fils de Louis-Ignace-Joseph Le Sergeant d'Hendecourt et de Marie-Josèphe de Boulongne, né à Arras le 17 décembre 1780, a épousé dans cette ville, le 22 août 1804, demoiselle Marie-Alexandrine Pulchérie DES LYONS DE MONCHEAUX, fille de messire Miles-Vaast-Édouard, baron des

Lyons de Moncheaux, maréchal de camp des armées du Roi, ancien officier de l'armée de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Agnès-Constance Becquet.



Les armes de DES LYONS sont maintenant, comme nous l'avons vu plus haut : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à quatre lions de sable cantonnés, armés et lampassés de gueules, qui est de DES LYONS ; aux 2 et 3, d'argent, à trois fleurs de lis de gueules, au pied nourri, posées 2 et 1, qui est de WIGNACOURT DE BELLESAIGE.*

La maison DES LYONS, avec laquelle celle LE SERGEANT avait déjà contracté, comme on l'a vu, plusieurs alliances, est de très-ancienne noblesse de chevalerie, et a pris part aux croisades. Macé des Lyons est signalé dans la salle des Croisades du Musée de Versailles, comme un des gentilshommes de l'Artois qui combattaient en Terre-Sainte avec le Roi Saint Louis, l'an 1270.

C'est de cette maison que sont sortis Miles des Lyons et Jean des Lyons, sergents d'armes de France, grands maîtres souverains de l'artillerie en 1344 et 1378; Pierre des Lyons, chevalier de Rhodes, conservateur général du trésor de l'ordre en 1462; Jean et François des Lyons, reçus chevaliers de Malte au chapitre Saint-Barnabé en 1512; et Pierre des Lyons, grand prieur de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer vers 1600.

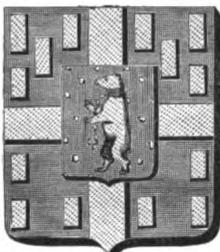
De ce mariage sont issus :

- 1^o Édouard-Marie-Ladislas LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 29 mai 1805, capitaine au corps royal d'état-major, marié au château du Boulevet, près Rouen, le 22 avril 1833, à demoiselle Alphonsine de VALORY, fille de messire Alphonse, comte de Valory, et de dame N... Le Noble, et décédé sans postérité, au château de Planque, près Douai, le 1^{er} octobre 1834.



Armes de VALORY : *De sable, à une aigle d'argent, chargée sur l'estomac d'une croix patée de sable, accompagnée de 9 croissants du même, 1 au-dessus de la croix, 2 au-dessous posés l'un sur l'autre, et 3 sur chaque aile mal ordonnés; écartelé : d'or, à un laurier arraché de sinople, et un chef de gueules.*

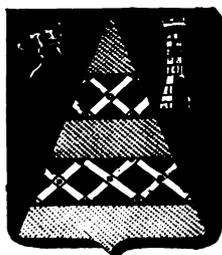
- 2^o Marie-Louis-Cornille LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 40 septembre 1808, marié à Douai, le 29 avril 1835, à demoiselle Philippine-Constance-Louise de la GRANGE, fille de messire Aimé-Louis, baron de la Grange, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion - d'Honneur, et de dame Françoise-Constance de Malet de Coupigny.



Armes de la GRANGE : *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, 5 dans chaque canton du chef posées en sautoir, 4 dans chaque canton de la pointe posées en croix, qui est de CHOISEUL, et en abîme, un écusson de gueules, semé de grains de sel d'argent, à un ours en pied d'or enchaîné du même, armé, lampassé et colleté d'azur, qui est de la GRANGE.*

De ce mariage sont nés deux enfants :

- A. Marie-Charlotte-Cornélie LE SERGEANT D'HENDECOURT, née à Douai le 29 mai 1836;
 B. Édouard-Aimé-Marie LE SERGEANT D'HENDECOURT, né à Douai le 13 décembre 1839.
- 3^o Joseph-Marie-Hyppolite LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 11 juin 1808, marié au Quesnoy, près Valenciennes, le 7 janvier 1840, à demoiselle Marie-Hyacinthe-Adrienne de l'ÉPINE, fille de messire

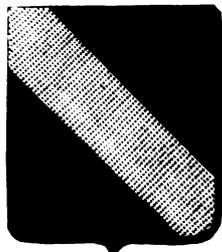


Marie-Philippe-Ferdinand-Joseph, baron de l'Épine, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien membre de la Chambre des députés, et de dame Marie-Josèphe-Scolastique des Fontaines de Fresnoy.

Armes de l'ÉPINE : *D'or, chapé d'azur; l'azur chargé à dextre d'une tête de lion arrachée d'argent et à sénestre d'une tour du même, ajourée, ouverte et maçonnée de sable; l'or chargé de deux fasces de sable treillissées d'argent.* DEVISE : *Dieu et le Roi.*

Ils ont pour enfants :

- A. Joseph-Marie-Adrien LE SERGEANT D'HENDECOURT, née au château de Planque, près Douai, le 25 octobre 1840;
- B. Alix-Marie-Josèphe LE SERGEANT D'HENDECOURT, née au château de Planque, le 20 mai 1843;
- C. Nathalie-Marie-Josèphe LE SERGEANT D'HENDECOURT, née au château de Planque, le 3 décembre 1846;



- 4° Benoit-Marie-Léopold LE SERGEANT D'HENDECOURT, né le 24 juin 1842, marié à Bruxelles, royaume de Belgique, le 41 juillet 1837, à demoiselle Octavie-Marie-Reine de BLONDEL DE BEAUREGARD, fille de messire Octave, baron de Blondel de Beauregard, et de dame Julie de la Motte-Baraffe.

Armes de BLONDEL DE BEAUREGARD : *De sable, à la bande d'or.* — CRI DE GUERRE : *Gonnelieu.*

Quatre enfants sont issus de ce mariage :

- A. Octave-Marie-Cornille-Joseph LE SERGEANT D'HENDECOURT, né à Bruxelles le 40 janvier 1839;
- B. Emma-Marie-Joséphine LE SERGEANT D'HENDECOURT, née à Bruxelles le 30 mai 1840,
- C. Léon-Marie-Charles LE SERGEANT D'HENDECOURT, né à Bruxelles le 2 janvier 1843;
- D. Léopoldine-Marie-Constance LE SERGEANT D'HENDECOURT, née au château de Bellem, près Gand, le 9 septembre 1846.

- 4° Marie-Pulchérie-Désirée LE SERGEANT D'HENDECOURT, née à Arras le 40 mai 1807, religieuse au monastère de la Charité-des-Orphelines-de-Marie à la Délivrande, près Caen.

TROISIÈME BRANCHE.

NEUVIÈME DEGRÉ.

Louis Benoit LE SERGEANT D'HENDECOURT, chevalier, cinquième et dernier fils de Louis-Ignace Le Sergeant d'Hendecourt et de Marie-Joseph de Boulongne, né le 25 mai 1790, ancien magistrat à la cour royale d'Amiens, a épousé à Paris, dixième arrondissement, le 7 avril 1832, demoiselle Armande de LALOT, fille de messire N..., vicomte de Lalot, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien membre de la chambre des députés.



Armes de LALOT : *D'azur, à une fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un lacs d'amour entortillé du même.*

De ce mariage sont issus quatre enfants :

- 1° Louis-Armand LE SERGEANT D'HENDECOURT, né à Paris le 40 mai 1833 ;
 2° Armand LE SERGEANT D'HENDECOURT, né à Paris le 4^{or} juillet 1834, décédé en bas âge ;
 3° Alice LE SERGEANT D'HENDECOURT, née à Paris le 26 décembre 1836 ;
 4° Henri-Waast LE SERGEANT D'HENDECOURT, né à Paris le 15 décembre 1839.

En 1633, on voyait en l'église Saint-Aubert d'Arras cette épitaphe :

« Le 30^e jour du mois de juillet cette présente année 1633, a été enterré au pied du bénitier de cette paroisse assis en la nef du milieu, le corps de noble homme Louis-Ignace de Vitry, écuyer, seigneur de Warnicamp, qui était âgé de ans tant seulement, fils aîné de noble homme Hugues de Vitry, écuyer, sieur dudit Warnicamp, et de demoiselle LE SERGEANT, dite de Hendecourt, Beaurains, etc... Ses quatre quartiers sont :

De Vitry, de Ladiennée, Le Sergeant, Denis.

En 1636, on voyait en l'église de Saint-Vincent, au faubourg Ronville d'Arras, cette épitaphe :

« Sur la fin du mois de juillet 1636, pour être morte de la maladie pestilentielle, a été inhumée, en le cimetière de cette église de Saint-Vincent, après être morte au lieu nommé le Grand-Val-lez-Arras, ce qui aurait ineu les père et mère en depuis aller demeurer en la ville de Lens en Artois en certaine hôtellerie, au village d'Avion, emprez Lens, noble jouvencelle, damoiselle Monique LE SERGEANT, d'Arras en Artois. Suivant quoy pour mémoire, d'autant que ses frères et sœurs pouvoient librement porter les quatre quartiers d'armoiries suivants, nous les blasonnerons ici de suite pour souvenance d'icette dite famille de LE SERGEANT d'Arras. Iceux étaient :

LE SERGEANT : qui porte armes : *Au fond de sinople, à trois gerbes d'or, sçavoir, deux en chef et une en pointe ;*

Autres de DENIS : *Au point de diamant, chevron et pommes de grenade en pointe ;*

Autres du surnom de SEMERPONT ;

Autres du surnom de CAUVEL : *Échiquetées d'or et d'azur au premier et dernier quartier ;* et le deuxième et troisième du surnom de BASSECOURT, qui sont pourtraits et blasonnés en l'église de la Madelaine, en la ville d'Arras en Artois.

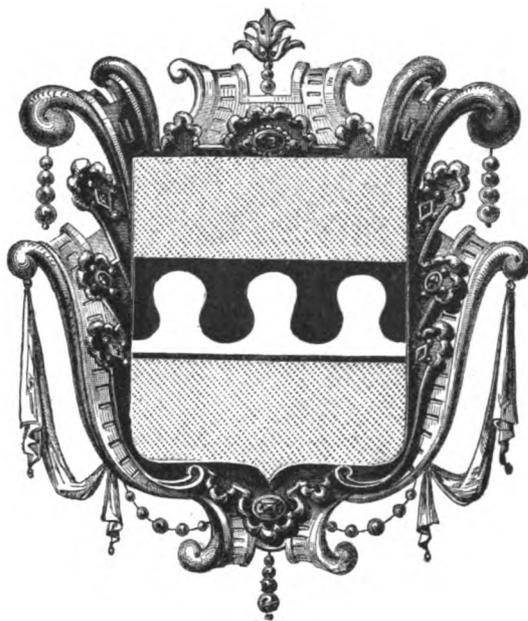
Le Sergeant, Denis, Semerpont, Cauvel.

Ces deux épitaphes sont tirées de l'*Épitaphier*, manuscrit du sieur Thurién Lefèvre d'Aubremetz, existant aux archives départementales du Pas-de-Calais.

DE TOLLENARE-GRAMEZ

FLANDRE ET BRETAGNE

SEIGNEURS D'OUDE, DE GRAMEZ, DE ROSEWALLE, DE TERBURGT
ET AUTRES LIEUX.



ARMES : D'or, à une fasce nébulée de sable et d'argent intérieurement. L'Écu sommé d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins. — CIMIER : Un faucon blanc essorant, becqué et membré de gueules.



La famille de TOLLENARE ou TOLLENAERE est fort ancienne en Flandre. (Voir *Recherches des antiquités et noblesse de Flandre*, par le vicomte de Théroüanne, Douai, 1631.) On y trouve dès 1243 que Béatrix, dame de Courtray, comtesse de Flandre, agréa un don fait à la paroisse de Peteghem par Guillaume de TOLLENARE. De nobles alliances de la famille de TOLLENARE se trouvent également mentionnées dans le susdit ouvrage; on lit, pages 389 et 400 :

« Le huitième échevin de Bruges était Jean de TOLLENARE. Il y a eu de
« fort sages et valeureux chevaliers de ce nom, comme messire Rogier de TOLLENARE, che-
« valier, allié à la dame de COYGHEM, en l'an 1409. Demoiselle Élisabeth, fille de Gilles de
« TOLLENARE, épousa, en 1352, sire Arnaud de LISSEWEGHE, maison très-noble en Flandre.
« Guillaume de TOLLENARE s'allie, en 1387, avec demoiselle Marie DUMESNIL, sœur du sei-
« gneur de Rozymbos, célèbre dans les fastes des ducs de Bourgogne. »

A la fin du XV^e siècle, à l'extinction de la seconde maison de Bourgogne qui avait régné sur les Pays-Bas, et au commencement du XVI^e, des TOLLENARE occupèrent les premiers

emplois de l'édilité (le treizième et dernier échevin de Bruges fut Gossuin de TOLLENARE) ; d'autres furent admis, sur preuves de noblesse, au service de la maison d'Espagne.

Outre les documents privés et les registres de l'état civil sur lesquels s'appuie la noblesse de la famille de TOLLENARE, les églises de Saint-Bavon, à Gand, et de Notre-Dame, à Bruges, renferment plusieurs inscriptions remarquables placées sur des tombeaux qui deviennent autant de monuments de l'authenticité de ses degrés successifs, confirmés par des lettres-patentes, en date du 25 février 1667.

Sa généalogie régulière et suivie remonte à :

I. Antonin de TOLLENARE, échevin de Bruges, né avant 1500, décédé le 27 janvier 1537, laissant de son mariage avec dame Catherine PANTYN, un fils qui suit :

II. Jean de TOLLENARE, gouverneur de la table des pauvres et marguillier en 1597. On conservait dans l'église Notre-Dame la statue que lui fit élever dame Margaretha ELLE DE WELCH, son épouse, qui lui a donné deux fils, Mathéus et Jean-Jacques, auteurs de deux branches distinctes dont nous allons donner la filiation suivie.

BRANCHE AINÉE, ÉTEINTE A BRUGES EN 1812.

III. Mathéus de TOLLENARE, marié à dame Cornélie de CRABBE, en a eu les trois fils ci-après :

- 1° Ferdinand de TOLLENARE, dont l'article suit;
- 2° François-Mathieu, mort jeune au service de l'Espagne;
- 3° Jean-Jacques, jurisconsulte estimé, chanoine du chapitre de Saint-Bavon, auquel fut élevé un monument dans l'église portant une inscription, détruite aujourd'hui, que nous croyons devoir rapporter ici :

« Hoc marmore tegitur corpus, — Reverendi Dni — Joannis de TOLLENAERE — Phri J. V. L. — Exemptæ cathedræ ecclesiæ canonici, — Graduati egregiæ juris Dictionis — S^u Bavonis et privilegiorum capiti, — Apertoris, qui erecto cære suo — E, religione, marmoreo sepe mento in — Honorem venerabilis sacramenti — Obiit 21 avril 1670. Recordate viator — Quod eadem sors te maneat et defunctis, — Manibus bene apprecare ac vivendo — Disce mori. »

IV. Ferdinand de TOLLENARE, seigneur de Gramez, fut bourgmestre et député aux états de Flandre, ainsi qu'il résulte de l'épithaphe gravée sur un tombeau de la cathédrale de Gand, que nous rapportons ci-dessous :

« D. O. M. — Et piis, manibus, — Reverendi ad Etamp. viri — Dⁿⁱ Joannis Le Monnier J. V. L. — Hujus exemptæ cathed. Ecclesiæ S^u Bavonis — Decani — Trium episcoporum cum aliis, sede vacante, — Vicari generalis — In sacello episcopi damantis sepulti, — Hoc marmor posuit — Nob. D. Ferdinandus de TOLLENARE, top^o de Gramez, et — Franconi Brug., consul et scabinus perpetuus — ad comicia Flandricæ deputatus. — Consobrinus ejus unicus, anno 1676. »

Le monument qui porte cette inscription est dans la chapelle de Saint-Pierre, la première à gauche du chœur en regardant l'autel.

Ferdinand de TOLLENARE, fut marié une première fois à dame Catherine VAN HULTEM, et en secondes noces à dame Thérèse-Caroline NEULANT; il a laissé deux enfants :

- 1° François-Charles de TOLLENARE, dont l'article suit;
- 2° Thérèse-Angéline, mariée avec Louis, marquis de GAYAFFA.

V. François-Charles de TOLLENARE, né en 1699 et mort en 1786, avait épousé : 1° dame Angélique de WOUTHERS ; 2° Thérèse VANDEN DRISCHE. De ces deux alliances, il eut, entre autres enfants :

- 1° François-Léonard de TOLLENARE, qui a continué la descendance de la famille, et dont l'article suit ;
- 2° N..., qui fut baronne de MARENZY ;
- 3° Félix de TOLLENARE, colonel dans les gardes wallones, mort à Madrid sans postérité.

VI. François-Léonard de TOLLENARE, seigneur de Rosewalle-Gramez, né en 1741, colonel en retraite des gardes wallones, mourut à Bruges, en 1812, sans avoir été marié ; avec lui s'éteignit la branche aînée de la famille de TOLLENARE.

DEUXIÈME BRANCHE DE TOLLENARE-GRAMEZ,
DEVENUE AÎNÉE PAR LE DÉCÈS DE FRANÇOIS-LÉONARD.

III. Jean-Jacques de TOLLENARE, fils de Jean, auteur de la seconde branche, porta comme son frère les armes de Gramez : *D'or, à fasce nébulée de sable et d'argent*. Il mourut dans la ville de Bruges et fut enterré dans la cathédrale en 1649. De sa femme Marguerite de CUNES il eut un fils :

IV. Carolus de TOLLENARE, seigneur de Terburgt, avocat au conseil de Flandre, marié avec Anne-Marie de DECKERS ; il en eut onze enfants, dont deux fils :

- 1° François de TOLLENARE, qui put se livrer, à Nantes, à des opérations maritimes et d'armement sans déroger à la noblesse, et ce, conformément à la coutume de Bretagne, et aussi en vertu des ordonnances des Rois Henri II, Charles IX, Louis XIII et Louis XIV ;
- 2° Maurice-Charles de TOLLENARE, qui suit ;

V. Maurice-Charles de TOLLENARE, né à Gand en 1711, mort à Lorient en 1760, épousa dame Françoise-Thérèse des CAMPS, de laquelle il eut, outre trois filles qui entrèrent dans les maisons Dufou, Lemercier de Bois-Gérard et de Sarrebourg, les trois fils suivants :

- 1° Charles de TOLLENARE, décédé à Charleston, dans la Caroline du Sud, sans enfants ;
- 2° Philippe-Auguste de TOLLENARE, décédé à Nantes, aussi sans postérité ;
- 3° Louis-Étienne de TOLLENARE, qui suit ;

VI. Louis-Étienne de TOLLENARE, né à Nantes en 1750, et décédé colon à l'île Saint-Domingue en 1795, avait épousé, le 17 juin 1779, demoiselle Françoise DENOVAL, dont il eut une fille : Marie-Françoise, qui épousa Guillaume-Henri-Fidèle BOURGAULT DU COUDRAY, et un fils qui suit :

VII. Louis-François de TOLLENARE, né à Nantes le 4 avril 1780, trésorier des hospices, actuellement existant. Il a recueilli, par le décès de Louis-Léonard, dernier représentant de la première branche de la famille, le surnom de GRAMEZ, transmissible à sa postérité.

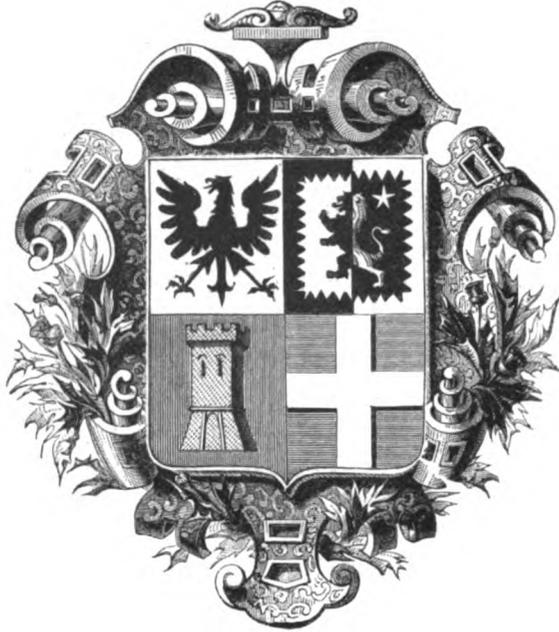
Du mariage qu'il a contracté, le 24 août 1802, avec demoiselle Aimée-Clotilde du COUDRAY, il a eu le fils ci-après :

VIII. Charles de TOLLENARE, né à Nantes le 26 mars 1808, ancien élève de l'école polytechnique, agent-voyer en chef du département de la Loire-Inférieure, apte à succéder, comme son père, au nom de GRAMEZ.

UBERTIN

TOSCANE ET FRANCE.

DES COMTES DE CHITIGNANI, SEIGNEURS DE LA VALDAMBRA EN TOSCANE.



ARMES : Écartelé : au 1, d'argent à l'aigle de sable, au vol éployé ; au 2, parti d'argent et de sable, et un lion de l'un à l'autre, sénestré en chef d'une étoile d'argent et une bordure denticulée aussi de l'un à l'autre ; au 3, de gueules, à une tour d'or ; au 4, d'azur, à une croix d'argent. — **COURONNE :** De Comte. — **SUPPORTS :** Deux licornes.



Le nom d'UBERTIN, en italien *Ubertini*, et en latin *Ubertinus*, est celui d'une très-ancienne et illustre maison de la Toscane, qui est venue s'établir en France à la fin du XVIII^e siècle, sortant du Piémont.

Les UBERTINI, qui occupaient un des premiers rangs dans la noblesse florentine, donnèrent à la république quatorze gonfalonnières depuis 1382 jusqu'en 1525.

Le plus ancien est Ubaldo UBERTINI, qui exerça ces hautes et souveraines fonctions pendant les années 1382, 1402, 1406, 1414.

(*Prioriste de Florence*, manuscrit de la bibliothèque du collège héraldique.)

Parmi les patriciens de Florence qui eurent le plus à souffrir de la lutte sanglante des Guelfes et des Gibelins, il faut compter les UBERTINI.

En 1251, le noble Gaultier UBERTINI, seigneur de toute la Valdambra, était l'un des chefs les plus influents de la faction gibeline. (*Gamurrini, Istoria genealogica.*)

En 1272, Rainier UBERTINI, évêque d'Arezzo, fut élu préfet ou prévôt de cette ville.

Au commencement du XIV^e siècle, la puissance des UBERTINI était assez grande pour faire trembler la république et l'inquiéter sérieusement.

En 1311, Beord UBERTINI (Beordus de UBERTINIS) est au nombre des gentilshommes qui assistèrent et signèrent le traité de paix entre les Guelfes et les Gibelins

En 1355, le même personnage assista, avec le marquis de Montferrat, Guillaume de Egerberg, Lucembourg de Petramala, à l'investiture du comté de Correglia, faite par l'Empereur Charles IV en faveur de Gualterucci Castracani.

Cette même année les UBERTINI, qui étaient alors comtes de Chitignani, et seigneurs de la Valdambra, firent un compromis avec la république de Florence pour le château des Ubertins (*Ubertinorum*.)

Nicolas UBERTINI et Beord UBERTINI sont cités parmi les témoins d'un pacte d'alliance fait, le 14 février 1380, dans la ville d'Arezzo.

Dante parle d'un UBERTIN DE CASAL, qui florissait au commencement du XIV^e siècle, et qui après avoir appartenu à plusieurs ordres religieux, fut élu général de l'ordre des Franciscains.

Dans des temps plus rapprochés, en l'année 1703, le tombeau du célèbre abbé UBERTIN, dans lequel on savait qu'il existait un écrit qui excitait vivement la curiosité, fut ouvert en présence d'une foule nombreuse : on y trouva renfermées ses prophéties, qui annonçaient les graves événements qui devaient s'accomplir en Italie après sa mort. (Moreri et Rocoles.)

Les dissensions civiles qui ravagèrent si longtemps l'Italie, les inimitiés, les vengeances qu'elles suscitèrent, dispersèrent un grand nombre de familles, dont plusieurs cherchèrent et trouvèrent leur sûreté dans l'oubli.

La famille UBERTINI ou UBERTIN fut de ce nombre : fixée dans la vallée d'Aosta, elle y conserva longtemps une sorte d'aisance et de dignité, soutenue par des alliances honorables.

L'aïeul paternel du représentant actuel des comtes UBERTIN, chef de nom et d'armes de cette maison, fut marié deux fois ; il épousa, en secondes noces, la fille d'un noble irlandais, nommé William MANES, qui ayant été obligé de s'expatrier après la bataille de la Boyne, à laquelle il avait pris part, vint se fixer en Piémont, où il mourut.

Les événements politiques qui, depuis l'année 1790, remuèrent et bouleversèrent la France et l'Italie, exercèrent sur le Piémont une puissante influence, et en particulier sur la vallée d'Aosta, qui servit de passage aux armées françaises.

Au milieu de l'effervescence des idées nouvelles, tous les souvenirs du passé devaient disparaître, ou du moins être mis momentanément à l'écart ; c'est ce qui est arrivé à la famille UBERTIN, comme à tant d'autres.

Le dernier rejeton des membres de cette famille qui habitaient la vallée d'Aoste, fut Claude-François UBERTIN, brigadier-major dans les gardes du corps de S. M. le Roi de Sardaigne, lequel est décédé en 1825.

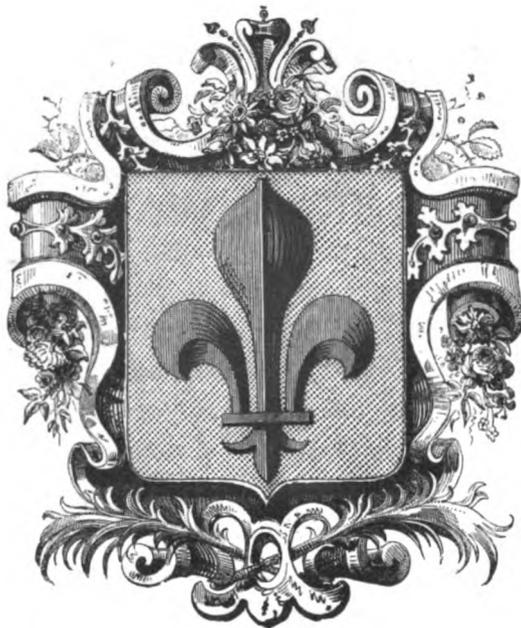
Son neveu, le comte Jean-Alexandre UBERTIN, est aujourd'hui le dernier rejeton de cette ancienne famille en France, où il est né ; il occupe une position élevée dans l'Université.

Un bref de S. S. le Pape Grégoire XVI, en date du 20 août 1841, lui conféra le droit d'avoir chez lui une chapelle, avec tous les privilèges accordés en pareil cas. L'enregistrement de ses armoiries a eu lieu à Rome, aux archives du Vatican, ainsi que le constate un certificat délivré, le 23 octobre 1840, par Monseigneur Marino dei Conti Marini, préfet des archives, prélat domestique de S. S. le Pape Pie IX.

DE TILLY

NORMANDIE.

MARQUIS, SIRES ET CHATELAINS DE TILLY, MARQUIS DE BLARU, SEIGNEURS DE BAROU, CHAMBOY, LUZARCHES, CUYE, BOISSAY-LE-CHATEL, BEAUFFOU, BEUVRON, LA MOTTE-CESNY, GUERNETOT, ESCARBOUVILLE, PRÉMONT, PRÉMAREST, CRAVILLE, LA MAULNIÈRE, SAINT-GERMAIN ET AUTRES LIEUX (1).



ARMES : D'or, à la fleur de lis de gueules. — COURONNE : De Marquis. — SUPPORTS : Deux lions. — DEVISE : Nostro sanguine tinctum.



L'ANCIENNE et illustre maison DE TILLY tire son nom de la terre, château et seigneurie de ce nom, située dans le bailliage de Caen, qui avaient haute, moyenne et basse justice, et qu'elle a possédée jusqu'en l'année 1766.

Connue dans l'histoire, et déjà puissante au X^e siècle, cette maison a reçu un grand lustre à la fin du siècle suivant, de la participation de plusieurs de ses membres à la première croisade, commencée en l'année 1096 (2).

4. L'impression de cette généalogie a pour but, par le rapprochement filiatif de toutes les branches de la maison de TILLY, entre lesquelles on verra qu'il existe une connexion parfaite, et par la production de pièces à l'appui, de démontrer que le rédacteur du *Nobiliaire de France*, qui d'abord avait reconnu, dans son tome VIII, que les TILLY-BLARU et d'ESCARBOUVILLE et les TILLY DE PRÉMAREST et de CRAVILLE ne formaient qu'une seule et même famille, a fait preuve d'une grande inconséquence en insérant dans quelques exemplaires seulement, et à l'insu des derniers, une note prétendue rectificative, dans laquelle il dit « que c'est par erreur qu'il a fait descendre les TILLY-PRÉMAREST des TILLY-BLARU et d'ESCARBOUVILLE avec lesquels ils n'ont rien de commun. »

2. Les armoiries de Raoul de TILLY figurent dans une des salles du Musée de Versailles.

D'après le témoignage de plusieurs généalogistes, cette maison descendrait d'un chef normand de race danoise, venu avec Rollon, premier duc de Normandie.

Olderic Vital, moine de Saint-Evrout, qui écrivait il y a plus de six cents ans, faisant l'épithaphe d'Ernaud ou Arnoul, religieux de la même abbaye, et celle de Guillaume de TILLY, son frère, dit que Unfroy de TILLY, leur père, était issu d'une famille danoise : *Natus Umphredus de stemmate Danorum.*

La maison de TILLY, qui a formé, comme on le verra plus loin, plusieurs branches en Normandie, a possédé dans cette province des seigneuries nombreuses et considérables, parmi lesquelles nous avons cité les principales en tête de la présente généalogie.

On rencontre parmi ses alliances les noms des familles les plus considérables de la noblesse de France, entre autres ceux de Patry, de Beaumont-sur-Oise, de Beaufou, de Pierrepont, d'Harcourt, de Paynel, de Thibouville, de Reviers, de Sacquainville, de Luxembourg, de Beauvilliers, de Vaudray, de Boufflers, de Bordeaux, d'Arcona, Bidal d'Asfeld, de Garsalle, de Vallée, de Guérout, Champion de Quincé, de Lancreau de Bréon, de Jousseaume de la Bretesche.

Le premier seigneur de TILLY dont le nom se rencontre dans les documents historiques, et à partir duquel la filiation s'établit régulièrement et sans interruption d'après les titres originaux, est :

PREMIER DEGRÉ.

I. Ernaud ou Arnaud, sire de TILLY, qui accompagnait Guillaume le Conquérant à la conquête d'Angleterre en 1066. Il eut pour fils :

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Unfroy, sire et châtelain de TILLY, qui fut également l'un des compagnons et des principaux officiers du duc de Normandie, qui, après la conquête, le nomma gouverneur du château de Hastings, en 1068. De son mariage avec Alix de GRANTEMESNIL, fille de Robert de Grantemesnil et sœur du vicomte de Leicester, il a laissé quatre fils, entre autres :

- 1° Robert, qui suit ;
- 2° Guillaume, abbé de Sainte-Euphémie.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Robert, sire et châtelain de TILLY, qualifié par Olderic Vital, *puissant, illustre, magnifique et marquis*, c'est-à-dire gouverneur de frontières, fut fait comte de Ruthland en Angleterre, et nommé gouverneur d'une province. Il épousa Luce, dame du BAROU, dont il eut trois fils, savoir :

- 1° Jean, rapporté ci-après ;
- 2° Guillaume, évêque d'Avranches ;
- 3° Alain, auteur de la branche des seigneurs de BAROU et de CHANBOY.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Jean, sire et châtelain de TILLY, vivant en 1181, accompagna le Roi Richard Cœur-de-Lion à la Terre Sainte, et se distingua au siège de Saint-Jean-d'Acre. Il comptait en 1204 parmi les chevaliers bannerets du Roi Philippe-Auguste. Il a laissé trois fils, savoir :

- 1° Pierre, dont l'article va suivre ;
- 2° Robert de TILLY, nommé dans une charte de l'année 1205 ;
- 3° Gautier de TILLY, chevalier.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Pierre, sire châtelain de TILLY, reçut en 1206, du Roi Philippe-Auguste, ainsi que son frère Gautier, plusieurs terres en récompense de ses services, siégea à l'échiquier tenu à Rouen l'an 1213, et défendit le château d'Umfrainville, assiégé par Guillaume, Roi d'Écosse. Son fils fut :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Guillaume, I^r du nom, sire châtelain de TILLY et de CUYE, chevalier, qui figure sur les rôles des seigneurs normands qui durent comparaitre à Saint-Germain-en-Laye, en 1236, et à Chinon, en 1244, pour le service du Roi. Il se maria, en 1240, avec damoiselle Sylvie de PATRY, qui lui donna les trois enfants ci-après :

- 1° Jean, qui suit ;
- 2° Paule, mariée, en 1270, à Guy de VASSY ;
- 4° Perrette, femme de Robert de DYEL.

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Jean, II^r du nom, sire châtelain de TILLY, seigneur de Luzarches, baron de Cuye, est nommé comme témoin dans l'information faite, en 1287, contre Mathieu de Montmorency. Il avait épousé, en 1264, damoiselle Jeanne de BEAUMONT-SUR-OISE, fille de Thibaut, dernier comte de Beaumont-sur-Oise, et d'Isabeau Le Bouteiller de Senlis, et eut d'elle trois enfants, entre autres :

- 1° Jean, mentionné ci-après ;
- 2° Henri, évêque de Lizieux.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Jean, III^r du nom, sire châtelain de TILLY et de Boissay-le-Châtel, fut armé *chevalier* par le Roi Philippe-le-Bel, en 1313. De son alliance avec Luce de BEAUFFOU, dame de Beaufou et de Beuvron, issue d'une branche cadette de la maison des ducs de Normandie, il a laissé trois enfants, savoir :

- 1° Guillaume, dont l'article vient ci-après ;
- 2° Ferrand, qui a formé la branche des seigneurs de BOISSAY-LE-CHATEL, rapportée plus loin ;
- 3° Guillonne de TILLY, femme de Joachim de PIERREPONT, chevalier.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Guillaume, II^e du nom, sire et châtelain de TILLY, baron de Beaufou et de Beuvron, épousa damoiselle Guillemette de TOURNEBU, fille de Robert de Tournebu, baron de la Motte-Cesny, et de Jeanne d'Auvilliers. Il en eut :

- 1^o Jean de TILLY, mort sans postérité;
- 2^o Jeanne de TILLY, mariée à Philippe de HARCOURT, baron de Bonnétable, auquel elle apporta en dot les domaines considérables de la branche aînée de la maison de TILLY, lesquels comprenaient, entre autres fiefs et seigneuries, ceux de Beaufou, Beuvron, la Motte-Cesny, Grimboise, Tury, Tilly, Auvilliers, Cuye, Fontainebleau, Couvains, Putot, Saint-Martin de Sallon, Barneville, Plannes, Sauvray, Juvigny, etc. La branche des ducs et maréchaux de HARCOURT est issue de cette alliance.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BOISSAY-LE-CHATEL.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Ferrand de TILLY, seigneur de Boissay-le-Châtel, fils puîné de Jean et de Luce de Beaufou, s'est marié avec damoiselle Jeanne DES MOUSTIÈRES, qui l'a rendu père de trois enfants, savoir :

- 1^o Jean, qui suit ;
- 2^o Frasin de TILLY, seigneur de Guernetot et autres lieux, qui épousa Guillemette PAYNEL, de laquelle il eut une fille mariée à Jehan de POILLEY, chevalier, chambellan du duc de Bretagne;
- 3^o Jeannet de TILLY, décédé sans hoirs

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Jean de TILLY, seigneur, châtelain de Boissay-le-Châtel, s'allia à Jeanne de THIBOUVILLE, de laquelle il n'eut qu'une fille unique :

Jeanne de TILLY, dame de Boissay-le-Châtel et de Thibouville, qui fut mariée à Jean IV, sire de FERRIÈRES, de Thury, de Dangus, qui lui donna, entre autres enfants :

- Marie de FERRIÈRES, dame en partie de Thury, femme de Jacques de HARCOURT, tige de la branche de BEUVRON, et fils puîné de Guérard de Harcourt, fille de Philippe et de Jeanne de Tilly.

Il est à remarquer que la branche des ducs de Harcourt et celle de Beuvron, sont toutes les deux issues de deux héritières de la maison de TILLY, dont l'une porta dans cette puissante maison la terre de Tilly, qui, plus tard, a donné en effet son nom à une branche formée par un bâtard de la maison de Harcourt, qui l'avait reçue en apanage; mais cette branche bâtarde de la maison de Harcourt n'a aucun rapport avec les TILLY-PRÉMAREST et de CRAVILLE auxquels la note soi-disant rectificative du huitième volume du *Nobiliaire universel* semble vouloir les assimiler.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BAROU ET DE CHAMBOY.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Alain de TILLY, seigneur de Barou, sire et châtelain de Tilly, vivant en 1112, épousa damoiselle Edme de COURCELLES, dont il eut :

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Fraslin de TILLY, seigneur de Barou en 1181, qui se maria vers cette époque avec N... de BOISSAY, fille de Robert de Boissay, dont il a laissé entre autres enfants :

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Raoul de TILLY, seigneur de Barou, vivant en 1242, qui fit partie de la sixième croisade sous Saint Louis, et dont les armes sont représentées au Musée de Versailles, lequel s'allia à Isabelle de Boissay, fille de Jean et d'Alix de Boutemont, de laquelle il eut pour fils :

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Jean de TILLY, seigneur de Barou, d'Escarboville et de Prémarest, qui, de son mariage avec Agnès de REVIERS, laissa quatre enfants, savoir :

- 1° Nicolas, dont l'article suit;
- 2° Jean de TILLY, auteur de la branche de SAINT-GERMAIN, qui s'est éteinte en l'année 1600;
- 3° et 4° Colard et Henri de TILLY, chevaliers, qui vivaient en 1337.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. Nicolas, marquis de TILLY, seigneur de Barou, d'Escarboville et de Prémarest, laissa de son alliance avec Thomasse d'OCTEVILLE, trois enfants, savoir :

- 1° Jean, qui suit;
- 2° Raoul, auteur de la branche des seigneurs d'ESCARBOVILLE et de PRÉMAREST, ou de TILLY-CRAVILLE, qui sera rapportée en son lieu;
- 3° Jeanne de TILLY, femme de Philippe AUX-ÉPAULES, capitaine de Molineaux et de Nehou.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Jean de TILLY, seigneur de Barou et de Chamboy, contracta deux alliances; la première, en 1349, avec Béatrix de CLERMONT, et la seconde, le 4 mars 1364, avec Marguerite de SACQUAINVILLE.

Du premier lit est issu :

1^o Guillaume de TILLY ;

Et du second lit sont sortis, entre autres enfants :

2^o Pierre de TILLY, qui a formé la branche des seigneurs de BLARU, dont il va être parlé ;

3^o Perrette de TILLY, femme de Gilles de SELLES.

✱ DIXIÈME DEGRÉ.

X. Guillaume de TILLY, seigneur de Barou et de Chamboy, épousa en premières noces Marguerite de LUXEMBOURG, fille de Nicolas de Luxembourg, dit Caulus ; et, en secondes noces, Catherine de la MOTTE.

Du premier lit vinrent :

1^o Antoine de TILLY, baron d'Auffay,

2^o Jean de TILLY, seigneur de Barou et de Chamboy, laissa un fils, mort sans postérité, et deux filles mariées dans les maisons de Rosnyvinen, de Beauvilliers et de Prunelé ;

3^o Élisabeth de TILLY, femme de Bon de SAVEUSE, chevalier ;

Du second lit :

4^o Marguerite de TILLY, femme de Guillaume MARTEL, chevalier.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE BLARU.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Pierre de TILLY, des Bottereaux et de Muchegros, fils puîné de Jean de TILLY, seigneur de Barou, et de Marguerite de Sacquainville, dame de Blaru, épousa, avant l'année 1452, damoiselle Jeanne de CLINCHAMPS (et non pas Guillemette, suivant Saint-Allais), de laquelle il eut pour fils :

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Jean de TILLY, seigneur de Blaru, en 1470, qui se maria, par contrat du 1^{er} juin 1457, avec Marie de BERNEZAY, qui le rendit père de six enfants, entre autres :

1^o Charles, qui suit ;

2^o Claude de TILLY, seigneur du Pré ;

3^o Pierre de TILLY, doyen de Vernon, mort en 1550.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Jean de TILLY, seigneur de Blaru et du Port de Villiers, fut gratifié de plusieurs terres par le Roi Louis XII, en 1498, puis nommé gouverneur et bailli de Dreux, le 14 juillet 1516. Il s'était marié, le 2 août 1501, avec Françoise L'AVOCAT, fille de Robert L'Avocat, seigneur de Lonchamp, et de Julienne de Beaumanoir, et il mourut vers 1517, laissant de cette union sept enfants, entre autres :

- 1° Charles, dont l'article suit ;
- 2° Christophe de TILLY, abbé de Reillons et de la Croix-Saint-Leuffroy ;
- 3° Marguerite de TILLY, femme de Jean BIARS, seigneur de Saint-Georges-le-Gautier, en 1518.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Charles de TILLY, seigneur châtelain de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur de Dreux, chevalier de l'ordre du Roi, enseigne de la compagnie des cent gentilshommes de sa maison, épousa, par contrat du 7 juin 1525, Louise de VAUDRAY, fille de Jacques de Vaudray, seigneur de Mouy et de Saint-Phalle, et de Blanche de Conflans, son épouse. Il est mort en 1564, laissant de ce mariage huit enfants, entre autres :

- 1° Charles de TILLY, capitaine de cinquante hommes d'armes, tué à la bataille de Moncontour, en 1569 ;
- 2° Jacques, rapporté ci-après ;
- 3° Jeanne de TILLY, femme de Jean de SAINT-MORTS, lieutenant des cent gentilshommes de la maison du Roi.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Jacques de TILLY, seigneur châtelain de Blaru, du Port de Villiers et Villelegats, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, fut blessé à la bataille de Moncontour. Il épousa, en 1571, Adrienne de BOUFLERS, fille d'Adrien de Bouflers, seigneur de Caigny et d'Haucourt, et de Louise d'Oiron. De ce mariage sont issus cinq enfants, entre autres :

- 1° Louis, qui suit ;
- 2° Jean de TILLY, seigneur de Prémont, auteur de la branche des seigneurs de ce nom, éteinte ;
- 3° Pierre de TILLY, seigneur de Mondreville, qui a laissé postérité ;
- 4° Antoinette de TILLY, femme de Charles de CROISMARE ;
- 5° N... de TILLY, épouse de Pierre de LIMOGES.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Louis de TILLY, seigneur et châtelain de Blaru, du Port de Villiers et autres lieux, lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, en 1598, lieutenant dans la compagnie des cent gentilshommes de la maison du Roi, puis conseiller d'État en 1615, fut député l'année précédente, par la noblesse du bailliage de Mantes, pour la représenter à l'assemblée des États du royaume. Il est mort en 1635, laissant de son mariage, accordé l'an 1598 avec damoiselle Marie LE PELLETIER DE LA HOUSSAYE, cinq enfants, savoir :

- 1° Charles, qui a continué la descendance ;
- 2° Adrien de TILLY, seigneur de Villelegats, capitaine d'infanterie, marié avec Marie de BORDEAUX, dont il eut sept enfants ;
- 3° Louis de TILLY, marié, en 1642, à Anne d'ACON, qui le rendit père de deux fils :
 - A. Pierre de TILLY, seigneur d'ACON, membre de l'académie, décédé en 1664,
 - B. Urbain de TILLY, père de deux enfants ;
- 4° Jacques de TILLY, chevalier ;
- 5° Claude de TILLY, religieuse.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Charles de TILLY, III^e du nom, marquis de Blaru, gouverneur pour le Roi des ville et château de Blaru, fut créé *marquis de Blaru* en 1659. Il s'était marié deux fois : 1^o en 1627, avec Prudence de la HAYE, dame d'Anfreville, de laquelle il n'a pas eu d'enfants ; 2^o le 29 juillet 1640, avec Claude d'ARCONA. De cette seconde alliance sont issus neuf enfants, entre autres :

- 1^o Charles, qui suit ;
- 2^o Maximilien de TILLY, chevalier de Malte ;
- 3^o Henri de TILLY, enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Picardie ;
- 4^o Élisabeth de TILLY, femme de Jacques de CRÉQUY.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Charles de TILLY, IV^e du nom, marquis de Blaru, fut aussi gouverneur pour le Roi des ville et château de Vernon, et de plus lieutenant de la province de l'Ile-de-France. Il épousa, en 1685, Catherine-Élisabeth de MANNEVILLE, fille de François-Bonnaventure, marquis de Manneville, et de Marguerite d'Aligre, fille du chancelier de France. De ce mariage sont issus deux enfants :

- 1^o François-Bonnaventure, dont l'article suit ;
- 2^o Hilaire de TILLY, marié, en 1734, avec Anne-Henriette LE ROUX, fut père de :
Édouard de TILLY, gouverneur de la Guadeloupe, qui épousa, en 1772, Catherine de BOISFERMÉ, qui le rendit père de deux enfants entrés dans les ordres.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. François-Bonnaventure de TILLY, chevalier, marquis de Blaru, lieutenant général des armées du Roi, lieutenant de ses gardes du corps et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut en 1775, laissant de son mariage avec Marie-Anne LE NAIN, deux enfants :

- 1^o Hilaire, qui suit ;
- 2^o Marie-Geneviève de TILLY, femme de Vincent de BIDAL D'ASFELD, fils du maréchal de ce nom.

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.

XIX. Hilaire de TILLY, marquis de Blaru, lieutenant des gardes du corps du Roi, épousa, en 1765, Louise HERICY DE VILLY, qui lui donna quatre enfants, savoir :

- 1^o Henri, mentionné ci-après ;
- 2^o Adjutor de TILLY, marié à Pauline de FERROCHEL ;
- 3^o Charles de TILLY, chanoine ;
- 4^o N... de TILLY, femme du vicomte de CAULAINCOURT.

VINGTIÈME DEGRÉ.

XX. Henry, marquis de TILLY-BLARU, lieutenant des gardes du corps du Roi Charles X, marié en 1790 à demoiselle N... de MONTESSUY, est mort en 1837, laissant de cette alliance deux enfants :

- 1° Octavie de TILLY, mariée à M. de COMPIÈGNE ;
- 2° N... de TILLY, mariée à M. de FLAMARENS.

BRANCHE DES SEIGNEURS D'ESCARBOUVILLE.

NEUVIÈME DEGRÉ.

IX. Raoul de TILLY, 1^{er} du nom de cette branche, seigneur d'Escarbouville et de Prémarest, fils putné de Nicolas, seigneur du Barou, et de Thomasse d'Octeville, né en 1326, épousa en 1361 Jeanne de CARBONNEL, qui était veuve de lui en 1406 (titre original). Il fut père de trois enfants, savoir :

- 1° Richard, qui suit ;
- 2° Raoul de TILLY, auteur de la branche des seigneurs de PRÉMAREST, dont il va être parlé ;
- 3° Guillaume de TILLY, chevalier.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Richard de TILLY, né en 1365, seigneur d'Escarbouville, se maria en 1403 avec Robine de THÈRE, dame de Sermentot, qui le rendit père de trois enfants, savoir :

- 1° Raoul, mentionné ci-après ;
- 2° Ternain de TILLY, seigneur de Sermentot, capitaine de Cherbourg en 1472 ;
- 3° Guillaume de TILLY, chevalier.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Raoul de TILLY, 11^e du nom, né en 1405, seigneur d'Escarbouville, fit hommage au Roi Louis XI, en 1461, et épousa Alix de THIEUVILLE, de laquelle il eut trois enfants.

- 1° Robert, mort sans postérité, en 1504 ;
- 2° Richard, dont l'article suit ;
- 3° Raoul de TILLY, chevalier. C'est de ce Raoul que Saint-Allais avait fait descendre d'abord les seigneurs de Prémarest, lorsqu'il les disait issus de la même souche que les Tilly-Blaru et d'Escarbouville, tandis que les Tilly-Prémarest et les Tilly-Craville sont issus de Raoul, frère de l'aïeul de celui-ci.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Richard de TILLY, seigneur d'Escarbouville et de Sermentot, se maria avec Jeanne de HORROT, dont il eut plusieurs enfants, tous morts sans postérité.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE PRÉMAREST (1) (OU PRÉMARESC ET PRÉMARAI)
ET DE TILLY-CRAVILLE.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Raoul de TILLY, seigneur de Prémarest et de Tilly-Craville, né en 1371, second fils de Raoul de Tilly, seigneur d'Escarboville, et de Jeanne de Carbonnel, épousa, en 1405, damoiselle Anne de THIBOUVILLE, avec laquelle il est nommé dans un acte de vente du 15 août 1446 (titre original).

Il a laissé cinq enfants :

- 1° Raoul, qui suit;
- 2° Gilles de TILLY, maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de Montfaut;
- 3° et 4° Henri et Guillaume de TILLY;
- 5° N. de TILLY, mariée au sire de FAUNELIÈRE.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Raoul de TILLY, dit de Courson, écuyer, né à Tilly-Craville en 1407, est nommé avec sa femme, Aline de CLINCHAMPS, dans un acte de vente du 8 septembre 1458 (titre original). Il fut père de :

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Raoul de TILLY, chevalier, seigneur de Tilly-Craville et de Prémarest, né à Courson en 1446, reçut ordre du Roi d'Angleterre, en 1448, de payer les hommes d'armes qu'il avait passés en revue (titre original), et vendit, en 1478, tous les biens seigneuriaux qu'il avait acquis de Gilles de TILLY, dit Prémarest, son oncle (titre original). Il épousa, en 1485, Jeanne de MAGNY, de laquelle il eut deux fils :

- 1° Étienne de TILLY, chevalier, né en 1486;
- 2° Guillaume, qui suit :

4. On ne peut élever aucun doute sur les liens qui rattachent directement cette branche de PRÉMAREST à la branche de TILLY-BLARU : d'abord, parce qu'elle les prouve d'une manière incontestable par un grand nombre de titres originaux et authentiques, ensuite, parce que cette descendance a été reconnue par le jugement de maintenue de noblesse, rendu par M. de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, le 48 juillet 1666. La famille de TILLY DE PRÉMAREST DE CRAVILLE a dans ses archives une expédition de ce jugement, qui est au cabinet des ordres du Roi, certifiée par M. Saint-Allais lui-même. On ne peut donc attribuer qu'à un erreur inexcusable, ou à un mauvais vouloir inexplicable, la singulière note prétendue rectificative, insérée après coup, et tout au moins avec une grande légèreté, à l'insu de la famille de TILLY-PRÉMAREST, dans quelques exemplaires du VIII^e volume du *Nobiliaire universel*. En effet, après avoir reconnu que les TILLY-BLARU et d'ESCARBOVILLE et les TILLY DE PRÉMAREST et de CRAVILLE, ne formaient qu'une seule et même famille, l'auteur du *Nobiliaire* tend, par cette note à présenter la branche de TILLY-PRÉMAREST et de CRAVILLE (du Mans, est-il dit), comme étant sortie d'une autre souche que les TILLY-BLARU et d'ESCARBOVILLE, et appartenant à une famille issue d'un bâtard de Harcourt, légitimé en 1527, qui ayant été apanagé de la seigneurie de Tilly, en prit le nom, ainsi que toute sa postérité. Cette autre famille de TILLY DE HARCOURT, a possédé les seigneuries d'Angerville, et de Brière, dans la généralité de Rouen, produisit sa filiation en 1666, et finit l'an 1770, en la personne de Tanneguy DE TILLY, seigneur de la Poterie et de la Tonne. Elle n'avait donc de commun que le nom avec les TILLY-BLARU, toutaussi bien qu'avec les TILLY DE PRÉMAREST et de CRAVILLE, et portait pour armoiries celles de Harcourt : *De gueules, à deux fasces d'or, brisées d'une barre d'argent.*

(Voir *La Roque, le Père Anselme, l'Armorial de Normandie, le Dictionnaire généalogique de la Chesnaye des Bois*, etc., etc.)

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Guillaume de TILLY, chevalier, seigneur de Prémarest et de Tilly-Craville, né en 1490, à Bernay, marié en 1526 à Henriette du Bosc, laissa de ce mariage deux fils, savoir :

- 1° Jean, qui suit ;
- 2° Pierre de TILLY.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Jean de TILLY, chevalier, seigneur de Prémarest, reçut un aveu et dénombrement à cause de cette seigneurie, le 26 juin 1554 (titre original) ; il épousa, en 1560, Catherine Le VALLOIS, et reconnut, le 2 août 1591, certain testament fait par lui en 1580 ; puis l'annula en faveur de son fils Charles, et d'Aline de Chantelou, son épouse (titre original), qui le rendit père des trois enfants ci-après :

- 1° Charles, qui suit ;
- 2° François, seigneur de Bienaulle ;
- 3° Et Jacques de Tilly.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Charles de TILLY, seigneur de Prémarest, né en 1562, nommé dans trois titres des années 1610, 1616 et 1621, épousa, le 13 juillet 1591, Aline de CHANTELOU, qui lui donna deux enfants :

- 1° François, qui suit ;
- 2° Jean de TILLY, écuyer.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. François de TILLY, écuyer, seigneur de Tilly-Craville, né en 1593, a épousé, par contrat du 12 juin 1621, passé devant les tabellions de Varaville, damoiselle Marguerite PIÉPIN, fille de Jean, seigneur de la Croix, et de Magdeleine Hullin (titre original aux archives de la famille). De ce mariage sont issus deux enfants :

- 1° François, dont l'article suit ;
- 2° Pierre de TILLY, qui fut maintenu, avec son frère, dans sa noblesse, en 1666.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. François de TILLY, écuyer, seigneur de Tilly-Craville, né à Petitville le 13 février 1635, seigneur de Prémarest en 1656, obtint un jugement qui le maintint, lui et son frère, dans la possession de leurs noms, titres et armes, et fut reconnu dans sa noblesse d'ancienne extraction par M. de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, le 18 juillet 1666. Il s'allia, le 6 juin 1667, à damoiselle Elisabeth de GARSALLE (contrat aux archives de la famille), de laquelle il a laissé trois enfants, savoir :

- 1° Henri, qui suit ;
- 2° Pierre de TILLY, seigneur de la Vacquerie ;
- 3° Marie-Anne de TILLY.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. Henri de TILLY, seigneur de Tilly-Craville, marquis de Prémarest, né à Robehomme, en 1668, a épousé, le 2 juin 1695, par contrat, auquel a signé la princesse Élisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, veuve du duc de Guise, damoiselle Suzanne de VALLÉE, qui l'a rendu père de six enfants, savoir :

- 1° Pierre, qui suit;
- 2° Renée-Marie-Anne de TILLY;
- 3° Henri de TILLY, écuyer;
- 4° Louise de TILLY;
- 5° Jeanne de TILLY;
- 6° Tanneguy de TILLY, qui fut père de deux filles religieuses, et d'un fils, chevalier de Saint-Louis, mort à Givet.

DIX-NEUVIÈME DEGRÉ.

XIX. Pierre de TILLY, écuyer, seigneur de Prémarest, né à Petitville, en 1696, épousa, le 8 mai 1724, Françoise-Renée de GUÉROULT DE BOISCLAIREAU, fille de Jean Guéroult, écuyer, et de dame L. de Mésange. Il est mort le 15 février 1768, laissant de ce mariage :

- 1° Pierre-François-Aimé de TILLY, seigneur de Prémarest, né le 8 février 1729, à Sémallé, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de Saint-Louis, se maria, le 27 avril 1752, avec Jacqueline-Madeleine de GUÉROULT, de laquelle il eut deux fils :
 - A. Jacques de TILLY, né en 1765;
 - B. Pierre de TILLY, seigneur de Prémarest, marié, le 7 mai 1784, à Antoinette-Charlotte de FRIEUSE, mort sans postérité;
- 2° Jacques, marquis de TILLY, né à Sémallé, bailli d'épée à Beaumont-le-Vicomte, épousa : 1° Suzanne de CHASSILLÉ; 2° Antoinette-Jacquine AMESLON DE SAINT-CHEV, et mourut le 25 juin 1794;

Du premier lit est issu un fils :

- A. Pierre-Alexandre, page de la Reine Marie-Antoinette, colonel de cavalerie, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, mort sans postérité, en 1846;

Du second lit vinrent :

- B. Louis-Stanislas-Xavier, marquis de TILLY, né le 40 juin 1778, tenu sur les fonts de baptême par le comte de Provence, depuis Louis XVIII, et par madame Élisabeth de France, sa sœur, fit toutes les guerres de l'ouest, et est mort en 1844. De son mariage avec Madeleine de RIVAULT il eut deux enfants : René, mort jeune, et Emma, mariée à Édouard de SARCÉ;
- C. Renée de TILLY, élevée à Saint-Cyr;
- 3° René, qui a continué la descendance.

VINGTIÈME DEGRÉ.

XX. René de TILLY, chevalier, comte de Tilly, né le 23 octobre 1736, à Sémallé, seigneur du Mesnil et de la Maulnière, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps, fut blessé au 10 août 1792, et mourut dans les cachots de la révolution, au Mans, le 14 jan-

vier 1794. Il avait épousé dans la même ville, le 30 janvier 1765, Anne-Élisabeth CHAMPION DE QUINCÉ, qui le rendit père de quatre enfants :

- 1° René-Pierre-Charles-Antoine, comte de TILLY, dit d'Escarbouville, né le 17 janvier 1766, commanda une division royale dans le Maine, en 1795 et 1796, et fut massacré à la Maulnière, le 31 juillet 1799, par la garde nationale de Beaumont-le-Vicomte;
- 2° Clément, qui suit;
- 3° Anne-Marie-Henriette de TILLY, femme de M. Pierre de la TOUCHE,
- 4° Renée de TILLY, mariée, en 1802, à N. du MESNIL SAINT-DENIS.

VINGT-UNIÈME DEGRÉ.

XXI. Clément, marquis de TILLY, né le 5 février 1769, lieutenant au régiment de la Bresse, servit à l'armée de Condé, dans le bataillon noble, et combattit dans le Maine pour la cause royale, en 1815; chevalier de Saint-Louis, s'est marié, le 25 novembre 1803, avec Geneviève-Henriette de LANCRÉAU DE BRÉON, fille d'Alexis-Marc-Henri-Charles de Lancréau de Bréon, et de Geneviève-Françoise de la Barre du Teilleul. Il fut père de :

VINGT-DEUXIÈME DEGRÉ.

XXII. Henri-Clément, comte de TILLY, né à Château-Gontier le 5 avril 1805, officier de dragons avant 1830, fut condamné à mort par contumace dans l'année 1832 pour avoir pris les armes dans la Vendée. Il a épousé à Nantes, le 3 janvier 1837, Marie-Jeanne-Mathilde JOUSSEAUME DE LA BRETESCHE, fille de Philippe Jousseau, marquis de la Bretesche, et de Thérèse d'Andigné.

De ce mariage sont issues deux filles :

- 1° Geneviève-Marie-Anne, née le 7 novembre 1837;
- 2° Marie-Anne-Mathilde, née le 12 mai 1839.

LE VANIER DES VAUVIERS

NORMANDIE.



ARMES : D'argent, à un chevron de sable, accompagné de trois merlettes de gueules. L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.



La famille **LE VANIER DES VAUVIERS** est redevable de sa noblesse à la belle conduite d'un de ses membres, Michel **LE VANIER**, gendarme du Roi. Un jour de l'année 1709, qu'il était de faction sur les bords du Rhin, où son corps d'armée avait pris ses cantonnements, il aperçut sur l'autre rive le prince de Soubise, qui était aux prises avec trois cavaliers ennemis. Le prince allait infailliblement succomber dans cette lutte inégale, lorsque Michel **LE VANIER**, n'écoutant que son courage, abandonne son poste, se précipite dans le fleuve avec son cheval, et arrive assez à temps pour délivrer le prince du péril imminent qui le menace, en tuant de sa main deux des assaillants. Le prince de Soubise, ne sachant comment reconnaître un si grand service et récompenser une aussi belle action, détache de sa poitrine la croix de Saint-Louis et la place sur celle de Michel **LE VANIER**; puis, quelque temps après, le prince sollicita et obtint des lettres de noblesse du Roi Louis XIV, en faveur de Michel **LE VANIER**, de son frère Pierre **LE VANIER**, et de ses enfants.

Cette famille est représentée de nos jours par :

1° Eugène **LE VANIER DES VAUVIERS**, né à Bayeux le 2 novembre 1801, marié en 1830 à demoiselle Stéphanie-Pauline **LE CELLIER**, de laquelle il a une fille :

2° Alfred **LE VANIER DES VAUVIERS**, né à Bayeux en 1806.

3° Alexandrine **LE VANIER DES VAUVIERS**, mariée en 1830 à M. Jules de **CORDAY DU RENOUARD**.

4° Césarine **LE VANIER DES VAUVIERS**, mariée en 1834 à M. Emmanuel **GAUTIER DE SAVIGNAC**.

DE VOYER

DE PAULMY D'ARGENSON

TOURAINNE.

MARQUIS DE PAULMY, MARQUIS ET COMTES D'ARGENSON, VICOMTES DE MOUZÉ ET DE LA ROCHE DE GENNES, SEIGNEURS DES ORMES, MARMANDE, ETC., BARONS DE L'EMPIRE FRANÇAIS.



ARMES : Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à deux lions léopardés d'or, passants l'un sur l'autre, couronnés du même, armés et lampassés de gueules, qui est de VOYER; aux 2 et 3, d'argent, à une fasce de sable, qui est d'ARGENSON. — **COURONNE :** De Marquis. — **SUPPORTS :** Deux anges vêtus de dalmatiques aux armes de la maison. — **CIMIER :** Le lion d'or de Saint-Marc, ailé, assis et tenant un livre ouvert d'argent.



PARMI les grandes familles de France peu de noms ont jeté plus d'éclat et ont brillé d'un plus grand lustre que celui de VOYER DE PAULMY. Cette maison, originaire de la Touraine, a figuré avec la plus grande distinction à la cour des Rois de France, où ses membres ont été revêtus des plus hautes charges et dignités: elle a occupé les postes les plus éminents dans la diplomatie, la magistrature et la prélature et de hauts grades dans l'armée, et enfin elle a fourni à l'État plusieurs ministres et des ambassadeurs qui ont illustré le nom français au dehors.

La maison de VOYER DE PAULMY paraît avoir possédé dès le IX^e siècle la terre et seigneurie de Paulmy, qui a donné son nom à une contrée appelée vulgairement le *Paulmissois*, et qui a été érigée en ville par lettres-patentes du Roi Charles IX, datées du 1^{er} novembre 1572.

Se fondant sur une tradition très-reculée, les historiens Belleforest, André du Chesne et L'Hermite-Souliers, s'accordent même à lui donner pour auteur un chevalier grec nommé Basile, qui vivait en l'année 877, et auquel le Roi Charles-le-Chauve fit don de la terre de Paulmy.

Le poète Jodelle, voulant faire allusion au nom de cette seigneurie, mêle ces vers à l'épithaphe de Jean de VOYER, vicomte de Paulmy :

Ex titulis tibi jure tuis facit inclyta nomen,
Palma, diu palmas Musis ac Marte tulisti.

Parmi les nombreuses illustrations que cette famille a produites, nous citerons seulement, resserrés que nous sommes par le défaut d'espace, les personnages suivants :

Étienne VOYER, *Stephanus Vigerius*, chevalier, seigneur de Paulmy, est mentionné, avec sa femme AGATHE OU AGATHIE, dans un titre de l'an 1244, rapporté dans les *Mémoires de Marolles*, et longtemps conservé aux archives de Paulmy.

Regnaut de VOYER, sire de Paulmy, conseiller du Roi Saint Louis, *Sanctissimi Ludovici regis consiliarius*, suivit ce pieux monarque dans tous ses voyages d'outre-mer. (Belleforest, *Grandes annales*, t. I, p. 646, et *Discours prononcé devant le sénat de Venise*, en 1651.) Il se signala par sa bravoure à la prise de Damiette et à la bataille de la Massoure, et Pierre de VOYER, son fils, fut pourvu du commandement de la ville et du château de Loches.

Philippe de VOYER prit part aux guerres de Flandre, y commanda une partie de la noblesse d'Anjou et de Touraine, et fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Pierre de VOYER, II^e du nom, seigneur de Paulmy, petit-fils du précédent, ne montra pas moins d'intrépidité lorsqu'il fallut défendre le territoire envahi par les Anglais. C'est lui que Chapelain désigne par ces vers dans son poème de *la Pucelle* :

Le valeureux Paulmy sur leurs traces amène
Tout ce qu'a de vaillant la fertile Touraine.

Plus tard, on trouve Jean de VOYER, qui se signala aux batailles de Pavie et de Cérisolles ainsi que dans les négociations pour la liberté du Roi François I^{er}. Son attachement à la cause catholique, pour laquelle il avait fait les plus grands sacrifices, lui attira la haine des calvinistes, qui pillèrent et dévastèrent, en l'année 1569, son château de Paulmy (il l'avait été une première fois par les Anglais, en 1430). Le Roi Charles IX, voulant récompenser ses services et sa fidélité, et en même temps reconnaître *l'antiquité de sa race et la noblesse de sa famille*, érigea en sa faveur les terres et seigneuries de Paulmy et de la Roche-de-Gennes en *Vicomté*.

Jean de VOYER avait épousé, en 1538, Jeanne GUEFFAULT, héritière de la seigneurie d'Argenson, issue d'une ancienne maison alliée aux Lusignan et aux vicomtes de Thouars. Il est mort en 1571, à l'âge de soixante-quinze ans, laissant de cette union deux fils, René et Pierre, qui ont divisé la famille en deux branches; le premier a continué celle de PAULMY, et le second a formé celle d'ARGENSON.

BRANCHE DE PAULMY.

René de VOYER, vicomte de Paulmy, prit une part active aux guerres de religion, combattit dans les rangs catholiques à Dreux, à Jarnac et à Moncontour, se rendit au secours de Malte, en 1565, et se trouva à la journée de Lépante, en 1571. Il visita l'Orient et le Saint-Sépulcre, et fut nommé à son retour bailli et gouverneur de Touraine. Il avait levé à ses frais un corps de deux cents cheveu-légers qui portèrent le nom de cheveu-légers de Paulmy. Il est mort en 1586, laissant de sa femme Claude de TURPIN DE CRISSÉ, qui lui survécut, un fils :

Louis de VOYER, vicomte de Paulmy, qui rebâtit le château de Paulmy vers 1615, et s'acquit une grande considération parmi la noblesse de Touraine.

Son fils Jacques de VOYER, quatrième vicomte de Paulmy, fut gouverneur de la ville et pays de Châtellerault. Il se maria, en 1638, avec Françoise de BEAUVAU, qui le rendit père de plusieurs enfants, entre autres :

Armand de VOYER, marquis de Paulmy, mort jeune, en 1674, des suites d'une blessure reçue à la bataille de Senef. Il laissa de son alliance avec Radegonde de MAUROU, qui, devenue veuve, se remaria, en 1685, au comte de Crussol d'Uzès, une fille nommée Marie-Céleste; celle-ci porta la seigneurie de Paulmy dans la maison de la Rivière-Ploeuc, en la possession de laquelle elle resta jusqu'en 1750. Paulmy fut alors racheté par le comte d'Argenson, ministre de la guerre.

BRANCHE D'ARGENSON.

Cette branche a eu pour auteur Pierre de VOYER, deuxième fils de Jean de Voyer et de Jeanne Gueffault, qui fut nommé après son frère grand bailli de Touraine. Il épousa Élisabeth HURAUULT, nièce du chancelier Hurault de Chiverny, et mourut en 1616.

René de VOYER, son fils, nommé fréquemment d'ARGENSON dans les mémoires contemporains, fut chargé des missions les plus difficiles et les plus délicates sous les cardinaux de Richelieu et de Mazarin.

Maître des requêtes, puis conseiller d'état et intendant des provinces centrales des armées d'Allemagne, de Catalogne et d'Italie, il fut désigné, en 1650, pour l'ambassade de Venise, mais il eut à peine le temps de se faire reconnaître en cette qualité et il mourut l'année suivante. Ses funérailles furent célébrées avec une grande pompe, et un mausolée lui fut érigé dans l'église de Saint-Job, à Venise (1651).

René de VOYER, comte d'ARGENSON, son fils, fut pourvu de la même ambassade et demeura pendant cinq ans à Venise, de 1651 à 1656. Le sénat, au nom de la république, voulant lui donner un témoignage éclatant de sa reconnaissance, lui conféra le droit d'ajouter le *lion de Saint-Marc* à ses armes, et tint sur les fonts de baptême son fils aîné, auquel fut donné le prénom de *Marc*.

Celui-ci, Marc-René de VOYER, comte d'ARGENSON, devint célèbre sous le règne de Louis XIV, comme lieutenant général de police; puis il fut promu successivement, sous la régence du duc d'Orléans, à la présidence du conseil des finances et à la dignité de garde des sceaux de France, fonctions qu'il exerça pendant deux ans seulement, de 1718 à 1720. Il mourut en 1721.

Sa statue se voit actuellement sur la façade de l'Hôtel de Ville de Paris, comme celle d'un des magistrats dont l'administration sage et habile rendit les plus grands services à la capitale.

Le garde des sceaux d'ARGENSON laissa deux fils, qui furent tous deux ministres sous Louis XV, et dont le nom se trouve mêlé aux plus grands événements de ce règne. L'aîné, René-Louis, marquis d'ARGENSON, né en 1694, fut conseiller d'état, ministre des affaires étrangères, de 1744 à 1747, et membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Il a composé des mémoires historiques et des plans de réformation économique et sociale qui dénotent les vues les plus pures et les plus élevées, ainsi qu'une haute sagacité et une étonnante prévoyance de l'avenir. Il est mort le 26 janvier 1757.

Le second fils du garde des sceaux, Marc-Pierre, comte d'ARGENSON, né en 1696, fut conseiller d'état, chancelier de l'ordre de Saint-Louis, membre du conseil des ministres depuis 1742, ministre de la guerre pendant quatorze années consécutives, et en même temps chargé de la direction de la librairie, des postes, de l'administration de Paris. Il est le créateur de l'école militaire, du corps des grenadiers royaux, et l'auteur de beaucoup d'ordonnances qui ont fait époque dans l'administration de la guerre. Il accompagna le Roi dans ses campagnes des Pays-Bas, et se trouvait, ainsi que son frère, le marquis d'ARGENSON, à la bataille de Fontenoy, et plus tard à celle de Lawfeld. Il est mort en 1764, après avoir subi une disgrâce imméritée et avoir été exilé à sa terre des Ormes.

Antoine-René, marquis de PAULMY, fils du marquis d'Argenson, naquit en 1722. Il avait eu, depuis 1751, la survivance de son oncle, ministre de la guerre, et le remplaça définitivement après sa disgrâce; mais il n'occupa ce poste que jusqu'en 1758. Il fut chargé de plusieurs ambassades, membre de l'académie française et trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. Il employa les dernières années de sa vie à rassembler une immense collection de

livres et de manuscrits, connue sous le nom de Bibliothèque de l'Arsenal. Il mourut en 1787; et sa fille unique épousa le duc de LUXEMBOURG, et fut mère du duc de Luxembourg, ex-capitaine des gardes, et de la princesse de Laval-Montmorency.

Marc-René, marquis de VOYER, fils du comte d'Argenson, ministre de la guerre, naquit en 1722, devint lieutenant général des armées du Roi, se distingua à Fontenoy, où il commandait le régiment de Berry, dans les guerres de Flandre et d'Allemagne. Il fut grand bailli de Touraine, directeur général des haras, gouverneur du château de Vincennes, et commandant dans les pays de Saintonge et Aunis. Le marquis de VOYER est mort le 18 septembre 1782, laissant de son alliance avec Constance de MAILLY D'HAUCOURT, fille du maréchal de Mailly :

Marc-René-Marie de VOYER D'ARGENSON, né le 19 septembre 1771. Entré au service avant la révolution, il fut aide de camp du général Lafayette. Sous l'Empire, il devint préfet des Deux-Nèthes et eut le titre de *Baron*. Élu député à la chambre des Cent-Jours, il fut membre de presque toutes les assemblées législatives de la restauration, et depuis la révolution de juillet jusqu'en 1834, il fut un des chefs de l'opinion libérale, et se distingua par l'indépendance et la pureté de son caractère politique. Il est mort à Paris le 1^{er} août 1842. Il avait épousé, en 1795, Sophie de ROSEN-KLEINROOP, petite-fille du maréchal de Rosen, et veuve en premières noces du prince Victor de Broglie, mère du duc de Broglie actuel, décédée le 29 octobre 1828.

Du mariage de M. VOYER D'ARGENSON et de Sophie de ROSEN sont issus un fils, chef actuel de la famille, et trois filles :

1^o Charles-Marc-René de VOYER, marquis d'ARGENSON, né le 20 avril 1796, a épousé demoiselle Anne-Marie FAURE, fille de M. Mathieu Faure, alors député de la Charente-Inférieure, de laquelle il a eu cinq enfants, savoir :

A. Laure, mariée à M. Enguerrand, vicomte de PULLY, petit-fils du lieutenant général comte Randon de Pully;

B. Élisabeth-Aline, mariée à M. le comte Rodolphe d'ORNANO, fils du lieutenant général comte d'Ornano, pair de France, commandant la 4^e division militaire;

C. Amélie; D. Marie;

E. René, né le 2 juin 1836;

2^o Sophie de VOYER D'ARGENSON, mariée à M. Fortuné REYNAUD, baron de Lascours, lieutenant général, pair de France, commandant la 7^e division militaire;

3^o Victorine de VOYER D'ARGENSON, épouse de M. Raoul, comte de CROY-CHANEL;

4^o Élisabeth d'ARGENSON, mariée à M. Gustave FOURNIER DE BOIS-AYRAULT, marquis d'Oyron, et décédée le 16 octobre 1847 au château d'Oyron.

DE SALVERT.



AUVERGNE.

DE SALVERT

AUVERGNE ET BOURBONNAIS.

MARQUIS ET COMTES DE SALVERT, BARONS DE LA RODDE.

SEIGNEURS DES TERRES, FIEFS ET SEIGNEURIES CI-APRÈS :

CHAR.	MARZET.	LA RODDE.
CHARMES.	LE MAS.	LA ROCHE-CUSSAC.
CHAUSSECOURTE.	MONTLIEU.	ROUZIER.
LA CHAUX-BRANDON.	MONTROGNON.	LE RUBEYREIX.
CLAVIÈRES.	LA MOTTE D'ARSON.	SAINT-ALLAVARD.
CROTTE.	LA MOTTE-TALAYAT.	SALVERT.
FOURANGES.	NEUVILLE.	SEIGNOLES.
LA GARDE.	NOISSAC.	VALLERON.
LASPOUSES.	OPME.	VARGHAS.
LE LUDE.	LA PRADE.	VILLATTE.
LOUROUX DE BOUBLE.	LA PRUNIE.	VILLESOURIS.

ARMES : *D'azur, à la croix ancrée d'argent.* — COURONNE : *De Marquis.* —
SUPPORTS : *Deux griffons.*



ITÉE dans l'histoire dès le XII^e siècle, et en possession depuis cette époque de tous les honneurs et privilèges attachés à une extraction chevaleresque, la maison DE SALVERT, dont le nom primitif était DE MONT-ROGNON ou DE MONT-ROIGNON (1), peut à juste titre revendiquer l'un des premiers rangs parmi la noblesse française, puisque, suivant le témoignage de graves historiens, appuyés d'actes authentiques incontestables, il est constant qu'elle est issue de l'illustre famille des anciens comtes dauphins d'Auvergne.

La terre et baronnie de Montrognon, qui originairement faisait partie des domaines des dauphins d'Auvergne, est située dans le diocèse de Clermont-Ferrand. Les dauphins l'ayant donnée en apanage à leurs puînés, ceux-ci en ont pris le nom, qu'ils ont porté pendant plusieurs siècles, et sous lequel ils ont formé plusieurs branches.

De ces diverses branches, la principale, celle des seigneurs de SALVERT, fut désignée

1. *Montrognon* ou *Montroignon*, en latin *Mons Romanorum* ou *Mons Rugis*, ou *Mons Regnans*, ancien château et baronnie près de Gergovia et Clermont-Ferrand. (Audusier, *Histoire d'Auvergne*, manuscrit.)

indistinctement dans les titres sous les noms de **MONTRONGNON** et de **SALVERT**, à partir du milieu du **XIV^e** siècle, époque à laquelle la terre de **Salvert** vint en sa possession par le mariage, vers 1330, de **Catherine SALVERT** avec **Jean MONTRONGNON**. Cette double dénomination était encore en usage au dernier siècle; mais cependant celle de **SALVERT** prévalut et fut plus fréquemment employée, depuis près de trois siècles, comme surnom distinctif des seigneurs de **MONTRONGNON**, issus, comme on l'a vu, des branches cadettes des anciens dauphins d'Auvergne. C'est de ces derniers que nous nous proposons plus particulièrement de nous occuper dans cette notice. La branche que les seigneurs de **MONTRONGNON DE SALVERT** ont formée acquit une très-grande importance, et fut la souche d'une maison puissante qui s'est subdivisée elle-même en quatre branches principales dont deux seulement, celles des marquis et comtes de **SALVERT**, se sont perpétuées jusqu'à nos jours, les deux autres ayant fini l'une en 1815, et l'autre en 1834.

Nous avons rapporté en tête de la présente généalogie la liste des principaux fiefs qui composaient le domaine seigneurial de cette maison : plusieurs de ces fiefs relevaient directement des dauphins d'Auvergne, comme on le voit par l'inventaire des titres de foi et hommage trouvés dans la grosse tour du château d'Ardes près Mercœur, en Auvergne, l'an 1489.

Parmi ses alliances, on remarque les noms des familles les plus distinguées de la noblesse française. On en jugera par le tableau que nous donnons ci-dessous des principales :

D'ARFEUILLE.	DE LAUZANE.	DE LA ROCHEBRIANT.
D'ASTORG.	DE LONGUEIL.	DE LA ROCHE DRAGON.
DE BAR.	DE MALHERET.	DE ROUAULT DE GAMACHES.
DE BEAUFORT DU MONTEIL.	DE MEALLET DE FARGUES.	DE ROUZIER.
DE BIOTIÈRE.	DE MONTAIGNAC.	DE SABREVOIS.
DE LA BOULAYE DE MARILLAC.	MOTIER DE LA FAYETTE.	DE SALVERT.
BOULON.	DE PANNEVEYRE.	DE LA SALLE.
DE BRACHET DE PÉRUSSE.	DU PEYROUX.	DE SARTIGES.
DE CHAMBORANT.	DE PLANTADIS.	SÉGUIER.
LA CHATRE.	DU PUY DES DAMES.	DE VANDÈGRE.
CUVIER.	DE RAMEZAI.	DE VAUCANSON.
DE FONTANGES.	DE RECLAINE.	DU VERNET.
LE FORESTIER DE BELLEAUDE.	ROBERT DE LIGNERAC.	DE VILLARS.
DE GAUTHIER DE VAURS.	DE LA ROCHE-AYMON.	

La maison de **MONTRONGNON-SALVERT** a produit, dans ses diverses branches, des personnages d'un grand mérite, qui, la plupart, ont occupé des fonctions élevées et importantes.

L'ancienneté de sa noblesse et la réalité de son origine ont reçu une sanction éclatante, d'abord par trois jugements et arrêts souverains rendus dans les années 1664, 1666, 1684, 1698, par les commissaires royaux départis pour la recherche des usurpateurs de noblesse, dans les provinces d'Auvergne et de Bourbonnais; puis par le juge d'armes de France, lors des preuves de noblesse faites par François, Claude, Nicolas, et autre François de **SALVERT**, pour leur admission aux pages de la grande écurie du Roi.

Lors du jugement de maintenue qu'elle obtint de 1666, la maison de **MONTRONGNON-SALVERT**

produisit des titres originaux remontant à l'année 1270, époque à laquelle vivait Robert de MONTROGNON.

Cette date est déjà très-ancienne, puisqu'elle constate d'une manière authentique l'existence de la noblesse de la maison de SALVERT à l'époque des Croisades, et lui donnerait le droit de voir ses armoiries figurer dans les galeries du Musée de Versailles. En effet, Châtard de MONTROGNON, chevalier, accompagna le Roi Saint Louis à la sixième croisade, en 1248, combattit sous la bannière du prince Alphonse, à la Massoure, et assista au siège de Saint-Jean d'Acre, en 1250. Mais cette existence noble de la maison de MONTROGNON-SALVERT aurait pu être reculée de près d'un siècle en car le premier seigneur de MONTROGNON dont le nom se rencontre dans les chartes, est Guillaume par lequel nous commençons la filiation.

Quatre membres de la maison SALVERT ont figuré aux états généraux de 1789, dans l'ordre de la noblesse, sous les noms de MONTROIGNON et de SALVERT, deux en Auvergne, et deux dans le Bourbonnais, savoir : le marquis de SALVERT-MONTROIGNON, issu des Salvert de Clavières ; un MONTROGNON DE SALVERT, seigneur de Montlieu ; Éléonore de SALVERT seigneur de Charmes, et Charles de MONTROIGNON, seigneur de la Motte-Talayac, et de Louroux de Bouble.

PREMIER DEGRÉ.

I. Guillaume de MONTROGNON figure comme témoin dans un acte fait l'an 1196 par le comte d'Auvergne. En 1229, il se rendit pleige du comte de Clermont, envers le Roi de France. On croit qu'il a laissé pour fils :

- 1° Robert de MONTROGNON, qui suit ;
- 2° Autre Robert de MONTROGNON, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, mort grand prieur d'Auvergne, en 1276. Son tombeau se voyait encore avant la révolution dans l'église de Saint-Jean-de-Séguir, près Montferrand. Il existe aux Archives du royaume une lettre, datée du 20 octobre 1327, par laquelle Béraud, dauphin d'Auvergne, mande au commandeur de Salvert, *son cousin*, que le comte de Clermont, son père, lui a permis de vendre ou d'échanger avec ledit commandeur la baronnie de Montrognon. Cette circonstance fait penser que cette baronnie était sortie pour un moment de la maison de Montrognon et qu'elle rentra en sa possession par cet échange.

DEUXIÈME DEGRÉ.

II. Robert de MONTROGNON, seigneur de Romagniac, est qualifié dans les actes, chevalier marchant sous la bannière de Robert I^{er}, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, qui, par son testament de l'année 1263, lui légua plusieurs rentes viagères, en considération de ses bons et loyaux services. Robert de MONTROGNON vivait encore en l'année 1302, époque à laquelle il rendit hommage au dauphin d'Auvergne, pour sa terre de Romagniac (aujourd'hui Romagnat, commune importante située près de Clermont-Ferrand).

Il paraît avoir laissé deux fils, savoir :

- 1° Hugues, dont l'article suit ;
- 2° Robert de MONTROGNON, nommé dans deux actes de foi et hommage des années 1311 et 1322.

TROISIÈME DEGRÉ.

III. Hugues de MONTROGNON, seigneur de la Prunie (aujourd'hui de la Prugne), rendit aveu et dénombrement de cette seigneurie au comte de Clermont, l'an 1311. De son mariage avec Béatrix N... est issu le fils ci-après.

QUATRIÈME DEGRÉ.

IV. Robert de MONTROGNON, seigneur d'Opme, qui rendit foi et hommage au comte de Clermont pour ce fief, en 1322 et en 1325, et fut capitaine de la *Villa* de Clermont (quittance originale). Il a épousé damoiselle Assalide N... de laquelle il a eu plusieurs enfants, entre autres :

- 1° Hugues de MONTROGNON, vivant en 1365, époque à laquelle il reconnut tenir de monseigneur le dauphin d'Auvergne son hôtel de Mazerat;
- 2° Jean, qui va suivre;
- 3° Châtard de MONTROGNON, damoiseau, seigneur d'Opme, en 1343, qui laissa pour fils :
 - Michel de MONTROGNON, chevalier-bachelier, seigneur d'Opme, qui contribua, en 1418, à la défense du pays de Lyonnais et de la ville de Lyon, sous les ordres du seigneur de la Fayette, capitaine de ce pays pour le Roi. Une quittance, qu'il donna l'année suivante pour ses appointements, est scellée de son sceau, sur lequel est figurée la *croix ancrée* des armes de cette famille;
- 4° Marguerite de MONTROGNON, mariée à Guillaume de PAGNANS, seigneur de Moulineuf, en 1344;
- 5° Ileps ou Ifelips de MONTROGNON, dame de Trioult, femme de Pierre de CHAUDESSE, en 1347.

CINQUIÈME DEGRÉ.

V. Jean de MONTROGNON, chevalier, seigneur de la Prunie et de Salvert, vivant en 1330, se maria avec demoiselle Catherine de SALVERT, héritière de sa maison, qui était veuve de lui en 1336.

De cette union naquirent deux enfants :

- 1° Jean de MONTROGNON, rapporté ci-après :
- 2° Guillaume de MONTROGNON, chevalier, vivant en 1389, qui laissa deux fils :
 - A. Gilbert de MONTROGNON, chevalier, seigneur de Condac et de Granville, fit un partage, le 26 juin 1460, avec son frère Hugues;
 - B. Hugues de MONTROGNON, seigneur du Mas, en 1460, eut de Marguerite de METZ, sa femme :
 - AA. Antoine de MONTROGNON, seigneur du Mas, en 1486, qui épousa damoiselle Catherine de MALHERET, de laquelle il a laissé :
 - AAA. Aubert de MONTROGNON, seigneur du Mas, marié, en 1537, à Jeanne de BEAUFORT DU MONTEIL. De ce mariage sont nés deux fils, savoir :
 - AAAA. Jean de MONTROGNON, l'aîné, seigneur du Mas, continua la descendance et fut l'auteur d'une branche qui existait encore dans le siècle dernier, sous le nom de seigneurs de la COMBE et de la GROLIÈRE, et qui produisit ses titres de noblesse devant l'intendant d'Auvergne, en 1667;
 - BBBB. Joseph de MONTROGNON, le cadet, seigneur de Crottes, épousa, en 1578, Jeanne d'AVISY DES TOURNELLES, qui le rendit père de douze enfants, entre autres de Pierre de MONTROGNON, seigneur de Crottes, aïeul de Claude de MONTROGNON, seigneur de Crottes, qui produisit ses titres de noblesse devant l'intendant d'Auvergne, et fut maintenu dans sa noblesse en l'année 1666. — La branche de CROTTE a eu un chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem.

SIXIÈME DEGRÉ.

VI. Jean de MONTROGNON, seigneur de Salvert et de la Prunie, rendit foi et hommage au comte de Clermont pour la première de ces deux seigneuries en 1396, et pour la seconde, en 1378.

Il a laissé deux enfants :

- 1° Louis, dont l'article suit ;
- 2° Dauphine de MONTROGNON fut mariée à messire Gilbert MOTIER, seigneur de la Fayette, d'Ayes, de Pontgibaud, de Nebouzac et autres lieux, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Bourbonnais et maréchal de France. Etant morte sans lui donner d'enfants, celui-ci se remaria, le 15 janvier 1423, avec Jeanne de Joyeuse. (P. Anselme, t. VII, p. 58.)

SEPTIÈME DEGRÉ.

VII. Louis de MONTROGNON, seigneur de Montrognon, de Salvert et de Char en Auvergne, fit un accord pardevant le parlement de Paris, le 8 octobre 1437, au sujet d'un différend qui s'était élevé entre plusieurs de ses vassaux et lui, à l'occasion « de la saisie de certaines bestes chevalines, faites par ses gens et officiers, à cause de l'infraction à certains droits de péage qu'il avoit en sa terre de Salevert. » (Titre original aux Archives du royaume.)

Louis de Montrognon a épousé, le 12 juin 1432, damoiselle Marie du Puy, fille de messire Geoffroy du Puy, seigneur de Dames et de Vaux en Berry, des Plans, du Coudray, chambellan du Roi Charles VI et de Jeanne de Pierre-Buffière.

De cette union sont issus entre autres enfants :

- 1° N..., qui suit ;
- 2° Gabrielle de MONTROGNON, femme de messire Adolphe ROUAULT, 1^{er} du nom, seigneur de Gamaches, chambellan du Roi Louis XII, et confirmé dans les mêmes fonctions par le Roi François 1^{er}, le 3 août 1545. La maison de Rouault de Gamaches est sans contredit l'une des plus illustres de France, car elle a donné à l'état un maréchal de France, des chambellans et gentilshommes ordinaires de nos Rois, des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers du Saint-Esprit et de Saint-Michel, des officiers supérieurs, plusieurs maréchaux de camp, des gouverneurs de provinces et de places, etc.

HUITIÈME DEGRÉ.

VIII. N. de MONTROGNON, chevalier, seigneur de Salvert et de Char, est le premier de sa famille qui prit alternativement dans les actes les noms de *Salvert* ou de *Montrognon*. Il a laissé, d'une alliance dont le nom ne nous est pas connu, le fils qui suit :

NEUVIÈME DEGRÉ.



IX. Bertrand de MONTROGNON, dit de SALVERT, écuyer, seigneur de Seignolles, s'allia le 6 février 1496 à damoiselle Antonie de ROUZIER, fille de Jean de Rouzier, écuyer, seigneur dudit lieu, dont les armes sont : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même.*

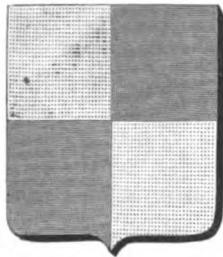
De ce mariage il eut deux fils, savoir :

- 1° François, qui suit ;
- 2° Pierre de SALVERT, qui a formé la branche des seigneurs de NEUVILLE, de la CHAUX-BRANDON, barons de la RODDE, marquis de SALVERT, laquelle sera rapportée la quatrième.

DIXIÈME DEGRÉ.

X. François de MONTROGNON, dit de SALVERT, écuyer, seigneur de Rouzier, acquit, le 10 mai 1563, par contrat passé devant Romme, notaire de la baronnie de Rochedagoux,

en Auvergne, la moitié des domaines, maison et château fort de Rouzier, la Chastellane, Sapiolles et Verghadet, qui appartenait à noble Nectaire de Salvert, écuyer, seigneur de Monteroux et de Montplece.



Il avait épousé, par contrat du 15 mars 1527, damoiselle Catherine de la ROCHEBRIANT, fille de noble Pierre de la Rochebriant, écuyer, seigneur de Confollent, et de dame Marguerite de Proussat.

Armes de la ROCHEBRIANT : *Écartelé d'or et d'azur.*

De ce mariage sont issus deux fils, savoir :

- 1° François, qui a continué la descendance ;
- 2° Nectaire de SALVERT, auteur de la branche des seigneurs de VILLATTE et de MONTLIEU, continuée par les SALVERT DE LA MOTTE-TALAYAT et de LOUROUX DE BOUBLE, rapportée la troisième.

ONZIÈME DEGRÉ.



XI. François de SALVERT, II^e du nom, seigneur de Rouzier et de Varghas, homme d'armes de la compagnie du seigneur de la Fayette, épousa, le 21 octobre 1568, damoiselle Hélène du PEYROUX, fille de haut et puissant seigneur Gilbert du Peyroux, seigneur de Saint-Hillaire, de la Chaux-Brandon et du Ludaix, et de Catherine de Chamborant.

Armes de du PEYROUX : *D'argent, à trois chevrons de gueules.*

François de SALVERT acquit de son beau-père, le 16 avril 1571, la haute, moyenne et basse justice des église et bourg de Varghas, des lieux, tènements et villages de la Viergue, Triol, la Prade, Montauldot, et ensemble plusieurs autres droits seigneuriaux.

On voit, par son testament du 30 octobre 1597, qu'il eut plusieurs enfants, et qu'il institua pour son légataire universel Jean-Baptiste, son fils cadet ; ses enfants furent :

- 1° Jean de SALVERT, seigneur de Rouziers, de Villesouris et de Varghas, dont la postérité s'est éteinte dans la maison de Montaignac ;
- 2° Jean-Baptiste de SALVERT, auteur de la branche des seigneurs de FOURANGES, rapportée la première ;
- 3° Antoine de SALVERT, auteur de la branche des seigneurs de la MOTTE D'ARSON, titrée comtes de SALVERT, qui vient ci-après la deuxième ;
- 4° et 5° Anne et Marguerite de SALVERT.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE FOURANGES.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Jean-Baptiste de SALVERT, seigneur de Fouranges, fut marié, en 1609, à damoiselle Marguerite de RECLAINE, qui l'a rendu père du fils qui suit :

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Jacques de SALVERT, écuyer, seigneur de Jabian, capitaine d'une compagnie d'infanterie dans le régiment du marquis de Saint-Mars, eut de son mariage avec Antoinette de RAMEZAY, sa seconde femme, plusieurs enfants, entre autres :

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Gilbert-Marien de SALVERT, écuyer, seigneur de Fouranges, lieutenant de dragons dans le régiment de la Reine, qui fut maintenu dans sa noblesse par une ordonnance de M. Le Vayer, commissaire départi dans la généralité de Moulins, rendue le 15 mai 1698, et fut père de plusieurs enfants, entre autres :

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Vincent de SALVERT, écuyer, seigneur de Fouranges, mousquetaire du Roi, qui laissa de son alliance, contractée le 24 octobre 1722, avec demoiselle Louise GIRAULT, dame de Mimorin et de Changy, sept enfants, entre autres :

- 1° Jacques, dont l'article suit;
- 2° Pierre de SALVERT, né en 1725, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine du régiment de Poitou, mort en 1804, sans laisser d'enfants de son mariage, contracté le 30 mai 1780, avec demoiselle Jeanne CADIER, fille d'André Cadier, chevalier, seigneur de la Brosse-Cadier et du Péchin.

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Jacques de SALVERT, chevalier, seigneur de Fouranges et de Charmes, épousa, le 12 juin 1752, demoiselle Marie LELONG DE POUGET, et mourut en 1784, laissant de cette alliance un fils et une fille :

- 1° Éléonore de SALVERT, seigneur de Charmes et de Chaussecourte, mort en 1834, sans avoir contracté d'alliance;
- 2° Amable de SALVERT, dame de Fouranges, mariée, le 29 janvier 1786, à Jean-Nicolas-Ambroise de la BOULLAYE DE MARILLAC, chevalier, seigneur de la Grandcour, lieutenant au régiment de Béarn, l'une des premières victimes de la révolution immolées à Moulins, en 1793;

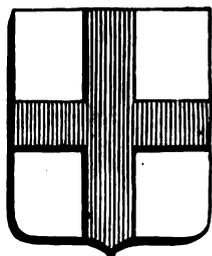
De ce mariage est née une fille :

Mario-Madeleine de la BOULLAYE DE MARILLAC, mariée, le 10 octobre 1803, à Joseph-Hilaire-Auguste-René, marquis de LONGUEIL, dont postérité.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA MOTTE-D'ARSON, TITRÉS COMTES
DE SALVERT, ACTUELLEMENT EXISTANTE.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Antoine de SALVERT, écuyer, seigneur de la Prade et de la Motte-d'Arson (troisième fils de François de Salvert, II^e du nom, et d'Hélène du Peyroux), gendarme de la compagnie



de M. le marquis de Verneulx, épousa, par contrat du 24 septembre 1624, demoiselle Marie du VERNET, fille de Louis du Vernet, écuyer, seigneur de Riollot, et de dame Péronelle de Verdonnet, dont les armes sont : *D'argent, à une croix de gueules.*

Il testa le 3 août 1651, et nomma pour ses héritiers, sa femme et ses trois enfants rapportés ci-après :

- 1° Marcelin, qui suit;
- 2° et 3° Antoine et René de SALVERT.

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Marcelin de SALVERT, écuyer, seigneur du Lude et de la Motte-d'Arson, maréchal des logis dans la compagnie des gardes de la marine, en 1689, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par une ordonnance de M. Le Vayer, intendant de la généralité de Moulins, du 15 mai 1698. Il avait épousé, par contrat du 21 novembre 1656, damoiselle Jeanne de LA SALLE DE MONTSERVIER, fille de noble Joseph de la Salle, écuyer, seigneur de Montservier, et de Jeanne d'Arson de Laudant.



Armes de la SALLE : *De gueules, à deux troncs écotés d'or, passés en sautoir, et soutenant une tour d'argent.*

De cette alliance sont nés six enfants :

- 1° Claude, dont l'article suit;
- 2° Jean de SALVERT, lieutenant de la compagnie des gardes de la marine, à Rochefort, tué en 1704;
- 3° Jacques de SALVERT, capitaine de dragons dans le régiment du Roi;
- 4° François de SALVERT, élevé page de madame la dauphine, puis reçu page du Roi dans sa grande écurie au mois d'avril 1690, et successivement écuyer du prince de Conti, puis de monseigneur le dauphin, et ensuite écuyer ordinaire de la grande écurie;
- 5° et 6° Marthe et Marie de SALVERT, religieuses.

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Claude de SALVERT, seigneur de la Motte-d'Arson, du Lude et des Fossés, écuyer cavalcadour des écuries de madame la dauphine, en 1689, puis de madame la duchesse de Bourgogne, en 1697, fut nommé gouverneur des pages de la grande écurie du Roi, par brevet du 9 août 1705. Il a contracté deux alliances : la première, le 19 août 1705, avec demoiselle Marie-Andrée BREVAU DE REDEMONT, fille de Nicolas Brevau, écuyer, seigneur de Redemont, gouverneur des pages de la grande écurie du Roi, et de dame Marie-Andrée Langlois; la seconde, le 5 mars 1707, avec demoiselle Françoise-Jeanne CUVIER DE MONTSOURY, fille de messire Pierre Cuvier, écuyer, seigneur de Montsoury, capitaine de cavalerie, maître des eaux et forêts de Saint-Germain-en-Laye.

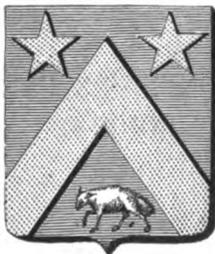


Armes de CUVIER : *De gueules, à la fasce d'argent, chargée d'un lion passant de gueules, accompagnée en chef de trois losanges d'or, et en pointe d'un cygne d'argent nageant sur des ondes du même.*

Du second lit est issu le fils qui suit :

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Nicolas de SALVERT, chevalier, seigneur du Lude et de la Motte-d'Arson, né le 23 juillet 1708, reçu page du Roi dans sa grande écurie, en 1724; se maria, par contrat du 3 juin 1737, avec demoiselle Marie-Constance SÉGUIER, fille de messire Jean-Louis Séguier, chevalier, seigneur de Courtampierre, et de dame Catherine-Constance Hébert.



Armes de SÉGUIER : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un agneau d'argent.*

Nicolas de SALVERT a laissé deux enfants, savoir :

- 1° François, rapporté ci-après :
- 2° Louis-François, chevalier de SALVERT, né en 1744, reçu chevalier de Malte, de minorité, par bref du 15 avril 1747. Il fut page du Roi Louis XV, chevalier de Saint-Louis, major aux dragons de Noailles, et maréchal de camp en 1790.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. François, comte de SALVERT, seigneur du Lude et de la Motte-d'Arson, né en 1743, fut d'abord premier page du Roi Louis XV, puis écuyer ordinaire de sa grande écurie, et écuyer commandant les écuries de la Reine Marie-Antoinette, et chevalier de la Légion-d'Honneur.

De son mariage avec demoiselle Angélique-Victoire de VAUCANSON, il a eu deux fils :

- 1° Jacques-François de SALVERT, né en 1772, premier page de la Reine Marie-Antoinette et capitaine aux chasseurs d'Alsace ;
- 2° Jean-François-André, dont l'article suit ;

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Jean-François-André, comte de SALVERT, né en 1774, fut aussi premier page de la Reine Marie-Antoinette et écuyer de Sa Majesté Louis XVIII, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il a épousé, en 1798, demoiselle Henriette-Constance LE FORESTIER DE BELLAUDE, de laquelle il a laissé deux fils :

- 1° François-Ernest, rapporté ci-après ;
- 2° Louis-Gédéon-Alfred de SALVERT, né en 1803, premier page de S. M. Louis XVIII, officier aux grenadiers à cheval de la garde, marié, en 1834, avec demoiselle Philippe-Adélaïde-Anais DESOUBE, qui lui a donné trois enfants, savoir :
 - A. Marie de SALVERT, née en 1833 ;
 - B. Alice de SALVERT, née en 1834 ;
 - C. Louise de SALVERT, née en 1837.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. François-Ernest, comte de SALVERT, né en 1799, écuyer ordinaire de Leurs Ma-

jestés Louis XVIII et Charles X, a épousé, en 1821, demoiselle Marie-Henriette-Zénaïde MAC-GUIS de CRUX.

De ce mariage sont nés trois enfants.

- 1° Marthe de SALVERT, née en 1825;
- 2° Marie-Louis-François-Henri de SALVERT, né en 1828;
- 3° Élisabeth de SALVERT, née en 1837.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE VILLATTE ET DE MONTLIEU, CONTINUÉE PAR
LES SALVERT DE LA MOTTE-TALAYAT ET DE LOUROUX DE BOUBLE.

ONZIÈME DEGRÉ.

XI. Nectaire de SALVERT, écuyer, seigneur de Villatte (second fils de François de Montrognon de Salvert, 1^{er} du nom), épousa, le 21 janvier 1562, Françoise d'ASTORG, fille de noble homme Antoine d'Astorg, seigneur de Monthierry, et de Marguerite de Blanchefort.



Armes de d'ASTORG : *D'or, à une aigle de sable au vol éployé.*

De ce mariage est né :

DOUZIÈME DEGRÉ.



XII. Guillaume de SALVERT, 1^{er} du nom, écuyer, seigneur de Montlieu, épousa, le 30 juillet 1603, Anne de PANNEVEYRE, fille de noble François de Panneveyre, sieur de la Rochette, et d'Amable de la Roque. De ce mariage sortirent le fils ci-après et une fille qui a épousé Claude de VILLARS.

Armes de PANNEVERRE OU PANNEVEYRE : *D'or, au lion d'azur.*

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Claude de MONTROGNON DE SALVERT, écuyer, seigneur de Villate, capitaine d'une compagnie de cent hommes dans le régiment d'Effiat, l'an 1641, avait épousé, le 20 février 1637, Lucrece de ROND, fille de François de Rondi, écuyer, seigneur de Féligonde et de Beaurepaire, gentilhomme ordinaire du Roi, aide de camp des armées de S. M., et de Jeanne Lecourt.

De ce mariage vint :

QUATORZIÈME DEGRÉ.



XIV. Guillaume de MONTROGNON DE SALVERT, 11^e du nom, écuyer, seigneur de Montlieu, épousa, le 30 août 1664, Marie de VILLARS, fille de Claude de Villars, écuyer, seigneur de Puy du Prat, et de Françoise de Montrognon de Salvert ci-dessus.

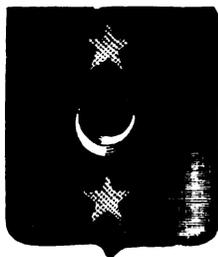
Armes de VILLARS : *D'hermines, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or.*

Guillaume de MONTROGNON DE SALVERT et ses frères furent maintenus dans la possession de leur noblesse par ordonnance de M. de Fortia, commissaire départi dans la généralité d'Auvergne, du 10 juin 1668.

De son mariage avec Marie de VILLARS, Guillaume a laissé :

- 1° Gilbert-Antoine, qui suit ;
- 2° Amable de MONTROGNON DE SALVERT, qui a formé le rameau dit de LA MOTTE-TALAYAT et du LOUROUX de BOUBLE, dont la filiation sera rapportée ci-après.

QUINZIÈME DEGRÉ.



XV. Gilbert-Antoine de MONTROGNON DE SALVERT, écuyer, seigneur de Montlieu, épousa, en premières noces, le 22 juillet 1703, Catherine de LAUZANE, fille de Philibert de Lauzane, seigneur de Saigneville, et d'Anne d'Anglard de Rochegude. Armes de LAUZANE : *D'azur, au croissant d'argent, accompagné de deux étoiles d'or, 1 en chef et 1 en pointe.* Et en deuxièmes noces, le 1^{er} juin 1711, Marguerite de VILLARS. De ce second mariage sont nés :

- 1° Guillaume, qui suit ;
- 2° Et Gilberte, qui épousa, le 10 avril 1753, Gilbert MALLET, écuyer, seigneur de Vandègre, chevalier de Saint-Louis.

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Guillaume de MONTROGNON DE SALVERT, III^e du nom, écuyer, seigneur de Montlieu, épousa, le 14 octobre 1732, Marie-Charlotte de BOUCHERAUD DE PONIAT, fille de Georges de Boucheraud de Poniat, écuyer, seigneur de Rochegude, et d'Éléonore de Villars. De ce mariage est né :

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Guillaume de MONTROIGNON DE SALVERT, IV^e du nom, dont la postérité est éteinte.

RAMEAU DIT DE LA MOTTE-TALAYAT ET DU LOUROUX DE BOUBLE, ISSU DE LA BRANCHE CI-DESSUS ET LA CONTINUANT.

QUINZIÈME DEGRÉ.

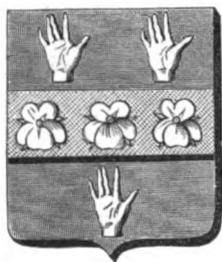


XV. Amable de MONTROIGNON DE SALVERT, deuxième fils de Guillaume, II^e du nom, et de Marie de Villars, écuyer, seigneur de la Motte-Talayat, épousa, le 2 août 1703, Gilberte de BIOTIÈRE, fille de Michel de Biotière, écuyer, seigneur de la Motte, de laquelle il eut le fils qui vient ci-après.

Armes de BIOTIÈRE : *D'azur, à la croix ancrée d'argent, surmontée d'une rose d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé d'azur, armé et lampassé de gueules.*

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. Claude de MONTROIGNON DE SALVERT, seigneur de la Motte-Talayat, épousa en premières



noces Marie LE BEL DE BELLECHASSAGNE, qui est morte sans lui laisser d'enfants; et en deuxièmes noces, le 21 avril 1755, Jeanne MALLET DE VANDÈGRE, fille de Claude-Louis Mallet de Vandègre, écuyer, seigneur d'Anglard, et de Suzanne de Chambaud, de laquelle il a eu le fils qui suit.

ARMES de MALLET DE VANDÈGRE: *D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois fleurs de pensée au naturel, et accompagnée de trois mains d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. Charles de MONTROIGNON DE SALVERT, écuyer, seigneur de la Motte-Talayat et du Louroux de Bouble, épousa, le 16 avril 1783, Marie-Geneviève-Élisabeth de LANGLOIS DE RAMENTIÈRES, fille de Michel de Langlois de Ramentières, seigneur de Chareil, et de dame de Monamy de Chareil.



ARMES de LANGLOIS DE RAMENTIÈRES: *Ecartelé: aux 1 et 4, d'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, fixant une étoile d'azur posée au canton dextre du chef; aux 2 et 3, parti de gueules et d'argent, et une croix ancrée de l'un à l'autre.*

De ce mariage est né :

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. Gilbert-Marien de MONTROIGNON DE SALVERT, auquel est échu le titre de marquis par suite de l'extinction de la branche de NEUVILLE, etc., qui vient ci-après.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE NEUVILLE, MARZET, LA GARDE, LA CHAUX, BRANDON, TITRÉS BARONS DE LA RODDE ET MARQUIS DE SALVERT (1),

ACTUELLEMENT EXISTANTE :

DIXIÈME DEGRÉ.

X. Pierre de SALVERT DE MONTROIGNON, écuyer, seigneur de Valleron, second fils de Bertrand de Salvert, et de dame Antonie de Rouzier, épousa, par contrat passé le 20 octobre 1533 devant Mazières, damoiselle Françoise de CONFOLENT, fille de noble Barthélemy de Confolent, écuyer, seigneur de la Ribière, de laquelle il eut pour fils :

ONZIÈME DEGRÉ.



XI. Antoine de SALVERT, écuyer, seigneur de Valleron, qui se maria, par contrat du 17 avril 1564, avec damoiselle Gilberte de LA ROCHE-DRAGON, issue d'une ancienne famille d'Auvergne, qui porte pour armes :

D'azur, au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.

De ce mariage est issu le fils qui suit.

DOUZIÈME DEGRÉ.

XII. Antoine de SALVERT, écuyer, seigneur de Neuville, a épousé, le 19 septembre 1594,

1. Cette branche n'ayant pas eu à justifier de son existence lors des preuves de noblesse faites par-devant le juge d'armes de France, à l'occasion de l'admission aux pages de la grande écurie d'un membre de la branche cadette, ne figure point dans la généalogie de la maison de SALVERT, qui a été publiée dans l'*Armorial général de France*.

damoiselle Catherine du PEYROUX, fille de haut et puissant seigneur, François du Peyroux, seigneur de Mazières, du Vernet, de la Chaux-Brandon, et de dame Claude de La Châtre.

Armes de du PEYROUX : *Comme ci-dessus.*

Il fut père de :

TREIZIÈME DEGRÉ.

XIII. Louis de SALVERT, écuyer, seigneur de Neuville, de la Chaux-Brandon et autres lieux, qui s'est allié, par contrat passé devant Bourbon, notaire, le 8 février 1622, avec damoiselle Alix de PLANTADIS, fille de Gabriel, écuyer, seigneur du Levys, et de Jacqueline de Langeac.

De ce mariage est issu, entre autres enfants, le fils rapporté ci-après :

QUATORZIÈME DEGRÉ.

XIV. Jean de SALVERT, seigneur et baron de la Rodde, seigneur de Marzet, la Garde, la Chaux, Neuville, Noissac, Saint-Allavard et la Roche-Cussac, justifia de sa noblesse par-devant M. Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins, et obtint un jugement confirmatif, le 20 décembre 1667.

Il s'est marié, le 8 janvier 1652, avec damoiselle Françoise de la SALLE, fille de Jean de la Salle, baron de la Rodde, et de dame Claude Robert de Lignerac.

Armes de la SALLE : *Comme ci-dessus.*

Il a laissé deux enfants, savoir :

1° François de MONTROGNON, dit le marquis de SALVERT, seigneur de Neuville, la Chaux, etc., commanda le ban et l'arrière-ban de la province d'Auvergne, en 1675, et épousa, en 1688, Gilberte de la SALLE, sa cousine germaine, qui lui donna deux fils, savoir :

A. Guillaume, dit le marquis de SALVERT, baron de la Rodde, Marzet et la Garde, seigneur de Neuville, Saint-Allavard, la Chaux et autres lieux, s'est marié, en 1712, à Gilberte-Alberte-Rosalie de GAUCOURT, fille du marquis de Gaucourt et de dame Alberte-Brigitte de la BAUME-MONTREVEL, de laquelle est né, entre autres enfants :

AA. Guillaume, II^e du nom, marquis de SALVERT, baron de la Rodde, Marzet et la Garde, qui servit longtemps dans les mousquetaires gris, et s'allia, le 16 août 1738, à Jeanne-Marie de MÉALLET DE FARGUES, qui l'a rendu père d'une fille, née en 1744, mariée en premières noces au marquis d'USSEL, et en secondes noces au comte de TOURDONNET ;

B. Gilbert, dit le chevalier de SALVERT, capitaine dans le régiment de cavalerie Beauvilliers et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans laisser d'enfants de son mariage avec Michelle de CANABLIN ;

2° Louis, qui suit :

QUINZIÈME DEGRÉ.

XV. Louis de SALVERT, écuyer, seigneur de Noissac, Clavières, le Rubeyeux et Laspouses, servit longtemps comme officier dans le régiment royal des carabiniers.



Il s'est marié trois fois : 1° le 29 janvier 1699, à demoiselle Isabeau de BRACHET DE PÉRUSE, fille de François de Brachet, écuyer seigneur de Poussanges, et de dame Claude de Cardaillac.

Armes de BRACHET : *D'azur, à deux chiens braques d'argent, passants l'un sur l'autre.*

2° En 1710, avec Anne de la ROCHE-AYMON ; 3° avec Aimée de Lantillac.

Il n'eut pas d'enfants de ces deux derniers mariages, mais il laissa du premier le fils qui suit :

SEIZIÈME DEGRÉ.

XVI. François Gilbert de SALVERT, chevalier, seigneur de Clavières, qui est mort le 20 décembre 1759, laissant, de son second mariage, contracté le 2 janvier 1732, avec demoiselle Philiberte GAUTHIER DE VAURS, deux enfants, savoir :

- 1° François-Marie-Henri, qui suit;
- 2° Marie-Jeanne de SALVERT, mariée, en 1760, à Pierre DUDAT, écuyer, seigneur de Boissieux.

DIX-SEPTIÈME DEGRÉ.

XVII. François-Marie-Henri de SALVERT, dit le comte de Salvvert-Montrognon, seigneur de Clavières et autres lieux, mousquetaire de la seconde compagnie de la garde du Roi, a épousé, le 5 octobre 1754, par contrat passé devant Boulard, demoiselle Charlotte-Henriette de SABREVOIS, fille de Henri, seigneur de Baudeville et de Coignères, lieutenant général des armées du Roi, ancien lieutenant général en chef pour l'artillerie au département d'Alsace, duché et comté de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis, et de Charlotte-Anne-Marie de Saint-Perrier.

Armes de SABREVOIS : *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six roses du même.*

De ce mariage sont issus trois enfants, savoir :

- 1° François-Gilbert-Henri, dont l'article suit;
- 2° Henri-Étienne de SALVERT, né à Aurillac, le 11 octobre 1756, élevé à l'École militaire, fut officier au régiment de l'Île de France;
- 3° Louise-Françoise-Charlotte de SALVERT, née à Corbreuse en 1757, élevée à Saint-Cyr.

DIX-HUITIÈME DEGRÉ.

XVIII. François-Gilbert-Henri de SALVERT, qualifié marquis de Salvvert dans les actes, né le 23 octobre 1755, fut sous-lieutenant au régiment du Roi, dragons, et se maria, le 9 septembre 1776, avec demoiselle Marie-Rosalie-Olympe de BOULON, fille de Jacques de Boulon, seigneur de Boileau, conseiller au bailliage et siège présidial de Senlis, et lieutenant à la maîtrise des eaux et forêts de cette ville, et de dame Marie-Élisabeth Puleu de Vaudargent.



Armes de BOULON : *D'azur, à une fasce onnée d'or, chargée d'une étoile de gueules.*

De ce mariage vinrent quatre filles :

- 1° Blanche-Françoise-Marie de SALVERT, née le 15 septembre 1777, mariée à M. BEHIC;
- 2° N... de SALVERT, mariée à M. Paul de LOUBENS DE VERDALLE;
- 3° N... de SALVERT, mariée au comte de MATHAREL;
- 4° N... de SALVERT, mariée à M. de SAINT-JULIEN.

TABLE

DES NOTICES ET GÉNÉALOGIES

CONTENUES

DANS LES QUATRE PREMIERS REGISTRES DU LIVRE D'OR DE LA NOBLESSE.

	Pages.		Pages.
ACHARD, Poitou, Angoumois, Alsace, t. III.	1	ARNOULD DE BERRY (D'), Champagne, Picardie, t. IV.	9
ACHARD DE LE LUARDIÈRE, Poitou et Normandie, t. I.	1	ARRAS (D'), Artois, Picardie, t. III.	15
ACQUET DE FÉROLLES, Poitou, Picardie, t. III.	3	et t. IV.	48
AGOULT (D') (DE VINCENS), Provence, t. IV.	4	AUBERT (D'), Bretagne et Maine, t. I.	44
AIROLES (D'), voy. DE LIRON, t. IV.	279	AUDIFFRET (D'), Italie, Provence, t. III.	19
ALBON (D'), Dauphiné, Lyonnais, Forez, t. III.	24	AUMAISTRE DES FERNEAUX, Bourbonnais, t. I.	13
ALÈS (D'), Touraine, Blésois, Picardie, t. III.	5	AUXY (D'), Belgique, t. I.	15
ALEXANDRE DE ROUZAT (D'), Auvergne, t. III.	9	AVESGO DE COULONGES ET D'OUILLY, t. I.	17
ALSACE-HENNIN-LIÉTARD (D'), Alsace, Artois, Flandre, t. III.	24	AVIAU DE PIOLANT (D'), Poitou, t. IV.	15
ALVIMARE (D'), Normandie et Pays chartrain, t. IV.	12	BACOT DE ROMAND, Touraine, t. IV.	19
AMBLY (D'), Rethélois, t. I.	3	BALESTRIER (DE), Languedoc, t. III.	29
AMBLY (D'), voy. PESCHART, t. IV.	360	BAR (DE), Auvergne, t. III.	31
ANDRÉ (D'), Provence, t. I.	7	BARBOTTE, Bourgogne, t. I.	19
ARENBERG (D'), Belgique, Allemagne, France, t. III.	13	BARRAULT, Blésois, Anjou, Poitou, Lorraine, t. IV.	21
ARLOS ou ARLOZ (D'), Bugey, t. I.	9	BARRY DE Merval (DU), France et Angleterre, t. III.	33
ARMAILLÉ (D'), voy. DE LA FOREST, t. IV.	222	BASIRE (DE), Normandie, Ile-de-France, t. III.	35
ARMYNOT DU CHATELET, Bretagne, Bourgogne, Champagne, t. IV.	6	BASTARD (DE), Comté Nantais, Berry, Guyenne, Languedoc, Maine, Poitou, Basse-Bretagne, comté de Devon, t. IV.	90
		BAUDIER, Champagne, t. IV.	106
		BAUDOT (DE), Bourgogne, Normandie,	

	Pages.		Pages.
Lorraine, t. IV.	23	TOUANNE, Berry, Bretagne et Orléanais, t. I.	77
BAUFFREMONT (DE), Lorraine, Bourgogne, t. III.	39	BILLY (DE), Ile-de-France, t. I.	81
BEAUCORPS (DE), Bretagne, t. III.	81	BISSON D'ANGREVILLE, Normandie, t. I.	83
BEAUFANCHET (DE), Auvergne, Forez, pays de Combraille, Marche, Bourbonnais, t. IV.	49	BLACAS (DE), Provence, t. III.	46
BEAULIEU (DE), Normandie, t. III.	38	BLANC DE CHATEAUVILLARD (LE), Italie, Comtat-Venaissin, Provence, t. IV.	61
BEAUMONT (DE), Bretagne, t. IV.	28	BLONDEL, Dauphiné, Bourgogne, Beaujolais, t. IV.	65
BEAUMONT-ROCHEMURE (DE), Auvergne, t. I.	21	BLONDEL D'AUBERS, Flandre et Normandie, t. I.	85
BECDELIÈVRE (DE), Bretagne, Maine, Normandie et Velay, t. III.	41	BOESSIÈRE (DE LA), Bretagne, t. III.	121
BELLOEUVRE DE CHARBON, Maine, t. IV.	27	BOGAERDE (VAN DEN), Pays-Bas et Belgique, t. IV.	67
BENEYTON (<i>alias</i> BENETON), Bourbonnais, Champagne, Franche-Comté, t. III.	93	BOISSARD (DE), Anjou, t. I.	87
BÉRARD (DE), Languedoc, Provence, les Antilles, Paris, t. IV.	30	BOMBELLES (DE), Italie, Orléanais, Maine, Anjou, Vendômois, t. IV.	70
BERCKHEIM (DE), Alsace, t. I.	151	BONAFOUS (DE), Languedoc, t. III.	49
BERNARD DE CALONNE, Flandre et Artois, t. IV.	93	BONAFOUS (DE), Limousin, Languedoc, Quercy, Picardie et Piémont, t. I.	89
BERNARD DE LAUSIÈRE (DE), Dauphiné, Provence, Bugey, Comtat-Venaissin, t. IV.	33	BONAMY, Florence, Bretagne, t. IV.	74
BERNARD DE LA VERNETTE, Bourgogne, t. III.	89	BONAR (DE), Écosse, t. III.	76
BERNON (DE), Bourgogne et Poitou, t. I.	23	BONFILS (DE), Provence, t. I.	91
BERNON DE MONTÉLÉGIER (DE), Languedoc, t. I.	25	BONNEFOND (DE), Beaujolais, Languedoc, Auvergne, t. IV.	76
BERRY (DE), <i>voy.</i> ARNOULD, t. IV.	9	BONNEVIE (DE), Forez, Auvergne et Bourbonnais, t. I.	93
BERTHELIN, Poitou, Champagne, t. IV.	37	BORGHÈSE, Italie, t. III.	95
BERTRAND DE BEAUMONT ET DE BEUVRON, Bretagne, Poitou, Berry, Bourbonnais, t. I.	29	BOSANQUET (DE), Languedoc, Angleterre, t. III.	51
BÉTHUNE (DE), Artois, t. IV.	40	BOST (DE), Bourbonnais, t. I.	95
BÉZIEUX (DE), Provence, t. III.	44	BOTHEREL DE LA BRETONNIÈRE, Bretagne, t. IV.	79
BIAUDOS DE CASTÉJA (DE), Guyenne, Lorraine et Artois, t. I.	75	BOUHAREINC DE CHAUMEILS DE LA COSTE, t. IV.	81
BIGOT DE MOROGUES ET DE LA		BOUCHER D'HÉROUVILLE (LE), Normandie, t. III.	79
		BOUCZO DE KERCARDEC, Bourgogne, Bretagne, t. IV.	83
		BOUEZ D'AMAZY, Poitou, Saintonge	

TABLE.

507

Pages.	Pages.		
et Nivernais, t. I.	97	CARBONNEL (DE), Picardie, Artois, t. I.	161
BOULY DE LESDAIN, Cambrésis, t. I.	99	CARDINAL DE CUZEY, Bretagne et Picardie, t. III.	105
BOURROUSSE DE LAFFORE (DE), Guyenne, t. I.	101	CARDON DE SANDRANS (DE), Italie, Espagne, Lyonnais, t. IV.	115
BOUTRAY (DE), Ile-de-France, t. I.	113	CARNEGY DE BALINHARD, Écosse, t. I.	163
BOVIS (DE), Provence, t. I.	115	CARPENTIER DE CHANGY, Cambrésis, Flandre, Nivernais, Angleterre, t. IV.	117
BRAGELONGNE (DE), Bourgogne, Orléanais, Ile-de-France, t. III.	53	CARS (DES), voy. DE PÉRUSSE, t. IV.	381
BRETON DE LA HAIZE (LE), Normandie, t. I.	117	CASSAGNE (DE), Languedoc, t. IV.	122
BRETONNIÈRE (DE LA), voy. BOTHELREL, t. IV.	79	CASTRIES (DE), voy. DE LA CROIX, t. IV.	117
BREUIL (DU), Berry, Marche, t. IV.	85	CHABAN (DE), Aunis, t. IV.	128
BREUILLY (DE), Normandie, t. III.	97	CHABANNES (DE), Angoumois, Bourbonnais, Auvergne, t. III.	177
BRIANT, Bretagne, t. I.	119	CHABRON DE SOLILHAC (DE), Languedoc, t. IV.	130
BRIEY (DE), Lorraine, t. III.	84	CHAIRAC (DE), voy. GENESTET, t. IV.	245
BROUSSE (DE LA), Périgord, t. III.	91	CHAMBGE (DU), Flandre, t. I.	165
BRUSLÉ, Flandre, Picardie, t. III.	153	CHAMILLART DE LA SUZE, Ile-de-France, t. III.	119
BUDÉ (DE), Ile-de-France, Champagne, Pays de Gex, t. IV.	96	CHANDON (DE), Lyonnais, Bourgogne et Champagne, t. I.	167
BUE (DEL), Italie, t. IV.	88	CHANGY (DE), voy. CARPENTIER, t. IV.	117
BUHAT (DE), voy. CAMBIER, t. IV.	111	CHAPAIS (DE), Dauphiné et Normandie, t. I.	169
BUISSERET DE BLARENGHIEN (DE), Flandre, t. I.	123	CHARBONNEL (DE), Languedoc, t. III.	113
BUNAUULT DE MONTBRUN, Roussillon et Champagne, t. I.	127	CHARPIN (DE), Forez, t. I.	171
BUYSSON (DU), Rouergue, Languedoc, Auvergne, Forez, Bourbonnais, t. I.	129	CHATEAUVILLARD (DE), voy. LE BLANC, t. IV.	61
CABOT DE LA FARE ET DE DAMPMARTIN, Languedoc, t. IV.	108	CHATELET (DU), voy. ARMYNOT, t. IV.	6
CABRIÈRE (DE), Languedoc, Rouergue, t. III.	115	CHATTON ou CHATON DES MORANDAIS, Bretagne, t. III.	102
CAIX DE SAINT-AYMOUR (DE), Picardie, Quercy, Franche-Comté, t. I.	153	CHESNE DE BELLECOURT (DU), Bretagne, t. I.	173
CALONNE (DE), voy. BERNARD, t. IV.	93	CHOLIER DE CIBEINS, Lyonnais, t. II.	318
CAMBIAIRE (DE), Rouergue et Languedoc, t. I.	159	COMBAREL (DE), Poitou, Limousin, Auvergne, t. IV.	165
CAMBIER DE BUHAT, Hainaut, t. IV.	111		
CANDOLLE (DE), Naples, Provence, Genève, t. III.	99		
CAPPONI, Toscane et France, Lyonnais, Forez, t. III.	164		

	Pages.		Pages.
COMMINGES (DE), Gascogne et Languedoc, t. IV.	138	DENIS DU PÉAGE, Flandre française, t. IV.	194
COMPASSEUR DE COURTIVRON (LE), Bourgogne, t. III.	109	DEVÈZE (DE LA), comté d'Albret et Bruilhois, t. IV.	193
COMPS (DE), Provence, Albigeois, Saintonge, t. III.	159	DEVONSHIRE (DE), Angleterre, t. IV.	204
CONDÉ (DE), Hainaut, Champagne, Poitou, t. IV.	151	DOUBLET DE PERSAN, Normandie, t. II.	113
COPPIN DE BEAUSAIN (DE), Bourgogne, Pays-Bas, t. IV.	169	DUMAY, Limousin et Auvergne, t. I. . .	211
CORNE (LE), Bretagne, t. IV.	134	DURBAN (DE), Languedoc, t. III. . .	167
CORNETS DE GROOT, Hollande, t. I.	175	DUREAU DE VAULCOMTE, Bretagne, Ile Bourbon, t. III.	175
CORNOT DE CUSSY, Bourgogne, t. I.	177	ESCOUBLEAU (D'), Poitou, t. IV. . .	235
COS DE LA HITTE (DU), Gascogne, Armagnac, t. I.	181	ESPINASSY (D'), Provence, t. III. . .	177
COSNE DE CARDANVILLE, Dauphiné et Normandie, t. I.	183	ESPINAY-SAINT-LUC (D'), Bretagne et Normandie, t. I.	213
COURT (LE), Bretagne, t. I.	185	ESSARS (DES), Picardie, t. IV. . . .	203
COURTILLOLES (DE), Normandie, t. I.	187	ESTE (D'), Italie, t. IV.	205
COURTOT DE CISSEY, Bourgogne, t. III.	107	ESTERHAZY (D'), Hongrie, Bavière, t. III.	179
COURVOL (DE), Nivernais, t. IV. . .	153	ETCHEGOYEN (D'), Béarn, t. I. . . .	215
CRESPIN DE BILLY, Anjou, Orléanais, t. III.	155	EYNARD, Dauphiné, Auvergne, Suisse, t. III.	184
CRESPY LE PRINCE (DE), Ile-de-France, t. III.	165	FARE (DE LA), voy. CABOT, t. IV. . .	108
CROISMARE (DE), Normandie, t. I. . .	189	FAUCHER DE LA LIGERIE (DE), Limousin, Guyenne, Périgord et Saintonge, t. IV.	206
CROIX DE CASTRIES (DE LA), Languedoc, t. IV.	177	FAYET (DE), Languedoc, Guyenne, Ile-de-France, t. III.	185
CUREL (DE), Champagne et Lorraine, t. IV.	179	FAYOLLE (DE), Périgord, t. IV. . . .	219
CUSTINE (DE), pays de Liège et Lorraine, t. IV.	189	FEBVRE DE LATTRE DE LIGNY (LE), Flandre, Artois, t. III.	183
DAMAS (DE), Forez, Lyonnais, Beaujolais, Auvergne, Vivarais, Nivernais, Lorraine, Bourgogne, t. III. .	169	FÉRON (LE), Alsace, Picardie, Ile-de-France, Touraine, Poitou, Normandie, t. III.	202
DAVET DE BÉNERY ET DE BEAUREPAIRE, Flandre et Piémont, t. III. .	173	FERRERS, comtes, pairs d'Angleterre, t. III.	189
DELLEY D'AVAIZE ET DE BLANC-MESNIL (DE), t. I.	207	FEUARDENT (DE), Normandie, Bretagne, t. III.	207
DELPUECH DE COMEIRAS, Languedoc, t. I.	209	FOREST D'ARMAILLÉ (DE LA), Anjou, t. I, 217, et t. IV.	222
		FORNEL (DE), Italie, Languedoc, t. IV.	233
		FOS (DE), Provence et Anjou.	219

TABLE.

509

Pages.	Pages.		
FOUBERT DE LAIZE ET DE PAL- LIÈRES, Normandie, t. I.	239	GUIDI (DE), Florence, Naples, Lyon- nais, t. III	219
FRANCHESSIN (DE), Languedoc, Dau- phiné, Lorraine, t. III.	199	GUILLEMEAU DE SAINT-SOUPLET, t. I.	273
FRIGOULT DE LIESVILLE, Norman- die, t. I.	241	HARCOURT (DE), Normandie, t. IV. . .	262
FROIDEFOND DE FLORIAN ET DES FARGES, Guyenne, t. I.	243	HARENC DE LA CONDAMINE, Forez et Lyonnais, t. I.	297
GABRIAC (DE), Languedoc, t. IV. . .	238	HARSCOUE ET SAINT-GEORGE, Bretagne, t. I.	279
GAIGNEAU (DU), Bourgogne et Orléa- nais, t. IV.	241	HÉDOUVILLE (DE), Ile-de-France, Pi- cardie, Champagne, t. III.	227
GAILLARD (DE), Bourgogne, t. I. . .	245	HELLOUIN DE CÉNIVAL, Normandie, t. III.	237
GALBERT (DE), Dauphiné, t. III. . . .	209	HÉNISSART, Hainaut, Picardie, t. III.	239
GARDON DE CALAMAND, Dauphiné, t. I.	247	HENRYS, Lorraine, t. III.	245
GARGIOLLI, Toscane, t. III.	217	HERBELINE DE RUBERCY, Norman- die, t. I.	281
GENESTET DE CHAIRAC, Velay, t. IV.	245	HILAIRE DE JOVYAC, t. I.	283
GENTIL DE PAROY (LE), Bretagne, t. I.	249	HILLERIN DE BOISTISSANDEAU, t. I.	285
GIEY (DE), Bourgogne, Champagne et Pays-Bas, t. I.	251	HODY DE WARFUSÉE, Belgique, t. IV.	260
GIVODAN (DE), Gévaudan et Dau- phiné, t. I.	253	HUGON D'AUGICOUR, Franche-Com- té, t. IV.	258
GODART DU PLANTY, Artois, t. I. . .	255	HUILLIER DE LA MARDELLE (L'), Poitou, Berry et Orléanais, t. I. . .	289
GORGUE DE ROSNY (DE LE), Picardie, t. I.	257	HUPAIS (D'), Provence, t. III.	242
GOUGENOT DES MOUSSEAUX, t. I.	259	JACOMEL, Picardie et Languedoc, t. I.	300
GRAND (DE), Dauphiné, t. III.	226	JACQUESSON DE LA CHEVREUSE, Provence, t. I.	301
GRANET (DE), Champagne, Dauphiné, Provence, t. I, 261, et t. III. . . .	214	JAN DE LA HAMELINAYE ET DE LA SAUDRAYE, t. I.	303
GRAS (DE), Dauphiné et Bretagne, t. I.	263	JOHANNE DE LACARRE DE SAU- MERY (DE), Navarre, t. III.	247
GROISEILLIEZ (DE), Ponthieu, Bou- lonnais, Artois, t. IV.	247	JOUFFREY (DE), Dauphiné, Vendô- mois, t. III.	252
GROSSIN DE BOUVILLE, Normandie, t. I.	265	JUGLET DE LORMAYE, Orléanais, t. I.	304
GROULT DE BEAUFORT, Normandie, t. I.	267	KONTSKI (DE), Pologne, t. I.	305
GUARDIA (DE), Roussillon, t. I. . . .	269	LAMBRON DE LIGNIM, Touraine, t. II.	1
GUEAU DE GRAVELLES ET DE RE- VERSEAUX, Orléanais, Pays Char- train et Ile-de-France, t. IV. . . .	249	LANASCOL (DE), voy. QUEMPEL, t. IV.	405
GUÉRIN D'AGON, Normandie, t. I. . .	271	LANJUINAIS (DE), Bretagne, t. II. . .	3

	Pages.		Pages.
et t. III.	282	MALÉTIE (DE LA) , Limousin et Lan-	
LARGE (LE) , Touraine, t. III. . . .	259	guedoc, t. II.	35
LASTIC (DE) , Auvergne, Limousin,		MALHERBE (DE) , Normandie, t. II. .	37
Poitou, t. IV.	264	MALLAT (DE) , Auvergne, Angoumois,	
LATTRE (DE) , Picardie, Flandre, Ar-		t. IV.	286
tois et Champagne, t. IV.	270	MALRIEU (DE) , Rouergue, t. IV. . . .	288
LAUSIÈRE (DE) , voy. DE BERNARD,		MANARA , Italie, t. IV.	290
t. IV.	33	MANDAT DE GRANCEY , Limousin,	
LAUTHONNYE (DE) , Limousin, t. IV.	275	Bourgogne, t. III.	288
LAUZANNE (DE) , Bretagne, t. II. . . .	5	MARC DE SAINT-PIERRE , Provence	
LEPOITTEVIN DE LA CROIX-VAU-		et Normandie, t. II.	39
BOIS , Normandie, t. II.	7	MARE DE LA LONDE (DE LA) , Nor-	
LESZCZYC DE RADOLIN-RADOLIN-		mandie, t. III.	295
SKY , Pologne et Prusse, t. II. . . .	9	MARIE , Normandie, Bourgogne et	
LIEUR (LE) , ou LE LIEURRE , Norman-		Champagne, t. II.	47
die, Paris, Picardie, Pays Chartrain,		MARIN DE MONTMARIN , Bourgogne,	
Maine et Bretagne, t. III.	261	Vendômois, t. III.	290
LIGERIE (DE LA) , voy. FAUCHER, t. IV.	209	MARSUCCO , Etats-Romains, t. IV.	294
LIGNE (DE) , Pays-Bas, France, Alle-		MARTINEAU DES CHESNEZ , Poitou,	
magne, t. III.	257	Paris, Bourgogne, t. III.	297
LIRON D'AIROLES (DE) , Languedoc,		MASSIMO , Rome, t. III.	301
t. IV.	279	MATHAREL (DE) , Italie et Auvergne,	
LOCKHART , Écosse, Flandre, Orléa-		t. IV.	297
nais, t. III.	272	MAUROY (DE) , Champagne, t. II. . .	49
LOISSON DE GUINAUMONT , Cham-		MAY (DU) , Bourgogne, Languedoc et	
pagne, t. III.	278	Bretagne, t. II.	51
LOMET DE RIOUX (DE) , Armagnac et		MERGOT DE MONTERGON (DE) , An-	
Bourbonnais, t. II.	25	jou, t. II.	53
LORDE (DE) , Languedoc, t. II.	27	MICHEAU DE CHASSY , Berry, Poitou,	
MACAIRE D'ISERAN (DE) , Poitou et		Champagne, t. IV.	299
Dauphiné, t. II.	29	MICHEL DE LA MORINERIE , Sain-	
MACÉ DE GASTINES , Normandie, Pro-		tonge, t. IV.	301
vence, Maine, t. III.	306	MILHAU (DE) , Rouergue, Languedoc,	
MACHAT DE POMPADOUR (DE) , Li-		t. IV.	304
mousin, t. II.	31	MIRON , Italie, Roussillon, Paris, Orléa-	
MAGNE (DE) , Gascogne, Limousin, Au-		nais, t. IV.	307
vergne, t. IV.	283	MOGES (DE) , Bretagne, Normandie,	
MAGNY (DE RIGON DE) , France, Es-		t. III.	334
pagne, Italie, t. III.	323	MONISTROL (DE) , Velay, Bretagne,	
MAINGARD (DE) , Bretagne et Ile-Bour-		t. III.	336
bon, t. II.	33	MONTAIGNAC (DE) , Limousin, Marche,	
MALAVOIS (DE) , Champagne, t. III.	308	Auvergne, t. III.	310

TABLE.

511

Pages.	Pages.
MONTALEMBERT (DE), Angoumois, Poitou, Saintonge, Agénais, Limousin, t. IV.	337
MONTENDRE (DE), Saintonge, Bretagne, Champagne, t. III.	326
MONTIGNY (DE), Champagne, t. IV.	314
MONTSAULNIN (DE), Nivernais, Bourgogne et Berry, t. II.	55
MORAND, Franche-Comté, t. III.	329
MORANT (DE), Normandie, t. II.	67
MOREL DE BONCOURT ET DE FOUCAUCOURT, Cambrésis, Artois, Picardie, t. IV.	317
MORETON DE CHABRILLAN (DE), Dauphiné, t. II.	70
MORIN D'AUVERS ET DE LA RIVIÈRE, Normandie, t. II.	73
MORINERIE (DE LA), voy. MICHEL, t. IV.	301
MOTTE (DE LA), Bretagne et Ile-de-France, t. II.	75
MOUSTIER (DE), Franche-Comté, t. III.	333
MOYNE (LE), Normandie et Marche, t. IV.	315
MUGUET DE VARANGE, Bourgogne et Lyonnais, t. II.	77
MURAT-SISTRÈRES (DE), Auvergne, t. IV.	339
NARBONNE-LARA (DE), Languedoc, t. II.	84
NASSAU (MAISON ROYALE DE), t. IV.	1
NETTANCOURT (DE), Champagne, Lorraine, t. III.	344
NORMAND DE LA TRACHADE, Angoumois, t. II.	79
OGIER DE BAULNY, Champagne, t. III.	346
OLIVE (D'), Languedoc, t. IV.	353
ORNANO (D'), Corse, Italie, Provence, Touraine, t. IV.	355
PANCHAUD DE BOTTENS, Genève, t. III.	349
PANÉVINON (DE), Bourbonnais, t. III.	352
PAPE, Lyonnais, Dauphiné, Pays-Bas, t. IV.	358
PAPON DE BEAUREPAIRE, Roannais, Forez et Bourbonnais, t. II.	85
PARDIEU (DE), Normandie, t. II.	87
PARRON (DE), Dauphiné, t. II.	154
PAVIN DE LA FARGE (DE), Poitou et Vivarais, t. II.	91
PAYS-BAS (MAISON ROYALE DES), t. IV.	1
PELERIN (DE), Ile-de-France et Languedoc, t. II.	93
PELETIER D'AUNAY ET DE ROSANBO (LE), Bretagne, t. II.	95
PELETIER DES RAVINIÈRES (LE), Normandie et Martinique, t. II.	97
PERIOU OU PRIOUR DE BOCERET, Bretagne, t. II.	99
PERTHUIS (DE), Provence et Orléanais, t. II.	101
PÉRUSSE DES CARS (DE), Marche, t. IV.	381
PERUZZI, Toscane et France, t. II.	103
PESCHART D'AMBLY, Maine, Lorraine, Champagne, t. IV.	360
PETIT ET DE PETIT, France et Hollande, t. II.	109
PEZET DE CORVAL, Normandie, t. II.	114
PHÉLIPPE DE BILLY, Bretagne, Berry, t. III.	356
PICHARD DE VERNEY, Bretagne, Limousin, Guyenne, Poitou, Touraine, t. II.	118
PICOT, Bretagne, Maine, Autriche, t. IV.	363
PIGACHE, Normandie, t. IV.	367
PIGEON DE VIÉVILLE (LE), Normandie, t. II.	121
PIGNOL OU PIGNIOL (DE), Périgord et Touraine, t. II, 123, et t. IV.	370
PILLET-WILL, Savoie et France, t. II.	124
PLACE (DE LA), Limousin, t. IV.	375
PLASMAN (DE), Orléanais, t. II.	129

	Pages.		Pages.
PLESSIS DE LA MERLIÈRE (DU), Angoumois, t. II.	126	RIEUMES (DE), Guyenne et Languedoc, t. II.	168
POIX DE FRÉMINVILLE (DE LA), Bre- tagne, t. II.	131	RIONDET DE FALIEUSE, Bourges, Lyonnais, Dauphiné, t. IV.	
POLIGNAC (DE), Velay, t. II.	133	RIVIÈRE (DE), Provence, Comtat-Ve- naissin et Dauphiné, t. IV.	423
POLINIÈRE (DE), Normandie, t. II.	135	RIVOIRE DE LABATIE (DE), Dauphiné, t. II.	170
PORTE D'YSSERTIEUX (DE LA), Berry, t. IV.	383	ROBERT DU GARDIER, Dauphiné, t. II.	173
PORTIER DE VILLENEUVE (DE), Champagne et Lorraine, t. II.	137	ROCHE (DE LA) Bourgogne-Bresse, Franche-Comté et Beaujolais, t. II.	175
POULLAIN, Bretagne, t. IV.	379	ROCHECHOUART (DE), DUCS DE MORTE- MART, Poitou, t. II.	177
PRADELLES DE PALMAERT (VAN), Flandre et Artois, t. II.	139	ROCHER DE LA RESNAYS (DU), Bre- tagne, Pays-Bas, t. III.	386
PRAT (DU), Auvergne, t. II.	142	ROCHON DE LAPEYROUSE (DE), Li- mousin, Périgord, t. III.	384
PREISSAC D'ESCLIGNAC (DE), Guyenne, t. III.	379	ROLLAND DE CHAMBAUDOIN D'ER- CEVILLE, Languedoc, Ile-de- France, Beauce, t. III.	394
PREVOST DE LA BOUTETIÈRE DE SAINT-MARS, Poitou, t. III.	358	ROMAND (DE), Dauphiné, t. IV.	426
PRÉVOST DE BASSERODE (LE), Flandre, t. II.	145	ROUCY (DE), Soissonnais, Champagne et Picardie, t. IV.	429
PRUDHOMME DE LA BOUSSINIÈRE (DE), Normandie, Touraine et Maine, t. II.	147	ROUILLE D'ORFEUIL, Normandie et à Paris, t. II.	180
PUY-MONTBRUN (DU), Dauphiné, t. III.	363	ROZIER DE LINAGE, Dauphiné, t. II.	183
PUY DU ROSEIL, Forez, t. II.	148	ROZY, Bretagne, t. III.	404
QUÉLEN (DE), Basse-Bretagne, t. II.	153	RUSSIE (Maison impériale de), t. III.	1
QUEMPEL (DE), Bretagne, pays de Cor- nouailles, t. IV.	405	SABRAN (DE), Languedoc, t. II.	185
RAGUET-BRANCION (DE), Bourgogne, Bresse et Pays-Toulois, t. IV.	419	SAHUGUET D'ESPAGNAC (DE), Béarn, Champagne et Limousin, t. II.	187
RÉAULX DE MARIN (DES), Nivernais, Brie et Champagne, t. II.	155	SAINCTHORENT (DE), Berry, Limou- sin, Saintonge, t. IV.	443
REIFFENBERG (DE), Allemagne et Belgique, t. II.	157	SAINSBUT (DE), Bourbonnais, t. II.	189
REVERSEAUX (DE), voy. GUÉAU, t. IV.	249	SAINT-MAURIS (DE), Franche-Comté, t. III.	406
REYNAUD, Languedoc et Velay, t. II.	162	SAINT-OUEN (DE), Normandie, t. II.	191
RICHARD DE SOULTRAIT ET DE L'ISLE, Comtat-Venaissin et Niver- nais, t. II.	163	SAINT-VINCENT (DE), Lorraine, t. II.	194
RICHER DE FORGES, Basse-Norman- die, t. II.	166	SALADIN, Italie, France, Angleterre, Suisse, t. III.	408

TABLE.

513

Pages.		Pages.
197	SALIS (DE), France, Suisse et Angleterre, t. II	283
450	SALMON (DE), Touraine, t. IV.	285
493	SALVERT (DE), Auvergne et Bourbonnais, t. IV.	420
199	SAMATAN (DE), Languedoc et Provence, t. II	287
203	SAPINAUD DE BOISHUGUET (DE), Vendée, t. II.	472
205	SARCUS (DE), Picardie, t. II.	289
207	SÉGUR (DE), Limousin, Guyenne, Périgord, Ile-de-France et Champagne, t. II.	435
209	SELLE (DE), Pays-Bas, Paris et Provence, t. II.	293
214	SENS DE MORSAN ET DE FOLLEVILLE (LE), Bourgogne et Normandie, t. II.	295
410	SERCEY (DE), Bourgogne, t. III.	487
455	SERGEANT D'HENDECOURT (LE), t. IV.	439
234	SÉVIN, Savoie et Agénais, t. II.	297
233	SEYMOUR DE CONSTANT, Artois, t. II.	443
415	SILVY DE PICOLomini, Italie, Provence, t. III.	299
237	SIMARD DE PITRAY, Bourgogne et Guyenne, t. II.	301
130	SOLILHAC (DE), voy. DE CHABRON, t. IV.	304
239	STEPHANOPOLI DE COMNÈNE, Corse, t. II.	307
243	TALHOUET (DE), Bretagne, t. II.	443
245	TEMPLE DE ROUGEMONT (DU), pays Chartrain, t. II.	311
417	THIERRY (DE), Lorraine, t. III.	315
247	THOISY (DE), Bourgogne, t. II.	323
474	TILLY (DE), Normandie, t. IV.	325
469	TOLLENARE-GRAMEZ (DE), Flandre et Bretagne, t. IV.	1
254	TOUR-DU-PIN (DE LA), Auvergne et Dauphiné, t. II.	488
	TREDERN (DE), Bretagne, t. II.	
	TRÉMOILLE (DE LA), Poitou, t. II.	
	TRISTAN (DE), Picardie, Berry, Orléanais, t. III.	
	TULLE DE VILLEFRANCHE (DE), Naples, Piémont, Comtat-Venaissin, Provence, Bourgogne, t. II.	
	UBERTIN, Toscane et France, t. IV.	
	VAL D'ESSERTENNE (DU), Champagne et Franche-Comté, t. II.	
	VALLES (DE), Normandie, t. III.	
	VALLIER (DE), Dauphiné, t. II.	
	VALON D'AMBRUGEAC (DE), Quercy, Limousin et Auvergne, t. II.	
	VANIER DES VAUVIERS (LE), Normandie, t. IV.	
	VAVASSEUR D'HIESVILLE (LE), Normandie, t. III.	
	VEDEL (DE), Languedoc et Monaco, t. II.	
	VENEUR DE BEAUVAIS (LE), Bretagne, Normandie, t. III.	
	VERCHÈRE, Bourgogne, t. II.	
	VERGIER DE LA ROCHEJAQUELEIN (DU), Poitou, t. II.	
	VÉRITÉ (DE), Flandre et Picardie, t. II.	
	VERNOT DE JEUX (DE), Bourgogne, t. II.	
	VIDART (DE), Navarre et Gascogne, t. II, 300, et t. III.	
	VIGAN (DE), Guyenne, Normandie, Picardie, t. II.	
	VILLARS (DE), Lyonnais, t. II.	
	VILLE DE FÉROLLES (DE LA), Poitou, t. II.	
	VILLERS-LA-FAYE (DE), Bourgogne et Franche-Comté, t. II.	
	VINCENS D'AGOULT (DE), Provence, t. IV.	
	VOYER D'ARGENSON (DE), Touraine, t. IV.	

TABLE.

	Pages.		Pages.
WALDNER DE FREUNDSTEIN (DE), t. II.	329	WILLECOT DE RINCQUESEN (DE), Boulonnais, t. III.	446
WIDRANGES (DE), Lorraine, t. II. . .	351	WITTE (DE), Pays-Bas, t. II.	337
WIGNACOURT (DE), Picardie, Pays- Bas, Alsace, Champagne, t. II. . . .	335	YSSERTIEUX (D'), <i>voy.</i> DE LA PORTE, t. IV.	383

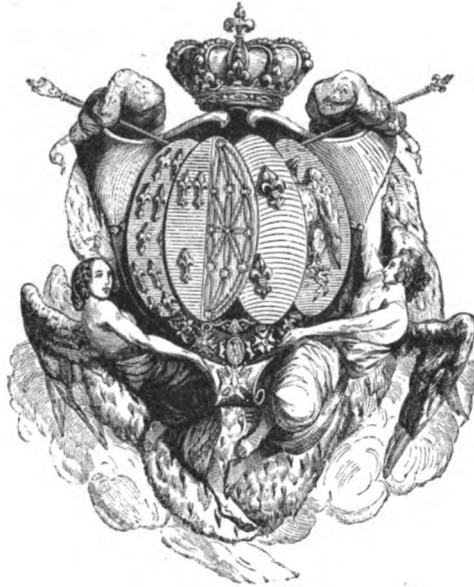


TABLE GÉNÉRALE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE TERRES

CONTENUS

DANS LE QUATRIÈME REGISTRE DU LIVRE D'OR DE LA NOBLESSE.

NOTA. Tous les noms suivis d'un astérisque * sont ceux des terres ou surnoms, et les noms en *italiques* ceux des armoiries d'alliances blasonnées dans le cours de ce registre.

	Pages.		Pages.		Pages.
Abeillant.*	354	Aidie (d').	22	<i>Allaire de la Rabbais.</i>	380
Abergement (l').*	424	Aiffre.*	37	Allarde.*	394
Abienville (d').	182	Aigremont (d').	367, 369	Allart.*	75
Abzac (d').	210, 337, 447	Ailly (d').	7, 41, 321	Alleaume.	309
Abzac de la Douze.	220, 221	Ailly de Chaulne (d').	421	Allegambe (d').	68
<i>Abzac de Mayac (d').</i>	213	Ailly-le-Haut-Clocher		Allegrin.	100
Aché (d').	24	(d').*	327	Allemand.*	37
Achènes.*	174	Ainville (d').	327	Alleux (les).*	229
Achenheim.*	73	Airault.	227	Alligny (d').	395
Achères.*	174	AIROLES (d'), voy. DE		Allogny (d').	86
Achy.*	99	LIRON.	279	Allory (d').	107
Acigné-Grandbois (d').	407	Alagon de Meyrargues		Alluye.*	235
Acon (d').	480	(d').	3	Almanzais.*	268
Acqs.*	142	Alain.	13	Almara (d').	420
Adhémar (d').	34, 359	Alais.*	30, 240	Aloigny (d').	16, 17, 228
Advisard (d').	272	Alamanon (d').	3	ALVIMARE (d'). Nor-	
Aglam (d').	386	Alan.*	358	mandie et pays Char-	
Agnicourt.*	328	Alauze.*	420	train.	12
AGOULT (DE VINCENS D'),		Albanie (d').	342, 349	Alzon (d').	281
Provence.	1	Albepierre.*	345	Amanjou.	309
Agoult (d').	34, 35, 424	Alberg (d').	417	Amavilles.	196
Agoult-Flotte (d').	2	Albert de Luynes (d').	63	Ambene.*	23
Agoult-Raphélix (d').	2	Albon.*	348	Ambenoy.*	24
Agrigente.*	356	Albret (d').	46, 430	Amblard.	343
Aguesseau (d').	234	Alègre (d').	273	Amblimont (d').	301, 302
Aguillac.*	76	Alègre.*	31, 267	AMBLY (d'), voy. PES-	
Aguillerie de Lespeoux		Alençon.*	386	CHART.	360
(d').	4	Aleuze.*	265	Ambly (d').	430, 434
Agulhac de Beaumefort		Alexandre.	300	Amboise (d').	430
(d').	239	Alexandrie (d').	308	Ambres.*	195
Agulons.*	124	Aligre (d').	41, 481	Ambrugeac (d').	372
Agurande (d').	86	Alinges (d').	102	Amelin (d').	283

	Pages.		Pages.		Pages.
Ameslon de Saint-Cher.	485	Archies (d').	372	Aspremont.*	183
Amidani.	292	Arcies.*	434	Aspremont-sur-Aisne.*	430
Amiens (d').	327, 328	Arcona (d').	484	Assas (d').	281
Amoy (d').	394	Arculat.*	158.	Assignies (d').	418
<i>Amproux de la Massays.</i>	380	Ardouville.*	324	Assue (d').	157
Ancenis.*	433	Arenberg (d').	189	Astarac (d').	143
Ancezune.*	424	Arestel (d').	34, 36	Astier (d').	118
Ancezune de Caderousse		Arey.*	190	Astorg (d').	502
(d').	265	Argence.	418	Astrouffe.*	171
Andelin (d').	416	ARGENSON (d'), <i>voy.</i>		Attiche.*	419
Andelot (d').	362	DE VOYER.	488	Attilly.*	322, 326
<i>Andigné de Maineuf</i>		Argenson.*	357	<i>Aubé de Braquemont.</i>	332
(d').	417, 418, 486	Argenté (d').	234	Aubenas.*	355
Andigny (d').	272	Arlabos (d').	196	Aubepeyre.*	345, 346
Andrieu (d').	38	Arlac (d').	348	Auberlieu.*	93, 95.
Andrioli.	415	Arlot de Frugie (d').	220	Aubert.	72
Anduse (d').	343	Armagnac (d').	16, 17, 139,	Aubiéville.	24
Anfreville.*	481		143	Aubigné (d').	337
Angeac.*	446	<i>Armagnac-Fezensaquet</i>		Aubigny (d').	459
Angenoust.	38	(d').	144	Aubigny.*	152
Anglard de Rochegude.	503	ARMAILLÉ (d'), <i>voy.</i> DE		Aubin.	84
Angles.*	1, 3	LA FOREST.	222	Aubus (les).*	160
Anglier.*	215	Armand.	344	Aubusson (d').	166
Anglure (d').	41, 45, 77	Armbrust.	361	Audenet.	360
Angot des Rotours.	32	Armoises (des).	182	Auffay.*	479
Anisy.*	44	ARMYNOT DU CHATE-		Auger de la Voye.	428
Anjorant.	102	LET, Bretagne, Bour-		AUGICOUR (d'), <i>voy.</i>	
Anjorant de Cloye.	104	gogne, Champagne.	6	HUGON.	258
Anjou (d').	432	Arnac (d').	38	Aujouan.*	243
Annemasse.*	105	Arnauld.	133	<i>Aumale (d').</i>	331, 334
Annoy.*	64	Arnauds (des).	127	Aumale.*	40, 263, 265
Antailleur (l').	460	Arnois.	316	Aumeghem (d').	68
Anthine.	173	ARNOULD DE BERRY		Aumont (d').	135, 447
Antoing (d').	93, 94	(d'), Champagne, Pi-		Aumont.*	117, 119
Antreignes (d').	30	cardie.	9	<i>Aumont de Villequier</i>	
Anville.*	433	Arnous-Dessaulzay.	32	(d').	380
Apchier (d').	348	Arpajon (d').	346	<i>Aure (d').</i>	143, 147
Apchon (d').	344, 345	ARRAS (d').	47	Aurillac (d').	266, 346
Appelvoisin (d').	337	Arras (d').	10, 44	Aussy (d').	308, 310
Apt.*	1	Arre (d').	195	Autanne.*	358
Aradon (d').	84	Arson de Laudant (d').	500	Autier.	275
Aragon (d').	143, 207, 356	Arsy.*	175	Autier de Villemontée.	57
Aramite (d').	166	Artaud de Montauban.	424	Autré (d').	107
Aranda (d').	69	Arthuis (d').	230	Autrèches.*	44
Arbre-au-Vivier (l').*	99	Arzac (d').	16, 18	Autrecouff.*	152
Arboust.*	143	Asnières (d').	374	Autressal (d').	166
Arc-en-Barrois.*	24	Aspremont (d').	107, 181,	Autrevay (d').	110
Archiac (d').	337		430	Autriche-Este (d').	208

TABLE GÉNÉRALE.

517

	Pages.		Pages.		Pages.
Autriche-Este de Mo-		Baillivy (de).	187	BARRAULT, Blaisois,	
dène (d').	208	Baillonville.*	172	Anjou, Poitou, Lor-	
Auvel (d').	63	Bailly (de).	99	raine.	21
Auvergne (d').	144, 344	Balaisson.*	102	Barre (de la).	77, 78, 134,
Auvilliers (d').	477	Balfour.*	43	137, 161, 462.	
Aux-Couteaux.	107, 323	Baligant.	271	Barre du Teilleul (de la).	486
Aux-Epaulles.	478	Ballaguiet de Beaufort.		Barreau.	21
Auzan.*	196	(de)	105	Barres (des).	386
Avaray.	236	Ballos.*		Barres.*	347
Avaugour.*	7	Balme (de).	34	Barrière (de).	220, 446
Aveline.	274	Balme (la).*	449	Barrin de Fromenteau.	415
Aventignan.*	448	Balzo.	62	Barry (du).	214
Avesnes (d').	151	Banassac.*	30	Barry (du).	210, 221
Avesnes.*	323	Bannegon.*	384, 387	Barthe (de la).	142
Avesnes-les-Obert.*	119	Bannes d'Avejan (de).	239	Barthe (de la).	147, 196.
AVIAU DE PIOLANT		Banque (de).	195	Barthe de la Bessière	
(d'), Poitou.	15	Bar (de).	45, 160, 275, 420	(de).	289
Aviron.*	316	Baralle (de).	93	Barthélemy (de).	101
Avisy des Tournelles		Barasc ou Barascut-Val-		Barthélemy - Barthé-	
(d').	496	lié.	374	lemy.	422
Avocat (l').	479	Barasse.*	240	Barville.*	23
Avocourt.*	152	Barat (de).	48	Bas-Plessis (le).*	229
Avremesnil (d').*	312	Barbaise.*	172	Baschand (de).	266
Avrillot (d').	7	Barbançon (de).	41, 45, 189,	Bascher (de).	380
Ayat.*	49		430	Basignan (de).	198
Aydie (d').	139, 220	Barbeau (de).	197	Bassabat.*	196, 197
Ayen (d').	166	Barberin (de).	301	Bassayns de Montbrun	
Ayguse.*	355	Barberin de Reignac		(des).	404
Ayssac (d').	51	(de).	303	Bassecourt.	468
Ayvelles (les).*	430, 434	Barberini.	207	BASTARD (DE), comté	
Azais.*	449	Barbesières (de).	236	Nantais, Berry,	
Azéma de Sueilhes (d').	178	Barbet.	66	Guyenne, Langue-	
Babaud.*	375	Barbet de Longpré.	59	doc, Maine, Poitou,	
Bachelier	253	Barbeyrac (de).	450	Basse - Bretagne,	
Bacon-Lamarque (de).	199	Barcelone (de).	343	comté de Devon (An-	
Bacot.	428	Bardin.	35	gleterre).	90
BACOT DE ROMAND,		Bardin d'Origny (de).	118	Bastard d'Estang (de).	91
Touraine.	19	Bardon.*	103	Bastard de la Rolle	
Badains (de).	72	Bardoulat (de).	275, 278	(de).	91
Bagnaux.*	98	Bariat (de).	210, 275, 276	Bastard Saint - Denis	
Bagneux (de).	16	Barjac.*	239	(de).	91
Bagnols.*	239	Barlemont (de).	272	Bastard de Sharpham	
Baguenault.	308	Barneville.*	477	(de).	92
Bahuno du Liscoat (de).	414	Baronville.*	174	Bastard de Villeneuve	
Baillade (de).	374	Barou (du).	475	(le).	91
Bailleul (de).	45	Barral (de).	59	Bastardièrre.*	90
Bailleul.	316	Barrau.	21	Bastellica.*	355
Baillit.	7	Barrau (de).	149	Bastida.	62

	Pages.		Pages.		Pages.
Bastide (la).*	346	Beaulaton.	451	Bel de Bellechassagne	
Batie.*	420	Beaulieu (de).*	101, 175	(le).	504
Baucheraud de Poniat		Beaumanoir (de). 413, 457,	479	Beles (de).	283
(de).	503	Beaumanoir.*	137	Belet.	253
BAUDIER, Champagne.	106	Beaumez (de).	430	Belgrano Famulesco.	295
Baudier (de).	434	BEAUMONT (DE), Bre-		Bellay (du).	313, 371
Baudin de Salonne.	184	tagne.	28	Bellay du Plessis (du).	312
BAUDOT (DE), Bour-		Beaumont (de). 16, 226,		Belleaffaire.*	33
gogne, Normandie,		386, 395, 424		Bellassise (de).	420
Lorraine.	23	Beaumont.*	49, 58, 268	Bellefonds.*	416
Baudouin (de).	159, 273	Beaumont-le-Roger.*	457	Bellefontaine.*	152
Baufranchet.*	49	Beaunay (de).	24	Bellegrand.*	98
Bauldoin (de).	157	Beupoil de Sainte-Au-		Belle-Ile (de).	371
Bault (de le).	118	laire de Brie.	301, 303	Belleperche.	422
Baume (de la).	7	Beupré.*	186	Bellesaige.*	463
Baume-Forzac (de la).	220	Beurains.*	455, 459	Bellesme (de).	386
Baux (de).	344	Beuregard (de).	30, 32	Bellet.	416
Baux de Marignane		Beuregard.*	6, 63, 102, 103	Bellièvre (de la).	226
(des).	3	Beurepaire.*	502	Bellœil.*	152
Bavière (de).	356	BEAUSAIN (DE), voy.		BELLOEVRE DE CHAR-	
Bavincourt.*	464	DE COPPIN.	169	BON, Maine.	26
Baye.*	40	Beausse (de).	309	Belloy (de).	203
Bayel-sur-Aube.*	6	Beaussier (de).	282	Belloy.*	331
Bayly de Bazac (de).	220	Beausson.*	157	Belmond.*	33
Bazain (la).*	53	Beauvarlet de Bomi-		Belpech.*	371
Bazay (de).	159	court.	401	Belsunce (de).	337
Bazentin-le-Grand.*	327	Beauvau (de).	236, 303	Belval.*	95
Bazin de Bezons.	265, 268,	Beauvilliers (de).	41, 337,	Benet (de).	373
	287		479	Bentivoglio.	356
Bazolles.*	159	Beauvoir.*	54, 308	Berail.	350
Béarn.*	143	Beauvois.	172	Béranger - Montmouton	
Beau d'Hermeray (le).	254	Bec (du).	266	(de).	177
Beauchamps (de).	210, 216	Becdelièvre (de).	75	BÉRARD (DE), Lan-	
Beaucorps-Créquy (de).	287	Bêche (de).	77	guedoc, Provence,	
Beaudéduit.*	120	Bécordel.*	322	les Antilles, Paris.	30
Beauffou (de).	476	Becque (de).	112	Bérard (de).	32, 400, 410
Beaufort (de).	34, 48, 143,	Becquet.	466	Béraudière (de la).	166
	344, 462	Bédée.*	79	Bérault.*	196
Beaufort-Canillac (de).	265	Bedford (de).	202	Berbier du Metz.	287
Beaufort du Monteil		Bedford.*	416	Berbisey (de).	23
(de).	496	Beeby.	64	Berche (le).	309
BEAUFRANCHET (DE),		Bégaignon (de).	410	Bergame (de).	371
Auvergne, Forez,		Bégaud de Cherves.	18	Bergerie (de la).*	276
pays de Combrailles,		Begond de la Bassie.	427	Bergeron.	66
Marche, Bourbon-		Behen.*	327	Berghes Saint - Vinoc	
nais.	49	Beignoulx (de).	13	(de).	93, 95
Beaugency-le-Cuit.	75	Béjard.	37, 38	Bergue (van de).	310
Beauharnais (de).	129			Bergues.*	43

TABLE GÉNÉRALE.

519

	Pages.		Pages.		Pages.
Berlette.*	47	Betoux.*	375	Blandain.	93, 94
Berlo.	173	Bettignies.*	93	Blangies.*	12
BERNARD DE CALONNE,		Béudet de Morlet.	335	Blangy.*	413
Flandre et Artois.	93	Beugnon.*	302	Blanques (de).*	316
Bernard de Calonne (de).	335	Beurges (de).	360	Blaru.*	479
Bernard de la Gastinais.	414	Beurré.*	85	Blécourt (de).	434
BERNARD DE LAU-		Beurrier.	253	Bleneau.*	157
SIÈRE (DE), Dau-		Beuvron.*	263, 476	Bléré.*	400
phiné, Provence, Bu-		Beysac (de).	265, 268	Blois (de).	215, 409
guy, Comtat Venais-		Béziade d'Avaray (de).	236	Bloms.*	461
sin.	33	Béziers (de).	142, 343	BLONDEL, Dauphiné,	
Bernard de Marigny.	257	Biane.*	149	Bourgogne, Beaujo-	
Bernard de Montbrison.	34	Biars.	480	lais.	65
Bernardi.	35	Bicker (de).	104	<i>Blondel de Beauregard</i>	
Bernezay (de).	479	Bidal d'Asfeld (de).	481	(de).	467
Bernis (de).	31, 373	Bidaud de Poussery.	156,	Blot de Marlon.	229
Berruyer (le).	308		158	Blotinière (de la).	312
BERRY (DE), voy. AR-		Bienville.*	101	Boccapionola.	62
NOULD (D').	9	Biesses.*	451	Boëry (de).	196
Berry (de).	11	Bignan (de).	110	Boësses (les).*	152
Berthe.	324	Bigorre (de).	142, 400	<i>Boessière - Lanvic (de</i>	
Berthé de Chailly.	371	Bigot de Neufbourg (le).	365	<i>la).</i>	414
BERTHELIN, Poitou,		Bigot de Saulnais.	14	BOGAERDE (VAN DEN),	
Champagne.	37	Billard de Beaufort (de).	7	Pays-Bas et Belgique.	67
Berthezène.	441	Billeron.*	162	Bohan (de).	172
Berthier.*	119	Binet de la Martinière.	27	Bohic (de).	3
Bertin du Burg.	210	Binethun.*	93, 95	Bois (du).	428
Bertrand de Beaumont		Bioncourt.*	190	Bois d'Argouille (le).*	248
(de).	59	<i>Biotières (de).</i>	503	Bois-Bayet (du).	287
Bertrand de Tercillac		Bioussat.*	76	Bois-Beauregard.*	102
(de).	58	Biran (de).	283	Bois de la Béraudière	
Berzieux.*	106	Biron (de).	277	(du).	17
Bésalu (de).	343	Biron.*	446	Bois-Bernard.*	101
Bésignan (de).	359	Biville.*	316	Bois-des-Cours de la	
Besolles (de).	197	<i>Bize (de).</i>	451	Maisonfort (du).	118
Bessac.*	75	Blainville.*	45	Boisfouré (de)	481
Bessan.*	42	Blanc.	427	Bois-Gérard.*	471
Bessay (de).	21	Blanc (le).	101	Bois des Rivières (du).	285
Besse de Bouhehent.	199	BLANC DE CHATEAU-		Bois-de-Sanzay (le).*	15
Bessière (la).*	289	VILLARD (LE), Italie,		Bois-le-Vicomte.*	98
Béthencourt.*	24	Comtat Venaissin,		Boisbelle.*	46
Bethon (de).	43	Provence.	61	Boisby.*	365
Béthoulat (de).	86	Blancfossé.*	398	Boisfranchet.*	49
BÉTHUNE (DE), Artois.	40	Blanchard (de).	176	Boisgelin.*	227
Béthune (de). 68, 94, 95,	152	Blanchardière (la).*	230	Boislandry (de).	308
Béthune-Charost (de).	433	Blanchefort (de).	502	Boismervier.*	393
Béthune Saint-Venant		Blancheirette.*	239	Boispéan (du).*	365
(de).	46	Blanchevaux.*	6	Boisroger (de).	367, 369

	Pages.		Pages.		Pages.
Boisruffin.*	252	Bonsonge (de).	301, 303	Bouchet (le).*	160
Boissally (de).	55	Bontemps.	452	Bouchet (du).	7
Boissay (de)	478	Bonvoust (de).	255	Bouchet de Sourches	
Boissière (de la).	72	Borca d'Olmo.	296	(du).	337, 382
Boissière (de la).	413	Borde (de la).	232	Bouchetal de Laroche.	133
Boissière (la).*	72	Borde (la).*	250	Bouchiat (de).	275
Boissières (de).	347	Bordeaux (de).	480	Boucicault (de).	394
Boissise.*	99	Bordes (les).*	71, 308	Boucezeau.	84
Boistiroux.*	317, 323.	Borel (de).	246	BOUCZO DE KERCA-	
Boisverd.*	64	Borgia.	207	RADEC, Bourgogne,	
Boisy.*	98	Borgne (le).	412	Bretagne.	83
Bolacre (de).	118	Borgomanero (de).	207	Boue (la).*	51
BOMBELLES (DE), Ita-		Boria (de).	349	Bouesseau.	84
lie, Orléanais, Maine,		Borie (de la).	284	Bouet du Portal.	301
Anjou, Vendômois.	70	Borne.	427	Bouexière (de la).	29
Bonabry.*	137	Bornos (de).	221	Boufflers (de).	303, 320, 480
Bonainvillers.*	326	Bosc (du).	316, 484	Bougié (de).	396
Bonamici.	74	Boscal de Réals.	301	Bougin (le).*	160
BONAMY, Florence,		Boschion (le).*	23	Bougy.*	71
Bretagne.	74	Bosnai (de).	38	Bouhe (de la).*	158
Bonaparte.	356	Bosq (du).	29	Bouhebent.	199
Bonchemin.*	6	Bosq (le) *	91	Bouic (de).	3
Boncourt.*	327	Bosquet.	438	Bouillé (de).	417, 428
Bondry (de).	53	Bosquiel (du).	191	Bouillon (de).	430
Bonencontre.*	24	Bosse (de).	34	Bouilly de Turcant (du).	
Bonepay (de).	194	Bostfranchet.	49		134, 136
Bonfiglio.	292	BOTHEREL DE LA		Boux (le).*	166
Bonfranchet.	49	BRETONNIÈRE, Bre-		Boulainvilliers (de).	13, 312
Bongars (de).	160	tagne.	79	Boulat.	327
Bongars-d'Arsilly (de).	158	Botherel (de).	95	Boulbène (la).*	305
Bonnafous (de).	305	Botta (de).	236	Boullanger.	331
Bonnamour de Charrette	380	Bottereaux (les).	479	Boulay du Martray.	231
Bonne (de).	177	Boubers (de).	31	Boullaye de Marillac	
BONNEFOND (DE),		Boubers-Abbeville-Tunc		(de la).	490
Beaujolais, Langue-		(de).	221	Boullen (de).	134
doc, Auvergne.	76	Bouch de la Bourdon-		Boulogne (de).	118, 144,
Bonnefond de Bioulat		nière (le).	102		284, 285
(de)	76	BOUCHAREINC DE CHAU-		Boulongne (de).	464, 465
Bonnefond de La Vialle		MEILS DE LA COSTE,		Bouquet.*	302
(de).	76	(DE), Languedoc.	81	Bourasseau de la Reno-	
Bonnefond de Puy-Ver-		Bouchareinc de Chau-		lière.	81
dier.	76	meil de Lacoste (de).	133	Bourbeville (de).	237
Bonnes.*	308	Bouchat (le).*	397	Bourbon (de).	151, 390
Bonnet de Maurelhan.	354	Bouchavesne (de).	118	Bourbon-Condé (de).	430
Bonnétable.	477	Boucher.	252	Bourbon-Malause (de).	148
Bonneval (de)	399, 451	Boucher d'Ailly (le).	327	Bourbon-Vendôme (de).	430
Bonneville (la).*	64	Boucherimbaud (de).	305	Bourboulon (de).	38
Bons (de).	103	Boucheron.*	272	Bourbourg (de).	41, 43

TABLE GÉNÉRALE.

521

	Pages.		Pages.		Pages.
Bourcier de Villers (de).	422	Brachet.	99, 100	Bricette.	10
Bourdeille (de).	220, 304, 302	Brachet-Pérusse (de).	177	Briconnet.	21, 178, 215
Bourdelins (les).*	393	Bragance (de).	356	Bricot (le).*	330
Bourdonnière (de la).*	402	Bragelongne (de).	34	Bricotte.*	274
Bourg-Saint-Andéol.*	239	Braine.*	430, 432	Brie-sur-Marne.	308
Bourgault du Coudray.	471	Bralahan (de).	178	Brielle (de).	421
Bourgeois.	272	Brancaccio.	61	Brienne (de).	320
Bourgné (le).*	135	Brancas (de).	236	Brilhac (de).	312
Bourgoing (le).	158	Brancion.*	419	Brillac (de).	16
Bourgouin (le).	402	Brancion-Visargent (de).	420	Brillat de Traversa.	352
Bourlie (de la).*	237	Brandoin de Ballaguiet		Brinaye.*	161
Bourlon (de).	39	de Beaufort d'Haut-		Bringuier (de).	280
Bourlon de Colombey.	38	poul.	105	Brinon (de).	21
Bournoncle (de).	367	<i>Branque.</i>	324	Briois (le).	247
Bournonville (de).	48	Brassard-Saint-Martin-		Briolley (de).	228
Bourrousse de Laffore		au-Bosc.	204	Brion (de).	100
(de).	199	Brassart.	94	Brionne.*	263
Bousbecque.*	47	Bréau.*	64	Briou (le).*	12, 384, 399, 400
Bousquet (de).	63	Bréchant.*	90	Briou-Duroc (de).	265
Bousquet (le).*	354	Bréchard (de).	161	Briqueville (de)	283
Boussac (de).	275	Bredon.*	343	Brisson (de).	118, 308
Bouteiller (le).	107	Brégy.*	98, 107	Brissy.*	101
Bouteiller de Banzé (le).	178	Breil (du).	366	Bristo.	411
Bouteiller de Senlis		<i>Breil de Pontbriant (de).</i>	414	Broc (le).*	62
(le)	470	Breil-Varennes (le).*	28	Brochard (de).	63
Boutemont (de).	478	Brémond (de).	447	Brochard de la Roche-	
Boutet (le).*	198	Brémond d'Ars (de).	301	Brochard.	38
Boutiers.*	446	Bréon (de).	344	Brogie (de).	492
Bouton (de).	420	Breslay des Mortières.	21, 22	Brondon.	273
Bouvelingue.	499	Bresneau.*	302	Brosse (la).*	15, 454
Bouvard.	254	Bressuire.*	16	Brosse-Cadier (la).	499
Bouvignes (de).	118	Bretagne (de).	236	Brosses (des).	210
Bouyolle.*	361	Breteuil.*	46	Brosses (les).*	393
Bouzenton (de).	118	Bretoche.*	98	Brossette (de).	71
Bouzier.	271	Breton (le).	254	Brossier de la Charpa-	
Bove (de).	436	BRETONNIÈRE (DE LA),		gne.	16
Bove (del).	88	voy. BOTHEREL.	79	Brouet (de).	300
Bove (la).*	158	BREUIL (DU), Berry,		Brouiller (de).	362
Bovio.	88	Marche.	85	Brouillet de la Carrière	
Boyer.	427	Breuil (le).*24, 250, 256, 268		de Leville.	255
Boyer (de).	185	Breuil de Baraise (le).*	85	Brousse (la).*	375
Boyon (le).*	23	Breuil-Marmand (de).*	449	Brousse de Verteillac	
<i>Boyslève (de).</i>	228	Breuze (de).	7	(de la).	220
Bozilliers.*	437	Brevau de Redemont.	500	Brouzet de Conneau.	126
Bozzi.*	355	Bréviande.*	400	Bruc (de).	134, 137
Bozzolo (de).	89	Brezons (de).*	347	Bruc de Monplaisir (de).	84
Brach.	38, 215	Brialmont (de).	175	Brueix.*	424
		Brias (de).	95		

	Pages.		Pages.		Pages.
Bruère (la).*	161	Buzeratte (la).*	443	Cancelli.*	62
Brueys (de).	281	Cabaille de Lisle.	465	Canillac (de).	312
Bruges (de).	109	Cabot (de).	178	Canille.	110
Brulardaye (la).*	83	Cabot de Collorgues.	110	Cannart de Grimaretz.	191
Brumani.	293	CABOT DE LA FARE		Cany (de).	321
Brun.	13, 73	ET DE DAMPMAR-		Capece.	61
Brun (de).	281	TIN, Languedoc.	108	Capot-Duroi (de).	200
Brun de Villeret.	110	Cadaran (de).	380	Capré de Megevre.	34
Brune (de).	68	Cadier.	499	Caraccioli.	16
Brunel.	373	Cadillac.*	228	Caradeuc (de).	269
Brunswick-Lunebourg		Cadillon (de).	198	Carafa.	61
(de).	206	Cadoine.	238	Carbonel (de).	326, 482
Bruslé.	48	Cadoudal (de).	84	Carbonnières (de).	220
Bruyère (de la).	100	Caigny.*	480	Cardaillac (de).	340, 346
Bruyères.*	100	Caillon (de).	149	Cardevacque (de).	461
Bruyn (de).	359	Caladon.*	281	Cardinal (le).	413
Brye.*	397	Calandrini.	103	CARDON DE SAN-	
Buatier (de).	215	Calmette (la).*	125	DRANS (DE), Espa-	
Buc de Bellefonds (du).	416	Calmont (de).	346	gne, Italie, Lyonnais.	115
Buchet de Martigny.	265, 269	CALONNE (DE), voy.		Cardonne (de).	115, 207
Bucquoy.*	152	BERNARD.	93	Cardoux.	14
BUDÉ (DE), Ile-de-Fran-		Calonne.*	335	Carency.*	40, 152, 382
ce, Champagne, pays		Calouer (de).*	410	Caritat de Condorcet	
de Gex.	96	Calamille.	296	(de).	359
Budos (de).	30, 239	Calvayrac (de).	305	Carlat (de).	343, 346
BUE (DEL), Italie.	88	Calvi.	295	Carlat.*	305
Bue (del).	292, 442	Calvisson.*	347	Carlatte.*	210, 276
Bueil-Sancerre (de).	337	Camain (de).	213	Carlter (le).	463
BUHAT (DE), voy. CAM-		Camaron (de).	312	Carlotti (de).	365
BIER.		Cambefort (de).	78	Carman.	222, 225
Buisson (du).	460	Cambiagi.	292	Carnier (de).	496
Buisson (le).*	106	CAMBIER DE BUHAT,		Carnin (de).	68, 320
Bunault de Montbrun.	84	Hainaut.	111	Caron (le).	323
Buonamici.	74	Cambis (de).	30	Caron de Troussures.	335
Bure.*	420	Camboularet (de).	80	CARPENTIER DE	
Burg (le).*	210	Cambry (de).	94	CHANG Y, Cambré-	
Burlamachi.	102	Campaines.	445	sis, Flandre, Niver-	
Burlet (de).	261	Campan (de).	195	nais, Angleterre.	117
Burlington (de).	202	Campanichi.	16	Carpentier de Changy.	164
Burin de Riquebourg.	72	Campenault.*	147	Carpentier de Haversin.	171
Busseuil.*	15	Campet de Saujon.	301, 302	Carpi (de).	207
Bussière (de la).	118, 159,	Camps (des).	471	Carrara (de).	207, 208
	316	Camson.*	225	Carron (le).	328
Bussy (de).	203, 362, 371	Camus (le).	184	Carrouge de Morigny.	287
Bussy.*	327, 362	Camus de Pontcarré.	265	CARS (DES), voy. PÉ-	
Buttet (de).	84	Canart.	272	RUSSE.	331
Buysson des Aix (du).	58	Canaye (de).	312	Cars (des).	265
Buzai.*	86	Cancel.	428	Cartier.	272

TABLE GÉNÉRALE.

523

	Pages.		Pages.		Pages.
Carvoisin (de).	99	Cazaux.	200	Cham (de la).	109
Casier (de).	420	Cazaux-Lamaurague.	200	Chambaud (de),	504
CASSAGNE (DE), Lan-		Cazeaux.	198	Chambly.*	101
guedoc.	122	Cazier (de).	421	Chambon.*	54
Cassagne de Saint-Jean-		Ceglie.*	62	Chamborant (de),	498
de-Libron.	127	Celesia (de).	239	Chambord (de).	205
Cassal (de).	175	Célis de Quiroga.	425	Chambors.*	415
Casseran-Massencome-		Celle (de la).	86	Chamboulive.*	265, 268
Montluc.	356	Cellier (le).	487	Chambois.*	475
Casses (de).	350	Cépède (de la).	16	Champ (de).	161
Castel.*	325	Cepit.*	123	Champagne (de).	400
Castellane (de).	4, 34	Cers.*	337	Champagné (de).	7
Castellard (le).*	33	Cesny-aux-Vignes.*	298	Champeaux (de).	7, 160
Castelnau (de).	288, 305	Cessac (de).	157	Champetières.*	52
Castelnau.*	178	Cestre.	107	Champflory.*	63
Castéra (de).	195	Cetainville (de).	182	Champflour (de).	133
Casteras (de).	177	Cezilly (de).	177	Champigneau (de).	252
Castillon (de).	123, 146	CHABAN (DE), Aunis.	128	Champigneulles.*	157
Castillon.*	64, 146, 197	Chabannes (de).	64, 210,	Champion de Quincé.	486
Castracani.	473		275, 278	Champrenault.*	241
CASTRIES (DE), voy. DE		Chabans (de).	220	Champroux.*	384
LA CROIX.	178	Chaboulais (la).*	227	Champs (de).	118
Castries (de).	31, 217	Chabris.*	40, 46	CHAMPVALLINS (DE),	
Catheville.*	321	CHABRON DE SOLI-		voy. DU GAIGNEAU.	241
Cathus (de).	225	LHAC (DE), Langue-		Chanac (de).	275, 276
Cattaneo.	296	doc.	130	Chanaleilles (de).	239
Caubon.*	382	Chadenède (la).*	286	Chancelade (de).	220
Cauboue (de).	199	Chaffault.*	397	Chandenier.*	24
Caulaincourt (de).	481	Chagon.*	86	Change (du).	445
Caumartin.*	323	Chailleau.*	158	CHANGY (DE), voy.	
Caumont (de).	41, 341	Chailier.	378	CARPENTIER.	117
Caurac (de).	445	Chaillon de Jonville (de).	64	Chanonat (de).	54
Caussade (de).	211	Chaillou (le).*	162	Chantale-Imbert de la	
Cauvel.	468	CHAIRAC (DE), voy. GE-		Chottière.	274
Caux (de).	247	NESTET.	245	Chantelou (de).	435, 484
Cauzy.	292	Chaise (de la).	16, 52	Chanteloup (de).	367
Cavailhès (de).	118	Chaise (la).*	161, 166	Chantemille.*	443
CAVENDISH DE DE-		Chaise-Saint-Rémy (la).*	15	Chanteneille (de).*	451
VONSHIRE, Angle-		Chaise-le-Vicomte (la).*	228	Chanu.	257
terre.	201	Chaises (les).*	253	Chanudie (la).*	283
Cavendish-Overhall.*	202	Chalendry.*	434	Chapelle (de la).	86
Cavenne.	8	Chalivoy-Milon.*	388	Chapelle (la).*	49, 253
Cayla de Montblanc		Chalnoy.*	23	Chapelle - de - la - Celle	
(du).	110	Chalon (de).	7	(de la).	86
Caylus (de).	346	Châlons (de).	420	Chapelle-Monthodon	
Caylus.*	346	Chaltin (de).	171	(la).*	106
Cazal.*	123	Chalus (de).	54	Chaplet.	273
Cazalis.*	443, 450	Châlus.*	347	Chaponères (de).	77

	Pages.		Pages.		Pages.
Chaptal.	109	Chateaugiron (de).	226, 365	Chebrou de la Roulière.	18
Char.*	497	Chateauroux (de).	390	Chemincourt.*	51
CHARBON (DE), voy.		Châteauneuf (de).	340.	Chenailles.*	308
BELLOEUVRE.	26	Châteauneuf.*	167, 346	Cheneaux.*	86
Charce (la).	424	Châteauneuf - Apchier		Chenay (de).	390
Chareil.*	501	(de).	344, 347	Chenelière (la).*	269
Charenton (de).	386, 393	Châteauneuf-sur-Mu-		Chenu (de).	386, 399
Charentonnay.*	399	rat.*	347	Chenusson.*	454
Chargé (de).	16	Chateauroux (de).	390	Cherves.*	15, 18
Charles.	107	Châteauneuf (de).	30, 34	Chéry (le).*	298
Charlois (de).	7	Châteauneuf.*	105	Chesnet (le).*	75
Charlus-Châteaumorant		Chateauvillain (de).	430	Chevaignes.*	364
(de).	386	CHATEAUVILLARD		Chevière (de la).	365
Charmes.*	499	(DE), voy. LE BLANC.	61	Chevières.*	430
Charny.*	203	Châtelet (le).*	99, 463	Chevillard.	13
Charost.*	40, 46	Châtenois.*	157	Chevillon (de).	181
Charrin.*	195, 196	Châtillon (de).	41, 102, 151,	Cheyllanne.*	344
Charry (de).	118	207, 265		Chezeau-Gotier.*	85
Chartier.	309	Chaton des Morandais.		Chièvres.*	113
Charvet.	66	134, 137		Chiny (de).	189, 430
Chaslus (de).	178	Chaudesse (de).	496	Chiroges.*	51
Chasnay.*	420	Chaudeuil.*	219	Chitignano (de).	473
Chassagne (de la).	161	Chauf (le).	136	Choiseau.*	243
Chassagnoles.*	131, 132	Chauffour (du).	38, 39	Choiseul (de), 41, 158, 183,	
Chassaigne (de la).	118	CHAUMEILS DE LA		186, 236, 417, 420.	
Chassaing de Praulet		COSTE, voy. BOU-		Choiseul-Praslin (de).	263
(de).	378	CHAREINC.	81	Choisy (de).	107
Chassillé (de).	485	Chaumes (les).*	56	Choppin-d'Arnouville.	330,
Chassy.	160	Chaumonot.*	161	331	
Chastain (de).*	399	Chaumont.*	71, 402	Choques.*	43
Chastay.*	434	Chaunac.*	278	Choue (de la).	158
Chasteigner (de).	38, 337	Chaussade.*	158	Choullot.*	312, 313
Chasteigners (les).*	443	Chaussecourte.*	499	Chrétien de Tréveneuc,	134,
Chasteigniers (des).*	451	Chauvac (de).	375, 378	137	
Chastel de Monframbert		Chauvac.*	375	Cibo (de).	208, 295
(du).	39	Chauveau de Kernaeret.	92	Cinarka.*	355
Chastelier (le).*	75	Chauvelin (de).	48	Cirier (le).	99
Chastellane.*	498	Chauvière (la).*	21	Cirier de Neufchelles	
Chastellet (du).	41	Chauvigny.*	256, 400	(le).	287
Chasténay.*	157	Chauvieux.	309	Cisterne (de).	298
Chastillon (de).	43, 409, 430	Chaux-Brandon (de la).*	497	Cistria.*	355, 356
Chat de la Touche (le).	227	Chavanne (de).	171	Civri.*	420
Château (du).	312	Chavignat (de).	396	Claesman (de).	68
Châteaubriand (de).	134,	Chayla (le).*	344	Clarentin.	324
136, 223, 236, 417		Chays.*	446	Claux (les).*	351
Châteauclos.*	87	Chazal (de).	118	Clavières (de).	349
Château-Gaillard.*	74	Chazeron.*	57	Claviers (de).	167
Chateaugeai.*	268	Chazeuil.	155	Clément.	460

TABLE GÉNÉRALE.

525

	Pages.		Pages.		Pages.
Clerc (le).	309	Coligny-Châtillon.	362	Conros (de).	166
Clerc de Juigné (le).	287	<i>Collart.</i>	329	Cons.*	190
Clerc de la Provoterie (le).	366	<i>Collemont (de).</i>	324	Conserio.*	292
Clerc de Douy-Damoiselle (le).	243	Collenel de Clerville (de).	8	Contais.*	364
Clermont (de).	267, 368, 478	Collongue (de).	34, 36	Contay (de).*	328
Clermont.*	174, 219	Collorgues.*	109	Conte de Tolobre.	246
Clermont Mont-Saint-Jean (de).	420	Cologne.*	146	Contest.	254
Clermont-Tonnerre (de).	236	Coloma (de).	68	Conti.	295
Clermont-Toulonjon (de).	178	Colombey.*	39	Conti.*	327
Clervaux.*	24	Colonges (de).	386, 397	Contusson.*	360
Clerville.*	136	Colonna.	207, 323, 356	Conty de Pézenas (de).	372
<i>Cleux (de).</i>	413	COMBAREL (DE), Poutou, Limousin et Auvergne.	165	<i>Convers (le).</i>	322
Clicout.	173	<i>Combarel (de).</i>	352	COPPIN DE BEAUSAINT (DE), Bourgogne, Pays-Bas.	169
Clifford.*	202	Combarel de Leyval (de).	168	Coquebert (de).	273
Clifford de Lanesborough.*	202	Combe (la).*	496	Coqueborne (de).	160
Clinchamp d'Aubigny (de).	38	Combes (de).	131, 239	Corbeil (de).	430
Clinchamps (de).	479	Combes.*	220	Corbière (de la), 229, 366,	413
Clisson (de).	84, 364, 406, 457	Comble de Pouilly (le).	321	Corday du Renouard (de).	487
Close (la).*	75	<i>Combles (de)</i>	184	Cordeil (de).	77
Cloye.*	102	Combord.*	265, 268	Cordes (de).	95, 191
Clozurou.*	209, 212	Combraille.*	396	Cordier (de).	34
Cluny (de).	56	Commercy.*	420, 432	Corenne.*	171
Cluseau (le).*	37	Commines (de).	118	CORGNE (LE), Bretagne.	134
<i>Coaraze (de).</i>	146	COMMINGES (DE), Gascogne et Languedoc.	138	Corgne de Launay (le).	137
Coatuévenoy.*	412	Comminges.	303	Corlieu (de).	214
Coblet.	172	Compasser de Courtivron (le).	420	Cormailière.*	91
Cocheilet (de).	41, 46	Compiègne (de).	482	Cornaille.	461
Cockerel.	191	Comsons.*	190	Cornet.	328
Coeckelberghe de Dutsel (van).	261	<i>Comte (le).</i>	164	Cornetz.	368
Coetanfao.*	413	Conan (de).	220	Cornillon.*	358
Coetquen (de).	409	Concire.*	308	Cornola.*	356
Coffin de Frédouville.	302	Condac.*	496	Cornola.*	355
Cognou (de).	310	<i>Condamine (de la).</i>	386, 397	Cornouailles (de).	406
Coignet.	157	CONDÉ (DE), Hainaut, Champagne, Poitou.	151	Cornusse.*	390
Cointrins.*	105	Condé (de).	7, 107	Coronnet.*	55
Colas d'Aujouan.	243	Condé.*	420	Corpeau.	13
Colas des Francs.	308	<i>Conducher (de).</i>	351	Correggio (de).	208.
Colbert (de).	236	Conflans (de).	430, 481	Correglia.*	473
Colbert de Croisy (de).	401	Confolent (de).	504	Corrèze.*	265
Coligny (de).	361, 362	Congy.*	40, 45	Corroyer (le).	327
		Conjoux.*	169	Corse (de).	355
				Coru.	316
				<i>Coskaer (du).</i>	412

	Pages.		Pages.		Pages.
<i>Cosne (de).</i>	252	Courtois (de).	186	CROIX DE CASTRIES	
Cosne.*	190	Courtois.*	117	(DE LA), Languedoc.	177
Cossé (de).	229	Courtois du Phaut (le).	22	Croix de Castries (de	
Cossé-Brissac (de).	382	Courtoux (de).	275, 278	la).	110
<i>Coste (de la).</i>	82, 240	COURVOL (DE), Niver-		Croix de Drumez.	95
Coste (la).*	285	nais.	153	Croizet (du).	234
Coste de Maurival.	371, 373	Courvol (de).	118	Croizette (de la).	161
Cotignon.	401	Courvol - Dam - Ber-		Croquet (le).*	462
Cotin d'Isle.	457	nard.*	154	Crosses.*	90
Cotolendy de Beaure-		Courvout (de).	155	Crottes.*	496
gard (de).	404	Cousin.	38	Croy (de).	113, 189, 462
Cottard.	302	Coustard.	168	Croy-Chanel (de).	492
Cottreau.	13	Coustave (de).	54	Crozet (le).*	316
Coucy (de).	41, 147, 430, 431	Coutances (de).	453	Crussol (de).	195, 265
Coudournac.*	239	Coutancière (la).*	380	Crussol d'Uzès (de).	490
Coudray (du).	308, 310, 471	Coutras.*	302	Cuinghien (de).	94, 271
Coudray (le).*	12, 80	Couvains.*	477	Culant (de).	396, 402
Coudraye (de la).	312	Coyghem (de).	469	<i>Culant (de).</i>	400
Coudre (de la).	399	<i>Cozette d'Herival.</i>	327	Culembourg.	173
Coudrée (la).	102	Crabre (de).	470	Cumont (de).	217, 234, 301,
Couesson (de).	422	Crans.*	103		375, 376.
Coulan.*	38	Craon.	166, 226	Cunes (de).	471
Coulet.	327	Craon.*	223	CUREL (DE), Cham-	
Couplier (le).	28	Crécy.*	118, 119	pagne et Lorraine.	179
Court de Grandmaison		Crémaille.*	458	Cusol.*	345
(le).	75	Crémailles.*	308	CUSTINE (DE), pays de	
Cour (la).*	152, 365	Cremeaux d'Entragues		Liège et Lorraine.	189
Courbotison (la).*	234	(de).	236	Custine (de).	170
Courcelle (la).*	451	Crenezy (de).	401	Cussac.*	265
Courcelles (de).	478	Créquy (de).	41, 203, 481	Cussangy.*	6
Cour-Evang (la).*	173	Cresmery.*	322	Cuvier de Montsoury.	500
Courgoulin.*	420	Crespin de la Chabou-		Cuye.*	476
Couriolle de la Hous-		lais.	227	Daguin de Saunac.	273
saye.	134, 136	Cressay-sur-Thil.*	23	Dalrymple.	64
Courluisson.*	324	Cressonnière (la).*	90	Daly.	95
Courmondrain (de).	118	Crest (le).*	347	Damenne (de).	421
Courrière.*	174	Creully (de).	24	Dampierre (de).	7, 41, 44,
Coursebonne.*	324	Crèveœur.*	42		152, 183.
Courtampierre.*	501	Criech.*	43	Dampmartin (de).	394, 430
Courtalain.*	250	Critz (de).	68	DAMPMARTIN, voy.	
Courtavel (de).	256	Croismare (de).	24, 25, 337,	CABOT.	108
Courtavant.*	330		480	Dangeal (de).	312
Courten (de).	256	Croix (de).	93	Danguillon.	131
<i>Courtenay (de).</i>	320	Croix (de la).	27, 103, 214,	Dangus.*	477
Courtenay (de).	41, 43, 46,		272, 289.	Danguy (de).	160
	156, 157, 178, 237, 312,	Croix (la).*	484	Danié de Saligny.	316
	393	Croix de Candilhargues		Daniel.*	119
Courtieux.*	324	(de la).	110	Danjou (du).	392

TABLE GÉNÉRALE.

527

	Pages.		Pages.		Pages.
Daspourck (de).	183	Didier de Boncourt.	359	<i>Duverne de Presle.</i>	163
Dauradons.*	214	Didier de Boucheron.	272	Duysant.*	152
Dautré (la).	312	Dienna (de).	344	Dyel (de).	476
Dauvet (de).	41, 46	Diennée (de la).	461	Dypenhove.*	69
Dauvet de Grand-Maison.	4	Digoine (de).	420	Eau (de l').	326
Davoult.	63	Diorières (les).*	256	Echepare.*	422
Davy de la Pailleterie.	453	Dissy (de).	156	Ecouville (d').*	250
Déan (le).	92	Divion.*	95	Edeline.	253
Deckers (de).	471	Dobert.*	91	Egerberg (de).	473
Deffand de la Lande (du).	14	Dodières (les).*	380	Egmond (d').	189, 459
Delbosc d'Auzon.	282	Dodon.	344	Eissigny.*	321
Deleval.	94	Dol (de).	225	Elbecque (d').	113
Deleval de la Marche.	95	Domarin.*	425	Elbeuf.*	263
Delmont.	300	Domey.*	190	Elforde.*	90
Delvallé.	248	Domprot.*	362	Elincourt.*	323
Demora.	295	Dorémieux (de).	118	Elle de Welch.	470
<i>Dénis.</i>	460	Doria.	295	Eltouf de Pradines.	107
DENIS DU PÉAGE, Flandre française.	191	Dormans (de).	372	Enfant de Peyresc (l').	34
Denoual.	471	<i>Douai (de).</i>	459	Enfant de la Roulière (l').	21
Désaix.	55	Douat.*	197	Enghien (d').	112, 430
Desarnauds.	127	Douet.*	219	Envoz.*	118
Desart.*	111	Douloura (de).	51	Eparbès (d').	194
Descars.*	382	Dourdan.*	46	Epargne.*	421
Dèse.	239	Doury de Sacy.	14	<i>Epine (de l').</i>	466
Desemblois.	332	Dousel de Chantarnejes.	239	Erchou.	173
Desideri (de).	4	Dousse.*	15	Erneville.*	175
Desnays de Quemadeuc (le).	47	Dreuil-sur-Somme.*	324	Erquinghem (d').	118
Desoude.	501	Dreux.*	312	Escamaing (d').	271
Destresses de Saint-Jal.	268	Dreux (de).	154, 313	Escarbouville.*	478
Deux-Ponts (les).*	371	Dreuy (de).	430	Escars (d').	166, 381
Desvignes.	114	Drische (van den).	471	Esclaiibes (d').	93, 95
Deveix (le).*	375	Droneto.*	206	Esclaires.*	434
DEVÈZE (DE LA), comté d'Albret et Bruilhois.	193	Drouet.	29	Escorailles (d').	166, 337
Devezeaux.	312, 314	Drouilly.*	313	Escoubas.*	139, 148
DEVONSHIRE, Angleterre.	201	Drouin.	107	ESCOUBLEAU (d'), Poitou.	235
Dexmier.	215	Duault.*	413	Esguisé (l').	37
Dexmier d'Olbreuse.	337	Dubourdiou.	48	Esnet.*	162
Dexmier de Saint-Simon.	216	<i>Duchier.</i>	451	<i>Espagne (d').</i>	147
Diconche.*	302	Dufou.	471	Espagnes (d').	273
Didelot.	14	Dujon.	129	Espanet de Bruges.	422
		Dumesnil.	469	Esparbès (d').	196
		<i>Dupré de Saint-Maur.</i>	163	Espelache.*	284
		Durand.	343	<i>Espense (d').</i>	159
		Durand de Florival.	132	Espinal (d').	189, 190
		Duras (de).	174, 236	Espinay de Saint-Luc (d').	47
		Durbuy (de).	174		
		Durfort (de).	41		
		Dutaut de la Peyrère.	197		

	Pages.		Pages.		Pages.
Espinchal (d').*	265	Falaen.*	175	Faydit (de).	220
Espinoy (d').	498	Falconnie (de la).	275	Faye (de).	386
Espourdon.*	455, 458	Falconnie de Thudeil (de la).	276	Faye.*	451
Espréménil (d').	5	FALIEUSE (DE), voy. RIONDET.	439	Faye (de la).	301
Esquelme.*	93	Falquenstein (de).	184	Faye.*	443
ESSARTS (DES), Picar- die.	203	Falquièrre (la).*	239	Faye (la).*	52, 214
Essarts (les).*	21	Fannius (de).	112, 113	Fayette (la).	52, 265, 267, 496
Essé.*	338	Farcy de la Ville-du- Bois.	134, 137	FAYOLLE (DE), Péri- gord.	219
Essigny.*	44	FARE (DE LA), voy. CABOT.	108	Fayolle (de).	214
Estang.*	91	Fare (de la).	30	Fayolle.*	220
Estaing (d'). 80, 215, 344, 346, 348		Farelle (de la).	280	Fée-le-Chatelet.*	6
ESTE (D'), Italie.	205	Farenc.	354	Féligonde.*	502
Este (d').	34	Farge (la).*	276	Félix (de).	380
Estignard de la Fau- lotte.	19	Farnèze.	207	Fély (de).	159
Estissac.*	433	Fargue (la).	448	Fénieux de Plaisance (de).	86, 87
Estivaux.*	162	Faron.	438	Fenouil (du).	116
Estourmel (d').	368	FAUCHER (DE), Limou- sin, Guyenne, Péri- gord et Saintonge.	209	Ferbaux (de).	197
Estournette (d').	305	Faucher (de).	275, 276	Fernandez - Cordova (de).	150
Estouteville (d'). 41, 45, 308, 337		Faucher de la Ligerie (de).	209, 287	Ferney.*	98
Estraillier.*	326	Faujoux.*	443	Ferney-Voltaire.	104
Estrées (d').	236	Falcon de la Roquette.	8	Féron des Tournelles (le).	8
Estrées.*	463	Faulotte (la).*	19	Ferrand de Fornel (de).	233
Estrées-Cauchy.*	455	Faultrier (de).	187	Ferrière (la).* 75, 139, 146, 368	
Estuard de Cheminades (d').	34	Faunelière (de).	483	Ferrières (de).	16, 18, 477
Etable de la Brière.	369	Fauque de Centenier (de).	424	Ferrières.*	144, 166, 337
Etampes (d').	210	Fauquembergues (de).	317	Ferrières - Sauvebœuf (de).	20
Etanche (l').*	287	Faure.	492	Ferronnais (de la).	131
Etang (de l').*	160	Faurie d'Echepare (de la).	422	Ferté-Chauderon (la).*	385, 394
Etienne.	254	Fautrier.	154	Ferté-Grailly (la).*	400
Etières (les).*	152	Fauville (de).	91	Ferté-Houpière (la).*	312
Etrange (de l').	131	Faventines de Montre- don (de).	281	Feu (le).*	366
Etroumay.*	287	Faveray.*	157	Feuchin.*	462
Eudel.	333	Faveret.*	76	Feuga (la).*	196
Eudes.	347	Favérieux.*	209	Feugeraie (de).	99
Eulamberg (d').	103	Faverolles (de).	400, 401, 402	Feuillade (de la).	103
Euville.*	432	Favre.	103	Feuillade (la).*	116
Euwillers (d').	319	Fayard (de).	214, 220	Feuillasse (de).*	104
Eve (d').	171			Feuillot de Varange.	34
Evrard.	112			Feuquières (de).	14
Evry.*	98			Fèvre (le).	273
Fabrègue (de la).	280				
Fabrègues (de).	375				
Fabry (de).	105, 325				

TABLE GÉNÉRALE.

529

	Pages.		Pages.		Pages.
Fèvre de Caumartin (le).	308,	Fondac (du).	196	Foullé.	401
	323	Fougeaudran (de).	278	Foullenson (le).*	446
Fèvre de Sormont (le).	322	Font (de la).	240	Fouranges.	498
Fey (de).	183	Fontaine (la).*	72	Fourdain.*	9
Feysal.*	33	Fontaine-Solare (de la).	325	Fourmestros (de).	421
Fezensaquet.*	144	Fontaines.*	152, 458	Fournel.*	265
Fiefferme (la).*	24	Fontanges (de).	178	Fournet.	327
Fiefrubé.*	365	Fontenay (de).	91, 118	Fournier (de).	284
Fiennes (de).	298	Fontenay.*	9, 239, 254	Fournier de Bois-Ay-	
Fiesque (de).	207	Fontenay de la Chatel-		rault.	492
Figeac.*	143	lenie (de).	230	Fourniquet.*	62
Filolie (de la).	283	Fontenay-Pouques (de).	386,	Franay (de).	157, 162
Filolie (la).*	285		395	Franchellins (de).	52
Filsjean.	242	Fontette (de).	254	Francheville (de).	84
Finialettes.*	409	Fontmartin (de).	167	Franchi (de).	356
Fiorella (de).	356	Fonvailles.	372	Franchis (de).	424
Fiquelmont.*	187	Forbes.	338	Franck.	374
Fitte (de la).	196	Forcaille.	280	Frasne-le-Châtel.*	258
Fitte (la).*	91	Forcalqueiret.*	3	Frédeville (de).	54
Fittes de Soucy (de).	203	Forest (de la).	159, 312	Frelet.	11
Fizenne (de).	174	FOREST D'ARMAILLÉ		Frémentel.*	24
Flamarens (de).	482	(DE LA), Bretagne,		Fremin.	154
Flandres (de).	151	Anjou.	222	Frémont (de).	362
Flassans (de).	356	Forest-Thaumiers (la).*	384	Frenaudière (la).*	226
Flavigny.*	10	Foresta (de).	34, 35	Frère (de).	197
Fléac.*	146	Forestier de Bellaude		Fresne (du).	247, 324, 334
Flèches (les).*	316	(le).	501	Fresny (le).*	437
Fléchinnet.*	117	Forges (les).	6	Frétat (de).	131
Flers (de).	321	FORNEL (DE), Italie,		Freyres (de).	174
Flesselles (de).	331	Languedoc.	233	Frèze (le).*	49
Fleurière (la).*	23	Fornier de Montagny.	229	Frigant.*	327
Fleury.	271, 361	Fortia (de).	308	Frignet de Valenciën-	
Fleury.*	9, 99	Fossé.*	420	nes.	422
Flie (de la).	118	Fosse (de la).	118, 247	Frileuse (de).	485
Flint.	416	Fosseleau.*	393	Fromenteau.*	415
Floirac (de).	265	Fossés (les).	500	Fromentin de Sartel.	464
Florent.*	93	Fossey (le).*	83	Frontin (de).	25
Florival.*	132	Fouan.	272	Frottier de Lesvern	
Flotte (de).	3	Foubert.	14	(le).	416
Fluviano.	423	Foucaucourt.*	323, 331	Frouet d'Alerdre (le).*	396
Foix (de).	445	Foucaud.*	73	Froulay (de).	236
Foix (de).	124, 139, 146,	Foucaud de Pontbriant		Frouville.*	309
	265, 267, 400	(de).	220	Fucy (de).	163
Folch de Cardon.	115	Foucher.	236	Furstemberg (de).	421
Folch-Mayor.	115	Fouchier (de).	282	Fussigny.*	106
Folie (la).*	51	Fougères (de).	224	Fussy.*	91
Folleville (de).	247	Fougouin.*	85	Fuzier de Gandin.	104
Fond (de la).	118, 164	Foulé (de).	118	Gaborit de la Brosse.	18

	Pages.		Pages.		Pages.
GABRIAC (DE), Langue- doc.	233	Gaulard.	38	Gillois.	129
Gabriac de Saint-Paulet.	239	Gaultier de Girenton.	63	Girard de Salmes.	72
Gabriac.*	265	Gaultier de la Roche- genty.	16	Girardin (de).	366
Gadagne (de).	246	Gauresac.*	136	Giraudière (la).	454
Gage (le).	413	Gautier.	13	Girault.	499
GAIGNEAU (DU), Bour- gogne et Orléanais.	241	Gautier de Savignac.	437	Gironcourt.*	360
Galard (de).	200, 220	Gavre (de).	112	Gironde (de).	126
Galard de Béarn, 287, 375, 377		Gay.	373	Gissey (de).	7
Galigny de Bonneval (de).	284, 285	Gay de la Tour de la Jonchère.	303	Givron.*	39
Gallerand.	452	Gaya (de).	325	Glandevès (de).	4
Gallet.	447	Gayaffa (de).	470	<i>Glas (le).</i>	409
Gallet de Saint-Aubin.	22	Gaygobier.*	196	Glavenas.*	132
Gallice.	362	Gayot (de).	159	Glowcester.	368
Gallien de Labroue.	131	Geay (le).	285	Godard de Saint-Ger- main.	334
Galsola.	62	Gendre (le).	309	Godde (la).	98
Gamaches.	497	Genest (du).	86	Godefroy.	435
Gand (de).	43	GENESTET DE CHAI- RAC, Velay.	245	Gœdvree.	359
Gandolfo.	296	Genestet de Planhol.	246	<i>Goesbriant (de).</i>	412
Gannes (de).	309	Genève (de).	420	Gomiécourt (de).	48
Garat (de).	302	Genevières (de).	462	Gommer.	191
Garaud de Buffeix.	57	Gennaro.	62	Gommier de la Gache- tière.	325
Garbe.	271	Genouillac.*	30	Gon d'Argentlieu.	330
Garde (de la). 52, 220, 276		Gentet de la Chenelière (de).	269	Gondrecourt (de).	181
Garde (la).*	276	<i>Gentil (de).</i>	336	Gonnet.	274
Garde de Saigne (de la).	221	Gentilly.*	98	Gontaut-Biron (de). 210, 220	
Gardeur de Tilly (le).	210	Gep (de).	354	Gonzaga.	89
<i>Gardeur de Tilly (le).</i>	216	Géradon (de).	121	Gonzague (de), 166, 207, 356	
Gardia (de).	305	Gérard de la Madeleine.	421	Gorce (la).	166
Gardin (du).	203, 204	Géraud.*	420	Gore.	188
Garenne (la).*	401	Gérente-Cabannes (de).	3	Gosson (de).	461
Gargilesse.*	85	Gernon (de).	201	Gouffier (de).	203, 308
Garinot.	184	Gesves de Skeuvre (de).	171	Gouicquet de la Ville- marqué.	134
Garnier.	152	Gesvres.*	380	Goulaine (de).	337
Garnon des Noues.	274	Gévaudan (de).	343	Goupillais (la).*	364
Garrigue (de la). 301, 303		<i>Ghistelles (de).</i>	320	Gourcy (de).	71
Garsalle (de).	484	Ghistelles (de). 41, 45, 118		Gourdeau de Saint- Cyr (de).	314
Gaspas (de).	395	Ghoy (de).	312	Gourdièges.*	178
Gasseau.	163	Gibanel.*	166	Gourdon (de).	159
Gastines.*	231	Gibrat.	8	Gourdot.	185, 360
Gaubert.	229	Gigault de Bellefonds.	453	Gourjade.*	305
Gaucourt (de).	236	Gigondas.*	437	Gournay (de).	189, 190, 284, 285
Gaudechart (de).	366	<i>Gilbertès (de).</i>	53	Gournay.*	15
Gaudion de la Grange.	450	Gillevoisin.*	308		
		Gillier.	246		

TABLE GÉNÉRALE.

531

	Pages.		Pages.		Pages.
<i>Gourreau de la Blanchardière.</i>	230	Grimaudet (de).	228	Guillaumet du Champ.	438
Gout (de).	77	Grimboise.*	477	Guillebert (de).	367
Gouy (de).	117	Grimoard de Frateaux (de).	220	Guillon (de).	401
Goy (de).	117	Grimosars.*	190	Guillot de Maupertuis.	386, 402
Goyon (de).	417	Grimouville (de).	75	Guillot (de).	27
<i>Graçay (de).</i>	389	Grinchamps.*	170, 175	Guindazzo.	61
Grailly (de).	304, 303, 400	<i>Groing (le).</i>	158	Guingamp.*	406
Gramez.*	470	Groing (le).	399	Guinot (de).	210, 287
Gramont (de).	105	<i>Groiseilliers (des).</i>	247, 462	<i>Guinot (de).</i>	215
Grammont (de).	236, 338	GROISEILLIEZ (DE), Ponthieu, Boulonnais, Artois.	247	Guinot de Soullignac (de).	215
Granard (de).	338	Grolée (de).	354	Guischard (de).	268
Grand (le).	159	Grolière (la).*	496	Guitaut.*	139, 146
Grand de Pélande.	289	Grosbois.*	84	<i>Guitois d'Arquien.</i>	396
Grandchamp.*	299, 435	Grossolles de Flammarens (de).	197	Guitton des Bois.	366
Grandcour.*	499	Groye (la).*	17	Guyard du Pierré.	75
Grande-Boissière (la).	225	Gruel (de).	366	Guyon de Montlivault.	312, 314
Grandmont.*	49	Grumello.*	292	Guyot de Montgran.	56
Grandry (de).	160	Grune.*	175	Guyot du Repaire.	301
Grandvaux.*	160	Grutère (de).	68	Habert.	38
<i>Grange (de la).</i>	466	GUÉAU DE GRAVELLES ET DE REVERSEAUX, Orléanais, Pays chartrain et Ile-de-France.	249	Hacqueville (de).	178
Grange (de la).	396	Guéau de Rouvray.	250	Haget (du).	283
Grange-Boursault (la).*	443	Gueffault.	490	Haget (le).*	199
Granges (les).*	9, 298	Guelfe.	206	Hail de Lalie (de).	316
Granier (de).	77, 78	Guengat (le).*	405	Hainault (de).	417
Grantemesnil (de).	475	Guénégaud (de).	178	Hainaut (de).	151, 430
Granville.*	496	Guenot.	273	Haldat (du).	186
Grassay.	156	<i>Guérin.</i>	329	Hales (de).	202
Gratteloup.*	355	Guérinière (la).*	268	Halgouet (du).	92
Gravé de Talembert.	75	Guerivière.*	215	Hallewin (de).	95
Gravelles (de).	253	Guermange (de).	189	Hamaide (de la).	112
Grée (la).*	75	Guernetot.*	477	Hamale.	173
Green de Saint-Marsault.	166	Guéroult de Boisclairéau.	485	Hamel de Bellenglise (du).*	203
Greiche (de).	434	Guestre.	253	Hamelet (le).	203
Grenarie (la).*	436	Guibert (de).	34	<i>Hangest (de).</i>	464
Grenet.	253	Guiche (de la).	23, 267	Hangest.*	312, 333
Grenier (de).	197	Guignardière (la).*	26	Hangouwart (d').	94, 118, 191
Griffon d'Offoy.	454	<i>Guignot de Lonçay.</i>	448	<i>Hannedouche (de).</i>	460
Grignan (de).	356	Guilhem (de).	55	Haraucourt (de).	189, 430
Grignan.*	34	Guilhem (de).	359	<i>Harchis (de).</i>	321
Grignard de Pontharouart.	75			HARCOURT (DE), Normandie.	262
Grignols (de).	99			Harcourt (de).	16, 246, 477
Grigny.*	98			Hardouineau (de).	243
Grilhon.*	53				
Grillère (la).*	234				
Grimaldi.	75				

	Pages.		Pages.		Pages.
Hardwick (de).	202	Hennin (de).	412	Hubert de Laubardière.	454
Harlay (de).	178, 203	Henrichemont.*	46	Hucheau de Cadillac.	228
Harnemm (de).	421	HENRY DE FRANCE.	205	<i>Hudelor-Kerbiquet (de)</i> .	92
Harnois.	316	Héral de Gabriac.	268	Hue de Courson.	308
Haroué.*	228	Hérault de la Breton- nière (l').	60	Hue de Miromesnil.	342
Harcourt de Saint- George).	134, 137	Herbelay-sur-Seine.*	100	HUGON D'AUGICOURT, Franche-Comté.	258
Hartington.*	202	Herbeumont.	170	Hugon de Gyt.	258
Hattes (les).*	312	Hère (de).	243	Hugon de Ronceis.	258
Haucourt (de).	10	Héricourt.*	462	Huillier des Coudreaux (l').	310
Haucourt.*	480	Hérival.	327, 333	Hulette (de).	297
Haudion (de).	94	Hermeray.*	254	Hullin.	484
Haudion de Giberchies (de).	118	Hermitage (l').*	308	Hultem (Van).	470
Hault (de).	187	Hermitage.*	9	Humbert.	184, 186
Hauval (du).	10	Hermite (l').*	10	Hun.	173
Hauptort (de).	118	Herouze (la).*	366	Hunval.*	455, 463
Hausse.*	500	Herry.	90, 253	Hurault.	490
Hauterne (la)*	15	Hersart de la Villemar- qué.	136	Hurault de Chiverny.	490
Haute-Ferrière (la).*	312	Hertaing (de).	48, 69	Hurault de Dainville.	182
<i>Hautefaye (d')</i> .	215	<i>Herte de Hailles (de)</i> .	324	Hurtebise.*	455
Haverdin.	253	Hervé.	226	Hust.*	95
Havroul (d').	215	Herzogenberg.*	364	Ignaires (des).	372
Haye (de la).	13, 107, 372, 484	Hervelois (d')	248	Ignaucourt.*	472
Haye (la)*	16	Hesdigneul.*	40, 47	Igonin de Ribagnac.	86
Haye-Huart (la).*	111, 113	Hetroye (la).*	328	Ile (de l').	166
Haye-d'Oisy (la).*	111	<i>Heu (de)</i> .	327	Illiers (d').	337
Haynin (de).	463	Heureux de Séaux (l').	438	Imbault.	102
Hazin.*	324	<i>Hinselin</i> .	326	Irancy.*	98, 99
Hébert.	501	Hocquart.	229	Isalguier (d').	149
Hebescourt.*	323	HODY DE WARFUSÉE, Belgique.	260	Isard de Fontanilles(d').	177
Hébuterne (de).	41, 44	Hondscote (de).	41	Ische.*	237
Hector (d').	216	Hopital (de l').	203	Isier.*	176
Heer (de).	447	Hormeaux.*	158	Isle-Jourdain (de l').	143
Heeswyck.*	67	Hornes (de).	41	Isoard de Vauvenargues (d').	109
Heilly (d').	248	Hospital (de l').	117, 392	Isoré (d').	41, 166, 337
Heilly.*	458	Hostel.*	33, 40	Issenat.	172
Hélande.*	24	Hostelneau.*	199	Issenay.*	156
Hélias de Bourdeille (des).	220	Hottot (de).	482	Istria.*	355
Hellandière (la).*	75	Houdain (de).	41, 43	Ivergny.*	110
Hem.*	271	Houdetot (d').	24	Ivoley (d').	34
<i>Hémart</i> .	331	Houssaye (de la).	226	Jabian.	499
Hémart du Tronquoy.	331	Houssaye (la).*	413	Jacob.	32
Hemeriais.*	380	Housseau (le).	380	Jacobé de Nauroy.	330
Hendecourdel.*	459	Housseaux (des).	16	Jacomel de Bienassise (de).	48
Hendecourt.*	455	Houssoye (la).*	324	Jallot.	369
		Houvigneul.*	455, 463		

TABLE GÉNÉRALE.

535

	Pages.		Pages.		Pages.
Jamblinnes (de).	170	<i>Kerallic (de)</i> .	418	Lainé.	368
Janson.	13	<i>Keranhouch (de)</i> .	410	Lallement.	271
Janson de Couet.	14	Kerbalanen.*	411	<i>Lalot (de)</i> .	467
Jardon.*	55	Kerbave.*	410	Lamarin.*	17
Jarente d'Orgeval (de).	24	Kerbiquet.*	91	Lamasère de Gram-	
Jarnay.*	400	Kerbreuc.*	418	mond (de).	197
Jaubert (de).	215	KERCARADEC, voy.		Lamballe (de).	278
Jeannin de Castille.	65	BOUCZO.*	83	Lambert.	48
Jegou de Kerjan.	228	Kerdreant.*	84	Lambertye (de).	189, 220,
Jeu.*	86	Kerdroniou.	409	221, 337,	
Joannis (de).	274	Kerembars.*	409	Lamberville (de).	367
Joigny (de).	68, 203	Kergadiou (de).	120, 413	Lambesc (de).	137
Joinville (de).	179	Kergariou (de).	134, 137	Lamet (de).	430
Jollain.*	92	Kergorlay (de).	413	Lamines (de).	174
Jollan de Clerville.	136	Kergouet (de).	134, 135	<i>Lamock (de)</i> .	171, 175
Joly.	427	Kergouet (de).	225	LANASCOL (DE), voy.	
Joly (de).	118	Kergournadech.*	412	QUEMPER.	405
Jonville.*	64	Kergueguen.*	411	Lanciani (de).	110
Jonvilliers.	102	<i>Kerguiffinec (de)</i> .	92	Lancray.*	158
<i>Jouan (de)</i> .	102	Kerguiffinec.*	91, 92	Lancréau de Bréon	
<i>Joubert de Briollay (de)</i> .	228	Kerhoent (du).	412	(de).	486
Jouhé.*	218	<i>Kerisac (de)</i> .	411	Landal.*	366
Jours (des).	160	Kerjan.*	228	Landas (de).	93, 95, 118
Jousseau de la Bre-		Kermaouan (de).	222, 225	Lande (la).*	302, 411
tesche.	486	Kermartin.*	410	Landefrière.*	364
Jouvenel des Ursins.	41, 45,	Kermengui.*	413	Landes (de).	364
	430	Kermeno.	7	Landreville.*	172
Jouy.*	235	Kermorvan.*	410	Langlade.	146, 199
Joyeuse (de).	146, 246, 430,	Kernaeret.*	92	Langle de Beaumanoir	
	497	Kernier.*	413	(de).	134, 137
Joyeuse-Grandpré (de).	147	<i>Kersaliou (de)</i> .	410	<i>Langlois de Ramentières</i>	
Juch (de).	225	Kertanguy.*	412	(de).	504
Juigné (de).	417	Kitley.*	90, 92	Languais.*	212
Juillat.*	211	Kunkler.	104	Lanne.	246
Juilly.*	102	Laborie.*	54	Lanne (la).*	33
Julia (de).	355	Labroue (de).	131	Lanneau (de).	217
Juliennas.*	66	Lacaux-du-Vivier.*	209	<i>Lannoy (de)</i> .	323
Julyet.	160	Lachault.*	308	Lannoy (de).	94, 118, 435
Jupille.*	176	Lachaume.*	399	Lanoué (de).	131
Jupplen (de).	174	Laczynski.	357	Lanstais (de).	271
Jurigny (de).	399, 443, 450	Laffargue (de).	198	Lantivy de Kerveno.	422
Jussey (de).	183	Laffite (de).	200	Lanvic.*	415
Justé de Sardige (de).	425	Laffore.*	199	<i>Larbre (de)</i> .	349
Juvigné (de).	229, 232, 366	Lafont (de).	369	Lardenois (de).	32
Juvigny.*	477	Laforest (de).	63	Lardet.	66
Kaemper.	407	<i>Lagadec (le)</i> .	411	Lardièrre (la).*	21
Karquelevant (de).	226	Lagarde (de).	133	Larebek de Terbrugge	
Kempfer de Plobsheim.	56	Lailly (de).	101	(de).	69

	Pages.		Pages.		Pages.
Larroquan (de).	195, 197	Laval Sainte-Marie.*	424	Lestranges (de).	359
Larrouy.*	197	Lavandrier (de).	86	Lesvern.*	416
Lartigue (de).	196, 197	Lavau.*	71	Leugny.*	157
Lascaris (de).	101, 356	Laveau.*	117	Leuville.	17
Lascours.*	492	Laveran (de).	446	Leuze (de).	91, 109
Lassalle.*	196	Lavore.*	447	Levain (de).	54
Lasseran (de).	195	Laydet (de).	34	Léveillé du Fourny.	403
Lasserre.*	195	Lebon.	95	Lévenne (de).	449
Lasserre - Aubeterre (de).*	197	Lécalus.*	320	Lever (de).	247
Lassus.*	326	Lecamus.	242	Levie (de).	357
Lasteyrie du Saillant (de).	268	Lecourt.	502	Lévis (de).	41
LASTIC (DE), Auvergne, Limousin, Poitou.	264	Lefebvre.	336	Lévis-Charlus (de).	177
Lastic d'Hauteroche.*	350	Lefèvre.	334	Levoncour.*	362
Lastic de Lescure.	265	Lefèvre de la Malmaison.	330	Levy-Poligny.*	392
Lastic Saint-Jal (de).	264	Lehilleur.*	461	Leycester (de).	475
Lastic de Siouzac (de).	265	Leibnitz (de).	206	Leyval (de).	352
Lastronques.	139, 147	Leigonie (de).	344, 351	Leyval.*	168
LATTRE (DE), Picardie, Flandre, Artois et Champagne.	270	Leistenschneider.	22	Lhuillier.	377
Lattre de Tassigny (de).	274	Leizour (de).	409	Lichterwelde (de).	69
Laubigeois.	98	Lejay.	312	Liedekerke (de).	93, 94
Launay.*	75, 135, 250	Lelong de Pouget.	499	Liéfontaine.*	44
Laurencie (la).*	234	Lemercier de Boisgé- rard.	471	Lierre.*	436
Laurent.	57	Lenfernat (de).	312	Lieur (le).	8, 101
Laurent (du).	273	Lens (de).	69, 112, 159	LIGERIE (DE LA), voy.	
Laurents (des).	63	Lens.*	34, 47	FAUCHER.	209
Laurette.	25	Léon (de).	223, 413	Ligne (de).	112
Lauriol (de).	374	Leray.*	15	Lignièrès (de).	323
Lausenai (de).	371	Leret.	397	Ligny.*	227
LAUSIÈRE (DE), voy.		Lériget de la Faye.	359	Ligonne.*	211
DE BERNARD.	33	Lerigny.*	327	Lille (Van).	68
Laussat (de).	256	Lesault.*	397	Lillebonne.*	263
LAUTHONNYE (DE),		Lescale de Villotte.	422	Limand.*	421
Limousin.	275	Lescalopier (de).	7	Limandre.*	131
Lauthonnye (de).	210	Lescarbotte.	272	Limbourg (de).	174
Lautrec (de).	145	Lescure.*	265	Limérac.*	213
Lautrec (de).	371	Lesdiguières (de),	102	Limerat.*	234
Lauzane (de).	503	Lésigny.*	228	Limoges (de).	321, 480
Lauzo.*	206	Lesmaes (de).	409	Linche (de).	356
Lauzon de la Poupardière (de).	16, 18	Lesmeleuc (de).	134	Linières (de).	203
Laval (de).	57	Lesmes (de).	409	Linières.*	308
Laval - Montmorency (de).	492	Lespez (de).	99	Lioujas.*	239
		Lespinasse (de).	27, 77, 118, 341, 350	LIRON d'AIROLES (DE), (Languedoc).	279
		Lespinasse.*	344	Lisle.*	196
		Lesrat (de).	232	Lisseweghe (de).	469
		Lessan (de).	324	Listerne (de).	298
		Lestocq.	328	Lithier (de).	118
				Livet.*	116

TABLE GÉNÉRALE.

537

	Pages.		Pages.		Pages.
Livry (de).	368	Louseux.	51	Lyrot (de).	282
Lixandre.*	195	Loup de Beauvoir (le).	54	Lys (du).	312
Lochrist.*	224	<i>Louvel de Glisy.</i>	323	Mabille de la Paumelière.	230
Locres.*	40	<i>Louvel-Fontaine.</i>	326	Mabrue.	451
Lodève (de).	343	Louvigny (de).	41, 46	Machat de Pompadour	
Lodines (de).	158	Loyac (de).	5, 312	(de).	7
Loge de la Barre (de).	7	Loyers (de).	171	Machault (de).	99
Loinville.*	72	Loyne (de).	308	Machecoul (de).*	364
Loisel.*	438	Loyne de Milbert (de).	244	Machon.	253
Loisel du Paty.	422	Loyseau.	364	Machon de le Sauch (le).	191
Loison d'Alençon.	362	Lozerie (la).*	111	Machy.*	117
Lomagne (de).	146	<i>Luc (de).</i>	210, 216	Madeuil (de).	107
Lombraux.*	161	Lucas.	324	Mackau (de).	73
Lombu (de).	190	Lucery.*	160	Madre (le).	273
Lonchamp.*	479	Luchet (de).	301	Maele (de).	68
Lonchin.*	174	Lucotte (de).	22	MAGNE (DE), Gascogne,	
Longchamps (de).	174	Ludaix (le).*	498	Limousin, Auvergne.	283
Longpré (de).*	59, 312, 313	Lucy.*	161	Magnien (de).	118
Longsart (de).	48	Ludres (de).	178	Magnos.*	197
Longueil (de).	499	Lugny (de).	156	Magny (de).	484
Longueil de Maison		Lugny.*	397	Maigne (de).	284
(de).	99	Luillier.	376	<i>Maillart (de).</i>	172
Longueval (de).	203, 328	Lujon.*	215	Maillasson.	87
Longueville (de).	313, 400,	<i>Lullin de Châteauneuf</i>		Maillé (de).	229, 236
	454	(de).	105	Maillé de la Tour-Lan-	
Longueville.*	360	Lunel.*	355	dry (de).	178, 453
Lonzay.*	440, 443, 449	Lunelle (de).	365	Maille (de).	173
Looz (de).	174	Lupé (de).	197	Maille.*	501
<i>Lopès (de).</i>	380	Lur-Saluces (de).	220	Mailloc (de).	321
Loqueren.*	40	Lusignan (de).	152, 490	Maily (de).	23, 24, 177,
Loques.*	40	Lussan (de).	356	203, 236, 430, 433, 436	
Loras.	34, 36	Lussault.*	397	Maily d'Haucourt (de).	492
Lordevaux.*	272	Lusseray.*	215	Mainbourg (de).	360
Loréal de Kersalio.	422	Lussery.*	160	Maineuf.*	417
Lorné.	255	Luthesieux.*	33	Mainoldi.	292
Loron (de).	158	Lutz (de).	190	Maire (le).	13
Lorraine (de).	174, 180,	Luxembourg (de).	41, 107,	<i>Maire de Parisifontaine</i>	
	356, 420		430, 492	(le).	321
Lorreau de Savigny.	272	Luyères.*	71	<i>Mairley (de).</i>	182
<i>Lossandières (de).</i>	330	Luzarches.*	476	Maisey.*	360
Lostanges (de).	337	Luzeau.	364	Maisnil (le).*	461
Loubens (de).	123	Luziès.*	281	Maison.*	59
Loubes.*	196	Lymon-en-Barrois.*	360	Maisoncelle de Riche-	
Loubière (de la).	215	<i>Lynam.</i>	188	mont (de).	32
<i>Louet (du).</i>	412	Lynange (de).	183	Maisonneuve.*	269, 417
Louet (de).	348	<i>Lyons (des).</i>	204, 462	Maison-Rouge.*	6
Lourmarain.*	3	Lyons de Moncheaux		<i>Maitre de Relibert.</i>	56
Louroux de Bouble.*	498	(des).	465	Maisières (de).	176

	Pages.		Pages.		Pages.
Majorie (de la).	167	<i>Marca de la Marque (de).</i>	149	Marson.*	361
Malabry.	308	Marcelet.*	324	Marsuc-Gophredon.	295
Malas.	286	Marceu.*	51	MARSUCCO, États Ro-	
Malat.	286	Marchais (du).	253	mains.	294
Malatesta (de).	207, 292	Marche (de la). 77, 86,	151	Martel.	479
Malats.	286	Marche de Puyguillon		Martel de Lamarin.	16, 17
Malbos.*	109	(de la).	87	Martigny (de).	107
Malègue.*	234	Marchenelle.	191	Martin.	199, 454
Malentris *	395	Marcillon.*	402	Martin de Rougenard.	14
Malespina (de).	207, 295	Marck (de la). 189, 430, 432,		Martine.	327
Malet (de).	220	Marconville (de).	460	Martinière (la).*	27
Malet de Coupigny (de).	466	Marcorelle (de).	369	Martre (de la).	54
Malet de Graville (de).	24	Marcoul de la Prévo-		Martres.*	145
Malhat.	286	tière.	316	Mas (du).*	276
MALLAT (DE), Auver-		Mardelle (la).*	461	Masbourg de Semalle.	174
gne, Angoumois.	286	Mardogne.*	267, 344	Mascarene de Rivière	
Malheret (de).	496	Marenzy (de).	471	(de).	84
Mallat de la Bertinière.		Mares (des).	24	Masclary (de).	63
	210, 287	Marescot (de).	255, 313	Massa (de).	208
<i>Mallat de la Bertinière.</i>	218	Marets de Palis (des).	361	Massannes (de).	359
Mallat de Monceaux.	287	Maretz (des).	461	Massennes.*	123
Mallatz.	286	Mareuil.*	40	Massillargues.*	348
Mallemaire.*	101	Marfredi.	295	Massues (des).	359
Mallet (de).	346, 347	Marganne.	129	Matarelli (di).	297
<i>Mallet de Vandègre.</i>	504	Marguerite.	273	MATHAREL (DE), Italie	
Mallevaud de Vaumo-		Margotterie (la).*	152	et Auvergne.	297
rant.	449	Mariette.	309	Matharel-Fiennes (de).	298
Malmousse.*	401	Marieux.*	327	Mathelan (de).	237
Malon de Bercy (de).	38	Marignac.*	145	Mathelat.	237
MALRIEU (DE), Rouer-		Marigny.*	120	Mathieu de la Cave.	164
gue.	288	Marin (de).	4	Matignin.*	105
Malvin (de).	215, 337	Marin de Montmarin.	244	Mattèle (de).	69
<i>Malvin de Montazet (de).</i>	150,	Marino.	473	Matz de Montmartin.	364
	216	Marins (des).	434	Maubec.*	355
MANARA. Italie.	39, 290	Marissael.	68	Maubuisson (de).	253
<i>Manara.</i>	442	Marle (de).	326	Maubus (de).	118
Mancicourt (de).	42	Marlon.*	229	Mauclerc.	224
Mandelot (de).	399	Marly-la-Ville.*	98	Maugerde.	253
Mandre.*	98	Marmagne (de).	386	Maulde (de).	191, 192
Manes.	473	Marmora.*	420	Mauléon (de).	147, 371
Mangeot (du).	421, 271	Marnais.	72	Mauléon de Sérilhac	
Manneville (de).	481	Margue (de la).	422	(de).	283, 284
Manre.*	430, 431, 433	Marqueissac (de).	277, 283	Maulion (de).	285
Mansieux.*	139, 147	Marquettans.	159	Maulnière (la).*	485
Mantoue (de).	329	Marquette.	274	Maumigny.	158
Manzoli del Monte.	296	Marrey (de).	157, 158	Maumont (de).	166
Marais (le).*	160	Marry (de).	157	Maupeou d'Ableiges.	282
<i>Marbais (de).</i>	172	Marsigny.*	455	Maupertuis.*	402

TABLE GÉNÉRALE.

539

	Pages.		Pages.		Pages.
Maurie (la).	277	Mercœur (de).	264, 341, 345	Mirabel (de).	425
Mauriès.*	3	Méridieu d'Ambois (de).	221	Mirande.*	448
Maurimont (de).	121	Merien.	409	Mirandole (le).*	206
Mauroy (de).	38, 490	Mérignac.*	443, 449	Miremande.*	355
Mauroy-Godot (de).	39	Mérignargues (de).	110	Miremont (de).	107
Maussabré (de).	59	Méritens (de).	149	Miro.	307
Mauvoisin (de).	386, 396	Merlin.	11	MIRON, Italie, Rous-	
May (de).	105	Mérode (de).	173, 338	sillon, Paris, Or-	
Mayac (de).	213, 447	Merse (de).	157	léonais.	307
Maynard de Chaussene-		Mésange (de).	485	Misery.*	326
joul (de).	275	Meschinet (de).	301	Mison.*	3
Mayoc.*	44	Meslier (de).*	299	Mitry (de).	185
Mayon d'Aunoy.	64	Mesmeur.*	91, 92	Mitry.*	9
Mayrand de le Goy (de).	110	Mesnager.	324	Mittiliano.*	355, 356
Mazan.*	393	Mesnil (le).*	312, 485	Modène (de).	205
Mazeau.*	210	Mesnil Saint-Denis (du).	486	Moine (le).	273
Mazellière (de la).	198	Métairies (les).*	91	Moissac.*	344
Mazzucchi.	296	Metz (de).	261, 496	Moisson (de).	186
Meangeot (de).	361	Meulebeke.*	69	Molbecq.	40
Meaux.	40, 287	Meulen (Van der)	69	Molé.	38
Mecklembourg-Schwe-		Meun (de).	388, 390	Molembecq.*	40
rin.	361	Meusnier.	13	Molenbec (de).	425
Médecis.	75, 207, 275	Mévoranges.*	443, 451,	Molins (des).	386
Médecis de Rossiats (de).	277	Meynard.	372	Molis.*	146
Mée (le).	252	Meynier.	36	Mollette (la).	33
Meigneux.	204	Mialet.*	284	Monaco (de).	343
Meillant (de).	393	MICHEAU DE CHASSY,		Monamy de Chareil (de).	504
Meix (le).*	329	Berry, Poitou, Cham-		Monbeau.*	337
Melchonnec.*	410	pagne.	299	Monbrun.*	101
Melendurp.*	171	Michel de Beauregard		Moncade (de).	142
Mélient (de).	16, 18	(de).	63	Monceau (du)	71
Mélignan (de).	196, 197	Michel du Crémat.	38	Monceau.*	430
Mellet (de).	220	MICHEL DE LA MORI-		Monceaux.*	287
Melotte d'Envoz (de).	121	NERIE DE DICON-	-	Monceles (de).	265
Melun (de).	41, 236, 430	CHE, Saintonge.	301	Monchy (de).	204, 337
Melvieu (de).	288	Michel de la Noë.	75	Monchy - d'Hocquin-	
Menantière (de).*	230	Midy.	437	court.	
Ménars (de).	265	Migré.*	213	Moncquois (de).	312
Ménestrel de Hauguel		MILHAU (DE), Rouergue,		Mondenis.*	448
(le).	287	Languedoc.	304	Mondespin.*	64
Mengeot.	186	Milhaud (de).	343	Mondevis.*	214
Mennechet.	271	Millet (de).	420	Mondoucet (de).	308
Menon (de).	453	Milleville (de).	254	Mondran (de).	200
Menou (de).	203	Milly (de).	319	Mondreville.*	480
Menou de Valnay.	14	Mimasson.*	162	Monet de la Mark de	
Menouilles.*	3	Mimorin.*	499	Bazentin	332
Mensignac.*	220	Mintaye (de la).	364	Monframbert.*	39
Mercadier (de).	354	Mionax (de).	102	Mongé (de).	35

	Pages.		Pages.		Pages.
Mongommery.*	47	Montdillan.*	145	Montmayer.*	316
Monguerray.*	366	Montégut.*	149	Montméjean (de).	5
Monier des Perray (le)	27	Monteil.	425	Montmorency (de). 41, 143,	
Monier (du).	103	Monteil (du).	166	236, 239, 361, 430, 476,	
Monplaisir.*	24	Monteil (le).*	443, 451	498	
Mons (de).	334	Montellon.*	79	Montmorency - Boute-	
Mons (de). 51, 151, 195,		Monterinard (de).	374	ville (de).	362
	417	Monteroux.	498	Montmorin (de).	344
Monsures (de).	435	Montesquiou (de). 195, 356		Montmort.*	7
Mont (le).*	93, 500	Montesquiou - Fezenzac		Montpeloux.*	51
Montabonnet.*	64	(de).	265, 283	Montpezat.* 4, 147,	355
Montagu (de).	265, 430	Montessuy (de).	482	Montplacey (de).	107
Montaigle-la-Ville.*	175	Montfalcon.	34	Montplaisir.*	213
Montaignac (de). 275, 498		Montfaucon (de). 109, 177		Montplece.	498
Montaignac de Chau-		Montfaucon.* 139, 145, 390		Montplessis.*	242
vance (de).	278	Montferrat (de). 70, 473		Montréal.*	103
Montaigu (de). 174, 216		Montfleury.*	24	Montreuil.*	298
Montaigu.*	174	Montfort (de).	143	Montrichard (de).	420
Montal.*	160	Montfort.	102, 142	MONTROGNON - SAL-	
MONTALEMBERT (DE),		Montfort.*	103	VERT, Auvergne et	
Angoumois, Poitou,		Montfort-l'Amaury (de). 15		Bourbonnais.	493
Aunis, Saintonge,		Montgaillard (de). 188		Monts (des).	38
Agénaïs, Limousin.	337	Montgaillard.*	146	Montsabert (de).	5
Montalembert (de). 166, 391		Montgaugé (de).	217	Montsaunin (de).	160
Montalet *	30	Montgeron.*	99	Montseveny.*	425
Montalet-Mereuil.	30	Montginot (de).	256	Montsuc.*	265, 267
Montalet Saint-Pierre.	31	Montgran.*	56	Montucla (de).	428
Montalto (de).	16	Monthierry.*	502	Monzie.*	219
Montangon (de).	420	Monthoux.*	105	Moragne.*	215
Montant (du)*	458	Monti (de).	380	Morangies (de).	81
Montarchier.*	53	Montifaut.*	312	Moray.*	13
Montaron.*	157	MONTIGNY (DE), Cham-		Morcheven (de).	69
Montas.*	160	pagne.	311	Moreau.	242
Montazet des Touches		Montigny (de). 159, 190		MOREL, Cambrésis, Ar-	
(de).	216	Montigny.* 21, 112, 320, 396		tois, Picardie.	317
Montbard.*	33	Montjean (de). 323, 326		Morel de Boncourt.	95
Montbaudran.*	312	Montjeu (de).	420	Morel de Pierrelatte (de).	31
Montbel (de).	177	Montjoie.	171	Morel de Vindé.	331
Montbéliard (de).	432	Montjoie.*	124	Morgues (de).	34
Montblanc.*	139, 148	Montlaur (de). 124, 246		Moriamès.	152
Montbonnet.* 245, 246, 355		Montlaur.*	63, 355	Morice.	410
Montbourcher (de).	337	Montléart (de).	330	MORINERIE (DE LA),	
Montbrun.*	37, 84	Montlezun (de).	196	voy. MICHEL.	301
Montclar (de).	148	Montlieu.*	502	Mornay (de).	229
Montclar (de).	168	Montlivault (de).	314	Morosino.	292
Montclar.*	358	Montlong.*	79	Morra-Bonito.	61
Montconis (de).	420	Montluc (de).	236	Morre (de la).	361
Montdidier (de).	431	Montmaurin.*	424	Mortagne (de).	42

TABLE GÉNÉRALE.

541

	Pages.		Pages.		Pages.
Mortier.	372	Moyne de la Vergne (le).	316	Néret (de).	401
Morvilliers (de).	308	Mozac (de).	130	Néry (de).	386, 398
Mory (de).	420	Muchegros.*	479	Néry.*	99
Mosnier de Moncheny.	316	Mun-Salarbous (de).	150	Nesle (de).	41
Mossion de Lagontrie.	218, 287	Murat (de),	53, 178	Neuchêze (de).	118
Mostuéjous (de).	123	Murat.*	265	Neufchâtel (de).	45, 258
Motet (de).	175	Murat l'Arabe.*	167	Neufville (de).	118, 326
Mothe (la).*	197	MURAT-SISTRÈRES,		Neufvillette.*	248
Mothe-Gondrin.*	197	Auvergne.	333	Neuilly.*	157
Motier.	497	Murat-Sistrières (de).	168	Neulant.	470
Motières (de).	446	Muratol.*	345	Neuveglise.*	265
Motte (de la).	479	Muret (de).	142	Neuville.*	219
Motte d'Arson (la).*	498	Muret.*	46	Neuville (la).*	106, 152
Motte-Baraffe (de la).	467	Murphy de Boissally (O').	55	Neuville-sur-Orne.*	360
Motte-Berthelin (la).*	37	Murray.	303	Neuviller.*	361
Motte-Bougy (la).	71	Musset (de).	453	Nevers (de).	154
Motte-Cesny.*	477	Nain (le).	481	Neveu.	100
Motte-Feuilly (la).*	59	Naives.*	184	Neyrieux de Domarin	
Motte-Saint-Lié (la).*	71	Nampty.*	333	(de).	425
Motte-Saint-Merry.*	98	Namur (de).	169, 430, 432	Niard (de).	362
Motte - Saint - Pardoux		Namur d'Elzée (de).	176	Nicolai (de).	21, 237
(de la).	178	Nanteuil.*	106	Nieul (de).	381
Motte-Talayat (de la).	498	Nantia (de).	48	Noailles (de).	166, 378
Motte-Vereignes (la).*	320	Nantouillet (de).	203	Noailles.*	166
Motte de Veuxaulles.*	6	Narbonne (de).	50, 123, 343, 346	Noble (le).	466
Mottier de Champetières.	52	NASSAU (MAISON DE).	I	Noblet (de).	58
MOUCHARD DE CHA-		Nassau-Dietz.	IX, XIII	Noce.	291
BAN, Aunis.	128	Nassau de Dillenburg.	IX, XIII	Noë (la).*	75, 365
Mouche (la).*	157	Nassau de Hadamar.	IX, XIII	Noë-Hallé (la).*	135
Motte (la).*	101, 102, 114, 135, 184, 308, 319, 376	Nassau-Idstein.	VII	Noel.	107
Moulas (de).	159	Nassau-Orange, pre-		Noir (le).	255
Monlineuf.*	490	mière branche.	XI	Noireterre (de).	312, 314
Moussaye (de la).	417	Nassau-Sarbruck.	VII	Noirfontaine (de).	107
Moussy.*	309	Nassau de Siegen.	IX, XIII	Noirzé.*	229
Moustières (des).	477	Nassau-Usingen.	VII	Noizay.*	223, 228
Moutier (du).	75	Nassau-Weilburg.	VII	Normand de la Tran-	
Moutier (le).*	227	Nattes de Luziès de		chade.	303
Mouvoy.*	239	Mialet (de).	281	Nos (des).	29
Mouy.*	480	Nazelles.*	99	Nota de la Tour.	360
MOYNE (LE), Norman-		Nazières.*	284	Noue (la).*	187
die et Marche.	315	Neaufle.*	23	Novellara (de).	208
Moyne (le).	14	Neaufle-le-Châtel.*	397	Noyer (du).	352
Moyne du Croset (le).	316	Neborezac.	497	Noyers de Bréchainville	
Moyne des Forges (le).	316	Négate (la).*	443, 451	(des).	186
Moyne de la Trébar-		Negrisoli.	292	Nuchêze (de).	337
dière.	315	Neirac (de).	289	Nugault (de).	10
		Nepveu (le).	191	Nully (de).	226, 377
				Ochin.	173

	Pages.		Pages.		Pages.
Octeville (d').	478	Oudot.	13	Parisot de la Valette	
Odot.	13	Oulches (des).	155	(de).	210
Odyngseles (d').	202	Outarville.*	71	Parmilieu.*	449
Oflance.*	190	Outrebois.*	335	Partenay (de).	158
<i>Ohay de Dammartin</i> (d').	170	Ouvage.*	172	<i>Passage</i> (du).	335
Oiron (d').	480	Oyron.*	492	Passavant (de).	386
Oisy (d'). 41, 42, 112,	436	Ozereau.*	99	Passy.*	399
<i>Olier</i> .	132	Pacy (de).	203	Pastoureau.	377
OLIVE (d'), Langue-		<i>Pagany</i> (de).	161	Paszkievicz.	404
doc.	353	Page de Varencé (le).	231	Patis (de).	361
Olive (l').	62	Pagny.*	324	Patry (de).	475
Olivet.*	225	<i>Paignon-Dijonval</i> .	330	Pauliac (de).	266
Olivet.*	62	Paillard de Jumeauville.	101	Paulmy.*	489
Olivier.	316	Paillards (des).	159	PAULMY (DE), voy.	
Olonde.*	263	Pailès.*	148	DE VOYER.	488
Oltrassail (d').	168	Paillet.	38	Paumelière (la).	230
O'Mallun.	176	Painel (de).	368	Pavillons (les).*	117, 164
Omémont.*	248, 334	Palambert.*	81	Payen.	14, 186
Ongnies.*	191, 203	Paléologue (de).	356	Paynel.	477
Opme.*	496	Palisse (la).*	283	Payre.	127
Oppy.*	461	Palla (de).	116	Pazzi.	75
Optair.*	136	Pallies (les).*	211	PÉAGE (DU), voy. DE-	
Orbessan (d').	146	Pallu (la).*	161	NIS.	191
Orcet.*	77	Palvi.*	44	Péan.	407
Orcheux.*	100	<i>Pan</i> (du).	103, 104	Peccaduc.	364, 365
ORDRE ÉQUESTRE DE		Panhay (de).	300	Pechcalvel (de).	305
PIE IX (Insignes et		<i>Panneveyre</i> (de).	502	Pecherias.*	210
Costumes). XVII, XIX		<i>Panon des Bassayns de</i>		Pêcheux.	272
Oresmaux.* 455, 460, 462		<i>Montbrun</i> .	404	Péchin (le).*	499
Orfeuill.*	268	Pantigny.*	60	Pecquigny (de).	203
Origny.*	430, 435	Pantyn.	470	Pédesclaux (de).	198
Orival (d').	438	PAPE, Lyonnais, Dau-		Péguilhan.*	139
Orjo (d').	169	phiné, Pays-Bas.	358	Pelebon (de).	367
Orléans (d'). 208, 430, 432		Pape (la).*	359	Pelet (de).	49, 51, 240
Orme (d').	421	Papeians.	69	Pelet de Combas (de).	239
Ormeaux (les).*	308	Paraza (de).	305	Pélicac.*	234
Ormoy.*	15	Parc de Locmaria (du).	414	Pelissari (de).	104
ORNANO (d'), Corse,		<i>Parceval de Glatigny</i> .	14	Pélissier.	127
Italie, Provence, Tou-		Parchappe (de).	361	Pellefigue.*	443
raine.	355	Pardaillan (de).	197	Pelletier de la Houssaye	
Ornano (d').	246, 492	Pardieu (de).	312	(le).	480
Ornezan (d').	146	Pardo.	320	Pelletier des Bouchards.	316
Orsonville.*	64	<i>Parent</i> .	252	Pelletier de Montéran de	
Orval.*	40, 46	Parent de Chassy.	300	Liancourt (le).	282
Ory (d').	118	Parentignac.*	265	Pelletier de Saint-Far-	
Ostel.*	40	Parigny (de).	388	geau (le).	401
Osterel (d').	247	Paris (de).	159	Penhoet (de).	409
Oudaille.	248	Parisot (de).	10, 437	Penier (de).	159

TABLE GÉNÉRALE.

543

	Pages.		Pages.		Pages.
Pennanvern.*	412	Peyroux (du).	55	Pinteville (de).	187
Pennazen.*	410	<i>Peyroux (du).</i>	498	Pinyot (de).	265, 267
Penthièvre (de).	278, 405, 413	Pibiers.*	211	Pioger (de).	92
Perci (de).	359	Pic de la Mirandole.	207	PIOLANT (DE), voy.	
Percin de Lauret-Lil- langes (de).	91	<i>Picart (le).</i>	98	d'AVIAU.	15
Percy (de).	365	Picart de Plateville (le).	100	Piolenc (de).	178
Perdifumo.*	62	Piccolomini.	62	Pipenpoy.	496
Péreux.*	313	Pichard (de).	57	Pippre (le).	191
Périgny.*	314	PICOT, Bretagne, Maine, Autriche.	363	Piquet.	326
Périgord (de).	301	Picot.	321	<i>Pire (du).</i>	458
Périssol (de).	359	Picot de Pontaubray.	366	Pisseleu (de).	458
Permessan (de).	371	Picot de Vahais.	364	Pitoyset.	72
Péronne (de).	41, 42	Picot de Vaulogé.	364	Pizzone.*	62
Perrault de Feuillasse (de).	104	Picot de Vaulogé.	364	Place (de).	268
Perray (les).	27	Picquigny (de).	45	Pace (de la).	22
<i>Perrier.</i>	227	Pictet.	103	PLACE-CHAUVAC (DE LA), Limousin.	375
<i>Perrière (de la).</i>	157, 158	<i>Pierre.</i>	161	Plaisance.*	86
Perrin (de).	18	<i>Pierre de Franay.</i>	161	Plan (du).	162
Perrochel (de).	481	Pierre-Buffière (de).	337	Plan de Sieyès (du).	257
Perron (le).*	327	Pierrefitte.	265, 268	Planchat.*	443, 450
Perrouzel (de).	48	Pierrefort (de).	266, 341, 345	Plancy.*	312
Persan.*	24	Pierrefort.*	239	Planhol.*	245
Personnes (des).	72	Pierremande.*	106	Plannes.*	477
Perthes.*	99	Pierrepoint (de).	431, 476	Planque.*	464
Pétrin.*	321	Pierry (de).	394	Planques (les).*	40
PÉRUSSE DES CARS, Marche.	381	Piers de Gaveston.	69	Plans (les).*	497
<i>Peschart.</i>	98	Piétin.	484	Plantières (de).	312
PESCHART D'AMBLY, Maine, Lorraine, Champagne.	360	PIGACHE, Normandie.	367	Plateville.*	98
Pesgues (de).	392	Pigache de Sainte-Marie.	369	Plesse (la).*	136
Pesselières.*	385	Pigneau.*	374	Plessis (le).*	401
Pestels (de).	166, 265	Pigney (de).	100	Plessis-Landolle (le).*	443, 449
Petit.	13, 326	PIGNOL ou PIGNIOL (DE), Périgord, Tou- raine et Languedoc.	370	Pleumartin.*	167
Petit-Bazolles (le).*	160	Pileur de Brevannes (le).	330	Ploeuc (de).	413, 435
Petit de Douilly.	438	Pimodan.	303	Plos (du).	276
Petit-Preel (le).*	461	Pin (du).	160	Ploumillio.*	411
<i>Petit du Vergy.</i>	323	Pinabeaux.*	312	Plouy.	464
Petramala (de).	473	Pindray (de).	303, 375, 377.	Pluviers (du).	234
Peycher (de).	210, 212	Pineau de Trémar.	365	Pobinet.	273
Peyras.*	287	Pineli.	296	Pochelle.	335
<i>Peyre (de).</i>	341, 344, 346	Pinet-de-Mantelet.	118	Podenas (de).	344
Peyrigny.*	109	Pingré.	327, 331	Poilleu (de).	477
Peyrols (de).	265, 267	Pinguet de Bellingant.	331	Pointe (la).*	403
		Pinkol (de).	370	Poisioux (de).	310
		<i>Pinot.</i>	25, 227	Poisson de Gastines.	231
		Pintaflour (de).	118	Poitiers (de).	359
				Polchet (de).	422

	Pages.		Pages.		Pages.
Polenx.	273	Potier de Novion.	38	Promesson.*	158
Polignac (de). 131, 245, 265		Poucque (de).	216	Proussat (de).	498
Poligny (de). 259, 387, 420		<i>Pougin de Maisonneuve.</i>	417	Provence (de).	343
Pollitz (de).	8	Pougnÿ (de).	105	Provency.*	242
Pomery.*	327	Pouille (de la).	430	Proyart.*	322
Pomiers.*	213	Pouilly (de). 147, 189, 430		Prudhomme (de).	183
Pommereu (de).	308	Pouilly.*	161, 172	Prunelé (de).	479
Pommerie (de).	167	Poulaine.*	399	Puget de Rosans (du).	424
Pomponne de Vienne. 262, 360		Poulhariez (de).	374	Pui de Prat (de).*	502
Poncet de la Rivaille. 316		Poulhariez de Foucaud. 73		Puichenis (le).*	214
Poncher (de).	178	POULLAIN, Bretagne. 279		Puis (du).	107
Ponnaissant.*	312, 313	Poullencourt *	321	Puissant.	427
Ponrhoart.	44	Pouliquet du Halgouet (du).	92	Pujol de Beaufort (de).	450
<i>Pons (de).</i>	54, 347	Poupardière (la).*	48	Pully (de).	492
Pons (de). 141, 143, 341, 343, 346		Pourdiac de Montiechi (de).	356	Putot.*	477
<i>Ponsard (de).</i>	329	Pousses (des).	375	Puy (du). 38, 107, 278, 497	
Pont (du).	128, 281	Pousseyre (de).	305	Puy-Barbeau.*	59
Pont de Bouvignes (du). 118		Poutrel.	316	Puy-Montbrun (du). 359, 424	
Pont-d'Aurat (le).*	197	Pouy (du).	149	Puy-Verdier.*	76
Pont-de-l'Arche (de). 458		Pouyer (de).	181	Psychenin.*	268
Pont-le-Roy.*	308, 309	Poyet.	104	Pycherny (le).*	221
Pontaubray.*	364, 365	Poyvre (le).	68	Puycouzens.*	76
Pontbriand (de).	203	Pradel (du).	275, 278	Puyguillon.*	87
Pontellières.*	30	Pradt (de).	265	Puyporte.*	49
Pontevès (de).	3, 31	Prat (du).	101, 203	<i>Quarré (de).</i>	176
Pontgibaud.*	497	Praulet (de).	375	Quarteron.	39
Pontgibeau.*	267	Pré (le).*	114, 479	Quartier-Damas (le).*	117
Pontigny.*	190	Pré-à-Cordes (le).*	112	Quatrebarbes (de).	231
Pontplancoet.*	411	Préfontaine.*	7	Queauguen (de).	135
Pontreuzou (de).*	409	Prémarest.*	468	<i>Quélen (de).</i>	411
Pontrohart.*	40	Prémont.*	480	Quélen (de).	134, 137
Ponts-Renepont (de).	204	Préseau (de).	112	Quellen.*	248
Popekin.	284	Preseau-d'Oisy (de).	113	QUEMPER (DE), Bretagne, pays de Cornouailles.	405
Port de Villiers (le).*	479	Presle (de).	163	Quennezy (de).*	331
Portail (le).	72	Pretiosi.	75	Querville.*	23
Porte (de la).	159, 417	Preud'homme (de).	118	Quessed de Valcourt (de).	386
Porte (la).*	91	Preuille (la).*	90, 461	Queue-en-Brie (la).	228
Porte de Puyférac (de la). 220		Preure (de).	48	Queuille (de la). 265, 268	
Porte de Riantz (de la). 401		Prevet.	445	Quevin de Lugeac (de).	56
PORTE D'YSSERTIEUX		Prevost.	75	Quincé.*	486
(DE LA), Berry.	383	Prevost (le).	191	Quinquet de Montifaut.	312
Portes (de).	30, 103, 305	Prévôt.	300	Quinson (de).	116
Portezza.*	206	Prévôté (la).*	443	Quiqueran - Beaujeu (de).	424
Postél.	463	Prie (de).	157	Quisard.	103
Pot.	167	Prigues (de).	364		
Potet (du).	7	Privezac.*	346		

TABLE GÉNÉRALE.

545

	Pages.		Pages.		Pages.
Rabainiers.*	284	Regny (de).	105	Richemont (de).	31, 223, 226, 406, 432
Racault (de).	312	Reillac (de).	167, 284	Richemont.*	32, 457
Rache.*	95	Reims (de).	431	Riegot.*	158
Rafelis (de).	126	Reinier.*	33	Riel-Dessus.*	6
RAGUET - BRANCION		Relay.*	15	Rienne.*	174
(DE), Bourgogne,		Relibert.*	49	Rieulles.*	145
Bresse et pays Tou-		Relicourt.*	271	Rieux (de).	225, 373, 374, 417
lois.	419	Remigioux (de).	447	Rieux.*	46
Rahaucourt.*	94	Remilly.*	368	Rigaud.	104
Raimondie (de la).	375	Rémond (de)	7	Rigaud de Vaudreuil.	301
Rais (de).	225	Rémusat.*	424	Rigaudière (la).*	254
Rais.*	156	Renard.	438	Riggi Bachilieri.	296
Ramefort.*	147	Renazé.*	231	Rignac.*	239
Rameru.*	430, 431	Renneville.*	263	Rignat (de).	284
Ramezay (de).	499	Renty (de).	453	Rigné (de).	400
Rancogne.	314	Renty.*	113	Rigny (le).	227
Randan (de).	78	Réole (la).*	146	Rigour.*	93
Randon de Pully.	492	Repaire (le).*	214	Rillieux.*	116
Ransart.*	455, 462	Resnon.*	136	Riollet.*	500
Raoul de la Guibourgère.	80	Rethel (de).	431	Riolot (de).	110
Rapine de Sainte-Marie		Retout.	48	RIONDET DE FA-	
(de).	118	Reugny (de).	158	LIEUSE, Rouer-	
Rastet (de).	374	Revel.	354	gue, Lyonnais, Dau-	
Ratilly.*	120	REVERSEAUX (DE),		phiné.	439
Rauches (les)*.	384, 393	voy. GUÉAU.	249	Riondet de Falieuse.	89, 293
Raulin de Belval.	95	Reviere (de).	478	Riouval.*	461
Rauzier.	109	Revionne de la Sima-		Rioux.*	449
Ravel (de).	34	lière (de).	87	Rippe de Beaulieu (de).	301
Raymond.*	390	Reynaud de Lascours.	492	Riquebourg.*	72
Raymond - Modène -		Rezel (de).	62	Riquet de Bonrepos	
Montlaur.	356	Rhin (du).	438	(de).	305
Reau (du).	158	Rhodes (de).	126	Riquet de Caraman.	305
Réau.*	198	Rhodes (de).	34	Rivault (du).	152
Rebaudière (la).*	225	Rhodesz (de).	343	Rivaut.	485
Rebeuville.*	185	Riantz.*	384	Rivery.*	331
Rebours (de).	253	Ribagnac.*	86	Rivet (de).	240
Rébuffie (de la).	167	Ribe (de).	312	RIVIÈRE (DE), Pro-	
Recco.	62	Ribérac.*	347	vence, Comtat Ve-	
Réchou (du).	410	Ribeyrote (la)*.	166	naissin et Dauphiné.	423
Reclaine (de).	498	Riboulets.*	374	Rivière.	437
Recolin (de).	281	Ricardi.	296	Rivière (de).	163
Redemont.*	500	Richard.	38	Rivière (de la).	154, 158
Refuge (du).	203	Richard de la Cuinière.	366	Rivière (la).*	21, 195
Regaumont.*	197	Richard de la Gran-		Rivière de la Mure (de).	425
Reggio (de).	207	ville.	109	Rivière-Ploëuc (de la).	490
Regnaud.	377	Richard de Lesché.	299		
Regnier de Guerchy		Richebourg.*	40		
(de).	158	Richelieu (de).	236		

TABLE GÉNÉRALE.

	Pages.		Pages.		Pages.
Rivolière de Chandieu (de la).	36	Roglia (de la).	177	Rotours (les).*	32
Robert.	242, 273	Rognes.*	1, 3	Rotsaert.	69
Robethon (de).	230	Rogniat.	441	Rouault.	497
Robien (de).	419	Rogon de la Plesse.	136	Roucelz (de).	190
Robillard.	113	Rohan (de). 22, 46, 56, 223 236, 278, 406, 368		Rouch.	127
Robin de Livet.	116	Roiaumey.*	187	ROUCY (DE), Soisson- nais, Champagne et Picardie.	429
Rocca (la).*	355	Roisin.*	462	Roucy (de).	107
Rochambeau.*	79	Rolaz.	104	Roucy-Rameru.	431
Roche (de la),	173	Rolland de Rengervé (de).	92	Roucy - la - Rochefou- cauld (de).	433
Roche (de la). 177, 284, 289		Rolle (la).*	91	Roucy-Roye (de).	433
Roche (la).*	116, 348	Romagne.*	37	Rouetz (les).*	337
Roche-Aymon (la). 220, 265, 337, 450		Romagniac.*	495	Rouffiac.	213
Rochebaron (de).	53	ROMAND, Dauphiné.	426	Rougé (de).	230, 401
Rochebriant (de la). 57, 498		ROMAND (DE), voy. BACOT.	19	Rougenard.*	14
Rochechaudry (la).	397	Romanet.	328	Rougier.	53
Rochechouart (de).	381	Romat.*	197	Rousseau.	243
Rochechouart-Chande- nier.	23	Romeric*	190	Rousseau de Pantigny.	60
Rochechouart - Morte- mart (de).	177	Rondi (de).	502	Roussel (de).	118
Rochedagoux (de).	407	Rongoët (le)*	83	Rousselière (la).*	98
Roche-Derrien (la).*	406	Ronsoy.*	152	Rousselières (les).*	287
Rochedragon (de la).	504	Roose de Bouchaut.	504	Roussel (de).	280
Rochefort (de). 16, 174, 430		Roque (de la).	149	Roussillon (de).	393
Rochefort-en-Iveline.*	430	Roque (la).	280, 351	Roussy (de).	281
Rochevoucauld (de la).		Roquefeuille - Gabriac (de).	240	Rouvé (de).	289
149, 228, 265, 266, 301 337, 430		Roquefère (de).	305	Rouvière (la).*	62
Rochevoucauld - Lian- court (de la).	143	Roquefort.*	139, 146	Rouvière-Raouls.*	280
Roche-de-Gennes (la).*	489	Roquelaure (de).	265	Rouvray.*	250
Rochebonne.*	267	Roquetaillade (de).	239	Rouvray-Saint-Floren- tin.*	252
Roche-Guyon (la)*	154	Roquette (la).*	35	Rouvre.*	39
Roche-Jagu (de la).	407	Rosanbo.*	411	Rouvroy.*	190
Rochemaure.*	53	Roscoat (le).*	412	Roux.	16
Rocher de Saint-Riveul (du).	136	Rosen-Kleinroop (de).	492	Roux (de).	118, 275, 276
Rochereul (de).	75, 226	Rosetti (de).	172	Roux (le).	406, 481
Rochette (de).	54	Rosewalle-Gramez.*	471	Roux des Aubiers.	228
Rochette (de la).	66	Rosey (le).*	83, 104	Roux de Champflory (de).	63
Rocreuse (de).	371	Rosières.*	37	Roux de Malbos.	109
Rodde (de la).	497	Rosmar (de).	411	Rouyer (de).	185
Rodez (de).	143	Rosny.*	46	Rouyer (de).	188
Rodulphe de Saint-Fer- réol (de).	239	Rosnyviven (de).	479	Rouyère de la Rochette.	316
Roggeri.	295	Ross.	69	Rouyn (de).	360
		Rosserie (de la).	305	Rouzier (de).	497
		Rossi Fornari.	295	Rouzières (de).	375
		Rossiats (de).*	277	Rovère (de la).	107, 207
		Rostaing (de).	236		
		Rotière (de la).	10		

TABLE GÉNÉRALE.

547

	Pages.		Pages.		Pages.
Roveyroles.*	64	SAINTHORENT (DE),		Saint-Fort-sur-Gironde	
Rovigo (de).	207	Berry, Limousin et		(de).*	302
Roy (le).	113	Saintonge.	443	Saint-Front.*	209
Roy de la Brière (le).	256	Saint-Amadour.*	234	Saint-Gelais (de).	152
Roy de Ville (le).	112, 113	Saint-Amand.*	464	Saint-Gelais-Lusignan	
Royalmaix.*	420, 421	Saint-Ambroix.*	31	(de).	337
Roye (de).	41, 44, 430,	Saint-André (de).	22, 101,	Saint-Generous.*	225
	432		277, 420	Saint-Genois (de).	93, 94
Roye de la Rochefou-		Saint-André-Montbrun		Saint-Georges.*	265
cauld (de).	433	(de).	359	Saint-Georges-le-Gau-	
Royer du Pré (de).	116	Saint-Antoine.*	146	tier.	480
Royon.*	95	Saint-Arailles.*	149	Saint-Georges-sur-	
Roys (des).	107	Saint-Astier (de).	220	Couesnon.*	224
Rozymbos.*	469	Saint-Auban.*	1, 3, 347,	Saint-Germain (de).	368
Ruan.*	256		359	Saint-Germain.*	166
Ruas.*	109	Saint-Aubin d'Espinay		Saint-Gilles.*	75
Rubempré.*	455	(de).	11	Saint-Glen.*	415
Rudder (de).	261	Saint-Aulaire (de).	263	Saint-Gresse (de).	150
Rue (de la).	273, 321	Saint-Aurant (de).	450	Sainte-Guillemot de la	
Rue d'Ormoy (de la).	7	Saint-Aurent.	445	Rozelaye.	136
Ruée (la).	365	Saint-Barthelemy.*	34	Saint-Hylaire.	49
Ruffaut (de).	271	Saint-Blaise (de).	172	Saint-Ilpize.*	347
Ruis (de).	186	Saint-Bonnet.*	76	Saint-Jal.*	265, 268
Rumain (le).*	413	Saint-Briac.*	136	Saint-Jean.*	76
Rumigny (de).	151, 436	Saint-Chamand (de).	166	Saint-Julien (de).	157
Rumilly.*	44	Saint-Chamans (de).	276,	Saint-Julien.*	57
Rumont.*	330		375	Saint-Lary (de).	148
Rumpts.*	40	Saint-Chamarant (de).	265,	Saint-Lary.*	139
Rune (de).	203		268	Saint-Laurent.*	1, 4
Rusé-d'Effiat (de).	236	Saint-Chamas.	5	Saint-Léger.*	161, 248
Russel.	202	Saint-Chamond.*	267	Saint-Levé.*	199
Russel de Bedford.	416	Saint-Charamant (de).	378	Saint-Lézin.*	364
Russell d'Inval (de).	116	Saint-Clar (de).	373	Saint-Martin (de).	398
Russy.*	159	Saint-Cy.*	76, 162	Saint-Martin.*	231, 284,
Rutant (de).	190	Saint-Denis-sur-Garon-			305, 355, 421, 438
Rutay.	361	ne.*	91	Saint-Martin de Sallon.*	477
Ruthet.*	105	Saint-Denis.*	209	Saint-Mathieu des Tou-	
Ruthland.*	475	Saint-Désiré.*	396	ches (de).	215
Ryckel (de).	176	Saint-Désirs.*	400	Saint-Maur.*	163
Sabardin (de).	59	Saint-Didier.*	245	Saint-Maurice.*	77, 239,
Sabatier.	64	Saint-Diéry.*	267, 348		265, 450
Sacère (de).	149	Saint-Dizant.*	302	Saint-Maurice de Cha-	
Sachy (de).	327, 333	Saint-Etienne (de).	147	rençon.*	34
Sacquainville (de).	478	Saint-Exupery (de).	337	Saint-Mauris (de).	184
Sahune.*	358	Saint-Félix (de).	150	Saint-Megrin.*	412
Saigneville.*	503	Saint-Félic (de).	121	Saint-Merven.*	225
Saile (de).	499	Saint-Féréol.*	146	Saint-Mesmin (de).	244
Saillans.*	49, 53	Saint-Fort.*	146, 302, 446	Saint-Michel (de).	1, 4

	Pages.		Pages.		Pages.
Saint-Michel en Lon-		Salazar (de).	178	<i>Sargent.</i>	457
guesalle.*	158	Salenave.*	283	Sarlande.*	283
Saint-Morts (de).	480	Salhens (de).	53	Sarran (de).	196
Saint-Nectaire (de).	265	Salignac (de).	220	Sarras (de).	177
SAINT-ORENS (DE).	443	Salignac de la Motte Fé-		Sarrebourg (de).	471
Saint-Ouen.*	298	nelon.	234	Sart (le).	171
Saint-Ours de Chateau-		Saligné (de).	228	Sart (le).*	190
double (de).	424	<i>Salle de Montservier (de</i>		Sartiges (de).	166
Saint-Paul (de).	255	<i>la).</i>	500	Sartiges.*	166, 168
Saint-Paulet.*	239	Salle-Séguin (de la).	129	Sartiges de Sourniac	
Saint-Père (de).	158	Salle de Cazaux (la).*	195	(de).	168
Saint-Phalle.*	480	Salles (de).	360	Sary (le).*	171
Saint-Phorien.*	93	Salles (les).	409	Saubiac (de).	444
Saint-Piat (de).	13	Salles de Monts (de).	196	Saubole.*	139, 147
Saint-Pierre.*	30	Sallières.*	156	<i>Saucière de Tenance.</i>	404
Saint-Pol (de).	41, 43, 86	Salmanac.*	289	Saugeville.*	312
Saint-Pons.*	266	Salmet.*	72	Saujon.*	303
Saint-Priest (de).	265	SALMON (DE), Ecosse,		Saulaye (de la).	364
Saint-Prix.*	416	Vendomois, Maine et		Saulet.	273
Saint-Remy.*	72	Touraine.	453	Saulnier.	25
Saint-Remy-sous-Bus-		Salmon du Chastellier.	312	Sault (de).	1, 10, 372
sy.*	106	Salnove.	107	Sault (le).*	237
Saint-Riveul.*	136	Saluces (de).	207, 430	Saultour.*	267
Saint-Salvador.*	268	Salvat (de).	283	Saume.	348
Saint-Saud.*	221	SALVERT (DE), Auver-		Saunier (de).	214
Saint-Simon.*	337	gne et Bourbonnais.	493	Saunier de Montplaisir.	213
Saint-Suplex.*	99	Salvetat (la).*	124	Saure.	3
Saint-Thibault.*	37	Salveur.*	443, 451	Saurin.*	196
Saint-Venant.*	40, 191	Samatan.*	142	Saury du Villars.	437
Saint-Verain (de).	155	Samson de Montanglos.	48	Sausois (le).*	271
Saint-Vincent.*	221	San-Gio.*	62	Saussay (du).	421
Saint-Witt (de).*	167	San-Martin.*	206	Sauvage (de).	174
Sainte-Aldegonde (de).	48	<i>Sancerre (de).</i>	389	Sauvaige.	226
Sainte-Christine.*	49	Sancerre (de).	400, 430	Sauveur de la Chapelle.	416
Sainte-Colombe.*	449	Sancerre.*	384	Sauvieux.*	363
Sainte-Colonne.*	195	SANDRANS (DE), voy.		Sauvray.*	477
Sainte-Croix.*	239	CARDON.	115	Sauzoy.*	271
Sainte-Euphémie.*	358	Sanisy.*	161	Save de Savigny.	162
Sainte-Foix.*	139, 145	Sanson.	438	Saveilles.*	337
Sainte-Hermine (de).	287	Santenoge.*	6	Saveuse (de).	203, 479
Sainte-Marie (de).	120	Santo-Domingo (de).	282	Savigny (de).	118
Sainte-Preuve.*	434	Sapignies (de).	464	Savigny.*	159, 160
Saintes (de).	253	Sapignies.*	455, 458	Savoie - Faucigny - Lu-	
Sainville.*	254	Sapioles.*	498	cinge (de).	356
Saisseval (de).	265, 326	Sarazat.*	285	Sayette (de la).	71
Salabery (de).	329	Sarbruck (de).	430	Sayette de Clerval (de).	453
<i>Saladin.</i>	103	Sarcay.*	98	Sayn-Wittgenstin-Ber-	
Salaja.	61	Sarcé (de).	485	lenbourg (de).	56

TABLE GÉNÉRALE.

549

	Pages.		Pages.		Pages.
Scala (de la).	207	Sessac (de).	157	Soul (du).*	276
Scarf de Thionville.	441	Seuratt de Belair.	310	Soulaines.*	223
Scey (de).	420	Séverac (de).	350	<i>Soulas (de)</i> .	149
Scot.	159	Sévigné (de).	356	Soulens.*	196
Sédirac (de).	195	Sèze (de).	332	Soullignac.*	215
Sednitzky (de).	365	Sforza.	207 ; 292	Soumeray.*	37
Segault.	388	Sharpham.*	92	SOURDIS (DE), voy.	
<i>Segault de Teneuille</i> .	394	Shrewsbury (de).	201	D'ESCOUBLEAU.	235
Segonzac (de).*	265	Sieuras.*	139, 147	Sours.*	146, 312
<i>Séguier (de)</i> .	41, 501	Simiane (de).	134, 236	Souvolle.*	85
Séguier de la Verrière.	312	<i>Simon de Souché</i> .	380	Soyecourt (de)	321
Séguin de Mirande.	448	Simoneau.	243	Spaon.*	145
Séгур (de).	211, 220	Siouzac.*	265	Spencer.	202
Séguzac (de).	144	Sissonne.*	430, 432, 434	Spoturno.	357
Seichamp.*	312	<i>Sistrières (de)</i> .	342, 348	Squillace (de).	16
Seignicourt-sur-Saulx.*	106	Sistrières - des - Claux		Stairs.	64
Seignolles.*	497	(de).	342	Steinbach (de).	175
Selle (la).*	231	Snock (de).	175	Strabant (de).	68
Selles (de).	48, 479	Sobieski.	396	Straeten (van den).	68
Selles.*	40, 46	Solesmes (de).	48	Strepen (van den).	69
Sellon (de).	104	Soleyrol.	110	Strozzi (de).	116
<i>Semerpont (de)</i> .	461	Solier.	104	Stuer de Caussade (de).	412
Séneujols.*	245	Solignac.*	64	Suffren (de).	5, 216
Senneterre.	265	SOLILHAC (DE), voy.		Suffren - Saint - Tropez	
Senneville-sur-Seine.	23	DE CHABRON.	130	(de).	30
Sentaralhe (de).	444	<i>Solmignac (de)</i> .	212, 220	Suhart.	316
Septainville (de).	181	Somma (de).	308	<i>Sully (de)</i> .	388, 393
Sercey (de).	107	Sommyèvre (de).	191, 192	Sully (de).	46, 430
Serda.	374	Sonier (le).	284	Surillard.	361
SERGEANT (LE), Artois,		Sons (de).	436	Surirey-de-Saint-Rémy	
Angleterre, Bretagne,		<i>Sorbier</i> .	255	(de)	72
Normandie, Picardie.	455	Sorel (de).	203	Sutaine-de-Givron.	39
Sergeant de Marsigny		Soresino.*	291	Suzanne-de-Cardaillac.	172
(le).	461	Sorinière (la).*	227	Suze (de la).	421
Sergent (le).	455	Sorvelt.	171	Suze-au-Maine (de la).*	430
Sérignan.*	353	Soubessens (de).*	284	<i>Suyn (de)</i> .	325
Sérigny.*	106	Soubiette (de).	283	Sycard (de).	52, 54
Serjant ou Serjeant (le).	455	Soubiran du Déhés (de).		Sylvain de Brimord.	316
Sermentot.*	482		199	Syriès.	352
<i>Sérocourt (de)</i> .	183, 189	Soubise (de).	487	<i>Syrmond (de)</i> .	55
Serre (de).	118	Soubise.*	56	Taffignon.	38
Serre (de la).	282	Soubz-la-Tour.*	267	<i>Taffin de Tilques (de)</i> .	465
Serres (de).	284	Souchay-de-Moray.	13	Tagliaferri.	295
Servanday.*	159	Souche-Saint-Augustin		Taillac (de).	265, 267
<i>Servières (de)</i> .	55, 58	(de la).	118	Taille (de la).	256
Servins (de).	462	Souchet (de)	220	Taillefer (de).	220
Sesmaisons (de).	225	<i>Soudant</i> .	320	Taillevis de Périgny	
Sesmaisons-en-Lavau.*	75	Soudière.	234	(de).	313

	Pages.		Pages.		Pages.
Saint-Michel en Longuesalle.*	158	Salazar (de).	178	<i>Sargent.</i>	457
Saint-Morts (de).	480	Salenave.*	283	Sarlande.*	283
Saint-Nectaire (de).	265	Salhens (de).	53	Sarran (de).	196
SAINT-ORENS (DE).	443	Salignac (de).	220	Sarras (de).	177
Saint-Ouen.*	298	Salignac de la Motte Fénelon.	234	Sarrebourg (de).	471
Saint-Ours de Chateaudouble (de).	424	Saligné (de).	228	Sart (le).	171
Saint-Paul (de).	255	<i>Salle de Montservier (de la).</i>	500	Sart (le).*	190
Saint-Paulet.*	239	Salle-Séguin (de la).	129	Sartiges (de).	166
Saint-Père (de).	158	Salle de Cazaux (la).*	195	Sartiges.*	166, 168
Saint-Phalle.*	480	Salles (de).	360	Sartiges de Sourniac (de).	168
Saint-Phorien.*	93	Salles (les).	409	Sary (le).*	171
Saint-Piat (de).	13	Salles de Monts (de).	196	Saubiac (de).	444
Saint-Pierre.*	30	Sallières.*	156	Saubole.*	139, 147
Saint-Pol (de).	41, 43, 86	Salmanac.*	289	<i>Saucière de Tenance.</i>	404
Saint-Pons.*	266	Salmet.*	72	Saugeville.*	312
Saint-Priest (de).	265	SALMON (DE), Ecosse, Vendomois, Maine et Touraine.	453	Saujon.*	303
Saint-Prix.*	416	Salmon du Chastellier.	312	Saulaye (de la).	364
Saint-Remy.*	72	Salnove.	107	Saulet.	273
Saint-Remy-sous-Bussy.*	106	Saluces (de).	207, 430	Saulnier.	25
Saint-Riveul.*	136	Salvat (de).	283	Sault (de).	1, 10, 372
Saint-Salvador.*	268	SALVERT (DE), Auvergne et Bourbonnais.	493	Sault (le).*	237
Saint-Saud.*	221	Salvetat (la).*	124	Saultour.*	267
Saint-Simon.*	337	Salveur.*	443, 451	Saume.	348
Saint-Suplex.*	99	Samatan.*	142	Saunier (de).	214
Saint-Thibault.*	37	Samson de Montanglos.	48	Saunier de Montplaisir.	213
Saint-Venant.*	40, 191	San-Gio.*	62	Saure.	3
Saint-Verain (de).	155	San-Martin.*	206	Saurin.*	196
Saint-Vincent.*	221	<i>Sancerre (de).</i>	389	Saury du Villars.	437
Saint-Witt (de).*	167	Sancerre (de).	400, 430	Sausois (le).*	271
Sainte-Aldegonde (de).	48	Sancerre.*	384	Saussay (du).	421
Sainte-Christine.*	49	SANDRANS (DE), voy. CARDON.	115	Sauvage (de).	174
Sainte-Colombe.*	449	Sanisy.*	161	Sauvaige.	226
Sainte-Colonne.*	195	Sanson.	438	Sauveur de la Chapelle.	416
Sainte-Croix.*	239	Santenoge.*	6	Sauvieux.*	363
Sainte-Euphémie.*	358	Santo-Domingo (de).	282	Sauvray.*	477
Sainte-Foix.*	139, 145	Sapignies (de).	464	Sauzoy.*	271
Sainte-Hermine (de).	287	Sapignies.*	455, 458	Save de Savigny.	162
Sainte-Marie (de).	120	Sapioles.*	498	Saveilles.*	337
Sainte-Preuve.*	434	Sarazat.*	285	Saveuse (de).	203, 479
Saintes (de).	253	Sarbruck (de).	430	Savigny (de).	118
Sainville.*	254	Sarcay.*	98	Savigny.*	159, 160
Saisseval (de).	265, 326	Sarcé (de).	485	Savoie - Faucigny - Lucinge (de).	356
Salabery (de).	329			Sayette (de la).	71
<i>Saladin.</i>	103			Sayette de Clerval (de).	453
Salaja.	61			Sayn - Wittgenstein-Berlenbourg (de).	56

TABLE GÉNÉRALE.

549

	Pages.		Pages.		Pages.
Scala (de la).	207	Sessac (de).	157	Soul (du).*	276
Scarf de Thionville.	441	Seurrat de Belair.	310	Soulaines.*	223
Scey (de).	420	Séverac (de).	350	<i>Soulas (de)</i> .	149
Scot.	159	Sévigné (de).	356	Soulens.*	196
Sédirac (de).	195	Sèze (de).	332	Soullignac.*	215
Sednitzky (de).	365	Sforza.	207 ; 292	Soumeray.*	37
Ségault.	388	Sharpham.*	92	SOURDIS (DE), <i>voy.</i>	
<i>Ségault de Teneuille.</i>	394	Shrewsbury (de).	201	D'ESCOUBLEAU.	235
Segonzac (de).*	265	Sieuras.*	139, 147	Sours.*	146, 312
<i>Séguier (de)</i> .	41, 501	Simiane (de).	134, 236	Souvolle.*	85
Séguier de la Verrière.	312	<i>Simon de Souché.</i>	380	Soyecourt (de)	321
Séguin de Mirande.	448	Simoneau.	243	Spaon.*	145
Séгур (de).	211, 220	Siouzac.*	265	Spencer.	202
Séguzac (de).	144	Sissonne.*	430, 432, 434	Spoturno.	357
Seichamp.*	312	<i>Sistrières (de)</i> .	342, 348	Squillace (de).	16
Seignicourt-sur-Saulx.*	106	Sistrières - des - Claux		Stairs.	64
Seignolles.*	497	(de).	342	Steinbach (de).	175
Selle (la).*	231	Snock (de).	175	Strabant (de).	68
Selles (de).	48, 479	Sobieski.	396	Straeten (van den).	68
Selles.*	40, 46	Solesmes (de).	48	Strepen (van den).	69
Sellon (de).	104	Soleyrol.	110	Strozzi (de).	116
<i>Semerpont (de)</i> .	461	Solier.	104	Stuer de Caussade (de).	412
Séneujols.*	245	Solignac.*	64	Suffren (de).	5, 216
Senneterre.	265	SOLILHAC (DE), <i>voy.</i>		Suffren - Saint - Tropez	
Senneville-sur-Seine.	23	DE CHABRON.	130	(de).	30
Sentaralhe (de).	444	<i>Solmignac (de)</i> .	212, 220	Suhart.	316
Septainville (de).	181	Somma (de).	308	<i>Sully (de)</i> .	388, 393
Sercey (de).	107	Sommyèvre (de).	191, 192	Sully (de).	46, 430
Serda.	374	Sonier (le).	284	Surillard.	361
SERGEANT (LE), Artois,		Sons (de).	436	Surirey-de-Saint-Rémy	
Angleterre, Bretagne,		<i>Sorbier.</i>	255	(de)	72
Normandie, Picardie.	455	Sorel (de).	203	Sutaine-de-Givron.	39
Sergeant de Marsigny		Soresino.*	291	Suzanne-de-Cardillac.	172
(le).	461	Sorinière (la).*	227	Suze (de la).	421
Sergent (le).	455	Sorvelt.	171	Suze-au-Maine (de la).*	430
Sérignan.*	353	Soubessens (de).*	284	<i>Suyn (de)</i> .	325
Sérigny.*	106	Soubiette (de).	283	Sycard (de).	52, 54
Serjant ou Serjeant (le).	455	Soubiran du Déhés (de).		Sylvain de Brimord.	316
Sermentot.*	482		199	Syriès.	352
<i>Sérocourt (de)</i> .	183, 189	Soubise (de).	487	<i>Syrmond (de)</i> .	55
Serre (de).	118	Soubise.*	56	Taffignon.	38
Serre (de la).	282	Soubz-la-Tour.*	267	<i>Taffin de Tilques (de)</i> .	465
Serres (de).	284	Souchay-de-Moray.	13	Tagliaferri.	295
Servanday.*	159	Souche-Saint-Augustin		Taillac (de).	265, 267
<i>Servières (de)</i> .	55, 58	(de la).	118	Taille (de la).	256
Servins (de).	462	Souchet (de)	220	Taillefer (de).	220
Sesmaisons (de).	225	<i>Soudant.</i>	320	Taillevis de Périgny	
Sesmaisons-en-Lavau.*	75	Soudière.	234	(de).	313

	Pages.		Pages.		Pages.
Taintignies.*	93	Thère (de).	484	TOLLENARE-GRAMEZ	
Talaru (de).	177	Théry.	464	(DE), Flandre et Bre-	
Talembert.	75	Theufles (de).	316	tagne.	469
Talleyrand - Périgord		Thiaulier.	454	Tolobre.*	246
(de).	220	Thibaudière (la).*	21, 226	Tomacello.	61
Tanne.*	183	Thibault (de).	372	Torcy (de).	41, 734
Tannerie (de la).	270	Thibervillier (de).	86	Torcy.*	45
Tarante.	172	Thiboust (de).	107	Tollenaere (de).	469
Tassart.	334	Thibouville (de).	477, 483	Tornage.*	49
Tassin de Beaumont.	244	Thiennes (de).	464	Torsat.*	377
Tassin de Villepion.	243	Thierry.	327	Torzie.*	76
Taudau.	16	Thierry de Dours.	325	Touche (de la).	359, 486
Tavignon de Kertanguy		Thieulaine (de).	118	Touche (la).*	227, 287
(de).	414	Thieuville (de).	482	Touche-Hersan (la).*	313
<i>Teilhard de Beauvesé</i>		Thieux.*	203	Touche-Vauzelle (la).*	12
(de).	341, 350	Tholon de Sainte-Jaille		Touchebœuf (de).	337
Teilhot.*	55	(de).	359	Touches (les).*	364
Teissière (la).*	57	Thomas de Lazardet.	316	Touldraye (la).*	458
Teissières.*	351	Thomassin (de).	107	Toulongeon (de).	114
Teissonnière.*	53	Thoreau de Maison-		<i>Toulouse (de).</i> 142, 145, 305	
Tellier (le).	330	neuve.	265, 269	<i>Tour (de la).</i> 345, 445, 446	
<i>Tellier de Saint-Victor</i>		Thorel.	116	Tour (de la).	34, 35, 344
(le).	332	Thorel de Crémonville.	458	Tour-d'Aigues (la).	3
Tencques.*	461	Thorin.	254	Tour-d'Auvergne (la).	199,
Tenremonde.	41	Thosny.*	430, 433		400
Terbrugge.*	69	Thouars (de).	154, 490	Tour-d'Aymée (la).*	15
Terburgt.*	474	Thoury (de).	162	<i>Tour-Beaulieu (de la).</i> 449	
Tercillac.*	58	Thoynard (de).	118, 120	Tour-Garnier (la).*	375,
Tereyre.	56	Thuaudière (la).*	12		378
Termes.*	430, 434	Thuillé de Lespine (de).	13	Tour-Landorthe (de la).	147
Termes (les).*	152	Thuillerie (la).*	118	Tour-Landry (la).*	178
<i>Terrasson (de).</i>	214	<i>Thumery (de).</i> 99, 360		Tour-du-Pin (de la).	217
Terray.	263, 334	Thury.	477	Tour-Saint-Blaise (la).	186
Terrebren.*	197	<i>Tiersonnier (de).</i> 465		Tour-en-Voivre (de la).	107
Tertre (le).*	364	Tillet (du).	287	Touraille (de).	185
Tertre (du).	194	TILLY (DE), Norman-		Touret.	373
Tertulle (de).	126	die.	474	Tourlande.	347
Teulière (la).*	197	Thilly-Prémarest et de		Tourmignies (de).	118
Texier.	309	Craville.	477	Tournabize (de).	52
Teyssier de Chaunac,	275,	Tilly (de).*	216	Tournebu (de).	477
	278	Tinteniac (de).	417	Tournefin.*	402
Thaas.	9	Tison d'Argence.	375, 377	<i>Tournelle (de la).</i> 162	
Thais.*	156	Tissard de Jupeau (de).*	314	Tournelle (de la).	156
Theil (du).	71	Tizon (de).	217	Tournelles (les).*	438
<i>Theilhard de Beauvesé</i>		Tocane.*	220	Tournemine (de).	344
(de).	350	<i>Toillier (le).</i> 191		Tourniel.*	21
Thelingue.	274	Toison - Rocheblanche		Tournis (de).	183.
Thélusson (de).	104	(de la).	265, 269	Tourniset.*	361

TABLE GÉNÉRALE.

547

	Pages.		Pages.		Pages.
Tourtel de Grammont		Tufo.	61	Vallée (de).	484
(de).	221	Tulle (de).	276	Vallée (de la).	215
Tourzel (de).	267	Tullier (de).	403	Vallée (la).*	360, 362
Tousin (de).	197	Turcant.*	136	Vallée de Chenailles.	309
Traincourt.*	152	Turenne (de).	143, 347	Vallée de Sault (la).*	3
Tranchade (la).*	303	Turenne.*	211	Valleron.*	504
Traverse (de).	350	Turpin.	166, 210, 448	Valles (de).	301
Traz (de).	105	Turpin de Crissé (de).	230, 490	Valette (la).*	375
Trazegnies (de).	112	Turpin de Jouhé.	218, 287	Vallier (le).	186
Tréal (de).	29	Turretini.	102	Vallois (le).	484
Trébardière (la).*	316	Tury.*	477	Vallons (les).*	215
Trédern (de).	134, 137	UBERTIN, Toscane et		Valmouroux.*	284
Tregouet (de).	84	France.	472	Valonne.*	1, 3
Treguier.*	406	Ugnies.*	190	Valory (de).	466
Treillac (de).	53	Uhrich de Reyerchuilier.	112, 114	Vancay (de).	453
Trémar.*	365	Unzac (d').*	265	Vanceaux (de).	371
Trémault (de).	254, 312	Urbain (d').	207	Vancquetin.*	461
Trémault de la Bloti-		Urfé (d').	245	Vandègre.*	503
nière (de).	314	Ursins (des).	16, 159	Vandin.	271
Tremblay (le).*	156, 308	Urvoy.	413	VANIER DES VAU-	
Trembley.	103	Ussel (d').	31	VIERS (LE), Norman-	
Trémoille (de la).	166, 236	Usson.*	302	die.	487
Trenoie (la).*	410	Uxelles.*	420	Vannes-lès-Lille.*	119
Trenoussin.*	401	Uxeloup.*	161	Vanzé.*	120
Trény.*	45	Vachères de Saint-Paul		Varaize.*	337
Treselin (de).*	135	(de).	424	Varcherie (la).*	52
Triaire (de).	281	Vacquerie (la).*	484	Varelin (de).	371
Trie (de).	102	Vahais.*	366	Varence.	231
Trieu (du).	349	Vaillant (le).	47	Varenes (de).	133
Trignan.*	197	Vaillant de Champval-		Varenes.*	102
Trimond (de).	256	lins.	243	Vareyre.*	346
Trioult.*	496	Vaissière (de).	178	Varghas (de)*	498
Tripière (de).	401	Vaivre (de).	105	Varnasse (de).	53
Tristan (de).	372	Val (du).	253, 339	Vars.*	52
Trocy.*	101	Val (le).*	24	Vassal (de).	337
Tronc de Varaville (du).	357	Valade (la).	234	Vasse (de).	371
Tronchoy (de).	253	Valat (de).	280	Vasselot (de).	210
Tronquoy.*	331	Valdambra.*	472	Vasselot de la Chesnaye	
Tronsson (de).	10	Valeilles.*	265	(de).	217
Trossard.	254	Valence (de).	422	Vasserie (la).*	460
Trouillard.	253	Valernes.*	33, 34	Vasseur de Courtieux	
Troussebois (de).	161, 386, 394, 399	Valette (la).*	377	(le).	324
Troyes (de).	174	Valette de Traversac		Vasseur de Neuilly (le).	333
Trucco-Fiesque.	295	(de).	371	Vassincourt.*	360
Trudaine.	324	Vallat (de).	238, 239	Vassinac d'Imécourt	
Truguet.	32	Valle (de la).	71	(de).	47
Tubières (de).	286			Vassy (de).	476
				Vassoignes (de).	377

	Pages.		Pages.		Pages.
Vassor (le).	309	Vergennes (de).	257	Vienne (de).	23, 420
Vassor de Bonneterre et de Fongeaudran (le).	275	Vergier (le).*	37, 44, 106, 313	Vierne (de).	109
Vatable.	32	Vergnadet.*	498	Vierzon (de).	390
Vaubans (de).	194	Vergier (du).	38	Vieuville (de la).	411
Vaucanson (de).	501	Vergne (de la).	210, 211, 375, 398	Vieux (des).	5
Vaucelle (de).	221	Vergne de Lavaud.	316	Vigerie (la).*	337
Vauchelet.	8	Vergnes (de).	371	Vigier (du).	287
Vaudrame.*	424	Vergons.*	1, 3	Vigier d'Orcet (de).	77
Vaudray (de).	420, 480	Vergy (de).	185, 186	Vigne (de).	118, 186
Vauguyon (la).	234, 382, 412	Verhat de la Coste (de).	283, 285	Vignory (de).	420
Vaulogé.*	366	Vermandois (de).	48	Vigouroux.*	265, 346
Vaulx (de).	118, 421	Vernay de la Varenne (du).	427	Vilain (de).	94
Vaulx de Nafraitière (de).	422	Verne-de-Marancy.	118	Villaines.*	157
Vauvenargues (de).	109	Verdèze.*	166, 168	Villambray.*	324
VAUVIERS (DES), voy.		Vernet (de).	186	Villard (de).	502
LE VANIER.	487	Vernet (de).	500	Villars (de).	234
Vaux.	62, 212	Verneuil (de).	210	Villars.*	215
Vaux.*	190, 337, 384	Verneulx (de).	500	Villars de Blancfossé (de).	386, 398
Vauzelles.*	214	Vero.*	158	Villatte.*	498
Vavasseur d'Hérouville. (le).	330	Vérillot.	362	Villautrange.*	213, 447
Veauce (de).	63	Verrières.*	55	Ville.*	173
Veaugues.*	384	VERSAC (DE), voy		Ville-du-Bois (la).*	137
Veigoux.*	55	FAUCHER.	209	Ville-sur-Saulx.*	361
Veillan de la Majorie.	275	Versailles (de).	10	Ville-en-Tardenois.*	106
Velleron.*	33	Vertamon (de).	382	Villebon.*	46
Vendeul.	44	Verthillac.	214	Villebreuil (de).	31
Vendôme (de).	406, 417	Vervaz.	173	Villefollet.*	152
Venero (de).	394	Vervins.	139, 147	Villefray (de).	34, 36
Veneur (le).	301	Vervo d'Ama (de).	173	Villèle (de).	404
Venne (de la).	161	Vésée (de la).	378	Villelegats.*	480
Venois (de).	368	Veullerans.*	102	Villemain (de).	254
Ventabrin.*	64	Veyrinas.*	376	Villemarqué (la).*	136
Ventadour (de).	276, 277	Vial de Machurin.	303	Vibaille.	272
Ventadour.*	210	Vialis de Fontbelle.	402	Villemontès.*	57
Ver.*	239	Vialle (la).*	76, 268	Villemorhen (la).*	135
Vérace.*	98	Vianden (de).	44	Villemort (de).	86
Verant d'Ivergny (de).	110	Vianne (de).	44	Villemur (de).	146, 48
Verchère de Reffye.	216	Vichy (de).	162	Villeneuve (de).	410
Vercoiran.*	358	Vicomte (le).	413	Villeneuve.*	46, 91, 100
Verdalle.*	195	Vidampierre.*	360	Villeneuve (la).*	409
Verdelain (de).	447	Viefville (de la).	68	Villeneuve-Lévis (de).	91
Verdonnet (de).	500	Viefville.*	93	Villeneuve.*	76
Verdier (du).	58	Vieil (le).	157	Villepion.*	243
		Viélaines.*	37	Villereau.*	71
				Villeret.*	110
				Villergennes.*	100
				Villermain.*	243

TABLE GÉNÉRALE.

549

	Pages.		Pages.		Pages.
Villeroÿ (de).	236	Vipart (de).	31	Walterest.*	183
Villers (de), 24, 107, 191,	503	Virginy.*	106	WARFUSÉE (DE), voy.	
Villers.*	273	Visargent.*	420	HODY.	260
Villers-la-Faye (de).	420	Visconti.	207, 292	Wargny (de).	112
Villers-Guillain.*	320	Vissocq (de).	41	Warneton.*	40
Villers - sous - Mareuil		Vitet.	446	Warnicamp.*	461, 468
(de).	334	Vitry. 17, 210, 216, 461, 468		Wasquehal (de).	118
Villesouris.*	498	Vivaldi.	296	Wassegnies (de).	48
Villette (de la).	35	Viveyrols.*	53	Wassenaer (de).	359
Villette.*	430, 434	Vivier (du).	99	Wathier.	38
Villiers (de).	172	Vivier (le).	72	Watier de Puisieux.	39
Villiers (de).	86, 87, 175	Vivier-Cressé (le).*	443, 449	Watripont (de).	94
Villiers-le-Chézé.*	152	Vogie.*	76	Waudré (de).	113
Villiers-aux-Corneilles.*	106	Vogland.*	34	Wavrin-Villers-Auter-	
Villiers-sur-Marne.*	98	Voiselles.*	421	tre (de).	338
Villiers-la-Tour.*	172	Voisins (de).	195	Wettins.	94
Villoutreys.	229	Voisonnal (de).	52	Wey.	428
Villy (de).	190, 481	Vougrey.*	6	Wez (du).	101
Vimeur de Rochambeau		Voulciennes.*	106	Wiesselles (de).	461
(de).	72	Voye (la).*	428	Widebien.	463
Vimille.*	93, 95	VOYER DE PAULMY		Wignacourt (de).	118, 463
Vincendière (la).	380	D'ARGENSON (DE),		Wildre (de).	170
Vincens.	2	Touraine.	488	Wingles.*	463
VINCENS D'AGOULT,		Voyer (de).	287	Woelmont (de).	176
(DE). Provence.	1	Voyer (le).	166	Wolsey.	201
Vincent.	2	Voyer de Paulmy d'Ar-		Work.*	73
Vincenty de Montseveny		genson (de).	256	Wouthers (de).	471
(de).	425	Waha (de).	171	Wyngaerde.*	69
Vindé.*	317, 323	Waignon.*	117	Xonville.*	187
Vingnelles (les).*	316	Wainonville (de).	118	Y (d').	107
Vingtdeux.	116	Walcourt de Rochefort		Yères.*	98
Vinssonneau.	447	d'Orjo (de).	174	Yre de Baray (d').	366
Vintimille (de).	4	Waha (de).	170	YSSERTIEUX (D'), voy.	
Violette (de).	274	Walers.*	95	DE LA PORTE.	384
		Walon (du).	326	Ziguescape.*	93

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

TROISIÈME REGISTRE.

- Page 27, — ligne 20. *De sable, à la croix d'or, brisée d'un bâton péri de gueules au centre de la croix;*
lisez : *De sable, à la croix d'or brisée d'une bande de gueules, alésée en abtme.*
- Page 36, — avant-dernière ligne : Il était, en 1830, brigadier des gardes du corps et adjudant de l'hôtel; *lisez* : Il
était, en 1830, adjudant des hôtels des gardes du corps du Roi avec le grade de chef d'escadron
(rang de lieutenant-colonel); *ajoutez* : Il a épousé demoiselle Sophie VERDUN, qui lui a donné un
fils unique :
Théodore de BASIRE, actuellement officier d'infanterie de marine.
- Page 455, — troisième ligne en remontant, après ces mots : et autres lieux, *ajoutez* : qui était fils de Guillaume
CRESPIN, seigneur de Baracé et de la Chabosselaye, qui vivait encore en 1519, et petit-fils de
N... CRESPIN, et de damoiselle Isabeau de PINCÉ, à laquelle fut confiée la garde noble de ses
enfants, comme nobles et issus de noble race, conseiller au parlement de Paris, etc., etc.
- Page 456, — ligne 9. Marguerite BAILLONY; *lisez* : Marguerite BAGLIONI, fille de messire Blaise BAGLIONI, noble
florentin.
- Page 274, — ligne 38. M. le vicomte FROISSARD DES PIÉS; *lisez* : M. le vicomte COSSART D'ESPIÉS, fils de M. le mar-
quis Cossart d'Espies.
- Page 358, — ligne 4. Marquis du SAINT-EMPIRE; *lisez* : Marquis de la CROIX.
- Page 374, — ligne 2. Isabeau de MONTBRUN; *lisez* : Isabeau de MONTAUBAN.
- Page 374, — ligne 3. Armes de la TOUR-GOUVERNET; *ajoutez* : ou de la TOUR-DU-PIN.

DEUXIÈME REGISTRE.

- Page 9, — ligne 23. Le fameux LECK; *lisez* : le fameux LECH.
- Page 40, — ligne 22. Et comtes de RADOLIN-RADOLINSKI; *ajoutez* : desquels sont sortis également les rameaux des
sires de GULTOW, comtes de RACACZ, et celui des sires de PLUMINGOW.
- Page 44, — ligne 44. TRZEMPIN, SOZEPANOWSKI; *lisez* : TRZEMPIN DE SCZEPANOW.
- Page 44, — ligne 44. FARNOW; *lisez* : de TARNOW.
- Page 44, — ligne 42. SARNOW, JASTREMBIEC; *lisez* : JASTREMBIEC DE SARNOW.

- Page 44, — ligne 14. GORAY DE BREZA-BRÉZÉ; *lisez* : GORAY DE BREZA.
- Page 44, — ligne 14. BNIN; *lisez* : BNINSKI DE BNIN.
- Page 44, — ligne 15. NIEBORZINSKI; *lisez* : LUBICZ DE NIEBORZYN.
- Page 42, — ligne 15. *Ajoutez* : Il fut le fondateur du plus ancien séminaire de Pologne, qu'il érigea à ses frais dans la ville de Glogau.
- Page 42, — ligne 16. Bernard de LESZCZYC; *lisez* : Bernard LESZCZYC.
- Page 42, — ligne 29. *Ajoutez après ce paragraphe* : En 1194, Wenceslas Leszyc fut élevé à la plus haute dignité de l'État, celle de castellan de Cracovie, et fut en cette qualité premier chef du sénat permanent, établi par décision de l'assemblée générale de Lenczyc. Il est mort en 1217..
- Page 43, — ligne 22. Après Florian LASCARIS, *ajoutez* : évêque de Plock.
- Page 43, — ligne 22. Après Stanislas et Martin LESZCZYC, *ajoutez* : prélats mitrés et chanoines métropolitains de Cracovie.
- Page 44, — ligne 10. Comte palatin de RADOLIN; *lisez* : comte de RADOLIN.
- Page 45, — ligne 9. TARNOW au lieu de FARNOW.
- Page 45, — ligne 17. *Ajoutez* : et de laquelle est issu le rameau des sires de PLUMINCOW, qui s'est éteint.
- Page 48, — ligne 25. A la diète de Berlin; *lisez* : à la cour de Berlin.
- Page 48, — ligne 33. Stanislas de GORAY DE BREZA; *lisez* : Stanislas de BREZA.
- Page 49, — ligne 22. Anna de BLOZISZEWO; *lisez* : de BLOCISZEWO.
- Page 20, — ligne 2. Commandeur du très-illustre chapitre; *lisez* : chanoine d'honneur du très-illustre chapitre, etc., et commandeur de l'ordre impérial de Sainte-Anne.
- Page 20, — ligne 38. Nièce de la comtesse palatine; *ajoutez* : nièce de Marianne de SARNOW, comtesse palatine.
- Page 24, — ligne 34. Avait pour mère; *lisez* : avait pour grand'mère.
- Page 22, — ligne 24. Premier gentilhomme de la chambre du nonce de la noblesse du palatinat; *lisez* : gentilhomme de la chambre du Roi et nonce de la noblesse du palatinat.
- Page 23, — ligne 49. STRENIAWA; *lisez* : SRENIAWA.
- Page 24, — au bas de la page, *ajoutez* : Nous croyons devoir faire remarquer que les comtes de RADOLIN RADOLINSKY possèdent par diplôme, en Prusse, et pour tous les membres des deux sexes de leur maison, la qualification de *Votre Grandeur*, en allemand : Euer Hochgeboren.

PREMIER REGISTRE.

Page 25, — Les armes de BERON doivent être ainsi rectifiées :

Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, et un chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or; parti : de gueules à un lion d'or, armé et lampassé d'argent, qui est de BERON DE MONTÉLÉGIER. (Les 2^e et 3^e quartiers sont exacts.)

Page 27, — ligne 25. Patilien; *lisez* : Satilieu, en Vivarais.

